

Regards sur l'éducation 2010

LES INDICATEURS DE L'OCDE



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

ISBN 978-92-64-07567-2 (imprimé)

ISBN 978-92-64-07566-5 (PDF)

Publié en anglais : *Education at a Glance 2010: OECD INDICATORS*

Crédits photo :

Banque d'images Stocklib © Cathy Yeulet

Fotolia.com © Feng Yu

Getty Images © blue jean images

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2010

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

AVANT-PROPOS

Les pouvoirs publics s'intéressent de plus en plus aux analyses comparatives internationales de l'éducation : elles leur permettent d'identifier des politiques d'éducation efficaces qui contribuent à la fois à améliorer les perspectives économiques et sociales des individus, à promouvoir une gestion efficace des systèmes scolaires et à mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre à une demande croissante. Dans cette perspective, la Direction de l'éducation de l'OCDE redouble ses efforts pour élaborer et analyser des indicateurs quantitatifs, comparables à l'échelle internationale et publiés chaque année dans *Regards sur l'éducation*. Ces indicateurs offrent aux pouvoirs publics la possibilité d'étudier leur système d'éducation à la lumière des résultats des autres pays et, associés aux comptes rendus des politiques de l'éducation que l'OCDE publie pour chaque pays, ils servent à les guider dans la mise en œuvre et le suivi de leurs travaux de réforme.

Regards sur l'éducation répond aux besoins d'information d'un large éventail de lecteurs : des décideurs soucieux de tirer des enseignements politiques aux chercheurs en quête de données pour approfondir leurs analyses, en passant par l'opinion publique désireuse de savoir dans quelle mesure les écoles de son pays réussissent à former des élèves et des étudiants de classe internationale. Cette édition s'intéresse à la qualité des résultats de l'éducation, aux leviers politiques et aux circonstances qui conditionnent ces résultats, ainsi qu'aux diverses formes de rendement privé et social généré par les investissements dans l'éducation.

Regards sur l'éducation est le fruit d'une longue et intense collaboration entre les gouvernements des pays de l'OCDE, les experts et institutions qui participent au programme des indicateurs des systèmes d'enseignement de l'OCDE (INES) et le Secrétariat de l'OCDE. La Division des indicateurs et analyses de la Direction de l'éducation de l'OCDE s'est chargée de la rédaction de la présente publication, avec la contribution du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, sous la responsabilité d'Andreas Schleicher et en collaboration avec Étienne Albiser, Éric Charbonnier, Pedro Lenin García de León, Bo Hansson, Corinne Heckmann, Karinne Logez, Koji Miyamoto et JeanYip. Marika Boiron et Estelle Herbaut ont apporté leur concours à l'édition de la version française et Sandrine Meireles s'est chargée des tâches administratives. La coordination de la publication a été réalisée par Corinne Heckmann et Élisabeth Villoutreix. La préparation de cet ouvrage a été dirigée par les pays membres au travers du Groupe de travail INES et facilitée par les Réseaux INES. Les membres des différents organismes et les experts qui ont contribué à cette publication en particulier, et aux indicateurs de l'OCDE en général, sont cités à la fin de cette publication.

Même si de nombreux progrès ont été accomplis ces dernières années, les pays membres et l'OCDE continuent de renforcer l'adéquation entre les besoins politiques d'information et les données disponibles les plus comparables possible à l'échelle internationale. La poursuite de ces travaux passe par de nombreux défis et compromis. Premièrement, les indicateurs doivent aborder des questions sur l'éducation qui comptent parmi les priorités politiques des pays et dont l'étude comparative, dans une perspective internationale, peut utilement compléter les

analyses et les évaluations réalisées à l'échelle nationale. Deuxièmement, les indicateurs doivent se prêter autant que possible aux comparaisons internationales tout en laissant ressortir les spécificités nationales, de façon à pouvoir tenir compte des différences historiques, systémiques et culturelles entre les pays. Troisièmement, la présentation des indicateurs doit être concise, mais assez détaillée pour éviter de simplifier outre mesure les réalités complexes de l'éducation. Enfin, le souhait général est de limiter le plus possible le jeu d'indicateurs pour autant qu'il demeure suffisamment étoffé pour servir de base de travail aux décideurs politiques de pays qui font face à des enjeux différents dans le domaine de l'éducation.

L'OCDE continuera de relever ces défis avec détermination, non seulement en créant des indicateurs dans des domaines où la collecte de données est réalisable et prometteuse, mais également en étendant les recherches à des domaines qui requièrent encore des travaux conceptuels importants. La poursuite du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et son prolongement par le biais du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC), ainsi que l'Enquête internationale sur l'enseignement et l'acquisition de connaissances (TALIS) sont autant d'initiatives majeures de l'OCDE sur la voie de l'accomplissement de cet objectif.

Ce livre contient des...



StatLinks 

**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à gauche des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.

Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

TABLE DES MATIÈRES

Nom des
indicateurs
de l'édition
2009

Éditorial	13	
Introduction	17	
Guide du lecteur	21	
CHAPITRE A LES RÉSULTATS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET L'IMPACT DE L'APPRENTISSAGE	25	
Indicateur A1 Quel est le niveau de formation de la population adulte ?	26	
Tableau A1.1.a. Niveau de formation de la population adulte (2008)	35	A1
Tableau A1.2.a. Proportion de titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire dans la population (2008)	36	
Tableau A1.3.a. Proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population (2008)	37	
Tableau A1.4. Évolution du niveau de formation dans la population âgée de 25 à 64 ans (1997-2008)	38	
Tableau A1.5. Croissance annuelle moyenne de la population âgée de 25 à 64 ans entre 1998 et 2008	41	
Indicateur A2 Combien d'élèves terminent-ils leurs études secondaires en vue de commencer des études tertiaires ?	42	
Tableau A2.1. Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (2008)	56	A2
Tableau A2.2. Évolution du taux d'obtention d'un diplôme (premier diplôme) de fin d'études secondaires (entre 1995 et 2008)	57	
Tableau A2.3. Taux d'accès à l'enseignement tertiaire et pyramide des âges des nouveaux inscrits (2008)	58	
Tableau A2.4. Évolution des taux d'accès à l'enseignement tertiaire (entre 1995 et 2008)	59	
Indicateur A3 Combien d'étudiants terminent-ils leurs études tertiaires ?	60	
Tableau A3.1. Taux d'obtention d'un diplôme dans l'enseignement tertiaire et pyramide des âges des nouveaux diplômés du niveau tertiaire de type A (2008)	71	A3
Tableau A3.2. Évolution du taux d'obtention d'un diplôme tertiaire (entre 1995 et 2008)	72	
Tableau A3.3. Taux d'obtention d'un diplôme aux différents niveaux de l'enseignement tertiaire, impact des étudiants étrangers/en mobilité internationale (2008)	73	
Tableau A3.4. Structure de l'enseignement tertiaire : principaux blocs de programmes (2008)	74	
Indicateur A4 Combien d'étudiants réussissent-ils leurs études tertiaires ?	76	
Tableau A4.1. Taux de réussite dans l'enseignement tertiaire (2008)	84	A3
Tableau A4.2. Taux de réussite dans l'enseignement tertiaire de type A, selon le mode de scolarisation (2008)	85	

Indicateur A5	Quelle est la proportion d'adultes participant à des activités de formation ?	86
Tableau A5.1a.	Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon le sexe et le groupe d'âge (2007)	97
Tableau A5.1b.	Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon le sexe et le niveau de formation (2007).....	98
Tableau A5.2.	Part de la population adulte n'ayant ni participé à des activités de formation formelles et/ou non formelles, ni cherché à se renseigner à ce sujet, selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau de formation et la situation au regard de l'emploi (actifs occupés) (2007).....	99
Tableau A5.3.	Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon le sexe, la recherche ou non d'informations à ce sujet et les résultats de cette dernière (2007).....	100
Tableau A5.4a.	Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon différents aspects de la vie professionnelle (travail à temps plein/partiel, catégorie professionnelle et secteur d'activité) (2007)	101
Tableau A5.5.	Participation à des activités de formation non formelles liées à l'emploi, selon le sexe et la situation au regard de l'emploi (2007)....	102
Tableau A5.6.	Nombre moyen d'heures consacrées à des activités de formation non formelles par participant, selon le sexe, le niveau de formation et la situation au regard de l'emploi (2007).....	103
Indicateur A6	Dans quelle mesure le niveau de formation affecte-t-il le taux d'emploi ?	104
Tableau A6.1a.	Taux d'emploi et niveau de formation, selon le sexe (2008).....	114
Tableau A6.2a.	Taux de chômage et niveau de formation, selon le sexe (2008).....	115
Tableau A6.3a.	Évolution du taux d'emploi dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation (1997-2008).....	116
Tableau A6.4a.	Évolution du taux de chômage dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation (1997-2008)	118
Indicateur A7	Quels sont les avantages économiques de l'éducation ?	120
Tableau A7.1.	Revenus du travail relatifs de la population percevant des revenus du travail (2008 ou année de référence indiquée).....	131
Tableau A7.2a.	Évolution des revenus du travail relatifs de la population totale (entre 1998 et 2008).....	133
Tableau A7.2b.	Évolution des revenus du travail relatifs des hommes (entre 1998 et 2008).....	134
Tableau A7.2c.	Évolution des revenus du travail relatifs des femmes (entre 1998 et 2008).....	135
Tableau A7.3a.	Écart de revenus du travail entre les hommes et les femmes (2008 ou année de référence indiquée).....	136
Tableau A7.3b.	Évolution des écarts de revenus du travail entre hommes et femmes (entre 1998 et 2008).....	137

A6

A7

Indicateur A8	Quels sont les facteurs qui incitent à investir dans l'éducation ?	140	A8
Tableau A8.1.	Valeur actuelle nette privée de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires lors de la formation initiale (CITE 3 et 4) (2006)	155	
Tableau A8.2.	Valeur actuelle nette privée de l'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire lors de la formation initiale (CITE 5 et 6) (2006).....	156	
Tableau A8.3.	Valeur actuelle nette publique de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires lors de la formation initiale (2006)	157	
Tableau A8.4.	Valeur actuelle nette publique de l'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires lors de la formation initiale (2006).....	158	
Indicateur A9	Quelles sont les retombées sociales de l'éducation ?	160	A9
Tableau A9.1.	Proportion d'adultes s'estimant en bonne santé, selon le niveau de formation	170	
Tableau A9.2.	Proportion d'adultes exprimant un intérêt pour la politique, selon le niveau de formation	171	
Tableau A9.3.	Proportion d'adultes exprimant de la confiance interpersonnelle, selon le niveau de formation	172	
Tableau A9.4.	Différences incrémentales dans la perception d'un bon état de santé liées à une élévation du niveau de formation (avec et sans contrôle de l'âge, du sexe et du revenu).....	173	
Tableau A9.5.	Différences incrémentales dans l'intérêt pour la politique liées à une élévation du niveau de formation (avec et sans contrôle de l'âge, du sexe et du revenu).....	174	
Tableau A9.6.	Différences incrémentales dans la confiance interpersonnelle liées à une élévation du niveau de formation (avec et sans contrôle de l'âge, du sexe et du revenu).....	175	
Indicateur A10	Quels sont les liens entre l'économie et l'éducation ?	176	
Tableau A10.1.	Revenus annuels à temps plein et coût annuel de la main-d'oeuvre en équivalents USD, pour la population âgée de 25 à 64 ans	187	
Tableau A10.2.	Revenus annuels à temps plein et coût annuel de la main-d'oeuvre en équivalents USD, pour la population âgée de 25 à 34 ans	189	
Tableau A10.4.	Revenus annuels à temps plein et coût annuel de la main-d'oeuvre en équivalents USD, pour la population âgée de 45 à 54 ans	191	
CHAPITRE B	LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES INVESTIES DANS L'ÉDUCATION	193	
Indicateur B1	Quel est le montant des dépenses par élève/étudiant ?	196	B1
Tableau B1.1.a.	Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus (2007)	212	
Tableau B1.2.	Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant au titre des services éducatifs, des services auxiliaires et de la R-D (2007)	213	

Tableau B1.3a.	Dépenses des établissements d'enseignement par élève cumulées sur la durée théorique des études primaires et secondaires, tous services confondus (2007).....	214
Tableau B1.3b.	Dépenses des établissements d'enseignement par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires, tous services confondus (2007).....	215
Tableau B1.4.	Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus, en proportion du PIB par habitant (2007).....	216
Tableau B1.5.	Variation des dépenses des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus, en fonction de différents facteurs, selon le niveau d'enseignement (1995, 2000, 2007).....	217
Indicateur B2	Quelle part de leur richesse nationale les pays consacrent-ils à l'éducation ?	218
Tableau B2.1.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement (1995, 2000, 2007).....	228
Tableau B2.2.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement (2007).....	229
Tableau B2.3.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (2007), en proportion de la population aux âges typiques de l'enseignement primaire au tertiaire (année scolaire 2006-07) et tendances démographiques (2000-20).....	230
Tableau B2.4.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon la provenance du financement et le niveau d'enseignement (2007).....	231
Indicateur B3	Quelle est la répartition entre investissements public et privé dans l'éducation ?	232
Tableau B3.1.	Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus (2000, 2007).....	244
Tableau B3.2a.	Part relative (en pourcentage) des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, selon le niveau d'enseignement (2000, 2007).....	245
Tableau B3.2b.	Part relative (en pourcentage) des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement tertiaire (2000, 2007).....	246
Tableau B3.3.	Évolution de la part relative des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement tertiaire et indice de variation entre 1995 et 2007 (2000=100) (1995, 2000, 2002, 2004, 2006 et 2007).....	247
Tableau B3.4.	Dépenses publiques annuelles par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, selon le type d'établissement (2007).....	248
Indicateur B4	Quel est le montant des dépenses publiques d'éducation ?	250
Tableau B4.1.	Total des dépenses publiques d'éducation (1995, 2000, 2007).....	256

B2

B3

B4

Indicateur B5	Quels sont les montants des frais de scolarité et des aides publiques dans l'enseignement tertiaire ? 258	B5
Tableau B5.1.	Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A (année académique 2006-07) 270	
Tableau B5.2.	Répartition de l'aide financière aux étudiants et montant des frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire de type A (année académique 2006-07) 272	
Tableau B5.3.	Aides publiques aux ménages et autres entités privées au niveau de l'enseignement tertiaire, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB (2007) 273	
Indicateur B6	À quelles catégories de services et de ressources les dépenses d'éducation sont-elles affectées ? 274	B6
Tableau B6.1.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement par catégorie de services, en pourcentage du PIB (2007) 282	
Tableau B6.2a.	Dépenses des établissements d'enseignement par catégorie de ressources dans l'enseignement primaire et secondaire (2007) 283	
Tableau B6.2b.	Dépenses des établissements d'enseignement par catégorie de ressources et par niveau d'enseignement (2007) 284	
Indicateur B7	Quels facteurs influent sur le niveau des dépenses ? 286	B7
Tableau B7.1.	Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans l'enseignement primaire (2007) 298	
Tableau B7.2.	Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2007) 300	
Tableau B7.3.	Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2007) 302	
Tableau B7.4.	Grandes réformes mises en oeuvre entre 1995 et 2010 dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève 304	
CHAPITRE C	ACCÈS À L'ÉDUCATION, PARTICIPATION ET PROGRESSION 309	
Indicateur C1	Quels sont les effectifs scolarisés ? 310	C1
Tableau C1.1.	Taux de scolarisation, selon l'âge (2008) 321	
Tableau C1.2.	Évolution des taux de scolarisation (entre 1995 et 2008) 322	
Tableau C1.3.	Caractéristiques de la transition entre les âges de 15 et 20 ans, selon le niveau d'enseignement (2008) 323	
Tableau C1.4.	Répartition des effectifs scolarisés dans le deuxième cycle du secondaire (2008) 324	
Tableau C1.5.	Effectifs de l'enseignement primaire et secondaire, selon le type d'établissement et le mode de scolarisation (2008) 325	
Tableau C1.6.	Effectifs de l'enseignement tertiaire, selon le type d'établissement et le mode de scolarisation (2008) 326	

Indicateur C2	Qui sont les étudiants en mobilité internationale et où choisissent-ils d'étudier ?	328	C2
Tableau C2.1.	Étudiants en mobilité internationale et étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire (2000 et 2008)	350	
Tableau C2.2.	Répartition des étudiants en mobilité internationale et des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, par pays d'origine (2008)	351	
Tableau C2.3.	Répartition des ressortissants nationaux scolarisés à l'étranger, par pays d'accueil (2008).....	353	
Tableau C2.4.	Répartition des étudiants en mobilité internationale et des étudiants étrangers, selon le niveau et le type d'enseignement tertiaire (2008).....	355	
Tableau C2.5.	Répartition des étudiants en mobilité internationale et des étudiants étrangers, selon le domaine d'études (2008).....	356	
Tableau C2.6.	Évolution du nombre d'étudiants scolarisés à l'étranger (entre 2000 et 2008).....	357	
Indicateur C3	Les jeunes réussissent-ils leur entrée dans la vie active à l'issue de leurs études ?	358	C3
Tableau C3.1a.	Estimation du nombre d'années en formation et hors formation chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans (2008)	372	
Tableau C3.2a.	Pourcentage de jeunes en formation et hors formation, selon le groupe d'âge (2008)	374	
Tableau C3.2d.	Pourcentage de jeunes en formation et hors formation, selon le niveau de formation (2008).....	376	
Tableau C3.3.	Pourcentage de chômeurs non scolarisés dans la population âgée de 15 à 29 ans, selon le niveau de formation (2008).....	378	
Tableau C3.4a.	Évolution du pourcentage de jeunes en formation et hors formation (entre 1995, 1997 et 2008).....	380	
Tableau C3.5.	Niveau de formation et catégorie professionnelle selon l'ascendance autochtone ou allochtone, et proportion d'allochtones dans la population âgée de 20 à 29 ans et de 15 à 64 ans (2003 et 2007).....	382	
Tableau C3.6.	Emploi permanent, travail à temps plein et travail à temps partiel involontaire dans la population non scolarisée âgée de 15 à 29 ans (2007).....	383	
Tableau C3.7.	Inadéquation entre niveau de formation et catégorie professionnelle chez les jeunes (2003, 2007).....	385	
CHAPITRE D	ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATION SCOLAIRE	387	
Indicateur D1	Combien de temps les élèves passent-ils en classe ?	388	D1
Tableau D1.1.	Temps d'instruction obligatoire et prévu dans les établissements publics (2008).....	396	
Tableau D1.2a.	Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves de 9 à 11 ans (2008).....	397	
Tableau D1.2b.	Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves de 12 à 14 ans (2008).....	398	

Indicateur D2	Quels sont le taux d'encadrement et la taille des classes ?	400	D2
Tableau D2.1.	Taille moyenne des classes, selon le type d'établissement et le niveau d'enseignement (2008)	411	
Tableau D2.2.	Nombre d'élèves/étudiants par enseignant dans les établissements d'enseignement (2008)	412	
Tableau D2.3.	Nombre d'élèves par enseignant, selon le type d'établissement (2008).....	413	
Indicateur D3	Quel est le niveau de salaire des enseignants ?	414	D3
Tableau D3.1.	Salaire des enseignants (2008)	428	
Tableau D3.2.	Évolution du salaire des enseignants (entre 1996 et 2008)	430	
Tableau D3.3a.	Ajustement des salaires des enseignants dans les établissements publics (2008)	431	
Indicateur D4	Quel est le temps de travail des enseignants ?	434	D4
Tableau D4.1.	Organisation du temps de travail des enseignants (2008)	443	
Tableau D4.2.	Nombre annuel d'heures d'enseignement (1996, 2008)	444	
Indicateur D5	Quelle est l'étendue du droit au libre choix de l'établissement scolaire et quelles sont les mesures prises par les pays pour promouvoir ou restreindre l'exercice de ce droit ?	446	
Tableau D5.1.	Libre choix des parents parmi les établissements d'enseignement publics (2008)	458	
Tableau D5.2.	Les établissements publics et privés et leur rôle de prestataire dans l'enseignement obligatoire (2008)	459	
Tableau D5.3.	Mesures financières visant à encourager les parents à exercer leur droit au libre choix de l'établissement ou à les en dissuader (2008)	460	
Tableau D5.4.	Réglementation applicable aux établissements d'enseignement dans le primaire et le premier cycle du secondaire (2008)	461	
Indicateur D6	Comment les parents peuvent-ils influencer sur les structures d'éducation de leur enfant ?	464	
Tableau D6.1.	Représentation obligatoire des parents d'élèves au conseil de direction des établissements d'enseignement (2008)	471	
Tableau D6.2.	Existence et rôle des associations de parents d'élèves (2008)	472	
Tableau D6.3.	Procédure officielle de dépôt de plainte à suivre par les parents d'élèves (2008)	473	
ANNEXE 1	CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION	475	
Tableau X1.1a.	Taux d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire : âges typiques d'obtention des diplômes et méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (2008)	476	
Tableau X1.1b.	Taux d'obtention d'un diplôme de niveau post-secondaire non tertiaire : âges typiques d'obtention des diplômes et méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (2008)	478	
Tableau X1.1c.	Taux d'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire : âges typiques d'obtention des diplômes et méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (2008)	479	

Tableau X1.1d.	Taux d'accès à l'enseignement tertiaire : âge typique d'accès et méthode employée pour calculer les taux d'accès (2008).....	481
Tableau X1.2a.	Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs financiers, pays membres de l'OCDE	482
Tableau X1.2b.	Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs financiers, pays partenaires	483
Tableau X1.3.	Récapitulatif des conditions d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires	484
ANNEXE 2 STATISTIQUES DE RÉFÉRENCE		485
Tableau X2.1.	Vue d'ensemble des principales variables relatives au contexte économique (période de référence : année civile 2007, prix courants de 2007).....	486
Tableau X2.2.	Statistiques de référence (période de référence : année civile 2007, prix courants de 2007).....	487
Tableau X2.3a.	Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants, selon le niveau d'enseignement (1996, 2008).....	488
Tableau X2.3b.	Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants (1996, 2008).....	490
Tableau X2.3c.	Salaire des enseignants (2008)	491
ANNEXE 3 SOURCES, MÉTHODES ET NOTES TECHNIQUES		493
Références		495
Liste des participants à cette publication		497
Autres publications de l'OCDE		501

ÉDITORIAL

Par Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE

Investir dans l'avenir

Dans un contexte de crise économique mondiale, la majorité des pays de l'OCDE se voit confrontée au double défi d'assurer la pérennité des ressources publiques et de poser les fondations nécessaires à une croissance économique à long terme. L'éducation constitue un important poste de dépenses dans les finances publiques de nombreux pays. Parallèlement, il s'agit d'un investissement clé pour développer le potentiel de croissance à long terme des pays et répondre aux mutations technologiques et démographiques profondes qui sont à l'œuvre sur les marchés du travail.

L'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* montre que les ressources publiques injectées dans l'éducation permettent à terme de générer des revenus fiscaux encore plus importants. En moyenne dans les pays de l'OCDE, un homme diplômé de l'enseignement tertiaire apportera 119 000 USD de ressources fiscales supplémentaires (par l'impôt sur le revenu et les contributions sociales) tout au long de sa vie active par rapport à un individu qui n'a qu'un niveau d'enseignement secondaire. Même après déduction des dépenses publiques nécessaires au financement des études de ce diplômé de l'enseignement tertiaire, il reste une moyenne de 86 000 USD, soit près de trois fois le volume de l'investissement public consenti par étudiant de l'enseignement tertiaire. Pour la société, les bénéfices sont encore plus importants car nombre de bienfaits de l'éducation ne sont pas directement reflétés dans l'impôt sur les revenus.

L'éducation joue également un rôle prépondérant en permettant aux individus de rester plus longtemps dans la population active – avantage qui devient une nécessité alors même que les pays de l'OCDE doivent faire face aux transformations démographiques et culturelles de leurs marchés du travail. Qui plus est, une bonne éducation accroît les chances d'avoir un emploi. Selon les conditions du marché du travail de 2008, les données montrent que dans les pays qui ont été touchés le plus tôt par la récession, les individus dont les niveaux de formation étaient les plus faibles ont rencontré davantage de difficultés pour trouver et conserver un emploi. En moyenne dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement tertiaire est resté inférieur ou égal à 4 % tandis que pour les individus dont le niveau de formation était inférieur au deuxième cycle du secondaire, ce taux a régulièrement dépassé 9 %.

Globalement, la demande d'une meilleure éducation n'a montré que peu de signes de ralentissement, malgré l'augmentation très significative du nombre de diplômés de l'enseignement tertiaire. En 2007, près de 75 % de la population des pays de l'OCDE diplômée de l'enseignement tertiaire avaient trouvé un emploi qualifié au cours de leurs premières années sur le marché du travail, soit une proportion similaire à celle de 2003. Le fait que les marchés du travail aient absorbé les effectifs supplémentaires de diplômés de l'enseignement tertiaire montre la rapidité d'évolution de la demande de main-d'œuvre qualifiée. Alors que la concurrence mondiale pour l'emploi se joue aujourd'hui à un degré plus élevé de l'échelle des niveaux de formation, il devient capital pour les pays d'élaborer des mesures d'action publique qui encouragent l'acquisition et l'utilisation efficace de ces compétences afin de créer et de conserver des emplois de qualité et une main-d'œuvre hautement qualifiée.

À une époque où les marchés du travail évoluent et où la demande de compétences s'intensifie, les adultes doivent être capables de reprendre des études pour mettre à niveau leurs compétences ou pour changer de profession. Les données de *Regards sur l'éducation* indiquent qu'au cours d'une année donnée, pas moins de 40 % de la population adulte participent déjà à des activités de formation formelles et/ou non formelles. Cette proportion varie toutefois fortement, non seulement selon les pays, mais aussi selon le niveau de formation et l'âge. Ainsi, les diplômés de l'enseignement tertiaire sont près de trois fois plus susceptibles de participer à une formation complémentaire que les individus qui n'ont pas atteint le deuxième cycle du secondaire. Dans l'état actuel des systèmes d'éducation, ce sont donc ceux qui ont le plus besoin de formation qui ont le moins de chances d'en bénéficier.

En dépit des preuves flagrantes des bienfaits économiques et sociaux générés par l'éducation, dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, on constate un grand besoin d'efficacité et d'efficience dans la réponse des systèmes d'éducation à la demande de compétences sur un marché du travail qui évolue rapidement, et les pays doivent trouver de nouveaux moyens de générer un meilleur rendement pour leurs investissements dans l'éducation. Il est inquiétant de constater qu'au cours de la dernière décennie, dans de nombreux pays, l'augmentation significative des dépenses par élève/étudiant ne s'est pas accompagnée d'améliorations de la qualité des résultats d'apprentissage. Les indicateurs de cette édition 2010 de *Regards sur l'éducation* soulignent l'ampleur des efforts nécessaires pour que l'éducation se réinvente comme d'autres secteurs ont pu le faire, afin de parvenir à une meilleure optimisation des ressources.

L'amélioration des performances et l'accroissement du rendement des systèmes d'éducation représentent un objectif ambitieux pour l'action publique. En particulier, les systèmes d'éducation dans lesquels les changements ont souvent été dictés par l'offre devront élaborer des mécanismes efficaces pour comprendre et répondre aux demandes économiques et sociales de compétences en constante mutation. Dans cette optique, la mise en œuvre de mesures efficaces requerra au préalable une bonne compréhension non seulement de l'évolution des compétences, mais aussi de l'efficacité avec laquelle les pays réussissent à utiliser ce vivier de compétences, et de la corrélation entre l'élévation du niveau de compétences et la possibilité d'accéder à des emplois de plus haute qualité, une plus grande productivité et, à terme, de meilleurs résultats économiques et sociaux. À l'avenir, on ne mesurera plus la réussite des systèmes d'éducation selon le niveau de dépenses consenties par les pays dans ce domaine ou selon le taux d'obtention des diplômes, mais à l'aune des résultats éducatifs atteints et de leur impact sur le progrès économique et social. Citoyens et employeurs attendent désormais des systèmes d'éducation :

- qu'ils fassent preuve de réactivité en assurant une adaptation efficace des fournisseurs d'éducation et de formation à une demande en constante évolution ;
- qu'ils offrent un enseignement performant et de qualité, afin de permettre l'acquisition des bonnes compétences au bon moment et au bon endroit, et selon le mode le plus efficace ;
- qu'ils garantissent la flexibilité nécessaire afin de permettre aux individus d'étudier et de se former dans le domaine qui les intéresse, lorsqu'ils le souhaitent et selon les modalités de leur choix ;
- qu'ils réduisent les barrières d'accès à l'éducation, telles que les rigidités institutionnelles, les frais de scolarité à l'entrée et les conditions d'âge restrictives, et qu'ils offrent un large choix de passerelles d'accès et de retour ; et
- qu'ils développent des approches efficaces et durables pour le financement de l'apprentissage, déterminant clairement qui doit payer quoi, quand, où et combien.

La société du savoir constitue aujourd'hui la nouvelle donne et requiert une main d'œuvre performante, hautement qualifiée et innovante. Il n'est pas aisé de gérer la croissance et le développement des systèmes d'éducation de façon à élargir l'accès, améliorer la qualité, accroître les performances et augmenter le rendement. À cette fin, les pays doivent arrêter, selon leur contextes spécifiques, les choix et combinaisons politiques qui encouragent un apprentissage efficace. Les comparaisons internationales peuvent constituer une approche précieuse, en permettant aux pays de mettre en perspective leur propre système d'éducation par rapport à la qualité, l'équité et l'efficacité auxquelles sont parvenus d'autres pays. L'échange des expériences politiques peut aussi mettre en lumière les différentes modalités d'approche d'un même problème par les divers systèmes d'éducation.

La publication *Regards sur l'éducation* est devenue un ouvrage de référence essentiel pour les analyses comparatives internationales et l'OCDE continuera de fournir des points de comparaison internationaux pour aider les pays à élaborer des réponses sur mesure aux demandes d'une main-d'œuvre plus qualifiée et compétente, selon les contextes nationaux respectifs. Dans une économie mondialisée, la réussite n'est plus évaluée uniquement sur la base de critères nationaux, mais à partir des meilleurs systèmes d'éducation à l'échelle internationale. Le succès sourira aux individus et aux pays qui feront preuve des meilleures capacités d'adaptation. Le rôle des gouvernements sera de s'assurer que leur pays relève ce défi.



INTRODUCTION :

LES INDICATEURS ET LEUR STRUCTURE

■ La structure

Regards sur l'Éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE présente un jeu étoffé d'indicateurs actualisés et comparables qui montrent la situation actuelle de l'éducation à l'échelle internationale sur la base d'une méthode acceptée par tous les experts concernés. Ces indicateurs rendent compte des moyens humains et financiers mobilisés en faveur de l'éducation, du fonctionnement et de l'évolution des systèmes d'éducation et d'apprentissage, et du rendement des investissements consentis dans l'éducation. Ils sont agencés de manière thématique et chacun d'entre eux est assorti de données contextuelles. Les indicateurs de l'éducation s'intègrent dans une structure :

- qui établit une distinction entre les acteurs des systèmes d'éducation : les apprenants individuels, les cadres d'enseignement et d'apprentissage, les prestataires de services d'éducation et l'ensemble du système d'éducation ;
- qui regroupe les indicateurs selon qu'ils abordent des résultats de l'éducation à l'échelle individuelle ou nationale, des leviers politiques ou des circonstances qui conditionnent ces résultats, ou encore des antécédents ou contraintes qui situent des choix politiques dans leur contexte ; et
- qui détermine à quelles questions politiques les indicateurs fournissent des éléments de réponse et les classe dans trois grandes catégories : la qualité de l'offre d'enseignement et du rendement de l'apprentissage, l'égalité des chances dans l'enseignement et, enfin, l'adéquation des ressources et l'efficacité de leur gestion.

Les deux premières dimensions sont présentées dans la grille conceptuelle ci-dessous.

	1. Le rendement et les résultats de l'apprentissage et de l'enseignement	2. Les leviers politiques et les aspects contextuels conditionnant les résultats de l'éducation	3. Les antécédents ou contraintes situant la politique dans son contexte
I. Les apprenants individuels	1.I. La qualité des acquis et leur répartition entre les individus	2.I. Les attitudes, engagements et comportements individuels	3.I. Les caractéristiques contextuelles des apprenants
II. Le cadres d'enseignement et d'apprentissage	1.II. La qualité de la transmission des savoirs	2.II. La pédagogie, les pratiques d'apprentissage et le climat en salle de classe	3.II. Les conditions d'apprentissage des apprenants et les conditions de travail des enseignants
III. Les prestataires de services d'éducation	1.III. Le rendement et la performance des établissements d'enseignement	2.III. L'environnement et l'organisation scolaires	3.III. Les caractéristiques des prestataires de services et de leur collectivité
IV. Le système d'éducation dans son ensemble	1.IV. La performance globale du système d'éducation	2.IV. Le cadre scolaire, l'affectation des ressources et les politiques à l'échelle du système	3.IV. Le contexte scolaire, social, économique et démographique des pays

Les dimensions de la grille contextuelle sont décrites de manière plus détaillée dans les sections suivantes.

■ Les acteurs des systèmes d'éducation

Les indicateurs de l'éducation de l'OCDE visent davantage à évaluer les performances globales des systèmes d'éducation des pays qu'à comparer les différents établissements ou autres entités infranationales. Il est cependant de plus en plus communément admis qu'il faut bien comprendre les résultats des activités d'apprentissage et leur corrélation avec les moyens mobilisés et les mécanismes en jeu au niveau individuel et à l'échelle des établissements pour évaluer de nombreuses caractéristiques importantes du développement, du fonctionnement et de l'impact des systèmes d'éducation. Pour tenir compte de cette réalité, la structure des indicateurs établit une distinction entre un macroniveau, deux mésoniveaux et un microniveau des systèmes de l'éducation, en l'occurrence :

- le système d'éducation dans son ensemble ;
- les établissements d'enseignement et les prestataires de services d'éducation ;
- l'environnement d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements ; et
- les apprenants.

Ces différents niveaux des systèmes d'éducation renvoient dans une certaine mesure aux entités auprès desquelles des données sont recueillies, mais leur importance s'explique surtout par la variation sensible de l'impact de nombreuses caractéristiques selon les niveaux à l'étude. La relation entre les résultats des élèves et la taille des classes peut par exemple être négative au niveau individuel si les élèves des classes à effectif réduit ont un meilleur contact avec leurs enseignants. En revanche, à l'échelle des établissements, la relation entre les deux mêmes variables est souvent positive (ce qui suggère que les résultats des élèves sont meilleurs dans les grandes classes que dans les petites classes), car les pratiques de regroupement consistent souvent à regrouper les élèves plus faibles ou issus de milieux défavorisés dans des classes relativement petites pour pouvoir leur accorder un soutien plus personnalisé. Enfin, à l'échelle du système, la relation entre les résultats des élèves et la taille des classes dépend aussi du niveau socio-économique des effectifs des établissements ou de facteurs liés à la culture d'apprentissage propre à chaque pays. C'est la raison pour laquelle des analyses antérieures uniquement fondées sur des macrodonnées ont parfois abouti à des conclusions erronées.

■ Rendement, leviers politiques et antécédents

La deuxième dimension du cadre structurel groupe les indicateurs des niveaux ci-dessus dans les catégories suivantes :

- les indicateurs sur les résultats observés des systèmes d'éducation et en rapport avec l'impact des savoirs et savoir-faire sur l'individu, la société et l'économie sont regroupés dans la catégorie « Le rendement et les résultats de l'apprentissage et de l'enseignement » ;
- les indicateurs en rapport avec les leviers politiques et les aspects contextuels qui façonnent le rendement et les résultats de l'apprentissage et de l'enseignement à chaque niveau du système sont regroupés dans la catégorie « Les leviers politiques et aspects contextuels conditionnant les résultats de l'éducation » ; et
- les leviers politiques et les aspects contextuels sont généralement assortis d'antécédents, c'est-à-dire de facteurs qui conditionnent ou limitent l'action publique. Ces facteurs sont classés dans la catégorie « Les antécédents ou contraintes conditionnant l'action publique ».

Il convient de souligner que les antécédents ou contraintes sont d'ordinaire propres à un niveau spécifique du système d'éducation et que des antécédents d'un niveau inférieur du système peuvent se muer en leviers politiques à un niveau supérieur du système. Ainsi, l'amélioration du niveau de qualification des enseignants est une contrainte pour les enseignants et les élèves d'un établissement, mais elle est un levier politique majeur à l'échelle du système.

■ Conséquences pour l'action publique

Chaque cellule de la grille conceptuelle peut être utilisée pour analyser un large éventail d'aspects sous différentes perspectives pertinentes pour l'action publique. Les perspectives retenues sont classées dans les trois catégories qui constituent la troisième dimension du cadre des indicateurs de l'éducation :

- la qualité de l'offre d'enseignement et du rendement de l'apprentissage ;
- l'égalité des chances dans l'enseignement et la répartition uniforme des résultats de l'apprentissage ;
et
- l'adéquation des ressources et l'efficacité de leur gestion.

Aux dimensions décrites ci-dessus vient s'ajouter la perspective temporelle qui permet de modéliser également les aspects dynamiques de l'évolution des systèmes d'éducation.

Les indicateurs de cette édition de *Regards sur l'éducation* se répartissent dans la grille contextuelle, mais chevauchent souvent plusieurs cellules.

La plupart des indicateurs du **chapitre A** « Les résultats des établissements d'enseignement et l'impact de l'apprentissage » correspondent à la première colonne de la grille contextuelle : « Le rendement et les résultats de l'apprentissage et de l'enseignement ». Certains indicateurs du **chapitre A**, dont ceux qui se rapportent à la variation du niveau de formation entre générations, donnent un aperçu des résultats des systèmes d'éducation et décrivent aussi le contexte des politiques actuelles en matière d'éducation, ce qui permet d'orienter les politiques sur l'apprentissage tout au long de la vie, par exemple.

Le **chapitre B** « Les ressources humaines et financières investies dans l'éducation » regroupe les indicateurs en rapport avec des aspects qui sont soit des leviers politiques, soit des contraintes, voire les deux dans certains cas. Les dépenses unitaires d'éducation sont par exemple un levier politique majeur : elles ont un impact on ne peut plus direct au niveau individuel puisqu'elles conditionnent l'environnement d'apprentissage à l'école et en salle de classe.

Le **chapitre C** « Accès à l'éducation, participation et progression » propose un éventail d'indicateurs en rapport avec les résultats de l'apprentissage, les leviers politiques et des aspects contextuels. L'internationalisation de l'éducation et le parcours scolaire des individus sont des indicateurs de résultats, dans la mesure où ils montrent l'impact des politiques et pratiques à l'échelle de la salle de classe, de l'établissement et du système d'éducation, mais ils sont révélateurs aussi de certains aspects contextuels, car ils identifient des domaines dans lesquels il serait utile de prendre des mesures pour progresser sur la voie de l'égalité des chances, par exemple.

Le **chapitre D** « Environnement pédagogique et organisation scolaire » présente des indicateurs en rapport avec le temps d'instruction, le temps de travail et les salaires des enseignants. Ces

indicateurs décrivent des leviers politiques ainsi que certains aspects contextuels en rapport avec la qualité de l'apprentissage dans le cadre scolaire et les résultats des apprenants au niveau individuel. Le chapitre comporte également des données sur le droit au libre choix des établissements scolaires et l'influence des parents sur les structures d'éducation de leur(s) enfant(s).

Le lecteur notera l'inclusion, pour la première fois dans *Regards sur l'éducation*, de données en provenance de la Chine, de l'Inde et de l'Indonésie (consulter le Guide du lecteur pour davantage de précisions).

GUIDE DU LECTEUR

■ **Champ couvert par les données**

Faute de données suffisantes, le champ couvert par les indicateurs reste limité dans de nombreux pays. Cependant, les données portent en principe sur le système d'éducation dans son ensemble (sur le territoire national), quels que soient le statut ou le mode de financement des établissements d'enseignement à l'étude et les mécanismes selon lesquels l'enseignement est dispensé. À une exception près (décrite ci-dessous), les catégories d'élèves/étudiants et les groupes d'âge sont en principe tous inclus : les enfants (y compris les enfants ayant des besoins d'éducation spécifiques), les adultes, les ressortissants nationaux, les ressortissants étrangers, ainsi que les élèves/étudiants qui suivent une formation à distance, un enseignement spécialisé ou adapté, ou encore une formation organisée par un ministère autre que le ministère de l'Éducation, à condition que l'enseignement dispensé ait pour principal objectif de former les individus. Toutefois, les données sur les dépenses de formation initiale et les effectifs scolarisés excluent l'enseignement technique et la formation professionnelle dispensés en entreprise, sauf s'il s'agit de formations en alternance considérées comme faisant explicitement partie du système d'éducation.

Les formations qui s'adressent aux adultes ou qui sont de type extrascolaire sont prises en considération pour autant qu'elles comportent des cours ou des matières analogues à ceux de l'enseignement « ordinaire », ou qu'elles soient sanctionnées par des diplômes équivalents à ceux délivrés à l'issue de formations relevant de l'enseignement ordinaire. Sont exclues les formations que les adultes suivent essentiellement par intérêt personnel, dans un souci d'épanouissement ou à des fins récréatives.

■ **Pays couverts par les données**

La présente publication contient des données sur l'éducation provenant des 31 pays membres de l'OCDE, de 5 pays non membres qui participent au Projet de l'OCDE sur les indicateurs des systèmes d'enseignement (INES) – à savoir le Brésil, l'Estonie, la Fédération de Russie, Israël et la Slovénie –, ainsi que de 3 pays non membres qui font partie du processus d'engagement renforcé – à savoir la Chine, l'Inde et l'Indonésie.

Au moment de l'élaboration de cette publication, l'Estonie, Israël et la Slovénie se trouvaient au stade final du processus d'adhésion à l'OCDE, sans être encore des pays membres à part entière. Dans la présente édition, ils ne sont donc inclus ni dans la liste des pays de l'OCDE ni dans le calcul des moyennes de l'OCDE.

Les données statistiques sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

■ **Calcul des moyennes internationales**

La plupart des indicateurs présentent la moyenne des pays de l'OCDE et, dans certains cas, le total des pays de l'OCDE.

La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée de tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées. La moyenne des pays de l'OCDE correspond donc à la moyenne des valeurs obtenues au niveau des systèmes scolaires nationaux et peut être utilisée pour comparer l'indicateur d'un pays avec celui du pays « type » ou moyen. Elle ne tient pas compte de la taille absolue du système d'éducation de chaque pays.

Le total de l'OCDE est la moyenne pondérée des données de tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées. Il correspond donc à la valeur de l'indicateur dans toute la zone de l'OCDE. Il permet par exemple de comparer le montant des dépenses de divers pays à celui de toute la zone de l'OCDE, une entité unique constituée de tous les pays de l'OCDE dont les données disponibles sont fiables.

Il convient de souligner que le manque de données peut biaiser considérablement les moyennes et totaux de l'OCDE. Étant donné le nombre relativement faible de pays étudiés, aucune méthode statistique n'est appliquée pour corriger ces biais. Dans les cas où une catégorie n'existe pas (code « a ») ou que sa valeur est d'un ordre de grandeur négligeable (code « n ») dans un pays, cette valeur est remplacée par une valeur nulle lors du calcul de la moyenne de l'OCDE. Si le numérateur et le dénominateur d'un ratio n'existent pas dans un pays (code « a »), la moyenne de l'OCDE est calculée abstraction faite de ce pays.

Dans les tableaux sur le financement qui contiennent les données de 1995 et de 2000, les moyennes et totaux de l'OCDE sont calculés sur la seule base des pays dont les données de 1995, de 2000 et de 2007 sont disponibles. Cette méthode a été retenue, car elle permet de comparer l'évolution des moyennes et totaux de l'OCDE pendant la période de référence, abstraction faite de la variation due à l'exclusion de pays dont les données de certaines années ne sont pas disponibles.

Un grand nombre d'indicateurs présentent également la moyenne des 19 pays de l'OCDE qui sont membres de l'Union européenne (UE19) dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées, en l'occurrence l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède.

■ **Classification des niveaux d'enseignement**

La classification des niveaux d'enseignement s'inspire de la Classification internationale type de l'éducation de 1997 (CITE-97). Le principal changement apporté à la CITE-97 par rapport à l'ancienne version (CITE-76) est la mise en place d'un cadre de classification multidimensionnel, qui permet de mettre en concordance le contenu d'enseignement des programmes sur la base de critères de classification multiples. La CITE est un instrument conçu pour recueillir des données statistiques sur l'éducation à l'échelle internationale. Elle distingue six niveaux d'enseignement. Le glossaire (www.oecd.org/edu/eag2010) décrit les niveaux de la CITE de manière détaillée et l'annexe 1 indique les âges typiques d'obtention des diplômes correspondant aux principaux programmes d'enseignement par niveau de la CITE.

■ **Symboles remplaçant les données manquantes**

Sept symboles sont utilisés dans les tableaux et les graphiques pour signaler les données manquantes :

- a Les données de la catégorie sont sans objet.
- c Les observations sont trop peu nombreuses pour calculer des estimations fiables (par exemple les données portent sur moins de 3 % des élèves ou les établissements ne sont pas suffisamment nombreux pour faire des déductions valides). Néanmoins ces valeurs sont incluses dans le calcul des moyennes.
- m Les données ne sont pas disponibles.
- n L'ordre de grandeur est négligeable ou nul.
- w Les données ont été exclues à la demande du pays concerné.
- x Les données sont incluses sous une autre rubrique/dans une autre colonne du tableau (par exemple, « x(2) » signifie que les données sont incluses dans la colonne n° 2).
- ~ La moyenne n'est pas comparable aux autres niveaux d'enseignement.

Autres références

Le site www.oecd.org/edu/eaq2010 décrit de manière détaillée les méthodes utilisées pour calculer les valeurs des indicateurs, explique comment interpréter ces valeurs dans les différents contextes nationaux et donne des renseignements sur les sources de données sollicitées. Les données sur lesquelles se fondent les indicateurs et le glossaire détaillé des termes techniques utilisés dans cette publication peuvent également être consultés sur ce site.

Tout changement introduit dans l'édition de 2010 de *Regards sur l'éducation* après impression sera indiqué sur le site www.oecd.org/edu/eaq2010.

Cette édition de *Regards sur l'éducation* applique « StatLinks », la solution de publication en ligne de l'OCDE : tous les graphiques et tableaux de la présente édition de *Regards sur l'éducation* sont accompagnés d'un lien hypertexte (URL) qui donne accès à un classeur au format Excel contenant les données de référence. Ces liens sont stables et ne seront pas modifiés à l'avenir. De plus, il suffit aux lecteurs de la version électronique de *Regards sur l'éducation* de cliquer sur ces liens pour ouvrir les classeurs correspondants dans une autre fenêtre.

Codes des entités territoriales

Les codes suivants sont utilisés dans certains graphiques. Les noms des pays ou entités territoriales sont repris dans le texte. À noter que dans la publication, les communautés flamande et française de Belgique peuvent apparaître comme « Belgique (Fl.) » et « Belgique (Fr.) », respectivement, par souci de concision.

DEU Allemagne	HUN Hongrie
ENG Angleterre	IRL Irlande
AUS Australie	ISL Islande
AUT Autriche	ISR Israël
BEL Belgique	ITA Italie
BFL Belgique (Communauté flamande)	JPN Japon
BFR Belgique (Communauté française)	LUX Luxembourg
BRA Brésil	MEX Mexique
CAN Canada	NOR Norvège
CHL Chili	NZL Nouvelle-Zélande
KOR Corée	NLD Pays-Bas
DNK Danemark	POL Pologne
SCO Écosse	PRT Portugal
ESP Espagne	SVK République slovaque
EST Estonie	CZE République tchèque
USA États-Unis	UKM Royaume-Uni
RUS Fédération de Russie	SVN Slovénie
FIN Finlande	SWE Suède
FRA France	CHE Suisse
GRC Grèce	TUR Turquie

Chapitre



LES RÉSULTATS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET L'IMPACT DE L'APPRENTISSAGE



QUEL EST LE NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION ADULTE ?

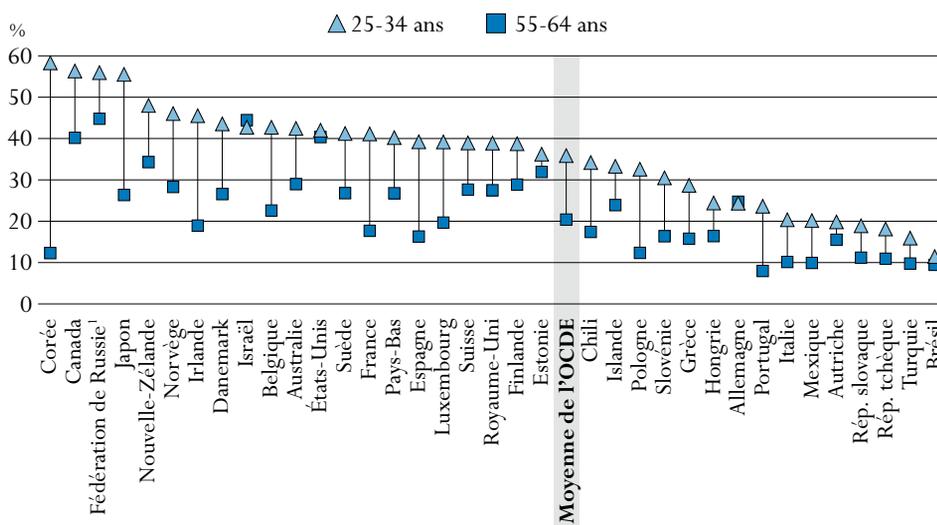
Cet indicateur décrit le niveau de formation de la population adulte sur la base des qualifications acquises dans le cadre institutionnel pour montrer le volume de connaissances et de compétences à la disposition des économies et des sociétés. Il propose aussi des données tendanciennes sur la variation des proportions d'individus à chaque niveau de formation afin d'évaluer l'évolution des compétences disponibles.

Points clés

Graphique A1.1. Proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population (2008)

Ce graphique compare la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire parmi les 25-34 ans et les 55-64 ans en 2008, en pourcentage et selon le groupe d'âge.

Les proportions de diplômés de l'enseignement tertiaire ont sensiblement augmenté ces 30 dernières années. Dans la quasi-totalité des pays, les titulaires d'un diplôme de fin d'études tertiaires sont plus nombreux chez les 25-34 ans que chez les 55-64 ans, la génération qui s'apprête à partir à la retraite. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les diplômés de l'enseignement tertiaire sont 35 % parmi les plus jeunes, mais 20 % seulement parmi les plus âgés. Sous l'effet du développement de leur système d'enseignement tertiaire, la Corée et le Japon ont rejoint le Canada et, dans les pays partenaires, la Fédération de Russie, en tête du classement : les 25-34 ans y sont plus de 50 % à être diplômés de l'enseignement tertiaire.



1. Année de référence : 2002.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire parmi les 25-34 ans.

Source : OCDE, Tableau A1.3a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

Autres faits marquants

- C'est aux deux extrémités du spectre de la formation que les proportions d'adultes ont le plus évolué ces dix dernières années. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 29 % seulement des adultes n'ont obtenu qu'un diplôme de l'enseignement primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire, 44 % d'entre eux sont diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et 28 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire.
- Le diplôme de fin d'études secondaires est devenu la norme chez les jeunes dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la proportion de titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire chez les 25-34 ans est supérieure de 22 points de pourcentage à celle des 55-64 ans. La progression est particulièrement marquée en Belgique, au Chili, en Corée, en Espagne, en Grèce, en Italie et au Portugal, où la proportion de titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaire a augmenté de 30 points de pourcentage au moins.
- Si les taux actuels se maintiennent parmi les 25-34 ans, la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population totale (âgée de 25 à 64 ans) continuera à augmenter par rapport à la moyenne de l'OCDE en Corée, en Irlande et au Japon, alors qu'elle continuera à descendre sous la moyenne de l'OCDE en Allemagne et en Autriche et, dans les pays partenaires, au Brésil.
- Entre 1998 et 2008, la proportion d'individus à la disposition du marché du travail dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire a diminué, parfois dans une mesure très sensible, dans tous les pays sauf au Danemark, en Islande, au Mexique et en Turquie.
- Les États-Unis et le Japon comptent à eux seuls 48 % des diplômés de l'enseignement tertiaire de tous les pays de l'OCDE réunis, grâce à la taille de leur population et au taux global de diplômés de ce niveau d'enseignement. Sous l'effet du développement rapide de son système d'enseignement tertiaire, la Corée occupe maintenant la quatrième place du classement (5 % des 200 millions de diplômés de l'enseignement tertiaire, au total, dans les pays de l'OCDE).

Contexte

Le bien-être social et la prospérité économique des pays et des individus dépendent dans une grande mesure du niveau de formation et de compétence de la population adulte. L'éducation est essentielle, car elle donne aux individus l'occasion d'acquérir les savoirs, savoir-faire et compétences dont ils ont besoin pour participer activement à la vie sociale et économique de la société. Elle contribue également à enrichir les connaissances scientifiques et culturelles. Le niveau de formation de la population adulte est souvent utilisé comme indicateur du « capital humain », c'est-à-dire du niveau de compétence de la population et de la main-d'œuvre.

La composition du capital humain varie considérablement d'un pays à l'autre en fonction du tissu industriel et du degré global de développement économique. L'innovation technologique influe sur le marché du travail, et l'élévation du niveau de formation est souvent une condition indispensable à l'adoption des nouvelles technologies. Certains pays peuvent compter sur un grand vivier d'individus hautement qualifiés depuis plusieurs décennies. Dans ces pays pionniers, cet avantage a vraisemblablement contribué au développement de secteurs d'activité à la pointe de la technologie qui nécessitent une main-d'œuvre hautement qualifiée.

La demande de compétences évolue en permanence. Le déclin du travail manuel enregistré pendant plusieurs décennies a été suivi plus récemment par un recul des tâches intellectuelles élémentaires, qui sont dorénavant informatisées. Toutefois, de nouvelles tendances montrent une forte augmentation de la demande de compétences dans les tâches impliquant un processus complexe de communication et d'interaction entre les individus et entre les départements pour obtenir et traiter l'information, faire du travail de persuasion et proposer les réactions adéquates à ces constats. De même, la demande de compétences analytiques pointues augmente en dehors des structures organisationnelles traditionnelles. Comme ces tendances appellent une main-d'œuvre plus qualifiée, la demande de formation augmente rapidement dans de nombreux pays.

Il est important non seulement d'analyser les niveaux de formation dans l'ensemble, mais aussi d'en évaluer l'évolution au fil du temps pour déterminer l'offre des compétences actuelle et à venir sur le marché du travail. En ces temps de crise économique, il est difficile de prévoir l'évolution de la demande de compétences, mais cette conjoncture défavorable est propice à l'investissement dans l'éducation, car les coûts d'opportunité, dont le manque à gagner durant les études, diminuent lorsque le marché du travail offre de moins bonnes perspectives.

Observations et explications

Niveau de formation dans les pays de l'OCDE

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, moins d'un tiers des adultes ne sont pas allés au-delà de l'enseignement primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (29 %), un peu moins de la moitié d'entre eux ont terminé leurs études secondaires (44 %) et un quart d'entre eux ont suivi des études tertiaires (28 %) (voir le tableau A1.1a).

Deuxième cycle de l'enseignement secondaire

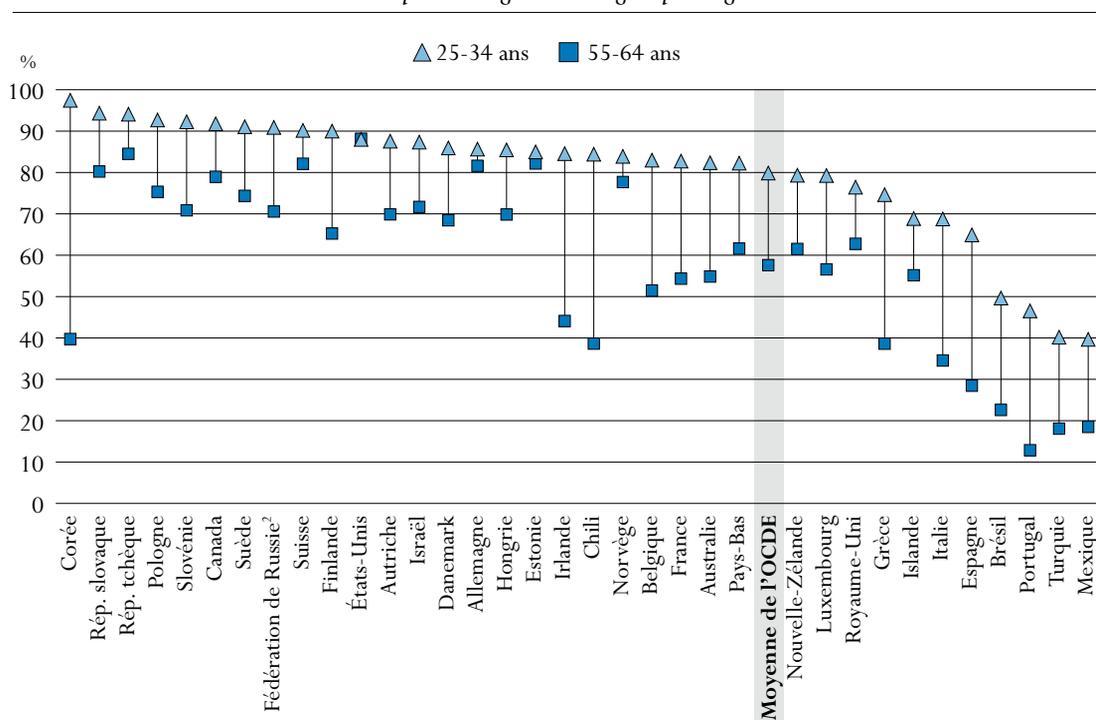
Dans 25 des 30 pays de l'OCDE considérés ici – et, dans les pays partenaires, en Estonie, en Fédération de Russie, en Israël et en Slovénie –, la proportion d'adultes âgés de 25 à 64 ans qui ont au moins terminé leurs études secondaires atteint ou dépasse 60 %. Toutefois, la situation

est différente dans d'autres pays. Ainsi, au Mexique, au Portugal et en Turquie et, dans les pays partenaires, au Brésil, deux tiers au moins des individus âgés de 25 à 64 ans ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (voir le tableau A1.2a).

Dans l'ensemble, la comparaison des niveaux de formation chez les adultes les plus jeunes et les plus âgés révèle une augmentation sensible du pourcentage d'individus qui ont au moins terminé leurs études secondaires dans tous les pays sauf aux États-Unis où l'écart est minime entre les groupes d'âge (voir le graphique A1.2).

Graphique A1.2. Proportion de titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire¹ dans la population (2008)

En pourcentage, selon le groupe d'âge



1. Les programmes courts de niveau CITE 3C sont exclus.

2. Année de référence : 2002.

Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'individus âgés de 25 à 34 ans dont le niveau de formation est supérieur ou égal au deuxième cycle du secondaire.

Source : OCDE, Tableau A1.2a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la proportion de titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire est plus élevée chez les 25-34 ans que chez les 55-64 ans : l'écart entre les deux groupes d'âge s'élève à 22 points de pourcentage. La progression a été particulièrement forte en Belgique, au Chili, en Corée, en Espagne, en Grèce, en Irlande, en Italie et au Portugal, où la proportion de diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire a augmenté dans une mesure égale ou supérieure à 30 points de pourcentage.

A1

Dans les pays où le niveau de formation est élevé dans l'ensemble de la population adulte, les différences de niveau de formation sont moins marquées entre les groupes d'âge (voir le tableau A1.2a). Dans les 12 pays de l'OCDE où 80 % au moins des individus âgés de 25 à 64 ans ont au moins terminé leurs études secondaires, la proportion de diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie de 12 points de pourcentage en moyenne entre la génération des 25-34 ans et celle des 55-64 ans.

En Allemagne et aux États-Unis, la proportion d'individus d'un niveau de formation au moins égal au deuxième cycle du secondaire est pratiquement équivalente dans tous les groupes d'âge. Dans d'autres pays où la marge d'amélioration est plus grande, l'élévation du niveau de formation entre les 25-34 ans et les 55-64 ans est sensible dans l'ensemble, mais la situation varie considérablement d'un pays à l'autre. La différence de proportion entre les 25-34 ans et les 55-64 ans représente 6 points de pourcentage en Norvège, mais 57 points de pourcentage en Corée.

Enseignement tertiaire

Dans la quasi-totalité des pays, les diplômés de l'enseignement tertiaire sont plus nombreux parmi les individus âgés de 25 à 34 ans que parmi les individus sur le point de prendre leur retraite (c'est-à-dire ceux âgés de 55 à 64 ans). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 35 % des individus sont diplômés de l'enseignement tertiaire dans le groupe d'âge des 25-34 ans, contre 20 % chez les 55-64 ans et 28 % dans l'ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans. Le développement de l'enseignement tertiaire varie sensiblement d'un pays à l'autre. En Corée, en Irlande et au Japon, la différence de proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire entre les plus jeunes et les plus âgés atteint ou dépasse 25 points de pourcentage (voir le tableau A1.3a).

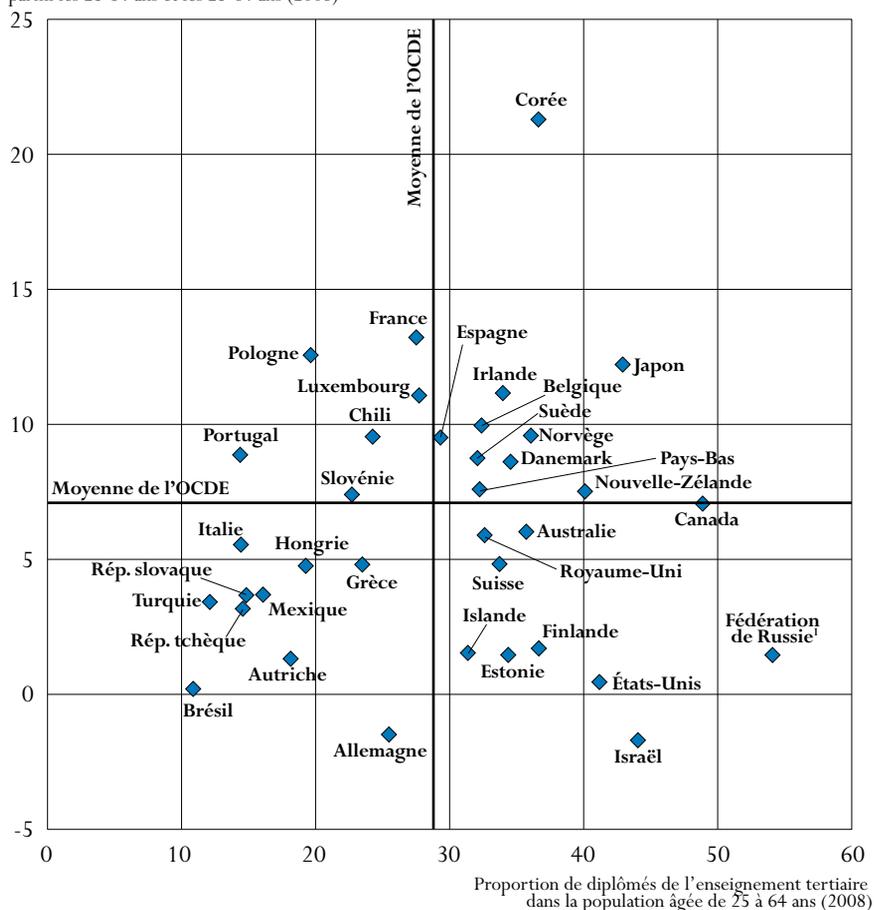
Le graphique A1.3 donne un aperçu de l'impact de l'évolution de la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire parmi les 25-34 ans dans l'ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans, dans l'hypothèse du maintien des proportions actuelles de diplômés de ce niveau d'enseignement. L'axe vertical montre l'évolution de la proportion de diplômés dans l'ensemble de la population sous l'effet l'afflux des jeunes diplômés et l'axe horizontal, les proportions actuelles de diplômés de l'enseignement tertiaire dans les pays.

Dans le quadrant supérieur droit figurent les pays comme la Corée, l'Irlande et le Japon où la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire est élevée et pourrait encore augmenter à l'avenir. Dans le quadrant inférieur droit figurent les pays dont la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire est élevée, mais qui pourraient être rejoints par d'autres pays de l'OCDE à plus long terme. Les États-Unis, la Finlande et l'Islande et, dans les pays partenaires, l'Estonie, la Fédération de Russie et Israël vont voir un nombre croissant de pays se rapprocher de leur proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire, voire la dépasser dans les prochaines années.

Dans certains pays, la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire est inférieure à la moyenne de l'OCDE, mais ce désavantage devrait se réduire. Si les proportions actuelles se maintiennent à l'avenir parmi les 25-34 ans, la France, le Luxembourg et la Pologne dépasseront la moyenne de l'OCDE dans les prochaines années. Les pays dont la situation devrait encore se dégrader se situent dans le quadrant inférieur gauche du graphique. Ce désavantage est particulièrement marqué en Allemagne et en Autriche et, dans les pays partenaires, au Brésil.

Graphique A1.3. Proportion (et croissance potentielle de cette dernière) de diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population (2008)

Écart entre les proportions de diplômés de l'enseignement tertiaire parmi les 25-34 ans et les 25-64 ans (2008)



1. Année de référence : 2002.

Source : OCDE. Tableau A1.3a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

Les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires donnent des informations plus récentes pour juger de l'évolution de la proportion de diplômés de ce niveau d'enseignement dans la population (voir l'indicateur A3).

Le graphique A1.4 montre la répartition, par pays, des diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population âgée de 25-64 ans à l'échelle de l'OCDE, soit près de 200 millions d'individus au total. Les proportions de diplômés de ce niveau d'enseignement ont sensiblement évolué au cours des dernières décennies dans de nombreux pays, mais les grands pays dont le niveau de formation est élevé maintiennent leur domination.

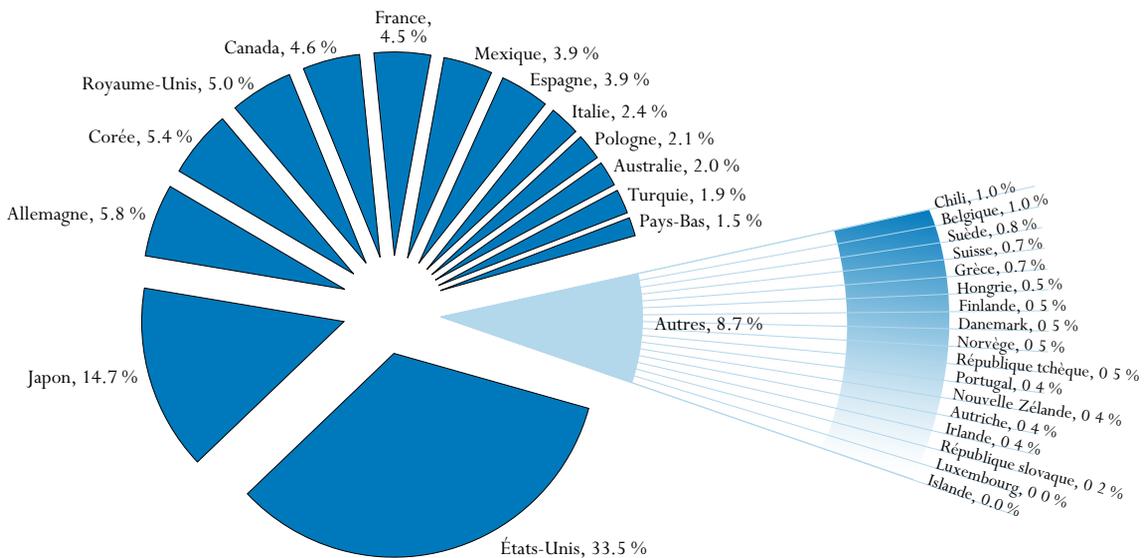
Les États-Unis et le Japon comptent à eux seuls 48 % des diplômés de l'enseignement tertiaire de tous les pays de l'OCDE réunis, grâce à la taille de leur population et à leur taux global de diplômés de ce niveau d'enseignement. Ces deux pays ont affiché des proportions élevées de diplômés de ce niveau d'enseignement avant que la plupart des autres pays ne commencent à développer leur système d'enseignement tertiaire. Le Canada, les États-Unis et le Japon sont

A1

les seuls pays où la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire est égale ou supérieure à 40 % parmi les 45-54 ans (voir le tableau A1.3a). Ce niveau de formation élevé de la main-d'œuvre, atteint plus tôt que dans les autres pays, a influé sur leur niveau global de formation et leur a donné une longueur d'avance dans de nombreux secteurs nécessitant des compétences de pointe. Il est probable que cet avantage ait été particulièrement important pour stimuler l'innovation et favoriser l'adaptation aux nouvelles technologies.

Toutefois, le développement de l'enseignement tertiaire enregistré dans de nombreux pays a réduit cet avantage tant en termes de niveau global de formation que de nombre absolu de diplômés de l'enseignement tertiaire. Sous l'effet du développement rapide de son système d'enseignement tertiaire, la Corée occupe maintenant la quatrième place du classement (avec 5 % du nombre total de diplômés de l'enseignement tertiaire dans les pays de l'OCDE), après l'Allemagne (6 %), le Japon (15 %) et les États-Unis (33.5 %). Le Canada, la France et le Royaume-Uni comptent chacun 5 % des diplômés de l'enseignement tertiaire. Viennent ensuite le Mexique et l'Espagne.

Graphique A1.4. Part des pays (en pourcentage) dans le nombre total de diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans dans les pays membres de l'OCDE (2008)



Source : OCDE. Tableau A1.3a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

Évolution du niveau de formation dans les pays de l'OCDE

Les indicateurs du niveau de formation par groupe d'âge décrivent sommairement l'évolution du capital humain dans les différents pays. Les tendances d'évolution de ces niveaux de formation permettent de brosser un tableau plus nuancé, qui se prête à une analyse plus précise de l'évolution du niveau de formation dans le temps. Ces tendances révèlent parfois de légères différences par rapport aux indicateurs par groupe d'âge, car la répartition des individus par niveau de formation varie dans un même groupe d'âge.

Le niveau de formation a également augmenté parce que parmi les individus âgés de 25 à 64 ans, certains ont acquis de nouvelles qualifications après leur formation initiale. Dans certains pays, les flux migratoires peuvent de surcroît avoir un grand impact sur l'évolution du niveau de formation au fil du temps.

L'évolution du niveau de formation dans le temps permet de décrire sous un autre angle l'évolution du capital humain à la disposition de l'économie et de la société. Le tableau A1.4 montre l'évolution du niveau de formation chez les adultes, soit la population âgée de 25 à 64 ans. En 1998, on comptait en moyenne, dans les pays de l'OCDE, 37 % d'individus n'ayant pas terminé leurs études secondaires, 42 % de diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, et 21 % de diplômés de l'enseignement tertiaire.

Ces proportions ont fortement évolué ces dix dernières années sous l'effet des efforts consentis pour accroître le niveau de formation de la population. La proportion d'adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires a fortement diminué et s'établit désormais à 29 %, la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire a augmenté pour atteindre 28 % et, enfin, la proportion de diplômés de l'enseignement secondaire et post-secondaire non tertiaire est restée pratiquement inchangée à 44 %.

L'évolution très sensible du niveau de formation de la population adulte qui a été enregistrée ces dix dernières années se concentre donc aux niveaux le plus faible et le plus élevé de qualification. La proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire a augmenté à raison de plus de 5 % par an en moyenne en Italie, en Pologne et au Portugal, où cette proportion était faible il y a dix ans. La proportion d'individus n'ayant pas terminé leurs études secondaires a diminué de 5 % au moins par an en Hongrie, en Pologne et en République slovaque. L'Espagne est le seul pays où la proportion de diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement post-secondaire non tertiaire a progressé au rythme de plus de 5 % par an (voir le tableau A1.4).

Évolution de la répartition de la population entre les niveaux de formation dans les pays de l'OCDE

Dans de nombreux cas, le rendement actuel des systèmes d'éducation peut s'écarter considérablement de ce que suggèrent les indicateurs sur le niveau de formation en raison de la croissance démographique. Le tableau A1.5 estime le taux de croissance du nombre total d'adultes à chaque niveau de formation entre 1998 et 2008.

Le nombre de diplômés de l'enseignement tertiaire à la disposition du marché du travail a augmenté de 4.6 % par an en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Cette progression s'explique en partie par le départ à la retraite des plus âgés, qui sont moins nombreux à être diplômés de l'enseignement tertiaire. Toutefois, l'investissement total dans le capital humain et l'évolution globale de l'offre d'individus très instruits enregistrés durant cette période sont impressionnants.

Le nombre de titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires a augmenté à un rythme nettement moins soutenu que le nombre de diplômés de l'enseignement tertiaire. Cela s'explique par le fait que de nombreux individus avaient déjà atteint ce niveau de formation. Le nombre d'individus qui n'ont pas terminé leurs études secondaires a diminué de 2.1 % par an en moyenne durant cette période. Entre 1998 et 2008, le nombre

d'individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire à la disposition du marché du travail a régressé, parfois fortement, dans tous les pays, sauf au Danemark, en Islande, au Mexique et en Turquie.

Cet indicateur analyse le niveau de formation dans les pays de l'OCDE pour décrire des aspects liés à l'offre de compétences. Les aspects liés à la demande de compétences sont étudiés dans des indicateurs en rapport avec le marché du travail, en l'occurrence l'activité et le chômage (indicateur A6), les revenus du travail (indicateur A7), les incitations à investir dans l'éducation (indicateur A8) et le passage de l'école à la vie active (indicateur C3).

Définitions et méthodologie

Les données relatives à la population et au niveau de formation proviennent des bases de données de l'OCDE et d'Eurostat qui ont été compilées à partir des Enquêtes nationales sur la population active. Les sources nationales des données figurent à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les profils de formation sont établis à partir du pourcentage d'individus diplômés de chaque niveau d'enseignement dans la population active âgée de 25 à 64 ans. La définition des différents niveaux d'enseignement est celle retenue dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE-97). La description des niveaux d'enseignement de la CITE-97 et des niveaux d'enseignement correspondants par pays figure à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Par diplôme de fin d'études secondaires, on entend le diplôme délivré à l'issue d'une formation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire de type A, B ou C d'une durée similaire. Les formations de type C de type court (qui préparent à l'entrée directe dans la vie active) sont exclues de cet indicateur.

Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

- *Tableau A1.1b. Niveau de formation des hommes (2008)*
- *Tableau A1.1c. Niveau de formation des femmes (2008)*
- *Tableau A1.2b. Proportion d'hommes titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire dans la population (2008)*
- *Tableau A1.2c. Proportion de femmes titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire dans la population (2008)*
- *Tableau A1.3b. Proportion d'hommes titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire dans la population (2008)*
- *Tableau A1.3c. Proportion de femmes titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire dans la population (2008)*

Tableau A1.1a.
Niveau de formation de la population adulte (2008)
 Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation le plus élevé atteint

	Préprimaire et primaire	Premier cycle du secondaire	CITE 3C court	Deuxième cycle du secondaire		Post- secondaire non tertiaire	Tertiaire			Tous niveaux de formation confondus	
				CITE 3C long et 3B	CITE 3A		Type B	Type A	Programmes de recherche de haut niveau		
											(1)
Pays membres de l'OCDE											
Australie	8	22	x(5)	x(5)	30	4	10	26	x(8)	100	
Autriche	x(2)	17	2	48	6	10	7	11	x(8)	100	
Belgique	13	17	a	11	24	2	16	16	1	100	
Canada	4	9	a	x(5)	26	12	24	25	x(8)	100	
Chili	29	3	x(5)	12	32	a	8	16	x(8)	100	
Rép. tchèque	n	9	a	40	36	a	x(8)	14	x(8)	100	
Danemark	n	23	2	37	6	n	7	25	1	100	
Finlande	9	10	a	a	44	1	15	20	1	100	
France	12	18	a	31	12	n	11	16	1	100	
Allemagne	3	11	a	50	3	7	9	15	1	100	
Grèce	25	11	3	3	26	8	7	16	n	100	
Hongrie	2	19	a	30	28	2	n	18	n	100	
Islande	2	28	6	12	11	10	3	27	1	100	
Irlande	14	17	n	x(5)	25	11	12	22	n	100	
Italie	14	32	1	7	31	1	n	14	n	100	
Japon	x(5)	x(5)	x(5)	x(5)	57	a	19	24	x(8)	100	
Corée	10	11	a	x(5)	43	a	11	26	x(8)	100	
Luxembourg	17	9	7	17	20	3	8	18	2	100	
Mexique	46	21	a	6	11	a	1	15	x(8)	100	
Pays-Bas	7	20	x(4)	16	22	3	2	29	1	100	
Nouvelle-Zélande	x(2)	21	7	12	9	11	15	25	x(8)	100	
Norvège	n	19	a	31	11	3	2	33	1	100	
Pologne	x(2)	13	a	33	31	4	x(8)	20	x(8)	100	
Portugal	54	18	x(5)	x(5)	13	1	x(8)	13	1	100	
Rép. slovaque	1	9	x(4)	35	40	x(5)	1	14	n	100	
Espagne	21	27	a	8	14	n	9	19	1	100	
Suède	5	10	a	x(5)	47	6	9	23	x(8)	100	
Suisse	3	8	1	45	6	3	10	20	3	100	
Turquie	59	11	a	8	10	a	x(8)	12	x(8)	100	
Royaume-Uni	n	13	17	30	7	n	9	23	1	100	
États-Unis	4	7	x(5)	x(5)	48	x(5)	10	30	1	100	
	<i>Niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire</i>			<i>Deuxième cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire</i>			<i>Tertiaire</i>				
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	29			44			28				
<i>Moyenne de l'UE19</i>	28			47			25				
Pays partenaires											
Brésil	46	15	x(5)	x(5)	28	a	x(8)	11	x(8)	100	
Estonie	1	11	a	4	44	6	12	22	n	100	
Israël	11	8	a	10	28	a	15	28	1	100	
Fédération de Russie ¹	3	8	x(4)	16	18	x(4)	34	20	n	100	
Slovenie	2	16	a	28	32	a	11	10	2	100	

Remarque : les moyennes n'ont pas été calculées séparément par colonne à cause de différences de données.

1. Année de référence : 2002.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

Tableau A1.2a.
**Proportion de titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire¹
 dans la population (2008)**

En pourcentage, selon le groupe d'âge

	Groupe d'âge				
	25-64	25-34	35-44	45-54	55-64
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Pays membres de l'OCDE					
Australie	70	82	73	66	55
Autriche	81	88	85	79	71
Belgique	70	83	77	64	52
Canada	87	92	90	86	80
Chili	68	85	74	65	39
Rép. tchèque	91	94	94	90	85
Danemark	75	85	80	69	63
Finlande	81	90	88	82	66
France	70	83	77	64	55
Allemagne	85	86	87	86	82
Grèce	61	75	69	56	39
Hongrie	80	86	83	78	70
Islande	64	69	68	61	56
Irlande	69	85	75	62	45
Italie	53	69	57	49	35
Corée	79	98	93	68	40
Luxembourg	68	79	70	63	57
Mexique	34	40	36	30	19
Pays-Bas	73	82	77	71	62
Nouvelle-Zélande	72	79	74	71	62
Norvège	81	84	82	78	78
Pologne	87	93	91	87	76
Portugal	28	47	29	20	13
Rép. slovaque	90	94	93	88	81
Espagne	51	65	57	45	29
Suède	85	91	90	84	75
Suisse	87	90	88	85	83
Turquie	30	40	27	24	19
Royaume-Uni	70	77	70	67	63
États-Unis	89	88	89	89	89
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>71</i>	<i>80</i>	<i>75</i>	<i>68</i>	<i>58</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>72</i>	<i>82</i>	<i>76</i>	<i>69</i>	<i>59</i>
Pays partenaires					
Brésil	39	50	40	33	23
Estonie	88	85	93	92	83
Israël	81	87	84	77	72
Fédération de Russie ²	88	91	94	89	71
Slovénie	82	92	85	78	71

1. Les programmes courts de niveau CITE 3C sont exclus.

2. Année de référence : 2002.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

Tableau A1.3a.
Proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population (2008)

Pourcentage de titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire de type A ou B, ou d'un titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau dans la population, selon le groupe d'âge
 Les chiffres de la colonne 16 sont exprimés en valeur absolue et en milliers.

	Diplômes tertiaires de type B					Diplômes tertiaires de type A et titres sanctionnant des programmes de recherche de haut niveau					Tous diplômés de niveau tertiaire confondus					
	25-64	25-34	35-44	45-54	55-64	25-64	25-34	35-44	45-54	55-64	25-64	25-34	35-44	45-54	55-64	25-64 (en milliers)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Pays membres de l'OCDE																
Australie	10	10	11	11	10	26	32	27	23	19	36	42	38	33	28	3 913
Autriche	7	6	8	8	7	11	13	12	9	8	18	19	19	18	15	828
Belgique	16	20	17	15	12	16	23	18	14	10	32	42	35	29	22	1 866
Canada	24	26	26	23	19	25	30	28	21	21	49	56	54	44	40	8 922
Chili	8	11	11	7	3	16	22	14	13	14	24	34	24	20	17	1 964
Rép. tchèque	x(11)	x(12)	x(13)	x(14)	x(15)	14	18	14	15	11	14	18	14	15	11	880
Danemark	7	8	8	7	5	27	35	29	25	21	34	43	37	32	26	998
Finlande	15	5	20	19	15	22	33	24	17	14	37	38	44	37	29	1 052
France	11	17	13	9	6	16	24	18	12	12	27	41	31	20	17	8 814
Allemagne	9	6	9	10	9	16	17	17	16	15	25	24	27	26	24	11 315
Grèce	7	10	8	5	3	17	19	19	16	13	23	28	27	22	15	1 425
Hongrie	n	1	n	n	n	19	23	19	17	16	19	24	19	17	16	1 069
Islande	3	2	4	4	3	28	31	32	26	21	31	33	36	30	24	51
Irlande	12	14	13	10	7	22	31	23	17	12	34	45	37	27	19	792
Italie	n	n	1	n	n	14	20	15	12	10	14	20	15	12	10	4 754
Japon	19	24	23	18	10	24	31	26	25	16	43	55	48	43	26	28 790
Corée	11	23	11	4	1	26	35	32	19	11	37	58	43	23	12	10 470
Luxembourg	8	11	7	7	6	20	28	22	15	13	28	39	28	22	19	73
Mexique	1	1	1	1	1	15	19	15	14	9	16	20	16	15	10	7 675
Pays-Bas	2	2	3	2	2	30	38	30	28	24	32	40	33	31	26	2 871
Nouvelle-Zélande	15	14	14	16	16	25	34	26	22	18	40	48	40	38	34	839
Norvège	2	2	2	3	3	34	44	36	29	25	36	46	38	32	28	894
Pologne	x(11)	x(12)	x(13)	x(14)	x(15)	20	32	19	13	12	20	32	19	13	12	4 082
Portugal	x(11)	x(12)	x(13)	x(14)	x(15)	14	23	15	10	8	14	23	15	10	8	847
Rép. slovaque	1	1	1	1	1	14	18	13	13	10	15	18	14	14	11	451
Espagne	9	13	11	7	4	20	26	22	17	12	29	39	33	24	16	7 663
Suède	9	8	8	9	9	23	32	24	19	18	32	41	33	28	26	1 541
Suisse	10	10	11	11	9	23	29	25	21	18	34	38	36	31	27	1 433
Turquie	x(11)	x(12)	x(13)	x(14)	x(15)	12	15	11	10	9	12	15	11	10	9	3 754
Royaume-Uni	9	8	10	10	9	24	31	23	20	19	33	38	33	30	27	9 844
États-Unis	10	9	10	10	9	32	32	33	30	31	41	42	43	40	40	65 569
Moyenne de l'OCDE	9	10	10	9	7	21	27	22	18	15	28	35	29	25	20	
Total de l'OCDE (en milliers)																195 438
Moyenne de l'UE19	9	9	9	8	7	19	25	20	16	13	25	32	27	22	18	
Pays partenaires																
Brésil	x(11)	x(12)	x(13)	x(14)	x(15)	11	11	12	11	9	11	11	12	11	9	
Estonie	12	12	12	12	11	22	23	23	22	21	34	36	35	35	32	
Israël	15	13	16	16	17	29	29	30	28	28	44	42	46	44	44	
Fédération de Russie ¹	33	34	37	34	26	21	21	21	20	19	54	55	58	54	44	
Slovénie	11	12	11	11	9	12	18	12	9	7	23	30	24	20	16	

1. Année de référence : 2002.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

Tableau A1.4.
Évolution du niveau de formation dans la population âgée de 25 à 64 ans (1997-2008)

En pourcentage, selon le niveau de formation

Pays membres de l'OCDE		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008-1998 Taux de croissance annuelle moyenne
		Australie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	47	44	43	41	41	39	38	36	35	33	32
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	29	31	31	31	30	30	31	33	33	34	34	34	1.1
	Tertiaire	24	25	27	27	29	31	31	31	32	33	34	36	3.4
Autriche	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	26	26	25	24	23	22	21	20	19	20	20	19	-3.0
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	63	61	61	62	63	64	64	62	63	63	63	63	0.4
	Tertiaire	11	14	14	14	14	15	15	18	18	18	18	18	2.8
Belgique	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	45	43	43	41	41	39	38	36	34	33	32	30	-3.5
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	30	31	31	31	32	33	33	34	35	35	36	37	1.7
	Tertiaire	25	25	27	27	28	28	29	30	31	32	32	32	2.5
Canada	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	22	21	20	19	18	17	16	16	15	14	13	13	-4.9
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	40	40	40	41	40	40	40	40	39	39	38	38	-0.6
	Tertiaire	37	38	39	40	42	43	44	45	46	47	48	49	2.5
Chili	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	32	32	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	47	46	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	21	22	
Rép. tchèque	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	15	15	14	14	14	12	14	11	10	10	9	9	-4.7
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	74	75	75	75	75	76	74	77	77	77	77	76	0.2
	Tertiaire	11	10	11	11	11	12	12	12	13	14	14	14	3.4
Danemark	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	21	20	21	19	19	19	19	19	18	25	25	1.7
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	53	53	52	52	52	49	48	47	47	43	42	-2.2
	Tertiaire	m	25	27	26	28	30	32	33	34	35	32	32	2.4
Finlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	32	31	28	27	26	25	24	22	21	20	19	19	-4.8
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	39	39	40	41	42	42	43	43	44	44	44	44	1.4
	Tertiaire	29	30	31	32	32	33	33	34	35	35	36	37	2.0
France	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	41	39	38	37	36	35	35	34	33	33	31	30	-2.6
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	39	40	40	41	41	41	41	41	41	41	42	43	0.6
	Tertiaire	20	21	21	22	23	24	24	24	25	26	27	27	2.9
Allemagne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	17	16	19	18	17	17	17	16	17	17	16	15	-1.0
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	61	61	58	58	59	60	59	59	59	59	60	60	-0.1
	Tertiaire	23	23	23	23	23	23	24	25	25	24	24	25	1.0
Grèce	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	56	54	52	51	50	48	47	44	43	41	40	39	-3.2
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	29	29	30	32	32	33	34	35	36	37	37	38	2.5
	Tertiaire	16	17	17	18	18	19	19	21	21	22	23	23	3.4
Hongrie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	37	37	33	31	30	29	26	25	24	22	21	20	-5.8
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	51	50	54	55	56	57	59	59	59	60	61	61	1.9
	Tertiaire	12	13	14	14	14	14	15	17	17	18	18	19	3.8
Islande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	44	45	44	45	43	41	40	39	37	37	36	36	-2.2
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	35	34	34	32	32	33	31	32	32	34	34	33	-0.5
	Tertiaire	21	21	22	23	25	26	29	29	31	30	30	31	4.1
Irlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	50	49	45	54	45	40	38	37	35	34	32	31	-4.6
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	27	30	35	28	32	35	35	35	35	35	35	36	1.6
	Tertiaire	23	21	20	19	24	25	26	28	29	31	32	34	4.9

Remarque : voir les ruptures de séries chronologiques à l'annexe 3.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

Tableau A1.4. (suite – 1)
 Évolution du niveau de formation dans la population âgée de 25 à 64 ans (1997-2008)

En pourcentage, selon le niveau de formation

Pays membres de l'OCDE		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008-1998 Taux de croissance annuelle moyenne
Italie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	59	58	58	57	56	52	51	50	49	48	47	-2.4
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	32	33	33	33	34	38	37	38	38	39	39	1.9
	Tertiaire	m	9	9	9	10	10	10	12	12	13	14	14	5.3
Japon	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	20	20	19	17	17	m	m	m	m	m	m	m	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	49	49	49	49	49	63	63	61	60	60	59	57	1.5
	Tertiaire	31	31	32	34	34	37	37	39	40	40	41	43	3.4
Corée	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	38	34	33	32	30	29	27	26	24	23	22	21	-4.7
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	42	44	44	44	45	45	44	44	44	44	43	43	-0.3
	Tertiaire	20	22	23	24	25	26	29	30	32	33	35	37	5.0
Luxembourg	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	44	44	47	38	41	37	34	34	34	32	-3.5
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	38	38	35	43	45	40	39	42	39	40	0.8
	Tertiaire	m	m	18	18	18	19	14	24	27	24	27	28	4.7
Mexique	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	72	72	73	71	70	70	70	69	66	65	67	66	-0.8
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	15	15	14	14	15	15	14	15	20	21	17	18	1.9
	Tertiaire	13	13	13	15	15	15	16	17	13	14	16	16	1.8
Pays-Bas	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	36	45	35	35	32	31	29	28	28	27	27	-2.9
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	40	32	41	42	43	42	41	42	42	42	41	0.3
	Tertiaire	m	24	23	23	23	25	28	30	30	30	31	32	2.9
Nouvelle-Zélande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	40	39	38	37	36	34	33	33	32	31	29	28	-3.2
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	33	34	33	34	36	35	35	32	29	31	30	32	-0.5
	Tertiaire	27	28	28	29	29	30	32	35	39	38	41	40	3.8
Norvège	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	17	15	15	15	14	14	13	12	23	21	21	19	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	57	57	57	57	55	55	56	56	45	46	45	45	
	Tertiaire	26	27	28	28	30	31	31	32	33	33	34	36	2.8
Pologne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	23	22	22	20	19	19	17	16	15	14	14	13	-5.1
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	67	67	67	69	69	69	68	68	68	68	68	68	0.0
	Tertiaire	10	11	11	11	12	13	14	16	17	18	19	20	6.1
Portugal	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	82	81	81	80	79	77	75	74	72	73	72	-1.3
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	10	10	11	11	11	12	13	14	14	14	14	3.9
	Tertiaire	m	8	9	9	9	9	11	13	13	13	14	14	5.6
Rép. slovaque	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	21	20	18	16	15	14	13	13	12	11	11	10	-6.5
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	68	70	72	73	74	75	75	74	74	74	75	75	0.7
	Tertiaire	10	10	10	10	11	11	12	13	14	15	14	15	3.7
Espagne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	69	67	65	62	60	59	57	55	51	50	49	49	-3.1
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	13	13	14	16	16	17	18	19	21	21	22	22	5.2
	Tertiaire	19	20	21	23	24	24	25	26	28	28	29	29	4.0
Suède	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	25	24	23	22	19	18	18	17	16	16	15	15	-4.6
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	48	48	48	47	49	49	49	48	54	54	53	53	1.0
	Tertiaire	28	28	29	30	32	33	33	35	30	31	31	32	1.3
Suisse	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	16	16	16	16	15	15	15	15	15	15	14	13	-2.1
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	61	61	60	60	59	60	58	57	56	56	55	53	-1.3
	Tertiaire	22	23	24	24	25	25	27	28	29	30	31	34	3.9

Remarque : voir les ruptures de séries chronologiques à l'annexe 3.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

Tableau A1.4. (suite - 2)
Évolution du niveau de formation dans la population âgée de 25 à 64 ans (1997-2008)

En pourcentage, selon le niveau de formation

		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008-1998 Taux de croissance annuelle moyenne	
Pays membres de l'OCDE	Turquie														
		Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	79	78	78	77	76	75	74	74	73	72	70	70	-1.1
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	13	14	14	15	15	16	17	17	18	18	18	18	2.4
		Tertiaire	8	7	8	8	8	9	10	9	10	10	11	12	4.9
	Royaume-Uni	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	41	40	38	37	37	36	35	34	33	32	32	30	-2.7
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	37	36	37	37	37	37	37	37	37	38	37	37	0.2
		Tertiaire	23	24	25	26	26	27	28	29	30	31	32	33	3.2
	États-Unis	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	14	14	13	13	12	13	12	12	12	12	12	11	-1.8
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	52	52	51	51	50	49	49	49	49	48	48	48	-0.8
	Tertiaire	34	35	36	36	37	38	38	39	39	39	40	41	1.7	
Moyenne de l'OCDE	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	36	37	37	36	35	34	33	32	31	30	30	29	-3.1	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	43	42	42	42	43	44	44	44	44	44	44	44	0.9	
	Tertiaire	21	21	21	22	23	23	24	26	26	27	27	28	3.4	
	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	36	38	37	37	35	34	33	31	30	29	29	28	-3.3	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	46	44	44	44	45	46	46	46	46	47	47	47	1.2	
	Tertiaire	18	19	19	19	20	21	21	23	24	24	24	25	25	3.5
Pays partenaires	Brésil	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	63	61	
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	27	28	
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	10	11	
	Estonie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	12	12	11	11	12	11	12	
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	57	58	57	56	55	56	54	
		Tertiaire	m	m	m	m	m	30	31	31	33	33	33	34	
	Israël	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	20	18	21	21	20	20	19	
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	38	39	34	33	34	37	37	
		Tertiaire	m	m	m	m	m	42	43	45	46	46	44	44	
	Slovénie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	23	22	20	20	18	18	18	
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	62	60	61	60	60	60	59	
		Tertiaire	m	m	m	m	m	15	18	19	20	21	22	23	

Remarque : voir les ruptures de séries chronologiques à l'annexe 3.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

Tableau A1.5.
Croissance annuelle moyenne de la population âgée de 25 à 64 ans entre 1998 et 2008
En pourcentage, selon le niveau de formation

	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	Tertiaire	Tous niveaux de formation confondus
	(1)	(2)	(3)	(4)
Pays membres de l'OCDE				
Australie	-2.5	2.3	4.7	1.2
Autriche	-2.6	0.9	3.3	0.5
Belgique	-2.9	2.3	3.1	0.6
Canada	-3.6	0.7	3.8	1.3
Rép. tchèque	-3.6	1.3	4.5	1.1
Danemark	0.5	-2.0	3.2	0.3
Finlande	-4.5	1.7	2.3	0.3
France	-2.0	1.2	3.6	0.6
Allemagne	-1.1	-0.2	0.9	-0.5
Grèce	-2.3	3.5	4.4	1.0
Hongrie	-5.2	2.5	4.5	0.6
Islande	0.0	1.7	6.4	2.3
Irlande	-2.0	4.4	7.7	3.1
Italie	-1.9	2.5	5.8	0.5
Japon		1.2	3.1	-0.3
Corée	-3.4	1.0	6.4	1.4
Luxembourg ¹	-1.8	2.6	6.5	1.2
Mexique	1.4	4.2	4.0	2.2
Pays-Bas	-2.6	0.5	3.1	0.3
Nouvelle-Zélande	-2.2	0.5	4.9	1.3
Pologne	-4.5	0.7	6.8	0.7
Portugal	-0.3	5.0	6.7	1.1
Rép. slovaque	-5.4	1.9	4.9	1.2
Espagne	-0.5	8.1	6.9	2.7
Suède	-4.1	1.5	1.8	0.5
Suisse	-1.3	-0.6	4.7	0.7
Turquie	1.4	5.1	7.6	2.6
Royaume-Uni	-2.3	0.7	3.6	0.4
États-Unis	-0.5	0.5	3.0	1.3
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>-2.1</i>	<i>1.9</i>	<i>4.6</i>	<i>1.0</i>

1. Croissance annuelle moyenne de la population âgée de 25 à 64 ans entre 1999 et 2008.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>

COMBIEN D'ÉLÈVES TERMINENT-ILS LEURS ÉTUDES SECONDAIRES EN VUE DE COMMENCER DES ÉTUDES TERTIAIRES ?

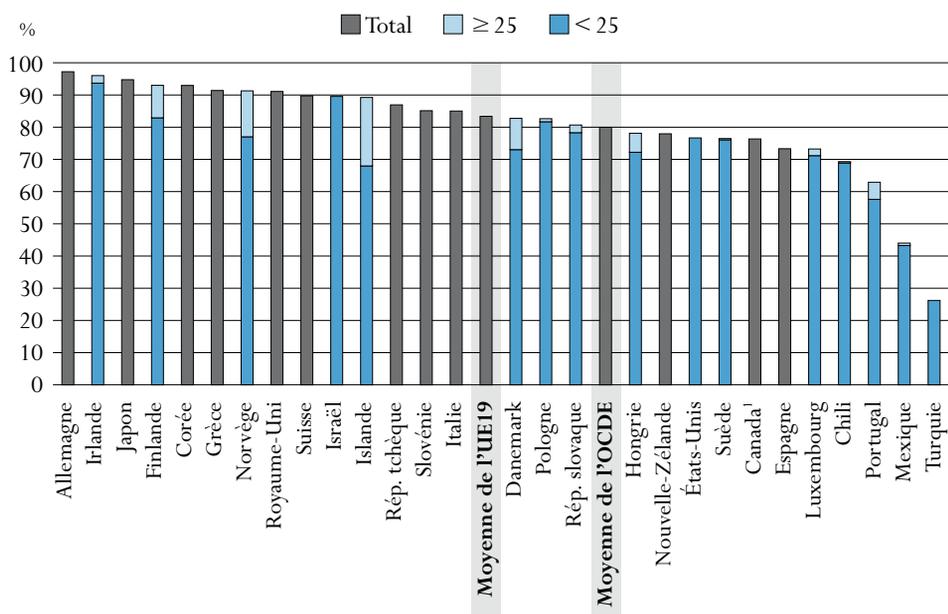
Sous l'effet de l'élévation du niveau de qualification requis dans les pays de l'OCDE, le diplôme de fin d'études secondaires est devenu le bagage minimum pour réussir à entrer dans la vie active. Cet indicateur évalue le rendement des systèmes d'éducation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sur la base du pourcentage d'individus qui réussissent leurs études secondaires dans un groupe d'âge. Par ailleurs, il chiffre la proportion de jeunes qui entamera différents types d'études tertiaires au cours de sa vie et analyse l'impact des étudiants en mobilité internationale sur les effectifs de l'enseignement tertiaire.

Points clés

Graphique A2.1. Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (2008)

Ce graphique montre les proportions d'individus d'un groupe d'âge qui obtiendront un premier diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (selon les estimations basées sur les chiffres de 2008 et les conditions actuelles d'obtention d'un diplôme) et, parmi celles-ci, les proportions d'individus dont l'âge est différent de l'âge typique d'obtention de ce diplôme.

Selon les estimations, 80 % des individus d'un groupe d'âge ont terminé leurs études secondaires en 2008, en moyenne, dans les 26 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles. Parmi les individus qui obtiennent leur diplôme de fin d'études secondaires, la proportion de ceux qui n'en ont pas l'âge typique est élevée au Danemark, en Finlande, en Islande et en Norvège, où le taux d'obtention de ce diplôme représente plus de 10 points de pourcentage chez les plus de 25 ans.



1. Année de référence : 2007.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires en 2008.

Source : OCDE. Tableau A2.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>

Autres faits marquants

- Les taux d'obtention d'un premier diplôme de fin d'études secondaires dépassent les 70 % dans 22 des 26 pays membres de l'OCDE et dans tous les pays partenaires dont les données sont disponibles. Ils sont même égaux ou supérieurs à 90 % en Allemagne, en Corée, en Finlande, en Grèce, en Irlande, au Japon, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Israël.
- Dans la quasi-totalité des pays membres ou partenaires de l'OCDE, les femmes sont désormais plus susceptibles que les hommes d'arriver au terme de leurs études secondaires : la tendance historique s'est inversée. Aujourd'hui, le taux féminin d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ne reste nettement inférieur au taux masculin qu'en Suisse et en Turquie. Les femmes sont aussi plus nombreuses que par le passé à obtenir un diplôme à l'issue d'une formation professionnelle, ce qui explique pourquoi leur taux d'obtention d'un diplôme se rapproche de celui des hommes.
- Dans la plupart des pays, le deuxième cycle de l'enseignement secondaire vise à préparer les élèves à entamer des études tertiaires de type A. En Allemagne, en Suisse et, dans les pays partenaires, en Slovénie, les élèves sont toutefois plus nombreux à obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires à l'issue d'une formation qui les prépare à des études tertiaires de type B, dont la durée est plus courte et qui visent à leur inculquer des compétences pratiques, techniques ou professionnelles.
- Le taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A a progressé de plus de 20 points de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE entre 1995 et 2008. Selon les estimations basées sur les chiffres de 2008, la proportion de jeunes adultes qui entameront une formation tertiaire de type A au cours de leur vie est égale ou supérieure à 70 % en Australie, en Corée, en Finlande, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, au Portugal et en République slovaque.
- Les individus qui entament des études tertiaires de type B sont généralement moins nombreux que ceux qui entreprennent des études tertiaires de type A. Selon la moyenne établie sur la base des pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, 16 % des jeunes adultes commenceront une formation tertiaire de type B, 56 % une formation tertiaire de type A et 2,4 % un programme de recherche de haut niveau.
- Les étudiants en mobilité internationale ont un impact sur les taux d'accès si leur présence est massive. Cet impact est très important en Australie, où les taux d'accès diminuent sensiblement lorsque les étudiants en mobilité sont exclus, à tel point que ce pays perd alors sa place en tête du classement des taux d'accès.

Contexte

Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire prépare les élèves soit à suivre des études plus poussées, soit à entrer directement sur le marché du travail. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les élèves sont autorisés à arrêter leurs études au terme du premier cycle de l'enseignement secondaire, mais les jeunes qui quittent l'école sans diplôme de fin d'études secondaires éprouvent souvent beaucoup de difficultés à entrer sur le marché du travail et à y rester (voir les indicateurs A6 et A7).

Des taux élevés d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ne signifient pas nécessairement que les systèmes d'éducation réussissent à enseigner aux jeunes les connaissances et compétences fondamentales dont ils ont besoin pour entrer dans la vie active, car la qualité des acquis n'est pas prise en compte dans cet indicateur. Ces taux donnent toutefois des indications sur l'efficacité avec laquelle les systèmes d'éducation préparent les jeunes à satisfaire aux exigences minimales du marché du travail.

Le taux d'accès de l'enseignement tertiaire est une estimation de la probabilité de voir les individus entamer une formation de ce niveau au cours de leur vie. Ce taux montre le degré d'accessibilité de l'enseignement tertiaire et donne des indications sur la valeur subjective qui lui est accordée. Il permet de déterminer jusqu'à un certain point dans quelle mesure la population acquiert des connaissances et des compétences de haut niveau qui sont valorisées sur le marché du travail dans la société du savoir d'aujourd'hui. Des taux élevés d'accès et de scolarisation dans l'enseignement tertiaire contribuent à rehausser, puis à maintenir le niveau de formation de la population et de la main-d'œuvre. En temps de crise, c'est aussi un moyen d'améliorer la flexibilité de la main-d'œuvre.

Les taux d'accès ont augmenté dans l'enseignement tertiaire de type A et B à mesure que les étudiants ont pris conscience des avantages économiques et sociaux que pouvait leur procurer une formation de ce niveau. L'offre d'enseignement devra se renouveler et s'étoffer étant donné l'accroissement constant des taux de scolarisation et la diversité toujours plus grande des parcours et des centres d'intérêt des candidats aux études tertiaires. Dans ce contexte, les établissements d'enseignement tertiaire devront non seulement augmenter leur capacité d'accueil, mais aussi adapter leurs programmes de cours et leurs modes d'enseignement et d'apprentissage aux besoins variés des nouvelles générations d'étudiants. De plus, la demande de cours et d'enseignants est étroitement dépendante de la plus ou moins grande popularité des divers domaines d'études.

Observations et explications

Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires

Les taux d'obtention d'un premier diplôme de fin d'études secondaires dépassent les 70 % dans 22 des 26 pays membres de l'OCDE et dans tous les pays partenaires dont les données sont disponibles. Ils sont même égaux ou supérieurs à 90 % en Allemagne, en Corée, en Finlande, en Grèce, en Irlande, au Japon, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Israël (voir le graphique A2.1).

Même si l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires est désormais la norme dans la plupart des pays membres ou partenaires de l'OCDE, la proportion d'individus qui le décrochent alors qu'ils n'en ont pas l'âge typique varie. La plupart des individus se voient délivrer ce diplôme entre l'âge de 17 et 20 ans (voir le tableau X1.1a à l'annexe 1). Toutefois, des programmes dits de « seconde chance » ou des programmes de formation pour adultes sont proposés dans certains pays. Dans les pays nordiques par exemple, il est relativement facile d'interrompre ses études et de les reprendre ultérieurement : le taux d'obtention d'un diplôme représente au moins 10 points de pourcentage chez les individus âgés de plus de 25 ans au Danemark, en Finlande, en Islande et en Norvège. Des taux élevés d'obtention d'un diplôme ne signifient pas que tous les jeunes ont décroché leur diplôme de fin d'études secondaires avant d'entrer dans la vie active, certains d'entre eux peuvent aussi l'obtenir ultérieurement. Les décideurs politiques pourraient encourager l'obtention du diplôme de fin d'études secondaire à un âge précoce et avant l'entrée dans la vie active, car ce diplôme est souvent considéré comme le bagage minimum requis pour réussir à entrer dans le marché du travail (voir le graphique A2.1).

Dans la plupart des pays, hommes et femmes se répartissent de manière inégale entre les niveaux de formation. Par le passé, on n'encourageait pas suffisamment les femmes à atteindre le même niveau de formation que les hommes et/ou on ne leur en donnait pas la possibilité. Les femmes étaient donc surreprésentées parmi les individus sans diplôme de fin d'études secondaires et sous-représentées parmi ceux qui avaient poursuivi des études au-delà de ce niveau d'enseignement. Aujourd'hui, les écarts de formation entre les sexes restent marqués dans les générations plus âgées, alors qu'ils se sont sensiblement réduits, voire inversés, dans les groupes d'âge plus jeunes (voir l'indicateur A1).

Aujourd'hui, les taux féminins d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires sont supérieurs aux taux masculins dans 23 des 26 pays membres de l'OCDE et tous les pays partenaires dont ces taux sont ventilés selon le sexe. Échappent à ce constat la Suisse et la Turquie, où les taux masculins restent nettement plus élevés. Enfin, les écarts les plus sensibles s'observent au Danemark, en Espagne, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et au Portugal et, dans les pays partenaires, en Slovaquie, où les taux féminins sont supérieurs d'au moins 10 points de pourcentage aux taux masculins (voir le tableau A2.1).

Depuis 1995, le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires a augmenté de sept points de pourcentage en moyenne, dans les pays de l'OCDE dont les données sont comparables. C'est au Chili, en Espagne, en Grèce, en Norvège et en Suède que les taux ont le plus progressé (plus de 10 points de pourcentage d'augmentation entre 1995 et 2008) (voir le tableau A2.2).

Le diplôme de fin d'études secondaires devient la norme dans la plupart des pays, mais les programmes de cours du deuxième cycle de l'enseignement secondaire varient selon le type d'études ou de professions auquel les formations de ce niveau préparent les élèves. Dans les pays membres ou partenaires de l'OCDE, la plupart des formations du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ont pour but de préparer les élèves à suivre des études tertiaires et se répartissent entre les filières générales, préprofessionnelles et professionnelles (voir l'indicateur C1). Selon les estimations, 47 % des individus d'un groupe d'âge obtiendront leur diplôme de fin d'études secondaires à l'issue d'une formation en filière générale en 2008, contre 44 % à l'issue d'une formation en filière préprofessionnelle ou professionnelle.

Il ressort des chiffres de 2008 que les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires en filière générale sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes dans la quasi-totalité des pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont comparables. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le taux d'obtention d'un diplôme en filière générale s'établit à 53 % chez les femmes et à 41 % chez les hommes. La proportion de femmes parmi les diplômés est particulièrement élevée en Autriche, en Islande, en Italie, en Norvège, en Pologne et en République tchèque et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Slovaquie : elles y sont deux à trois fois plus nombreuses que les hommes. La Corée est le seul pays où les taux masculins et féminins sont quasi similaires. Par ailleurs, les femmes optent plus souvent que par le passé pour des formations en filière professionnelle. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, elles représentent désormais 43 % des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en filières préprofessionnelle et professionnelle (contre 45 % d'hommes). Cette tendance pourrait influencer sur les taux d'accès de l'enseignement tertiaire de type B dans les années à venir (voir le tableau A2.1).

Par ailleurs, les taux d'obtention d'un diplôme à l'issue de formations en filière préprofessionnelle ou professionnelle subissent l'influence du nombre de diplômés qui n'en ont pas l'âge typique, dont la proportion varie sensiblement d'un pays à l'autre (voir le tableau X1.1a à l'annexe 1). Les adultes ont un impact particulièrement important sur ces taux en Australie, au Danemark, en Finlande, en Islande et en Norvège et, dans les pays partenaires, au Brésil : ils représentent au moins 40 % des diplômés. Il est vraisemblable que ces pays proposent à ce niveau d'enseignement des programmes plus accessibles aux adultes, sous forme de temps partiel ou de programmes du soir (voir le tableau A2.1).

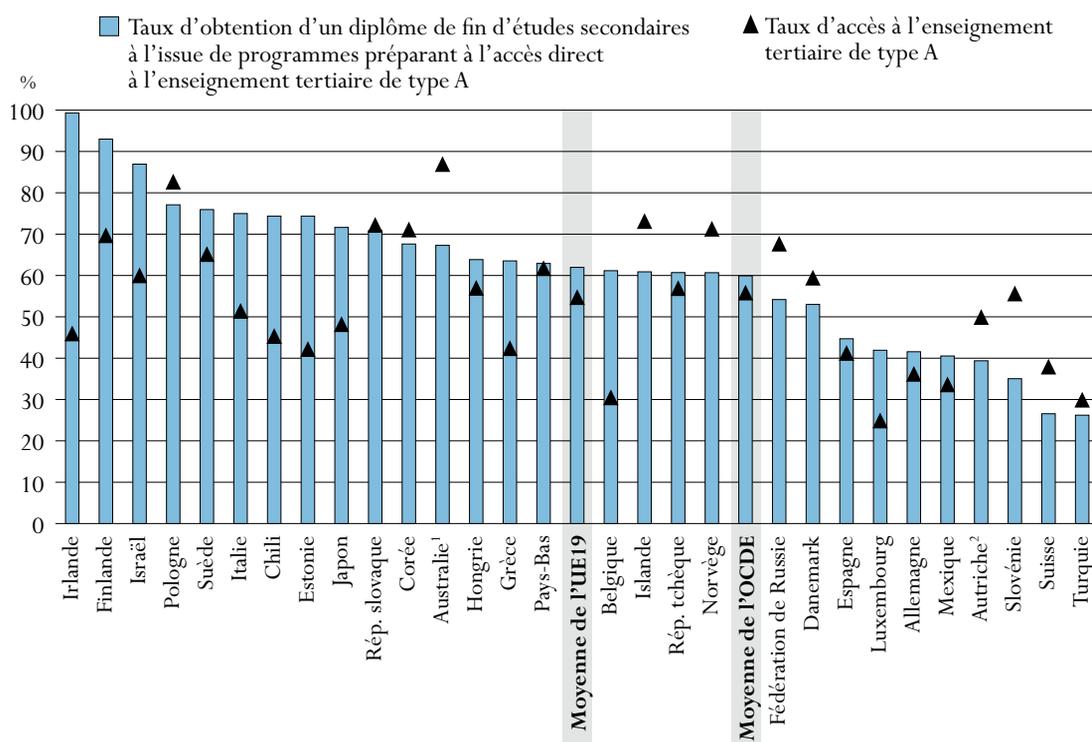
Orientation à l'issue du deuxième cycle de l'enseignement secondaire

La grande majorité des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ont suivi une formation qui leur donne directement accès à l'enseignement tertiaire (niveaux CITE 3A et 3B). Les élèves privilégient les formations qui leur permettent de s'inscrire directement dans l'enseignement tertiaire de type A dans tous les pays, sauf en Allemagne et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Slovaquie, où les élèves, filles comme garçons, sont plus nombreux à obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires à l'issue de formations les préparant à suivre des études tertiaires de type B. Le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires à l'issue de formations longues relevant du niveau CITE 3C s'établit à 16 % en moyenne dans les pays de l'OCDE (voir le tableau A2.1).

Il est intéressant de comparer la proportion d'individus qui obtiennent un diplôme à l'issue de formations conçues pour les préparer à suivre des études tertiaires de type A et la proportion de ceux qui les entament effectivement. Comme le montre le graphique A2.2, la comparaison révèle des écarts considérables entre les pays. En Belgique, au Chili, en Finlande, en Grèce, en Irlande, en Italie et au Japon et, dans les pays partenaires en Estonie et en Israël, une différence sensible (de plus de 20 points de pourcentage) s'observe par exemple entre le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires à l'issue de formations préparant à des études tertiaires de type A et le taux réel d'accès à ce niveau d'enseignement. Cet écart montre qu'en fait, de nombreux élèves suivent des formations qui les destinent aux études tertiaires de type A, mais n'entament pas d'études à ce niveau. Il y a lieu de souligner toutefois que dans certains pays, du moins en Belgique, au Japon et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Israël, ces formations donnent également accès à des études tertiaires de type B. De plus, au Japon, les « collèges » dispensent des formations qui sont

similaires à celles de type A, mais qui sont classées dans l'enseignement de type B, car elles durent deux à trois ans de moins et que leur orientation est plus pratique (aux termes de la CITE-97). En Israël, cette différence peut aussi s'expliquer par l'âge très variable des individus qui entament des études tertiaires, qui est en partie imputable au service militaire de deux ou trois ans que les étudiants accomplissent avant de commencer leurs études tertiaires. En Finlande, un grand nombre d'élèves suivent la filière professionnelle proposée dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et entrent dans la vie active dès l'obtention de leur diplôme, sans entamer d'études tertiaires. Dans ce pays, un système de *numerus clausus* est de surcroît prévu dans l'enseignement tertiaire, ce qui limite l'accès à ce niveau d'enseignement. Par ailleurs, les diplômés de la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire peuvent avoir à attendre deux ou trois ans avant d'obtenir une place à l'université ou en polytechnique. En Irlande, la majorité des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire passent l'examen « *Leaving Certificate* » (niveau CITE 3A). La formation sanctionnée par ce diplôme relève du niveau CITE 3A et prépare à la poursuite des études dans l'enseignement tertiaire, mais ceux qui passent l'examen pour obtenir ce diplôme n'ont pas tous l'intention d'entamer des études tertiaires. Cette différence peut dans une certaine mesure s'expliquer par les bonnes perspectives d'emploi qui s'offraient encore à eux il y a peu en Irlande.

Graphique A2.2. Taux d'accès des titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires à l'enseignement tertiaire de type A (2008)



1. Année de référence : 2007 pour le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires.

2. Certains programmes du niveau CITE 4A sont inclus (*Berufsbildende Höhere Schulen*).

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires à l'issue de programmes préparant à l'accès direct à l'enseignement tertiaire de type A en 2008.

Source : OCDE, Tableaux A2.1 et A2.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>

A2

La situation inverse s'observe en Australie, en Autriche, en Islande, en Norvège et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie et en Slovénie, où les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires sont nettement inférieurs (plus de 10 points de pourcentage) aux taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A. En Australie, en Autriche, en Islande, en Norvège et en Suisse, cet écart peut s'expliquer par l'afflux massif d'étudiants en mobilité internationale ou d'étudiants étrangers qui ont fait leurs études secondaires dans leur pays et qui ont décidé de poursuivre leurs études à l'étranger, ce qui entraîne l'augmentation des taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (voir ci-après ainsi que l'indicateur C2).

Comme indiqué ci-dessus, en Suisse et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie et en Slovénie, les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont plus nombreux à avoir opté pour une formation leur donnant accès à l'enseignement tertiaire de type B, mais certains d'entre eux pourront s'orienter vers des études tertiaires de type A grâce aux passerelles prévues entre les deux types de formation tertiaire.

Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études post-secondaires non tertiaires

Proposées sous différentes formes dans 26 pays de l'OCDE et 4 pays partenaires, les formations post-secondaires non tertiaires se situent à la frontière entre le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement post-secondaire : elles relèvent du deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans certains pays, mais de l'enseignement post-secondaire dans d'autres. Les formations post-secondaires non tertiaires ne sont pas nécessairement d'un niveau beaucoup plus élevé que celles relevant du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais elles servent à enrichir les connaissances de ceux qui sont déjà titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires. Les étudiants y sont en général plus âgés que les élèves scolarisés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Pour plus d'informations sur les formations post-secondaires non tertiaires, consulter le tableau A2.5 en ligne ou l'indicateur A2 dans l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation*.

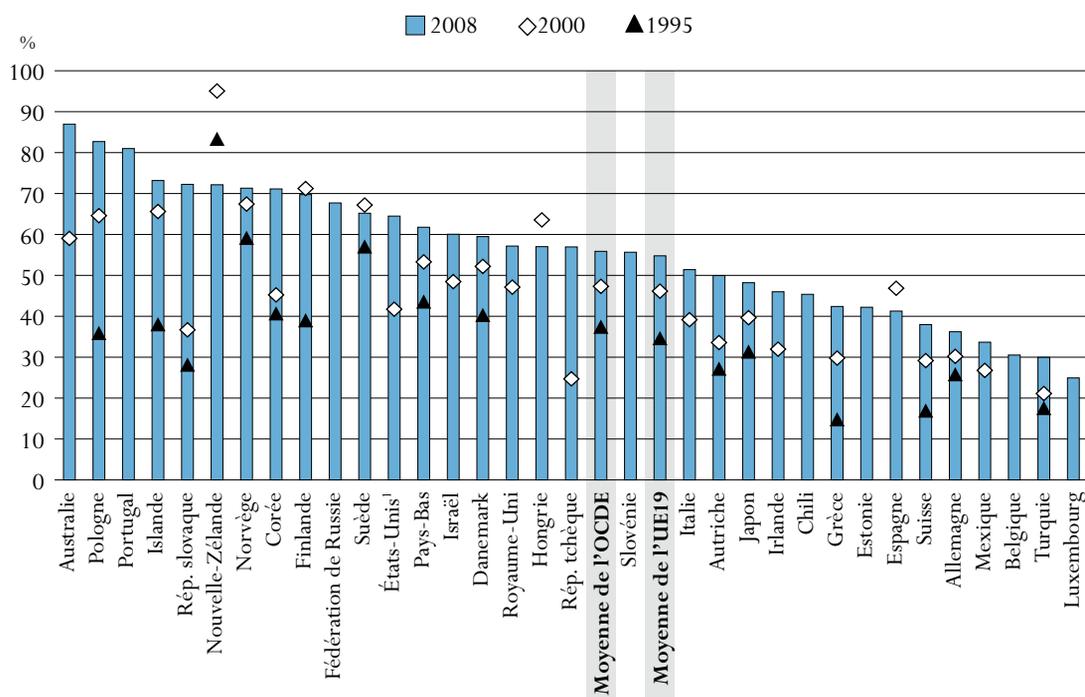
Accès global à l'enseignement tertiaire

Un large éventail de formations tertiaires s'offre aux diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ainsi qu'aux actifs qui veulent améliorer leur niveau de qualification. Plus les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires sont élevés, plus les taux d'accès à l'enseignement tertiaire devraient s'inscrire à la hausse. Cet indicateur analyse la façon dont les élèves sont orientés vers l'enseignement tertiaire et aide à comprendre les choix qu'ils font à la fin de leurs études secondaires. Leur orientation est extrêmement importante, dans la mesure où elle influe sur les taux d'abandon (voir l'indicateur A4) ainsi que sur les taux de chômage (voir l'indicateur A6), si l'offre de formations n'est pas en adéquation avec la demande sur le marché du travail.

Selon les estimations à l'échelle des pays de l'OCDE, 56 % des jeunes entreprendront des études tertiaires de type A au cours de leur vie, à supposer que les conditions d'accès actuelles restent stables. En Australie, en Corée, en Finlande, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, au Portugal et en République slovaque, 70 % au moins des jeunes adultes entament une formation tertiaire de type A. La Turquie a connu un accroissement important des effectifs de l'enseignement tertiaire de type A depuis 1995, mais son faible taux d'accès de 30 % la place dans le bas du classement avec la Belgique, le Luxembourg et le Mexique. L'Université

du Luxembourg a été créée en 2003 pour remplir trois grandes missions : l'enseignement, la recherche et la valorisation au plus haut niveau sur la scène internationale. Le taux d'accès et d'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires sont peu élevés, car de nombreux étudiants continuent de suivre leurs études à l'étranger (voir le graphique A2.3 et les indicateurs A3 et C2).

Graphique A2.3. Taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (1995, 2000 et 2008)



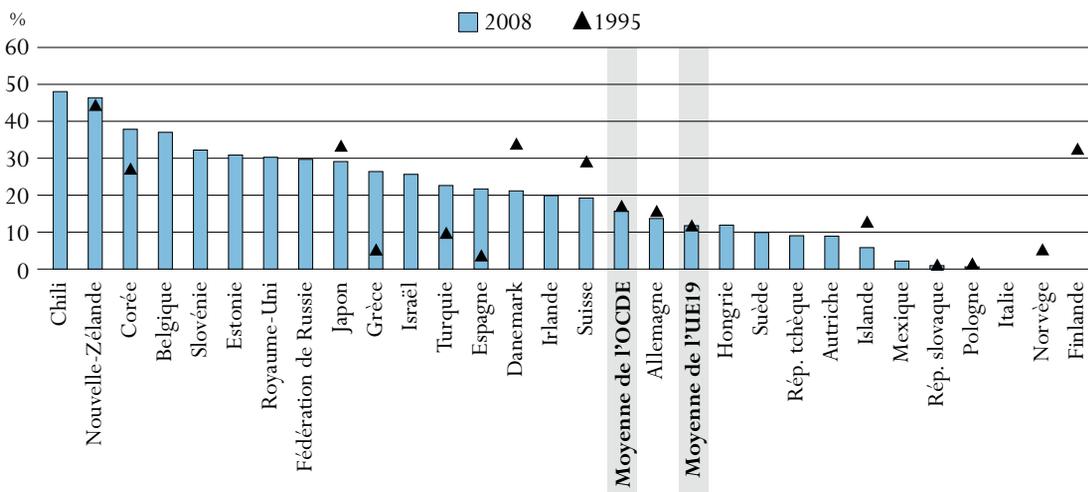
1. Les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A incluent les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B. Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A en 2008.

Source : OCDE. Tableau A2.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>

La proportion de jeunes qui entreprennent une formation tertiaire de type B est en général plus faible, principalement parce que ces formations sont moins répandues dans la plupart des pays de l'OCDE. Selon la moyenne établie sur la base des pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, 16 % des jeunes adultes optent pour une formation tertiaire de type B. Cette moyenne s'écarte légèrement de la moyenne de l'UE19 (12 %). La proportion de jeunes qui entament une formation tertiaire de type B ne représente pas plus de 3 % en Italie, au Luxembourg, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal et en République slovaque, mais elle atteint ou dépasse 30 % en Belgique, en Corée et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, en Estonie, en Fédération de Russie et en Slovaquie. Elle est même supérieure à 45 % au Chili et en Nouvelle-Zélande. Aux Pays-Bas, rares sont encore les étudiants qui optent pour une formation tertiaire de type B, mais leur nombre devrait augmenter au cours des prochaines années en raison de la création d'une nouvelle formation (« Associate Degree »). La Finlande a supprimé les formations tertiaires de type B de son système d'éducation et la Norvège n'en propose plus qu'une seule (voir le graphique A2.4).

Graphique A2.4. Taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B (1995, 2008)



Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B en 2008.

Source : OCDE. Tableau A2.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>

En Belgique et au Chili, le taux élevé d'accès à l'enseignement tertiaire de type B compense le taux relativement faible d'accès à l'enseignement tertiaire de type A. Dans d'autres pays, en particulier au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, en Slovaquie, les taux d'accès sont proches de la moyenne de l'OCDE dans l'enseignement tertiaire de type A et sont relativement élevés dans l'enseignement tertiaire de type B. Quant à la Nouvelle-Zélande, elle se distingue des autres pays : ses taux d'accès sont parmi les plus élevés de l'OCDE dans ces deux niveaux d'enseignement, mais ils sont gonflés par une proportion importante d'étudiants plus âgés et d'étudiants en mobilité internationale (voir ci-après).

Selon la moyenne calculée sur la base de tous les pays de l'OCDE dont les données sont comparables, la proportion de jeunes qui entament des études tertiaires de type A a augmenté de 9 points de pourcentage depuis 2000 et de 22 points de pourcentage depuis 1995. Entre 2000 et 2008, les taux d'accès ont progressé de plus de 20 points de pourcentage dans l'enseignement tertiaire de type A en Australie, en Corée, en République slovaque et en République tchèque. L'Espagne, la Hongrie et la Nouvelle-Zélande sont les seuls pays de l'OCDE qui ont connu pendant cette période un recul de leur taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A. En Espagne et en Hongrie toutefois, ce déclin a été compensé par une augmentation sensible du taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B entre 2000 et 2008. En Nouvelle-Zélande, la variation des taux d'accès à la hausse, puis à la baisse, qui a été enregistrée entre 2000 et 2008 suit la variation du nombre d'étudiants en mobilité internationale durant la même période.

Entre 1995 et 2008, les taux nets d'accès à l'enseignement tertiaire de type B sont restés stables dans les pays de l'OCDE, sauf en Corée, en Espagne, en Grèce et en Turquie, où ils ont augmenté. Au Danemark, les écarts enregistrés entre 1995 et 2008 s'expliquent en partie par l'adoption, après 2000, d'une nouvelle classification des formations tertiaires, qui a donné lieu au classement de formations de type B dans la catégorie des formations de type A (voir les graphiques A2.3 et A2.4).

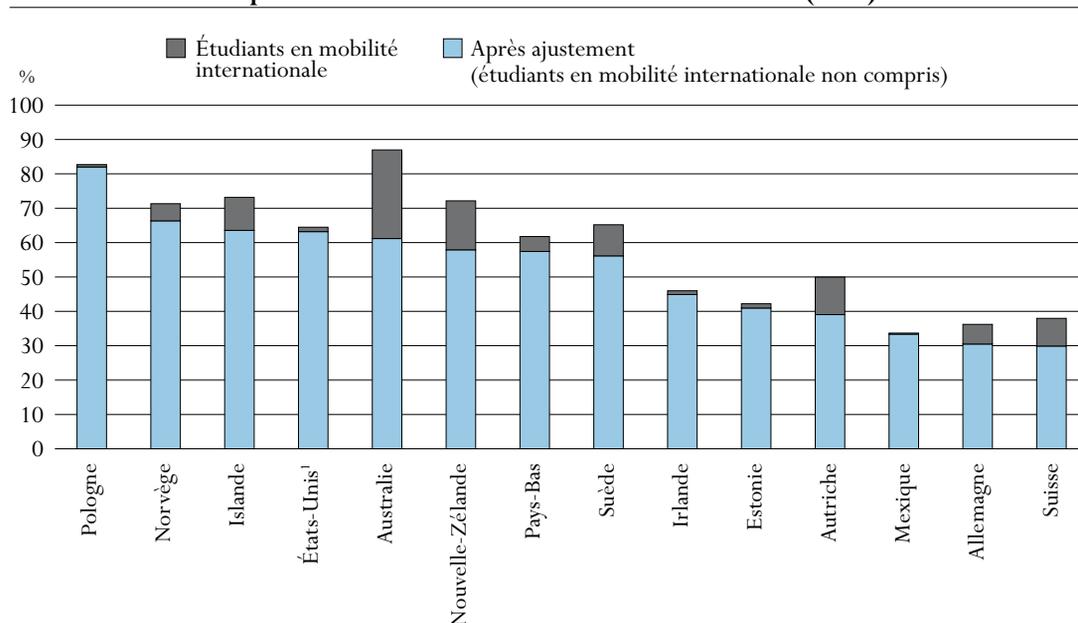
Selon la moyenne calculée sur la base des 22 pays de l'OCDE dont les données sont comparables, 2,4 % des jeunes adultes d'aujourd'hui entreprendront un programme de recherche de haut niveau à un moment de leur vie. Cette proportion est inférieure à 1 % au Chili, au Luxembourg, au Mexique et en Turquie, mais égale ou supérieure à 4 % en Autriche, en Grèce et en Suisse (voir le tableau A2.3).

Il convient d'interpréter les taux d'accès à l'enseignement tertiaire à la lumière des taux de scolarisation dans l'enseignement post-secondaire non tertiaire. Ces formations constituent en effet une alternative importante à l'enseignement tertiaire dans certains pays de l'OCDE.

Impact des étudiants en mobilité internationale sur les taux d'accès de l'enseignement tertiaire de type A

Par définition, les étudiants en mobilité internationale qui entament pour la première fois des études tertiaires dans un pays sont comptabilisés comme nouveaux inscrits, qu'ils aient ou non suivi auparavant une formation dans un autre pays. Ce mode de recensement a été retenu, car les pays disposent de peu d'informations sur les antécédents scolaires des étudiants en mobilité internationale présents sur leur territoire. Le taux d'accès dans l'enseignement tertiaire de type A est une estimation de la proportion d'individus qui entameront ce type d'études au cours de leur vie. Le graphique A2.5 montre l'impact des effectifs d'étudiants en mobilité internationale : il compare les taux d'accès avant et après ajustement (c'est-à-dire déduction faite des étudiants en mobilité internationale).

Graphique A2.5. Taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A : impact des étudiants en mobilité internationale (2008)



1. Les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A incluent les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B. Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A en 2008, après ajustement. Source : OCDE. Tableau A2.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>

L'impact des étudiants en mobilité internationale est sensible en Australie, en Autriche, en Islande et en Nouvelle-Zélande, parmi les pays dont les données sur les étudiants en mobilité internationale sont disponibles. La proportion d'étudiants en mobilité internationale est telle en Australie que les taux d'accès y diminuent de 26 points de pourcentage après ajustement, reléguant ce pays de la première à la cinquième place du classement. En Autriche, en Islande et en Nouvelle-Zélande, les taux d'accès subissent également l'influence des étudiants en mobilité internationale car ils diminuent respectivement de 11, 10 et 14 points de pourcentage après ajustement (voir le tableau A2.3).

C'est logiquement dans les pays qui accueillent les plus fortes proportions d'étudiants en mobilité internationale (en Australie et en Nouvelle-Zélande par exemple) que ces effectifs ont le plus d'impact sur des indicateurs tels que les taux d'accès et les taux d'obtention d'un diplôme (voir l'indicateur A3). Pour améliorer la comparabilité de ces indicateurs qui se concentrent généralement sur des enjeux nationaux, il convient donc dans la mesure du possible d'en soustraire les effectifs d'étudiants en mobilité internationale. Il n'est pas toujours possible d'ajuster ces indicateurs, car il reste difficile de réunir des informations fiables sur les étudiants en mobilité internationale dans de nombreux pays.

Passerelles entre les formations tertiaires de type A et B

Dans certains pays, les formations tertiaires de type A et B sont dispensées dans des établissements de type différent, mais cette situation évolue : il est de plus en plus fréquent de voir des universités ou d'autres établissements proposer ces deux types de formation. De plus, ces deux types de formation se rapprochent de plus en plus en termes de contenus des cours, d'orientation et de résultats de l'apprentissage.

Les diplômés de l'enseignement tertiaire de type B peuvent souvent obtenir leur admission dans des formations tertiaires de type A, que ce soit en deuxième ou troisième année, voire en deuxième cycle. Leur admission est souvent soumise à certaines conditions (examen spécifique, antécédents personnels ou professionnels, réussite d'une formation préparatoire, etc.), mais celles-ci varient selon les pays et les formations visées. De même, les étudiants qui abandonnent leurs études tertiaires de type A sans avoir obtenu leur diplôme peuvent parfois être réorientés avec succès vers une formation tertiaire de type B (voir l'indicateur A4). Ainsi, les pays qui se distinguent par des taux d'accès élevés dans l'enseignement tertiaire sont vraisemblablement aussi ceux qui proposent des passerelles entre les deux types de formation.

Encadré A2.1. Âge des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire

La pyramide des âges des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire diffère dans les pays de l'OCDE, ce qui s'explique par les différences dans l'âge typique d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires et par le fait que certains étudiants peuvent avoir travaillé à l'issue de leurs études secondaires avant de s'inscrire dans l'enseignement tertiaire. De plus, il n'est pas exclu que ceux qui entament une formation tertiaire de type B s'orientent ensuite vers l'enseignement tertiaire de type A. En conséquence, on ne peut simplement additionner les taux d'accès aux formations tertiaires de type A et de type B pour obtenir des taux d'accès à l'ensemble de l'enseignement tertiaire, car il existe un risque de double comptage.

....

Il est de tradition d'entamer les études tertiaires de type A dès la fin des études secondaires. Cet usage reste courant dans de nombreux pays de l'OCDE. Ainsi, en Belgique, en Espagne, en Irlande, en Italie, au Japon, au Mexique, aux Pays-Bas et en Pologne et, dans les pays partenaires, en Slovénie, 80 % de ceux qui entreprennent des études tertiaires de type A pour la première fois ont moins de 23 ans (voir le tableau A2.3).

Dans d'autres pays membres ou partenaires de l'OCDE, en revanche, l'entrée dans l'enseignement tertiaire intervient parfois plus tard, après une période d'activité professionnelle par exemple. Dans ces pays, ceux qui entament des études tertiaires de type A pour la première fois appartiennent à un groupe d'âge nettement plus étendu. Au Danemark, en Islande, au Luxembourg, au Portugal, en Suède et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Israël, l'âge médian des étudiants qui entament une formation tertiaire dépasse 21.5 ans.

La proportion d'étudiants plus âgés qui commencent pour la première fois des études tertiaires de type A peut témoigner, avec d'autres éléments, de la souplesse de ces formations (aux États-Unis, par exemple) et de leur degré d'adéquation avec les besoins d'individus qui n'appartiennent pas au groupe d'âge typique. Cette proportion peut également traduire une perception particulière de la valeur de l'expérience professionnelle en tant que préparation complémentaire aux études supérieures, caractéristique des pays nordiques et assez répandue en Australie, en Hongrie, en Nouvelle-Zélande, en République tchèque et en Suisse, où une proportion non négligeable de nouveaux inscrits a largement dépassé l'âge typique d'accès. Elle s'explique également dans certains pays par le service militaire obligatoire, qui retarde le début des études tertiaires. En Israël par exemple (pays partenaire), plus de la moitié des étudiants qui entament des études tertiaires de type A pour la première fois ont au moins 23 ans : le service militaire y est obligatoire entre l'âge de 18 et 21 ans pour les hommes et entre l'âge de 18 et 20 ans pour les femmes. Toutefois, le fait de commencer des études tertiaires à un âge plus avancé a certaines conséquences sur l'économie (le manque à gagner fiscal, par exemple). Dans certains pays, des mesures sont prises pour encourager les étudiants à entamer et terminer au plus vite leurs études tertiaires, et inciter davantage les établissements d'enseignement tertiaire à promouvoir l'achèvement des études dans le délai imparti (voir le tableau A2.3).

Définitions et méthodologie

Les données portent sur l'année académique 2007-08 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé en 2009 par l'OCDE (voir les notes à l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eq2010).

Les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires des années 2005 à 2009 (tableaux A2.1 et A2.2) sont des taux nets (c'est-à-dire la somme des taux par âge). Ces taux nets sont des estimations de la proportion d'individus d'un groupe d'âge donné qui termineront avec succès leurs études secondaires sur la base des conditions actuelles d'obtention de ce diplôme. Les taux des années 1995 et 2000 à 2004 sont bruts. De même, les taux des années suivantes (2005 à 2008) sont bruts dans les pays qui ne peuvent fournir des données aussi détaillées.

A2

Les taux bruts sont calculés sur la base de l'âge typique d'obtention du diplôme qui est communiqué par les pays. Le taux d'obtention d'un diplôme est calculé comme suit : le nombre d'individus qui, quel que soit leur âge, obtiennent un diplôme d'un niveau d'enseignement donné est divisé par la population ayant l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires reflète non seulement la réussite des individus ayant l'âge typique (ou modal) d'obtention de ce diplôme, mais aussi celle d'élèves plus jeunes ou plus âgés (par exemple, ceux qui ont suivi des formations dites de « seconde chance »). Le mode de calcul des taux nets et bruts d'obtention d'un diplôme est décrit de manière détaillée, par niveau d'enseignement, à l'annexe 1.

Le taux d'obtention d'un premier diplôme de fin d'études secondaires (colonnes n° 1 à 4 du tableau A2.1) correspond au taux global, déduction faite des individus déjà titulaires d'un premier diplôme du même niveau d'enseignement. Les taux nets sont calculés si des données sont disponibles, comme dans les autres colonnes des tableaux.

Les chiffres concernant les diplômés des niveaux d'enseignement CITE 3A, 3B et 3C ne sont pas ajustés compte tenu du risque de double comptage. Il est impossible d'additionner les taux bruts d'obtention d'un diplôme, car les titulaires de plus d'un diplôme de fin d'études secondaires seraient comptabilisés plus d'une fois. Cette remarque s'applique aussi aux taux d'obtention d'un diplôme selon les filières d'enseignement (générale ou professionnelle). De plus, l'âge typique d'obtention d'un diplôme n'est pas nécessairement identique dans toutes les formations (voir l'annexe 1). Les formations à vocation préprofessionnelle et professionnelle comprennent les formations organisées en milieu scolaire et en alternance (en milieu scolaire et en entreprise) qui sont reconnues par le système d'éducation. Les formations dispensées entièrement en entreprise sans la supervision des autorités de l'éducation sont exclues.

Les données sur l'évolution des taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (voir le tableau A2.2) et des taux d'accès à l'enseignement tertiaire (voir le tableau A2.4) en 1995 et entre 2000 et 2004 proviennent d'une enquête spécifique réalisée en janvier 2007 dans les pays de l'OCDE et quatre des six pays partenaires.

Les taux d'accès sont présentés séparément par catégorie de formations tertiaires : les formations tertiaires de type B (CITE 5B), les formations tertiaires de type A (CITE 5A) et les programmes de recherche de haut niveau, équivalents au doctorat (CITE 6). Les formations tertiaires de type A sont largement théoriques et sont conçues pour préparer les étudiants à suivre un programme de recherche de haut niveau ou à exercer des professions particulièrement qualifiées. Les formations tertiaires de type B sont classées au même niveau de compétence que les formations tertiaires de type A, mais elles ont une finalité professionnelle plus précise et préparent les étudiants à entrer directement dans la vie active. Habituellement, ces formations sont de durée (deux à trois ans) plus courte que celles de type A et sont sanctionnées par des diplômes qui ne sont pas assimilés à des titres de niveau universitaire. Dans le passé, le type d'établissement qui dispensait ces formations donnait une idée relativement précise du contenu des formations (formations proposées soit dans des universités, soit dans des établissements tertiaires non universitaires), mais la ligne de démarcation entre les différents types d'établissements est plus floue aujourd'hui. Ces distinctions entre types d'établissement ne sont donc plus appliquées dans les indicateurs de l'OCDE.

Les tableaux A2.3 et A2.4 indiquent la somme des taux nets d'accès par âge. Le taux net d'accès à un âge donné est calculé comme suit : le nombre de nouveaux inscrits de cet âge dans chaque type de formation tertiaire est divisé par l'effectif total de la population du même âge. La somme des taux nets d'accès correspond à la somme des taux d'accès à chaque âge. Ce taux est une estimation de la probabilité qu'un jeune entame des études tertiaires au cours de sa vie, dans l'hypothèse du maintien des taux d'accès à leur niveau actuel. Le tableau A2.3 montre également les 20^e, 50^e et 80^e centiles de la répartition par âge des nouveaux inscrits, c'est-à-dire l'âge en dessous duquel respectivement 20 %, 50 % et 80 % des individus entament pour la première fois des études tertiaires. Enfin, les données sur les effectifs d'étudiants en mobilité internationale proviennent d'une enquête spécifique réalisée par l'OCDE en décembre 2009.

Par première inscription, on entend tout individu qui s'inscrit pour la première fois dans une formation du niveau considéré. Les étudiants étrangers et les étudiants en mobilité internationale qui s'inscrivent pour la première fois dans une formation tertiaire de deuxième cycle sont considérés comme de nouveaux inscrits.

Les pays de l'OCDE ne sont pas tous en mesure d'établir une distinction entre les étudiants qui entament pour la première fois des études tertiaires et ceux qui changent de filière, qui redoublent ou qui reprennent leurs études après une interruption. En conséquence, on ne peut additionner les taux de première inscription à chaque niveau de l'enseignement tertiaire pour obtenir un taux global d'accès à l'enseignement tertiaire, car il existe un risque de double comptage.

Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>

- *Tableau A2.5. Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études post-secondaires non tertiaires (2008)*
- *Tableau A2.6. Répartition des nouveaux inscrits et proportion des femmes dans l'enseignement tertiaire, selon le domaine d'études (2008)*

Tableau A2.1.
Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (2008)

Somme des taux d'obtention d'un diplôme à chaque âge, selon la finalité et l'orientation des programmes, et selon le sexe

	Total (sanctionnés par un premier diplôme)				Filière générale				Filière préprofessionnelle ou professionnelle				CITE 3A (programmes préparant à l'accès direct à des études tertiaires de type A)	CITE 3B (programmes préparant à l'accès direct à des études tertiaires de type B)	CITE 3C long (programmes d'une durée analogue à celle des programmes CITE 3A ou 3B)	CITE 3C court (programmes d'une durée inférieure à celle des programmes CITE 3A ou 3B)				
	H + F	dont < 25 ans ¹	Hommes	Femmes	H + F	dont < 25 ans ¹	Hommes	Femmes	H + F	dont < 25 ans ¹	Hommes	Femmes					H + F	H + F	H + F	H + F
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)					(13)	(16)	(19)	(22)
Pays membres de l'OCDE																				
Australie ²	m	m	m	m	67	66	62	73	39	19	37	41	67	x(19)	39	x(19)				
Autriche	m	m	m	m	17	17	14	21	75	68	84	64	17	53	1	20				
Belgique	m	m	m	m	37	37	32	42	68	50	63	74	61	a	20	25				
Canada ²	76	m	72	81	74	m	69	79	8	m	8	7	74	a	8	a				
Chili	69	69	65	74	39	39	35	43	31	31	30	31	69	a	a	a				
Rép. tchèque	87	m	85	89	22	m	17	26	65	m	68	62	61	n	26	a				
Danemark	83	73	75	90	53	52	44	63	46	28	43	49	53	a	45	n				
Finlande	93	83	89	97	49	48	41	57	88	47	81	95	93	a	a	a				
France	m	m	m	m	51	51	45	59	62	58	63	61	51	13	4	46				
Allemagne	97	m	97	98	42	m	36	47	56	m	60	51	42	55	a	n				
Grèce	91	m	89	94	64	m	56	72	28	m	33	23	64	a	28	x(19)				
Hongrie	78	72	74	82	64	59	57	71	16	15	19	13	64	a	16	x(19)				
Islande	89	68	74	105	64	57	50	79	55	29	54	57	61	1	38	19				
Irlande	96	94	92	100	74	71	72	76	55	43	41	70	99	a	6	24				
Italie	85	m	83	87	34	m	24	45	64	m	72	56	75	n	a	23				
Japon	95	m	94	95	72	m	69	75	23	m	26	20	72	1	22	x(19)				
Corée	93	m	92	94	68	m	67	69	25	m	26	25	68	a	25	a				
Luxembourg	73	71	69	77	28	28	25	32	45	43	44	45	42	9	20	2				
Mexique	44	43	40	48	41	40	37	44	3	3	3	4	41	a	3	a				
Pays-Bas	m	m	m	m	36	36	33	40	69	57	68	69	63	a	42	a				
Nouvelle-Zélande	78	m	69	87	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Norvège	91	77	84	99	61	59	48	74	41	25	46	35	61	a	41	m				
Pologne	83	82	79	88	56	52	45	67	33	33	41	26	77	a	12	a				
Portugal	63	58	55	71	42	38	35	50	20	19	21	20	x(1)	x(1)	x(1)	x(1)				
Rép. slovaque	81	78	78	84	23	23	19	28	66	62	68	63	71	a	17	1				
Espagne	73	m	67	80	45	m	37	52	38	m	37	40	45	a	20	18				
Suède	76	76	74	79	33	33	28	38	43	43	46	40	76	n	n	n				
Suisse	90	m	92	88	31	m	26	36	71	m	77	64	27	69	6	x(13)				
Turquie	26	26	29	23	17	17	18	16	9	9	11	7	26	a	a	m				
Royaume-Uni	91	m	88	94	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m				
États-Unis	77	77	77	76	x(1)	x(2)	x(3)	x(4)	x(1)	x(2)	x(3)	x(4)	x(1)	x(1)	x(1)	x(1)				
Moyenne de l'OCDE	80		76	84	47		41	53	44		45	43	60	8	16	9				
Moyenne de l'UE19	83		80	87	43		37	49	52		53	51	62	8	15	11				
Pays partenaires																				
Brésil	m	m	m	m	63	53	52	74	9	5	7	10	63	9	a	a				
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Estonie	m	m	m	m	57	56	45	70	19	18	25	13	74	a	a	2				
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m				
Indonésie	m	m	m	m	28	28	27	30	16	16	18	13	28	16	a	a				
Israël	90	90	86	93	58	58	52	65	32	32	35	28	87	a	3	a				
Fédération de Russie	m	m	m	m	54	m	x(5)	x(5)	39	m	x(9)	x(9)	54	13	22	4				
Slovénie	85	m	78	93	33	33	25	41	67	67	69	65	35	41	22	2				

Remarques : les colonnes montrant les taux d'obtention des diplômes du deuxième cycle du secondaire chez les hommes/femmes (c'est-à-dire les colonnes 14-15, 17-18, 20-21, 23-24) peuvent être consultées en ligne (voir le *StatLink* ci-dessous). Les informations sur la méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (taux nets ou taux bruts) ainsi que sur les âges typiques figurent dans l'annexe 1. Les taux d'obtention d'un diplôme peuvent être sous-estimés dans les pays exportateurs nets d'élèves (au Luxembourg, par exemple) et surestimés dans les pays importateurs nets d'élèves à cause de différences de couverture entre les données démographiques et les données sur les diplômés.

1. Somme des taux d'obtention d'un diplôme à chaque âge selon le sexe et jusqu'à 25 ans.

2. Année de référence : 2007.

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>

Tableau A2.2.
Évolution du taux d'obtention d'un diplôme (premier diplôme)
de fin d'études secondaires (entre 1995 et 2008)

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pays membres de l'OCDE										
Australie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Autriche	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Belgique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Canada ¹	m	m	77	79	83	79	80	79	76	m
Chili	46	63	m	61	64	66	73	71	71	69
Rép. tchèque ¹	78	m	84	83	88	87	89	90	88	87
Danemark	80	90	91	93	87	90	82	84	85	83
Finlande	91	91	85	84	90	95	94	94	97	93
France	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Allemagne ¹	100	92	92	94	97	99	99	100	100	97
Grèce	80	54	76	85	96	93	100	98	96	91
Hongrie	m	m	83	82	87	86	82	85	84	78
Islande	80	67	70	79	81	87	79	87	86	89
Irlande	m	74	77	78	91	92	91	87	90	96
Italie	m	78	81	78	m	82	81	84	85	85
Japon ¹	91	94	93	92	91	91	93	93	93	95
Corée ¹	88	96	100	99	92	94	94	93	91	93
Luxembourg	m	m	m	69	71	69	75	71	75	73
Mexique	m	33	34	35	37	39	40	42	43	44
Pays-Bas	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Nouvelle-Zélande	72	80	79	77	78	75	73	75	77	78
Norvège	77	99	105	97	92	100	89	88	92	91
Pologne	m	90	93	91	86	79	85	81	84	83
Portugal ²	52	52	48	50	60	53	51	54	65	63
Rép. slovaque	85	87	72	60	56	83	83	84	85	81
Espagne ¹	62	60	66	66	67	66	72	72	74	73
Suède	62	75	71	72	76	78	78	76	74	76
Suisse ¹	86	88	91	92	89	87	89	89	89	90
Turquie	37	37	37	37	41	55	48	52	58	26
Royaume-Uni	m	m	m	m	m	m	86	88	89	91
États-Unis	69	70	71	73	74	75	75	77	78	77
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>74</i>	<i>75</i>	<i>77</i>	<i>76</i>	<i>78</i>	<i>80</i>	<i>80</i>	<i>81</i>	<i>82</i>	<i>80</i>
<i>Moyenne des pays membres de l'OCDE dont les chiffres de 1995 et de 2008 sont disponibles</i>	<i>74</i>									<i>81</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>77</i>	<i>77</i>	<i>78</i>	<i>78</i>	<i>81</i>	<i>82</i>	<i>83</i>	<i>83</i>	<i>85</i>	<i>83</i>
Pays partenaires										
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	m	m	m	m	m	m	m	75	m	m
Israël	m	m	m	90	89	93	90	90	92	90
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie ¹	m	m	m	m	m	m	83	97	91	85

Remarque : avant l'année 2004, les taux d'obtention d'un diplôme secondaire étaient calculés de façon brute. À partir de 2005, et pour les pays dont les données sont disponibles, le taux d'obtention du diplôme est calculé comme taux net d'obtention du diplôme (c'est-à-dire comme la somme des taux d'obtention du diplôme par âge spécifique).

1. Tous les taux d'obtention des diplômes sont bruts.

2. Année de référence : 1997 (et non 1995).

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>

Tableau A2.3.

Taux d'accès à l'enseignement tertiaire et pyramide des âges des nouveaux inscrits (2008)

Somme des taux nets d'accès par âge, selon le sexe et la finalité des programmes

	Enseignement tertiaire de type B				Enseignement tertiaire de type A							Programmes de recherche de haut niveau				
	Taux nets d'accès				Taux nets d'accès				Âge :			Taux nets d'accès				
	H + F	Ajustés ¹	Hommes	Femmes	H + F	Ajustés ¹	Hommes	Femmes	dans le 20 ^e centile ²	dans le 50 ^e centile ²	dans le 80 ^e centile ²	H + F	Ajustés ¹	Hommes	Femmes	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	m	m	m	m	87	61	76	99	18.7	21.0	27.0	3.0	2.0	2.9	3.0
	Autriche	9	9	7	10	50	39	44	56	19.5	21.1	25.3	5.4	4.1	5.7	5.2
	Belgique	37	m	31	44	31	m	29	32	18.3	18.7	19.8	m	m	m	m
	Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	48	m	50	46	45	m	42	49	18.6	19.8	25.6	0.4	m	0.4	0.3
	Rép. tchèque	9	m	6	12	57	m	50	65	19.6	20.5	25.8	3.5	m	3.9	3.0
	Danemark	21	m	21	21	59	m	46	73	20.6	22.1	26.1	2.7	m	2.8	2.6
	Finlande	a	m	a	a	70	m	61	79	19.7	21.3	26.2	m	m	m	m
	France	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Allemagne	14	m	11	17	36	30	36	37	19.9	21.2	23.9	m	m	m	m
	Grèce	26	m	27	26	42	m	33	53	18.2	18.9	28.8	4.2	m	4.7	3.7
	Hongrie	12	m	7	17	57	m	52	62	19.2	20.3	24.8	1.5	m	1.5	1.5
	Islande	6	6	5	6	73	64	54	94	21.0	23.2	32.1	1.8	1.3	1.7	1.9
	Irlande	20	20	19	21	46	45	43	49	18.4	19.3	21.1	m	m	m	m
	Italie	n	m	n	n	51	m	43	60	19.2	19.7	21.0	2.2	m	2.1	2.4
	Japon	29	m	22	37	48	m	54	42	18.2	18.6	18.9	1.0	m	1.4	0.6
	Corée	38	m	35	42	71	m	72	70	18.3	18.8	24.0	2.2	m	2.7	1.7
	Luxembourg	n	m	n	n	25	m	25	25	19.9	21.5	24.7	0.7	m	0.6	0.7
	Mexique	2	2	3	2	34	34	34	34	18.4	19.5	22.7	0.3	0.3	0.3	0.2
	Pays-Bas	n	m	n	n	62	57	57	67	18.4	19.8	22.7	m	m	m	m
	Nouvelle-Zélande	46	38	41	51	72	58	60	84	18.6	20.6	33.3	2.5	1.3	2.5	2.5
	Norvège	n	m	n	n	71	66	57	86	19.8	21.1	29.4	2.9	2.9	3.0	2.9
	Pologne	1	m	n	1	83	82	76	90	19.4	20.3	23.0	a	m	a	a
	Portugal	n	m	n	n	81	m	71	92	18.9	21.5	31.3	3.9	m	2.9	5.0
	Rép. slovaque	1	m	1	1	72	m	59	86	19.5	20.8	27.9	3.3	m	3.2	3.3
	Espagne	22	m	20	23	41	m	35	48	18.4	18.9	22.2	2.7	m	2.4	3.0
Suède	10	10	9	10	65	56	53	78	19.9	22.1	30.2	2.6	1.8	2.7	2.5	
Suisse	19	m	21	18	38	30	37	39	20.0	21.6	26.6	4.3	2.2	4.7	3.9	
Turquie	23	m	26	19	30	m	32	28	18.5	19.8	23.5	0.6	m	0.7	0.6	
Royaume-Uni	30	m	21	39	57	m	50	64	18.5	19.5	24.6	2.5	m	2.6	2.3	
États-Unis	x(5)	x(6)	x(7)	x(8)	64	63	57	72	18.4	19.4	25.5	m	m	m	m	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>16</i>		<i>14</i>	<i>17</i>	<i>56</i>		<i>50</i>	<i>63</i>	<i>19.1</i>	<i>20.4</i>	<i>25.4</i>	<i>2.4</i>		<i>2.4</i>	<i>2.3</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>12</i>		<i>10</i>	<i>14</i>	<i>55</i>		<i>48</i>	<i>62</i>	<i>19.2</i>	<i>20.4</i>	<i>25.0</i>	<i>2.7</i>		<i>2.7</i>	<i>2.7</i>	
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Estonie	31	31	22	40	42	41	33	52	19.2	19.8	23.4	2.8	2.6	2.3	3.2
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	5	m	4	5	22	m	21	22	18.3	18.7	19.1	0.2	m	0.2	0.1
	Israël	26	m	24	28	60	m	54	66	21.4	23.7	26.9	2.1	m	2.0	2.2
	Fédération de Russie	30	m	x(1)	x(1)	68	m	x(5)	x(5)	m	m	m	2.1	m	x(12)	x(12)
	Slovénie	32	m	32	32	56	m	43	69	19.2	19.7	20.9	1.0	m	0.8	1.3

Remarques : les taux d'accès peuvent être sous-estimés dans les pays exportateurs nets d'élèves et surestimés dans les pays importateurs nets d'élèves à cause de différences de couverture entre les données démographiques et les données sur les effectifs scolarisés. L'ajustement des taux d'accès vise à compenser cet aspect. Les informations sur la méthode employée pour calculer les taux d'accès (taux nets ou taux bruts) ainsi que sur les âges typiques figurent dans l'annexe 1.

1. Les taux d'accès ajustés correspondent aux taux d'accès lorsque les étudiants en mobilité internationale sont exclus.

2. Respectivement 20 %, 50 % et 80 % des nouveaux inscrits n'ont pas atteint l'âge indiqué.

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>

Tableau A2.4.
Évolution des taux d'accès à l'enseignement tertiaire (entre 1995 et 2008)

	Enseignement tertiaire de type A ¹								Enseignement tertiaire de type B							
	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pays membres de l'OCDE																
Australie	m	59	68	70	82	84	86	87	m	m	m	m	m	m	m	m
Autriche	27	34	34	37	37	40	42	50	m	m	8	9	9	7	7	9
Belgique	m	m	33	34	33	35	30	31	m	m	33	35	34	36	37	37
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	m	m	54	46	46	43	41	45	m	m	18	25	35	34	49	48
Rép. tchèque	m	25	33	38	41	50	54	57	m	9	9	10	8	9	8	9
Danemark	40	52	57	55	57	59	57	59	33	28	22	21	23	22	22	21
Finlande	39	71	73	73	73	76	71	70	32	a	a	a	a	a	a	a
France	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Allemagne	26	30	36	37	36	35	34	36	15	15	16	15	14	13	13	14
Grèce	15	30	35	35	43	49	43	42	5	21	22	24	13	31	23	26
Hongrie	m	64	69	68	68	66	63	57	m	1	7	9	11	10	11	12
Islande	38	66	83	79	74	78	73	73	12	10	9	8	7	4	3	6
Irlande	m	32	41	44	45	40	44	46	m	26	17	17	14	21	21	20
Italie	m	39	54	55	56	56	53	51	m	1	1	1	n	n	n	n
Japon	31	40	43	42	43	45	46	48	33	32	31	32	33	32	30	29
Corée	41	45	47	49	54	59	61	71	27	51	47	47	51	50	50	38
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	25	m	m	m	m	m	m	m	n
Mexique	m	27	29	30	30	31	32	34	m	1	2	2	2	2	2	2
Pays-Bas	44	53	52	56	59	58	60	62	n	n	n	n	n	n	n	n
Nouvelle-Zélande	83	95	107	86	79	72	76	72	44	52	58	50	48	49	48	46
Norvège	59	67	75	72	73	70	70	71	5	5	1	1	n	n	n	n
Pologne	36	65	70	71	76	78	78	83	1	1	1	1	1	1	1	1
Portugal	m	m	m	m	m	53	64	81	m	m	m	m	m	1	1	n
Rép. slovaque	28	37	40	47	59	68	74	72	1	3	3	2	2	1	1	1
Espagne	m	47	46	44	43	43	41	41	3	15	21	22	22	21	21	22
Suède	57	67	80	79	76	76	73	65	m	7	7	8	7	10	9	10
Suisse	17	29	38	38	37	38	39	38	29	14	17	17	16	15	16	19
Turquie	18	21	24	26	27	31	29	30	9	9	24	16	19	21	21	23
Royaume-Uni	m	47	48	52	51	57	55	57	m	29	30	28	28	29	30	30
États-Unis	m	42	63	63	64	64	65	64	m	13	x(5)	x(6)	x(7)	x(8)	x(9)	x(10)
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>37</i>	<i>47</i>	<i>53</i>	<i>53</i>	<i>54</i>	<i>56</i>	<i>56</i>	<i>56</i>	<i>17</i>	<i>15</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>16</i>
<i>Moyenne des pays membres de l'OCDE dont les chiffres de 1995, 2000 et 2008 sont disponibles</i>	<i>37</i>	<i>50</i>						<i>59</i>	<i>19</i>	<i>19</i>						<i>20</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>35</i>	<i>46</i>	<i>50</i>	<i>52</i>	<i>53</i>	<i>55</i>	<i>55</i>	<i>55</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>11</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
Pays partenaires																
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	m	m	m	m	54	41	39	42	m	m	m	m	34	32	32	31
Israël	m	48	58	58	55	56	57	60	m	31	25	m	25	26	28	26
Fédération de Russie	m	m	63	68	68	65	66	68	m	m	38	34	33	32	31	30
Slovénie	m	m	m	m	40	46	50	56	m	m	m	m	49	43	38	32

Remarques : les colonnes montrant les taux d'accès des années 2001 et 2002 peuvent être consultées en ligne (voir le StatLink ci-dessous). Les informations sur la méthode employée pour calculer les taux d'accès (taux nets ou taux bruts) ainsi que sur les âges typiques figurent dans l'annexe 1.

1. Les taux d'accès aux programmes de recherche de haut niveau sont inclus dans les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A de 1995 et de 2000 à 2003 (à l'exception de l'Allemagne et de la Belgique).

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>

COMBIEN D'ÉTUDIANTS TERMINENT-ILS LEURS ÉTUDES TERTIAIRES ?

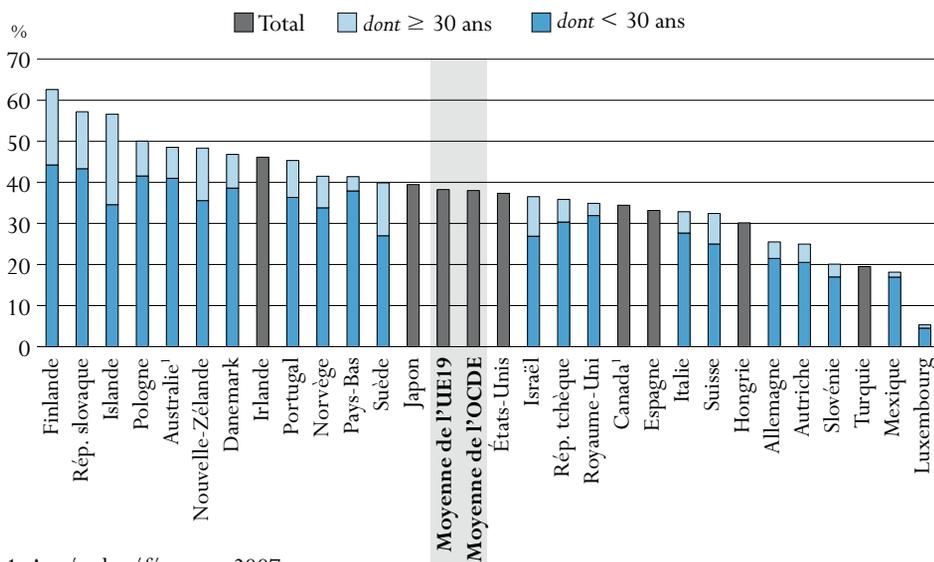
L'enseignement tertiaire représente un éventail de formations très diverses et constitue, dans l'ensemble, un bon indicateur de la production de compétences de haut niveau dans les pays. Les études tertiaires de type A sont sanctionnées par un diplôme qui s'assimile au traditionnel titre universitaire, alors que les formations tertiaires de type B sont en général de plus courte durée et sont souvent à vocation professionnelle. Cet indicateur évalue le rendement actuel des systèmes d'éducation à la lumière des taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires dans la population ayant l'âge typique de terminer ces études, et en retrace l'évolution depuis 1995.

Points clés

Graphique A3.1. Taux d'obtention d'un premier diplôme à l'issue d'une formation tertiaire de type A (2008)

Ce graphique montre les proportions d'individus d'un groupe d'âge qui termineront pour la première fois une formation tertiaire de type A (selon les estimations basées sur les chiffres de 2008 et les conditions actuelles d'obtention d'un diplôme) et, parmi celles-ci, les proportions d'individus dont l'âge est différent de l'âge typique d'obtention de ce diplôme.

Selon des estimations basées sur les conditions actuelles d'obtention d'un diplôme, 38 % des individus d'un groupe d'âge arrivent au terme de leurs études tertiaires de type A en 2008, en moyenne, dans les 26 pays de l'OCDE dont les données sont comparables. Parmi ces diplômés, ceux qui n'ont pas l'âge typique d'obtention de ce diplôme sont nombreux en Finlande, en Islande, en Nouvelle-Zélande et en Suède et, dans les pays partenaires, en Israël ; les plus de 30 ans représentent au moins un quart des diplômés.



1. Année de référence : 2007.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'obtention d'un diplôme tertiaire de type A en 2008.

Source : OCDE, Tableau A3.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>

Autres faits marquants

- Les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires de type A ne représentent pas plus de 10 % au Luxembourg, mais sont égaux ou supérieurs à 45 % en Australie, au Danemark, en Finlande, en Irlande, en Islande, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, au Portugal et en République slovaque. Ces taux sont artificiellement gonflés dans les pays qui accueillent davantage d'étudiants en mobilité internationale : les taux ajustés, c'est-à-dire déduction faite des étudiants en mobilité internationale, s'établissent par exemple à 35 % en Australie et à 39 % en Nouvelle-Zélande.
- Lorsque l'analyse de la répartition des diplômes est ventilée par sexe, les écarts entre les pays sont plus importants. Les femmes sont nettement plus nombreuses parmi les diplômés de l'enseignement tertiaire de type A. Leur taux d'obtention d'un diplôme s'établit à 46 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, contre 30 % chez les hommes.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une formation tertiaire de type A a progressé de 21 points de pourcentage depuis 13 ans. Entre 1995 et 2008, ce taux a augmenté, souvent fortement, dans la totalité des pays dont les données sont disponibles.
- Selon des estimations basées sur les conditions actuelles d'obtention d'un diplôme, 10 % des individus d'un groupe d'âge sont arrivés au terme de leurs études tertiaires de type B en 2008, en moyenne, dans les 26 pays de l'OCDE dont les données sont comparables. Le taux d'obtention d'un titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau s'établit à 1.4 % en moyenne.
- Dans un certain nombre de pays, les étudiants en mobilité internationale représentent une proportion non négligeable des diplômés de l'enseignement tertiaire ; ils ont donc un impact important sur les estimations du taux d'obtention d'un diplôme. Les taux d'obtention d'un diplôme diminuent de 20 points de pourcentage en Australie et en Nouvelle-Zélande déduction faite de l'impact cumulé des étudiants en mobilité internationale et des diplômés qui n'ont pas l'âge typique d'obtention du diplôme.

Contexte

Le diplôme de fin d'études secondaires est devenu la norme dans la plupart des pays. Ce titre est le plus souvent délivré à l'issue de formations qui préparent les élèves à des études tertiaires. Ces dernières décennies, cela a donné lieu à un accroissement sensible des taux d'accès et de scolarisation dans l'enseignement tertiaire (voir les indicateurs A2 et C1). Dans les pays de l'OCDE, il reste très intéressant de faire des études tertiaires, dans la mesure où ce diplôme améliore les perspectives de revenu et d'emploi (voir les indicateurs A6 et A7). De plus, la demande de travailleurs hautement qualifiés a sensiblement augmenté (voir l'indicateur A1). Les pays dont le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires est élevé sont ceux qui ont le plus de chances de se doter d'une main-d'œuvre hautement qualifiée ou de la développer. Enfin, des pressions s'exerceront en faveur du maintien ou de l'accroissement du financement de l'enseignement tertiaire si son développement se poursuit sans que sa qualité n'en pâtisse.

Observations et explications

Les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires montrent à quel rythme les systèmes d'éducation constituent le capital humain. Toutefois, la structure et l'étendue des formations varient beaucoup selon les pays. Le taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement tertiaire dépend à la fois de l'accessibilité de ses formations et de l'élévation du niveau de qualification demandé sur le marché du travail. Il varie également en fonction de la façon dont s'organise la délivrance des diplômes et titres dans chaque pays.

Taux d'obtention d'un premier diplôme de fin d'études tertiaires de type A

Les formations tertiaires de type A sont axées sur un enseignement largement théorique et sont conçues pour préparer les étudiants à suivre un programme de recherche de haut niveau ou à exercer des professions exigeant un degré élevé de connaissance et de compétence. L'organisation des études tertiaires de type A varie selon les pays. Ces formations peuvent être dispensées dans les universités ainsi que dans d'autres types d'établissements d'enseignement. Les formations tertiaires de type A sanctionnées par un premier diplôme durent entre trois ans (le « *Bachelor's Degree* » dans la plupart des matières dans de nombreux « *colleges* » en Irlande et au Royaume-Uni et la « licence » en France, par exemple) et cinq ans, voire davantage (le « *Diplom* » en Allemagne, par exemple).

La distinction entre les diplômes délivrés à l'issue d'une première et d'une deuxième formation tertiaire de type A est explicite dans de nombreux pays (où ces études sont organisées en cycles), mais inexistante dans d'autres. Dans certains pays, des diplômes équivalents à un mastère dans une optique internationale sont délivrés à l'issue d'une seule formation, de longue durée. Le processus de Bologne mis en œuvre dans des pays européens vise à harmoniser la durée des formations proposées aux étudiants (voir l'encadré A3.1).

Sur la base des conditions actuelles d'obtention d'un diplôme, on estime qu'en 2008, 38 % des individus d'un groupe d'âge arrivent au terme de leur formation tertiaire de type A, en moyenne, dans les 26 pays de l'OCDE dont les données sont comparables. Les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires de type A ne représentent pas plus de 10 % au Luxembourg, mais sont égaux ou supérieurs à 45 % en Australie, au Danemark, en Finlande, en Irlande, en Islande, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, au Portugal et en République slovaque (voir le tableau A3.1).

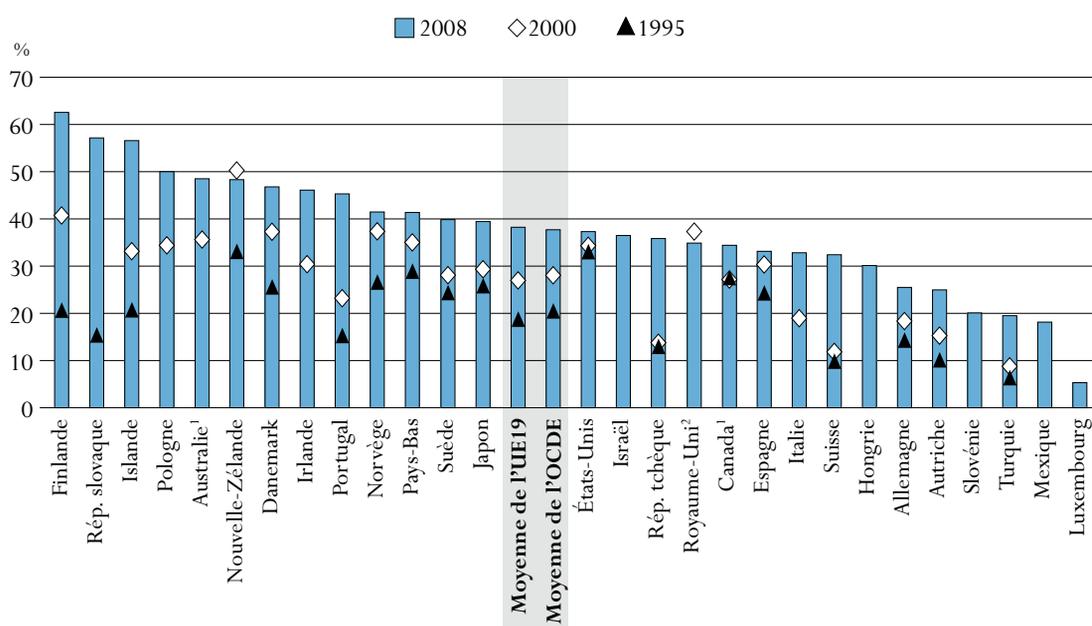
Lorsque l'analyse de la répartition des diplômés est ventilée par sexe, les écarts entre les pays sont plus importants

Dans l'ensemble, les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes parmi les diplômés de l'enseignement tertiaire de type A : leur taux d'obtention d'un diplôme s'établit à 46 %, contre 30 % chez les hommes, en moyenne dans les pays de l'OCDE. L'écart entre les sexes représente au moins 25 points de pourcentage en Finlande, en Pologne et en République slovaque. Il est même supérieur à 40 points de pourcentage en Islande. En Allemagne, au Luxembourg, au Mexique, en Suisse et en Turquie, les taux masculins et féminins sont assez comparables. Au Japon, les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les diplômés de l'enseignement tertiaire de type A.

Entre 1995 et 2008, les taux ont progressé, souvent nettement, dans tous les pays dont les données sont disponibles

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires de type A a augmenté de 21 points de pourcentage ces 13 dernières années. Les taux ont progressé davantage entre 1995 et 2000 qu'entre 2000 et 2008 au Danemark, en Espagne, en Norvège et en Nouvelle-Zélande. En Nouvelle-Zélande, ce taux a même diminué depuis 2000, essentiellement à cause des variations des flux d'entrée et de sortie d'étudiants en mobilité internationale (voir le graphique A3.2).

Graphique A3.2. Évolution du taux d'obtention d'un premier diplôme à l'issue d'une formation tertiaire de type A (1995, 2000 et 2008)



1. Année de référence : 2007 (et non 2008).

2. Rupture des séries chronologiques en raison d'une modification de la méthodologie en 2008.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'obtention d'un diplôme tertiaire de type A en 2008.

Source : OCDE, Tableau A3.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqa2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>

Les progressions les plus marquées entre 2000 et 2008 s'observent en République tchèque et en Suisse, où les taux ont presque triplé, et, dans une moindre mesure en Islande, en Italie, au Portugal et en Turquie. En Suisse, l'augmentation impressionnante enregistrée au début du XXI^e siècle s'explique par la création, en 1997, des *Fachhochschulen* (facultés de sciences appliquées) et par leur extension à d'autres types d'établissement et de formations. La Suisse et la République tchèque ont en partie rattrapé leur retard : leurs taux de 2008 sont à peine inférieurs à la moyenne de l'OCDE.

La mise en œuvre progressive du processus de Bologne en Europe a entraîné une forte hausse des taux d'obtention d'un diplôme dans certains pays (voir l'encadré A3.1), notamment en République tchèque entre 2004 et 2007, et en Finlande et en République slovaque entre 2007 et 2008. En Finlande, cet accroissement massif est temporaire, car il est dû à la suppression de certaines formations dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Bologne. En République slovaque, les données de 2008 portent sur les diplômés issus d'anciennes formations (dont certaines plus longues) et des nouvelles formations. En Italie, la forte progression des taux enregistrée entre 2002 et 2005 est essentiellement imputable à la mise en œuvre, en 2002, d'une réforme structurelle qui permet aux étudiants inscrits initialement dans une formation de longue durée d'obtenir un diplôme après trois années d'études.

Entre 2000 et 2008, les taux d'obtention d'un diplôme tertiaire n'ont pas progressé autant en Espagne, aux États-Unis et en Norvège que dans d'autres pays. En Allemagne (où la durée des formations a diminué et où le système de *numerus clausus* a été assoupli) et en Autriche, les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires de type A ont augmenté, mais ils restent nettement inférieurs à la moyenne de l'OCDE.

Dans certains pays, les individus plus âgés sont nombreux parmi les diplômés

L'obtention du diplôme à un âge plus avancé présente des avantages, mais elle a également un coût. Côté avantages, que des adultes aient la possibilité de faire des études tertiaires après avoir exercé un travail pendant un certain temps permet d'accroître le capital humain, d'améliorer la faculté d'adaptation de la main-d'œuvre à l'évolution constante de la situation et de répondre à la demande de qualifications plus élevées sur le marché du travail. Dans certains pays, l'activité professionnelle est un réel atout pour ceux qui entreprennent des études tertiaires.

Les individus qui n'appartiennent pas au groupe d'âge typique d'obtention du diplôme sont nombreux parmi les diplômés dans certains des 21 pays dont les données sur l'âge des étudiants sont disponibles. Ils représentent un quart des diplômés en Finlande, en Islande, en Nouvelle-Zélande et en Suède et, dans les pays partenaires, en Israël (voir le graphique A3.1).

Toutefois, côté coût, une scolarisation plus longue suppose également des coûts supplémentaires, notamment l'accroissement des dépenses d'éducation par étudiant (voir l'indicateur B1) et le manque à gagner fiscal dû à une entrée plus tardive dans la vie active et à une carrière professionnelle plus courte. Dans certains pays, les pouvoirs publics se préoccupent de ce phénomène. En Finlande, les diplômés de l'enseignement secondaire sont nombreux à devoir attendre un certain temps pour obtenir une place à l'université ou en polytechnique (voir l'indicateur A2) et de surcroît, les études sont généralement longues. L'âge médian des diplômés de l'enseignement tertiaire, près de 27 ans, est le troisième plus élevé des pays de l'OCDE (après celui de l'Islande et de la Suède).

Le gouvernement finlandais prend des mesures pour abaisser l'âge d'obtention du diplôme de fin d'études tertiaires en vue d'allonger la carrière professionnelle de la population active et de financer les pensions de la forte proportion d'individus qui approchent de l'âge de la retraite, le nombre d'actifs diminuant en proportion du nombre de retraités.

En Israël, la forte proportion d'individus plus âgés parmi les diplômés s'explique par le service militaire obligatoire, qui intervient avant le début des études tertiaires. Par conséquent, l'âge médian des diplômés de l'enseignement tertiaire de type A y est de 27 ans, soit 2 ans de plus que la moyenne de l'OCDE.

La Finlande, l'Islande et la Norvège sont les trois pays où les possibilités d'obtenir un diplôme à un âge plus avancé sont les plus nombreuses, tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement tertiaire.

Encadré A3.1.

Structure de l'enseignement tertiaire : principaux blocs de programmes

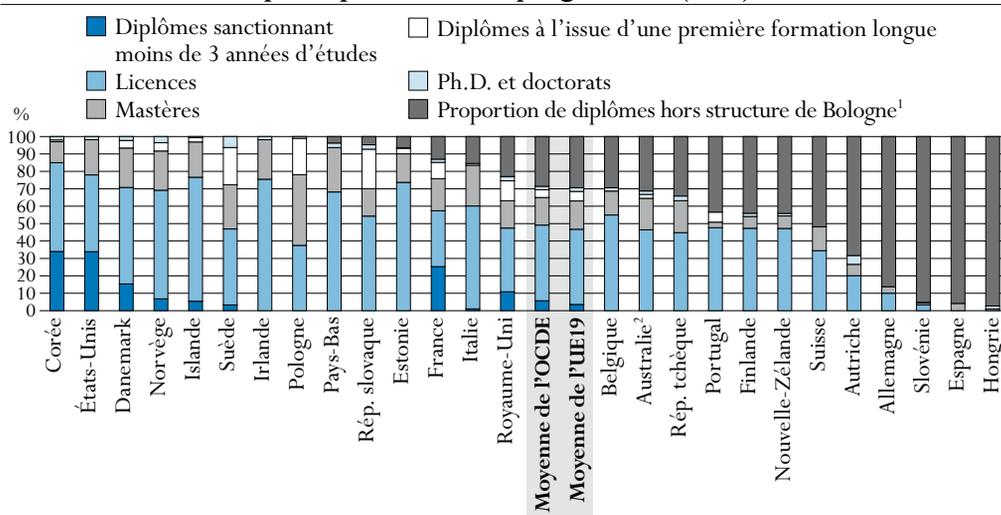
La naissance du processus de Bologne remonte à la signature, en 1998, de la Déclaration commune de la Sorbonne sur l'harmonisation de l'architecture du système d'enseignement supérieur européen par l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Il a pour but d'inscrire les trois cycles de l'enseignement tertiaire européen dans un cadre commun. Dans le cadre de cette nouvelle structure, la durée moyenne du premier cycle (licence), du deuxième cycle (mastère) et du troisième cycle (doctorat) a été harmonisée pour améliorer la comparabilité des données entre les pays européens et d'autres pays membres de l'OCDE, et faciliter la mobilité des étudiants entre les pays et la reconnaissance de l'équivalence entre des formations similaires. Le tableau A3.4 présente les principaux programmes de l'enseignement tertiaire et montre la répartition des diplômés entre eux. Les principaux programmes sont structurés comme suit :

- Les programmes dont la durée est inférieure à trois ans, mais qui sont considérés comme relevant de l'enseignement tertiaire. En moyenne, 6 % des diplômés de l'enseignement tertiaire l'ont été à l'issue de ce type de programmes en 2008. Cette proportion est supérieure à 10 % en Corée, au Danemark, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni.
- Les licences ou programmes équivalents qui durent entre trois et quatre ans. Ce sont les programmes les plus courants. En moyenne, 43 % des diplômés de l'enseignement tertiaire l'ont été à l'issue de ce type de programmes en 2008. Cette proportion est supérieure à 50 % en Belgique, en Corée, au Danemark, en Irlande, en Islande, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas et en République slovaque et, dans les pays partenaires, en Estonie.
- Les mastères ou programmes équivalents qui durent entre un et quatre ans après la licence, et qui sont sanctionnés par un deuxième diplôme, le premier ayant été délivré à l'issue d'une licence. La durée cumulée des études tertiaires peut donc aller de quatre à huit ans, voire davantage. En moyenne, 16 % des diplômés de l'enseignement tertiaire l'ont été à l'issue de ce type de programmes en 2008. Cette proportion est égale ou supérieure à 20 % au Danemark, aux États-Unis, en Irlande, en Islande, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne et en Suède.

.....

- Les programmes organisés en un seul cycle d'une durée minimale de cinq ans. Les formations de cinq ans et plus sont pour la plupart équivalentes au master, mais quelques-unes sont équivalentes à la licence. Il s'agit généralement des études de médecine, d'architecture, d'ingénierie et de théologie. En moyenne, 4 % seulement des diplômés de l'enseignement tertiaire l'ont été à l'issue de ce type de programmes en 2008. Cette proportion est supérieure à 8 % en France et au Royaume-Uni, et à 20 % en Pologne, en République slovaque et en Suède. Il convient toutefois de souligner qu'une partie de ces diplômés ne rentrent pas dans la catégorie des formations relevant du processus de Bologne.
- Les programmes équivalents au doctorat. Ces formations relèvent en principe du niveau 6 de la CITE (voir le tableau A3.2). Leur durée est de trois à quatre ans, mais elle varie selon les domaines d'études et les pays. En moyenne, 2 % des diplômés de l'enseignement tertiaire sont issus de ce type de programme en 2008.

Graphique A3.3. Structure de l'enseignement tertiaire : principaux blocs de programmes (2008)



1. Ou de programmes sanctionnés par un diplôme analogue dans les pays non européens.
 2. Année de référence : 2007.
 Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion de diplômés suivant la structure de Bologne.
 Source : OCDE, Tableau A3.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>

Comme le processus de Bologne vise l'équivalence des systèmes d'éducation en termes de diplômes, il améliorera la comparabilité des données (celles relatives aux diplômes délivrés à l'issue d'une première ou d'une deuxième formation, par exemple). À court terme, il entraîne également un accroissement structurel des taux d'obtention d'un diplôme dans les pays européens (voir les données tendanciennes et le tableau A3.2). Toutefois, dans certains pays, des domaines d'études ne suivent pas encore la structure prévue dans le processus de Bologne, car identifier la meilleure répartition des formations entre les blocs de programmes est une tâche délicate. En moyenne, 29 % des diplômés de l'enseignement tertiaire l'ont été à l'issue de ces formations en 2008. Ils sont même plus de 60 % en Allemagne, en Autriche, en Espagne et en Hongrie et, dans les pays partenaires, en Slovénie. Dans ces pays, le défi consiste à prendre les décisions qui s'imposent pour aboutir à l'intégration parfaite de leurs formations dans les structures prévues par le processus de Bologne dont, à l'origine, la mise en œuvre complète devait être achevée en 2010 dans 45 pays, essentiellement dans la zone européenne.

Diplômes délivrés à l'issue d'une première et d'une deuxième formation, et titres sanctionnant les programmes de recherche de haut niveau

Les taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une première formation sont disponibles dans tous les pays, mais il n'en va pas de même pour les taux d'obtention d'un premier diplôme. Dans certains pays en effet, les données sur l'enseignement sont insuffisantes pour estimer le nombre d'individus qui décrochent leur premier diplôme.

Selon les estimations, plus d'un tiers des individus d'une cohorte d'âge ont obtenu un diplôme à l'issue d'une première formation tertiaire de type A en 2008, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Cette proportion passe la barre des 50 % en Australie, en Islande, en Nouvelle-Zélande et en République slovaque et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie. Elle est même supérieure à 80 % en Finlande, où le taux élevé d'obtention d'un diplôme est temporaire, car il est dû à la suppression de certaines formations dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Bologne. Par contraste, ce taux est inférieur à 20 % au Chili, au Luxembourg, au Mexique et en Turquie. De tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE considérés ici, la Slovénie est le seul où le taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une première formation est plus élevé dans l'enseignement tertiaire de type B, qui a une finalité professionnelle plus précise, que dans l'enseignement tertiaire de type A, qui est largement théorique. En Belgique et au Chili, les taux sont similaires dans ces deux types de formations tertiaires (voir le tableau A3.3).

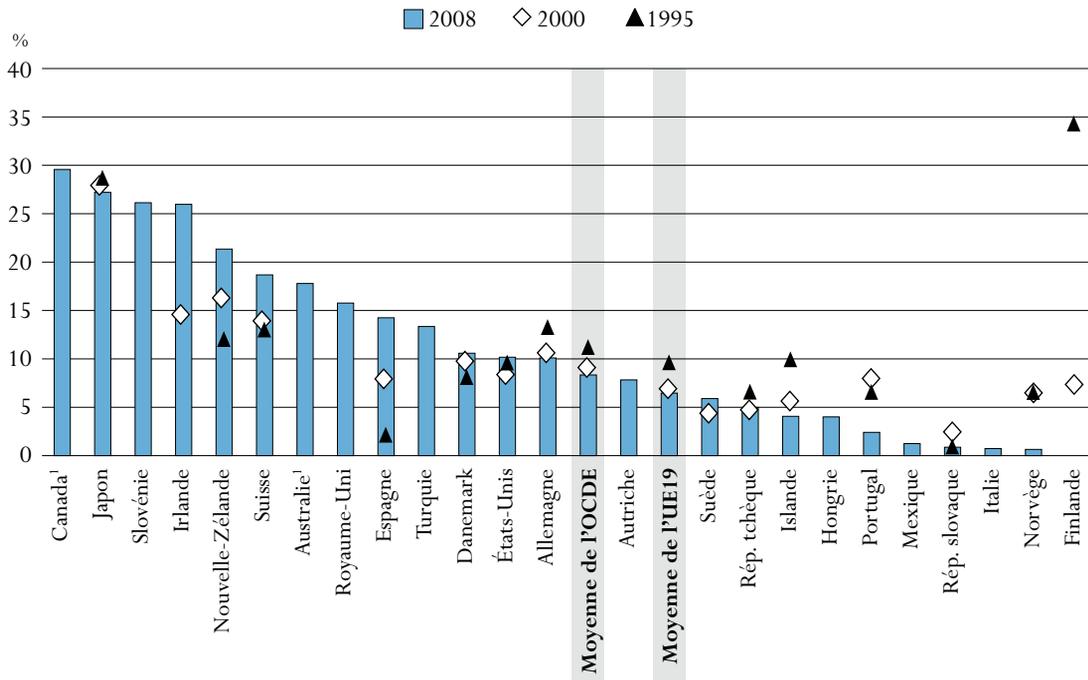
Selon la moyenne établie sur la base des 30 pays de l'OCDE dont les données sont comparables, le taux d'obtention d'un titre équivalent au doctorat à l'issue d'un programme de recherche de haut niveau s'établit à 1,4 % en 2008. Ce taux est supérieur à 2 % en Allemagne, en Finlande, au Portugal, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse (voir le tableau A3.3).

Taux d'obtention d'un premier diplôme à l'issue d'une formation tertiaire de type B

Les formations tertiaires de type B sont classées au même niveau de compétence que celles de type A, mais elles ont une finalité professionnelle plus précise et préparent généralement les étudiants à entrer directement dans la vie active. Habituellement, elles sont de durée (deux à trois ans) plus courte que celles de type A et sont sanctionnées par des diplômes qui ne sont pas assimilés à des titres de niveau universitaire. Selon la moyenne calculée sur la base des 26 pays de l'OCDE dont les données sont comparables, 10 % environ des individus d'un groupe d'âge arrivent au terme d'une formation de ce niveau. En réalité, les formations tertiaires de type B ne constituent une part significative de l'enseignement tertiaire que dans quelques pays, en l'occurrence au Canada, en Irlande, au Japon et en Nouvelle-Zélande et, dans les pays partenaires, en Slovénie, où en 2008, plus de 20 % des individus d'un groupe d'âge sont diplômés à l'issue de ce type de formation (voir le tableau A3.1).

L'offre de formations tertiaires de type B et les taux d'obtention d'un diplôme à l'issue de ce type de formation varient selon les pays, même si le taux moyen d'obtention d'un diplôme calculé à l'échelle des pays de l'OCDE est resté stable ces 13 dernières années. L'Espagne doit par exemple la forte augmentation de son taux d'obtention d'un diplôme tertiaire de type B entre 1995 et 2008 à la création de formations à vocation professionnelle de haut niveau. À l'inverse, la Finlande supprime progressivement les formations tertiaires de type B, ce qui explique la baisse très sensible de la proportion de diplômés de ce niveau d'enseignement dans le groupe d'âge correspondant (voir le tableau A3.2).

Graphique A3.4. Évolution du taux d'obtention d'un premier diplôme à l'issue d'une formation tertiaire de type B (1995, 2000 et 2008)



1. Année de référence : 2007 (et non 2008).

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'obtention d'un diplôme tertiaire de type B en 2008.

Source : OCDE. Tableau A3.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

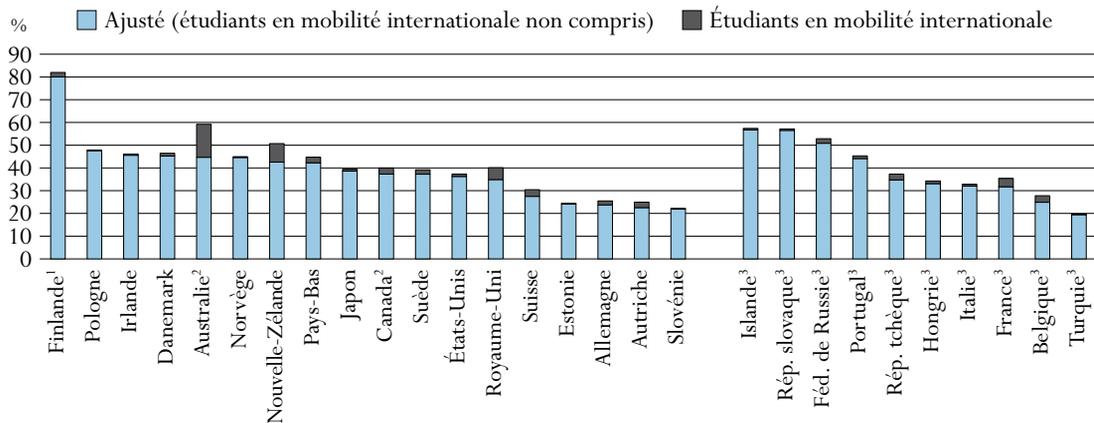
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>

Proportion d'étudiants en mobilité internationale dans les effectifs diplômés

Dans un certain nombre de pays, les étudiants en mobilité internationale sont nombreux parmi les effectifs de l'enseignement tertiaire. Ils influent donc sensiblement sur l'estimation des taux d'obtention d'un diplôme tertiaire. Dans ce contexte, il est important de tenir compte de l'impact de ces étudiants lors de la comparaison des taux d'obtention d'un diplôme entre les pays. Dans les pays où les étudiants en mobilité internationale sont nombreux (en Australie et en Nouvelle-Zélande, par exemple), les taux d'obtention d'un diplôme sont gonflés artificiellement, car les diplômés en mobilité internationale sont systématiquement comptabilisés parmi ceux qui ont obtenu un premier diplôme, quelles que soient les études suivies auparavant dans d'autres pays. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les taux d'obtention d'un diplôme s'établissent respectivement de 35 % et 39 % après déduction des étudiants en mobilité internationale. Ils diminuent de 20 points de pourcentage si l'on prend en compte l'impact cumulé des étudiants en mobilité internationale et des diplômés qui n'ont pas l'âge typique d'obtention du diplôme (voir le tableau A3.1).

Seuls neuf pays disposent de données sur le taux d'obtention d'un premier diplôme des étudiants en mobilité internationale. Les données sur le taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une première formation des étudiants partis à l'étranger dans le but spécifique d'y suivre des études tertiaires sont disponibles dans 18 pays (10 autres pays en disposent au sujet des étudiants étrangers).

Graphique A3.5. Taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une première formation tertiaire de type A : impact des étudiants étrangers/en mobilité internationale (2008)



1. Pour les données sur les étudiants en mobilité internationale, la catégorie « Diplôme à l'issue d'une première formation » inclut les diplômés à l'issue d'une deuxième formation.

2. Année de référence : 2007.

3. Les taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une première formation de type A sont calculés pour les étudiants étrangers. Ces données n'étant pas comparables à celles sur les étudiants en mobilité internationale, elles sont présentées séparément.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux ajusté d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une première formation tertiaire de type A.

Source : OCDE, Tableau A3.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>

En Australie, en Nouvelle-Zélande et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni, les taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une première formation tertiaire de type A diminuent respectivement de 15, 8 et 5 points de pourcentage après déduction des étudiants en mobilité internationale. Le taux réel d'obtention d'un diplôme chez les ressortissants nationaux est donc largement surévalué dans ces pays. C'est en Australie et au Royaume-Uni que l'impact des étudiants en mobilité internationale est le plus important pour les taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une deuxième formation tertiaire de type A : ils diminuent respectivement de 10 et 9 points de pourcentage après déduction des étudiants en mobilité internationale. Ceux-ci représentent plus de 40 % des effectifs diplômés à l'issue de programmes de recherche de haut niveau au Royaume-Uni et en Suisse. Quoique moins important (environ 10 % des effectifs diplômés), l'impact des étudiants en mobilité internationale sur le taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une première formation tertiaire de type A est sensible aussi en Autriche et en Suisse. Parmi les pays dont les données ne portent pas sur la mobilité internationale des étudiants, mais sur les « étudiants étrangers », ces derniers ont un impact important en Belgique et en France, où ils représentent au moins 10 % des diplômés (voir le graphique A3.5).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année académique 2007-08 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé en 2009 par l'OCDE (voir les notes à l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2010).

Par diplômés de l'enseignement tertiaire, on entend les individus qui obtiennent un diplôme de fin d'études tertiaires au cours de l'année de référence. Cet indicateur établit une distinction

entre les différentes catégories de formations tertiaires : *i*) les formations tertiaires de type B (CITE 5B) ; *ii*) les formations tertiaires de type A (CITE 5A) ; et *iii*) les programmes de recherche de haut niveau, équivalents au doctorat (CITE 6). Comme certains pays ne disposent pas de données dans toutes ces catégories, l'OCDE a classé les diplômés dans les catégories les plus appropriées – la liste des formations de type A et B retenues dans chaque pays figure à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les formations tertiaires de type A sont réparties en sous-catégories en fonction du nombre (légal ou réglementaire) d'années d'études à suivre pour obtenir le diplôme correspondant afin de permettre des comparaisons entre les pays indépendamment de leur structure de délivrance des diplômes. La classification retenue par l'OCDE répartit plus précisément les formations en trois groupes selon leur durée : les formations de durée moyenne (de trois à moins de cinq ans), les formations de longue durée (de cinq à six ans) et les formations de très longue durée (de plus de six ans). Les diplômes sanctionnant les formations d'une durée de moins de trois ans, qui ne sont pas considérés comme équivalents à ceux délivrés à l'issue d'une formation tertiaire de type A, sont exclus de cet indicateur. Certaines formations sanctionnées par un deuxième diplôme sont classées en fonction de leur durée cumulée à celle des formations sanctionnées par le premier diplôme. Les individus déjà titulaires d'un premier diplôme sont déduits.

Dans les tableaux A3.1, A3.2 (à partir de 2005) et A3.3, les taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une première formation tertiaire (de type A et B) ou d'un programme de recherche de haut niveau sont des taux nets (ils correspondent à la somme des taux d'obtention d'un diplôme par âge). Le taux net est l'estimation de la proportion d'individus d'un groupe d'âge qui terminera des études tertiaires de type A ou B dans l'hypothèse que les taux d'obtention d'un tel diplôme se maintiennent à leur niveau actuel. Dans les pays qui ne peuvent fournir des données aussi détaillées, ce sont les taux bruts qui sont indiqués. Les taux bruts sont calculés sur la base de l'âge typique d'obtention d'un diplôme tertiaire communiqué par les pays (voir l'annexe 1). Le taux d'obtention d'un diplôme est calculé comme suit : le nombre de diplômés du niveau d'enseignement considéré, quel que soit leur âge, est divisé par l'effectif de la population ayant l'âge typique d'obtenir ce diplôme. Toutefois, dans de nombreux pays, il est difficile de définir un âge typique d'obtention d'un diplôme, car celui-ci est très variable. Enfin, les données relatives à l'impact des étudiants en mobilité internationale sur les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires proviennent d'une enquête spéciale réalisée par l'OCDE en décembre 2009.

Dans le tableau A3.2, les données sur les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires de 1995, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 proviennent d'une enquête spéciale réalisée dans les pays de l'OCDE et quatre des six pays partenaires en janvier 2007.

Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>

- *Tableau A3.5. Répartition des diplômés à l'issue de formations tertiaires, selon le domaine d'études (2008)*
- *Tableau A3.6. Pourcentage de diplômes délivrés à des femmes à l'issue de formations tertiaires, selon le domaine d'études (2008)*
- *Tableau A3.7. Évolution des taux nets d'obtention d'un titre à l'issue d'un programme de recherche de haut niveau (entre 1995 et 2008)*

Tableau A3.1.
Taux d'obtention d'un diplôme dans l'enseignement tertiaire et pyramide des âges des nouveaux diplômés
du niveau tertiaire de type A (2008)

Somme des taux d'obtention d'un diplôme à chaque âge, selon la finalité des programmes et le sexe

	Programmes tertiaires de type A (sanctionnés par un premier diplôme)									Programmes tertiaires de type B (sanctionnés par un premier diplôme)					
	Tous âges confondus		Ajustés (étudiants en mobilité internationale non compris) ¹		Hommes	Femmes	Âge :			Tous âges confondus		Ajustés (étudiants en mobilité internationale non compris) ¹		Hommes	Femmes
	(1)	dont < 30 (2)	Tous âges confondus (3)	dont < 30 (4)			dans le 20 ^e centile ² (7)	dans le 50 ^e centile ² (8)	dans le 80 ^e centile ² (9)	Tous âges confondus (10)	dont < 30 (11)	Tous âges confondus (12)	dont < 30 (13)		
					(1)	(2)								(3)	(4)
Pays membres de l'OCDE															
Australie ³	48.5	41.0	34.6	28.7	40.5	56.8	21.5	23.1	27.7	17.8	12.3	m	m	16.2	19.4
Autriche	25.0	20.5	22.5	18.6	21.9	28.1	23.5	25.8	29.8	7.8	5.3	7.7	5.3	8.2	7.4
Belgique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Canada ³	34.4	m	m	m	25.5	43.8	m	m	m	29.6	m	m	m	23.8	35.7
Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. tchèque	35.8	30.3	m	m	29.3	42.8	23.3	25.0	28.7	5.0	4.7	m	m	2.7	7.5
Danemark	46.8	38.6	m	m	36.3	57.5	23.7	25.8	30.4	10.6	8.2	m	m	10.9	10.3
Finlande	62.6	44.2	m	m	45.9	80.0	24.7	26.9	33.3	n	n	m	m	n	n
France	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Allemagne	25.5	21.5	m	m	24.0	27.0	24.6	26.5	29.3	10.1	m	m	m	7.5	12.7
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	30.1	m	m	m	19.9	40.6	m	m	m	4.0	m	m	m	2.1	6.0
Islande	56.6	34.6	55.5	34.0	37.0	78.2	24.0	27.2	38.8	4.1	1.1	4.0	1.1	3.6	4.6
Irlande	46.1	m	m	m	37.0	55.4	m	m	m	26.0	m	m	m	26.7	25.3
Italie	32.8	27.7	m	m	26.7	39.2	23.3	25.4	30.6	0.7	m	m	m	0.7	0.8
Japon	39.4	m	38.6	m	43.7	34.9	m	m	m	27.2	m	26.5	m	20.0	34.8
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Luxembourg	5.3	4.5	m	m	5.1	5.6	22.6	24.4	29.0	n	m	m	m	n	n
Mexique	18.1	16.9	m	m	16.6	19.6	22.7	23.9	25.9	1.2	1.2	m	m	1.4	1.1
Pays-Bas	41.4	37.9	38.9	35.8	36.5	46.4	21.6	23.4	26.5	n	m	m	m	n	n
Nouvelle-Zélande	48.3	35.5	38.6	27.0	38.2	58.2	21.6	23.8	35.5	21.3	13.0	17.3	9.5	18.0	24.4
Norvège	41.5	33.8	41.1	33.5	30.6	52.7	22.9	25.2	30.9	0.6	0.3	m	m	0.5	0.8
Pologne	50.0	41.5	m	m	36.4	64.0	24.2	25.7	28.3	0.1	0.1	m	m	n	0.2
Portugal	45.3	36.3	m	m	35.6	55.4	22.8	25.0	31.2	2.4	2.3	m	m	1.3	3.6
Rép. slovaque	57.1	43.3	m	m	38.1	76.9	22.9	24.7	31.4	0.9	0.7	m	m	0.5	1.3
Espagne	33.1	m	m	m	25.5	41.1	m	m	m	14.2	13.1	m	m	12.8	15.8
Suède	39.9	27.0	37.0	24.8	27.8	52.5	24.8	27.5	35.3	5.9	4.0	5.9	4.0	4.9	6.9
Suisse	32.4	25.0	m	m	31.7	33.2	24.5	26.9	32.6	18.7	m	m	m	24.0	13.3
Turquie	19.5	m	m	m	20.6	18.4	m	m	m	13.3	11.5	m	m	14.4	12.2
Royaume-Uni	34.9	31.9	m	m	29.7	40.2	20.6	21.6	23.7	15.8	7.8	m	m	11.1	20.4
États-Unis	37.3	m	34.5	m	31.0	43.9	m	m	m	10.2	m	10.0	m	7.4	13.1
Moyenne de l'OCDE	38.0				30.4	45.9	23.1	25.2	30.5	9.5				8.4	10.7
Moyenne de l'UE19	38.2				29.7	47.1	23.3	25.2	29.8	6.5				5.6	7.4
Pays partenaires															
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Israël	36.5	26.9	m	m	30.0	43.1	25.0	27.2	31.8	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie	20.1	17.0	m	m	12.9	28.0	25.1	26.6	29.0	26.1	14.2	m	m	19.0	34.0

Remarques : les informations sur la méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (taux nets ou taux bruts) ainsi que sur les âges typiques figurent dans l'annexe 1.

Les taux d'obtention d'un diplôme peuvent être sous-estimés dans les pays exportateurs nets d'élèves et surestimés dans les pays importateurs nets d'élèves à cause de différences de couverture entre les données démographiques et les données sur les diplômés. L'ajustement des taux d'obtention d'un diplôme vise à compenser cet aspect.

1. Le taux d'obtention d'un diplôme ajusté correspond au taux d'obtention d'un diplôme à l'exclusion des étudiants en mobilité internationale.

2. Respectivement 20 %, 50 % et 80 % des titulaires d'un premier diplôme n'ont pas atteint l'âge indiqué.

3. Année de référence : 2007.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>

Tableau A3.2.
Évolution du taux d'obtention d'un diplôme tertiaire (entre 1995 et 2008)
Somme des taux d'obtention d'un diplôme à chaque âge, selon la finalité des programmes

	Tertiaire de type A (premier diplôme)								Tertiaire de type B (premier diplôme)							
	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pays membres de l'OCDE																
Australie	m	36	50	51	50	50	49	m	m	m	m	m	m	m	18	m
Autriche	10	15	19	20	20	21	22	25	m	m	m	7	8	7	7	8
Belgique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Canada	27	27	28	29	29	31	34	m	m	m	m	m	m	m	30	m
Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. tchèque	13	14	17	20	25	29	35	36	6	5	4	5	6	6	5	5
Danemark	25	37	43	44	46	45	47	47	8	10	14	11	10	10	11	11
Finlande	20	41	48	47	48	48	48	63	34	7	1	n	n	n	n	n
France	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Allemagne	14	18	18	19	20	21	23	25	13	11	10	10	11	11	10	10
Grèce	14	15	20	24	25	20	18	m	5	6	9	11	12	12	12	m
Hongrie	m	m	m	29	36	30	29	30	m	m	m	3	4	4	4	4
Islande	20	33	45	51	56	63	63	57	10	6	7	5	4	4	2	4
Irlande	m	30	37	39	38	39	45	46	m	15	19	20	24	27	24	26
Italie	m	19	m	36	41	39	35	33	m	n	m	n	n	n	m	1
Japon	25	29	34	35	36	39	39	39	28	29	26	26	27	28	28	27
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	5	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	m	m	m	m	m	m	m	18	m	m	m	m	m	m	m	1
Pays-Bas	29	35	38	40	42	43	43	41	m	m	m	m	n	n	n	n
Nouvelle-Zélande	33	50	49	50	51	52	48	48	12	17	20	21	21	24	20	21
Norvège	26	37	39	45	41	43	43	41	6	6	5	3	2	1	1	1
Pologne	m	34	44	45	45	47	49	50	m	m	n	n	n	n	n	n
Portugal	15	23	33	32	32	33	43	45	6	8	7	8	9	9	6	2
Rép. slovaque	15	m	25	28	30	35	39	57	1	2	2	3	2	1	1	1
Espagne	24	30	32	33	33	33	32	33	2	8	16	17	17	15	14	14
Suède	24	28	35	37	38	41	40	40	m	4	4	4	5	5	5	6
Suisse	9	12	22	26	27	30	31	32	13	14	12	12	8	10	18	19
Turquie	6	9	11	11	11	15	m	20	m	m	m	m	m	11	12	13
Royaume-Uni ¹	m	37	38	39	39	39	39	35	m	m	14	16	17	15	15	16
États-Unis	33	34	32	33	34	36	37	37	9	8	9	9	10	10	10	10
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>20</i>	<i>28</i>	<i>33</i>	<i>35</i>	<i>36</i>	<i>37</i>	<i>39</i>	<i>38</i>	<i>11</i>	<i>9</i>	<i>10</i>	<i>9</i>	<i>9</i>	<i>9</i>	<i>11</i>	<i>8</i>
<i>Moyenne des pays membres de l'OCDE dont les chiffres de 1995 et de 2008 sont disponibles</i>	<i>20</i>						<i>40</i>		<i>11</i>							<i>10</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>18</i>	<i>27</i>	<i>32</i>	<i>33</i>	<i>35</i>	<i>35</i>	<i>37</i>	<i>38</i>	<i>9</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>6</i>
Pays partenaires																
Brésil	m	10	15	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Israël	m	m	31	32	35	36	37	36	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie	m	m	m	m	18	21	20	20	m	m	m	m	24	26	25	26

Remarques : les colonnes concernant les années 2001 et 2002 peuvent être consultées en ligne (voir le *Statlink* ci-dessous).

Avant l'année 2004, les taux d'obtention d'un diplôme tertiaire de type A ou B étaient calculés de façon brute. À partir de 2005, et pour les pays dont les données sont disponibles, le taux d'obtention d'un diplôme est calculé comme taux net d'obtention d'un diplôme (c'est-à-dire comme la somme des taux d'obtention d'un diplôme par âge spécifique). Les informations sur la méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (taux nets ou taux bruts) ainsi que sur les âges typiques figurent dans l'annexe 1.

1. Rupture des séries chronologiques en raison d'une modification de la méthodologie en 2008.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>

Tableau A3.3.
Taux d'obtention d'un diplôme aux différents niveaux de l'enseignement tertiaire,
impact des étudiants étrangers/en mobilité internationale (2008)

Somme des taux d'obtention d'un diplôme à chaque âge, selon la finalité des programmes

	Diplôme sanctionnant une première formation tertiaire de type B		Diplôme sanctionnant une première formation tertiaire de type A		Diplôme sanctionnant une deuxième formation tertiaire de type A		Titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau	
	Taux d'obtention d'un diplôme (tous étudiants confondus)	Taux d'obtention d'un diplôme ajusté (étudiants étrangers/en mobilité internationale non compris)	Taux d'obtention d'un diplôme (tous étudiants confondus)	Taux d'obtention d'un diplôme ajusté (étudiants étrangers/en mobilité internationale non compris)	Taux d'obtention d'un diplôme (tous étudiants confondus)	Taux d'obtention d'un diplôme ajusté (étudiants étrangers/en mobilité internationale non compris)	Taux d'obtention d'un diplôme (tous étudiants confondus)	Taux d'obtention d'un diplôme ajusté (étudiants étrangers/en mobilité internationale non compris)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Pays membres de l'OCDE								
Australie ¹	19.9	13.9	59.2	44.7	17.9	7.6	1.9	1.5
Autriche	7.8	7.6	25.0	22.5	4.6	4.0	1.9	1.5
Belgique ²	29.3	26.4	27.8	24.9	14.6	11.8	1.3	1.0
Canada ¹	32.5	31.0	40.0	37.3	9.1	7.5	1.1	0.9
Chili	14.8	14.8	16.0	16.0	4.3	4.0	0.1	0.1
Rép. tchèque ²	5.0	4.9	37.3	34.7	15.3	14.6	1.4	1.3
Danemark	11.8	11.4	46.5	45.2	16.9	16.1	1.5	1.4
Finlande	n	m	82.0	80.0	0.8	x(4)	2.3	2.1
France ²	25.0	m	35.4	31.7	14.0	11.0	1.4	1.0
Allemagne	10.1	m	25.5	23.7	2.2	1.6	2.5	2.1
Grèce	14.7	m	23.6	m	5.3	m	0.9	m
Hongrie ²	4.7	4.7	34.3	33.1	4.5	4.5	0.7	0.7
Islande ²	4.4	4.2	57.4	56.7	16.1	15.4	0.5	0.4
Irlande	26.0	25.8	46.1	45.6	19.2	19.1	1.3	1.3
Italie ²	0.7	0.7	32.8	32.1	m	m	m	m
Japon	27.2	26.5	39.4	38.6	5.6	5.1	1.1	0.9
Corée	30.2	m	43.4	m	8.9	m	1.1	m
Luxembourg ²	n	m	5.3	2.1	a	m	0.1	n
Mexique	1.2	m	18.1	m	3.0	m	0.2	m
Pays-Bas	n	m	44.7	42.3	15.8	15.2	1.6	m
Nouvelle-Zélande	24.2	19.9	50.7	42.5	16.0	13.0	1.4	1.1
Norvège	0.7	m	44.9	44.6	10.6	10.2	1.8	1.7
Pologne	1.0	m	50.0	49.8	34.0	34.0	0.9	m
Portugal ²	2.4	2.4	45.3	44.1	6.7	6.5	3.0	2.7
Rép. slovaque ²	0.9	m	57.1	56.5	14.5	m	1.9	m
Espagne	14.2	m	29.8	m	2.2	m	0.9	m
Suède	6.0	6.0	39.2	37.2	4.3	3.4	3.0	2.5
Suisse	24.7	m	30.4	27.5	11.1	9.0	3.3	1.8
Turquie ²	13.3	13.3	19.7	19.5	2.6	2.6	0.3	0.3
Royaume-Uni	16.5	15.3	40.1	34.9	22.2	13.1	2.0	1.1
États-Unis	10.2	10.0	37.3	36.3	16.8	15.1	1.5	1.1
Moyenne de l'OCDE	12.2		38.2		10.6		1.4	
Moyenne de l'UE19	12.9		39.6		9.1		1.6	
Pays partenaires								
Brésil	x(3)	m	27.7	m	1.2	m	0.4	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	19.4	19.4	24.5	24.1	11.7	11.5	0.9	0.8
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	3.0	m	6.8	m	0.4	m	n	m
Israël	m	m	36.5	m	14.4	m	1.4	m
Fédération de Russie ²	28.1	27.8	52.8	50.9	0.6	m	1.5	m
Slovénie	28.9	28.7	22.2	21.9	4.0	3.9	1.3	1.3

Remarques : les informations sur la méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (taux nets ou taux bruts) ainsi que sur les âges typiques figurent dans l'annexe 1. Les taux d'obtention d'un diplôme peuvent être sous-estimés dans les pays exportateurs nets d'élèves et surestimés dans les pays importateurs nets d'élèves à cause de différences de couverture entre les données démographiques et les données sur les diplômés. L'ajustement des taux d'obtention d'un diplôme vise à compenser cet aspect.

1. Année de référence : 2007.

2. Les taux d'obtention d'un diplôme sont calculés pour les étudiants étrangers (définis sur la base du pays dont ils sont ressortissants). Ces données n'étant pas comparables à celles sur les étudiants en mobilité internationale, elles sont présentées séparément dans le graphique A3.5.

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>

Tableau A3.4.

Structure de l'enseignement tertiaire : principaux blocs de programmes (2008)

Proportion de diplômés suivant la structure de Bologne (ou de programmes sanctionnés par un diplôme analogue pour les pays non européens)

	Proportion de diplômés suivant la structure de Bologne ¹	Dont :					Proportion de diplômés hors structure de Bologne ¹ (de niveaux CITE 5A, 5B et 6)
		Diplômes sanctionnant moins de 3 années d'études mais reconnus de niveau tertiaire et suivant la structure de Bologne ¹ (première formation)	Licences d'une durée de 3 à 4 ans (première formation)	Mastères d'une durée cumulée de 4 à 8 ans (deuxième formation)	Diplômes à l'issue d'une première formation longue reconnus comme suivant la structure de Bologne ¹ (d'une durée de 5 ans ou plus)	Ph.D. et doctorats	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Pays membres de l'OCDE							
Australie ²	69	a	46	18	2	2	31
Autriche	32	n	20	7	n	5	68
Belgique	71	a	55	14	a	2	29
Canada	m	m	m	m	m	m	m
Chili	m	m	m	m	m	m	m
Rép. tchèque	66	a	45	18	a	3	34
Danemark	100	15	55	23	4	2	n
Finlande	56	a	47	7	n	2	44
France	87	25	32	18	9	2	13
Allemagne	14	a	10	4	a	a	86
Grèce	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	3	a	1	n	n	2	97
Islande	100	5	71	20	2	1	n
Irlande	100	m	75	23	m	2	a
Italie	85	1	57	23	1	m	15
Japon	m	m	m	m	m	m	m
Corée	100	34	51	12	1	2	n
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	m	m	m	m	m	m	m
Pays-Bas	96	a	68	26	a	3	4
Nouvelle-Zélande	56	n	47	7	n	1	44
Norvège	100	7	62	23	5	3	a
Pologne	100	a	37	41	21	1	a
Portugal	57	a	48	3	6	n	43
Rép. slovaque	95	a	54	16	23	3	5
Espagne	4	n	n	4	n	n	96
Suède	100	3	44	25	21	6	n
Suisse	48	n	34	14	n	n	52
Turquie	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	77	11	37	16	11	2	23
États-Unis	100	34	44	20	a	2	a
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>71</i>	<i>6</i>	<i>43</i>	<i>16</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>29</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>71</i>	<i>4</i>	<i>43</i>	<i>16</i>	<i>5</i>	<i>2</i>	<i>29</i>
Pays partenaires							
Brésil	a	a	a	a	a	a	a
Estonie	94	a	74	16	3	n	6
Israël	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie	5	a	3	1	n	n	95

1. Ou de programmes sanctionnés par un diplôme analogue pour les pays non européens.

2. Année de référence : 2007.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>

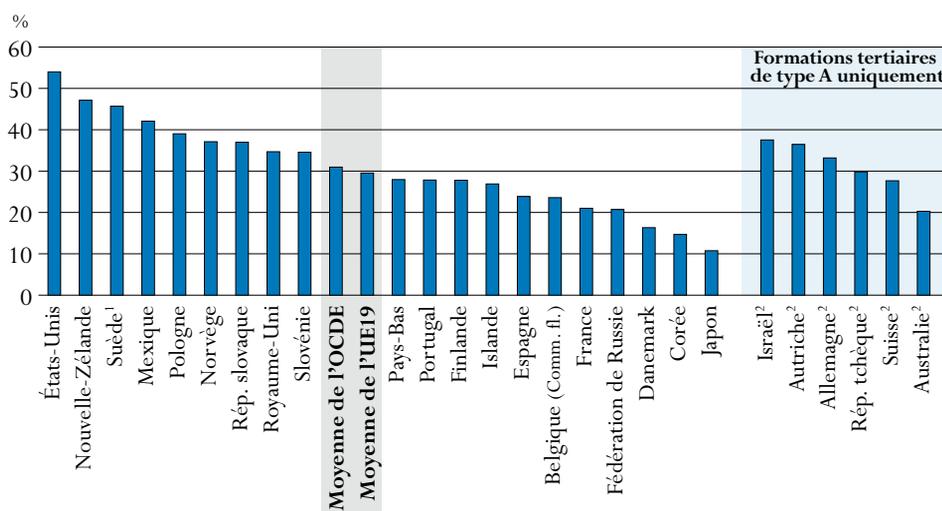
COMBIEN D'ÉTUDIANTS RÉUSSISSENT-ILS LEURS ÉTUDES TERTIAIRES ?

Cet indicateur montre les taux actuels de réussite dans les systèmes d'éducation, c'est-à-dire les proportions d'étudiants qui parviennent au terme de leurs études tertiaires et obtiennent le diplôme correspondant. L'abandon des études n'est pas nécessairement vécu comme un échec personnel, certes, mais des taux d'abandon élevés peuvent être le signe que le système éducatif ne répond pas de façon adéquate aux besoins de ses bénéficiaires.

Points clés

Graphique A4.1. Proportion d'étudiants accédant à l'enseignement tertiaire sans obtenir par la suite au moins un diplôme de ce niveau d'enseignement (2008)

Selon la moyenne calculée sur la base des 18 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, quelque 31 % des étudiants qui ont entamé des études tertiaires n'obtiennent pas le diplôme de ce niveau. Les taux de réussite varient considérablement selon les pays de l'OCDE. Les étudiants en formation tertiaire de type A ou B qui ne décrochent pas de premier diplôme équivalent sont plus de 40 % aux États-Unis, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Suède, mais moins de 25 % en Belgique (Communauté flamande), en Corée, au Danemark, en Espagne, en France et au Japon et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie. Dans les pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données disponibles concernent uniquement l'enseignement tertiaire de type A, les taux d'abandon sont compris entre 38 % en Israël (pays partenaire) et 20 % en Australie.



Remarque : certains étudiants non diplômés peuvent être toujours scolarisés ou peuvent avoir terminé leurs études dans un autre établissement que celui de leur inscription initiale, comme aux États-Unis.

1. Sont inclus les étudiants n'assistant qu'à certains cours sans suivre nécessairement la totalité des modules requis pour l'obtention d'un diplôme.
2. Formations tertiaires de type A uniquement.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion d'étudiants accédant à l'enseignement tertiaire sans obtenir par la suite au moins un diplôme de ce niveau d'enseignement.

Source : OCDE. Tableau A4.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316666>

Autres faits marquants

- Dans l'ensemble, les taux de réussite sont légèrement moins élevés dans l'enseignement tertiaire de type B (62 %) que dans l'enseignement tertiaire de type A, mais ils varient considérablement selon les pays. Les taux de réussite de l'enseignement tertiaire de type B sont égaux ou supérieurs à 80 % en Allemagne, en Belgique (Communauté flamande), en Corée et au Japon, mais inférieurs à 40 % aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Portugal.
- Abandonner une formation tertiaire de type A en cours n'est pas nécessairement un échec si les étudiants mettent à profit cette partie de leur parcours pour s'orienter vers l'enseignement tertiaire de type B, ou inversement.
- Les étudiants scolarisés à temps plein ont de meilleures chances de réussir leurs études que ceux scolarisés à temps partiel. Les écarts les plus marqués entre les étudiants scolarisés à temps plein et à temps partiel s'observent en Nouvelle-Zélande où, dans l'enseignement tertiaire de type A, le taux de réussite des étudiants scolarisés à temps plein est supérieur de 28 points de pourcentage à celui des étudiants scolarisés à temps partiel.
- Les connaissances et compétences acquises avant l'abandon des études ne sont pas nécessairement perdues et peuvent être valorisées sur le marché du travail. C'est particulièrement vrai dans certains pays où une année d'études peut offrir aux étudiants de belles perspectives d'emploi sur le marché du travail. Ce phénomène explique en partie pourquoi certains étudiants décident d'arrêter leurs études avant d'avoir décroché leur diplôme. De même, certains étudiants (généralement plus âgés) peuvent aussi entamer une formation tertiaire dans l'intention non pas d'obtenir le diplôme la sanctionnant, mais d'étudier une matière particulière ou de suivre une partie seulement des cours dans le cadre de leur apprentissage tout au long de la vie – c'est le cas en Nouvelle-Zélande et en Suède.
- Il n'existe pas de corrélation observable entre les taux de réussite et les frais de scolarité à charge des étudiants. Les frais de scolarité dépassent 1 500 USD dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A en Australie, en Corée, aux États-Unis, au Japon, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni : les taux de réussite de ce niveau d'enseignement sont largement inférieurs à la moyenne de l'OCDE aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, mais supérieurs à 70 % dans les autres pays. Par contraste, au Danemark où les frais de scolarité sont nuls et où les étudiants bénéficient d'aides publiques considérables, les taux de réussite (82 %) sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE.

Contexte

Les taux de réussite dans l'enseignement tertiaire sont des indicateurs probants de l'efficacité intrinsèque des systèmes d'enseignement, même si les raisons précises qui conduisent les étudiants à interrompre leurs études sont diverses. Certains abandonnent leurs études parce qu'ils se rendent compte qu'ils se sont trompés de domaine d'études ou de filière, et d'autres parce qu'ils n'ont pas le niveau exigé par l'établissement, notamment dans les systèmes d'enseignement tertiaire moins sélectifs, ou qu'ils ont trouvé un emploi intéressant avant d'avoir terminé leur formation. D'autres encore peuvent par exemple découvrir que les formations proposées ne sont pas à la hauteur de leurs attentes ou de leurs aspirations professionnelles, ou estimer qu'elles sont trop longues et qu'ils ne peuvent se permettre d'être inactifs aussi longtemps.

Observations et explications

Taux de réussite dans l'enseignement tertiaire

Le taux de réussite correspond à la proportion d'étudiants qui obtiennent un diplôme tertiaire de type A ou B après des études de type A ou un diplôme tertiaire de type A ou B après des études de type B. Selon la moyenne calculée sur la base des 18 pays de l'OCDE dont les données de 2008 sont disponibles, quelque 31 % des étudiants ne décrochent pas de diplôme équivalent à celui sanctionnant les études qu'ils ont entamées. Les taux de réussite varient considérablement selon les pays membres ou partenaires de l'OCDE. Les étudiants qui abandonnent leurs études tertiaires de type A ou B sont plus de 40 % aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, au Mexique et en Suède, mais moins de 25 % en Belgique (Communauté flamande), en Corée, au Danemark, en Espagne et au Japon et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie. Dans les pays dont les données disponibles concernent uniquement l'enseignement tertiaire de type A, les taux d'abandon sont compris entre 38 % en Israël (pays partenaire) et 20 % en Australie (voir le graphique A4.1).

La différence de proportion entre le nombre d'emplois qualifiés et le nombre de diplômés de l'enseignement tertiaire (voir l'indicateur A1) donne à penser que la plupart des pays pourraient bénéficier d'une augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement tertiaire. Accroître la proportion de diplômés parmi ceux qui entreprennent des études tertiaires peut contribuer à améliorer l'efficacité intrinsèque des systèmes d'éducation, en particulier dans les pays où les diplômés de l'enseignement secondaire sont peu nombreux à entamer des études tertiaires (à cause d'un processus d'admission très sélectif, par opposition à une admission sans condition) ou dans ceux où le taux d'obtention d'un diplôme est faible par rapport à la moyenne de l'OCDE. L'analyse combinée des trois variables, soit les taux d'accès, d'obtention d'un diplôme et de réussite, montre que deux pays peuvent afficher des taux similaires d'obtention d'un diplôme, mais des taux différents d'accès et de réussite, ce qui doit les amener à adopter des stratégies différentes pour améliorer leur efficacité interne. Prenons l'exemple du Japon et de la Suède. Dans l'enseignement tertiaire de type A, leurs taux d'obtention d'un premier diplôme sont similaires (respectivement 39 % et 40 %, en 2008), mais leurs taux d'accès et de réussite sont très différents. Le Japon compense un taux d'accès inférieur à la moyenne dans l'enseignement tertiaire de type A (43 % en 2003, contre 53 % en moyenne, dans les pays de l'OCDE) par un taux de réussite de 93 %, le plus élevé de tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE. Par contraste, la Suède affiche un

taux d'accès très supérieur à la moyenne (80 % en 2003), mais son taux de réussite est le plus faible (49 %) (voir les indicateurs A2 et A3, et le tableau A4.1).

Les étudiants scolarisés à temps plein ont de meilleures chances de réussir leurs études que ceux qui sont scolarisés à temps partiel. Dans plusieurs pays toutefois, certains étudiants (généralement plus âgés) peuvent aussi entamer une formation tertiaire dans l'intention non pas d'obtenir le diplôme la sanctionnant, mais d'étudier une matière particulière ou de suivre une partie seulement des cours dans le cadre de leur apprentissage tout au long de la vie. Malgré les objectifs différents qu'ils poursuivent, ces étudiants sont inclus dans la catégorie des premiers inscrits dans l'enseignement tertiaire, avec les étudiants scolarisés à temps plein au profil plus traditionnel. En Nouvelle-Zélande, où la scolarisation à temps partiel est courante – les taux de réussite des étudiants à temps plein sont supérieurs de 28 points de pourcentage à ceux des étudiants à temps partiel dans l'enseignement tertiaire de type A – on estime qu'un étudiant sur cinq environ réussit tous les modules entrepris, sans jamais accomplir suffisamment de modules pour obtenir un diplôme. Ce phénomène occulte la performance des étudiants à temps plein au profil plus traditionnel, dont le taux de réussite dans l'enseignement tertiaire de type A s'établit à 74 % selon les chiffres de 2008 (voir les tableaux A4.1 et A4.2).

Taux de réussite dans l'enseignement tertiaire de type A et de type B

Selon la moyenne établie sur la base des 23 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, 30 % environ des étudiants n'arrivent pas au terme des études tertiaires de type A qu'ils ont entreprises. Les taux de réussite varient toutefois sensiblement entre les pays de l'OCDE. Les étudiants qui terminent avec succès leurs études tertiaires de type A sont moins de 60 % aux États-Unis, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Suède, alors qu'ils sont au moins 80 % à y parvenir en Australie, en Corée, au Danemark, au Portugal et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie. Cette proportion atteint même 93 % au Japon. Dans l'ensemble, les taux de réussite sont légèrement plus faibles dans l'enseignement tertiaire de type B (62 % en moyenne) que dans l'enseignement tertiaire de type A, mais ils varient énormément aussi selon les pays. Les taux de réussite de l'enseignement tertiaire de type B sont égaux ou supérieurs à 80 % en Allemagne, en Belgique (Communauté flamande), en Corée et au Japon, mais inférieurs à 40 % aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Portugal (voir le tableau A4.1).

Dans les pays de l'OCDE où les frais de scolarité à charge des étudiants sont peu élevés dans l'enseignement tertiaire de type A, l'idée de les accroître pour améliorer les taux de réussite revient régulièrement dans les débats. En fait, certains pays de l'OCDE ont déjà pris la décision d'augmenter les frais de scolarité dans les établissements tertiaires de type A (et d'en exempter les sujets brillants) pour encourager les étudiants à terminer rapidement leurs études. Toutefois, il est difficile d'établir une relation entre les taux de réussite et les frais de scolarité à charge des étudiants dans l'enseignement tertiaire de type A. Parmi les pays dont les données sur les taux de réussite sont disponibles et où les frais de scolarité passent la barre des 1 500 USD dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A (en l'occurrence en Australie, en Corée, aux États-Unis, au Japon, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, voir l'indicateur B5), les taux de réussite de ce niveau d'enseignement sont largement inférieurs à la moyenne de l'OCDE (70 %) aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, alors qu'ils y sont

A4

supérieurs dans les autres pays. Par contraste, au Danemark, où les frais de scolarité sont nuls et où les étudiants bénéficient d'aides publiques importantes, les taux de réussite (82 %) sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE. Ce constat n'a rien de surprenant sachant que tous les indicateurs relatifs à l'enseignement tertiaire, en particulier le taux de rendement, montrent que par rapport au diplôme de fin d'études secondaires, le diplôme de fin d'études tertiaires de type A procure aux individus des avantages considérables en termes de revenus et d'emploi. Ces avantages encouragent suffisamment les étudiants à terminer leurs études, indépendamment de l'importance des frais de scolarité (voir l'indicateur A8).

Conséquences de l'abandon des études tertiaires de type A

Abandonner une formation tertiaire de type A en cours n'est pas nécessairement un échec si les étudiants sont réorientés avec succès vers l'enseignement tertiaire de type B, et inversement. En France, une proportion considérable d'étudiants qui abandonnent leurs études tertiaires de type A sont réorientés avec succès vers l'enseignement tertiaire de type B (15 %). En d'autres termes, en France, sur 100 étudiants qui entament des études tertiaires de type A, 64 les termineront avec succès, 15 seront réorientés vers des études tertiaires de type B et 21 seulement n'obtiendront pas de diplôme de fin d'études tertiaires. Ce phénomène s'observe également, quoique dans une moindre mesure, au Danemark et en Nouvelle-Zélande : 3 % des étudiants qui abandonnent leurs études tertiaires de type A sont réorientés avec succès vers l'enseignement tertiaire de type B. La réorientation est plus courante dans l'enseignement tertiaire de type B. En Islande, en Nouvelle-Zélande et en Suède, respectivement 21 %, 7 % et 9 % des étudiants qui abandonnent leurs études tertiaires de type B sont réorientés vers l'enseignement tertiaire de type A. Parmi ces pays, la proportion d'étudiants scolarisés dans l'enseignement tertiaire de type B n'est importante qu'en Nouvelle-Zélande (voir le tableau A4.1).

Dans certains pays, les connaissances et compétences acquises avant l'abandon des études ne sont pas nécessairement perdues et peuvent être valorisées sur le marché du travail. Aux États-Unis et en Suède, les étudiants peuvent interrompre leurs études tertiaires de type A pour travailler pendant un temps et les reprendre ultérieurement. Ils ne perdent pas les crédits des modules qu'ils ont réussis. De plus, dans des pays où les formations sont organisées par module, comme en Suède, il convient de tenir compte du fait que les étudiants obtiennent des crédits pour chaque module terminé. Dans ces pays, les étudiants ne demandent pas nécessairement qu'un diplôme leur soit décerné, même s'ils ont accompli suffisamment de modules, car dans de nombreuses formations, les crédits obtenus par module sont reconnus sur le marché du travail.

Entamer des études tertiaires sans les réussir est un problème politique qui n'a pas la même signification selon les pays. Dans ce contexte, il convient d'interpréter les taux de réussite avec prudence. Il sera intéressant de constater si l'évolution du marché du travail aura un impact sur les motivations des individus à obtenir un diplôme de fin d'études tertiaires. Si l'enseignement tertiaire continue de se développer durant les prochaines décennies (ce qui est plausible dans la plupart des pays), la réussite des études tertiaires sera plus hautement valorisée sur le marché du travail et les avantages que procure actuellement le fait d'entamer des études tertiaires sans obtenir au moins un premier diplôme se réduiront (voir l'indicateur A1).

Encadré A4.1. Interaction entre les taux d'accès, d'obtention d'un diplôme et de réussite

Ces trois indicateurs fortement corrélés sont complémentaires pour expliquer et interpréter les principales différences entre les systèmes d'éducation au niveau tertiaire. La variation de l'un de ces trois facteurs peut entraîner celle des deux autres. Les taux d'accès et d'obtention d'un diplôme sont calculés sur la base de la totalité de la population, contrairement au taux de réussite, qui est calculé sur la base de la proportion d'individus qui entament des études à un niveau d'enseignement donné. Les données sur les nouveaux inscrits et les diplômés proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation. Les données sur les taux de réussite proviennent d'une enquête spéciale réalisée en 2009-10.

La définition du taux d'accès, du taux d'obtention d'un diplôme et du taux de réussite (voir la section « Définitions et méthodologie ») permet de mieux cerner les interactions entre ces trois variables. Le taux de réussite n'est pas le résultat de la division simple du taux d'obtention d'un diplôme par le taux d'accès, mais une variation sensible du taux d'accès ou du taux de réussite aura un impact sur le taux d'obtention d'un diplôme. Une variation significative, à la hausse ou à la baisse, du taux de réussite dans l'enseignement tertiaire aura un impact direct sur le taux d'obtention d'un diplôme de ce niveau d'enseignement si le taux d'accès de ce niveau d'enseignement reste stable durant la même période. De même, une variation significative, à la hausse ou à la baisse, du taux d'accès de l'enseignement tertiaire peut avoir un impact direct sur le taux d'obtention d'un diplôme de ce niveau d'enseignement si le taux de réussite reste stable à ce niveau d'enseignement.

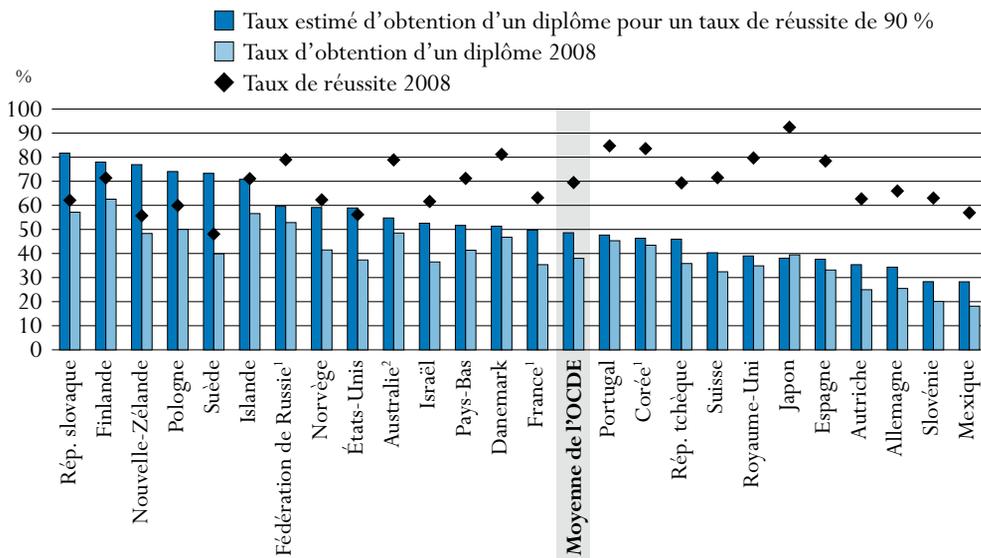
Comme indiqué ci-dessus, les taux de réussite varient fortement entre les pays de l'OCDE. Le Japon, où plus de 90 % des étudiants arrivent au terme des études qu'ils ont entreprises, est en tête du classement, et la Suède, où un étudiant sur deux environ n'y parvient pas, est en dernière position.

Dans les pays où les taux de réussite sont peu élevés (sachant que dans certains d'entre eux, les étudiants peuvent abandonner leurs études pour différentes raisons), les décideurs politiques ont une certaine latitude pour accroître le nombre de diplômés et ainsi répondre à la demande du marché du travail. De même, dans les pays où les taux d'accès de l'enseignement tertiaire sont peu élevés par rapport à la moyenne de l'OCDE, ces taux peuvent être compensés par des taux de réussite supérieurs à la moyenne pour maintenir les taux d'obtention d'un diplôme dans la moyenne de l'OCDE.

Dans 12 des 25 pays dont les données sur l'enseignement tertiaire de type A sont disponibles, plus de 3 étudiants sur 10 n'ont pas décroché le diplôme sanctionnant les études qu'ils ont entreprises. Dans ces pays, si les taux d'accès se maintiennent et si les taux de réussite augmentent pour atteindre celui du Japon (90 % environ), les taux d'obtention d'un diplôme progresseront fortement (voir le graphique A4.2).

....

Graphique A4.2. Taux estimé d'obtention d'un diplôme pour un taux de réussite de 90 % au niveau tertiaire de type A, à taux d'accès constant (2008)



1. Taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'une première formation (et non taux d'obtention d'un premier diplôme).

2. Année de référence : 2007.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux estimé d'obtention d'un diplôme pour un taux de réussite de 90 % en 2008.

Source : OCDE. Tableaux A3.1, A3.3 et A4.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqa2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316666>

Les taux d'accès sont restés longtemps largement supérieurs à la moyenne de l'OCDE en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans les pays nordiques (voir l'indicateur A2). Dans ces pays, l'enseignement tertiaire est facilement accessible à tous les types d'étudiants (par exemple, les étudiants en mobilité internationale ou les adultes). Des individus peuvent entamer des études tertiaires pour des raisons légèrement différentes que celles qui animent les étudiants au profil plus traditionnel. Ils peuvent par exemple entreprendre une formation sans avoir l'intention d'obtenir le diplôme la sanctionnant ou la suivre à temps partiel tout en travaillant pour financer leurs études et obtenir leur diplôme plus tard. Ces pays ont largement la possibilité d'améliorer leurs taux d'obtention d'un diplôme, puisqu'ils sont relativement faibles par comparaison avec leurs taux d'accès.

Définitions et méthodologie

Les taux de réussite sont dérivés des données recueillies lors d'une enquête spéciale réalisée en 2009-10. Le taux de réussite est calculé sur la base de l'analyse d'une cohorte dans la moitié des pays repris dans le tableau A4.1 (méthode dite de la « cohorte effective »). Dans les autres pays, les estimations se basent sur l'hypothèse d'un afflux constant d'étudiants dans l'enseignement tertiaire, pour des raisons de cohérence entre la proportion de diplômés pendant l'année de référence et la proportion de nouveaux inscrits n années auparavant (méthode dite « transversale »). Ce mode de calcul peut donner lieu à une simplification excessive de la situation des différents pays (voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eqa2010).

Le taux net d'accès est une estimation du pourcentage d'individus d'un groupe d'âge qui entameront une première formation tertiaire au cours de leur vie. Le taux net d'accès correspond à la somme des taux d'accès à chaque âge, soit la somme des proportions de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire de type A et de type B qui ont l'âge i dans l'ensemble de la population ayant l'âge i , à tous les âges. Comme les données par âge ne sont disponibles qu'entre l'âge de 15 et 29 ans, les taux nets d'accès des étudiants plus âgés sont estimés sur la base de données par tranche de cinq ans. Les taux d'accès montrent le degré d'accessibilité de l'enseignement tertiaire et donnent des indications sur la valeur subjective qui lui est accordée (voir l'indicateur A2).

Le taux d'obtention d'un diplôme est l'estimation du pourcentage d'individus d'un groupe d'âge qui termineront leurs études tertiaires, dans les conditions actuelles d'obtention d'un diplôme (voir l'annexe 1). Les taux nets d'obtention d'un diplôme sont calculés selon la même méthode que les taux d'accès. Le taux d'obtention d'un diplôme tertiaire est un bon indicateur de la production actuelle de compétences de haut niveau par les systèmes d'éducation de chaque pays (voir l'indicateur A3).

Le taux de réussite correspond à la proportion de nouveaux inscrits dans un niveau d'enseignement qui obtiennent au moins un premier diplôme de ce niveau. Il correspond au rapport entre le nombre d'individus qui obtiennent un premier diplôme tertiaire pendant l'année de référence et le nombre de ceux qui ont entamé des études à ce niveau d'enseignement n années auparavant, n étant le nombre d'années d'études à temps plein requis pour obtenir le diplôme.

Le taux d'abandon correspond à la proportion d'étudiants qui arrêtent leurs études sans obtenir le premier diplôme qui les sanctionne. Par premier diplôme, on entend tout titre qui, indépendamment de la durée des études, est délivré à la fin d'une formation dont l'accomplissement n'est subordonné à la possession préalable d'aucun titre du même niveau d'enseignement. Dans certains pays, il est difficile de faire la distinction entre l'interruption des études et l'abandon des études.

Tableau A4.1. **Taux de réussite dans l'enseignement tertiaire (2008)**

Les taux sont calculés séparément pour les formations tertiaires de type A et B : pour chaque type de formation, le nombre de diplômés est divisé par le nombre de nouveaux inscrits à l'âge typique d'inscription

	Méthode	Année d'inscription de référence		Enseignement tertiaire		Enseignement tertiaire de type A		Enseignement tertiaire de type B	
		5A	5B	Taux de réussite (d'au moins une formation tertiaire de type B ou A)	Non diplômés de l'enseignement tertiaire	Taux de réussite (d'au moins une formation de type A)	Non diplômés d'une formation tertiaire de type A avec réussite de la réorientation vers une formation tertiaire de type B	Taux de réussite (d'au moins une formation de type B)	Non diplômés d'une formation tertiaire de type B avec réussite de la réorientation vers une formation tertiaire de type A
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Pays membres de l'OCDE	Australie	Transversale	2003-05	m	m	80	m	m	m
	Autriche	Transversale	2002-05	m	m	64	m	m	m
	Belgique (Fl.)	Transversale	2005-06	2005-06	76	24	72	m	80
	Canada	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque	Cohorte effective	2001	m	m	70	m	m	m
	Danemark	Transversale	1997-98	1997-98	84	16	82	3	77
	Finlande	Cohorte effective	1995-2005	a	72	28	72	a	a
	France	Cohorte effective	1996-2003	1996-2003	79	21	64	15	78
	Allemagne	Cohorte effective 5A, transversale 5B	1999-2000	1995-97	m	m	67	n	80
	Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m
	Hongrie	m	m	m	m	m	m	m	m
	Islande	Cohorte effective	1998-99	1998-99	73	27	72	1	63
	Irlande	m	m	m	m	m	m	m	m
	Italie	m	m	m	m	m	m	m	m
	Japon	Transversale	2002-04	2006	89	11	93	m	84
	Corée	Transversale	2000-02	2002-04	85	15	84	m	86
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	Transversale	2004-05	2006-07	58	42	58	a	60
	Pays-Bas	Cohorte effective	1999	a	72	28	72	a	a
	Nouvelle-Zélande	Cohorte effective	2001	2001	53	47	57	3	35
	Norvège	Cohorte effective	1997-98	1997-98	63	37	63	m	60
	Pologne	Transversale	2003-06	2005-06	61	39	61	m	73
	Portugal	Transversale	2003-08	2006	72	28	86	m	17
	Rép. slovaque	Transversale	2002-05	2005-07	63	37	63	m	68
	Espagne	Transversale	2003-06	2005-07	76	24	79	m	70
	Suède ⁵	Cohorte effective	1999-2000	1999-2000	54	46	49	1	52
	Suisse	Cohorte effective	1998-2003	m	m	m	72	m	m
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	
Royaume-Uni	Transversale	Divers	2005-06	65	35	81	m	45	
États-Unis ⁶	Cohorte effective	2001	2004	46	54	57	m	28	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>				69	31	70	~	62	~
<i>Moyenne de l'UE19</i>				70	30	70	~	53	~
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m
	Estonie	m	m	m	m	m	m	m	m
	Israël	Transversale	2002	m	m	m	62	m	m
	Fédération de Russie	Transversale	2003-04	2004-05	79	21	80	m	78
	Slovénie	Transversale	2001-02	2001-02	65	35	64	m	67

Remarque : avec la méthode dite « transversale », le groupe de référence est constitué des étudiants diplômés durant l'année civile 2008 et les taux sont calculés compte tenu de la variation de la durée des études, soit l'approche traditionnelle de l'OCDE ; avec la méthode dite de la « cohorte effective », les taux sont dérivés de l'analyse d'une cohorte et de données de panel.

- Le taux de réussite dans l'enseignement tertiaire correspond à la proportion d'étudiants qui obtiennent leur diplôme tertiaire de type A ou B, parmi ceux qui entrent dans des programmes tertiaires de type A ou B.
- La colonne 2 correspond à 100 moins la colonne 1.
- Le taux de réussite dans l'enseignement tertiaire de type A correspond à la proportion d'étudiants qui obtiennent leur diplôme tertiaire de type A, parmi ceux qui entrent dans des programmes tertiaires de type A.
- Le taux de réussite dans l'enseignement tertiaire de type B correspond à la proportion d'étudiants qui obtiennent leur diplôme tertiaire de type B, parmi ceux qui entrent dans des programmes tertiaires de type B.
- Sont inclus les étudiants n'assistant qu'à certains cours sans suivre nécessairement la totalité des modules requis pour l'obtention d'un diplôme.
- Sont inclus les étudiants à temps plein diplômés de leur établissement d'inscription dans un délai de six ans.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316666>

Tableau A4.2.

Taux de réussite dans l'enseignement tertiaire de type A, selon le mode de scolarisation (2008)

Proportion d'étudiants qui obtiennent leur diplôme tertiaire de type A, parmi ceux qui entrent dans des programmes tertiaires de type A, selon le mode de scolarisation

	Méthode	Année d'inscription de référence		Proportion de nouveaux inscrits scolarisés à ¹ :		Taux de réussite (d'au moins une formation tertiaire de type A)	
		5A	5B	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
				(1)	(2)	(3)	(4)
Pays membres de l'OCDE	Australie	m	m	m	m	m	m
	Autriche	Transversale	2002-05	m	100	a	64
	Belgique (Fl.)	Transversale	2005-06	2005-06	m	m	m
	Canada	m	m	m	m	m	m
	Chili	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque	Cohorte effective	2001	m	m	m	71
	Danemark	Transversale	1997-98	1997-98	m	m	82
	Finlande	Cohorte effective	1995-2005	a	m	m	m
	France	m	m	m	m	m	m
	Allemagne	m	1992-95	1995-97	m	m	m
	Grèce	m	m	m	m	m	m
	Hongrie	m	m	m	m	m	m
	Islande	Cohorte effective	1998-99	1998-99	81	19	74
	Irlande	m	m	m	m	m	m
	Italie	m	m	m	m	m	m
	Japon	Transversale	2002-04	2006	98	2	93
	Corée	Transversale	2000-02	2002-04	m	m	m
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m
	Mexique	Transversale	2004-05	2006-07	100	a	58
	Pays-Bas	Cohorte effective	1997-98	1997-98	90	10	73
	Nouvelle-Zélande	Cohorte effective	2001	2001	38	62	74
	Norvège	Cohorte effective	1997-98	1997-98	88	12	65
	Pologne	Transversale	2003-06	2005-06	49	51	66
	Portugal	Transversale	2003-08	2006	m	m	m
	Rép. slovaque	Transversale	2002-05	2005-07	64	36	62
	Espagne	Transversale	2003-06	2005-07	m	m	m
	Suède	Cohorte effective	1999-2000	1999-2000	m	m	m
	Suisse	Cohorte effective	1998-2003	m	m	m	m
Turquie	m	m	m	m	m	m	
Royaume-Uni	Transversale	Divers	2005-06	92	8	m	
États-Unis ²	Cohorte effective	2001	2004	m	m	57	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>				80	20	70	~
<i>Moyenne de l'UE19</i>				79	21	69	~
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m
	Estonie	m	m	m	m	m	m
	Israël	Transversale	2002	m	80	20	m
	Fédération de Russie	Transversale	2003-04	2004-05	54	46	78
	Slovénie	Transversale	2001-02	2001-02	m	m	m

Remarque : avec la méthode dite « transversale », le groupe de référence est constitué des étudiants diplômés durant l'année civile 2008 et les taux sont calculés compte tenu de la variation de la durée des études, soit l'approche traditionnelle de l'OCDE ; avec la méthode dite de la « cohorte effective », les taux sont dérivés de l'analyse d'une cohorte et de données de panel.

1. Sur la base des données collectées lors de l'enquête OCDE 2009-10.

2. Sont inclus les étudiants à temps plein diplômés de leur établissement d'inscription dans un délai de six ans.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316666>

QUELLE EST LA PROPORTION D'ADULTES PARTICIPANT À DES ACTIVITÉS DE FORMATION ?

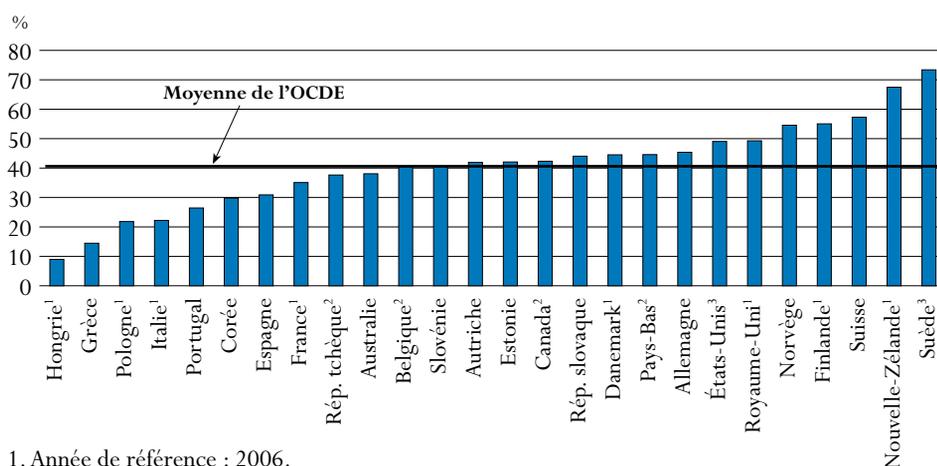
Cet indicateur étudie la participation des adultes âgés de 25 à 64 ans à des activités de formation formelles et/ou non formelles, et analyse l'investissement dans les activités de formation non formelles. Il montre dans quelle mesure les adultes se renseignent sur les possibilités de formation et établit la relation entre cette variable et les taux de participation. Il analyse d'autres facteurs déterminants de la participation à des activités d'apprentissage et de formation, à savoir le niveau de formation antérieur, l'âge et le sexe, la situation au regard de l'emploi et certains aspects de la vie professionnelle.

Points clés

Graphique A5.1. Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles (2007)

Ce graphique montre les taux de participation des adultes âgés de 25 à 64 ans à des activités de formation formelles et/ou non formelles en 2007.

L'investissement dans l'apprentissage et la formation à l'issue de la formation initiale est essentiel pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre et élever le niveau global de compétence à la disposition de l'économie. Les taux de participation donnent la mesure de l'impact de cet investissement dans les différents pays. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, plus de 40 % des adultes participent chaque année à des activités de formation formelles et/ou non formelles. Cette proportion varie toutefois sensiblement selon les pays. Plus de 60 % de la population se livre à des activités de formation formelles et/ou non formelles chaque année en Nouvelle-Zélande et en Suède, une proportion qui représente moins de 15 % en Hongrie et en Grèce.



1. Année de référence : 2006.

2. Année de référence : 2008.

3. Année de référence : 2005.

Les pays sont classés par ordre croissant de la participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles.

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes. Tableau A5.1a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

Autres faits marquants

- Les adultes sont plus susceptibles de participer à des activités de formation si leur niveau de formation est plus élevé. Les diplômés de l'enseignement tertiaire jouissent d'un avantage à cet égard : en moyenne, dans les pays de l'OCDE, ils sont près de trois fois plus susceptibles de se livrer à des activités éducatives que ceux dont le niveau de formation est moins élevé.
- Cinquante-deux pour cent des adultes n'ont ni participé à des activités de formation formelles et/ou non formelles, ni cherché à se renseigner au sujet de ces activités auprès de services d'information et d'orientation. Plus de deux tiers des adultes âgés de 25 à 64 ans n'ont fait ni l'un, ni l'autre en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Pologne et au Portugal. Par contraste, deux tiers des adultes âgés de 25 à 64 ans ont participé à des activités de formation et ont eu recours aux services d'information et d'orientation en Finlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède.
- Les individus âgés de 25 à 34 ans sont près de deux fois plus susceptibles de se livrer à des activités de formation pour adultes que les individus plus âgés (les 55-64 ans). Les taux de participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles ne varient guère entre les hommes et les femmes. Les écarts entre les taux masculins et féminins ne sont égaux ou supérieurs à 5 points de pourcentage que dans huit pays. Les taux de participation sont plus élevés chez les femmes au Canada, aux États-Unis, en Finlande et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie, mais plus élevés chez les hommes en Allemagne, aux Pays-Bas et en République tchèque.
- Certains aspects liés à la vie professionnelle, comme le secteur d'activité et le métier, ont un impact important sur la participation à des activités de formation. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 61 % des actifs occupés exerçant une profession intellectuelle hautement qualifiée se livrent à des activités de formation pour adultes. Cette proportion ne représente plus que 46 % dans la catégorie des professions intellectuelles peu qualifiées, 34 % dans celle des professions manuelles hautement qualifiées et 32 % dans celle des professions manuelles peu qualifiées.

Contexte

Il est essentiel d'investir dans l'éducation et l'apprentissage au-delà de la formation initiale pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre et rehausser le niveau global de compétence à la disposition de l'économie. Les activités de formation pour adultes visent notamment à développer les compétences au service de la société et de l'économie du savoir, pour répondre à la demande sur le marché du travail aujourd'hui et demain. La mondialisation, le progrès technologique, l'évolution démographique et les changements qui interviennent dans le domaine de l'emploi et de l'organisation du travail entraînent l'élévation du niveau de connaissance et de compétence, et l'élargissement des savoirs et des savoir-faire requis dans le monde du travail.

Mondialisation : les nouvelles technologies ont, avec les politiques commerciales des pays, élargi le marché international où s'échangent biens et services. Les compétences font ainsi l'objet d'une concurrence de plus en plus intense entre les pays et leurs citoyens, en particulier dans les marchés à forte croissance qui sont à la pointe de la technologie.

Progrès technologique : en plus de son rôle dans l'essor de la mondialisation, le développement des nouvelles technologies de l'information a accéléré la croissance des industries de la connaissance qui nécessitent une main-d'œuvre hautement qualifiée. Une proportion plus importante que jamais des actifs (et de la population) doit être en mesure de s'adapter au progrès technologique pour être productive.

Changements dans le domaine de l'emploi : les secteurs de l'agriculture et de la production ont perdu de l'importance et le secteur des services en a gagné. Des études ont établi la « hausse des compétences mises en œuvre dans les professions » (OCDE et Statistiques Canada, 2000, p. 8), notamment les compétences en matière de communication, d'interaction sociale et de résolution de problèmes. La formation continue peut contribuer à préparer les actifs, y compris les plus âgés, à s'adapter à l'évolution de leur environnement professionnel.

Changements dans l'organisation du travail : face à l'intensification de la concurrence, les entreprises s'orientent vers des « pratiques de gestion souples », qui donnent plus de responsabilités et d'autonomie aux travailleurs situés aux échelons inférieurs de la hiérarchie, qui ont de ce fait besoin d'acquérir des compétences de plus haut niveau.

Évolution démographique : la population et la main-d'œuvre vieillissent dans les pays de l'OCDE. La « vieille » méthode qui consiste à recruter des jeunes plus qualifiés et plus instruits ne suffira pas pour maintenir ou élever le niveau de compétence de la main-d'œuvre. Il est indispensable de développer les compétences des actifs, y compris les plus âgés.

L'apprentissage des adultes, qui s'inscrit dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, est jugé crucial pour relever les défis de la compétitivité économique, de l'évolution démographique et de la lutte contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale qui marginalisent des proportions significatives d'individus dans tous les pays. Pour ce faire, la formation des adultes doit poursuivre d'autres objectifs :

- encourager l'apprentissage tout au long de la vie à des fins autres qu'économiques, notamment l'épanouissement personnel, l'amélioration de l'état de santé, la participation civique, la réduction de la criminalité et la protection de l'environnement ;

- accroître la demande de formation, améliorer l'accessibilité des possibilités de formation et augmenter les taux de réussite des formations (formations d'ordre général et en rapport avec l'emploi, qu'elles soient formelles, non formelles ou informelles) pour les travailleurs peu qualifiés et les autres individus qui sont confrontés à des obstacles ou qui sont sous-représentés ;
- favoriser les stratégies d'apprentissage qui amènent les plus âgés à participer activement à la vie de l'économie et de la société ;
- accroître les investissements publics et privés dans la formation des adultes ; et
- améliorer les services d'information, de conseil et d'orientation pour encourager les individus à se livrer à l'apprentissage tout au long de la vie en confiance, en particulier à l'intention de groupes cibles qui n'ont guère accès aux structures d'information et de soutien.

Observations et explications

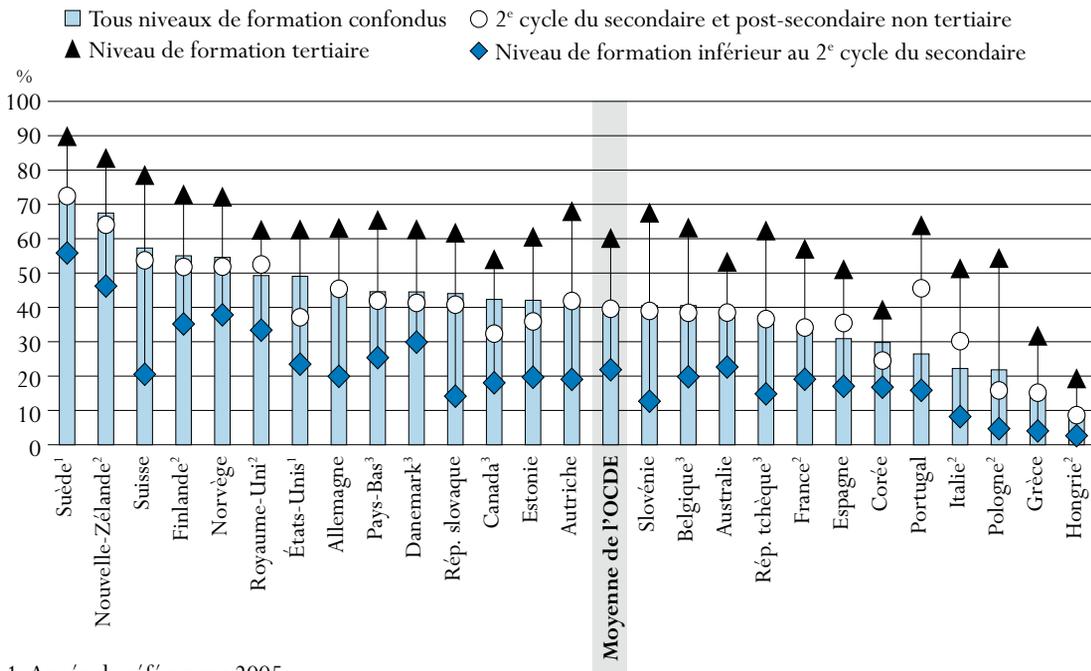
Forte variation du taux de participation des adultes à des activités de formation entre les pays

La participation des adultes à des activités de formation formelles et/ou non formelles varie fortement entre les pays. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, plus de 40 % des individus âgés de 25 à 64 ans se livrent à au moins une activité de formation formelle et/ou non formelle par an. Deux pays, la Nouvelle-Zélande et la Suède, arrivent en tête du classement : plus de 60 % des adultes participent à des activités de formation. Cette proportion est inférieure à 15 % en Grèce et en Hongrie. Les taux de participation varient énormément entre ces deux extrêmes : ils sont inférieurs à 25 % en Italie et en Pologne, mais sont égaux ou supérieurs à 50 % en Finlande, en Norvège et en Suisse (voir le graphique A5.1). En Nouvelle-Zélande, le taux de participation élevé s'explique dans une grande mesure par la forte proportion d'adultes qui assistent à des séminaires de courte durée, à des conférences, à des ateliers, à des exposés spécifiques, etc.

La formation appelle la formation

En dépit de la forte variation des taux de participation entre les pays, une tendance commune est frappante : les taux de participation varient en fonction du niveau de formation antérieur. Des inégalités s'observent dans tous les pays en matière d'accès à la formation pour adultes. Selon la moyenne calculée sur la base des pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, le taux de participation des diplômés de l'enseignement tertiaire à des activités de formation formelles et/ou non formelles est supérieur de 20 points de pourcentage à celui des titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires, lequel est supérieur de 18 points de pourcentage à celui des individus qui ne sont pas arrivés au terme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le graphique A5.2). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les diplômés de l'enseignement tertiaire sont près de trois fois plus susceptibles de se livrer à des activités de formation que les individus peu instruits. Il existe une forte corrélation négative entre leur avantage et le taux global de participation à des activités de formation pour adultes. Dans la plupart des pays où le taux de participation global est élevé, l'avantage dont jouissent les diplômés de l'enseignement tertiaire est inférieur à la moyenne de l'OCDE. L'inverse est vrai dans les pays où les taux de participation sont peu élevés dans l'ensemble. Il est important de mieux cerner les causes de ces écarts afin de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie parmi les moins qualifiés.

Graphique A5.2. Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon le niveau de formation (2007)



1. Année de référence : 2005.

2. Année de référence : 2006.

3. Année de référence : 2008.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, tous niveaux de formation confondus.

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes. Tableau A5.1b. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

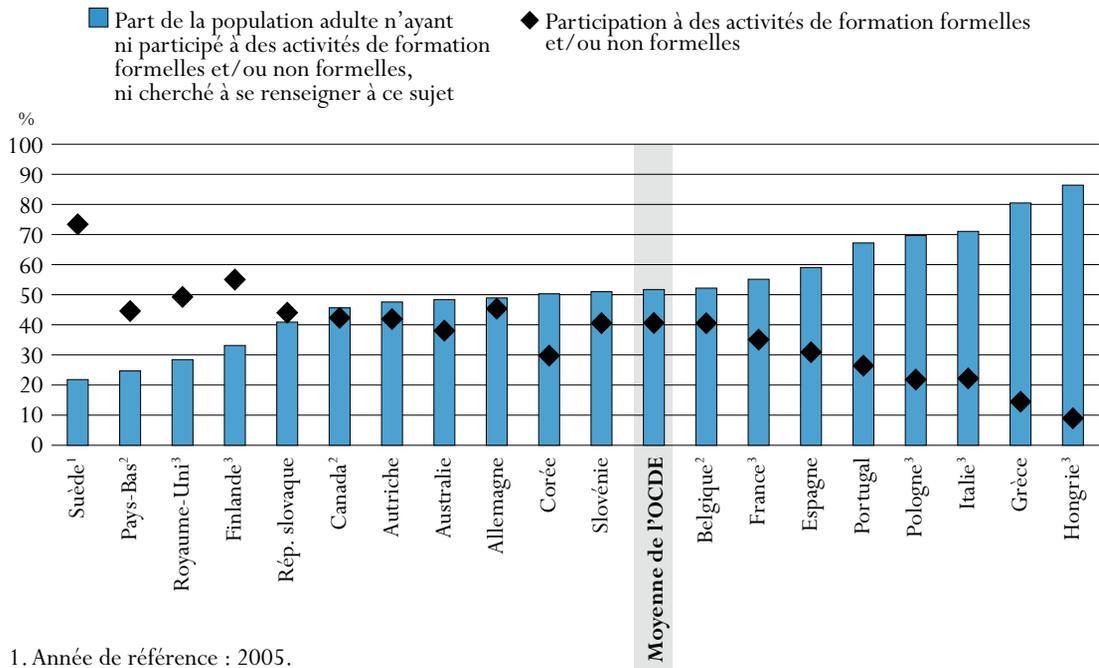
Réussir à atteindre ceux qui ne sont pas informés

Des services efficaces d'information, de conseil et d'orientation peuvent contribuer à créer des environnements d'apprentissage accessibles, à soutenir l'apprentissage à tout âge et dans un large éventail de cadres différents, et à amener les citoyens à gérer leur apprentissage et le travail qui en découle pour accroître la participation à la formation pour adultes. L'un des objectifs spécifiques est d'atteindre les groupes cibles qui n'ont guère accès aux structures d'information et de soutien. Le graphique A5.3 montre les proportions d'adultes qui n'ont pas participé à des activités de formation formelles et/ou non formelles et qui n'ont pas cherché à se renseigner sur les possibilités d'apprentissage au cours des 12 derniers mois. Cet indicateur tente d'évaluer la proportion de la population à l'écart du système d'éducation et de formation, et des services d'information et d'orientation.

Selon la moyenne calculée sur la base des pays ayant fourni des données, 52 % des individus âgés de 25 à 64 ans n'ont ni participé à des activités de formation, ni cherché à se renseigner à ce sujet, 41 % ont participé à des activités de formation et 7 % se sont renseignés, mais n'ont pas participé à des activités de formation. Les trois indicateurs varient fortement entre les pays. Plus de deux tiers des individus âgés de 25 à 64 ans n'ont ni participé à des activités de formation, ni cherché à se renseigner à ce sujet en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Pologne et au Portugal.

En revanche, ils sont deux tiers à avoir fait l'un et l'autre en Finlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. La relation entre le taux de participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles et la proportion de la population qui n'a pas cherché à se renseigner à ce sujet est négative.

Graphique A5.3. Part de la population adulte n'ayant ni participé à des activités de formation formelles et/ou non formelles, ni cherché à se renseigner à ce sujet, et participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles (2007)



1. Année de référence : 2005.

2. Année de référence : 2008.

3. Année de référence : 2006.

Les pays sont classés par ordre croissant de la non-participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles.

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes. Tableau A5.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

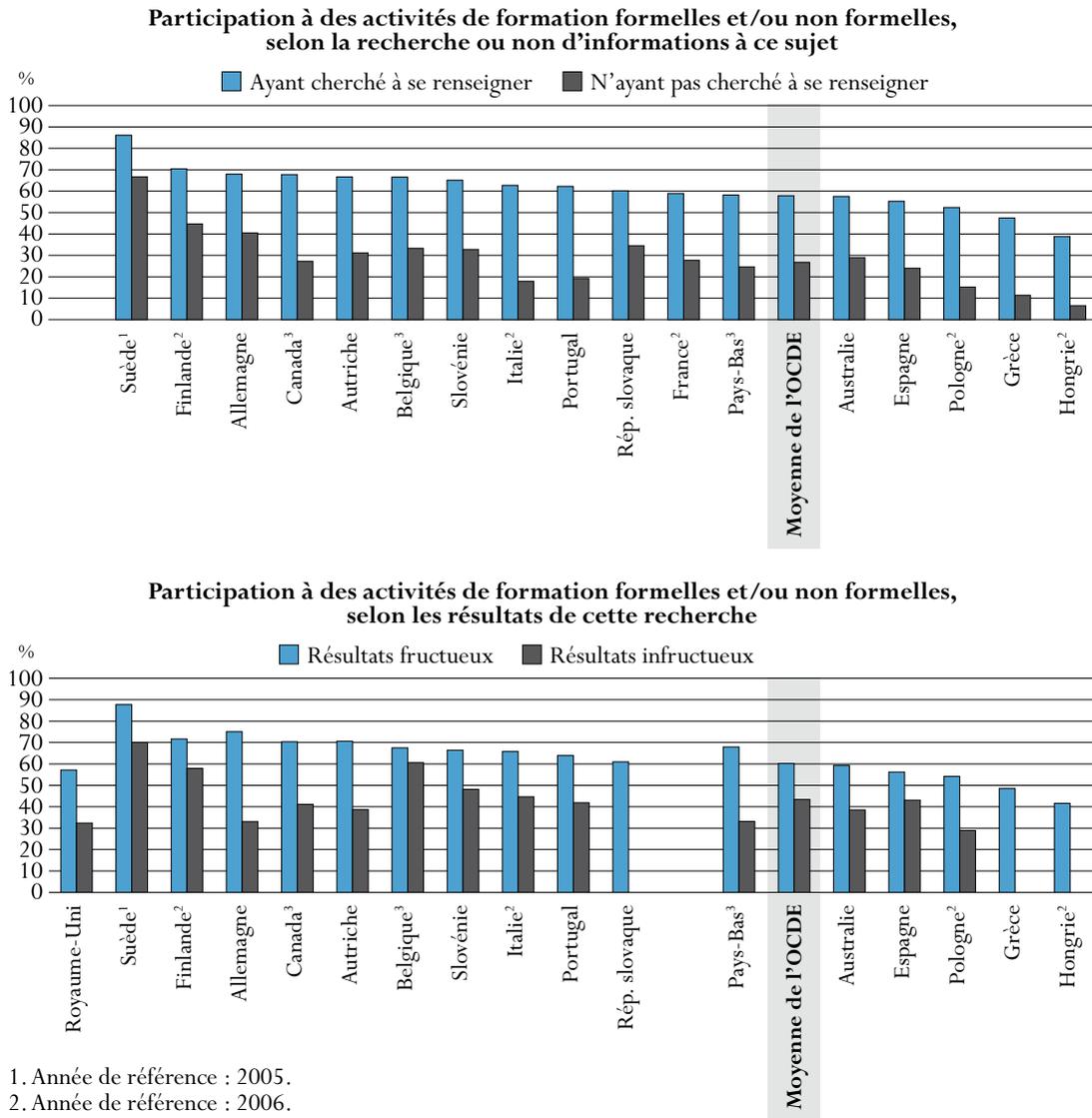
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

Dans les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, 27 % des individus qui n'ont pas cherché à se renseigner sur les possibilités de formation au cours des 12 derniers mois ont participé à des activités de formation (voir le graphique A5.4). Comment est-ce possible ? Ce phénomène s'explique vraisemblablement par les formations financées par les employeurs, auxquelles les travailleurs participent sans les avoir recherchées, ni choisies. Il est possible également qu'il y ait des formations d'assez longue durée, pour lesquelles les participants n'ont pas besoin d'informations supplémentaires.

Les individus qui ont cherché à se renseigner sont deux fois plus susceptibles de participer à des activités de formation formelles et/ou non formelles que ceux qui ne l'ont pas fait. Leur probabilité d'y participer représente moins du double en Allemagne, en Finlande, en République slovaque et en Suède, mais plus du triple en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Pologne et au Portugal (voir le tableau A5.3).

A5

Graphique A5.4. Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon la recherche ou non d'informations à ce sujet et les résultats de cette dernière (2007)



1. Année de référence : 2005.

2. Année de référence : 2006.

3. Année de référence : 2008.

Les pays sont classés selon le taux de participation des individus ayant cherché à se renseigner sur les activités de formation.

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes. Tableau A5.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

Variation du taux de participation selon l'âge et le sexe

Que la participation à des activités de formation pour adultes varie selon l'âge est un fait bien établi dans la plupart des pays : des groupes d'âge à l'étude ici, ce sont les plus jeunes, soit ceux âgés de 25 à 34 ans, qui participent le plus à des activités de formation formelles et/ou non formelles dans la plupart des pays et les plus âgés, soit ceux âgés de 55 à 64 ans, qui s'y livrent le moins dans tous les pays (voir le tableau A5.1a). En moyenne, les plus jeunes sont deux fois plus susceptibles de participer à des activités de formation formelles et/ou non formelles que

les plus âgés. Ce phénomène s'explique peut-être par le fait que les seniors accordent moins d'importance à l'acquisition de nouvelles compétences ou que les employeurs leur proposent moins souvent des activités de formation. La tendance à la baisse de la participation varie selon les pays. Dans certains pays, les trentenaires sont nombreux à suivre des études dans le cadre institutionnel, ce qui accroît le taux de participation des plus jeunes.

Les taux de participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles ne varient guère entre les sexes. Les écarts entre les taux féminins et masculins ne sont égaux ou supérieurs à 5 points de pourcentage que dans huit pays. Ces écarts sont favorables aux femmes au Canada, aux États-Unis, en Finlande et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie, mais favorables aux hommes en Allemagne, aux Pays-Bas et en République tchèque (voir le tableau A5.1a). Les écarts en faveur des individus dont le niveau de formation est plus élevé sont plus marqués chez les femmes que chez les hommes dans tous les pays, sauf en Nouvelle-Zélande (voir le tableau A5.1b).

Variation des taux de participation en fonction de certains aspects de la vie professionnelle

Aujourd'hui, le monde du travail impose l'amélioration constante des compétences et des savoir-faire tout au long de la carrière professionnelle, ce qui entraîne l'accroissement des taux de participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles dans les secteurs tertiaires de niveau supérieur et dans les professions intellectuelles hautement qualifiées, où se concentrent les fonctions à haute intensité de connaissances. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 61 % des actifs occupés exerçant une profession intellectuelle hautement qualifiée se livrent à des activités de formation pour adultes. Cette proportion ne représente plus que 46 % dans la catégorie des professions intellectuelles peu qualifiées, 34 % dans celle des professions manuelles hautement qualifiées et 32 % dans celle des professions manuelles peu qualifiées (voir le tableau A5.4a).

Cette tendance s'observe dans tous les pays, sauf en République slovaque et en République tchèque, où le taux de participation est nettement plus élevé dans la catégorie des professions manuelles peu qualifiées que dans celle des professions manuelles hautement qualifiées. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 58 % des travailleurs participent à des activités de formation dans le secteur tertiaire de niveau supérieur. Cette proportion ne représente plus que 39 % dans le secteur tertiaire de niveau inférieur et le secteur secondaire, et 35 % dans le secteur primaire. Toutefois, ce ne sont pas les travailleurs du secteur primaire qui accusent les taux de participation les plus faibles en Allemagne, au Canada, en Finlande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en République slovaque, en République tchèque et en Suisse.

Dans tous les pays, la tendance bien établie de la participation plus fréquente des individus plus instruits à des activités de formation se retrouve dans la quasi-totalité des secteurs d'activité à des degrés divers, ce qui donne des indications sur les taux de participation par secteur et tous secteurs confondus dans chaque pays (voir le tableau A5.4b disponible en ligne). Le secteur d'activité, le niveau de formation et le taux global de participation à des activités de formation se conjuguent pour déterminer la probabilité qu'un individu d'améliorer ses compétences. Le taux de participation est extrêmement élevé chez les diplômés de l'enseignement tertiaire qui travaillent dans le secteur tertiaire de niveau supérieur en Suède, mais extrêmement faible chez les travailleurs du secteur primaire dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Hongrie.

Participation à des activités de formation non formelles liées à l'emploi

En moyenne, deux tiers des individus participent à des activités de formation formelles et/ou non formelles en rapport avec leur emploi. Parmi ceux qui se livrent à des activités de formation, quatre sur cinq, voire davantage suivent des formations liées à l'emploi en Allemagne, en Finlande, en France, en Norvège, aux Pays-Bas, en République slovaque, en République tchèque et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie (voir les tableaux A5.1a et A5.5). Ils sont moins de trois sur cinq dans ce cas en Australie, en Corée, au Danemark, en Nouvelle-Zélande et en Suisse. Dans tous les pays, les actifs occupés participent davantage à des activités de formation liées à l'emploi que les chômeurs. Les inactifs qui suivent des formations liées à l'emploi ne sont plus de 10 % qu'en Allemagne, en Finlande, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède (voir le tableau A5.5).

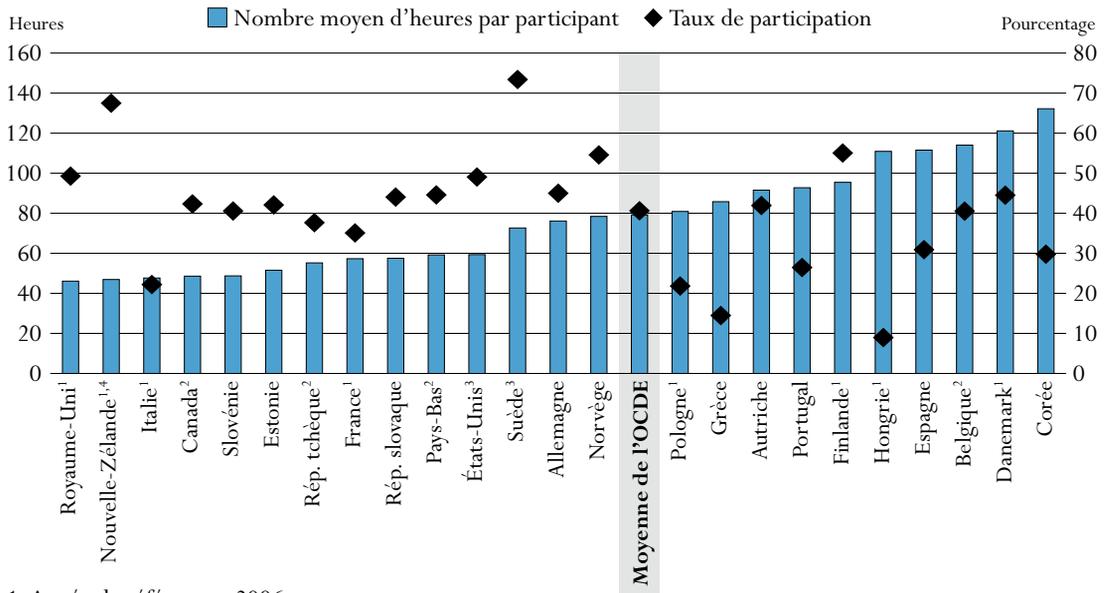
Nombre moyen d'heures consacrées à des activités de formation non formelles par participant

Le temps consacré à des activités de formation non formelles est un investissement dans le développement des compétences qui est généralement partagé entre l'individu et son employeur. Le nombre moyen d'heures consacrées à des activités de formation non formelles par participant donne des indications sur la répartition entre les formations plus et moins intensives (voir le graphique A5.5). La corrélation entre le taux de participation et le nombre d'heures moyen consacrées à des activités de formation par participant est légèrement négative. Le nombre moyen d'heures consacrées à des activités de formation est supérieur à 100 en Belgique, en Corée, au Danemark, en Espagne et en Hongrie, mais inférieur à 50 au Canada, en Italie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, en Slovénie. Parmi les participants, les chômeurs consacrent plus de temps à des activités de formation que les actifs occupés dans tous les pays, sauf au Canada et au Danemark (voir le tableau A5.6).

Dans l'ensemble, le nombre moyen d'heures de formation non formelle ne varie pas selon le niveau de formation des participants. Cette moyenne générale occulte toutefois deux tendances assez distinctes : parmi les participants, les diplômés de l'enseignement tertiaire consacrent plus de temps à des activités de formation que les individus qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires en Corée, en Espagne, en Grèce, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Suède et, dans les pays partenaires, en Slovénie, mais l'inverse est vrai en Allemagne, en Belgique, au Danemark, aux États-Unis, en Hongrie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

La formation des adultes est parfois un moyen efficace de lutter contre le chômage, dans la mesure où les individus peuvent acquérir des compétences qui les rendent plus attractifs aux yeux des employeurs. Dans de nombreux pays, les décideurs politiques promeuvent la formation des adultes dans le contexte du progrès technologique, de l'adoption de nouvelles méthodes de travail et de l'émergence de nouveaux marchés. Dans la plupart des pays, les actifs occupés participent davantage à des activités de formation, mais les chômeurs qui s'y livrent y consacrent plus de temps. Cette différence s'explique peut-être par le fait que les activités de formation empiètent sur le temps de travail pour les premiers et qu'un développement plus intensif des compétences s'impose pour les seconds. Les formations organisées pour les chômeurs se présentent généralement sous la forme de sessions à temps plein, qui s'inscrivent dans des programmes ciblés qui peuvent être de longue durée.

Graphique A5.5. Participation à des activités de formation non formelles et nombre moyen d'heures consacrées à ces dernières par participant (2007)



1. Année de référence : 2006.

2. Année de référence : 2008.

3. Année de référence : 2005.

4. À l'exclusion de la population adulte n'ayant participé qu'à « de courts séminaires, des conférences, des ateliers ou des exposés spécifiques ».

Les pays sont classés par ordre croissant du nombre moyen d'heures consacrées à des activités de formation non formelles par participant. Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes. Tableaux A5.1a et A5.6. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

Définitions et méthodologie

Les données de cet indicateur proviennent d'une enquête spéciale de l'OCDE. Les données des pays non européens proviennent d'enquêtes nationales auprès des ménages (voir l'annexe 3). Les données des pays participant au Système statistique européen proviennent de l'Enquête européenne sur l'éducation des adultes (EEA), qui a été menée dans 29 pays membres de l'UE et de l'EEE, et des pays candidats à l'adhésion entre 2005 et 2008. Il s'agit d'un projet pilote qui a proposé pour la première fois un cadre communautaire commun, dont un questionnaire type, des outils normalisés et des rapports sur la qualité.

Cet indicateur porte sur les activités de formation formelles et/ou non formelles. Par activités de formation formelles, on entend les activités organisées dans le système d'éducation, c'est-à-dire dans les établissements d'enseignement (écoles, collèges, universités et autres établissements à vocation pédagogique), qui constituent le parcours normal de la scolarisation des enfants et des jeunes. Par activités de formation non formelles, on entend les activités organisées et régulières qui ne correspondent pas exactement aux activités formelles définies ci-dessus. Ces activités peuvent être organisées à l'intérieur et à l'extérieur des établissements d'enseignement, et être suivies par des personnes de tout âge. Selon les pays, il peut s'agir de programmes d'alphabétisation pour adultes ou de programmes visant à dispenser une formation de base aux jeunes en décrochage scolaire, à inculquer des savoir-faire professionnels et des compétences utiles dans la vie ou encore à enrichir la culture générale. L'enquête EEA propose une liste

étendue d'activités de formation non formelles (cours collectifs, cours particuliers, formations en entreprise, etc.) pour amener les répondants à citer toutes les activités de formation auxquelles ils se sont livrés au cours des 12 derniers mois. Certaines de ces activités sont de courte durée.

On considère que les individus ont participé à des *activités de formation non formelles liées à l'emploi* s'ils ont assisté à au moins une des activités de formation pour des raisons professionnelles.

La *profession des actifs occupés* est définie en fonction de quatre catégories dérivées des grands groupes (codes à un chiffre) de la Classification internationale type des professions (CITP-88) :

- *Professions intellectuelles hautement qualifiées* (grands groupes 1, 2 et 3) : membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise ; professions intellectuelles et scientifiques ; professions intermédiaires.
- *Professions intellectuelles peu qualifiées* (grands groupes 4 et 5) : employés administratifs ; personnes des services et vendeurs de magasin et de marché.
- *Professions manuelles hautement qualifiées* (grands groupes 6 et 7) : agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche ; artisans et ouvriers des métiers de type artisanal.
- *Professions manuelles peu qualifiées* (grands groupes 8 et 9) : conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage ; ouvriers et employés non qualifiés.

Le secteur d'activité des actifs occupés est défini en fonction de quatre catégories dérivées de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) (codes à 2 chiffres) :

- *Secteur tertiaire de niveau supérieur* (deux premiers chiffres : 40-41 ou 60-85) : transports et télécommunications, intermédiation financière, recherche-développement, éducation, santé et action sociale, etc.
- *Secteur tertiaire de niveau inférieur* (deux premiers chiffres : 50-55 ou 90-97/99) : commerce de gros et de détail, hôtels et restaurants, activités récréatives, culturelles et sportives, activités des ménages privés, etc.
- *Secteur secondaire* (deux premiers chiffres : 15-37/45) : fabrication et construction.
- *Secteur primaire* (deux premiers chiffres : 01-14) : agriculture et activités extractives.

Autres références :

OCDE et Statistiques Canada (2000), *La littératie à l'ère de l'information : Rapport final de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes*, Éditions de l'OCDE.

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

- **Tableau A5.1c. Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon le niveau de formation et le groupe d'âge (2007)**
- **Tableau A5.1d. Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon le sexe et la situation au regard de l'emploi (2007)**
- **Tableau A5.1e. Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon le niveau de formation et la situation au regard de l'emploi (comparaison entre les actifs occupés et les chômeurs) (2007)**
- **Tableau A5.4b. Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon le niveau de formation et différents aspects de la vie professionnelle (travail à temps plein/partiel, catégorie professionnelle et secteur d'activité) (2007)**

Tableau A5.1a.
 Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon le sexe et le groupe d'âge (2007)

Taux de participation de la population âgée de 25 à 64 ans

	Hommes					Femmes					Total				
	25-34	35-44	45-54	55-64	25-64	25-34	35-44	45-54	55-64	25-64	25-34	35-44	45-54	55-64	25-64
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
Pays membres de l'OCDE															
Australie	48	41	38	c	39	43	39	39	26	37	46	40	39	25	38
Autriche	51	49	44	26	44	43	47	41	24	40	47	48	43	25	42
Belgique ¹	55	49	40	24	41	58	48	33	23	40	56	49	36	23	41
Canada ¹	50	47	38	27	41	50	48	46	28	44	50	47	42	28	42
Rép. tchèque ¹	50	49	42	26	42	38	41	40	17	34	44	45	41	22	38
Danemark ²	58	51	40	28	44	57	49	50	29	45	57	50	45	29	45
Finlande ²	64	53	49	31	49	68	68	65	45	61	66	61	57	38	55
France ²	51	40	35	15	36	46	38	31	17	34	48	39	33	16	35
Allemagne	59	54	48	30	48	48	47	45	27	42	53	51	47	28	45
Grèce	22	15	13	5	14	24	15	13	c	15	23	15	13	5	14
Hongrie ²	15	9	6	3	8	17	12	8	2	10	16	11	7	2	9
Italie ²	29	24	23	13	22	32	24	21	11	22	30	24	22	12	22
Corée	40	27	22	23	29	32	32	31	25	31	36	29	27	24	30
Pays-Bas ¹	64	47	46	33	48	55	42	44	24	42	60	45	45	29	45
Nouvelle-Zélande ²	72	70	73	59	69	66	67	70	58	66	69	69	72	59	67
Norvège	68	55	49	42	53	62	61	58	41	56	65	58	53	41	55
Pologne ²	33	25	15	7	21	35	27	18	6	22	34	26	16	7	22
Portugal	39	29	23	13	27	41	29	21	9	26	40	29	22	11	26
Rép. slovaque	54	49	45	27	45	48	53	46	21	43	51	51	45	24	44
Espagne	39	34	27	17	31	41	33	28	17	31	40	34	27	17	31
Suède ³	80	76	70	58	71	82	82	78	64	76	81	79	74	61	73
Suisse	66	64	59	47	60	61	56	58	44	55	64	60	59	45	57
Royaume-Uni ²	61	48	46	33	47	56	55	52	41	51	59	51	49	37	49
États-Unis ³	55	46	42	33	45	57	52	54	47	53	56	49	48	40	49
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>51</i>	<i>44</i>	<i>39</i>	<i>27</i>	<i>41</i>	<i>48</i>	<i>44</i>	<i>41</i>	<i>28</i>	<i>41</i>	<i>50</i>	<i>44</i>	<i>40</i>	<i>27</i>	<i>41</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>48</i>	<i>41</i>	<i>36</i>	<i>23</i>	<i>38</i>	<i>46</i>	<i>42</i>	<i>37</i>	<i>24</i>	<i>37</i>	<i>47</i>	<i>41</i>	<i>37</i>	<i>23</i>	<i>37</i>
Pays partenaires															
Estonie	50	42	27	24	37	55	54	46	30	47	53	48	37	27	42
Slovénie	47	46	36	20	38	58	49	40	24	43	52	48	38	22	41

1. Année de référence : 2008.

2. Année de référence : 2006.

3. Année de référence : 2005.

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

Tableau A5.1b.

**Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles,
selon le sexe et le niveau de formation (2007)**

Taux de participation de la population âgée de 25 à 64 ans

	Hommes				Femmes				Hommes et femmes			
	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	Niveau de formation tertiaire	Tous niveaux de formation confondus	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	Niveau de formation tertiaire	Tous niveaux de formation confondus	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	Niveau de formation tertiaire	Tous niveaux de formation confondus
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Pays membres de l'OCDE												
Australie	c	38	55	39	22	39	52	37	23	38	53	38
Autriche	20	43	65	44	19	41	73	40	19	42	68	42
Belgique ¹	21	39	64	41	18	37	63	40	20	38	63	41
Canada ¹	25	35	54	44	17	37	60	50	22	36	57	47
Rép. tchèque ¹	23	40	62	42	9	33	63	34	15	37	62	38
Danemark ¹	32	40	62	44	28	43	63	45	30	41	63	45
Finlande ²	33	47	68	49	38	58	76	61	35	52	73	55
France ²	21	35	58	36	17	33	56	34	19	34	57	35
Allemagne	21	47	64	48	19	44	63	42	20	45	63	45
Grèce	5	15	29	14	3	15	34	15	4	15	32	14
Hongrie ²	c	8	18	8	2	10	21	10	3	9	19	9
Italie ²	9	29	50	22	7	31	53	22	8	30	51	22
Corée	15	23	36	29	18	26	43	31	17	25	39	30
Pays-Bas ¹	34	42	63	48	19	42	69	42	25	42	65	45
Nouvelle-Zélande ²	46	68	84	69	46	59	83	66	46	64	84	67
Norvège	41	51	69	53	35	53	75	56	38	52	72	55
Pologne ²	5	17	51	21	4	15	57	22	5	16	54	22
Portugal	17	49	64	27	14	42	64	26	16	46	64	26
Rép. slovaque	c	42	59	45	c	39	65	43	14	41	62	44
Espagne	18	35	50	31	16	36	53	31	17	35	51	31
Suède ³	53	71	88	71	58	74	92	76	56	72	90	73
Suisse	21	53	78	60	20	55	79	55	21	54	79	57
Royaume-Uni ²	35	47	58	47	32	60	67	51	33	53	63	49
États-Unis ³	24	33	58	45	23	41	67	53	23	37	63	49
Moyenne de l'OCDE	25	40	59	41	21	40	62	41	22	40	60	41
Moyenne de l'UE19	23	38	57	38	19	38	61	37	20	38	59	37
Pays partenaires												
Estonie	21	34	54	37	17	38	64	47	20	36	61	42
Slovénie	16	36	62	38	10	43	72	43	13	39	68	41

1. Année de référence : 2008.

2. Année de référence : 2006.

3. Année de référence : 2005.

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

Tableau A5.2.
Part de la population adulte n'ayant ni participé à des activités de formation formelles et/ou non formelles, ni cherché à se renseigner à ce sujet, selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau de formation et la situation au regard de l'emploi (actifs occupés) (2007)

Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans

	Sexe		Groupe d'âge				Niveau de formation			Situation au regard de l'emploi	Total
	Hommes	Femmes	25-34	35-44	45-54	55-64	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	Niveau de formation tertiaire	Actifs occupés	
Pays membres de l'OCDE											
Australie	49	48	38	45	49	65	67	48	30	43	48
Autriche	46	49	39	41	48	67	72	47	22	41	48
Belgique ¹	51	53	34	44	57	72	74	53	30	44	52
Canada ¹	47	44	33	39	49	64	73	56	33	41	46
Finlande ²	40	26	19	26	34	53	52	35	17	28	33
France ²	54	56	38	51	58	79	73	56	31	48	55
Allemagne	46	51	39	43	49	67	74	49	31	43	49
Grèce	81	80	69	80	82	93	94	80	58	76	80
Hongrie ²	88	85	76	84	88	96	96	87	71	82	86
Italie ²	71	71	61	69	72	83	86	62	41	66	71
Corée	50	50	36	46	62	68	79	56	35	51	50
Pays-Bas ¹	23	27	13	24	26	35	33	26	15	21	25
Pologne ²	71	69	53	65	77	89	91	76	33	61	70
Portugal	68	67	49	65	73	86	79	45	25	62	67
Rép. slovaque	40	42	32	34	40	63	77	44	21	32	41
Espagne	59	59	48	55	64	77	75	52	36	54	59
Suède ³	24	19	13	16	22	36	39	22	8	17	22
Royaume-Uni ²	29	28	17	26	29	42	44	23	17	24	28
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	52	51	39	47	54	69	71	51	31	46	52
<i>Moyenne de l'UE19</i>	51	47	39	43	49	61	69	48	30	46	47
Pays partenaire											
Slovénie	53	48	35	43	56	74	82	53	21	43	51

1. Année de référence : 2008.

2. Année de référence : 2006.

3. Année de référence : 2005.

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

Tableau A5.3.

Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon le sexe, la recherche ou non d'informations à ce sujet et les résultats de cette dernière (2007)

Taux de participation de la population âgée de 25 à 64 ans

	Hommes					Femmes					Hommes et femmes					
	Recherche d'informations		Résultats de la recherche		Total	Recherche d'informations		Résultats de la recherche		Total	Recherche d'informations		Résultats de la recherche		Total	
	... n'ayant pas cherché à se renseigner	... ayant cherché à se renseigner	... fructueux	... infructueux		... n'ayant pas cherché à se renseigner	... ayant cherché à se renseigner	... fructueux	... infructueux		... n'ayant pas cherché à se renseigner	... ayant cherché à se renseigner	... fructueux	... infructueux		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	31	57	59	36	39	27	58	59	41	37	29	58	59	39	38
	Autriche	34	68	71	c	44	29	65	70	36	40	31	67	71	39	42
	Belgique ¹	35	64	65	60	41	32	69	69	62	40	33	67	68	61	41
	Canada ¹	28	67	69	40	41	27	69	71	42	44	27	68	70	41	42
	Finlande ²	41	66	67	47	49	50	74	75	66	61	45	70	72	58	55
	France ²	29	60	m	m	36	26	57	m	m	34	28	59	m	m	35
	Allemagne	43	71	77	42	48	38	64	72	c	42	41	68	75	33	45
	Grèce	11	47	49	c	14	11	48	48	c	15	11	47	48	c	14
	Hongrie ²	6	39	42	c	2	7	39	41	c	10	7	39	42	c	9
	Italie ²	19	63	67	42	28	17	63	65	47	22	18	63	66	45	22
	Corée	1	5	c	c	3	c	4	c	c	2	1	5	5	c	2
	Pays-Bas ¹	27	60	69	36	48	22	56	67	30	42	25	58	68	33	45
	Pologne ²	16	50	52	29	21	15	54	56	28	22	15	52	54	29	22
	Portugal	20	64	66	c	27	18	61	62	c	26	19	62	64	42	26
	Rép. slovaque	38	59	60	c	45	31	61	62	c	43	35	60	61	c	44
	Espagne	25	53	54	42	31	23	57	58	44	31	24	55	56	43	31
Suède ³	64	85	86	67	71	70	88	89	73	76	67	86	88	70	73	
Royaume-Uni	m	m	54	34	47	m	m	60	31	51	m	m	57	32	49	
	<i>Moyenne de l'OCDE</i>	28	58	63	43	35	28	58	64	46	35	27	58	60	43	35
	<i>Moyenne de l'UE19</i>	21	51	57	37	27	22	52	58	40	27	21	52	54	40	27
Pays partenaire	Slovénie	32	60	61	c	38	33	69	71	c	43	33	65	66	48	41

1. Année de référence : 2008.

2. Année de référence : 2006.

3. Année de référence : 2005.

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

Tableau A5.4a.
Participation à des activités de formation formelles et/ou non formelles, selon différents aspects
de la vie professionnelle (travail à temps plein/partiel, catégorie professionnelle et secteur d'activité) (2007)

Taux de participation des actifs occupés âgés de 25 à 64 ans

	Travail à temps plein/partiel		Catégorie professionnelle				Secteur d'activité				Total (11)	
	Temps plein (1)	Temps partiel (2)	Professions intellectuelles hautement qualifiées (3)	Professions intellectuelles peu qualifiées (4)	Professions manuelles hautement qualifiées (5)	Professions manuelles peu qualifiées (6)	Secteur tertiaire de niveau supérieur (7)	Secteur tertiaire de niveau inférieur (8)	Secteur secondaire (9)	Secteur primaire (10)		
Pays membres de l'OCDE	Australie	46	38	48	37	28	31	53	37	34	31	44
	Autriche	48	49	64	53	31	22	65	38	39	36	48
	Belgique ¹	51	44	62	51	26	27	60	36	42	20	49
	Canada ¹	48	41	60	39	35	27	56	36	34	45	47
	Rép. tchèque ¹	48	42	63	42	34	41	61	35	41	46	48
	Danemark ²	48	65	65	50	41	32	56	44	39	32	48
	Finlande ²	63	51	74	65	43	44	71	54	51	52	62
	France ²	44	36	56	39	27	29	49	35	37	23	42
	Allemagne	55	46	69	49	38	34	67	43	43	51	53
	Grèce	18	20	27	21	7	8	28	14	9	7	18
	Hongrie ²	12	10	20	10	6	8	18	8	8	7	12
	Corée	29	27	m	m	m	m	m	m	m	m	29
	Pays-Bas ¹	53	53	60	47	39	36	m	m	m	m	53
	Nouvelle-Zélande ²	75	64	87	65	61	49	84	64	60	63	73
	Norvège	61	59	69	58	46	39	67	55	48	50	60
	Pologne ²	31	21	52	26	13	16	47	23	22	13	30
	Portugal	32	25	55	35	14	18	48	27	22	10	32
	Rép. slovaque	56	44	64	45	42	49	64	37	52	41	54
	Espagne	36	32	53	38	24	22	51	27	28	18	36
	Suède ³	79	79	91	78	64	58	86	74	71	64	79
Suisse	64	59	80	54	44	32	74	53	48	53	63	
Royaume-Uni ²	59	47	64	59	43	41	63	45	49	c	57	
États-Unis ³	55	56	m	m	m	m	m	m	m	m	55	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>48</i>	<i>44</i>	<i>61</i>	<i>46</i>	<i>34</i>	<i>32</i>	<i>58</i>	<i>39</i>	<i>39</i>	<i>35</i>	<i>47</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>46</i>	<i>42</i>	<i>59</i>	<i>44</i>	<i>31</i>	<i>30</i>	<i>56</i>	<i>36</i>	<i>37</i>	<i>30</i>	<i>45</i>	
Pays partenaires	Estonie	50	44	68	51	30	30	63	50	37	33	49
	Slovénie	m	m	66	47	32	26	72	36	36	m	48

1. Année de référence : 2008.

2. Année de référence : 2006.

3. Année de référence : 2005.

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

Tableau A5.5.
Participation à des activités de formation non formelles liées à l'emploi,
selon le sexe et la situation au regard de l'emploi (2007)

Taux de participation de la population âgée de 25 à 64 ans

	Hommes				Femmes				Total			
	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Total	Actives occupées	Chômeuses	Inactives	Total	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Pays membres de l'OCDE												
Australie	29	18	3	25	27	15	4	20	28	16	4	22
Autriche	41	33	7	36	41	28	6	28	41	31	6	32
Belgique ¹	39	16	3	31	38	17	3	26	38	16	3	29
Canada ¹	34	27	3	31	37	3	3	30	36	16	3	31
Rép. tchèque ¹	46	6	2	38	41	11	3	28	44	9	3	33
Danemark ¹	26	c	4	24	27	7	4	22	27	9	4	23
Finlande ²	48	14	9	39	61	22	17	48	54	18	14	44
France ²	39	24	4	33	38	25	7	29	38	24	6	31
Allemagne	50	22	14	42	46	22	8	33	48	22	10	38
Grèce	14	5	1	12	17	7	c	10	15	6	1	11
Hongrie ²	8	3	c	6	9	3	c	6	8	3	c	6
Italie ²	19	7	3	16	23	8	2	13	21	7	2	14
Corée	14	21	10	15	11	9	3	7	13	17	4	11
Pays-Bas ¹	46	c	12	41	46	c	11	31	46	27	12	36
Nouvelle-Zélande ^{2,4}	30	13	5	27	32	14	6	25	31	13	6	26
Norvège	53	23	11	47	59	c	11	47	56	24	11	47
Pologne ²	22	5	1	16	27	4	1	16	24	4	1	16
Portugal	25	4	1	20	26	7	0	17	25	5	1	19
Rép. slovaque	49	7	4	41	48	4	3	35	49	5	3	38
Espagne	26	11	3	22	27	10	2	17	26	11	2	20
Suède ³	71	30	16	62	76	32	15	60	73	31	15	61
Suisse	38	26	7	35	39	28	7	31	39	27	7	33
Royaume-Uni ²	37	19	10	31	41	17	7	30	39	18	8	31
États-Unis ³	36	17	10	32	50	18	9	37	43	18	9	34
Moyenne de l'OCDE	35	16	6	30	37	14	6	27	36	16	6	28
Moyenne de l'UE19	36	14	6	30	37	14	6	26	36	15	6	28
Pays partenaires												
Estonie	39	10	3	33	50	12	7	40	44	11	6	36
Slovénie	32	9	4	26	37	7	2	25	34	8	3	26

1. Année de référence : 2008.

2. Année de référence : 2006.

3. Année de référence : 2005.

4. À l'exclusion de la population adulte n'ayant participé qu'à « de courts séminaires, des conférences, des ateliers ou des exposés spécifiques ».

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

Tableau A5.6
Nombre moyen d'heures consacrées à des activités de formation non formelles par participant, selon le sexe, le niveau de formation et la situation au regard de l'emploi (2007)

Dans la population âgée de 25 à 64 ans

	Sexe		Niveau de formation			Situation au regard de l'emploi			Total (9)
	Hommes (1)	Femmes (2)	Inférieur au deuxième cycle du secondaire (3)	Deuxième cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire (4)	Tertiaire (5)	Actifs occupés (6)	Chômeurs (7)	Inactifs (8)	
Pays membres de l'OCDE									
Autriche	91	93	107	87	97	88	189	81	92
Belgique ¹	114	114	127	147	92	101	274	168	114
Canada ¹	54	43	61	48	48	48	33	110	49
Rép. tchèque ¹	50	61	30	46	88	54	124	61	55
Danemark ²	113	129	162	117	109	121	88	136	121
Finlande ²	80	107	98	89	100	81	170	184	95
France ²	52	63	55	58	58	42	224	101	57
Allemagne	78	74	100	72	78	66	153	116	76
Grèce	77	95	63	83	93	79	168	112	86
Hongrie ²	108	114	120	123	89	101	238	156	111
Italie ²	47	48	42	49	48	45	76	56	48
Corée	143	123	67	141	136	118	310	130	132
Pays-Bas ¹	64	53	81	53	58	59	95	55	59
Nouvelle-Zélande ^{2,4}	46	47	47	41	50	40	65	105	47
Norvège	85	71	93	69	81	74	187	114	78
Pologne ²	79	83	68	64	98	78	127	109	81
Portugal	88	98	91	90	97	80	238	197	93
Rép. slovaque	51	64	25	45	87	56	112	68	58
Espagne	96	127	101	113	117	100	177	165	112
Suède ³	72	74	64	62	92	70	93	93	73
Royaume-Uni ²	49	43	59	50	36	43	106	60	46
États-Unis ³	62	58	78	59	58	58	97	58	59
Moyenne de l'OCDE	77	81	79	78	82	73	152	111	79
Moyenne de l'UE19	77	85	82	79	85	74	156	113	81
Pays partenaires									
Estonie	48	54	55	43	59	51	72	60	52
Slovénie	49	48	40	49	50	44	85	72	49

1. Année de référence : 2008.

2. Année de référence : 2006.

3. Année de référence : 2005.

4. À l'exclusion de la population adulte n'ayant participé qu'à « de courts séminaires, des conférences, des ateliers ou des exposés spécifiques ».

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>

DANS QUELLE MESURE LE NIVEAU DE FORMATION AFFECTE-T-IL LE TAUX D'EMPLOI ?

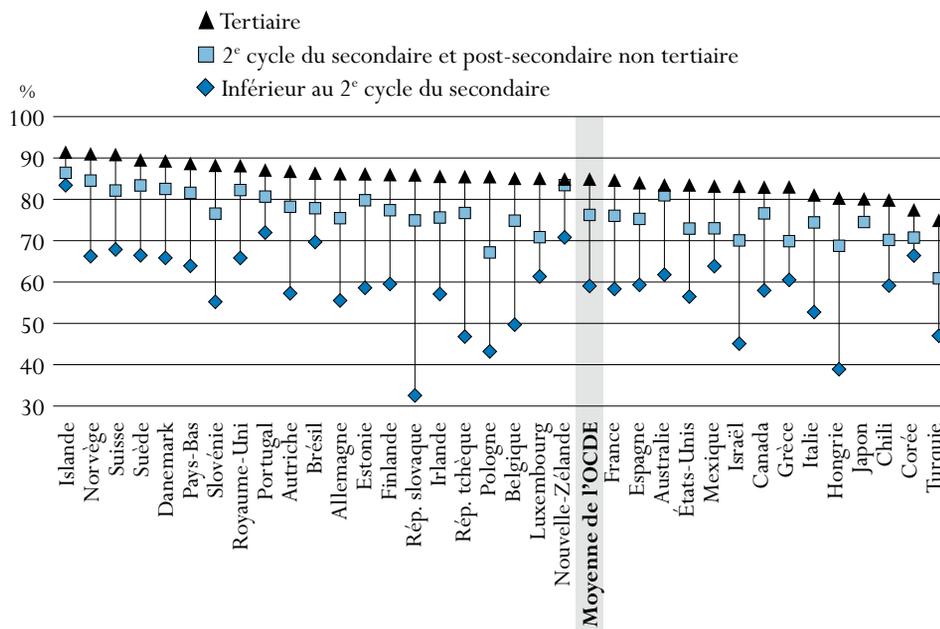
Cet indicateur examine la relation entre le niveau de formation et le taux d'emploi, et s'intéresse tout particulièrement à sa variation entre les hommes et les femmes. La combinaison des données sur l'emploi et sur le chômage permet de décrire de manière exhaustive la situation de la population au regard de l'emploi. De même, les données tendancielle offrent la possibilité de retracer l'évolution de la situation de la population active et d'évaluer la variation du taux d'emploi et du risque de chômage entre les groupes d'individus ayant différents niveaux de formation.

Points clés

Graphique A6.1. Corrélation positive entre emploi et formation (2008)

Ce graphique montre le pourcentage d'actifs occupés dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation

Dans tous les pays de l'OCDE, la probabilité d'être un actif occupé est plus élevée pour les diplômés de l'enseignement tertiaire que pour ceux qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de ce niveau d'enseignement. En moyenne, 85 % des diplômés de l'enseignement tertiaire travaillent. Ils sont même plus de 90 % dans ce cas en Islande, en Norvège et en Suisse. Dans tous les pays, les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou post-secondaire non tertiaire sont nettement plus susceptibles de travailler que ceux dont le niveau de formation est inférieur. Plus de la moitié des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont sans emploi en Belgique, en Hongrie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Turquie et, dans les pays partenaires, en Israël. Dans l'ensemble, les taux d'emploi des diplômés de l'enseignement tertiaire sont supérieurs de plus de 25 points à ceux des individus qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires. Cet écart donne la mesure des avantages économiques que procure l'élévation du niveau de formation.



Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'emploi des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans.

Source : OCDE, Tableau A6.3a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>

Autres faits marquants

- Les individus peu qualifiés sont plus susceptibles d'être soit inactifs, soit au chômage. Chez les hommes, la probabilité d'être au chômage est deux fois plus élevée parmi ceux qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires que parmi les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et trois fois plus élevée que parmi les diplômés de l'enseignement tertiaire, en moyenne, dans les pays de l'OCDE.
- Un niveau de formation plus élevé améliore les perspectives d'emploi en général et augmente la probabilité de garder son emploi en temps de crise économique. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les taux de chômage des diplômés de l'enseignement tertiaire sont restés inférieurs ou égaux à 4 % et ceux des diplômés de l'enseignement secondaire sont restés inférieurs à 7 %, alors que ceux des individus qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ont franchi le cap des 10 % à plusieurs reprises depuis 1997.
- Les taux d'emploi varient davantage entre les hommes et les femmes parmi les moins instruits. La probabilité qu'ont les hommes de travailler est supérieure de près de 23 points de pourcentage à celle des femmes parmi ceux qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires, mais de 10 points de pourcentage seulement parmi les plus qualifiés.

Contexte

Pour poursuivre leur développement, les économies et les marchés du travail des pays de l'OCDE sont tributaires d'une offre stable de travailleurs qualifiés. Les indicateurs de la situation sur le marché du travail selon le niveau de formation montrent dans quelle mesure l'offre de compétences est en adéquation avec la demande. Toutefois, la plupart des formations s'inscrivent dans une optique d'investissement à long terme, alors que la demande de compétences peut évoluer très rapidement sur le marché du travail. Il convient de tenir compte de ces aspects et d'autres facteurs lors de l'interprétation de la situation actuelle sur le marché du travail.

En temps de crise économique, les pouvoirs publics peuvent contribuer à atténuer les difficultés et à préparer les travailleurs aux emplois qu'il faudra pourvoir dès la reprise de l'activité économique. Les gouvernements ont tous pour objectif majeur d'éviter que le chômage cyclique ne se mue en chômage structurel ou, pire, qu'une grande partie des actifs ne se voient contraints de quitter le marché du travail, car il est établi que dans ce cas, leur réinsertion professionnelle est difficile.

Dans l'ensemble, les taux d'emploi augmentent avec le niveau de formation. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que les individus plus instruits, qui ont investi davantage dans la constitution de leur capital humain, cherchent par la suite à valoriser leur investissement et qu'ils sont plus demandés sur le marché du travail. Toutefois, la variation du taux de chômage entre les pays est souvent imputable aussi à des différences de culture, de tissu économique et de taux d'emploi des femmes. Elle est également le reflet de différences dans la composition des familles, la pyramide des âges, les choix en matière de parentalité et l'engagement dans d'autres activités, notamment de formation. Enfin, elle peut s'expliquer par les différences dans la conjoncture économique et le manque d'emplois.

Les taux de chômage sont généralement moins élevés chez les individus plus instruits, mais cela s'explique essentiellement par le fait que leur profil est plus recherché sur le marché du travail. Les taux de chômage reflètent la volonté de travailler des individus ainsi que leur attrait aux yeux d'employeurs potentiels.

Dans une certaine mesure, les taux d'emploi sont davantage liés à l'offre de main-d'œuvre et les taux de chômage, à la demande de main-d'œuvre. L'évolution de ces deux variables dans le temps fournit donc des informations importantes aux responsables politiques quant à la demande et l'offre de compétences actuelles et à venir sur le marché du travail.

Taux de chômage et taux d'emploi sont néanmoins liés, étant donné que l'offre de main-d'œuvre dépend aussi de la probabilité de trouver un emploi. Des taux de chômage élevés dissuadent les jeunes d'entrer dans la vie active. C'est d'autant plus vrai lorsque les taux de chômage restent élevés pendant une longue période. Il est donc important de prendre des mesures actives en faveur de l'éducation et de la formation pour réduire le chômage.

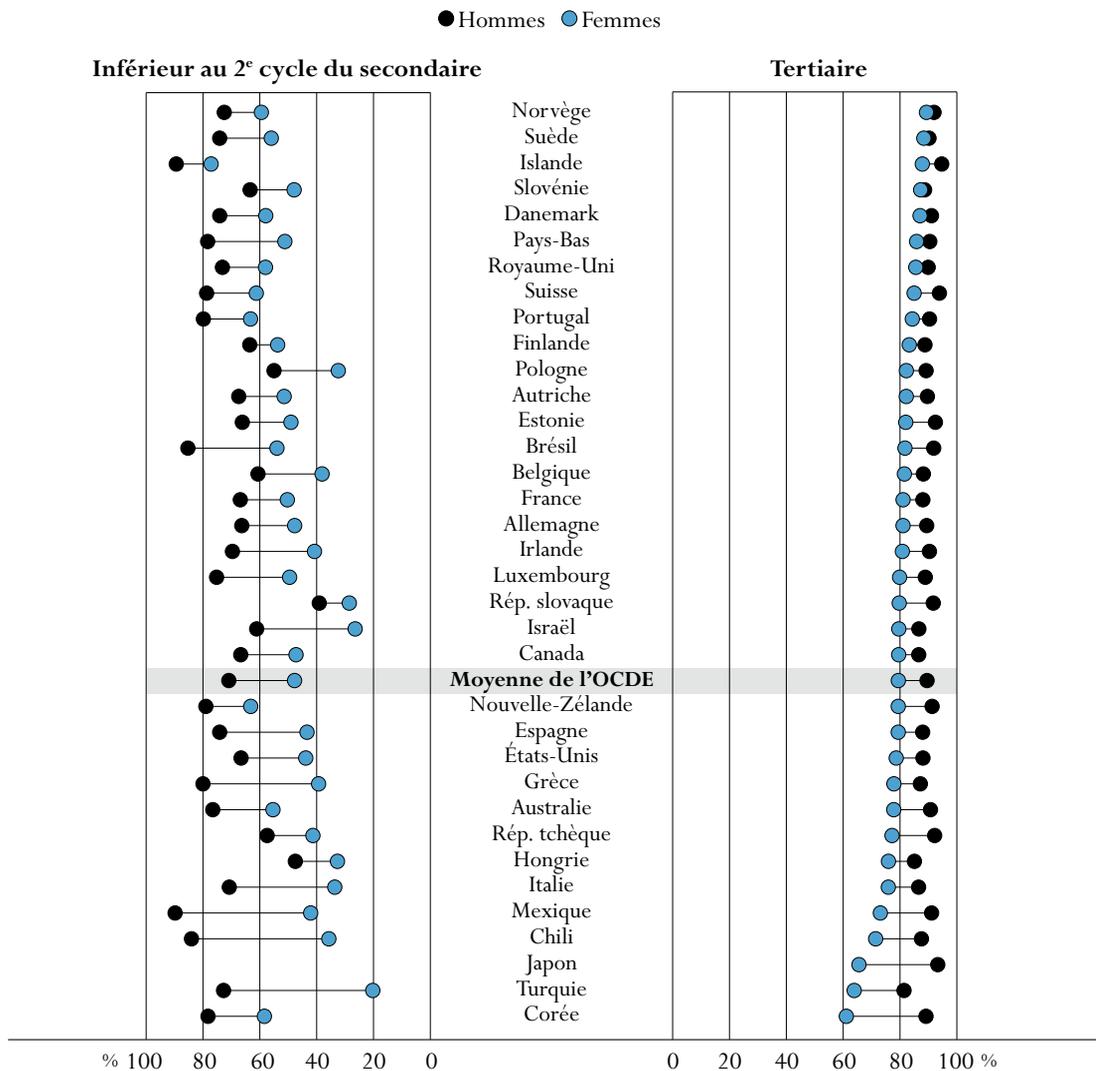
Observations et explications

Taux d'emploi

La probabilité de travailler dépend dans une certaine mesure du niveau de formation. Dans les pays de l'OCDE, les taux d'emploi augmentent avec le niveau de formation chez les hommes et chez les femmes : les taux d'emploi masculins et féminins moyens s'établissent

respectivement à 73.9 % et 50.1 % chez ceux dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à 89.8 % et 79.9 % chez les diplômés de l'enseignement tertiaire de type A. Les taux d'emploi des femmes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont particulièrement faibles. Ils sont inférieurs à 40 % au Chili, en Hongrie, en Pologne, en République slovaque et en Turquie. Les taux d'emploi des femmes titulaires d'un diplôme de fin d'études tertiaires de type A sont égaux ou supérieurs à 75 % dans tous les pays, sauf au Chili, en Corée, au Japon, au Mexique et en Turquie, mais ils restent partout inférieurs à ceux des hommes (voir le tableau A6.1a).

Graphique A6.2. Écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes, selon le niveau de formation (2008)



Les pays sont classés par ordre croissant du taux d'emploi des femmes diplômées de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE, Tableaux A6.3b et A6.3c. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>

A6

Les taux d'emploi globaux varient entre les pays non seulement en fonction du niveau de formation, mais également en fonction du taux d'emploi des femmes. Les pays qui affichent les taux d'emploi les plus élevés dans la population âgée de 25 à 64 ans – le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse – sont aussi ceux où les taux d'emploi des femmes sont parmi les plus élevés (voir le tableau A6.1a).

Toutefois, les taux d'emploi augmentent sensiblement avec l'élévation du niveau de formation. Les écarts de taux d'emploi entre les hommes et les femmes se resserrent dès que le niveau de formation augmente (voir le graphique A6.2). Les écarts de taux d'emploi entre les hommes et les femmes titulaires d'un diplôme de fin d'études tertiaires ne représentent pas plus de 5 points de pourcentage au Danemark, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède et, dans les pays partenaires, en Slovénie.

Les écarts entre les taux d'emploi féminins et masculins sont moins importants entre les diplômés de l'enseignement tertiaire qu'entre ceux qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires dans tous les pays, sauf en Corée et en République slovaque. Le taux d'emploi des femmes diplômées de l'enseignement tertiaire est plus élevé que celui des hommes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires dans tous les pays sauf sept : il y est supérieur de 8.5 points de pourcentage en moyenne.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le taux d'emploi des femmes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires est inférieur de 23 points de pourcentage à celui des hommes de même niveau de formation. Les écarts de taux d'emploi entre les femmes et les hommes ne représentent que 10 points de pourcentage parmi les diplômés de l'enseignement tertiaire (voir les tableaux A6.3b et A6.3c, disponible en ligne).

Chez les femmes âgées de 25 à 64 ans, le taux d'emploi des titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires est supérieur de 30 points de pourcentage au moins au taux d'emploi de celles dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Italie et en République slovaque et, dans les pays partenaires, en Israël. Les femmes diplômées de l'enseignement tertiaire sont particulièrement avantagées en Turquie, où leur taux d'emploi est supérieur de 35 points de pourcentage à celui des femmes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (voir le tableau A6.3c, disponible en ligne).

Il en va de même chez les hommes âgés de 25 à 64 ans : le taux d'emploi varie très fortement entre les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et ceux dont le niveau de formation est inférieur. C'est en Hongrie, en République slovaque et en République tchèque que les écarts sont les plus importants : ils représentent au moins 25 points de pourcentage entre les deux niveaux de formation. L'écart de taux d'emploi entre les hommes diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et ceux qui ne le sont pas ne représente pas plus de 4 points de pourcentage en Islande, au Luxembourg, au Mexique et au Portugal (voir le graphique A6.2 et le tableau A6.3b, disponible en ligne).

Chez les hommes, les taux d'emploi des diplômés de l'enseignement tertiaire sont également supérieurs à ceux des titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires, de plus de 5 points de pourcentage en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Cet écart de taux d'emploi est minime dans certains pays, mais égal ou supérieur à 10 points de pourcentage en Hongrie, au Luxembourg et en Pologne et, dans les pays partenaires, en Israël, selon les chiffres de 2008 (voir le tableau A6.3b, disponible en ligne).

Les taux d'emploi aux différents niveaux de formation ont beaucoup varié au fil du temps au sein même des pays, mais les écarts se sont légèrement resserrés ces dernières années. Les taux d'emploi des moins instruits ont augmenté alors que ceux des diplômés de l'enseignement tertiaire restaient relativement constants. Ces écarts devraient recommencer à se creuser, sachant que les individus moins instruits ressentent davantage les effets de l'évolution de la conjoncture économique et des cycles économiques (voir le tableau A6.3a).

Les taux de chômage diminuent avec l'élévation du niveau de formation

Les perspectives d'emploi des individus dépendent à la fois de la demande sur le marché du travail et de l'offre de main-d'œuvre aux différents niveaux de qualification. Les taux de chômage sont donc révélateurs du degré d'adéquation entre la production de compétences par les systèmes d'éducation et la demande de compétences sur le marché du travail. Les individus moins qualifiés sont particulièrement exposés au risque de marginalisation économique, car ils sont plus susceptibles d'être inactifs et ont moins de chances de trouver un emploi, même s'ils en cherchent un activement.

Le tableau A6.2a montre les taux de chômage des hommes et des femmes à différents niveaux de formation. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les taux de chômage diminuent avec l'élévation du niveau de formation, tant chez les hommes que chez les femmes. Les taux de chômage des diplômés de l'enseignement tertiaire de type A sont inférieurs à 4 % dans la plupart des pays de l'OCDE (2.9 % chez les hommes et 3.6 % chez les femmes, en moyenne). Les taux de chômage des hommes et des femmes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire grimpent respectivement à 8.5 % et 10 %. Les hommes et les femmes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires sont particulièrement vulnérables en Hongrie, en République slovaque et en République tchèque : leur taux de chômage y atteint ou dépasse les 15 %. Il en va de même pour les femmes en Espagne, en Grèce et en Turquie, et pour les hommes en Allemagne.

Dans les pays de l'OCDE, le diplôme de fin d'études secondaires est considéré comme le bagage minimum pour être concurrentiel sur le marché du travail. Le taux de chômage des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est inférieur de près de 4 points de pourcentage en moyenne à celui des individus n'ayant pas atteint ce niveau de formation (voir le tableau A6.4a). Le risque de chômage associé à un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie selon le tissu industriel et le degré de développement économique des pays.

Le risque de chômage auquel s'exposent ceux qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires est particulièrement élevé en République slovaque (36.3 %) et, dans une moindre mesure, en Allemagne, en Belgique, en Espagne, aux États-Unis, en Hongrie, en Pologne et en République tchèque (au moins 10 %). Les seuls pays où les individus qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ne s'exposent pas à un risque accru de chômage sont le Chili, la Corée, la Grèce, le Luxembourg et le Mexique et, dans les pays partenaires, le Brésil : leur taux de chômage est même inférieur à celui des diplômés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement post-secondaire non tertiaire.

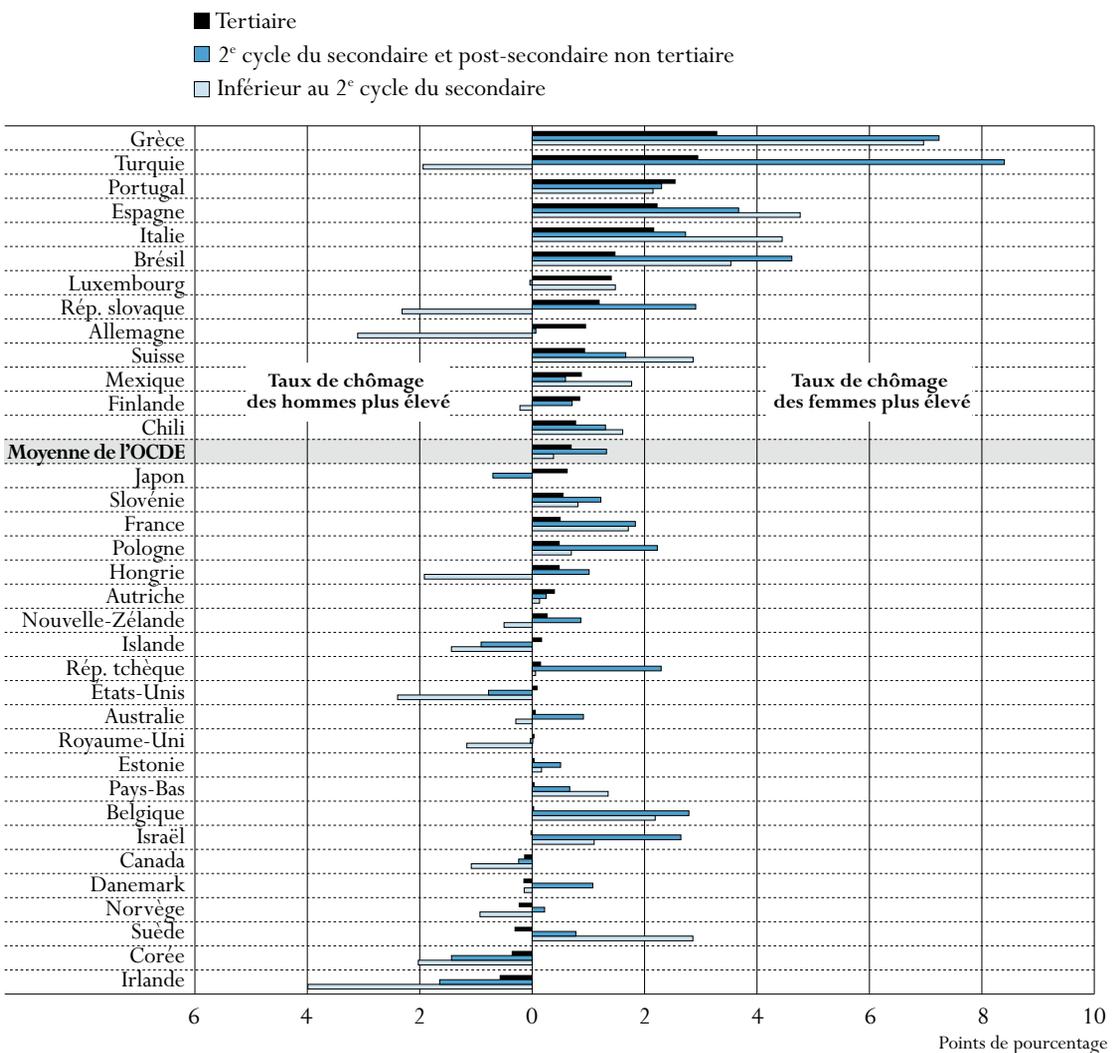
En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les actifs de sexe masculin âgés de 25 à 64 ans dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire courent deux fois plus

A6

de risques d'être au chômage que les diplômés de ce niveau d'enseignement et trois fois plus de risques que les diplômés de l'enseignement tertiaire (voir le tableau A6.4b, disponible en ligne). La relation négative entre le taux de chômage et le niveau de formation est comparable chez les femmes, même si elle est légèrement moins marquée (voir le tableau A6.4c, disponible en ligne).

En règle générale, c'est chez les diplômés de l'enseignement tertiaire que les écarts entre les taux masculins et féminins de chômage sont les plus ténus (voir le graphique A6.3). À ce niveau de formation, les taux de chômage des femmes ne sont supérieurs de 2 points de pourcentage à ceux des hommes qu'en Espagne, en Grèce, en Italie, au Portugal et en Turquie.

Graphique A6.3. Écart entre le taux de chômage des hommes et des femmes, selon le niveau de formation (2008)



Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart entre le taux de chômage des hommes et des femmes diplômés de l'enseignement tertiaire.

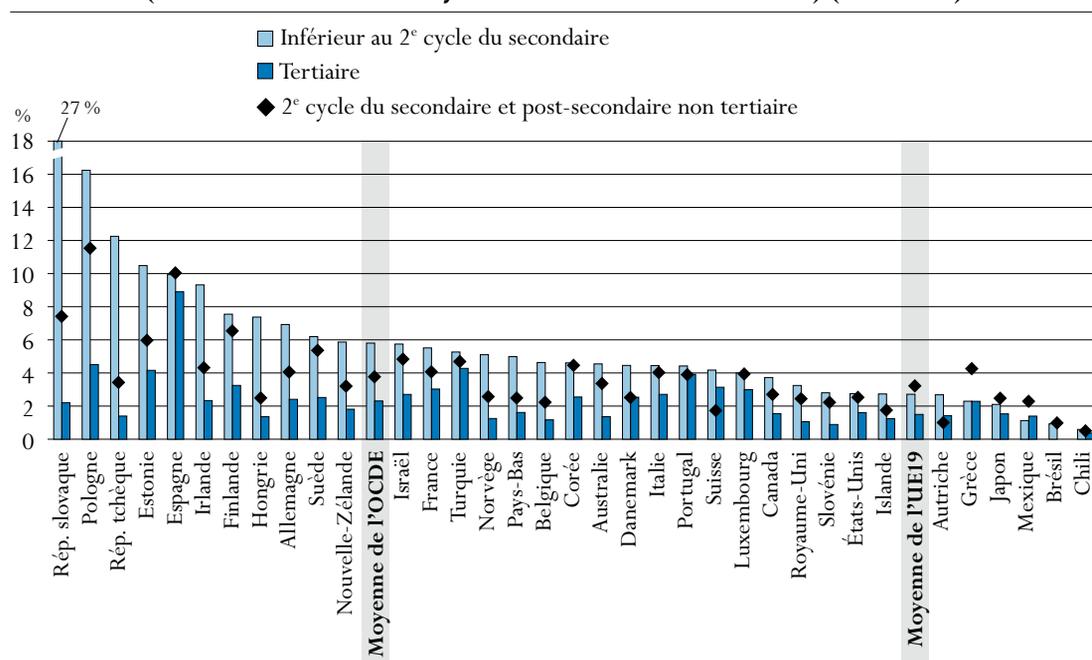
Source : OCDE. Tableaux A6.4b et A6.4c. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>

Les taux de chômage globaux sont nettement inférieurs à ceux des femmes diplômées du premier cycle de l'enseignement secondaire, mais les taux de chômage des femmes diplômées du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont généralement supérieurs à ceux des hommes de même niveau de formation. Dans 15 pays de l'OCDE, le taux de chômage associé à un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement secondaire et post-secondaire non tertiaire a diminué de 1.8 point de pourcentage entre 1997 et 2008 (voir le tableau A6.4a). Le taux de chômage associé à ce niveau de formation a diminué d'au moins 5 points de pourcentage en Espagne, en Finlande et en Suède. Le taux de chômage associé à un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire a également diminué de 6 points de pourcentage au moins en Espagne, en Finlande et en Irlande. Par contraste, le taux de chômage associé à ce niveau de formation a augmenté de plus de 5 points de pourcentage en République slovaque, en République tchèque et en Turquie. Dans l'ensemble, le taux de chômage associé à un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire n'a diminué que de 1.4 point de pourcentage entre 1997 et 2008. Enfin, le taux de chômage associé à un niveau de formation tertiaire a diminué de 0.8 point de pourcentage.

Graphique A6.4. Écart entre les taux de chômage les plus bas et les plus élevés dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation (inférieur au deuxième cycle du secondaire ou tertiaire) (1997-2008)



Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart entre les taux de chômage les plus bas et les plus élevés chez les individus âgés de 25 à 64 ans dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle du secondaire.

Source : OCDE. Tableau A6.4a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>

A6

Les différences de taux de chômage se sont légèrement réduites ces dernières années entre les divers niveaux de formation, certes, mais elles reflètent la variation, entre les niveaux de formation, de la vulnérabilité des individus aux fluctuations de la demande globale sur le marché du travail. Dans tous les pays, sauf en Grèce, au Japon et au Mexique, les taux de chômage des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire varient plus – nettement plus même dans de nombreux pays – que ceux des diplômés de l'enseignement tertiaire (voir le graphique A6.4).

Avoir un niveau de formation plus élevé améliore les perspectives d'emploi en général et augmente la probabilité de garder son emploi en temps de crise économique. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les taux de chômage des diplômés de l'enseignement tertiaire sont restés inférieurs ou égaux à 4 % et ceux des diplômés de l'enseignement secondaire sont restés inférieurs à 7 %, alors que ceux des individus qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ont franchi le cap des 10 % à plusieurs reprises depuis 1997 (voir le tableau A6.4a).

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire s'établit à 8.7 %, alors qu'il était de 10.5 % en 2005. Les taux de chômage varient considérablement à ce niveau de formation. Durant cette période, ils ont varié de plus de 8 points de pourcentage en Espagne, en Irlande, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque.

Les plus vulnérables au chômage sont donc les moins instruits. En outre, il est probable que le taux de chômage associé à un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire augmente à nouveau dans les prochaines années. C'est déjà le cas dans les pays qui sont entrés tôt en récession. L'année dernière, les taux de chômage des individus qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ont nettement plus progressé que ceux des diplômés de l'enseignement tertiaire en Espagne, aux États-Unis et en Irlande.

Le taux d'emploi moins élevé des individus moins instruits ressort aussi de la relation entre les taux d'emploi et les taux de chômage. En règle générale, les pays où les taux de chômage sont élevés sont aussi ceux où une grande partie de la population ne compte pas au nombre des actifs (voir les tableaux A6.3a et A6.4a). Comme les moins instruits s'exposent davantage au risque de chômage en temps de crise économique, c'est aussi parmi eux que le chômage cyclique peut se muer en chômage structurel, situation dans laquelle de fortes proportions de la population active ne travaillent pas et ne recherchent pas activement un emploi.

La réinsertion professionnelle est souvent un processus particulièrement difficile pour ceux qui sont restés en dehors du marché du travail pendant une longue période, à cause de l'obsolescence de leurs compétences, de la diminution des incitations à se mettre activement à la recherche d'un emploi et d'autres obstacles. De nombreux emplois supprimés ne seront pas recréés lorsque l'économie renouera avec la croissance, en particulier dans le segment des moins qualifiés. À l'heure où plus de 40 % des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont sans emploi et où les taux de chômage frôlent les 10 % dans les pays de l'OCDE (voir les tableaux A6.3a et A6.4a), rares sont les pays qui peuvent se permettre de ne pas se soucier de la question de l'éducation et de la formation pour améliorer les perspectives professionnelles de ce groupe d'individus.

Quand les emplois sont rares, le prix à payer pour améliorer la formation des individus est moins élevé, car les coûts d'opportunité sont souvent négligeables. Dans de nombreux pays, il est donc du plus grand intérêt d'investir dans l'éducation et la formation, et de préparer la main-d'œuvre aux nouveaux emplois qui seront créés après la crise.

Des taux de chômage élevés, en général, et plus variables entre les niveaux de formation, en particulier, encouragent également davantage les individus à investir dans l'éducation. D'une part, le manque à gagner pendant les études diminue sous l'effet de l'augmentation du chômage : comme le manque à gagner est une composante majeure du coût des études dans la plupart des pays, la situation sur le marché du travail intervient dans la décision d'investir dans l'éducation. D'autre part, les meilleures perspectives d'emploi qui s'offrent à ceux dont le niveau de formation est plus élevé viennent s'ajouter aux avantages que procure l'investissement dans l'éducation. Il est donc important que les systèmes d'éducation améliorent l'accès aux possibilités de formation et renvoient à la hausse la dotation des établissements d'enseignement lorsque la demande de formation est forte et que le coût de l'investissement dans les études est peu élevé.

Définitions et méthodologie

Les concepts et les définitions des indicateurs de la situation au regard de l'emploi ont été élaborés par l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Conférences des statisticiens du travail (OIT, 1982). Cet ensemble de références fait à présent l'objet d'un consensus.

Le taux d'emploi correspond au pourcentage d'actifs occupés dans la population en âge de travailler.

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active civile.

Par chômeurs, on entend les personnes sans travail et disponibles pour travailler, qui recherchent activement un emploi durant la semaine de référence des enquêtes. Les actifs occupés sont les personnes qui, durant la semaine de référence : *i*) ont effectué un travail d'une durée d'une heure au moins moyennant un salaire (travailleurs salariés) ou en vue d'un bénéfice (travailleurs non salariés et travailleurs familiaux non rémunérés) ; ou *ii*) ont un emploi, mais étaient temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie ou d'accident, de congé, de conflit de travail ou de grève, de congé-éducation ou de formation, de congé de maternité ou de congé parental, etc.).

Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>

- **Tableau A6.1b. Taux d'emploi et niveau de formation (2008)**
- **Tableau A6.2b. Taux de chômage et niveau de formation (2008)**
- **Tableau A6.3b. Évolution du taux d'emploi des hommes âgés de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation (1997-2008)**
- **Tableau A6.3c. Évolution du taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation (1997-2008)**
- **Tableau A6.4b. Évolution du taux de chômage des hommes, selon le niveau de formation (1997-2008)**
- **Tableau A6.4c. Évolution du taux de chômage des femmes, selon le niveau de formation (1997-2008)**

Tableau A6. 1a.

Taux d'emploi et niveau de formation, selon le sexe (2008)

Pourcentage d'actifs occupés dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation et le sexe

Pays membres de l'OCDE		Préprimaire et primaire (1)	1 ^{er} cycle du secondaire (2)	CITE 3C court (3)	2 ^e cycle du secondaire		Post-secondaire non tertiaire (6)	Tertiaire		Tous niveaux de formation confondus (9)	
					CITE 3C long et 3B (4)	CITE 3A (5)		Type B (7)	Type A et programmes de recherche de haut niveau (8)		
Australie	Hommes	65.0	80.7	x(5)	x(5)	88.2	93.4	88.4	91.5	86.0	
	Femmes	28.0	57.2	x(5)	x(5)	68.4	78.3	70.3	79.7	65.9	
Autriche	Hommes	x(2)	66.7	78.4	82.7	79.3	90.0	87.4	91.4	82.6	
	Femmes	x(2)	50.2	62.9	70.2	70.3	81.8	83.0	81.7	68.7	
Belgique	Hommes	46.9	69.8	a	80.9	81.8	88.5	87.2	88.9	77.4	
	Femmes	27.6	47.2	a	63.6	67.4	76.2	80.6	82.7	63.1	
Canada	Hommes	53.8	71.6	a	x(5)	81.0	83.0	86.9	86.0	81.7	
	Femmes	32.4	54.0	a	x(5)	69.1	74.2	79.2	79.6	72.4	
Chili	Hommes	84.8	75.9	x(5)	89.8	88.1	a	90.7	86.5	86.9	
	Femmes	36.5	29.1	x(5)	57.7	50.3	a	67.1	73.6	51.3	
Rép. tchèque	Hommes	c	59.6	a	84.2	88.5	x(5)	x(8)	92.2	85.2	
	Femmes	c	41.7	a	61.7	70.5	x(5)	x(8)	77.2	64.9	
Danemark	Hommes	62.0	75.0	78.0	86.6	83.7	96.6	91.8	91.2	85.0	
	Femmes	44.7	58.9	70.5	80.0	75.2	84.8	85.2	87.8	76.8	
Finlande	Hommes	51.3	75.2	a	a	80.3	96.8	84.7	91.1	79.4	
	Femmes	45.7	61.3	a	a	73.2	96.3	82.4	83.9	74.4	
France	Hommes	52.3	75.2	a	79.8	82.2	c	90.3	86.7	78.5	
	Femmes	38.6	58.4	a	70.0	72.9	c	82.3	80.2	67.4	
Allemagne	Hommes	57.0	69.4	a	81.4	63.5	86.2	88.1	90.1	81.7	
	Femmes	34.6	51.1	a	69.2	54.2	78.6	80.7	81.2	68.4	
Grèce	Hommes	75.5	87.2	83.2	90.0	84.7	87.1	85.0	88.1	83.8	
	Femmes	36.4	45.3	63.2	61.1	51.1	67.2	75.2	78.8	54.4	
Hongrie	Hommes	17.3	50.1	a	72.9	77.9	82.8	87.7	85.0	72.1	
	Femmes	5.4	34.9	a	56.0	64.7	69.2	81.3	75.8	57.8	
Islande	Hommes	86.2	89.6	89.4	91.9	84.4	95.1	94.0	94.7	91.7	
	Femmes	c	77.2	82.1	84.4	71.8	84.7	83.5	88.6	81.2	
Irlande	Hommes	59.0	78.1	c	a	86.0	88.1	89.3	90.8	82.0	
	Femmes	31.8	48.0	c	a	64.0	66.2	77.0	83.1	64.1	
Italie	Hommes	50.3	77.0	82.5	84.4	83.8	86.4	82.2	86.6	78.0	
	Femmes	16.3	42.4	57.5	60.3	65.2	71.9	68.2	76.1	52.2	
Japon	Hommes	x(5)	x(5)	x(5)	x(5)	87.6	a	92.9	93.4	90.1	
	Femmes	x(5)	x(5)	x(5)	x(5)	61.7	a	64.8	66.9	63.3	
Corée	Hommes	74.8	80.7	a	x(5)	84.2	a	89.8	88.9	85.3	
	Femmes	58.4	58.4	a	x(5)	56.8	a	62.0	60.7	58.6	
Luxembourg	Hommes	69.6	82.5	82.1	79.0	77.9	76.6	87.4	89.3	80.5	
	Femmes	49.3	44.2	56.0	55.5	65.1	75.8	77.2	81.2	62.2	
Mexique	Hommes	88.4	92.6	a	90.4	92.5	a	91.1	91.1	90.4	
	Femmes	39.3	48.8	a	59.3	55.4	a	72.7	73.1	49.1	
Pays-Bas	Hommes	66.1	82.8	x(4)	83.6	90.1	84.3	86.2	90.8	86.1	
	Femmes	38.7	55.5	x(4)	71.2	78.6	78.6	80.6	86.3	71.7	
Nouvelle-Zélande	Hommes	x(2)	76.3	87.7	88.0	90.1	91.4	90.1	91.8	87.6	
	Femmes	x(2)	59.4	72.8	72.4	76.8	72.8	77.8	80.5	73.3	
Norvège	Hommes	c	73.1	a	87.8	85.1	93.4	93.4	91.8	86.2	
	Femmes	c	60.3	a	80.0	79.8	87.1	94.1	89.1	79.9	
Pologne	Hommes	x(2)	55.0	a	73.8	79.2	80.8	x(8)	89.2	75.7	
	Femmes	x(2)	32.4	a	52.3	59.6	67.7	x(8)	82.2	59.6	
Portugal	Hommes	77.8	85.7	x(5)	x(5)	83.7	86.6	x(8)	90.4	81.6	
	Femmes	60.2	72.7	x(5)	x(5)	77.9	64.5	x(8)	84.3	68.8	
Rép. slovaque	Hommes	c	42.6	x(4)	78.6	87.9	a	71.2	92.4	81.0	
	Femmes	c	29.7	x(4)	60.3	70.1	a	74.4	80.1	63.4	
Espagne	Hommes	64.3	81.0	a	85.5	82.5	90.6	88.0	88.0	80.2	
	Femmes	33.0	52.3	a	64.7	67.8	c	74.1	81.3	59.2	
Suède	Hommes	64.3	78.9	a	x(5)	86.7	87.2	88.0	90.9	85.6	
	Femmes	42.4	64.6	a	x(5)	79.1	80.5	85.8	89.4	79.5	
Suisse	Hommes	75.6	79.6	88.0	89.6	80.7	91.3	94.9	93.3	90.0	
	Femmes	54.8	61.7	69.4	76.6	71.1	82.3	89.4	83.3	76.0	
Turquie	Hommes	71.7	76.8	a	82.6	79.0	a	x(8)	81.4	75.6	
	Femmes	20.5	18.3	a	30.2	27.8	a	x(8)	63.9	26.0	
Royaume-Uni	Hommes	c	61.3	82.3	85.8	86.8	c	89.3	90.1	83.5	
	Femmes	c	42.8	69.6	77.5	77.9	c	83.7	86.3	74.0	
États-Unis	Hommes	68.5	65.5	x(5)	x(5)	78.8	x(5)	83.5	89.3	80.9	
	Femmes	40.0	46.1	x(5)	x(5)	66.8	x(5)	77.5	79.0	69.6	
Moyenne de l'OCDE	Hommes	64.5	73.9	83.5	84.1	83.4	88.4	88.1	89.8	83.0	
	Femmes	37.0	50.1	67.1	65.2	66.5	76.9	78.2	79.9	65.1	
Moyenne de l'UE19	Hommes	58.1	71.2	81.1	81.9	82.5	87.2	86.5	89.7	81.1	
	Femmes	36.1	49.1	63.3	64.9	68.7	75.7	79.5	82.1	65.8	
Pays partenaires	Brésil	Hommes	84.6	87.4	x(5)	x(5)	89.5	a	x(8)	91.9	87.1
		Femmes	52.3	58.9	x(5)	x(5)	67.7	a	x(8)	81.7	61.3
Estonie	Hommes	34.7	69.1	a	72.8	84.8	89.5	89.7	93.6	84.0	
	Femmes	c	49.9	a	59.7	74.3	80.5	80.1	83.2	75.1	
Israël	Hommes	55.4	67.5	a	81.3	74.5	a	84.9	87.6	77.5	
	Femmes	19.3	40.8	a	64.6	62.5	a	73.1	83.0	64.5	
Slovénie	Hommes	39.6	67.7	a	78.8	83.0	a	85.4	91.6	79.5	
	Femmes	28.0	50.2	a	66.6	73.7	a	83.1	91.1	70.7	

Source : OCDE. Voir la description des niveaux de la CITE-97 et des niveaux de la CITE-97 reportés par pays ainsi que les sources nationales des données à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010). Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>

Tableau A6.2a.
Taux de chômage et niveau de formation, selon le sexe (2008)
Pourcentage de chômeurs dans la population active âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation et le sexe

		Préprimaire et primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	CITE 3C court	2 ^e cycle du secondaire		Post-secondaire non tertiaire	Tertiaire		Tous niveaux de formation confondus	
					CITE 3C long et 3B	CITE 3A		Type B	Type A et programmes de recherche de haut niveau		
											(1)
Pays membres de l'OCDE	Australie	Hommes	7.0	4.8	x(5)	x(5)	2.5	c	3.0	1.8	3.0
	Femmes	4.5	5.2	x(5)	x(5)	3.7	c	3.0	1.8	3.2	
	Autriche	Hommes	x(2)	6.6	c	2.9	c	2.1	c	2.0	2.9
	Femmes	x(2)	6.9	c	3.3	c	2.2	c	2.2	3.5	
	Belgique	Hommes	14.6	7.7	a	5.8	4.1	c	3.1	3.3	5.4
	Femmes	13.7	11.4	a	8.4	7.0	c	2.7	3.7	6.5	
	Canada	Hommes	11.5	9.0	a	x(5)	5.6	5.6	4.5	4.0	5.4
	Femmes	11.2	7.6	a	x(5)	5.4	5.1	4.0	4.1	4.8	
	Chili	Hommes	4.6	0.8	x(5)	5.8	6.0	a	5.3	5.0	5.3
	Femmes	7.4	5.1	x(5)	7.8	7.6	a	8.0	4.8	7.0	
	Rép. tchèque	Hommes	c	17.3	a	2.8	1.7	x(8)	x(8)	1.5	2.9
	Femmes	c	17.3	a	6.6	3.2	x(8)	x(8)	1.6	5.3	
	Danemark	Hommes	7.7	3.4	7.5	1.6	2.9	c	1.8	2.5	2.3
	Femmes	8.7	3.4	2.9	2.8	3.0	c	2.1	2.2	2.7	
	Finlande	Hommes	8.1	7.0	a	a	4.9	c	2.9	2.8	4.6
	Femmes	8.0	9.8	a	a	6.3	c	3.6	3.7	5.3	
	France	Hommes	9.8	8.6	a	4.7	5.0	c	2.9	4.3	5.5
	Femmes	10.8	10.6	a	6.8	6.1	c	3.9	4.5	6.8	
	Allemagne	Hommes	23.7	16.4	a	7.5	8.4	4.5	2.9	3.0	7.1
	Femmes	22.7	13.5	a	7.8	6.9	4.0	3.7	4.0	7.4	
Grèce	Hommes	4.2	4.5	c	c	3.5	5.5	5.2	3.7	4.3	
Femmes	9.4	15.3	c	19.9	9.9	12.9	11.2	6.2	10.1		
Hongrie	Hommes	37.1	17.6	a	7.0	4.3	c	2.0	6.7		
Femmes	57.9	15.3	a	9.0	5.6	7.2	c	2.5	7.2		
Islande	Hommes	c	c	c	c	c	c	c	c	2.1	
Femmes	c	c	c	c	c	c	c	c	c		
Irlande	Hommes	10.6	8.8	c	a	5.5	5.4	4.2	2.9	5.9	
Femmes	5.7	5.3	c	a	3.5	4.7	3.1	2.5	3.6		
Italie	Hommes	8.0	5.5	7.1	2.8	3.5	6.8	3.6	3.1	4.5	
Femmes	11.6	10.1	12.7	6.6	5.9	8.2	4.2	5.3	7.3		
Japon	Hommes	x(5)	x(5)	x(5)	x(5)	4.7	a	4.0	2.5	3.8	
Femmes	x(5)	x(5)	x(5)	x(5)	4.0	a	3.6	3.2	3.8		
Corée	Hommes	3.3	3.7	a	x(5)	3.9	a	3.3	2.5	3.3	
Femmes	1.4	1.6	a	x(5)	2.5	a	2.7	2.2	2.2		
Luxembourg	Hommes	3.9	5.6	c	c	9.1	c	c	c	3.7	
Femmes	7.1	c	c	6.8	4.3	c	c	3.2	4.5		
Mexique	Hommes	2.5	2.5	a	2.2	2.7	a	1.5	3.0	2.6	
Femmes	2.1	2.7	a	2.1	4.5	a	3.0	3.9	2.8		
Pays-Bas	Hommes	4.6	2.3	x(4)	2.2	1.6	1.9	2.5	1.5	2.0	
Femmes	4.9	4.0	x(4)	2.7	2.4	1.8	2.2	1.5	2.5		
Nouvelle-Zélande	Hommes	x(2)	4.4	2.5	3.1	2.0	1.9	2.8	2.0	2.6	
Femmes	x(2)	4.1	1.9	3.5	2.3	3.8	2.8	2.3	2.9		
Norvège	Hommes	c	4.1	a	c	c	c	c	1.5	1.8	
Femmes	c	c	a	c	c	c	c	c	c	1.6	
Pologne	Hommes	x(2)	11.2	a	6.1	4.3	5.3	x(8)	2.9	5.4	
Femmes	x(2)	11.9	a	9.0	6.8	6.7	x(8)	3.4	6.7		
Portugal	Hommes	6.8	6.3	x(5)	x(5)	5.5	c	x(8)	4.3	6.2	
Femmes	7.9	11.0	x(5)	x(5)	7.6	c	x(8)	6.8	8.2		
Rép. slovaque	Hommes	c	37.1	x(4)	8.2	3.9	a	c	2.5	7.2	
Femmes	c	34.8	x(4)	13.2	6.5	a	c	3.5	10.2		
Espagne	Hommes	14.0	10.0	a	7.0	8.0	c	5.1	4.5	8.6	
Femmes	17.2	15.7	a	11.5	11.2	c	9.3	6.2	11.5		
Suède	Hommes	7.0	5.7	a	x(5)	3.7	4.3	4.0	3.2	4.0	
Femmes	13.4	6.9	a	x(5)	4.5	4.9	3.7	2.9	4.4		
Suisse	Hommes	c	5.2	c	2.4	c	c	c	1.8	2.3	
Femmes	c	6.4	c	2.9	4.9	c	c	2.9	3.4		
Turquie	Hommes	10.2	9.5	a	6.8	8.4	x(8)	x(8)	6.3	9.0	
Femmes	7.1	17.0	a	16.3	15.8	x(8)	x(8)	9.3	9.8		
Royaume-Uni	Hommes	c	8.5	5.7	3.9	3.0	c	2.4	1.9	3.9	
Femmes	c	8.2	4.3	3.6	3.9	c	2.3	1.9	3.5		
États-Unis	Hommes	10.2	11.3	x(5)	x(5)	5.6	x(5)	3.7	2.0	4.9	
Femmes	6.1	9.7	x(5)	x(5)	4.9	x(5)	3.5	2.1	4.0		
Moyenne de l'OCDE	Hommes	10.0	8.5	5.7	4.6	4.6	4.3	3.4	2.9	4.5	
Femmes	11.4	10.0	5.5	7.5	5.7	5.6	4.1	3.6	5.4		
Moyenne de l'UE19	Hommes	11.4	10.0	6.7	4.8	4.6	4.5	3.4	2.9	4.9	
Femmes	14.2	11.7	6.6	7.9	5.8	5.8	4.3	3.6	6.2		
Pays partenaires	Brésil	Hommes	3.0	3.9	x(5)	x(5)	3.9	a	x(8)	2.4	3.4
	Femmes	6.1	8.6	x(5)	x(5)	8.5	a	x(8)	3.9	6.9	
	Estonie	Hommes	c	9.8	a	c	5.0	c	2.3	4.9	
	Femmes	c	9.6	a	c	5.5	c	3.3	2.5	4.6	
	Israël	Hommes	11.1	8.0	a	4.4	4.7	a	4.6	3.3	5.0
	Femmes	11.0	10.3	a	7.5	7.2	a	4.6	3.3	5.5	
	Slovénie	Hommes	11.3	4.8	a	3.2	2.8	a	3.0	2.6	3.3
	Femmes	13.7	5.8	a	4.8	3.9	a	3.2	3.5	4.3	

Source : OCDE. Voir la description des niveaux de la CITE-97 et des niveaux de la CITE-97 reportés par pays ainsi que les sources nationales des données à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010). Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>

Tableau A6.3a. (suite)
Évolution du taux d'emploi dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation (1997-2008)
 Variation du pourcentage d'actifs occupés dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation

		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Pays membres de l'OCDE	Nouvelle-Zélande													
	Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	63.1	62.4	63.6	64.8	65.9	67.0	67.4	68.9	70.0	70.4	71.0	70.5	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	80.3	79.1	79.7	80.0	80.1	81.2	81.4	82.7	84.2	84.2	84.6	83.3	
	Tertiaire	82.3	81.5	81.9	82.2	83.7	83.0	82.7	83.3	84.1	84.5	83.7	84.5	
	Norvège													
	Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	66.7	67.7	67.1	65.3	63.3	64.2	64.1	62.1	64.3	64.7	66.3	66.0	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	83.3	83.9	82.9	82.7	82.7	81.5	79.6	78.8	82.4	83.1	84.0	84.4	
	Tertiaire	90.2	90.2	90.2	89.9	89.6	89.5	88.8	89.3	88.8	89.2	90.4	90.6	
	Pologne													
Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	50.3	49.1	46.6	42.8	41.5	39.1	38.2	37.5	37.7	38.6	41.0	43.0		
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	70.7	71.1	69.7	66.6	64.8	62.5	61.6	61.3	61.7	62.9	65.2	67.0		
Tertiaire	86.7	87.2	86.6	84.5	84.1	83.1	82.6	82.3	82.7	83.5	84.5	85.1		
Portugal														
Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	71.6	71.8	72.8	73.1	73.0	72.4	71.9	71.5	71.7	71.6	71.7		
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	80.1	81.9	83.3	82.7	82.2	81.5	80.3	79.3	80.2	79.8	80.6		
Tertiaire	m	89.4	90.0	90.6	90.8	88.6	87.5	88.0	87.3	86.4	85.9	86.7		
Rép. slovaque														
Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	38.9	37.4	33.2	30.9	30.5	28.2	28.5	26.6	26.3	28.9	29.1	32.3		
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	75.9	75.1	72.5	70.6	70.2	70.5	71.2	70.3	70.8	71.9	73.2	74.8		
Tertiaire	89.8	88.6	87.0	85.6	86.7	86.6	87.1	83.6	84.0	84.9	84.2	85.5		
Espagne														
Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	48.2	49.5	51.0	53.8	55.1	55.7	56.6	57.6	58.6	59.8	60.5	59.1		
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	66.6	67.5	69.6	72.1	71.8	71.6	72.4	73.2	74.7	75.9	76.3	75.2		
Tertiaire	75.5	76.3	77.6	79.7	80.7	80.8	81.6	81.9	82.4	83.4	84.4	83.6		
Suède														
Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	67.2	66.4	66.5	68.0	68.8	68.2	67.5	67.0	66.1	66.9	66.6	66.2		
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	78.6	79.3	79.6	81.7	81.9	81.8	81.3	80.7	81.3	81.9	83.1	83.3		
Tertiaire	85.0	85.5	85.6	86.7	86.9	86.5	85.8	85.4	87.3	87.3	88.6	89.2		
Suisse														
Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	68.0	68.8	68.3	64.5	69.6	68.2	66.3	65.4	65.3	64.5	66.0	67.6		
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	79.6	80.8	80.9	81.4	81.3	81.1	80.5	79.9	80.0	80.2	81.1	82.0		
Tertiaire	89.1	90.3	90.7	90.4	91.3	90.6	89.7	89.7	90.0	90.2	90.0	90.5		
Turquie														
Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	56.9	57.4	55.8	53.1	51.9	50.5	49.1	50.1	49.1	49.0	46.9	46.7		
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	66.8	66.0	63.9	64.0	62.4	61.8	61.1	61.5	63.2	62.7	61.0	60.8		
Tertiaire	81.7	81.3	79.0	78.5	78.3	76.3	74.9	75.2	76.1	75.5	74.6	74.6		
Royaume-Uni														
Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	64.7	64.5	65.0	65.3	65.5	65.3	66.0	65.4	65.5	65.2	64.9	65.6		
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	79.2	80.1	80.5	81.1	80.9	81.1	81.5	81.2	81.6	81.3	80.9	82.1		
Tertiaire	87.2	87.1	87.7	87.8	88.1	87.6	87.8	87.7	88.0	88.1	87.8	87.8		
États-Unis														
Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	55.2	57.6	57.8	57.8	58.4	57.0	57.8	56.5	57.2	58.0	58.3	56.2		
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	75.7	75.8	76.2	76.7	76.2	74.0	73.3	72.8	72.8	73.3	73.6	72.8		
Tertiaire	85.4	85.3	84.6	85.0	84.4	83.2	82.2	82.0	82.5	82.7	83.3	83.1		
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>Inferieur au 2^e cycle du secondaire</i>	<i>57.2</i>	<i>57.4</i>	<i>57.7</i>	<i>57.8</i>	<i>58.0</i>	<i>57.4</i>	<i>57.4</i>	<i>56.9</i>	<i>57.5</i>	<i>58.2</i>	<i>58.7</i>	<i>58.7</i>	
	<i>2^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire</i>	<i>74.3</i>	<i>74.6</i>	<i>75.0</i>	<i>75.4</i>	<i>75.4</i>	<i>75.0</i>	<i>74.8</i>	<i>74.6</i>	<i>74.7</i>	<i>75.4</i>	<i>76.1</i>	<i>76.1</i>	
	<i>Tertiaire</i>	<i>84.2</i>	<i>84.4</i>	<i>84.5</i>	<i>84.7</i>	<i>84.7</i>	<i>84.4</i>	<i>83.9</i>	<i>83.7</i>	<i>84.6</i>	<i>84.9</i>	<i>84.4</i>	<i>84.5</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>Inferieur au 2^e cycle du secondaire</i>	<i>51.5</i>	<i>53.2</i>	<i>53.7</i>	<i>54.2</i>	<i>54.4</i>	<i>54.1</i>	<i>54.4</i>	<i>53.6</i>	<i>54.1</i>	<i>54.9</i>	<i>55.7</i>	<i>56.0</i>	
	<i>2^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire</i>	<i>72.7</i>	<i>73.8</i>	<i>74.5</i>	<i>74.8</i>	<i>74.8</i>	<i>74.5</i>	<i>74.3</i>	<i>74.1</i>	<i>74.4</i>	<i>75.2</i>	<i>75.8</i>	<i>76.0</i>	
	<i>Tertiaire</i>	<i>83.8</i>	<i>84.5</i>	<i>84.9</i>	<i>85.1</i>	<i>85.2</i>	<i>84.8</i>	<i>84.4</i>	<i>84.1</i>	<i>84.4</i>	<i>84.8</i>	<i>85.1</i>	<i>85.3</i>	
Pays partenaires	Brésil													
	Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	68.8	69.4	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	76.9	77.7	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	85.8	86.0	
	Estonie													
	Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	44.1	49.0	50.9	50.0	56.5	56.7	58.3	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	71.9	72.9	72.6	73.6	78.1	79.4	79.7	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	81.6	80.3	82.4	84.5	87.7	87.4	85.8	
	Israël													
Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	43.5	42.7	40.4	41.2	41.8	42.7	44.8		
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	66.6	65.9	66.4	66.6	67.5	69.2	70.0		
Tertiaire	m	m	m	m	m	79.1	79.3	79.2	80.3	81.2	83.0	82.8		
Slovénie														
Inferieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	55.6	54.2	55.9	56.1	55.9	56.2	55.0		
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	74.0	72.7	74.4	74.6	74.1	75.1	76.4		
Tertiaire	m	m	m	m	m	86.1	86.1	86.8	87.0	88.2	87.7	87.9		

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>

Tableau A6.4a.

Évolution du taux de chômage dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation (1997-2008)

Variation du pourcentage de chômeurs dans la population active âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation

		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pays membres de l'OCDE	Australie												
	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	9.6	9.0	8.4	7.5	7.6	7.5	7.0	6.2	6.3	5.6	5.1	5.2
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	6.1	5.8	5.1	4.5	4.7	4.3	3.9	3.4	3.8	3.0	2.6	2.6
	Tertiaire	3.5	3.3	3.4	3.6	3.1	3.3	3.0	2.8	2.5	2.3	2.2	2.1
Autriche	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	6.6	6.8	5.9	6.2	6.2	6.7	7.8	7.8	8.6	7.9	7.4	6.3
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	3.3	3.7	3.2	2.9	3.0	3.4	3.4	3.8	3.9	3.7	3.3	2.9
	Tertiaire	2.5	1.9	1.8	1.5	1.5	1.8	2.0	2.9	2.6	2.5	2.4	1.7
Belgique	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	12.5	13.1	12.0	9.8	8.5	10.3	10.7	11.7	12.4	12.3	11.3	10.8
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	6.7	7.4	6.6	5.3	5.5	6.0	6.7	6.9	6.9	6.7	6.2	5.7
	Tertiaire	3.3	3.2	3.1	2.7	2.7	3.5	3.5	3.9	3.7	3.7	3.3	3.2
Canada	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	12.9	11.9	10.8	10.2	10.5	11.0	10.9	10.2	9.8	9.3	9.5	9.1
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	8.1	7.5	6.7	5.9	6.3	6.7	6.5	6.2	5.9	5.6	5.4	5.5
	Tertiaire	5.4	4.7	4.5	4.1	4.7	5.1	5.2	4.8	4.6	4.1	3.9	4.1
Chili	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	4.6	5.2
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	6.0	6.6
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	6.0	5.5
Rép. tchèque	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	12.1	14.5	18.8	19.3	19.2	18.8	18.3	23.0	24.4	22.3	19.1	17.3
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	3.4	4.6	6.5	6.7	6.2	5.6	6.0	6.4	6.2	5.5	4.3	3.3
	Tertiaire	1.2	1.9	2.6	2.5	2.0	1.8	2.0	2.0	2.0	2.2	1.5	1.5
Danemark	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	7.0	7.0	6.9	6.2	6.4	6.7	8.2	6.5	5.5	4.2	3.5
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	4.6	4.1	3.9	3.7	3.7	4.4	4.8	4.0	2.7	2.5	2.2
	Tertiaire	m	3.3	3.0	3.0	3.6	3.9	4.7	4.4	3.7	3.2	2.9	2.3
Finlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	15.6	13.8	13.1	12.1	11.4	12.2	11.2	11.3	10.7	10.1	8.9	8.1
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	11.9	10.6	9.5	8.9	8.5	8.8	8.3	7.9	7.4	7.0	6.1	5.4
	Tertiaire	6.5	5.8	4.7	4.7	4.4	4.5	4.1	4.5	4.4	3.7	3.6	3.3
France	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	15.0	14.9	15.3	13.9	11.9	11.8	10.4	10.7	11.1	11.0	10.2	9.8
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	9.6	9.6	9.2	7.9	6.9	6.8	6.6	6.7	6.6	6.6	6.0	5.6
	Tertiaire	7.0	6.6	6.1	5.1	4.8	5.2	5.3	5.7	5.4	5.1	4.9	4.0
Allemagne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	15.4	15.4	15.9	13.9	13.5	15.3	18.0	20.4	20.2	19.9	18.0	16.5
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	9.9	10.3	8.8	8.1	8.2	9.0	10.2	11.2	11.0	9.9	8.3	7.2
	Tertiaire	5.7	5.5	5.0	4.2	4.2	4.5	5.2	5.6	5.5	4.8	3.8	3.3
Grèce	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	6.5	7.7	8.8	8.2	8.2	7.8	7.2	8.7	8.3	7.2	7.0	6.8
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	9.6	10.7	11.5	11.2	10.4	10.5	10.1	10.0	9.6	8.9	8.2	7.2
	Tertiaire	7.3	6.8	8.0	7.5	7.2	6.8	6.5	7.4	7.1	6.3	6.1	5.7
Hongrie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	12.6	11.4	11.1	9.9	10.0	10.5	10.6	10.8	12.4	14.8	16.0	17.3
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	6.9	6.2	5.8	5.3	4.6	4.4	4.8	5.0	6.0	6.1	5.9	6.3
	Tertiaire	1.7	1.7	1.4	1.3	1.2	1.5	1.4	1.9	2.3	2.2	2.6	2.3
Islande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	4.4	3.2	2.0	2.6	2.6	3.2	3.3	2.5	2.3	c	c	2.5
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	2.7	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
	Tertiaire	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
Irlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	14.5	11.6	9.2	5.6	5.2	5.9	6.3	6.1	6.0	5.7	6.1	8.2
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	6.5	4.5	3.5	2.3	2.4	2.8	2.9	3.0	3.1	3.2	3.5	4.8
	Tertiaire	4.0	3.0	1.7	1.6	1.8	2.2	2.6	2.2	2.0	2.2	2.3	3.0
Italie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	10.8	10.6	10.0	9.2	9.0	8.8	8.2	7.8	6.9	6.3	7.4
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	8.1	7.9	7.2	6.6	6.4	6.1	5.4	5.2	4.6	4.1	4.6
	Tertiaire	m	6.9	6.9	5.9	5.3	5.3	5.3	5.3	5.7	4.8	4.2	4.3
Japon	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	3.9	4.3	5.6	6.0	5.9	m	m	m	m	m	m	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	3.4	3.3	4.4	4.7	4.8	5.6	5.7	5.1	4.9	4.5	4.1	4.4
	Tertiaire	2.3	2.6	3.3	3.5	3.1	3.8	3.7	3.3	3.1	3.0	2.9	3.1
Corée	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	1.4	6.0	5.4	3.7	3.1	2.2	2.2	2.6	2.9	2.6	2.4	2.5
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	2.4	6.8	6.4	4.1	3.6	3.0	3.3	3.5	3.8	3.5	3.3	3.3
	Tertiaire	2.3	4.9	4.7	3.6	3.5	3.2	3.1	2.9	2.9	2.9	2.9	2.6
Luxembourg	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	3.4	3.1	1.7	3.8	3.3	5.7	5.1	4.9	4.1	4.8
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	1.1	1.4	1.0	1.2	2.6	3.7	3.2	3.8	2.8	4.9
	Tertiaire	m	m	c	c	c	1.8	4.0	3.2	3.2	2.9	3.0	2.2
Mexique	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	2.6	2.3	1.5	1.5	1.6	1.7	1.8	2.2	2.0	1.9	2.2	2.4
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	4.4	3.3	2.5	2.2	2.3	2.3	2.2	3.0	3.8	3.4	2.8	2.9
	Tertiaire	2.8	3.1	3.5	2.4	2.5	3.0	3.0	3.7	2.6	2.3	3.6	3.3
Pays-Bas	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	0.9	4.3	3.9	2.9	3.0	4.5	5.5	5.8	4.8	4.0	3.4
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	1.7	2.3	2.3	1.6	2.0	2.8	3.8	4.1	3.5	2.7	2.1
	Tertiaire	m	m	1.7	1.9	1.2	2.1	2.5	2.8	2.8	2.3	1.8	1.6

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>

Tableau A6.4a. (suite)
Évolution du taux de chômage dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation (1997-2008)
Variation du pourcentage de chômeurs dans la population active âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation

		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pays membres de l'OCDE	Nouvelle-Zélande												
	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	7.6	8.9	7.8	6.6	5.8	5.0	4.4	3.8	3.5	3.2	3.1	3.7
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	4.4	5.1	5.0	4.0	3.8	3.6	3.5	2.3	2.3	2.2	2.0	2.6
	Tertiaire	3.5	4.0	3.7	3.3	2.8	3.2	3.1	2.7	2.3	2.4	2.2	2.4
	Norvège												
	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	4.0	2.9	2.5	2.2	3.4	3.4	3.9	4.0	7.3	4.7	3.3	3.8
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	3.1	2.4	2.5	2.6	2.7	2.9	3.6	3.8	2.6	2.1	1.3	1.3
	Tertiaire	1.7	1.5	1.4	1.9	1.7	2.1	2.5	2.4	2.1	1.8	1.4	1.3
	Pologne												
	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	13.8	13.9	16.4	20.6	22.6	25.2	25.9	27.8	27.1	21.5	15.5	11.5
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	9.9	9.1	10.7	13.9	15.9	17.8	17.8	17.4	16.6	12.7	8.7	6.3
	Tertiaire	2.1	2.5	3.1	4.3	5.0	6.3	6.6	6.2	6.2	5.0	3.8	3.1
	Portugal												
	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	4.4	4.0	3.6	3.6	4.4	5.7	6.4	7.5	7.6	8.0	7.6
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	5.1	4.5	3.5	3.3	4.4	5.3	5.6	6.7	7.1	6.8	6.6
Tertiaire	m	2.8	3.1	2.7	2.8	3.9	4.9	4.4	5.4	5.4	6.6	5.8	
Rép. slovaque													
Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	22.4	24.3	30.3	36.3	38.7	42.3	44.9	47.7	49.2	44.0	41.3	36.3	
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	8.5	8.8	11.9	14.3	14.8	14.2	13.5	14.6	12.7	10.0	8.5	7.4	
Tertiaire	2.8	3.3	4.0	4.6	4.2	3.6	3.7	4.8	4.4	2.6	3.3	3.1	
Espagne													
Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	18.9	17.0	14.7	13.7	10.2	11.2	11.3	11.0	9.3	9.0	9.0	13.2	
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	16.8	15.3	12.9	10.9	8.4	9.4	9.5	9.4	7.3	6.9	6.8	9.3	
Tertiaire	13.7	13.1	11.1	9.5	6.9	7.7	7.7	7.3	6.1	5.5	4.8	5.8	
Suède													
Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	11.9	10.4	9.0	8.0	5.9	5.8	6.1	6.5	8.5	7.3	7.0	7.1	
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	9.4	7.8	6.5	5.3	4.6	4.6	5.2	5.8	6.0	5.1	4.2	4.1	
Tertiaire	5.2	4.4	3.9	3.0	2.6	3.0	3.9	4.3	4.5	4.2	3.4	3.3	
Suisse													
Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	6.0	5.7	4.7	4.8	3.4	4.3	5.9	7.1	7.2	7.5	6.7	6.0	
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	3.1	2.9	2.5	2.2	2.1	2.4	3.2	3.7	3.7	3.3	3.0	2.9	
Tertiaire	4.4	2.8	1.7	1.4	1.3	2.2	2.9	2.8	2.7	2.2	2.1	1.8	
Turquie													
Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	4.4	4.4	5.3	4.6	6.7	8.5	8.8	8.1	8.7	8.3	8.6	9.6	
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	6.3	6.6	8.2	5.5	7.4	8.7	7.8	10.1	9.2	9.0	9.1	9.3	
Tertiaire	3.9	4.8	5.1	3.9	4.7	7.5	6.9	8.2	6.9	6.9	6.8	7.3	
Royaume-Uni													
Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	8.4	7.5	7.1	6.6	6.1	6.0	5.2	5.3	5.1	6.3	6.5	6.2	
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	5.5	4.4	4.4	4.0	3.5	3.6	3.5	3.3	3.1	3.8	3.9	3.7	
Tertiaire	3.1	2.6	2.6	2.1	2.0	2.4	2.3	2.2	2.1	2.2	2.3	2.0	
États-Unis													
Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	10.4	8.5	7.7	7.9	8.1	10.2	9.9	10.5	9.0	8.3	8.5	10.1	
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	4.8	4.5	3.7	3.6	3.8	5.7	6.1	5.6	5.1	4.6	4.5	5.3	
Tertiaire	2.3	2.1	2.1	1.8	2.1	3.0	3.4	3.3	2.6	2.5	2.1	2.4	
Moyenne de l'OCDE	<i>Inférieur au 2^e cycle du secondaire</i>	10.1	9.4	9.3	9.0	8.7	9.4	9.7	10.3	10.5	10.0	9.1	8.7
	<i>2^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire</i>	6.7	6.5	6.1	5.7	5.5	5.9	6.1	6.3	6.0	5.5	4.9	4.9
	<i>Tertiaire</i>	4.1	4.0	3.8	3.5	3.3	3.7	4.0	4.1	3.8	3.5	3.4	3.2
Moyenne de l'UE19	<i>Inférieur au 2^e cycle du secondaire</i>	13.3	11.4	11.4	11.1	10.6	11.4	11.7	12.8	13.0	12.1	11.0	10.6
	<i>2^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire</i>	8.4	7.4	6.9	6.6	6.3	6.6	6.8	7.1	6.8	6.2	5.4	5.3
	<i>Tertiaire</i>	4.7	4.4	4.1	3.8	3.5	3.8	4.1	4.3	4.2	3.7	3.5	3.2
Pays partenaires	Brésil												
	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	5.6	4.7
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	7.0	6.1
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	3.3	3.3
	Estonie												
	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	19.0	14.8	15.4	13.0	11.7	8.6	9.7
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	10.5	9.5	9.5	8.4	5.7	4.6	5.2
	Tertiaire	m	m	m	m	m	5.8	6.5	5.0	3.8	3.2	2.4	2.8
	Israël												
	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	14.0	15.2	15.6	14.0	12.8	12.4	9.8
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	9.8	10.3	10.6	9.5	8.7	7.2	5.8
	Tertiaire	m	m	m	m	m	6.4	6.4	6.1	5.1	4.5	3.8	3.7
Slovénie													
Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	8.4	8.7	8.4	8.7	7.0	6.5	5.9	
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	5.2	5.5	5.3	5.7	5.6	4.3	3.5	
Tertiaire	m	m	m	m	m	2.3	3.0	2.8	3.0	3.0	3.2	3.1	

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).
Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>

QUELS SONT LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES DE L'ÉDUCATION ?

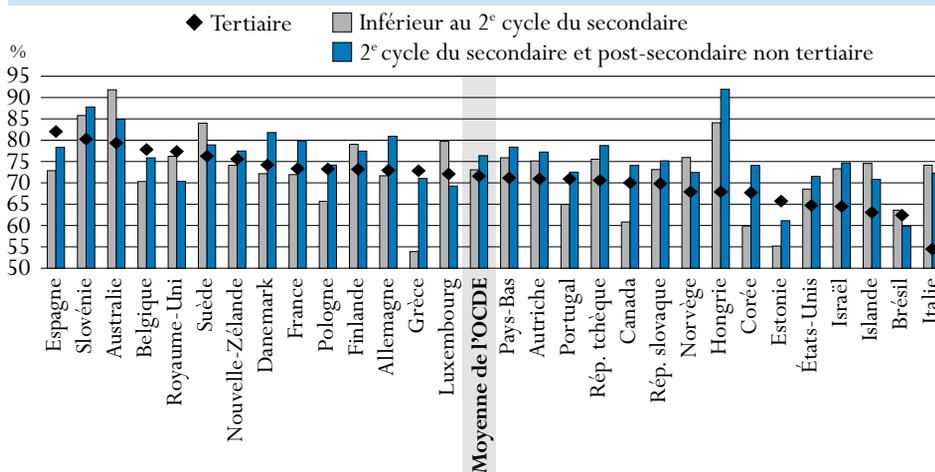
Cet indicateur compare les revenus du travail relatifs des actifs occupés selon leur niveau de formation dans 28 pays membres de l'OCDE et, dans les pays partenaires, au Brésil, en Estonie, en Israël et en Slovaquie. La variation des revenus du travail avant impôts entre niveaux de formation est un indicateur probant de l'offre et de la demande d'éducation. Associées aux données sur l'évolution des revenus du travail au fil du temps, les différences de revenus entre les niveaux de formation montrent bien dans quelle mesure les systèmes d'éducation sont en adéquation avec la demande sur le marché du travail.

Points clés

Graphique A7.1. Écart de revenus du travail entre les hommes et les femmes travaillant à temps plein toute l'année (2008 ou année de référence indiquée)

Revenus du travail moyens des femmes en pourcentage de ceux des hommes dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation

Quel que soit leur niveau de formation, les femmes gagnent nettement moins que les hommes dans tous les pays. L'écart salarial entre les sexes ne se comble pas avec l'élévation du niveau de formation. En pourcentage des revenus du travail des hommes, les revenus des femmes sont les plus élevés parmi les diplômées du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire (76 %) et les moins élevés parmi les diplômées de l'enseignement tertiaire (72 %). Chez les diplômés de l'enseignement tertiaire, les femmes ne gagnent plus de 75 % des revenus des hommes que dans sept pays. Dans ces sept pays, leur désavantage à ce niveau de formation n'est moins important que celui des femmes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires qu'en Belgique, en Espagne et au Royaume-Uni. Dans l'ensemble, les femmes n'exercent pas les mêmes professions que les hommes. Les femmes diplômées de l'enseignement tertiaire ne gagnent pas plus de 65 % des revenus des hommes en Islande, en Italie et aux États-Unis et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël, et leur désavantage salarial est plus important que celui des femmes moins instruites dans tous ces pays, sauf au Brésil.



Remarques : années de référence : 2007 pour le Canada, la Corée, l'Espagne, la Finlande, la Norvège ; 2006 pour la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal et la Suède ; 2005 pour l'Australie, ; et 2008 pour les autres pays.

Les revenus du travail indiqués pour la Belgique, la Corée et la Turquie sont les revenus avant impôt ; les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne, au Portugal, à la République tchèque et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent les revenus du travail des actifs occupés travaillant à temps partiel ; par ailleurs, les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent également les revenus des travailleurs saisonniers.

Les pays sont classés par ordre décroissant des revenus du travail moyens des femmes en pourcentage de ceux des hommes dans la population âgée de 25 à 64 ans diplômée de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE, Groupe de travail économique du réseau LSO, collecte de données spéciale sur les revenus du travail des actifs occupés travaillant à temps plein toute l'année. Tableau A7.3a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

Autres faits marquants

- Les revenus du travail augmentent avec l'élévation du niveau de formation. Les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, de l'enseignement post-secondaire non tertiaire ou de l'enseignement tertiaire jouissent d'un avantage salarial substantiel par rapport aux individus du même sexe dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. L'avantage que procure un diplôme de l'enseignement tertiaire en termes de rémunération est important dans la plupart des pays et dépasse même 50 % dans 21 des 31 pays considérés ici.
- Les hommes titulaires d'un diplôme de fin d'études tertiaires de type A ou d'un titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau jouissent d'un avantage salarial important en Autriche, aux États-Unis, en Hongrie, au Luxembourg, en Pologne, au Portugal, en République slovaque et en République tchèque et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël, où ils gagnent au moins 80 % de plus que les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire. Les femmes bénéficient d'un avantage comparable en Corée, en Hongrie, en Irlande, au Japon, en République slovaque et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, au Brésil.
- Toutefois, la situation varie considérablement entre les pays. En Hongrie et au Portugal et, dans les pays partenaires, au Brésil, 40 % au moins des titulaires d'un diplôme de fin d'études tertiaires de type A ou d'un titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau gagnent deux fois plus que le salaire médian. Au Danemark et en Norvège, les diplômés de ces niveaux d'enseignement sont aussi susceptibles de se situer dans la catégorie des revenus les moins élevés que dans celle des revenus les plus élevés.
- L'avantage salarial de l'élévation du niveau de formation augmente avec l'âge. Les revenus des diplômés de l'enseignement tertiaire sont plus élevés chez les individus plus âgés que dans l'ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans dans tous les pays, si ce n'est en Australie, en Italie, au Royaume-Uni et en Turquie et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël. Dans l'ensemble, le désavantage salarial associé à un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire augmente avec l'âge (voir le graphique A7.3).

Contexte

Les marchés utilisent entre autres moyens les écarts de salaire et, en particulier, les rémunérations importantes associées aux niveaux élevés de formation, pour inciter les individus à acquérir des compétences et à les entretenir. L'accroissement des revenus du travail en fonction du niveau de formation doit toutefois être rapporté aux coûts induits par l'éducation. Cet indicateur étudie les revenus du travail en valeur relative et la variation des revenus selon les niveaux de formation, et montre leur évolution dans le temps.

L'avantage salarial associé aux différents niveaux de formation est révélateur non seulement des incitations à investir dans l'éducation, mais également de l'offre et de la demande d'éducation. Des avantages salariaux élevés et orientés à la hausse sont souvent le signe d'une pénurie de travailleurs plus qualifiés ; il va de soi que l'inverse vaut également si les avantages salariaux sont peu élevés et orientés à la baisse. Le manque de travailleurs plus qualifiés sur le marché du travail a donc pour effet de creuser les inégalités salariales. De surcroît, si leur pénurie persiste, leur prix excessif finira par les évincer du marché du travail qui s'offre aux plus qualifiés à l'échelle mondiale.

À plus long terme toutefois, cette disproportion entraînera des ajustements qui aligneront l'offre et la demande de travailleurs qualifiés. Les revenus du travail relatifs, en général, et l'évolution de l'avantage salarial dans le temps, en particulier, sont donc deux indicateurs importants du degré d'adéquation entre le système d'éducation et le marché du travail.

La dispersion des revenus entre les niveaux de formation donne des indications supplémentaires sur le risque inhérent à l'investissement dans l'éducation. Les revenus relatifs montrent ce qu'un étudiant type peut espérer gagner après avoir décroché un diplôme. La dispersion des revenus permet de décrire la situation de manière plus nuancée, car elle offre un éventail de résultats possibles en fonction des différents niveaux de formation.

Observations et explications

Variation des revenus selon le niveau de formation

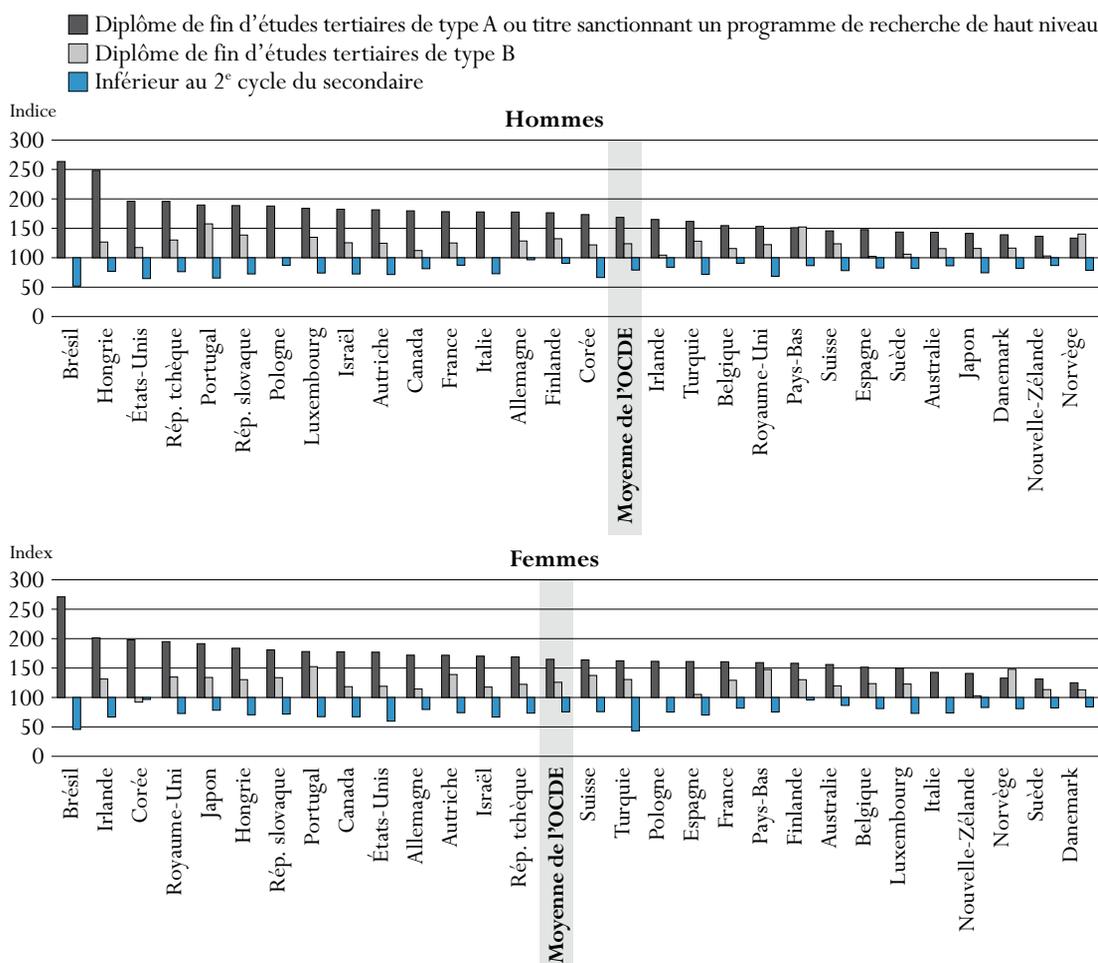
Les écarts de revenus du travail sont des indicateurs probants de l'incitation financière des individus à investir dans la poursuite de leurs études. Ils peuvent aussi être révélateurs de disparités dans l'offre de formations à différents niveaux d'enseignement (ou d'obstacles à l'accès à ces formations). Pour mesurer l'avantage financier que procure un niveau de formation tertiaire, on peut comparer les revenus du travail annuels moyens entre les diplômés de l'enseignement tertiaire et les diplômés de l'enseignement secondaire ou post-secondaire non tertiaire. Une comparaison analogue donne la mesure du désavantage subi par ceux dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

La variation des revenus du travail relatifs (avant impôts) entre les pays est imputable à divers facteurs, dont le type de qualifications demandé sur le marché du travail, la législation sur le salaire minimum, la puissance des syndicats, le champ d'application des conventions collectives, l'offre de main-d'œuvre aux divers niveaux de formation et la fréquence relative du travail saisonnier et à temps partiel.

Les différentiels salariaux et, surtout, leur évolution dans le temps comptent toutefois parmi les indicateurs les plus directs du degré d'adéquation entre l'offre et la demande de travailleurs qualifiés. Le graphique A7.2 révèle une forte corrélation positive entre le niveau de formation et les revenus du travail moyens. Dans tous les pays, les diplômés de l'enseignement tertiaire gagnent plus dans l'ensemble que les diplômés de l'enseignement secondaire ou post-secondaire non tertiaire.

Graphique A7.2. Revenus du travail relatifs (2008 ou année de référence indiquée)

Population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation et le sexe
(2^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire = 100) pour l'année de référence indiquée



Remarques : années de référence : 2007 pour le Canada, la Corée, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, le Japon, la Norvège et dans les pays partenaires, la Slovénie ; 2006 pour l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal ; 2005 pour l'Australie, la Belgique, l'Irlande et la Turquie ; et 2008 pour les autres pays.

Les revenus du travail indiqués pour la Belgique, la Corée et la Turquie sont les revenus avant impôt ; les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne, au Portugal, à la République tchèque et dans les pays partenaires, à la Slovénie excluent les revenus du travail des actifs occupés travaillant à temps partiel ; par ailleurs, les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne et dans les pays partenaires, à la Slovénie excluent également les revenus des travailleurs saisonniers.

Les pays sont classés par ordre décroissant des revenus du travail relatifs des individus titulaires d'un diplôme de fin d'études tertiaires de type A (y compris d'un titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau).

Source : OCDE. Tableau A7.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqa2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

Les écarts de revenus observés entre les diplômés de l'enseignement tertiaire – en particulier l'enseignement tertiaire de type A et les programmes de recherche de haut niveau – et les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont en général plus marqués qu'entre ces derniers et les individus dont le niveau de formation est inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire. Ce constat donne à penser que le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (et, à quelques exceptions près, l'enseignement post-secondaire non tertiaire) constitue dans de nombreux

pays un seuil au-delà duquel la poursuite des études génère un avantage salarial particulièrement important. Comme la part privée de l'investissement dans l'éducation augmente nettement au-delà du deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans la plupart des pays, la perspective d'un avantage financier important permet de garantir qu'une proportion suffisante d'individus souhaite investir du temps et de l'argent pour atteindre un niveau de formation plus élevé.

Les hommes titulaires d'un diplôme de fin d'études tertiaires de type A ou d'un titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau jouissent d'un avantage salarial important en Hongrie et, dans les pays partenaires, au Brésil, où leur avantage est largement supérieur à 100 %, ainsi qu'en Autriche, aux États-Unis, au Luxembourg, en Pologne, au Portugal, en République slovaque et en République tchèque et, dans les pays partenaires, en Israël, où ils gagnent au moins 80 % de plus que les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement post-secondaire non tertiaire. Les femmes bénéficient d'un avantage comparable en Corée, en Hongrie, en Irlande, au Japon, en République slovaque et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, au Brésil.

Les femmes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont particulièrement pénalisées au Canada, aux États-Unis, en Espagne, en Irlande, au Portugal et en Turquie et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël : leurs revenus ne représentent que 70 % ou moins des revenus associés à un niveau de formation égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. À ce niveau de formation (inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire), les hommes sont logés à la même enseigne que les femmes en Corée, aux États-Unis, au Portugal et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, au Brésil (voir le tableau A7.1).

Ces dix dernières années, l'avantage financier relatif que procure un niveau de formation tertiaire a progressé dans la plupart des pays, ce qui montre que la demande d'individus plus qualifiés reste supérieure à l'offre (voir le tableau A7.2a). Cet avantage a fortement augmenté durant cette période en Allemagne, en Hongrie et en Italie, des pays où la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population est faible par rapport à la moyenne de l'OCDE (voir l'indicateur A1).

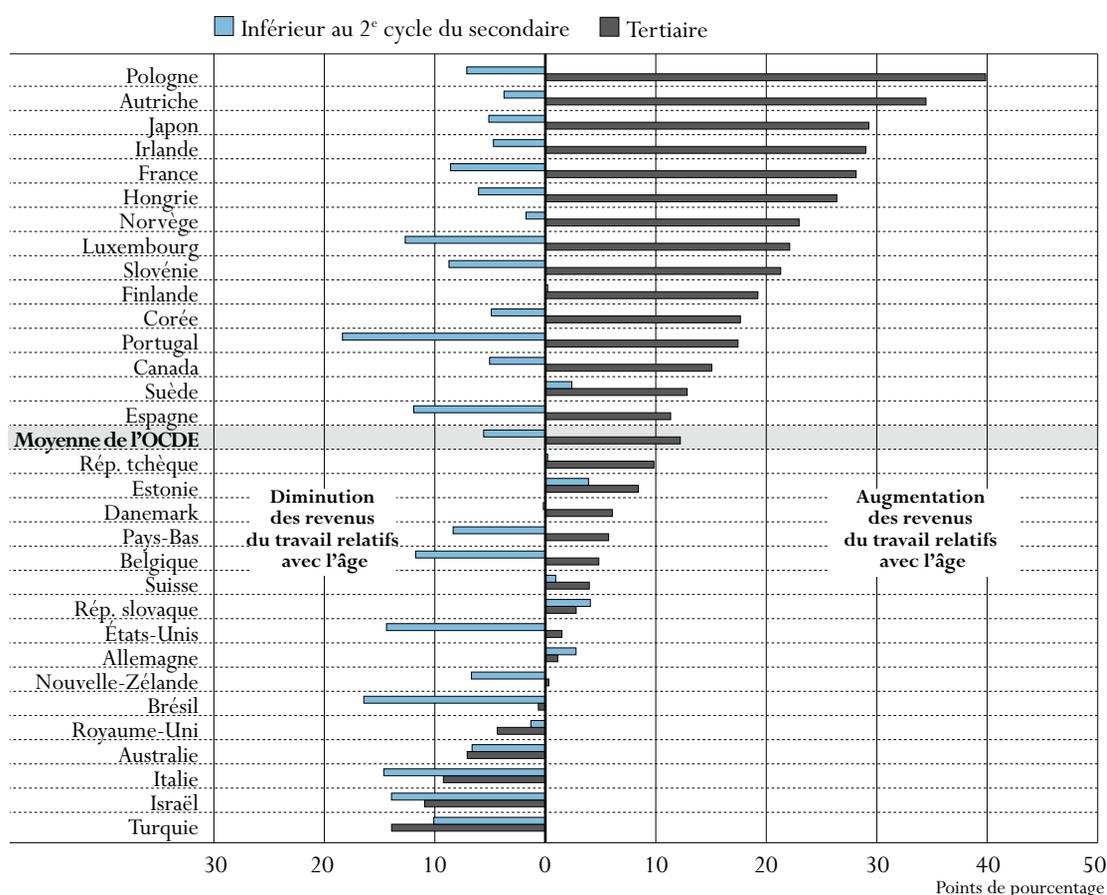
Cependant, l'avantage financier associé à un niveau de formation tertiaire a diminué au cours de ces dix dernières années dans certains pays. Ainsi, il a régressé en Espagne, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suède. Il est difficile de déterminer si cette diminution est imputable à un tassement de la demande ou à un afflux, sur le marché du travail, de jeunes diplômés de l'enseignement tertiaire relativement peu rémunérés en début de carrière. Ces tendances varient entre les hommes et les femmes dans la plupart des pays (voir les tableaux A7.2b et A7.2c).

Variation des revenus du travail selon le niveau de formation et l'âge

Le tableau A7.1 montre la variation des revenus du travail relatifs en fonction de l'âge. En général, l'avantage salarial des diplômés de l'enseignement tertiaire est plus élevé chez les 55-64 ans que chez les 25-64 ans : il est supérieur de 12 points de pourcentage en moyenne. Le graphique A7.3 montre la variation de l'avantage financier associé au niveau de formation. Dans la plupart des pays, le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement tertiaire augmente avec l'âge (voir l'indicateur A6), tout comme leur avantage financier. Les revenus du travail des seniors sont relativement plus élevés dans tous les pays, si ce n'est en Australie, en Italie, au Royaume-Uni et en Turquie et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël.

Le désavantage salarial associé à un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire est plus élevé chez les 55-64 ans dans tous les pays, sauf en Allemagne, aux États-Unis, en Finlande, en République slovaque et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie. Ce désavantage ne progresse pas autant sous l'effet de l'âge que l'avantage associé à un niveau de formation tertiaire, ce qui indique que le diplôme de fin d'études tertiaires est à la clé de revenus du travail plus élevés en fin de carrière. Dans la plupart des pays, faire des études tertiaires permet donc non seulement d'améliorer ses perspectives d'emploi en fin de carrière, mais aussi d'accroître ses avantages de revenus et de productivité durant toute sa carrière.

Graphique A7.3. Écarts de revenus du travail relatifs entre la population âgée de 55 à 64 ans et celle âgée de 25 à 64 ans (2008 ou année de référence indiquée)
Écarts par rapport aux revenus du travail des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement post-secondaire non tertiaire



Remarques : années de référence : 2007 pour le Canada, la Corée, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, le Japon, la Norvège et dans les pays partenaires, la Slovénie ; 2006 pour l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal ; 2005 pour l'Australie, la Belgique, l'Irlande et la Turquie ; et 2008 pour les autres pays.

Les revenus du travail indiqués pour la Belgique, la Corée et la Turquie sont les revenus avant impôt ; les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne, au Portugal, à la République tchèque et dans les pays partenaires, à la Slovénie excluent les revenus du travail des actifs occupés travaillant à temps partiel ; par ailleurs, les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne et dans les pays partenaires, à la Slovénie excluent également les revenus des travailleurs saisonniers.

Les pays sont classés par ordre décroissant des écarts de revenus du travail de la population âgée de 55 à 64 ans et de la population totale (25 à 64 ans) titulaire d'un diplôme de niveau tertiaire.

Source : OCDE, Tableau A7.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

A7

Variation des revenus du travail selon le niveau de formation et le sexe

Dans la population âgée de 25 à 64 ans, l'avantage salarial que procure un niveau de formation tertiaire est plus important chez les femmes que chez les hommes en Australie, en Corée, en Espagne, en Irlande, au Japon, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse, en Turquie et, parmi les pays partenaires, au Brésil et en Estonie. La situation inverse s'observe dans les autres pays, si ce n'est en Autriche, au Canada et en Norvège, où cet avantage – par rapport à un niveau de formation égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire – est équivalent chez les hommes et les femmes (voir le tableau A7.1). Les hommes et les femmes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires, post-secondaires non tertiaires ou tertiaires bénéficient d'un avantage salarial important (par rapport aux individus du même sexe dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire), mais les écarts de revenus observés entre hommes et femmes à niveau égal de formation restent substantiels.

Le tableau A7.3a montre les écarts de revenus du travail entre les hommes et les femmes chez les actifs occupés qui travaillent à temps plein toute l'année. Tous niveaux de formation et tous groupes d'âge confondus, les femmes gagnent moins que les hommes, si ce n'est en Hongrie, où ce constat ne s'applique pas aux femmes diplômées du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire. En moyenne, les femmes âgées de 35 à 44 ans peuvent espérer gagner 76 % de ce que gagnent les hommes si elles sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires. Cette proportion s'établit à 74 % si leur niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à 71 % seulement si elles sont diplômées de l'enseignement tertiaire. Les femmes âgées de 55 à 64 ans sont particulièrement désavantagées au Canada, en Corée, en France et en Italie et, dans les pays partenaires, au Brésil, où leurs revenus représentent moins de 60 % de ceux des hommes.

Les écarts de revenus entre les hommes et les femmes présentés dans le graphique A7.1 et le tableau A7.3a s'expliquent en partie par les différences dans les professions (et les domaines d'études) et dans la durée de la vie professionnelle. Toutefois, les revenus peu élevés que perçoivent les femmes, en particulier celles qui sont titulaires d'un diplôme de fin d'études tertiaires, auront dans de nombreux cas un impact négatif sur l'offre de main-d'œuvre et, donc, sur l'exploitation des compétences produites par les systèmes d'éducation. En ce sens, les différentiels salariaux importants entre les hommes et les femmes influent sur la croissance potentielle des pays.

Répartition des revenus entre les niveaux de formation

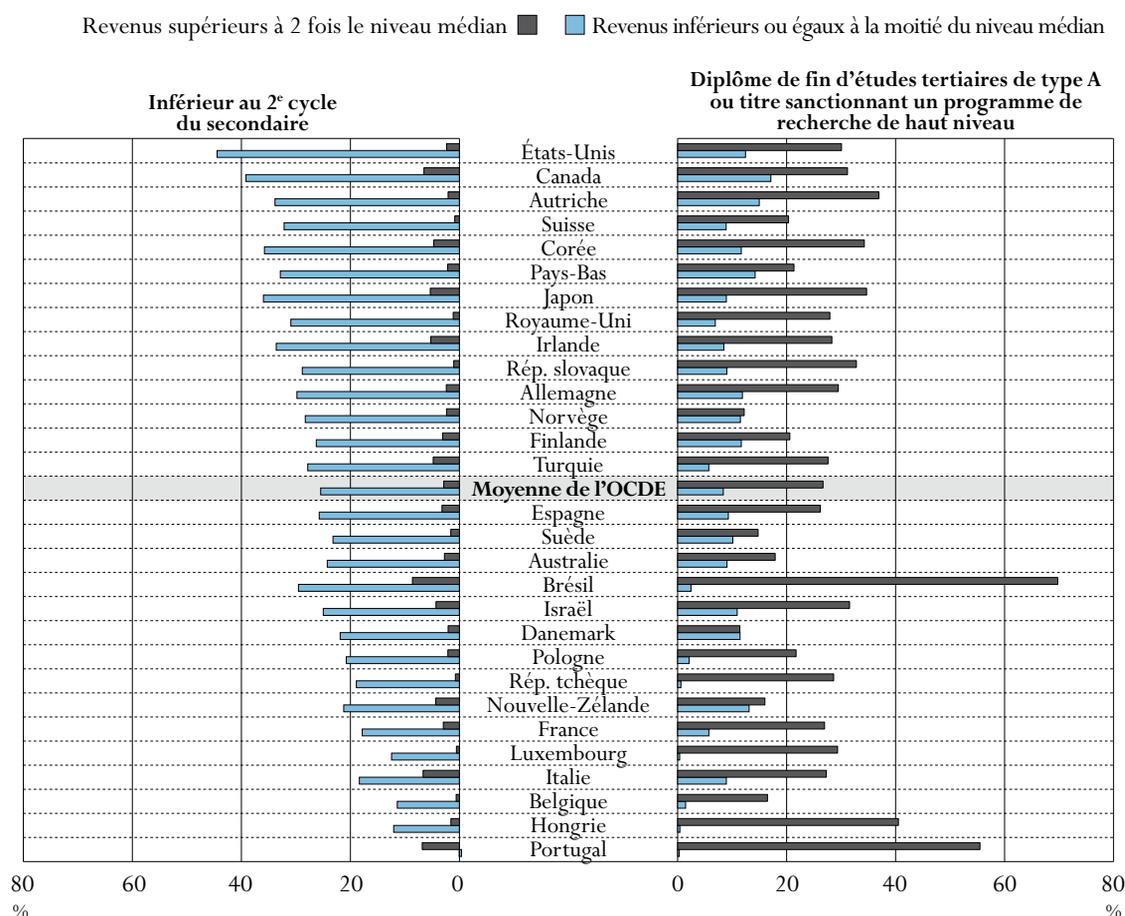
La répartition des revenus du travail entre les niveaux de formation montre à quel point les revenus sont dispersés autour de la valeur médiane nationale. Elle est révélatrice non seulement du degré d'égalité des chances en matière de revenus, mais également de l'importance du risque inhérent à l'investissement dans l'éducation. Elle prolonge l'analyse des revenus relatifs, dans la mesure où elle montre leur dispersion entre les niveaux de formation.

Les tableaux A7.4a, A7.4b et A7.4c (disponibles en ligne) montrent la répartition des individus âgés de 25 à 64 ans entre les catégories de revenus du travail en fonction de leur niveau de formation. Cette répartition est présentée pour les deux sexes ainsi que par sexe. Les cinq catégories de revenus sont fonction des revenus médians, la première étant « Revenus inférieurs ou égaux à la moitié du revenu médian » et la dernière, « Revenus supérieurs à deux fois le revenu médian ».

Le graphique A7.4 compare la situation des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et des titulaires d'un diplôme de fin d'études tertiaires ou d'un titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau ; il montre la proportion d'actifs, d'une part, dans la catégorie « Revenus inférieurs ou égaux à la moitié du revenu médian » et, d'autre part, dans la catégorie « Revenus supérieurs à deux fois le revenu médian ».

Graphique A7.4. Écarts de répartition des revenus du travail, selon le niveau de formation (2008 ou année de référence indiquée)

Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans ayant des revenus inférieurs ou égaux à la moitié du niveau médian et proportion de la population ayant des revenus supérieurs à deux fois le niveau médian, selon le niveau de formation (inférieur au 2^e cycle du secondaire ou diplôme de fin d'études tertiaires de type A ou titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau)



Remarques : les revenus du travail indiqués pour la Belgique, la Corée et la Turquie sont les revenus avant impôt ; les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne, au Portugal, à la République tchèque et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent les revenus du travail des actifs occupés travaillant à temps partiel ; par ailleurs, les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent également les revenus des travailleurs saisonniers.

Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart entre la proportion de la population âgée de 25 à 64 ans ayant des revenus inférieurs ou égaux à la moitié du niveau médian et la proportion de la population ayant des revenus supérieurs à deux fois le niveau médian, pour un niveau de formation inférieur au 2^e cycle du secondaire.

Source : OCDE, Tableau A7.4a disponible en ligne. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

A7

En toute logique, il existe un écart important entre ces deux niveaux de formation : les diplômés de l'enseignement tertiaire sont nettement plus susceptibles de gagner le double du revenu médian et nettement moins susceptibles d'en gagner moitié moins que ceux qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires.

La situation des diplômés de l'enseignement tertiaire varie toutefois sensiblement selon les pays. En Hongrie et au Portugal et, dans les pays partenaires, au Brésil, 40 % au moins des titulaires d'un diplôme de fin d'études tertiaires de type A ou d'un titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau gagnent le double du revenu médian. En Autriche et au Canada, ils sont au moins 15 % à se classer dans la catégorie de revenus la moins élevée (soit des revenus inférieurs ou égaux à la moitié du revenu médian). De même, au Danemark et en Norvège, ces diplômés sont aussi susceptibles de se situer dans la catégorie des revenus les moins élevés que dans celle des revenus les plus élevés. Ce constat donne la mesure du risque inhérent à l'investissement et de l'offre de main-d'œuvre, car ces estimations de revenus incluent ceux du travail à temps partiel et du travail saisonnier.

Que des individus plus qualifiés puissent se classer dans une catégorie de revenus peu élevés s'explique en partie par un faible différentiel salarial et par l'offre de main-d'œuvre. Au Danemark et en Norvège, l'avantage salarial que procure un diplôme de fin d'études tertiaires de type A ou un titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau est inférieur à 30 % (voir le tableau A7.1). Cet avantage financier relativement modeste a vraisemblablement un impact sur l'offre de main-d'œuvre à ce niveau de formation. L'interaction entre les revenus relatifs et la dispersion des revenus est complexe, mais elle est importante à comprendre dans le contexte de l'exploitation des compétences, en particulier de ceux pour lesquels des investissements importants ont été consentis.

Les individus qui ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont nettement défavorisés en termes de revenus dans tous les pays. Ils ne sont que 3 % à gagner deux fois plus que le revenu médian, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Ce chiffre est supérieur à 5 % au Canada, en Irlande, en Italie, au Japon et au Portugal et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Estonie, mais il ne franchit nulle part la barre des 10 %. En moyenne, plus de 26 % des individus qui ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire gagnent moins de la moitié du revenu médian, ce qui donne la mesure des difficultés qu'éprouvent les moins qualifiés sur le marché du travail.

Définitions et méthodologie

Cet indicateur est basé sur deux collectes de données différentes. La première est la collecte de données habituelle sur les revenus du travail de tous les actifs rémunérés durant la semaine de référence, même s'ils travaillent à temps partiel ou pendant une partie de l'année. La seconde est une nouvelle collecte de données sur les revenus du travail des individus qui travaillent à temps plein toute l'année. C'est de cette collecte que proviennent les chiffres du tableau A7.3a (variation selon le sexe des revenus des actifs occupés qui travaillent à temps plein). Les chiffres des autres tableaux proviennent de la collecte de données habituelle.

Les revenus du travail indiqués dans les tableaux A7.1, A7.2 et A7.4 (qui proviennent de la collecte de données habituelle) sont dérivés : des revenus annuels en Autriche, au Canada,

en Corée, au Danemark, en Espagne, aux États-Unis, en Finlande, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, au Portugal, en République tchèque, en Suède et en Turquie et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Slovaquie ; des revenus hebdomadaires en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni ; et des revenus mensuels en Allemagne, en Belgique, en France, en Hongrie, en Pologne et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Israël. Les revenus sont ceux avant impôts, sauf en Belgique, en Corée et en Turquie, où il s'agit de revenus nets. Les revenus des travailleurs à temps partiel sont exclus des chiffres de la Hongrie, du Luxembourg, de la Pologne, du Portugal et de la République tchèque et, dans les pays partenaires, de la Slovaquie. Les revenus des travailleurs saisonniers sont exclus des chiffres de la Hongrie, du Luxembourg et de la Pologne et, dans les pays partenaires, de la Slovaquie.

Concernant les revenus des travailleurs à temps plein, les pays ont précisé s'ils se sont basés sur une définition spécifique de la condition de travailleur à temps plein ou sur le temps de travail hebdomadaire minimum. Un statut spécifique de travailleur à temps plein a été utilisé en Espagne, en Irlande, en Italie, au Royaume-Uni et en Suède et, dans les pays partenaires, en Israël. C'est un temps de travail hebdomadaire minimum qui a été retenu pour définir le travail à temps plein dans les autres pays, en l'occurrence 36 heures en Autriche, en Hongrie et en République slovaque, 35 heures en Allemagne, au Canada et aux États-Unis et, dans les pays partenaires, au Brésil, et 30 heures en Norvège, en Nouvelle-Zélande et en République tchèque. Les autres pays n'ont pas communiqué de temps de travail minimum correspondant au travail à temps plein. Il y a lieu de signaler que dans certains pays, les revenus des actifs occupés qui travaillent à temps plein toute l'année proviennent des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (SILC), qui se basent sur une approche spécifique pour définir le travail à temps plein.

Les pays n'ont pas tous été en mesure de vérifier si la condition de travailleur à temps plein s'appliquait à toute la période de référence des revenus du travail. La condition de travailleur à temps plein correspond à la période d'administration de l'enquête en Autriche, en Irlande, en Hongrie et en Nouvelle-Zélande, et à toute la période de référence en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Norvège, en République slovaque et en République tchèque. La condition de travailleur à temps plein s'applique à une période d'une durée similaire, mais parfois en léger décalage par rapport à la période de référence dans les autres pays. La durée de la période de référence varie selon les pays. Les revenus sont dérivés des revenus hebdomadaires en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, et des revenus mensuels en Allemagne, en Hongrie, en Irlande et aux Pays-Bas et, dans les pays partenaires, en Israël. La période de référence est de 12 mois en Autriche, en Espagne, aux États-Unis, en Italie, en Norvège, en République slovaque, en République tchèque et en Suède.

Les revenus du travail présentés dans cet indicateur diffèrent d'un pays à l'autre à plusieurs égards. Ces chiffres doivent donc être interprétés avec prudence. La variation de la fréquence du travail saisonnier entre les niveaux de formation a un impact sur les revenus relatifs qui n'est pas le même dans les pays où les données portent sur les revenus annuels que dans ceux où elles portent sur les revenus hebdomadaires ou mensuels. De même, la prudence est de mise lors de l'interprétation des écarts de revenus du travail, car ils sont en partie imputables à la variation de la fréquence du travail saisonnier et du travail à temps partiel entre les pays.

A7

Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

- *Tableau A7.4a. Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans par tranche de revenus du travail, selon le niveau de formation (2008 ou année de référence indiquée)*
- *Tableau A7.4b. Répartition de la population de sexe masculin âgée de 25 à 64 ans par tranche de revenus du travail, selon le niveau de formation (2008 ou année de référence indiquée)*
- *Tableau A7.4c. Répartition de la population de sexe féminin âgée de 25 à 64 ans par tranche de revenus du travail, selon le niveau de formation (2008 ou année de référence indiquée)*

Tableau A7.1.
Revenus du travail relatifs de la population percevant des revenus du travail (2008 ou année de référence indiquée)
Population âgée de 25 à 64 ans, de 25 à 34 ans et de 55 à 64 ans, selon le niveau de formation et le sexe
(2^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire = 100)

Pays membres de l'OCDE			Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire			Post-secondaire non tertiaire			Diplôme de fin d'études tertiaires de type B			Diplôme de fin d'études tertiaires de type A ou titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau			Tous niveaux tertiaires confondus		
			25-64	25-34	55-64	25-64	25-34	55-64	25-64	25-34	55-64	25-64	25-34	55-64	25-64	25-34	55-64
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
Australie	2005	Hommes	86	90	81	105	107	104	115	116	113	143	127	143	136	124	133
		Femmes	86	82	85	104	99	105	120	115	123	156	149	154	146	142	143
		H + F	81	88	74	96	98	94	110	112	106	139	131	134	131	126	124
Autriche	2008	Hommes	71	66	72	138	117	165	125	115	130	181	141	243	159	134	194
		Femmes	74	66	63	123	125	150	139	105	156	172	159	206	159	141	186
		H + F	68	66	65	126	115	153	131	106	138	179	146	236	160	133	195
Belgique	2005	Hommes	91	95	82	98	95	108	116	111	113	155	135	156	137	124	139
		Femmes	81	85	68	108	105	103	124	122	117	151	144	147	134	131	128
		H + F	89	95	78	100	98	102	115	112	112	155	137	160	133	123	138
Canada	2007	Hommes	81	90	78	109	113	100	112	118	124	180	157	205	146	137	168
		Femmes	67	75	64	105	107	110	118	125	111	178	179	162	146	154	133
		H + F	79	89	74	110	111	106	111	116	117	175	157	197	142	137	157
Rép. tchèque	2008	Hommes	76	77	78	m	m	m	130	127	125	196	160	202	193	157	200
		Femmes	73	73	71	m	m	m	122	118	130	169	153	174	164	147	171
		H + F	72	75	72	m	m	m	120	115	124	188	155	196	183	150	193
Danemark	2008	Hommes	82	79	84	89	46	108	116	121	107	139	112	147	133	114	138
		Femmes	84	77	85	70	41	141	113	123	108	125	120	132	123	121	128
		H + F	83	80	83	88	45	121	118	123	108	126	110	136	125	112	131
Finlande	2007	Hommes	90	89	92	m	m	m	132	129	132	176	138	210	161	137	177
		Femmes	96	89	94	m	m	m	130	128	125	158	145	191	146	142	153
		H + F	94	93	94	m	m	m	124	116	126	164	131	207	148	129	167
France	2007	Hommes	87	91	82	m	m	m	125	122	132	178	150	196	158	138	183
		Femmes	82	96	73	m	m	m	129	132	132	161	154	185	147	144	166
		H + F	84	94	76	m	m	m	123	122	127	168	147	197	150	136	178
Allemagne	2008	Hommes	97	93	96	113	123	110	128	107	114	178	147	160	163	140	148
		Femmes	80	75	90	110	114	116	114	135	141	172	166	188	158	159	179
		H + F	90	88	93	106	111	106	131	118	135	180	154	178	167	146	168
Grèce	2007	Hommes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
		Femmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
		H + F	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	2008	Hommes	77	77	74	127	120	130	127	125	104	248	214	271	248	213	271
		Femmes	71	75	61	112	111	111	130	120	161	184	175	195	183	175	194
		H + F	73	76	67	118	115	121	127	120	148	211	191	237	210	191	237
Irlande	2005	Hommes	84	88	76	96	124	76	104	95	140	165	136	204	147	125	187
		Femmes	67	55	82	93	113	93	131	121	126	201	183	240	178	166	201
		H + F	86	84	81	95	122	80	110	102	124	175	150	210	155	137	184
Italie	2006	Hommes	73	88	65	m	m	m	m	m	m	178	130	189	178	130	189
		Femmes	74	81	57	m	m	m	m	m	m	143	130	104	143	130	104
		H + F	76	91	61	m	m	m	m	m	m	155	124	146	155	124	146
Japon	2007	Hommes	74	88	71	m	m	m	116	111	126	141	126	157	139	125	154
		Femmes	78	73	77	m	m	m	134	134	146	191	171	225	161	155	178
		H + F	80	90	74	m	m	m	90	96	106	168	139	197	148	129	178
Corée	2007	Hommes	66	77	68	m	m	m	122	117	116	173	135	186	158	127	177
		Femmes	97	m	68	m	m	m	92	68	62	198	90	168	167	82	163
		H + F	69	77	64	m	m	m	118	94	118	177	112	186	160	105	177
Luxembourg	2006	Hommes	74	80	62	m	m	m	135	129	140	184	154	236	158	142	183
		Femmes	73	71	60	m	m	m	123	124	110	150	146	138	134	133	121
		H + F	74	78	62	m	m	m	132	127	136	177	152	225	153	139	175
Pays-Bas	2006	Hommes	87	92	82	100	100	100	152	150	148	151	136	157	151	136	157
		Femmes	75	76	71	100	100	100	147	157	137	159	151	159	159	151	159
		H + F	85	91	77	100	100	100	153	151	159	154	140	160	154	140	160

Remarques : les revenus du travail indiqués pour la Belgique, la Corée et la Turquie sont les revenus avant impôt ; les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne, au Portugal, à la République tchèque et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent les revenus du travail des actifs occupés travaillant à temps partiel ; par ailleurs, les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent également les revenus des travailleurs saisonniers.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

Tableau A7.1. (suite)

Revenus du travail relatifs de la population percevant des revenus du travail (2008 ou année de référence indiquée)

Population âgée de 25 à 64 ans, de 25 à 34 ans et de 55 à 64 ans, selon le niveau de formation et le sexe
(2^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire = 100)

			Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire			Post-secondaire non tertiaire			Diplôme de fin d'études tertiaires de type B			Diplôme de fin d'études tertiaires de type A ou titre sanctionnant un programme de recherche de haut niveau			Tous niveaux tertiaires confondus				
			25-64	25-34	55-64	25-64	25-34	55-64	25-64	25-34	55-64	25-64	25-34	55-64	25-64	25-34	55-64		
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
Pays membres de l'OCDE	Nouvelle-Zélande	2008	Hommes	87	86	84	102	108	97	103	87	102	137	120	150	126	112	133	
		Femmes	83	82	78	89	91	86	103	88	106	141	129	140	125	118	121		
		H + F	82	84	75	111	113	103	93	82	92	131	118	141	118	109	118		
	Norvège	2007	Hommes	79	75	77	116	111	125	140	127	144	133	106	152	134	107	151	
		Femmes	81	78	77	118	114	129	148	144	149	133	126	146	134	127	146		
		H + F	79	76	77	123	119	132	150	127	167	127	106	149	128	107	151		
	Pologne	2008	Hommes	87	85	82	113	107	121	m	m	m	188	160	227	188	160	227	
		Femmes	75	83	60	119	114	119	m	m	m	161	152	176	161	152	176		
		H + F	83	86	76	109	104	118	m	m	m	167	147	207	167	147	207		
	Portugal	2006	Hommes	66	74	49	95	97	92	158	148	161	190	170	201	183	165	192	
		Femmes	67	73	51	105	109	105	152	150	147	178	173	194	173	169	179		
		H + F	68	76	50	99	103	95	155	148	157	182	168	206	177	164	194		
	Rép. slovaque	2008	Hommes	72	61	79	m	m	m	139	143	134	189	163	190	187	162	188	
		Femmes	72	65	67	m	m	m	134	131	129	181	165	187	176	162	182		
		H + F	69	63	70	m	m	m	125	128	124	186	162	189	181	160	185		
	Espagne	2007	Hommes	83	89	76	100	95	108	102	101	100	148	125	165	133	116	152	
		Femmes	70	82	55	97	104	87	105	124	90	161	155	147	149	147	140		
		H + F	81	93	69	98	93	106	106	112	99	150	135	160	138	127	149		
Suède	2008	Hommes	82	79	83	123	82	126	106	97	112	144	119	158	134	114	146		
	Femmes	82	76	85	108	85	126	113	95	120	131	128	147	126	123	137			
	H + F	83	79	86	121	81	133	105	95	111	133	117	152	126	113	138			
Suisse	2008	Hommes	78	88	65	103	82	128	124	124	125	146	136	142	138	133	136		
	Femmes	76	74	65	122	119	132	137	139	118	164	142	156	156	142	145			
	H + F	74	81	60	111	97	134	140	134	143	161	140	162	154	138	156			
Turquie	2005	Hommes	72	77	60	m	m	m	128	154	121	162	178	133	153	171	129		
	Femmes	43	37	49	m	m	m	131	93	m	162	150	307	154	133	307			
	H + F	69	70	59	m	m	m	125	131	128	157	166	138	149	156	135			
Royaume-Uni	2008	Hommes	68	70	72	m	m	m	122	108	119	153	143	159	145	136	146		
	Femmes	73	73	70	m	m	m	135	133	127	195	195	179	177	182	159			
	H + F	71	72	69	m	m	m	124	114	121	167	158	166	154	149	150			
États-Unis	2008	Hommes	65	67	70	m	m	m	117	122	111	196	176	196	188	170	188		
	Femmes	60	58	61	m	m	m	119	118	115	177	181	165	171	175	159			
	H + F	66	67	70	m	m	m	115	116	112	185	170	188	177	165	180			
<i>Moyenne de l'OCDE</i>		<i>Hommes</i>	<i>79</i>	<i>82</i>	<i>75</i>	<i>108</i>	<i>102</i>	<i>112</i>	<i>124</i>	<i>120</i>	<i>124</i>	<i>169</i>	<i>144</i>	<i>183</i>	<i>158</i>	<i>139</i>	<i>170</i>		
		<i>Femmes</i>	<i>76</i>	<i>74</i>	<i>70</i>	<i>105</i>	<i>103</i>	<i>113</i>	<i>126</i>	<i>122</i>	<i>125</i>	<i>165</i>	<i>152</i>	<i>174</i>	<i>154</i>	<i>145</i>	<i>161</i>		
		<i>H + F</i>	<i>78</i>	<i>82</i>	<i>72</i>	<i>107</i>	<i>102</i>	<i>113</i>	<i>122</i>	<i>117</i>	<i>126</i>	<i>164</i>	<i>143</i>	<i>180</i>	<i>153</i>	<i>137</i>	<i>166</i>		
Pays partenaires	Brésil	2008	Hommes	52	59	36	m	m	m	m	m	m	263	251	266	263	251	266	
		Femmes	46	50	31	m	m	m	m	m	m	m	m	271	260	242	271	260	242
		H + F	52	59	36	m	m	m	m	m	m	m	m	254	243	253	254	243	253
	Estonie	2008	Hommes	91	98	97	m	m	m	m	m	m	m	m	m	135	141	144	
		Femmes	82	75	90	m	m	m	m	m	m	m	m	m	146	140	144		
		H + F	91	92	95	m	m	m	m	m	m	m	m	m	129	133	137		
	Israël	2008	Hommes	72	78	60	150	150	222	125	114	116	182	145	163	164	136	148	
		Femmes	67	71	57	140	148	83	118	115	122	170	163	154	153	150	142		
		H + F	75	83	61	144	151	174	116	107	113	169	141	157	152	131	141		
	Slovénie	2007	Hommes	75	78	69	m	m	m	m	m	m	m	m	m	208	171	225	
		Femmes	72	76	56	m	m	m	m	m	m	m	m	m	187	166	195		
		H + F	74	80	65	m	m	m	m	m	m	m	m	m	192	159	213		

Remarques : les revenus du travail indiqués pour la Belgique, la Corée et la Turquie sont les revenus avant impôt ; les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne, au Portugal, à la République tchèque et dans les pays partenaires, à la Slovanie excluent les revenus du travail des actifs occupés travaillant à temps partiel ; par ailleurs, les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne et dans les pays partenaires, à la Slovanie excluent également les revenus des travailleurs saisonniers.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

Tableau A7.2a.
Évolution des revenus du travail relatifs de la population totale (entre 1998 et 2008)
Population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation (2^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire = 100)

		1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Pays membres de l'OCDE	Australie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	80	m	77	m	m	m	81	m	m	m
		Tertiaire	m	134	m	133	m	m	m	131	m	m	m
	Autriche	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	71	66	67	68
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	152	157	155	160
	Belgique	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	92	m	91	89	90	89	m	m	m
		Tertiaire	m	m	128	m	132	130	134	133	m	m	m
	Canada	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	77	80	79	76	77	78	78	77	75	79	m
		Tertiaire	143	144	145	146	139	140	139	138	140	142	m
	Rép. tchèque	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	68	68	m	m	m	m	73	72	74	73	72
		Tertiaire	179	179	m	m	m	m	182	181	183	183	183
	Danemark	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	86	86	m	87	88	82	82	82	83	82	83
		Tertiaire	124	124	m	124	124	127	126	125	126	125	125
	Finlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	96	96	95	95	95	94	94	94	94	94	m
		Tertiaire	148	153	153	150	150	148	149	149	149	148	m
	France	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	84	84	m	m	84	84	85	86	85	84	m
		Tertiaire	150	150	m	m	150	146	147	144	149	150	m
	Allemagne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	78	79	75	m	77	87	88	88	90	91	90
		Tertiaire	130	135	143	m	143	153	153	156	164	162	167
Grèce	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Hongrie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	68	70	71	71	74	74	73	73	73	72	73	
	Tertiaire	184	200	194	194	205	219	217	215	219	211	210	
Irlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	79	m	89	m	76	m	85	86	m	m	m	
	Tertiaire	142	m	153	m	144	m	169	155	m	m	m	
Italie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	58	m	78	m	78	m	79	m	76	m	m	
	Tertiaire	127	m	138	m	153	m	165	m	155	m	m	
Japon	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	80	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	148	m	
Corée	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	78	m	m	m	m	67	m	m	m	69	m	
	Tertiaire	135	m	m	m	m	141	m	m	m	160	m	
Luxembourg	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	78	m	m	m	74	m	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	145	m	m	m	153	m	m	
Pays-Bas	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	84	m	m	m	85	m	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	148	m	m	m	154	m	m	
Nouvelle-Zélande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	79	81	79	78	81	77	75	77	82	76	82	
	Tertiaire	119	120	123	120	123	123	116	120	115	117	118	
Norvège	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	84	84	m	79	79	78	78	78	78	79	m	
	Tertiaire	132	133	m	131	130	131	130	129	129	128	m	
Pologne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	84	82	m	81	81	m	82	m	84	m	83	
	Tertiaire	156	161	m	166	172	m	179	m	173	m	167	
Portugal	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	62	62	m	m	m	m	67	67	68	m	m	
	Tertiaire	177	178	m	m	m	m	178	177	177	m	m	
Rép. slovaque	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	69	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	181	
Espagne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	80	m	m	78	m	m	85	m	m	81	m	
	Tertiaire	144	m	m	129	m	m	132	m	m	138	m	
Suède	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	89	89	m	86	87	87	87	86	85	84	83	
	Tertiaire	130	131	m	131	130	128	127	126	126	126	126	
Suisse	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	73	75	75	76	75	74	74	75	74	75	74	
	Tertiaire	155	153	152	155	154	156	156	155	156	159	154	
Turquie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	65	69	m	m	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	141	149	m	m	m	
Royaume-Uni	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	66	69	69	70	68	69	69	71	71	70	71	
	Tertiaire	157	162	160	160	157	162	157	158	160	157	154	
États-Unis	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	67	65	65	m	66	66	65	67	66	65	66	
	Tertiaire	173	166	172	m	172	172	172	175	176	172	177	
Pays partenaires	Brésil	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	51	52	
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	268	254	
	Estonie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	91	
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	129	
	Israël	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	79	78	83	75
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	151	151	153	152
Slovénie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	73	m	74	74	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	198	m	193	192	m	

Remarques : les revenus du travail indiqués pour la Belgique, la Corée et la Turquie sont les revenus avant impôt ; les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne, au Portugal, à la République tchèque et dans les pays partenaires, à la Slovaquie et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent les revenus du travail des actifs occupés travaillant à temps partiel ; par ailleurs, les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent également les revenus des travailleurs saisonniers.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

A7

Tableau A7.2b.

Évolution des revenus du travail relatifs des hommes (entre 1998 et 2008)

Population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation (2^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire = 100)

		1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Pays membres de l'OCDE	Australie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	86	m	84	m	m	86	m	m	m	
		Tertiaire	m	139	m	142	m	m	136	m	m	m	
	Autriche	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	76	72	72	71	
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	149	155	151	159	
	Belgique	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	93	m	91	90	91	91	m	m	m
		Tertiaire	m	m	128	m	132	132	137	137	m	m	m
	Canada	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	77	80	80	76	79	79	78	78	76	81	m
		Tertiaire	143	144	151	150	143	143	140	140	142	146	m
	Rép. tchèque	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	75	75	m	m	m	m	79	79	81	78	76
		Tertiaire	178	178	m	m	m	m	193	190	194	192	193
	Danemark	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	87	87	m	87	87	82	82	82	82	81	82
		Tertiaire	132	133	m	132	131	134	133	133	133	133	133
Finlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	93	93	92	92	92	92	91	91	91	90	m	
	Tertiaire	159	167	169	163	163	160	161	162	162	161	m	
France	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	88	88	m	m	88	88	89	90	89	87	m	
	Tertiaire	159	159	m	m	159	151	154	152	157	158	m	
Allemagne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	77	80	80	m	84	90	91	93	92	90	97	
	Tertiaire	126	138	141	m	140	150	149	151	163	158	163	
Grèce	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	99	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	384	m	
Hongrie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	72	73	75	75	78	77	76	76	75	74	77	
	Tertiaire	218	238	232	232	245	255	253	253	259	247	248	
Irlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	78	m	84	m	71	m	85	84	m	m	m	
	Tertiaire	131	m	138	m	141	m	171	147	m	m	m	
Italie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	54	m	71	m	74	m	78	m	73	m	m	
	Tertiaire	138	m	143	m	162	m	188	m	178	m	m	
Japon	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	74	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	139	m	
Corée	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	88	m	m	m	m	73	m	m	m	66	m	
	Tertiaire	132	m	m	m	m	127	m	m	m	158	m	
Luxembourg	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	79	m	m	m	74	m	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	149	m	m	m	158	m	m	
Pays-Bas	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	84	m	m	m	87	m	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	143	m	m	m	151	m	m	
Nouvelle-Zélande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	83	87	82	81	84	80	77	83	85	78	87	
	Tertiaire	128	131	133	124	131	135	126	129	123	128	126	
Norvège	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	85	85	m	80	80	79	79	78	79	79	m	
	Tertiaire	133	135	m	134	133	134	134	134	134	134	m	
Pologne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	86	85	m	85	84	m	86	m	86	m	87	
	Tertiaire	175	182	m	185	194	m	204	m	194	m	188	
Portugal	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	61	60	m	m	m	m	64	64	66	m	m	
	Tertiaire	178	180	m	m	m	m	183	183	183	m	m	
Rép. slovaque	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	72	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	187	
Espagne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	82	m	m	79	m	m	84	m	m	83	m	
	Tertiaire	152	m	m	138	m	m	132	m	m	133	m	
Suède	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	87	87	m	84	85	85	85	84	83	83	82	
	Tertiaire	136	138	m	141	139	137	135	135	135	135	134	
Suisse	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	80	80	79	84	79	78	78	80	78	77	78	
	Tertiaire	136	134	135	140	137	140	139	140	138	144	138	
Turquie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	67	72	m	m	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	139	153	m	m	m	
Royaume-Uni	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	75	76	74	73	72	71	70	72	73	69	68	
	Tertiaire	149	155	152	147	147	152	146	146	148	145	145	
États-Unis	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	65	63	64	m	63	63	62	64	63	63	65	
	Tertiaire	176	167	178	m	178	177	179	183	183	180	188	
Pays partenaires	Brésil	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	51	52	
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	284	263	
	Estonie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	91	
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	135	
	Israël	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	74	76	80	72
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	159	166	165	164	
Slovénie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	74	m	75	75	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	217	m	210	208	m	

Remarques : les revenus du travail indiqués pour la Belgique, la Corée et la Turquie sont les revenus avant impôt ; les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne, au Portugal, à la République tchèque et dans les pays partenaires, à la Slovaquie et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent les revenus du travail des actifs occupés travaillant à temps partiel ; par ailleurs, les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent également les revenus des travailleurs saisonniers.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

Tableau A7.2c.
Évolution des revenus du travail relatifs des femmes (entre 1998 et 2008)
Population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation (2^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire = 100)

		1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Pays membres de l'OCDE	Australie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	89	m	84	m	m	86	m	m	m	
	Tertiaire	m	146	m	146	m	m	m	146	m	m	m	
	Autriche	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	74	71	73	74	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	156	158	160	159	
	Belgique	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	82	m	83	81	82	81	m	m	m
	Tertiaire	m	m	132	m	139	132	137	134	m	m	m	
	Canada	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	68	68	69	66	65	68	69	68	66	67	m
	Tertiaire	147	145	145	149	141	144	147	144	146	146	m	
	Rép. tchèque	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	72	72	m	m	m	m	73	72	73	74	73
	Tertiaire	170	170	m	m	m	m	160	161	163	165	164	
	Danemark	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	89	90	m	90	90	85	85	84	84	83	84
	Tertiaire	124	123	m	124	123	127	126	126	125	124	123	
	Finlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	99	99	99	98	98	97	97	98	97	96	m
	Tertiaire	143	145	146	146	146	146	146	145	146	146	m	
	France	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	79	79	m	m	81	81	82	81	82	82	m
	Tertiaire	145	145	m	m	146	146	145	142	146	147	m	
	Allemagne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	85	83	72	m	73	81	81	77	83	84	80
	Tertiaire	128	123	137	m	137	145	148	151	153	159	158	
	Grèce	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Hongrie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	67	68	71	71	71	72	71	72	72	71	71
	Tertiaire	159	167	164	164	176	192	190	188	189	185	183	
Irlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	59	m	65	m	60	m	68	67	m	m	m	
Tertiaire	145	m	163	m	153	m	168	178	m	m	m		
Italie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	61	m	84	m	78	m	73	m	74	m	m	
Tertiaire	115	m	137	m	147	m	138	m	143	m	m		
Japon	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	78	m	
Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	161	m	
Corée	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	69	m	m	m	m	75	m	m	m	97	m	
Tertiaire	141	m	m	m	m	176	m	m	m	m	167	m	
Luxembourg	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	74	m	m	m	73	m	m	
Tertiaire	m	m	m	m	131	m	m	m	134	m	m		
Pays-Bas	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	72	m	m	m	75	m	m	
Tertiaire	m	m	m	m	155	m	m	m	159	m	m		
Nouvelle-Zélande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	88	78	86	82	86	84	83	79	89	85	83	
Tertiaire	128	121	126	130	131	127	123	123	122	126	125		
Norvège	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	84	83	m	81	81	81	81	81	81	81	m	
Tertiaire	136	135	m	135	135	137	136	135	134	134	m		
Pologne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	77	76	m	74	73	m	74	m	76	m	75	
Tertiaire	145	148	m	155	159	m	166	m	165	m	161		
Portugal	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	62	63	m	m	m	m	66	66	67	m	m	
Tertiaire	171	170	m	m	m	m	173	173	173	m	m		
Rép. slovaque	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	72	
Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	176	
Espagne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	66	m	m	64	m	m	78	m	m	70	m	
Tertiaire	137	m	m	125	m	m	141	m	m	149	m		
Suède	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	89	88	m	87	87	88	87	86	85	84	82	
Tertiaire	125	126	m	129	129	128	127	126	126	127	126		
Suisse	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	73	72	72	73	74	76	77	76	76	76	76	
Tertiaire	150	146	144	148	148	151	153	148	159	156	156		
Turquie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	46	43	m	m	m	
Tertiaire	m	m	m	m	m	m	164	154	m	m	m		
Royaume-Uni	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	67	68	69	73	69	69	72	71	70	70	73	
Tertiaire	176	178	176	187	177	182	180	181	182	181	177		
États-Unis	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	63	61	62	m	63	66	62	63	63	61	60	
Tertiaire	163	163	164	m	165	167	166	167	170	167	171		
Pays partenaires	Brésil	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	44	46	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	270	271	
	Estonie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	82	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	146	
	Israël	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	72	67	67	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	157	150	155	153	
Slovénie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	71	m	72	72	m	
Tertiaire	m	m	m	m	m	m	190	m	188	187	m		

Remarques : les revenus du travail indiqués pour la Belgique, la Corée et la Turquie sont les revenus avant impôt ; les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne, au Portugal, à la République tchèque et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent les revenus du travail des actifs occupés travaillant à temps partiel ; par ailleurs, les données relatives à la Hongrie, au Luxembourg, à la Pologne et dans les pays partenaires, à la Slovaquie excluent également les revenus des travailleurs saisonniers.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

Tableau A7.3a.

Écart de revenus du travail entre les hommes et les femmes (2008 ou année de référence indiquée)

Revenus du travail annuels moyens des femmes travaillant à plein temps toute l'année en pourcentage de ceux des hommes dans la population âgée de 25 à 64 ans, de 35 à 44 ans et de 55 à 64 ans, selon le niveau de formation

		Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire			Tertiaire			Tous niveaux de formation confondus			
		25-64	35-44	55-64	25-64	35-44	55-64	25-64	35-44	55-64	25-64	35-44	55-64	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	2005	92	88	99	85	87	77	79	80	76	87	88	84
	Autriche	2008	75	71	69	77	76	84	71	73	67	75	73	75
	Belgique	2006	70	73	67	76	74	83	78	82	74	82	83	76
	Canada	2007	61	68	63	74	70	73	70	76	59	73	75	63
	Rép. tchèque	2008	76	72	81	79	73	85	71	67	78	73	66	75
	Danemark	2006	72	68	57	82	83	87	74	72	76	80	78	78
	Finlande	2007	79	78	77	77	76	77	73	72	72	78	77	74
	France	2006	72	76	63	80	78	82	73	81	55	79	84	65
	Allemagne	2008	72	69	70	81	86	66	73	76	68	76	79	67
	Grèce	2006	54	61	45	71	78	67	73	68	89	74	77	60
	Hongrie	2008	84	83	86	92	86	105	68	57	75	85	79	86
	Islande	2006	75	67	90	71	67	69	63	58	70	73	68	74
	Italie	2006	74	71	83	72	81	84	54	52	45	74	77	76
	Corée	2007	60	66	67	74	58	74	68	84	58	61	59	57
	Luxembourg	2006	80	85	55	69	76	78	72	73	78	78	79	71
	Pays-Bas	2006	76	76	77	78	83	74	71	79	65	79	85	74
	Nouvelle-Zélande	2008	74	78	67	77	76	73	76	74	76	78	77	74
	Norvège	2007	76	74	78	72	72	74	68	68	69	74	74	73
	Pologne	2006	66	65	62	74	67	91	73	66	73	81	77	83
	Portugal	2006	65	66	58	73	75	74	71	70	72	79	77	65
	Rép. slovaque	2008	73	71	74	75	72	83	70	61	79	73	68	80
Espagne	2007	73	72	74	78	85	86	82	82	75	84	86	79	
Suède	2006	84	94	82	79	77	80	76	72	77	81	78	83	
Royaume-Uni	2008	76	82	78	70	69	72	77	77	78	78	76	77	
États-Unis	2008	69	67	65	71	69	75	65	68	62	70	71	65	
	Moyenne de l'OCDE		73	74	72	76	76	79	72	71	71	77	77	73
Pays partenaires	Brésil	2008	64	63	62	60	56	57	62	67	56	76	75	71
	Estonie	2008	55	63	66	61	61	72	66	64	74	67	68	76
	Israël	2008	73	69	71	75	74	70	64	64	67	72	70	70
	Slovénie	2006	86	85	85	88	87	97	80	81	99	92	92	104

Source : OCDE, Groupe de travail économique du réseau LSO, collecte de données spéciale sur les revenus du travail des actifs occupés travaillant à temps plein toute l'année. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

Tableau A7.3b.

Évolution des écarts de revenus du travail entre hommes et femmes (entre 1998 et 2008)

Revenus du travail annuels moyens des femmes en pourcentage de ceux des hommes dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation

		1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pays membres de l'OCDE	Australie											
	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	66	m	62	m	m	m	61	m	m	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	64	m	62	m	m	m	60	m	m	m
	Tertiaire	m	67	m	63	m	m	m	65	m	m	m
Autriche	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	57	58	60	61
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	60	59	58	59
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	62	60	62	59
Belgique	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	64	m	65	66	66	67	m	m	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	72	m	72	74	74	75	m	m	m
	Tertiaire	m	m	74	m	76	74	74	73	m	m	m
Canada	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	53	53	m	m	m	52	52	53	53	52	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	61	61	m	m	m	60	59	60	61	63	m
	Tertiaire	62	62	m	m	m	61	61	62	62	63	m
Rép. tchèque	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	66	66	m	m	m	m	74	74	73	75	75
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	69	69	m	m	m	m	80	80	80	79	78
	Tertiaire	65	65	m	m	m	m	67	68	67	68	67
Danemark	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	73	73	m	74	75	73	74	73	72	73	74
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	71	71	m	71	73	71	71	71	71	72	72
	Tertiaire	66	66	m	67	68	67	67	67	67	67	67
Finlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	77	77	76	76	76	76	76	78	77	76	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	72	72	71	71	72	72	72	73	72	71	m
	Tertiaire	65	62	61	63	64	66	65	65	64	65	m
France	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	68	68	m	m	70	68	68	68	68	70	70
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	75	75	m	m	77	75	74	75	74	75	75
	Tertiaire	69	69	m	m	70	72	70	70	69	70	73
Allemagne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	74	70	56	m	53	54	54	52	56	55	49
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	67	68	63	m	61	60	60	62	62	59	60
	Tertiaire	68	60	61	m	60	58	60	62	58	59	58
Grèce	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	80	84	83	83	85	89	89	88	93	87	85
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	86	89	88	88	93	95	96	93	96	91	93
	Tertiaire	63	62	62	62	67	71	72	69	70	68	69
Irlande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	48	m	46	m	48	m	49	44	m	m	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	63	m	60	m	57	m	61	55	m	m	m
	Tertiaire	70	m	71	m	62	m	60	67	m	m	m
Italie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	70	m	76	m	70	m	67	m	67	m	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	62	m	65	m	66	m	71	m	66	m	m
	Tertiaire	52	m	62	m	60	m	52	m	53	m	m
Japon	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	43	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	41	m
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	47	m
Corée	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	56	m	m	m	m	48	m	m	m	60	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	70	m	m	m	m	47	m	m	m	46	m
	Tertiaire	75	m	m	m	m	65	m	m	m	61	m
Luxembourg	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	80	m	m	m	87	m	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	86	m	m	m	88	m	m
	Tertiaire	m	m	m	m	75	m	m	m	75	m	m
Pays-Bas	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	49	m	m	m	48	m	m
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	58	m	m	m	55	m	m
	Tertiaire	m	m	m	m	62	m	m	m	58	m	m

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

Tableau A7. 3b. (suite)

Évolution des écarts de revenus du travail entre hommes et femmes (entre 1998 et 2008)

Revenus du travail annuels moyens des femmes en pourcentage de ceux des hommes dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation

		1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Pays membres de l'OCDE	Nouvelle-Zélande	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	62	57	67	63	67	67	68	61	68	68	61
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	58	64	64	63	65	64	63	64	64	62	64
		Tertiaire	58	59	61	65	65	60	62	61	64	61	64
	Norvège	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	60	61	m	63	64	66	66	65	65	65	m
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	61	62	m	62	63	64	64	63	63	63	m
		Tertiaire	62	62	m	63	64	65	65	63	63	63	m
	Pologne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	73	72	m	72	73	m	73	m	71	m	69
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	81	81	m	83	84	m	84	m	81	m	80
		Tertiaire	68	66	m	69	68	m	68	m	69	m	68
	Portugal	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	71	71	m	m	m	m	73	73	73	m	m
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	69	69	m	m	m	m	70	71	71	m	m
		Tertiaire	66	65	m	m	m	m	67	67	67	m	m
Rép. slovaque	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	72	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	72	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	68	
Espagne	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	61	m	m	58	m	m	63	m	m	58	m	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	76	m	m	71	m	m	68	m	m	68	m	
	Tertiaire	69	m	m	64	m	m	73	m	m	77	m	
Suède	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	74	74	m	74	74	75	75	74	74	73	73	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	72	73	m	71	72	73	73	73	73	72	73	
	Tertiaire	66	67	m	65	67	68	69	68	68	68	69	
Suisse	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	51	50	53	51	53	55	55	54	55	57	53	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	55	56	58	58	56	56	56	57	56	57	55	
	Tertiaire	61	61	62	61	60	61	62	60	65	62	62	
Turquie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	52	47	m	m	m	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	75	78	m	m	m	
	Tertiaire	m	m	m	m	m	m	89	78	m	m	m	
Royaume-Uni	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	48	49	50	52	53	53	55	55	53	56	59	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	54	54	54	52	55	55	54	56	56	55	55	
	Tertiaire	64	62	63	66	67	66	66	69	69	69	68	
États-Unis	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	60	59	59	m	63	67	63	63	65	64	60	
	2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	62	61	60	m	63	64	63	65	65	66	65	
	Tertiaire	58	59	56	m	58	61	59	59	60	61	59	
Pays partenaires	Brésil	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	49	49	
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	58	56	
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	55	57	
	Estonie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	54
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	59
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	64
	Israël	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	m	57	56	52	57
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	59	64	63	62
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	m	58	57	59	58
	Slovénie	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	m	m	m	84	m	82	81	m
		2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	m	m	m	88	m	86	84	m
		Tertiaire	m	m	m	m	m	m	77	m	77	76	m

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).
 Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>

QUELS SONT LES FACTEURS QUI INCITENT À INVESTIR DANS L'ÉDUCATION ?

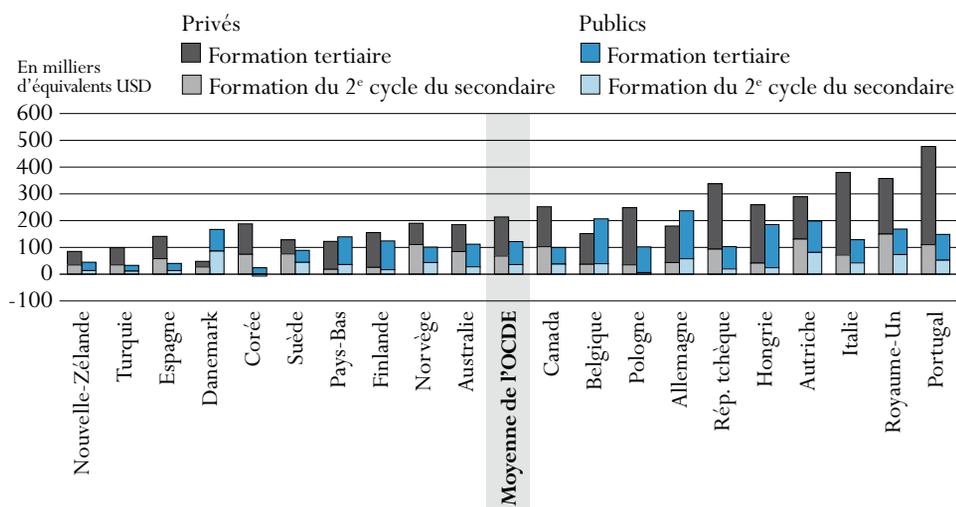
Cet indicateur étudie les facteurs qui incitent à investir dans l'éducation sur la base de l'estimation de la valeur de l'éducation dans 20 pays de l'OCDE. Le rendement financier de l'éducation est calculé compte tenu des principaux coûts et bénéfices associés à des investissements effectués pendant la formation initiale. Les valeurs actualisées des investissements privés et publics concernent les études dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement post-secondaire non tertiaire, ainsi que dans l'enseignement tertiaire.

Points clés

Graphique A8.1. Rendements financiers publics et privés de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires (CITE 3 et 4) et tertiaires (CITE 5 et 6) lors de la formation initiale chez les individus de sexe masculin (2006)

Ce graphique montre la valeur nette du rendement futur d'un investissement dans l'éducation après actualisation des flux financiers à un taux d'intérêt réel de 3 %.

L'investissement dans l'éducation génère un rendement financier important dans tous les pays de l'OCDE. Le rendement de la poursuite des études au-delà de la scolarité obligatoire est élevé, tant pour les individus que pour la société. Le rendement total (public et privé) de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires, puis de fin d'études tertiaires franchit le cap des 500 000 USD chez les hommes en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni. Ce rendement est supérieur à 335 000 USD en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Au niveau individuel, les retombées financières de l'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires (145 000 USD) sont en moyenne nettement plus élevées que celles associées à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (68 000 USD), ce qui s'explique en partie par le fait que le diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est devenu la norme dans les pays de l'OCDE. Dans certains pays, les individus doivent faire des études tertiaires pour bénéficier de la totalité de l'avantage que procure la poursuite des études au-delà de la scolarité obligatoire.



Remarque : années de référence : 2003 pour la Corée ; 2004 pour l'Espagne ; 2005 pour l'Australie, la Belgique et la Turquie ; et 2006 pour les autres pays.

Les flux de trésorerie (composantes) sont actualisés à un taux d'intérêt de 3 %.

Les pays sont classés par ordre croissant de la valeur actuelle nette totale (publique + privée) pour les hommes immédiatement après l'obtention d'un diplôme (du deuxième cycle du secondaire + du tertiaire).

Source : OCDE. Tableaux A8.1, A8.2, A8.3 et A8.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>

Autres faits marquants

- Même si les formations tertiaires procurent un avantage financier plus important, les hommes dont le niveau de formation est égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou à l'enseignement post-secondaire non tertiaire bénéficient d'un avantage salarial brut supérieur à 200 000 USD pendant toute leur vie active en Autriche, en Norvège, au Portugal et au Royaume-Uni. Le risque de chômage est un facteur important en Allemagne et en République tchèque, où la valeur de l'amélioration des perspectives d'emploi est estimée à 78 000 USD au moins.
- L'avantage salarial brut associé à une formation tertiaire est important, tant pour les hommes que pour les femmes. Il est proche de 300 000 USD chez les hommes et supérieur à 200 000 USD chez les femmes, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. En Hongrie, en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni, les hommes diplômés de l'enseignement tertiaire peuvent espérer gagner au cours de leur vie professionnelle 400 000 USD de plus que les hommes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires.
- Les femmes qui investissent dans une formation tertiaire peuvent espérer en retirer un avantage net proche de 100 000 USD, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. En Corée, au Portugal et au Royaume-Uni, cet investissement génère un rendement net de plus de 150 000 USD, ce qui incite fortement à obtenir un diplôme de ce niveau d'enseignement.
- En Allemagne, en Autriche, au Canada, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les individus investissent plus de 60 000 USD pour obtenir un diplôme de fin d'études tertiaires, compte tenu des coûts directs et indirects. La décision de poursuivre des études tertiaires peut relever d'un choix difficile. Dans de nombreux pays, l'accessibilité des prêts d'études semble importante pour empêcher que des problèmes de liquidités ne compromettent ces investissements. Aux Pays-Bas, le coût de l'investissement est élevé, car les études sont longues (il n'existe pas de formations CITE 5B plus courtes).
- En moyenne, le rendement public net de l'investissement dans une formation tertiaire, compte tenu des principaux coûts et bénéfices de ce niveau d'enseignement, représente plus de 86 000 USD chez les hommes. Ce rendement correspond à un peu moins du triple de l'investissement public dans l'enseignement tertiaire, ce qui, en soi, incite fortement les gouvernements à développer l'enseignement tertiaire.

Contexte

Les retombées financières sont déterminantes dans la décision des individus d'investir du temps et de l'argent dans la poursuite de leurs études au-delà de la scolarité obligatoire. L'avantage pécuniaire que procure l'élévation du niveau de formation incite les individus à faire cet investissement pour leur avenir, quitte à retarder l'achat de biens de consommation. Sous l'angle de l'action publique, il est essentiel de tenir compte de ces motivations financières pour comprendre le flux des effectifs dans le système d'éducation.

L'un des problèmes qui se posent aux décideurs politiques réside dans le fait que les nouvelles mesures qu'ils prennent en matière d'éducation n'ont pas d'effets immédiats sur le marché du travail. Une forte hausse de la demande d'éducation peut entraîner une forte augmentation des salaires et des rendements, bien avant que l'offre ne s'ajuste à la nouvelle conjoncture. Ce type de phénomène doit alerter tant le système de l'éducation que les individus, car il est le signe qu'il faut investir davantage. Toutefois, le marché du travail ne met pas nécessairement cet aspect de la demande en évidence, à cause du droit du travail et des cadres rigides, qui tendent à cloisonner les salaires entre les niveaux de formation.

Outre les écarts de revenus, des composantes majeures du rendement de l'éducation sont en rapport direct avec l'action publique : l'accessibilité de l'enseignement, la fiscalité et la part du coût de l'éducation que supportent les individus. Des rendements privés très élevés peuvent être le signe qu'il faut accroître la scolarisation plutôt au travers de l'amélioration de l'accessibilité de l'enseignement et de l'assouplissement des conditions d'octroi des prêts d'études que par le biais d'une diminution des coûts de l'éducation. À l'inverse, des rendements très faibles indiquent qu'il n'est pas motivant pour les individus d'investir dans l'éducation, que ce soit parce que cet investissement n'est pas valorisé sur le marché du travail ou parce que ses coûts – frais de scolarité et manque à gagner privé et fiscal – sont relativement élevés.

L'avantage économique que procure l'élévation du niveau de formation profite non seulement aux individus, mais aussi à la société, au travers de la réduction des transferts sociaux et de l'augmentation des recettes fiscales, dès l'entrée des individus dans la vie active. Le rendement public de l'éducation, calculé compte tenu des coûts et bénéfices de l'éducation pour les pouvoirs publics, permet de mieux cerner le rendement global de l'éducation. Il est important de tenir compte de l'équilibre entre le rendement public et le rendement privé lors de l'élaboration des politiques. Cet indicateur étudie les facteurs qui incitent à investir dans l'éducation sous l'angle individuel, puis sous l'angle collectif, et les analyse selon le sexe et le niveau de formation.

Observations et explications

Rendement financier de l'investissement dans l'éducation

La relation entre le niveau de formation et les revenus du travail peut être évaluée dans le cadre d'une analyse de l'investissement. Pour évaluer le bénéfice global de l'éducation, on peut estimer la valeur économique de l'investissement, c'est-à-dire déterminer dans quelle mesure les coûts de l'élévation du niveau de formation donnent lieu à une augmentation des revenus du travail.

Les facteurs influant sur le rendement de l'éducation qui sont retenus dans cet indicateur sont sensiblement plus nombreux que par le passé. Les bénéfices sont calculés compte tenu des recettes fiscales, des cotisations sociales et des transferts sociaux ainsi que de la variation de la probabilité de trouver du travail entre les niveaux de formation pour montrer la répartition des bénéfices entre le secteur privé et le secteur public. Les coûts retenus sont les dépenses publiques et privées directes, le manque à gagner durant les études – ajusté en fonction de la probabilité de trouver du travail – ainsi que les effets liés à la fiscalité, aux cotisations sociales et aux transferts sociaux, ce qui permet de calculer le coût net de l'investissement à charge du secteur privé et du secteur public.

En pratique, l'élévation du niveau de formation génère un ensemble complexe d'effets fiscaux, au-delà de ceux retenus ici. Comme les revenus augmentent avec le niveau de formation, les individus dont le niveau de formation est plus élevé consomment davantage de biens et services et, donc, contribuent davantage aux recettes fiscales. Dans ce calcul, le rendement public est sous-évalué. Les individus mieux rémunérés ont tendance à financer davantage leur retraite : ils jouissent donc d'un avantage supplémentaire, mais celui-ci n'est pas pris en compte dans cette analyse. De même, de nombreux pays prévoient l'octroi de bourses et de prêts d'études à des taux inférieurs à ceux retenus ici. Ces aides publiques peuvent avoir un impact considérable sur le rendement privé de l'éducation. Il y a lieu de tenir compte du fait que cet indicateur est évolutif lors de l'évaluation du rendement de l'éducation dans les différents pays.

La méthode retenue ici pour calculer le rendement de l'éducation est celle dite de la valeur actuelle nette de l'investissement. Elle consiste à évaluer les coûts et bénéfices correspondant aux différentes périodes de la vie et à les rapporter au moment où l'investissement avait été effectué, c'est-à-dire à actualiser tous les flux financiers depuis le début de l'investissement au moyen d'un taux d'intérêt (le taux d'actualisation). Le taux d'actualisation est difficile à choisir, car il doit refléter non seulement le terme de l'investissement, mais également le coût de l'emprunt ou le risque perçu de l'investissement. Pour simplifier l'équation et faciliter l'interprétation des résultats, le même taux d'actualisation a été appliqué dans tous les pays de l'OCDE.

Le taux d'actualisation de 3 % a été retenu essentiellement parce que le calcul est effectué en prix constants (voir la description du taux d'actualisation dans la section « Définitions et méthodologie »). Grâce à l'actualisation des coûts et bénéfices sur la base de ce taux d'intérêt, l'investissement global et la valeur de ses différentes composantes sont comparables dans le temps et entre les pays. Le fait d'utiliser la même unité d'analyse offre aussi la possibilité d'ajouter ou de supprimer des composantes dans des niveaux de formation ou dans les coûts et bénéfices associés au secteur public ou au secteur privé, pour montrer les interactions entre les différents facteurs.

La valeur actuelle nette est calculée selon la même méthode que le taux de rendement interne. La principale différence entre les deux concepts tient à la manière de fixer le taux d'intérêt. Le taux de rendement interne se calcule sur la base du taux d'intérêt correspondant au point d'équivalence entre le coût de l'investissement et l'avantage financier qu'il procure, soit au moment où le seuil de rentabilité est atteint.

A8

La méthode de la valeur actuelle nette consiste à fixer un taux d'actualisation dès le début de l'analyse et à l'utiliser pour ajuster les coûts et bénéfices économiques. La valeur actuelle nette présente plusieurs avantages par rapport au taux de rendement interne. Elle convient mieux aux investissements à long terme que le taux de rendement interne. Le taux de rendement interne est plus pertinent pour analyser les investissements à court terme, dont les flux financiers sont moins étalés dans le temps et, donc, plus proches du moment auquel l'investissement est consenti. La valeur actuelle nette se prête mieux à l'évaluation du rendement des investissements dans l'éducation, car ces investissements s'étalent généralement sur plusieurs dizaines d'années. Cette méthode a aussi le mérite d'être souple et d'offrir la possibilité d'analyser les différentes composantes du rendement global.

Il est important de souligner que le classement des investissements diffère selon les deux méthodes à cause de la variation des flux financiers et de la façon dont ils sont répartis sur la durée de l'investissement. Les taux de rendement interne sont indiqués dans les tableaux pour montrer quel taux d'intérêt permet d'atteindre le seuil de rentabilité dans les différents pays, même si l'analyse consiste à déterminer dans quelle mesure la valeur de l'éducation varie entre les pays. Les bénéfices économiques d'une formation dans l'enseignement tertiaire sont comparés à ceux d'une formation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, lesquels sont comparés à une formation de niveau inférieur. Les comparaisons portent sur la situation relative des femmes entre elles et des hommes entre eux.

Facteurs incitant les individus à investir dans l'éducation

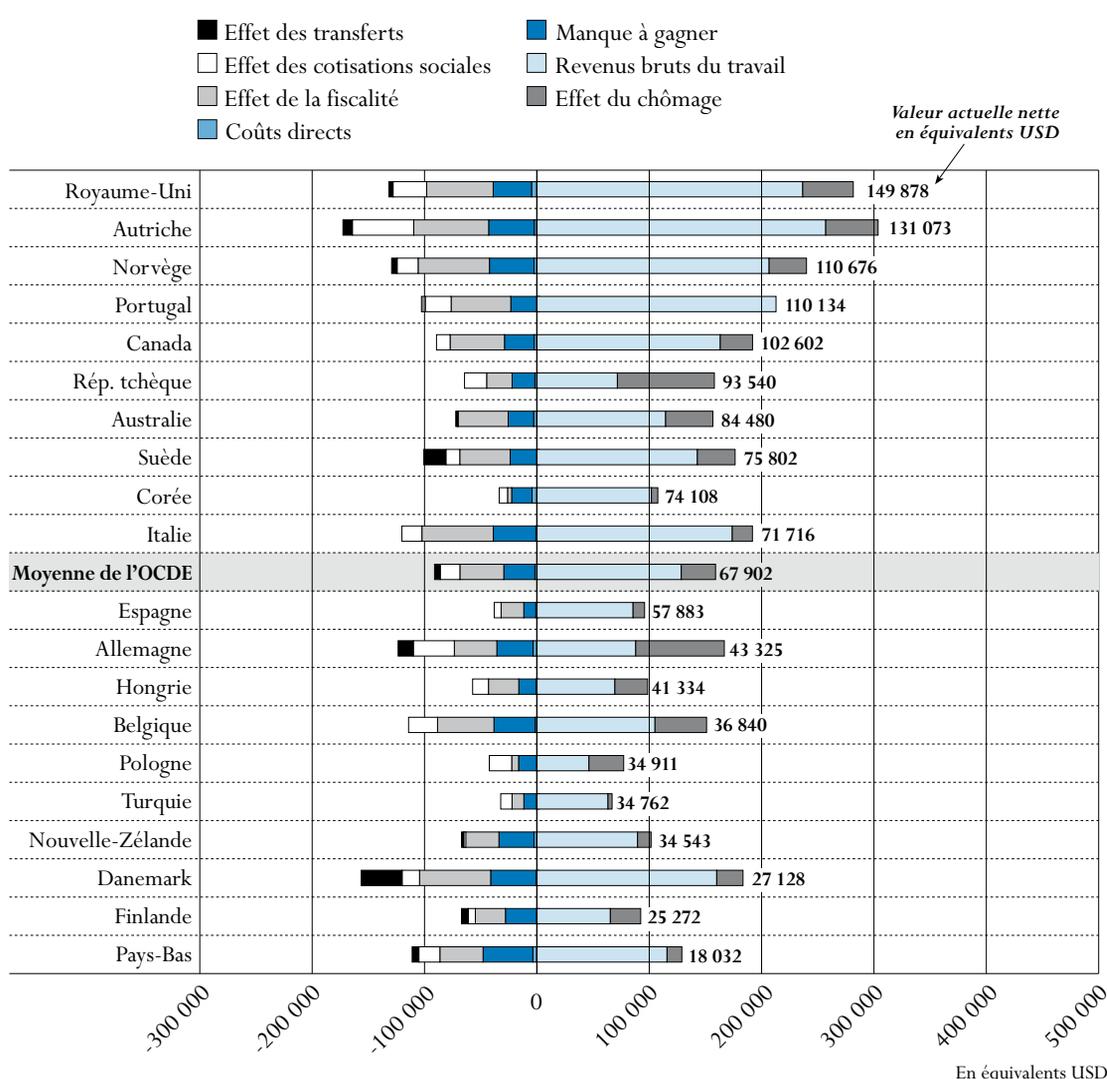
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non tertiaire

Comme la valeur de l'éducation équivaut à ses coûts et bénéfices, elle est un indicateur probant de son rendement dans les différents pays. Les coûts et bénéfices sont tous actualisés séparément au taux de 3 % pour faire ressortir plus clairement les principaux facteurs qui influent sur le rendement de l'éducation. Le tableau A8.1 montre la valeur de chaque composante et la valeur actuelle nette de l'investissement global correspondant à une formation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement post-secondaire non tertiaire, chez les femmes et chez les hommes.

Le graphique A8.2 reprend les mêmes composantes dans le cas d'un homme qui investit dans des études du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement post-secondaire non tertiaire. À ces niveaux d'enseignement, les coûts directs de l'éducation sont négligeables et le manque à gagner pendant les études représente la part la plus importante du coût de l'investissement. Le manque à gagner varie fortement entre les pays, selon la durée des études, les niveaux de salaire et la probabilité de trouver un emploi. Il est inférieur à 13 000 USD en Espagne et en Turquie, mais supérieur à 40 000 USD en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. Si les jeunes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire ont de bonnes chances de trouver un emploi, le coût d'opportunité de l'investissement dans la poursuite des études augmente. Il y a lieu de souligner que la comparaison des Pays-Bas avec d'autres pays est peu pertinente en raison des mesures prises récemment pour étendre la scolarité obligatoire au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Comme la scolarité obligatoire s'étend jusqu'à l'âge de 18 ans, peu de jeunes âgés de 15 à 18 ans travaillent et ne sont plus scolarisés.

Les effets liés aux revenus bruts du travail et au chômage durant la vie professionnelle sont imputés dans les bénéfices de l'éducation. La valeur actuelle nette des revenus bruts du travail pendant toute la carrière passe la barre des 200 000 USD chez les hommes qui investissent dans une formation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement post-secondaire non tertiaire en Autriche, en Norvège, au Portugal et au Royaume-Uni. Quant à l'effet du chômage, il est important en Allemagne et en République tchèque, où l'amélioration des perspectives sur le marché du travail est égale ou supérieure à 78 000 USD.

Graphique A8.2. Composantes de la valeur actuelle nette privée de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires (CITE 3 et 4) chez les individus de sexe masculin (2006)



Remarque : années de référence : 2003 pour la Corée ; 2004 pour l'Espagne ; 2005 pour l'Australie, la Belgique et la Turquie ; et 2006 pour les autres pays.

Les flux de trésorerie (composantes) sont actualisés à un taux d'intérêt de 3 %.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la valeur actuelle nette.

Source : OCDE. Tableau A8.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>

A8

Les effets liés à la fiscalité, aux cotisations sociales et aux transferts sociaux réduisent les bénéfices. Selon la moyenne calculée sur la base des pays considérés ici, un homme qui investit dans une formation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement post-secondaire non tertiaire peut tabler sur un rendement de l'ordre de 68 000 USD durant sa carrière. Ce rendement varie toutefois considérablement entre les pays : il est supérieur à 130 000 USD en Autriche et au Royaume-Uni, mais inférieur à 40 000 USD en Belgique, au Danemark, en Finlande, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Pologne et en Turquie (voir le tableau A8.1).

Dans l'ensemble, un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires génère un rendement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Échappent à ce constat la Belgique, l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne. L'effet des différentes composantes de l'investissement est plus important chez les hommes, à l'exception des effets des transferts sociaux, car certains pays prévoient des mesures de protection sociale qui peuvent dissuader les femmes d'investir dans la poursuite de leurs études. Dans plusieurs pays, les salaires peu élevés des femmes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire se conjuguent aux prestations sociales pour réduire dans une certaine mesure l'avantage financier de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires.

Enseignement tertiaire

L'investissement dans des études tertiaires génère un rendement plus élevé chez les hommes que chez les femmes dans tous les pays, sauf en Australie, en Corée, en Espagne et en Turquie, où c'est l'inverse (voir le tableau A8.2). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, une femme qui investit dans une formation tertiaire peut espérer en retirer un avantage net proche de 100 000 USD. Ce rendement frôle les 150 000 USD chez les hommes.

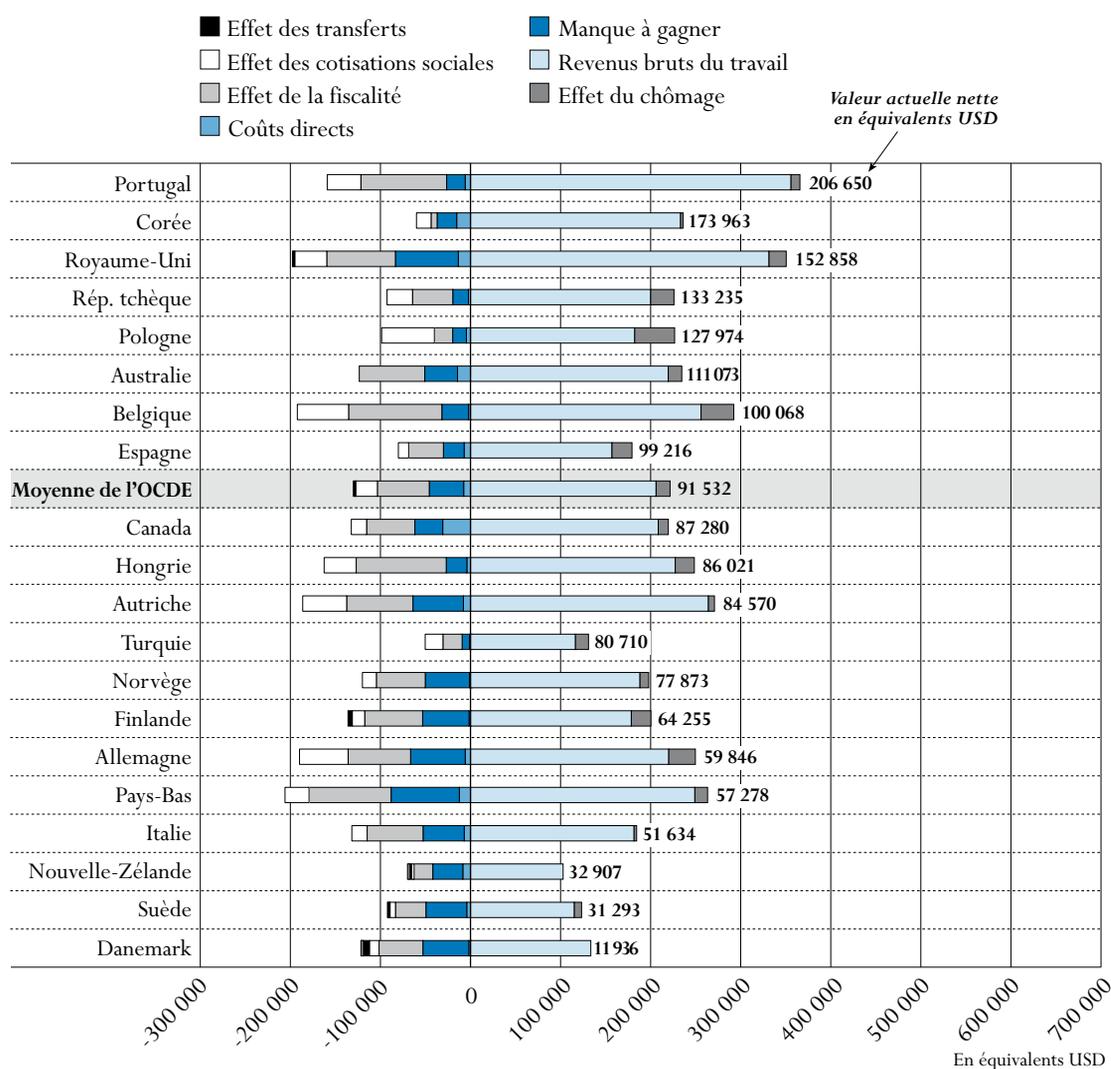
La valeur actuelle de l'avantage salarial brut est élevée, tant pour les hommes que pour les femmes. Elle s'établit à 300 000 USD chez les hommes et à 200 000 USD chez les femmes, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Les hommes diplômés de l'enseignement tertiaire peuvent espérer gagner pendant leur vie professionnelle 400 000 USD de plus que les hommes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires en Hongrie, en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni.

Le graphique A8.3 montre les composantes du rendement d'une formation tertiaire pour les femmes dans les différents pays. Par comparaison avec une formation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, l'impact de la probabilité du chômage est moins marqué que l'effet du différentiel salarial, et l'impact de la fiscalité et des coûts directs de l'éducation joue un rôle nettement plus important.

Le rendement d'une formation tertiaire dépend en grande partie de l'avantage salarial, comme celui d'une formation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement post-secondaire non tertiaire. Les autres composantes ne contribuent pas autant à expliquer les écarts qui s'observent entre les pays de l'OCDE. Ce constat donne à penser que le degré d'adéquation entre l'offre et la demande d'éducation est une variable importante que les décideurs politiques doivent comprendre. Les composantes reprises dans le graphique A8.3 montrent toutefois l'importance de certains facteurs dans différents pays, ce qui permet d'identifier les domaines que les pouvoirs publics peuvent cibler pour améliorer les incitations à investir.

Pour les femmes, le rendement de l'enseignement tertiaire est élevé en Corée, au Portugal et au Royaume-Uni : il est supérieur à 150 000 USD, un montant propre à inciter fortement les individus à atteindre ce niveau de formation. Dans certains pays, les femmes doivent poursuivre leurs études jusqu'à l'enseignement tertiaire pour bénéficier pleinement de l'avantage de la poursuite des études au-delà de la scolarité obligatoire. En Corée et au Portugal, des études tertiaires rapportent plus de 100 000 USD de plus aux femmes que des études dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Graphique A8.3. Composantes de la valeur actuelle nette privée de l'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires (CITE 5 et 6) chez les individus de sexe féminin (2006)



Remarque : années de référence : 2003 pour la Corée ; 2004 pour l'Espagne ; 2005 pour l'Australie, la Belgique et la Turquie ; et 2006 pour les autres pays.

Les flux de trésorerie (composantes) sont actualisés à un taux d'intérêt de 3 %.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la valeur actuelle nette.

Source : OCDE, Tableau A8.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>

Encadré A8.1. Méthode d'estimation du rendement de l'éducation

Dans l'ensemble, il existe deux approches principales pour estimer le rendement financier de l'éducation, d'une part celle basée sur la théorie de l'investissement décrite dans la littérature financière et, d'autre part, celle basée sur le modèle économétrique proposée dans la littérature sur l'économie du travail.

À la base de l'approche sous l'angle de la théorie de l'investissement se trouve le taux d'actualisation (la valeur temporelle de l'argent) qui permet de comparer les flux financiers dans le temps. Le taux d'actualisation peut être estimé comme un taux de rendement interne, qui correspond au point d'équivalence entre les coûts et les bénéfices, ou comme un taux prenant aussi en compte le risque inhérent à l'investissement, qui consiste alors à calculer une valeur actuelle nette, avec des bénéfices exprimés en unités monétaires.

Avec l'approche économétrique, que l'on doit à Mincer (1974), le rendement de l'éducation est estimé sous forme d'une régression qui rapporte les avantages financiers à la durée de la formation, à l'expérience professionnelle et à la durée de la carrière. Ce modèle élémentaire a été affiné par la suite pour inclure le niveau de formation et l'impact de l'emploi, ainsi que des variables de contrôle, telles que le sexe et les conditions de travail. L'inconvénient de cette méthode réside dans la rareté des données, abstraction faite des revenus bruts, qui rend difficile l'évaluation des facteurs qui incitent réellement les individus à investir dans l'éducation.

Abstraction faite du problème des données disponibles, la principale différence entre les deux approches réside dans le fait que le modèle fondé sur la théorie de l'investissement est prospectif (même si des données antérieures sont généralement utilisées), alors que le modèle économétrique cherche à déterminer l'impact réel du niveau de formation sur les revenus du travail au moyen du contrôle des autres facteurs susceptibles d'influer sur les revenus et sur le taux de rendement. Cette différence n'est pas sans conséquence pour les hypothèses à la base de l'estimation du taux de rendement de l'éducation et pour l'interprétation de celui-ci. Comme l'approche fondée sur la théorie de l'investissement se concentre sur les facteurs d'incitation présents au moment où est prise la décision d'investir, il est prudent de contrôler d'autres facteurs qui interviennent dans le rendement dont un individu peut espérer bénéficier lorsqu'il décide d'investir dans l'élévation de son niveau de formation.

Les résultats des deux approches peuvent différer sensiblement à cause de l'effet des variables de contrôle, de la pente des courbes de revenus et de la répartition des flux financiers dans le temps. De même, les rendements peuvent varier entre des catégories de modèles, voire entre des modèles d'une même catégorie selon les hypothèses retenues. Ainsi, les rendements varient dans une certaine mesure selon la méthode appliquée pour estimer les flux financiers. Comme indiqué dans l'introduction ci-dessus, les résultats peuvent différer sensiblement selon la méthode choisie, en fonction de l'importance des flux financiers et de leur répartition dans le temps. Il n'est donc pas pertinent de comparer les rendements entre les deux approches.

Le rendement d'une formation tertiaire est inférieur à 40 000 USD au Danemark, en Nouvelle-Zélande et en Suède. Toutefois, de nombreux pays prévoient l'octroi de bourses et de prêts d'études généreux à des conditions avantageuses qui réduisent les coûts de l'investissement et augmentent l'attrait de l'investissement. Les bourses et les prêts d'études sont très importants pour inciter des individus de condition plus modeste à faire des études. Au Danemark, les étudiants qui ne vivent plus avec leurs parents peuvent prétendre à des bourses d'un montant de 7 500 USD par an. La prise en compte de ces bourses réduirait le coût de l'investissement de plus de moitié et augmenterait la valeur globale d'une formation tertiaire de quelque 28 000 USD. Toutefois, il est dangereux de se concentrer uniquement sur les aspects de l'investissement liés à l'offre. Comme les générations plus jeunes sont plus mobiles, une structure de rémunération trop peu élevée des individus hautement qualifiés engendrerait le départ de certains d'entre eux vers des pays où les revenus potentiels sont plus élevés.

Les effets de la fiscalité et les coûts directs de l'éducation (frais de scolarité) qui dépendent dans une certaine mesure du soutien des pouvoirs publics à l'enseignement supérieur, se neutralisent jusqu'à un certain point. Dans les pays où les frais de scolarité sont faibles, voire nuls, les individus remboursent l'investissement consenti pour eux par les pouvoirs publics une fois entrés dans la vie active, au travers d'un régime fiscal progressif. En revanche, dans les pays où une plus grande partie de l'investissement dans l'éducation est à la charge des individus (au travers des frais de scolarité), ceux-ci jouissent aussi d'une plus grande partie de leur avantage salarial, qui est aussi plus élevé. Il existe une corrélation positive, bien que faible, entre les coûts directs privés et la valeur globale de l'éducation (la valeur actuelle nette de l'investissement).

Rendement public de l'investissement dans l'éducation

Le rendement public permet d'évaluer l'impact sur les finances publiques de la décision des individus d'investir dans l'élévation de leur niveau de formation ainsi que des différentes orientations politiques qui influent sur ces investissements. Il faut tenir compte du rendement public de l'éducation pour évaluer son rendement global et, ainsi, justifier la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, de mesures destinées à améliorer le taux de rendement privé de l'éducation.

Les tableaux A8.3 et A8.4 indiquent le rendement public de l'obtention, durant la formation initiale, d'une part, d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires et, d'autre part, d'un diplôme de fin d'études tertiaires. Le graphique A8.4 montre le coût public et le coût privé de l'investissement dans une formation tertiaire chez les hommes. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, l'investissement dans une formation tertiaire atteint près de 80 000 USD pour un individu de sexe masculin. Ce montant comprend les coûts publics et privés directs et indirects, soit le manque à gagner de l'individu pendant ses études et le manque à gagner fiscal qui en résulte. Il passe la barre des 100 000 USD en Allemagne, en Autriche, au Canada, au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (voir le graphique A8.4).

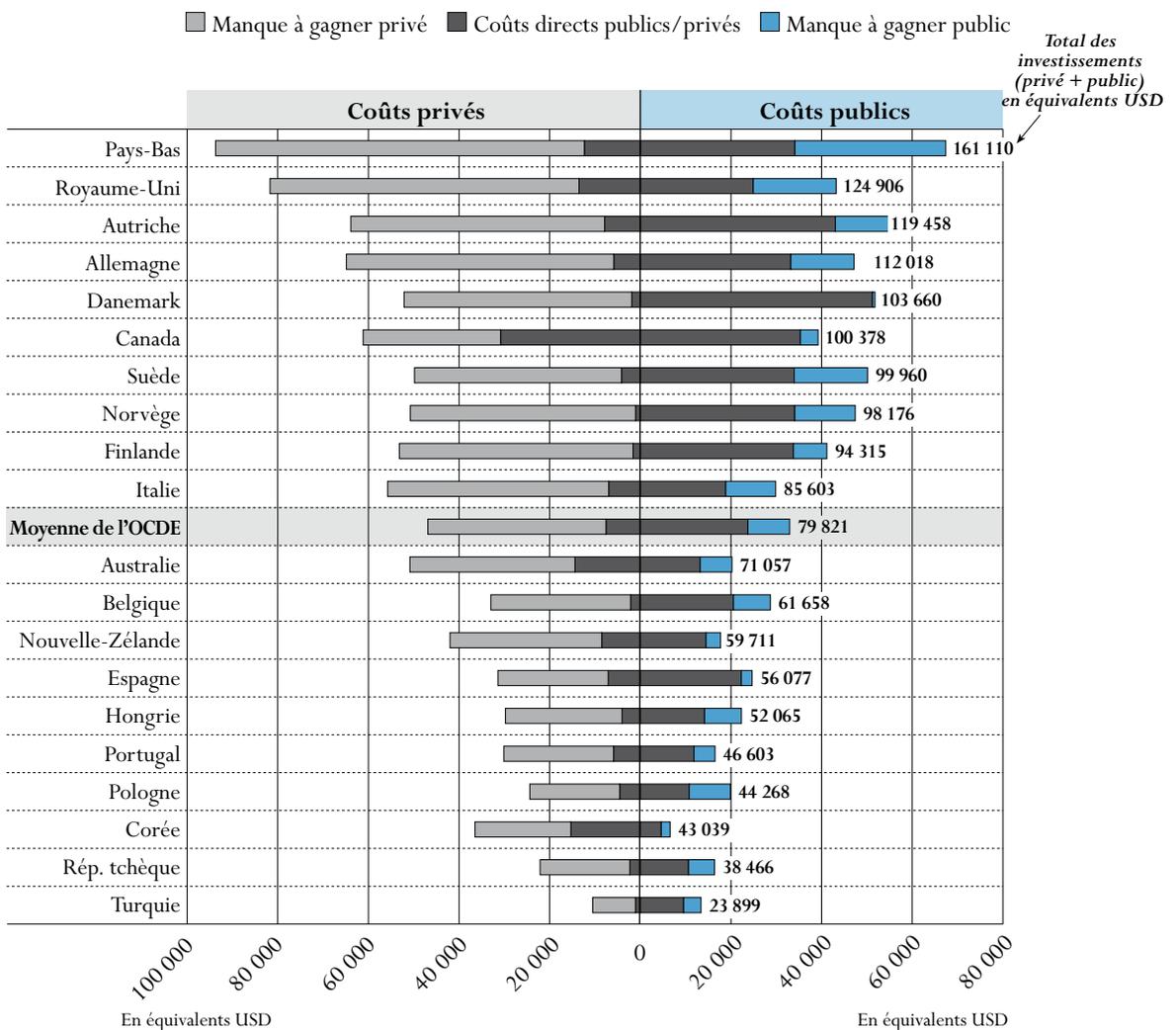
Le coût direct de l'éducation est en grande partie à charge des pouvoirs publics, si ce n'est au Canada et en Corée, où les droits de scolarité représentent une part importante de l'investissement privé dans une formation tertiaire. Le coût global de l'investissement public est calculé sur la base des coûts directs et des coûts indirects, c'est-à-dire le manque à gagner public en termes d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales. Pour un individu de sexe masculin, le coût de l'investissement public dans une formation tertiaire s'élève à plus de 50 000 USD en Autriche, au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède, mais ne représente pas plus de 15 000 USD en Corée et en Turquie.

A8

La valeur actuelle nette du coût public de l'investissement consenti pour un individu de sexe masculin qui suit une formation tertiaire s'élève à 33 000 USD en moyenne, dans les pays de l'OCDE.

L'investissement public dans l'enseignement tertiaire est élevé dans de nombreux pays, mais l'investissement privé y est supérieur dans la plupart d'entre eux. Si les coûts directs et indirects sont pris en compte, les individus investissent plus de 60 000 USD dans leurs études tertiaires en Allemagne, en Autriche, au Canada, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Au Canada, les coûts directs comme les frais de scolarité représentent plus de 50 % de l'investissement privé.

Graphique A8.4. Comparaison de l'investissement public et privé lié à l'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire chez les individus de sexe masculin (2006)



Remarque : années de référence : 2003 pour la Corée ; 2004 pour l'Espagne ; 2005 pour l'Australie, la Belgique et la Turquie ; et 2006 pour les autres pays.

Les flux de trésorerie (composantes) sont actualisés à un taux d'intérêt de 3 %.

Les pays sont classés par ordre décroissant des coûts totaux (publics + privés).

Source : OCDE. Tableaux A8.2 et A8.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>

La décision de poursuivre des études tertiaires peut relever d'un choix difficile, car les enjeux en sont très importants, surtout pour les jeunes de condition plus modeste. Il est capital de donner facilement accès aux prêts d'études pour que les problèmes financiers ne fassent pas obstacle à cet investissement, au vu de son rendement public et privé considérable.

Le manque à gagner pendant les études représente une grande partie des coûts privés de l'investissement dans une formation tertiaire, en particulier dans les pays où la durée des études est longue à ce niveau d'enseignement, en Allemagne, en Autriche et surtout aux Pays-Bas où les formations CITE 5B plus courtes n'existent pas (voir l'indicateur B1). Dans ces pays, l'investissement relativement élevé consenti par les individus coïncide donc avec des études tertiaires relativement longues. Le manque à gagner dépend aussi des niveaux de salaires que les individus peuvent espérer et de la probabilité qu'ils ont de trouver un emploi. La dégradation des perspectives sur le marché du travail pour les jeunes adultes (voir l'indicateur C3), entraîne une diminution des coûts de l'investissement dans une formation tertiaire et, donc, une augmentation de son rendement. Les incitations à investir dans l'éducation seront donc plus fortes, tant pour les individus que pour les pouvoirs publics, dans la plupart des pays de l'OCDE.

L'investissement dans l'éducation génère aussi un rendement public : l'élévation du niveau de revenus entraîne l'augmentation des cotisations sociales et des recettes fiscales, et la diminution des transferts sociaux. Le graphique A8.5 compare les coûts et bénéfices publics de l'investissement dans l'éducation chez les individus de sexe masculin entre le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement post-secondaire non tertiaire d'une part, et l'enseignement tertiaire d'autre part.

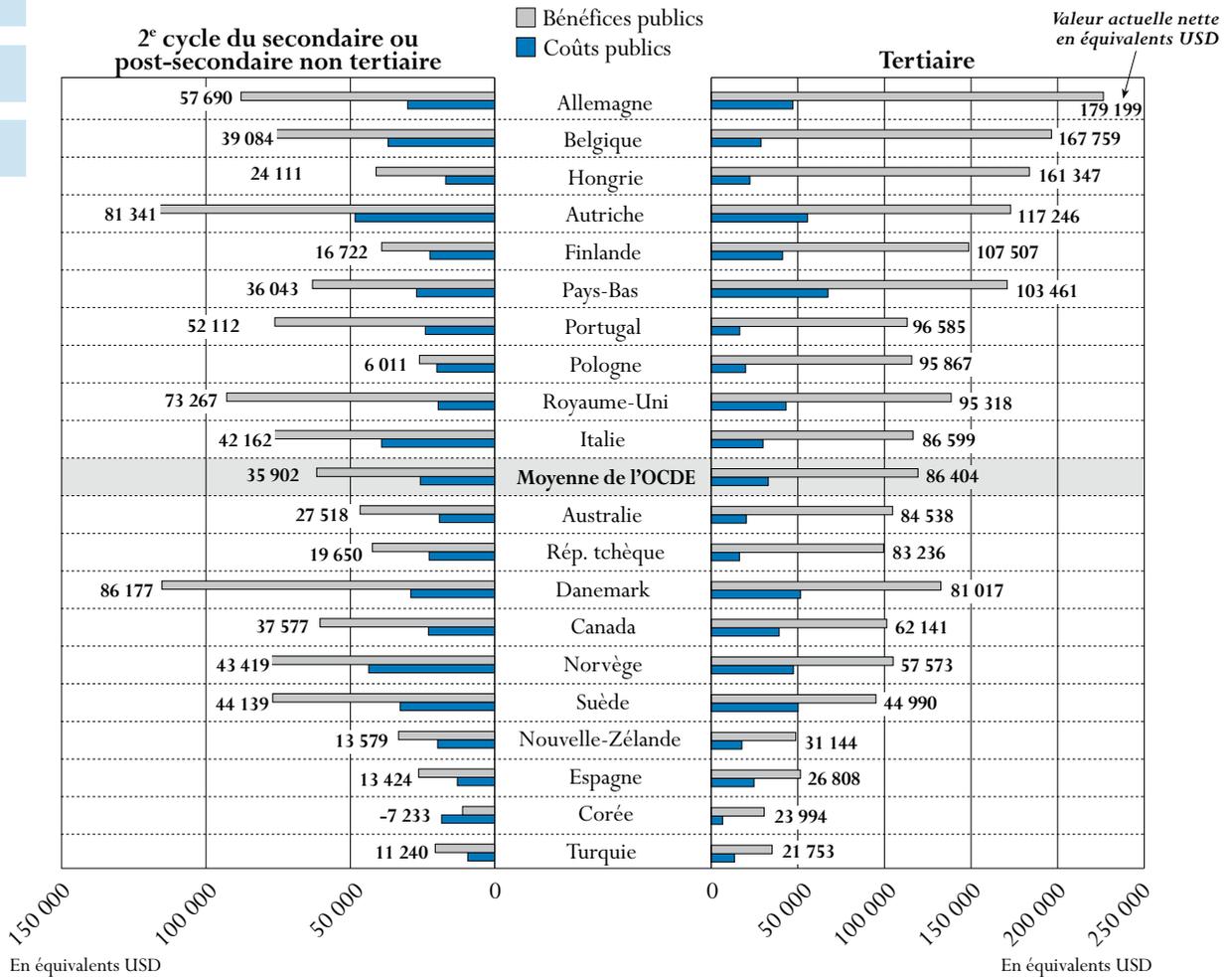
Le rendement public de l'investissement est positif dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement post-secondaire non tertiaire dans la quasi-totalité des pays. Le rendement public net d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires s'élève à 36 000 USD, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Il dépasse 50 000 USD en Allemagne, en Autriche, au Danemark, au Portugal et au Royaume-Uni. Quant à l'investissement consenti pour la formation d'un individu de sexe féminin dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement post-secondaire non tertiaire, il génère un rendement public légèrement inférieur : il est inférieur de 7 000 USD à celui des individus de sexe masculin, en moyenne, dans les pays de l'OCDE (voir le tableau A8.3).

Le rendement public d'une formation tertiaire est nettement plus élevé que celui d'une formation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou l'enseignement post-secondaire non tertiaire, ce qui s'explique en partie par le fait que les individus prennent à leur charge une plus grande part de l'investissement. L'augmentation des recettes fiscales et des cotisations sociales, et la diminution des transferts sociaux qui résultent des niveaux de revenus plus élevés des diplômés de l'enseignement tertiaire sont toutefois les facteurs les plus importants. Ce rendement, qui vaut pour toute la vie active des individus, est supérieur à 160 000 USD en Allemagne, en Belgique et en Hongrie (voir le graphique A8.5).

Le rendement public net, c'est-à-dire compte tenu des principaux coûts et bénéfices, de l'investissement dans une formation tertiaire s'élève à 86 000 USD en moyenne pour un individu de sexe masculin. C'est près du triple de l'investissement public dans l'enseignement tertiaire dans les pays de l'OCDE. Les pouvoirs publics ont donc tout intérêt à développer les niveaux supérieurs de leur système d'éducation.

A8

Graphique A8.5. Coûts et bénéfices publics de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires et tertiaires chez les individus de sexe masculin (2006)



Remarque : années de référence : 2003 pour la Corée ; 2004 pour l'Espagne et l'Irlande ; 2005 pour l'Australie, la Belgique et la Turquie ; et 2006 pour les autres pays.

Les flux de trésorerie (composantes) sont actualisés à un taux d'intérêt de 3 %.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la valeur actuelle nette publique de l'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire.

Source : OCDE. Tableaux A8.3 et A8.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>

En conclusion, il semblerait qu'il subsiste un potentiel de développement accru des niveaux supérieurs du système d'éducation dans la plupart des pays, que ce soit au moyen d'un financement public ou privé. Cet indicateur montre qu'à raison d'un taux d'actualisation de 3 %, les investissements dans l'éducation génèrent un rendement public et privé élevé dans la plupart des pays. Les pouvoirs publics sont donc bien avisés d'investir dans l'éducation, en particulier dans l'enseignement tertiaire, même au prix d'un déficit budgétaire. Le financement de ces investissements au travers de l'émission d'obligations d'État générera un rendement important et permettra, à plus long terme, d'assainir les finances publiques. Le rendement privé et public de l'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires devrait diminuer dans de nombreux pays une fois l'offre et la demande en adéquation, ce qui peut toutefois être souhaitable en termes d'équité.

Définitions et méthodologie

Comme indiqué dans l'introduction, il est difficile de choisir le taux d'actualisation, qui doit refléter le fait que les calculs sont réalisés en prix constants et que les investissements à l'étude ici sont pratiquement sans risque, du moins pour les pouvoirs publics.

Ce sont les obligations d'État à long terme qui ont été utilisées comme référence pour choisir un taux d'actualisation probant. En 2006, le taux d'intérêt à long terme était de l'ordre de 4.5 % en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Dans l'hypothèse que les banques centrales ont réussi à ancrer les anticipations d'inflation à 2 % au plus par an, un taux d'intérêt nominal à long terme de 4.5 % correspond à un taux d'intérêt réel de 2.5 à 3 %. Le taux d'actualisation retenu dans cet indicateur (3 %) est donc équivalent au taux d'intérêt nominal de 5 % appliqué dans l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation*. La modification du taux d'actualisation a un impact important sur la valeur actuelle nette de l'éducation, dont il y a lieu de tenir compte lors de la comparaison des résultats entre ces deux éditions.

Dans le calcul de la valeur actuelle nette privée, les coûts privés de l'investissement comprennent le manque à gagner après impôts, ajusté de la probabilité de trouver un emploi (dérivée du taux de chômage), et les coûts directs de l'éducation. Ces deux flux financiers sont étalés sur la durée des études. Côté bénéfiques, les différences salariales sont calculées sur la base des profils de rémunération par âge entre plusieurs niveaux de formation (inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à l'enseignement post-secondaire non tertiaire et, enfin, égal à l'enseignement tertiaire).

Ces différences de rémunération brute sont corrigées en fonction des différences d'impôt sur le revenu, de cotisations sociales et de transferts sociaux (allocations d'aide au logement et aides sociales sous conditions de ressources) pour obtenir des différences de rémunération nette. Ces calculs sont effectués séparément pour les individus de sexe masculin et féminin afin d'intégrer les différences salariales et de taux d'emploi entre les deux sexes.

Dans le calcul de la valeur actuelle nette publique, les coûts publics comprennent le manque à gagner fiscal pendant les années d'études (impôt sur le revenu et cotisations sociales) et les dépenses publiques (compte tenu de la durée des études). Le manque à gagner fiscal est peu élevé dans certains pays, car les salaires des jeunes adultes sont modestes. Les dépenses publiques au titre de l'éducation comprennent les dépenses directes (la rémunération des enseignements, la construction des bâtiments, l'achat de manuels scolaires, etc.) et les transferts publics aux entités privées (les bourses, les aides publiques aux ménages au titre de l'éducation et aux autres entités privées au titre des formations en entreprise, par exemple, etc.).

Sont imputées dans les bénéfiques publics l'augmentation des recettes fiscales et des cotisations sociales, et la diminution des transferts sociaux (notamment les allocations d'aide au logement et les aides sociales qui ne sont plus versées au-delà d'un certain niveau de revenus) qui résultent de l'élévation du niveau de revenus.

Il convient d'émettre ici quelques réserves conceptuelles concernant l'estimation du rendement financier :

- Les chiffres rapportés ici sont uniquement des valeurs comptables. Les résultats seraient assurément différents si les estimations économétriques se basaient sur des équations salariales et non sur le cumul des revenus du travail tout au long de la carrière, dérivé des revenus moyens.

A8

- La méthode retenue ici consiste à estimer les futurs revenus du travail d'individus à différents niveaux de formation sur la base des revenus bruts moyens actuels par âge et niveau de formation. Toutefois, rien ne permet d'affirmer que la relation entre les niveaux de formation et les revenus restera inchangée à l'avenir. Les progrès technologiques et le développement économique et social pourraient modifier la relation entre les niveaux de formation et les revenus.
- La variation des rendements qui s'observe entre les pays s'explique en partie par des différences institutionnelles et des différences contextuelles qui n'obéissent pas aux lois du marché, par exemple les cadres institutionnels qui limitent la variation des revenus du travail.
- Les estimations des bénéfices tiennent compte de la diminution du risque de chômage sous l'effet de l'élévation du niveau de formation, même si cela a pour conséquence d'introduire un biais dû au stade du cycle économique au moment de la collecte des données. Comme les individus plus qualifiés ont plus de chances de travailler, la valeur de l'éducation augmente lorsque le taux de croissance économique est faible.

Par souci de comparabilité internationale, un certain nombre d'hypothèses restrictives ont été appliquées lors du calcul des estimations du taux de rendement. Dans le calcul du coût des investissements dans l'éducation, le manque à gagner a été normalisé pour correspondre au salaire minimum légal ou à son équivalent dans les pays dont les chiffres sur les revenus incluent les revenus des travailleurs à temps partiel (ou, en l'absence de salaire minimum légal, au salaire calculé sur la base des salaires fixés dans les conventions collectives). Cette hypothèse a été retenue pour compenser les revenus du travail particulièrement peu élevés des individus âgés de 15 à 24 ans, à l'origine des estimations trop élevées présentées dans des éditions antérieures de *Regards sur l'éducation*. Le manque à gagner est calculé sur la base des revenus effectifs en Hongrie, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en République tchèque et au Royaume-Uni, où les revenus des travailleurs à temps partiel sont exclus des données sur les revenus du travail.

Les méthodes appliquées pour calculer les taux de rendement sont décrites à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2010).

Autres références

Mincer, J. (1974), « Schooling, Experience, and Earnings », National Bureau of Economic Research (NBER), New York.

Tableau A8.1.
Valeur actuelle nette privée de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires lors de la formation initiale (CITE 3 et 4) (2006)
 En équivalents USD, convertis sur la base de la parité de pouvoir d'achat pour le PIB

Pays membres de l'OCDE	Année ¹	Coûts directs		Manque à gagner		Coûts totaux		Revenus bruts du travail		Effet de la fiscalité	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Australie	-1	-2 891	-2 891	-22 661	-23 380	-25 553	-26 271	114 598	94 207	-45 267	-29 950
Autriche		-2 360	-2 360	-40 556	-39 016	-42 916	-41 376	257 094	178 802	-66 653	-26 662
Belgique	-1	-1 511	-1 511	-36 691	-31 509	-38 202	-33 020	105 141	148 948	-50 243	-52 366
Canada		-2 478	-2 478	-26 369	-27 034	-28 847	-29 513	163 243	143 258	-48 388	-31 623
Rép. tchèque		-1 787	-1 787	-20 260	-16 230	-22 048	-18 018	71 667	78 630	-22 673	-19 376
Danemark		-614	-614	-40 502	-40 540	-41 116	-41 154	160 072	122 514	-63 354	-34 926
Finlande		-186	-186	-27 797	-27 110	-27 983	-27 296	65 403	41 334	-26 788	-15 507
France		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Allemagne		-3 380	-3 380	-32 250	-32 528	-35 629	-35 908	87 966	86 107	-37 839	-28 130
Hongrie		-747	-747	-15 371	-15 592	-16 118	-16 339	69 431	67 379	-26 973	-23 838
Italie		-884	-884	-37 895	-33 025	-38 780	-33 909	173 901	137 400	-63 557	-44 841
Corée	-3	-4 358	-4 358	-18 057	-18 182	-22 416	-22 540	101 951	4 509	-3 697	520
Pays-Bas		-3 666	-3 666	-44 221	-42 220	-47 887	-45 886	115 846	121 122	-38 453	-17 599
Nouvelle-Zélande		-2 598	-2 598	-31 184	-29 980	-33 782	-32 578	89 623	60 909	-30 434	-14 768
Norvège		-2 558	-2 558	-39 671	-39 689	-42 229	-42 246	206 700	128 213	-63 479	-34 640
Pologne		-177	-177	-16 120	-13 249	-16 297	-13 425	46 353	62 432	-6 124	-7 066
Portugal		-12	-12	-23 219	-20 192	-23 230	-20 203	212 846	150 215	-53 100	-30 589
Espagne	-2	-966	-966	-10 675	-9 157	-11 642	-10 123	85 624	75 375	-20 229	-15 627
Suède		-21	-21	-23 725	-23 781	-23 746	-23 802	142 848	105 423	-44 888	-33 014
Turquie	-1	-336	-336	-11 256	-12 205	-11 592	-12 541	63 320	75 879	-10 527	-8 168
Royaume-Uni		-4 773	-4 773	-34 122	-35 464	-38 894	-40 237	236 620	211 147	-59 240	-50 897
États-Unis		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Moyenne de l'OCDE		-1 815	-1 815	-27 630	-26 504	-29 445	-28 319	128 512	104 690	-39 095	-25 953

Pays membres de l'OCDE	Année ¹	Effet des cotisations sociales		Effet des transferts		Effet du chômage		Bénéfices totaux nets		Valeur actuelle nette		Taux de rendement interne	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
Australie	-1	0	0	-1 364	-17 689	42 065	23 289	110 032	69 857	84 480	43 586	14.4	11.9
Autriche		-54 652	-37 211	-8 397	-19 751	46 596	23 156	173 988	118 335	131 073	76 959	12.6	9.2
Belgique	-1	-25 741	-41 993	0	0	45 885	46 051	75 042	100 641	36 840	67 621	6.6	10.8
Canada		-12 100	-14 727	0	-1 672	28 695	24 625	131 449	119 861	102 602	90 348	13.1	12.7
Rép. tchèque		-19 679	-18 390	0	0	86 273	68 363	115 588	109 226	93 540	91 209	17.6	20.2
Danemark		-15 480	-11 851	-36 387	-45 893	23 393	15 785	68 243	45 629	27 128	4 475	5.8	3.4
Finlande		-6 326	-5 074	-6 032	-14 195	26 998	32 448	53 255	39 007	25 272	11 711	7.4	5.4
France		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Allemagne		-36 486	-29 288	-13 532	-12 609	78 846	48 169	78 955	64 249	43 325	28 342	7.8	6.5
Hongrie		-14 101	-13 654	0	0	29 095	28 113	57 452	58 000	41 334	41 661	13.4	11.9
Italie		-17 786	-15 224	0	0	17 938	28 616	110 496	105 951	71 716	72 042	7.2	8.5
Corée	-3	-7 426	-499	0	-3 912	5 696	2 653	96 524	3 271	74 108	-19 269	11.1	0.9
Pays-Bas		-18 703	-46 965	-5 949	-12 382	13 179	24 165	65 919	68 340	18 032	22 454	4.4	4.8
Nouvelle-Zélande		-1 224	-858	-1 655	-12 984	12 015	10 325	68 325	42 624	34 543	10 046	6.6	4.8
Norvège		-18 695	-11 294	-4 876	-14 435	33 255	16 917	152 905	84 762	110 676	42 515	12.8	7.1
Pologne		-19 927	-22 813	0	0	30 906	26 653	51 208	59 205	34 911	45 780	10.6	11.9
Portugal		-23 029	-17 666	0	0	-3 353	10 416	133 364	112 376	110 134	92 173	11.6	12.0
Espagne	-2	-6 095	-5 860	0	0	10 225	17 378	69 525	71 265	57 883	61 142	11.7	14.6
Suède		-12 329	-9 636	-19 654	-24 984	33 571	33 456	99 548	71 244	75 802	47 442	14.3	10.2
Turquie	-1	-10 055	-9 177	0	0	3 617	-14 154	46 354	44 381	34 762	31 839	9.4	8.9
Royaume-Uni		-29 889	-25 686	-3 697	-46 808	44 978	31 680	188 773	119 436	149 878	79 200	13.4	10.5
États-Unis		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Moyenne de l'OCDE		-17 486	-16 893	-5 077	-11 366	30 494	24 905	97 347	75 383	67 902	47 064	10.6	9.3

Remarques : les flux de trésorerie (composantes) sont actualisés à un taux d'intérêt de 3 %.

Les taux sont calculés dans l'hypothèse que le manque à gagner pour tous les individus se rapporte au salaire minimum, à l'exception des pays qui fournissent des données sur les revenus à temps plein, à savoir la Hongrie, la Pologne, le Portugal et la République tchèque.

1. Dernière année disponible par rapport à 2006. -1 fait référence à l'année 2005, -2 à 2004 et -3 à 2003.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>

Tableau A8.2.

Valeur actuelle nette privée de l'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire lors de la formation initiale (CITE 5 et 6) (2006)

En équivalents USD, convertis sur la base de la parité de pouvoir d'achat pour le PIB

Pays membres de l'OCDE	Année ¹	Coûts directs		Manque à gagner		Coûts totaux		Revenus bruts du travail		Effet de la fiscalité	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Australie	-1	-14 426	-14 426	-36 420	-36 370	-50 846	-50 796	255 043	219 590	-104 749	-72 697
Autriche		-7 879	-7 879	-56 009	-56 053	-63 888	-63 932	380 956	264 161	-125 695	-73 537
Belgique	-1	-2 133	-2 133	-30 842	-29 666	-32 975	-31 799	330 068	255 955	-146 283	-103 529
Canada		-30 820	-30 820	-30 327	-31 009	-61 147	-61 829	295 609	208 439	-94 636	-53 516
Rép. tchèque		-2 317	-2 317	-19 785	-17 356	-22 102	-19 673	349 444	200 077	-65 309	-44 720
Danemark		-1 887	-1 887	-50 254	-50 987	-52 141	-52 874	212 423	133 560	-111 634	-48 690
Finlande		-1 603	-1 603	-51 547	-51 568	-53 150	-53 171	304 543	178 561	-125 734	-64 291
France		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Allemagne		-5 852	-5 852	-59 004	-60 677	-64 856	-66 529	366 445	220 156	-150 124	-69 334
Hongrie		-4 034	-4 034	-25 719	-22 910	-29 753	-26 943	410 323	227 320	-134 380	-99 975
Italie		-6 977	-6 977	-48 756	-45 725	-55 733	-52 701	485 212	181 641	-92 371	-62 065
Corée	-3	-15 329	-15 329	-21 144	-21 731	-36 472	-37 060	176 206	233 259	-18 025	-6 734
Pays-Bas		-12 351	-12 351	-81 366	-75 816	-93 717	-88 167	360 262	249 090	-157 021	-91 090
Nouvelle-Zélande		-8 509	-8 509	-33 486	-33 351	-41 994	-41 860	143 270	102 836	-46 971	-22 364
Norvège		-1 043	-1 043	-49 699	-49 192	-50 742	-50 235	235 888	188 187	-86 646	-54 292
Pologne		-4 547	-4 547	-19 838	-15 268	-24 385	-19 816	308 019	182 336	-35 830	-20 299
Portugal		-5 903	-5 903	-24 213	-20 594	-30 116	-26 497	484 638	355 877	-82 694	-95 240
Espagne	-2	-7 086	-7 086	-24 323	-22 996	-31 409	-30 082	157 114	157 091	-41 161	-38 585
Suède		-4 149	-4 149	-45 679	-45 346	-49 829	-49 495	193 165	115 319	-88 264	-33 816
Turquie	-1	-1 061	-1 061	-9 441	-8 217	-10 502	-9 278	106 984	116 531	-18 705	-21 327
Royaume-Uni		-13 536	-13 536	-68 162	-69 881	-81 698	-83 418	410 275	331 462	-114 054	-76 150
États-Unis		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Moyenne de l'OCDE		-7 572	-7 572	-39 301	-38 236	-46 873	-45 808	298 294	206 072	-92 014	-57 613

Pays membres de l'OCDE	Année ¹	Effet des cotisations sociales		Effet des transferts		Effet du chômage		Bénéfices totaux nets		Valeur actuelle nette		Taux de rendement interne	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
Australie	-1	0	0	0	0	1 067	14 976	151 361	161 869	100 515	111 073	9.1	11.3
Autriche		-47 120	-48 803	0	0	13 821	6 681	221 962	148 502	158 074	84 570	9.1	7.4
Belgique	-1	-50 159	-56 931	0	0	14 294	36 372	147 919	131 867	114 944	100 068	11.7	14.1
Canada		-6 736	-16 998	0	0	16 283	11 184	210 520	149 109	149 373	87 280	9.6	8.8
Rép. tchèque		-34 291	-28 291	0	0	16 375	25 841	266 219	152 908	244 117	133 235	22.5	19.6
Danemark		-16 201	-10 647	-4 702	-9 014	-6 880	-399	73 008	64 810	20 867	11 936	4.4	4.0
Finlande		-22 938	-13 804	0	-4 733	27 492	21 693	183 363	117 426	130 213	64 255	10.0	7.5
France		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Allemagne		-76 237	-53 954	0	0	61 335	29 508	201 418	126 375	136 563	59 846	9.0	6.5
Hongrie		-49 280	-35 578	0	0	20 934	21 197	247 598	112 964	217 845	86 021	17.7	12.8
Italie		-24 098	-16 963	0	0	-4 712	1 722	364 031	104 335	308 299	51 634	11.5	6.6
Corée	-3	-12 536	-16 175	0	0	4 778	672	150 423	211 022	113 951	173 963	9.4	12.9
Pays-Bas		-13 833	-26 675	0	0	8 808	14 120	198 216	145 445	104 499	57 278	6.6	5.6
Nouvelle-Zélande		-1 696	-1 217	-194	-3 416	-1 872	-1 073	92 538	74 767	50 544	32 907	7.2	6.5
Norvège		-18 361	-15 448	0	0	-559	9 661	130 322	128 108	79 580	77 873	6.6	8.3
Pologne		-79 920	-58 532	0	0	45 499	44 285	237 767	147 790	213 382	127 974	20.4	19.2
Portugal		-30 377	-37 339	0	0	25 278	9 848	396 844	233 148	366 728	206 650	18.4	18.4
Espagne	-2	-10 315	-11 404	0	0	9 156	22 195	114 794	129 298	83 385	99 216	9.3	11.6
Suède		-6 857	-8 645	0	-64	4 196	7 995	102 239	80 788	52 411	31 293	6.1	5.3
Turquie	-1	-16 446	-19 686	0	0	2 906	14 471	74 740	89 988	64 238	80 710	19.1	19.1
Royaume-Uni		-24 472	-37 753	0	-339	17 604	19 056	289 353	236 276	207 655	152 858	11.2	8.5
États-Unis		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Moyenne de l'OCDE		-27 094	-25 742	-245	-878	13 790	15 500	192 732	137 340	145 859	91 532	11.5	10.7

Remarques : les flux de trésorerie (composantes) sont actualisés à un taux d'intérêt de 3 %.

Les taux sont calculés dans l'hypothèse que le manque à gagner pour tous les individus se rapporte au salaire minimum, à l'exception des pays qui fournissent des données sur les revenus à temps plein, à savoir la Hongrie, la Pologne, le Portugal et la République tchèque.

1. Dernière année disponible par rapport à 2006. -1 fait référence à l'année 2005, -2 à 2004 et -3 à 2003.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>

Tableau A8.3.
**Valeur actuelle nette de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires
 ou post-secondaires non tertiaires lors de la formation initiale (2006)**
 En équivalents USD, convertis sur la base de la parité de pouvoir d'achat pour le PIB

Pays membres de l'OCDE	Année ¹	Coûts directs		Manque à gagner		Coûts totaux		Effet de la fiscalité		Effet des cotisations sociales	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Australie	-1	-14 757	-14 757	-4 357	-4 495	-19 114	-19 252	36 052	25 858	0	0
Autriche		-39 292	-39 292	-9 068	-8 724	-48 361	-48 016	60 880	26 199	46 290	33 072
Belgique	-1	-27 225	-27 225	-9 674	-8 308	-36 900	-35 533	39 931	44 765	19 578	38 458
Canada		-19 511	-19 511	-3 400	-3 486	-22 911	-22 997	44 500	29 612	10 174	13 092
Rép. tchèque		-17 604	-17 604	-5 099	-3 856	-22 703	-21 459	13 281	13 158	8 953	9 893
Danemark		-28 804	-28 804	-241	-242	-29 045	-29 045	56 577	30 726	12 787	9 833
Finlande		-18 440	-18 440	-3 983	-3 885	-22 423	-22 325	21 167	10 058	4 487	2 877
France		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Allemagne		-22 539	-22 539	-7 629	-7 694	-30 167	-30 233	24 978	23 568	19 538	18 979
Hongrie		-13 352	-13 352	-3 611	-3 964	-16 963	-17 316	23 052	20 758	9 955	9 651
Italie		-30 614	-30 614	-8 568	-7 466	-39 181	-38 080	59 924	40 842	16 143	12 613
Corée	-3	-16 693	-16 693	-1 663	-1 674	-18 356	-18 368	3 653	-520	7 036	318
Pays-Bas		-24 389	-24 389	-2 674	-1 689	-27 063	-26 078	37 712	16 547	15 315	40 732
Nouvelle-Zélande		-16 743	-16 743	-2 992	-2 876	-19 735	-19 619	27 907	12 854	1 081	735
Norvège		-32 967	-32 967	-10 663	-10 668	-43 631	-43 635	56 995	32 170	16 117	9 989
Pologne		-12 824	-12 824	-7 215	-5 684	-20 039	-18 508	4 246	5 661	11 991	15 984
Portugal		-19 937	-19 937	-4 081	-3 283	-24 018	-23 220	53 611	29 640	23 397	16 527
Espagne	-2	-11 856	-11 856	-1 044	-896	-12 900	-12 751	19 104	14 978	5 450	4 768
Suède		-24 332	-24 332	-8 400	-8 419	-32 732	-32 752	37 846	26 593	9 999	7 323
Turquie	-1	-4 776	-4 776	-4 566	-4 951	-9 343	-9 728	9 997	10 025	9 514	11 264
Royaume-Uni		-15 838	-15 838	-3 721	1 841	-19 559	-13 997	52 284	46 523	26 142	23 261
États-Unis		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Moyenne de l'OCDE		-20 625	-20 625	-5 132	-4 521	-25 757	-25 146	34 185	23 001	13 697	13 968

Pays membres de l'OCDE	Année ¹	Effet des transferts		Effet du chômage		Bénéfices totaux nets		Valeur actuelle nette		Taux de rendement interne	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
Australie	-1	1 364	17 689	9 215	4 092	46 632	47 639	27 518	28 387	8.6	17.2
Autriche		8 397	19 751	14 135	4 602	129 702	83 623	81 341	35 607	8.7	6.3
Belgique	-1	0	0	16 474	11 136	75 983	94 358	39 084	58 825	6.7	8.0
Canada		0	1 672	5 814	3 646	60 488	48 023	37 577	25 026	7.8	6.9
Rép. tchèque		0	0	20 119	14 715	42 353	37 766	19 650	16 307	6.9	6.4
Danemark		36 387	45 893	9 470	6 219	115 222	92 670	86 177	63 625	18.2	16.3
Finlande		6 032	14 195	7 459	7 646	39 145	34 775	16 722	12 450	7.3	7.4
France		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Allemagne		13 532	12 609	29 809	14 872	87 857	70 026	57 690	39 793	13.4	8.8
Hongrie		0	0	8 067	7 083	41 074	37 492	24 111	20 176	8.2	6.7
Italie		0	0	5 277	6 610	81 343	60 065	42 162	21 984	5.7	4.8
Corée	-3	0	3 912	434	181	11 123	3 891	-7 233	-14 477	1.1	-1.3
Pays-Bas		5 949	12 382	4 130	7 286	63 106	76 947	36 043	50 869	8.1	11.6
Nouvelle-Zélande		1 655	12 984	2 670	2 037	33 313	28 609	13 579	8 990	5.5	5.5
Norvège		4 876	14 435	9 061	3 775	87 050	60 368	43 419	16 733	7.6	5.4
Pologne		0	0	9 813	8 235	26 050	29 879	6 011	11 371	4.4	5.3
Portugal		0	0	-878	2 087	76 130	48 254	52 112	25 034	7.7	5.9
Espagne	-2	0	0	1 771	1 741	26 324	21 488	13 424	8 736	5.8	5.0
Suède		19 654	24 984	9 372	8 735	76 871	67 635	44 139	34 883	13.0	11.5
Turquie	-1	0	0	1 072	-3 945	20 583	17 345	11 240	7 617	6.3	5.6
Royaume-Uni		3 697	46 808	10 702	6 799	92 825	123 391	73 267	109 394	13.6	22.2
États-Unis		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Moyenne de l'OCDE		5 077	11 366	8 699	5 878	61 659	54 212	35 902	29 067	8.2	8.8

Remarques : les flux de trésorerie (composantes) sont actualisés à un taux d'intérêt de 3 %.

Les taux sont calculés dans l'hypothèse que le manque à gagner pour tous les individus se rapporte au salaire minimum, à l'exception des pays qui fournissent des données sur les revenus à temps plein, à savoir la Hongrie, la Pologne, le Portugal et la République tchèque.

¹ Dernière année disponible par rapport à 2006. -1 fait référence à l'année 2005, -2 à 2004 et -3 à 2003

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>

Tableau A8.4.

**Valeur actuelle nette publique de l'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires
lors de la formation initiale (2006)**
En équivalents USD, convertis sur la base de la parité de pouvoir d'achat pour le PIB

Pays membres de l'OCDE	Année ¹	Coûts directs		Manque à gagner		Coûts totaux		Revenus bruts du travail		Effet de la fiscalité	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Australie	-1	-13 209	-13 209	-7 002	-6 993	-20 211	-20 201	104 353	69 331	0	0
Autriche		-43 046	-43 046	-12 524	-12 533	-55 569	-55 579	122 593	72 558	45 045	47 603
Belgique	-1	-20 552	-20 552	-8 132	-7 822	-28 684	-28 374	141 880	94 839	48 161	51 975
Canada		-35 321	-35 321	-3 910	-3 998	-39 231	-39 319	91 361	51 905	5 829	16 197
Rép. tchèque		-10 644	-10 644	-5 720	-4 671	-16 363	-15 315	62 961	41 188	32 502	25 068
Danemark		-51 220	-51 220	-300	-304	-51 519	-51 524	113 669	48 776	16 996	10 711
Finlande		-33 779	-33 779	-7 386	-7 389	-41 165	-41 168	117 875	59 360	21 053	12 323
France		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Allemagne		-33 206	-33 206	-13 957	-14 353	-47 163	-47 559	135 266	64 369	63 929	47 615
Hongrie		-14 177	-14 177	-8 135	-6 807	-22 312	-20 984	129 176	94 359	46 695	32 550
Italie		-18 847	-18 847	-11 023	-10 338	-29 870	-29 185	93 319	61 193	24 717	16 803
Corée	-3	-4 619	-4 619	-1 947	-2 001	-6 566	-6 621	17 850	6 749	12 207	16 129
Pays-Bas		-34 104	-34 104	-33 289	-28 523	-67 393	-62 627	155 040	89 205	12 385	23 504
Nouvelle-Zélande		-14 504	-14 504	-3 212	-3 199	-17 716	-17 703	47 405	22 571	1 718	1 230
Norvège		-34 075	-34 075	-13 359	-13 223	-47 434	-47 298	86 804	52 493	18 405	14 699
Pologne		-10 791	-10 791	-9 092	-6 870	-19 883	-17 662	32 030	17 158	69 015	47 139
Portugal		-11 848	-11 848	-4 639	-3 578	-16 487	-15 425	79 034	92 671	28 884	36 367
Espagne	-2	-22 289	-22 289	-2 379	-2 249	-24 668	-24 538	39 570	35 882	9 745	10 001
Suède		-33 959	-33 959	-16 172	-16 054	-50 131	-50 013	87 077	32 033	6 612	8 089
Turquie	-1	-9 567	-9 567	-3 830	-3 333	-13 397	-12 900	18 209	19 194	16 010	17 528
Royaume-Uni		-24 919	-24 919	-18 289	-7 691	-43 208	-32 610	110 580	72 890	23 065	36 046
États-Unis		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Moyenne de l'OCDE		-23 734	-23 734	-9 215	-8 097	-32 949	-31 830	89 303	54 936	25 149	23 579

Pays membres de l'OCDE	Année ¹	Effet des cotisations sociales		Effet des transferts		Bénéfices totaux nets		Valeur actuelle nette		Taux de rendement interne	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
Australie	-1	0	0	396	3 366	104 749	72 697	84 538	52 495	12.4	12.5
Autriche		0	0	5 176	2 180	172 815	122 341	117 246	66 762	8.7	7.1
Belgique	-1	0	0	6 402	13 646	196 443	160 460	167 759	132 086	15.2	17.9
Canada		0	0	4 182	2 412	101 372	70 514	62 141	31 195	7.8	6.5
Rép. tchèque		0	0	4 136	6 755	99 599	73 011	83 236	57 696	16.2	13.6
Danemark		4 702	9 014	-2 830	-149	132 536	68 351	81 017	16 827	7.3	4.5
Finlande		0	4 733	9 744	6 412	148 672	82 828	107 507	41 659	10.1	7.1
France		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Allemagne		0	0	27 168	11 305	226 362	123 289	179 199	75 730	11.8	8.4
Hongrie		0	0	7 788	8 644	183 660	135 553	161 347	114 569	21.8	18.4
Italie		0	0	-1 567	1 033	116 469	79 028	86 599	49 844	10.8	8.3
Corée	-3	0	0	504	31	30 560	22 909	23 994	16 288	9.5	9.2
Pays-Bas		0	0	3 428	5 056	170 854	117 765	103 461	55 138	7.5	6.3
Nouvelle-Zélande		194	3 416	-457	-220	48 860	26 996	31 144	9 293	8.3	5.9
Norvège		0	0	-201	2 548	105 007	69 740	57 573	22 442	6.2	4.9
Pologne		0	0	14 706	14 534	115 750	78 831	95 867	61 169	15.6	13.4
Portugal		0	0	5 154	3 541	113 072	132 578	96 585	117 153	18.3	17.8
Espagne	-2	0	0	2 160	4 106	51 476	49 989	26 808	25 451	6.2	6.6
Suède		0	64	1 432	2 339	95 121	42 526	44 990	-7 488	5.7	2.3
Turquie	-1	0	0	931	4 291	35 150	41 014	21 753	28 113	9.2	9.1
Royaume-Uni		0	996	4 881	4 966	138 526	114 899	95 318	82 289	10.4	10.1
États-Unis		w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Moyenne de l'OCDE		245	911	4 657	4 840	119 353	84 266	86 404	52 436	11.0	9.5

Remarques : les flux de trésorerie (composantes) sont actualisés à un taux d'intérêt de 3 %.

Les taux sont calculés dans l'hypothèse que le manque à gagner pour tous les individus se rapporte au salaire minimum, à l'exception des pays qui fournissent des données sur les revenus à temps plein, à savoir la Hongrie, la Pologne, le Portugal et la République tchèque.

1 Dernière année disponible par rapport à 2006. -1 fait référence à l'année 2005, -2 à 2004 et -3 à 2003

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>

QUELLES SONT LES RETOMBÉES SOCIALES DE L'ÉDUCATION ?

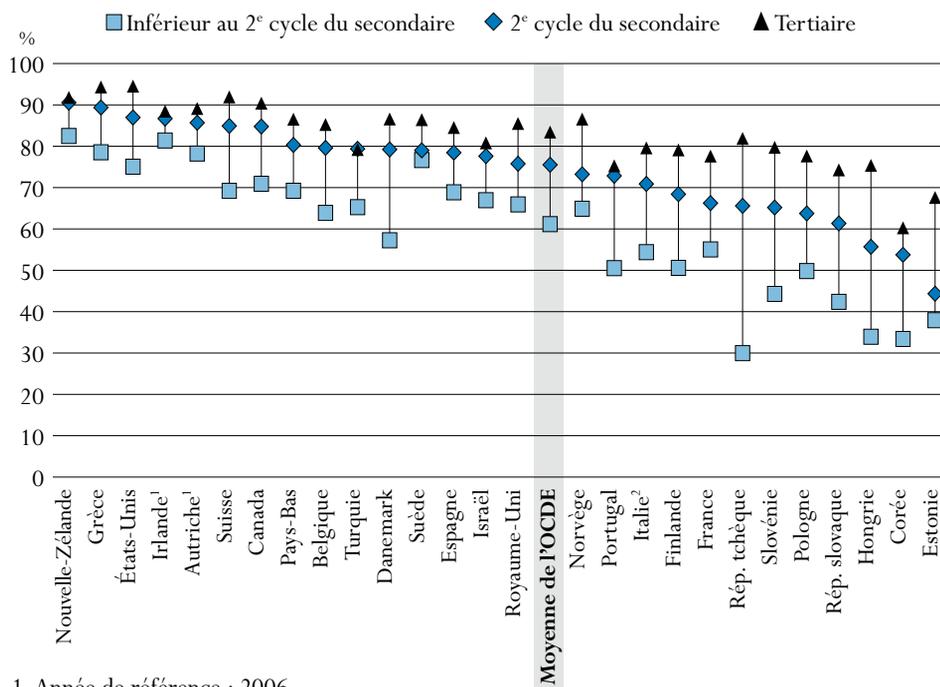
Cet indicateur analyse la relation entre le niveau de formation et certains aspects du bien-être social (les « retombées sociales ») dans 24 pays membres et 3 pays partenaires de l'OCDE. Il étudie trois de ces retombées : la perception de l'état de santé, l'intérêt pour la politique et la confiance interpersonnelle. Il montre dans quelle mesure ces retombées varient selon le niveau de formation, avec et sans contrôle des différences individuelles de sexe, d'âge et de revenus.

Points clés

Graphique A9.1. Proportion d'adultes s'estimant en bonne santé, selon niveau de formation (2008)

Ce graphique montre la proportion d'adultes qui s'estiment en bonne santé parmi ceux dont le niveau de formation est : a) inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, b) égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et c) égal à l'enseignement tertiaire.

Il y a lieu d'interpréter ce graphique avec prudence, étant donné les biais (y compris culturels) significatifs qui ne sont pas à exclure entre les pays lorsque des individus rendent compte de leur état de santé. Ce graphique montre que le passage d'un niveau de formation au suivant a systématiquement un impact positif sur la perception de l'état de santé. L'impact est plus important et plus uniforme sur la perception de l'état de santé lors du passage du niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire au niveau égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire que lors du passage de ce niveau de formation au niveau de formation égal à l'enseignement tertiaire.



1. Année de référence : 2006.

2. Année de référence : 2004.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion de diplômés du 2^e cycle de l'enseignement secondaire s'estimant en bonne santé.

Source : OCDE. Tableau A9.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

Autres faits marquants

- Il existe une corrélation positive entre le niveau de formation et la perception de l'état de santé, l'intérêt pour la politique et la confiance interpersonnelle. En d'autres termes, les adultes dont le niveau de formation est plus élevé sont généralement les plus susceptibles de s'estimer au moins en bonne santé, de s'intéresser d'assez près à la politique et d'avoir le sentiment qu'ils peuvent faire confiance à la plupart des gens. L'impact de l'élévation du niveau de formation sur la perception de l'état de santé est plus important et plus uniforme lors du passage à un niveau égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire qu'à un niveau égal à l'enseignement tertiaire dans tous les pays considérés ici, si ce n'est en France, en Norvège et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie. Dans l'ensemble, l'impact de l'élévation du niveau de formation sur l'intérêt pour la politique est plus important et plus uniforme lors du passage au niveau de formation égal à l'enseignement tertiaire qu'au passage au niveau de formation égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ce type d'impact n'apparaît pas concernant la confiance interpersonnelle.
- Dans l'ensemble, le niveau de formation et les retombées sociales restent corrélés même si les variables de l'âge et du sexe sont contrôlées. La relation établie ne semble donc pas dépendre au premier chef des différences de niveau de formation entre les sexes ou entre les groupes d'âge. Ainsi, les jeunes adultes sont plus susceptibles d'avoir un niveau de formation plus élevé que leurs aînés. Le fait que les individus plus instruits sont plus nombreux à s'estimer en bonne santé pourrait être imputable à leur jeunesse relative, mais le niveau de formation et la perception de l'état de santé restent corrélés même après contrôle de l'âge.
- La corrélation entre le niveau de formation et les retombées sociales tend à perdre de son intensité si le revenu des ménages est contrôlé, ce qui donne à penser que le revenu compte parmi les variables explicatives de cette relation. Dans la plupart des pays toutefois, cette corrélation reste forte même après ajustement compte tenu du revenu des ménages. En d'autres termes, ce que les individus sont susceptibles d'acquérir au travers de l'apprentissage et de la formation – en l'occurrence des compétences et des qualités socio-émotionnelles et cognitives – pourrait largement contribuer à l'amélioration des retombées sociales, indépendamment de l'impact de l'éducation sur le revenu.

Contexte

La santé compte parmi les grandes priorités de l'action publique dans tous les pays de l'OCDE, comme en atteste la part relativement élevée du PIB qui lui est consacrée, 6.4 % en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2007 (OCDE, 2009a). Cette part est nettement supérieure à celle dévolue au budget public de l'éducation, qui s'élève à 4.8 % (voir le tableau B2.4 dans l'indicateur B2). Le budget considérable de la santé a contribué à allonger l'espérance de vie, mais la nature des problèmes de santé évolue et la prévalence de troubles chroniques dégénératifs, tels que les maladies cardiaques, le diabète et la dépression, augmente. Pour lutter efficacement contre ces tendances, il faut aussi que les individus revoient leurs choix de vie – ce que les compétences cognitives et socio-émotionnelles acquises par l'apprentissage et la formation peuvent les aider à faire.

La cohésion sociale, qui se reflète souvent dans le degré d'engagement civique et social, est aussi un objectif important dans les pays de l'OCDE. Les pouvoirs publics constatent que les niveaux de citoyenneté active et d'intérêt pour la politique sont insuffisants, ce qui affecte le fonctionnement des institutions démocratiques et des processus politiques. L'éducation peut jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la cohésion sociale car elle améliore les compétences cognitives, la perception des capacités personnelles et la résilience qui sous-tendent les interactions sociales et politiques.

Comme les éléments à l'appui de la contribution importante que l'éducation peut apporter à l'amélioration de ces retombées se multiplient, il est souhaitable que les décideurs politiques en charge de l'éducation, de la santé et de l'action sociale tiennent compte ensemble des retombées sociales de l'éducation.

Observations et explications

Niveau de formation et retombées sociales

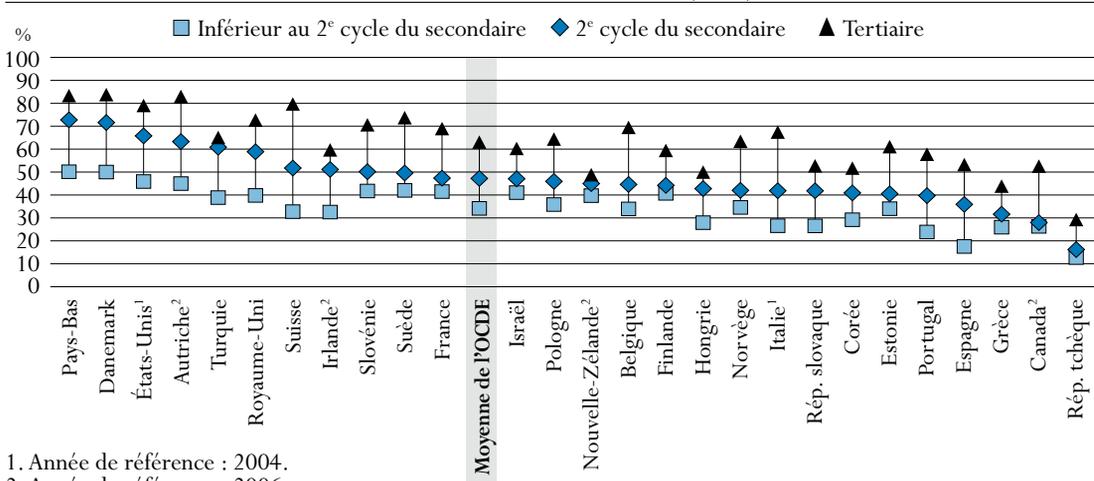
L'éducation peut avoir sur la vie des individus des répercussions qui ne se prêtent pas à une évaluation sur la base d'indicateurs économiques, tels que les revenus du travail (voir l'indicateur A7). La santé, la citoyenneté active, l'intérêt pour la politique, la criminalité et la joie de vivre sont autant d'impacts à classer dans la catégorie des retombées sociales. Cette édition de *Regards sur l'éducation* traite de trois retombées sociales sur lesquelles des microdonnées comparables sont disponibles dans un grand nombre de pays, à savoir la perception de l'état de santé, l'intérêt pour la politique et la confiance interpersonnelle. Le niveau de formation est inclus dans ces trois séries de données, ce qui permet d'évaluer dans quelle mesure ces retombées sociales varient selon le niveau de formation.

L'éducation peut avoir un impact sur l'état de *santé* des individus, car elle peut les amener à choisir des modes de vie plus sains, à mieux gérer leurs problèmes de santé et à éviter les situations qui pourraient porter atteinte à leur santé – travailler dans des conditions dangereuses ou vivre dans le stress de la pauvreté, par exemple. L'éducation a un impact direct, dans la mesure où elle améliore les compétences des individus, leurs attitudes face au risque et leur efficacité personnelle, et un impact indirect, au sens où les revenus qu'elle leur procure les aident à vivre dans de meilleures conditions (d'alimentation, par exemple) et améliorent leur accès aux soins de santé.

L'éducation peut aussi contribuer directement à accroître *la citoyenneté et l'engagement politique* puisqu'elle est source d'informations et d'expériences pertinentes, et qu'elle dote les individus de compétences, de valeurs, d'attitudes et de convictions propices à la citoyenneté active. Quant à son influence indirecte dans ce domaine, elle tient à l'élévation du statut social des individus, qui facilite l'accès au pouvoir politique et social.

L'éducation peut influencer directement sur la *confiance interpersonnelle* de l'individu en l'aidant à mieux comprendre les valeurs de la cohésion sociale et de la diversité, et à les faire siennes. Elle contribue aussi indirectement à améliorer la confiance interpersonnelle dans la mesure où ceux dont le niveau de formation est élevé sont plus susceptibles de vivre et travailler aux côtés d'individus dont le niveau de formation est comparable au leur et dans un environnement moins touché par la criminalité et les comportements antisociaux. L'inverse vaut pour les individus dont le niveau de formation est peu élevé.

Graphique A9.2. Proportion d'adultes exprimant un intérêt pour la politique, selon le niveau de formation (2008)



1. Année de référence : 2004.

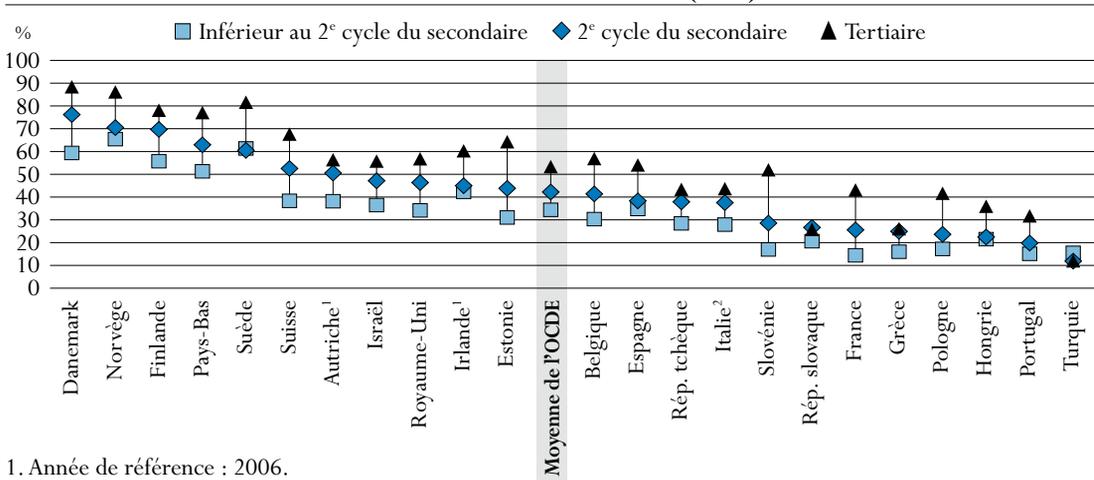
2. Année de référence : 2006.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire exprimant un intérêt pour la politique.

Source : OCDE. Tableau A9.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

Graphique A9.3. Proportion d'adultes exprimant de la confiance interpersonnelle, selon le niveau de formation (2008)



1. Année de référence : 2006.

2. Année de référence : 2004.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire exprimant de la confiance interpersonnelle.

Source : OCDE. Tableau A9.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

A9

Dans la littérature, des éléments empiriques confirment l'existence de corrélations positives entre le niveau de formation et l'état de santé, d'une part, et l'engagement civique et social, d'autre part (OCDE, 2007 ; OCDE, 2010). Les graphiques A9.1, A9.2 et A9.3 montrent d'ailleurs que dans l'ensemble, la relation entre le niveau de formation et la perception de l'état de santé, l'intérêt pour la politique et la confiance interpersonnelle est positive dans un grand nombre de pays.

On peut se demander, par exemple, si la corrélation positive entre le niveau de formation et la perception de l'état de santé ne dépend pas en grande partie de l'âge, ce qui serait le cas si les individus plus jeunes étaient plus nombreux à s'estimer en bonne santé et à avoir un niveau de formation plus élevé que leurs aînés (voir le tableau A1.3a). De la même façon, on peut se demander si le lien entre le niveau de formation et la confiance interpersonnelle ne dépend pas en grande partie des différences entre les sexes : cette influence serait établie si les femmes avaient une plus grande confiance interpersonnelle et un niveau de formation plus élevé que les hommes (comme c'est le cas au Canada et en Norvège, par exemple) (voir les tableaux A1.3b et A1.3c disponibles en ligne). Les tableaux A9.4, A9.5 et A9.6 proposent des estimations dérivées de régressions après contrôle de l'âge et du sexe pour montrer l'ampleur de l'effet des différences entre les sexes et entre les groupes d'âge. Il en ressort que dans l'ensemble, le niveau de formation et les retombées sociales à l'étude ici restent fortement corrélés, même après contrôle de l'âge et du sexe.

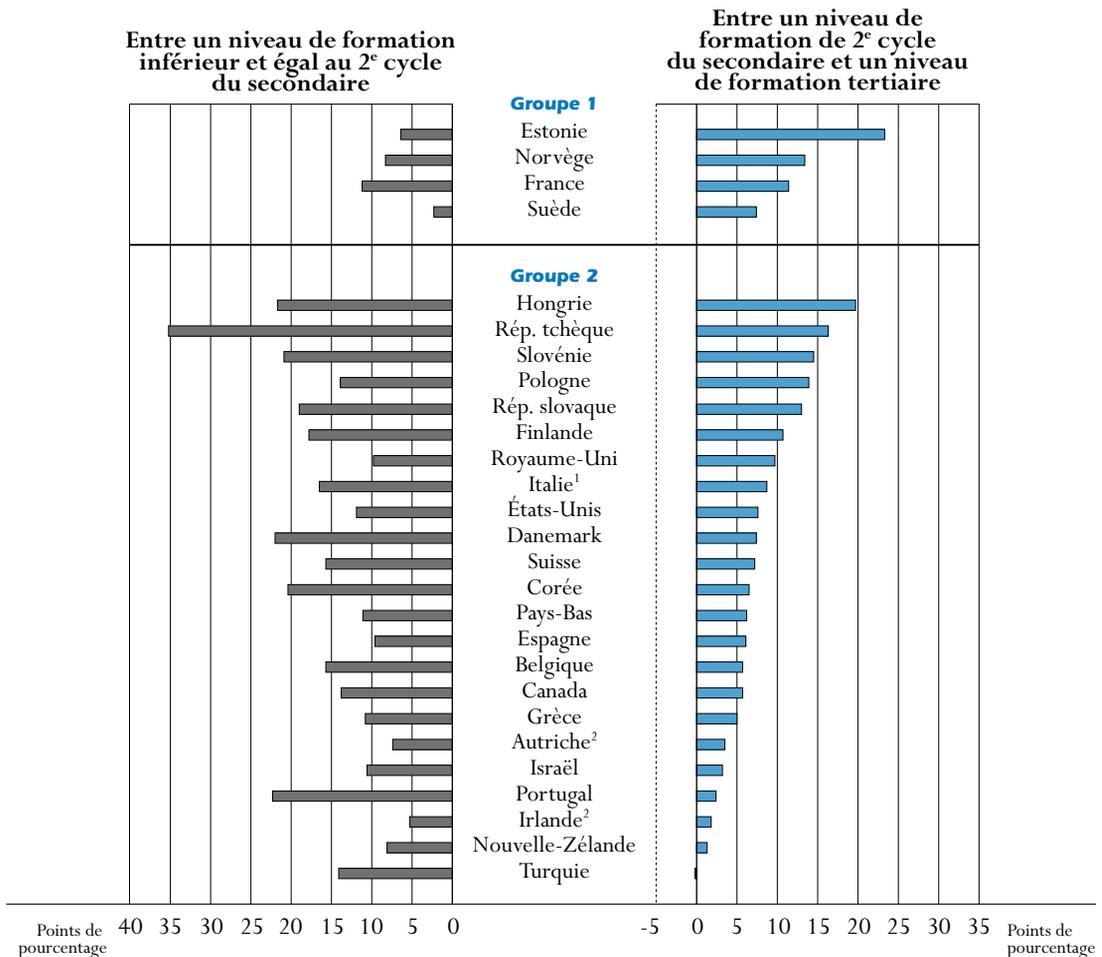
Le revenu est-il un facteur déterminant de la relation entre le niveau de formation et les retombées sociales ? Les tableaux A9.4, A9.5 et A9.6 montrent que dans l'ensemble, la corrélation perd de son intensité une fois le revenu des ménages contrôlé, ce qui suggère un impact indirect de l'éducation au travers du revenu. Les mêmes tableaux montrent aussi que le niveau de formation et les retombées sociales restent corrélés lorsque la comparaison porte sur des catégories de revenu équivalentes, une observation cohérente avec l'impact direct de l'éducation (les compétences cognitives et socio-émotionnelles) sur les retombées sociales.

Variation incrémentale des retombées sociales sous l'effet de l'élévation du niveau de formation

Les responsables politiques, les chefs d'établissement et les enseignants cherchent à mieux comprendre les caractéristiques de l'éducation (le contenu des programmes de cours, les pratiques pédagogiques et le cadre scolaire, par exemple) qui influent sur la santé et l'engagement civique et social. Les indicateurs proposés ici ne peuvent répondre à toutes les questions qu'ils se posent, certes, mais les graphiques A9.1 à A9.6 donnent des indications sur les niveaux de formation qui sont les plus corrélés aux retombées sociales, ce qui permet de mieux cerner les expériences d'apprentissage et/ou les compétences les plus importantes à comprendre.

Concernant la perception de l'état de santé, les graphiques A9.1 et A9.4 montrent que dans l'ensemble, les différences incrémentales sont plus importantes et plus uniformes lors du passage au niveau de formation égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (à partir d'un niveau de formation inférieur) que lors du passage au niveau de formation égal à l'enseignement tertiaire (à partir d'un niveau de formation égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire).

Graphique A9.4. Différences incrémentales dans la perception d'un bon état de santé liées à une élévation du niveau de formation (2008)



1. Année de référence : 2004
 2. Année de référence : 2006.

Les pays sont regroupés entre ceux où les différences incrémentales dans la perception d'un bon état de santé augmentent avec l'élévation du niveau de formation (groupe 1) et les autres (groupe 2). Les pays sont classés par ordre décroissant des différences incrémentales dans la perception de l'état de santé liées au passage d'un niveau de formation de 2^e cycle du secondaire à un niveau de formation tertiaire.

Source : OCDE, Tableau A9.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

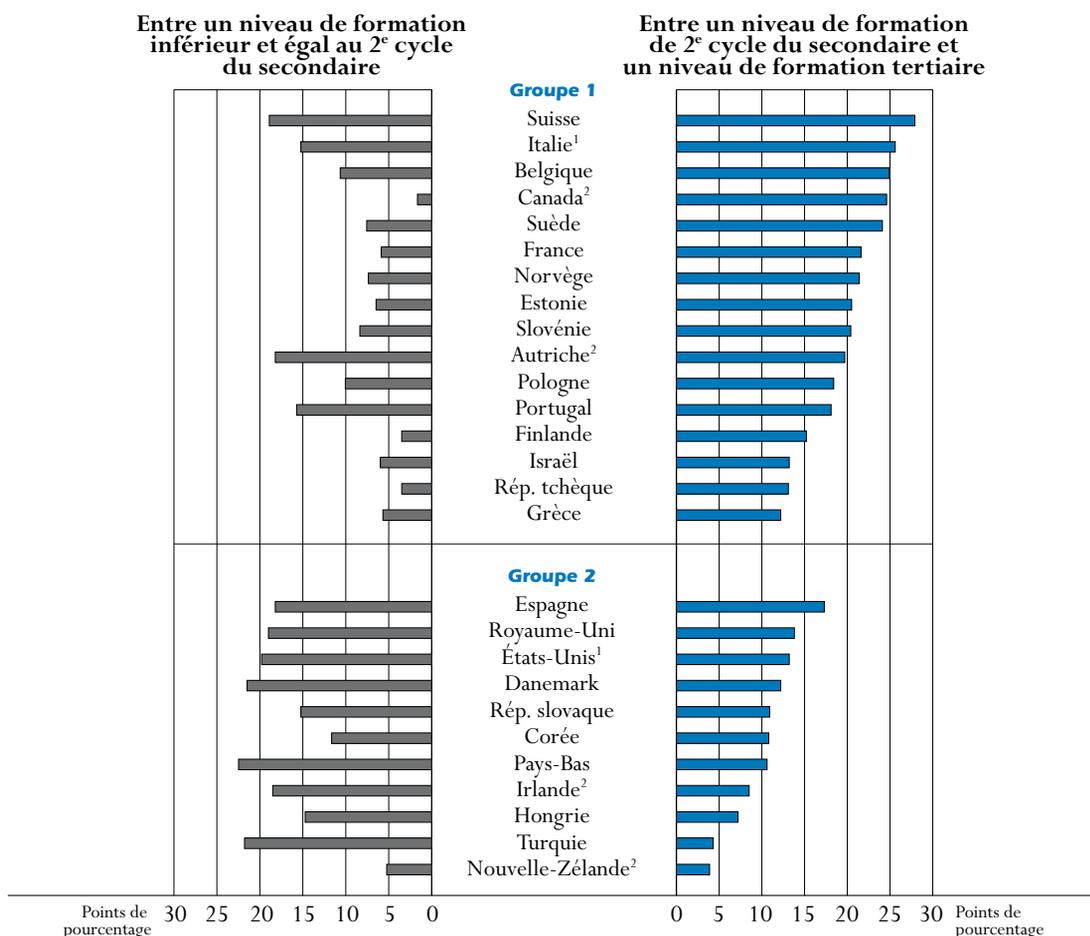
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

En République tchèque par exemple, la probabilité qu'ont les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire de s'estimer en bonne santé est supérieure de 36 points de pourcentage à celle des individus dont le niveau de formation est inférieur. Toutefois, leur probabilité n'est inférieure que de 16 points de pourcentage à celle des diplômés de l'enseignement tertiaire. Cette progression donne à penser que l'expérience d'apprentissage vécue dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire peut être particulièrement déterminante pour améliorer les retombées en rapport avec la santé, quels que soient le sexe et l'âge (voir le tableau A9.4).

A9

Concernant l'intérêt pour la politique, les graphiques A9.2 et A9.5 montrent que dans l'ensemble, les différences incrémentales sont plus importantes et plus uniformes aux niveaux de formation supérieurs qu'aux niveaux inférieurs. Au Canada par exemple, la probabilité qu'ont les diplômés de l'enseignement tertiaire de s'intéresser à la politique est supérieure de 25 points de pourcentage à celle des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cette probabilité n'augmente que de 2 points de pourcentage entre les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et ceux dont le niveau de formation est inférieur. Ce constat donne à penser que l'expérience d'apprentissage vécue dans l'enseignement tertiaire peut être particulièrement importante pour éveiller l'intérêt pour la politique, quels que soient le sexe et l'âge (voir le tableau A9.5).

Graphique A9.5. Différences incrémentales dans l'intérêt pour la politique liées à une élévation du niveau de formation (2008)



1. Année de référence : 2004.

2. Année de référence : 2006.

Les pays sont regroupés entre ceux où les différences incrémentales dans l'intérêt pour la politique augmentent avec le niveau de formation (groupe 1) et les autres (groupe 2). Les pays sont classés par ordre décroissant des différences incrémentales dans l'intérêt pour la politique liées au passage d'un niveau de formation de 2^e cycle du secondaire à un niveau de formation tertiaire.

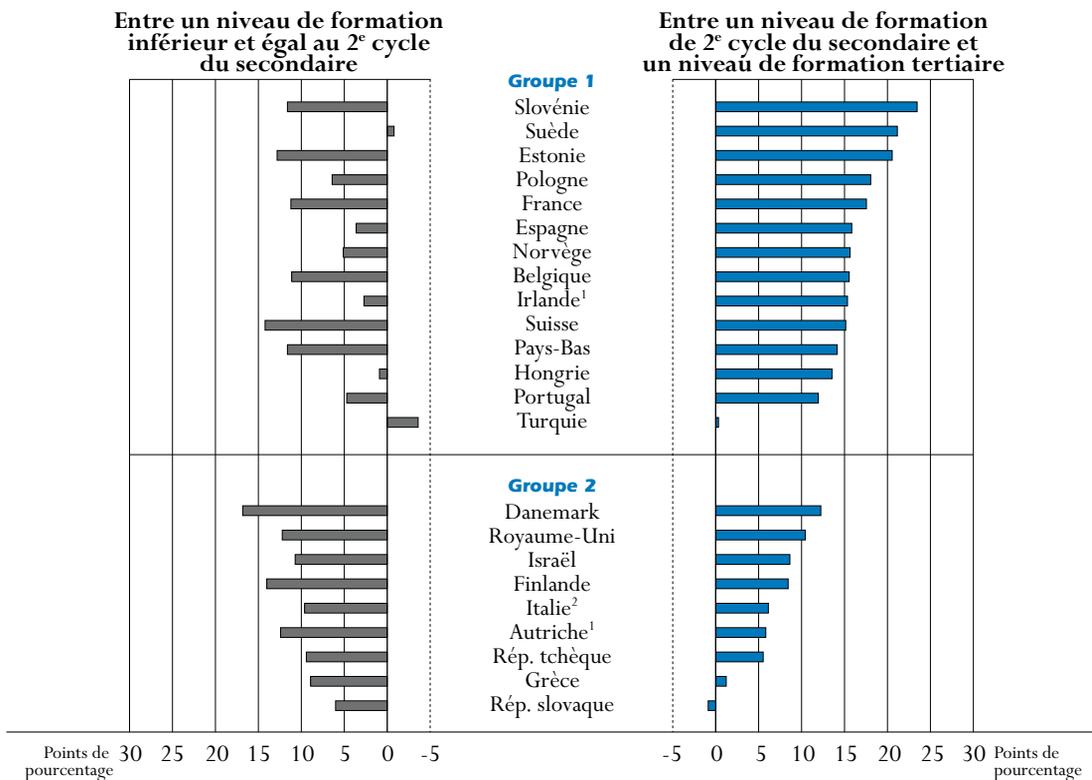
Source : OCDE. Tableau A9.5. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

Concernant la confiance interpersonnelle, les graphiques A9.3 et A9.6 montrent que dans l'ensemble, les différences incrémentales sont comparables entre les niveaux de formation.

Les différences incrémentales corrigées en fonction du revenu indiquent l'impact direct de l'éducation sur les retombées sociales, dans la mesure où le choix individuel du lieu de résidence et de la profession est corrélé au revenu. Les tableaux A9.4, A9.5 et A9.6 montrent que le contrôle du revenu ne fait varier les différences incrémentales que dans une très faible mesure, ce qui donne à penser que ce que les enfants apprennent à l'école peut avoir un impact direct sur ces retombées sociales.

Graphique A9.6. Différences incrémentales dans la confiance interpersonnelle liées à une élévation du niveau de formation (2008)



1. Année de référence : 2006.

2. Année de référence : 2004.

Les pays sont regroupés entre ceux où les différences incrémentales dans la confiance interpersonnelle augmentent avec le niveau de formation (groupe 1) et les autres (groupe 2). Les pays sont classés par ordre décroissant des différences incrémentales dans la confiance interpersonnelle liées au passage d'un niveau de formation de 2^e cycle du secondaire à un niveau de formation tertiaire.

Source : OCDE. Tableau A9.6. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

Définitions et méthodologie

Cet indicateur se base sur les travaux du Réseau de l'INES chargé d'élaborer des données relatives aux retombées de l'enseignement sur l'économie, le marché du travail et la société en collaboration avec le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI).

A9

La méthodologie retenue est basée sur les travaux menés dans le cadre du projet du CERI « Les retombées sociales de l'éducation » (OCDE, 2007 ; OCDE, à paraître). L'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010) donne des précisions sur le mode de calcul des différences incrémentales, appelées « effets marginaux » dans l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation*.

Les indicateurs ont été calculés sur la base de microdonnées provenant de l'Enquête sociale européenne (ESS) de 2004, de 2006 et de 2008, du Programme international d'enquêtes sociales (ISSP) de 2006, de l'Enquête sociale générale (GSS) de 2008 (au Canada et en Nouvelle-Zélande), de l'enquête Social Capital Survey for Korea (KEDI) de 2008 (en Corée) et de l'enquête National Health Interview Survey (NHIS) de 2008 (aux États-Unis). Ces enquêtes ont été retenues pour plusieurs raisons :

- *Représentativité* : les enquêtes ont été sélectionnées selon un critère important, en l'occurrence le nombre de pays concernés, pour pouvoir présenter les résultats d'un grand nombre de pays de l'OCDE.
- *Comparabilité des variables relatives aux retombées sociales* : les enquêtes ont été sélectionnées compte tenu de la comparabilité des variables relatives à la perception de l'état de santé, à l'intérêt pour la politique et à la confiance interpersonnelle.
- *Comparabilité des variables relatives au niveau de formation* : le principe général a été d'utiliser à propos de la répartition de la population par niveau de formation les microdonnées qui ne s'écartent pas de plus de 10 points de pourcentage des données publiées dans les éditions précédentes de *Regards sur l'éducation* pour des années comparables. Il y a quelques exceptions dans certains pays, mais elles ont été recommandées par leur représentant national au sein du groupe de travail INES et/ou du Réseau de l'INES chargé d'élaborer des données relatives aux retombées de l'enseignement sur l'économie, le marché du travail et la société [Autriche (ESS), Canada (ISSP), Danemark (ESS), Grèce (ESS), Israël (ESS), Nouvelle-Zélande (ISSP), Pologne (ESS), Royaume-Uni (ESS), Slovénie (ESS) et Suède (ESS)].
- *Âge* : les enquêtes retenues ont été administrées aux adultes âgés de 25 à 64 ans.
- *Taille de l'échantillon* : les enquêtes retenues ont été administrées dans un échantillon de 1 000 sujets au minimum.

Les indicateurs de la perception de l'état de santé sont dérivés des pourcentages d'adultes qui s'estiment au minimum « en bonne santé ». Ces pourcentages proviennent des résultats de l'enquête ESS de 2004, de 2006 et de 2008, de l'enquête KEDI de 2008 (en Corée), de l'enquête GSS de 2008 (au Canada et en Nouvelle-Zélande) et de l'enquête NHIS de 2008 (aux États-Unis), en l'occurrence des réponses aux questions suivantes (les options de réponse indiquées en gras sont celles qui ont été retenues dans les pourcentages).

Enquête ESS (2004, 2006, 2008), Enquête KEDI (Corée - 2008)	En général, diriez-vous que votre santé est excellente, bonne , passable, mauvaise ou très mauvaise ?
Enquête GSS (Canada - 2008)	En général, diriez-vous que votre santé est excellente, très bonne , moyenne, mauvaise ?
Enquête GSS (Nouvelle-Zélande - 2008)	En général, diriez-vous que votre santé est excellente, très bonne , moyenne, mauvaise ?
Enquête NHIS (États-Unis - 2008)	En général, diriez-vous que votre santé est excellente, très bonne, bonne , moyenne, mauvaise ?

Les indicateurs de l'intérêt pour la politique sont dérivés des pourcentages d'adultes qui déclarent s'intéresser d'assez près à la politique. Ces pourcentages proviennent des résultats de l'enquête ESS de 2004, de 2006 et de 2008, de l'enquête KEDI de 2008 (Corée) et de l'enquête ISSP de 2006, en l'occurrence des réponses aux questions suivantes (les options de réponse indiquées en gras sont celles qui ont été retenues dans les pourcentages).

Enquête ESS (2004, 2006 et 2008), Enquête KEDI (Corée – 2008)	Quel intérêt portez-vous à la politique ? Un très grand intérêt, un grand intérêt , peu d'intérêt, pas d'intérêt du tout.
Enquête ISSP (2004, 2006)	Quel intérêt portez-vous personnellement à la politique ? Un très grand intérêt, un grand intérêt , un certain intérêt, pas beaucoup d'intérêt, pas d'intérêt du tout.

Les indicateurs de la confiance interpersonnelle sont dérivés des pourcentages d'adultes qui estiment qu'on peut faire confiance à la plupart des gens. Ces pourcentages proviennent des résultats de l'enquête ESS de 2004, de 2006 et de 2008, en l'occurrence des réponses à la question suivante (les options de réponse indiquées en gras sont celles qui ont été retenues dans les pourcentages).

Enquête ESS (2004, 2006 et 2008)	D'une manière générale, pensez-vous qu'on peut faire confiance à la plupart des gens ou qu'on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres ? Échelle de 0 à 10, 0 = « On n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres » et 10 = « On peut faire confiance à la plupart des gens ». Les réponses de 6 à 10 sont codées dans la catégorie de la confiance interpersonnelle.
---	---

La variable niveau de formation de chaque source de données a été transposée en variable niveau de formation CITE 3 (niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire, niveau de formation égal au deuxième cycle du secondaire et niveau de formation tertiaire). La catégorie « Niveau de formation égal au deuxième cycle du secondaire » comprend les diplômés de l'enseignement post-secondaire non tertiaire (CITE 4).

Autres références

OCDE (2007), *Comprendre l'impact social de l'éducation*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2009), *Panorama de la santé 2009 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (à paraître), *Improving Health and Social Cohesion through Education*, Éditions de l'OCDE.

A9

Tableau A9.1.
Proportion d'adultes s'estimant en bonne santé, selon le niveau de formation

	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire	Tertiaire	Source des données	
Pays membres de l'OCDE	Autriche	0.78	0.86	0.89	ESS 2006
	Belgique	0.64	0.80	0.85	ESS 2008
	Canada	0.71	0.85	0.90	GSS 2008
	Rép. tchèque	0.30	0.66	0.82	ESS 2008
	Danemark	0.57	0.79	0.87	ESS 2008
	Finlande	0.51	0.68	0.79	ESS 2008
	France	0.55	0.66	0.78	ESS 2008
	Grèce	0.79	0.89	0.94	ESS 2008
	Hongrie	0.34	0.56	0.75	ESS 2008
	Irlande	0.81	0.87	0.88	ESS 2006
	Italie	0.54	0.71	0.80	ESS 2004
	Corée	0.33	0.54	0.60	KEDI 2008
	Pays-Bas	0.69	0.80	0.87	ESS 2008
	Nouvelle-Zélande	0.82	0.91	0.92	GSS 2008
	Norvège	0.65	0.73	0.87	ESS 2008
	Pologne	0.50	0.64	0.78	ESS 2008
	Portugal	0.51	0.73	0.75	ESS 2008
	Rép. slovaque	0.42	0.61	0.74	ESS 2008
	Espagne	0.69	0.78	0.85	ESS 2008
	Suède	0.77	0.79	0.86	ESS 2008
	Suisse	0.69	0.85	0.92	ESS 2008
	Turquie	0.65	0.79	0.79	ESS 2008
	Royaume-Uni	0.66	0.76	0.86	ESS 2008
	États-Unis	0.75	0.87	0.95	NHIS 2008
	Moyenne de l'OCDE	0.61	0.76	0.83	
	Moyenne de l'UE	0.57	0.72	0.82	
Pays partenaires	Estonie	0.38	0.44	0.68	ESS 2008
	Israël	0.67	0.78	0.81	ESS 2008
	Slovénie	0.44	0.65	0.80	ESS 2008

Remarques : les chiffres présentés dans la colonne « Inférieur au 2^e cycle du secondaire » correspondent à la proportion d'adultes dont le niveau de formation est inférieur au 2^e cycle du secondaire s'estimant en bonne santé. De même, les chiffres présentés dans la colonne « 2^e cycle du secondaire » et « Tertiaire » correspondent à la proportion d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement tertiaire s'estimant en bonne santé.

Source : Enquête sociale européenne (ESS) de 2004, 2006 et 2008 ; Enquête sociale générale (GSS) pour le Canada et la Nouvelle-Zélande ; Korean Social Capital Survey 2008, KEDI, pour la Corée ; National Health Interview Survey (NHIS) pour les États-Unis. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

Tableau A9.2.
Proportion d'adultes exprimant un intérêt pour la politique, selon le niveau de formation

	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire	Tertiaire	Source des données	
Pays membres de l'OCDE	Autriche	0.45	0.63	0.83	ESS 2006
	Belgique	0.34	0.45	0.69	ESS 2008
	Canada	0.26	0.28	0.53	ISSP 2006
	Rép. tchèque	0.13	0.16	0.29	ESS 2008
	Danemark	0.50	0.72	0.84	ESS 2008
	Finlande	0.41	0.44	0.59	ESS 2008
	France	0.41	0.47	0.69	ESS 2008
	Grèce	0.26	0.32	0.44	ESS 2008
	Hongrie	0.28	0.43	0.50	ESS 2008
	Irlande	0.33	0.51	0.60	ESS 2006
	Italie	0.27	0.42	0.67	ESS 2004
	Corée	0.29	0.41	0.52	KEDI 2008
	Pays-Bas	0.50	0.73	0.83	ESS 2008
	Nouvelle-Zélande	0.40	0.45	0.49	ISSP 2006
	Norvège	0.35	0.42	0.63	ESS 2008
	Pologne	0.36	0.46	0.64	ESS 2008
	Portugal	0.24	0.40	0.58	ESS 2008
	Rép. slovaque	0.27	0.42	0.53	ESS 2008
	Espagne	0.18	0.36	0.53	ESS 2008
	Suède	0.42	0.50	0.74	ESS 2008
Suisse	0.33	0.52	0.80	ESS 2008	
Turquie	0.39	0.61	0.65	ESS 2008	
Royaume-Uni	0.40	0.59	0.73	ESS 2008	
États-Unis	0.46	0.66	0.79	ISSP 2004	
	Moyenne de l'OCDE	0.34	0.47	0.63	
	Moyenne de l'UE	0.34	0.47	0.63	
Pays partenaires	Estonie	0.34	0.41	0.61	ESS 2008
	Israël	0.41	0.47	0.60	ESS 2008
	Slovénie	0.42	0.50	0.71	ESS 2008

Remarques : les chiffres présentés dans la colonne « Inférieur au 2^e cycle du secondaire » correspondent à la proportion d'adultes dont le niveau de formation est inférieur au 2^e cycle du secondaire exprimant un intérêt pour la politique. De même, les chiffres présentés dans la colonne « 2^e cycle du secondaire » et « Tertiaire » correspondent à la proportion d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement tertiaire exprimant un intérêt pour la politique.

Source : Enquête sociale européenne (ESS) de 2004, 2006 et 2008 ; Programme international d'enquêtes sociales (ISSP) de 2004 et 2006 ; Korean Social Capital Survey 2008, KEDI. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

A9

Tableau A9.3.

Proportion d'adultes exprimant de la confiance interpersonnelle, selon le niveau de formation

	Inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire	Tertiaire	Source des données	
Pays membres de l'OCDE	Autriche	0.38	0.51	0.56	ESS 2006
	Belgique	0.30	0.41	0.57	ESS 2008
	Rép. tchèque	0.28	0.38	0.43	ESS 2008
	Danemark	0.59	0.76	0.88	ESS 2008
	Finlande	0.56	0.70	0.78	ESS 2008
	France	0.14	0.26	0.43	ESS 2008
	Grèce	0.16	0.25	0.26	ESS 2008
	Hongrie	0.22	0.22	0.36	ESS 2008
	Irlande	0.42	0.45	0.60	ESS 2006
	Italie	0.28	0.38	0.44	ESS 2004
	Pays-Bas	0.51	0.63	0.77	ESS 2008
	Norvège	0.65	0.71	0.86	ESS 2008
	Pologne	0.17	0.24	0.42	ESS 2008
	Portugal	0.15	0.20	0.32	ESS 2008
	Rép. slovaque	0.21	0.27	0.26	ESS 2008
	Espagne	0.35	0.38	0.54	ESS 2008
	Suède	0.61	0.60	0.82	ESS 2008
	Suisse	0.38	0.53	0.68	ESS 2008
	Turquie	0.16	0.12	0.12	ESS 2008
	Royaume-Uni	0.34	0.46	0.57	ESS 2008
	Moyenne de l'OCDE	0.34	0.42	0.53	
	Moyenne de l'UE	0.32	0.41	0.54	
Pays partenaires	Estonie	0.31	0.44	0.64	ESS 2008
	Israël	0.36	0.47	0.56	ESS 2008
	Slovénie	0.17	0.29	0.52	ESS 2008

Remarques : les chiffres présentés dans la colonne « Inférieur au 2^e cycle du secondaire » correspondent à la proportion d'adultes dont le niveau de formation est inférieur au 2^e cycle du secondaire exprimant de la confiance interpersonnelle. De même, les chiffres présentés dans la colonne « 2^e cycle du secondaire » et « Tertiaire » correspondent à la proportion d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement tertiaire exprimant de la confiance interpersonnelle.

Source : Enquête sociale européenne (ESS) de 2004, 2006 et 2008. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

Tableau A9.4.
Différences incrémentales dans la perception d'un bon état de santé liées à une élévation du niveau de formation (avec et sans contrôle de l'âge, du sexe et du revenu)

	Différence de résultat entre un niveau de formation inférieur et égal au 2 ^e cycle du secondaire			Différence de résultat entre un niveau de formation de 2 ^e cycle du secondaire et un niveau de formation tertiaire			Source des données
	Pas de contrôle	Contrôles de l'âge et du sexe	Contrôles de l'âge, du sexe et du revenu	Pas de contrôle	Contrôles de l'âge et du sexe	Contrôles de l'âge, du sexe et du revenu	
Pays membres de l'OCDE							
Autriche	0.07	0.06	0.05	0.04	0.04	0.04	ESS 2006
Belgique	0.16	0.12	0.09	0.06	0.06	0.05	ESS 2008
Canada	0.14	0.13	0.11	0.06	0.05	0.03	GSS 2008
Rép. tchèque	0.36	0.27	0.24	0.16	0.17	0.16	ESS 2008
Danemark	0.22	0.20	0.17	0.07	0.06	0.04	ESS 2008
Finlande	0.18	0.07	0.07	0.11	0.09	0.06	ESS 2008
France	0.11	0.09	0.06	0.11	0.09	0.06	ESS 2008
Grèce	0.11	0.06	0.04	0.05	0.04	0.02	ESS 2008
Hongrie	0.22	0.17	0.13	0.20	0.15	0.10	ESS 2008
Irlande	0.05	0.04	0.02	0.02	0.02	0.01	ESS 2006
Italie	0.17	0.11	0.08	0.09	0.06	0.07	ESS 2004
Corée	0.20	0.14	0.14	0.07	0.04	0.03	KEDI 2008
Pays-Bas	0.11	0.09	0.06	0.06	0.06	0.05	ESS 2008
Nouvelle-Zélande	0.08	0.07	0.06	0.01	0.02	0.01	GSS 2008
Norvège	0.08	0.10	0.07	0.13	0.11	0.09	ESS 2008
Pologne	0.14	0.12	0.09	0.14	0.08	0.06	ESS 2008
Portugal	0.22	0.11	0.10	0.02	0.04	0.02	ESS 2008
Rép. slovaque	0.19	0.10	0.10	0.13	0.09	0.09	ESS 2008
Espagne	0.10	0.03	0.03	0.06	0.07	0.08	ESS 2008
Suède	0.02	-0.03	-0.03	0.07	0.08	0.05	ESS 2008
Suisse	0.16	0.15	0.13	0.07	0.07	0.05	ESS 2008
Turquie	0.14	0.08	0.05	0.00	-0.03	-0.07	ESS 2008
Royaume-Uni	0.10	0.09	0.05	0.10	0.09	0.07	ESS 2008
États-Unis	0.12	0.12	0.08	0.08	0.07	0.04	NHIS 2008
Moyenne de l'OCDE	0.14	0.10	0.08	0.08	0.07	0.05	
Moyenne de l'UE	0.15	0.10	0.08	0.10	0.09	0.07	
Pays partenaires							
Estonie	0.06	0.06	0.03	0.23	0.21	0.16	ESS 2008
Israël	0.11	0.07	0.04	0.03	0.03	0.01	ESS 2008
Slovénie	0.21	0.16	0.14	0.15	0.13	0.11	ESS 2008

Remarque : les données dans les cellules grisées sont statistiquement significatives et différentes de zéro à un niveau de confiance de 95 %. Les calculs sont fondés sur des régressions linéaires. Les modèles non linéaires (méthodes Probit) produisent des résultats similaires.

Source : Enquête sociale européenne (ESS) de 2004, 2006 et 2008 ; Enquête sociale générale (GSS) pour le Canada et la Nouvelle-Zélande ; Korean Social Capital Survey 2008, KEDI, pour la Corée ; National Health Interview Survey (NHIS) pour les États-Unis. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

Tableau A9.5.

Différences incrémentales dans l'intérêt pour la politique liées à une élévation du niveau de formation (avec et sans contrôle de l'âge, du sexe et du revenu)

	Différence de résultat entre un niveau de formation inférieur et égal au 2 ^e cycle du secondaire			Différence de résultat entre un niveau de formation de 2 ^e cycle du secondaire et un niveau de formation tertiaire			Source des données
	Pas de contrôle	Contrôles de l'âge et du sexe	Contrôles de l'âge, du sexe et du revenu	Pas de contrôle	Contrôles de l'âge et du sexe	Contrôles de l'âge, du sexe et du revenu	
Pays membres de l'OCDE							
Autriche	0.18	0.21	0.21	0.20	0.17	0.17	ESS 2006
Belgique	0.11	0.15	0.13	0.25	0.28	0.24	ESS 2008
Canada	0.02	0.05	0.05	0.25	0.25	0.26	ISSP 2006
Rép. tchèque	0.04	0.04	0.03	0.13	0.13	0.12	ESS 2008
Danemark	0.22	0.21	0.20	0.12	0.15	0.14	ESS 2008
Finlande	0.04	0.09	0.09	0.15	0.17	0.15	ESS 2008
France	0.06	0.08	0.06	0.22	0.25	0.23	ESS 2008
Grèce	0.06	0.12	0.11	0.12	0.13	0.12	ESS 2008
Hongrie	0.15	0.14	0.14	0.07	0.10	0.10	ESS 2008
Irlande	0.19	0.25	0.24	0.09	0.10	0.10	ESS 2006
Italie	0.15	0.17	0.17	0.26	0.25	0.24	ESS 2004
Corée	0.12	0.13	0.12	0.11	0.11	0.11	KEDI 2008
Pays-Bas	0.23	0.24	0.19	0.11	0.10	0.06	ESS 2008
Nouvelle-Zélande	0.05	0.07	0.05	0.04	0.08	0.07	ISSP 2006
Norvège	0.07	0.05	0.06	0.21	0.27	0.26	ESS 2008
Pologne	0.10	0.16	0.14	0.18	0.21	0.19	ESS 2008
Portugal	0.16	0.17	0.17	0.18	0.20	0.20	ESS 2008
Rép. slovaque	0.15	0.16	0.16	0.11	0.14	0.14	ESS 2008
Espagne	0.18	0.22	0.22	0.17	0.17	0.16	ESS 2008
Suède	0.08	0.15	0.16	0.24	0.27	0.26	ESS 2008
Suisse	0.19	0.20	0.18	0.28	0.26	0.23	ESS 2008
Turquie	0.22	0.18	0.15	0.04	0.02	-0.01	ESS 2008
Royaume-Uni	0.19	0.19	0.18	0.14	0.16	0.14	ESS 2008
États-Unis	0.20	0.23	0.21	0.13	0.13	0.11	ISSP 2004
Moyenne de l'OCDE	0.13	0.15	0.14	0.16	0.17	0.16	
Moyenne de l'UE	0.13	0.16	0.14	0.17	0.18	0.16	
Pays partenaires							
Estonie	0.07	0.08	0.06	0.21	0.22	0.20	ESS 2008
Israël	0.06	0.10	0.07	0.13	0.13	0.12	ESS 2008
Slovénie	0.08	0.13	0.09	0.20	0.21	0.17	ESS 2008

Remarque : les données dans les cellules grisées sont statistiquement significatives et différentes de zéro à un niveau de confiance de 95 %. Les calculs sont fondés sur des régressions linéaires. Les modèles non linéaires (méthodes Probit) produisent des résultats similaires.

Source : Enquête sociale européenne (ESS) de 2004, 2006 et 2008 ; Programme international d'enquêtes sociales (ISSP) de 2004 et 2006 ; Korean Social Capital Survey 2008, KEDI. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

Tableau A9.6.
Différences incrémentales dans la confiance interpersonnelle liées à une élévation du niveau de formation (avec et sans contrôle de l'âge, du sexe et du revenu)

	Différence de résultat entre un niveau de formation inférieur et égal au 2 ^e cycle du secondaire			Différence de résultat entre un niveau de formation de 2 ^e cycle du secondaire et un niveau de formation tertiaire			Source des données
	Pas de contrôle	Contrôles de l'âge et du sexe	Contrôles de l'âge, du sexe et du revenu	Pas de contrôle	Contrôles de l'âge et du sexe	Contrôles de l'âge, du sexe et du revenu	
Pays membres de l'OCDE							
Autriche	0.12	0.12	0.11	0.06	0.06	0.05	ESS 2006
Belgique	0.11	0.12	0.11	0.16	0.17	0.15	ESS 2008
Rép. tchèque	0.09	0.09	0.08	0.06	0.06	0.06	ESS 2008
Danemark	0.17	0.17	0.16	0.12	0.12	0.12	ESS 2008
Finlande	0.14	0.13	0.13	0.08	0.08	0.05	ESS 2008
France	0.11	0.12	0.11	0.18	0.19	0.16	ESS 2008
Grèce	0.09	0.09	0.09	0.01	0.01	0.01	ESS 2008
Hongrie	0.01	0.01	-0.01	0.14	0.12	0.13	ESS 2008
Irlande	0.03	0.06	0.05	0.15	0.17	0.17	ESS 2006
Italie	0.10	0.09	0.07	0.06	0.06	0.06	ESS 2004
Pays-Bas	0.12	0.12	0.10	0.14	0.14	0.14	ESS 2008
Norvège	0.05	0.05	0.03	0.16	0.16	0.13	ESS 2008
Pologne	0.06	0.07	0.05	0.18	0.18	0.16	ESS 2008
Portugal	0.05	0.06	0.06	0.12	0.12	0.12	ESS 2008
Rép. slovaque	0.06	0.08	0.08	-0.01	-0.01	-0.01	ESS 2008
Espagne	0.04	0.04	0.04	0.16	0.16	0.15	ESS 2008
Suède	-0.01	-0.01	-0.01	0.21	0.22	0.22	ESS 2008
Suisse	0.14	0.15	0.14	0.15	0.16	0.13	ESS 2008
Turquie	-0.04	-0.03	-0.02	0.00	0.01	0.03	ESS 2008
Royaume-Uni	0.12	0.13	0.10	0.10	0.11	0.10	ESS 2008
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>0.08</i>	<i>0.08</i>	<i>0.07</i>	<i>0.11</i>	<i>0.11</i>	<i>0.11</i>	
<i>Moyenne de l'UE</i>	<i>0.09</i>	<i>0.09</i>	<i>0.08</i>	<i>0.12</i>	<i>0.13</i>	<i>0.12</i>	
Pays partenaires							
Estonie	0.13	0.13	0.11	0.21	0.21	0.20	ESS 2008
Israël	0.11	0.11	0.09	0.09	0.09	0.07	ESS 2008
Slovénie	0.12	0.13	0.12	0.23	0.23	0.23	ESS 2008

Remarque : les données dans les cellules grisées sont statistiquement significatives et différentes de zéro à un niveau de confiance de 95 %. Les calculs sont fondés sur des régressions linéaires. Les modèles non linéaires (méthodes Probit) produisent des résultats similaires.

Source : Enquête sociale européenne (ESS) de 2004, 2006 et 2008. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>

QUELS SONT LES LIENS ENTRE L'ÉCONOMIE ET L'ÉDUCATION ?

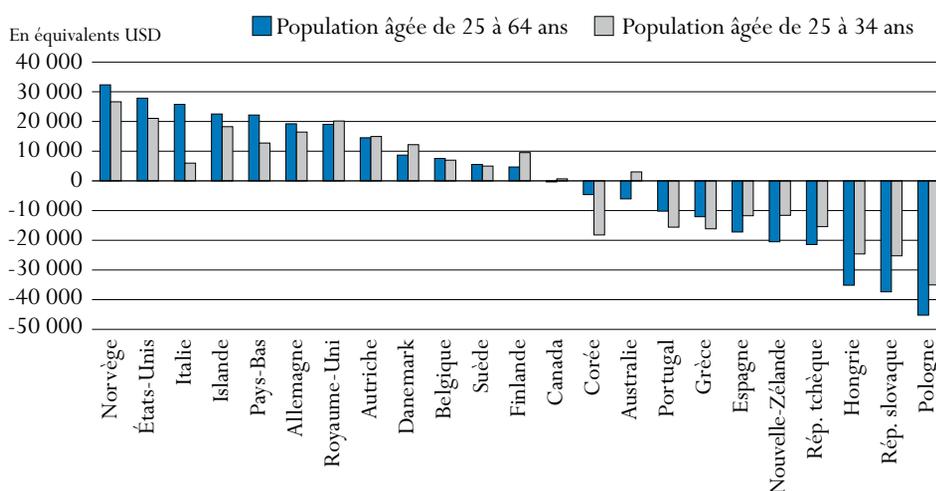
L'éducation a un grand impact sur l'évolution de l'économie. Les compétences de la main-d'œuvre sont un atout majeur que les pays peuvent façonner à long terme. L'éducation joue donc un rôle crucial dans la croissance actuelle et à venir. Cet indicateur analyse les liens entre l'éducation et les résultats économiques, à commencer par le coût du travail par niveau de formation dans les pays de l'OCDE.

Points clés

Graphique A10.1. Écart, par rapport à la moyenne de l'OCDE, du coût annuel de la main-d'œuvre diplômée de l'enseignement tertiaire, selon le groupe d'âge

Pour la population âgée de 25 à 64 ans (64 000 USD)
et celle âgée de 25 à 34 ans (50 000 USD)

Les coûts du travail des diplômés de l'enseignement tertiaire (CITE 5 et 6) varient considérablement selon les pays. En Islande, aux États-Unis, en Italie, en Norvège et aux Pays-Bas, les employeurs paient au moins 20 000 USD de plus par an que la moyenne de l'OCDE pour leurs employés hautement qualifiés. Ceux-ci sont relativement peu onéreux en Hongrie, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque, où leur coût annuel est inférieur de 20 000 USD au moins à la moyenne de l'OCDE. Ces écarts montrent dans une certaine mesure les différentiels de productivité et de salaire entre les pays. Ils donnent aussi la mesure de l'investissement que les employeurs doivent consentir pour recourir aux services d'individus qui se situent dans le segment supérieur de compétence. Chez les diplômés de l'enseignement tertiaire, le coût de la main-d'œuvre varie généralement moins parmi les 25-34 ans que dans l'ensemble de la population active (âgée de 25 à 64 ans). En Corée et en Italie, les jeunes diplômés de l'enseignement tertiaire sont nettement moins coûteux que leurs homologues plus âgés.



Remarque : années de référence : 2005 pour l'Australie ; 2006 pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Islande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal et la Suède ; 2007 pour le Canada, la Corée, l'Espagne et la Finlande ; et 2008 pour les autres pays.

Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart, par rapport à la moyenne de l'OCDE, du coût annuel de la main-d'œuvre diplômée de l'enseignement tertiaire dans la population âgée de 25 à 64 ans.

Source : OCDE, collecte de données spéciale menée par le Groupe de travail économique du réseau INES LSO, Tableaux A10.1 et A10.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

Autres faits marquants

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le coût annuel du travail des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire s'élève à 40 000 USD pour un homme et à 29 000 USD pour une femme (dans la population âgée de 25 à 64 ans). Ce coût augmente chez les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3 et 4) : il s'établit à 48 000 USD chez les hommes et à 36 000 USD chez les femmes. C'est toutefois dans le segment supérieur de compétence que ce coût augmente le plus. En moyenne, le coût à charge des employeurs de diplômés de l'enseignement tertiaire s'élève à 74 000 USD pour un homme et à 53 000 USD pour une femme.
- L'avantage salarial relatif varie selon les niveaux de formation. Le coût du travail diminue aux niveaux supérieurs de formation dans les pays où le niveau de formation est élevé dans l'ensemble. Les travailleurs plus qualifiés coûtent proportionnellement moins cher que ceux dont le niveau de formation est moins élevé en Belgique, au Danemark, en Finlande et en Suède, par comparaison avec les autres pays de l'OCDE.
- Le coût annuel du travail des diplômés de l'enseignement tertiaire varie énormément : chez les individus de sexe masculin, il ne représente pas plus de 20 000 USD dans la cohorte d'âge des 25-34 ans en Pologne, mais dépasse 140 000 USD dans celle des 45-54 ans (les travailleurs expérimentés) en Italie. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, un employeur peut s'attendre à payer 27 000 USD de plus par an pour un travailleur expérimenté diplômé de l'enseignement tertiaire, ce qui est révélateur de la valeur de l'expérience professionnelle pour la productivité et la polyvalence des individus plus qualifiés.
- Le coût du travail des diplômés de l'enseignement tertiaire est en corrélation avec le flux net d'investissement direct étranger (IDE). Les pays où le coût salarial des diplômés de l'enseignement tertiaire est relativement peu élevé sont plus attractifs aux yeux des investisseurs. La Hongrie, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque ont réussi à tirer parti de cet avantage et ont enregistré entre 2003 et 2008 un flux net d'IDE qui représente plus de 2 % du PIB.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les employeurs paient 2.2 fois plus (ratio) pour employer des diplômés de l'enseignement tertiaire que des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (chez les 45-54 ans). L'avantage salarial des travailleurs expérimentés est particulièrement élevé dans les pays dont le niveau de formation est peu élevé dans l'ensemble. En Hongrie, en Italie, en Pologne, au Portugal et en République tchèque, les proportions de diplômés de l'enseignement tertiaire sont inférieures à 20 % et le coût salarial de cette catégorie de travailleurs est plus de deux fois et demie plus élevé que celui des travailleurs dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Contexte

Il est difficile d'établir des liens entre l'éducation d'une part et des variables économiques et la croissance globale d'autre part, en particulier parce que les niveaux de formation évoluent lentement, alors que les indicateurs économiques sont mensuels et peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Les interactions entre l'éducation et la croissance sont très importantes aussi, car elles peuvent accroître l'offre et la demande de compétences. Les décideurs politiques doivent souvent se fier à leur intuition pour juger des conséquences des orientations qu'ils choisissent dans le domaine de l'éducation et de leur impact sur la croissance et l'économie dans son ensemble.

Certaines conclusions peuvent être tirées de ce qui s'observe au niveau individuel (microniveau). *Regards sur l'éducation* donne de nombreuses informations sur ce niveau : les taux d'emploi et de chômage, les différentiels de revenus et les possibilités d'investir dans l'éducation. Dans la quasi-totalité des cas, ces indicateurs mettent en évidence l'importance des avantages économiques de l'éducation, en particulier ceux que procure l'enseignement tertiaire. Cet indicateur se base sur ces éléments pour broser un tableau complémentaire de la situation et établir des liens entre ces résultats et des variables économiques.

Les compétences de la main-d'œuvre et le prix à payer pour les exploiter sont à la base de la concurrence sur la scène mondiale. Les pays de l'OCDE sont face à une concurrence de plus en plus rude dans le segment inférieur de compétence et, plus récemment, dans le segment intermédiaire de compétence. Toutefois, même dans ces segments, de nombreux pays gardent leur avantage concurrentiel grâce au progrès technologique, à l'innovation et aux investissements qui accroissent leurs niveaux de productivité.

À l'heure où les services et les systèmes de production deviennent de plus en plus complexes, un niveau de formation plus élevé est souvent indispensable pour entrer dans de nouveaux secteurs et mettre en œuvre de nouvelles technologies. Il est donc important de compter sur une main-d'œuvre hautement qualifiée, non seulement pour pourvoir les postes dans le segment supérieur de compétence, mais également – et de plus en plus – pour garder un avantage salarial compétitif dans le segment inférieur de compétence. Cet indicateur analyse le coût de la main-d'œuvre par niveau de formation pour montrer la valeur des compétences et étudier certaines de ses implications pour l'économie.

Observations et explications

Coût de la main-d'œuvre par niveau de compétence (de formation) dans les pays de l'OCDE

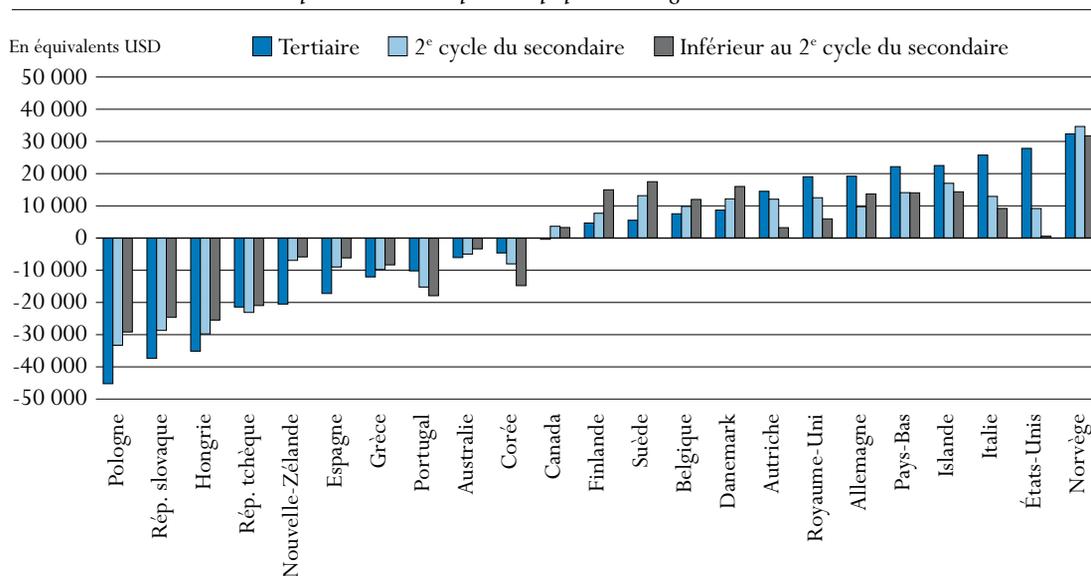
Depuis quelques années, le coût moyen de la main-d'œuvre fait l'objet d'une grande attention dans les comparaisons internationales. Pourtant, cette moyenne en dit peu sur le prix à payer par les employeurs selon les différents niveaux de compétence. Cet indicateur compare directement les revenus du travail annuels avec les niveaux de formation. Il se base sur une nouvelle collecte de données à propos des revenus des actifs occupés qui travaillent à temps plein toute l'année, ainsi que sur des données relatives aux coûts à charge des employeurs. Les avantages dont bénéficient les employeurs sont convertis en USD sur la base d'un taux de change moyen sur trois ans pour les comparer entre les pays de l'OCDE (voir les taux de change dans le tableau X2.1).

Le tableau A10.1 montre les revenus du travail annuels bruts par niveau de formation et les cotisations sociales qui viennent s'y ajouter, et indique le coût annuel de la main-d'œuvre (soit la somme des deux premiers montants). Les cotisations sociales sont constituées de deux composantes : les cotisations sociales proprement dites que l'employeur verse directement aux pouvoirs publics et les prélèvements obligatoires non fiscaux prévus par la loi que l'employeur verse généralement à des régimes privés d'assurance. Ces deux composantes constituent le supplément que les employeurs paient dans les différents pays.

Comme le montre le tableau A10.1, les cotisations sociales varient selon les pays. Dans certains pays, les cotisations sociales sont presque exclusivement à charge des individus qui financent leur versement grâce à leur salaire. Dans ce cas, les cotisations sociales sont incluses dans les revenus bruts. Le taux de cotisation sociale est fixe et indépendant du niveau de salaire dans certains pays, mais variable ou limité par des seuils ou des plafonds dans d'autres pays, auquel cas le montant des cotisations dépend du niveau de revenus.

Graphique A10.2. Écart, par rapport à la moyenne de l'OCDE, du coût annuel de la main-d'œuvre, selon le niveau de formation

En équivalents USD pour la population âgée de 25 à 64 ans



Remarque : années de référence : 2005 pour l'Australie ; 2006 pour Autriche, la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Islande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal et la Suède ; 2007 pour le Canada, la Corée, l'Espagne et la Finlande ; et 2008 pour les autres pays.

Les pays sont classés par ordre croissant de l'écart, par rapport à la moyenne de l'OCDE, du coût annuel de la main-d'œuvre diplômée de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE, collecte de données spéciale menée par le Groupe de travail économique du réseau INES LSO. Tableaux A10.1. Voir les notes à l'annexe 3 for notes (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

Le coût annuel de la main-d'œuvre augmente fortement avec l'élévation du niveau de formation, tant chez les hommes que chez les femmes. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le coût du travail des individus qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires s'établit à 40 000 USD pour un homme et à 29 000 USD pour une femme. Il est plus élevé pour les

A10

individus diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3 et 4) : 48 000 USD pour un homme et 36 000 USD pour une femme. C'est toutefois dans le segment supérieur de compétence qu'il est le plus élevé : un diplômé de l'enseignement tertiaire coûte en moyenne à son employeur 74 000 USD s'il est de sexe masculin et 53 000 USD s'il est de sexe féminin.

Le coût annuel de la main-d'œuvre (hommes et femmes confondus) s'établit en moyenne à 36 000 USD chez les individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, à 44 000 USD chez les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à 64 000 USD chez les diplômés de l'enseignement tertiaire. Le graphique A10.2 se base sur ces coûts annuels moyens de la main-d'œuvre pour mettre en évidence leur variation entre les pays selon les niveaux de formation.

La structure globale de coût est nettement moins élevée en Hongrie, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque que dans d'autres pays de l'OCDE. Dans ces pays, le coût annuel de la main-d'œuvre tous niveaux de formation confondus est inférieur de 20 000 USD au moins à la moyenne de l'OCDE. Même si ces pays affichent les différentiels de revenus les plus importants en faveur des diplômés de l'enseignement tertiaire (voir l'indicateur A7), leur avantage relatif en termes de coût se situe dans le segment supérieur de compétence. Ce constat donne à penser que leurs différentiels de revenus resteront nettement supérieurs à ceux d'autres pays de l'OCDE, voire qu'ils augmenteront encore dans les années à venir, jusqu'au moment où l'offre et la demande seront en équilibre.

L'avantage salarial est important aussi dans le segment supérieur de compétence en Espagne et en Nouvelle-Zélande, où les individus plus instruits sont relativement peu coûteux par comparaison avec les individus moins instruits. L'Australie et le Canada s'écartent légèrement de la moyenne de l'OCDE dans tous les segments de compétence. Le coût de la main-d'œuvre diminue aux niveaux de formation supérieurs dans quelques pays où le coût de la main-d'œuvre est plus élevé dans l'ensemble. Toujours par rapport à la moyenne de l'OCDE, les diplômés de l'enseignement tertiaire coûtent proportionnellement moins cher à leur employeur que les individus dont le niveau de formation est inférieur en Belgique, au Danemark, en Finlande et en Suède. La puissance des syndicats peut dans une certaine mesure expliquer ces résultats.

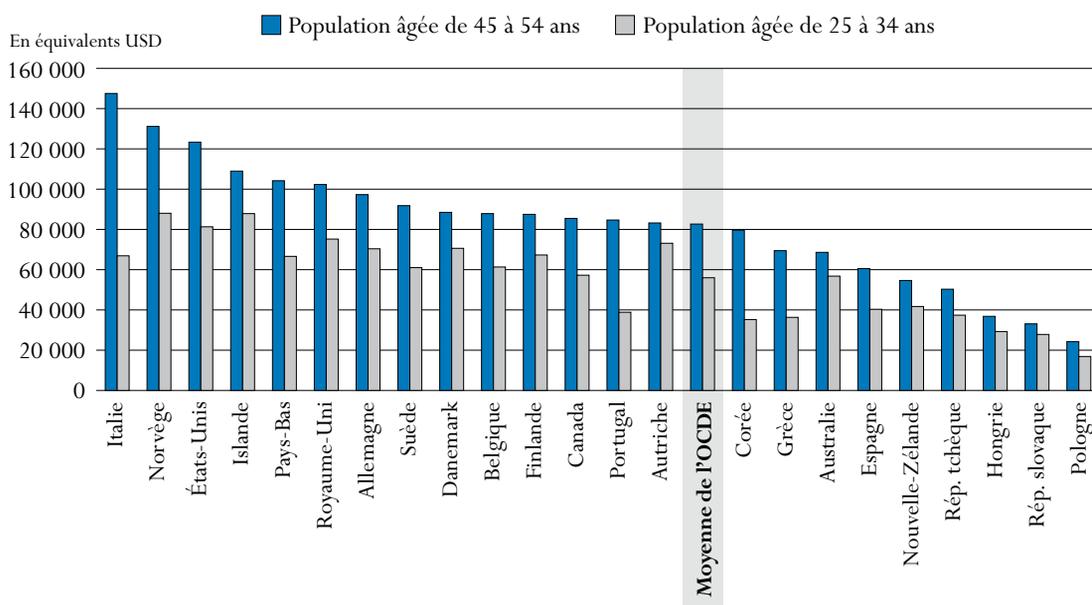
Le coût moyen du travail augmente sensiblement avec l'élévation du niveau de formation dans les autres pays. Le coût annuel de la main-d'œuvre est supérieur de 20 000 USD au moins à la moyenne de l'OCDE en Allemagne, aux États-Unis, en Islande, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ce qui s'explique en grande partie par une structure globale de coût plus élevée et par des niveaux supérieurs de productivité.

Coût du travail dans le segment supérieur de compétence

En raison de leur structure de coût élevée dans l'ensemble, les pays de l'OCDE doivent faire face à une concurrence de plus en plus rude dans les segments inférieurs de compétence, où les produits et services sont plus faciles à imiter et où la production peut être délocalisée dans des pays à bas coût. Leur avantage réside toujours dans le segment supérieur de compétence, même si leurs coûts sont plus élevés. C'est donc au niveau de formation tertiaire que la plupart des pays de l'OCDE doivent leur avantage concurrentiel sur la scène mondiale. Le graphique A10.3 compare, chez les hommes, le coût annuel du travail des diplômés de l'enseignement tertiaire entre les jeunes (25-34 ans) et les hommes qui ont 20 à 30 ans d'expérience professionnelle (45-54 ans).

Graphique A10.3. Comparaison entre le coût annuel de la main-d'œuvre récemment diplômée de l'enseignement tertiaire et celui de la main-d'œuvre expérimentée diplômée du même niveau d'enseignement

Comparaison entre le coût annuel (en équivalents USD) de la main-d'œuvre récemment diplômée de l'enseignement tertiaire (âgée de 25 à 34 ans) et celui de la main-d'œuvre diplômée du même niveau d'enseignement comptant 20 à 30 ans d'expérience professionnelle (âgée de 45 à 54 ans) dans les pays membres de l'OCDE



Remarque : années de référence : 2005 pour l'Australie ; 2006 pour la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal et la Suède ; 2007 pour le Canada, la Corée, l'Espagne et la Finlande ; et 2008 pour les autres pays.

Les pays sont classés par ordre décroissant du coût annuel de la main-d'œuvre expérimentée diplômée de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE, collecte de données spéciale menée par le Groupe de travail économique du réseau INES LSO.

Tableaux A10.2 et A10.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eaq2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

Le coût annuel du travail varie sensiblement d'un pays à l'autre et entre diplômés de l'enseignement tertiaire avec et sans expérience : il ne représente pas plus de 20 000 USD chez les jeunes diplômés (25-34 ans) en Pologne, mais dépasse 140 000 USD chez les diplômés expérimentés (45-54 ans) en Italie. La variation relative du coût entre les diplômés de l'enseignement tertiaire avec et sans expérience donne des indications sur l'avantage que procure l'expérience. Elle traduit aussi des pénuries dans le segment supérieur de compétence dans certains pays.

En Autriche, en Hongrie, en Pologne et en République slovaque, les diplômés de l'enseignement tertiaire sont peu nombreux dans l'ensemble par comparaison avec les autres pays de l'OCDE (voir l'indicateur A1), mais les jeunes sont relativement bien payés par rapport à leurs aînés plus expérimentés (l'écart de coût entre les deux cohortes d'âge ne représente pas plus de 10 000 USD). En Corée, en Italie et au Portugal, cet écart dépasse 44 000 USD par an. En Corée et au Portugal, les diplômés de l'enseignement tertiaire sont plus nombreux parmi les jeunes que parmi les plus âgés, et le coût inférieur des diplômés plus jeunes est peut-être le signe que l'offre et la demande commencent à s'équilibrer.

L'Italie a progressé dans le développement de l'enseignement tertiaire, mais moins que d'autres pays. La proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire reste inférieure de moitié à la moyenne de l'OCDE (14 %). Le coût du travail supérieur à la moyenne des jeunes diplômés de l'enseignement tertiaire et l'avantage salarial important dont ils jouissent suggèrent la persistance de la pénurie de diplômés de ce niveau d'enseignement. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, un employeur peut s'attendre à payer 27 000 USD de plus par an pour un diplômé de l'enseignement tertiaire expérimenté, ce qui montre la valeur de l'expérience professionnelle pour la productivité et la polyvalence des individus plus instruits.

Attractivité de la main-d'œuvre hautement qualifiée dans les pays de l'OCDE

Le prix de la main-d'œuvre hautement qualifiée est le reflet des différentiels de productivité et de la structure globale de coût dans les différents pays, mais aussi de l'offre de diplômés de l'enseignement tertiaire. Le rapport entre les coûts et les compétences peut être attractif aux yeux des investisseurs. Une offre abondante d'individus hautement qualifiés – abstraction faite des difficultés que cela peut engendrer à cause de la concurrence acharnée qu'ils se livrent entre eux pour décrocher un emploi – à un prix attractif éveillera l'intérêt des employeurs et des investisseurs, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

L'investissement direct étranger (IDE) donne des indications sur le degré d'attractivité des pays en termes de possibilités d'investissement. Le graphique A10.4 montre la corrélation entre l'IDE net (soit les flux d'entrée moins les flux de sortie) en pourcentage du PIB et le coût annuel du travail des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire (hommes âgés de 25 à 64 ans). Il existe une corrélation entre le coût de la main-d'œuvre à ce niveau d'enseignement et l'IDE net. Les pays où le coût du travail des diplômés de l'enseignement tertiaire est relativement peu élevé tendent à attirer des investissements plus importants que les pays où le coût de cette main-d'œuvre est relativement élevé. Il y a lieu de souligner que d'autres facteurs peuvent intervenir dans cette relation, qui doit donc être interprétée avec prudence.

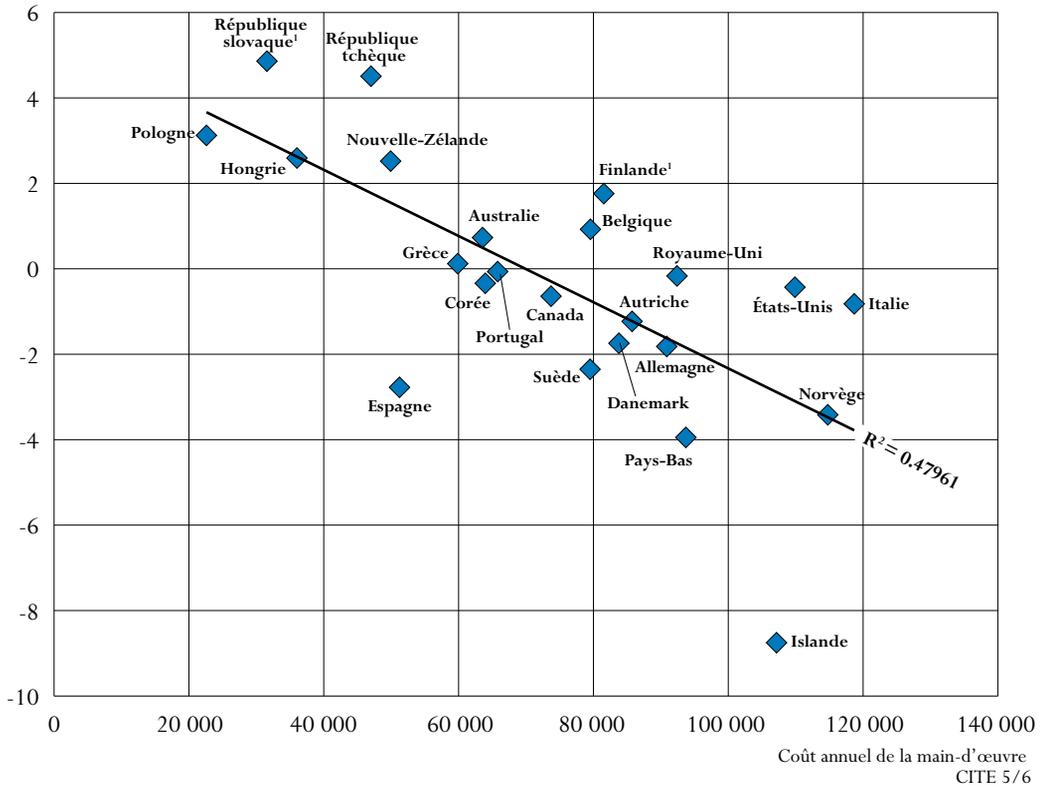
Les facteurs qui expliquent l'avantage salarial dans le segment supérieur de compétence varient selon les pays. La Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque tirent parti d'une structure globale de coût peu élevée. En Espagne et en Nouvelle-Zélande, en revanche, le coût relativement peu élevé de la main-d'œuvre hautement qualifiée s'explique par l'afflux massif de diplômés de l'enseignement tertiaire (voir l'indicateur A1). La Nouvelle-Zélande a réussi à exploiter cet avantage, contrairement à l'Espagne qui n'a pas attiré autant d'investissements entre 2003 et 2008.

Un certain nombre de pays s'en sortent mieux que ne le suggère leur coût du travail. Malgré un coût du travail plus élevé, la Belgique, les États-Unis, la Finlande, l'Italie et le Royaume-Uni attirent des investissements plus importants que d'autres pays de l'OCDE, vraisemblablement grâce à leurs niveaux supérieurs de productivité et à d'autres atouts commerciaux. Dans l'ensemble, l'IDE net est révélateur de l'attractivité des marchés du travail et de l'offre de main-d'œuvre qualifiée, mais aussi d'autres possibilités d'investissement, en rapport par exemple avec les marchés (taille et croissance du marché local), et de la réglementation de l'activité des entreprises (voir la section « Définitions et méthodologie »).

Graphique A10.4. Comparaison entre l'investissement direct étranger et le coût annuel de la main-d'œuvre diplômée de l'enseignement tertiaire dans la population de sexe masculin âgée de 25 à 64 ans

Comparaison entre la balance nette de l'investissement direct étranger (IDE) en pourcentage du PIB (moyenne pour 2003-08) et le coût annuel (en USD) de la main-d'œuvre diplômée de l'enseignement tertiaire dans la population de sexe masculin âgée de 25 à 64 ans

Balance nette des flux d'IDE en % du PIB (moyenne pour 2003-08)



1. Moyenne pour 2003-07.

Source : OCDE, collecte de données spéciale menée par le Groupe de travail économique du réseau INES LSO. Tableaux A10.1 et A10.6 (sur le web uniquement). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

Offre de diplômés de l'enseignement tertiaire et avantage salarial

Le prix des compétences varie sensiblement selon les pays, en fonction de leur niveau de développement économique et technologique. Les diplômés de l'enseignement tertiaire sont nécessaires tant dans les entreprises que dans la fonction publique au sein même de leur pays, mais aussi dans des secteurs d'activité internationaux et concurrentiels. Il faut un certain nombre de diplômés de l'enseignement tertiaire pour assurer le bon fonctionnement des services publics, quel que soit le niveau de développement économique. Une pénurie d'individus hautement qualifiés entraînera la hausse des coûts du travail.

Comme le montre le graphique A10.3, les employeurs rétribuent l'expérience professionnelle, mais les écarts de coût du travail sont en grande partie imputables au niveau de formation.

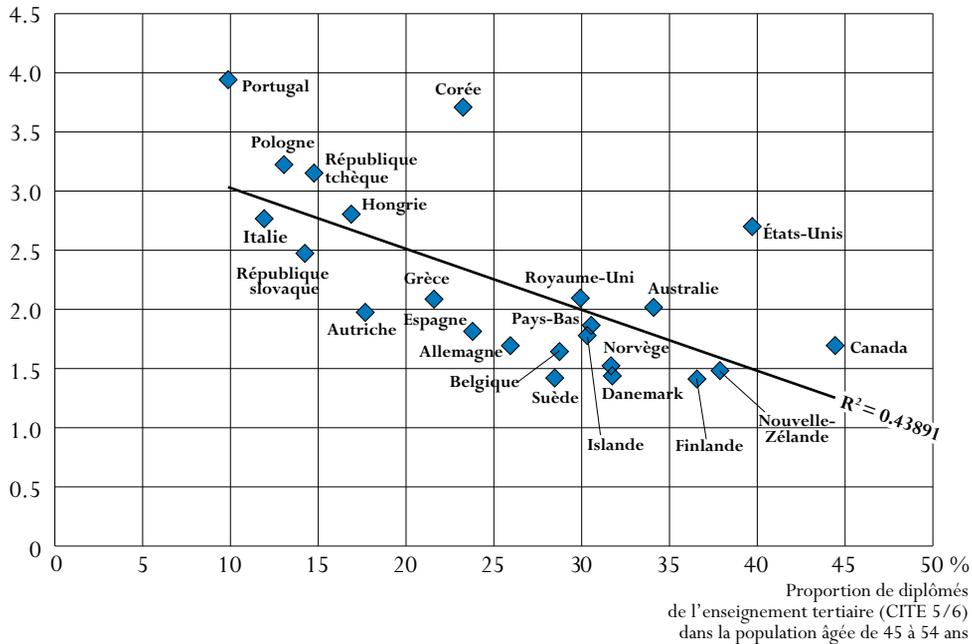
A10

Le graphique A10.5 compare l'avantage salarial que procure le niveau de formation aux individus âgés de 45 à 54 ans (en l'occurrence le coût du travail des diplômés de l'enseignement tertiaire à celui des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire). Le coût du travail des diplômés de l'enseignement tertiaire est presque quatre fois plus élevé que celui des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Portugal, un coefficient qui est inférieur à 1.5 au Danemark, en Finlande, en Nouvelle-Zélande et en Suède. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les employeurs paient 2.2 fois plus pour des diplômés de l'enseignement tertiaire que pour des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. L'avantage salarial des diplômés de l'enseignement tertiaire diminue avec l'élévation de leur niveau de qualification.

Graphique A10.5. Ratio du coût de la main-d'œuvre et niveau de formation

Rapport entre le coût de la main-d'œuvre diplômée de l'enseignement tertiaire (CITE 5/6) et celui de la main-d'œuvre dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle du secondaire (CITE 0/1/2), et niveau de formation de la population âgée de 45 à 54 ans (hommes et femmes)

Rapport entre le coût de la main-d'œuvre titulaire d'un diplôme de niveau CITE 5/6 et celui de la main-d'œuvre titulaire d'un diplôme de niveau CITE 0/1/2



Source : OCDE, collecte de données spéciale menée par le Groupe de travail économique du réseau INES LSO. Tableaux A10.4 et A1.3a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

L'avantage salarial (ratio) des travailleurs expérimentés est particulièrement élevé dans les pays où les diplômés de l'enseignement tertiaire sont peu nombreux. En Hongrie, en Italie, en Pologne, au Portugal et en République tchèque, les proportions de diplômés de l'enseignement tertiaire sont inférieures à 20 % (voir l'indicateur A1) et l'avantage salarial de cette catégorie de travailleurs est plus de deux fois et demie supérieur à celui des travailleurs dont le niveau de formation est

inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ce coefficient est également supérieur à 2.5 en Corée et aux États-Unis, mais les diplômés de l'enseignement tertiaire sont plus nombreux en Corée (23 %) et nettement plus nombreux aux États-Unis (40 %). Ce constat donne à penser que dans ces deux pays, soit la demande est supérieure à l'offre pourtant abondante de diplômés de l'enseignement tertiaire, soit les différentiels de productivité sont particulièrement importants entre ces deux niveaux de formation

Les compétences de la main-d'œuvre sont l'atout majeur que les pays peuvent utiliser dans cet environnement de concurrence mondiale pour les investissements et les emplois. Comme la concurrence s'étend à de nouveaux domaines, disposer d'une main-d'œuvre hautement qualifiée est le seul moyen de préserver à plus long terme tant les revenus que des niveaux de vie élevés. Dans ce contexte, il faut admettre que l'adoption de nouvelles orientations dans des domaines de l'action publique autres que l'éducation pourrait se révéler nécessaire pour améliorer les incitants économiques et tirer pleinement parti d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Définitions et méthodologie

Cet indicateur se base sur une nouvelle collecte de données sur les revenus des actifs qui travaillent à temps plein toute l'année. À ces données viennent s'ajouter les données sur les cotisations sociales et les prélèvements obligatoires non fiscaux, qui proviennent de la *Base de données de l'OCDE relative aux impôts sur les salaires*.

Concernant les revenus des travailleurs à temps plein, les pays ont précisé s'ils se sont basés sur une définition spécifique de la condition de travailleur à temps plein ou sur le temps de travail hebdomadaire minimum. Un statut spécifique de travailleur à temps plein a été utilisé en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni et en Suède et, dans les pays partenaires, en Israël. C'est un temps de travail hebdomadaire minimum qui a été retenu pour définir le travail à temps plein dans les autres pays, en l'occurrence 36 heures en Hongrie et en République slovaque, 35 heures en Allemagne, au Canada et aux États-Unis et, dans les pays partenaires, au Brésil, et 30 heures en Norvège, en Nouvelle-Zélande et en République tchèque. Les autres pays participants n'ont pas communiqué de temps de travail minimum correspondant au travail à temps plein. Il y a lieu de signaler que dans certains pays, les revenus des actifs occupés qui travaillent à temps plein toute l'année proviennent des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (SILC), qui se basent sur une approche spécifique pour définir le travail à temps plein.

Les pays n'ont pas tous été en mesure de vérifier si la condition de travailleur à temps plein s'appliquait à toute la période de référence des revenus du travail. La condition de travailleur à temps plein correspond à la période d'administration de l'enquête en Hongrie et en Nouvelle-Zélande, et à toute la période de référence en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Norvège, en République slovaque et en République tchèque. La condition de travailleur à temps plein s'applique à une période d'une durée similaire, mais parfois en léger décalage par rapport à la période de référence dans les autres pays.

La durée de la période de référence varie selon les pays. Les revenus sont dérivés des revenus hebdomadaires en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, et des revenus mensuels en Allemagne, en Hongrie et aux Pays-Bas et, dans les pays partenaires, en Israël, où les revenus ont été convertis en revenus annuels. La période de référence est de 12 mois en Espagne, aux États-Unis, en Italie, en Norvège, en République slovaque, en République tchèque et en Suède et, dans les pays partenaires,

A10

en Israël. Les revenus du travail présentés dans cet indicateur diffèrent d'un pays à l'autre à plusieurs égards. Par ailleurs, l'immigration peut influencer sur les niveaux de revenus et expliquer certaines différences entre les pays. Ces chiffres doivent donc être interprétés avec prudence.

Les chiffres relatifs à l'investissement direct étranger (IDE) en pourcentage du PIB dans les pays de l'OCDE proviennent de *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2009* (OCDE, 2009b) et les autres données, des Statistiques de la balance des paiements du FMI (juillet 2009). Il y a lieu de souligner toutefois que l'IDE net est constitué d'une série de flux d'entrée et de sortie, y compris des investissements directs dans des structures de production ou de service, des fusions et acquisitions, ainsi que des prêts interentreprises et d'autres transactions financières qui n'ont guère de rapport avec la main-d'œuvre. C'est ce qui explique la volatilité des flux d'IDE d'une année à l'autre ainsi que celle des flux d'entrée et de sortie. La moyenne d'IDE net calculée sur six ans (de 2003 à 2008) permet d'atténuer l'impact de ces problèmes, mais une certaine prudence s'impose lors de l'interprétation des chiffres.

La publication annuelle *Taxing Wages* donne des détails à propos des impôts sur les salaires dans les 30 pays membres de l'OCDE, en l'occurrence sur l'impôt sur le revenu, les cotisations de sécurité sociale des travailleurs et des employeurs, et les prestations en espèces aux ménages. Ces données permettent de comparer le niveau du coût de la main-d'œuvre ainsi que la situation fiscale et les avantages des isolés et des ménages. L'édition de 2010 de *Taxing Wages* (OCDE, 2010b) présente des estimations précises de la situation fiscale et des avantages des travailleurs en 2009 et en indique les chiffres définitifs de 2008. Par ailleurs, il donne la mesure des charges fiscales entre 2000 et 2009.

Autres références

OCDE (2009b), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2009*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2010a), *Taxing Wages 2008-2009*, Éditions de l'OCDE.

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

- **Tableau A10.3. Revenus annuels à temps plein et coût annuel de la main-d'œuvre en USD, pour la population âgée de 35 à 44 ans**
- **Tableau A10.5. Revenus annuels à temps plein et coût annuel de la main-d'œuvre en USD, pour la population âgée de 55 à 64 ans**
- **Tableau A10.6. Entrées et sorties d'investissements directs étrangers (IDE), et balance nette en pourcentage du PIB pour les pays membres de l'OCDE, moyenne pour 2003-08**

Tableau A10.1.
Revenus annuels à temps plein et coût annuel de la main-d'œuvre en équivalents USD,
pour la population âgée de 25 à 64 ans

Pays membres de l'OCDE	Année	Source	Sexe	Revenus annuels bruts à temps plein				Cotisations sociales de l'employeur et PONF				Coût annuel de la main-d'œuvre			
				0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Australie	2005	Nationale	Hommes	29 267	35 355	55 258	40 898	4 390	5 303	8 289	6 135	33 657	40 658	63 547	47 032
			Femmes	26 873	30 022	43 837	35 775	4 031	4 503	6 576	5 366	30 904	34 526	50 412	41 141
			H + F	28 469	34 053	50 765	39 260	4 270	5 108	7 615	5 889	32 739	39 161	58 380	45 149
Autriche	2006	SILC	Hommes	34 521	46 957	65 692	50 418	10 532	14 326	20 042	15 382	45 053	61 282	85 734	65 800
			Femmes	25 139	34 261	50 410	36 951	7 669	10 452	15 379	11 273	32 808	44 713	65 790	48 224
			H + F	30 126	43 068	60 500	45 961	9 191	13 139	18 458	14 022	39 317	56 207	78 958	59 983
Belgique	2006	SILC	Hommes	40 028	44 470	60 744	50 405	11 654	13 189	18 809	15 238	51 682	57 659	79 553	65 643
			Femmes	28 146	33 736	47 267	41 298	6 947	9 481	14 154	12 093	35 093	43 217	61 421	53 390
			H + F	37 350	41 729	55 118	47 426	10 729	12 242	16 866	14 209	48 079	53 971	71 985	61 635
Canada	2007	Nationale	Hommes	40 387	47 693	67 814	56 951	4 618	4 992	5 904	5 420	45 005	52 685	73 717	62 371
			Femmes	24 570	35 339	47 478	41 497	2 788	4 079	4 982	4 706	27 358	39 418	52 460	46 203
			H + F	35 293	43 023	58 896	50 710	4 074	4 776	5 510	5 131	39 367	47 800	64 405	55 841
Rép. tchèque	2008	Nationale	Hommes	12 837	16 822	34 816	20 090	4 493	5 888	12 185	7 031	17 330	22 710	47 001	27 121
			Femmes	9 699	13 247	24 573	14 580	3 394	4 637	8 600	5 103	13 093	17 884	33 173	19 683
			H + F	11 206	15 588	31 869	18 181	3 922	5 456	11 154	6 363	15 128	21 043	43 023	24 544
Danemark	2006	SILC	Hommes	57 999	59 979	83 422	65 614	355	355	355	355	58 354	60 334	83 777	65 969
			Femmes	41 846	49 056	61 921	52 355	355	355	355	355	42 201	49 411	62 276	52 710
			H + F	51 746	55 961	72 762	60 156	355	355	355	355	52 101	56 316	73 117	60 511
Finlande	2007	Nationale	Hommes	45 288	46 691	65 758	53 903	10 869	11 206	15 782	12 937	56 157	57 897	81 540	66 840
			Femmes	35 790	36 161	48 119	42 109	8 590	8 679	11 549	10 106	44 380	44 840	59 668	52 216
			H + F	41 189	41 807	55 741	47 939	9 885	10 034	13 378	11 505	51 075	51 840	69 119	59 444
France	2006	Nationale	Hommes	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	
			Femmes	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
			H + F	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Allemagne	2008	Nationale	Hommes	45 350	48 102	77 272	57 882	8 849	9 386	13 603	11 294	54 199	57 488	90 875	69 176
			Femmes	32 503	38 919	56 365	44 153	6 342	7 594	10 998	8 615	38 845	46 514	67 363	52 768
			H + F	41 661	45 079	70 805	53 482	8 129	8 796	12 853	10 436	49 790	53 875	83 657	63 917
Grèce	2006	SILC	Hommes	25 214	29 797	46 749	32 255	7 075	8 361	13 118	9 051	32 290	38 158	59 866	41 306
			Femmes	13 587	21 164	34 049	23 715	3 813	5 939	9 554	6 654	17 400	27 102	43 603	30 369
			H + F	21 691	26 841	40 902	29 150	6 087	7 532	11 477	8 179	27 778	34 373	52 379	37 329
Hongrie	2008	Nationale	Hommes	8 597	11 081	26 886	14 147	3 004	3 836	9 131	4 863	11 601	14 917	36 016	19 011
			Femmes	7 229	10 187	18 253	12 065	2 546	3 537	6 239	4 166	9 775	13 724	24 492	16 231
			H + F	7 857	10 672	21 863	13 098	2 756	3 699	7 448	4 512	10 614	14 371	29 311	17 610
Islande	2006	SILC	Hommes	49 637	59 053	94 550	65 163	6 622	7 878	12 613	8 693	56 258	66 931	107 163	73 855
			Femmes	37 008	41 819	59 618	47 428	4 937	5 579	7 953	6 327	41 945	47 397	67 571	53 755
			H + F	44 512	53 949	76 726	58 267	5 938	7 197	10 235	7 773	50 450	61 146	86 961	66 039
Italie	2006	Nationale	Hommes	34 993	45 745	85 088	45 689	13 818	18 064	33 599	18 042	48 811	63 809	118 687	63 731
			Femmes	25 947	33 069	46 360	33 986	10 246	13 058	18 306	13 420	36 192	46 127	64 666	47 406
			H + F	32 463	40 917	64 666	41 412	12 819	16 157	25 535	16 353	45 282	57 074	90 201	57 765
Corée	2007	Nationale	Hommes	21 704	33 108	54 586	37 758	3 927	5 990	9 373	6 832	25 631	39 099	63 959	44 590
			Femmes	12 834	23 711	35 774	21 780	2 322	4 290	6 473	3 941	15 156	28 001	42 247	25 721
			H + F	18 046	30 597	50 941	33 155	3 265	5 536	8 877	5 999	21 312	36 132	59 819	39 153
Pays-Bas	2006	Nationale	Hommes	43 564	50 487	76 780	57 396	8 693	10 716	16 933	12 735	52 257	61 203	93 713	70 131
			Femmes	33 059	39 569	54 631	45 092	5 624	7 526	11 927	9 140	38 683	47 095	66 558	54 232
			H + F	41 923	48 195	70 717	54 685	8 214	10 046	15 896	11 943	50 137	58 241	86 613	66 627

Remarques : PONF : prélèvements obligatoires non fiscaux ; les données sur les cotisations sociales de l'employeur et les PONF proviennent de la Base de données de l'OCDE *Les impôts sur les salaires* (Centre de politique et d'administration fiscales), à l'exception des données sur les États-Unis qui proviennent du Bureau of Labor Statistics et des données sur le Royaume-Uni qui proviennent de l'Enquête de l'UE sur le coût de la main-d'œuvre. SILC : Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat). USD sur la base d'une moyenne mobile des taux de change sur trois ans (taux de change annuels de l'OCDE).

Source : OCDE, collecte de données spéciale menée par le Groupe de travail économique du réseau INES LSO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

Tableau A10.1. (suite)
Revenus annuels à temps plein et coût annuel de la main-d'œuvre en équivalents USD,
pour la population âgée de 25 à 64 ans

	Année	Source	Sexe	Revenus annuels bruts à temps plein				Cotisations sociales de l'employeur et PONF				Coût annuel de la main-d'œuvre			
				0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Pays membres de l'OCDE	Nouvelle-Zélande	Nationale	Hommes	33 495	39 640	49 299	41 471	422	499	621	523	33 917	40 139	49 920	41 993
			Femmes	24 823	30 710	37 265	32 356	313	387	470	408	25 136	31 097	37 735	32 764
			H + F	29 865	36 746	43 394	37 636	376	463	547	474	30 242	37 209	43 941	38 110
	Norvège	Nationale	Hommes	64 571	75 820	99 968	80 857	9 556	11 221	14 795	11 967	74 127	87 041	114 763	92 823
			Femmes	49 040	54 912	67 870	59 801	7 258	8 127	10 045	8 850	56 298	63 039	77 915	68 651
			H + F	59 089	68 632	84 298	72 504	8 745	10 158	12 476	10 731	67 834	78 790	96 774	83 235
	Pologne	SILC	Hommes	6 372	9 678	18 146	11 085	1 564	2 375	4 453	2 720	7 936	12 053	22 599	13 805
			Femmes	4 185	7 179	13 293	9 017	1 027	1 762	3 262	2 213	5 212	8 940	16 555	11 230
			H + F	5 550	8 713	15 428	10 197	1 362	2 138	3 786	2 502	6 912	10 852	19 214	12 699
	Portugal	SILC	Hommes	17 124	26 517	53 171	22 454	4 067	6 298	12 628	5 333	21 190	32 815	65 799	27 787
			Femmes	11 120	19 228	37 706	17 845	2 641	4 567	8 955	4 238	13 761	23 795	46 661	22 083
			H + F	14 699	23 374	43 847	20 425	3 491	5 551	10 414	4 851	18 190	28 925	54 261	25 276
	Rép. slovaque	Nationale	Hommes	9 692	12 347	22 527	14 596	3 954	5 037	9 048	5 943	13 646	17 384	31 575	20 539
			Femmes	7 087	9 280	15 728	10 721	2 892	3 786	6 386	4 374	9 979	13 066	22 115	15 095
			H + F	8 140	10 980	19 297	12 810	3 321	4 480	7 784	5 226	11 461	15 459	27 081	18 036
Espagne	Nationale	Hommes	24 882	29 492	39 363	31 001	7 502	8 892	11 868	9 347	32 384	38 384	51 231	40 348	
		Femmes	18 127	23 099	32 289	25 947	5 465	6 964	9 735	7 823	23 592	30 064	42 024	33 770	
		H + F	22 999	27 019	36 291	29 153	6 934	8 146	10 942	8 790	29 933	35 166	47 232	37 943	
Suède	SILC	Hommes	38 146	42 249	54 294	45 031	17 707	19 612	25 203	20 903	55 854	61 861	79 497	65 934	
		Femmes	32 044	33 333	41 403	36 693	14 875	15 473	19 219	17 033	46 918	48 807	60 622	53 726	
		H + F	36 602	39 134	47 787	41 761	16 990	18 166	22 182	19 386	53 592	57 300	69 969	61 147	
Royaume-Uni	Nationale	Hommes	37 118	51 585	75 368	58 573	8 389	11 658	17 033	13 237	45 506	63 243	92 401	71 810	
		Femmes	28 293	36 287	58 305	45 814	6 394	8 201	13 177	10 354	34 688	44 488	71 482	56 168	
		H + F	34 294	46 218	68 085	53 824	7 750	10 445	15 387	12 164	42 045	56 663	83 473	65 989	
États-Unis	Nationale	Hommes	32 302	47 987	87 208	64 023	8 399	12 477	22 674	16 646	40 701	60 463	109 882	80 669	
		Femmes	22 139	34 310	56 437	44 673	5 756	8 921	14 674	11 615	27 895	43 231	71 110	56 288	
		H + F	29 101	42 314	73 247	55 791	7 566	11 002	19 044	14 506	36 667	53 315	92 292	70 297	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>		Hommes	32 743	39 594	60 642	44 246	6 976	8 590	13 394	9 592	39 719	48 183	74 036	53 838	
		Femmes	23 960	29 939	42 998	33 724	5 053	6 430	9 520	7 312	29 014	36 369	52 518	41 036	
		H + F	29 734	36 287	52 780	40 304	6 355	7 853	11 662	8 752	36 089	44 140	64 442	49 056	
Pays partenaires	Brésil	Nationale	Hommes	5 054	9 514	24 111	8 244								
			Femmes	3 214	5 693	15 048	6 272								
			H + F	4 530	7 949	19 621	7 551								
Estonie	Nationale	Hommes	12 355	13 316	17 993	14 518									
		Femmes	6 819	8 138	11 826	9 678									
		H + F	10 138	10 913	14 101	12 005									
Israël	Nationale	Hommes	17 496	23 784	41 930	32 938									
		Femmes	12 826	17 761	27 027	23 571									
		H + F	16 664	21 654	35 299	29 210									
Slovénie	SILC	Hommes	20 189	26 467	52 468	30 286									
		Femmes	17 321	23 236	42 099	27 974									
		H + F	18 979	25 158	46 648	29 258									

Remarques : PONF : prélèvements obligatoires non fiscaux ; les données sur les cotisations sociales de l'employeur et les PONF proviennent de la Base de données de l'OCDE *Les salaires sur les salaires* (Centre de politique et d'administration fiscales), à l'exception des données sur les États-Unis qui proviennent du Bureau of Labor Statistics et des données sur le Royaume-Uni qui proviennent de l'Enquête de l'UE sur le coût de la main-d'œuvre. SILC : Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat). USD sur la base d'une moyenne mobile des taux de change sur trois ans (taux de change annuels de l'OCDE).

Source : OCDE, collecte de données spéciale menée par le Groupe de travail économique du réseau INES LSO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

Tableau A10.2.
Revenus annuels à temps plein et coût annuel de la main-d'œuvre en équivalents USD,
pour la population âgée de 25 à 34 ans

Pays membres de l'OCDE	Année	Source	Sexe	Revenus annuels bruts à temps plein				Cotisations sociales de l'employeur et PONF				Coût annuel de la main-d'œuvre			
				0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Australie	2005	Nationale	Hommes	c 34 968	49 389	39 564	c	5 245	7 408	5 935	c	40 214	56 798	45 499	
			Femmes	c 30 750	41 656	36 576	c	4 612	6 248	5 486	c	35 362	47 905	42 063	
			H + F	30 287	33 740	45 911	38 532	4 543	5 061	6 887	5 780	34 830	38 801	52 798	44 311
Autriche	2006	SILC	Hommes	31 819	38 962	56 032	42 004	9 707	11 887	17 095	12 815	41 526	50 849	73 126	54 818
			Femmes	22 148	32 046	40 723	34 107	6 757	9 777	12 424	10 406	28 905	41 822	53 147	44 513
			H + F	28 894	36 838	49 592	39 372	8 815	11 239	15 130	12 012	37 709	48 076	64 722	51 384
Belgique	2006	SILC	Hommes	34 494	40 311	47 205	42 463	9 743	11 752	14 133	12 495	44 237	52 063	61 338	54 958
			Femmes	26 223	31 118	40 812	38 009	5 971	8 455	11 925	10 957	32 194	39 572	52 737	48 965
			H + F	33 228	37 949	43 799	40 684	9 305	10 936	12 957	11 881	42 533	48 885	56 756	52 564
Canada	2007	Nationale	Hommes	33 669	39 580	52 060	45 684	3 864	4 541	5 194	4 899	37 533	44 121	57 254	50 583
			Femmes	22 892	28 029	38 937	35 404	2 572	3 203	4 479	4 087	25 464	31 232	43 416	39 490
			H + F	31 003	35 615	45 566	41 303	3 545	4 112	4 894	4 697	34 548	39 727	50 459	46 000
Rép. tchèque	2008	Nationale	Hommes	13 038	16 937	27 694	19 113	4 563	5 928	9 693	6 689	17 602	22 865	37 387	25 802
			Femmes	10 124	13 709	21 351	15 576	3 543	4 798	7 473	5 452	13 667	18 507	28 824	21 028
			H + F	12 078	15 983	25 455	18 015	4 227	5 594	8 909	6 305	16 306	21 577	34 364	24 320
Danemark	2006	SILC	Hommes	47 389	55 327	70 267	57 207	355	355	355	355	47 744	55 682	70 622	57 562
			Femmes	32 548	42 000	54 465	45 922	355	355	355	355	32 903	42 355	54 820	46 277
			H + F	42 535	50 486	61 615	52 488	355	355	355	355	42 890	50 841	61 970	52 843
Finlande	2007	Nationale	Hommes	41 828	43 619	54 275	47 237	10 039	10 469	13 026	11 337	51 867	54 088	67 301	58 574
			Femmes	33 790	34 272	42 711	39 042	8 110	8 225	10 251	9 370	41 899	42 497	52 962	48 412
			H + F	39 634	40 209	47 823	43 600	9 512	9 650	11 478	10 464	49 146	49 859	59 301	54 064
France	2006	Nationale	Hommes	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	
			Femmes	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	
			H + F	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	
Allemagne	2008	Nationale	Hommes	37 688	39 955	58 906	43 967	7 354	7 796	11 472	8 579	45 042	47 752	70 378	52 547
			Femmes	29 309	35 345	51 827	40 271	5 719	6 897	10 113	7 858	35 028	42 241	61 940	48 128
			H + F	35 306	38 122	55 405	42 438	6 889	7 439	10 811	8 281	42 195	45 561	66 216	50 719
Grèce	2006	SILC	Hommes	21 064	21 780	28 359	23 049	5 911	6 111	7 958	6 468	26 975	27 891	36 317	29 517
			Femmes	9 990	16 336	24 468	19 141	2 803	4 584	6 866	5 371	12 793	20 920	31 333	24 512
			H + F	19 002	19 833	26 270	21 563	5 332	5 565	7 371	6 051	24 333	25 398	33 642	27 613
Hongrie	2008	Nationale	Hommes	8 209	10 504	21 823	13 008	2 874	3 643	7 435	4 482	11 084	14 147	29 257	17 490
			Femmes	7 170	9 506	16 272	11 736	2 526	3 308	5 575	4 056	9 696	12 814	21 848	15 792
			H + F	7 790	10 093	18 766	12 432	2 734	3 505	6 411	4 289	10 523	13 598	25 177	16 720
Islande	2006	SILC	Hommes	47 931	54 007	77 514	56 439	6 394	7 205	10 340	7 529	54 325	61 212	87 855	63 968
			Femmes	28 470	37 114	47 690	39 869	3 798	4 951	6 362	5 319	32 268	42 066	54 052	45 188
			H + F	42 311	48 420	60 023	49 955	5 644	6 459	8 007	6 664	47 955	54 879	68 030	56 619
Italie	2006	Nationale	Hommes	30 584	33 978	47 954	34 455	12 077	13 417	18 936	13 605	42 660	47 395	66 890	48 060
			Femmes	22 815	25 839	34 010	27 308	9 009	10 203	13 430	10 783	31 825	36 042	47 440	38 091
			H + F	28 600	30 667	39 972	31 658	11 293	12 110	15 784	12 501	39 893	42 777	55 757	44 159
Corée	2007	Nationale	Hommes	17 457	22 957	29 819	26 036	3 158	4 154	5 395	4 711	20 615	27 111	35 214	30 747
			Femmes	c 25 378	22 735	23 502	c	4 592	4 114	4 252	c	29 969	26 849	27 754	
			H + F	17 457	23 511	26 734	25 158	3 158	4 254	4 837	4 552	20 615	27 765	31 571	29 710
Pays-Bas	2006	Nationale	Hommes	37 976	41 114	54 681	45 028	7 060	7 978	11 941	9 121	45 036	49 092	66 623	54 149
			Femmes	30 701	35 912	47 221	40 984	4 935	6 458	9 762	7 939	35 636	42 369	56 983	48 923
			H + F	36 569	39 525	51 508	43 677	6 650	7 513	11 014	8 726	43 219	47 039	62 523	52 403

Remarques : PONF : prélèvements obligatoires non fiscaux ; les données sur les cotisations sociales de l'employeur et les PONF proviennent de la Base de données de l'OCDE *Les impôts sur les salaires* (Centre de politique et d'administration fiscales), à l'exception des données sur les États-Unis qui proviennent du Bureau of Labor Statistics et des données sur le Royaume-Uni qui proviennent de l'Enquête de l'UE sur le coût de la main-d'œuvre. SILC : Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat). USD sur la base d'une moyenne mobile des taux de change sur trois ans (taux de change annuels de l'OCDE).

Source : OCDE, collecte de données spéciale menée par le Groupe de travail économique du réseau INES LSO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

A10

Tableau A10.2. (suite)
Revenus annuels à temps plein et coût annuel de la main-d'œuvre en équivalents USD,
pour la population âgée de 25 à 34 ans

	Année	Source	Sexe	Revenus annuels bruts à temps plein				Cotisations sociales de l'employeur et PONF				Coût annuel de la main-d'œuvre					
				0/1/2	3/4	5B/ 5A/ 6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/ 5A/ 6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/ 5A/ 6	Tous niveaux		
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)		
Pays membres de l'OCDE	Nouvelle-Zélande	2008	Nationale	Hommes	30 119	35 647	41 188	36 493	380	449	519	460	30 499	36 096	41 707	36 953	
				Femmes	23 990	30 657	34 274	31 472	302	386	432	397	24 292	31 043	34 706	31 869	
				H + F	27 983	33 972	37 705	34 385	353	428	475	433	28 336	34 400	38 180	34 818	
	Norvège	2008	Nationale	Hommes	57 270	68 837	76 679	68 559	8 476	10 188	11 348	10 147	65 746	79 025	88 027	78 706	
				Femmes	42 725	48 775	58 199	53 233	6 323	7 219	8 613	7 879	49 049	55 993	66 813	61 112	
				H + F	52 860	62 542	66 560	62 257	7 823	9 256	9 851	9 214	60 684	71 798	76 411	71 472	
	Pologne	2006	SILC	Hommes	7 140	8 293	13 542	9 605	1 752	2 035	3 323	2 357	8 892	10 328	16 865	11 962	
				Femmes	4 874	5 789	10 467	7 989	1 196	1 421	2 569	1 961	6 071	7 209	13 035	9 950	
				H + F	6 668	7 455	11 836	8 949	1 636	1 830	2 905	2 196	8 305	9 285	14 741	11 145	
	Portugal	2006	SILC	Hommes	14 117	17 725	31 387	16 813	3 353	4 210	7 454	3 993	17 469	21 934	38 841	20 806	
				Femmes	10 286	14 198	25 993	15 632	2 443	3 372	6 173	3 713	12 729	17 570	32 166	19 345	
				H + F	12 605	16 217	27 635	16 271	2 994	3 852	6 563	3 864	15 598	20 069	34 198	20 136	
Rép. slovaque	2008	Nationale	Hommes	9 483	12 619	19 833	14 832	3 869	5 148	7 993	6 035	13 352	17 767	27 826	20 867		
			Femmes	7 390	9 397	14 703	11 372	3 015	3 834	5 985	4 640	10 405	13 231	20 688	16 012		
			H + F	8 603	11 333	17 473	13 375	3 510	4 624	7 069	5 457	12 114	15 956	24 542	18 832		
Espagne	2007	Nationale	Hommes	23 989	26 417	30 982	27 473	7 233	7 965	9 341	8 283	31 221	34 381	40 323	35 757		
			Femmes	17 947	19 228	27 181	23 421	5 411	5 797	8 195	7 061	23 358	25 025	35 376	30 482		
			H + F	22 513	23 363	29 231	25 888	6 788	7 044	8 813	7 805	29 301	30 408	38 044	33 694		
Suède	2006	SILC	Hommes	30 973	36 500	41 680	37 567	14 378	16 943	19 348	17 438	45 351	53 443	61 028	55 005		
			Femmes	22 580	26 130	33 042	29 515	10 482	12 129	15 338	13 701	33 061	38 259	48 381	43 215		
			H + F	29 036	33 211	37 399	34 448	13 478	15 417	17 360	15 991	42 514	48 628	54 759	50 439		
Royaume-Uni	2008	Nationale	Hommes	35 615	44 540	61 342	51 067	8 049	10 066	13 863	11 541	43 664	54 606	75 205	62 608		
			Femmes	27 835	33 601	52 378	44 591	6 291	7 594	11 837	10 078	34 126	41 194	64 215	54 669		
			H + F	33 290	40 852	57 047	48 506	7 524	9 233	12 893	10 962	40 813	50 085	69 940	59 468		
États-Unis	2008	Nationale	Hommes	28 084	39 574	64 528	48 752	7 302	10 289	16 777	12 675	35 386	49 863	81 305	61 427		
			Femmes	17 978	29 485	47 499	38 942	4 674	7 666	12 350	10 125	22 653	37 151	59 848	49 067		
			H + F	25 575	35 858	56 215	44 675	6 650	9 323	14 616	11 615	32 225	45 182	70 831	56 290		
<i>Moyenne de l'OCDE</i>			Hommes	29 088	34 094	45 963	36 801	6 268	7 294	10 015	7 911	35 356	41 388	55 978	44 712		
			Femmes	21 514	26 722	36 027	30 592	4 583	5 645	7 864	6 576	26 096	32 367	43 891	37 168		
			H + F	27 123	31 556	40 850	34 332	5 772	6 730	8 930	7 395	32 895	38 287	49 780	41 727		
Pays partenaires	Brésil	2008	Nationale	Hommes	4 256	7 189	17 627	6 654									
				Femmes	2 942	4 887	12 119	5 647									
				H + F	3 918	6 233	14 695	6 292									
	Estonie	2008	Nationale	Hommes	13 536	13 847	19 473	15 579									
				Femmes	6 778	8 856	12 464	10 180									
				H + F	11 085	11 918	15 937	13 277									
	Israël	2008	Nationale	Hommes	14 956	19 642	31 035	25 257									
				Femmes	10 922	14 522	22 888	20 106									
				H + F	14 298	18 013	27 234	23 198									
	Slovénie	2006	SILC	Hommes	18 661	24 657	40 050	26 343									
				Femmes	16 741	19 617	32 018	23 681									
				H + F	18 114	22 645	34 953	25 160									

Remarques : PONF : prélèvements obligatoires non fiscaux ; les données sur les cotisations sociales de l'employeur et les PONF proviennent de la Base de données de l'OCDE *Les impôts sur les salaires* (Centre de politique et d'administration fiscales), à l'exception des données sur les États-Unis qui proviennent du Bureau of Labor Statistics et des données sur le Royaume-Uni qui proviennent de l'Enquête de l'UE sur le coût de la main-d'œuvre. SILC : Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat). USD sur la base d'une moyenne mobile des taux de change sur trois ans (taux de change annuels de l'OCDE).

Source : OCDE, collecte de données spéciale menée par le Groupe de travail économique du réseau INES LSO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

Tableau A10.4.
Revenus annuels à temps plein et coût annuel de la main-d'œuvre en équivalents USD,
pour la population âgée de 45 à 54 ans

Pays membres de l'OCDE	Année	Source	Sexe	Revenus annuels bruts à temps plein				Cotisations sociales de l'employeur et PONF				Coût annuel de la main-d'œuvre			
				0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/5A/6	Tous niveaux
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Australie	2005	Nationale	Hommes	27 461	36 069	59 667	42 409	4 119	5 410	8 950	6 361	31 580	41 479	68 617	48 771
			Femmes	26 201	29 393	45 852	35 187	3 930	4 409	6 878	5 278	30 132	33 801	52 730	40 465
			H + F	26 915	34 473	54 292	39 932	4 037	5 171	8 144	5 990	30 952	39 644	62 436	45 922
Autriche	2006	SILC	Hommes	37 120	48 470	63 758	51 347	11 325	14 788	19 452	15 665	48 445	63 258	83 210	67 012
			Femmes	25 614	35 457	55 625	38 120	7 814	10 817	16 971	11 630	33 429	46 274	72 596	49 750
			H + F	30 932	43 987	61 093	46 556	9 437	13 420	18 639	14 204	40 369	57 407	79 731	60 760
Belgique	2006	SILC	Hommes	41 424	47 863	66 998	53 608	12 136	14 361	20 858	16 345	53 560	62 224	87 856	69 953
			Femmes	27 715	35 683	52 309	43 579	6 728	10 153	15 896	12 881	34 442	45 837	68 204	56 460
			H + F	37 981	44 852	61 385	50 599	10 947	13 320	19 031	15 305	48 928	58 173	80 416	65 904
Canada	2007	Nationale	Hommes	46 260	52 362	79 344	64 159	4 926	5 208	6 128	5 753	51 186	57 569	85 472	69 911
			Femmes	24 612	40 434	55 285	46 416	2 793	4 623	5 343	4 933	27 404	45 057	60 628	51 349
			H + F	39 632	47 533	68 935	56 935	4 546	4 985	5 925	5 419	44 178	52 517	74 860	62 354
Rép. tchèque	2008	Nationale	Hommes	13 068	16 242	37 260	19 950	4 574	5 685	13 041	6 983	17 642	21 927	50 301	26 933
			Femmes	9 653	12 949	26 454	13 941	3 378	4 532	9 259	4 879	13 031	17 482	35 712	18 820
			H + F	10 871	14 933	34 264	17 550	3 805	5 227	11 992	6 142	14 676	20 160	46 257	23 692
Danemark	2006	SILC	Hommes	57 250	63 707	88 129	67 829	355	355	355	355	57 605	64 062	88 484	68 184
			Femmes	47 863	51 911	66 507	56 004	355	355	355	355	48 218	52 266	66 862	56 359
			H + F	53 324	59 455	76 843	62 816	355	355	355	355	53 679	59 810	77 198	63 171
Finlande	2007	Nationale	Hommes	45 868	48 103	70 560	56 319	11 008	11 545	16 934	13 517	56 876	59 647	87 495	69 836
			Femmes	36 185	36 772	50 273	43 087	8 684	8 825	12 066	10 341	44 870	45 597	62 338	53 427
			H + F	41 443	42 233	58 521	49 151	9 946	10 136	14 045	11 796	51 389	52 369	72 565	60 947
France	2006	Nationale	Hommes	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	
			Femmes	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
			H + F	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Allemagne	2008	Nationale	Hommes	48 884	50 016	83 019	61 607	9 538	9 759	14 269	11 786	58 422	59 775	97 288	73 393
			Femmes	34 488	41 084	59 706	46 249	6 729	8 016	11 565	9 024	41 217	49 100	71 271	55 273
			H + F	44 421	47 084	76 402	56 823	8 668	9 187	13 502	11 087	53 088	56 272	89 904	67 910
Grèce	2006	SILC	Hommes	27 722	36 170	54 222	37 593	7 779	10 149	15 215	10 549	35 501	46 319	69 437	48 141
			Femmes	15 198	22 850	42 732	26 993	4 265	6 412	11 991	7 574	19 462	29 261	54 722	34 567
			H + F	23 621	31 137	49 283	33 626	6 628	8 737	13 829	9 435	30 248	39 875	63 112	43 061
Hongrie	2008	Nationale	Hommes	8 949	11 286	27 485	13 948	3 122	3 905	9 332	4 797	12 070	15 191	36 817	18 745
			Femmes	7 275	10 598	19 383	12 197	2 561	3 674	6 617	4 210	9 836	14 273	26 001	16 407
			H + F	7 897	10 946	22 315	12 977	2 769	3 791	7 599	4 471	10 666	14 737	29 914	17 449
Islande	2006	SILC	Hommes	50 455	60 220	96 145	67 443	6 731	8 033	12 826	8 997	57 186	68 253	108 970	76 439
			Femmes	39 797	47 277	66 873	52 679	5 309	6 307	8 921	7 027	45 106	53 584	75 794	59 706
			H + F	45 723	56 228	81 349	61 462	6 100	7 501	10 852	8 199	51 823	63 729	92 201	69 661
Italie	2006	Nationale	Hommes	33 907	62 558	105 750	53 976	13 389	24 702	41 758	21 314	47 295	87 260	147 508	75 290
			Femmes	24 971	37 811	64 555	38 187	9 860	14 931	25 491	15 079	34 831	52 742	90 046	53 266
			H + F	31 361	52 506	86 759	48 252	12 383	20 733	34 259	19 054	43 744	73 239	121 018	67 306
Corée	2007	Nationale	Hommes	22 445	35 455	68 398	40 925	4 061	6 415	11 250	7 405	26 506	41 870	79 648	48 330
			Femmes	11 154	28 829	53 219	22 499	2 018	5 216	9 187	4 071	13 172	34 045	62 406	26 570
			H + F	17 731	33 782	66 640	35 753	3 208	6 112	11 011	6 469	20 939	39 894	77 651	42 222
Pays-Bas	2006	Nationale	Hommes	45 905	55 558	85 721	62 936	9 377	12 198	18 462	14 353	55 282	67 756	104 183	77 289
			Femmes	34 081	42 209	60 314	46 909	5 922	8 297	13 587	9 671	40 003	50 507	73 901	56 580
			H + F	43 895	53 233	80 667	60 029	8 790	11 518	17 598	13 504	52 685	64 751	98 264	73 533

Remarques : PONF : prélèvements obligatoires non fiscaux ; les données sur les cotisations sociales de l'employeur et les PONF proviennent de la Base de données de l'OCDE *Les impôts sur les salaires* (Centre de politique et d'administration fiscales), à l'exception des données sur les États-Unis qui proviennent du Bureau of Labor Statistics et des données sur le Royaume-Uni qui proviennent de l'Enquête de l'UE sur le coût de la main-d'œuvre. SILC : Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat). USD sur la base d'une moyenne mobile des taux de change sur trois ans (taux de change annuels de l'OCDE).

Source : OCDE, collecte de données spéciale menée par le Groupe de travail économique du réseau INES LSO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

A10

Tableau A10.4. (suite)

**Revenus annuels à temps plein et coût annuel de la main-d'œuvre en équivalents USD,
pour la population âgée de 45 à 54 ans**

Pays membres de l'OCDE	Année	Source	Sexe	Revenus annuels bruts à temps plein				Cotisations sociales de l'employeur et PONF				Coût annuel de la main-d'œuvre				
				0/1/2	3/4	5B/ 5A/ 6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/ 5A/ 6	Tous niveaux	0/1/2	3/4	5B/ 5A/ 6	Tous niveaux	
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
Nouvelle-Zélande	2008	Nationale	Hommes	35 553	41 529	53 952	43 819	448	523	680	552	36 001	42 053	54 632	44 371	
			Femmes	25 401	30 917	38 525	32 766	320	390	485	413	25 721	31 306	39 011	33 179	
			H + F	31 064	37 791	46 068	38 922	391	476	580	490	31 456	38 267	46 649	39 413	
	Norvège	2008	Nationale	Hommes	69 604	80 787	114 274	88 144	10 301	11 956	16 913	13 045	79 906	92 743	131 186	101 189
				Femmes	51 994	57 791	74 559	63 409	7 695	8 553	11 035	9 385	59 689	66 344	85 594	72 794
				H + F	62 537	72 705	95 268	78 223	9 256	10 760	14 100	11 577	71 793	83 465	109 368	89 800
	Pologne	2006	SILC	Hommes	6 230	10 210	19 494	11 092	1 529	2 506	4 784	2 722	7 759	12 716	24 278	13 814
				Femmes	4 289	7 861	15 795	9 329	1 053	1 929	3 876	2 289	5 342	9 790	19 671	11 619
				H + F	5 362	9 164	17 285	10 259	1 316	2 249	4 242	2 518	6 678	11 413	21 526	12 777
Portugal	2006	SILC	Hommes	18 464	37 798	68 417	25 413	4 385	8 977	16 249	6 036	22 849	46 775	84 666	31 448	
			Femmes	11 620	26 167	56 178	20 673	2 760	6 215	13 342	4 910	14 380	32 382	69 520	25 582	
			H + F	15 475	33 252	60 990	23 295	3 675	7 897	14 485	5 533	19 151	41 149	75 475	28 827	
Rép. slovaque	2008	Nationale	Hommes	9 861	12 123	23 608	14 198	4 023	4 946	9 471	5 787	13 884	17 069	33 079	19 985	
			Femmes	7 124	9 219	16 346	10 423	2 907	3 761	6 628	4 253	10 031	12 981	22 974	14 676	
			H + F	7 978	10 700	19 806	12 266	3 255	4 365	7 983	5 005	11 233	15 065	27 788	17 271	
Espagne	2007	Nationale	Hommes	26 086	32 931	46 516	33 590	7 865	9 929	14 025	10 127	33 951	42 860	60 541	43 717	
			Femmes	18 430	25 562	38 775	28 072	5 557	7 707	11 691	8 464	23 987	33 269	50 465	36 535	
			H + F	23 773	30 186	43 130	31 584	7 168	9 101	13 004	9 523	30 941	39 287	56 134	41 106	
Suède	2006	SILC	Hommes	40 194	44 247	62 704	47 862	18 658	20 539	29 107	22 218	58 853	64 787	91 811	70 080	
			Femmes	33 457	36 515	47 591	40 492	15 531	16 950	22 092	18 796	48 988	53 464	69 683	59 288	
			H + F	38 485	41 439	54 665	44 911	17 865	19 236	25 376	20 848	56 350	60 676	80 041	65 758	
Royaume-Uni	2008	Nationale	Hommes	39 525	56 489	83 459	62 976	8 933	12 767	18 862	14 232	48 458	69 256	102 320	77 208	
			Femmes	27 775	37 357	61 143	46 136	6 277	8 443	13 818	10 427	34 052	45 800	74 961	56 563	
			H + F	34 927	48 969	73 197	56 054	7 894	11 067	16 543	12 668	42 821	60 036	89 740	68 722	
États-Unis	2008	Nationale	Hommes	33 026	52 581	97 906	70 684	8 587	13 671	25 455	18 378	41 613	66 251	123 361	89 062	
			Femmes	23 378	35 456	58 914	45 783	6 078	9 219	15 318	11 903	29 456	44 675	74 232	57 686	
			H + F	29 650	45 132	80 061	59 754	7 709	11 734	20 816	15 536	37 359	56 867	100 877	75 290	
Moyenne de l'OCDE			Hommes	34 142	43 164	67 686	47 471	7 268	9 492	14 973	10 316	41 410	52 657	82 659	57 787	
			Femmes	24 708	32 178	48 996	35 614	5 153	6 945	10 974	7 730	29 861	39 123	59 971	43 344	
			H + F	30 652	39 205	59 531	42 945	6 528	8 569	13 213	9 353	37 180	47 774	72 745	52 298	
Pays partenaires	2008	Nationale	Hommes	5 638	12 371	28 762	9 669									
			Femmes	3 357	7 101	17 751	6 945									
			H + F	4 932	10 357	23 509	8 716									
Estonie	2008	Nationale	Hommes	11 268	13 460	16 133	13 964									
			Femmes	6 170	7 637	11 318	9 171									
			H + F	9 237	10 403	12 766	11 184									
Israël	2008	Nationale	Hommes	19 113	26 331	49 222	37 039									
			Femmes	14 135	19 942	28 535	25 024									
			H + F	18 195	23 877	39 506	32 014									
Slovénie	2006	SILC	Hommes	21 055	27 013	59 016	31 778									
			Femmes	17 610	25 376	50 645	30 015									
			H + F	19 442	26 284	54 501	30 948									

Remarques : PONF : prélèvements obligatoires non fiscaux ; les données sur les cotisations sociales de l'employeur et les PONF proviennent de la Base de données de l'OCDE *Les impôts sur les salaires* (Centre de politique et d'administration fiscales), à l'exception des données sur les États-Unis qui proviennent du Bureau of Labor Statistics et des données sur le Royaume-Uni qui proviennent de l'Enquête de l'UE sur le coût de la main-d'œuvre. SILC : Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat). USD sur la base d'une moyenne mobile des taux de change sur trois ans (taux de change annuels de l'OCDE).

Source : OCDE, collecte de données spéciale menée par le Groupe de travail économique du réseau INES LSO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>

Chapitre

B

LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES INVESTIES DANS L'ÉDUCATION



Classification des dépenses d'éducation

Les fonds consacrés à l'éducation sont classés dans cet indicateur selon les trois dimensions suivantes :

- La première dimension – représentée par l'axe horizontal dans le tableau ci-dessous – définit la destination des fonds. Les ressources consacrées non seulement aux établissements et aux universités, mais aussi aux ministères de l'Éducation et à d'autres agences qui ont pour vocation de dispenser ou de soutenir l'enseignement, constituent l'une des composantes de cette dimension, tandis que les dépenses d'éducation en dehors des établissements d'enseignement constituent l'autre composante.
- La deuxième dimension – représentée par l'axe vertical dans le tableau ci-dessous – a trait aux biens et services acquis. Les fonds affectés aux établissements d'enseignement ne peuvent pas tous être classés comme des dépenses directes en matière d'enseignement ou d'éducation. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les établissements d'enseignement proposent non seulement des services en matière d'enseignement, mais également divers types de services auxiliaires dans le but d'aider les élèves/étudiants et leur famille. À titre d'exemple, citons les repas, le transport, le logement, etc. Par ailleurs, il convient de souligner que la part des ressources consacrées aux activités de recherche et développement peut être relativement importante dans l'enseignement tertiaire. Les dépenses en matière de biens et services d'éducation ne sont pas toutes consenties au sein des établissements d'enseignement. Les familles peuvent en effet acheter du matériel et des manuels scolaires elles-mêmes ou payer des cours particuliers à leurs enfants.
- La troisième dimension – représentée par les couleurs dans le tableau ci-dessous – sert à classer les fonds par provenance. Ce tableau comprend les ressources du secteur public et d'agences internationales (indiquées en bleu clair) et celles des ménages et autres entités privées (indiquées en bleu moyen). Dans les cas pour lesquels les dépenses à caractère privé sont subventionnées par des fonds publics, les cellules du tableau sont colorées en gris.

	Fonds publics	Fonds privés	Fonds privés subventionnés
	Dépenses au titre des établissements d'enseignement (exemple : écoles, universités, administrations et services d'aide aux élèves/étudiants)		Dépenses d'éducation en dehors des établissements d'enseignement (exemple : acquisition de biens et services d'éducation, y compris cours particuliers)
Dépenses d'éducation	<i>Exemple</i> : dépenses publiques en matière de services d'éducation dans les établissements d'enseignement		<i>Exemple</i> : dépenses privées subventionnées liées à l'achat de livres
	<i>Exemple</i> : dépenses privées subventionnées en matière de services d'éducation dans les établissements d'enseignement		<i>Exemple</i> : dépenses privées liées à l'achat de matériel et de manuels scolaires et aux cours particuliers
	<i>Exemple</i> : dépenses privées en matière de droits de scolarité		
Dépenses en matière de recherche et développement	<i>Exemple</i> : dépenses publiques au titre de la recherche dans les établissements d'enseignement tertiaire		
	<i>Exemple</i> : fonds privés consacrés à la recherche et développement dans les établissements d'enseignement		
Dépenses en matière de services d'éducation autres que l'enseignement	<i>Exemple</i> : dépenses publiques en matière de services auxiliaires (repas, transport scolaire ou logement en internat)		<i>Exemple</i> : dépenses privées subventionnées au titre des frais de subsistance ou des réductions des frais de transport
	<i>Exemple</i> : dépenses publiques au titre des droits liés aux services auxiliaires		<i>Exemple</i> : dépenses privées au titre des frais de subsistance ou de transport

Champ couvert par l'indicateur

Pour les indicateurs

B1, B2 et B3

Pour les indicateurs

B4 et B5

Pour l'indicateur

B6

QUEL EST LE MONTANT DES DÉPENSES PAR ÉLÈVE/ÉTUDIANT ?

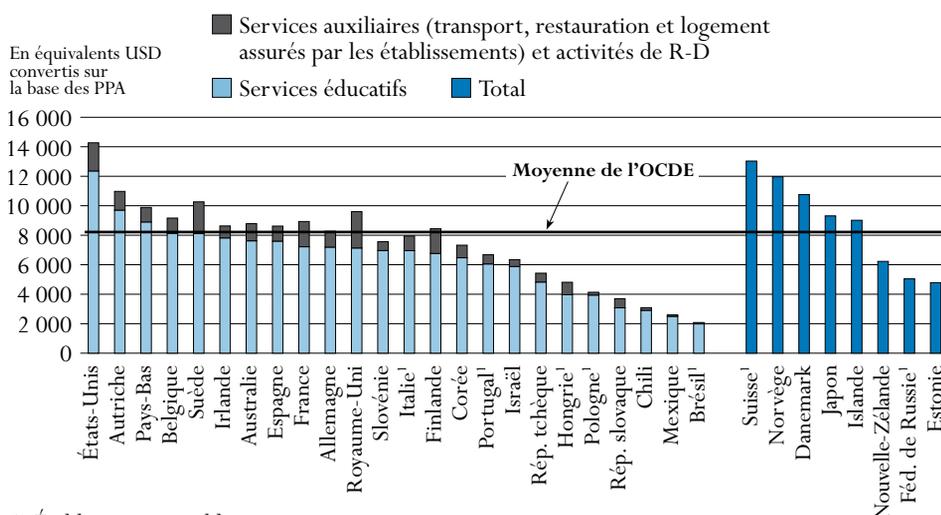
Cet indicateur évalue l'investissement consenti par élève/étudiant. Les dépenses unitaires au titre des établissements d'enseignement dépendent en grande partie du salaire des enseignants (voir les indicateurs B6 et D3), des régimes de retraite, des temps d'instruction et d'enseignement (voir les indicateurs B7, D1 et D4), du coût des infrastructures scolaires et du matériel pédagogique, de l'orientation (générale ou professionnelle) des filières d'enseignement et des effectifs d'élèves/étudiants (voir l'indicateur C1). Les politiques mises en œuvre pour susciter des vocations d'enseignant, réduire la taille moyenne des classes ou modifier la dotation en personnel (voir l'indicateur D2) ont aussi contribué à la variation, dans le temps, des dépenses unitaires des établissements d'enseignement. Les services auxiliaires et les activités de R-D peuvent également influencer sur le niveau de dépense des établissements d'enseignement par élève/étudiant.

Points clés

Graphique B1.1. Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant, du primaire au tertiaire, selon le type de service (2007)

Les dépenses des établissements d'enseignement par élève/étudiant donnent la mesure des coûts unitaires de l'éducation dans le cadre institutionnel. Ce graphique montre les dépenses annuelles par élève/étudiant selon le type de service, en équivalents temps plein, converties en dollars américains (USD) sur la base des parités de pouvoir d'achat.

Considérés comme une entité, les pays de l'OCDE dépensent en moyenne 9 195 USD par an et par élève/étudiant de l'enseignement primaire à l'enseignement tertiaire, soit 6 756 USD par élève dans l'enseignement primaire, 8 153 USD par élève dans l'enseignement secondaire et 16 625 USD par étudiant dans l'enseignement tertiaire. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les dépenses unitaires sont près de deux fois plus élevées dans l'enseignement tertiaire que dans l'enseignement primaire. Ces chiffres moyens occultent toutefois de grandes différences entre les pays. Lorsque les dépenses au titre des activités de R-D et des services auxiliaires sont incluses dans les budgets, le montant des dépenses unitaires, tous services confondus, est susceptible d'augmenter sensiblement. Ce constat est particulièrement vrai en Finlande, en France, au Royaume-Uni et en Suède.



1. Établissements publics uniquement.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant.

Source : OCDE, Tableau B1.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

Autres faits marquants

- Dans l'enseignement tertiaire, les activités de R-D et les services auxiliaires constituent parfois des postes de dépenses importants. Abstraction faite de ces postes de dépenses, les dépenses au titre des services d'éducation proprement dits dans l'enseignement tertiaire s'élèvent en moyenne à 8 587 USD par étudiant. Ces dépenses ne représentent pas plus de 5 000 USD en Pologne et en République slovaque, mais passent la barre des 10 000 USD en Autriche, au Canada, aux États-Unis, aux Pays-Bas et en Suisse et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël.
- Dans l'enseignement primaire et secondaire, une relation positive apparaît nettement entre les dépenses unitaires des établissements d'enseignement et le PIB par habitant, mais cette relation est moins marquée dans l'enseignement tertiaire. Dans certains pays, les dépenses unitaires sont modérées, certes, mais elles représentent une part du PIB par habitant similaire à celle de pays où les dépenses unitaires sont élevées. Par exemple, la Corée et le Portugal, où les dépenses unitaires d'éducation dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire et le PIB par habitant sont inférieurs aux moyennes de l'OCDE, consacrent à ces dépenses une part de leur PIB par habitant qui est supérieure à la moyenne de l'OCDE.
- Les pays de l'OCDE dépensent en moyenne 94 589 USD par élève pendant la durée théorique des études primaires et secondaires. Les dépenses unitaires cumulées sur la durée des études primaires et secondaires sont inférieures à 45 000 USD au Chili, au Mexique et en République slovaque et, dans les pays partenaires, au Brésil, mais égales ou supérieures à 100 000 USD en Autriche, au Danemark, aux États-Unis, en Irlande, en Islande, en Italie, au Luxembourg, en Norvège, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse.
- Les dépenses unitaires des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ont progressé dans tous les pays, en moyenne de 43 % entre 1995 et 2007, période pendant laquelle les effectifs d'élèves/étudiants sont restés relativement stables. Dans l'enseignement tertiaire, pendant la même période, les dépenses unitaires ont diminué dans un quart des pays membres ou partenaires de l'OCDE. Toutefois, les dépenses des établissements d'enseignement par étudiant ont progressé de 14 points de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE entre 2000 et 2007, après une période de stabilité entre 1995 et 2000. Ce constat reflète en partie l'investissement massif que les pouvoirs publics ont consenti dans l'enseignement tertiaire en raison de l'accroissement des taux de scolarisation à ce niveau d'enseignement.
- Sur les 13 pays où les effectifs de l'enseignement tertiaire ont augmenté de plus de 20 points de pourcentage entre 2000 et 2007, 5 pays (les États Unis, le Mexique, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque) ont accru leurs dépenses à ce niveau d'enseignement dans une proportion au moins équivalente durant cette période, mais pas les autres, à savoir le Chili, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, les Pays-Bas et la Suisse et, dans les pays partenaires, le Brésil et Israël.

Contexte

Pour être performants, les établissements d'enseignement doivent pouvoir compter à la fois sur du personnel qualifié et talentueux, des programmes adaptés, de bonnes installations et des élèves/étudiants motivés et disposés à apprendre. Toutefois, la demande d'enseignement de grande qualité, qui peut se traduire par des coûts unitaires plus élevés, doit être équilibrée par rapport aux autres postes de dépenses des budgets publics et à l'ensemble des charges fiscales. En conséquence, la question de savoir si le rendement de l'éducation est à la hauteur occupe désormais une place prépondérante dans le débat public. Bien qu'il soit difficile de déterminer le volume optimal de ressources nécessaires pour préparer chaque individu à vivre et à travailler dans les sociétés modernes, la comparaison internationale des dépenses unitaires des établissements d'enseignement (voir la section « Définitions et méthodologie » en fin d'indicateur) peut servir de point de référence utile.

Les décideurs doivent aussi concilier la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement et le souci d'élargir l'accès aux études, surtout dans l'enseignement tertiaire. L'étude comparative de l'évolution des dépenses unitaires des établissements d'enseignement montre que dans de nombreux pays de l'OCDE, l'augmentation des effectifs, en particulier dans l'enseignement tertiaire, n'est pas toujours allée de pair avec une revalorisation des investissements dans l'éducation.

Enfin, les choix de répartition du budget entre les différents niveaux d'enseignement sont également très importants. Ainsi, certains pays de l'OCDE choisissent d'ouvrir davantage l'accès aux niveaux supérieurs d'enseignement, alors que d'autres investissent dans la scolarisation quasi générale des jeunes enfants dès l'âge de trois ou quatre ans.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

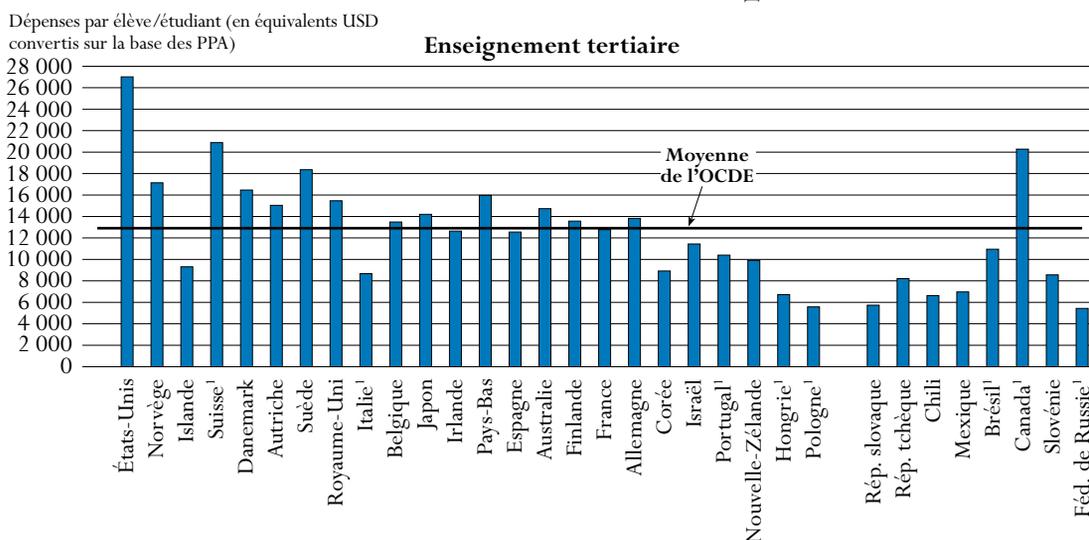
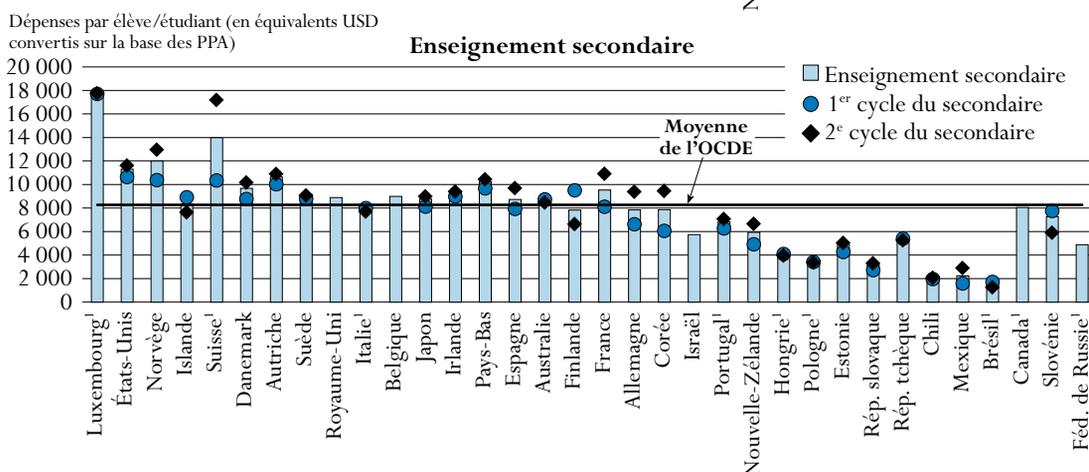
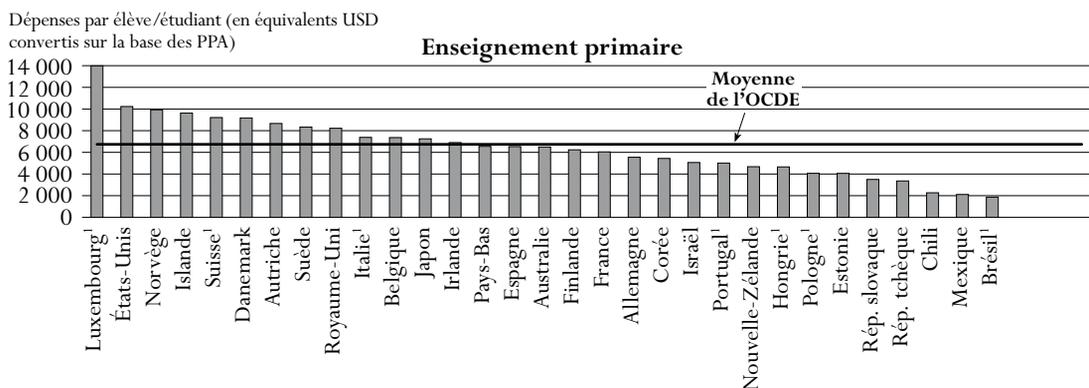
Cet indicateur présente les dépenses publiques et privées directes des établissements d'enseignement en fonction des effectifs d'élèves/étudiants rapportés en équivalents temps plein. Les aides publiques destinées à financer les frais de subsistance des élèves/étudiants, en dehors des établissements d'enseignement, sont exclues de cet indicateur afin d'assurer la comparabilité des données entre pays. Dans certains pays, les dépenses relatives aux établissements privés ne sont pas disponibles, tandis que dans d'autres, celles qui concernent les établissements privés indépendants sont parcellaires. Dans ce cas, seules sont prises en considération les dépenses afférentes aux établissements publics et aux établissements privés subventionnés par l'État. Il convient de souligner que la variation des dépenses unitaires des établissements d'enseignement peut s'expliquer non seulement par des différences dans le volume de moyens mis à la disposition des élèves/étudiants (comme celles relevées à propos du taux d'encadrement), mais aussi par des différences dans le niveau relatif de rémunération et de prix.

Dépenses unitaires des établissements d'enseignement converties en USD

Les dépenses annuelles par élève/étudiant de l'enseignement primaire à l'enseignement tertiaire donnent la mesure de l'investissement financier consenti par individu. Les pays de l'OCDE, considérés comme une entité, dépensent par an et par élève/étudiant 9 195 USD en moyenne, de l'enseignement primaire à l'enseignement tertiaire. Dans 11 des 32 pays membres ou partenaires de l'OCDE, les dépenses unitaires des établissements d'enseignement sont comprises entre 8 000 et 10 000 USD par an, selon les chiffres de 2007.

Graphique B1.2. Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus, selon le niveau d'enseignement (2007)

En équivalents USD convertis sur la base des PPA, calculs fondés sur des équivalents temps plein



1. Établissements publics uniquement (pour le Canada, enseignement tertiaire uniquement ; pour l'Italie, enseignement tertiaire excepté).

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève dans l'enseignement primaire.

Source : OCDE. Tableau B1.1a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

Elles ne représentent pas plus de 4 000 USD au Chili, au Mexique, en République slovaque et, dans les pays partenaires, au Brésil, mais passent la barre des 10 000 USD en Autriche, au Danemark, aux États-Unis, en Norvège, en Suède et en Suisse (voir le tableau B1.1a). Les facteurs déterminant les dépenses unitaires d'éducation varient selon les pays (voir l'indicateur B7 pour plus de détails). Parmi les six pays où les dépenses unitaires sont les plus élevées, la Suisse affiche le niveau de salaire des enseignants le plus élevé dans l'enseignement secondaire après le Luxembourg (voir l'indicateur D3), les États-Unis présentent la part des dépenses privées la plus élevée dans l'enseignement tertiaire, et l'Autriche, le Danemark, la Norvège et la Suède offrent des taux d'encadrement parmi les plus élevés (voir l'indicateur D2).

Même si les dépenses globales par élève/étudiant sont comparables dans certains pays de l'OCDE, la répartition des budgets entre les différents niveaux d'enseignement varie fortement. En moyenne, les pays de l'OCDE, considérés comme une entité, dépensent, par an et par élève/étudiant, 6 756 USD dans l'enseignement primaire, 8 153 USD dans l'enseignement secondaire et 16 625 USD dans l'enseignement tertiaire. Dans l'enseignement tertiaire, ces moyennes sont influencées par le niveau élevé des dépenses de quelques grands pays de l'OCDE, en particulier le Canada et les États-Unis. Les dépenses unitaires d'éducation dans le pays type de l'OCDE, c'est-à-dire la moyenne simple des dépenses calculée sur la base de tous les pays membres de l'OCDE, s'élèvent à 6 741 USD dans l'enseignement primaire, à 8 267 USD dans l'enseignement secondaire et à 12 907 USD dans l'enseignement tertiaire (voir le tableau B1.1a et le graphique B1.2).

Ces moyennes occultent de grandes différences dans les dépenses unitaires des établissements d'enseignement entre les pays. Ainsi, les dépenses par élève varient entre les pays selon un coefficient de 7 dans l'enseignement primaire et de 10 dans l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement primaire, elles ne représentent pas plus de 2 111 USD au Mexique et, dans les pays partenaires, au Brésil, mais atteignent 13 985 USD au Luxembourg. Dans l'enseignement secondaire, elles sont comprises entre 1 750 USD dans un pays partenaire, le Brésil, et 17 928 USD au Luxembourg. Dans l'enseignement tertiaire, les dépenses par étudiant varient de 5 434 USD dans un pays partenaire, la Fédération de Russie, à plus de 20 000 USD au Canada, aux États-Unis et en Suisse (voir le tableau B1.1a et le graphique B1.2).

Ces comparaisons reposent non pas sur les taux de change du marché, mais sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) pour le PIB, c'est-à-dire sur le prix en devise nationale d'un panier de biens et de services équivalent au prix en dollars du même panier de biens et de services aux États-Unis.

Dépenses unitaires au titre des services d'éducation

Les dépenses au titre des services d'éducation proprement dits représentent en moyenne 81 % des dépenses totales de l'enseignement primaire à l'enseignement tertiaire. Cette proportion dépasse 95 % au Mexique et en Pologne et, dans les pays partenaires, au Brésil. Dans 6 des 24 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles (la Finlande, la France, la Hongrie, la République slovaque, le Royaume-Uni et la Suède), les dépenses annuelles unitaires au titre des services auxiliaires et des activités de R-D absorbent plus de 15 % des dépenses totales unitaires tous niveaux d'enseignement confondus, une part qui peut influencer sur le classement des pays toutes catégories de services confondus. Toutefois, cette tendance globale occulte une variation importante entre les niveaux d'enseignement.

Dans l'enseignement primaire et secondaire, ce sont les services d'éducation qui représentent le poste de dépenses le plus important. Selon la moyenne calculée sur la base des pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, les dépenses unitaires au titre des services d'éducation s'élèvent à 6 675 USD dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, soit 88 % des dépenses unitaires totales des établissements d'enseignement à ces niveaux d'enseignement. Dans 12 des 24 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles, les services auxiliaires fournis par les établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire représentent moins de 5 % des dépenses unitaires totales. La part des services auxiliaires dans les dépenses unitaires totales dépasse la barre des 10 % en Corée, en Finlande, en France, en Hongrie, en République slovaque, au Royaume-Uni et en Suède.

La part des services d'éducation dans les dépenses unitaires totales des établissements d'enseignement varie davantage dans l'enseignement tertiaire, notamment du fait des activités de R-D qui peuvent absorber une proportion considérable du budget de l'éducation. Les pays de l'OCDE où les activités de R-D sont en grande partie menées par des établissements d'enseignement tertiaire ont tendance à afficher des niveaux plus élevés de dépenses unitaires que les pays où ces activités sont essentiellement du ressort de l'industrie ou d'autres institutions publiques. Abstraction faite des dépenses au titre des activités de R-D et des services auxiliaires, les dépenses au titre des services d'éducation dans les établissements d'enseignement tertiaire s'élèvent en moyenne à 8 587 USD par étudiant. Elles ne représentent pas plus de 5 000 USD en Pologne et en République slovaque, mais franchissent la barre des 10 000 USD en Autriche, au Canada, aux États-Unis, aux Pays-Bas et en Suisse et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël (voir le tableau B1.2).

En moyenne, les activités de R-D et les services auxiliaires représentent respectivement 30 % et 4 % des dépenses unitaires totales des établissements d'enseignement tertiaire. Dans 12 des 21 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données relatives aux dépenses au titre des activités de R-D et des services auxiliaires sont disponibles séparément (en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, en Finlande, en France, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse), les activités de R-D et les services auxiliaires représentent au moins un tiers des dépenses unitaires totales des établissements d'enseignement tertiaire. Cela peut se traduire par des dépenses unitaires considérables dans certains pays. Les dépenses au titre des activités de R-D et des services auxiliaires dans les établissements d'enseignement tertiaire représentent par exemple plus de 5 000 USD par étudiant en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, aux États-Unis, en Finlande, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse (voir le tableau B1.2).

Variation des dépenses unitaires d'éducation selon le niveau d'enseignement, tous services confondus

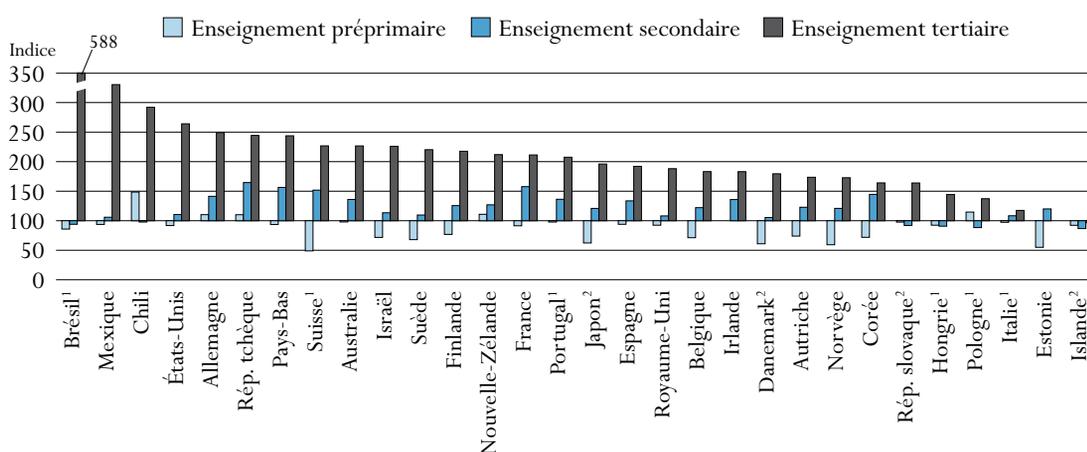
Dans les pays de l'OCDE, les dépenses unitaires d'éducation augmentent fortement entre l'enseignement primaire et l'enseignement tertiaire. Cette tendance peut s'expliquer par les principaux facteurs de dépense, en particulier le lieu et les modalités de l'enseignement. L'enseignement continue d'être dispensé essentiellement dans les écoles et universités où l'organisation, les programmes de cours, les méthodes pédagogiques et la gestion sont (en règle générale) pratiquement les mêmes. Ces caractéristiques communes expliquent sans doute ce

schéma d'évolution similaire des dépenses unitaires de l'enseignement primaire à l'enseignement post-secondaire non tertiaire. Ces dix dernières années ont toutefois vu une augmentation des fonds privés dans l'enseignement tertiaire, ce qui a accentué les différences de montant et de répartition des dépenses à ce niveau d'enseignement par rapport aux autres niveaux d'enseignement (voir l'indicateur B3).

La comparaison de la répartition du budget entre les niveaux d'enseignement montre le degré de priorité qui est accordé à chacun de ces niveaux par les différents pays et le coût relatif de l'enseignement à ces niveaux. Les dépenses unitaires d'éducation augmentent avec le niveau d'enseignement dans pratiquement tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE, mais les écarts entre niveaux varient sensiblement d'un pays à l'autre (voir le tableau B1.1a et le graphique B1.3). Dans l'enseignement secondaire, les dépenses unitaires d'éducation sont multipliées par un coefficient de 1.2 en moyenne par rapport à celles relevées dans l'enseignement primaire. Ce coefficient est supérieur à 1.5 en France, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Suisse. En Suisse, cette progression tient essentiellement à la variation des salaires des enseignants. Dans les trois autres pays, elle est imputable à un accroissement du nombre d'heures de cours suivies par les élèves entre l'enseignement primaire et secondaire, et à une diminution sensible, par rapport à la moyenne de l'OCDE, du nombre d'heures de cours dispensées par les enseignants entre ces deux niveaux (pour plus de précisions, voir les indicateurs B7, D1, D3 et D4).

Graphique B1.3. Dépenses des établissements d'enseignement par élève/étudiant aux divers niveaux d'enseignement, tous services confondus, par rapport à l'enseignement primaire (2007)

Enseignement primaire = 100



Remarque : un coefficient de 300 dans l'enseignement tertiaire signifie que les dépenses des établissements d'enseignement par élève/étudiant sont trois fois plus élevées dans l'enseignement tertiaire que dans l'enseignement primaire. Un coefficient de 50 dans l'enseignement préprimaire signifie que les dépenses des établissements d'enseignement préprimaire par élève représentent la moitié des dépenses des établissements d'enseignement primaire par élève.

1. Établissements publics uniquement (pour l'Italie, enseignement tertiaire excepté).
2. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

Les pays sont classés par ordre décroissant du rapport entre les dépenses des établissements d'enseignement par élève/étudiant dans l'enseignement tertiaire et dans l'enseignement primaire.

Source : OCDE. Tableau B1.1a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

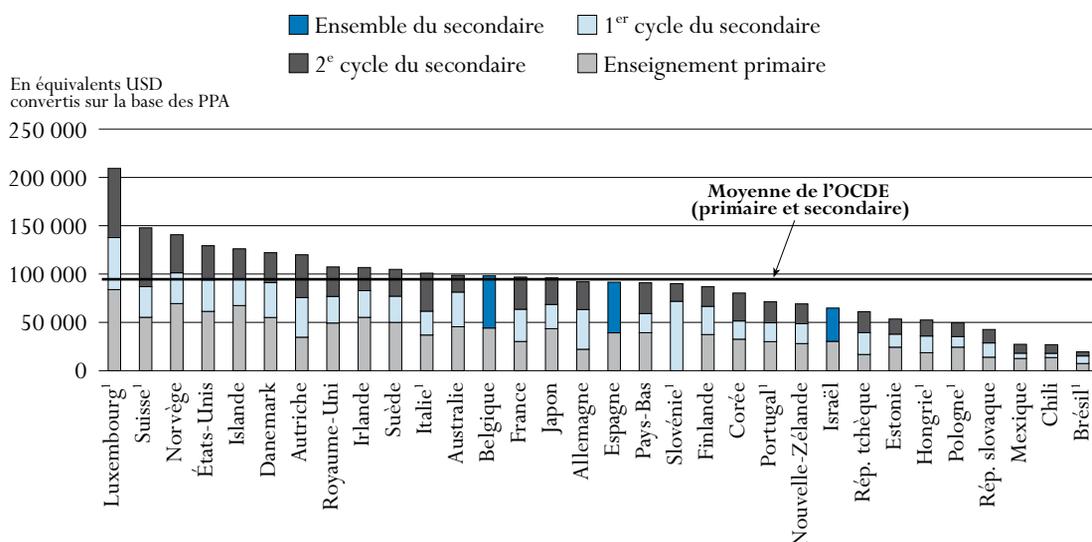
Les pays de l'OCDE dépensent en moyenne 1.9 fois plus par étudiant dans l'enseignement tertiaire que par élève dans l'enseignement primaire. Toutefois, la structure des dépenses varie fortement selon les pays, essentiellement parce que les politiques d'éducation sont plus différenciées dans l'enseignement tertiaire (voir l'indicateur B5). Ainsi, la Hongrie, l'Islande, l'Italie et la Pologne et, dans les pays partenaires, l'Estonie dépensent moins d'une fois et demie plus par étudiant dans l'enseignement tertiaire que par élève dans l'enseignement primaire, alors que le Mexique et, dans les pays partenaires, le Brésil dépensent plus de trois fois plus (voir le tableau B1.1a et le graphique B1.3).

Dépenses unitaires des établissements d'enseignement cumulées sur la durée théorique des études primaires et secondaires

En moyenne, les pays de l'OCDE dépensent 94 589 USD par élève pendant la durée théorique des études primaires et secondaires. Cette durée théorique est similaire entre les pays (entre 12 et 13 ans dans 31 des 36 pays membres ou partenaires de l'OCDE), mais les dépenses unitaires cumulées varient considérablement d'un pays à l'autre. Les dépenses cumulées par élève pendant les études primaires et secondaires sont ainsi inférieures à 45 000 USD au Chili, au Mexique et en République slovaque et, dans les pays partenaires, au Brésil, mais sont égales ou supérieures à 100 000 USD en Autriche, au Danemark, aux États-Unis, en Irlande, en Islande, en Italie, au Luxembourg, en Norvège, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse (voir le tableau B1.3a et le graphique B1.4).

Graphique B1.4. Dépenses des établissements d'enseignement par élève cumulées sur la durée théorique des études primaires et secondaires (2007)

Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève multipliées par la durée théorique des études, en équivalents USD convertis sur la base des PPA



1. Établissements publics uniquement.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses totales des établissements d'enseignement par élève cumulées sur la durée théorique des études primaires et secondaires.

Source : OCDE, Tableau B1.3a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

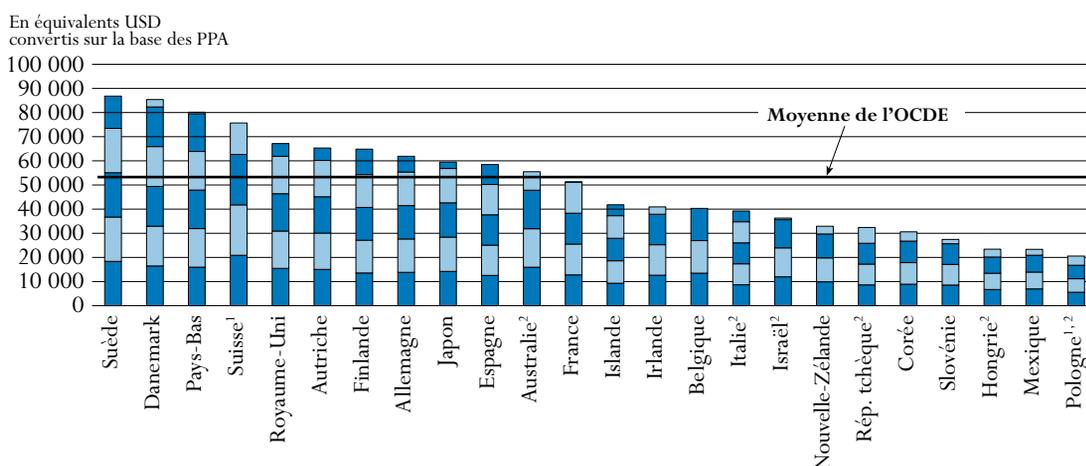
Dépenses unitaires d'éducation cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires

Étant donné que dans l'enseignement tertiaire, la durée typique des études et le mode de scolarisation varient selon les pays de l'OCDE, les différences dans les dépenses unitaires annuelles au titre des services d'éducation (voir le graphique B1.2) ne reflètent pas nécessairement une variation du coût total des études tertiaires suivies par l'étudiant type. Aujourd'hui, les étudiants peuvent choisir dans un large éventail d'établissements et de modalités de scolarisation la formule qui correspond le mieux à leurs objectifs d'études, à leurs aptitudes et à leurs centres d'intérêt. De nombreux étudiants suivent des cours à temps partiel, font leurs études tout en travaillant ou suivent une formation dans plus d'un établissement avant d'obtenir leur diplôme. Ces diverses modalités de scolarisation peuvent influencer sur la manière dont il convient d'interpréter les dépenses unitaires d'éducation.

Des dépenses unitaires annuelles relativement faibles peuvent par exemple se traduire par un coût global proportionnellement élevé de l'enseignement tertiaire lorsque la durée normale des études à ce niveau est longue. Le graphique B1.5 montre les dépenses unitaires moyennes cumulées sur la durée des études tertiaires. Les chiffres tiennent compte de tous les étudiants pour lesquels ces dépenses sont effectuées, y compris ceux qui ne terminent pas leurs études tertiaires. Bien que les calculs soient fondés sur un certain nombre d'hypothèses simplificatrices et que leur interprétation impose donc une certaine prudence (voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eq2010), des différences importantes s'observent dans le classement des pays membres ou partenaires de l'OCDE selon que le critère de classement est le niveau de dépenses annuelles ou globales.

Graphique B1.5. Dépenses des établissements d'enseignement par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires (2007)

Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par étudiant multipliées par la durée moyenne des études, en équivalents USD convertis sur la base des PPA



Remarque : chaque segment des barres représente les dépenses annuelles des établissements d'enseignement par étudiant. Le nombre de segments représente le nombre moyen d'années d'études d'un étudiant dans l'enseignement tertiaire.

1. Établissements publics uniquement.

2. Enseignement tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau uniquement.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses totales des établissements d'enseignement par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires.

Source : OCDE, Tableau B1.3b. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

Par exemple, les dépenses unitaires annuelles au titre de l'enseignement tertiaire sont assez similaires en France (12 773 USD) et en Irlande (12 631 USD) (voir le tableau B1.1a). Toutefois, en raison de différences dans la structure de délivrance des diplômes tertiaires de ces deux pays (voir l'indicateur A3), les études tertiaires durent en moyenne plus de six mois de plus en France qu'en Irlande (4.0 contre 3.2 années). Il en résulte que les dépenses unitaires cumulées sur la durée des études tertiaires de l'Irlande (40 925 USD) sont inférieures de plus de 10 000 USD à celles de la France (51 346 USD) (voir le graphique B1.5 et le tableau B1.3b).

En Suisse, le coût unitaire total des études tertiaires de type A (121 850 USD) représente plus du double du coût déclaré par les autres pays, à l'exception de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, du Japon, des Pays-Bas et de la Suède (voir le tableau B1.3b). Ces écarts doivent naturellement être interprétés à la lumière des différences entre les structures de délivrance des diplômes et de la variation possible du niveau académique des diplômes sanctionnant les études tertiaires. Les tendances sont analogues dans l'enseignement tertiaire de type B, mais le coût total de ces études tend à être largement inférieur à celui des études de type A, ce qui s'explique en grande partie par leur moindre durée.

Dépenses unitaires d'éducation en proportion du PIB par habitant

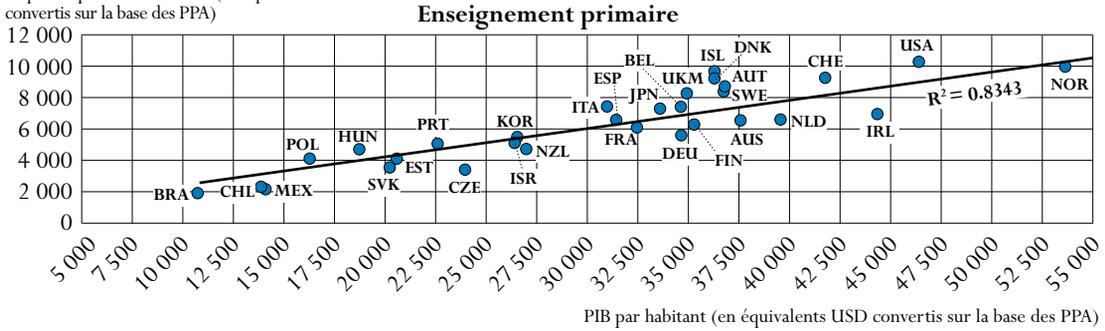
Rapporter les dépenses unitaires des établissements d'enseignement au PIB par habitant permet de mesurer les budgets de l'éducation par élève/étudiant à l'aune de la richesse relative des pays de l'OCDE. Comme la scolarisation est généralisée dans les niveaux inférieurs, les dépenses unitaires à ces niveaux, exprimées en pourcentage du PIB par habitant, montrent le volume de ressources que les pays consacrent à la population d'âge scolaire par rapport à leur capacité financière. Aux niveaux supérieurs d'enseignement, cet indicateur est influencé à la fois par les ressources nationales, les dépenses et les taux de scolarisation. Dans l'enseignement tertiaire par exemple, la valeur de cet indicateur est assez élevée dans les pays de l'OCDE qui consacrent une part relativement importante de leur richesse aux études d'un nombre relativement restreint d'individus.

En moyenne, les dépenses unitaires des établissements d'enseignement représentent une part du PIB par habitant égale à 20 % dans l'enseignement primaire, à 24 % dans l'enseignement secondaire et à 40 % dans l'enseignement tertiaire (voir le tableau B1.4). Des pays où les dépenses unitaires sont peu élevées peuvent afficher des investissements en proportion du PIB par habitant similaires à ceux de pays où les dépenses unitaires sont élevées. Par exemple, la Corée et le Portugal, dont le PIB par habitant et les dépenses unitaires des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire sont inférieurs aux moyennes de l'OCDE, affectent à ces niveaux d'enseignement une part de leur PIB par habitant supérieure à la moyenne de l'OCDE. De même, les États-Unis, la Suède et la Suisse consacrent l'équivalent de 50 % au moins de leur PIB par habitant aux dépenses unitaires au titre de l'enseignement tertiaire, soit les parts les plus élevées après le Brésil. Le Brésil occupe la première place de ce classement : ses dépenses unitaires au titre de l'enseignement tertiaire équivalent à 102 % de son PIB par habitant. Toutefois, l'importance de ces dépenses en pourcentage du PIB par habitant doit être interprétée à la lumière du faible niveau des effectifs de l'enseignement tertiaire qui ne représentent que 3 % des effectifs scolarisés tous niveaux d'enseignement confondus (voir les tableaux B1.2 et B1.6 disponible en ligne).

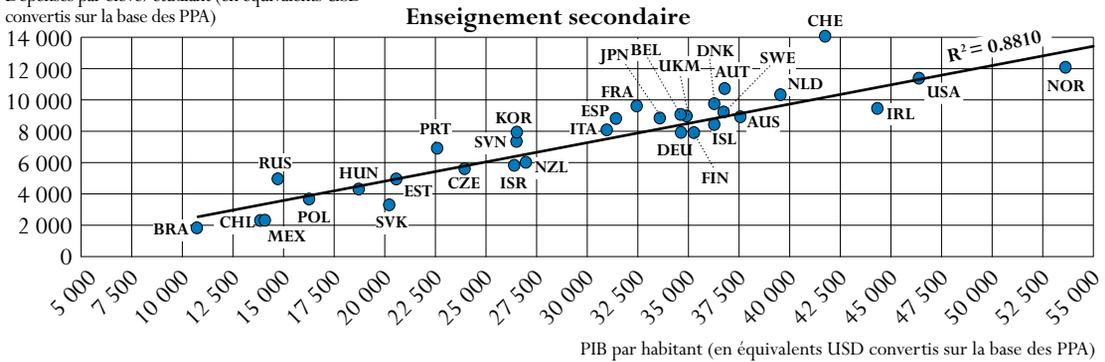
Graphique B1.6. Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant en proportion du PIB par habitant (2007)

En équivalents USD convertis sur la base des PPA, selon le niveau d'enseignement

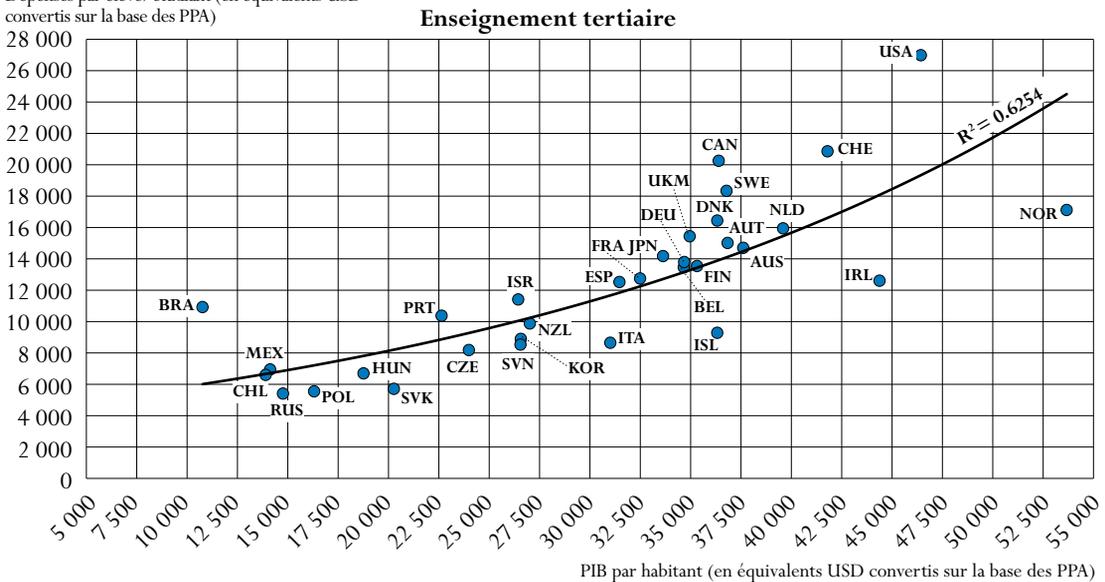
Dépenses par élève/étudiant (en équivalents USD convertis sur la base des PPA)



Dépenses par élève/étudiant (en équivalents USD convertis sur la base des PPA)



Dépenses par élève/étudiant (en équivalents USD convertis sur la base des PPA)



La liste des pays repris dans ce graphique et de leurs abréviations figure dans le Guide du lecteur.

Source : OCDE. Tableaux B1.1a et B1.4 et annexe 2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

La relation entre le PIB par habitant et les dépenses unitaires des établissements d'enseignement est complexe. En toute logique, il existe une relation positive manifeste entre les dépenses unitaires des établissements d'enseignement primaire et secondaire et le PIB par habitant : les dépenses unitaires tendent à être plus faibles dans les pays plus pauvres de l'OCDE que dans les pays plus riches. Cette relation est généralement positive à ces niveaux d'enseignement, mais des différences s'observent même entre des pays dont le PIB par habitant est comparable, en particulier parmi ceux dont le PIB par habitant est supérieur à 30 000 USD. Par exemple, l'Australie et l'Autriche affichent des PIB par habitant analogues, mais en consacrent des parts très différentes à l'enseignement primaire et secondaire. L'Australie affecte respectivement 17 % et 24 % de son PIB par habitant à ces deux niveaux d'enseignement, soit des parts proches des moyennes de l'OCDE (20 % et 24 %), alors que l'Autriche leur consacre respectivement 24 % et 29 % de son PIB par habitant, des parts qui figurent parmi les plus élevées (voir le tableau B1.4 et le graphique B1.6).

Les dépenses unitaires des établissements d'enseignement varient davantage dans l'enseignement tertiaire, et la relation entre la richesse relative des pays et leur niveau de dépenses est également plus variable à ce niveau d'enseignement. Ainsi, l'Islande et la Suisse affichent des PIB par habitant comparables, mais en consacrent une part très différente à l'enseignement tertiaire (voir le tableau B1.4 et le graphique B1.6).

Variation des dépenses unitaires des établissements d'enseignement entre 1995 et 2007

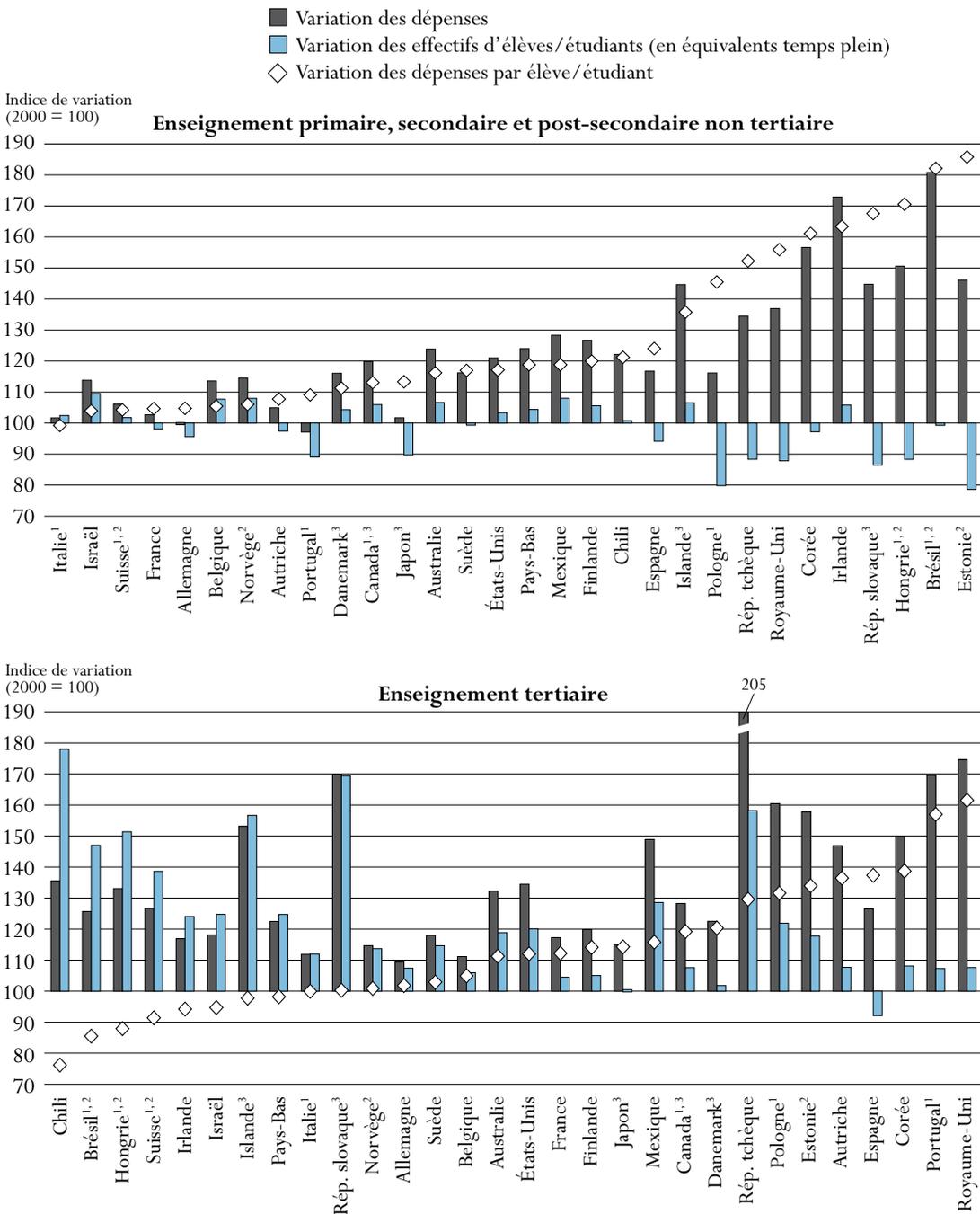
Les dépenses des établissements d'enseignement sont largement soumises à l'évolution de la proportion d'individus d'âge scolaire et du niveau de rémunération des enseignants. Elles ont tendance à augmenter en valeur réelle, car la rémunération des enseignants (qui est le principal poste de dépenses) progresse au même rythme que les salaires des autres actifs du pays. La proportion d'individus d'âge scolaire dans la population a un impact sur les effectifs d'élèves/étudiants et sur les ressources et les efforts d'organisation que les pays doivent consacrer à leur système d'éducation. Plus le nombre de jeunes d'âge scolaire est élevé, plus la demande potentielle de services d'éducation est forte. Le tableau B1.5 et le graphique B1.7 montrent l'impact de l'évolution des effectifs scolarisés et des dépenses totales d'éducation entre 1995, 2000 et 2007, en valeur relative et en prix constants.

Les dépenses unitaires des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ont progressé dans tous les pays, de 43 % en moyenne, entre 1995 et 2007, période de relative stabilité des effectifs scolarisés à ces niveaux d'enseignement. Le taux de croissance des dépenses unitaires est comparable entre les deux moitiés de cette période de référence dans tous les pays, sauf en Norvège, en République tchèque et en Suisse, où une diminution des dépenses entre 1995 et 2000 a été suivie d'une hausse entre 2000 et 2007 (voir le tableau B1.5).

Entre 2000 et 2007, les dépenses unitaires des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ont augmenté de 10 % au moins dans 21 des 30 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Elles ont même progressé de plus de 40 % en Corée, en Hongrie, en Irlande, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Estonie. Entre 2000 et 2007, les dépenses unitaires des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire n'ont pas progressé de plus de 5 % en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Israël (voir le tableau B1.5 et le graphique B1.7).

Graphique B1.7. Variation des effectifs d'élèves/étudiants et des dépenses des établissements d'enseignement par élève/étudiant, selon le niveau d'enseignement (2000, 2007)

Indice de variation entre 2000 et 2007 (2000 = 100, prix constants de 2007)



1. Établissements publics uniquement (pour le Canada, enseignement tertiaire uniquement ; pour l'Italie, enseignement tertiaire excepté).

2. Dépenses publiques uniquement.

3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

Les pays sont classés par ordre croissant de la variation des dépenses des établissements d'enseignement par élève/étudiant.

Source : OCDE. Tableau B1.5. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

Dans la majorité des pays membres ou partenaires de l'OCDE, la variation des dépenses unitaires des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ne semble pas résulter au premier chef de l'évolution des effectifs scolarisés. Toutefois, en Espagne, en Hongrie, au Japon, en Pologne, au Portugal, en République slovaque, en République tchèque et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, en Estonie, une diminution de plus de 5 % des effectifs scolarisés entre 2000 et 2007 a coïncidé avec une augmentation significative des dépenses unitaires des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Cette baisse des effectifs scolarisés est allée de pair avec une diminution ou une légère revalorisation des dépenses des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire au Japon et au Portugal, et avec une forte progression des dépenses dans les autres pays (voir le tableau B1.5 et le graphique B1.7).

Le constat est différent dans l'enseignement tertiaire : les dépenses unitaires ont diminué dans certains pays entre 1995 et 2007 parce que les dépenses n'ont pas progressé au même rythme que les effectifs scolarisés à ce niveau d'enseignement. En moyenne dans les pays de l'OCDE, les dépenses unitaires des établissements d'enseignement tertiaire sont restées stables entre 1995 et 2000, puis ont augmenté de 14 % entre 2000 et 2007, en partie sous l'effet des investissements massifs que les gouvernements ont consentis pour faire face à l'accroissement des effectifs scolarisés à ce niveau d'enseignement (voir les indicateurs B3 et B4). Cette tendance s'observe en Corée, en Islande, en Pologne, au Portugal, en République slovaque, en République tchèque et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, en Estonie, où les dépenses d'éducation ont progressé de 50 % ou plus entre 2000 et 2007 à ce niveau d'enseignement. L'accroissement des dépenses par étudiant observé entre 2000 et 2007 n'a toutefois pas totalement compensé la régression enregistrée entre 1995 et 2000 en République slovaque et en République tchèque. Les dépenses unitaires des établissements d'enseignement tertiaire n'ont diminué durant les deux périodes de référence qu'en Hongrie et, dans les pays partenaires, en Israël (voir le tableau B1.5).

Parmi les 30 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles, au Chili, en Hongrie, en Irlande, en Islande, aux Pays-Bas et en Suisse et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël, les dépenses unitaires au titre de l'enseignement tertiaire ont diminué entre 2000 et 2007. Dans tous ces pays, cette régression s'explique en grande partie par l'augmentation rapide des effectifs d'étudiants (10 %, voire davantage) (voir le graphique B1.7). Toutefois, l'accroissement massif des effectifs de l'enseignement tertiaire n'a pas nécessairement donné lieu à une diminution des dépenses unitaires. Ainsi, 5 des 13 pays membres ou partenaires de l'OCDE dans lesquels les effectifs de l'enseignement tertiaire ont progressé de 20 % au moins entre 2000 et 2007 (soit les États-Unis, le Mexique, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque) ont revu à la hausse leurs dépenses au titre de l'enseignement tertiaire dans une proportion au moins équivalente. Les autres, à savoir le Chili, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, les Pays-Bas et la Suisse et, dans les pays partenaires, le Brésil et Israël, ne l'ont pas fait. De tous les pays considérés ici, l'Espagne est le seul où les effectifs de l'enseignement tertiaire ont diminué entre 2000 et 2007 (voir le tableau B1.5 et le graphique B1.7).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2010).

Les dépenses unitaires d'un niveau d'enseignement donné sont obtenues par division des dépenses totales des établissements d'enseignement de ce niveau par les effectifs correspondants en équivalents temps plein. Ne sont pris en compte que les établissements d'enseignement et les programmes de cours pour lesquels des données sont disponibles à la fois concernant les effectifs et les dépenses. Les dépenses exprimées en devise nationale sont divisées par l'indice de parité de pouvoir d'achat (PPA) pour le PIB pour obtenir leur équivalent en dollars américains (USD). Le taux de change PPA est préféré au taux de change du marché, car celui-ci subit l'influence de nombreux facteurs (taux d'intérêt, politiques commerciales, prévisions de croissance économique, etc.) sans grand rapport avec le pouvoir d'achat relatif du moment dans les différents pays de l'OCDE (voir l'annexe 2 pour davantage de précisions).

La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne simple calculée compte tenu de tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles. Le total de l'OCDE représente la valeur de l'indicateur tous pays de l'OCDE confondus (voir le Guide du lecteur pour plus de précisions).

Le tableau B1.5 montre la variation des dépenses unitaires des établissements d'enseignement entre les années budgétaires 1995, 2000 et 2007. Les pays de l'OCDE ont été invités à rassembler les données de 1995 et de 2000 en tenant compte des définitions et du champ d'application de l'exercice UOE de collecte de données mené au cours de l'année 2009. Toutes les données sur les dépenses et sur le PIB de 1995 et de 2000 ont été ajustées en fonction du niveau des prix de 2007 sur la base du déflateur des prix du PIB.

La part des dépenses unitaires d'éducation dans le PIB par habitant correspond aux dépenses unitaires, exprimées en monnaie nationale, rapportées en pourcentage du PIB par habitant, également exprimé en monnaie nationale. Dans les pays de l'OCDE où les données sur les dépenses d'éducation et les données sur le PIB portent sur des périodes de référence différentes, les premières sont corrigées à l'aide des taux d'inflation nationaux de manière à correspondre à la période de référence des données du PIB (voir l'annexe 2).

Les dépenses cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires (tableau B1.3b) sont calculées comme suit : les dépenses annuelles actuelles sont multipliées par la durée typique des études tertiaires. Les méthodes appliquées pour estimer la durée typique des études tertiaires sont décrites à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010). Les données utilisées pour évaluer la durée des études tertiaires proviennent d'une enquête spéciale réalisée dans les pays de l'OCDE en 2009.

Le classement des pays de l'OCDE en fonction des dépenses unitaires annuelles d'éducation est influencé par les différences de définition des notions de scolarisation à « temps plein » et à « temps partiel » et d'« équivalent temps plein » entre les pays. Certains pays de l'OCDE comptabilisent tous les inscrits dans l'enseignement tertiaire comme des étudiants à temps plein, alors que d'autres mesurent l'intensité de leur scolarisation d'après les unités de valeur qu'ils ont obtenues à l'issue de modules spécifiques de cours pendant une période de référence donnée. Les pays de l'OCDE qui peuvent évaluer avec précision le taux de scolarisation à temps partiel affichent des dépenses apparentes plus élevées par étudiant en équivalents temps plein que les pays qui ne peuvent établir de distinction entre les diverses modalités de scolarisation.

Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

- *Tableau B1.1b. Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant, allouées aux services éducatifs (2007)*
- *Tableau B1.6. Répartition (en pourcentage) des dépenses des établissements d'enseignement par rapport aux effectifs d'élèves/étudiants, selon le niveau d'enseignement (2007)*
- *Tableau B1.7. Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus, selon les filières d'enseignement (2007)*

Tableau B1. 1a.

Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus (2007)

En équivalents USD convertis sur la base des PPA pour le PIB, selon le niveau d'enseignement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

	Préprimaire (enfants de 3 ans et plus)	Primaire	Secondaire			Post-secondaire non tertiaire	Tertiaire (activités de R-D comprises)			Ensemble du tertiaire, activités de R-D non comprises	Du primaire au tertiaire	
			Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Ensemble du secondaire		Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau	Ensemble du tertiaire			
												(1)
Pays membres de l'OCDE												
Australie	6 507	6 498	8 967	8 639	8 840	6 660	8 052	15 944	14 726	9 214	8 786	
Autriche	6 409	8 664	10 249	11 068	10 641	6 518	12 364	15 174	15 039	10 552	10 974	
Belgique	5 247	7 363	x(5)	x(5)	8 992	x(5)	x(9)	x(9)	13 482	8 786	9 162	
Canada ^{1,2}	x(5)	x(5)	x(5)	x(5)	8 045	x(7)	15 091	24 424	20 278	14 731	m	
Chili ³	3 371	2 268	2 190	2 239	2 222	a	3 360	8 746	6 626	6 438	3 088	
Rép. tchèque	3 700	3 359	5 635	5 428	5 527	1 939	3 438	8 621	8 209	6 824	5 426	
Danemark	5 594	9 176	8 998	10 342	9 675	x(4,9)	x(9)	x(9)	16 466	m	10 759	
Finlande	4 789	6 234	9 730	6 806	7 829	x(5)	n	13 566	13 566	8 178	8 440	
France	5 527	6 044	8 339	11 082	9 532	m	10 632	13 467	12 773	9 001	8 932	
Allemagne	6 119	5 548	6 851	9 557	7 841	8 600	7 394	14 852	13 823	8 534	8 270	
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Hongrie ²	4 304	4 656	4 321	4 131	4 225	4 782	3 714	6 869	6 721	5 365	4 811	
Islande	8 884	9 629	9 147	7 807	8 349	x(5)	x(9)	x(9)	9 309	m	9 015	
Irlande	m	6 901	9 207	9 575	9 375	6 570	x(9)	x(9)	12 631	8 907	8 628	
Italie ²	7 191	7 383	8 222	7 864	8 004	m	7 772	8 678	8 673	5 447	7 948	
Japon	4 518	7 247	8 346	9 159	8 760	x(4,9)	9 139	15 822	14 201	m	9 312	
Corée	3 909	5 437	6 287	9 620	7 860	a	5 279	10 115	8 920	7 796	7 325	
Luxembourg ²	x(2)	13 985	17 928	17 928	17 928	m	m	m	m	m	m	
Mexique	1 979	2 111	1 814	3 070	2 236	a	x(9)	x(9)	6 971	5 862	2 598	
Pays-Bas	6 130	6 552	9 902	10 616	10 248	10 881	n	15 969	15 969	10 421	9 883	
Nouvelle-Zélande	5 185	4 675	5 146	6 828	5 933	6 794	7 322	10 666	9 905	8 539	6 226	
Norvège	5 886	9 922	10 603	13 132	11 997	x(5)	x(9)	x(9)	17 140	10 071	11 967	
Pologne ²	4 658	4 063	3 643	3 543	3 590	4 461	4 742	5 587	5 576	4 637	4 134	
Portugal ²	5 006	5 011	6 497	7 243	6 833	m	x(9)	x(9)	10 398	7 428	6 677	
Rép. slovaque	3 419	3 499	2 946	3 475	3 219	x(4)	x(4)	5 736	5 736	4 922	3 694	
Espagne	6 138	6 533	8 155	9 867	8 730	a	10 650	12 940	12 548	8 954	8 618	
Suède	5 666	8 338	9 020	9 247	9 143	6 467	6 005	19 013	18 361	9 402	10 262	
Suisse ²	4 506	9 211	10 574	17 362	13 982	7 506	3 889	22 346	20 883	10 977	13 031	
Turquie	m	m	a	m	m	a	m	m	m	m	m	
Royaume-Uni	7 598	8 222	9 166	8 714	8 892	x(4)	x(9)	x(9)	15 463	9 023	9 600	
États-Unis	9 394	10 229	10 862	11 788	11 301	m	x(9)	x(9)	27 010	24 230	14 269	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>5 447</i>	<i>6 741</i>	<i>7 598</i>	<i>8 746</i>	<i>8 267</i>	<i>4 449</i>	~	~	<i>12 907</i>	<i>8 970</i>	<i>8 216</i>	
<i>Total de l'OCDE</i>	<i>5 838</i>	<i>6 756</i>	~	~	<i>8 153</i>	~	~	~	<i>16 625</i>	<i>13 896</i>	<i>9 195</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>5 468</i>	<i>6 752</i>	<i>8 165</i>	<i>8 617</i>	<i>8 346</i>	<i>5 580</i>	~	~	<i>12 084</i>	<i>7 899</i>	<i>8 013</i>	
Pays partenaires												
Brésil ²	1 599	1 862	1 947	1 427	1 750	a	x(9)	x(9)	10 950	10 326	2 080	
Chine	882	778	986	1 549	1 153	m	3 222	5 138	4 380	m	1 404	
Estonie	2 232	4 058	4 495	5 205	4 869	6 613	4 365	5 653	m	5 214	4 783	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	56	534	485	477	482	a	m	635	m	m	m	
Israël	3 631	5 060	x(5)	x(5)	5 741	4 910	9 092	11 977	11 435	m	6 344	
Fédération de Russie ²	m	x(5)	x(5)	x(5)	4 878	x(5)	4 402	5 753	5 434	5 201	5 043	
Slovénie	8 464	x(3)	7 981	6 072	7 267	x(4)	x(9)	x(9)	8 559	7 037	7 560	

1. Année de référence : 2006.

2. Établissements publics uniquement (pour le Canada, enseignement tertiaire uniquement ; pour l'Italie, enseignement tertiaire excepté).

3. Année de référence : 2008.

 Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : *Annuaire statistique 2008 de la Chine sur le financement de l'éducation*. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

Tableau B1.2.

Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant au titre des services éducatifs, des services auxiliaires et de la R-D (2007)

En équivalents USD convertis sur la base des PPA pour le PIB, selon le niveau d'enseignement et le type de service, calculs fondés sur des équivalents temps plein

	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire			Enseignement tertiaire				Du primaire au tertiaire		
	Services éducatifs	Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements)	Total	Services éducatifs	Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements)	Recherche et développement	Total	Services éducatifs	Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements) et R-D	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Pays membres de l'OCDE										
Australie	7 422	168	7 590	8 604	610	5 512	14 726	7 620	1 166	8 786
Autriche	9 519	439	9 959	10 439	114	4 487	15 039	9 703	1 271	10 974
Belgique	8 079	254	8 333	8 439	348	4 696	13 482	8 137	1 026	9 162
Canada ^{1, 2, 3}	7 609	436	8 045	13 572	1 159	5 547	20 278	m	m	m
Chili ⁴	2 068	177	2 245	6 438	x(4)	189	6 626	2 909	179	3 088
Rép. tchèque	4 334	378	4 712	6 738	86	1 386	8 209	4 825	601	5 426
Danemark ¹	9 448	a	9 448	x(7)	a	x(7)	16 466	x(10)	x(10)	10 759
Finlande	6 430	786	7 216	8 178	n	5 388	13 566	6 767	1 673	8 440
France	6 988	1 082	8 070	8 252	749	3 771	12 773	7 218	1 714	8 932
Allemagne	7 072	171	7 243	7 852	682	5 288	13 823	7 193	1 077	8 270
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie ³	3 751	620	4 371	5 037	328	1 356	6 721	3 992	819	4 811
Islande ¹	x(3)	x(3)	8 949	x(7)	x(7)	x(7)	9 309	x(10)	x(10)	9 015
Irlande	7 589	202	7 791	8 907	x(7)	3 724	12 631	7 817	811	8 628
Italie ^{3,5}	7 464	307	7 771	5 221	227	3 226	8 673	6 954	994	7 948
Japon ¹	x(3)	x(3)	8 012	x(7)	x(7)	x(7)	14 201	x(10)	x(10)	9 312
Corée	5 943	720	6 663	7 751	45	1 124	8 920	6 473	851	7 325
Luxembourg ^{1,3}	x(3)	x(3)	15 579	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	x(3)	x(3)	2 165	5 862	m	1 109	6 971	2 498	100	2 598
Pays-Bas	8 571	n	8 571	10 421	n	5 548	15 969	8 899	984	9 883
Nouvelle-Zélande	x(3)	x(3)	5 454	8 539	x(4)	1 366	9 905	x(10)	x(10)	6 226
Norvège	x(3)	x(3)	10 855	9 982	89	7 069	17 140	x(10)	x(10)	11 967
Pologne ³	3 784	20	3 804	4 637	n	938	5 576	3 943	191	4 134
Portugal ³	5 766	132	5 898	7 428	x(4)	2 970	10 398	6 053	623	6 677
Rép. slovaque ¹	2 837	459	3 296	4 315	608	814	5 736	3 078	616	3 694
Espagne	7 326	346	7 671	8 728	226	3 594	12 548	7 598	1 020	8 618
Suède	7 878	895	8 773	9 402	n	8 959	18 361	8 114	2 148	10 262
Suisse ³	x(3)	x(3)	11 702	10 977	x(4)	9 906	20 883	x(10)	x(10)	13 031
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	7 032	1 591	8 622	7 757	1 266	6 441	15 463	7 135	2 465	9 600
États-Unis	9 932	836	10 768	21 199	3 031	2 780	27 010	12 361	1 908	14 269
Moyenne de l'OCDE	6 675	455	7 572	8 587	478	3 888	12 907	6 633	1 059	8 216
Moyenne de l'UE19	6 698	452	7 618	7 609	309	3 912	12 084	6 714	1 127	8 013
Pays partenaires										
Brésil ³	x(3)	x(3)	1 796	10 326	x(4)	623	10 950	2 060	19	2 080
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	x(3)	x(3)	4 637	5 214	x(4)	m	5 214	x(10)	x(10)	4 783
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	469	45	514	m	m	m	m	m	m	m
Israël	5 058	288	5 345	10 077	1 358	n	11 435	5 881	463	6 344
Fédération de Russie ³	x(3)	x(3)	4 878	x(7)	x(7)	233	5 434	x(10)	x(10)	5 043
Slovénie	6 947	320	7 267	7 011	26	1 522	8 559	6 961	599	7 560

1. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

2. Année de référence : 2006.

3. Établissements publics uniquement (pour le Canada, au niveau tertiaire uniquement ; pour l'Italie, enseignement tertiaire excepté).

4. Année de référence : 2008.

5. À l'exclusion de l'enseignement post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

Tableau B1.3a.

Dépenses des établissements d'enseignement par élève cumulées sur la durée théorique des études primaires et secondaires, tous services confondus (2007)

En équivalents USD convertis sur la base des PPA pour le PIB, selon le niveau d'enseignement

	Durée théorique moyenne des études primaires et secondaires (en années)				Dépenses par élève cumulées sur la durée théorique des études primaires et secondaires (en USD)				
	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Primaire et secondaire confondus	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Ensemble du secondaire	Primaire et secondaire confondus
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Pays membres de l'OCDE									
Australie	7.0	4.0	2.0	13.0	45 485	35 868	17 277	53 146	98 630
Autriche	4.0	4.0	4.0	12.0	34 655	40 996	44 274	85 270	119 925
Belgique	6.0	2.0	4.0	12.0	44 178	x(8)	x(8)	53 950	98 128
Canada ¹	6.0	2.0	4.0	12.0	x(9)	x(9)	x(9)	x(9)	96 541
Chili ²	6.0	2.0	4.0	12.0	13 608	4 380	8 955	13 335	26 943
Rép. tchèque	5.0	4.0	4.0	13.0	16 793	22 539	21 712	44 251	61 045
Danemark	6.0	4.0	3.0	13.0	55 055	35 991	31 025	67 015	122 070
Finlande	6.0	3.0	3.0	12.0	37 404	29 191	20 418	49 609	87 013
France	5.0	4.0	3.0	12.0	30 221	33 356	33 246	66 602	96 823
Allemagne	4.0	6.0	3.0	13.0	22 193	41 103	28 670	69 774	91 966
Grèce	6.0	3.0	3.0	12.0	m	m	m	m	m
Hongrie ³	4.0	4.0	4.0	12.0	18 624	17 283	16 525	33 808	52 433
Islande	7.0	3.0	4.0	14.0	67 405	27 442	31 229	58 671	126 076
Irlande	8.0	3.0	2.5	13.5	55 205	27 620	23 938	51 558	106 763
Italie ³	5.0	3.0	5.0	13.0	36 915	24 667	39 320	63 988	100 903
Japon	6.0	3.0	3.0	12.0	43 484	25 039	27 476	52 515	95 999
Corée	6.0	3.0	3.0	12.0	32 623	18 861	28 861	47 722	80 345
Luxembourg ³	6.0	3.0	4.0	13.0	83 912	53 785	71 710	125 495	209 407
Mexique	6.0	3.0	3.0	12.0	12 663	5 442	9 209	14 651	27 314
Pays-Bas	6.0	2.0	3.0	11.0	39 313	19 803	31 848	51 651	90 964
Nouvelle-Zélande	6.0	4.0	3.0	13.0	28 049	20 585	20 484	41 069	69 118
Norvège	7.0	3.0	3.0	13.0	69 455	31 810	39 395	71 205	140 660
Pologne ³	6.0	3.0	4.0	13.0	24 377	10 929	14 174	25 103	49 479
Portugal ³	6.0	3.0	3.0	12.0	30 068	19 492	21 730	41 222	71 289
Rép. slovaque	4.0	5.0	4.0	13.0	13 996	14 729	13 901	28 630	42 626
Espagne	6.0	4.0	2.0	12.0	39 199	x(8)	x(8)	52 380	91 579
Suède	6.0	3.0	3.0	12.0	50 027	27 060	27 740	54 800	104 826
Suisse ³	6.0	3.0	3.5	12.5	55 269	31 722	60 766	92 488	147 756
Turquie ³	8.0	a	3.0	11.0	m	a	m	m	m
Royaume-Uni	6.0	3.0	3.5	12.5	49 333	27 499	30 499	57 796	107 129
États-Unis	6.0	3.0	3.0	12.0	61 377	32 587	35 363	67 950	129 327
Moyenne de l'OCDE	5.9	3.2	3.3	12.4	39 674	~	~	54 845	94 589
Pays partenaires									
Brésil ³	4.0	4.0	3.0	11.0	7 447	7 788	4 281	12 069	19 516
Estonie	6.0	3.0	3.0	12.0	24 348	13 484	15 615	29 099	53 448
Israël	6.0	3.0	3.0	12.0	30 359	x(8)	x(8)	34 444	64 803
Fédération de Russie ³	4.0	5.0	2.0	11.0	x(9)	x(9)	x(9)	x(9)	53 658
Slovénie ³	6.0	3.0	3.0	12.0	x(6)	71 826	18 217	90 042	90 042

1. Année de référence : 2006.

2. Année de référence : 2008.

3. Établissements publics uniquement.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

Tableau B1.3b.
**Dépenses des établissements d'enseignement par étudiant cumulées sur la durée moyenne
 des études tertiaires, tous services confondus (2007)**

En équivalents USD convertis sur la base des PPA pour le PIB, selon le type de programme

	Méthode ¹	Durée moyenne des études tertiaires (en années)			Dépenses par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires (en USD)			
		Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau	Ensemble du tertiaire	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau	Ensemble du tertiaire	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	CM	m	3,48	m	m	55 483	m
	Autriche	AF	1.89	4.80	4.34	23 407	72 816	65 316
	Belgique	CM	2.41	3.67	2.99	x(6)	x(6)	40 312
	Canada		m	m	m	m	m	m
	Chili		m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque ²	CM	m	3.76	m	m	32 404	m
	Danemark	AF	2.51	5.97	5.19	x(6)	x(6)	85 390
	Finlande	CM	a	4.78	4.78	a	64 846	64 846
	France ²	CM	3.00	4.74	4.02	31 895	63 835	51 346
	Allemagne	CM	2.50	5.16	4.48	18 503	76 651	61 896
	Grèce		m	m	m	m	m	m
	Hongrie ³	AF	1.84	3.74	3.48	6 817	25 692	23 419
	Islande	CM	x(3)	x(3)	4.49	x(6)	x(6)	41 799
	Irlande	CM	2.21	4.02	3.24	x(6)	x(6)	40 925
	Italie	AF	m	4.52	m	m	39 226	m
	Japon	CM	2.09	4.57	4.19	19 130	72 303	59 500
	Corée	CM	2.07	4.22	3.43	10 928	42 685	30 596
	Luxembourg		m	m	m	m	m	m
	Mexique	AF	1.72	3.49	3.35	x(6)	x(6)	23 354
	Pays-Bas	CM	a	5.02	5.02	a	80 162	80 162
Nouvelle-Zélande	CM	2.22	3.90	3.32	16 284	41 622	32 914	
Norvège		m	m	m	m	m	m	
Pologne ³	CM	m	3.68	m	m	20 561	m	
Portugal		m	m	m	m	m	m	
Rép. slovaque	AF	2.47	3.90	3.82	m	22 370	22 370	
Espagne	CM	2.15	5.54	4.66	22 897	71 690	58 474	
Suède	CM	2.20	4.89	4.73	13 211	92 923	86 812	
Suisse ³	CM	2.19	5.45	3.62	8 504	121 850	75 686	
Turquie ³	CM	2.73	2.37	2.65	m	m	m	
Royaume-Uni ²	CM	3.52	5.86	4.34	x(6)	x(6)	67 153	
États-Unis		m	m	m	m	m	m	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>		<i>2.09</i>	<i>4.41</i>	<i>4.01</i>	<i>~</i>	<i>~</i>	<i>53 277</i>	
Pays partenaires	Brésil		m	m	m	m	m	
	Estonie		m	m	m	m	m	
	Israël	CM	m	3.03	m	m	36 291	m
	Fédération de Russie		m	m	m	m	m	
	Slovénie	AF	2.63	3.64	3.21	x(6)	x(6)	27 458

1. La durée moyenne des études tertiaires a été calculée soit selon la méthode par chaîne (CM), soit selon une formule d'approximation (AF).

2. La durée moyenne des études tertiaires est estimée sur la base de données nationales.

3. Établissements publics uniquement.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

Tableau B1.4.
Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus,
en proportion du PIB par habitant (2007)

Selon le niveau d'enseignement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

	Préprimaire (enfants de 3 ans et plus)	Primaire	Secondaire			Post-secondaire non tertiaire	Tertiaire (y compris les activités de R-D)			Ensemble du tertiaire, activités de R-D non comprises	Du primaire au tertiaire
			Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Ensemble du secondaire		Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau	Ensemble du tertiaire		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
Pays membres de l'OCDE											
Australie	17	17	24	23	24	18	21	42	39	24	23
Autriche	17	24	28	30	29	18	34	41	41	29	30
Belgique	15	21	x(5)	x(5)	26	x(5)	x(9)	x(9)	39	25	26
Canada ^{1, 2}	x(5)	x(5)	x(5)	x(5)	22	x(7)	41	67	56	40	m
Chili ³	24	16	16	16	16	a	24	62	47	m	22
Rép. tchèque	15	14	23	23	23	8	14	36	34	28	23
Danemark	15	25	25	28	27	x(4, 9)	x(9)	x(9)	45	m	30
Finlande	14	18	28	19	22	x(5)	n	38	38	23	24
France	17	19	26	34	29	m	33	41	39	28	27
Allemagne	18	16	20	28	23	25	21	43	40	25	24
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie ²	23	25	23	22	23	25	20	37	36	28	26
Islande	24	27	25	21	23	x(5)	x(9)	x(9)	26	m	25
Irlande	m	16	21	22	21	15	x(9)	x(9)	28	20	19
Italie ²	23	24	27	25	26	m	25	28	28	18	26
Japon	13	22	25	27	26	x(4, 9)	27	47	42	m	28
Corée	15	20	24	36	30	a	20	38	34	29	28
Luxembourg ²	x(2)	17	22	22	22	x(5)	m	m	m	m	m
Mexique	14	15	13	22	16	a	x(9)	x(9)	49	41	18
Pays-Bas	15	17	25	27	26	27	a	40	40	26	25
Nouvelle-Zélande	19	17	19	25	22	25	27	39	37	32	23
Norvège	11	18	20	24	22	x(5)	x(9)	x(9)	32	19	22
Pologne ²	29	25	22	22	22	27	29	34	34	28	25
Portugal ²	22	22	29	32	30	m	x(9)	x(9)	46	33	29
Rép. slovaque	17	17	15	17	16	x(4)	x(4)	28	28	24	18
Espagne	20	21	26	31	28	a	34	41	40	28	27
Suède	15	23	25	25	25	18	16	52	50	26	28
Suisse ²	11	22	25	42	33	18	9	53	50	26	31
Turquie	m	m	a	m	m	a	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	22	24	26	25	25	x(4)	x(9)	x(9)	44	26	27
États-Unis	20	22	23	25	24	m	x(9)	x(9)	58	52	31
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>18</i>	<i>20</i>	<i>22</i>	<i>26</i>	<i>24</i>	<i>14</i>	<i>22</i>	<i>43</i>	<i>40</i>	<i>28</i>	<i>25</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>18</i>	<i>19</i>	<i>21</i>	<i>25</i>	<i>24</i>	<i>10</i>	<i>23</i>	<i>41</i>	<i>38</i>	<i>27</i>	<i>24</i>
Pays partenaires											
Brésil ²	15	17	18	13	16	a	x(9)	x(9)	102	96	19
Chine	17	15	18	29	22	m	60	96	82	m	26
Estonie	11	20	22	25	24	32	21	27	m	25	23
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	2	14	13	13	13	a	m	17	m	m	m
Israël	14	19	x(5)	x(5)	22	19	34	45	43	m	24
Fédération de Russie ²	m	x(5)	x(5)	x(5)	33	x(5)	30	39	37	35	34
Slovénie	32	x(3)	30	23	27	x(4)	x(9)	x(9)	32	26	28

1. Année de référence : 2006.

2. Établissements publics uniquement (pour le Canada, enseignement tertiaire uniquement et pour l'Italie, enseignement tertiaire excepté).

3. Année de référence : 2008.

Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : *Annuaire statistique 2008 de la Chine sur le financement de l'éducation*. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

Tableau B1.5.
Variation des dépenses des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus,
en fonction de différents facteurs, selon le niveau d'enseignement (1995, 2000, 2007)

Indice de variation entre 1995, 2000 et 2007 (déflateur du PIB 2000 = 100, prix constants)

	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire						Tertiaire					
	Variation des dépenses (2000 = 100)		Variation des effectifs d'élèves (2000 = 100)		Variation des dépenses par élève (2000 = 100)		Variation des dépenses (2000 = 100)		Variation des effectifs d'élèves (2000 = 100)		Variation des dépenses par élève (2000 = 100)	
	1995	2007	1995	2007	1995	2007	1995	2007	1995	2007	1995	2007
Pays membres de l'OCDE												
Australie	81	124	94	107	85	116	90	132	83	119	109	111
Autriche	93	105	m	97	m	108	97	147	91	108	107	136
Belgique	m	114	m	108	m	105	m	111	m	106	m	105
Canada ^{1,2,3}	106	120	m	106	m	113	75	128	m	108	m	119
Chili ⁴	54	122	88	101	62	121	61	136	76	178	80	76
Rép. tchèque	116	134	107	88	109	152	101	205	64	158	159	130
Danemark ¹	84	116	96	104	87	111	91	123	96	102	95	120
Finlande	89	127	93	106	95	120	90	120	89	105	101	114
France	90	103	m	98	m	105	91	117	m	105	m	112
Allemagne	94	100	97	96	97	105	95	109	104	107	91	102
Grèce ¹	64	m	107	m	60	m	66	m	68	m	97	m
Hongrie ^{3,5}	98	151	105	88	93	171	77	133	58	151	133	88
Islande ¹	m	145	99	107	m	136	m	153	79	157	m	98
Irlande	82	173	105	106	78	163	57	117	86	124	66	94
Italie ³	101	102	102	102	99	99	79	112	99	112	80	100
Japon ¹	98	102	113	90	86	113	88	115	99	100	88	114
Corée	m	157	107	97	m	161	m	150	68	107	m	140
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	81	128	93	108	87	119	77	149	77	129	101	116
Pays-Bas	82	124	97	104	84	119	95	122	96	125	99	98
Nouvelle-Zélande ⁵	71	100	m	m	m	m	104	143	m	m	m	m
Norvège ⁵	94	114	89	108	107	106	107	115	100	114	106	101
Pologne ³	70	116	110	80	64	145	59	160	55	122	107	132
Portugal ³	76	97	105	89	72	109	73	170	77	108	96	158
Rép. slovaque ¹	97	145	105	86	92	168	81	170	72	169	113	100
Espagne	99	117	119	94	84	124	72	126	100	92	72	137
Suède	81	116	86	99	94	117	81	118	83	115	98	103
Suisse ^{3,5}	101	106	95	102	107	104	74	127	95	139	78	91
Turquie ^{3,5}	57	m	m	m	m	m	55	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	86	137	87	88	99	156	97	174	89	108	109	161
États-Unis	80	121	95	103	84	117	71	134	92	120	77	112
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>86</i>	<i>122</i>	<i>100</i>	<i>99</i>	<i>88</i>	<i>125</i>	<i>82</i>	<i>136</i>	<i>84</i>	<i>122</i>	<i>98</i>	<i>114</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>88</i>	<i>122</i>	<i>101</i>	<i>96</i>	<i>87</i>	<i>128</i>	<i>82</i>	<i>137</i>	<i>83</i>	<i>119</i>	<i>101</i>	<i>117</i>
Pays partenaires												
Brésil ^{3,5}	82	181	85	99	96	182	78	126	79	147	98	85
Estonie ⁵	78	146	96	79	81	186	69	158	60	118	115	134
Israël	85	114	89	110	96	104	77	118	74	125	104	95
Fédération de Russie	m	322	m	m	m	m	m	317	m	m	m	m
Slovénie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

2. Année de référence : 2006 (et non 2007).

3. Établissements publics uniquement (pour le Canada, enseignement tertiaire uniquement et pour l'Italie, enseignement tertiaire excepté).

4. Année de référence : 2008 (et non 2007).

5. Dépenses publiques uniquement.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>

QUELLE PART DE LEUR RICHESSE NATIONALE LES PAYS CONSACRENT-ILS À L'ÉDUCATION ?

INDICATEUR B2

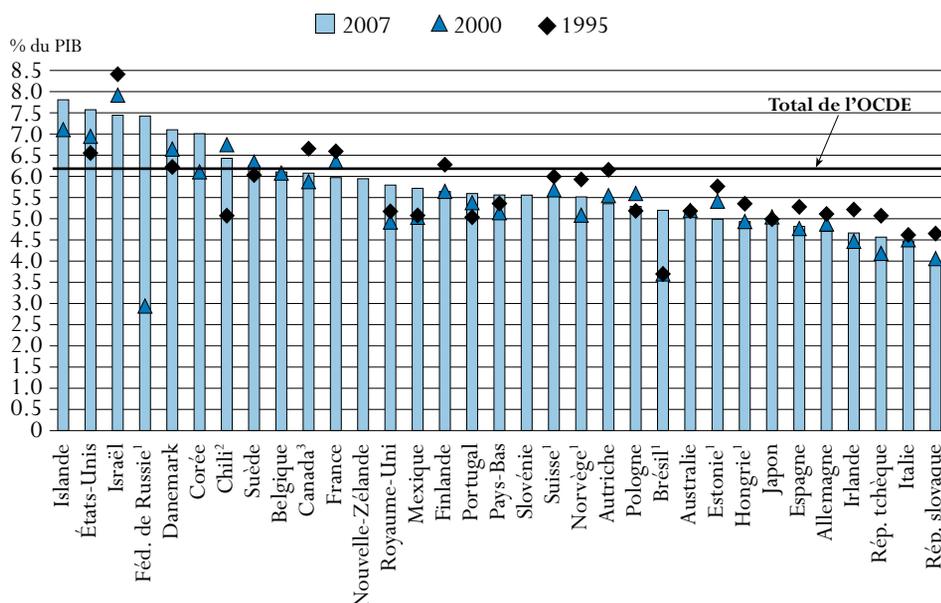
La part du produit intérieur brut (PIB) consacrée au financement des établissements d'enseignement montre la priorité que chaque pays accorde à l'éducation par rapport aux autres postes de dépenses. Les droits de scolarité et les investissements effectués dans l'éducation par des entités privées autres que les ménages (voir l'indicateur B5) contribuent largement à la variation du budget global que les pays membres ou partenaires de l'OCDE affectent à leur système d'éducation, en particulier dans l'enseignement tertiaire.

Points clés

Graphique B2.1. Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, tous niveaux d'enseignement confondus (1995, 2000, 2007)

Ce graphique montre l'investissement dans l'éducation sur la base de la part du revenu national que les pays ont consacré au financement des établissements d'enseignement en 1995, 2000 et 2007. Il inclut les dépenses directes et indirectes de sources publiques et privées au titre des établissements d'enseignement.

Les pays de l'OCDE consacrent 6.2 % de leur PIB cumulé au financement de leurs établissements d'enseignement. Entre 1995 et 2007, la croissance des dépenses d'éducation n'a pas suivi celle de la richesse nationale dans plus de la moitié des 27 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles.



1. Dépenses publiques uniquement (pour la Suisse, enseignement tertiaire uniquement).

2. Année de référence : 2008 (et non 2007).

3. Année de référence : 2006 (et non 2007).

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses totales publiques et privées au titre des établissements d'enseignement en 2007.

Source : OCDE, Tableau B2.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316818>

Autres faits marquants

- Quelque 59 % des dépenses au titre des établissements d'enseignement, soit 3.6 % du PIB cumulé de l'OCDE, sont consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. En proportion du PIB, l'Islande dépense presque deux fois plus que la République slovaque.
- L'enseignement tertiaire représente près d'un tiers des dépenses cumulées de l'OCDE au titre des établissements d'enseignement (soit 2.0 % du PIB cumulé). Au Canada et aux États-Unis, ce niveau d'enseignement absorbe 40 % des dépenses au titre des établissements d'enseignement.
- Le Canada, le Chili, la Corée et les États-Unis consacrent entre 2.0 % et 3.1 % de leur PIB au financement de leurs établissements d'enseignement tertiaire. C'est également au Chili, en Corée et aux États-Unis que la part des dépenses privées est la plus élevée dans l'enseignement tertiaire (entre 1.7 % et 2.1 % du PIB). En proportion de leur PIB, les États-Unis affectent à l'enseignement tertiaire un budget qui représente plus du triple de celui de la Hongrie, de l'Italie, de la République slovaque et, dans les pays partenaires, du Brésil.
- Les diplômés de l'enseignement secondaire et tertiaire sont plus nombreux que jamais. Dans bon nombre de pays, cette augmentation est allée de pair avec des investissements financiers massifs. Tous niveaux d'enseignement confondus, les investissements publics et privés dans l'éducation ont progressé de 8 % au moins en valeur réelle entre 1995 et 2007 dans tous les pays. Ils ont augmenté de 49 % en moyenne dans les pays membres de l'OCDE. Dans trois quarts des pays membres de l'OCDE, cette hausse est généralement plus sensible dans l'enseignement tertiaire que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire considéré dans son ensemble.
- Tous niveaux d'enseignement confondus, les dépenses n'ont progressé à un rythme plus soutenu que le PIB que dans 10 des 27 pays dont les données entre 1995 et 2007 sont disponibles. L'augmentation ne représente plus de 0.8 point de pourcentage durant cette période qu'au Chili (de 5.1 % à 6.4 %), au Danemark (de 6.2 % à 7.1 %) et aux États-Unis (de 6.6 % à 7.6 %) et, dans les pays partenaires, au Brésil (de 3.7 % à 5.2 %).
- Selon les niveaux d'enseignement, les dépenses ont évolué de manière assez différente entre 1995 et 2007. En proportion du PIB, les dépenses au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ont régressé dans 18 des 27 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Les dépenses au titre de l'enseignement tertiaire n'ont sensiblement diminué entre 1995 et 2007 qu'en Australie, en Finlande, en Hongrie, en Irlande, en Norvège et aux Pays-Bas.
- Dix des quatorze pays dont la proportion de la population en âge typique de scolarisation dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire est supérieure à la moyenne (soit l'Australie, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Irlande, l'Islande, le Mexique, la Norvège et la Nouvelle-Zélande et, dans les pays partenaires, le Brésil) comptent aussi parmi ceux où la part du PIB consacrée à l'éducation est supérieure à la moyenne de l'OCDE.
- Les projections de la taille de la population d'âge scolaire donnent un aperçu des moyens à mobiliser à l'avenir. Entre 2000 et 2020, la population âgée de 5 à 14 ans devrait diminuer dans 27 des 36 pays membres ou partenaires de l'OCDE, de 8 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, mais de plus de 30 % dans quelques pays.

Contexte

Cet indicateur évalue la part de la richesse nationale qui est consacrée aux établissements d'enseignement. Les dépenses d'éducation constituent un investissement qui peut contribuer à promouvoir la croissance économique, à accroître la productivité, à favoriser l'épanouissement personnel et le développement social, et à réduire les inégalités sociales. La part du PIB consacrée à l'éducation montre la priorité que chaque pays y accorde en fonction des ressources dont il dispose. La part du total des ressources financières affectée à l'éducation dans un pays résulte de choix effectués par les pouvoirs publics, les entreprises, les élèves/étudiants et leur famille, et dépend aussi en partie des taux de scolarisation.

Cet indicateur propose également une étude comparative de l'évolution de l'investissement dans l'éducation au fil du temps. Lorsqu'ils décident du budget à consacrer à l'éducation, les pouvoirs publics doivent tenir compte des pressions en faveur de la hausse des dépenses dans des domaines tels que la rémunération des enseignants et les infrastructures scolaires. Cet indicateur peut servir de repère à cet égard, car il évalue le volume de l'investissement dans l'enseignement, en valeur absolue et par rapport à la richesse nationale, et suit son évolution au fil du temps dans les différents pays de l'OCDE.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur porte sur les dépenses au titre des écoles, universités et autres établissements publics ou privés dont la vocation est d'enseigner ou de fournir des services d'appui en matière d'éducation (par exemple, les services d'éducation fournis par les entreprises dans le cadre des programmes emploi-études). Ces dépenses ne se limitent pas aux services d'éducation, elles comprennent également les dépenses publiques et privées au titre des services auxiliaires destinés à aider les élèves/étudiants et leur famille (par exemple, le logement et les transports scolaires), pour autant qu'ils soient proposés par l'intermédiaire des établissements d'enseignement. Les activités de recherche et de développement (R-D) peuvent représenter un poste important de dépenses dans l'enseignement tertiaire. Ces dépenses sont incluses dans cet indicateur lorsque les activités de R-D sont menées par des établissements d'enseignement.

Les dépenses en matière de biens et services d'éducation ne sont pas toutes effectuées au sein des établissements d'enseignement. Les familles peuvent par exemple acheter du matériel et des manuels scolaires dans le commerce ou recourir aux services d'un professeur particulier en dehors des établissements d'enseignement. Dans l'enseignement tertiaire, les frais de subsistance et le manque à gagner des étudiants pendant leur formation peuvent représenter une part importante du coût de l'éducation. Toutes ces dépenses effectuées en dehors des établissements d'enseignement sont exclues de cet indicateur, même si elles font l'objet d'aides publiques. Le financement public des coûts d'éducation en dehors des établissements d'enseignement est étudié dans le cadre des indicateurs B4 et B5.

Investissement global en proportion du PIB

Tous les pays de l'OCDE investissent une part importante de leurs ressources nationales dans l'éducation. Sources de financement publiques et privées confondues, ils consacrent collectivement 6.2 % de leur PIB cumulé au financement des structures d'accueil préprimaire

et des établissements d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire. De par leur nature essentiellement publique (voir l'indicateur B3), les dépenses d'éducation sont surveillées de près par les pouvoirs publics, d'autant plus dans les conditions actuelles d'austérité budgétaire.

Les dépenses les plus élevées au titre des établissements d'enseignement s'observent au Danemark, aux États-Unis et en Islande et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie et en Israël, où, sources publiques et privées confondues, elles représentent plus de 7 % du PIB. Toutefois, 8 des 28 pays membres et 1 des 5 pays partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles consacrent au plus 5 % de leur PIB au financement de leurs établissements d'enseignement. C'est en Italie et en République slovaque que ces pourcentages sont les moins élevés (respectivement 4.5 % et 4.0 % du PIB) (voir le tableau B2.1).

Dépenses au titre des établissements d'enseignement par niveau d'enseignement

C'est au niveau préprimaire que les dépenses varient le plus entre les pays. À ce niveau d'enseignement, les dépenses représentent moins de 0.1 % du PIB en Australie, mais elles atteignent ou dépassent 0.8 % en Islande et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie et en Israël (voir le tableau B2.2). Les écarts de dépenses observés au niveau préprimaire s'expliquent principalement par la variation des taux de scolarisation des très jeunes enfants (voir l'indicateur C1) et l'âge du début de la scolarité primaire, mais ils sont parfois imputables aussi à la variation de la mesure dans laquelle les structures privées d'accueil préprimaire sont prises en compte dans cet indicateur.

En Irlande par exemple, l'enseignement préprimaire est essentiellement assuré par des établissements privés qui ne sont pas inclus dans la collecte nationale de données. Par ailleurs, les établissements d'enseignement couverts par cet indicateur ne sont pas les seuls à proposer un encadrement préprimaire de qualité : d'autres structures d'accueil existent bien souvent en dehors du cadre institutionnel. Une certaine prudence s'impose donc avant de tirer des conclusions sur les conditions d'accès et la qualité de l'encadrement préprimaire.

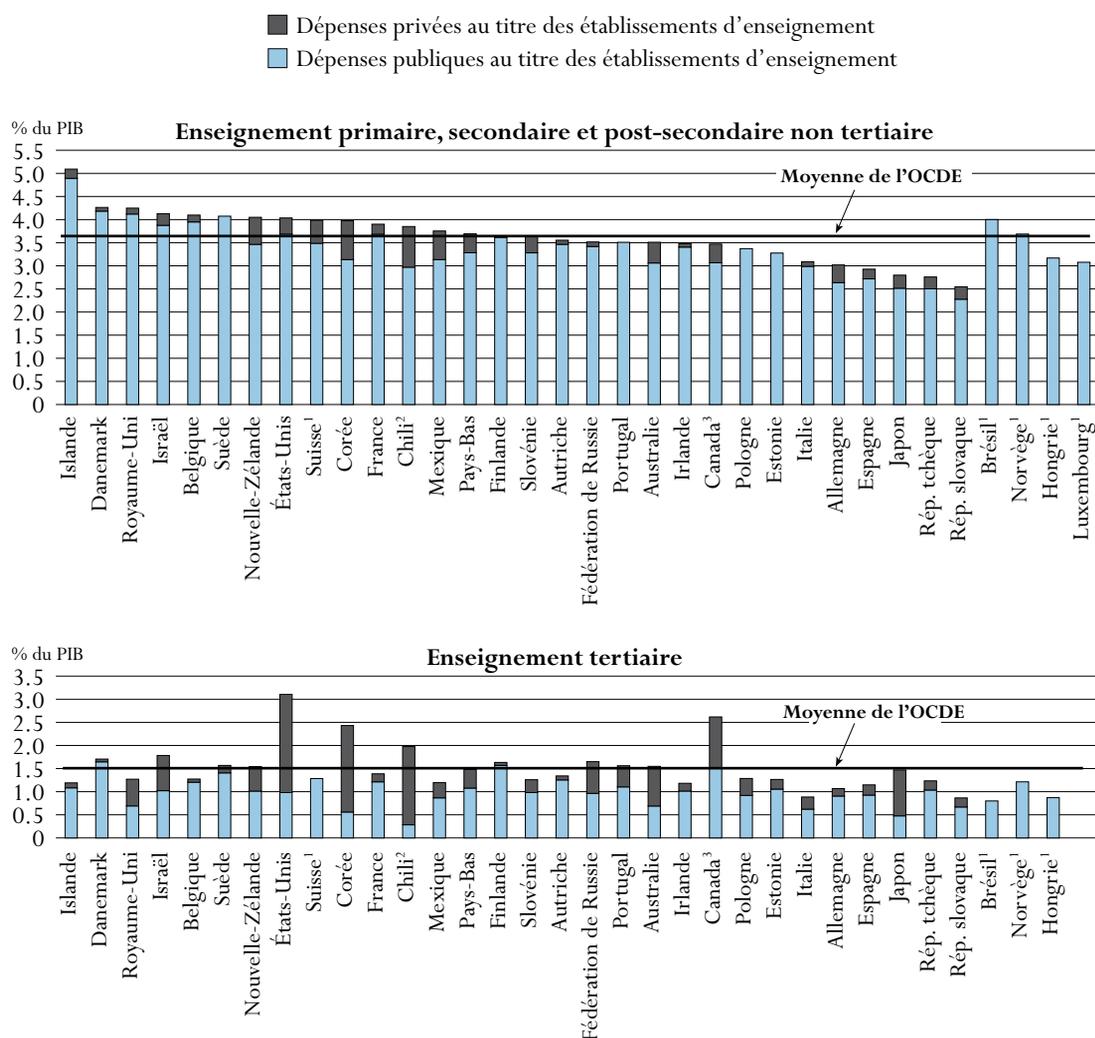
En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 64 % des dépenses au titre des établissements d'enseignement (ou 59 % des dépenses cumulées à l'échelle de l'OCDE) sont consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Ces niveaux absorbent la majeure partie du budget alloué aux établissements d'enseignement, soit l'équivalent de 3.6 % du PIB cumulé de l'OCDE, ce qui s'explique par la scolarisation quasi généralisée dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, et par les taux de scolarisation élevés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir l'indicateur C1). Parallèlement, les dépenses unitaires nettement plus élevées dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement tertiaire signifient que l'investissement global est plus important que ne pourraient le suggérer leurs seuls effectifs.

Près d'un tiers des dépenses cumulées de l'OCDE au titre des établissements d'enseignement est consacré à l'enseignement tertiaire. Les dépenses au titre de ce niveau d'enseignement varient sensiblement entre les pays de l'OCDE en raison des grandes différences qui s'observent dans les filières proposées aux étudiants, la durée des études et l'organisation de l'enseignement. Le Canada, le Chili, la Corée et les États-Unis consacrent entre 2.0 % et 3.1 % de leur PIB à l'enseignement tertiaire. Ces pays sont aussi, à l'exception du Canada, ceux où la part des

dépenses privées est la plus élevée à ce niveau d'enseignement. À l'autre extrême, la Belgique, la France, l'Islande, le Mexique, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse et, dans les pays partenaires, le Brésil, affectent aux établissements d'enseignement tertiaire une part de leur PIB qui est inférieure à la moyenne de l'OCDE, mais consacrent aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire une part de leur PIB supérieure à la moyenne de l'OCDE (voir le tableau B2.1 et le graphique B2.2).

Graphique B2.2. Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (2007)

Dépenses publiques et privées, selon le niveau d'enseignement et la provenance des fonds



1. Dépenses publiques uniquement (en Suisse, enseignement tertiaire uniquement).

2. Année de référence : 2008.

3. Année de référence : 2006.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Tableau B2.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316818>

Évolution des dépenses globales d'éducation entre 1995, 2000 et 2007

Les diplômés de l'enseignement secondaire et tertiaire sont plus nombreux que jamais (voir l'indicateur A1). Dans bon nombre de pays, l'augmentation des effectifs scolarisés à ces niveaux d'enseignement est allée de pair avec des investissements financiers massifs. Tous niveaux d'enseignement confondus, les investissements publics et privés dans l'éducation ont augmenté dans tous les pays de 8 % au moins en valeur réelle entre 1995 et 2007. Ils ont progressé de 49 % en moyenne dans les pays de l'OCDE (voir le tableau B2.5, disponible en ligne).

Les différences entre les pays sont imputables en partie à la variation de la taille de la population d'âge scolaire, mais aussi à l'évolution de la richesse nationale. En Irlande par exemple, les dépenses d'éducation, tous niveaux d'enseignement confondus, ont doublé entre 1995 et 2007, mais elles ont diminué en proportion du PIB, car celui-ci a plus que doublé durant cette période (voir le tableau B2.5 disponible en ligne).

Les dépenses d'éducation tous niveaux d'enseignement confondus n'ont augmenté à un rythme plus soutenu que le PIB que dans 10 des 27 pays dont les données de 1995 et 2007 sont disponibles. Elles ont progressé de plus de 0.8 point de pourcentage durant cette période au Chili (de 5.1 % à 6.4 %), au Danemark (de 6.2 % à 7.1 %) et aux États-Unis (de 6.6 % à 7.6 %) et, dans les pays partenaires, au Brésil (de 3.7 % à 5.2 %). Toutefois, les dépenses au titre des établissements d'enseignement ont augmenté à un rythme plus faible que le PIB dans les autres pays (soit dans 17 des 27 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles). Les variations les plus sensibles s'observent en Autriche, en Finlande, en France et en République slovaque et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Israël, où la part du PIB consacrée à l'éducation a diminué d'au moins 0.6 point de pourcentage entre 1995 et 2007 (voir le tableau B2.1), essentiellement en raison de la diminution des dépenses, en proportion du PIB, dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Entre 1995 et 2007, les dépenses d'éducation ont évolué de manière sensiblement différente selon les niveaux d'enseignement. Les dépenses au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ont diminué en proportion du PIB dans 18 des 27 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Durant cette période, les dépenses au titre de l'enseignement tertiaire n'ont nettement diminué qu'en Australie, en Finlande, en Hongrie, en Irlande, en Norvège et aux Pays-Bas.

Entre 1995 et 2007, dans 21 des 27 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles, les dépenses d'éducation (en proportion du PIB) ont progressé à un rythme plus soutenu dans l'enseignement tertiaire que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Cela s'explique par l'accroissement des effectifs de l'enseignement tertiaire et la stabilité des effectifs des niveaux inférieurs d'enseignement (voir le tableau B1.5). Les seuls pays qui échappent à ce constat sont l'Australie, le Chili, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, le Brésil (voir le tableau B2.1).

Relation entre les dépenses nationales d'éducation et la structure démographique

La part des ressources nationales affectée à l'éducation découle d'un certain nombre de facteurs interdépendants, tels que la structure démographique, les taux de scolarisation, le revenu par

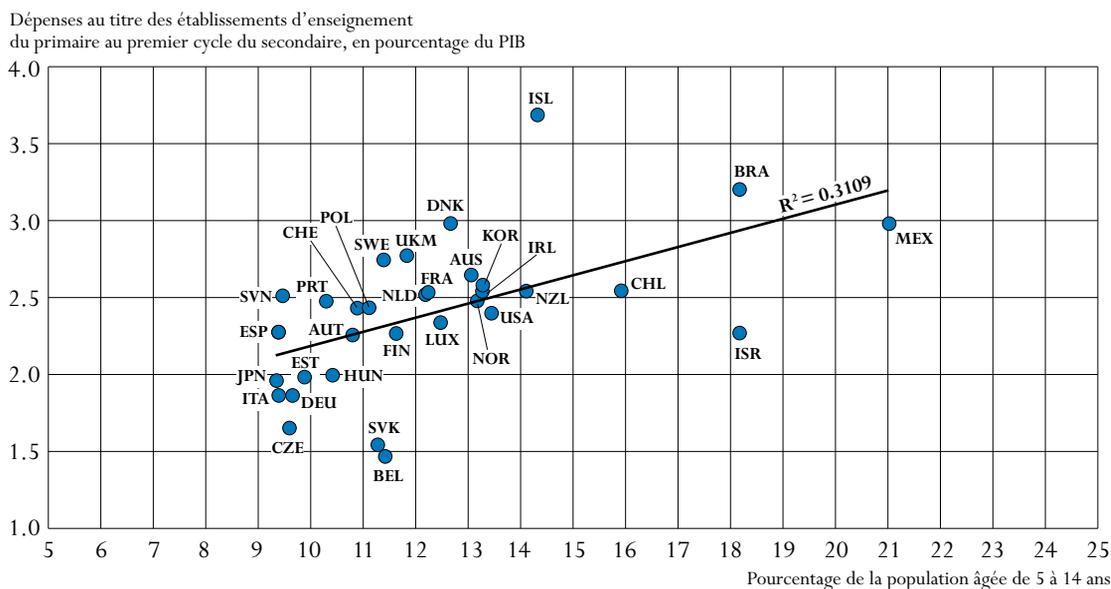
habitant, le niveau de rémunération des enseignants, ainsi que la façon dont l'enseignement est organisé et dispensé. Il est possible par exemple que les taux de scolarisation soient plus élevés dans des pays de l'OCDE qui consacrent un budget important à l'éducation, mais que l'accès aux niveaux supérieurs d'enseignement soit restreint ou que la façon dont l'enseignement est dispensé soit particulièrement efficiente dans des pays qui affectent à l'éducation un budget plus modeste. La répartition des effectifs scolarisés entre les secteurs et les domaines d'études peut varier, tout comme la durée des études et l'intensité et l'organisation des recherches en pédagogie. Enfin, des budgets similaires en proportion du PIB peuvent se traduire par des dépenses unitaires très différentes, en raison de la forte variation du PIB entre les pays (voir l'indicateur B1).

La taille de la population d'âge scolaire d'un pays détermine la demande potentielle de formation initiale. Plus les jeunes sont nombreux, plus la demande potentielle de services d'éducation est grande. Toutes choses égales par ailleurs, un pays où les jeunes sont relativement plus nombreux doit consacrer un pourcentage plus élevé de son PIB à l'éducation qu'un pays comptant relativement moins de jeunes.

Il est possible de comparer les dépenses d'éducation dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire en proportion du PIB avec la taille de la population âgée de 5 à 14 ans (groupe d'âge qui correspond *grosso modo* aux effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire). Parmi les pays dont les données de ces deux indicateurs sont disponibles, 10 des 14 pays où la proportion de la population aux âges typiques de scolarisation dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire est supérieure à la moyenne (soit l'Australie, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Irlande, l'Islande, le Mexique, la Norvège et la Nouvelle-Zélande et, dans les pays partenaires, le Brésil) affichent également des dépenses d'éducation en proportion du PIB qui sont supérieures à la moyenne (voir le graphique B2.3). En revanche, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Japon et la République tchèque et, dans les pays partenaires, l'Estonie et la Slovaquie, où les proportions de la population âgée de 5 à 14 ans sont les plus faibles (moins de 10 %) comptent, à l'exception de la Slovaquie, parmi les pays où les dépenses d'éducation sont inférieures à la moyenne (voir le tableau B2.3 et le graphique B2.3).

La comparaison entre les dépenses d'éducation et les proportions de la population âgée de 15 à 19 ans ou de 20 à 29 ans (deux groupes d'âge qui correspondent *grosso modo* aux effectifs du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement tertiaire) ne révèle pas de relation aussi nette. Cela peut s'expliquer par différents facteurs, notamment par le fait que l'âge des effectifs varie nettement plus à ces niveaux qu'aux niveaux inférieurs. De plus, la population d'un groupe d'âge donné ne détermine pas en soi le niveau de dépenses. Des pays dont la proportion d'effectifs scolarisés est comparable peuvent consacrer des parts très différentes de leur PIB à l'éducation, selon la priorité qu'ils y accordent ou la façon dont ils répartissent le budget de l'éducation entre les niveaux d'enseignement (voir le tableau B2.3 et le graphique B2.3). Ainsi, la proportion de la population ayant l'âge typique d'être scolarisée dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire est assez similaire en Pologne (11.1 %) et en République slovaque (11.3 %), mais la part du PIB consacrée aux dépenses d'éducation à ces niveaux d'enseignement est plus élevée en Pologne (2.4 %) qu'en République slovaque (1.5 %).

Graphique B2.3. Dépenses au titre des établissements d'enseignement du primaire au premier cycle du secondaire, en pourcentage du PIB, et population âgée de 5 à 14 ans (2007)



La liste des pays repris dans ce graphique et de leurs abréviations figure dans le Guide du lecteur.

Source : OCDE. Tableaux B2.2 et B2.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316818>

Les projections de la taille relative de la population d'âge scolaire donnent un aperçu de l'évolution potentielle des dépenses d'éducation. Entre 2000 et 2020, la population âgée de 5 à 14 ans devrait diminuer dans 27 des 36 pays membres ou partenaires de l'OCDE. Ces tendances pourraient engendrer d'épineux problèmes, notamment gérer la capacité excédentaire des établissements ou réorganiser les établissements, voire en fermer certains. Entre 2000 et 2020, ces problèmes seront vraisemblablement les plus aigus en Corée, au Japon, au Mexique, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie, où les effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire devraient diminuer de 20 % ou plus (voir le tableau B2.3). À l'inverse, des pays tels que l'Australie, l'Espagne et l'Irlande et, dans les pays partenaires, Israël pourraient être confrontés à des problèmes liés à l'accroissement de la population d'âge scolaire : la population âgée de 5 à 14 ans devrait y progresser de plus de 10 % d'ici 2020. Le défi pourrait être particulièrement difficile à relever en Israël, pays partenaire de l'OCDE, qui figurait parmi les trois pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les dépenses au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire étaient les plus élevées en proportion du PIB en 2007 (4.1 % du PIB).

Les tendances d'évolution sont plus variées chez les 15-19 ans et les 20-29 ans, deux groupes d'âge qui correspondent relativement bien aux effectifs, d'une part, du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et, d'autre part, de l'enseignement tertiaire, même si les projections suggèrent dans l'ensemble un déclin de ces populations de l'ordre de 8 % et 5 % respectivement

entre 2000 et 2020. Toutefois, à ces niveaux d'enseignement, la corrélation entre la taille de la population et le niveau des dépenses est moins probant. En effet, les taux de scolarisation des niveaux inférieurs (enseignement primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire) frôlent les 100 % dans les pays de l'OCDE (voir l'indicateur C1) et suivent de près les évolutions démographiques. C'est moins le cas dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement tertiaire (voir le tableau B2.3).

Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement

L'augmentation des dépenses d'éducation qu'impose l'accroissement des effectifs se traduit par un alourdissement du fardeau financier à la charge de la société dans son ensemble, mais son financement n'est pas exclusivement public. En moyenne, plus des trois quarts des dépenses d'éducation, qui représentent 6,2 % du PIB cumulé de l'OCDE, sont financés par des fonds publics (voir le tableau B2.4). Le budget de l'éducation est majoritairement public dans tous les pays, et l'est même presque exclusivement en Finlande et en Suède (où la part publique du budget de l'éducation est supérieure à 97 %). Toutefois, l'analyse des parts publique et privée des dépenses d'éducation et leur variation entre niveaux d'enseignement révèle de grandes différences entre les pays (voir l'indicateur B3).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2010).

Les dépenses au titre des établissements d'enseignement sur lesquelles porte cet indicateur comprennent les dépenses au titre des établissements à vocation pédagogique et d'organismes qui n'ont pas à proprement parler de vocation pédagogique. Par établissements à vocation pédagogique, on entend les établissements qui dispensent directement des cours (enseignement) à des individus dans un cadre collectif organisé ou qui pratiquent une forme d'enseignement à distance. Les entreprises commerciales et autres structures qui proposent de courtes sessions de formation sur une base individuelle ne sont pas incluses. Cependant, sont incluses les dépenses engagées par les entreprises commerciales dispensant des programmes de formation ou d'enseignement à l'intention des élèves/étudiants dans le cadre des programmes d'enseignement emploi-études. Les organismes sans vocation pédagogique fournissent des services de cabinet-conseil ou de nature administrative ou professionnelle aux établissements d'enseignement, mais ne dispensent pas d'enseignement eux-mêmes. À titre d'exemple, citons les ministères fédéraux, nationaux ou régionaux de l'Éducation, les organes qui gèrent l'éducation à divers niveaux de l'administration, des agences privées qui se livrent au même type d'activités ou encore les organismes qui fournissent des services afférents à l'éducation dans des domaines tels que l'orientation professionnelle ou psychologique, la recherche de stages, la réalisation des épreuves d'examen, l'aide financière aux élèves/étudiants, l'élaboration des programmes de cours, la recherche pédagogique, l'exploitation et l'entretien des infrastructures ainsi que le transport, la cantine et le logement des élèves/étudiants.

Le choix de cette définition élargie des établissements d'enseignement est dicté par le souci d'unclure de façon comparable les dépenses consacrées à des services fournis par des écoles et des universités dans certains pays et par des structures sans vocation pédagogique dans d'autres.

La distinction par provenance de fonds se base sur le financement initial, c'est-à-dire avant les transferts du secteur public vers le secteur privé et inversement. Pour cette raison, les aides publiques aux ménages et autres entités privées, telles que les subventions au titre des droits de scolarité et autres versements aux établissements d'enseignement, sont incluses dans les dépenses publiques dans cet indicateur. Les versements des ménages et autres entités privées aux établissements d'enseignement comprennent les droits de scolarité et autres, hors aides publiques. L'indicateur B5 présente les subventions publiques de manière détaillée.

La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne simple des valeurs de l'indicateur dans les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles. Le total de l'OCDE représente la valeur de l'indicateur tous pays de l'OCDE confondus (voir le Guide du lecteur pour plus de précisions).

Le tableau B2.1 présente les dépenses au titre des établissements d'enseignement des années budgétaires 1995, 2000 et 2007. Les chiffres relatifs aux dépenses de 1995 et de 2000 proviennent d'une enquête spéciale mise à jour en 2009 ; les dépenses de 1995 ont été ajustées en fonction des méthodes et définitions appliquées lors de l'exercice UOE de collecte de données de 2009. Concernant les comparaisons entre années, il convient de souligner que la moyenne de l'OCDE est calculée sur la seule base des pays dont les données de toutes les années de référence sont disponibles.

Les projections démographiques proviennent de la *Base de données démographiques des Nations Unies*. La variation de la taille des populations entre 2000 et 2020 est exprimée en pourcentage de la taille relative des populations en 2000 (indice = 100). Les statistiques couvrent les résidents dans le pays, quels que soient les pays dont ils sont ressortissants et leur situation dans le système d'éducation ou au regard de l'emploi.

La variation future des effectifs scolarisés est estimée sur la base de l'évolution démographique prévue chez les 5-14 ans dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, chez les 15-19 ans dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et chez les 20-29 ans dans l'enseignement tertiaire.

Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316818>

- **Tableau B2.5. Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement et variation du PIB (1995, 2000, 2007)**

Tableau B2.1.
Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB,
selon le niveau d'enseignement (1995, 2000, 2007)

Dépenses publiques et privées, par année

	2007			2000			1995		
	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Tertiaire	Tous niveaux confondus	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Tertiaire	Tous niveaux confondus	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Tertiaire	Tous niveaux confondus
Pays membres de l'OCDE									
Australie	3.5	1.5	5.2	3.6	1.5	5.2	3.5	1.6	5.2
Autriche	3.6	1.3	5.4	3.9	1.1	5.5	4.3	1.2	6.2
Belgique	4.1	1.3	6.1	4.1	1.3	6.1	m	m	m
Canada ^{1,2}	3.5	2.6	6.1	3.3	2.3	5.9	4.3	2.1	6.7
Chili ³	3.9	2.0	6.4	4.4	2.0	6.7	3.2	1.7	5.1
Rép. tchèque	2.8	1.2	4.6	2.8	0.8	4.2	3.5	0.9	5.1
Danemark ²	4.3	1.7	7.1	4.1	1.6	6.6	4.0	1.6	6.2
Finlande	3.6	1.6	5.6	3.6	1.7	5.6	4.0	1.9	6.3
France	3.9	1.4	6.0	4.3	1.3	6.4	4.5	1.4	6.6
Allemagne	3.0	1.1	4.7	3.3	1.1	4.9	3.4	1.1	5.1
Grèce ²	m	m	m	2.7	0.8	3.6	2.0	0.6	2.6
Hongrie ⁴	3.2	0.9	4.9	2.9	1.1	4.9	3.5	1.0	5.4
Islande ²	5.1	1.2	7.8	4.8	1.1	7.1	m	m	m
Irlande	3.5	1.2	4.7	2.9	1.5	4.5	3.8	1.3	5.2
Italie	3.1	0.9	4.5	3.2	0.9	4.5	3.5	0.7	4.6
Japon ²	2.8	1.5	4.9	3.0	1.4	5.0	3.1	1.3	5.0
Corée	4.0	2.4	7.0	3.5	2.2	6.1	m	m	m
Luxembourg ^{2,4}	3.1	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	3.8	1.2	5.7	3.5	1.0	5.0	3.7	1.0	5.1
Pays-Bas	3.7	1.5	5.6	3.4	1.4	5.1	3.4	1.6	5.4
Nouvelle-Zélande	4.0	1.5	5.9	m	m	m	m	m	m
Norvège ⁴	3.7	1.3	5.5	3.8	1.2	5.1	4.3	1.6	5.9
Pologne	3.4	1.3	5.3	3.9	1.1	5.6	3.6	0.8	5.2
Portugal	3.5	1.6	5.6	3.9	1.0	5.4	3.6	0.9	5.0
Rép. slovaque ²	2.5	0.9	4.0	2.7	0.8	4.1	3.1	0.7	4.7
Espagne	2.9	1.1	4.8	3.2	1.1	4.8	3.8	1.0	5.3
Suède	4.1	1.6	6.3	4.3	1.6	6.3	4.1	1.5	6.0
Suisse ⁴	4.0	1.2	5.5	4.2	1.1	5.7	4.6	0.9	6.0
Turquie ⁴	m	m	m	1.8	0.8	2.5	1.2	0.5	1.7
Royaume-Uni	4.2	1.3	5.8	3.5	1.0	4.9	3.6	1.1	5.2
États-Unis	4.0	3.1	7.6	3.9	2.7	6.9	3.8	2.3	6.6
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	3.6	1.5	5.7	~	~	~	~	~	~
<i>Total de l'OCDE</i>	3.6	2.0	6.2	~	~	~	~	~	~
<i>Moyenne de l'UE19</i>	3.5	1.3	5.3	~	~	~	~	~	~
<i>Moyenne des pays membres de l'OCDE dont les chiffres sont disponibles pour 1995, 2000 et 2007 (24 pays)</i>	3.5	1.5	5.5	3.6	1.3	5.4	3.8	1.3	5.5
Pays partenaires									
Brésil ⁴	4.0	0.8	5.2	2.6	0.7	3.7	2.6	0.7	3.7
Estonie ⁴	3.3	1.3	5.0	3.9	1.0	5.4	4.2	1.0	5.8
Israël	4.1	1.8	7.4	4.5	1.9	7.9	4.9	1.8	8.4
Fédération de Russie ⁴	3.5	1.7	7.4	1.7	0.5	2.9	m	m	m
Slovénie	3.6	1.3	5.6	m	m	m	m	m	m

1. Année de référence : 2006 (et non 2007).

2. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

3. Année de référence : 2008 (et non 2007).

4. Dépenses publiques uniquement (pour la Suisse, enseignement tertiaire uniquement).

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316818>

Tableau B2.2.
Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB,
selon le niveau d'enseignement (2007)
Dépenses publiques et privées¹

	Préprimaire (enfants de 3 ans et plus)	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire				Tertiaire			Tous niveaux d'enseignement confondus (y compris les programmes non affectés)
		Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Primaire et premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Post-secondaire non tertiaire	Ensemble du tertiaire	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Pays membres de l'OCDE									
Australie	0.1	3.5	2.6	0.8	0.1	1.5	0.1	1.4	5.2
Autriche	0.5	3.6	2.3	1.3	n	1.3	0.1	1.3	5.4
Belgique ²	0.6	4.1	1.5	2.6	x(4)	1.3	x(6)	x(6)	6.1
Canada ³	x(2)	3.5	x(2)	x(2)	x(7)	2.6	1.0	1.6	6.1
Chili ⁴	0.6	3.9	2.5	1.3	a	2.0	0.4	1.5	6.4
Rép. tchèque	0.4	2.8	1.6	1.1	n	1.2	n	1.2	4.6
Danemark	0.7	4.3	3.0	1.3	x(4, 6)	1.7	x(6)	x(6)	7.1
Finlande	0.4	3.6	2.3	1.4	x(4)	1.6	n	1.6	5.6
France	0.7	3.9	2.5	1.3	n	1.4	0.3	1.1	6.0
Allemagne	0.5	3.0	1.9	1.0	0.2	1.1	0.1	1.0	4.7
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie ⁵	0.7	3.2	2.0	1.0	0.1	0.9	n	0.8	4.9
Islande	0.9	5.1	3.7	1.4	x(4)	1.2	x(6)	x(6)	7.8
Irlande	n	3.5	2.5	0.7	0.2	1.2	x(6)	x(6)	4.7
Italie	0.5	3.1	1.9	1.2	n	0.9	n	0.9	4.5
Japon	0.2	2.8	2.0	0.8	x(4, 6)	1.5	0.2	1.2	4.9
Corée	0.2	4.0	2.6	1.4	a	2.4	0.4	2.1	7.0
Luxembourg ⁵	x(2)	3.1	2.3	0.7	m	m	m	m	m
Mexique	0.6	3.8	3.0	0.8	a	1.2	x(6)	x(6)	5.7
Pays-Bas	0.4	3.7	2.5	1.2	n	1.5	a	1.5	5.6
Nouvelle-Zélande	0.3	4.0	2.5	1.3	0.2	1.5	0.3	1.3	5.9
Norvège ⁵	0.4	3.7	2.5	1.2	x(4)	1.3	x(6)	x(6)	5.5
Pologne	0.6	3.4	2.4	0.9	n	1.3	n	1.3	5.3
Portugal	0.4	3.5	2.5	1.0	m	1.6	x(6)	x(6)	5.6
Rép. slovaque	0.4	2.5	1.5	1.0	x(4)	0.9	x(4)	0.9	4.0
Espagne	0.7	2.9	2.3	0.7	a	1.1	0.2	1.0	4.8
Suède	0.6	4.1	2.7	1.3	n	1.6	x(6)	x(6)	6.3
Suisse ⁵	0.2	4.0	2.4	1.5	n	1.2	n	1.2	5.5
Turquie	m	m	m	m	a	m	m	m	m
Royaume-Uni	0.3	4.2	2.8	1.5	n	1.3	x(6)	x(6)	5.8
États-Unis	0.4	4.0	3.0	1.1	m	3.1	x(6)	x(6)	7.6
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>0.5</i>	<i>3.6</i>	<i>2.4</i>	<i>1.2</i>	<i>n</i>	<i>1.5</i>	<i>0.2</i>	<i>1.3</i>	<i>5.7</i>
<i>Total de l'OCDE</i>	<i>0.4</i>	<i>3.6</i>	<i>2.5</i>	<i>1.1</i>	<i>n</i>	<i>2.0</i>	<i>0.2</i>	<i>1.2</i>	<i>6.2</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>0.5</i>	<i>3.5</i>	<i>2.2</i>	<i>1.2</i>	<i>n</i>	<i>1.3</i>	<i>0.1</i>	<i>1.1</i>	<i>5.3</i>
Pays partenaires									
Brésil ⁵	0.4	4.0	3.2	0.7	a	0.8	x(6)	x(6)	5.2
Chine ⁵	m	m	m	m	m	m	m	m	3.3
Estonie	0.4	3.3	2.0	1.1	0.2	1.3	0.4	0.9	5.0
Inde ^{5,6}	n	2.6	1.6	1.0	n	m	m	0.7	3.3
Indonésie ⁵	n	2.9	2.5	0.4	a	0.3	n	0.3	3.2
Israël	0.8	4.1	2.3	1.8	n	1.8	0.3	1.4	7.4
Fédération de Russie ⁵	1.6	3.5	x(2)	x(2)	x(2)	1.7	0.3	1.3	7.4
Slovénie	0.7	3.6	2.5	1.1	x(4)	1.3	x(6)	x(6)	5.6

1. Dépenses d'origine internationale comprises.

2. La colonne 3 concerne uniquement l'enseignement primaire et la colonne 4, l'enseignement secondaire dans son ensemble.

3. Année de référence : 2006.

4. Année de référence : 2008.

5. Dépenses publiques uniquement (pour la Suisse, enseignement tertiaire uniquement).

6. Année de référence : 2005.

Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : *Bulletin statistique national 2007 sur les dépenses d'éducation*. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010). Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316818>

Tableau B2.3.

**Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (2007),
en proportion de la population aux âges typiques de l'enseignement primaire au tertiaire
(année scolaire 2006-07) et tendances démographiques (2000-20)**

 Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement ; proportion en 2007 et indice de variation
entre 2000, 2010 et 2020 de la population âgée de 5 à 14 ans, de 15 à 19 ans et de 20 à 29 ans

	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (2007)			Part de la population totale (année scolaire 2006-07)			Variation de la taille de la population (2000 = 100)						
							5-14 ans		15-19 ans		20-29 ans		
	Primaire et premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Tertiaire	5-14 ans	15-19 ans	20-29 ans	2010	2020	2010	2020	2010	2020	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	2.6	0.8	1.5	13.0	6.9	14.0	104	116	110	112	121	132
	Autriche	2.3	1.3	1.3	10.8	6.0	12.7	91	88	104	91	106	104
	Belgique ¹	1.5	2.6	1.3	11.4	6.1	12.4	96	93	104	97	99	98
	Canada ¹	x(2)	3.5	2.6	11.7	6.8	13.7	91	91	105	93	111	111
	Chili ¹	2.5	1.3	2.0	15.9	8.8	15.9	87	85	112	94	115	117
	Rép. tchèque	1.6	1.1	1.2	9.6	6.3	14.8	74	78	86	68	81	63
	Danemark	3.0	1.3	1.7	12.7	5.9	11.4	103	94	126	120	86	99
	Finlande	2.3	1.4	1.6	11.6	6.2	12.6	91	95	100	89	105	103
	France	2.5	1.3	1.4	12.2	6.4	12.8	102	103	96	102	100	96
	Allemagne	1.9	1.0	1.1	9.6	5.8	11.9	87	82	93	84	104	93
	Grèce	m	m	m	9.5	5.3	13.8	91	95	78	75	82	69
	Hongrie ¹	2.0	1.0	0.9	10.4	6.2	14.4	81	83	88	74	83	70
	Islande	3.7	1.4	1.2	14.3	7.5	14.5	96	97	108	100	101	104
	Irlande	2.5	0.7	1.2	13.3	6.8	16.9	106	115	82	94	103	91
	Italie	1.9	1.2	0.9	9.4	5.0	11.5	101	97	94	95	79	74
	Japon	2.0	0.8	1.5	9.3	5.0	12.0	92	73	81	75	77	68
	Corée	2.6	1.4	2.4	13.3	6.6	15.1	86	63	89	64	83	79
	Luxembourg ¹	2.3	0.7	m	12.5	5.9	12.6	107	108	122	123	105	121
	Mexique	3.0	0.8	1.2	21.0	10.0	17.6	94	80	104	94	100	101
	Pays-Bas	2.5	1.2	1.5	12.2	6.1	12.0	100	90	108	107	94	100
	Nouvelle-Zélande	2.5	1.3	1.5	14.1	7.6	13.2	99	95	117	113	106	112
	Norvège ¹	2.5	1.2	1.3	13.2	6.6	12.1	102	98	120	116	98	111
	Pologne	2.4	0.9	1.3	11.1	7.3	16.8	70	66	74	53	106	75
	Portugal	2.5	1.0	1.6	10.3	5.5	13.9	99	92	81	83	84	74
	Rép. slovaque	1.5	1.0	0.9	11.3	7.4	16.9	70	70	78	57	94	70
	Espagne	2.3	0.7	1.1	9.4	5.1	14.6	106	111	84	89	81	67
	Suède	2.7	1.3	1.6	11.4	6.8	12.0	84	94	122	104	104	106
	Suisse ¹	2.4	1.5	1.2	10.9	6.0	12.2	93	89	108	96	107	106
Turquie	m	m	m	19.2	8.7	18.4	105	100	102	99	98	105	
Royaume-Uni	2.8	1.5	1.3	11.8	6.6	13.2	92	103	107	97	115	113	
États-Unis	2.4	1.1	3.1	13.4	7.1	14.0	100	110	108	111	113	117	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>2.4</i>	<i>1.2</i>	<i>1.5</i>	<i>12.2</i>	<i>6.6</i>	<i>13.9</i>	<i>94</i>	<i>92</i>	<i>100</i>	<i>92</i>	<i>98</i>	<i>95</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>2.2</i>	<i>1.2</i>	<i>1.3</i>	<i>12.8</i>	<i>6.9</i>	<i>14.6</i>	<i>92</i>	<i>91</i>	<i>97</i>	<i>89</i>	<i>98</i>	<i>93</i>	
Pays partenaires	Brésil ¹	3.2	0.7	0.8	18.2	9.1	17.4	101	85	91	94	113	107
	Estonie	2.0	1.1	1.3	9.9	7.7	14.9	69	87	75	63	110	73
	Israël	2.3	1.8	1.8	18.2	8.1	15.6	119	127	108	130	110	122
	Fédération de Russie ¹	x(2)	3.5	1.7	9.6	7.8	16.8	66	76	67	58	113	68
	Slovénie	2.5	1.1	1.3	9.5	5.9	14.4	81	89	74	65	92	70

1. Voir les notes sur les dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, tableau B2.2.

 Source : Principaux indicateurs économiques de l'OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316818>

Tableau B2.4.
Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB,
selon la provenance du financement et le niveau d'enseignement (2007)
Dépenses publiques et privées

	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire			Tertiaire			Tous niveaux d'enseignement confondus			
	Dépenses publiques ¹	Dépenses privées ²	Total	Dépenses publiques ¹	Dépenses privées ²	Total	Dépenses publiques ¹	Dépenses privées ²	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	3.1	0.4	3.5	0.7	0.9	1.5	3.8	1.4	5.2
	Autriche	3.5	0.1	3.6	1.3	0.1	1.3	5.1	0.2	5.4
	Belgique	3.9	0.1	4.1	1.2	0.1	1.3	5.9	0.2	6.1
	Canada ^{3,4}	3.1	0.4	3.5	1.5	1.1	2.6	4.6	1.5	6.1
	Chili ⁵	3.0	0.9	3.9	0.3	1.7	2.0	3.7	2.7	6.4
	Rép. tchèque	2.5	0.3	2.8	1.0	0.2	1.2	4.1	0.5	4.6
	Danemark ⁴	4.2	0.1	4.3	1.6	0.1	1.7	6.6	0.5	7.1
	Finlande	3.6	n	3.6	1.6	0.1	1.6	5.5	0.1	5.6
	France	3.7	0.2	3.9	1.2	0.2	1.4	5.5	0.4	6.0
	Allemagne	2.6	0.4	3.0	0.9	0.2	1.1	4.0	0.7	4.7
	Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Hongrie	3.2	m	m	0.9	m	m	4.9	m	m
	Islande	4.9	0.2	5.1	1.1	0.1	1.2	7.0	0.8	7.8
	Irlande	3.4	0.1	3.5	1.0	0.2	1.2	4.4	0.2	4.7
	Italie	3.0	0.1	3.1	0.6	0.3	0.9	4.1	0.4	4.5
	Japon ⁴	2.5	0.3	2.8	0.5	1.0	1.5	3.3	1.6	4.9
	Corée	3.1	0.8	4.0	0.6	1.9	2.4	4.2	2.8	7.0
	Luxembourg ⁴	3.1	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	3.1	0.6	3.8	0.9	0.3	1.2	4.7	1.1	5.7
	Pays-Bas	3.3	0.4	3.7	1.1	0.4	1.5	4.7	0.8	5.6
	Nouvelle-Zélande	3.5	0.6	4.0	1.0	0.5	1.5	4.8	1.2	5.9
	Norvège	3.7	m	m	1.2	m	m	5.4	m	m
	Pologne	3.4	n	3.4	0.9	0.4	1.3	4.8	0.5	5.3
	Portugal	3.5	n	3.5	1.1	0.5	1.6	5.1	0.5	5.6
	Rép. slovaque ⁴	2.3	0.3	2.5	0.7	0.2	0.9	3.4	0.5	4.0
	Espagne	2.7	0.2	2.9	0.9	0.2	1.1	4.2	0.6	4.8
	Suède	4.1	n	4.1	1.4	0.2	1.6	6.1	0.2	6.3
	Suisse	3.5	0.5	4.0	1.3	m	m	5.1	m	m
	Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Royaume-Uni	4.1	0.1	4.2	0.7	0.6	1.3	5.2	0.6	5.8
	États-Unis	3.7	0.3	4.0	1.0	2.1	3.1	5.0	2.6	7.6
	<i>Moyenne de l'OCDE</i>	3.3	0.3	3.6	1.0	0.5	1.5	4.8	0.9	5.7
<i>Total de l'OCDE</i>	3.3	0.3	3.6	0.9	1.2	2.1	4.6	1.6	6.2	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	3.3	0.1	3.5	1.1	0.2	1.3	4.9	0.4	5.4	
Pays partenaires	Brésil	4.0	m	m	0.8	m	m	5.2	m	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	3.3	m	m
	Estonie	3.3	n	3.3	1.1	0.2	1.3	4.7	0.3	5.0
	Inde ⁶	2.6	m	m	0.7	m	m	3.3	m	m
	Indonésie	2.9	m	m	0.3	m	m	3.2	m	m
	Israël	3.9	0.3	4.1	1.0	0.8	1.8	5.9	1.6	7.4
	Fédération de Russie	3.4	0.1	3.5	1.0	0.7	1.7	6.1	1.3	7.4
	Slovénie	3.3	0.4	3.6	1.0	0.3	1.3	4.8	0.7	5.6

1. Sont comprises les subventions publiques aux ménages afférentes aux établissements d'enseignement ainsi que les dépenses directes de sources internationales au titre des établissements d'enseignement.

2. Déduction faite des subventions publiques au titre des établissements d'enseignement.

3. Année de référence : 2006.

4. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

5. Année de référence : 2008.

6. Année de référence : 2005.

Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : *Bulletin statistique national 2007 sur les dépenses d'éducation*. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316818>

QUELLE EST LA RÉPARTITION ENTRE INVESTISSEMENTS PUBLIC ET PRIVÉ DANS L'ÉDUCATION ?

INDICATEUR B3

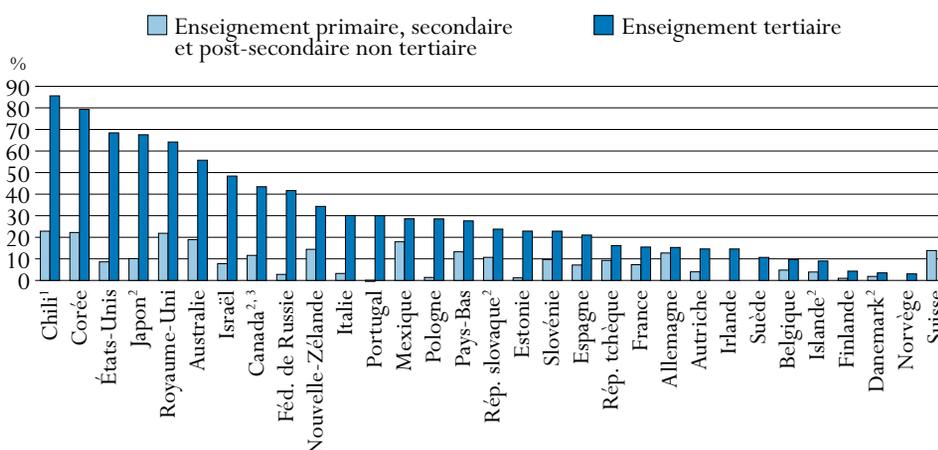
Cet indicateur étudie les parts publique et privée du budget consacré aux établissements d'enseignement à chaque niveau d'enseignement. Il montre également la répartition du financement privé entre les ménages et d'autres entités privées. Il éclaire ainsi le grand débat public sur le partage du financement des établissements d'enseignement entre instances publiques et entités privées, en particulier dans l'enseignement tertiaire. Enfin, il examine les budgets publics à l'aune de la taille des systèmes d'éducation et montre la répartition du financement public entre les établissements d'enseignement publics et privés.

Points clés

Graphique B3.1. Part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement (2007)

Ce graphique montre la part des dépenses privées dans les dépenses totales au titre des établissements d'enseignement. Par dépenses privées, on entend tous les montants versés aux établissements par des entités privées, y compris le financement public via des aides aux ménages, les droits de scolarité et les autres frais privés (de logement, par exemple) liés aux établissements.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le financement des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire provient à plus de 90 % de sources publiques. Ce pourcentage n'est nul ou inférieur à 80 % (sauf au Chili, en Corée et au Royaume-Uni). Dans l'enseignement tertiaire cependant, la part des fonds privés varie fortement : elle est inférieure à 5 % au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais dépasse la barre des 40 % en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie et en Israël, voire des 75 % au Chili et en Corée. Dans l'enseignement tertiaire, la part de l'investissement privé peut, à l'instar des taux d'accès et des taux d'obtention d'un diplôme, dépendre des effectifs d'étudiants en mobilité internationale, qui représentent une proportion relativement importante des effectifs de l'enseignement tertiaire en Australie et en Nouvelle-Zélande.



1. Année de référence : 2008.

2. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

3. Année de référence : 2006.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement tertiaire.

Source : OCDE, Tableaux B3.2a et B3.2b. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>

Autres faits marquants

- Entre 2000 et 2007, les dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus, ont augmenté dans tous les pays dont les données sont comparables. Durant cette période, les dépenses privées ont progressé à un rythme encore plus soutenu dans plus de trois quarts des pays considérés ici. Il ressort toutefois des chiffres de 2007 que les dépenses d'éducation, tous niveaux d'enseignement confondus, restent financées à hauteur de 83 % par les pouvoirs publics.
- Dans certains pays, la part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement a considérablement augmenté entre 2000 et 2007 dans l'enseignement tertiaire, mais pas dans d'autres niveaux d'enseignement.
- Selon la moyenne calculée sur la base des 17 pays de l'OCDE dont les données tendanciennes sont disponibles, la part du financement public des établissements d'enseignement tertiaire a légèrement régressé : elle est passée de 78 % en 1995 à 76 % en 2000, à 71 % en 2006 et à 70 % en 2007. Cette diminution s'explique essentiellement par une tendance qui s'observe dans des pays non européens, à savoir des frais de scolarité plus élevés et une plus grande participation des entreprises au financement des établissements d'enseignement tertiaire.
- L'accroissement de l'investissement privé est allé de pair avec l'augmentation de l'investissement public. Entre 2000 et 2007, dans 8 des 11 pays de l'OCDE qui ont enregistré la plus forte hausse des dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire, les frais de scolarité étaient faibles, voire nuls, à ce niveau d'enseignement. Échappent à ce constat la Corée, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande.
- Il ressort de la comparaison des niveaux d'enseignement que c'est dans l'enseignement tertiaire et, dans une moindre mesure, dans l'enseignement préprimaire que les parts privées du financement sont les plus importantes : elles représentent respectivement 31 % et 20 % des dépenses au titre des établissements d'enseignement.
- Dans l'enseignement tertiaire, les ménages financent la majorité des dépenses privées dans la plupart des pays dont les données sont disponibles. Échappent à ce constat l'Autriche, la Belgique, le Canada, la République slovaque, la République tchèque et la Suède, où les dépenses d'entités privées autres que les ménages sont plus élevées.
- Les budgets publics financent essentiellement des établissements publics, mais également des établissements privés, à des degrés divers. À l'exception de la Hongrie et du Mexique, les pays dont les dépenses unitaires publiques sont les moins élevées dans les établissements publics et privés d'enseignement tertiaire sont aussi ceux où la part des effectifs scolarisés dans des établissements publics est la plus faible à ce niveau d'enseignement.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les dépenses unitaires publiques au titre des établissements publics représentent plus du double de celles au titre des établissements privés dans l'accueil préprimaire, un peu moins du double dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, et plus du triple dans l'enseignement tertiaire.

Contexte

La question de la répartition des coûts de l'éducation entre financements public et privé est au cœur des débats dans de nombreux pays de l'OCDE pour diverses raisons. Elle se pose avec une acuité particulière au sujet de l'accueil préprimaire et de l'enseignement tertiaire, où l'on constate plus rarement un financement public intégral ou presque.

Face à l'accroissement du taux de scolarisation induit par l'apparition de nouveaux groupes de bénéficiaires et à l'élargissement de l'éventail des possibilités d'apprentissage, des programmes de cours et des prestataires de services d'éducation, les pouvoirs publics établissent de nouveaux partenariats afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement de l'éducation et d'en partager plus équitablement les coûts et les avantages. Dans ce contexte, il est de plus en plus fréquent que les fonds publics ne financent qu'une partie (quoique très élevée) des investissements en matière d'éducation, les fonds privés prenant de plus en plus d'importance. Certains gestionnaires craignent que la balance ne penche exagérément d'un côté, au point de décourager certains étudiants qui envisagent de suivre des études tertiaires. La variation des parts publique et privée du financement permet de mieux comprendre des aspects importants de l'évolution des modèles d'éducation et des taux de scolarisation dans les pays.

Explications et observations

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Les pouvoirs publics peuvent allouer directement des fonds aux établissements d'enseignement ou octroyer des subventions à des entités privées au titre de l'éducation. Il importe en conséquence d'établir une distinction entre les sources initiales des fonds et les acquéreurs directs des biens et services d'éducation lors de l'analyse des parts publique et privée des dépenses d'éducation.

Les dépenses dont la provenance initiale est publique comprennent les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et les transferts vers le secteur privé. Les dépenses dont la provenance initiale est privée comprennent les droits de scolarité et les autres montants versés aux établissements d'enseignement par les élèves/étudiants ou les ménages, déduction faite de la part de ces montants qui est compensée par des aides publiques. Les dépenses publiques finales comprennent les achats publics directs de ressources d'éducation et les versements publics aux établissements d'enseignement et à d'autres entités privées. Les dépenses privées finales comprennent les frais de scolarité et les autres montants versés aux établissements d'enseignement par des entités privées, y compris les dépenses en matière de recherche et de développement.

Les dépenses en matière de biens et services d'éducation ne sont pas toutes effectuées au sein des établissements d'enseignement. Les familles peuvent par exemple acheter des fournitures et des manuels scolaires dans le commerce ou recourir aux services d'un professeur particulier en dehors des établissements d'enseignement. Dans l'enseignement tertiaire, les frais de subsistance et le manque à gagner des étudiants pendant leur formation peuvent représenter une part importante du coût de l'éducation. Toutes ces dépenses effectuées en dehors des établissements d'enseignement sont exclues de cet indicateur, même si elles font l'objet de subventions publiques. Le financement public des coûts de l'éducation en dehors des établissements d'enseignement est étudié dans le cadre des indicateurs B4 et B5.

Parts publique et privée des dépenses au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus

Dans les pays de l'OCDE, les établissements d'enseignement restent en grande partie financés directement par les pouvoirs publics, même si la part des fonds privés, déjà substantielle,

continue d'augmenter dans l'enseignement tertiaire. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 83 % du financement des établissements provient directement de fonds publics, auxquels viennent s'ajouter les aides publiques que les ménages reversent aux établissements, soit 2.8 % de leur financement (voir le tableau B3.1).

Selon la moyenne établie sur la base des pays de l'OCDE dont les données sont comparables, la part privée représente 17 % environ de la totalité du financement des établissements d'enseignement. Toutefois, cette part varie considérablement selon les pays. Seuls neuf pays membres et deux pays partenaires de l'OCDE font état d'une part privée supérieure à la moyenne de l'OCDE. La part des fonds privés représente environ 25 % des dépenses totales d'éducation au Canada et, dans les pays partenaires, en Israël, et dépasse 30 % en Australie, au Chili, en Corée, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni (voir le tableau B3.1).

Entre 2000 et 2007, le financement public a augmenté, tous niveaux d'enseignement confondus, dans tous les pays dont les données sont comparables. Le financement privé a toutefois progressé davantage dans plus de trois quarts de ces pays. Ainsi, la part publique des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement a diminué de plus de 5 points de pourcentage au Canada, au Mexique, au Portugal, en République slovaque et au Royaume-Uni. Cette baisse est essentiellement imputable à un accroissement sensible des frais de scolarité demandés par les établissements entre 2000 et 2007.

Il est intéressant de constater que la progression de la part privée, qui a entraîné la baisse de la part publique, n'est généralement pas allée de pair avec une diminution des dépenses publiques d'éducation (en valeur réelle) (voir le tableau B3.1). En fait, parmi les pays de l'OCDE où les dépenses privées ont le plus progressé, nombreux sont ceux qui comptent aussi parmi les pays où le financement public de l'éducation a le plus augmenté. Ce constat suggère que les dépenses privées viennent s'ajouter aux investissements publics, et non s'y substituer.

Toutefois, la part privée des dépenses au titre des établissements d'enseignement varie entre les pays et entre les niveaux d'enseignement.

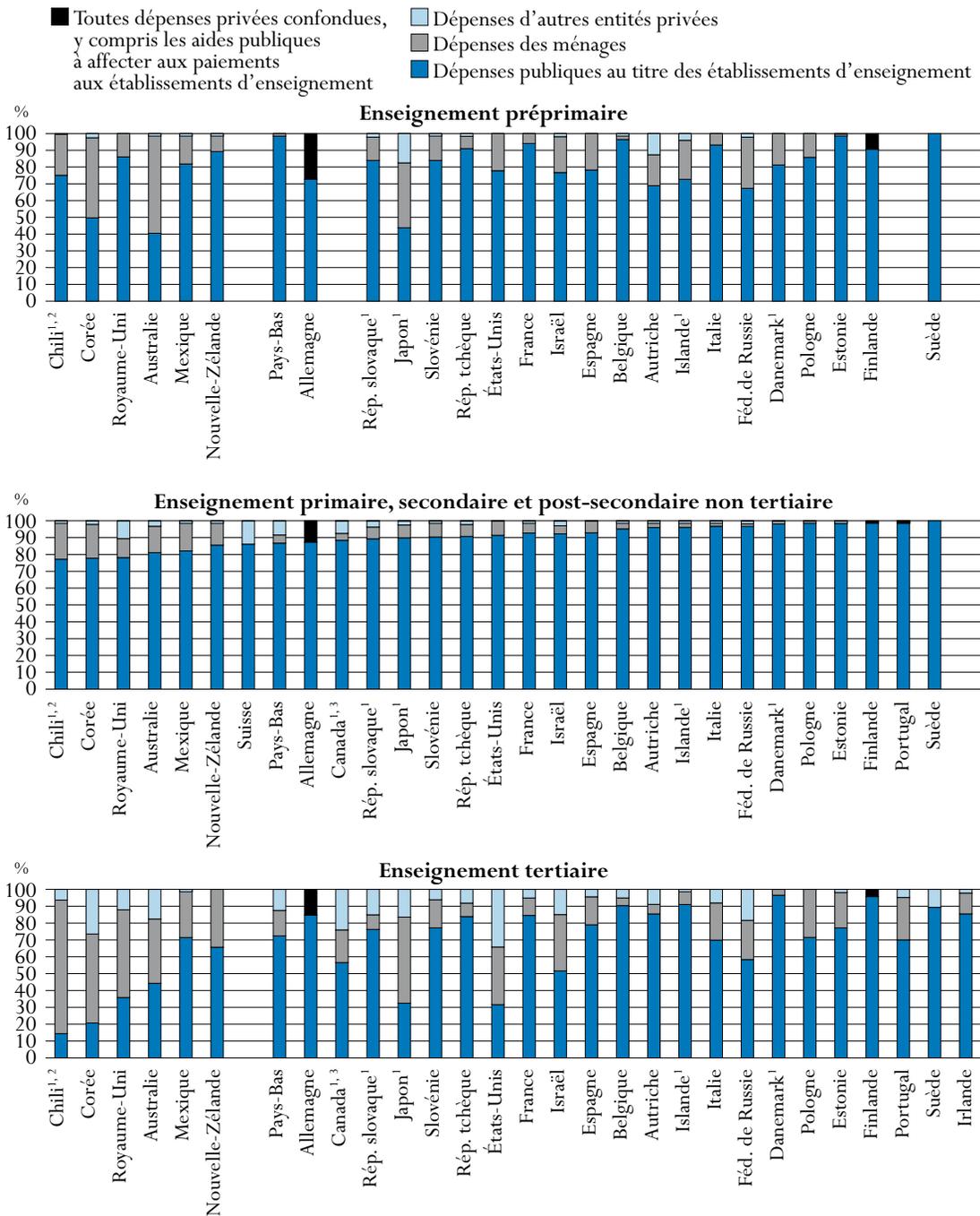
Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement préprimaire, primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire

L'investissement dans l'accueil préprimaire est crucial, car il permet de jeter des bases solides pour l'apprentissage tout au long de la vie et d'assurer un accès équitable aux possibilités d'apprentissage à l'école. La part privée du financement des établissements, qui s'établit à 20 %, est plus élevée à ce niveau d'enseignement qu'à tous les autres niveaux confondus, mais elle varie énormément selon les pays. Elle ne représente pas plus de 5 % en Belgique, aux Pays-Bas et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie, mais dépasse 25 % en Allemagne, en Autriche, au Chili et en Islande et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie. Enfin, elle passe la barre des 50 % en Australie, en Corée et au Japon (voir le tableau B3.2a).

Dans les pays membres ou partenaires de l'OCDE, le financement est essentiellement public dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. La part publique du financement atteint ainsi 90 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Toutefois, la part privée représente plus de 10 % du financement en Allemagne, en Australie, au Canada, au Chili, en Corée, au Japon, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en République slovaque, au Royaume-Uni et en Suisse (voir le tableau B3.2a et le graphique B3.2).

Graphique B3.2. Répartition des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement (2007)

Selon le niveau d'enseignement



1. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1.a.

2. Année de référence : 2008.

3. Année de référence : 2006.

Les pays sont classés par ordre croissant de la part des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Tableaux B3.2a et B3.2b. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>

Cela s'explique vraisemblablement par le fait que l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire est généralement considéré comme un service d'utilité publique. Dans la plupart des pays, la part privée du financement de ces niveaux d'enseignement est essentiellement constituée des dépenses des ménages, en l'occurrence des frais de scolarité dont ils s'acquittent. En revanche, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse, la majorité des dépenses privées est constituée de contributions versées par les entreprises dans le cadre du système de formation en alternance dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement post-secondaire non tertiaire (voir l'encadré B3.1).

Encadré 3.1. Financement privé de la partie pratique des formations en alternance

De nombreux pays proposent sous une forme ou sous une autre des programmes de formation en alternance dans leur système d'éducation (les formations sous contrat d'apprentissage, par exemple). Toutefois, une enquête menée par les Pays-Bas parmi les pays offrant ce type de formation a montré que 9 des 14 pays de l'OCDE concernés (l'Australie, l'Autriche, la Communauté flamande de Belgique, le Danemark, la France, la Hongrie, l'Islande, la Norvège et la République tchèque) sont dans l'impossibilité de rendre compte de la part des dépenses privées des entreprises au titre de ces programmes dans les indicateurs sur le financement publiés dans le cadre de *Regards sur l'éducation*. Échappent à ce constat l'Allemagne, la Finlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse.

L'importance du volet pratique de ce type de formation varie sensiblement entre les pays et peut influencer considérablement sur le montant des dépenses totales dans certains d'entre eux. Dans certains des pays dont les données sont disponibles, en l'occurrence en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse, une part importante de l'ensemble des effectifs scolarisés (environ 20 % aux Pays-Bas, 50 % en Allemagne et 60 % en Suisse) suit une formation en alternance dont le financement représente entre 0.3 % et 0.5 % du PIB (voir l'indicateur B2). La comparabilité internationale des données semble tout à fait satisfaisante pour ces trois pays. Il convient d'étendre les recherches à d'autres pays et d'étudier les différences d'organisation et de financement de ce type d'enseignement entre les pays.

Aux Pays-Bas, ce type de programmes s'inscrit dans le cadre de formations initiales à vocation professionnelle et a donc un impact sur les dépenses d'éducation, en particulier celles qui concernent l'enseignement secondaire. Le volet pratique de ce type de formation est variable : il représente entre 20 % et 80 % du cursus total. Il se déroule dans le cadre d'entreprises privées et d'organisations sans but lucratif. Les dépenses au titre de la formation des élèves/étudiants au sein de ces entreprises et de ces organisations sont comptabilisées comme des dépenses privées d'éducation et se limitent aux dépenses au titre de la formation proprement dite (par exemple, la rémunération des instructeurs et le coût du matériel et des équipements de formation). Les dépenses spécifiques allouées à la formation des instructeurs au sein de l'entreprise sont également incluses, contrairement aux salaires et autres compensations versés aux élèves/étudiants ou aux apprentis, qui sont considérés comme des contreparties de leur capacité de production, conformément aux lignes directrices de l'exercice UOE de collecte de données.

Pour plus d'informations sur les programmes à vocation professionnelle, voir l'indicateur C1.

Entre 2000 et 2007, la part publique du budget de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire a légèrement diminué dans 14 des 25 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont comparables. La part privée a progressé de 3 points de pourcentage au moins dans certains de ces pays, en l'occurrence au Canada (de 7.6 % à 11.6 %), en Corée (de 19.2 % à 22.2 %), au Mexique (de 13.9 % à 17.9 %), en République slovaque (de 2.4 % à 10.7 %), au Royaume-Uni (de 11.3 % à 21.9 %) et en Suisse (de 10.8 % à 13.9 %). À l'inverse, la part du financement public a augmenté dans les huit autres pays, mais dans une mesure qui n'est égale ou supérieure à 3 points de pourcentage qu'au Chili (de 68.4 % à 77.2 %) et en Pologne (de 95.4 % à 98.6 %) (voir le graphique B3.3 et le tableau B3.2a).

Quelle que soit la variation de la part publique du financement dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire entre 2000 et 2007, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté dans tous les pays dont les données sont comparables, excepte au Portugal. Contrairement aux tendances générales, l'accroissement des budgets publics est allé de pair avec une diminution des dépenses privées dans l'ensemble de ces niveaux d'enseignement en Allemagne, au Chili, en Pologne, au Portugal et en Suède. Toutefois, la part privée des dépenses de 2007 au titre des établissements d'enseignement représente moins de 5 % dans tous ces pays, sauf en Allemagne et au Chili.

Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement tertiaire

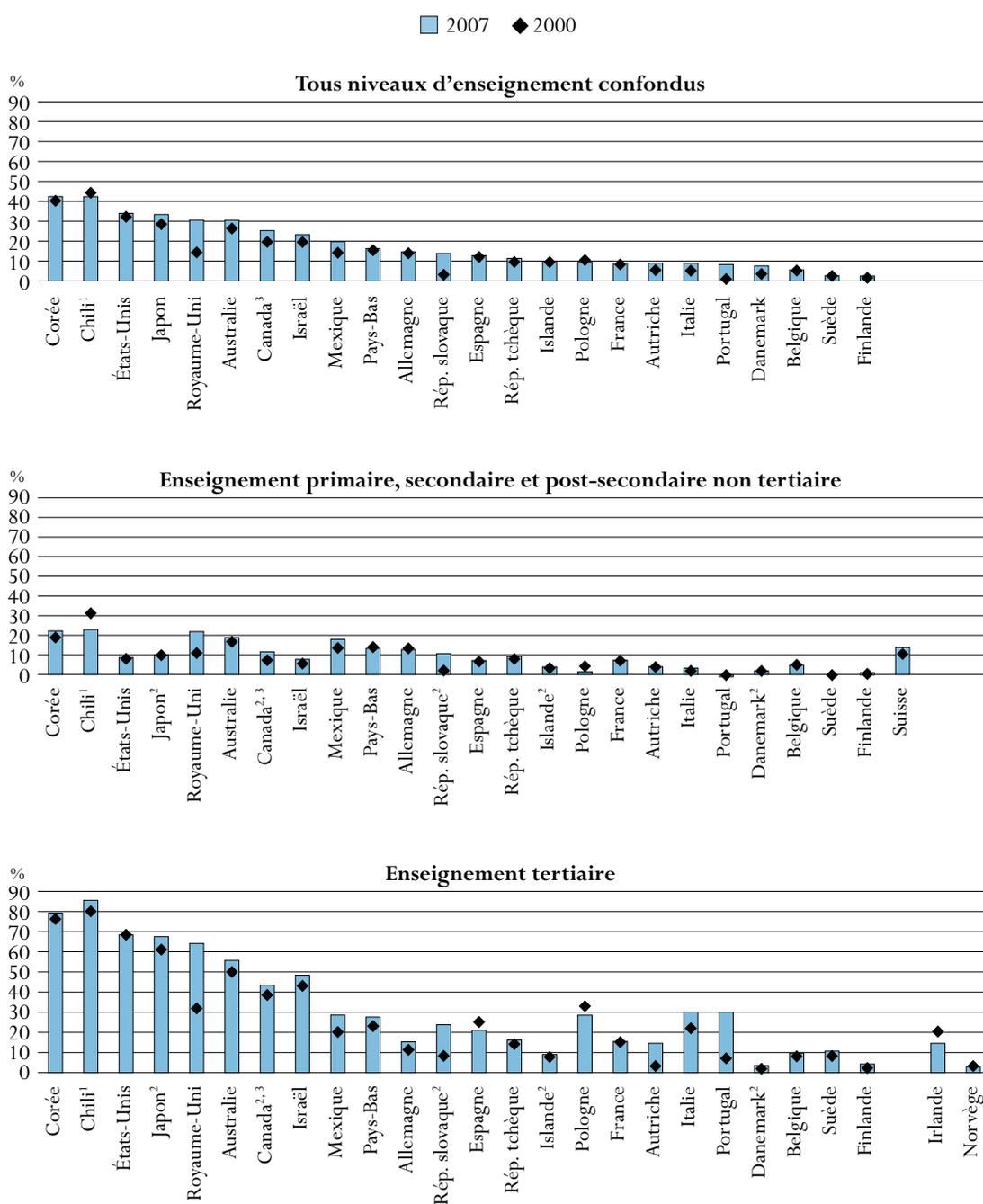
Le rendement privé élevé que procure l'enseignement tertiaire (voir l'indicateur A7) suggère qu'une participation plus importante des individus et d'autres entités privées aux coûts des études tertiaires peut se justifier pour autant que les pouvoirs publics en garantissent l'accès aux étudiants, quelles que soient leurs situations financières (voir l'indicateur B5). Dans tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE, la part privée des dépenses d'éducation est nettement plus élevée dans l'enseignement tertiaire que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Elle représente en moyenne 31 % des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement tertiaire (voir les tableaux B3.2a et B3.2b).

La part des dépenses au titre de l'enseignement tertiaire qui est financée par les particuliers, les entreprises et d'autres entités privées – y compris les versements privés subventionnés – représente moins de 5 % au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais plus de 40 % en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie et en Israël, et plus de 75 % au Chili et en Corée (voir le graphique B3.2 et le tableau B3.2b). En Corée, quelque 80 % des étudiants fréquentent des universités privées et plus de 70 % du budget est financé par les droits de scolarité. La contribution d'entités privées autres que les ménages au financement des établissements est généralement plus élevée dans l'enseignement tertiaire qu'aux autres niveaux d'enseignement.

La contribution d'entités privées autres que les ménages au financement des établissements d'enseignement tertiaire atteint ou dépasse 10 % en Australie, au Canada, en Corée, aux États-Unis, au Japon, aux Pays-Bas, en République slovaque, au Royaume-Uni et en Suède et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie et en Israël. En Suède, cette contribution est en grande partie consacrée au financement des activités de R-D.

Graphique B3.3. Part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement (2000, 2007)

Pourcentage



1. Année de référence : 2008 (et non 2007).

2. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

3. Année de référence : 2006 (et non 2007).

Les pays sont classés par ordre décroissant de la part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement en 2007, tous niveaux d'enseignement confondus.

Source : OCDE. Tableaux B3.1, B3.2a et B3.2b. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>

Dans de nombreux pays de l'OCDE, l'accroissement des taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire (voir l'indicateur C1) résulte de la forte demande de formation, tant des individus que de la société. Selon les chiffres de 2007, la contribution publique au financement de l'enseignement tertiaire atteint 69 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Selon la moyenne établie sur la base des 17 pays de l'OCDE dont les données tendanciennes de toutes les années de référence sont disponibles, la part publique du financement des établissements d'enseignement tertiaire a légèrement régressé : elle est passée de 78 % en 1995 à 76 % en 2000, à 71 % en 2006 et 70 % en 2007. Cette tendance s'observe surtout dans des pays non européens où les droits de scolarité sont en général plus élevés et où les entreprises contribuent davantage au financement des établissements d'enseignement tertiaire (voir le tableau B3.3, le graphique B3.3 et l'indicateur B5).

Dans 12 des 20 pays membres ou partenaires de l'OCDE avec des données comparables pour 1995 et 2007, la part privée du financement des établissements d'enseignement tertiaire a progressé de 3 points de pourcentage au moins. Cette hausse dépasse 9 points de pourcentage en Australie, en Autriche, au Chili, en Italie, au Portugal, en République slovaque et au Royaume-Uni. La part privée du financement des établissements d'enseignement tertiaire n'a sensiblement diminué qu'en Irlande et en République tchèque et, dans une moindre mesure, en Espagne et en Norvège (voir le tableau B3.3). En Australie, la progression de la part privée dans le budget de l'enseignement tertiaire observée entre 1995 et 2007 s'explique principalement par la restructuration du *Higher Education Contribution Scheme* (HECS) et du *Higher Education Loan Programme* (HELP) intervenue en 1997. En Irlande, la régression de la part privée tient en grande partie à la suppression progressive, ces dix dernières années, des droits de scolarité dans les premières formations tertiaires (voir l'indicateur B5 et l'annexe 3 pour plus de précisions).

En règle générale, l'accroissement des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement est allé de pair avec celui des dépenses publiques (en valeur absolue) dans l'enseignement tertiaire, ainsi que tous niveaux d'enseignement confondus. Quelle que soit la variation de la part privée dans le financement de l'enseignement tertiaire, l'investissement public a augmenté dans tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données de 2000 et de 2007 sont disponibles, sauf au Japon (voir le tableau B3.2b). Dans 8 des 11 pays membres de l'OCDE qui ont enregistré la plus forte hausse des dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire (en l'occurrence l'Autriche, l'Espagne, la Hongrie, l'Islande, le Mexique, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque), les frais de scolarité sont peu élevés, voire nuls dans l'enseignement tertiaire, et la proportion de la population de niveau de formation tertiaire est assez faible (voir les indicateurs A1 et B5). En revanche, la Corée, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, où les dépenses publiques ont également sensiblement augmenté, comptent beaucoup sur le financement privé de l'enseignement tertiaire (voir le tableau B3.2b).

Dépenses publiques par étudiant au titre des établissements d'enseignement par type d'établissement

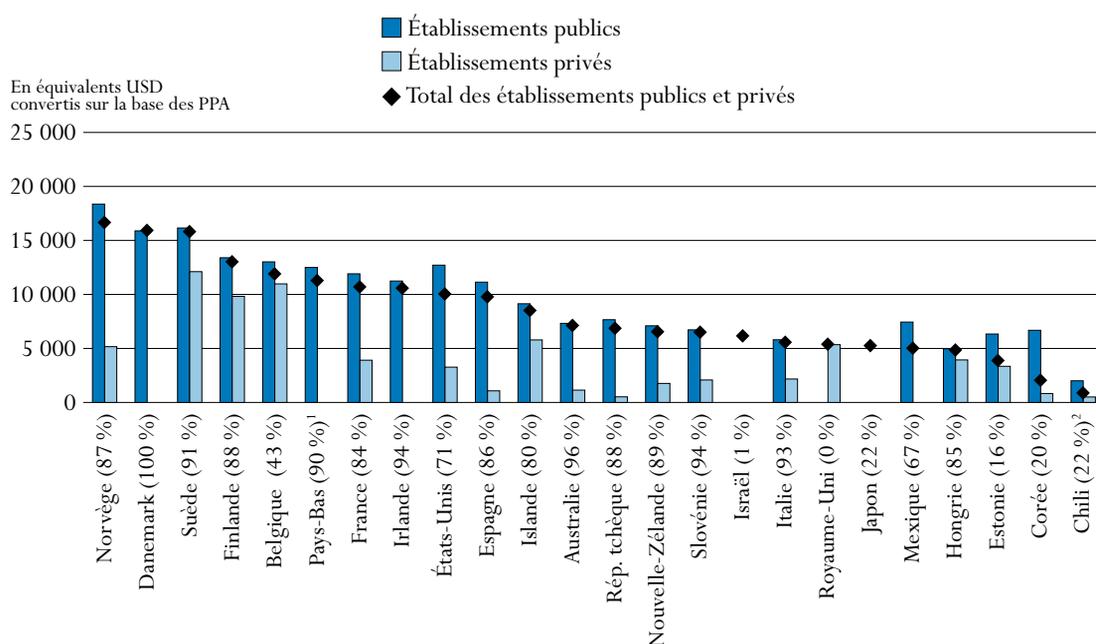
Le niveau de dépenses publiques est un indicateur de la valeur de l'éducation pour les gouvernements. Les fonds publics financent les établissements publics, certes, mais une partie significative des fonds publics peut être consacrée aux établissements privés (les fonds privés sont exclus du tableau B3.4, même s'ils représentent une part importante du budget des établissements d'enseignement, en particulier dans l'enseignement tertiaire). Le tableau B3.4 rapporte l'investissement public dans les établissements d'enseignement à la taille des systèmes

d'éducation (par le biais des dépenses publiques unitaires au titre des établissements publics et privés). Cette mesure vient donc en complément des dépenses publiques en pourcentage du revenu national (voir l'indicateur B2).

Selon la moyenne calculée sur la base des pays de l'OCDE, tous niveaux d'enseignement confondus, les dépenses publiques unitaires au titre des établissements publics (7 261 USD) représentent presque le double de celles relevées au titre des établissements privés (3 786 USD). Toutefois, les écarts varient selon les niveaux d'enseignement. Pour l'enseignement préprimaire, les dépenses publiques unitaires sont plus de deux fois plus élevées au titre des établissements publics (5 562 USD) qu'au titre des établissements privés (2 566 USD). Les dépenses publiques unitaires au titre des établissements publics représentent un peu moins du double de celles au titre des établissements privés dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (7 262 USD contre 4 045 USD) et plus du triple de celles-ci dans l'enseignement tertiaire (10 424 USD contre 3 417 USD).

Au niveau préprimaire, les dépenses publiques unitaires (établissements publics et privés confondus) s'élèvent en moyenne à 4 234 USD. Elles ne représentent pas plus de 1 619 USD au Mexique, mais dépassent 6 500 USD au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, en Slovénie. Les dépenses

Graphique B3.4. Dépenses publiques annuelles par étudiant au titre des établissements d'enseignement tertiaire, selon le type d'établissement (2007)



Remarque : les chiffres entre parenthèses correspondent au pourcentage d'étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement tertiaire public, calculs fondés sur des équivalents temps plein.

1. Les établissements privés subventionnés par l'État sont inclus dans la catégorie « Établissements publics ».

2. Année de référence : 2008.

Les pays sont classés par ordre décroissant de l'investissement public par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement publics et privés.

Source : OCDE. Tableau B3.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>

publiques unitaires sont en général plus élevées au titre des établissements publics que des établissements privés. Le Danemark échappe à ce constat : les dépenses unitaires publiques au titre des établissements publics s'élèvent à 4 528 USD, contre 5 061 USD au titre des établissements privés, mais ceux-ci accueillent moins de 5 % des effectifs. Par contraste, au Mexique et aux Pays-Bas, les dépenses publiques unitaires au titre des établissements privés sont négligeables.

Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (soit les niveaux d'enseignement qui absorbent la majeure partie des fonds publics, voir le tableau B3.2a), les dépenses publiques unitaires s'élèvent en moyenne à 6 611 USD, établissements publics et privés confondus. Elles ne représentent pas plus de 1 800 USD au Mexique, mais passent la barre des 10 000 USD aux États-Unis et en Norvège. Les dépenses publiques unitaires sont généralement plus élevées au titre des établissements publics qu'au titre des établissements privés, sauf en Corée, en Hongrie et en Suède et, dans les pays partenaires, en Israël. Dans ces trois pays de l'OCDE, les établissements privés n'accueillent qu'entre 9 % et 17 % des effectifs. En Israël, un quart des effectifs fréquentent un établissement privé. En Irlande, au Mexique et aux Pays-Bas, les dépenses publiques unitaires au titre des établissements privés sont peu élevées ou négligeables, car le secteur privé est marginal et la part des fonds publics dans son budget est insignifiante, voire nulle (voir le tableau B3.4).

Dans l'enseignement tertiaire, les dépenses publiques par étudiant s'élèvent en moyenne à 8 467 USD, établissements publics et privés confondus. Elles ne représentent pas plus de 1 000 USD au Chili, mais passent la barre des 15 000 USD au Danemark, en Norvège et en Suède, trois pays où les dépenses privées sont peu élevées, voire négligeables à ce niveau d'enseignement. Dans tous les pays dont les données sont disponibles, les dépenses publiques par étudiant sont plus élevées au titre des établissements publics qu'au titre des établissements privés (voir le tableau B3.4).

Dans l'enseignement tertiaire, la répartition des fonds publics entre les établissements publics et privés varie selon les pays. Au Danemark, en Irlande et aux Pays-Bas, les établissements publics accueillent au moins 90 % des étudiants et absorbent la majeure partie des fonds publics. Dans ces pays, les dépenses publiques par étudiant au titre des établissements publics sont supérieures à la moyenne de l'OCDE, et les dépenses publiques par étudiant au titre des établissements privés sont négligeables. Le financement privé s'ajoute au financement public à des degrés divers : les dépenses privées représentent moins de 5 % des dépenses au titre des établissements publics et privés au Danemark, 15 % environ en Irlande et plus de 25 % aux Pays-Bas (voir le graphique B3.4 et tableau B3.2b).

En Belgique, en Finlande, en Hongrie, en Islande et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie, les fonds publics financent les établissements publics et privés, et les dépenses publiques par étudiant au titre des établissements privés représentent entre 50 et 89 % des dépenses publiques par étudiant au titre des établissements publics. Toutefois, la situation varie selon les pays. En Finlande, en Hongrie, en Islande et en Suède, la plupart des étudiants (80 % au moins) fréquentent un établissement public, alors qu'en Belgique et, dans les pays partenaires, en Estonie, une majorité des étudiants fréquente un établissement privé. Dans tous ces pays, les dépenses privées au titre des établissements d'enseignement tertiaire sont inférieures à la moyenne de l'OCDE (voir le graphique B3.4 et le tableau B3.2b).

Dans les autres pays, les fonds publics financent essentiellement des établissements publics, et les dépenses publiques par étudiant au titre des établissements privés représentent moins de 40 % de celles au titre des établissements publics.

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2010).

Les parts publique et privée des dépenses au titre des établissements d'enseignement sont exprimées en pourcentage des dépenses publiques et privées totales. Les dépenses privées comprennent toutes les dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement, qu'elles soient ou non compensées en partie par des aides publiques. Les aides publiques aux ménages qui sont incluses dans les dépenses privées sont présentées séparément.

Une partie du budget des établissements d'enseignement est consacrée aux services auxiliaires généralement proposés aux élèves/étudiants (cantine, logement et transport). La partie du coût de ces services qui est financée par les élèves/étudiants est également incluse dans cet indicateur.

Par « autres entités privées », on entend les entreprises privées et les organisations sans but lucratif, notamment les organisations confessionnelles, patronales et syndicales et caritatives. La contribution des entreprises privées au financement du volet pratique des formations en alternance est également incluse.

Les données relatives aux dépenses de 1995 et de 2000 proviennent d'une enquête spéciale mise à jour en 2009 dans laquelle les dépenses de 1995 et 2000 ont été ajustées en fonction des méthodes et définitions appliquées lors du dernier exercice UOE de collecte de données en date.

Le tableau B3.4 montre la répartition des dépenses publiques entre les établissements publics et privés, et présente les dépenses publiques par étudiant au titre des établissements publics et des établissements privés, et tous types d'établissement confondus. Les dépenses publiques sont rapportées à la totalité des effectifs scolarisés dans les établissements publics et privés, que ces établissements reçoivent ou non un financement public.

Tableau B3.1.
Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement,
tous niveaux d'enseignement confondus (2000, 2007)

Répartition des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement après les transferts de fonds publics, par année

	2007					2000		Indice de variation entre 2000 et 2007 des dépenses au titre des établissements d'enseignement	
	Dépenses publiques	Dépenses privées			Part des aides publiques dans les dépenses privées	Dépenses publiques	Dépenses privées totales ¹	Dépenses publiques	Dépenses privées totales ¹
		Dépenses des ménages	Dépenses d'autres entités privées	Dépenses privées totales ¹					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Pays membres de l'OCDE									
Australie	69.5	23.0	7.5	30.5	4.4	73.2	26.8	120	143
Autriche	91.0	4.8	4.1	9.0	4.6	94.0	6.0	108	168
Belgique	94.4	4.4	1.2	5.6	1.7	94.3	5.7	115	112
Canada ²	74.7	10.7	14.6	25.3	0.5	79.9	20.1	111	149
Chili ³	57.7	40.0	2.3	42.3	1.2	55.2	44.8	139	125
Rép. tchèque	88.7	7.6	3.7	11.3	m	89.9	10.1	147	167
Danemark	92.5	3.9	3.6	7.5	m	96.0	4.0	115	225
Finlande	97.5	x(4)	x(4)	2.5	n	98.0	2.0	124	152
France	91.0	7.1	1.9	9.0	1.7	91.2	8.8	106	108
Allemagne	85.4	x(4)	x(4)	14.6	m	85.6	14.4	105	106
Grèce	m	m	m	m	m	93.8	6.2	m	m
Hongrie	m	m	m	m	m	m	m	146	m
Islande	90.1	8.6	1.3	9.9	m	90.0	10.0	149	149
Irlande	m	m	m	m	m	m	m	160	m
Italie	91.1	7.3	1.6	8.9	1.4	94.3	5.7	101	164
Japon	66.7	21.7	11.6	33.3	m	71.0	29.0	101	124
Corée	57.6	30.8	11.5	42.4	2.1	59.2	40.8	154	164
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	80.3	19.5	0.2	19.7	1.2	85.3	14.7	127	182
Pays-Bas	83.8	7.3	8.9	16.2	1.5	84.1	15.9	123	126
Nouvelle-Zélande	80.6	19.1	0.2	19.4	m	m	m	109	m
Norvège	m	m	m	m	m	95.0	5.0	126	m
Pologne	90.6	9.4	m	9.4	m	89.0	11.0	127	107
Portugal	91.7	6.9	1.3	8.3	m	98.6	1.4	m	m
Rép. slovaque	86.2	7.9	5.9	13.8	1.7	96.4	3.6	130	555
Espagne	87.3	11.7	1.1	12.7	0.4	87.4	12.6	128	130
Suède	97.4	n	2.6	2.6	n	97.0	3.0	120	102
Suisse	m	m	m	m	m	92.1	7.9	109	141
Turquie	m	m	m	m	m	98.6	1.4	m	m
Royaume-Uni	69.5	20.1	10.4	30.5	19.7	85.2	14.8	109	274
États-Unis	66.1	19.9	14.0	33.9	m	67.3	32.7	125	131
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>82.6</i>	<i>~</i>	<i>~</i>	<i>17.4</i>	<i>2.8</i>	<i>~</i>	<i>~</i>	<i>123</i>	<i>165</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>89.2</i>	<i>~</i>	<i>~</i>	<i>10.8</i>	<i>3.3</i>	<i>~</i>	<i>~</i>	<i>123</i>	<i>178</i>
Pays partenaires									
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	166	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	93.5	6.0	0.5	6.5	1.4	m	m	148	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Israël	76.7	16.7	6.5	23.3	2.3	80.0	20.0	112	136
Fédération de Russie	82.5	12.1	5.4	17.5	m	m	m	326	m
Slovénie	86.7	11.6	1.7	13.3	n	m	m	m	m

1. Y compris les aides publiques à affecter aux paiements destinés aux établissements d'enseignement.

2. Année de référence : 2006 (et non 2007).

3. Année de référence : 2008 (et non 2007).

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>

Tableau B3.2a.
Part relative (en pourcentage) des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, selon le niveau d'enseignement (2000, 2007)

Répartition des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement après les transferts de fonds publics, par année

	Préprimaire (enfants âgés de 3 ans et plus)					Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire									
	2007					2007					2000		Indice de variation entre 2000 et 2007 des dépenses au titre des établissements d'enseignement		
	Dépenses publiques	Dépenses privées			Part des aides publiques dans les dépenses privées	Dépenses publiques	Dépenses privées			Part des aides publiques dans les dépenses privées	Dépenses publiques	Dépenses privées totales ¹	Dépenses publiques	Dépenses privées totales ¹	
		Dépenses des ménages	Dépenses d'autres entités privées	Dépenses privées totales ¹			Dépenses des ménages	Dépenses d'autres entités privées	Dépenses privées totales ¹						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)		
Pays membres de l'OCDE															
Australie	40.5	59.1	0.4	59.5	5.6	81.1	15.7	3.2	18.9	6.1	82.9	17.1	121	137	
Autriche	68.9	18.4	12.7	31.1	19.5	96.0	2.8	1.2	4.0	1.4	95.8	4.2	105	100	
Belgique	96.4	3.4	0.2	3.6	0.7	95.2	4.6	0.2	4.8	1.2	94.7	5.3	114	103	
Canada ^{2,3}	x(6)	x(7)	x(8)	x(9)	x(6)	88.4	4.1	7.5	11.6	x(6)	92.4	7.6	115	182	
Chili ⁴	75.1	24.5	m	24.9	n	77.2	22.3	0.6	22.8	n	68.4	31.6	138	88	
Rép. tchèque	91.0	7.3	1.7	9.0	m	90.7	7.1	2.2	9.3	m	91.7	8.3	133	150	
Danemark ³	81.2	18.8	n	18.8	m	98.1	1.9	n	1.9	m	97.8	2.2	116	101	
Finlande	90.6	x(4)	x(4)	9.4	n	99.0	x(9)	x(9)	1.0	n	99.3	0.7	126	186	
France	94.0	6.0	n	6.0	n	92.7	6.2	1.1	7.3	1.7	92.6	7.4	103	101	
Allemagne	72.8	x(4)	x(4)	27.2	n	87.3	x(9)	x(9)	12.7	m	86.3	13.7	101	93	
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	n	m	m	91.7	8.3	m	m	
Hongrie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	151	m	
Islande ³	72.7	23.3	4.0	27.3	n	96.1	3.6	0.2	3.9	n	96.4	3.6	144	156	
Irlande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	176	m	
Italie	93.1	6.9	n	6.9	n	96.8	3.2	n	3.2	0.4	97.8	2.2	103	154	
Japon ³	43.8	38.7	17.5	56.2	m	89.9	7.6	2.5	10.1	m	89.8	10.2	102	101	
Corée	49.7	47.7	2.6	50.3	15.0	77.8	20.1	2.1	22.2	1.1	80.8	19.2	151	181	
Luxembourg	m	m	m	m	a	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Mexique	81.8	18.1	0.1	18.2	0.2	82.1	17.8	0.1	17.9	1.4	86.1	13.9	122	166	
Pays-Bas	98.5	1.5	a	1.5	1.0	86.7	4.8	8.4	13.3	2.1	85.7	14.3	126	115	
Nouvelle-Zélande	89.2	10.2	0.6	10.8	m	85.6	14.2	0.3	14.4	m	m	m	100	m	
Norvège	82.6	17.4	m	17.4	n	m	m	m	m	m	99.0	1.0	114	m	
Pologne	85.8	14.2	m	14.2	n	98.6	1.4	m	1.4	m	95.4	4.6	120	35	
Portugal	m	m	m	m	m	99.9	0.1	m	0.1	m	99.9	0.1	97	93	
Rép. slovaque ³	83.9	13.9	2.2	16.1	1.0	89.3	7.0	3.7	10.7	1.3	97.6	2.4	131	643	
Espagne	78.2	21.8	m	21.8	n	92.9	7.1	m	7.1	m	93.0	7.0	117	119	
Suède	100.0	n	n	n	n	100.0	n	a	n	a	99.9	0.1	116	n	
Suisse	m	m	m	m	a	86.1	n	13.9	13.9	1.4	89.2	10.8	106	141	
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Royaume-Uni	86.1	13.9	n	13.9	43.5	78.1	11.3	10.6	21.9	18.9	88.7	11.3	120	264	
États-Unis	77.8	22.2	a	22.2	a	91.4	8.6	m	8.6	a	91.6	8.4	121	124	
Moyenne de l'OCDE	79.7	~	~	20.3	4.1	90.3	~	~	9.7	2.3	~	~	121	147	
Moyenne de l'UE19	87.2	~	~	12.8	3.2	93.4	~	~	6.6	1.5	~	~	124	157	
Pays partenaires															
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	181	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Estonie	98.8	1.2	n	1.2	n	98.8	1.1	0.1	1.2	m	m	m	146	m	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Israël	76.7	21.4	1.9	23.3	n	92.3	4.8	3.0	7.7	1.4	94.1	5.9	112	149	
Fédération de Russie	67.3	30.5	2.2	32.7	m	97.2	1.0	1.8	2.8	m	m	m	322	m	
Slovénie	83.9	16.0	0.1	16.1	n	90.4	9.1	0.6	9.6	n	m	m	m	m	

1. Y compris les aides publiques à affecter aux paiements destinés aux établissements d'enseignement. Pour déduire les aides des dépenses privées, il suffit de soustraire les aides publiques (colonnes 5,10) des dépenses privées (colonnes 4, 9). Pour obtenir les dépenses publiques totales, aides publiques comprises, il suffit d'additionner les aides publiques (colonnes 5, 10) et les dépenses publiques directes (colonnes 1, 6).

2. Année de référence : 2006 (et non 2007).

3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

4. Année de référence : 2008 (et non 2007).

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>

Tableau B3.2b.
Part relative (en pourcentage) des dépenses publiques et privées au titre
des établissements d'enseignement tertiaire (2000, 2007)

Répartition des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement après les transferts de fonds publics, par année

		Enseignement tertiaire								
		2007					2000		Indice de variation entre 2000 et 2007 des dépenses au titre des établissements d'enseignement	
		Dépenses publiques	Dépenses privées			Part des aides publiques dans les dépenses privées	Dépenses publiques	Dépenses privées totales ¹	Dépenses publiques	Dépenses privées totales ¹
			Dépenses des ménages	Dépenses d'autres entités privées	Dépenses privées totales ¹					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)		
Pays membres de l'OCDE	Australie	44.3	38.1	17.6	55.7	0.4	49.6	50.4	118	146
	Autriche	85.4	5.7	8.9	14.6	8.1	96.3	3.7	130	577
	Belgique	90.3	4.6	5.1	9.7	4.1	91.5	8.5	110	126
	Canada ^{2, 3}	56.6	19.3	24.1	43.4	1.3	61.0	39.0	119	143
	Chili ⁴	14.4	79.2	6.4	85.6	4.1	19.5	80.5	100	144
	Rép. tchèque	83.8	8.0	8.2	16.2	m	85.4	14.6	203	230
	Danemark ³	96.5	3.5	n	3.5	n	97.6	2.4	121	180
	Finlande	95.7	x(4)	x(4)	4.3	n	97.2	2.8	118	187
	France	84.5	10.3	5.1	15.5	2.7	84.4	15.6	115	114
	Allemagne	84.7	x(4)	x(4)	15.3	m	88.2	11.8	104	141
	Grèce	m	m	m	m	m	99.7	0.3	m	m
	Hongrie	m	m	m	m	m	m	m	133	m
	Islande ³	91.0	8.3	0.7	9.0	m	91.8	8.2	152	167
	Irlande	85.4	12.4	2.2	14.6	m	79.2	20.8	127	82
	Italie	69.9	22.0	8.1	30.1	5.7	77.5	22.5	100	148
	Japon ³	32.5	51.1	16.5	67.5	m	38.5	61.5	97	126
	Corée	20.7	52.8	26.5	79.3	2.4	23.3	76.7	134	155
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	71.4	28.2	0.4	28.6	1.1	79.4	20.6	134	207
	Pays-Bas	72.4	15.1	12.5	27.6	0.1	76.5	23.5	115	143
	Nouvelle-Zélande	65.7	34.3	m	34.3	m	m	m	143	m
Norvège	97.0	3.0	m	3.0	m	96.3	3.7	115	93	
Pologne	71.5	28.5	m	28.5	m	66.6	33.4	172	137	
Portugal	70.0	25.2	4.8	30.0	m	92.5	7.5	125	659	
Rép. slovaque ³	76.2	8.7	15.1	23.8	2.8	91.2	8.8	137	447	
Espagne	79.0	16.6	4.4	21.0	1.8	74.4	25.6	134	104	
Suède	89.3	n	10.7	10.7	a	91.3	8.7	114	143	
Suisse	m	m	m	m	a	m	m	127	m	
Turquie	m	m	m	m	m	95.4	4.6	m	m	
Royaume-Uni	35.8	52.0	12.1	64.2	17.1	67.7	32.3	121	288	
États-Unis	31.6	34.2	34.2	68.4	m	31.1	68.9	137	133	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>		<i>69.1</i>	<i>~</i>	<i>~</i>	<i>30.9</i>	<i>3.0</i>	<i>75.7</i>	<i>24.3</i>	<i>127</i>	<i>201</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>		<i>79.4</i>	<i>~</i>	<i>~</i>	<i>20.6</i>	<i>2.3</i>	<i>85.7</i>	<i>14.3</i>	<i>128</i>	<i>232</i>
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	126	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Estonie	77.1	21.0	1.9	22.9	5.6	m	m	158	m
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Israël	51.6	33.4	15.0	48.4	5.7	56.5	43.5	108	131
	Fédération de Russie	58.3	23.3	18.4	41.7	m	m	m	317	m
	Slovénie	77.2	16.7	6.2	22.8	n	m	m	m	m

1. Y compris les aides publiques à affecter aux paiements destinés aux établissements d'enseignement. Pour déduire les aides des dépenses privées, il suffit de soustraire les aides publiques (colonne 5) des dépenses privées (colonne 4). Pour obtenir les dépenses publiques totales, aides publiques comprises, il suffit d'additionner les aides publiques (colonne 5) et les dépenses publiques directes (colonne 1).

2. Année de référence : 2006 (et non 2007).

3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

4. Année de référence : 2008 (et non 2007).

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>

Tableau B3.3.

Évolution de la part relative des dépenses publiques¹ au titre des établissements d'enseignement tertiaire et indice de variation entre 1995 et 2007 (2000 = 100) (1995, 2000, 2002, 2004, 2006 et 2007)

	Part des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement (en %)						Indice de variation entre 1995 et 2007 des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement (2000 = 100, prix constants)					
	1995	2000	2002	2004	2006	2007	1995	2000	2002	2004	2006	2007
Pays membres de l'OCDE												
Australie	64.6	49.6	m	m	44.3	44.3	117	100	m	m	111	118
Autriche	96.1	96.3	91.6	93.7	84.5	85.4	96	100	103	120	122	130
Belgique	m	91.5	86.1	90.4	90.6	90.3	m	100	98	99	108	110
Canada ²	56.6	61.0	56.4	55.1	56.6	m	69	100	98	105	119	m
Chili ³	25.1	19.5	19.3	15.5	16.1	14.4	78	100	112	103	98	100
Rép. tchèque	71.5	85.4	87.5	84.7	82.1	83.8	86	100	122	145	182	203
Danemark ²	99.4	97.6	97.9	96.7	96.4	96.5	93	100	123	120	115	121
Finlande	97.8	97.2	96.3	96.3	95.5	95.7	90	100	104	115	117	118
France	85.3	84.4	83.8	83.8	83.7	84.5	93	100	103	105	109	115
Allemagne	89.2	88.2	m	m	m	m	96	100	m	m	102	m
Grèce ²	m	99.7	99.6	97.9	m	m	63	100	154	196	m	m
Hongrie	80.3	76.7	78.7	79.0	77.9	m	77	100	122	120	133	133
Islande ²	m	91.8	91.4	90.3	90.2	91.0	m	100	118	128	137	152
Irlande	69.7	79.2	85.8	82.6	85.1	85.4	49	100	103	102	118	127
Italie	82.9	77.5	78.6	72.6	72.2	69.9	85	100	111	101	103	100
Japon ²	35.1	38.5	35.3	36.6	32.2	32.5	80	100	94	102	95	97
Corée	m	23.3	14.9	21.0	23.1	20.7	m	100	67	107	139	134
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	77.4	79.4	71.0	68.9	67.9	71.4	75	100	119	111	118	134
Pays-Bas	79.4	76.5	74.9	75.0	73.4	72.4	99	100	103	108	111	115
Nouvelle-Zélande	m	m	62.5	60.8	63.0	65.7	104	100	111	113	131	143
Norvège	93.7	96.3	96.3	100.0	m	97.0	107	100	117	124	111	115
Pologne	m	66.6	69.7	72.9	70.4	71.5	89	100	148	180	166	172
Portugal	96.5	92.5	91.3	86.0	66.7	70.0	76	100	99	89	102	m
Rép. slovaque ²	95.4	91.2	85.2	81.3	82.1	76.2	86	100	112	150	152	137
Espagne	74.4	74.4	76.3	75.9	78.2	79.0	72	100	111	119	125	134
Suède	93.6	91.3	90.0	88.4	89.1	89.3	84	100	107	113	114	114
Suisse	m	m	m	m	m	m	74	100	124	131	135	127
Turquie	96.3	95.4	90.1	90.0	m	m	55	100	113	110	137	m
Royaume-Uni	80.0	67.7	72.0	69.6	64.8	35.8	115	100	m	m	m	121
États-Unis	37.4	31.1	39.5	35.4	34.0	31.6	85	100	120	131	133	137
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>77.3</i>	<i>75.7</i>	<i>74.9</i>	<i>74.1</i>	<i>68.8</i>	<i>68.9</i>	<i>85</i>	<i>100</i>	<i>112</i>	<i>120</i>	<i>123</i>	<i>128</i>
<i>Moyenne des pays membres de l'OCDE dont les valeurs sont disponibles pour toutes les années de référence</i>	<i>78.1</i>	<i>75.8</i>	<i>77.3</i>	<i>75.6</i>	<i>71.4</i>	<i>69.7</i>	<i>85</i>	<i>100</i>	<i>114</i>	<i>121</i>	<i>125</i>	<i>130</i>
<i>Moyenne des pays membres de l'UE19 dont les valeurs sont disponibles pour toutes les années de référence</i>	<i>85.1</i>	<i>83.9</i>	<i>84.0</i>	<i>82.2</i>	<i>79.6</i>	<i>77.4</i>	<i>85</i>	<i>100</i>	<i>113</i>	<i>123</i>	<i>128</i>	<i>132</i>
Pays partenaires												
Brésil	m	m	m	m	m	m	78	100	102	101	124	126
Estonie	m	m	m	m	73.1	77.1	69	100	m	112	121	158
Israël	59.2	56.5	53.4	49.6	50.1	51.6	81	100	96	93	99	108
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	58.3	m	100	143	173	259	317
Slovénie	m	m	m	75.7	76.9	77.2	m	m	m	m	m	m

1. Les dépenses d'origine internationale sont exclues des dépenses publiques et des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement.

2. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

3. Année de référence : 2008 (et non 2007).

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>

Tableau B3.4.
Dépenses publiques annuelles par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, selon le type d'établissement (2007)

En équivalents USD convertis sur la base des PPA pour le PIB, selon le niveau d'enseignement et le type d'établissement

	Préprimaire			Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire			Tertiaire				Tous niveaux d'enseignement confondus		
	Établissements publics	Établissements privés	Total des établissements publics et privés	Établissements publics	Établissements privés	Total des établissements publics et privés	Établissements publics	Établissements privés	Total des établissements publics et privés	dont : activités de recherche et de développement	Établissements publics	Établissements privés	Total des établissements publics et privés
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Pays membres de l'OCDE													
Australie	x(3)	x(3)	2 634	6 980	3 616	5 931	7 324	1 143	7 087	4 876	x(13)	x(13)	6 090
Autriche	x(3)	x(3)	4 415	x(6)	x(6)	9 563	x(9)	x(9)	12 845	4 487	x(13)	x(13)	9 418
Belgique	5 404	4 744	5 057	8 882	7 281	7 931	13 016	10 978	11 860	3 703	9 172	7 501	8 204
Canada ¹	x(6)	x(6)	x(6)	x(6)	x(6)	7 524	20 278	m	m	m	m	m	m
Chili ²	4 444	1 711	2 823	2 816	1 507	2 082	2 005	508	838	189	2 875	1 295	1 923
Rép. tchèque	3 374	2 905	3 368	4 388	2 722	4 275	7 659	520	6 826	1 310	4 938	2 073	4 740
Danemark	4 528	5 061	4 545	9 759	5 896	9 272	15 890	a	15 890	x(9)	9 923	5 840	9 560
Finlande	4 450	3 188	4 341	7 178	6 724	7 145	13 397	9 824	12 983	4 390	7 905	7 067	7 836
France	5 487	3 171	5 198	8 129	4 870	7 488	11 910	3 914	10 657	3 604	8 222	4 537	7 565
Allemagne	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	4 013	2 696	3 942	4 075	4 977	4 182	4 967	3 938	4 812	981	4 418	4 586	4 437
Irlande	m	m	m	7 669	n	7 622	11 242	n	10 540	x(9)	8 257	n	8 126
Islande	6 657	4 488	6 455	8 712	5 508	8 600	9 136	5 791	8 472	x(9)	9 020	5 458	8 775
Italie ³	7 133	844	5 114	7 623	1 174	7 252	5 802	2 172	5 531	3 061	7 228	1 152	6 622
Japon	x(3)	x(3)	2 218	x(6)	x(6)	7 305	x(9)	x(9)	5 218	x(9)	x(13)	x(13)	6 834
Corée	6 520	669	1 950	5 063	5 426	5 124	6 682	829	2 012	625	5 876	2 217	4 508
Luxembourg	x(4)	m	m	15 579	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	1 908	1	1 619	2 001	7	1 777	7 442	a	4 979	1 109	2 385	4	2 064
Pays-Bas ⁴	6 176	n	6 152	7 546	n	7 332	12 497	n	11 246	4 518	8 133	n	7 830
Nouvelle-Zélande	x(3)	x(3)	4 627	4 826	2 755	4 667	7 096	1 763	6 505	1 366	5 253	3 279	4 969
Norvège	5 638	3 907	4 862	10 904	9 833	10 856	18 367	5 165	16 621	6 284	11 806	8 665	11 463
Pologne	x(3)	x(3)	3 608	x(6)	x(6)	3 583	x(9)	x(9)	3 262	682	x(13)	x(13)	3 519
Portugal	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. slovaque	2 839	2 450	2 829	2 923	2 689	2 905	4 153	m	4 153	677	3 198	2 710	3 168
Espagne	6 989	1 969	5 185	8 802	3 147	7 041	11 138	1 075	9 740	3 594	8 937	2 719	7 112
Suède	5 754	5 185	5 666	8 649	10 003	8 773	16 157	12 109	15 774	7 082	9 187	9 058	9 174
Suisse	4 506	m	m	9 621	m	m	20 883	m	m	x(7)	10 782	m	m
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	8 940	629	6 539	7 634	2 758	6 709	a	5 352	5 352	m	7 713	3 783	6 517
États-Unis	10 910	m	m	x(6)	x(6)	10 327	12 712	3 269	10 002	x(9)	x(13)	x(13)	10 037
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	5 562	2 566	4 234	7 262	4 045	6 611	10 424	3 417	8 467	2 919	7 261	3 786	6 687
<i>Moyenne de l'UE19</i>	5 610	2 722	4 815	8 034	4 127	6 914	10 014	4 487	9 618	3 343	7 691	4 079	7 078
Pays partenaires													
Brésil	1 599	m	m	1 796	m	m	10 950	m	m	m	2 030	m	m
Estonie	2 251	604	2 206	4 649	2 084	4 578	6 336	3 347	3 840	x(9)	4 305	3 198	4 083
Israël	3 504	1 910	3 022	4 875	5 307	4 983	x(9)	x(9)	6 123	m	5 023	4 889	4 973
Fédération de Russie	m	m	m	4 741	m	m	3 163	m	m	x(7)	5 978	m	m
Slovénie	6 786	1 733	6 690	6 706	3 914	6 674	6 722	2 083	6 460	1 179	6 719	2 723	6 633

1. Année de référence : 2006.

2. Année de référence : 2008.

3. Enseignement post-secondaire non tertiaire non compris.

4. Les établissements privés subventionnés par l'État sont inclus dans la catégorie « Établissements publics ».

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>

QUEL EST LE MONTANT DES DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION ?

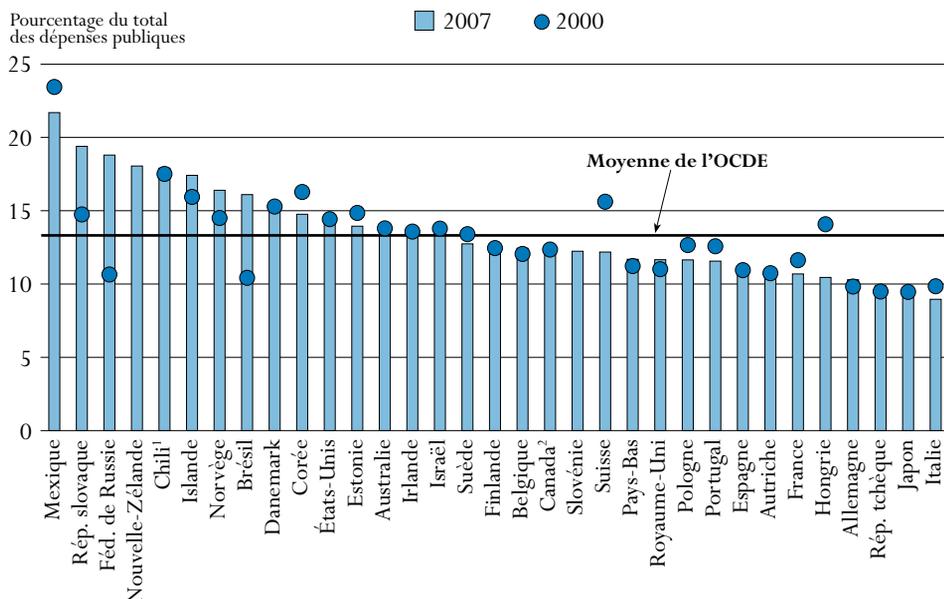
La part de l'éducation dans l'ensemble des dépenses publiques donne des indications sur la priorité accordée à l'éducation par rapport à d'autres domaines de l'action publique, tels que la santé, la sécurité sociale, la défense et la sécurité. Cet indicateur fournit donc des éléments de référence utiles dans d'autres indicateurs de dépenses, en particulier l'indicateur B3 (sur les parts privée et publique des dépenses d'éducation). Il permet aussi de quantifier un levier politique majeur.

Points clés

Graphique B4.1. Dépenses publiques d'éducation, en pourcentage du total des dépenses publiques (2000, 2007)

Ce graphique présente les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et les aides publiques versées aux ménages (dont les subventions pour frais de subsistance telles que les allocations et les bourses aux élèves/étudiants et aux ménages, et les prêts d'études) et à d'autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales, par année. Il convient de rappeler que les compétences et les responsabilités du secteur public varient selon les pays.

Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 13,3 % de leurs dépenses publiques totales à l'éducation. Cette part varie toutefois sensiblement selon les pays : elle représente moins de 10 % en Italie, au Japon et en République tchèque, mais atteint 22 % au Mexique. La part des dépenses publiques allouée à l'éducation a augmenté entre 1995 et 2007 dans 18 des 27 pays dont les données de 1995 et de 2007 sont comparables. Toutefois, c'est entre 1995 et 2000 que les dépenses publiques d'éducation ont le plus progressé en proportion des dépenses publiques totales. Entre 2000 et 2007, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté dans la même proportion que les dépenses publiques totales.



1. Année de référence : 2008 (et non 2007).

2. Année de référence : 2006 (et non 2007).

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses publiques totales d'éducation, tous niveaux d'enseignement confondus, en pourcentage des dépenses publiques totales en 2007.

Source : OCDE. Tableau B4.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>

Autres faits marquants

- Le financement public de l'éducation est une priorité sociale, même dans les pays de l'OCDE où l'engagement public est limité dans d'autres domaines.
- Dans l'ensemble, les dépenses publiques ont légèrement progressé en pourcentage du PIB entre 1995 et 2007. La part de l'éducation dans les dépenses publiques totales tend à augmenter dans la plupart des pays ; et les dépenses publiques d'éducation augmentent en moyenne à un rythme aussi soutenu que le PIB. Le Chili, le Danemark, les Pays-Bas, la République slovaque et la Suède et, dans les pays partenaires, le Brésil ont connu une revalorisation particulièrement importante du financement public en faveur de l'éducation.
- C'est entre 1995 et 2000 que les dépenses publiques d'éducation ont le plus progressé en proportion des dépenses publiques totales (0.9 point de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE). Entre 2000 et 2007, la part de l'éducation dans les dépenses publiques totales a augmenté de 0.3 point de pourcentage.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les dépenses publiques au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire représentent environ le triple de celles au titre de l'enseignement tertiaire, ce qui s'explique essentiellement par une scolarisation quasi universelle à ces niveaux inférieurs, mais aussi par une contribution privée généralement plus élevée dans l'enseignement tertiaire. Ce coefficient varie selon les pays : il est inférieur ou égal à 2 au Canada, au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais supérieur à 5 au Chili et en Corée, ce qui reflète la part relativement élevée de l'investissement privé dans l'enseignement tertiaire dans ces pays.

Contexte

Si les bénéfices publics d'un service sont supérieurs à ses bénéfices privés, les marchés risquent de ne pas pouvoir fournir ce service de manière adéquate à eux seuls. L'implication des pouvoirs publics peut alors se révéler nécessaire. L'éducation est un domaine dans lequel les pouvoirs publics de tous les pays interviennent pour financer ou orienter l'offre de services (voir l'indicateur A9). Étant donné que rien ne garantit que le secteur privé offre aux individus un accès équitable à l'éducation, le financement public permet d'assurer que l'éducation n'est pas hors de portée de certains membres de la société.

Cet indicateur étudie les dépenses publiques d'éducation et analyse leur variation dans le temps. Depuis 1995 environ, la plupart des pays de l'OCDE ont consenti d'importants efforts pour consolider les budgets publics. L'éducation a donc dû rivaliser avec de nombreux autres domaines financés par les pouvoirs publics pour se départager les fonds publics disponibles. Cette concurrence pourrait même s'intensifier dans les années à venir sous l'effet du durcissement de la rigueur budgétaire. Pour analyser cette évolution, cet indicateur évalue la variation des dépenses publiques d'éducation, en valeur absolue et par rapport à la variation des budgets publics totaux.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur présente l'investissement public total dans l'éducation, c'est-à-dire les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et les aides publiques au titre de l'éducation versées aux ménages (par exemple, les bourses et prêts accordés aux élèves/étudiants pour financer leurs droits de scolarité et leurs frais de subsistance) et à d'autres entités privées (par exemple, les subventions aux entreprises ou aux organisations syndicales qui proposent des programmes de formation en alternance). Contrairement aux premiers indicateurs de ce chapitre, cet indicateur inclut les aides publiques aux ménages qui ne sont pas reversées aux établissements d'enseignement, telles que les subventions pour frais de subsistance.

Le mode d'affectation des budgets publics de l'éducation varie selon les pays de l'OCDE. Les ressources publiques peuvent être allouées aux établissements d'enseignement soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire des ménages ou au travers de programmes gouvernementaux. Elles peuvent aussi être limitées à l'acquisition de services d'éducation ou être destinées au financement des frais de subsistance des élèves/étudiants.

L'ensemble des dépenses publiques, hors éducation, inclut le service de la dette (paiement des intérêts de la dette), mais celui-ci est exclu des dépenses publiques d'éducation, car certains pays ne peuvent établir la distinction entre le coût de la dette de l'éducation et celui des autres domaines de l'action publique. En conséquence, la part des dépenses d'éducation dans l'ensemble des dépenses publiques peut être sous-estimée dans les pays où le service de la dette représente une forte proportion des dépenses publiques totales.

Enfin, il est important d'étudier l'investissement public à la lumière de l'investissement privé (l'objet de l'indicateur B3) pour évaluer avec précision l'investissement total dans l'éducation.

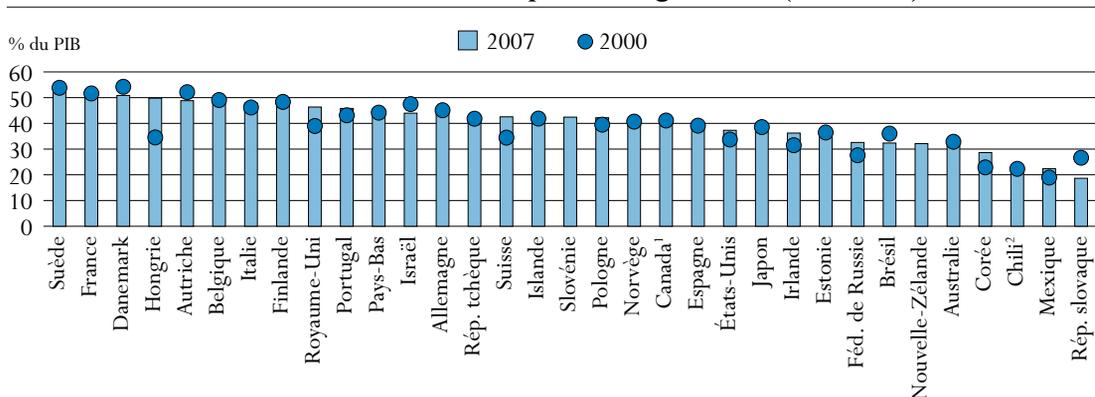
Investissement public global dans l'éducation

En 2007, les pays de l'OCDE ont consacré en moyenne 13.3 % de leurs dépenses publiques totales à l'éducation. Cette part varie toutefois sensiblement selon les pays : elle ne représente pas plus de 10 % en Italie, au Japon et en République tchèque, mais atteint 21.7 % au Mexique (voir le graphique B4.1). À l'instar du rapport entre les dépenses d'éducation et le PIB par habitant, ces valeurs doivent être interprétées à la lumière des effectifs d'élèves/étudiants et des taux de scolarisation.

La part du financement public aux divers niveaux d'enseignement varie grandement selon les pays de l'OCDE. En 2007, les pays membres ou partenaires de l'OCDE ont consacré à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire une part de leurs dépenses publiques totales comprise entre 6.1 % (la République tchèque) et 14.6 % (le Mexique), et à l'enseignement tertiaire une part des dépenses publiques totales comprise entre 1.6 % (l'Italie) et 5.3 % (la Norvège). Dans les pays de l'OCDE, le budget public de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire représente en moyenne près du triple de celui de l'enseignement tertiaire, ce qui s'explique principalement par les taux de scolarisation (voir l'indicateur C1) et la structure démographique ou des dépenses privées généralement plus élevées dans l'enseignement tertiaire. Ce coefficient varie selon les pays : il est inférieur ou égal à 2 au Canada, au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais est supérieur à 5 au Chili et en Corée, ce qui reflète la part relativement élevée de l'investissement privé dans l'enseignement tertiaire dans ces deux derniers pays (voir le tableau B4.1).

Le financement public de l'éducation est une priorité sociale, même dans les pays de l'OCDE où l'engagement public est limité dans d'autres domaines. La part de l'éducation dans l'ensemble des dépenses publiques doit aussi être étudiée à la lumière de la taille relative des budgets publics (c'est-à-dire en proportion du PIB).

Graphique B4.2. Total des dépenses publiques, tous services confondus, en pourcentage du PIB (2000, 2007)



Remarque : ce graphique présente les dépenses publiques tous services confondus et pas uniquement les dépenses publiques d'éducation.

1. Année de référence : 2006 (et non 2007).

2. Année de référence : 2008 (et non 2007).

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses publiques totales en pourcentage du PIB en 2007.

Source : OCDE. Annexe 2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eaq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>

Il ressort de la comparaison entre les budgets publics en proportion du PIB et la part des dépenses publiques consacrée à l'éducation que même les pays de l'OCDE qui accusent des niveaux assez faibles de dépenses publiques accordent une très grande priorité à l'éducation. Ainsi, la part de l'éducation dans les dépenses publiques du Chili, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la République slovaque et, dans les pays partenaires, de la Fédération de Russie, figure parmi les plus élevées des pays de l'OCDE (voir le graphique B4.1). Pourtant, les dépenses publiques totales ne représentent qu'une part relativement faible du PIB dans ces pays (voir le graphique B4.2).

Malgré l'absence de tendances nettes, certains éléments donnent à penser que les pays où les dépenses publiques sont élevées consacrent généralement une partie moindre de leur budget à l'éducation : parmi les dix pays affichant les dépenses publiques totales les plus élevées (en proportion du PIB), un seul, en l'occurrence le Danemark, compte au nombre des dix pays qui consacrent la plus grande part de leurs dépenses publiques à l'éducation (voir les graphiques B4.1 et B4.2).

Entre 1995 et 2007, les dépenses publiques d'éducation ont dans l'ensemble augmenté à un rythme aussi rapide que les ressources nationales, mais plus soutenu que les dépenses publiques totales. Dans 18 des 27 pays dont les données de 1995 et de 2007 sont comparables, la part de l'éducation dans les dépenses publiques a progressé durant cette période. Parallèlement, les dépenses publiques d'éducation ont légèrement diminué en pourcentage du PIB selon la moyenne établie sur la base de ces 27 pays. C'est entre 1995 et 2000 que les dépenses publiques d'éducation ont le plus progressé comparativement aux dépenses publiques totales. Entre 2000 et 2007, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté dans la même mesure que les dépenses publiques totales. Bien que le processus de consolidation budgétaire n'ait épargné aucun domaine de l'action publique, la part de l'éducation dans les budgets publics est passée de 12.1 % en 1995 à 13.3 % en 2007, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Les augmentations relatives les plus fortes en ce domaine ont été enregistrées au Chili (de 14.5 % à 17.9 %), au Danemark (de 12.2 % à 15.4 %), aux Pays-Bas (de 9.1 % à 11.7 %), en République slovaque (de 14.1 % à 19.4 %) et en Suède (de 10.7 % à 12.7 %) et, dans les pays partenaires, au Brésil (de 11.2 % à 16.1 %).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2010).

Les dépenses d'éducation des pays sont exprimées en pourcentage de leurs dépenses publiques totales et en pourcentage de leur PIB. Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses au titre des établissements d'enseignement ainsi que les aides publiques pour frais de subsistance et autres dépenses privées en dehors des établissements d'enseignement. Elles incluent aussi les dépenses d'éducation de toutes les entités publiques, dont les ministères autres que le ministère de l'Éducation, les exécutifs locaux et régionaux, et les autres instances publiques.

Les dépenses publiques totales correspondent à la somme des dépenses non remboursables (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) à tous les niveaux de l'exécutif (central, régional et local). Les dépenses de fonctionnement incluent les dépenses de consommation finale, les intérêts afférents à la dette publique, les subventions et d'autres transferts courants

(par exemple, la sécurité sociale, l'aide sociale, les retraites et autres prestations sociales). Les dépenses publiques totales proviennent de la *Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux* (voir l'annexe 2) et sont établies en fonction du Système de comptabilité nationale de 1993.

La définition des établissements publics, des établissements privés subventionnés par l'État et des établissements privés indépendants figure dans le glossaire (www.oecd.org/edu/eag2010).

Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>

- **Tableau B4.2. Répartition du total des dépenses publiques d'éducation (2007)**
- **Tableau B4.3a. Provenance initiale du financement public de l'enseignement et destinataires des ressources d'éducation pour l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, selon les niveaux de l'exécutif (2007)**
- **Tableau B4.3b. Provenance initiale du financement public de l'enseignement et destinataires des ressources d'éducation pour l'enseignement tertiaire, selon les niveaux de l'exécutif (2007)**

Tableau B4.1.

Total des dépenses publiques d'éducation (1995, 2000, 2007)

 Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et aides publiques aux ménages¹ et à d'autres entités privées, en pourcentage du PIB et en pourcentage du total des dépenses publiques, selon le niveau d'enseignement et l'année

	Dépenses publiques ¹ d'éducation, en pourcentage du total des dépenses publiques					Dépenses publiques ¹ d'éducation, en pourcentage du PIB				
	2007		2000	1995		2007		2000	1995	
	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Tertiaire	Tous niveaux d'enseignement confondus	Tous niveaux d'enseignement confondus	Tous niveaux d'enseignement confondus	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Tertiaire	Tous niveaux d'enseignement confondus	Tous niveaux d'enseignement confondus	Tous niveaux d'enseignement confondus
Pays membres de l'OCDE										
Australie	10,3	3,2	13,7	13,8	13,8	3,2	1,0	4,3	4,5	4,9
Autriche	7,2	3,1	11,1	10,7	10,8	3,5	1,5	5,4	5,6	6,1
Belgique	8,3	2,7	12,4	12,1	m	4,0	1,3	6,0	5,9	m
Canada ^{2,3}	7,8	4,5	12,3	12,4	12,7	3,1	1,8	4,9	5,1	6,2
Chili ⁴	13,3	2,6	17,9	17,5	14,5	3,0	0,6	4,0	3,9	3,0
Rép. tchèque	6,1	2,5	9,9	9,5	8,7	2,6	1,1	4,2	4,0	4,8
Danemark ³	9,2	4,5	15,4	15,3	12,2	4,7	2,3	7,8	8,3	7,3
Finlande	7,9	3,9	12,5	12,5	11,0	3,7	1,9	5,9	6,0	6,8
France	7,1	2,3	10,7	11,6	11,5	3,7	1,2	5,6	6,0	6,3
Allemagne	6,6	2,6	10,3	9,8	8,5	2,9	1,1	4,5	4,4	4,6
Grèce	m	m	m	7,3	5,6	m	m	m	3,4	2,6
Hongrie	6,6	2,1	10,4	14,1	12,9	3,3	1,0	5,2	4,9	5,2
Islande	11,6	3,3	17,4	15,9	m	4,9	1,4	7,4	6,7	m
Irlande	10,4	3,2	13,5	13,6	12,2	3,8	1,1	4,9	4,3	5,0
Italie	6,4	1,6	9,0	9,8	9,0	3,1	0,8	4,3	4,5	4,7
Japon ³	6,8	1,7	9,4	9,5	m	2,5	0,6	3,4	3,6	3,6
Corée	11,0	2,1	14,8	16,3	m	3,1	0,6	4,2	3,7	m
Luxembourg ^{3,5}	8,7	m	m	m	m	3,1	m	m	m	m
Mexique	14,6	4,1	21,7	23,4	22,2	3,3	0,9	4,8	4,4	4,2
Pays-Bas	7,7	3,2	11,7	11,2	9,1	3,5	1,4	5,3	5,0	5,1
Nouvelle-Zélande	11,7	5,2	18,1	m	16,5	3,8	1,7	5,8	6,8	5,6
Norvège	9,9	5,3	16,4	14,5	15,5	4,0	2,2	6,7	5,9	7,9
Pologne ⁵	8,2	2,2	11,6	12,7	11,9	3,5	0,9	4,9	5,0	5,2
Portugal ⁵	7,8	2,6	11,6	12,6	11,7	3,6	1,2	5,3	5,4	5,1
Rép. slovaque ³	12,6	4,2	19,4	14,7	14,1	2,4	0,8	3,6	3,9	4,6
Espagne	7,0	2,5	11,1	10,9	10,3	2,8	1,0	4,3	4,3	4,6
Suède	8,2	3,4	12,7	13,4	10,7	4,3	1,8	6,7	7,2	7,1
Suisse ⁵	8,3	3,1	12,2	15,6	13,5	3,5	1,3	5,2	5,4	5,7
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	8,9	2,0	11,7	11,0	11,4	4,1	0,9	5,4	4,3	5,0
États-Unis	9,9	3,3	14,1	14,4	12,6	3,7	1,2	5,3	4,9	4,7
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>9,0</i>	<i>3,1</i>	<i>13,3</i>	<i>13,0</i>	<i>12,1</i>	<i>3,5</i>	<i>1,2</i>	<i>5,2</i>	<i>5,1</i>	<i>5,2</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>8,0</i>	<i>2,9</i>	<i>12,1</i>	<i>13,1</i>	<i>10,7</i>	<i>3,5</i>	<i>1,3</i>	<i>5,3</i>	<i>5,1</i>	<i>5,3</i>
Pays partenaires										
Brésil ⁵	12,2	2,6	16,1	10,4	11,2	4,0	0,8	5,2	3,8	3,9
Chine	m	m	16,3	m	m	m	m	3,3	m	m
Estonie	9,7	3,1	13,9	14,9	13,9	3,4	1,1	4,8	5,4	5,8
Inde ⁶	m	m	m	m	m	2,6	0,7	3,3	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	3,2	0,3	3,5	m	m
Israël	8,8	2,4	13,4	13,8	13,3	3,9	1,0	5,9	6,5	6,9
Fédération de Russie ⁵	10,5	2,9	18,8	10,6	m	3,4	1,0	6,1	2,9	m
Slovénie	8,1	2,9	12,2	m	m	3,4	1,2	5,2	m	m

1. Dans ce tableau, les dépenses publiques comprennent les aides publiques accordées aux ménages pour leurs frais de subsistance (allocations et bourses aux élèves/étudiants et aux ménages, et prêts d'études), qui ne sont pas affectées aux établissements d'enseignement. C'est la raison pour laquelle les chiffres sur les dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement présentés ici sont plus élevés que ceux du tableau B2.4.

2. Année de référence : 2006 (et non 2007).

3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

4. Année de référence : 2008 (et non 2007).

5. Établissements publics uniquement.

6. Année de référence : 2005 (et non 2007).

Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : *Bulletin statistique national 2007 sur les dépenses d'éducation*. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>

QUELS SONT LES MONTANTS DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET DES AIDES PUBLIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE ?

INDICATEUR B5

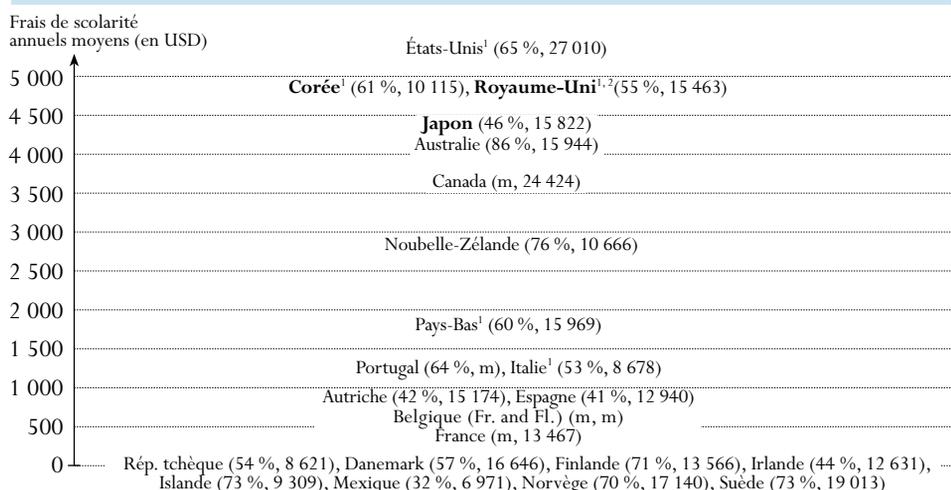
Cet indicateur étudie la relation entre les frais de scolarité annuels demandés par les établissements d'enseignement, les dépenses publiques directes et indirectes au titre des établissements, et les aides publiques accordées aux ménages au titre des frais de subsistance des étudiants. Il indique si les aides financières aux ménages sont accordées sous la forme d'allocations ou de prêts et soulève les questions de fond y afférentes. Les bourses/allocations et les prêts d'études sont-ils plus courants dans les pays où les établissements demandent des frais de scolarité plus élevés ? Les prêts contribuent-ils à accroître l'efficacité de l'investissement financier dans l'éducation et à reporter une partie du coût de l'éducation sur les bénéficiaires de cet investissement ? Sont-ils moins courants que les allocations pour encourager les étudiants de condition modeste à poursuivre leurs études ?

Points clés

Graphique B5.1. Frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux scolarisés à temps plein par les établissements publics d'enseignement tertiaire de type A (année académique 2006-07)

Ce graphique montre les frais de scolarité annuels convertis en équivalents USD sur la base des PPA. Dans les pays indiqués en caractères gras, les frais de scolarité portent sur les établissements publics, bien que plus de deux tiers des étudiants fréquentent un établissement privé. Le taux net d'accès et les dépenses par étudiant (en USD) dans l'enseignement tertiaire de type A sont indiqués en regard des pays.

Les frais de scolarité moyens demandés par les établissements publics d'enseignement tertiaire de type A varient considérablement entre les pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Les établissements publics ne requièrent pas de frais de scolarité dans huit pays de l'OCDE, mais demandent aux ressortissants nationaux des frais de scolarité annuels d'un montant supérieur à 1 500 USD dans un tiers des pays dont les données sont disponibles. Parmi les pays de l'UE19 dont les données sont disponibles, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni (établissements subventionnés par l'État) sont les seuls où les ressortissants nationaux scolarisés à temps plein doivent s'acquitter de frais de scolarité d'un montant supérieur à 1 100 USD par an.



Remarque : ce graphique ne tient pas compte des bourses, aides ou prêts qui peuvent financer en tout ou partie les frais de scolarité.

1. Année de référence : 2007-08 pour les frais de scolarité.

2. Il n'existe pas d'établissement public à ce niveau d'enseignement : la majorité des étudiants sont scolarisés dans des établissements privés subventionnés par l'État.

Source : OCDE. Tableaux B1.1a, B5.1 et A2.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Please refer to the Reader's Guide for information concerning the symbols replacing missing data.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Autres faits marquants

- La réglementation des frais de scolarité pratiqués par les établissements d'enseignement tertiaire a fait l'objet de réformes dans de nombreux pays de l'OCDE au cours de ces dix dernières années. Le Luxembourg et certains *Länder* allemands ont instauré des frais de scolarité, tandis que l'Autriche, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni les ont sensiblement augmentés. Le Danemark, l'Irlande et la République slovaque ont revu à la hausse les frais de scolarité à charge des étudiants étrangers (les ressortissants nationaux en étant exemptés). Enfin, durant ces dix dernières années, l'Irlande a supprimé les frais de scolarité à charge de ses ressortissants nationaux.
- En moyenne, 21 % du budget public de l'enseignement tertiaire est consacré au financement des aides aux étudiants, aux ménages et à d'autres entités privées. Cette part est égale ou supérieure à 25 % en Australie, au Chili, au Danemark, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.
- Des frais de scolarité modérés dans l'enseignement tertiaire de type A ne vont pas nécessairement de pair avec le versement d'aides publiques à une faible proportion d'étudiants. Dans l'enseignement tertiaire de type A, les frais de scolarité demandés aux ressortissants nationaux par les établissements publics sont négligeables dans les pays nordiques. Pourtant, plus de 55 % des étudiants en formation tertiaire de type A y ont accès à des bourses, à des allocations et/ou à un prêt d'études. La Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède figurent même parmi les huit pays où les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A sont les plus élevés.
- Les pays membres de l'OCDE où les étudiants doivent s'acquitter de frais de scolarité et peuvent prétendre à des aides publiques d'un montant particulièrement élevé n'accusent pas de taux d'accès plus faibles dans l'enseignement tertiaire de type A par comparaison avec la moyenne de l'OCDE. À titre d'exemple, les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A sont parmi les plus élevés en Australie (86 %) et en Nouvelle-Zélande (76 %), et sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE aux États-Unis (65 %) et aux Pays-Bas (60 %). Les chiffres plus élevés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande s'expliquent également par la forte proportion d'étudiants en mobilité internationale.
- Les allocations et les prêts d'études sont particulièrement bien développés en Australie, au Chili, aux États-Unis, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. En général, le coût des prêts d'études alloués par les pouvoirs publics à une proportion significative d'étudiants est plus important dans les pays où le niveau moyen des frais de scolarité demandés par les établissements est plus élevé.

Contexte

Les choix des décideurs politiques concernant les frais de scolarité pratiqués dans les établissements d'enseignement tertiaire ont un impact à la fois sur les coûts à la charge des étudiants et sur le budget des établissements. Comme les aides publiques aux étudiants et aux ménages couvrent une partie du coût privé de l'éducation et des dépenses annexes, elles constituent un moyen pour les pouvoirs publics d'encourager les individus, en particulier ceux de condition modeste, à poursuivre des études. C'est un moyen qui permet aux gouvernements d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances dans l'éducation. Dans ce contexte, l'impact des aides publiques doit dans une certaine mesure être évalué à la lumière des taux de réussite et des indicateurs de scolarisation et d'assiduité. Les aides publiques contribuent aussi largement au financement indirect des établissements d'enseignement.

Le financement des établissements d'enseignement par l'intermédiaire des étudiants peut également avoir pour effet d'intensifier la concurrence entre ces établissements. En outre, les aides publiques au titre des frais de subsistance peuvent contribuer à l'élévation du niveau de formation, car elles se substituent aux revenus du travail et offrent ainsi aux individus la possibilité de travailler moins pour payer leurs études.

Le soutien financier apporté par les pouvoirs publics revêt de multiples formes : des aides octroyées selon des critères de ressources, des allocations familiales versées pour tous les étudiants, des allègements fiscaux accordés aux étudiants ou à leurs parents et d'autres transferts aux ménages. Les aides accordées sans conditions particulières, comme les allègements fiscaux ou les allocations familiales, sont moins susceptibles d'aider les jeunes de condition modeste à poursuivre des études que les aides octroyées selon des critères de ressources. Elles peuvent toutefois contribuer à atténuer les disparités entre les ménages avec et sans enfants scolarisés.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur présente les frais de scolarité moyens demandés par les établissements publics et privés dans l'enseignement tertiaire de type A, non par type de cursus, mais par type d'établissement, et montre les proportions d'étudiants qui peuvent ou non prétendre à des bourses ou à des allocations pour financer tout ou partie de leurs frais de scolarité. Le niveau des frais de scolarité ainsi que les proportions d'étudiants doivent être interprétés avec prudence, car ils correspondent à des moyennes pondérées dans les principales filières d'enseignement tertiaire de type A et ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement.

Cet indicateur mesure aussi la part des dépenses publiques d'éducation qui est transférée aux étudiants, à leur famille et à d'autres entités privées. Certains de ces transferts sont indirectement alloués aux établissements d'enseignement, par exemple lorsqu'ils servent à financer les frais de scolarité. D'autres sont sans rapport avec les établissements d'enseignement, comme les aides destinées à financer les frais de subsistance des étudiants.

Cet indicateur établit une distinction entre les subventions ou bourses, qui ne sont pas remboursables, et les prêts, par nature remboursables. En revanche, il n'établit pas de distinction entre les diverses formes d'aides ou de prêts, telles que les bourses, les allocations familiales et les prestations en nature.

Les pouvoirs publics peuvent également apporter un soutien aux étudiants et à leur famille par le biais d'aides au logement, d'allègements fiscaux et/ou de crédits d'impôt au titre de l'éducation. Ces types de subventions sont exclus de cet indicateur, ce qui peut donner lieu à une sous-estimation importante des aides financières accordées aux étudiants dans certains pays.

Quant aux prêts d'études, l'indicateur en présente la valeur totale afin de fournir des informations sur le niveau d'aide dont bénéficient les étudiants pendant leur formation. Le montant brut des prêts, bourses et allocations comprises, permet de mesurer le volume d'aide dont les étudiants bénéficient pendant leur formation. Certes, les remboursements des créances et des intérêts par les emprunteurs devraient être pris en compte pour évaluer le coût net des prêts d'études contractés auprès d'agences publiques ou privées. Toutefois, ces remboursements ne sont généralement pas effectués par les étudiants pendant leurs études, mais par ceux qui les ont déjà terminées et sont exclus de cet indicateur. De plus, dans la plupart des pays, ces prêts ne sont pas remboursés aux autorités de l'éducation, qui ne peuvent donc pas utiliser ces montants pour financer d'autres dépenses d'éducation. Les indicateurs de l'OCDE incluent le montant global (brut) des bourses et prêts lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'aide financière apportée aux étudiants pendant leur formation.

Il est fréquent que les pouvoirs publics garantissent le remboursement des prêts accordés aux étudiants par des organismes privés. Dans certains pays de l'OCDE, cette forme d'aide indirecte est aussi importante, voire plus importante, que l'aide financière directe aux étudiants. Toutefois, par souci de comparabilité, cet indicateur ne tient compte que des transferts publics à des entités privées au titre de prêts privés (et non de la valeur totale des prêts correspondants). Des informations qualitatives permettant de mieux évaluer ce type d'aide sont néanmoins présentées dans certains tableaux.

Certains pays de l'OCDE rencontrent par ailleurs des difficultés pour quantifier le montant des prêts accordés aux étudiants. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'analyse des chiffres sur les prêts d'études.

Moyenne annuelle des frais de scolarité à charge des ressortissants nationaux et étrangers dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A

La question de l'adéquation des frais de scolarité dans les établissements d'enseignement est au cœur des débats depuis de nombreuses années dans les pays de l'OCDE. D'une part, des frais de scolarité élevés ont l'avantage d'augmenter les budgets à la disposition des établissements, mais l'inconvénient de mettre les étudiants à rude épreuve, surtout ceux de condition modeste en l'absence de bons dispositifs d'aides publiques au financement des études ou au remboursement de leur coût. D'autre part, des frais de scolarité très peu élevés, voire nuls, demandent davantage d'efforts aux établissements et aux pouvoirs publics pour préserver la qualité de l'enseignement. Cet enjeu a pris de l'importance avec l'accroissement massif des effectifs de l'enseignement tertiaire dans tous les pays de l'OCDE. Enfin, il pourrait être plus difficile pour les pouvoirs publics d'investir davantage dans l'éducation à cause de la crise économique.

Ces dix dernières années, de nombreux pays de l'OCDE ont entrepris de réformer leur dispositif en matière de frais de scolarité. Ils ont adopté trois approches différentes à cet effet. Durant cette période, certains ont par exemple décidé d'instaurer des frais de scolarité ou de les augmenter dans l'enseignement tertiaire. C'est cette première approche qui a été privilégiée par

le Luxembourg et certains *Länder* allemands, qui ont instauré des frais de scolarité, ainsi que par l'Autriche, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni, qui ont augmenté sensiblement les frais de scolarité ces dix dernières années. Ces pays comptent à des degrés divers sur les ménages pour financer l'enseignement tertiaire (voir le tableau B3.2b). Dans le contexte de l'accroissement de la mobilité internationale des étudiants (voir l'indicateur C2), d'autres pays ont instauré des frais de scolarité à charge des étudiants étrangers afin de revaloriser le budget des établissements d'enseignement. C'est cette seconde approche qui a été retenue au Danemark, en Irlande et en République slovaque, où seuls les étudiants étrangers doivent s'acquitter de frais de scolarité (la proportion d'étudiants étrangers dans les effectifs de l'enseignement tertiaire y est toutefois inférieure ou égale à la moyenne de l'OCDE). Enfin, quelques pays ont adopté une troisième approche au cours de ces dix dernières années, en l'occurrence réduire ou supprimer les frais de scolarité. L'Irlande est le seul pays de l'OCDE à avoir supprimé les frais de scolarité à charge de ses ressortissants nationaux.

Les frais de scolarité moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A varient considérablement entre les pays membres ou partenaires de l'OCDE. Les établissements publics ne requièrent pas de frais de scolarité dans les cinq pays nordiques (le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède) ainsi qu'en Irlande, au Mexique et en République tchèque. En revanche, les frais de scolarité demandés par les établissements publics (ou les établissements privés subventionnés par l'État) aux ressortissants nationaux dépassent la barre des 1 500 USD par an dans un tiers des pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Aux États-Unis, les frais de scolarité à charge des ressortissants nationaux représentent plus de 5 000 USD dans les établissements publics. Parmi les pays de l'UE19 dont les données sont disponibles, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni sont les seuls où les ressortissants nationaux scolarisés à temps plein doivent s'acquitter de frais de scolarité supérieurs à 1 100 USD par an (voir le tableau B5.1 et le graphique B5.1).

Les politiques nationales en matière de frais de scolarité et d'aides financières aux étudiants visent généralement tous les étudiants scolarisés dans les établissements du pays. Même si cet indicateur porte essentiellement sur les ressortissants nationaux scolarisés dans l'enseignement tertiaire, il convient de signaler que les pays tiennent également compte de la mobilité internationale des étudiants : certains de leurs ressortissants partent à l'étranger pour faire des études, alors que des ressortissants étrangers viennent sur leur territoire dans la même intention. Conjuguées à d'autres facteurs, les différences de frais de scolarité et d'aides financières entre les ressortissants nationaux et étrangers peuvent avoir un impact sur les flux d'étudiants en mobilité internationale, soit en encourageant les étudiants à se rendre dans certains pays, soit en les en dissuadant (voir l'indicateur C2).

Les frais de scolarité demandés par les établissements publics varient parfois entre les étudiants, même s'ils suivent la même formation. Plusieurs pays établissent une distinction en fonction de la nationalité des étudiants. En Autriche par exemple, les frais de scolarité moyens demandés par les établissements publics aux étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ou de l'Espace économique européen (EEE) représentent le double de ceux des ressortissants de ces pays. Cette forme de différenciation s'observe également en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande et, dans les pays partenaires, en Slovénie. Elle est appliquée au Danemark depuis l'année académique 2006-07. Dans ces pays, les frais de scolarité varient selon la nationalité ou le pays de résidence (voir l'indicateur C2).

Frais de scolarité annuels demandés par les établissements privés

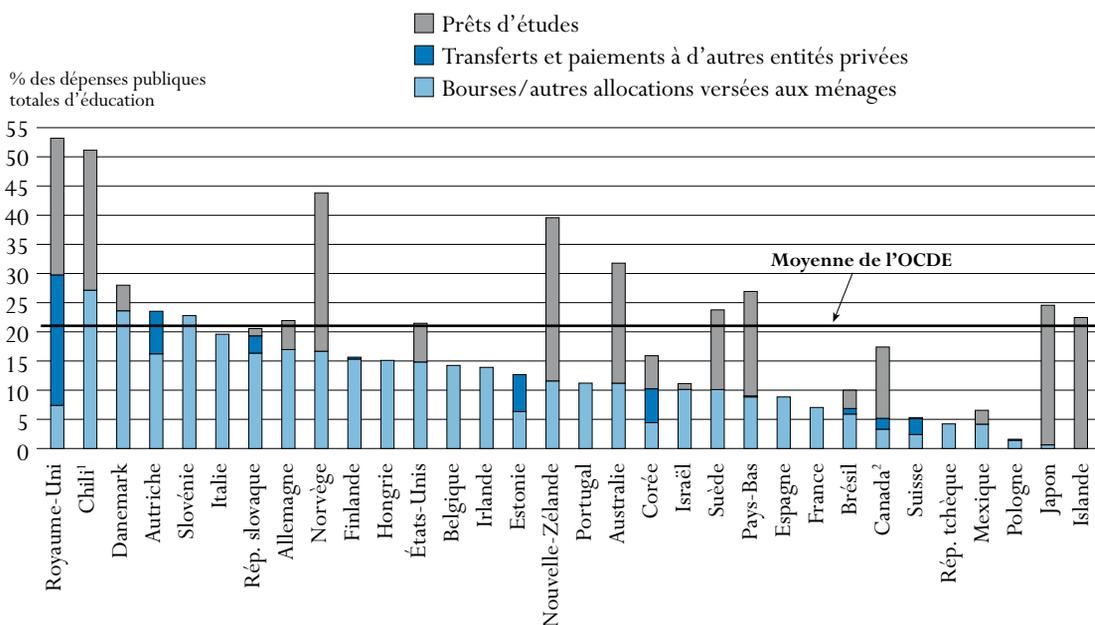
Les frais de scolarité annuels demandés par les établissements privés varient sensiblement entre les pays membres ou partenaires de l'OCDE ainsi qu'au sein même de ces pays. Dans la plupart des pays membres ou partenaires de l'OCDE, les frais de scolarité sont plus élevés dans les établissements privés que dans les établissements publics. La Finlande, l'Irlande et la Suède sont les seuls pays où ni les établissements publics, ni les établissements privés ne demandent de frais de scolarité. En règle générale, les différences qui s'observent au sein même des pays sont les plus marquées dans les pays où les établissements privés indépendants accueillent les plus fortes proportions d'étudiants dans l'enseignement tertiaire de type A. À titre de comparaison, les frais de scolarité varient moins entre les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État dans la plupart des pays et sont même équivalents en Autriche. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que les établissements privés indépendants jouissent d'une plus grande autonomie que les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État.

Aides publiques aux ménages et autres entités privées

Comme les aides publiques aux étudiants et aux ménages couvrent une partie du coût privé de l'éducation et des dépenses annexes, elles constituent un moyen pour les pouvoirs publics d'inciter les individus, en particulier ceux de condition modeste, à poursuivre des études.

Graphique B5.2. Aides publiques au titre de l'enseignement tertiaire (2007)

Aides publiques aux ménages et autres entités privées au titre de l'éducation, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, par type d'aides



1. Année de référence : 2008.

2. Année de référence : 2006.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la part, dans les dépenses publiques totales d'éducation, des bourses et autres allocations versées aux ménages et des transferts et paiements à d'autres entités privées.

Source : OCDE. Tableau B5.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Tous niveaux d'enseignement confondus, les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 0.4 % de leur PIB aux aides publiques aux ménages et aux autres entités privées. La part du budget de l'éducation qui est affectée aux aides aux ménages et aux autres entités privées est nettement plus élevée dans l'enseignement tertiaire (0.3 % du PIB) que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Dans l'enseignement tertiaire, les aides les plus élevées en proportion du PIB s'observent en Norvège (1 % du PIB). Viennent ensuite la Nouvelle-Zélande (0.7 %), le Danemark (0.6 %), le Royaume-Uni (0.5 %), la Suède (0.4 %), les Pays-Bas (0.4 %) et l'Autriche (0.4 %) (voir le tableau B5.3 et le tableau B5.4 disponible en ligne).

Dans les pays de l'OCDE, les aides aux ménages et aux autres entités privées représentent en moyenne 21 % du budget public de l'enseignement tertiaire (voir le graphique B5.2). En Australie, au Chili, au Danemark, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, cette proportion représente plus de 25 % du budget public de l'enseignement tertiaire. La Pologne et la République tchèque sont les seuls pays à affecter à l'aide aux ménages moins de 5 % de leurs dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire (voir le tableau B5.3).

Politiques nationales de financement de l'enseignement tertiaire

Les pays n'envisagent pas tous le financement de l'enseignement tertiaire sous le même angle. C'est pourquoi cette section fournit une taxinomie des différentes politiques de financement de l'enseignement tertiaire adoptées par les pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Les pays sont regroupés selon deux axes distincts : le premier axe porte sur la mesure dans laquelle les coûts sont partagés, c'est-à-dire la contribution financière demandée aux étudiants et/ou à leur famille, dans l'enseignement tertiaire de type A ; le deuxième axe concerne les aides publiques dont bénéficient les étudiants à ce niveau d'enseignement.

Il n'existe pas de modèle unique de financement de l'enseignement tertiaire de type A dans les pays membres ou partenaires de l'OCDE. En effet, la proportion d'étudiants bénéficiaires d'aides publiques et/ou le montant moyen de ces aides peuvent varier entre des pays où les établissements d'enseignement tertiaire de type A demandent des frais de scolarité d'un montant comparable (voir les tableaux B5.1 et B5.2, le tableau B5.4 disponible en ligne, et le graphique B5.3). La comparaison des frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement et des aides financières dont bénéficient les étudiants à la lumière d'autres variables, telles que le taux d'accès et le niveau du budget public de l'enseignement tertiaire, et le niveau de l'impôt sur le revenu, révèle néanmoins quatre catégories de pays. En outre, les ressources provenant de l'impôt sur le revenu (OCDE, 2006) sont fortement corrélées au niveau des dépenses publiques d'éducation, et le montant de ces ressources donne des informations sur les moyens disponibles pour financer les aides publiques aux étudiants.

Modèle 1 : les pays où les frais de scolarité sont peu élevés, voire nuls, mais où les étudiants bénéficient d'aides généreuses

Ce profil est celui des pays nordiques (le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède). Dans ces pays, les frais de scolarité ne constituent guère, voire pas du tout, un obstacle financier à la poursuite d'études tertiaires et les aides aux étudiants sont élevées. Le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (69 %) de ces pays est supérieur à la moyenne de l'OCDE (voir l'indicateur A2). Dans l'enseignement tertiaire de type A, les frais de scolarité

demandés aux ressortissants nationaux dans les établissements publics sont négligeables. Plus de 55 % des étudiants en formation tertiaire de type A peuvent prétendre à des bourses, à des allocations ou à des prêts d'études publics pour financer leurs études ou leurs frais de subsistance (voir les tableaux B5.1 et B5.2, et le graphique B5.3).

Dans les pays nordiques, le pourcentage du PIB affecté aux dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement tertiaire et l'impôt sur le revenu sont parmi les plus élevés des pays membres ou partenaires de l'OCDE. Cette approche du financement de l'enseignement tertiaire reflète une vision de la société : le financement public de l'enseignement tertiaire est l'expression concrète de l'attachement des pays nordiques à des valeurs sociales profondément ancrées que sont l'égalité des chances et l'équité sociale. La culture de l'éducation qui prévaut dans ces pays exige des pouvoirs publics qu'ils permettent à chaque citoyen d'accéder gratuitement à l'enseignement tertiaire. Le mode actuel de financement des établissements et d'aide aux étudiants est fondé sur le principe que l'enseignement tertiaire est un droit, et non un privilège (OCDE, 2008, chapitre 4).

Modèle 2 : les pays où les frais de scolarité sont élevés et où les systèmes d'aide aux étudiants sont bien développés

Ce deuxième profil est celui de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Dans ces pays, les frais de scolarité relativement élevés dans l'enseignement tertiaire de type A peuvent constituer de sérieux obstacles financiers à l'accès à ce niveau d'enseignement, mais les étudiants peuvent prétendre à des aides publiques substantielles. Il est intéressant de constater que le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (65 %) de ces pays est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE et excède celui de la plupart des pays où les frais de scolarité sont peu élevés (à l'exception des pays nordiques).

Les frais de scolarité pratiqués par les établissements d'enseignement tertiaire de type A sont supérieurs à 1 500 USD dans tous ces pays. Plus de 68 % des étudiants en formation tertiaire de type A perçoivent des aides publiques (dans les quatre pays dont les données sont disponibles, à savoir en Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et aux Pays-Bas) (voir les tableaux B5.1 et B5.2). Les systèmes d'aide aux étudiants sont bien développés et répondent dans la plupart des cas aux besoins de toute la population d'étudiants. Ainsi, la part des aides publiques dans le total des dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire est supérieure à la moyenne de l'OCDE (21 %) dans cinq des six pays, soit en Australie (31 %), aux États-Unis (21 %), en Nouvelle-Zélande (40 %), aux Pays-Bas (27 %) et au Royaume-Uni (53 %). Cette part est proche de la moyenne de l'OCDE dans le sixième pays, à savoir au Canada (17 %) (voir le tableau B5.3). Les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A ne sont pas plus faibles dans ces pays que dans ceux des autres groupes. Les taux d'accès de l'Australie (86 %) et de la Nouvelle-Zélande (76 %) sont ainsi parmi les plus élevés, en partie en raison de la forte proportion d'étudiants en mobilité internationale à ce niveau d'enseignement. Les taux d'accès des États-Unis (65 %) et des Pays-Bas (60 %) sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE (56 %), selon les chiffres de 2007 (voir le tableau A2.4). Enfin, les dépenses unitaires au titre des services d'éducation dans l'enseignement tertiaire et l'impôt sur le revenu sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE en proportion du PIB dans tous ces pays, sauf aux Pays-Bas en ce qui concerne le niveau d'impôt sur le revenu (voir le tableau B1.1b et OCDE, 2006).

Modèle 3 : les pays où les frais de scolarité sont élevés, mais où les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés

En Corée et au Japon, les frais de scolarité sont élevés, mais les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés que dans les deux premiers modèles. Le fardeau financier à charge des étudiants et de leur famille est considérable. Dans ces deux pays, les établissements d'enseignement tertiaire de type A demandent des frais de scolarité élevés (plus de 4 200 USD), mais relativement peu d'étudiants bénéficient d'aides publiques (on ne compte qu'un quart de bénéficiaires d'aides publiques parmi les étudiants au Japon et les aides publiques ne représentent que 16 % des dépenses publiques totales au titre des établissements d'enseignement tertiaire en Corée). Le taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE en Corée (61 %) et inférieur à la moyenne au Japon (46 %). Au Japon, les étudiants brillants qui peinent à financer leurs études peuvent prétendre à une réduction, voire une exemption de leurs frais d'inscription et/ou de scolarité. Le taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A inférieur à la moyenne de l'OCDE est compensé par un taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B supérieur à la moyenne (voir l'indicateur A2). Ces deux pays comptent parmi ceux où la part de l'enseignement tertiaire dans les dépenses publiques totales est la plus faible en proportion du PIB (voir le tableau B4.1), ce qui explique en partie la proportion réduite d'étudiants bénéficiaires de prêts d'études publics. Le Japon a toutefois lancé une réforme dans le but d'améliorer son système d'aide aux étudiants. Les aides publiques aux étudiants y sont supérieures à la moyenne de l'OCDE et représentent 25 % des dépenses publiques totales au titre de l'enseignement tertiaire. Les dépenses par étudiant y sont également supérieures à la moyenne de l'OCDE. Quant à la Corée, elle présente un profil inverse (voir le tableau B5.3).

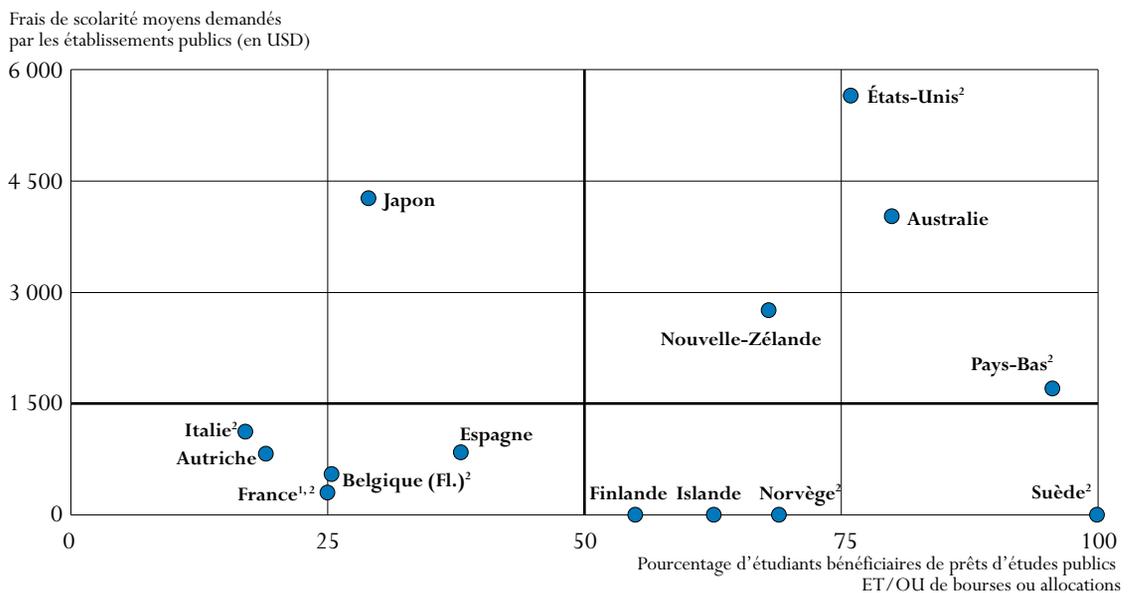
Modèle 4 : les pays où les frais de scolarité sont peu élevés et où les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés

Ce quatrième et dernier profil est celui de tous les autres pays européens dont les données sont disponibles (l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et la République tchèque). Les obstacles financiers à des études tertiaires sont relativement limités dans ces pays (ils sont même inexistantes en République tchèque). Par ailleurs, les aides publiques aux étudiants y sont relativement faibles et sont en grande partie ciblées sur des groupes spécifiques. Le financement de l'enseignement tertiaire est en grande partie à charge des pouvoirs publics et les taux de scolarisation à ce niveau d'enseignement sont généralement inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (47 %) est relativement peu élevé dans ce groupe de pays (même s'il est compensé par un taux élevé d'accès à l'enseignement tertiaire de type B en Belgique). De même, les dépenses unitaires au titre de l'enseignement tertiaire de type A y sont comparativement peu élevées (voir l'indicateur B1 et le graphique B5.1). Des frais de scolarité élevés peuvent être un obstacle à la scolarisation, certes, mais le profil de ces pays montre qu'il ne suffit pas de modérer ces frais de scolarité, une mesure censée être favorable à l'accroissement des taux de scolarisation, pour améliorer l'accessibilité à l'enseignement tertiaire de type A et en rehausser la qualité.

Dans ce groupe, les frais de scolarité demandés dans les établissements publics sont partout inférieurs à 1 200 USD et la proportion d'étudiants bénéficiaires d'aides publiques est inférieure à 40 % dans tous les pays dont les données sont disponibles (voir les tableaux B5.1 et B5.2).

Dans ces pays, les étudiants et leur famille peuvent prétendre à des aides de la part d'autres instances que le ministère de l'Éducation (notamment des aides au logement, des allègements fiscaux et/ou des crédits d'impôt au titre de l'éducation), mais ces formes d'aides sont exclues de cet indicateur. En France par exemple, les aides au logement représentent près de 90 % des bourses et allocations, et un tiers environ des étudiants en bénéficient. La Pologne se distingue des autres pays : les pouvoirs publics financent la totalité du coût des études de certains étudiants, mais laissent les autres étudiants les assumer en intégralité. En d'autres termes, le poids de la contribution privée au financement de l'enseignement tertiaire est supporté par une partie des étudiants, et non réparti entre tous (voir l'indicateur B3 dans l'édition de 2008 de *Regards sur l'éducation*). Dans ces pays, les prêts d'études (publics ou garantis par l'État) n'existent pas ou ne sont accessibles qu'à une proportion peu élevée d'étudiants (voir le tableau B5.2). Le budget public et les recettes de l'impôt sur le revenu en proportion du PIB varient nettement plus entre les pays de ce groupe qu'entre ceux des autres groupes, mais les politiques en matière de frais de scolarité et d'aides publiques ne sont pas nécessairement les facteurs les plus déterminants dans le choix des individus de suivre ou non une formation tertiaire de type A.

Graphique B5.3. Rapport entre les frais de scolarité moyens demandés dans les établissements publics et la proportion d'étudiants bénéficiaires de prêts d'études publics ET/OU de bourses ou allocations dans l'enseignement tertiaire de type A (année académique 2006-07)
Ressortissants nationaux scolarisés à temps plein, en USD convertis sur la base des PPA



1. Les frais de scolarité moyens varient de 179 USD à 1 206 USD pour les programmes universitaires dépendant du ministère de l'Éducation.

2. Année de référence : 2007-08.

Source : OCDE. Tableaux B5.1 et B5.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Variations des niveaux de bourses et de prêts dans les aides au financement des frais de scolarité dans les pays de l'OCDE

Dans de nombreux pays de l'OCDE se pose la question essentielle de savoir si les aides financières aux ménages doivent essentiellement revêtir la forme d'allocations ou de prêts. Les pouvoirs publics subventionnent les frais de scolarité ou de subsistance des étudiants selon différentes combinaisons de bourses et de prêts. Les partisans des prêts d'études font valoir que le budget total des aides destinées aux étudiants serait plus important et les études globalement plus accessibles si les sommes consacrées aux allocations servaient plutôt à garantir ou à subventionner des prêts. De plus, les prêts reviennent à reporter une partie du coût de l'éducation sur ceux qui bénéficient le plus de l'investissement dans l'éducation. En revanche, les adversaires des prêts d'études considèrent que ces derniers sont moins efficaces que les bourses pour encourager les jeunes de condition modeste à poursuivre leurs études. Ils estiment aussi que les prêts peuvent être moins productifs que prévu, en raison des diverses subventions que reçoivent les emprunteurs ou les prêteurs et des frais de gestion qui en résultent.

Le graphique B5.2 évalue la part des dépenses publiques d'éducation consacrée dans l'enseignement tertiaire aux aides aux ménages soit sous la forme de prêts, soit sous la forme d'allocations ou de bourses. Les bourses et allocations englobent les allocations familiales et les aides spécifiques, mais pas les allègements fiscaux, qui font pourtant partie des subventions en Australie, en Belgique (Communauté flamande), au Canada, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Hongrie, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en République slovaque, en République tchèque et en Suisse (voir le graphique B5.3 dans l'édition de 2006 de *Regards sur l'éducation*). Plus d'un tiers des 32 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles ne proposent que des bourses, des allocations et des transferts/paiements à d'autres entités privées. Les autres pays membres ou partenaires de l'OCDE accordent aux étudiants des prêts d'études en plus des bourses et des allocations (sauf l'Islande, qui ne prévoit que des prêts d'études). Ces deux formes de subventions sont particulièrement développées en Australie, au Chili, aux États-Unis, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. En général, les pays qui affichent le niveau le plus élevé d'aides publiques aux étudiants sont ceux qui pratiquent les prêts d'études et, dans la plupart des cas, ces pays consacrent une part de leur budget plus importante que la moyenne aux allocations ou aux bourses (voir le graphique B5.2 et le tableau B5.3).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2010). Les données sur les frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement et les aides financières aux étudiants se rapportent à l'année académique 2007-08 et proviennent d'une enquête spéciale réalisée en 2007 et mise à jour en 2009. Les montants des frais de scolarité et des prêts d'étude exprimés en devise nationale ont été divisés par l'indice de pouvoir d'achat (PPA) pour le PIB afin d'obtenir leur équivalent en dollars américains (USD). Les montants des frais de scolarité et les proportions d'étudiants doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils sont basés sur des moyennes pondérées dans les principaux cursus de l'enseignement tertiaire de type A et qu'ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement.

Les aides publiques aux ménages comprennent : i) les allocations et les bourses ; ii) les prêts d'études publics ; iii) les allocations familiales ou allocations sous condition de scolarisation ; iv) les aides publiques en espèces ou en nature expressément destinées à couvrir les frais de logement et de transport, les frais médicaux, l'achat de manuels et de fournitures scolaires, et les dépenses afférentes aux activités sociales, récréatives et autres ; et v) les subventions destinées à financer les intérêts des prêts privés.

Les dépenses afférentes aux prêts d'études sont indiquées en valeur brute, et non en valeur nette, à savoir sans déduire les remboursements ou les versements d'intérêts effectués par les emprunteurs (étudiants ou ménages). En effet, c'est le montant brut des prêts, bourses et allocations comprises, qui constitue la variable pertinente pour évaluer l'aide financière accordée aux étudiants pendant leurs études.

Les coûts publics afférents aux prêts privés garantis par les pouvoirs publics sont inclus en tant que subventions à d'autres entités privées. Contrairement aux prêts publics, seul le coût net de ces prêts est inclus.

La valeur des allègements fiscaux ou des crédits d'impôt dont bénéficient les ménages et les étudiants n'est pas incluse.

Autres références

OCDE (2006) *Statistiques fiscales de l'OCDE : Volume 2006-1 : Statistiques des recettes publiques 1965-2005*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2008), *OECD Reviews of Tertiary Education: Tertiary Education for the Knowledge Society*, Éditions de l'OCDE.

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

- **Tableau B5.4. Aides publiques aux ménages et autres entités privées au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB (2007)**

Tableau B5.1.

Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A¹ (année académique 2006-07)

En équivalents USD convertis sur la base des PPA, selon le type d'établissement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

Les montants des frais de scolarité et les proportions d'étudiants correspondantes doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires de type A et qu'ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne les frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

Pays membres de l'OCDE	Pourcentage d'étudiants scolarisés à temps plein dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A	Répartition (en pourcentage) des étudiants scolarisés à temps plein dans l'enseignement tertiaire de type A, selon le type d'établissement			Frais de scolarité annuels moyens, en USD, demandés par les établissements (aux étudiants à temps plein)			Remarques (7)
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Australie	87	97	a	3	4 035	a	7 902	93 % des ressortissants nationaux scolarisés dans des établissements publics occupent des places subventionnées et paient en moyenne 3 719 USD de frais de scolarité (aides au titre des programmes HECS/HELP comprises).
Autriche ²	84	87	13	m	821	821	m	
Belgique (Fl.) ³	m	50	50	m	x(5)	516 à 586	m	Les frais de scolarité mentionnés ici correspondent aux participations minimale et maximale que les établissements peuvent demander conformément au décret en vigueur (chiffres indexés). Ils concernent les étudiants inscrits dans des programmes conduisant à un premier diplôme (licence) ou à un deuxième diplôme (mastère). Ils ne concernent pas les programmes de niveau supérieur (par exemple dans le cas d'un mastère après un premier mastère). Ces informations font référence aux étudiants non boursiers (les étudiants boursiers bénéficient de frais de scolarité réduits, consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information).
Belgique (Fr.) ⁴	m	m	m	m	m	m	m	
Canada	95	100	m	m	3 693	x(4)	x(4)	
Chili	59	34	23	43	m	m	m	
Rép. tchèque	85	89	a	11	Pas de frais de scolarité	a	m	Dans les établissements publics, les frais de scolarité moyens sont négligeables, car seuls les étudiants dont la durée des études excède la durée normale du programme de plus d'un an (soit 4 % des étudiants environ) doivent s'en acquitter.
Danemark ⁵	88	98	2	0	Pas de frais de scolarité	m	a	
Finlande	100	87	13	a	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	À l'exclusion des frais d'adhésion aux associations d'étudiants.
France ³	72	86	1	13	179 à 1 206	m	m	Programmes universitaires dépendant du ministère de l'Éducation.
Allemagne	87	97	3	x(2)	m	m	m	
Grèce	61	100	a	a	m	m	m	
Hongrie	90	88	12	a	m	m	m	
Islande	98	80	20	a	Pas de frais de scolarité	2 058 à 6 449	a	Des prêts étudiants subventionnés couvrant l'ensemble des frais de scolarité sont disponibles pour tous les étudiants. Il n'existe presque aucun système de bourse.
Irlande	71	93	a	7	Pas de frais de scolarité	a	Pas de frais de scolarité	Les frais de scolarité demandés par les établissements sont payés directement par le gouvernement et les étudiants n'ont rien à verser.
Italie ³	98	93	a	7	1 195	a	4 355	Les frais de scolarité moyens annuels ne prennent pas en compte les bourses qui couvrent entièrement les frais de scolarité mais des réductions partielles des frais de scolarité ne peuvent pas être exclues.

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.
 2. Y compris les étudiants inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau.
 3. Année de référence : 2007-08.
 4. Les frais de scolarité sont identiques dans les établissements publics et privés, mais la répartition des étudiants diffère dans les deux types d'établissement, ce qui explique que la moyenne pondérée soit différente.
 5. Moyenne pondérée pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.
 6. Frais de scolarité pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.
 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).
 Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Tableau B5.1. (suite)
Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A¹ (année académique 2006-07)
En équivalents USD convertis sur la base des PPA, selon le type d'établissement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

Les montants des frais de scolarité et les proportions d'étudiants correspondantes doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires de type A et qu'ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne les frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

	Pourcentage d'étudiants scolarisés à temps plein dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A	Répartition (en pourcentage) des étudiants scolarisés à temps plein dans l'enseignement tertiaire de type A, selon le type d'établissement			Frais de scolarité annuels moyens, en USD, demandés par les établissements (aux étudiants à temps plein)			Remarques (7)
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Pays membres de l'OCDE								
Japon	74	25	a	75	4 432	a	6 935	À l'exclusion des frais de scolarité demandés par l'établissement pour la première année (soit en moyenne 2 352 USD).
Corée³	63	22	a	78	4 717	a	8 519	Frais de scolarité uniquement pour les programmes conduisant à un premier diplôme. À l'exclusion des frais d'inscription à l'université, mais en prenant en compte les frais d'inscription complémentaires (pour services auxiliaires).
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	
Mexique³	96	66	a	34	Pas de frais de scolarité	a	4 847	
Pays-Bas³	100	m	m	m	1 754	a	m	
Nouvelle-Zélande	77	98	2	n	2 734	m	n	
Norvège³	96	88	12	n	Pas de frais de scolarité	5 247	n	Les frais de scolarités sont représentatifs des établissements privés de niveau CITE 5 qui sont les plus fréquents en Norvège.
Pologne	95	83	a	17	m	a	m	
Portugal⁶	94	74	a	26	1 178	4 769	m	
Rép. slovaque	96	98	a	2	m	m	m	
Espagne	81	88	a	12	854	a	m	
Suède	86	93	7	n	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	m	À l'exclusion des frais d'adhésion aux associations d'étudiants (obligatoires).
Suisse	84	95	5	n	m	m	m	
Turquie	69	94	a	6	m	a	m	
Royaume-Uni³	88	a	100	n	a	4 678	m	Les étudiants britanniques provenant de ménages à faible revenu ont accès à des aides non remboursables et à des bourses. Des prêts servant à couvrir les frais d'inscription et de subsistance sont accessibles à tous les étudiants éligibles.
États-Unis³	81	67	a	33	5 943	a	21 979	Y compris les ressortissants étrangers.
Pays partenaires								
Brésil	91	27	a	73	m	a	m	
Estonie	61	0	87	13	a	m	m	
Israël	75	11	72	17	a	m	m	
Fédération de Russie	74	90	a	10	m	a	m	
Slovénie³	68	99	1	n	m	m	1 166 à 5 971	Dans les établissements publics et privés subventionnés par l'État, les étudiants à temps plein inscrits dans des programmes conduisant à un premier ou à un deuxième diplôme ne paient pas de frais de scolarité. Cependant, les étudiants à temps plein inscrits dans des programmes conduisant à un troisième diplôme paient en moyenne entre 2 634 USD et 7 452 USD.

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Y compris les étudiants inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau.

3. Année de référence : 2007-08.

4. Les frais de scolarité sont identiques dans les établissements publics et privés, mais la répartition des étudiants diffère dans les deux types d'établissement, ce qui explique que la moyenne pondérée soit différente.

5. Moyenne pondérée pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

6. Frais de scolarité pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Tableau B5.2.

Répartition de l'aide financière aux étudiants et montant des frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire de type A (année académique 2006-07)

Calculs fondés sur des équivalents temps plein

	Répartition de l'aide financière allouée aux étudiants : pourcentage d'étudiants qui :				Répartition des bourses ou allocations concourant aux frais de scolarité : pourcentage d'étudiants qui :			
	bénéficient de prêts d'études publics uniquement	bénéficient de bourses ou d'allocations uniquement	bénéficient de prêts d'études publics ET de bourses ou d'allocations	Ne bénéficient NI de prêts d'études publics NI de bourses ou d'allocations	perçoivent des bourses ou des allocations d'un montant supérieur aux frais de scolarité	perçoivent des bourses ou des allocations d'un montant équivalent aux frais de scolarité	perçoivent des bourses ou des allocations permettant de couvrir partiellement les frais de scolarité	ne perçoivent NI bourse NI allocation pour honorer les frais de scolarité
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Pays membres de l'OCDE								
Australie ¹	76	n	4	20	n	n	4.8	95.2
Autriche	a	19	a	81	18.4	n	1.2	80.4
Belgique (Fl.) ^{2,3}	a	26	a	74	25.6	x(5)	x(5)	74.4
Belgique (Fr.)	m	m	m	m	m	m	m	m
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili ²	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. tchèque	m	m	a	m	m	m	m	m
Danemark ²	m	m	m	m	m	m	m	m
Finlande ²	a	55	a	45	a	a	a	a
France ^{2,3}	a	26	a	74	m	m	m	m
Allemagne	m	m	m	m	m	m	m	m
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	14	34	9	43	m	m	m	m
Islande	63	m	m	37	a	a	a	100.0
Irlande	a	m	a	m	a	a	a	a
Italie ³	n	15	n	85	6.9	2.9	5.4	84.7
Japon	28	1	n	72	a	a	a	100.0
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique ^{2,3}	1	12	m	87	m	m	m	m
Pays-Bas ³	11	63	21	5	70.0	n	14.0	16.0
Nouvelle-Zélande	42	3	24	32	45.4	x(5)	x(5)	54.6
Norvège ^{2,3}	12	4	52	33	m	m	m	m
Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m
Portugal	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m
Espagne	n	38	n	62	18.7	4.3	15.2	61.9
Suède ³	n	19	50	32	a	a	a	a
Suisse ³	2	10	m	88	m	m	m	m
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	m	m	m	m	m	m	m	m
États-Unis ³	12	27	38	24	m	m	m	m
Pays partenaires								
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	m	m	m	m	m	m	m	m
Israël	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie ³	a	21	n	79	m	m	m	m

1. À l'exclusion des ressortissants étrangers.

2. Répartition des étudiants dans l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

3. Année de référence : 2007-08.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Tableau B5.3.

Aides publiques aux ménages et autres entités privées, au niveau de l'enseignement tertiaire, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB (2007)
Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et aides aux ménages et autres entités privées

	Dépenses publiques directes au titre des établissements	Aides publiques à des entités privées au titre de l'enseignement						Aides à d'autres entités privées au titre de l'enseignement, en pourcentage du PIB
		Aides financières aux étudiants					Total	
		Bourses et autres allocations versées aux ménages	Prêts d'études	Total	Bourses et autres allocations versées aux ménages au titre des établissements d'enseignement	Transferts et paiements à d'autres entités privées		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
Pays membres de l'OCDE								
Australie	68.6	11.2	20.6	31.8	1.0	-0.4	31.4	0.31
Autriche	76.5	16.2	a	16.2	m	7.3	23.5	0.35
Belgique	85.8	14.2	n	14.2	3.9	n	14.2	0.19
Canada ¹	82.6	3.3	12.2	15.5	m	1.9	17.4	0.33
Chili ²	48.8	27.1	24.0	51.2	13.7	m	51.2	0.30
Rép. tchèque	95.8	4.2	a	4.2	m	n	4.2	0.05
Danemark	72.0	23.6	4.4	28.0	n	n	28.0	0.64
Finlande	84.3	15.3	n	15.3	n	0.3	15.7	0.29
France	93.0	7.0	n	7.0	m	a	7.0	0.09
Allemagne	78.1	17.0	5.0	21.9	m	n	21.9	0.25
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	84.9	15.1	n	15.1	n	n	15.1	0.15
Islande	77.5	m	22.5	22.5	m	n	22.5	0.31
Irlande	86.1	13.9	n	13.9	m	n	13.9	0.16
Italie	80.4	19.6	n	19.6	6.5	n	19.6	0.15
Japon ³	75.4	0.6	23.9	24.6	m	n	24.6	0.16
Corée	84.1	4.4	5.7	10.1	3.8	5.8	15.9	0.10
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	93.4	4.2	2.4	6.6	1.4	a	6.6	0.06
Pays-Bas	73.1	8.9	17.9	26.8	a	0.1	26.9	0.39
Nouvelle-Zélande	60.4	11.6	28.0	39.6	m	n	39.6	0.66
Norvège	56.2	16.7	27.1	43.8	m	n	43.8	0.95
Pologne ⁴	98.4	1.5	a	1.5	m	n	1.6	0.01
Portugal	88.8	11.2	m	11.2	m	m	11.2	0.13
Rép. slovaque ³	79.4	16.4	1.3	17.6	m	3.0	20.6	0.16
Espagne	91.2	8.8	n	8.8	2.1	n	8.8	0.09
Suède	76.2	10.1	13.7	23.8	a	a	23.8	0.42
Suisse ⁴	94.7	2.4	0.2	2.6	m	2.7	5.3	0.07
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	46.8	7.4	23.4	30.8	x(4)	22.4	53.2	0.50
États-Unis	78.5	14.8	6.6	21.5	m	m	21.5	0.27
Moyenne de l'OCDE	79.0	11.4	8.8	19.5	2.7	1.8	21.0	0.27
Pays partenaires								
Brésil ⁴	90.0	5.9	3.1	9.0	x(2)	0.9	10.0	0.08
Estonie	87.3	6.3	m	6.3	m	6.3	12.7	0.13
Israël	88.9	10.1	1.0	11.1	9.8	n	11.1	0.12
Fédération de Russie	m	m	a	m	m	m	m	m
Slovénie	77.2	22.8	n	22.8	m	n	22.8	0.28

1. Année de référence : 2006.

2. Année de référence : 2008.

3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

4. Établissements publics uniquement

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

À QUELLES CATÉGORIES DE SERVICES ET DE RESSOURCES LES DÉPENSES D'ÉDUCATION SONT-ELLES AFFECTÉES ?

INDICATEUR B6

Cet indicateur compare la répartition des budgets de l'éducation entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital ainsi que la ventilation des dépenses de fonctionnement dans les différents pays de l'OCDE. Ces variables dépendent de la rémunération des enseignants (voir l'indicateur D3), des régimes de retraite, de la pyramide des âges du corps enseignant, de l'importance des personnels non enseignants dans l'éducation (voir l'indicateur D2) et des besoins en nouvelles infrastructures en raison de l'accroissement des effectifs. Cet indicateur compare également la répartition du budget de l'éducation entre les différentes fonctions des établissements d'enseignement dans les pays de l'OCDE.

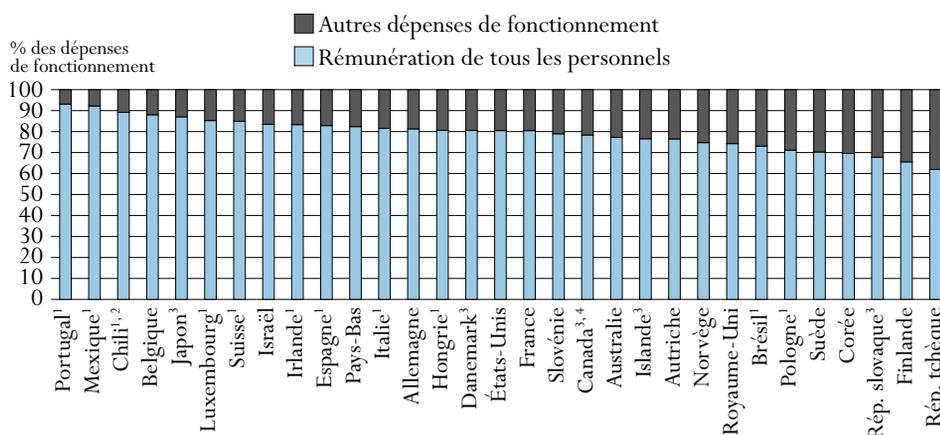
Points clés

Graphique B6.1. Répartition des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (2007)

Ce graphique montre la répartition des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les catégories de ressources. Les dépenses d'éducation sont constituées, d'une part, des dépenses en capital et, d'autre part, des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement peuvent également être ventilées entre les services d'éducation, les activités de recherche et de développement (R-D) et les services auxiliaires.

La rémunération des enseignants, qui est le poste le plus important dans les dépenses de fonctionnement, est étudiée de manière approfondie dans le cadre de l'indicateur D3.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les dépenses de fonctionnement représentent 92 % des dépenses totales de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE sauf quatre, la rémunération des personnels absorbe plus de 70 % du budget de fonctionnement de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.



1. Établissements publics uniquement.

2. Année de référence : 2008.

3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

4. Année de référence : 2006.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la part de la rémunération de tous les personnels dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Tableau B6.2b. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316894>

Autres faits marquants

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 21 % du budget de fonctionnement est consacré à des postes de dépenses autres que la rémunération du personnel enseignant dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.
- La part des postes autres que la rémunération des personnels dans les dépenses de fonctionnement ne varie de plus de 5 points de pourcentage entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire qu'en Corée, en France et en Irlande.
- La part de la rémunération du personnel enseignant dans le budget total (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) de l'éducation est moindre dans l'enseignement tertiaire qu'aux niveaux inférieurs en raison du coût plus élevé des infrastructures et des équipements à ce niveau, et de la construction de nouvelles infrastructures imposée par l'accroissement des effectifs. Dans l'enseignement tertiaire, en moyenne, les pays de l'OCDE consacrent 32 % de leurs dépenses de fonctionnement à des postes autres que la rémunération du personnel enseignant.
- Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 0.3 % de leur PIB au financement des services auxiliaires fournis dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, soit 7 % des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement à ce niveau d'éducation. En tête du classement, la Corée, la Finlande, la France, la Hongrie, la République slovaque, le Royaume-Uni et la Suède affectent aux services auxiliaires au moins 10 % de leurs dépenses totales au titre des établissements d'enseignement.
- L'enseignement tertiaire se distingue des autres niveaux d'enseignement par des dépenses élevées en matière de recherche et de développement (R-D), qui représentent en moyenne plus d'un quart du budget à ce niveau. Certains pays y affectent un budget nettement plus élevé que d'autres (comme l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse, où cette part de dépenses représente au moins 40 %), ce qui explique en partie la forte variation des dépenses totales au titre de l'enseignement tertiaire entre les pays.

Contexte

La façon dont le budget de l'éducation est réparti entre les divers postes de dépenses peut influencer sur la qualité des services (au travers de la rémunération des enseignants, par exemple), sur l'état des équipements (l'entretien des bâtiments scolaires, par exemple) et sur la capacité du système d'éducation à s'adapter à l'évolution démographique et à celle des effectifs (par la construction de nouveaux établissements, par exemple). La comparaison de la manière dont les pays de l'OCDE répartissent leurs dépenses d'éducation entre les catégories de services donne aussi des indications sur l'organisation et le fonctionnement de leurs établissements d'enseignement. En matière d'affectation des ressources, les décisions budgétaires et structurelles qui sont prises à l'échelle du système ont des répercussions jusque dans la salle de classe et influent sur la nature de l'enseignement et les conditions dans lesquelles il est dispensé.

Cet indicateur compare également la répartition des dépenses entre les différentes fonctions des établissements d'enseignement, car ceux-ci fournissent d'autres services que des services d'éducation. Ainsi, dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, ils peuvent proposer une cantine, des transports scolaires gratuits ou encore des logements en internat. Dans l'enseignement tertiaire, les établissements proposent parfois des logements et il est fréquent qu'ils se livrent à des activités de recherche très diversifiées.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

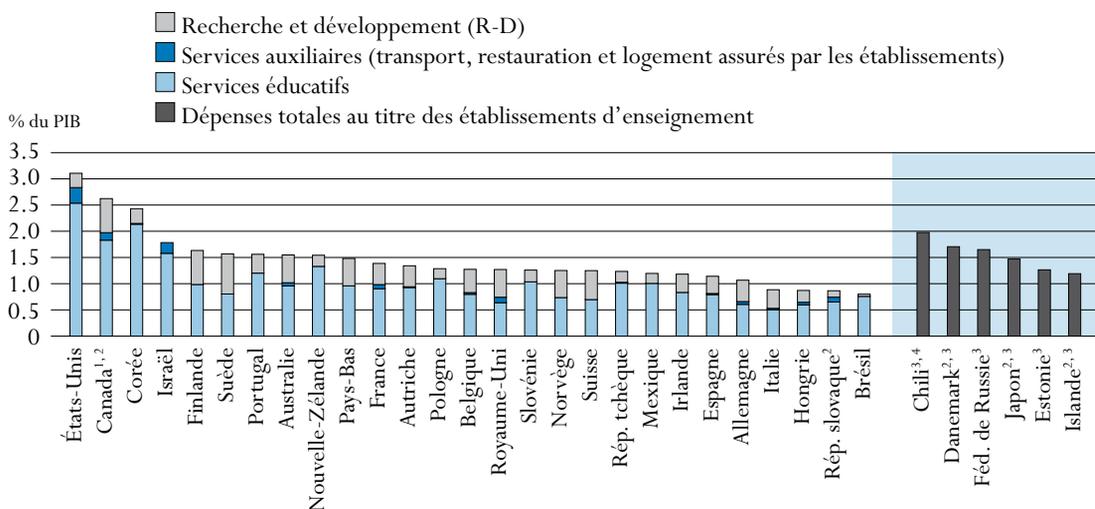
Cet indicateur ventile le budget de l'éducation entre dépenses de fonctionnement et dépenses en capital, et les répartit entre les trois grandes fonctions que remplissent généralement les établissements d'enseignement. Il inclut les dépenses en rapport direct avec l'enseignement, telles que celles liées à la rémunération des enseignants et à l'achat de matériel scolaire, et les dépenses en rapport indirect avec l'enseignement, telles que celles au titre de l'administration, des services de soutien pédagogique, du développement professionnel des enseignants, des services d'orientation ou de la construction ou de la mise à disposition d'infrastructures scolaires. De plus, il inclut les dépenses au titre des services auxiliaires, tels que les services à caractère social fournis aux élèves/étudiants par les établissements d'enseignement. Enfin, il comprend les dépenses au titre des activités de recherche et développement (R-D) menées dans les établissements d'enseignement tertiaire, soit le budget distinct des activités de R-D, soit la part que représentent la masse salariale et les dépenses de fonctionnement au titre de la R-D dans le budget de l'éducation.

Cet indicateur n'inclut pas les dépenses publiques et privées de R-D consenties en dehors des établissements d'enseignement, telles que les dépenses de R-D dans l'industrie. La publication de l'OCDE *Principaux indicateurs de la science et de la technologie* (OCDE, 2009c) propose une étude comparative des dépenses de R-D dans des secteurs autres que l'éducation. Les dépenses au titre des services à caractère social fournis aux élèves/étudiants dans les établissements d'enseignement incluent uniquement les subventions publiques dont ces services font l'objet. Les dépenses consenties par les élèves/étudiants et leur famille au titre des services fournis par les établissements sur la base d'un financement autonome ne sont pas incluses dans cet indicateur.

Dépenses au titre de l'enseignement, de la R-D et des services auxiliaires

Dans les niveaux inférieurs à l'enseignement tertiaire, les dépenses d'éducation sont essentiellement consacrées à l'enseignement proprement dit. Dans l'enseignement tertiaire en revanche, les autres services, en particulier les activités de R-D, peuvent absorber une partie significative du budget de l'éducation. La variation des dépenses au titre de la R-D entre les pays de l'OCDE explique en grande partie les différences de dépenses unitaires globales au titre de l'enseignement tertiaire (voir le tableau B6.1 et le graphique B6.2). Ainsi, en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada, en Finlande, en France, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse, les dépenses unitaires d'éducation seraient nettement inférieures si les dépenses au titre des activités de R-D étaient exclues. Ces pays y consacrent en effet un budget important (entre 0.4 % et 0.8 % du PIB) (voir le tableau B1.1a).

Graphique B6.2. Dépenses au titre des services éducatifs, de la R-D et des services auxiliaires dans les établissements d'enseignement tertiaire, en pourcentage du PIB (2007)



1. Année de référence : 2006.

2. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

3. Dépenses totales au titre de l'enseignement tertiaire, dépenses de recherche et développement (R-D) comprises.

4. Année de référence : 2008.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement tertiaire.

Source : OCDE. Tableau B6.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316894>

Services à caractère social à l'intention des élèves/étudiants

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les services à caractère social destinés aux élèves/étudiants (et, parfois, les services destinés à la population dans son ensemble) font partie intégrante des services que les écoles et les universités fournissent. Le mode de financement de ces services auxiliaires diffère selon les pays qui dosent, chacun à leur façon, les dépenses publiques, les subventions publiques et les frais de scolarité payés par les élèves/étudiants et leur famille.

En moyenne, les pays de l'OCDE consacrent 0.3 % de leur PIB au financement des services auxiliaires fournis par les établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, soit 7 % du total des dépenses au titre de ces établissements. En tête du classement

figurent la Corée, la Finlande, la France, la Hongrie, la République slovaque, le Royaume-Uni et la Suède, qui affectent aux services auxiliaires au moins 10 % de leurs dépenses totales au titre des établissements d'enseignement à ce niveau d'éducation (voir le tableau B6.1).

Les services auxiliaires sont plus souvent financés de manière autonome dans l'enseignement tertiaire qu'aux niveaux inférieurs. Dans l'enseignement tertiaire, les subventions au titre des services auxiliaires ne représentent pas plus de 0.1 % du PIB en moyenne, mais elles atteignent 0.14 % au Canada, 0.20 % dans un pays partenaire, en l'occurrence en Israël, et même 0.30 % aux États-Unis (voir le tableau B6.1).

Répartition du budget entre dépenses de fonctionnement et dépenses en capital, et ventilation des dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'éducation se divisent tout d'abord en dépenses courantes, ou de fonctionnement, et en dépenses en capital. Les dépenses en capital sont les dépenses consacrées aux actifs dont la durée de vie est supérieure à un an et comprennent les dépenses afférentes à la construction de locaux, à leur rénovation et aux grosses réparations. Les dépenses de fonctionnement concernent les ressources utilisées chaque année par les établissements dans le cadre de leurs activités.

L'importance des ressources humaines mobilisées par l'enseignement explique la part élevée des dépenses de fonctionnement dans le budget global de l'éducation. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les dépenses de fonctionnement représentent 92 % du budget global de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. La part relative des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital varie sensiblement selon les pays de l'OCDE : dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, la part des dépenses de fonctionnement ne représente pas plus de 84 % au Luxembourg, mais atteint ou dépasse 97 % en Autriche, en Belgique, au Chili, au Mexique et au Portugal (voir le tableau B6.2b et le graphique B6.3).

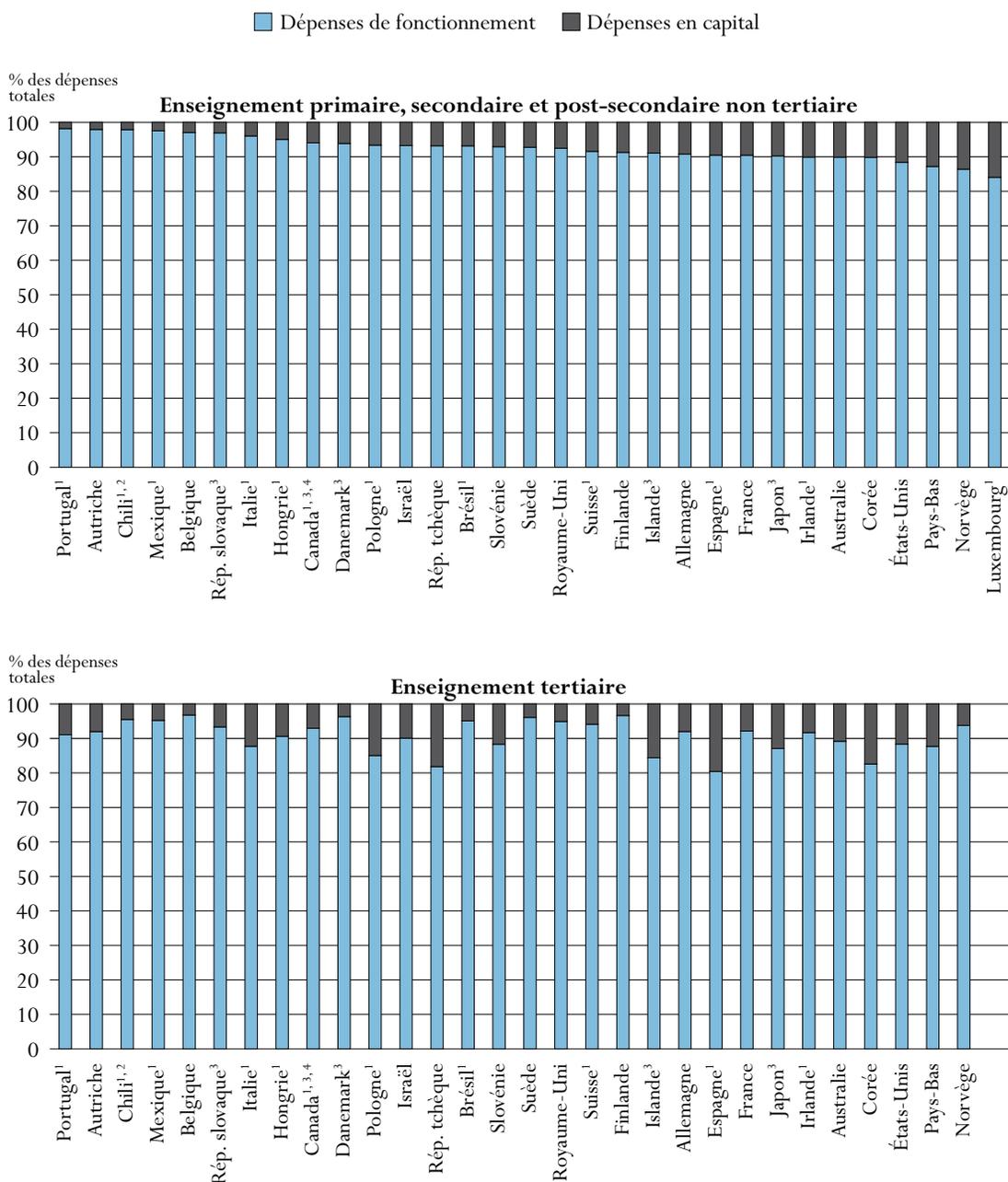
Part de la rémunération des personnels de l'éducation dans les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement peuvent être subdivisées en trois grandes catégories : la rémunération des enseignants, la rémunération des autres personnels de l'éducation et les autres dépenses de fonctionnement (par exemple l'achat de matériel pédagogique et de fournitures scolaires, l'entretien des locaux, la cantine et la location d'infrastructures scolaires). Le budget alloué à chacune de ces catégories de dépenses est en partie subordonné à l'évolution actuelle ou prévue des effectifs scolarisés, à la rémunération des personnels de l'éducation et aux coûts de construction et d'entretien des infrastructures scolaires.

La rémunération des personnels de l'éducation, dont les enseignants, absorbe la majeure partie du budget de fonctionnement dans tous les pays de l'OCDE. En moyenne, elle représente 79 % des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. À ces niveaux d'enseignement, la rémunération des personnels de l'éducation représente 70 % au moins des dépenses de fonctionnement dans tous les pays, sauf en Corée, en Finlande, en République slovaque et en République tchèque. Cette part atteint ou dépasse 90 % au Mexique et au Portugal (voir le tableau B6.2b).

Graphique B6.3. Répartition des dépenses en capital et de fonctionnement des établissements d'enseignement (2007)

Par catégorie de ressources et niveau d'enseignement



1. Établissements publics uniquement (pour le Canada, au niveau tertiaire uniquement).

2. Année de référence : 2008.

3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

4. Année de référence : 2006.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la part des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Tableau B6.2b. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316894>

La part moyenne, dans les dépenses de fonctionnement, de la rémunération des personnels de l'éducation varie très peu entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Échappent à ce constat la Corée, la France et l'Irlande, où la différence de proportion entre les deux niveaux d'enseignement représente plus de 5 points de pourcentage (voir le tableau B6.2a). Ces écarts sont essentiellement imputables à la variation sensible entre ces deux niveaux d'enseignement du salaire des enseignants, de la taille des classes, de l'importance des personnels non enseignants et du nombre d'heures de cours suivies par les élèves et données par les enseignants (voir les indicateurs B7, D1, D2, D3 et D4).

Les pays de l'OCDE dont le budget de l'éducation est relativement peu élevé (le Mexique, le Portugal et la Turquie, par exemple) consacrent en général une part supérieure de leurs dépenses de fonctionnement à la rémunération des personnels et une part inférieure à des services sous-traités, comme les services d'appui (tels que l'entretien des locaux scolaires), les services auxiliaires (la cantine, par exemple) et la location des bâtiments scolaires et autres structures.

Au Danemark, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, en Slovénie, la rémunération des personnels autres que le personnel enseignant représente plus de 20 % des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, alors qu'en Autriche, en Corée, en Espagne et en Irlande, cette part ne dépasse pas 10 %. Ces différences reflètent sans doute la variation des fonctions et métiers relevant de cette catégorie, par exemple les chefs d'établissement, les conseillers d'orientation, les chauffeurs de cars scolaires, les infirmières scolaires, les concierges et le personnel d'entretien (voir le tableau B6.2b).

Les pays de l'OCDE affectent en moyenne 32 % de leurs dépenses de fonctionnement au titre de l'enseignement tertiaire à des postes autres que la rémunération des personnels de l'éducation, ce qui s'explique par le coût nettement plus élevé des infrastructures et des équipements requis à ce niveau d'enseignement (voir le tableau B6.2b).

Part des dépenses en capital

La part des dépenses en capital dans les dépenses totales est plus élevée dans l'enseignement tertiaire que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (9.3 % contre 7.6 %), une différence généralement due à l'utilisation d'équipements pédagogiques plus diversifiés et plus sophistiqués. Dans l'enseignement tertiaire, la part des dépenses en capital est égale ou supérieure à 10 % dans 11 des 30 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Elle est même égale ou supérieure à 15 % en Corée, en Espagne, en Islande, en Pologne et en République tchèque (voir le graphique B6.3). Ces variations s'expliquent vraisemblablement par la manière dont l'enseignement tertiaire est organisé dans chaque pays ainsi que par la mesure dans laquelle l'accroissement des effectifs nécessite la construction de nouvelles infrastructures.

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009 (pour plus de précisions, voir l'annexe 1, www.oecd.org/edu/eqg2010).

La distinction entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital est celle d'usage en comptabilité nationale. Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses afférentes aux biens

et services utilisés pendant l'année en cours qui doivent être effectuées de manière récurrente pour fournir les services d'éducation. Les dépenses en capital sont les dépenses consacrées aux actifs dont la durée de vie est supérieure à un an et comprennent les dépenses relatives à la construction de locaux, à leur rénovation et aux grosses réparations, ainsi que les dépenses liées à l'acquisition de nouveaux équipements ou au remplacement des équipements existants. Les dépenses en capital rapportées ici représentent la valeur du capital acquis ou créé au cours de l'année considérée (soit la valeur du capital constitué), que ces dépenses aient été financées par des recettes courantes ou au moyen d'emprunts. Ni les dépenses de fonctionnement, ni les dépenses en capital ne tiennent compte des dépenses afférentes au service de la dette.

Les dépenses se rapportent aux établissements publics ou, si ces données sont disponibles, aux établissements publics et privés.

Les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement autres que celles afférentes à la rémunération des personnels comprennent les dépenses liées aux services sous-traités, comme les services de maintenance (l'entretien des locaux scolaires, par exemple), les services auxiliaires (la cantine, par exemple) et la location des bâtiments scolaires et autres. Ces services sont fournis par des prestataires extérieurs, contrairement aux services fournis par les autorités en charge de l'éducation ou par les établissements et leur propre personnel.

Les dépenses au titre de la R-D comprennent toutes les dépenses afférentes aux activités de recherche menées par les universités et autres établissements d'enseignement tertiaire, qu'elles soient financées par des fonds institutionnels ou par des bourses ou des contrats proposés par des entités publiques ou privées. Ces dépenses sont classées sur la base des données recueillies auprès des établissements qui se livrent à ces activités, et non auprès des bailleurs de fonds.

Les services auxiliaires sont les services fournis par les établissements d'enseignement en marge de leur mission principale d'éducation. Ils renvoient à deux grands types de services, à savoir les services à caractère social à l'intention des élèves/étudiants et les services destinés à la population dans son ensemble. Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les services à caractère social destinés aux élèves/étudiants englobent la cantine, les soins de santé ainsi que le transport scolaire. Dans l'enseignement tertiaire, ils comprennent le logement (résidences d'étudiants), la cantine et les soins de santé. Parmi les services destinés à la population dans son ensemble, citons les musées, les émissions radiophoniques et télévisées, le sport et les programmes culturels et de divertissement. Les dépenses au titre des services auxiliaires auxquels les élèves/étudiants et leur famille contribuent financièrement sont exclues.

Les services d'éducation sont considérés comme correspondant au reste des dépenses, c'est-à-dire les dépenses totales d'éducation diminuées des dépenses au titre des activités de R-D et des services auxiliaires.

Tableau B6.1.

Dépenses au titre des établissements d'enseignement par catégorie de services, en pourcentage du PIB (2007)
Dépenses au titre des services éducatifs, de la R-D et des services auxiliaires dans les établissements d'enseignement et dépenses privées pour des achats de biens et services d'éducation en dehors des établissements d'enseignement

	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire				Tertiaire				
	Dépenses au titre des établissements d'enseignement				Dépenses au titre des établissements d'enseignement				
	Services éducatifs	Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements)	Total	Dépenses privées pour des achats de biens et services d'éducation en dehors des établissements d'enseignement	Services éducatifs	Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements)	Recherche et développement dans les établissements tertiaires	Total	Dépenses privées pour des achats de biens et services d'éducation en dehors des établissements d'enseignement
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Pays membres de l'OCDE									
Australie	3.43	0.08	3.51	0.08	0.96	0.06	0.53	1.55	0.10
Autriche	3.40	0.16	3.56	m	0.93	0.01	0.40	1.34	m
Belgique	3.97	0.12	4.10	0.11	0.80	0.03	0.44	1.27	0.16
Canada ^{1,2}	3.28	0.19	3.47	m	1.83	0.14	0.65	2.62	0.10
Chili ³	3.60	0.25	3.85	m	x(8)	x(8)	x(8)	1.98	n
Rép. tchèque	2.54	0.22	2.76	0.05	1.01	0.01	0.21	1.23	0.04
Danemark ²	x(3)	x(3)	4.26	0.49	x(8)	a	x(8)	1.71	0.64
Finlande	3.24	0.40	3.64	m	0.98	a	0.65	1.63	m
France	3.38	0.52	3.90	0.16	0.90	0.08	0.40	1.39	0.07
Allemagne	2.95	0.07	3.02	0.13	0.61	0.05	0.41	1.07	0.08
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie ⁴	2.76	0.41	3.17	m	0.61	0.05	0.21	0.87	m
Islande ²	x(3)	x(3)	5.09	m	x(8)	x(8)	x(8)	1.19	m
Irlande	3.39	0.09	3.48	m	0.83	x(8)	0.35	1.18	m
Italie	2.97	0.12	3.09	0.37	0.50	0.02	0.36	0.88	0.13
Japon ²	x(3)	x(3)	2.80	0.76	x(8)	x(8)	x(8)	1.47	0.04
Corée	3.54	0.43	3.97	m	2.14	0.01	0.28	2.43	m
Luxembourg ⁴	x(3)	x(3)	3.08	m	m	m	m	m	m
Mexique	3.75	m	3.75	0.19	1.01	m	0.19	1.20	0.04
Pays-Bas	3.69	n	3.69	0.19	0.96	n	0.52	1.48	0.07
Nouvelle-Zélande	x(3)	x(3)	4.05	n	1.33	x(8)	0.21	1.54	n
Norvège	x(3)	x(3)	3.69	m	0.74	n	0.52	1.25	m
Pologne ⁴	3.40	0.02	3.42	0.15	1.09	n	0.19	1.29	0.05
Portugal ⁴	3.44	0.07	3.51	0.06	1.20	x(8)	0.36	1.56	m
Rép. slovaque ²	2.19	0.36	2.55	0.35	0.65	0.09	0.12	0.87	0.23
Espagne	2.79	0.13	2.93	m	0.79	0.02	0.33	1.15	m
Suède	3.66	0.42	4.07	m	0.80	n	0.77	1.57	m
Suisse ⁴	x(3)	x(3)	3.98	m	0.70	x(8)	0.55	1.25	m
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	3.46	0.78	4.25	m	0.64	0.10	0.53	1.27	0.15
États-Unis	3.74	0.30	4.04	a	2.54	0.30	0.27	3.11	a
Moyenne de l'OCDE	3.30	0.25	3.61	0.21	1.02	0.05	0.39	1.48	0.11
Pays partenaires									
Brésil ⁴	x(3)	x(3)	4.00	m	0.76	x(5)	0.04	0.80	m
Estonie	x(3)	x(3)	3.32	m	x(8)	x(8)	n	1.26	m
Israël	3.92	0.22	4.14	0.27	1.58	0.20	m	1.78	n
Fédération de Russie ⁴	x(3)	x(3)	3.52	m	x(8)	x(8)	x(8)	1.65	m
Slovénie	3.47	0.16	3.63	m	1.04	n	0.22	1.26	m

1. Année de référence : 2006.

2. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

3. Année de référence : 2008.

4. Établissements publics uniquement.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316894>

Tableau B6.2a.
Dépenses des établissements d'enseignement par catégorie de ressources
dans l'enseignement primaire et secondaire (2007)

Répartition des dépenses publiques et privées totales, et de fonctionnement des établissements d'enseignement

	Enseignement primaire						Enseignement secondaire					
	Pourcentage des dépenses totales		Pourcentage des dépenses de fonctionnement				Pourcentage des dépenses totales		Pourcentage des dépenses de fonctionnement			
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Rémunération des enseignants	Rémunération des autres personnels	Rémunération de tous les personnels	Autres dépenses de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Rémunération des enseignants	Rémunération des autres personnels	Rémunération de tous les personnels	Autres dépenses de fonctionnement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Pays membres de l'OCDE												
Australie	90.3	9.7	65.1	14.1	79.2	20.8	89.5	10.5	60.0	15.9	75.9	24.1
Autriche	97.5	2.5	67.4	7.2	74.6	25.4	98.1	1.9	73.3	4.4	77.7	22.4
Belgique	96.5	3.5	69.7	18.9	88.6	11.4	97.3	2.7	71.3	16.4	87.7	12.3
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili ^{1, 2}	97.9	2.1	x(5)	x(5)	89.6	10.4	97.8	2.2	x(11)	x(11)	88.7	11.3
Rép. tchèque	91.5	8.5	52.7	13.3	65.9	34.1	93.6	6.4	46.1	14.9	60.9	39.1
Danemark ³	93.2	6.8	52.0	28.0	80.0	20.0	94.4	5.6	54.8	26.2	80.9	19.1
Finlande	91.8	8.2	57.7	9.3	67.0	33.0	91.0	9.0	52.6	12.3	64.9	35.1
France	93.0	7.0	52.8	23.2	75.9	24.1	89.3	10.7	59.7	22.9	82.6	17.4
Allemagne	92.0	8.0	x(5)	x(5)	81.6	18.4	90.5	9.5	x(11)	x(11)	81.8	18.2
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie ²	96.5	3.5	x(5)	x(5)	81.9	18.1	94.6	5.4	x(11)	x(11)	80.2	19.8
Islande ³	88.1	11.9	x(5)	x(5)	77.2	22.8	94.1	5.9	x(11)	x(11)	76.0	24.0
Irlande ²	87.6	12.4	78.1	12.5	90.6	9.4	92.0	8.0	72.2	4.9	77.1	22.9
Italie ²	95.2	4.8	66.0	16.1	82.1	17.9	96.6	3.4	67.2	15.2	82.4	17.6
Japon ³	90.1	9.9	x(5)	x(5)	87.5	12.5	90.4	9.6	x(11)	x(11)	86.7	13.3
Corée	89.4	10.6	62.7	10.7	73.4	26.6	90.1	9.9	61.2	5.8	67.0	33.0
Luxembourg ²	81.6	18.4	75.2	8.2	83.4	16.6	86.8	13.2	74.9	12.3	87.2	12.8
Mexique ²	98.1	1.9	85.4	8.6	94.0	6.0	96.8	3.2	73.6	16.3	89.9	10.1
Pays-Bas	88.6	11.4	x(5)	x(5)	85.3	14.7	86.4	13.6	x(11)	x(11)	80.8	19.2
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	88.0	12.0	x(5)	x(5)	76.9	23.1	85.0	15.0	x(11)	x(11)	72.8	27.2
Pologne ²	92.7	7.3	x(5)	x(5)	71.8	28.2	94.0	6.0	x(11)	x(11)	71.1	28.9
Portugal ²	99.3	0.7	80.7	11.5	92.2	7.8	97.3	2.7	82.2	11.7	93.8	6.2
Rép. slovaque ³	97.0	3.0	54.3	14.1	68.4	31.6	96.9	3.1	52.5	14.9	67.5	32.5
Espagne ²	91.6	8.4	70.5	10.7	81.2	18.8	89.8	10.2	75.0	8.9	84.0	16.0
Suède	93.0	7.0	53.0	19.0	72.1	27.9	92.5	7.5	50.2	18.8	69.0	31.0
Suisse ²	90.5	9.5	70.9	13.4	84.3	15.7	92.4	7.6	72.4	13.0	85.4	14.6
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	90.5	9.5	45.2	28.0	73.3	26.7	93.8	6.2	57.9	17.0	75.0	25.0
États-Unis	88.4	11.6	54.8	25.7	80.5	19.5	88.4	11.6	54.8	25.7	80.5	19.5
Moyenne de l'OCDE	92.2	7.8	63.9	15.4	80.0	20.0	92.6	7.4	63.8	14.6	78.8	21.2
Pays partenaires												
Brésil ^{2, 3}	93.0	7.0	x(5)	x(5)	71.8	28.2	93.3	6.7	x(11)	x(11)	73.9	26.1
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie ²	85.7	14.3	81.0	10.7	91.7	8.3	82.7	17.3	80.3	10.1	90.4	9.6
Israël	92.8	7.2	x(5)	x(5)	82.5	17.5	93.7	6.3	x(11)	x(11)	84.7	15.3
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie	x(7)	x(8)	x(9)	x(10)	x(11)	x(12)	92.9	7.1	46.8	32.2	79.0	21.0

1. Année de référence : 2008.

2. Établissements publics uniquement.

3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316894>

Tableau B6.2b.

Dépenses des établissements d'enseignement par catégorie de ressources et par niveau d'enseignement (2007)
Répartition des dépenses publiques et privées totales, et de fonctionnement des établissements d'enseignement

	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire						Tertiaire						
	Pourcentage des dépenses totales		Pourcentage des dépenses de fonctionnement				Pourcentage des dépenses totales		Pourcentage des dépenses de fonctionnement				
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Rémunération des enseignants	Rémunération des autres personnels	Rémunération de tous les personnels	Autres dépenses de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Rémunération des enseignants	Rémunération des autres personnels	Rémunération de tous les personnels	Autres dépenses de fonctionnement	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	89.9	10.1	62.0	15.3	77.2	22.8	89.2	10.8	33.1	27.7	60.8	39.2
	Autriche	97.9	2.1	71.1	5.4	76.5	23.5	92.0	8.0	47.6	15.3	62.9	37.1
	Belgique	97.0	3.0	70.7	17.3	88.0	12.0	96.8	3.2	53.1	24.2	77.2	22.8
	Canada ^{1,2,3}	94.0	6.0	62.6	15.8	78.4	21.6	92.9	7.1	36.8	27.1	63.9	36.1
	Chili ^{3,4}	97.9	2.1	x(5)	x(5)	89.2	10.8	95.5	4.5	x(11)	x(11)	65.0	35.0
	Rép. tchèque	93.2	6.8	47.4	14.5	62.0	38.0	81.8	18.2	33.3	19.0	52.3	47.7
	Danemark ²	93.8	6.2	53.6	27.0	80.5	19.5	96.3	3.7	55.1	26.6	81.7	18.3
	Finlande	91.3	8.7	54.3	11.3	65.6	34.4	96.6	3.4	34.2	28.3	62.5	37.5
	France	90.5	9.5	57.5	23.0	80.5	19.5	92.1	7.9	49.8	29.3	79.1	20.9
	Allemagne	90.8	9.2	x(5)	x(5)	81.3	18.7	92.0	8.0	x(11)	x(11)	66.5	33.5
	Grèce	m	m	x(5)	x(5)	m	m	m	m	x(11)	x(11)	m	m
	Hongrie ³	95.0	5.0	x(5)	x(5)	80.6	19.4	90.6	9.4	x(11)	x(11)	65.5	34.5
	Islande ²	91.1	8.9	x(5)	x(5)	76.6	23.4	84.4	15.6	x(11)	x(11)	92.1	7.9
	Irlande ³	89.9	10.1	74.8	8.5	83.3	16.7	91.7	8.3	49.4	24.6	74.0	26.0
	Italie ³	96.0	4.0	66.2	15.4	81.5	18.5	87.7	12.3	36.0	31.2	67.3	32.7
	Japon ²	90.2	9.8	x(5)	x(5)	87.0	13.0	87.1	12.9	x(11)	x(11)	60.6	39.4
	Corée	89.8	10.2	61.8	7.8	69.6	30.4	82.6	17.4	36.3	17.4	53.7	46.3
	Luxembourg ³	84.1	16.0	75.1	10.2	85.3	14.7	m	m	m	m	m	m
	Mexique ³	97.5	2.5	80.3	11.9	92.2	7.8	95.2	4.8	55.5	14.9	70.4	29.6
	Pays-Bas	87.2	12.8	x(5)	x(5)	82.4	17.6	87.7	12.3	x(11)	x(11)	68.9	31.1
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège	86.4	13.6	x(5)	x(5)	74.7	25.3	93.8	6.2	x(11)	x(11)	64.6	35.4
	Pologne ³	93.4	6.6	x(5)	x(5)	71.1	28.9	85.0	15.0	x(11)	x(11)	70.1	29.9
	Portugal ³	98.2	1.8	81.5	11.6	93.1	6.9	91.1	8.9	x(11)	x(11)	71.3	28.7
	Rép. slovaque ²	96.9	3.1	53.1	14.7	67.7	32.3	93.3	6.7	30.0	21.9	51.9	48.1
	Espagne ³	90.5	9.5	73.2	9.6	82.9	17.1	80.4	19.6	55.8	21.1	76.9	23.1
Suède	92.7	7.3	51.4	18.9	70.3	29.7	96.1	3.9	x(11)	x(11)	63.0	37.0	
Suisse ³	91.6	8.4	71.7	13.2	84.9	15.1	94.1	5.9	55.8	21.8	77.6	22.4	
Turquie ³	m	m	x(5)	x(5)	m	m	m	m	x(11)	x(11)	m	m	
Royaume-Uni	92.4	7.6	52.7	21.5	74.3	25.7	94.9	5.1	40.5	34.6	75.2	24.8	
États-Unis	88.4	11.6	54.8	25.7	80.5	19.5	88.4	11.6	27.4	36.5	64.0	36.0	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>92.4</i>	<i>7.6</i>	<i>63.8</i>	<i>14.9</i>	<i>79.2</i>	<i>20.8</i>	<i>90.7</i>	<i>9.3</i>	<i>42.9</i>	<i>24.8</i>	<i>68.1</i>	<i>31.9</i>	
Pays partenaires	Brésil ³	93.2	6.8	x(5)	x(5)	73.0	27.0	95.1	4.9	x(11)	x(11)	78.1	21.9
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Estonie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie ³	83.6	16.4	80.3	10.6	90.8	9.2	m	m	13.1	1.0	14.1	85.9
	Israël	93.2	6.8	x(5)	x(5)	83.5	16.5	90.1	9.9	x(11)	x(11)	83.3	16.7
	Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Slovénie	92.9	7.1	46.8	32.2	79.0	21.0	88.3	11.7	40.9	26.4	67.2	32.8

1. Année de référence : 2006.

2. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

3. Établissements publics uniquement (pour le Canada, au niveau tertiaire uniquement ; pour l'Italie, niveau tertiaire excepté).

4. Année de référence : 2008.

 Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316894>

QUELS FACTEURS INFLUENT SUR LE NIVEAU DES DÉPENSES ?

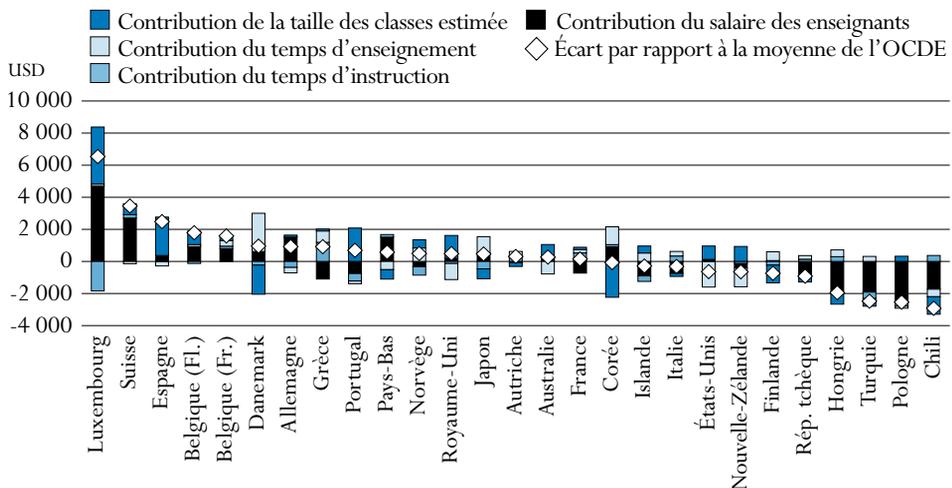
Cet indicateur analyse les choix politiques que posent les pays lorsqu'ils investissent leurs ressources dans l'enseignement primaire et secondaire, en l'occurrence leurs arbitrages entre le nombre d'heures de cours suivies par les élèves (le temps d'instruction) et données par les enseignants (le temps d'enseignement), la taille des classes (estimation) et le salaire des enseignants. Dans un premier temps, les différences de combinaison entre les facteurs qui influent sur le coût salarial par élève sont analysées de manière séparée dans l'enseignement primaire, le premier cycle de l'enseignement secondaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans un deuxième temps, l'indicateur rapporte le coût salarial par élève au PIB par habitant pour exclure l'impact de la variation du niveau de richesse entre les pays. Enfin, cet indicateur retrace les grandes réformes relatives à ces quatre facteurs qui ont été lancées par les pays au cours de ces dix dernières années.

Points clés

Graphique B7.1. Contribution (en USD) de divers facteurs au coût salarial par élève, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2007)

Ce graphique montre la contribution (en USD) de plusieurs facteurs aux écarts du coût salarial par élève des pays par rapport à la moyenne de l'OCDE. En Espagne, par exemple, le coût salarial par élève est supérieur de 2 481 USD à la moyenne de l'OCDE. Cet écart résulte du fait que dans ce pays, le salaire des enseignants est supérieur à la moyenne de l'OCDE (+ 369 USD), le temps d'instruction des élèves équivaut pratiquement à la moyenne de l'OCDE (- 23 USD) et le temps d'enseignement des enseignants est supérieur à la moyenne de l'OCDE (- 259 USD). Ces effets sont plus que compensés par le fait que la taille des classes est nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE (+ 2 394 USD).

Le coût salarial par élève varie sensiblement entre les pays. Il est par exemple plus de dix fois plus élevé en Espagne, au Luxembourg et en Suisse qu'au Chili (528 USD). Ces écarts sont imputables à quatre facteurs : le temps d'enseignement et le niveau de salaire des enseignants, le temps d'instruction des élèves et la taille moyenne des classes. C'est ce qui explique qu'un niveau donné de coût salarial par élève peut être le résultat de nombreuses combinaisons différentes de ces quatre facteurs. Le coût salarial par élève s'établit par exemple à 3 913 USD au Japon et à 3 937 USD au Royaume-Uni, des valeurs toutes deux légèrement supérieures à la moyenne de l'OCDE (3 449 USD). Ce coût salarial unitaire s'explique essentiellement par un temps d'instruction inférieur à la moyenne au Japon et par une taille des classes inférieure à la moyenne de l'OCDE au Royaume-Uni.



Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart du coût salarial par élève par rapport à la moyenne de l'OCDE.

Source : OCDE, Tableau B7.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Autres faits marquants

- Que des pays consacrent un budget comparable à l'enseignement primaire et secondaire peut occulter la diversité de choix politiques contrastés. Cela explique dans une certaine mesure l'absence de relation directe entre le budget global de l'éducation et les performances des élèves.
- Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les coûts salariaux par élève sont les plus élevés au Luxembourg (9 985 USD) et en Suisse (5 065 USD). Ils ne sont inférieurs à 1 500 USD qu'au Chili, en Hongrie, au Mexique et en Pologne. Ces écarts sont essentiellement imputables au niveau de salaire des enseignants, sauf au Mexique.
- Dans cinq des sept pays où le coût salarial par élève est le plus élevé dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, en l'occurrence en Belgique (Communauté flamande et Communauté française), en Finlande, en Grèce et au Portugal, la taille des classes, qui est inférieure à la moyenne, est le facteur déterminant de la variation par rapport au coût salarial moyen par élève.
- La comparaison des niveaux d'enseignement montre que dans l'ensemble, c'est dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que le coût salarial par élève varie le plus par rapport à la moyenne de l'OCDE (c'est le cas dans 13 des 27 pays de l'OCDE), et dans l'enseignement primaire qu'il varie le moins par rapport à la moyenne (c'est le cas dans 17 pays de l'OCDE sur 27). Cette tendance est particulièrement manifeste dans les pays dont le coût salarial par élève s'écarte le plus de la moyenne de l'OCDE.
- Lorsque le coût salarial par élève est rapporté en proportion du PIB par habitant pour exclure l'impact de la variation du niveau de richesse entre les pays, le salaire relatif des enseignants est moins souvent le facteur déterminant de la variation du coût salarial par étudiant par rapport à la moyenne, en particulier dans les pays où, comparativement, le niveau de salaire et le PIB par habitant sont tous deux soit élevés (au Luxembourg et en Suisse, par exemple), soit peu élevés (au Chili, en République tchèque et en Turquie, par exemple).
- Avec l'élévation du niveau d'enseignement, le salaire des enseignants acquiert davantage de poids et la taille des classes, moins de poids dans la variation du coût salarial par étudiant (en pourcentage du PIB) par rapport à la moyenne de l'OCDE. Cette tendance est particulièrement manifeste en Autriche, en France, en Hongrie et en Suisse où le salaire des enseignants dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et la taille des classes dans l'enseignement primaire sont les facteurs qui ont de plus d'impact sur le coût salarial par étudiant (en pourcentage du PIB par habitant).

Contexte

Depuis quelques années, les responsables de la politique de l'éducation s'intéressent au plus haut point à la relation entre les moyens mobilisés en faveur de l'éducation et les résultats obtenus, l'objectif des gouvernements étant d'accroître la scolarisation et d'améliorer l'enseignement pour toute la population. Toutefois, dans les conditions actuelles d'austérité budgétaire, il est de la plus haute importance de veiller à ce que les budgets, surtout publics, financent les postes de dépenses les plus appropriés pour parvenir aux résultats escomptés et ce, de la manière la plus efficiente possible. Quels sont les facteurs déterminants des investissements dans l'éducation ? La modification de l'un de ces facteurs peut-elle améliorer les performances ? L'indicateur B7 de l'édition 2008 de *Regards sur l'éducation* a déjà apporté des réponses à certaines de ces questions. Cette édition analyse cette thématique sous un autre angle et montre qu'un niveau donné de dépenses dans l'enseignement primaire et secondaire peut résulter de différentes combinaisons de facteurs.

Observations et explications

De nombreux facteurs influent sur la relation entre les dépenses par étudiant (unitaires) et la performance des élèves : l'organisation et la gestion de l'enseignement (la hiérarchisation de la gestion et la répartition des pouvoirs de décision, la dispersion géographique de la population, etc.), l'organisation du cadre d'apprentissage des élèves (la taille des classes et le nombre d'heures de cours, par exemple), la qualité du corps enseignant et le profil des élèves, en particulier leur milieu socio-économique.

Les performances peuvent varier sensiblement entre des pays dont le niveau de dépenses d'éducation est similaire. Certains éléments suggèrent qu'il est possible de maintenir le rendement tout en réduisant les intrants ou de l'améliorer à niveau constant d'intrants. Toutefois, il convient de mieux cerner les choix budgétaires des pays quant au financement de l'éducation. C'est la raison pour laquelle le niveau de dépenses n'est pas la seule variable à retenir pour analyser l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'éducation. Comme un niveau de dépenses donné peut être le résultat de différentes combinaisons d'intrants, l'analyse comparative des facteurs qui influent sur le niveau de dépenses peut permettre de mieux interpréter les écarts de performance.

La rémunération des enseignants est généralement le poste le plus important du budget de l'éducation et, par voie de conséquence, des dépenses par élève. Ce poste budgétaire dépend du nombre d'heures de cours suivies par les élèves (le temps d'instruction) et données par les enseignants (le temps d'enseignement), du niveau de salaire des enseignants et du nombre d'enseignants requis, qui est fonction du nombre d'élèves par classe (voir l'encadré B7.1). La variation de ces quatre facteurs entre les pays peut donc expliquer les différences dans le niveau de dépenses unitaires. De même, un niveau comparable de dépenses unitaires peut être le résultat de différentes combinaisons entre ces facteurs : le niveau de salaire des enseignants ou le nombre d'heures de cours suivies par les élèves peuvent par exemple varier entre les pays.

Différences de combinaison entre les facteurs dans l'enseignement primaire et secondaire (en USD)

Les diverses réformes mises en œuvre ces dix dernières années dans l'enseignement primaire et secondaire ont eu un impact sur les facteurs qui contribuent à la variation du coût salarial par élève (voir l'encadré B7.2). Cet indicateur montre la contribution de ces quatre facteurs au coût salarial par élève calculé sur la base des chiffres de 2007. Toutefois, l'analyse de toutes les réformes mises en œuvre ces dix dernières années devrait permettre de mieux comprendre les changements que les pays ont introduits durant cette période et de déterminer si leurs nouvelles orientations ont donné lieu à une variation, à la hausse ou à la baisse, de leur coût salarial par élève par rapport à celui des autres pays.

Encadré B7.1. Relation entre le coût salarial par élève et le temps d'instruction, le temps d'enseignement, le salaire des enseignants et la taille des classes

Pour étudier les facteurs qui influent sur les dépenses unitaires et évaluer l'importance de leur impact, on peut par exemple comparer les différences entre les chiffres des pays et la moyenne de l'OCDE. Cette analyse consiste à calculer les écarts entre les dépenses unitaires des pays et la moyenne de l'OCDE, puis à estimer la contribution de chaque facteur à ces écarts.

Cette analyse repose sur la relation mathématique entre les différents facteurs retenus et s'effectue selon la méthode présentée dans la publication canadienne *Bulletin statistique de l'éducation* (2005) (voir l'annexe 3 pour plus de précisions). Selon cette relation mathématique, les dépenses d'éducation dépendent de nombreux facteurs en rapport avec le cadre scolaire des pays (le nombre d'heures de cours suivies par les élèves et données par les enseignants, et l'estimation de la taille des classes) et d'un facteur en rapport avec les enseignants (le salaire statutaire).

Les dépenses sont réparties entre le coût salarial des enseignants et les autres dépenses (définies comme toutes les dépenses d'éducation autres que le salaire des enseignants). Le coût salarial par élève, soit le salaire des enseignants divisé par les effectifs d'élèves, est estimé comme suit :

$$CCS = SAL \times instT \times \frac{1}{teachT} \times \frac{1}{ClassSize} = \frac{SAL}{Ratiostud/teacher}$$

CCS : le coût salarial par élève

SAL : le salaire des enseignants (estimation du salaire statutaire après 15 ans d'exercice)

instT : le temps d'instruction (estimation du nombre annuel d'heures de cours prévues pour les élèves)

teachT : le temps d'enseignement (estimation du nombre annuel d'heures de cours données par les enseignants)

ClassSize : l'estimation de la taille des classes

Ratiostud/teacher : le nombre d'élèves par enseignant (le taux d'encadrement)

Les valeurs des différentes variables peuvent être dérivées des indicateurs publiés dans *Regards sur l'éducation* (chapitre D), à l'exception de la taille des classes (qui n'est pas calculée dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, car les élèves changent de classe selon les matières, ce qui pose problème pour définir la taille des classes et faire des comparaisons). Dans cette analyse, la taille des classes est estimée de manière « théorique » sur la base du taux d'encadrement, du temps d'instruction et du temps d'enseignement (voir l'encadré D2.1). Comme les tailles de classe présentées ici sont des estimations, la prudence est de rigueur lors de leur interprétation. Par souci de concision, l'« estimation de la taille des classes » est appelée « taille des classes » ci-après.

Avec cette relation mathématique, il est possible de calculer les écarts entre la valeur des quatre facteurs dans un pays et la moyenne de l'OCDE, puis d'évaluer la contribution directe et indirecte de chacun de ces facteurs à l'écart entre le coût salarial par élève de ce pays et la moyenne de l'OCDE (voir l'annexe 3 pour plus de précisions). Prenons par exemple un cas dans lequel deux facteurs seulement se conjuguent : si le salaire horaire augmente de 10 % et que le temps de travail augmente de 20 %, le salaire augmente de 32 %, ce qui résulte de la contribution directe de la variation de chacun de ces deux facteurs (0.1 + 0.2) et de la contribution indirecte de la variation conjuguée de ces deux facteurs (0.1 * 0.2).

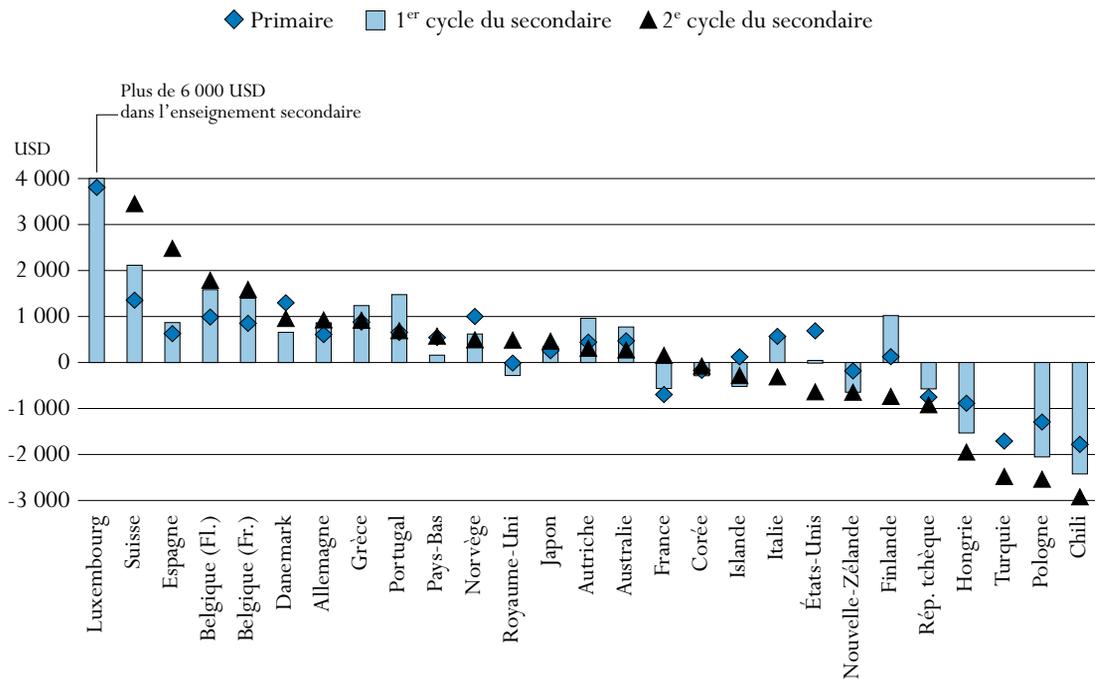
Dans l'enseignement primaire, le coût salarial par élève est inférieur à 550 USD au Chili (526 USD), mais supérieur à 6 000 USD au Luxembourg (6 115 USD), soit un peu moins du triple de la moyenne de l'OCDE, 2 307 USD). L'écart entre ces deux pays est essentiellement imputable à leur différence quant au niveau de salaire des enseignants (voir le tableau B7.1). Le salaire des enseignants contribue pour 2 444 USD à la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE au Luxembourg, où le niveau de salaire (68 720 USD) est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE (36 496 USD). Par contraste, au Chili, le salaire des enseignants contribue à hauteur de 1 255 USD à la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE (le niveau de salaire [12 976 USD] y est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE [36 496 USD]).

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les coûts salariaux unitaires les plus élevés s'observent au Luxembourg (9 985 USD, soit plus du triple de la moyenne de l'OCDE [2 950 USD]) et en Suisse (5 065 USD). Ils ne sont inférieurs à 1 500 USD qu'au Chili (526 USD, soit moins de un cinquième de la moyenne de l'OCDE), en Hongrie (1 416 USD), au Mexique (703 USD) et en Pologne (896 USD). Comme dans l'enseignement primaire, ces écarts sont essentiellement imputables au niveau de salaire des enseignants, sauf au Mexique (voir le tableau B7.2). Le salaire des enseignants n'est toutefois pas nécessairement le facteur le plus déterminant de la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE. Dans cinq des sept pays où le coût salarial unitaire est le plus élevé dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, en l'occurrence en Belgique (Communauté flamande et Communauté française), en Finlande, en Grèce et au Portugal, la taille des classes, qui est inférieure à la moyenne, est le facteur déterminant de la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne. La situation est différente dans les sept pays où le coût salarial unitaire est le moins élevé : le facteur le plus déterminant est le niveau de salaire inférieur à la moyenne dans quatre pays (au Chili, en Hongrie, en Pologne et en République tchèque), mais la taille des classes supérieure à la moyenne dans deux pays (en France et au Mexique) et le temps d'enseignement supérieur à la moyenne dans un pays (en Nouvelle-Zélande).

Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le coût salarial par élève varie entre 528 USD au Chili et 9 985 USD au Luxembourg, soit un peu moins du triple de la moyenne de l'OCDE (3 449 USD). C'est le niveau de salaire qui est le facteur le plus déterminant des écarts de ces deux pays par rapport à la moyenne de l'OCDE. Au Luxembourg, le niveau de salaire nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE est le facteur qui contribue le plus à la variation (4 693 USD). Au Chili, c'est également le niveau de salaire qui contribue le plus à l'écart important entre le coût salarial unitaire et la moyenne de l'OCDE, mais dans le sens opposé (voir le tableau B7.3 et le graphique B7.1).

La comparaison des niveaux d'enseignement montre que dans l'ensemble, c'est dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que le coût salarial unitaire varie le plus par rapport à la moyenne de l'OCDE (dans 13 des 27 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles) et dans l'enseignement primaire qu'il s'en écarte le moins (dans 17 pays de l'OCDE sur 27) (voir le graphique B7.2). Cette tendance est particulièrement manifeste dans les pays dont le coût salarial par élève s'écarte le plus de la moyenne de l'OCDE. Par exemple, la Belgique (Communauté flamande et Communauté française), l'Espagne et la Suisse comptent parmi les cinq pays où le coût salarial unitaire est le plus élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans ces pays, le coût salarial par élève dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire est inférieur de 190 USD au moins à celui qui s'observe dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Graphique B7.2. Écart entre le coût salarial par élève et la moyenne de l'OCDE (en USD), selon le niveau d'enseignement (2007)



Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart, par rapport à la moyenne de l'OCDE, du coût salarial par élève dans le deuxième cycle du secondaire.

Source : OCDE. Tableaux B7.1, B7.2 et B7.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Le fait que des niveaux de dépenses similaires occultent la diversité contrastée de choix politiques dans les pays explique dans une certaine mesure pourquoi les performances des élèves et le niveau de dépenses ne sont pas fortement corrélés dans l'ensemble. Les différentes façons dont les quatre facteurs se conjuguent dans les pays montrent donc l'éventail des orientations politiques retenues par les gouvernements. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire par exemple, le coût salarial par élève est très supérieur à la moyenne en Allemagne (4 376 USD) et au Danemark (4 406 USD), mais la façon dont le temps d'instruction, le temps d'enseignement, la taille des classes et le salaire des enseignants se conjuguent y est très différente. Au Danemark, la taille des classes relativement élevée et, dans une moindre mesure, le temps d'instruction inférieur à la moyenne se conjuguent pour réduire le coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE, mais leur impact est plus que compensé par la contribution du salaire des enseignants, qui est relativement élevé, et du temps d'enseignement, qui est inférieur à la moyenne, d'où un coût salarial unitaire supérieur à la moyenne de l'OCDE. Par contraste, en Allemagne, le coût salarial unitaire supérieur à la moyenne de l'OCDE s'explique en très grande partie par le salaire des enseignants, qui est supérieur à la moyenne, et sa conjonction avec une taille des classes inférieure à la moyenne. L'impact minime du temps d'instruction inférieur à la moyenne et du temps d'enseignement supérieur à la moyenne est plus que compensé par l'impact de la conjonction des deux premiers facteurs (voir le tableau B7.3).

Parallèlement à ces contrastes, des similitudes frappantes s'observent toutefois dans les choix politiques des pays. En Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, le coût salarial par élève dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire résulte de deux effets inverses : sa variation par rapport à la moyenne de l'OCDE s'explique à la baisse par le temps d'enseignement supérieur à la moyenne et à la hausse par la taille des classes relativement peu élevée. Le coût salarial par élève qui résulte de la conjonction de ces facteurs est supérieur à la moyenne de l'OCDE en Australie et au Royaume-Uni, alors qu'il est inférieur à la moyenne de l'OCDE aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, où le temps d'enseignement et la taille des classes sont plus proches de la moyenne de l'OCDE (voir le tableau B7.3).

Encadré B7.2. Grandes réformes mises en œuvre ces dix dernières années dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève

Ces dix dernières années, de nombreux pays ont entrepris de réformer la réglementation sur le temps d'instruction, le temps d'enseignement, la taille des classes et le salaire des enseignants. Toutes les réformes qui ont donné lieu à une variation à la hausse ou à la baisse des quatre facteurs retenus dans cette analyse ont un impact direct sur le coût salarial par élève calculé dans cet indicateur. Parmi les 17 pays dont les données sont disponibles, seuls 3 pays (l'Espagne, le Mexique et la Suède) n'ont lancé aucune réforme qui aurait pu avoir un impact dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs à l'étude depuis 1995.

En premier lieu, le tableau B7.4 montre que dans plusieurs pays, un système très décentralisé laisse aux entités fédérées ou aux régions le soin de décider des réformes les plus appropriées pour améliorer leur système d'éducation. Parmi les 17 pays dont les données sont disponibles, ce constat vaut pour l'Australie, les États-Unis et la Suisse, où les entités fédérées ou les régions contribuent à hauteur de 70 % ou plus au financement public initial de l'enseignement primaire et secondaire (voir le tableau B4.3a disponible en ligne). Dans ces pays, les entités fédérées ou les régions peuvent mettre en œuvre des réformes qui ne convergent pas nécessairement vers la ligne politique définie par l'exécutif central. Comme le coût salarial par élève y est calculé sur la base de la moyenne de toutes les entités fédérées ou régions, il peut résulter de politiques différentes. Les résultats pourraient être différents si le coût salarial par élève était calculé par entité fédérée ou région.

En deuxième lieu, de nombreux pays se sont engagés ces dix dernières années dans des réformes d'envergure nationale qui ont donné lieu à des ajustements du temps d'instruction annuel dans l'enseignement primaire et secondaire. Tous ces pays se sont rapprochés de la moyenne de l'OCDE (voir l'indicateur D1) sous l'effet de ces réformes. Ces dix dernières années, le temps d'instruction annuel a diminué en Autriche (uniquement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Belgique (Communauté flamande), en France, en Hongrie (uniquement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en Italie et aux Pays-Bas. Avant ces réformes, le temps d'instruction annuel était nettement supérieur à la moyenne dans tous ces pays (voir l'indicateur D1). Inversement, le temps d'instruction annuel a augmenté ces dix dernières années en Finlande, en Norvège et au Portugal (uniquement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire). Avant ces réformes, le temps d'instruction annuel y était nettement inférieur à la moyenne. Cela explique en partie pourquoi le temps d'instruction prévu dans l'enseignement primaire et secondaire est rarement le facteur le plus déterminant de la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE.

....

Parmi les pays qui ont réformé le temps d'instruction ces dix dernières années, l'Autriche, la France et l'Italie sont les seuls à n'avoir pas réformé à cette occasion le temps d'enseignement annuel. Dans ces pays, le nombre d'enseignants requis devrait diminuer à l'avenir (toutes choses égales par ailleurs), ce qui entraînera la diminution du coût salarial par élève, à moins que le temps d'enseignement annuel ou la taille des classes ne soient revus à la hausse ou à la baisse entre-temps.

Dans les autres pays, en l'occurrence en Belgique (Communauté flamande), en Hongrie, en Norvège, aux Pays-Bas et au Portugal, la réforme du temps d'instruction annuel est allée de pair avec la réforme du temps d'enseignement annuel. Le temps d'instruction et le temps d'enseignement ont tous deux diminué en Belgique (Communauté flamande), aux Pays-Bas et au Portugal, alors que le temps d'instruction et le temps d'enseignement ont augmenté en Norvège. Grâce à ces deux réformes cumulées, les taux d'encadrement de ces pays sont restés relativement stables ces dix dernières années. Si le temps d'instruction et le temps d'enseignement changent dans des proportions comparables, ces réformes n'auront pas d'impact sur le coût salarial par élève (en USD), sauf si le salaire des enseignants devait lui aussi évoluer.

La Hongrie fait figure d'exception : le temps d'enseignement annuel a augmenté et le temps d'instruction a diminué dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En théorie, cela signifie qu'il faut moins d'enseignants pour dispenser le nombre d'heures de cours prévues à ce niveau d'enseignement (qu'avant les réformes). Ces réformes doivent donc avoir donné lieu à une diminution du coût salarial par élève, sous réserve de la variation du salaire des enseignants.

Rares sont les pays à avoir entrepris des réformes touchant à la taille des classes et au salaire des enseignants ces dix dernières années. C'est ce qui explique en partie pourquoi ces deux variables sont souvent les facteurs les plus déterminants de la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE dans l'enseignement primaire et secondaire (voir l'encadré B7.3). L'Autriche, la Communauté flamande de Belgique (uniquement dans les établissements à risque) et les Pays-Bas ont toutefois réduit la taille des classes dans l'enseignement primaire et secondaire. L'Italie est le seul pays qui ait augmenté légèrement (de 0.4 élève) la taille des classes dans l'enseignement primaire et secondaire. En théorie, ces changements devraient avoir entraîné une variation du coût salarial par élève, à la hausse dans les trois premiers pays et à la baisse dans le dernier pays.

Les réformes touchant au salaire des enseignants varient fortement selon les pays. La Finlande a décidé de déterminer leur salaire en fonction des tâches qu'ils assument plutôt qu'en fonction de leur temps d'enseignement annuel, la Belgique (Communauté flamande) a augmenté le salaire dans l'enseignement primaire pour l'aligner sur celui en vigueur dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'Italie a accordé davantage d'autonomie aux établissements dans la fixation du salaire et, enfin, les Pays-Bas et le Portugal ont réduit le nombre de niveaux de l'échelle barémique, ce qui accélère la progression salariale des enseignants. Ces réformes ont eu un impact sur le coût salarial par élève, sous réserve de réformes dans des domaines en rapport avec les autres facteurs.

Comme le montre cet indicateur, toutes ces réformes ont un impact sur le coût salarial par élève et aident à mieux comprendre la position des pays dans les tableaux et graphiques.

Coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant

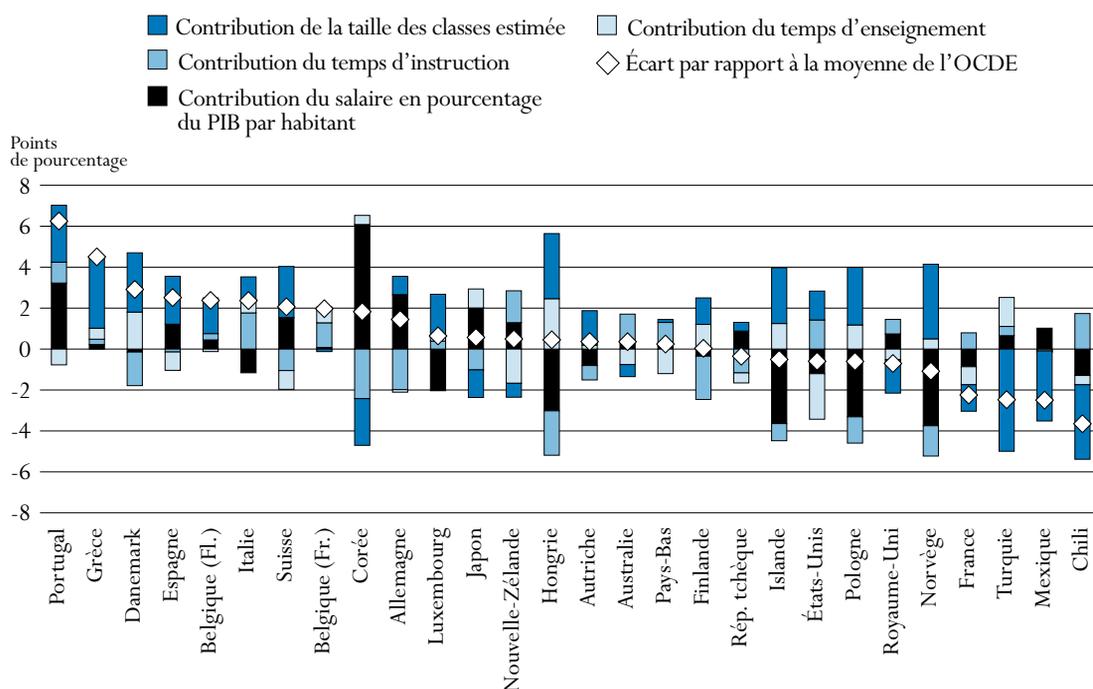
Le niveau de salaire des enseignants dans les pays de l'OCDE dépend de la richesse relative de ces pays. Pour tenir compte de l'impact des différences de richesse nationale entre les pays lors de la comparaison de leur coût salarial par élève, cette analyse rapporte le coût salarial par élève (et le salaire des enseignants) au PIB par habitant (partant de l'hypothèse que le PIB par habitant est un indicateur de la richesse des pays). Cette méthode permet de comparer le coût salarial unitaire entre les pays en « valeur relative ».

La comparaison de la valeur relative du coût salarial par élève, c'est-à-dire abstraction faite des différences de richesse entre les pays, révèle des tendances différentes (voir les tableaux B7.1, B7.2 et B7.3). En pourcentage du PIB, les écarts par rapport à la moyenne de l'OCDE du coût salarial par élève dépendent dans une moindre mesure du salaire des enseignants. Ainsi, aux trois niveaux d'enseignement considérés ici, le Luxembourg n'est pas le pays où le coût salarial par élève est le plus élevé si le classement est établi en pourcentage du PIB, alors qu'il l'est si le classement est établi en valeur absolue (en USD). Lorsque le coût salarial par élève est comparé en valeur relative, le salaire des enseignants n'est plus le facteur qui contribue le plus aux écarts par rapport à la moyenne de l'OCDE dans les pays où, comparativement, le niveau de salaire et le PIB par habitant sont tous deux soit élevés (au Luxembourg et en Suisse, par exemple), soit peu élevés (au Chili, en République tchèque et en Turquie, par exemple).

Dans l'enseignement primaire, des quatre facteurs qui contribuent à la variation du coût salarial par étudiant (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne de l'OCDE, c'est la taille des classes qui est le facteur le plus déterminant dans 13 des 28 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles. La taille des classes est également le facteur le plus déterminant des écarts dans cinq des sept pays où le coût salarial par élève (en pourcentage du PIB par habitant) est le plus élevé et dans six des sept pays où il est le moins élevé. Le facteur le plus déterminant de l'écart du coût salarial relatif par élève par rapport à la moyenne de l'OCDE varie davantage dans les pays où le coût salarial relatif par élève est plus proche de la moyenne de l'OCDE (voir l'encadré B7.3 et le tableau B7.1).

Le coût salarial par élève représente 7.4 % du PIB par habitant en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant est le plus élevé au Portugal (13.7 %), la Grèce venant en deuxième position (11.9 %). Au Portugal, le coût salarial unitaire élevé (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne de l'OCDE s'explique en partie par le salaire des enseignants. Le salaire des enseignants (161 % du PIB par habitant) est supérieur à la moyenne de l'OCDE (118 %) et contribue à hauteur de 3.2 points de pourcentage à l'écart du coût salarial relatif unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE, ce qui en fait le facteur le plus déterminant. En Grèce, l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE s'explique essentiellement par la taille des classes. La taille des classes (11.1 élèves par classe), qui est inférieure à la moyenne (16.0 élèves par classe), contribue à hauteur de 3.5 points de pourcentage à l'écart du coût salarial par élève (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne (voir le graphique B7.3). Les trois autres facteurs ont un impact mineur sur l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE du coût salarial unitaire en pourcentage du PIB par habitant : le salaire des enseignants (120 % du PIB par habitant) légèrement supérieur à la moyenne (118 %), le temps d'instruction (828 heures) légèrement supérieur à la moyenne (806 heures) et le temps d'enseignement (751 heures) légèrement inférieur à la moyenne (794 heures) contribuent à hauteur de 0.2, 0.3 et 0.5 point de pourcentage respectivement à l'écart du coût salarial par élève (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne de l'OCDE (voir le tableau B7.1).

Graphique B7.3. Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant, dans l'enseignement primaire (2007)



Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart, par rapport à la moyenne de l'OCDE, du coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant.

Source : OCDE. Tableau B7.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, c'est la taille des classes qui est généralement le facteur le plus déterminant de la variation du coût salarial unitaire (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne de l'OCDE, mais le temps d'enseignement et le salaire des enseignants (en pourcentage du PIB par habitant) ont un impact sensible aussi dans la plupart des pays (et sont mêmes les plus déterminants dans certains cas). Ces trois facteurs ont de toute évidence plus d'impact que dans l'enseignement primaire (voir l'encadré B7.3 et le tableau B7.2).

Le coût salarial unitaire représente 9.3 % du PIB par habitant en moyenne dans les pays de l'OCDE. Dans le classement établi en pourcentage du PIB par habitant, le coût salarial par élève est le plus élevé au Portugal (20.4 %), la Grèce venant en deuxième position (15.7 %). Le Chili reste le pays où le coût salarial par élève est le moins élevé (3.8 %) même si le classement est établi en pourcentage du PIB par habitant. Au Portugal, le coût salarial unitaire (en pourcentage du PIB par habitant) élevé par rapport à la moyenne de l'OCDE s'explique en partie par le salaire des enseignants (un facteur dont la contribution s'établit à 3.7 points de pourcentage), mais c'est la taille des classe qui est le facteur le plus déterminant (8.7 points de pourcentage). Au Chili, le facteur le plus déterminant de la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE est également la taille des classes (31.2 élèves par classe) qui est supérieure à la moyenne (d'où sa contribution négative de 3.5 points de pourcentage).

Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le coût salarial par élève varie énormément lorsqu'il est rapporté au PIB : il égale 3.8 % du PIB par habitant au Chili, soit moins de la moitié de la moyenne de l'OCDE (10.9 %), mais représente plus du quintuple de cette valeur en Espagne (20.1 %) et au Portugal (19.1 %), soit près du double de la moyenne de l'OCDE. Le coût salarial unitaire (en pourcentage du PIB par habitant) est supérieur à la moyenne de l'OCDE de 9.2 points de pourcentage en Espagne et de 8.2 points de pourcentage au Portugal, des valeurs qui s'expliquent essentiellement par une taille des classes nettement inférieure à celle d'autres pays de l'OCDE (voir le tableau B7.3 et l'encadré B7.3).

Encadré B7.3. Principaux facteurs déterminants de la variation du coût salarial unitaire en pourcentage du PIB par habitant par rapport à la moyenne de l'OCDE, selon le niveau d'enseignement (2007)

	Enseignement primaire	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	2 ^e cycle de l'enseignement secondaire
Salaire en pourcentage du PIB par habitant	7 pays Allemagne (+), Corée (+), Islande (-), Japon (+), Norvège (-), Pologne (-), Portugal (+)	8 pays Allemagne (+), Corée (+), Espagne (+), Hongrie (-), Islande (-), Japon (+), Norvège (-), Pologne (-)	11 pays Allemagne (+), Autriche (-), Belgique (Fr.) (+), France (-), Hongrie (-), Islande (-), Italie (-), Norvège (-), Pays-Bas (+), Pologne (-), Suisse (+)
Temps d'instruction	5 pays Australie (+), Belgique (Fr.) (+), Finlande (-), Italie (+), République tchèque (-)		1 pays Grèce (+)
Temps d'enseignement	3 pays États-Unis (-), Nouvelle-Zélande (-), Pays-Bas (-)	6 pays Autriche (+), États-Unis (-), Italie (+), Nouvelle-Zélande (-), République tchèque (+), Royaume-Uni (-)	4 pays Danemark (+), États-Unis (-), Japon (+), Nouvelle-Zélande (-)
Taille des classes (estimation)	13 pays Autriche (+), Belgique (Fl.) (+), Chili (-), Danemark (+), Espagne (+), France (-), Grèce (+), Hongrie (+), Luxembourg (+), Mexique (-), Royaume-Uni (-) Suisse (+), Turquie (-)	13 pays Australie (+), Belgique (Fl.) (+), Belgique (Fr.) (+), Chili (-), Danemark (+), Finlande (+), France (-), Grèce (+), Luxembourg (+), Mexique (-), Pays-Bas (-), Portugal (+), Suisse (+)	11 pays Australie (+), Belgique (Fl.) (+), Chili (-), Corée (-), Espagne (+), Finlande (-), Luxembourg (+), Portugal (+), République tchèque (-), Royaume-Uni (+), Turquie (-)

Remarque : le signe plus (+) et le signe moins (-) indiquent si le facteur à l'étude contribue à l'augmentation ou à la diminution du coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant.

Source : OCDE. Tableaux B7.1, B7.2 et B7.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants (en pourcentage du PIB par habitant) pèse le plus sur la variation du coût salarial unitaire (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne de l'OCDE dans 11 des 27 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles. Dans les pays où le coût salarial par élève est le moins élevé en valeur relative à ce niveau d'enseignement, le salaire des enseignants (en pourcentage du PIB par habitant), inférieur à la moyenne, est généralement le facteur le plus déterminant. C'est le cas en Islande, en Norvège et en Pologne. Aux États-Unis et en Hongrie, le salaire des enseignants (en pourcentage du PIB par habitant), qui est inférieur à la moyenne, se conjugue à une taille des classes et à un temps d'enseignement supérieurs à la moyenne, d'où un coût salarial par élève peu élevé en valeur relative.

Plus le niveau d'éducation est élevé, plus l'impact du salaire des enseignants est important et moins l'impact de la taille des classes est important sur la différence avec le coût salarial moyen par étudiant (en pourcentage du PIB par habitant). L'Autriche, la France, la Hongrie et la Suisse illustrent cette tendance. Dans tous ces pays, le facteur déterminant de l'écart du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE est le niveau de salaire des enseignants (en pourcentage du PIB par habitant) dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, tandis que dans l'enseignement primaire, c'est la taille des classes qui est l'élément déterminant (voir l'encadré B7.3).

Définitions et méthodologie

Le coût salarial par élève est calculé sur la base du salaire des enseignants, du nombre d'heures de cours suivies par les élèves (temps d'instruction) et données par les enseignants (temps d'enseignement), et de l'estimation de la taille des classes.

Les valeurs de ces variables sont en grande partie reprises de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* et se rapportent à l'année scolaire 2006-07 ou à l'année civile 2006 pour ce qui est des indicateurs budgétaires et financiers. Toutefois, certaines variables ont été estimées sur la base des chiffres publiés dans des éditions antérieures de *Regards sur l'éducation* en l'absence de données actualisées. Les valeurs manquantes qu'il s'est avéré impossible d'estimer ont été remplacées par la moyenne calculée sur la base de tous les pays de l'OCDE. L'analyse de ces facteurs est décrite de manière plus détaillée à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

Tableau B7.1.

Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans l'enseignement primaire (2007)

Guide du lecteur : en Australie, le coût salarial par élève, de l'ordre de 2 778 USD, dépasse la moyenne de l'OCDE de quelque 471 USD. Des salaires et un temps d'instruction supérieurs à la moyenne accroissent la différence par rapport à la moyenne de l'OCDE de 490 USD et 431 USD, respectivement, tandis qu'un temps d'instruction et une taille des classes estimée supérieurs à la moyenne diminuent l'écart par rapport à la moyenne de 254 USD et 197 USD respectivement. La somme de ces effets entraîne une différence positive par rapport à la moyenne de l'OCDE de l'ordre de 471 USD.

Contribution (en USD) des facteurs scolaires au coût salarial par élève						
Pays membres de l'OCDE	Coût salarial par élève	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 2 307 USD	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en USD) d'un salaire des enseignants inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 36 496 USD	Effet (en USD) d'un temps d'instruction (pour les élèves) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 806 heures	Effet (en USD) d'un temps d'enseignement (pour les enseignants) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 794 heures	Effet (en USD) d'une taille des classes estimée inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 16,0 élèves par classe
			(1)	(2) = (3) + (4) + (5) + (6)	(3)	(4)
Australie	2 778	471	490	431	-254	-197
Autriche	2 749	442	56	-233	65	554
Belgique (Fl.)	3 296	988	364	100	-40	564
Belgique (Fr.)	3 159	852	241	388	251	-28
Chili	526	-1 781	-1 255	424	-108	-843
Rép. tchèque	1 555	-752	-430	-306	-129	112
Danemark	3 607	1 299	294	-543	596	953
Finlande	2 433	126	5	-674	383	411
France	1 611	-697	-268	246	-273	-402
Allemagne	2 915	607	997	-636	-39	286
Grèce	3 186	879	-355	75	155	1 004
Hongrie	1 421	-886	-1 791	-542	630	817
Islande	2 430	123	-899	-274	408	888
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	2 876	568	-497	534	202	330
Japon	2 563	255	711	-322	293	-426
Corée	2 137	-171	929	-626	116	-590
Luxembourg	6 115	3 808	2 444	202	102	1 061
Mexique	658	-1 649	-893	-10	-10	-736
Pays-Bas	2 850	542	506	398	-410	49
Nouvelle-Zélande	2 124	-184	43	449	-480	-196
Norvège	3 309	1 001	-15	-589	197	1 409
Pologne	1 013	-1 295	-1 970	-309	288	696
Portugal	2 963	655	-120	260	-196	711
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	2 936	628	235	-43	-271	708
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	3 662	1 355	1 176	-371	-323	873
Turquie	599	-1 709	-1 092	99	314	-1 030
Royaume-Uni	2 296	-11	461	231	-172	-531
États-Unis	2 996	689	477	523	-830	519

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Tableau B7.1. (suite)

Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans l'enseignement primaire (2007)

Guide du lecteur : en Australie, le coût salarial par élève, de l'ordre de 7.8 % du PIB par habitant, dépasse la moyenne de l'OCDE de 0.4 point de pourcentage. Des salaires et un temps d'instruction supérieurs à la moyenne accroissent la différence par rapport à la moyenne de l'OCDE de 0.4 et 1.3 point de pourcentage, respectivement, tandis qu'un temps d'enseignement et une taille des classes estimée supérieurs à la moyenne diminuent l'écart par rapport à la moyenne de 0.8 et 0.6 point de pourcentage, respectivement. La somme de ces effets entraîne une différence positive par rapport à la moyenne de l'OCDE de l'ordre de 0.4 point de pourcentage.

Contribution (en points de pourcentage) des facteurs scolaires au coût salarial par élève en proportion du PIB par habitant

	Coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 7.4 % du PIB par habitant	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en points de pourcentage) d'un <u>salair</u> e des enseignants en pourcentage du PIB par habitant	Effet (en points de pourcentage) d'un <u>temps</u> d'instruction (pour les élèves)	Effet (en points de pourcentage) d'un <u>temps</u> d'enseignement (pour les enseignants)	Effet (en points de pourcentage) d'une <u>taille</u> des classes estimée inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 16.0 élèves par classe
			inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 118 %	inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 806 heures	inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 794 heures	inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 16.0 élèves par classe
	(1)	(2) = (3) + (4) + (5) + (6)	(3)	(4)	(5)	(6)
Australie	7.8	0.4	0.4	1.3	-0.8	-0.6
Autriche	7.8	0.4	-0.8	-0.7	0.2	1.7
Belgique (Fl.)	9.8	2.4	0.4	0.3	-0.1	1.7
Belgique (Fr.)	9.4	2.0	0.1	1.2	0.8	-0.1
Chili	3.8	-3.6	-1.3	1.7	-0.5	-3.6
Rép. tchèque	7.1	-0.4	0.9	-1.2	-0.5	0.4
Danemark	10.3	2.9	-0.1	-1.6	1.8	2.9
Finlande	7.5	0.0	-0.3	-2.1	1.2	1.3
France	5.2	-2.2	-0.9	0.8	-0.9	-1.3
Allemagne	8.9	1.4	2.7	-2.0	-0.1	0.9
Grèce	11.9	4.5	0.2	0.3	0.5	3.5
Hongrie	7.9	0.5	-3.0	-2.2	2.5	3.2
Islande	6.9	-0.5	-3.6	-0.8	1.2	2.7
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	9.8	2.4	-1.2	1.8	0.7	1.1
Japon	8.0	0.6	2.0	-1.0	0.9	-1.3
Corée	9.3	1.8	6.1	-2.4	0.4	-2.3
Luxembourg	8.1	0.6	-2.0	0.4	0.2	2.1
Mexique	4.9	-2.5	1.0	0.0	0.0	-3.4
Pays-Bas	7.7	0.2	0.1	1.2	-1.2	0.1
Nouvelle-Zélande	7.9	0.5	1.3	1.6	-1.7	-0.7
Norvège	6.3	-1.1	-3.7	-1.5	0.5	3.6
Pologne	6.8	-0.6	-3.3	-1.3	1.2	2.8
Portugal	13.7	6.2	3.2	1.0	-0.8	2.8
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	9.9	2.5	1.2	-0.1	-0.9	2.3
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	9.5	2.1	1.5	-1.1	-0.9	2.5
Turquie	5.0	-2.5	0.7	0.5	1.4	-5.0
Royaume-Uni	6.7	-0.7	0.7	0.7	-0.5	-1.6
États-Unis	6.8	-0.6	-1.2	1.4	-2.2	1.4

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Tableau B7.2.

Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2007)

Contribution (en USD) des facteurs scolaires au coût salarial par élève						
	Coût salarial par élève	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 2 950 USD	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en USD) d'un salaire des enseignants inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 39 470 USD	Effet (en USD) d'un temps d'instruction (pour les élèves) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 944 heures	Effet (en USD) d'un temps d'enseignement (pour les enseignants) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 720 heures	Effet (en USD) d'une taille des classes estimée inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 17,5 élèves par classe
	(1)	(2) = (3) + (4) + (5) + (6)	(3)	(4)	(5)	(6)
Pays membres de l'OCDE						
Australie	3 722	773	432	212	-415	542
Autriche	3 912	962	71	52	582	257
Belgique (Fl.)	4 534	1 585	195	64	150	1 176
Belgique (Fr.)	4 347	1 397	38	281	299	780
Chili	526	-2 424	-1 528	231	-277	-850
Rép. tchèque	2 376	-574	-809	-81	328	-11
Danemark	3 607	657	70	-155	343	400
Finlande	3 970	1 020	-29	-451	673	828
France	2 385	-565	-386	313	349	-840
Allemagne	3 813	864	1 299	-228	-177	-30
Grèce	4 187	1 237	-745	36	902	1 045
Hongrie	1 416	-1 533	-2 151	-145	601	162
Islande	2 430	-519	-1 220	-217	191	727
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	3 495	546	-595	463	581	97
Japon	3 294	345	664	-263	572	-629
Corée	2 662	-287	960	-249	817	-1 816
Luxembourg	9 985	7 036	4 726	-1 187	698	2 798
Mexique	703	-2 246	-834	369	-610	-1 171
Pays-Bas	3 109	160	648	257	-126	-620
Nouvelle-Zélande	2 304	-646	-155	113	-775	171
Norvège	3 569	619	-276	-437	316	1 016
Pologne	896	-2 053	-2 207	-197	120	231
Portugal	4 426	1 476	-467	-156	-168	2 267
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	3 818	869	424	43	32	369
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	5 065	2 115	1 791	-138	-717	1 180
Turquie	a	a	a	a	a	a
Royaume-Uni	2 667	-283	339	-31	-485	-106
États-Unis	2 995	46	331	115	-1 233	833

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Tableau B7.2. (suite)
Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans le premier cycle
de l'enseignement secondaire (2007)

Contribution (en points de pourcentage) des facteurs scolaires au coût salarial par élève en proportion du PIB par habitant						
	Coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 2.3% du PIB par habitant	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en points de pourcentage) d'un salaire des enseignants en pourcentage du PIB par habitant inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 124 %	Effet (en points de pourcentage) d'un temps d'instruction (pour les élèves) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 944 heures	Effet (en points de pourcentage) d'un temps d'enseignement (pour les enseignants) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 720 heures	Effet (en points de pourcentage) d'une taille des classes estimée inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 17.5 élèves par classe
	(1)	(2) = (3) + (4) + (5) + (6)	(3)	(4)	(5)	(6)
Pays membres de l'OCDE						
Australie	10.4	1.1	0.1	0.6	-1.2	1.6
Autriche	11.1	1.8	-0.9	0.2	1.7	0.8
Belgique (Fl.)	13.5	4.2	0.0	0.2	0.5	3.6
Belgique (Fr.)	12.9	3.6	-0.5	0.9	0.9	2.4
Chili	3.8	-5.5	-1.8	0.9	-1.1	-3.5
Rép. tchèque	10.8	1.5	0.6	-0.3	1.2	0.0
Danemark	10.3	1.1	-0.7	-0.5	1.0	1.2
Finlande	12.2	2.9	-0.4	-1.4	2.1	2.6
France	7.7	-1.6	-1.0	1.0	1.1	-2.7
Allemagne	11.6	2.3	3.7	-0.7	-0.5	-0.1
Grèce	15.7	6.4	-0.4	0.1	3.1	3.6
Hongrie	7.9	-1.4	-3.8	-0.6	2.3	0.6
Islande	6.9	-2.4	-4.5	-0.7	0.6	2.2
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	11.9	2.6	-1.1	1.5	1.9	0.3
Japon	10.3	1.0	2.0	-0.8	1.8	-2.0
Corée	11.5	2.2	7.1	-0.9	3.1	-7.0
Luxembourg	13.2	3.9	-0.5	-2.1	1.3	5.3
Mexique	5.3	-4.0	2.7	1.6	-2.8	-5.5
Pays-Bas	8.4	-0.9	0.5	0.7	-0.4	-1.8
Nouvelle-Zélande	8.6	-0.7	1.0	0.4	-2.7	0.6
Norvège	6.8	-2.4	-4.7	-1.1	0.8	2.6
Pologne	6.0	-3.3	-3.8	-0.8	0.5	0.9
Portugal	20.4	11.1	3.7	-0.6	-0.7	8.7
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	12.9	3.6	2.2	0.1	0.1	1.2
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	13.1	3.8	2.9	-0.4	-2.0	3.3
Turquie	a	a	a	a	a	a
Royaume-Uni	7.8	-1.5	0.4	-0.1	-1.5	-0.3
États-Unis	6.8	-2.5	-1.7	0.3	-3.3	2.3

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Tableau B7.3.
 Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans le deuxième cycle
 de l'enseignement secondaire (2007)

Contribution (en USD) des facteurs scolaires au coût salarial par élève						
	Coût salarial par élève (1)	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 3 449 USD (2) = (3) + (4) + (5) + (6)	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en USD) d'un salaire des enseignants inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 42 303 USD (3)	Effet (en USD) d'un temps d'instruction (pour les élèves) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 984 heures (4)	Effet (en USD) d'un temps d'enseignement (pour les enseignants) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 655 heures (5)	Effet (en USD) d'une taille des classes estimée inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 18,4 élèves par classe (6)
Australie	3 722	273	219	35	-780	800
Autriche	3 760	311	-72	236	388	-241
Belgique (Fl.)	5 239	1 790	984	-104	68	842
Belgique (Fr.)	5 038	1 589	799	153	352	285
Chili	528	-2 921	-1 732	371	-468	-1 092
Rép. tchèque	2 529	-920	-912	138	226	-372
Danemark	4 406	957	622	-229	2 381	-1 816
Finlande	2 711	-738	54	-229	547	-1 109
France	3 603	154	-728	529	207	147
Allemagne	4 376	927	1 521	-375	-339	118
Grèce	4 368	919	-1 097	1 187	735	94
Hongrie	1 502	-1 947	-2 009	297	421	-656
Islande	3 164	-285	-904	-341	526	434
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	3 138	-312	-744	338	286	-192
Japon	3 913	464	526	-464	1 016	-615
Corée	3 373	-76	916	130	1 111	-2 234
Luxembourg	9 985	6 536	4 693	-1 840	133	3 549
Mexique	m	m	m	m	m	m
Pays-Bas	4 024	574	1 513	163	-512	-590
Nouvelle-Zélande	2 804	-646	-407	5	-1 172	928
Norvège	3 943	494	-333	-522	841	507
Pologne	912	-2 537	-2 558	-232	-71	324
Portugal	4 141	692	-754	-469	-166	2 081
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	5 931	2 481	369	-23	-259	2 394
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	6 903	3 454	2 702	216	-143	680
Turquie	971	-2 478	-1 914	-405	313	-472
Royaume-Uni	3 937	487	191	-130	-1 001	1 428
États-Unis	2 812	-637	124	-11	-1 586	837

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Tableau B7.3. (suite)
Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans le deuxième cycle
de l'enseignement secondaire (2007)

Contribution (en points de pourcentage) des facteurs scolaires au coût salarial par élève en proportion du PIB par habitant						
	Coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 10,9 % du PIB par habitant	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en points de pourcentage) d'un <u>salaire des enseignants en pourcentage du PIB par habitant</u>	Effet (en points de pourcentage) d'un <u>temps d'instruction</u> (pour les élèves)	Effet (en points de pourcentage) d'un <u>temps d'enseignement</u> (pour les enseignants)	Effet (en points de pourcentage) d'une <u>taille des classes estimée</u> inférieure/ supérieure à la moyenne de l'OCDE de 18,4 élèves par classe
			inférieur/ supérieur à la moyenne de l'OCDE de 133 %	inférieur/ supérieur à la moyenne de l'OCDE de 984 heures	inférieur/ supérieur à la moyenne de l'OCDE de 655 heures	
	(1)	(2) = (3) + (4) + (5) + (6)	(3)	(4)	(5)	(6)
Pays membres de l'OCDE						
Australie	10.4	-0.4	-0.6	0.1	-2.3	2.4
Autriche	10.7	-0.2	-1.4	0.7	1.2	-0.7
Belgique (Fl.)	15.6	4.7	2.2	-0.3	0.2	2.6
Belgique (Fr.)	15.0	4.1	1.7	0.5	1.1	0.9
Chili	3.8	-7.1	-2.2	1.5	-1.9	-4.5
Rép. tchèque	11.5	0.6	0.7	0.5	0.8	-1.4
Danemark	12.6	1.8	0.7	-0.7	7.2	-5.4
Finlande	8.3	-2.6	-0.1	-0.7	1.7	-3.4
France	11.6	0.7	-2.1	1.7	0.7	0.5
Allemagne	13.3	2.4	4.3	-1.2	-1.0	0.4
Grèce	16.4	5.5	-1.4	4.1	2.5	0.3
Hongrie	8.3	-2.5	-2.7	1.1	1.6	-2.6
Islande	9.0	-1.9	-3.7	-1.0	1.6	1.3
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	10.7	-0.2	-1.6	1.1	0.9	-0.6
Japon	12.2	1.3	1.5	-1.5	3.2	-1.9
Corée	14.6	3.7	7.7	0.5	4.2	-8.6
Luxembourg	13.2	2.3	-1.5	-3.4	0.2	6.9
Mexique	m	m	m	m	m	m
Pays-Bas	10.8	0.0	2.7	0.5	-1.5	-1.7
Nouvelle- Zélande	10.5	-0.4	0.4	0.0	-4.0	3.2
Norvège	7.6	-3.3	-5.4	-1.3	2.2	1.3
Pologne	6.1	-4.7	-4.8	-0.9	-0.3	1.3
Portugal	19.1	8.2	2.8	-1.8	-0.6	7.9
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	20.1	9.2	2.3	-0.1	-0.8	7.8
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	17.9	7.0	4.9	0.6	-0.4	1.9
Turquie	8.0	-2.8	-0.2	-1.8	1.4	-2.1
Royaume-Uni	11.5	0.7	-0.3	-0.4	-3.0	4.3
États-Unis	6.4	-4.5	-2.5	0.0	-4.3	2.3

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Tableau B7.4.

Grandes réformes mises en œuvre entre 1995 et 2010 dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève

	Salaire des enseignants (statutaire)	Temps d'instruction annuel prévu pour les élèves	Temps d'enseignement annuel prévu pour les enseignants (dans les établissements publics)	Taille des classes ou taux d'encadrement
Australie	Au cours des dix dernières années, aucune réforme d'envergure nationale n'a été menée dans un domaine en rapport direct avec le salaire des enseignants qui aurait pu avoir un impact direct sur les valeurs de l'indicateur B7. Toutefois, le gouvernement du Commonwealth travaille, dans le cadre du récent Pacte national pour l'amélioration du corps enseignant (<i>Teacher Quality National Partnership Agreement</i>), à une série de réformes visant à améliorer l'enseignement et le leadership dans les établissements. Ces réformes consisteront notamment à améliorer le système de rémunération des enseignants afin d'y inclure une prime au mérite et de revoir le système de compensation des enseignants et chefs d'établissement en poste dans des établissements difficiles à doter en personnel, situés dans des régions rurales/retirées ou défavorisées à forte densité d'aborigènes. Ces réformes en sont encore à un stade précoce et il n'est pas encore possible de déterminer quel sera leur impact sur le salaire des enseignants.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	La taille des classes n'a fait, ces dix dernières années, l'objet d'aucune réforme d'envergure nationale qui aurait eu un impact direct sur cet indicateur. Toutefois, plusieurs États/Territoires ont pris de nouveaux engagements en matière de dotation dans le but d'améliorer le taux d'encadrement dans leur zone de couverture.
Autriche	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Diminution du temps d'instruction. À compter de l'année scolaire 2003-04, le temps d'instruction a diminué de deux périodes par classe au niveau 3 de la CITE et de une période et demie par classe en moyenne au niveau 2 de la CITE. Le nombre de périodes de cours est stipulé dans les divers programmes de cours qui font l'objet d'arrêtés fédéraux du ministère de l'Éducation. Par voie de conséquence, les dépenses au titre de la rémunération des enseignants ont diminué.	Depuis septembre 1997, les enseignants ne peuvent donner plus de 27 cours de 50 minutes (contre 28 cours de 50 minutes auparavant) dans l'enseignement primaire. Des réformes similaires avaient déjà été introduites dans l'enseignement secondaire en 1989.	L'effectif maximum d'une classe a été réduit de 5 élèves par classe aux niveaux 1 et 2 de la CITE à compter de l'année scolaire 2007-08. Au niveau 1 (enseignement primaire) et 2 (premier cycle de l'enseignement secondaire, dans les établissements de la filière générale [<i>Hauptschulen</i>] de la CITE), il incombe aux provinces d'amender leur réglementation sur l'organisation du système scolaire. Au niveau 2 de la CITE (dans les établissements de la filière académique [<i>Allgemein bildenden höhere Schulen</i>]), c'est la loi fédérale sur l'organisation scolaire qui a été amendée. Le nombre maximum d'élèves par classe est resté inchangé au niveau 3 de la CITE. Toutefois, les conditions dans lesquelles des classes peuvent être scindées en petits groupes ont été assouplies pour certaines matières. Les dépenses au titre de la rémunération des enseignants augmentent donc fortement jusqu'en 2010-11.
Belgique (Communauté flamande)	Alignement des salaires des enseignants dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Avant septembre 2000, les salaires statutaires étaient différents au niveau 1 et au niveau 2 de la CITE. À partir du 1 ^{er} septembre 1999, les salaires statutaires en vigueur dans ces deux niveaux d'enseignement ont été progressivement alignés. La mise en œuvre de cette réforme s'est terminée le 1 ^{er} septembre 2004.	Depuis septembre 2001, le temps d'instruction maximal est fixé à 1 200 heures par an dans l'enseignement secondaire.	Depuis septembre 1997, les enseignants ne peuvent donner plus de 27 cours de 50 minutes (contre 28 cours de 50 minutes auparavant) dans l'enseignement primaire. Des réformes similaires avaient déjà été introduites dans l'enseignement secondaire en 1989.	Un dispositif intégré de soutien aux enfants issus de milieux défavorisés, qui s'inscrit dans le cadre de l'égalité des chances dans l'éducation, est entré en vigueur le 1 ^{er} septembre 2002. Il prévoit d'accorder un soutien scolaire supplémentaire. Ce soutien cible les établissements qui accueillent des proportions élevées d'élèves dont le profil socio-économique correspond à certains indicateurs et consiste à leur accorder des heures de cours supplémentaires. Depuis 2002, 1,7 % environ d'heures de cours supplémentaires ont été accordées dans ce cadre à des établissements d'enseignement secondaire.

Tableau B7.4. (suite-1)
Grandes réformes mises en œuvre entre 1995 et 2010 dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève

	Salaire des enseignants (statutaire)	Temps d'instruction annuel prévu pour les élèves	Temps d'enseignement annuel prévu pour les enseignants (dans les établissements publics)	Taille des classes ou taux d'encadrement	
Pays membres de l'OCDE	République tchèque	Règlement (amendé ultérieurement) sur les salaires 469/2002 Sb : les barèmes salariaux comptent 16 catégories (définies en fonction de la complexité des tâches) et 12 échelons (définis en fonction de l'ancienneté). Le barème de rémunération des enseignants supprime le barème de base, mais il est moins favorable que des barèmes en vigueur dans d'autres secteurs, notamment celui de la santé. Le salaire de tout enseignant pleinement qualifié augmente progressivement avec l'ancienneté, quels que soient le type de contrat de travail et la nature de la relation d'emploi. Les enseignants se répartissent entre la 8 ^e et la 13 ^e catégorie et ne se classent dans la 14 ^e catégorie que dans des circonstances exceptionnelles. Règlement sur les salaires 74/2009 Sb : le barème applicable aux enseignants a été étendu à des personnels de l'éducation sans fonction pédagogique (dont le salaire a augmenté).	La réforme des programmes de cours, en l'occurrence leur transfert dans le Programme-cadre de l'éducation (PCE), remonte à 2005. Sa mise en œuvre dans l'enseignement primaire et secondaire a débuté lors de l'année scolaire 2007-08 et se poursuivra jusqu'à l'année scolaire 2011-12. Des changements substantiels ont été introduits dans les grilles du PCE : le nombre d'heures de cours flexibles a par exemple augmenté. Le PCE définit des compétences de base, des résultats dans des domaines d'études constituant les matières obligatoires et le contenu recommandé des cours. Il stipule également des compétences transversales. À l'échelle des établissements, les cursus sont arrêtés par cours – les cours peuvent être les mêmes que les domaines d'études et que les compétences transversales, ils peuvent les intégrer ou les répartir entre différentes matières. Il est possible également de dispenser les cours par module. Les résultats doivent être atteints et le temps alloué à chaque domaine d'études doit être respecté. Les établissements doivent dispenser les cours dans le respect de leur programme pédagogique.	Depuis 2005, le chef d'établissement peut augmenter de 3 heures le nombre d'heures de cours par enseignant (dans le respect toutefois de la limite de 24 heures de cours par semaine).	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.
	Finlande	Mise en œuvre d'une nouvelle grille salariale pour le personnel de l'éducation depuis 2007. Avant cette réforme, les salaires étaient fonction du nombre d'heures de cours et de l'ancienneté. Dans la nouvelle grille, les salaires sont fixés en fonction des tâches et de leur niveau d'exigence, des résultats, du professionnalisme et de l'expérience professionnelle. De plus, des primes peuvent être octroyées en fonction des résultats de l'établissement. La nouvelle grille salariale laisse une certaine marge de manœuvre aux employeurs, en l'occurrence les autorités locales. Le Syndicat de l'éducation espère que les employeurs feront davantage usage de la possibilité de proposer des salaires supérieurs à ceux prévus dans les conventions collectives nationales. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact quantitatif de la nouvelle grille salariale.	Depuis le 1 ^{er} août 2001, toutes les formations de la filière professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire durent 3 ans et valent 120 crédits (1 crédit représente l'équivalent d'une charge de travail de 40 heures pour les élèves). Auparavant, ces formations duraient entre deux et trois ans. En 1999, un peu moins d'un tiers des élèves a entrepris une formation de deux ou deux ans et demi. Dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, la répartition des heures de cours a également été modifiée par arrêté gouvernemental en 2002, mais le nombre minimal d'heures de cours prévues n'a pas changé.	Les conditions de travail des enseignants, dont le temps d'enseignement, sont définies dans les conventions collectives et dans la législation (durée de l'année scolaire, etc.). Le temps de travail de la plupart des enseignants est basé sur le temps d'enseignement. Dans certaines filières professionnelles du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le temps de travail et d'enseignement des enseignants est fixé de manière globale. La date d'entrée en vigueur de ces dispositions varie selon les domaines d'études.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.
	France	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Dans l'enseignement primaire, l'organisation de la semaine de classe a été réformée à compter du début de l'année scolaire 2008-09. Les cours du samedi matin ont été supprimés. La semaine de classe compte désormais 24 heures de cours étalés sur quatre jours (le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi) ou sur neuf demi-journées (auquel cas il y a cours également le mercredi matin). La durée maximale de la journée de classe reste fixée à six heures. Le cas échéant, les élèves peuvent suivre, dans leur établissement, 2 heures de remédiation par semaine en plus des 24 heures de cours normalement prévues. L'année scolaire compte donc désormais 864 heures de cours, contre 962 heures auparavant.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.
Hongrie	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Un nouveau programme commun a été instauré à l'échelle nationale en première année à compter de l'année scolaire 2004-05. Un nouveau programme-cadre (recommandé également), comptant moins d'heures de cours, a été instauré en 5 ^e , 9 ^e et 10 ^e année à compter de l'année scolaire 2003-04. Ce programme a été étendu à la 3 ^e et à la 7 ^e année à compter de l'année scolaire 2005-06. Dans l'ensemble, ce train de mesures a donné lieu une diminution du temps d'instruction obligatoire de l'ordre de 8 % à 10 %.	Depuis 2006 : augmentation du temps d'enseignement obligatoire aux niveaux 2 et 3 de la CITE, de 20 à 22 heures. Cette réforme a donné lieu à une augmentation de 10 % du temps d'enseignement obligatoire.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	

Tableau B7.4. (suite-2)

Grandes réformes mises en œuvre entre 1995 et 2010 dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève

	Salaires des enseignants (statutaire)	Temps d'instruction annuel prévu pour les élèves	Temps d'enseignement annuel prévu pour les enseignants (dans les établissements publics)	Taille des classes ou taux d'encadrement
Italie	Une plus grande autonomie des établissements en matière de fixation des salaires des enseignants. Le salaire est constitué d'une rémunération de base et d'une prime de compensation. L'augmentation de ces deux composantes est fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation. Depuis 2000, en vertu de la loi sur l'autonomie, la prime de compensation est fixée en fonction de critères définis à l'échelle de l'établissement.	Installation d'un nombre minimal et maximal d'heures de cours en 2005 et 2009.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	En 2006, le nombre moyen d'élèves par classe a augmenté de 0.40 élève dans l'enseignement primaire et secondaire. Depuis 2009, les effectifs minimaux et maximaux des classes sont définis : entre 15 et 25 élèves par classe dans l'enseignement primaire et entre 18 et 25 élèves par classe dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les classes ne peuvent compter moins de 27 élèves dans le deuxième cycle du secondaire.
Mexique	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.
Pays-Bas	Réduction progressive du nombre d'échelons en fonction de l'ancienneté: deux échelons (années) ont été supprimés en 2000, trois l'ont été en 2001 et deux autres l'ont été en 2002. Le barème a été ramené à 18 échelons au terme de la réforme (en 2002). Le coût de cette réforme est estimé à 60 millions d'euros dans l'enseignement primaire et à 100 millions d'euros dans l'enseignement secondaire. Les enseignants qui perçoivent le salaire maximum recevront une prime de 1 000 euros dans l'enseignement primaire et de 1 850 euros dans l'enseignement secondaire.	Réduction progressive du temps d'instruction, de 1 067 à 1 040 heures, puis à 1 000 heures en 2009 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.	Réduction du temps d'enseignement : de 867 heures en 2001 à 750 heures maximum en 2009. Dans l'enseignement secondaire, le conseil de direction des établissements jouit d'un grand pouvoir de décision, y compris en matière de temps d'enseignement. Depuis 2004, la convention collective ne réglemente plus le temps d'enseignement dans l'enseignement secondaire. Auparavant, le temps d'enseignement était limité à 750 (ou 867) heures par an. Dans la nouvelle convention collective (2008-2010), organisations patronales et syndicales sont de nouveau convenues d'un temps d'enseignement de 750 heures au maximum à compter du 1 ^{er} août 2009. À partir de cette date, les enseignants sont en droit d'échanger 24 heures de cours contre l'exécution d'autres tâches scolaires ou contre rémunération. De plus, une étude sur l'intégralité du corps enseignant de l'enseignement secondaire (IPTO-VO) a montré qu'en équivalents temps plein, les enseignants donnaient en moyenne 690 heures de cours, dans l'hypothèse de 38.5 semaines de cours par an.	Investissements dans la réduction de la taille des classes. Augmentation du taux d'encadrement : de 18.6 élèves par enseignant en 2000 à 16.2 élèves par enseignant en 2008 (hors enseignement spécial). Augmentation du nombre d'auxiliaires d'éducation : de 5 000 équivalents temps plein en 2002 à 8 000 équivalents temps plein en 2007.

Tableau B7.4. (suite-3)
Grandes réformes mises en œuvre entre 1995 et 2010 dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève

	Salaire des enseignants (statutaire)	Temps d'instruction annuel prévu pour les élèves	Temps d'enseignement annuel prévu pour les enseignants (dans les établissements publics)	Taille des classes ou taux d'encadrement
Pays membres de l'OCDE Norvège	Le gouvernement et les syndicats ont conclu un premier accord en mai 2000 (<i>Skolepakke 1</i>) et un second en octobre 2001 (<i>Skolepakke 2</i>). Les enseignants se sont vu accorder une progression équivalente à deux échelons à partir du 1er août 2000 lors du premier accord et à trois échelons lors du deuxième accord (l'un à compter du 1 ^{er} janvier 2002 et les deux autres à partir d'août 2002). Cette progression de cinq échelons au total revient à une augmentation des salaires de 8 %.	Augmentation du nombre d'heures de cours de la première à la quatrième année. Nombre d'heures de cours supplémentaires par semaine : 3 heures (soit 85.5 heures par an) de lecture, expression écrite et littérature en 2002, 3 heures (soit 85.5 heures par an) de lecture, expression écrite et littérature, et 2 heures (soit 57 heures par an) de mathématiques en 2004 et 1 heure (soit 28.5 heures par an) de mathématiques, de sciences, d'études sociales et de langues étrangères modernes en 2005 ; nombre d'heures de cours supplémentaires par an : 76 heures de mathématiques et de lecture, expression écrite et littérature, et 38 heures de langues étrangères modernes en 2008. Augmentation du nombre d'heures de cours par an de la cinquième à la septième année : 76 heures d'éducation physique en 2009. En 2010, augmentation du nombre d'heures de cours de 38 heures dans n'importe quelle matière ou année d'études, selon l'évaluation des propriétaires de l'établissement.	L'accord <i>Skolepakke 2</i> prévoit notamment l'augmentation du temps d'enseignement par semaine dans l'enseignement primaire, à hauteur de 1 % le 1 ^{er} janvier 2002 et de 3 % le 1 ^{er} août 2002 (1 heure = 4 %).	Le système était assez rigide en Norvège : les classes étaient constituées de manière permanente et ne pouvaient compter plus d'un certain nombre d'élèves, une limite fixée en fonction de l'âge (28 élèves par classe dans l'enseignement primaire, soit de la 1 ^{ère} à la 7 ^e année, 30 élèves par classe dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, soit de la 8 ^e à la 10 ^e année, et 15 élèves par classe en filière professionnelle dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire). Ce système a été abandonné en 2003. Le système des classes et des effectifs maximaux a été remplacé par un système plus souple, qui laisse une plus grande marge de manœuvre aux municipalités. Les idées maîtresses de ce système sont « justification », « pédagogie » et « sécurité ». Ce système a été instauré à la condition que les municipalités ne puissent s'en servir pour faire des économies.
Portugal	1999, 2007 et 2009 : réforme des salaires et modification du nombre d'années d'exercice requis pour atteindre le salaire à l'échelon maximum.	Réorganisation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans le programme obligatoire de base, les matières à option supplémentaires sont passées de 2 (6 cours par semaine) à 3 (9 cours par semaine), soit de 205.2 cours (307.8 heures) à 307.8 cours (soit 461.7 heures) par an. Le temps d'instruction prévu est passé de 872.1 heures (581.4 cours) à 923.4 heures (615.6 cours).	Modification des conditions de travail des enseignants. En vertu du décret 15/2007, le nombre d'heures de cours est passé de 20 à 22 heures par semaine dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, soit de 684 à 752.4 heures par an.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.
Espagne	Adoption de la nouvelle loi sur l'éducation le 3 mai 2006, dont la mise en œuvre s'étendra de l'année scolaire 2007-08 à l'année scolaire 2010-11. Les réformes prévues par cette loi ne concernent pas les domaines abordés dans cette enquête. Ces domaines sont les mêmes que ceux retenus dans l'enquête de 2009 sur les enseignants et les programmes.			
Suède	Depuis 2000, le système national d'éducation n'a pas fait l'objet de réforme qui aurait pu avoir un impact sur les facteurs pris en compte dans les analyses de l'indicateur B7.			
Suisse	Le temps d'instruction et le temps d'enseignement, et le salaire des enseignants sont déterminés par les cantons, une caractéristique typique de la structure confédérale de la Suisse. Il n'y a donc pas de réformes d'envergure nationale à relever concernant les métadonnées de l'indicateur B7. Des réformes pertinentes ont bien été mises en œuvre dans des cantons ces dix dernières années, mais elles ne touchent qu'une partie des enseignants et/ou des élèves suisses. Dans le canton de Saint-Gall par exemple, le temps total d'instruction prévu dans l'enseignement primaire (6 années d'études) a augmenté : il est passé de 5 100 heures en 1998 à 5 460 heures en 2008. Toutefois, les effectifs de l'enseignement primaire de ce canton ne représentent que 7 % environ de la totalité des effectifs de l'enseignement primaire (et 8 % des enseignants).			

Tableau B7.4. (suite-4)

Grandes réformes mises en œuvre entre 1995 et 2010 dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève

	Salaire des enseignants (statutaire)	Temps d'instruction annuel prévu pour les élèves	Temps d'enseignement annuel prévu pour les enseignants (dans les établissements publics)	Taille des classes ou taux d'encadrement
Pays membres de l'OCDE				
Royaume-Uni	<p>En Angleterre et au pays de Galles, entre 1999 et avril 2002, le salaire des enseignants relevait d'un barème à neuf échelons en début de carrière, puis d'un barème supérieur, à cinq échelons.</p> <p>La grille salariale a été revue à compter de septembre 2002. Désormais, elle est constituée d'un premier barème à six échelons et d'un barème supérieur à trois échelons.</p> <p>La réforme de novembre 2003 a instauré de nouveaux barèmes salariaux (plus élevés) pour les enseignants en poste dans la grande banlieue de Londres. La rémunération des fonctions de gestion a également été réformée.</p> <p>Écosse : un nouveau barème a été introduit en 2002, après l'évaluation de 2000.</p>	<p>En Angleterre, l'année scolaire est constituée de 380 demi-journées, à raison d'une demi-journée le matin, de 9 à 12 heures environ, et d'une demi-journée l'après-midi, de 13 à 15 heures 30 environ. Le nombre de cours par semaine n'est pas fixé.</p> <p>Le temps d'instruction minimum recommandé (hors pauses) est de 21 heures chez les 5-7 ans, de 23,5 heures chez les 7-11 ans, de 24 heures chez les 11-14 ans et de 25 heures chez les 14-16 ans.</p>	<p>Le temps de travail des enseignants est fixé à 1 265 heures par an, mais le temps à consacrer à l'enseignement proprement dit n'est pas précisé.</p> <p>Depuis le 1^{er} septembre 2005, tous les enseignants en poste (y compris les chefs d'établissement) ayant une charge d'enseignement sont dans l'obligation de consacrer au moins 10 % de leur horaire d'enseignement à la planification, à la préparation et à l'évaluation.</p> <p>Écosse : depuis août 2001, le temps de travail est fixé à 35 heures par semaine, le temps d'enseignement en classe a été réduit progressivement, pour atteindre 22,5 heures par semaine en 2006.</p>	<p>Dans son programme, le gouvernement anglais s'est engagé en 1997 à limiter à 30 le nombre d'élèves par classe chez les enfants âgés de 5, 6 et 7 ans.</p> <p>La loi sur le cadre et les normes scolaires impose aux autorités locales et aux établissements de limiter la taille des classes prises en charge par un enseignant qualifié à 30 élèves maximum chez les enfants âgés de 5, 6 et 7 ans. Cette obligation est entrée en vigueur en septembre 2001, au début de l'année scolaire 2001-02.</p> <p>Écosse : un règlement de 1999 limite la taille des classes les trois premières années de l'enseignement primaire (P1, P2 et P3). Le nombre maximum de 30 élèves par classe est entré en vigueur progressivement : en août 1999 en 1^{ère}, en août 2000 en 2^e et en août 2001 en 3^e. Les effectifs maximaux ont été réduits à 25 élèves en 2007-08 (circulaire gouvernementale 1/2007). La limite est fixée à 33 élèves par classe dans les autres années d'études de l'enseignement primaire. En première et deuxième année de l'enseignement secondaire, les classes ne peuvent compter plus de 20 élèves pendant les cours de mathématiques et d'anglais (circulaire gouvernementale 1/2007).</p>
États-Unis	<p>Le salaire des enseignants est fixé par les États et les districts.</p>	<p>La réglementation du nombre de journées de classe et du nombre d'heures de cours par an varie selon les États. Il n'y a pas de norme nationale, mais la tendance générale depuis les années 80 est à l'augmentation du temps d'instruction (ECS, Zaleski et Colasanti, juin 2008, www.ecs.org/html/educationIssues/ECSSStateNotes.asp?nIssueID=102). La moyenne nationale s'établit à 180 journées de classe par an.</p>	<p>La réglementation du temps d'enseignement dans les établissements publics varie selon les États et les districts. Le nombre d'heures par journée de classe varie également entre les États.</p>	<p>Le taux d'encadrement ne fait pas l'objet d'une réglementation nationale. Le dispositif <i>NCLB-Title II Teacher Quality Block Grants</i> peut être utilisé pour réduire la taille des classes, mais n'instaure pas d'obligation légale en la matière (www.ed.gov/offices/OESE/ClassSize/index.html). Certains districts, comme New York, ont négocié des limites avec les syndicats locaux.</p>
Pays partenaires				
Brésil	<p>Le Fonds pour le maintien et le développement de l'enseignement fondamental et la valorisation des enseignants (FUNDEB) a été créé en droit national en 2007. Il doit servir à financer des réseaux pédagogiques dans les entités fédérées et les municipalités en fonction des effectifs scolarisés aux niveaux 0, 1, 2 et 3 de la CITE. Soixante pour cent au moins de son budget total doit être affecté à la rémunération des personnels de l'éducation aux niveaux 0, 1, 2 et 3 de la CITE dans chaque entité fédérée et dans le District fédéral.</p> <p>Une loi adoptée en 2008 fixe le salaire minimum des enseignants aux niveaux 0, 1, 2 et 3 de la CITE.</p>	<p>Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.</p>	<p>Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.</p>	<p>Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.</p>

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Chapitre



ACCÈS À L'ÉDUCATION, PARTICIPATION ET PROGRESSION



QUELS SONT LES EFFECTIFS SCOLARISÉS ?

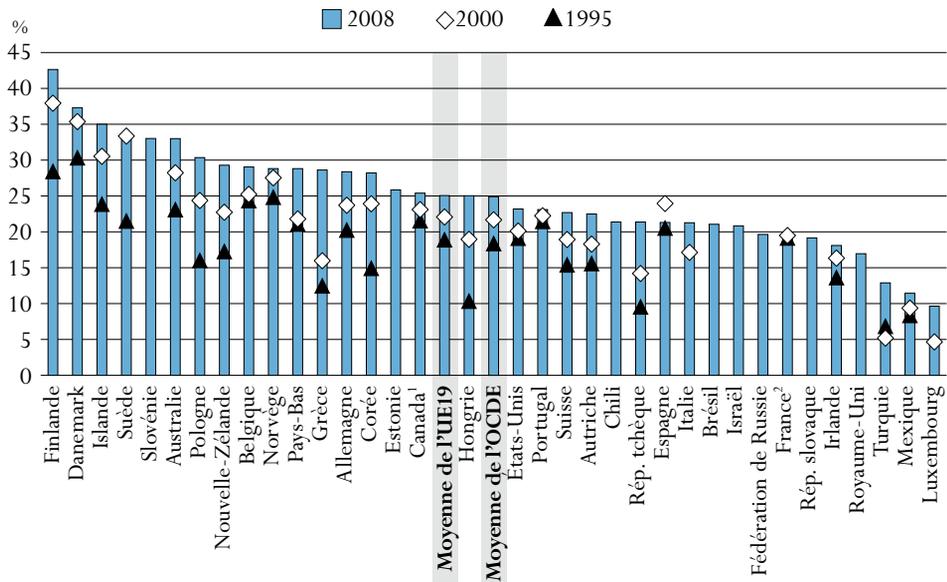
Cet indicateur étudie la scolarisation et analyse son évolution entre 1995 et 2008 sur la base des proportions d'effectifs scolarisés. Il décrit les tendances de scolarisation dans l'accueil préprimaire ainsi que dans l'enseignement secondaire et tertiaire, et compare les rôles que jouent les prestataires publics et privés de services d'éducation dans les pays membres ou partenaires de l'OCDE.

Points clés

Graphique C1.1. Taux de scolarisation de la population âgée de 20 à 29 ans (1995, 2000 et 2008)

Effectifs scolarisés à temps plein et à temps partiel dans les établissements publics et privés

Plus de 30 % des individus âgés de 20 à 29 ans sont scolarisés en Australie, au Danemark, en Finlande, en Islande, en Pologne et en Suède et, dans les pays partenaires, en Slovaquie. Les taux de scolarisation des 20-29 ans ont progressé de 7.7 points de pourcentage entre 1995 et 2008, et de 3.5 points de pourcentage entre 2000 et 2008 dans les pays dont les données sont disponibles.



1. Année de référence : 2007 (et non 2008).

2. Les Départements d'outre-mer (DOM) sont exclus des chiffres de 1995 et de 2000.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux de scolarisation de la population âgée de 20 à 29 ans en 2008.

Source : OCDE, Tableau C1.2. Voir les notes à l'annexe (www.oecd.org/edu/eqa2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316932>

Autres faits marquants

- Dans la plupart des pays de l'OCDE, tous les jeunes ou presque suivent à l'heure actuelle au moins 12 années d'études dans le cadre institutionnel. La quasi-totalité de la population (90 % au moins) est scolarisée pendant au moins 14 ans en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Hongrie, en Irlande, en Islande, en Italie, au Japon, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie. À titre de comparaison, les taux de scolarisation dépassent 90 % pendant 11 ans en Corée, aux États-Unis, en Grèce et au Mexique, mais seulement pendant 7 ans en Turquie et, dans les pays partenaires, 9 ans au Brésil. La durée de scolarisation a augmenté de un an depuis 2007 dans sept pays et s'est allongée de trois ans dans un pays partenaire, en l'occurrence en Estonie.
- Dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, plus de 70 % des enfants âgés de 3 et 4 ans sont accueillis dans des structures préprimaires ou primaires. Dans les 19 pays de l'OCDE qui sont membres de l'UE (UE19), les enfants sont plus susceptibles d'être scolarisés à l'âge de 4 ans, voire plus tôt, que dans les autres pays de l'OCDE : le taux de scolarisation des enfants de 3 et 4 ans s'établit en moyenne à 80 % dans l'UE19, contre 72 % seulement à l'échelle de l'OCDE.
- Entre 1995 et 2008, les taux de scolarisation sont passés de 74 % à 82 % en moyenne chez les individus âgés de 15 à 19 ans. Dans ce groupe d'âge, les taux de scolarisation de 2008 sont supérieurs à 90 % en Belgique (où c'était déjà le cas en 1995) et en Pologne et, dans les pays partenaires, en Slovénie. Une tendance similaire s'observe chez les individus âgés de 20 à 29 ans qui sont en grande partie inscrits dans l'enseignement tertiaire : leurs taux de scolarisation ont augmenté entre 1995 et 2008 dans tous les pays de l'OCDE, sauf au Portugal.
- Dans un tiers environ des pays dont les données sont disponibles, les taux de scolarisation des 15-19 ans et des 20-29 ans se sont stabilisés ces cinq dernières années, signe peut-être que le point de saturation est atteint. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, la scolarisation quasi généralisée peut expliquer ce constat.

Contexte

Le bien-être social et la prospérité économique des pays dépendent dans une grande mesure de l'instruction et de la formation de leur population. Intrinsèquement, il est donc dans l'intérêt de la société de faire en sorte que les enfants et les adultes aient accès à un large éventail de possibilités de formation. L'accueil préprimaire prépare les plus jeunes à entamer leurs études primaires. Il donne aux enfants l'occasion de compléter et d'enrichir l'éducation qu'ils reçoivent dans le milieu familial et peut contribuer à lever les barrières linguistiques et à réduire les inégalités sociales. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire jettent les bases de l'apprentissage de compétences très diverses et préparent les jeunes à continuer à apprendre tout au long de leur vie et à devenir des membres productifs de la société. Enfin, l'enseignement tertiaire propose aux individus toute une gamme de formations qui leur permettront d'acquérir des compétences de haut niveau, soit durant leur formation initiale, soit plus tard dans la vie.

Un certain nombre de facteurs, parmi lesquels le risque accru de chômage et les autres formes d'exclusion qui menacent les jeunes adultes dont le niveau de formation est insuffisant, poussent les jeunes à poursuivre des études au-delà de la scolarité obligatoire et à obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires. Ce diplôme de fin d'études secondaires est devenu la norme dans la plupart des pays de l'OCDE, et la majorité des formations du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont conçues pour préparer les élèves à poursuivre des études tertiaires (voir l'indicateur A2).

Des taux élevés de scolarisation dans l'enseignement tertiaire aident les pays à constituer et à entretenir une population et une main-d'œuvre hautement qualifiées. Par ailleurs, les formations tertiaires sont souvent associées à de meilleures perspectives d'emploi (voir l'indicateur A6) et de rémunération (voir l'indicateur A7). Les taux d'accès aux différentes formations tertiaires sont en quelque sorte des indicateurs de la mesure dans laquelle la population acquiert des connaissances et des compétences pointues qui sont valorisées sur le marché du travail dans la société de la connaissance d'aujourd'hui (voir l'indicateur A2).

Les taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement tertiaire ont augmenté dans la majorité des pays, notamment pour les formations tertiaires de type A, à mesure que les étudiants ont pris conscience des avantages économiques et sociaux que pouvait leur procurer une formation de ce niveau (voir l'indicateur A3). Les formations tertiaires de type A dominent et absorbent une grande partie des moyens disponibles, car elles sont généralement plus longues que les formations de type B (voir l'indicateur B1).

L'accroissement constant des taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire et la diversification des parcours et des centres d'intérêt des candidats à ces formations soulèvent la question de savoir dans quelle mesure les établissements d'enseignement tertiaire doivent augmenter leur capacité d'accueil et adapter leurs programmes de cours et leurs modes d'enseignement à de nouvelles générations d'étudiants. De plus, face à l'internationalisation de l'enseignement tertiaire, certains établissements doivent également adapter leurs cursus et leurs modes d'enseignement à des populations d'étudiants d'une plus grande diversité culturelle et linguistique (voir l'indicateur C2).

Observations et explications

Dans la plupart des pays de l'OCDE, tous les jeunes ou presque suivent au moins 12 années d'études dans le cadre institutionnel, mais les taux de scolarisation des différents groupes d'âge

varient fortement selon les pays. La quasi-totalité des enfants (90 % au moins) sont scolarisés pendant au moins 14 ans en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Hongrie, en Irlande, en Islande, en Italie, au Japon, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie. À titre de comparaison, les taux de scolarisation dépassent 90 % pendant 11 ans en Corée, aux États-Unis, en Grèce et au Mexique. Les taux de scolarisation n'atteignent 90 % que pendant 7 ans en Turquie et, dans les pays partenaires, 9 ans au Brésil (voir le tableau C1.1). La période pendant laquelle plus de 90 % de la population est scolarisée a augmenté depuis 2007 de un an en Grèce, en Italie, au Mexique, en Norvège et en Turquie. Elle a progressé de trois ans dans un pays partenaire, en l'occurrence en Estonie. À l'inverse, cette période a diminué de un an depuis 2007 au Chili, en Corée et en Suède et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël. Cette régression s'observe au Chili et, dans les pays partenaires, au Brésil, deux pays qui se classent pourtant parmi les cinq dont la durée de scolarisation est la plus courte.

Préscolarisation

Les enfants sont plus susceptibles d'être scolarisés à l'âge de 4 ans, voire avant, dans les pays de l'OCDE qui sont membres de l'UE (UE19) que dans les autres pays de l'OCDE : le taux de scolarisation des enfants de 3 et 4 ans s'établit en moyenne à 80 % dans l'UE19, contre 57 % seulement dans les autres pays de l'OCDE.

Dans la majorité des pays membres ou partenaires de l'OCDE, la scolarisation généralisée (c'est-à-dire des taux de scolarisation supérieurs à 90 %) commence à l'âge de 5 ou 6 ans. Toutefois, dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, 70 % au moins des enfants sont accueillis dès l'âge de 3 ou 4 ans dans des structures préprimaires ou des établissements primaires (voir le tableau C1.1).

L'encadrement préprimaire s'avère très utile, car il permet de jeter des bases solides pour l'apprentissage tout au long de la vie et d'assurer un accès équitable aux possibilités d'apprentissage ultérieures. Nombreux sont d'ailleurs les pays qui en ont pris conscience et qui généralisent la prise en charge des enfants dès l'âge de trois ans. Toutefois, les structures institutionnelles d'accueil préscolaire sur lesquelles porte cet indicateur ne sont pas les seules à offrir un encadrement de qualité aux jeunes enfants. Se baser sur cet indicateur pour tirer des conclusions sur la préscolarisation et la qualité de l'encadrement préprimaire demande donc de la prudence.

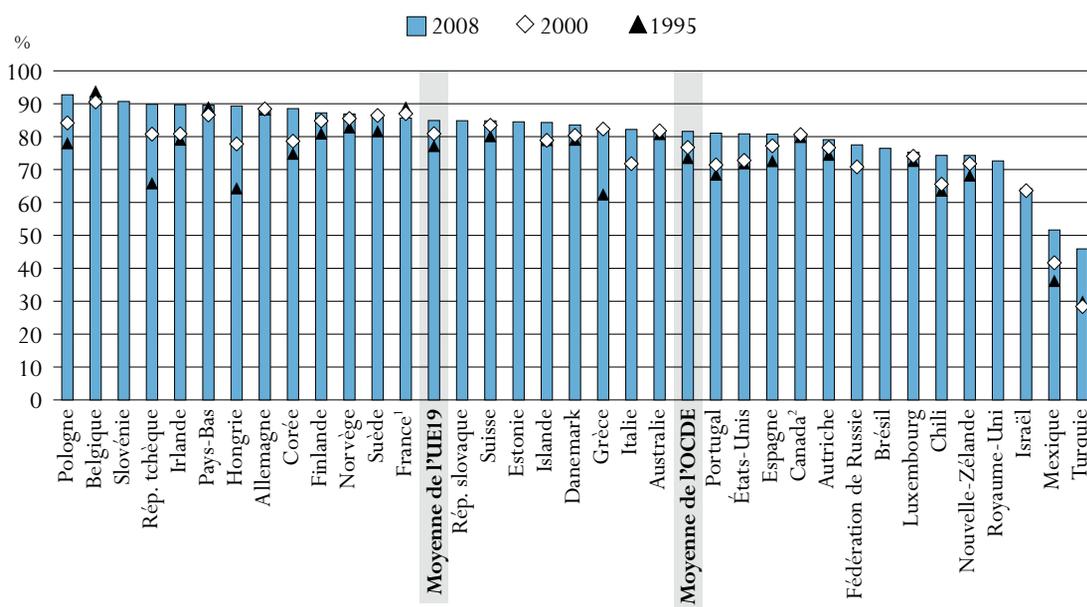
Scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire

Un certain nombre de facteurs, notamment les meilleures perspectives professionnelles qui s'offrent aux plus instruits, encouragent les jeunes à poursuivre leurs études au-delà de la scolarité obligatoire pour obtenir un diplôme de fin d'études secondaires. Les pays connaissent un accroissement constant des taux de scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et doivent désormais prendre en charge des populations d'élèves plus diverses à ce niveau d'enseignement.

Les pays n'ont pas tous choisi la même approche pour relever ce défi. Dans l'enseignement secondaire, certains proposent des formations générales, non sélectives, pour offrir à tous les élèves les mêmes possibilités d'apprentissage, tandis que d'autres différencient davantage les filières (générales, préprofessionnelles et/ou professionnelles (voir la section « Définitions et méthodologie »).

Graphique C1.2. Taux de scolarisation de la population âgée de 15 à 19 ans (1995, 2000 et 2008)

Effectifs scolarisés à temps plein et à temps partiel dans les établissements publics et privés



1. Les Départements d'outre-mer (DOM) sont exclus des chiffres de 1995 et de 2000.
2. Année de référence : 2007.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux de scolarisation de la population âgée de 15 à 19 ans en 2008.

Source : OCDE. Tableau C1.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316932>

Les taux de scolarisation des individus âgés de 15 à 19 ans donnent essentiellement la mesure des effectifs du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les taux de scolarisation des individus âgés de 15 à 19 ans ont augmenté de 8 points de pourcentage entre 1995 et 2008, en moyenne dans les pays de l'OCDE (soit une croissance annuelle de 0.9 point de pourcentage). Durant cette période, les taux de scolarisation sont passés de 74 % à 82 % en moyenne dans ce groupe d'âge. Les taux de scolarisation de 2008 sont supérieurs à 90 % en Belgique (où c'était déjà le cas en 1995) et en Pologne et, dans les pays partenaires, en Slovaquie (voir le tableau C1.2). Ces 13 dernières années, les taux de scolarisation des 15-19 ans ont augmenté de plus de 20 points de pourcentage en Grèce, en Hongrie et en République tchèque, mais sont restés pratiquement inchangés en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada et aux Pays-Bas. La proportion d'individus scolarisés est élevée dans ce groupe d'âge dans tous ces pays. En France, le taux de scolarisation des 15-19 ans a diminué et est passé de 89 % à 86 %.

Ces cinq dernières années, les taux de scolarisation des 15-19 ans ont augmenté à un rythme moins soutenu de près de 3 points de pourcentage dans les pays de l'OCDE (soit une croissance de 0.6 point de pourcentage par an). Dans un tiers environ des pays dont les données sont disponibles, les taux de scolarisation se stabilisent, signe peut-être que le point de saturation est atteint, scolarisation quasi généralisée oblige. Toutefois, les taux de scolarisation enregistrés entre 2003 et 2008 sont toujours inférieurs à 85 % au Luxembourg et, dans les pays partenaires, en Israël, et à 90 % en Allemagne, au Danemark, en France et en Suède (voir le tableau C1.2 et le graphique C1.2).

Filière professionnelle et formation sous contrat d'apprentissage

La structure de la filière professionnelle varie selon les pays, qui dosent chacun à leur façon programmes professionnels et préprofessionnels, et formations sous contrat d'apprentissage.

Filière professionnelle

Dans 13 pays de l'OCDE et, dans les pays partenaires, en Slovénie (parmi les pays dont les données sont disponibles), la majorité des élèves scolarisés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire suivent des formations préprofessionnelles ou professionnelles. Dans la plupart des pays de l'OCDE dotés d'un système de formation en alternance (en Allemagne, en Autriche, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suisse), ainsi qu'en Australie, en Belgique, en Finlande, en Italie, en Norvège, en République slovaque, en République tchèque et en Suède et, dans les pays partenaires, en Slovénie, 55 % au moins des effectifs du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont en filière préprofessionnelle ou professionnelle. Le Canada, le Chili, la Corée, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, le Japon, le Mexique, le Portugal, le Royaume-Uni et la Turquie et, dans les pays partenaires, le Brésil, l'Estonie et Israël font figure d'exception à cet égard : 60 % au moins des élèves sont en filière générale dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, malgré l'existence de formations préprofessionnelles et/ou professionnelles (voir le tableau C1.4).

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les formations professionnelles sont dispensées en milieu scolaire dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Toutefois, en Autriche, en Islande, en République slovaque et en République tchèque, 40 % au moins des élèves suivent une formation professionnelle qui allie des cours en milieu scolaire à une expérience pratique sur le lieu de travail. En Allemagne, au Danemark, en Hongrie et en Irlande, 75 % au moins des élèves en filière professionnelle combinent formation en milieu scolaire et formation sur le lieu de travail.

De nombreux pays de l'OCDE proposent des formations professionnelles dès le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais certains n'y donnent accès qu'après l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. Les formations à vocation professionnelle sont considérées comme relevant du deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans certains pays (en Autriche, en Espagne et en Hongrie, par exemple), mais de l'enseignement post-secondaire dans d'autres (au Canada, par exemple).

Formation sous contrat d'apprentissage

Le tableau C1.4 indique les taux de scolarisation dans les formations sous contrat d'apprentissage qui sont reconnues dans le système d'éducation des pays. Cette section décrit les principales caractéristiques de ces formations sous contrat d'apprentissage et des autres formations sur le lieu de travail.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, sauf au Chili, en Corée, en Espagne, en Grèce, en Italie, au Japon, au Portugal et en Suède et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Estonie, il existe un système de formation sous contrat d'apprentissage sous une forme ou sous une autre. Dans certains pays (par exemple en Allemagne, en Autriche et en Hongrie), ce contrat d'apprentissage est conclu entre l'apprenti (et non l'établissement de formation professionnelle) et une entreprise. La majorité des pays proposent des cursus professionnels qui allient une formation en milieu scolaire et une formation pratique en entreprise. La Suède expérimente

actuellement une formation sous contrat d'apprentissage à titre de complément aux formations en milieu scolaire. Aux États-Unis, les formations sous contrat d'apprentissage existent, mais elles ne sont généralement pas reconnues par le système d'éducation.

Les critères minimaux d'accès aux formations sous contrat d'apprentissage varient selon les pays, mais se limitent généralement à l'obtention d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire. C'est le cas en Allemagne, au Danemark, en Finlande, en France, en Irlande, au Luxembourg, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque et, dans les pays partenaires, en Israël et en Slovaquie. En Autriche, il faut à tout le moins avoir terminé neuf années d'études de scolarité obligatoire, tandis qu'aux États-Unis, ces formations sont accessibles aux titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires. En Australie, en Belgique, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, l'accès à ces formations est conditionné (totalement ou en partie) par l'âge, alors qu'en Nouvelle-Zélande, il est également réservé aux actifs occupés. En Turquie, ces formations sont ouvertes aux diplômés de l'enseignement primaire, mais ceux-ci doivent être âgés de 14 ans au moins et sous contrat de travail. Enfin, dans un pays partenaire, en l'occurrence en Fédération de Russie, il n'existe pas de critères réglementaires d'accès à ces formations sous contrat d'apprentissage.

Les formations sous contrat d'apprentissage sont de durée fixe dans certains pays : elles durent entre un et quatre ans en Allemagne, au Danemark, en France, en Irlande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, en République tchèque et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, en Israël et en Slovaquie. En revanche, elles sont de durée variable dans d'autres pays (notamment en Autriche et en Belgique) en fonction du domaine d'études, du type de qualification qui y est associé et des connaissances et/ou de l'expérience des candidats.

Les formations sous contrat d'apprentissage sont sanctionnées par un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires dans la plupart des pays, mais elles peuvent donner lieu à la délivrance d'un diplôme d'un niveau supérieur dans quelques pays (par exemple, l'*Advanced Diploma* en Australie).

Scolarisation en fin de scolarité obligatoire et au-delà

Plusieurs facteurs, en particulier les perspectives limitées qui s'offrent aux jeunes adultes insuffisamment qualifiés, influent sur la décision de poursuivre des études au-delà de la scolarité obligatoire. Dans de nombreux pays en effet, les individus dont le niveau de formation est insuffisant sont plus exposés au risque de chômage et à d'autres formes d'exclusion que ceux qui sont plus instruits. Dans de nombreux pays de l'OCDE, le passage de l'école à la vie active est désormais un processus plus long et plus complexe, qui permet ou impose aux jeunes d'associer formation et activité professionnelle afin d'acquérir des qualifications valorisées sur le marché du travail (voir l'indicateur C3).

La fin de la scolarité obligatoire intervient entre l'âge de 14 ans en Corée, au Portugal et en Turquie et, dans les pays partenaires, en Slovaquie, et l'âge de 18 ans en Allemagne, en Belgique, au Canada (dans certaines provinces), au Chili, en Hongrie et aux Pays-Bas (voir le tableau C1.1). Toutefois, l'âge légal de la fin de l'obligation scolaire ne correspond pas toujours à l'âge auquel le taux de scolarisation est supérieur à 90 %.

Les taux de scolarisation restent élevés jusqu'en fin d'obligation scolaire dans la plupart des pays membres ou partenaires de l'OCDE. Ils passent toutefois sous la barre des 90 % avant l'âge légal de la fin de la scolarité obligatoire en Allemagne, en Belgique, au Chili, aux États-Unis, en Hongrie, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et en Turquie (voir les tableaux C1.1 et C1.3). En Allemagne, en Belgique, au Chili, aux États-Unis, en Hongrie et aux Pays-Bas et, dans les pays partenaires, au Chili, ce phénomène s'explique peut-être en partie par l'âge relativement élevé qui correspond à la fin de la scolarité obligatoire, 18 ans en l'occurrence (17 ans en moyenne aux États-Unis).

Dans la plupart des pays membres ou partenaires de l'OCDE, les taux de scolarisation commencent à baisser progressivement à partir des dernières années du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Plus de 20 % des individus âgés de 15 à 19 ans ne sont plus scolarisés en Autriche, au Chili, au Luxembourg, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Turquie et, dans les pays partenaires, au Brésil, en Fédération de Russie et en Israël (voir le tableau C1.1 et le graphique C1.2).

Fin de la scolarité obligatoire et baisse des taux de scolarisation

L'analyse des taux de scolarisation par niveau d'enseignement et par âge montre qu'il n'existe pas de corrélation nette entre la fin de la scolarité obligatoire et la baisse des taux de scolarisation. Dans la majorité des pays membres ou partenaires de l'OCDE, la chute la plus forte des taux de scolarisation intervient à la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, et non à la fin de la scolarité obligatoire. Les taux de scolarisation commencent toutefois à baisser à partir de l'âge de 16 ans dans presque tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE. Ce phénomène intervient après l'âge de 17 ans en Suède et, dans les pays partenaires, en Slovénie. En moyenne, les taux de scolarisation passent de 92 % à l'âge de 16 ans, à 83 % à l'âge de 17 ans, à 52 % à l'âge de 18 ans et à 26 % à l'âge de 19 ans dans l'enseignement secondaire. En Allemagne, en Belgique, en Finlande, en Hongrie, au Japon, en Norvège, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Slovénie, 90 % au moins des jeunes de 17 ans sont encore scolarisés dans l'enseignement secondaire alors que la scolarité obligatoire prend fin avant l'âge de 17 ans dans la plupart de ces pays (voir le tableau C1.3).

Scolarisation des jeunes adultes

Les taux de scolarisation des individus âgés de 20 à 29 ans donnent essentiellement la mesure des effectifs de l'enseignement tertiaire. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 25 % des individus âgés de 20 à 29 ans sont encore scolarisés, selon les chiffres de 2008. Les taux de scolarisation sont égaux ou supérieurs à 30 % en Australie, au Danemark, en Finlande, en Islande, en Pologne et en Suède et, dans les pays partenaires, en Slovénie (voir le tableau C1.1 et le graphique C1.1). Il y a lieu de signaler toutefois que les taux de scolarisation de l'enseignement tertiaire peuvent être surestimés dans les pays qui accueillent de fortes proportions d'étudiants en mobilité internationale par rapport à la taille de leur population. Pour plus d'informations concernant l'impact des étudiants en mobilité internationale sur les taux de scolarisation et d'obtention d'un diplôme dans l'enseignement tertiaire, il convient de consulter respectivement les indicateurs A2 et A3, dont les données sont ajustées compte tenu de cet impact.

Les politiques mises en œuvre pour développer l'enseignement tertiaire ont accru les taux de scolarisation dans de nombreux pays membres ou partenaires de l'OCDE. Jusqu'ici, ces politiques ont plus que compensé le déclin démographique qui laissait entrevoir une stabilisation ou une baisse de la demande de formation dans certains pays de l'OCDE. Selon la moyenne établie sur la base de tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, les taux de scolarisation des individus âgés de 20 à 29 ans ont augmenté de 6.5 points de pourcentage entre 1995 et 2008 (soit une croissance annuelle de 0.7 point de pourcentage). Les taux de scolarisation des 20-29 ans ont progressé à des degrés divers dans la quasi-totalité des pays membres ou partenaires de l'OCDE. Cette augmentation est égale ou supérieure à 12 points de pourcentage en Corée, en Finlande, en Grèce, en Hongrie, en Islande, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, en République tchèque et en Suède. Elle est particulièrement marquée en Grèce, en Hongrie et en République tchèque : ces pays ont rejoint le milieu du classement des pays de l'OCDE alors qu'ils figuraient aux dernières places au début de la période de référence. Des signes de nivellement des taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire apparaissent dans plusieurs pays de l'OCDE (en Espagne, en France et au Portugal), mais la tendance reste à la hausse dans l'ensemble.

Les tendances ont changé ces cinq dernières années. Entre 2003 et 2008, les taux de scolarisation des 20-29 ans ont progressé à un rythme moins soutenu, comme ceux des 15-19 ans d'ailleurs, dans un tiers environ des pays dont les données sont disponibles. Ils n'ont augmenté qu'à raison de 0.2 point de pourcentage par an en moyenne durant cette période. Parmi les pays où les taux sont restés stables durant cette période, l'Australie, le Danemark, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suède ont enregistré des taux de scolarisation supérieurs à 30 %. Par contraste, les taux de scolarisation n'ont jamais franchi la barre des 25 % en Espagne, aux États-Unis, en France, en Irlande et au Portugal et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël. Toutefois, ils ont progressé de plus de 3 % en Autriche, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en République tchèque, et de plus de 6 % en République slovaque et en Turquie. Dans les pays de l'OCDE, les tendances d'évolution des taux de scolarisation sont fortement corrélées chez les 15-19 ans et les 20-29 ans (voir le tableau C1.2 et le graphique C1.1)

Taille relative du secteur public et du secteur privé

L'enseignement primaire et secondaire reste l'apanage du secteur public dans les pays membres ou partenaires de l'OCDE. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 90 % des élèves de l'enseignement primaire fréquentent un établissement public. Les proportions diminuent légèrement dans l'enseignement secondaire : les établissements publics accueillent respectivement 83 % et 82 % des élèves dans le premier cycle et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Le Japon, le Mexique et le Portugal font figure d'exception dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans ces pays, les établissements privés indépendants (c'est-à-dire ceux dont la part publique du financement est inférieure à 50 %) accueillent respectivement 31 %, 19 % et 18 % des effectifs d'élèves (voir le tableau C1.5 et l'indicateur D5).

La tendance est assez différente dans l'enseignement tertiaire, où le secteur privé prend généralement plus d'importance. Les établissements privés accueillent plus d'un tiers des effectifs de l'enseignement tertiaire de type B et près d'un quart des effectifs de l'enseignement tertiaire de type A et des programmes de recherche de haut niveau. Au Royaume-Uni, l'enseignement tertiaire est exclusivement dispensé par des établissements privés subventionnés par l'État. Dans un pays

partenaire, en l'occurrence en Israël, plus de la moitié (65 %) des effectifs de l'enseignement tertiaire de type B fréquente un établissement privé subventionné par l'État. Les établissements privés subventionnés par l'État accueillent également une proportion significative des effectifs de l'enseignement tertiaire de type A et des programmes de recherche de haut niveau dans deux pays partenaires, à savoir en Estonie (86 %) et en Israël (79 %). Les établissements privés indépendants sont nettement plus nombreux dans l'enseignement tertiaire que dans les niveaux d'enseignement inférieurs : ils accueillent en moyenne plus de 15 % des étudiants. C'est particulièrement vrai au Chili, en Corée et au Japon et, dans les pays partenaires, au Brésil, où plus de 80 % des effectifs de l'enseignement tertiaire de type B fréquentent ce type d'établissement (voir le tableau C1.6).

Définitions et méthodologie

Les données sur les taux de scolarisation se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé chaque année par l'OCDE.

Sauf mention contraire, les chiffres sont basés sur des nombres d'individus. En d'autres termes, ils ne font pas la distinction entre la scolarisation à temps plein ou à temps partiel, car certains pays ne reconnaissent pas la scolarisation à temps partiel. Dans plusieurs pays de l'OCDE, les données présentées ne rendent compte que partiellement de ce type de scolarisation.

Les taux nets de scolarisation indiqués en pourcentage dans les tableaux C1.1 et C1.2 sont calculés comme suit : les effectifs de tous les niveaux d'enseignement dans le groupe d'âge considéré sont divisés par la population totale de ce groupe d'âge. Dans le tableau C1.3, les taux nets de scolarisation sont calculés par niveau d'enseignement.

Dans le tableau C1.2, les taux de scolarisation de 1995, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 proviennent d'une enquête spécifique réalisée en janvier 2007 dans les pays membres de l'OCDE et dans quatre pays partenaires sur six.

Les formations de l'enseignement secondaire sont classées en trois catégories selon la mesure dans laquelle elles visent un groupe particulier de professions ou de secteurs d'activité et permettent d'acquérir une qualification pertinente sur le marché du travail :

- Les formations de la filière générale ne sont pas explicitement conçues pour préparer les élèves à exercer des professions précises ou à accéder à des formations professionnelles ou techniques plus poussées (moins de 25 % du contenu de ces formations est de nature professionnelle ou technique).
- Les formations de la filière préprofessionnelle ou prétechnique sont principalement destinées à initier les élèves au monde du travail et à les préparer à suivre une formation professionnelle ou technique plus poussée. Elles ne sont cependant pas conçues pour donner aux élèves une qualification professionnelle ou technique qu'ils peuvent d'emblée valoriser sur le marché du travail (au moins 25 % du contenu de ces formations est de nature professionnelle ou technique).
- Les formations de la filière professionnelle ou technique préparent les élèves à l'exercice immédiat de professions spécifiques, sans qu'une formation complémentaire soit requise. Elles sont conçues pour donner aux jeunes une qualification professionnelle ou technique pertinente sur le marché du travail.

Les formations de la filière préprofessionnelle et professionnelle se répartissent en deux catégories selon qu'elles sont dispensées principalement en milieu scolaire ou en entreprise (programmes emploi-études) :

- Ces formations sont dites « scolaires » si elles sont dispensées exclusivement ou en partie dans des établissements d'enseignement ou dans des centres de formation reconnus comme établissements d'enseignement qui sont gérés par les pouvoirs publics, des entités privées ou des entreprises. Les formations scolaires peuvent comporter un volet pratique, par exemple une formation pratique en entreprise. Elles sont classées dans la catégorie des formations scolaires si 75 % de leur programme est dispensé en milieu scolaire (y compris par enseignement à distance).
- Dans les programmes « emploi-études », moins de 75 % de la formation est dispensée en milieu scolaire ou par enseignement à distance. Il s'agit notamment des formations organisées en collaboration avec les établissements d'enseignement dans lesquelles les périodes d'étude en milieu scolaire et les périodes de formation pratique en entreprise sont soit concomitantes, soit en alternance (formation sous contrat d'apprentissage ou en alternance).

L'orientation professionnelle ou générale plus ou moins marquée d'une formation ne signifie pas nécessairement qu'elle donne accès ou non à l'enseignement tertiaire. Dans plusieurs pays de l'OCDE, certaines formations à vocation professionnelle sont également conçues pour préparer les élèves à des études tertiaires plus poussées alors que dans d'autres, les formations générales ne donnent pas toujours directement accès à des niveaux supérieurs d'enseignement.

Les données sur les formations sous contrat d'apprentissage proviennent d'une enquête spécifique réalisée par l'OCDE durant le troisième trimestre de 2007.

Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316932>

- *Tableau C1.7. Espérance de scolarisation (2008)*
- *Tableau C1.8. Espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire (2008)*

Tableau C1.1.
Taux de scolarisation, selon l'âge (2008)

Effectifs scolarisés à temps plein et à temps partiel dans les établissements publics et privés

	Âge de fin de l'obligation scolaire	Nombre d'années pendant lequel plus de 90% de la population est scolarisée	Groupe d'âge dans lequel plus de 90% de la population est scolarisée	Taux de scolarisation par groupe d'âge						
				4 ans et moins, en pourcentage de la population âgée de 3 à 4 ans	De 5 à 14 ans, en pourcentage de la population âgée de 5 à 14 ans	De 15 à 19 ans, en pourcentage de la population âgée de 15 à 19 ans	De 20 à 29 ans, en pourcentage de la population âgée de 20 à 29 ans	De 30 à 39 ans, en pourcentage de la population âgée de 30 à 39 ans	De 40 ans et plus, en pourcentage de la population âgée de 40 et plus	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	15	12	5 - 16	32.2	99.3	81.6	33.0	13.4	5.8
	Autriche	15	12	5 - 16	72.1	98.5	79.1	22.5	4.1	0.6
	Belgique ¹	18	15	3 - 17	125.8	99.1	92.2	29.0	8.6	3.9
	Canada ²	16-18	m	m	m	m	80.2	25.4	5.4	1.3
	Chili	18	10	6 - 15	52.2	96.1	74.3	21.4	3.4	0.6
	Rép. tchèque	15	13	5 - 17	80.5	98.7	89.8	21.4	3.4	0.4
	Danemark	16	13	3 - 16	94.7	97.6	83.6	37.3	8.0	1.4
	Finlande	16	13	6 - 18	48.2	95.5	87.2	42.6	15.0	3.5
	France ¹	16	15	3 - 17	110.1	100.7	85.6	19.2	2.6	x(8)
	Allemagne ¹	18	14	4 - 17	101.5	99.3	88.7	28.4	2.5	0.1
	Grèce	14-15	11	6 - 16	26.1	98.9	82.7	28.6	m	m
	Hongrie	18	14	4 - 17	82.2	99.6	89.3	25.0	5.3	0.6
	Islande	16	14	3 - 16	95.5	98.5	84.3	35.0	12.8	3.9
	Irlande	16	14	5 - 18	34.1	101.5	89.7	18.1	4.5	0.2
	Italie ¹	16	14	3 - 16	102.0	100.3	82.2	21.3	3.3	0.1
	Japon	15	14	4 - 17	86.0	100.7	m	m	m	m
	Corée	14	11	6 - 16	30.8	95.1	88.5	28.2	2.1	0.5
	Luxembourg ³	15	12	4 - 15	83.2	95.8	75.3	9.6	0.8	0.1
	Mexique	15	11	4 - 14	64.2	103.4	51.6	11.4	3.8	0.6
	Pays-Bas	18	14	4 - 17	50.6	99.6	89.6	28.8	2.8	0.7
	Nouvelle-Zélande	16	12	4 - 15	91.3	100.2	74.3	29.3	11.9	5.2
	Norvège	16	15	3 - 17	93.8	99.5	86.9	28.8	6.5	1.6
	Pologne	16	13	6 - 18	44.1	94.0	92.7	30.4	4.6	x(8)
	Portugal	14	12	5 - 16	72.3	104.1	81.1	23.1	8.8	2.5
	Rép. slovaque	16	12	6 - 17	75.4	96.6	84.8	19.2	4.4	0.7
	Espagne ¹	16	14	3 - 16	128.8	100.4	80.8	21.3	4.0	1.1
	Suède	16	15	4 - 18	90.2	99.3	86.1	33.2	12.5	2.8
	Suisse	15	12	5 - 16	27.2	100.2	84.8	22.7	3.9	0.4
Turquie	14	7	7 - 13	7.9	91.9	45.9	12.9	1.8	0.2	
Royaume-Uni	16	13	4 - 16	94.5	101.5	72.6	17.0	5.6	1.6	
États-Unis	17	11	6 - 16	46.9	98.6	80.8	23.2	5.5	1.3	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>16</i>	<i>13</i>		<i>71.5</i>	<i>98.8</i>	<i>81.5</i>	<i>24.9</i>	<i>5.9</i>	<i>1.6</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>16</i>	<i>13</i>		<i>79.8</i>	<i>99.0</i>	<i>84.9</i>	<i>25.1</i>	<i>5.6</i>	<i>1.3</i>	
Pays partenaires	Brésil	17	9	7 - 15	49.7	95.6	76.4	21.1	8.6	2.6
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Estonie	15	14	4 - 17	89.2	100.4	84.5	25.8	6.7	0.8
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	15	7	6 - 12	12.7	95.1	57.2	8.2	n	n
	Israël	17	12	5 - 16	83.0	95.7	64.2	20.8	5.3	0.9
	Fédération de Russie	17	m	m	m	93.8	77.5	19.6	m	m
	Slovénie	14	12	6 - 17	78.7	96.8	90.7	33.0	5.4	0.7

Remarque : l'âge de fin de l'obligation scolaire correspond à l'âge où se termine la scolarisation obligatoire. Ainsi, si l'âge de fin de l'obligation scolaire est fixé à 18 ans, tous les individus de moins de 18 ans sont tenus par la loi d'être scolarisés. Les taux de scolarisation et d'obtention d'un diplôme peuvent être sous-estimés dans les pays exportateurs nets d'étudiants (au Luxembourg, par exemple) et surestimés dans les pays importateurs nets d'étudiants à cause des différences de couverture entre les données démographiques et les données sur les effectifs scolarisés et les diplômés.

1. Les taux de scolarisation du groupe d'âge « De 4 ans et moins, en pourcentage de la population âgée de 3 à 4 ans » sont surestimés, car un nombre significatif d'enfants de moins de 3 ans sont scolarisés. Les taux nets de scolarisation du groupe d'âge de 3 à 5 ans avoisinent les 100%.

2. Année de référence : 2007.

3. Les taux de scolarisation sont sous-estimés, car un grand nombre d'élèves/étudiants sont scolarisés dans des pays limitrophes.

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316932>

Tableau C1.2.
Évolution des taux de scolarisation (entre 1995 et 2008)
 Effectifs scolarisés à temps plein et à temps partiel dans les établissements publics et privés

	Taux de scolarisation des 15-19 ans, en pourcentage de la population âgée de 15 à 19 ans								Taux de scolarisation des 20-29 ans, en pourcentage de la population âgée de 20 à 29 ans							
	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pays membres de l'OCDE																
Australie	81	82	82	82	82	83	82	82	23	28	33	33	33	33	33	33
Autriche	75	77	77	79	80	82	79	79	16	18	18	19	19	20	22	22
Belgique	94	91	94	95	94	95	94	92	24	25	29	30	29	29	28	29
Canada	80	81	80	79	80	81	80	m	22	23	25	25	26	26	25	m
Chili	64	66	68	70	74	72	74	74	m	m	m	m	m	m	20	21
Rép. tchèque	66	81	90	91	90	90	90	90	10	14	17	19	20	20	22	21
Danemark	79	80	85	85	85	83	83	84	30	35	36	36	38	38	38	37
Finlande	81	85	86	87	87	88	88	87	28	38	40	41	43	43	43	43
France ¹	89	87	87	87	86	86	86	86	19	19	20	20	20	20	20	19
Allemagne	88	88	89	89	89	89	88	89	20	24	27	28	28	28	29	28
Grèce	62	82	83	86	97	93	80	83	13	16	26	28	24	32	27	29
Hongrie	64	78	83	85	87	88	89	89	10	19	22	24	24	25	25	25
Islande	79	79	83	84	85	85	84	84	24	31	36	37	37	37	36	35
Irlande	79	81	84	87	89	88	90	90	14	16	19	23	21	20	21	18
Italie	m	72	78	79	80	81	80	82	m	17	20	20	20	20	21	21
Japon	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Corée	75	79	81	84	86	86	87	89	15	24	27	28	27	28	28	28
Luxembourg	73	74	75	75	72	73	74	75	m	5	6	7	6	9	6	10
Mexique	36	42	45	47	48	49	50	52	8	9	10	11	11	11	11	11
Pays-Bas	89	87	85	86	86	89	89	90	21	22	25	26	26	27	28	29
Nouvelle-Zélande	68	72	74	74	74	74	75	74	17	23	30	31	30	29	30	29
Norvège	83	86	85	86	86	86	87	87	25	28	29	29	29	30	30	29
Pologne	78	84	88	90	92	93	93	93	16	24	29	30	31	31	31	30
Portugal	68	71	72	73	73	73	77	81	22	22	23	23	22	21	21	23
Rép. slovaque	m	m	80	83	85	85	86	85	m	m	13	15	16	17	18	19
Espagne	73	77	78	80	81	80	80	81	21	24	22	22	22	22	22	21
Suède	82	86	87	87	87	88	87	86	22	33	34	36	36	36	35	33
Suisse	80	83	83	83	83	84	84	85	15	19	21	21	22	22	23	23
Turquie	30	28	35	40	41	45	47	46	7	5	6	10	10	11	12	13
Royaume-Uni ²	72	75	75	79	79	70	71	73	18	24	26	28	29	17	17	17
États-Unis	72	73	76	76	79	78	80	81	19	20	22	23	23	23	23	23
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>74</i>	<i>77</i>	<i>79</i>	<i>80</i>	<i>81</i>	<i>81</i>	<i>81</i>	<i>82</i>	<i>18</i>	<i>22</i>	<i>24</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>25</i>
<i>Moyenne des pays membres de l'OCDE dont les chiffres de 1995, de 2000 et de 2008 sont disponibles</i>	<i>73</i>	<i>77</i>					<i>81</i>		<i>18</i>	<i>22</i>						<i>26</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>77</i>	<i>81</i>	<i>83</i>	<i>84</i>	<i>85</i>	<i>85</i>	<i>84</i>	<i>85</i>	<i>19</i>	<i>22</i>	<i>24</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>25</i>
Pays partenaires																
Brésil ³	m	75	80	79	80	m	75	76	m	21	22	23	21	m	21	21
Estonie	m	m	m	m	87	87	85	84	m	m	m	m	27	27	27	26
Israël	m	64	66	65	65	65	65	64	m	m	21	20	20	21	21	21
Fédération de Russie	m	71	m	m	74	m	m	77	m	m	m	m	19	m	m	20
Slovénie	m	m	m	m	91	91	91	91	m	m	m	m	32	33	33	33

Remarque : les colonnes concernant les années 2001 et 2002 peuvent être consultées en ligne (voir le StatLink ci-dessous).

1. Les Départements d'outre-mer (DOM) sont exclus des chiffres de 1995 à 2004.

2. Ruptures dans les séries chronologiques en raison d'une modification de la méthodologie en 2006.

3. Ruptures dans les séries chronologiques en raison d'une modification de la méthodologie en 2007.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316932>

Tableau C1.3.
 Caractéristiques de la transition entre les âges de 15 et 20 ans, selon le niveau d'enseignement (2008)

Taux nets de scolarisation (sur la base du nombre d'individus)

	Âge d'obtention d'un diplôme de deuxième cycle du secondaire	À 15 ans			À 16 ans			À 17 ans			À 18 ans			À 19 ans			À 20 ans		
		Secondaire	Secondaire	Post-secondaire non tertiaire	Tertiaire														
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)		
Pays membres de l'OCDE	Australie	17	99	93	n	n	78	1	5	38	2	27	24	3	38	20	2	39	
	Autriche	17-18	94	91	n	n	77	12	n	45	22	5	19	14	15	8	6	23	
	Belgique	18	101	101	n	n	99	n	1	47	6	36	23	7	46	13	4	49	
	Canada ¹	17-18	93	92	m	1	80	m	8	31	m	35	10	m	48	4	m	39	
	Chili	18	93	90	a	n	87	a	n	33	a	22	11	a	35	3	a	36	
	Rép. tchèque	18-19	100	100	n	n	97	n	n	83	4	1	37	7	22	7	4	38	
	Danemark	18-19	98	92	n	n	85	n	n	80	n	n	55	n	5	31	n	16	
	Finlande	19	99	95	n	n	95	n	n	93	n	1	32	n	20	17	n	33	
	France	17-20	98	95	n	n	88	n	2	48	1	29	24	1	40	9	1	41	
	Allemagne	19-20	97	96	n	n	92	n	1	84	n	3	41	20	10	21	16	19	
	Grèce	18	95	92	a	a	77	1	9	19	5	46	10	8	53	6	7	56	
	Hongrie	19	99	97	1	n	91	1	n	63	8	13	24	17	33	12	12	38	
	Islande	19	99	93	n	n	83	n	n	77	n	n	68	n	2	35	n	15	
	Irlande	18-19	102	98	n	n	81	5	5	33	23	34	4	17	46	1	14	43	
	Italie	19	98	93	a	a	87	a	a	74	a	3	20	1	34	6	1	37	
	Japon	18	99	95	a	a	93	a	m	3	m	m	1	m	m	m	m	m	
	Corée	17	101	97	a	n	88	a	1	8	a	67	2	a	77	n	a	72	
	Luxembourg	18-19	90	88	n	n	79	n	n	70	n	1	42	n	5	25	1	8	
	Mexique	18	66	58	a	a	46	a	3	18	a	14	30	a	20	3	a	20	
	Pays-Bas	17-20	99	98	n	n	87	n	6	61	n	22	42	n	31	28	n	37	
	Nouvelle-Zélande	17-18	96	86	2	1	69	3	4	23	6	28	11	6	36	8	5	39	
	Norvège	18-20	101	95	n	n	92	n	n	87	n	n	41	1	15	20	2	28	
	Pologne	19-20	98	98	n	a	96	n	n	90	n	1	36	6	39	11	11	47	
	Portugal	17-18	99	94	a	a	83	n	1	46	n	21	25	n	30	14	1	32	
	Rép. slovaque	19-20	98	94	n	n	90	n	n	78	n	3	35	n	25	7	n	36	
	Espagne	17	101	93	a	n	82	a	n	40	a	29	22	a	36	12	a	37	
	Suède	19	98	99	n	n	98	n	1	92	n	2	20	1	15	11	1	22	
	Suisse	18-20	97	91	n	n	87	1	n	79	1	2	48	2	9	21	2	18	
Turquie	16	64	56	a	1	33	a	6	20	a	18	m	a	27	m	a	28		
Royaume-Uni	16	101	91	n	1	74	n	2	26	n	25	11	n	34	6	n	34		
États-Unis	18	101	95	m	n	84	m	3	23	m	42	5	m	52	n	m	49		
<i>Moyenne de l'OCDE</i>		96	92	<i>n</i>	<i>n</i>	83	<i>1</i>	<i>2</i>	52	<i>3</i>	18	26	<i>4</i>	30	12	<i>3</i>	34		
<i>Moyenne de l'UE19</i>		98	95	<i>n</i>	<i>n</i>	87	<i>1</i>	<i>1</i>	62	<i>4</i>	14	28	<i>5</i>	28	13	<i>4</i>	34		
Pays partenaires	Brésil	18	89	85	a	n	83	a	2	55	a	9	32	a	14	20	a	16	
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Estonie	19	98	96	n	n	92	n	n	71	1	8	19	6	37	7	6	39	
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	18	77	63	a	n	69	a	n	38	a	5	12	a	21	3	a	18	
	Israël	17	94	94	n	n	88	n	n	17	n	9	2	n	13	1	1	13	
	Fédération de Russie	17	86	75	x(2)	16	36	x(5)	53	13	x(8)	54	5	x(11)	49	2	x(14)	41	
	Slovénie	18-19	96	97	n	n	97	n	n	83	n	5	26	3	48	24	4	54	

Remarque : les taux de scolarisation et d'obtention d'un diplôme peuvent être sous-estimés dans les pays exportateurs nets d'élèves (au Luxembourg, par exemple) et surestimés dans les pays importateurs nets d'élèves à cause de différences de couverture entre les données démographiques et les données sur les effectifs scolarisés et diplômés.

1. Année de référence : 2007.

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316932>

Tableau C1.4.

Répartition des effectifs scolarisés dans le deuxième cycle du secondaire (2008)
Répartition des effectifs scolarisés dans les établissements publics et privés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, selon la finalité des programmes et les filières d'enseignement

	Deuxième cycle du secondaire							
	Répartition des effectifs scolarisés selon la finalité des programmes			Répartition des effectifs scolarisés selon les filières d'enseignement				
	CITE 3A	CITE 3B	CITE 3C	Générale	Préprofessionnelle	Professionnelle	Programmes emploi-études	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	38.9	a	61.1	38.9	a	61.1	m
	Autriche	45.0	46.6	8.4	22.9	6.3	70.8	35.0
	Belgique	44.1	a	55.9	27.1	a	72.9	3.2
	Canada ¹	94.7	a	5.3	94.7	x(6)	5.3	a
	Chili	100.0	a	a	65.4	a	34.6	a
	Rép. tchèque	73.9	0.5	25.6	25.8	n	74.2	33.1
	Danemark	52.0	a	48.0	52.0	a	48.0	47.5
	Finlande	100.0	a	a	32.1	a	67.9	13.4
	France	55.8	11.9	32.3	55.8	a	44.2	12.4
	Allemagne	42.5	57.2	0.3	42.5	a	57.5	42.8
	Grèce	69.1	a	30.9	69.1	a	30.9	a
	Hongrie	76.3	a	23.7	75.6	10.5	13.9	13.9
	Islande	51.0	0.6	48.4	65.9	1.6	32.5	15.5
	Irlande	70.6	a	29.4	66.1	31.8	2.1	2.1
	Italie	81.5	1.3	17.2	40.6	32.7	26.7	a
	Japon	76.0	0.9	23.1	76.0	0.9	23.1	a
	Corée	74.5	a	25.5	74.5	a	25.5	a
	Luxembourg	60.9	15.1	23.9	37.9	a	62.1	14.3
	Mexique	90.6	a	9.4	90.6	a	9.4	a
	Pays-Bas	63.0	a	37.0	32.9	a	67.1	20.2
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège	44.8	a	55.2	44.8	a	55.2	15.9
	Pologne	87.1	a	12.9	53.8	a	46.2	5.5
	Portugal	100.0	x(1)	x(1)	69.3	8.5	22.2	m
	Rép. slovaque	84.0	a	16.0	27.7	a	72.3	28.6
	Espagne	56.2	n	43.8	56.2	n	43.8	1.8
	Suède	93.5	n	6.5	43.2	1.0	55.7	n
	Suisse	30.2	66.4	3.3	35.2	n	64.8	n
	Turquie ²	100.0	a	m	61.0	a	39.0	n
	Royaume-Uni ³	82.9	x(1)	17.1	68.6	x(4)	31.4	m
	États-Unis	100.0	x(1)	x(1)	100.0	x(4)	x(4)	x(4)
	<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>71.3</i>	<i>7.4</i>	<i>24.5</i>	<i>54.9</i>	<i>3.5</i>	<i>43.5</i>	<i>11.7</i>
	<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>70.5</i>	<i>7.8</i>	<i>23.8</i>	<i>47.3</i>	<i>5.0</i>	<i>47.9</i>	<i>16.1</i>
Pays partenaires	Brésil	89.4	10.6	a	89.4	a	10.6	a
	Chine	53.3	x(1)	49.9	52.5	50.7	x(5)	a
	Estonie	68.0	31.3	0.7	68.0	a	32.0	0.4
	Inde ¹	98.2	a	1.8	98.2	a	1.8	m
	Indonésie	64.0	38.0	a	64.0	a	38.0	m
	Israël	96.2	a	3.8	65.5	a	34.5	3.8
	Fédération de Russie	53.0	16.2	30.8	53.0	16.2	30.8	m
	Slovénie	35.5	45.9	18.6	35.5	a	64.5	n

1. Année de référence : 2007.

2. Les programmes du niveau CITE 3C sont exclus.

3. Les programmes post-secondaires non tertiaires sont inclus.

 Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316932>

Tableau C1.5.
 Effectifs de l'enseignement primaire et secondaire, selon le type d'établissement et le mode de scolarisation (2008)
 Répartition des élèves, selon le type d'établissement et le mode de scolarisation

	Type d'établissement									Mode de scolarisation		
	Primaire			Premier cycle du secondaire			Deuxième cycle du secondaire			Primaire et secondaire		
	Public	Privé subventionné par l'État	Privé indépendant	Public	Privé subventionné par l'État	Privé indépendant	Public	Privé subventionné par l'État	Privé indépendant	Temps plein	Temps partiel	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	69.7	30.3	a	66.2	33.8	m	76.9	22.9	0.2	78.9	21.1
	Autriche	94.6	5.4	x(2)	91.5	8.5	x(5)	89.4	10.6	x(8)	100.0	m
	Belgique	45.9	54.1	a	39.9	60.1	a	43.4	56.6	a	79.3	20.7
	Canada ¹	94.2	x(1)	x(1)	94.2	x(4)	x(4)	94.2	x(7)	x(7)	100.0	m
	Chili	43.5	50.2	6.3	48.5	45.3	6.2	42.0	51.0	6.9	100.0	a
	Rép. tchèque	98.7	1.3	a	97.6	2.4	a	86.1	13.9	a	100.0	n
	Danemark	86.7	13.0	0.2	74.5	24.8	0.7	98.1	1.8	0.1	97.3	2.7
	Finlande	98.6	1.4	a	95.7	4.3	a	86.1	13.9	a	100.0	a
	France	85.0	14.4	0.5	78.2	21.5	0.3	68.7	30.3	1.0	100.0	x(10)
	Allemagne	96.4	3.6	x(2)	91.5	8.5	x(5)	91.1	8.9	x(8)	99.7	0.3
	Grèce	92.9	a	7.1	94.4	a	5.6	95.0	a	5.0	98.0	2.0
	Hongrie	92.1	7.9	n	91.3	8.7	n	80.7	19.3	n	95.2	4.8
	Islande	98.2	1.8	n	99.1	0.9	n	87.8	11.8	0.5	90.0	10.0
	Irlande	99.4	a	0.6	100.0	a	n	98.4	a	1.6	99.9	0.1
	Italie	93.2	a	6.8	96.0	a	4.0	94.0	1.1	5.0	99.1	0.9
	Japon	99.0	a	1.0	92.9	a	7.1	69.2	a	30.8	98.7	1.3
	Corée	98.7	a	1.3	81.5	18.5	a	53.5	46.5	a	100.0	a
	Luxembourg	92.2	0.5	7.3	80.4	11.2	8.4	84.2	7.3	8.5	99.9	0.1
	Mexique	91.8	a	8.2	86.4	a	13.6	80.8	a	19.2	100.0	a
	Pays-Bas	100.0	a	m	100.0	a	m	100.0	a	m	99.1	0.9
	Nouvelle-Zélande	87.6	10.2	2.2	83.0	12.0	5.1	76.2	17.1	6.7	90.9	9.1
	Norvège	97.8	2.2	x(2)	96.9	3.1	x(5)	90.6	9.4	x(8)	98.9	1.1
	Pologne	97.7	0.6	1.7	96.6	1.0	2.4	88.8	1.2	10.0	95.4	4.6
	Portugal	88.8	2.5	8.7	82.4	4.7	12.8	77.5	4.5	18.0	100.0	a
	Rép. slovaque	94.5	5.5	n	93.7	6.3	n	87.2	12.8	n	98.9	1.1
	Espagne	68.6	27.9	3.5	67.9	29.0	3.1	77.8	12.1	10.1	91.9	8.1
	Suède	92.7	7.3	n	90.5	9.5	n	87.2	12.8	n	91.6	8.4
	Suisse	95.8	1.3	2.9	92.3	2.7	4.9	93.2	2.8	4.1	99.8	0.2
Turquie	97.9	a	2.1	a	a	a	97.1	a	2.9	100.0	m	
Royaume-Uni	95.0	0.1	4.9	84.0	11.4	4.6	56.2	39.1	4.7	97.6	2.4	
États-Unis	90.3	a	9.7	91.1	a	8.9	91.4	a	8.6	100.0	a	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>89.6</i>	<i>8.1</i>	<i>2.9</i>	<i>83.2</i>	<i>10.9</i>	<i>3.5</i>	<i>82.0</i>	<i>13.6</i>	<i>5.5</i>	<i>96.8</i>	<i>3.7</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>90.2</i>	<i>7.7</i>	<i>2.6</i>	<i>86.6</i>	<i>11.1</i>	<i>2.6</i>	<i>83.7</i>	<i>13.0</i>	<i>4.0</i>	<i>97.0</i>	<i>3.4</i>	
Pays partenaires	Brésil	88.4	a	11.6	90.3	a	9.7	86.0	a	14.0	100.0	m
	Chine	93.8	6.2	x(2)	92.9	7.1	x(5)	85.9	14.1	x(7)	97.8	2.2
	Estonie	97.0	a	3.0	97.8	a	2.2	97.0	a	3.0	96.1	3.9
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	83.9	a	16.1	62.8	a	37.2	48.6	a	51.4	100.0	a
	Israël	100.0	x(1)	n	100.0	x(1)	n	100.0	x(1)	n	100.0	a
	Fédération de Russie	99.4	a	0.6	99.6	a	0.4	98.9	a	1.1	99.9	0.1
	Slovénie	99.8	0.2	n	99.9	0.1	n	96.2	3.3	0.5	94.3	5.7

1. Année de référence : 2007.

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316932>

Tableau C1.6. Effectifs de l'enseignement tertiaire, selon le type d'établissement et le mode de scolarisation (2008)

Répartition des étudiants selon le type d'établissement, le mode de scolarisation et la finalité du programme

	Type d'établissement						Mode de scolarisation				
	Enseignement tertiaire de type B			Enseignement tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau			Enseignement tertiaire de type B		Enseignement tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau		
	Public	Privé subventionné par l'État	Privé indépendant	Public	Privé subventionné par l'État	Privé indépendant	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	86.2	2.0	11.7	96.6	a	3.4	47.8	52.2	69.5	30.5
	Autriche	65.1	34.9	x(2)	85.4	14.6	n	m	m	m	m
	Belgique	44.4	55.6	a	41.9	57.4	a	64.4	35.6	86.7	12.6
	Canada ¹	m	m	m	m	m	m	82.3	17.7	82.3	17.7
	Chili	6.3	2.6	91.1	32.2	22.5	45.3	100.0	a	100.0	a
	Rép. tchèque	65.9	31.7	2.4	88.4	a	11.6	91.7	8.3	96.8	3.2
	Danemark	98.5	0.9	0.6	98.1	1.8	n	65.5	34.5	91.9	8.1
	Finlande	100.0	n	a	89.3	10.7	a	100.0	a	54.9	45.1
	France	70.3	8.6	21.0	85.7	0.8	13.4	m	m	m	m
	Allemagne ²	62.2	37.8	x(2)	95.0	5.0	x(5)	84.6	15.4	95.5	4.5
	Grèce	100.0	a	a	100.0	a	a	100.0	a	100.0	a
	Hongrie	54.7	45.3	a	86.4	13.6	a	73.4	26.6	60.4	39.6
	Islande	36.8	63.2	n	80.0	20.0	n	33.1	66.9	75.8	24.2
	Irlande	96.9	a	3.1	94.7	a	5.3	66.6	33.4	87.3	12.7
	Italie	88.2	a	11.8	93.1	a	6.9	100.0	a	100.0	a
	Japon	7.3	a	92.7	24.6	a	75.4	96.8	3.2	90.3	9.7
	Corée	3.5	a	96.5	24.8	a	75.2	m	m	m	m
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	95.4	a	4.6	65.7	a	34.3	100.0	a	100.0	a
	Pays-Bas	n	a	n	100.0	a	m	n	n	85.1	14.9
	Nouvelle-Zélande	63.0	29.2	7.7	97.2	2.3	0.5	38.5	61.5	60.2	39.8
Norvège	45.0	55.0	x(2)	86.4	13.6	x(5)	60.4	39.6	71.0	29.0	
Pologne	75.4	a	24.6	66.7	a	33.3	72.5	27.5	53.5	46.5	
Portugal	91.9	a	8.1	75.4	a	24.6	m	m	m	m	
Rép. slovaque	81.7	18.3	n	89.4	n	10.6	81.3	18.7	60.7	39.3	
Espagne	79.3	15.1	5.6	86.9	n	13.1	96.7	3.3	87.8	12.2	
Suède	59.7	40.3	a	93.3	6.7	a	92.0	8.0	47.9	52.1	
Suisse	36.7	35.2	28.1	94.7	3.7	1.6	24.5	75.5	90.0	10.0	
Turquie	96.8	a	3.2	93.5	a	6.5	100.0	n	100.0	n	
Royaume-Uni	a	100.0	n	a	100.0	n	24.8	75.2	75.1	24.9	
États-Unis	81.1	a	18.9	71.7	a	28.3	45.4	54.6	66.9	33.1	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>61.8</i>	<i>19.9</i>	<i>16.6</i>	<i>77.1</i>	<i>9.4</i>	<i>15.0</i>	<i>70.9</i>	<i>25.3</i>	<i>80.4</i>	<i>19.6</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>68.6</i>	<i>21.6</i>	<i>4.8</i>	<i>81.7</i>	<i>11.7</i>	<i>7.4</i>	<i>74.2</i>	<i>19.1</i>	<i>78.9</i>	<i>21.1</i>	
Pays partenaires	Brésil	16.9	a	83.1	29.3	a	70.7	m	m	m	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	72.4	27.6	77.5	22.5
	Estonie	46.8	15.9	37.3	0.1	86.2	13.7	90.7	9.3	87.4	12.6
	Inde ¹	n	n	n	m	m	m	n	n	100.0	n
	Indonésie	40.0	a	60.0	30.1	a	69.9	100.0	a	100.0	a
	Israël	35.2	64.8	a	9.3	78.7	12.0	100.0	a	81.6	18.4
	Fédération de Russie ²	95.0	a	5.0	83.5	a	16.5	71.8	28.2	51.5	46.5
	Slovénie	80.1	5.1	14.8	93.4	4.2	2.3	50.0	50.0	75.8	24.2

1. Année de référence : 2007.

2. Les programmes de recherche de haut niveau son exclus.

 Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316932>

QUI SONT LES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE ET OÙ CHOISSENT-ILS D'ÉtudIER ?

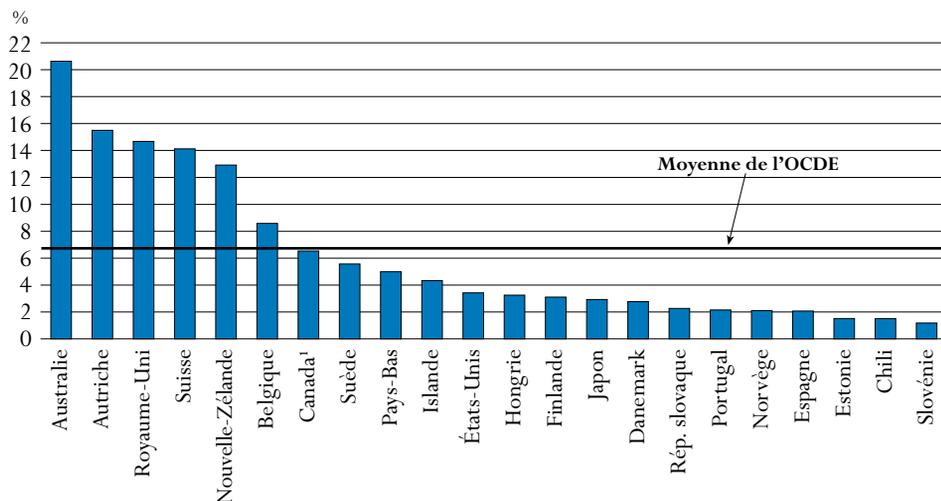
La proportion d'étudiants en mobilité internationale est un indicateur probant de la mobilité des étudiants dans les pays membres ou partenaires de l'OCDE. Cet indicateur rend compte des tendances en la matière au niveau mondial, présente les principaux pays d'accueil et montre l'évolution de leurs parts de marché dans le secteur international de l'éducation. Il explique aussi certaines des raisons sous-jacentes qui amènent les étudiants désireux de poursuivre leurs études à l'étranger à choisir leur pays de destination. Par ailleurs, il analyse la répartition des étudiants en mobilité internationale par pays et région d'origine, par type de formation et par domaine d'études. Enfin, il étudie la répartition par pays d'accueil des étudiants scolarisés ailleurs que dans le pays dont ils sont ressortissants et précise les implications que la mobilité internationale des étudiants peut avoir dans les pays d'accueil en matière d'immigration.

Points clés

Graphique C2.1. Mobilité internationale des étudiants dans l'enseignement tertiaire (2008)

Ce graphique montre le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale dans les effectifs de l'enseignement tertiaire.

Les étudiants en mobilité internationale, soit les individus qui se rendent dans un autre pays dans l'intention d'y poursuivre des études, représentent une proportion des effectifs de l'enseignement tertiaire qui est comprise entre moins de 1 % et plus de 20 %. C'est en Australie, en Autriche, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suisse qu'ils sont les plus nombreux dans l'enseignement tertiaire.



Remarque : les données présentées dans ce graphique ne sont pas comparables avec les données sur les étudiants étrangers publiées dans les éditions de *Regards sur l'éducation* antérieures à 2006 ou dans d'autres sections du présent chapitre.

1. Année de référence : 2007.

Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'étudiants en mobilité internationale dans les effectifs de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE, Tableau C2.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

Autres faits marquants

- En 2008, plus de 3.3 millions d'étudiants étaient scolarisés dans un pays dont ils n'étaient pas ressortissants, ce qui représente par rapport à l'année précédente une augmentation de 8.2 % des effectifs totaux d'étudiants étrangers déclarés à l'OCDE et à l'Institut de statistique de l'UNESCO.
- L'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni accueillent à eux seuls plus de 50 % de l'ensemble des étudiants étrangers dans le monde. Les étudiants en mobilité internationale en provenance d'Allemagne, de Corée, des États-Unis, de France, du Japon et de Turquie constituent les proportions les plus importantes d'étudiants en mobilité internationale originaires de pays de l'OCDE. Toutefois, en valeur absolue, ceux de Chine et d'Inde représentent les proportions les plus importantes d'étudiants en mobilité internationale.
- Les étudiants en mobilité internationale représentent 10 % au moins des effectifs de l'enseignement tertiaire en Australie, en Autriche, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suisse, et plus de 20 % des effectifs des programmes de recherche de haut niveau en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suisse.
- Trente pour cent au moins des étudiants en mobilité internationale optent pour des formations en sciences, en agronomie ou en ingénierie en Allemagne, au Canada, au Danemark, aux États-Unis, en Finlande, en Suède et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Slovénie.

Contexte

Alliée à l'ouverture des marchés du travail, l'évolution générale vers la libre circulation des capitaux, des biens et des services a entraîné une augmentation de la demande d'éducation et de formation à dimension internationale. Les compétences internationales requises pour évoluer à l'échelle mondiale sont de plus en plus prisées étant donné l'interdépendance accrue des économies mondiales. Les entreprises actives sur la scène internationale sont à la recherche de collaborateurs multilingues qui possèdent les compétences interculturelles fondamentales indispensables pour établir et entretenir de bonnes relations avec des partenaires internationaux. Les pouvoirs publics et les individus comptent de plus en plus sur l'enseignement tertiaire pour élargir l'horizon des étudiants et les aider à mieux comprendre les langues, les cultures et les pratiques commerciales dans le monde. S'inscrire dans un établissement d'enseignement tertiaire à l'étranger est l'un des moyens qui s'offrent aux étudiants désireux de mieux connaître des cultures et des langues étrangères et, partant, d'améliorer leurs perspectives d'emploi. Plusieurs pays de l'OCDE ont d'ailleurs mis en œuvre des politiques et des programmes destinés à stimuler cette mobilité pour établir des relations interculturelles et construire des réseaux sociaux qui leur serviront à l'avenir. C'est de toute évidence la volonté des pays membres de l'Union européenne qui participent au processus de Bologne, dont l'objectif est de parvenir à ce que 20 % des diplômés aient suivi une formation ou des études à l'étranger à l'horizon 2020 (voir l'indicateur A3).

Du point de vue macroéconomique, les négociations internationales sur la libéralisation des services mettent en évidence les implications commerciales de l'internationalisation de l'offre de services d'éducation. Certains éléments montrent d'ailleurs que plusieurs pays de l'OCDE semblent déjà se spécialiser dans l'exportation de services d'éducation. À long terme, l'internationalisation croissante de l'enseignement (voir l'encadré C2.1) aura vraisemblablement un impact de plus en plus important sur la balance des paiements des pays dans le secteur des services, grâce aux revenus générés par les droits de scolarité et la consommation sur place des étudiants en mobilité internationale. À cet égard, il y a lieu de souligner qu'outre la mobilité internationale des étudiants, la diffusion électronique, par-delà les frontières, de formations d'une grande souplesse et la création, par certaines universités, de campus à l'étranger témoignent de la dimension commerciale de l'internationalisation de l'enseignement tertiaire. Toutefois, il n'existe pas encore de données comparables à ce sujet.

Les retombées économiques de l'internationalisation de l'enseignement tertiaire sont nombreuses et ne se limitent pas aux coûts et bénéfices à court terme qui influent sur la balance courante des services des pays. Ainsi, l'internationalisation de l'enseignement peut permettre à des systèmes d'éducation plus modestes et/ou moins développés d'améliorer leur efficacité. En effet, les études à l'étranger peuvent constituer une solution alternative avantageuse à l'offre nationale de formations et permettre aux pays de concentrer leurs ressources limitées sur des cursus se prêtant à des économies d'échelle ou d'augmenter la scolarisation dans l'enseignement tertiaire malgré une capacité d'accueil insuffisante dans le pays.

Par ailleurs, le développement rapide de l'enseignement tertiaire dans les pays de l'OCDE – et, plus récemment, dans la plupart des pays émergents – a aggravé les problèmes de financement des systèmes d'éducation nationaux et a mis en évidence l'intérêt de recruter des étudiants étrangers, les établissements d'enseignement tertiaire comptant de plus en plus sur les droits

de scolarité versés par ces derniers, qui sont souvent plus élevés que ceux des ressortissants nationaux (voir l'indicateur B5). En revanche, d'autres pays encouragent leurs ressortissants à partir à l'étranger pour faire leurs études, en raison d'une capacité d'accueil insuffisante par rapport à la demande, conséquence du développement rapide de leur enseignement tertiaire. Au cours de ces dernières années, l'essor de « l'économie de la connaissance » et la compétition mondiale pour les compétences ont donné un nouvel élan à l'internationalisation des systèmes d'éducation dans de nombreux pays de l'OCDE. Le recrutement d'étudiants en mobilité internationale peut s'inscrire dans une stratégie plus globale qui vise à recruter des immigrants hautement qualifiés ou à répartir d'une autre façon la main-d'œuvre à l'échelle d'un marché du travail unique, comme celui de l'Union européenne.

Sur le plan institutionnel, l'augmentation des recettes que les étudiants en mobilité peuvent générer, que ce soit par le biais de droits de scolarité plus élevés ou de subventions publiques, est un élément moteur de l'internationalisation de l'éducation. Quant aux établissements d'enseignement tertiaire, ils ont aussi intérêt à s'engager dans des activités internationales pour établir ou préserver leur réputation, à l'heure où la concurrence académique s'intensifie sur la scène mondiale.

Pour les établissements d'enseignement, l'accueil d'étudiants en mobilité internationale peut aussi avoir des conséquences sur les modes d'enseignement, dans la mesure où les méthodes pédagogiques et les programmes de cours doivent être adaptés pour prendre en charge des effectifs d'une plus grande diversité culturelle et linguistique, et améliorer la comparabilité internationale des cursus. Ces inconvénients sont toutefois compensés par les nombreux avantages que l'accueil d'étudiants en mobilité internationale procure aux établissements. Pour attirer des étudiants en mobilité internationale, les établissements d'enseignement tertiaire doivent offrir des formations de qualité qui leur permettent de se démarquer d'établissements concurrents, ce qui peut contribuer au développement d'un enseignement tertiaire de qualité, hautement réactif et axé sur les besoins de ses bénéficiaires. De plus, les contingents d'étudiants en mobilité internationale peuvent aider les établissements d'enseignement à atteindre la masse critique requise pour diversifier l'éventail des formations. Ils peuvent aussi accroître les ressources financières des établissements si ces étudiants prennent à leur charge l'intégralité de leurs frais de scolarité (voir l'encadré C2.3). Ces avantages peuvent inciter les établissements à favoriser l'accueil d'étudiants en mobilité internationale au détriment de l'accueil d'étudiants autochtones. Toutefois, rares sont les éléments qui corroborent l'existence de ce phénomène, qui ne s'observe que dans le cas de certaines formations prestigieuses très prisées proposées par des établissements réservés à l'élite (OCDE, 2004).

Pour les individus concernés, l'avantage que procurent des études à l'étranger dépend dans une grande mesure des politiques adoptées à leur égard, tant dans leur pays d'origine (aide financière aux étudiants allant étudier à l'étranger) que dans leur pays d'accueil (droits de scolarité et aide financière aux étudiants en mobilité internationale) (voir l'encadré C2.3). Les taux de change et le coût de la vie dans le pays d'accueil ont également un impact sur le coût des études à l'étranger. Par ailleurs, les avantages à long terme d'études à l'étranger dépendent en grande partie de la reconnaissance des diplômes les sanctionnant et de la mesure dans laquelle ils sont valorisés sur le marché du travail local.

En ces temps de crise économique, la décision de partir étudier à l'étranger est vraisemblablement le fruit d'un arbitrage entre des considérations financières (le coût d'opportunité) et les possibilités de financer ce projet. Dans les pays dont la devise est stable, les premiers arguments l'emporteront vraisemblablement. En revanche, dans les pays dont la devise a été dépréciée ou dont la population a été durement touchée par la crise, il est probable que ceux qui sont tentés par des études à l'étranger opteront pour des destinations où le coût de la vie est moins élevé et pour des établissements publics et non privés (OCDE, 2008). Au niveau institutionnel, la manne financière que constituent les droits de scolarité des étudiants en mobilité internationale pourrait aiguïser les convoitises, sachant que la crise a entamé les fonds publics et privés.

L'analyse des proportions d'individus scolarisés à l'étranger donne un aperçu de l'internationalisation de l'enseignement tertiaire. Dans ce contexte, il importe à l'avenir d'élaborer des méthodes visant à quantifier et à évaluer d'autres composantes de l'internationalisation de l'enseignement.

Observations et explications

Concepts et conventions terminologiques employés dans cet indicateur

Il convient de définir les concepts et les conventions terminologiques employés dans cet indicateur, car ils diffèrent de ceux employés dans les éditions de *Regards sur l'éducation* antérieures à 2006. Avant l'édition de 2006, ce sont les étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, c'est-à-dire les individus scolarisés dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants, qui faisaient l'objet de cet indicateur. Or, cette définition ne permet pas de prendre toute la mesure de la mobilité internationale des étudiants, car les ressortissants étrangers scolarisés dans un pays ne doivent pas nécessairement tous leur présence sur le territoire à la seule intention d'y faire des études. Ainsi, les étudiants issus de l'immigration (de leur propre chef ou à l'initiative de leurs parents) qui sont des résidents permanents du pays dans lequel ils sont scolarisés étaient inclus dans le total. En conséquence, les effectifs d'étudiants étrangers étaient surestimés dans les pays où les taux de naturalisation des migrants étaient relativement faibles. Dans un souci d'améliorer l'évaluation de la mobilité internationale des étudiants et la comparabilité des données sur l'internationalisation de l'enseignement, l'OCDE a modifié en 2005 les instruments de collecte de données en collaboration avec Eurostat et l'Institut de statistique de l'UNESCO. Selon le nouveau concept retenu, les étudiants en mobilité internationale sont ceux qui se rendent à l'étranger dans le but spécifique de suivre des études.

L'évaluation de la mobilité internationale des étudiants dépend toutefois dans une grande mesure de la législation des pays en matière d'immigration, des dispositions en matière de mobilité et des données disponibles. Il est par exemple impossible de se baser sur les statistiques de délivrance de visas pour estimer le nombre d'étudiants en mobilité internationale sur le territoire de l'Union européenne et celui plus vaste de l'Espace économique européen (EEE) à cause du principe de la libre circulation des personnes.

C'est pourquoi l'OCDE permet aux pays de définir les étudiants en mobilité internationale soit sur la base du pays dont ils étaient des résidents permanents, soit sur la base du pays où ils étaient scolarisés auparavant (quelle que soit leur nationalité), selon le critère opérationnel qui convient le mieux à leur contexte national. En règle générale, le pays de scolarisation antérieure semble le critère le plus adapté pour les pays membres de l'UE, car ce critère opérationnel permet de tenir compte des flux intracommunautaires d'étudiants (Kelo *et al.*, 2005).

Quant au pays de résidence, c'est un critère pertinent dans les pays où l'entrée sur le territoire aux fins d'études est conditionnée par l'obtention d'un visa.

Dans cet indicateur, la convention terminologique est d'employer l'expression « étudiants en mobilité internationale » en référence à la mobilité internationale et l'expression « étudiants étrangers » pour désigner les étudiants qui sont scolarisés dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants (comme cette définition implique la prise en considération des résidents permanents, elle donne lieu à une surestimation de la mobilité internationale des étudiants). Toutefois, comme certains pays sont encore dans l'impossibilité de communiquer des données sur la mobilité internationale des étudiants, des indicateurs distincts des « étudiants en mobilité internationale » et des « étudiants étrangers » sont présentés dans plusieurs tableaux et graphiques, mais séparément afin de rappeler que la prudence est de mise lors de leur interprétation.

Enfin, les effectifs mondiaux d'étudiants scolarisés à l'étranger peuvent être sous-estimés, car ils sont évalués sur la base des étudiants scolarisés dans des pays qui fournissent des données à l'OCDE et à l'Institut de statistique de l'UNESCO. Par ailleurs, les analyses tendancielle sont toutes basées sur l'évolution du nombre d'étudiants étrangers dans le temps, car les séries chronologiques sur les étudiants en mobilité internationale ne sont pas encore disponibles.

Évolution des effectifs d'étudiants étrangers

En 2008, 3.3 millions d'étudiants étaient scolarisés dans l'enseignement tertiaire dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants, dont 2.7 millions (soit 79.1 %) dans un pays de l'OCDE. Cela représente une augmentation de 8.2 % des effectifs totaux d'étudiants étrangers dans le monde par rapport à l'année précédente, soit 322 000 individus de plus en valeur absolue. Cette hausse est légèrement inférieure dans les pays membres de l'OCDE (4.6 %). Depuis 2000, le nombre d'étudiants scolarisés à l'étranger dans l'enseignement tertiaire a augmenté de 70 % dans le monde et de 67 % dans les pays de l'OCDE, soit une progression annuelle moyenne de 9 et 8 points de pourcentage respectivement. Depuis 2005, cette progression s'est opérée à un rythme plus soutenu dans les pays d'accueil non membres de l'OCDE que dans ses pays membres, signe que les pays émergents deviennent une destination de plus en plus privilégiée pour étudier (voir le tableau C2.6).

Par comparaison avec 2000, le nombre d'étudiants étrangers a plus que doublé en Australie, au Chili, en Corée, en Espagne, en Finlande, en Grèce, en Islande, en Italie, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque et, dans les pays partenaires, en Estonie, en Fédération de Russie et en Slovénie. En revanche, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de moins de 25 % en Belgique et en Turquie (voir le tableau C2.1). Selon la moyenne établie sur la base de la période allant de 2000 à 2008, le nombre d'étudiants étrangers a progressé davantage dans l'ensemble des pays de l'OCDE (163 %) que dans l'UE19 (120 %) (voir le tableau C2.1).

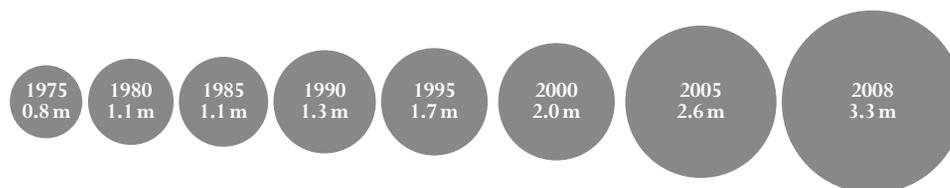
L'analyse combinée des données de l'OCDE et de l'Institut de statistique de l'UNESCO permet de dégager des tendances à plus long terme et révèle la forte croissance du nombre d'étudiants étrangers (voir l'encadré C2.1). Au cours de ces 30 dernières années, le nombre d'étudiants scolarisés dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants a fortement augmenté dans le monde : il est passé de 0.8 million en 1975 à 3.3 millions en 2008, soit plus du quadruple.

L'internationalisation de l'enseignement tertiaire s'est intensifiée durant les 13 dernières années, reflétant la mondialisation croissante des économies et des sociétés.

Plusieurs facteurs ont contribué à l'accroissement du nombre d'étudiants scolarisés à l'étranger depuis 1975. Pendant les premières années de la période à l'étude, les stratégies mises en œuvre par les pouvoirs publics pour promouvoir et entretenir les liens politiques, sociaux, culturels et académiques entre les pays ont joué un grand rôle, en particulier dans le contexte de la construction européenne, dont un objectif politique majeur était précisément de créer un sentiment de compréhension mutuelle chez les jeunes Européens. Un raisonnement similaire a conduit les décideurs d'Amérique du Nord à adopter des politiques de coopération académique. Au fil du temps cependant, des facteurs de nature plus économique ont pris davantage d'importance. Ainsi, la démocratisation des prix du transport, la diffusion des nouvelles technologies et l'apparition de moyens de communication plus rapides et moins coûteux ont contribué au renforcement de l'interdépendance des économies et des sociétés dans les années 80 et 90. Ce phénomène est particulièrement manifeste dans le secteur des technologies de pointe et sur les marchés du travail. L'intensification de l'internationalisation des emplois hautement qualifiés a incité les individus à acquérir une expérience internationale pendant leurs études. De plus, la généralisation du recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) a réduit les coûts d'information et de transaction liés aux études à l'étranger, et a stimulé la demande de formations à dimension internationale.

Encadré C2.1. Accroissement à long terme du nombre d'étudiants scolarisés dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants

Accroissement de l'internationalisation de l'enseignement tertiaire entre 1975 et 2008, en millions



Source : OCDE et Institut de statistique de l'UNESCO.

La base de données sur les effectifs d'étudiants scolarisés à l'étranger dans le monde est constituée à partir de deux sources différentes : l'OCDE et l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). L'ISU a fourni les données de 1975 à 1995 sur tous les pays et les données de 2000, de 2005 et de 2008 sur la plupart des pays partenaires. L'OCDE a fourni des données de 2000, de 2005 et de 2008 sur ses pays membres et les autres pays partenaires. Les données de ces deux sources ont pu être combinées, car elles se basent sur des définitions identiques. Les données manquantes ont dû être imputées sur la base des données les plus proches pour éviter que des lacunes dans la couverture des données ne donnent lieu à des ruptures de séries chronologiques.

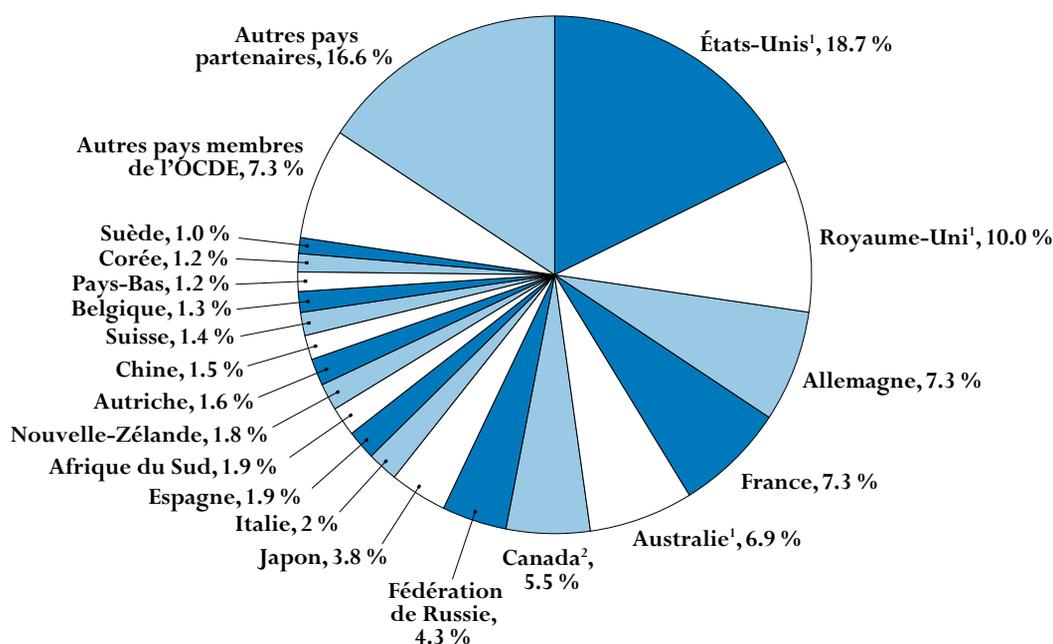
Principaux pays d'accueil

Selon les chiffres de 2008, la moitié des étudiants étrangers se répartissent entre cinq pays seulement. Ces pays accueillent la majorité des étudiants scolarisés dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants. Ce sont les États-Unis qui accueillent le plus d'étudiants étrangers (en valeur absolue) avec presque 19 % des effectifs mondiaux d'étudiants étrangers. Dans ce classement, ils

sont suivis par le Royaume-Uni (10 %), l'Allemagne (7 %), la France (7 %) et l'Australie (7 %). Ces cinq pays accueillent à eux seuls la plus forte proportion d'étudiants étrangers (50 %), mais d'autres pays, membres ou non de l'OCDE, ont fait leur entrée dans le secteur international de l'éducation ces dernières années (voir le graphique C2.2 et le tableau C2.7 disponible en ligne). Outre les cinq pays en tête du classement selon les chiffres de 2008, le Canada (6 %), l'Italie (2 %) et le Japon (4 %) et, dans les pays partenaires, la Fédération de Russie (4 %) attirent un nombre significatif d'étudiants étrangers. Il convient de signaler que les chiffres de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni portent sur les étudiants « en mobilité internationale ».

Graphique C2.2. Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, par pays d'accueil (2008)

Pourcentage d'étudiants étrangers scolarisés dans l'enseignement tertiaire par pays d'accueil, selon les données à disposition de l'OCDE



1. Les données portent sur les étudiants en mobilité internationale définis sur la base de leur pays de résidence.

2. Année de référence : 2007.

Source : OCDE et Institut de statistique de l'UNESCO pour les données sur la plupart des pays partenaires de l'OCDE. Tableau C2.7 (disponible en ligne). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

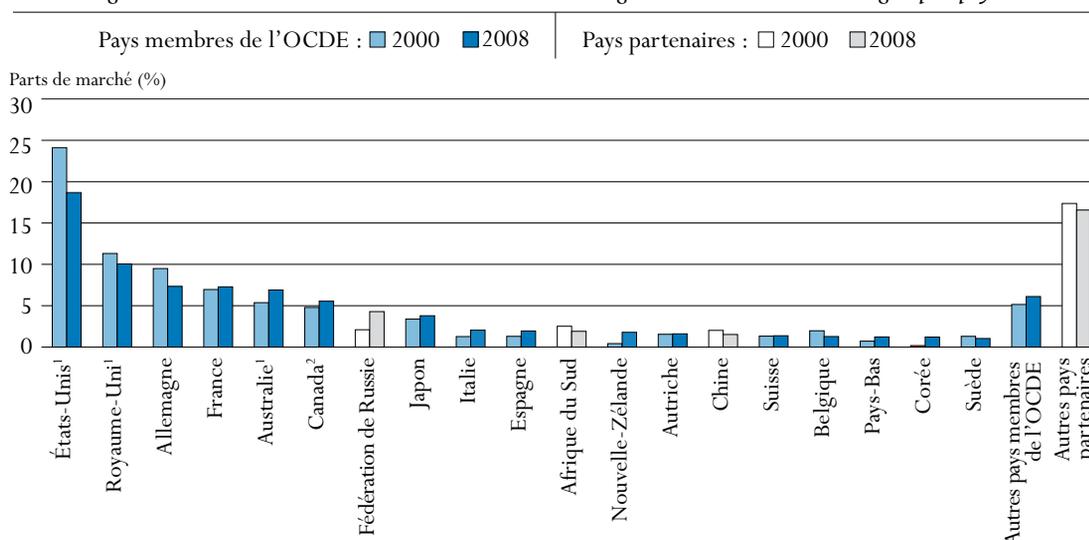
Émergence de nouveaux acteurs sur le marché international de l'éducation

L'analyse de l'évolution des parts de marché – évaluées ici sur la base des pourcentages des effectifs mondiaux d'étudiants étrangers par pays d'accueil – des différents pays dans le secteur international de l'éducation illustre la dynamique de l'internationalisation de l'enseignement tertiaire. En huit ans, la part des États-Unis, pourtant parmi les destinations privilégiées, est passée de 24 % à 19 %. La régression s'établit à 2 points de pourcentage en Allemagne, à 1 point de pourcentage au Royaume-Uni et à 1 point de pourcentage en Belgique.

Elle est de l'ordre de 0.5 point de pourcentage en Afrique du Sud, en France et en Suède ainsi qu'en Chine. À l'inverse, les parts de marché de l'Australie, de la Corée et de la Nouvelle-Zélande ont progressé de 1 point de pourcentage environ. La progression la plus forte s'observe dans un pays partenaire, en l'occurrence en Fédération de Russie (2 points de pourcentage), ce qui en fait un nouvel acteur important du secteur international de l'éducation (voir le graphique C2.3). Ces tendances traduisent des priorités politiques différentes en matière d'internationalisation : des politiques de marketing proactif sont appliquées dans la région Asie-Pacifique, tandis qu'une approche plus locale et académique reste de mise aux États-Unis, pays dominant de longue date sur ce marché. Il convient de rappeler que les chiffres de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni portent sur les étudiants en « mobilité internationale ».

Graphique C2.3. Évolution des parts de marché dans le secteur international de l'éducation (entre 2000 et 2008)

Pourcentage de l'ensemble des étudiants scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, par pays d'accueil



1. Les données portent sur les étudiants en mobilité internationale définis sur la base de leur pays de résidence.

2. Année de référence : 2007 (et non 2008).

Les pays sont classés par ordre décroissant de leur part de marché en 2008.

Source : OCDE et Institut de statistique de l'UNESCO pour les données sur la plupart des pays partenaires de l'OCDE. Tableau C2.7 (disponible en ligne). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

Facteurs sous-jacents intervenant dans le choix du pays d'accueil

La langue d'enseignement : un facteur décisif dans le choix du pays d'accueil

La langue parlée et employée dans l'enseignement est l'un des principaux éléments déterminant le choix du pays d'accueil. C'est pourquoi les pays où l'enseignement est dispensé dans des langues largement répandues (l'anglais, le français, l'allemand et le russe, par exemple) sont ceux qui accueillent le plus d'étudiants étrangers, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. Le Japon échappe à ce constat : il accueille une forte proportion d'étudiants étrangers, dont 93.3 % en provenance d'Asie, alors que sa langue d'enseignement est moins répandue (voir le tableau C2.2 et le graphique C2.2).

Que des pays anglophones tels que l’Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni accueillent le plus d’étudiants étrangers (en valeur absolue) s’explique vraisemblablement en grande partie par l’élévation progressive de l’anglais au rang de langue « mondiale ». C’est aussi la langue que les étudiants désireux d’étudier à l’étranger sont les plus susceptibles d’avoir apprise dans leur pays d’origine et/ou de vouloir perfectionner par le biais de l’immersion et des études à l’étranger. L’accroissement rapide des effectifs d’étudiants étrangers qui s’observe en Australie (indice de variation : 218), au Canada (196) et surtout en Nouvelle-Zélande (726) entre 2000 et 2008 peut dans une certaine mesure être attribué à des considérations linguistiques du même ordre (voir le tableau C2.1).

D’ailleurs, de nombreux établissements situés dans des pays non anglophones proposent dorénavant des formations en anglais, ce qui leur permet d’atténuer leur désavantage linguistique aux yeux des étudiants étrangers. Ce phénomène s’observe en particulier dans des pays où l’usage de l’anglais est largement répandu, dans les pays nordiques par exemple (voir l’encadré C2.2).

Encadré C2.2. Pays membres ou partenaires de l’OCDE proposant des formations tertiaires en anglais (2008)

Emploi de l’anglais dans l’enseignement	Pays membres ou partenaires de l’OCDE
La totalité ou la quasi-totalité des formations est dispensée en anglais	Australie, Canada ¹ , États-Unis, Irlande, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni
De nombreuses formations sont dispensées en anglais	Danemark, Finlande, Pays-Bas et Suède
Certaines formations sont dispensées en anglais	Allemagne, Belgique (Communauté flamande) ² , Corée, France, Hongrie, Islande, Japon, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Suisse ³ et Turquie
Aucune formation ou presque n’est dispensée en anglais	Autriche, Belgique (Communauté française), Brésil, Chili, Espagne, Fédération de Russie, Grèce, Israël, Italie, Luxembourg, Mexique ³ et Portugal
<p><i>Remarque</i> : pour déterminer si un pays propose un petit ou un grand nombre de formations en anglais, il convient de tenir compte de la taille des pays d’accueil. C’est la raison pour laquelle l’Allemagne et la France sont classées parmi les pays qui dispensent relativement peu de formations en anglais, alors qu’en valeur absolue, ces deux pays en proposent davantage que la Suède par exemple.</p> <p>1. Au Canada, les programmes tertiaires sont dispensés soit en français (principalement au Québec), soit en anglais.</p> <p>2. Formations de maîtrise.</p> <p>3. À la discrétion des établissements d’enseignement tertiaire.</p> <p><i>Source</i> : OCDE. Données compilées à partir de brochures destinées aux étudiants étrangers potentiels et rédigées par diverses instances : DAAD en Allemagne, OAD en Autriche, NIIED en Corée, Cirius au Danemark, CIMO en Finlande, EduFrance en France, Campus Hungary en Hongrie, l’Université d’Islande en Islande, JPSS au Japon, SIU en Norvège, NUFFIC aux Pays-Bas, CRASP en Pologne, CHES et NARIC en République tchèque, l’Institut suédois en Suède et la Middle-East Technical University en Turquie.</p>	

Impact des droits de scolarité et du coût de la vie sur le choix du pays d'accueil

Les droits de scolarité et le coût de la vie sont également des facteurs importants qui interviennent dans le choix du pays de destination. Dans la plupart des pays membres de l'UE, les droits de scolarité de l'enseignement tertiaire sont équivalents pour les ressortissants nationaux et les ressortissants d'un autre pays membre de l'UE. C'est le cas en Allemagne, en Autriche, en Belgique (Communauté flamande), au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, en République slovaque, en République tchèque, au Royaume-Uni et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie. En Irlande toutefois, les étudiants ressortissants d'un autre pays membre de l'UE doivent avoir résidé au moins trois ans sur le territoire irlandais au cours des cinq dernières années pour pouvoir prétendre à la gratuité de l'inscription pendant une année académique. En Allemagne, en Finlande et en Italie, ce principe d'équivalence vaut également pour les étudiants en mobilité internationale originaires de pays tiers de l'UE. Ni la Finlande, ni la Suède n'appliquent de droits de scolarité, mais l'Allemagne prévoit des droits de scolarité dans tous les établissements privés subventionnés par l'État et certains de ses *Länder* en ont instauré également dans les établissements publics. Au Danemark, les étudiants ressortissants de pays nordiques partenaires (la Norvège et l'Islande) et de pays membres de l'UE sont traités comme les ressortissants nationaux et sont exemptés de droits de scolarité (subventionnés en totalité). La plupart des étudiants en mobilité internationale qui sont ressortissants d'un pays tiers de l'UE ou de l'EEE doivent s'acquitter de la totalité des droits de scolarité, même si un nombre limité d'étudiants brillants originaires de pays tiers de l'UE et de l'EEE peuvent obtenir une bourse qui couvre tout ou partie de leurs droits de scolarité (voir l'encadré C2.3)

Dans plusieurs pays tiers de l'UE (en Corée, aux États-Unis, en Islande, au Japon et en Norvège et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie), les étudiants sont sur un pied d'égalité en matière de droits de scolarité, qu'ils soient ressortissants nationaux ou en mobilité internationale. En Norvège, les droits de scolarité sont équivalents pour les ressortissants nationaux et les étudiants en mobilité internationale : les établissements publics n'en demandent pas, contrairement à certains établissements privés. En Islande, les étudiants doivent tous s'acquitter de frais d'inscription, auxquels viennent s'ajouter des droits de scolarité dans les établissements privés. Au Japon, les étudiants doivent tous s'acquitter de la totalité des droits de scolarité, qu'ils soient ressortissants nationaux ou étudiants en mobilité internationale, à l'exception des étudiants en mobilité internationale auxquels le gouvernement japonais accorde des bourses qui en sont exemptés. Par ailleurs, les étudiants en mobilité internationale qui financent eux-mêmes leurs études peuvent prétendre à différents programmes de bourses. En Corée, les droits de scolarité et les aides financières applicables aux étudiants en mobilité internationale varient selon la teneur de la convention conclue entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil. Dans l'ensemble, la plupart des étudiants en mobilité internationale versent des droits de scolarité légèrement inférieurs à ceux demandés aux ressortissants nationaux. En Nouvelle-Zélande, les étudiants en mobilité internationale s'acquittent généralement de la totalité des droits de scolarité (qui ne sont pas subventionnés) – sauf dans les programmes de recherche de haut niveau –, mais ceux originaires d'Australie, un pays partenaire de la Nouvelle-Zélande, bénéficient d'un traitement de faveur : ils perçoivent les mêmes aides que les ressortissants nationaux. Tous les autres étudiants en mobilité internationale scolarisés en Nouvelle-Zélande doivent verser la totalité des droits de scolarité (qui ne sont pas subventionnés). En Australie et au Canada, tous les étudiants en mobilité internationale, quel que soit leur pays d'origine, doivent s'acquitter de la totalité des droits de scolarité. Ce constat vaut aussi pour un pays partenaire, en l'occurrence la Fédération de Russie, sauf pour les étudiants bénéficiaires de programmes d'aides du gouvernement.

La gratuité des études, associée à l'existence de formations dispensées en anglais, explique probablement la forte croissance du nombre d'étudiants étrangers qui a été enregistrée entre 2000 et 2008 en Finlande, en Islande, en Norvège et en Suède (voir le tableau C2.1). Toutefois, en l'absence de droits de scolarité, le coût unitaire élevé de l'enseignement tertiaire est lourd pour les finances publiques des pays d'accueil si aucune participation financière n'est demandée aux étudiants en mobilité internationale (voir le tableau B1.1a). C'est la raison pour laquelle le Danemark a instauré des droits de scolarité pour les étudiants en mobilité internationale originaires de pays tiers de l'UE et de l'EEE à compter de l'année académique 2006-07. L'adoption de mesures similaires est à l'étude en Finlande et en Suède, où les effectifs d'étudiants étrangers ont augmenté de plus de 100 % et 35 %, respectivement, entre 2000 et 2008.

Encadré C2.3. Structure des droits de scolarité	
Structure des droits de scolarité	Pays membres ou partenaires de l'OCDE
Droits de scolarité plus élevés pour les étudiants en mobilité internationale que pour les ressortissants nationaux	Australie, Autriche ¹ , Belgique ¹ , Canada, Danemark ¹ , Estonie ¹ , États-Unis ³ , Fédération de Russie, Irlande, Nouvelle-Zélande ² , Pays-Bas ¹ , République tchèque ¹ , Royaume-Uni ¹ et Turquie
Droits de scolarité équivalents pour les étudiants en mobilité internationale et les ressortissants nationaux	Allemagne, Corée, Espagne, France, Italie, Japon et Mexique ⁴
Pas de droits de scolarité, ni pour les étudiants en mobilité internationale, ni pour les ressortissants nationaux	Finlande, Islande, Norvège et Suède
<p>1. Étudiants originaires de pays tiers de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.</p> <p>2. À l'exception des étudiants suivant un programme de recherche de haut niveau et des étudiants originaires d'Australie.</p> <p>3. Les droits de scolarité sont équivalents pour les étudiants en mobilité internationale et les ressortissants nationaux originaires d'un autre État des États-Unis. Toutefois, comme la plupart des étudiants États-Uniens font leurs études tertiaires dans l'État dont ils sont originaires, les étudiants en mobilité internationale s'acquittent de droits de scolarité supérieurs à ceux versés par la plupart des ressortissants nationaux.</p> <p>4. Certains établissements réclament des droits de scolarité plus élevés aux étudiants en mobilité internationale.</p> <p>Source : OCDE. Indicateur B5. Voir les notes à l'annexe 3 for notes (www.oecd.org/edu/eag2010).</p>	

Les pays d'accueil où les frais de scolarité sont intégralement à la charge des étudiants en mobilité internationale sont largement gagnants sur le plan financier. Certains pays de la région Asie-Pacifique ont explicitement intégré l'internationalisation de l'enseignement dans leurs stratégies de développement socio-économique et ont pris des mesures destinées à attirer dans leurs établissements des étudiants en mobilité internationale, souvent dans une optique de rentabilité ou à tout le moins moyennant le financement des études par les intéressés. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont instauré des droits de scolarité spécifiques pour les étudiants en mobilité internationale sans en pâtir. En Corée et au Japon, les effectifs d'étudiants étrangers ont fortement augmenté entre 2000 et 2008 (voir l'indicateur B5), malgré les droits de scolarité élevés réclamés sans distinction à tous les étudiants scolarisés sur le territoire. Il ressort de ces observations que les droits de scolarité ne découragent pas forcément les candidats à la mobilité internationale pour autant que la qualité de l'enseignement et les avantages qu'ils peuvent en retirer soient à

la hauteur de leur investissement. Il est possible néanmoins que les étudiants tiennent compte de l'aspect financier pour choisir un cursus parmi des formations similaires, en particulier s'ils sont originaires de pays en développement. À cet égard, la progression relativement faible du nombre d'étudiants étrangers enregistrée aux États-Unis et au Royaume-Uni entre 2000 et 2008 et la diminution de la part de marché des États-Unis durant cette période s'expliquent vraisemblablement par les droits de scolarité relativement élevés qui sont réclamés aux étudiants en mobilité internationale dans ces deux pays, dans un contexte de concurrence intense avec d'autres pays anglophones proposant un éventail de formations similaires à moindres frais. En Nouvelle-Zélande, l'attrait des programmes de recherche de haut niveau s'est sensiblement renforcé depuis 2005 en raison du nivellement des droits de scolarité des étudiants en mobilité internationale avec ceux des ressortissants nationaux (voir l'encadré C2.3).

Le coût des études à l'étranger peut être allégé si les aides publiques aux étudiants sont maintenues même pendant des études à l'étranger. En Belgique (Communauté flamande), au Chili, en Finlande, en Islande, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède, le maintien des aides publiques aux étudiants en mobilité internationale réduit de toute évidence leur fardeau financier.

Impact de la politique d'immigration sur le choix des pays d'accueil

Au cours de ces dernières années, plusieurs pays de l'OCDE ont assoupli leur politique d'immigration pour encourager l'installation temporaire ou permanente d'étudiants en mobilité internationale. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont par exemple pris des mesures qui facilitent l'installation sur leur territoire des étudiants étrangers qui y ont fait des études : leur dossier d'immigration est crédité de points supplémentaires. Cette politique rend ces pays plus attractifs et renforce leur économie de la connaissance. Ces considérations sur les possibilités d'immigration sont susceptibles d'intervenir dans le choix du pays de destination parmi diverses options de formation à l'étranger. Par ailleurs, la libre circulation des travailleurs européens explique en partie la grande mobilité internationale des étudiants entre les pays d'Europe, par comparaison avec celle entre les pays d'Amérique du Nord, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ne prévoyant pas la libre circulation des travailleurs dans un marché du travail commun.

Autres facteurs

Parmi les autres facteurs importants qui interviennent dans le choix du pays de destination, citons : le prestige académique des établissements ou des formations ; la souplesse des cursus quant à la reconnaissance du temps passé à l'étranger dans les conditions de délivrance des diplômes ; l'insuffisance de l'offre d'enseignement tertiaire et les politiques restrictives d'admission à l'université dans le pays d'origine ; les relations historiques, géographiques ou commerciales entre les pays ; les perspectives professionnelles ; les aspirations culturelles ; et les mesures prises par les pouvoirs publics pour faciliter les équivalences (transfert d'unités de valeur ou validation de crédits académiques) entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil. Par ailleurs, la transparence et la souplesse des formations et des conditions de délivrance de diplômes interviennent également.

Importance de la mobilité internationale dans l'enseignement tertiaire

L'analyse présentée ci-dessus se concentre sur la répartition des étudiants étrangers par pays d'accueil et décrit son évolution en valeur absolue, car il n'existe pas encore de séries chronologiques ou

d'indicateurs agrégés sur la mobilité internationale des étudiants. Il est aussi possible d'évaluer l'importance de la mobilité internationale des étudiants par pays d'accueil sur la base du pourcentage d'étudiants en mobilité dans les effectifs totaux de l'enseignement tertiaire. Cette méthode a le mérite de tenir compte de la taille des systèmes d'enseignement tertiaire des différents pays, ce qui permet d'identifier les pays où l'internationalisation est la plus forte, quelle que soit leur taille et l'importance de leur part de marché en valeur absolue.

Parmi les pays dont les données sur la mobilité internationale des étudiants sont disponibles, l'Australie, l'Autriche, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suisse sont ceux qui affichent les plus fortes proportions d'étudiants en mobilité dans leurs effectifs de l'enseignement tertiaire. En Australie, 20.6 % des étudiants sont en mobilité internationale et sont venus dans le but spécifique de poursuivre des études. Les étudiants en mobilité internationale représentent 15.5 % des effectifs de l'enseignement tertiaire en Autriche, 12.9 % en Nouvelle-Zélande, 14.7 % au Royaume-Uni et 14.1 % en Suisse. À titre de comparaison, la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans les effectifs de l'enseignement tertiaire ne dépasse pas 2 % au Chili et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Slovaquie (voir le tableau C2.1 et le graphique C2.1).

Dans les pays où les données fondées sur le concept privilégié « d'étudiants en mobilité internationale » ne sont pas disponibles, les « étudiants étrangers » représentent une proportion significative des effectifs de l'enseignement tertiaire en Allemagne (10.9 %) et en France (11.2 %), ce qui suggère un afflux considérable d'étudiants en mobilité internationale. Par contraste, la proportion d'étudiants étrangers dans les effectifs de l'enseignement tertiaire ne dépasse pas 1 % en Pologne et en Turquie (voir le tableau C2.1).

Mobilité internationale des étudiants par niveau d'enseignement et type de formation

L'analyse des effectifs d'étudiants en mobilité internationale par type de formation tertiaire dans les pays d'accueil fait apparaître certaines tendances. Il en ressort en premier lieu que l'internationalisation est nettement moins marquée dans les formations tertiaires de type B que dans les formations tertiaires de type A, sauf au Danemark, en Espagne, au Japon, en Nouvelle-Zélande et au Portugal. Ce constat donne à penser que les étudiants en mobilité internationale privilégient surtout les formations académiques traditionnelles, pour lesquelles les équivalences de diplômes s'obtiennent souvent avec plus de facilité. Une tendance similaire s'observe dans les pays dont les données ne se basent pas sur le concept privilégié de la mobilité internationale des étudiants, sauf en Grèce (voir le tableau C2.1).

Dans la plupart des pays, les étudiants en mobilité internationale sont nettement plus nombreux parmi les effectifs des programmes de recherche de haut niveau que des formations tertiaires de type A. Cette tendance est manifeste en Belgique, au Canada, au Chili, en Espagne, aux États-Unis, en Islande, au Japon, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Slovaquie. Elle s'observe aussi en Corée et en France, parmi les pays dont les données ne se basent pas sur le concept privilégié de la « mobilité internationale ». Elle peut s'expliquer soit par l'attrait des programmes de recherche de haut niveau proposés dans ces pays, soit par la volonté de recruter de préférence des étudiants en mobilité internationale qui en sont déjà à un stade avancé de leur formation afin de tirer parti de leur contribution au secteur de la recherche et du développement ou de préparer leur installation future en qualité d'immigrants hautement qualifiés.

Profil des effectifs en mobilité internationale par pays d'accueil

Principales régions d'origine

Ce sont les étudiants asiatiques qui constituent le groupe le plus important d'étudiants en mobilité internationale scolarisés dans des pays qui ont fourni des données à l'OCDE ou à l'Institut de statistique de l'UNESCO. Ils représentent 49.9 % des effectifs totaux d'étudiants en mobilité internationale déclarés dans le monde (48.9 % des effectifs déclarés par les pays de l'OCDE et 53.8 % des effectifs déclarés par les pays partenaires).

Dans les pays de l'OCDE, c'est en Australie, en Corée et au Japon que les étudiants originaires d'Asie sont les plus nombreux : ils représentent plus de 75 % des étudiants étrangers ou en mobilité internationale. Dans les pays de l'OCDE, les Asiatiques sont suivis dans ce classement par les Européens (24.5 %), en particulier ceux originaires de pays membres de l'UE (16.8 %). Les étudiants en provenance d'Afrique représentent 10.1 % de tous les étudiants en mobilité internationale. Enfin, les étudiants en mobilité internationale originaires d'Amérique du Nord ne représentent que 3.7 % des effectifs totaux et ceux d'Amérique du Sud, que 5.3 %. Dans l'ensemble, 31 % des étudiants en mobilité internationale scolarisés dans les pays membres de l'OCDE sont ressortissants d'un autre pays membre de l'OCDE (voir le tableau C2.2).

Principaux pays d'origine des étudiants en mobilité internationale

La prédominance des étudiants asiatiques et européens dans les effectifs d'étudiants en mobilité internationale ressort également de l'analyse par pays d'origine. Les étudiants allemands, coréens français et japonais constituent les groupes les plus importants : ils représentent respectivement 3.4 %, 4.6 %, 2.4 % et 2.1 % des effectifs totaux d'étudiants en mobilité internationale scolarisés dans un pays membre de l'OCDE. Viennent ensuite les étudiants originaires du Canada et des États-Unis : leur proportion s'établit à 1.8 % (voir le tableau C2.2).

L'analyse des effectifs d'étudiants en mobilité internationale originaires de pays partenaires montre que les étudiants chinois constituent de loin le plus grand groupe : ils représentent 17.1 % (hormis Hong Kong-Chine, dont la part est de 1.4 %) des effectifs totaux d'étudiants en mobilité scolarisés dans un pays membre de l'OCDE (voir le tableau C2.2). Les destinations les plus prisées par les étudiants chinois en mobilité internationale sont les États-Unis (21.6 %) et le Japon (15.3 %). Dans les pays de l'OCDE, les étudiants chinois sont suivis par ceux originaires d'Inde (6.8 %), de Malaisie (1.8 %), du Maroc (1.6 %), de la Fédération de Russie (1.3 %) et du Viêtnam (1.3 %). Parmi les Asiatiques, les étudiants originaires d'Indonésie, du Pakistan, de la République islamique d'Iran, de Singapour et de Thaïlande représentent également une proportion significative des effectifs d'étudiants qui partent étudier à l'étranger.

Répartition des étudiants en mobilité internationale par niveau d'enseignement et type de formation

L'analyse des effectifs d'étudiants en mobilité internationale par niveau et type de formation tertiaire révèle le degré de spécialisation de l'offre d'enseignement des pays. Dans certains pays, une proportion relativement importante d'étudiants en mobilité internationale optent pour des formations tertiaires de type B. Ce phénomène s'observe en Belgique (31.1 %), au Canada (21.4 %), au Chili (32.7 %), en Espagne (34.6 %), au Japon (21.6 %) et en Nouvelle-Zélande (26.2 %). Dans les pays où les données sur la mobilité internationale des étudiants ne sont pas disponibles,

les « étudiants étrangers » sont nombreux également à suivre une formation tertiaire de type B en Grèce (40.3 %) (voir le tableau C2.4).

Dans d'autres pays en revanche, les étudiants en mobilité internationale sont nombreux à suivre un programme de recherche de haut niveau. Cette tendance est particulièrement marquée en Espagne (23.1 %), aux États-Unis (20.7 %) et en Suisse (26.3 %). Elle suggère que ces pays proposent des programmes de recherche d'un grand attrait pour les étudiants déjà diplômés qui envisagent de se rendre à l'étranger pour poursuivre leurs études. Ce phénomène s'observe aussi, quoique dans une moindre mesure, parmi les étudiants en mobilité internationale scolarisés en Finlande (14.8 %), au Japon (10.5 %), au Portugal (12.9 %), en République slovaque (10.8 %), au Royaume-Uni (10.0 %) et en Suède (17.5 %). Dans les pays dont les données ne se basent pas sur le concept privilégié de la mobilité internationale, les étudiants étrangers sont nombreux à opter pour un programme de recherche de haut niveau en France (11.5 %). Ces étudiants de haut niveau sont susceptibles d'apporter à tous ces pays une contribution en matière de recherche et de développement. En outre, une telle spécialisation peut générer des revenus plus élevés au titre des droits de scolarité par étudiant dans les pays où ces frais sont intégralement à charge des étudiants étrangers ou en mobilité internationale (voir l'encadré C2.3).

Répartition des étudiants en mobilité internationale entre les domaines d'études

L'analyse des domaines d'études des étudiants en mobilité internationale révèle quelques pôles d'attraction. La répartition de ces étudiants entre les domaines d'études s'explique par un grand nombre de facteurs, allant de considérations linguistiques à la reconnaissance des diplômes en passant par l'existence de pôles d'excellence ou d'expertise dans les pays d'accueil.

Comme le montre le tableau C2.5, les sciences séduisent au moins 1 étudiant en mobilité internationale sur 6 en Allemagne (16.9 %), aux États-Unis (19.7 %), en Islande (17.2 %) et en Nouvelle-Zélande (20.5 %), mais moins de 1 sur 50 au Japon (1.3 %). Le classement change légèrement si l'agronomie, l'ingénierie, la production et la construction sont incluses parmi les disciplines scientifiques. En Suède, 50.1 % des étudiants en mobilité internationale suivent une formation dans ces domaines d'études. Les proportions d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans des formations en agronomie, en sciences ou en ingénierie sont élevées également en Allemagne (38.9 %), au Canada (32.2 %), au Danemark (31.0 %), aux États-Unis (36.7 %), en Finlande (43.3 %), en Nouvelle-Zélande (29.4 %), au Royaume-Uni (28.9 %) et en Suisse (33.2 %) et, dans les pays partenaires, en Slovénie (30.9 %). Il en va de même dans certains pays dont les données ne se basent pas sur le concept privilégié de la mobilité internationale : l'agronomie, les sciences et l'ingénierie sont les domaines choisis par plus de 28 % des étudiants étrangers en France (29.2 %). En revanche, rares sont les étudiants étrangers qui optent pour des formations en agronomie, en sciences et en ingénierie en Espagne (voir le graphique C2.4).

La langue d'enseignement est l'anglais dans la plupart des pays où de fortes proportions d'étudiants en mobilité internationale suivent des formations en agronomie, en sciences ou en ingénierie. En Allemagne, la proportion importante d'étudiants étrangers qui suivent des études scientifiques s'explique peut-être par la grande tradition nationale de spécialisation dans ce domaine.

C2

Dans les pays non anglophones, les étudiants en mobilité internationale sont relativement plus nombreux à opter pour des formations en rapport avec les sciences humaines et les arts et lettres : ces deux domaines sont choisis par plus de 20 % des étudiants en mobilité internationale en Allemagne (21.2 %), en Islande (41.7 %), au Japon (24.5 %) et en Norvège (21.4 %).

De fortes proportions d'étudiants en mobilité internationale optent aussi pour des formations en rapport avec les sciences sociales, le commerce et le droit. La moitié environ des étudiants en mobilité internationale choisissent ces domaines d'études en Australie (55.8 %) et aux Pays-Bas (46.4 %) et, dans les pays partenaires, en Estonie (54.4 %). Dans les pays dont les données ne se basent pas sur le concept privilégié de la mobilité internationale, c'est en France que la plus forte proportion d'étudiants étrangers suit une formation en rapport avec les sciences sociales, le commerce et le droit (40.1 %).

Les formations en rapport avec la santé et le secteur social constituent un cas à part, car elles dépendent dans une large mesure des politiques nationales de reconnaissance des diplômes médicaux. Ces formations sont choisies par de fortes proportions d'étudiants en mobilité internationale dans des pays membres de l'UE, en particulier en Belgique (33.8 %) et en Hongrie (35.9 %). Une tendance similaire s'observe dans des pays dont les données ne se basent pas sur le concept privilégié de la mobilité internationale : environ un tiers des étudiants étrangers optent pour une formation en rapport avec la santé et le secteur social en Pologne (29.7 %) et en République slovaque (34.6 %). Ce phénomène s'explique par les politiques de quotas qui limitent l'accès aux formations médicales dans de nombreux pays européens. Cela donne lieu à une augmentation de la demande de formation dans d'autres pays européens pour contourner ces quotas, sachant qu'une directive européenne prévoit la reconnaissance automatique des diplômes médicaux dans l'UE.

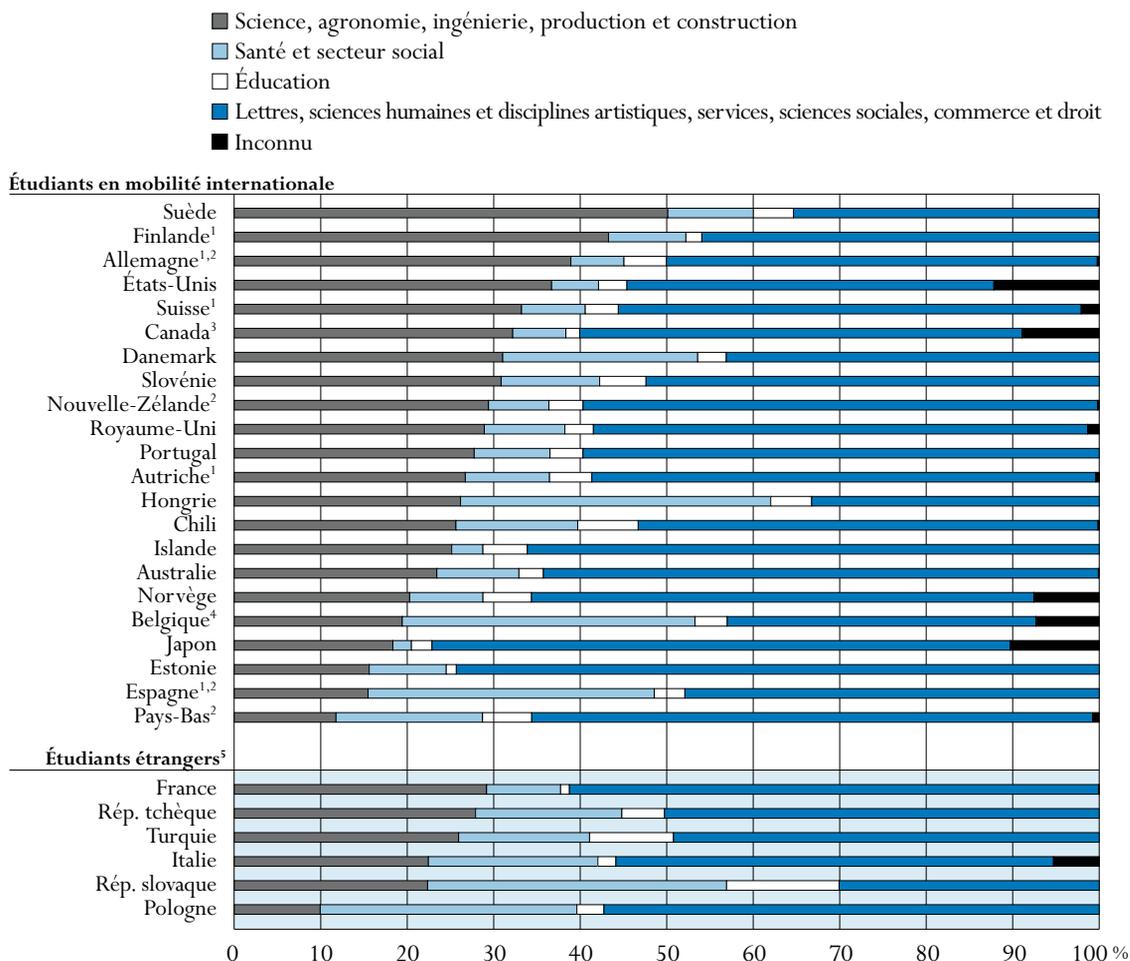
Dans l'ensemble, la concentration des étudiants en mobilité internationale dans certaines disciplines dépend d'un large éventail de facteurs liés à la fois à l'offre et à la demande.

Côté offre, certains pays d'accueil disposent de pôles d'excellence ou d'expertise renommés, qui peuvent séduire un grand nombre d'étudiants en mobilité internationale (l'Allemagne et la Finlande, par exemple, dans le domaine des sciences et de l'ingénierie). Dans d'autres pays, les sciences humaines et les arts et lettres jouissent d'un « monopole » naturel dans l'offre nationale de formations. Ce constat s'applique tout particulièrement aux études linguistiques ou culturelles (en Allemagne, en Autriche, en France et au Japon, par exemple).

Côté demande, les caractéristiques des étudiants en mobilité internationale peuvent expliquer leur concentration dans certains domaines d'études. Ainsi, l'emploi quasi universel de l'anglais dans la littérature scientifique peut expliquer pourquoi les étudiants en sciences sont plus enclins à choisir des pays proposant des formations en anglais. De même, la demande importante de formations commerciales observée chez les étudiants asiatiques peut expliquer la forte concentration d'étudiants en mobilité internationale qui suivent des formations en rapport avec les sciences sociales, le commerce et le droit dans des pays voisins, à savoir en Australie, en Nouvelle-Zélande et, dans une moindre mesure, au Japon. Enfin, les dispositions prises par l'Union européenne concernant la reconnaissance des diplômes médicaux favorisent assurément la concentration d'étudiants en mobilité internationale dans les formations en rapport avec la santé et le secteur social qui s'observe dans les pays membres de l'UE.

Graphique C2.4. Répartition des étudiants étrangers/en mobilité internationale, par domaine d'études (2008)

Pourcentage d'étudiants étrangers/en mobilité internationale dans les effectifs de l'enseignement tertiaire.



1. Les formations tertiaires de type B sont exclues.

2. Les programmes de recherche de haut niveau sont exclus.

3. Année de référence : 2007.

4. L'enseignement de promotion sociale est exclu.

5. Les données relatives aux étudiants étrangers ne sont pas comparables à celles sur les étudiants en mobilité internationale, elles sont donc présentées séparément.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans le domaine d'études « Sciences, agronomie, ingénierie, production et construction ».

Source : OCDE. Tableau C2.5. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

Pays d'accueil des étudiants scolarisés à l'étranger

Les étudiants de l'OCDE qui décident de partir à l'étranger pour suivre des études tertiaires choisissent en grande majorité un autre pays de l'OCDE. En moyenne, 5.1 % seulement des étudiants originaires d'un pays membre de l'OCDE qui partent à l'étranger pour suivre des études tertiaires optent pour un pays partenaire. En revanche, la proportion d'étudiants originaires d'un pays partenaire qui se rendent dans un autre pays partenaire dans l'intention d'y étudier est nettement plus élevée : plus de 25 % des étudiants originaires d'Estonie, de Fédération de Russie, d'Indonésie

et d'Israël se rendent dans un autre pays partenaire de l'OCDE. À titre de comparaison, les étudiants originaires d'Irlande (0.4 %), d'Islande (0.1 %), du Luxembourg (0.2 %) et de République slovaque (0.3 %) sont très peu enclins à choisir un pays tiers de l'OCDE (voir le tableau C2.3).

Les considérations linguistiques et culturelles, la proximité géographique et la similitude des systèmes d'éducation sont autant de facteurs importants qui interviennent dans le choix du pays d'accueil. C'est vraisemblablement à la proximité géographique et aux différences de conditions d'entrée sur le territoire qu'il faut imputer la concentration d'étudiants allemands en Autriche, d'étudiants belges en France et aux Pays-Bas, d'étudiants français en Belgique, d'étudiants canadiens aux États-Unis, d'étudiants néo-zélandais en Australie, etc. Les considérations linguistiques et les traditions académiques expliquent certainement aussi la propension des étudiants anglophones à se rendre aux États-Unis ou dans des pays membres du Commonwealth, même s'ils sont éloignés géographiquement. Ce constat vaut aussi pour d'autres régions géopolitiques historiques, notamment l'ex-Union soviétique, la francophonie et l'Amérique latine. Par ailleurs, les réseaux migratoires jouent un rôle, comme en atteste la concentration d'étudiants portugais en France, d'étudiants turcs en Allemagne et d'étudiants mexicains aux États-Unis.

Enfin, l'analyse des destinations choisies par les étudiants en mobilité internationale révèle l'attrait de pays spécifiques, que les étudiants soient sensibles au prestige académique de leur système d'éducation ou aux perspectives d'une immigration future. À cet égard, il est intéressant de constater que les étudiants originaires de Chine ont tendance à se concentrer en Allemagne, en Australie, au Canada, en Corée, aux États-Unis, en France, au Japon, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, des pays qui pour la plupart appliquent des mesures facilitant l'immigration des étudiants en mobilité internationale. De même, les étudiants originaires d'Inde préfèrent l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni. À eux seuls, ces trois pays accueillent 79.6 % des étudiants indiens scolarisés à l'étranger (voir le tableau C2.3).

Définitions et méthodologie

Sources des données, définitions et période de référence

Les données sur les étudiants étrangers et les étudiants en mobilité internationale se rapportent à l'année académique 2007-08 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009 (voir l'annexe 3 pour plus de détails, www.oecd.org/edu/eaq2010). Certaines données proviennent aussi de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Les étudiants sont déclarés « en mobilité internationale » s'ils ont quitté leur pays d'origine pour se rendre dans un autre pays avec l'intention d'y suivre des études. Selon la législation des pays en matière d'immigration (la libre circulation des personnes dans les pays membres de l'UE et de l'EEE, par exemple) et les données disponibles, les étudiants en mobilité internationale peuvent être définis comme des individus qui suivent des études dans un pays autre que celui dont ils sont des résidents habituels ou permanents ou dans lequel ils étaient scolarisés auparavant (dans les pays membres de l'UE, par exemple).

La qualité de « résident permanent ou habituel » est définie en fonction de la législation du pays qui fournit les données. Dans les faits, ce statut peut être subordonné à l'obtention d'une autorisation ou d'un visa d'études ou à la domiciliation dans un pays étranger l'année précédant

l'inscription dans le système d'éducation du pays qui fournit des données. Par pays de scolarisation antérieure, on entend le pays où les étudiants ont obtenu le titre requis pour accéder aux études qu'ils suivent, c'est-à-dire où ils ont obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires s'ils suivent une formation tertiaire de type A ou B, ou leur diplôme de fin d'études tertiaires de type A s'ils suivent un programme de recherche de haut niveau. Les définitions nationales spécifiques des étudiants en mobilité internationale sont indiquées dans les tableaux et sont reprises à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eaq2010).

Par « étudiant étranger », on entend tout étudiant qui n'est pas ressortissant du pays qui a fourni les données. Cette définition est pragmatique et opérationnelle, mais elle ne permet pas de prendre toute la mesure de la mobilité internationale des étudiants, en raison des différences de politiques nationales en matière de naturalisation des immigrants. Par exemple, l'Australie et la Suisse déclarent des proportions similaires d'étudiants étrangers dans les effectifs de l'enseignement tertiaire (23.6 % et 20.3 %), mais il existe entre ces deux pays un écart significatif en termes de mobilité internationale : les étudiants en mobilité représentent 20.6 % des effectifs de l'enseignement tertiaire en Australie, contre 14.1 % en Suisse (voir le tableau C2.1). Ce phénomène s'explique par le fait que l'Australie a plus tendance que la Suisse à accorder le statut de résident permanent aux migrants. En conséquence, la prudence est de rigueur lors de l'interprétation des données qui se fondent sur le concept d'étudiants étrangers pour évoquer la mobilité internationale des étudiants et lors des comparaisons bilatérales.

Méthodologie

Les données sur les étudiants étrangers et sur les étudiants en mobilité internationale ont été recueillies par les pays d'accueil. Comme les effectifs totaux, les effectifs d'étudiants étrangers et les effectifs d'étudiants en mobilité internationale proviennent des registres d'inscription des établissements d'enseignement. En général, les étudiants autochtones et les étudiants en mobilité internationale sont recensés à une date ou pendant une période précise de l'année. Cette procédure permet de calculer la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans un système d'éducation. Toutefois, le nombre réel d'étudiants en mobilité internationale peut être nettement supérieur, car de nombreux étudiants ne restent pas à l'étranger pendant toute l'année académique ou choisissent des programmes d'échange qui ne nécessitent pas d'inscription au sens strict du terme (certains programmes d'échange entre universités ou de recherche de haut niveau de courte durée, par exemple). Par ailleurs, les effectifs d'étudiants en mobilité internationale sont calculés compte tenu des étudiants qui suivent des programmes d'enseignement à distance, ce qui ne relève pas à strictement parler du concept de mobilité internationale. Cette forme d'enseignement est par exemple assez courante dans les établissements d'enseignement tertiaire en Australie, aux États-Unis et au Royaume-Uni (OCDE, 2004).

Comme les données sur les étudiants étrangers et les étudiants en mobilité internationale sont recueillies par les pays d'accueil, elles portent sur les flux d'entrée d'étudiants, et non sur les flux de sortie. Les pays d'accueil étudiés dans cet indicateur sont tous les pays membres de l'OCDE (à l'exception du Chili, du Luxembourg et du Mexique) et, dans les pays partenaires, l'Estonie, la Fédération de Russie et la Slovaquie, ainsi que d'autres pays partenaires qui ont fourni des données similaires à l'Institut de statistique de l'UNESCO. La combinaison de toutes ces données permet de déduire des chiffres mondiaux, d'identifier les pays d'accueil des étudiants scolarisés à l'étranger et d'évaluer leurs parts de marché.

Les données sur les étudiants scolarisés à l'étranger et les analyses tendanciennes ne sont pas basées sur les nombres d'étudiants en mobilité internationale, mais sur les nombres de ressortissants étrangers scolarisés dans les pays dont les données sont comparables et cohérentes dans le temps. Ces données ne comprennent donc pas les ressortissants étrangers scolarisés dans des pays membres ou partenaires de l'OCDE qui n'ont pas déclaré leurs effectifs d'étudiants étrangers à l'OCDE ou à l'Institut de statistique de l'UNESCO. Toutes les analyses sont donc susceptibles de sous-estimer le nombre réel de ressortissants scolarisés à l'étranger (voir le tableau C2.3), en particulier dans les pays dont les ressortissants sont nombreux à être scolarisés dans des pays qui n'ont pas déclaré leurs effectifs d'étudiants étrangers à l'OCDE ou à l'Institut de statistique de l'UNESCO (la Chine et l'Inde, par exemple).

Le tableau C2.1 montre la proportion d'étudiants étrangers et d'étudiants en mobilité internationale dans les effectifs totaux d'étudiants à chaque niveau de l'enseignement tertiaire. Les effectifs totaux, utilisés comme dénominateur, comprennent tous les individus scolarisés, c'est-à-dire les ressortissants nationaux et étrangers, mais excluent tous les ressortissants de ce pays qui sont scolarisés à l'étranger. Le tableau montre également l'évolution des effectifs d'étudiants étrangers entre 2000 et 2008 dans l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

Les tableaux C2.2, C2.4 et C2.5 montrent les proportions d'étudiants en mobilité internationale ou d'étudiants étrangers (dans les pays dont les données sur la mobilité internationale des étudiants ne sont pas disponibles). Ces proportions sont calculées par pays d'origine dans le tableau C2.2, par niveau et type de formation tertiaire dans le tableau C2.4 et par domaine d'études dans le tableau C2.5.

Le tableau C2.3 montre la répartition des ressortissants d'un pays donné qui font leurs études à l'étranger entre les différents pays d'accueil (ou d'études). Comme indiqué ci-dessus, les effectifs d'étudiants scolarisés à l'étranger, utilisés comme dénominateur, ne comprennent que les étudiants scolarisés dans un pays qui a fourni des données à l'OCDE ou à l'Institut de statistique de l'UNESCO. Les proportions calculées peuvent donc être biaisées et surestimées dans les pays dont les ressortissants sont nombreux à être scolarisés dans un pays qui n'a pas fourni de données.

Le tableau C2.6 montre l'évolution en valeur absolue du nombre d'étudiants étrangers dans les pays membres de l'OCDE et dans le monde entre 2000 et 2008, et indique l'indice annuel de variation entre 2008 et la période 2000-07. Les chiffres sont basés sur le nombre d'étudiants étrangers scolarisés dans des pays qui ont fourni des données à l'OCDE ou à l'Institut de statistique de l'UNESCO. Comme les données de certains pays partenaires qui n'ont pas fourni de données à l'OCDE n'étaient pas incluses auparavant, les chiffres ne sont pas parfaitement comparables à ceux publiés dans les éditions de *Regards sur l'éducation* antérieures à 2006.

Le tableau C2.7 (accessible en ligne) présente les effectifs d'étudiants étrangers par pays d'origine et pays d'accueil.

Autres références

L'importance relative des effectifs d'étudiants en mobilité internationale influe sur les taux d'accès et d'obtention d'un diplôme dans l'enseignement tertiaire, et peut les gonfler artificiellement dans certains domaines d'études ou dans certains types de formation (voir les indicateurs A2 et A3). Elle peut également avoir un impact sur les parts publique et privée des dépenses d'éducation (voir l'indicateur B3).

Dans les pays où des droits de scolarité spécifiques s'appliquent aux étudiants en mobilité internationale, la mobilité internationale des étudiants peut augmenter les budgets des établissements d'enseignement tertiaire et contribuer au financement du système d'éducation. En revanche, les étudiants en mobilité internationale peuvent représenter une lourde charge financière dans les pays où les droits de scolarité sont faibles ou nuls, en raison du coût unitaire élevé des études tertiaires (voir l'indicateur B5).

Les proportions d'étudiants scolarisés dans un pays autre que le leur ne sont qu'un aspect de l'internationalisation de l'enseignement tertiaire. La dernière décennie a vu apparaître de nouvelles formes d'enseignement international : désormais, les formations et les établissements d'enseignement traversent eux aussi les frontières. Toutefois, l'internationalisation de l'enseignement tertiaire a évolué de manière différente et sous l'effet de facteurs divers selon les régions du monde. Pour une analyse approfondie de l'internationalisation de l'enseignement tertiaire et de ses implications commerciales et politiques, consulter l'ouvrage OCDE (2004).

OCDE (2004), *Enseignement supérieur : internationalisation et commerce*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2008), *OECD Review of Tertiary Education: Tertiary Education for the Knowledge Society*, Éditions de l'OCDE.

Kelo, M., U. Teichler et B. Wächter (éd.) (2005), « EURODATA: Student Mobility in European Higher Education », Verlags et Mediengesellschaft, Bonn.

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

- **Tableau C2.7. Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, selon le pays d'origine et d'accueil (2008), et évolution des parts de marché dans le secteur international de l'éducation (2000, 2008)**

Tableau C2.1.

Étudiants en mobilité internationale et étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire (2000 et 2008)

Proportion d'étudiants en mobilité internationale dans les effectifs totaux d'étudiants (nationaux et en mobilité), proportion d'étudiants étrangers dans les effectifs totaux d'étudiants (nationaux et étrangers) et indice de variation des effectifs d'étudiants étrangers

Lecture de la première colonne : la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans les effectifs totaux de l'enseignement tertiaire représente 20.6 % en Australie et 14.1 % en Suisse.

Lecture de la cinquième colonne : la proportion de ressortissants étrangers dans les effectifs totaux de l'enseignement tertiaire représente 23.6 % en Australie et 20.3 % en Suisse.

	Étudiants en mobilité internationale				Étudiants étrangers				Indice de variation du nombre d'étudiants étrangers, pour l'ensemble du tertiaire (2000 = 100)
	Proportion d'étudiants en mobilité internationale dans les effectifs totaux de l'enseignement tertiaire				Proportion d'étudiants étrangers dans les effectifs totaux de l'enseignement tertiaire				
	Ensemble du tertiaire	Formations tertiaires de type B	Formations tertiaires de type A	Programmes de recherche de haut niveau	Ensemble du tertiaire	Formations tertiaires de type B	Formations tertiaires de type A	Programmes de recherche de haut niveau	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Pays membres de l'OCDE									
Australie	20.6	18.6	20.9	23.3	23.6	18.9	24.1	33.8	218
Autriche	15.5	4.9	15.8	23.5	18.7	11.4	18.8	26.0	176
Belgique ¹	8.6	6.3	9.7	21.4	12.2	9.0	13.7	31.2	109
Canada ^{2,3}	6.5	4.5	6.9	20.2	13.1	9.6	13.7	38.6	196
Chili	1.5	1.3	1.6	12.3	1.5	1.3	1.6	12.3	350
Rép. tchèque	m	m	m	m	7.1	1.1	7.5	9.9	510
Danemark	2.8	4.0	2.5	4.6	8.3	11.4	7.6	16.5	149
Finlande	3.1	n	2.8	6.6	3.7	n	3.3	8.5	203
France	m	m	m	m	11.2	4.1	12.4	39.8	178
Allemagne	m	m	9.3	m	10.9	3.6	12.2	m	131
Grèce ⁴	m	m	m	m	4.1	4.5	4.1	m	304
Hongrie	3.3	0.3	3.4	6.8	3.7	0.5	3.9	7.7	156
Islande	4.3	1.2	4.2	15.9	4.9	2.1	4.8	17.4	202
Irlande	m	x(1)	x(1)	x(1)	7.2	x(5)	x(5)	x(5)	173
Italie	m	m	m	m	3.0	m	2.9	7.0	274
Japon	2.9	2.9	2.6	16.2	3.2	2.9	3.0	16.9	190
Corée	m	m	m	m	1.3	0.6	1.4	6.6	1 195
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Pays-Bas ⁴	5.0	n	5.1	m	6.8	n	6.9	m	291
Nouvelle-Zélande	12.9	12.5	12.4	31.3	24.4	22.3	24.4	46.9	726
Norvège	2.1	1.4	2.0	4.2	7.6	3.4	7.1	25.0	185
Pologne	m	m	m	m	0.7	n	0.7	2.6	244
Portugal	2.1	2.2	2.0	6.5	4.9	9.0	4.7	11.0	175
Rép. slovaque	2.3	0.5	2.1	5.2	2.4	0.6	2.2	5.5	344
Espagne	2.1	5.3	1.1	12.7	3.6	5.3	2.4	24.0	255
Suède	5.6	0.5	5.1	19.7	8.5	4.1	7.9	23.7	135
Suisse ⁴	14.1	n	14.6	46.0	20.3	18.5	17.9	45.9	175
Turquie	m	m	m	m	0.8	0.1	1.0	2.7	115
Royaume-Uni	14.7	5.9	16.0	42.0	19.9	12.3	20.8	47.7	151
États-Unis	3.4	1.0	3.4	28.1	m	m	m	m	131
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>6.7</i>	<i>3.6</i>	<i>6.8</i>	<i>18.2</i>	<i>8.5</i>	<i>6.0</i>	<i>8.6</i>	<i>21.1</i>	<i>263</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>5.9</i>	<i>2.7</i>	<i>6.2</i>	<i>14.9</i>	<i>7.6</i>	<i>4.8</i>	<i>7.8</i>	<i>18.6</i>	<i>220</i>
Pays partenaires									
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	1.5	0.3	2.1	3.3	3.6	3.3	3.6	4.7	281
Israël	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie ^{3,4}	m	m	m	m	1.4	0.4	1.7	m	348
Slovénie	1.2	0.5	1.5	7.3	1.5	0.8	1.7	8.8	215

1. L'enseignement de promotion sociale est exclu.

2. Année de référence : 2007 (et non 2008).

3. Les établissements privés sont exclus.

4. Les pourcentages pour l'ensemble du tertiaire sont sous-estimés en raison de l'exclusion de certaines formations.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

Tableau C2.2.
Répartition des étudiants en mobilité internationale et des étudiants étrangers
dans l'enseignement tertiaire, par pays d'origine (2008)

Proportion d'étudiants en mobilité internationale et d'étudiants étrangers par pays d'origine dans les effectifs totaux d'étudiants en mobilité internationale et d'étudiants étrangers par pays d'accueil (calculs fondés sur le nombre d'individus)

Le tableau indique la proportion d'étudiants en mobilité internationale par pays d'origine, défini comme le pays soit où ils résidaient, soit où ils étaient scolarisés auparavant, dans les effectifs d'étudiants de l'enseignement tertiaire par pays d'accueil. En l'absence de données sur les étudiants en mobilité internationale, le tableau indique la proportion d'étudiants étrangers par pays d'origine défini comme le pays dont ils sont ressortissants.

Lecture de la 2^e colonne : 0,7 % des étudiants en mobilité internationale scolarisés au Canada viennent d'Allemagne, 0,1 % de Grèce, etc.

Lecture de la 6^e colonne : 3,7 % des étudiants en mobilité internationale scolarisés en Irlande viennent d'Allemagne, 0,4 % de Grèce, etc.

Lecture de la 16^e colonne : 32,7 % des étudiants étrangers scolarisés en Autriche sont des ressortissants allemands, 0,6 % des ressortissants grecs, etc.

	Pays d'accueil																		
	Pays membres de l'OCDE																		
	Étudiants en mobilité internationale															Étudiants étranger			
Pays d'origine	Australie	Canada ^{1,2}	Danemark	Allemagne ^{3,4}	Islande	Irlande	Pays-Bas ⁴	Nouvelle-Zélande	Portugal	Rép. slovaque	Espagne ³	Suède	Suisse ³	Royaume-Uni	États-Unis	Autriche ^{3,5}	Belgique ^{5,6}	Chili ⁵	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	
Pays membres de l'OCDE																			
Australie	a	0,3	0,1	0,2	0,7	0,6	n	8,9	0,1	n	n	0,2	0,1	0,5	0,5	0,2	n	n	
Autriche	0,1	0,1	0,2	2,5	1,8	0,3	0,3	0,1	0,2	1,3	0,2	0,2	0,9	0,4	0,1	a	0,1	n	
Belgique	n	0,2	0,2	0,5	0,1	0,5	3,2	n	0,8	0,1	0,8	0,1	0,3	0,7	0,1	0,2	a	n	
Canada	1,9	a	0,4	0,3	1,9	4,5	0,2	1,4	0,5	0,2	0,1	0,4	0,3	1,5	4,7	0,2	0,2	0,1	
Chili	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1	n	n	0,2	n	n	2,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,2	a	
Rép. tchèque	n	n	0,4	0,9	1,4	0,2	0,2	0,1	0,1	49,8	0,1	0,1	0,1	0,4	0,1	1,2	0,1	n	
Danemark	0,1	0,1	a	0,2	6,3	0,2	0,2	0,3	n	0,1	0,1	0,1	0,7	0,1	0,5	0,1	0,2	0,1	
Finlande	n	n	1,4	0,3	5,8	0,3	0,3	0,1	n	0,1	0,1	5,0	0,1	0,5	0,1	0,3	0,1	n	
France	0,4	5,3	0,7	2,7	6,7	3,5	1,3	1,1	3,9	0,1	2,2	1,0	6,2	3,8	1,1	1,0	39,2	0,4	
Allemagne	0,8	0,7	4,9	a	12,4	3,7	41,0	4,1	1,9	4,2	2,1	2,8	10,6	4,1	1,4	32,7	1,6	0,6	
Grèce	n	0,1	0,5	1,2	0,1	0,4	0,3	n	0,2	7,3	0,2	0,7	0,3	3,8	0,3	0,6	1,0	n	
Hongrie	n	n	0,5	1,0	1,0	0,2	0,5	n	0,1	1,5	0,1	0,1	0,2	0,3	0,1	2,6	0,2	n	
Islande	n	n	13,2	n	a	n	0,1	n	n	n	n	0,6	n	0,1	0,1	n	n	n	
Irlande	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4	a	0,1	0,1	n	0,3	0,2	0,2	n	4,5	0,2	0,1	0,1	n	
Italie	0,1	0,2	1,0	1,8	3,6	1,8	0,6	0,1	1,5	0,3	2,7	0,7	2,8	1,7	0,6	12,6	4,1	0,2	
Japon	1,3	1,7	0,1	1,0	0,7	0,5	0,2	2,6	0,1	0,1	0,1	0,4	0,3	1,3	5,4	0,7	0,3	n	
Corée	2,7	0,1	0,1	2,1	n	0,4	0,2	n	n	0,2	0,1	0,2	0,2	1,2	11,1	0,8	0,1	0,3	
Luxembourg	n	n	n	1,4	n	0,1	0,1	n	0,4	n	0,1	n	0,4	0,2	n	1,0	1,0	3,8	
Mexique	0,2	1,2	0,4	0,7	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	n	5,2	0,4	0,2	0,4	2,4	0,2	0,2	1,3	
Pays-Bas	0,1	m	0,4	0,4	1,3	0,5	a	0,2	0,3	0,1	0,4	0,4	0,2	0,9	0,3	0,4	9,5	n	
Nouvelle-Zélande	0,9	0,1	n	n	0,1	0,1	n	a	n	n	n	n	n	0,2	0,2	n	n	n	
Norvège	0,6	0,2	21,3	0,2	3,3	0,7	0,4	0,5	n	3,9	0,1	1,6	0,1	0,8	0,2	0,1	n	0,1	
Pologne	0,1	0,2	4,2	5,6	4,3	1,6	1,4	n	0,8	1,5	0,6	0,8	0,5	2,6	0,4	3,1	1,2	n	
Portugal	n	0,1	0,2	0,2	n	0,3	0,2	n	a	0,2	5,5	0,3	0,2	0,8	0,1	0,2	1,8	n	
Rép. slovaque	n	n	0,3	0,6	1,0	0,1	0,2	n	0,2	a	0,1	0,1	0,2	0,3	0,1	2,8	0,2	n	
Espagne	0,1	0,1	0,7	2,0	4,0	1,5	0,8	0,1	5,4	0,2	a	0,6	0,6	1,7	0,6	0,9	2,1	0,6	
Suède	0,4	0,1	13,8	0,3	6,1	0,6	0,3	0,4	0,1	0,9	0,2	a	0,2	1,0	0,5	0,3	0,1	0,1	
Suisse	0,1	0,3	0,3	0,9	1,5	0,2	0,2	0,1	0,7	0,2	0,6	0,1	a	0,6	0,2	1,3	0,2	n	
Turquie	0,1	0,6	0,9	3,6	0,6	0,3	0,6	0,1	0,3	0,1	n	0,8	0,6	0,7	1,9	4,4	0,7	n	
Royaume-Uni	0,7	1,0	0,6	0,6	4,7	11,1	0,7	1,4	0,8	0,8	1,2	0,5	0,3	a	1,3	0,5	0,6	0,1	
États-Unis	1,3	8,9	1,3	1,6	5,0	21,9	0,4	7,3	0,9	0,4	1,2	0,8	0,8	4,1	a	1,1	0,5	0,6	
Total de l'OCDE	12,5	22,1	68,4	33,4	75,1	56,3	54,1	29,8	19,7	73,9	26,3	19,8	27,2	39,6	34,7	69,8	68,6	4,7	
Pays partenaires																			
Brésil	0,3	0,5	0,3	1,0	0,6	0,1	0,2	0,3	21,1	n	2,6	0,2	0,5	0,4	1,2	0,2	0,4	1,9	
Chine	25,0	22,7	12,0	12,4	3,8	8,4	5,4	31,2	0,5	0,4	0,3	8,5	0,9	13,5	17,7	2,7	2,5	0,4	
Estonie	n	n	0,9	0,3	1,1	0,1	0,1	n	n	n	0,1	0,4	n	0,2	n	0,1	n	n	
Inde	11,5	3,5	2,4	1,8	0,4	3,4	0,2	13,0	0,3	0,1	0,1	3,0	0,5	7,7	15,2	0,6	0,7	n	
Indonésie	4,4	0,8	0,1	0,9	0,3	0,1	1,4	0,9	0,1	0,1	m	0,2	n	0,3	1,2	0,1	0,2	n	
Israël	0,1	0,3	0,1	0,7	n	0,1	0,2	n	0,1	2,6	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,2	0,1	0,1	
Fédération de Russie	0,3	0,5	0,9	5,1	2,8	0,6	0,7	0,9	0,7	0,7	0,3	1,1	0,8	0,8	0,8	1,1	1,4	0,1	
Slovénie	n	n	n	0,2	n	0,1	0,1	n	n	0,1	n	n	n	0,1	n	1,2	0,1	n	
Afrique du Sud	0,3	0,1	n	0,1	n	0,3	0,1	0,3	0,5	n	m	0,1	0,1	0,5	0,3	0,1	0,1	n	
Grandes régions																			
Total (Afrique)	3,2	11,3	2,6	9,1	1,8	4,6	2,2	1,0	51,1	1,4	6,5	4,6	2,8	9,6	5,7	1,5	16,5	0,1	
Total (Asie)	79,3	47,6	21,4	33,0	8,9	27,5	10,4	66,9	2,8	15,6	1,4	27,7	4,1	47,9	67,2	13,3	8,6	1,1	
Total (Europe)	4,4	11,1	72,1	43,6	79,2	30,2	56,1	10,1	20,2	81,9	22,7	20,8	28,5	33,3	11,2	82,5	70,9	2,5	
dont l'UE19	3,2	8,6	30,1	22,3	61,0	26,7	51,6	8,3	16,8	68,7	16,9	14,1	24,3	28,1	7,8	60,6	66,0	2,2	
Total (Amérique du Nord)	3,2	9,5	1,7	1,9	7,1	26,4	0,6	8,8	1,4	0,5	1,2	1,3	1,1	5,7	4,7	1,3	0,7	0,7	
Total (Océanie)	1,8	0,4	0,2	0,2	1,0	n	0,1	12,2	0,1	n	n	0,2	0,1	0,7	0,8	0,2	n	n	
Total (Amérique du Sud)	1,2	7,4	1,3	4,1	2,1	0,9	1,8	1,1	23,6	0,6	28,3	1,6	2,1	2,3	10,3	1,2	2,4	39,0	
Non précisé	6,9	12,7	0,6	8,0	n	10,4	29,0	n	0,8	n	39,8	43,9	61,3	0,6	n	0,1	0,9	56,5	
Total tous pays confondus	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

1. Année de référence : 2007.

2. Les établissements d'enseignement privé sont exclus.

3. Les formations tertiaires de type B sont exclues.

4. Les programmes de recherche de haut niveau sont exclus.

5. Les étudiants étrangers sont définis sur la base du pays dont ils sont ressortissants. Comme ces données ne sont pas comparables à celles sur les étudiants en mobilité internationale, elles sont présentées séparément dans le tableau.

6. L'enseignement de promotion sociale est exclu.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

Tableau C2.2. (suite)

Répartition des étudiants en mobilité internationale et des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, par pays d'origine (2008)

Proportion d'étudiants en mobilité internationale et d'étudiants étrangers par pays d'origine dans les effectifs totaux d'étudiants en mobilité internationale et d'étudiants étrangers par pays d'accueil (calculs fondés sur le nombre d'individus)

Le tableau indique la proportion d'étudiants en mobilité internationale par pays d'origine, défini comme le pays soit où ils résidaient, soit où ils étaient scolarisés auparavant, dans les effectifs d'étudiants de l'enseignement tertiaire par pays d'accueil. En l'absence de données sur les étudiants en mobilité internationale, le tableau indique la proportion d'étudiants étrangers par pays d'origine défini comme le pays dont ils sont ressortissants.

Lecture de la 2^e colonne : 0.7 % des étudiants en mobilité internationale scolarisés au Canada viennent d'Allemagne, 0.1 % de Grèce, etc.

Lecture de la 6^e colonne : 3.7 % des étudiants en mobilité internationale scolarisés en Irlande viennent d'Allemagne, 0.4 % de Grèce, etc.

Lecture de la 16^e colonne : 32.7 % des étudiants étrangers scolarisés en Autriche sont des ressortissants allemands, 0.6 % des ressortissants grecs, etc.

	Pays d'accueil																	
	Pays membres de l'OCDE											Pays partenaires			Total des pays d'accueil (pays partenaires)	Total des pays d'accueil dont les chiffres sont disponibles		
	Étudiants étrangers											Total des pays d'accueil (pays membres de l'OCDE)	En mobilité	Étrangers				
	Rép. tchèque ⁵	Finlande ⁵	France ⁵	Grèce ⁵	Hongrie ⁵	Italie ⁵	Japon ⁵	Corée ⁵	Norvège ⁵	Pologne ⁵	Turquie ⁵		Estonie				Slovénie	Fédération de Russie ^{2, 4, 5}
	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	(31)	(32)			(33)	(34)
<i>Pays d'origine</i>	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	(31)	(32)			(33)	(34)
Pays membres de l'OCDE																		
Australie	n	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	n	n	n	n	0.1	0.3	
Autriche	0.1	0.3	0.2	0.1	0.8	0.3	n	n	0.3	0.3	0.2	0.4	0.2	1.5	n	0.1	0.3	
Belgique	n	0.2	1.1	0.1	0.1	0.3	n	n	0.2	0.1	0.1	0.4	0.8	0.2	n	n	0.3	
Canada	0.2	0.7	0.6	0.1	0.8	0.2	0.3	0.5	0.5	2.5	n	1.8	0.2	0.1	n	0.1	1.5	
Chili	n	0.1	0.3	n	n	0.3	n	n	0.4	n	n	0.2	n	n	n	0.3	0.2	
Rép. tchèque	a	0.4	0.3	n	0.3	0.3	n	n	0.3	3.6	n	0.4	n	0.2	n	n	0.3	
Danemark	n	0.4	0.1	n	n	0.1	n	n	5.2	0.1	n	0.2	0.8	0.1	n	n	0.2	
Finlande	n	a	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	n	1.9	0.1	n	0.2	56.8	0.1	n	0.2	0.2	
France	0.1	1.4	a	0.2	0.4	1.5	0.4	0.1	1.1	0.6	0.2	2.4	0.7	0.5	0.1	0.1	1.9	
Allemagne	1.0	3.7	2.8	1.5	10.6	2.3	0.4	0.2	4.7	3.1	1.9	3.4	1.7	0.7	0.2	0.3	2.7	
Grèce	0.5	0.5	0.8	a	1.1	6.6	n	n	0.2	0.1	4.3	1.1	n	0.2	0.2	0.5	1.0	
Hongrie	0.1	1.0	0.2	0.1	a	0.2	0.1	n	0.3	0.4	n	0.3	n	0.7	n	0.1	0.2	
Islande	n	0.2	n	n	0.4	n	n	n	1.7	n	n	0.1	n	n	n	n	0.1	
Irlande	0.2	0.3	0.2	n	0.8	0.1	n	n	0.1	0.1	n	0.7	0.1	n	n	n	0.6	
Italie	0.1	1.5	2.1	0.3	0.3	a	0.1	n	0.7	0.4	0.1	1.3	0.9	8.4	0.1	0.1	1.1	
Japon	0.1	1.0	0.8	0.1	0.3	n	a	2.6	0.4	0.2	0.1	2.1	0.2	n	0.1	0.2	1.7	
Corée	0.1	0.4	0.9	n	0.3	n	18.4	a	0.3	0.3	0.1	4.6	n	n	0.6	0.5	3.7	
Luxembourg	n	n	0.6	n	n	0.1	n	n	n	n	n	0.3	n	n	n	n	0.2	
Mexique	n	0.7	0.7	n	n	0.4	0.1	n	0.3	0.1	n	1.0	0.1	0.1	n	0.3	0.8	
Pays-Bas	0.1	0.7	0.3	0.1	0.1	0.2	0.1	n	1.3	0.1	0.2	0.5	0.5	n	m	n	0.4	
Nouvelle-Zélande	n	0.1	n	n	n	n	0.1	0.1	n	n	n	0.2	n	n	n	n	0.1	
Norvège	0.9	0.7	0.1	n	4.5	0.1	n	a	6.8	n	a	0.5	0.6	0.1	n	n	0.4	
Pologne	1.0	1.7	1.3	0.4	0.3	2.1	0.1	n	1.4	a	n	1.3	0.2	0.8	n	0.1	1.1	
Portugal	1.3	0.3	1.1	n	0.1	0.2	n	n	0.3	0.5	n	0.5	0.1	0.1	n	n	0.4	
Rép. slovaque	66.7	0.2	0.2	n	14.1	0.3	n	n	0.2	0.8	n	1.1	n	0.5	n	n	0.9	
Espagne	0.1	1.1	1.6	0.1	0.3	0.7	0.1	n	1.1	0.6	n	0.9	0.4	0.3	n	n	0.7	
Suède	0.4	4.7	0.2	0.1	2.1	0.2	0.1	n	8.0	4.8	n	0.6	1.0	0.2	n	0.1	0.5	
Suisse	n	0.2	0.7	0.1	0.1	1.7	n	n	0.3	n	n	0.4	0.3	n	n	0.1	0.3	
Turquie	0.2	0.8	0.9	0.6	0.9	0.7	0.1	0.2	0.5	0.6	a	1.2	0.1	0.4	0.3	2.5	1.5	
Royaume-Uni	1.5	1.8	1.0	0.4	0.7	0.4	0.3	0.1	1.9	0.7	0.5	0.8	0.7	n	n	0.1	0.7	
États-Unis	1.0	2.0	1.3	0.5	1.5	0.5	1.5	1.5	2.2	6.4	0.2	1.8	1.7	0.3	0.1	0.6	1.6	
Total de l'OCDE	76.0	27.6	20.8	5.2	41.2	19.8	22.8	5.7	36.2	33.7	8.5	31.0	67.9	15.7	m	6.5	25.9	
Pays partenaires																		
Brésil	0.1	0.6	1.2	n	n	1.5	0.4	0.1	0.6	0.3	n	0.8	0.1	0.1	0.1	0.5	0.8	
Chine	0.4	16.4	8.6	0.1	1.5	4.4	61.6	75.8	4.7	1.3	0.8	17.1	4.9	0.3	7.9	10.6	15.7	
Estonie	n	6.0	0.1	n	0.1	0.1	n	0.5	0.1	n	0.1	0.1	a	0.1	0.5	0.2	0.1	
Inde	0.4	2.1	0.4	n	0.3	0.9	0.4	1.0	1.1	2.5	n	6.8	0.7	0.2	3.7	1.7	5.7	
Indonésie	n	0.2	0.1	n	n	0.1	1.2	0.7	0.5	n	0.1	1.0	n	n	0.1	1.5	1.1	
Israël	0.6	0.2	0.1	0.3	5.1	1.8	n	0.2	0.2	0.1	0.4	0.1	n	0.4	1.0	0.5	0.5	
Fédération de Russie	5.0	11.4	1.4	1.3	1.3	1.4	0.3	0.6	5.4	3.1	2.6	1.3	4.9	1.4	a	3.1	1.7	
Slovénie	0.1	0.2	n	n	0.2	0.5	n	n	0.1	n	n	0.1	n	a	n	n	0.1	
Afrique du Sud	n	0.1	n	0.1	n	n	n	n	0.2	0.1	n	0.2	0.1	n	n	0.1	0.2	
Grandes régions																		
Total (Afrique)	1.5	16.5	43.5	3.3	1.9	9.6	0.8	0.8	10.3	5.5	2.2	10.1	0.9	0.5	m	17.4	11.6	
Total (Asie)	9.7	32.9	21.0	61.4	17.2	13.2	93.3	95.2	16.9	19.1	56.5	48.9	7.6	1.4	59.4	53.8	49.9	
Total (Europe)	86.3	44.4	21.3	33.1	78.2	50.0	2.6	1.4	44.9	65.2	26.6	24.5	89.2	95.6	35.0	17.2	23.0	
dont l'UE19	73.4	20.3	14.2	3.6	32.2	15.9	1.8	0.5	29.2	16.5	7.8	16.8	64.7	14.6	m	a	m	
Total (Amérique du Nord)	1.2	2.7	1.9	0.6	2.3	0.7	1.8	2.1	2.7	9.0	0.3	3.7	1.9	0.4	m	0.8	3.1	
Total (Océanie)	n	0.5	0.2	0.1	0.1	0.1	0.4	0.2	0.3	0.2	0.2	0.8	n	n	m	1.9	1.0	
Total (Amérique du Sud)	0.8	2.7	5.2	0.3	0.3	7.8	1.0	0.4	2.5	1.0	n	5.3	0.4	0.5	m	8.9	6.0	
Non précisé	0.4	0.4	6.9	1.3	n	18.6	n	n	22.3	n	14.1	6.8	n	1.5	5.6	n	5.3	
Total tous pays confondus	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	

1. Année de référence : 2007.

2. Les établissements d'enseignement privé sont exclus.

3. Les formations tertiaires de type B sont exclues.

4. Les programmes de recherche de haut niveau sont exclus.

5. Les étudiants étrangers sont définis sur la base du pays dont ils sont ressortissants. Comme ces données ne sont pas comparables à celles sur les étudiants en mobilité internationale, elles sont présentées séparément dans le tableau.

6. L'enseignement de promotion sociale est exclu.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

Tableau C2.3.

Répartition des ressortissants nationaux scolarisés à l'étranger, par pays d'accueil (2008)

Proportion de ressortissants nationaux scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger par pays d'accueil dans les effectifs de ressortissants nationaux scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger tous pays d'accueil confondus (calculs fondés sur le nombre d'individus)

Le tableau indique la proportion de ressortissants nationaux scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger par pays d'accueil.

Lecture de la deuxième colonne : l'Autriche accueille 6.1 % des ressortissants tchèques scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, 15.9 % des ressortissants italiens scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, etc.

Lecture de la première ligne : la France accueille 2.9 % des ressortissants australiens scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, la Nouvelle-Zélande accueille 27.9 % des ressortissants australiens scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, etc.

		Pays d'accueil																			
		Pays membres de l'OCDE																			
		Australie	Autriche ¹	Belgique ²	Canada ^{3, 4}	Chili	Rép. tchèque	Danemark	Finlande	France	Allemagne ⁵	Grèce	Hongrie	Islande	Irlande ⁶	Italie	Japon	Corée	Luxembourg	Mexique	Pays-Bas ⁵
Pays d'origine	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	a	0.9	0.1	4.5	n	0.4	0.4	2.9	3.5	0.2	0.1	n	0.8	0.4	3.3	0.4	n	m	0.6	
	Autriche	1.8	a	0.4	1.1	n	0.2	0.4	0.3	3.8	50.2	0.3	1.0	0.1	0.3	1.4	0.3	0.1	n	m	1.9
	Belgique	0.7	1.0	a	2.8	n	0.1	0.4	0.2	24.3	8.5	0.2	0.1	n	0.5	1.7	0.5	n	0.8	m	19.3
	Canada	9.6	0.3	0.2	a	n	0.1	0.2	0.2	3.1	1.3	0.1	0.3	n	1.3	0.3	0.8	0.5	n	m	0.3
	Chili	2.4	0.4	1.0	4.0	a	n	0.4	0.2	8.2	6.9	n	n	n	n	2.2	0.5	0.1	n	m	0.5
	Rép. tchèque	1.0	6.1	0.6	1.0	n	a	0.7	0.4	7.3	19.7	0.1	0.4	0.1	0.3	1.8	0.5	0.1	0.1	m	1.4
	Danemark	2.4	1.7	0.6	1.7	n	0.1	a	0.8	3.3	8.2	0.1	0.1	1.1	0.3	0.9	0.5	0.1	0.1	m	2.7
	Finlande	1.1	1.9	0.4	0.9	n	0.1	2.2	a	3.0	7.7	0.2	0.2	0.5	0.4	0.8	0.8	0.1	0.1	m	2.1
	France	1.6	0.8	26.4	10.0	0.1	0.1	0.4	0.2	a	9.2	0.1	0.1	0.1	0.7	1.6	0.8	0.1	0.4	m	1.3
	Allemagne	2.0	18.5	0.7	1.3	0.1	0.3	1.5	0.4	7.3	a	0.4	1.7	0.1	0.5	1.7	0.5	0.1	0.3	m	17.5
	Grèce	0.2	0.9	1.3	0.5	n	0.4	0.2	0.2	5.6	16.5	a	0.5	n	0.2	13.3	0.1	n	0.1	m	2.0
	Hongrie	0.6	17.2	1.3	1.5	n	0.5	2.0	1.4	7.2	27.3	0.2	a	0.1	0.3	2.1	1.0	n	0.1	m	3.2
	Islande	1.0	0.7	0.1	1.5	n	0.1	48.1	0.6	1.0	2.5	n	1.7	a	0.2	0.2	0.5	n	n	m	2.2
	Irlande	1.0	0.3	0.3	1.3	n	0.3	0.2	0.2	2.1	1.9	n	0.7	n	a	0.2	0.1	n	n	m	0.7
	Italie	0.7	15.9	4.1	0.7	0.1	0.1	0.5	0.4	11.8	17.2	0.2	0.1	0.1	0.5	a	0.3	n	0.1	m	1.5
	Japon	5.6	0.7	0.3	4.1	n	n	0.1	0.2	3.6	4.2	n	0.1	n	0.1	n	a	2.0	n	m	0.4
	Corée	5.4	0.4	0.1	0.3	n	n	n	n	2.0	4.4	n	n	n	n	n	20.2	a	n	m	0.2
	Luxembourg	0.2	7.0	21.0	0.4	n	n	0.1	n	20.2	33.3	n	n	n	0.1	0.5	0.1	n	a	m	0.8
	Mexique	1.6	0.3	0.3	6.1	0.5	n	0.2	0.3	6.1	4.8	n	n	n	0.1	0.9	0.5	0.1	n	a	0.7
	Pays-Bas	1.8	1.5	29.2	m	m	0.1	1.7	0.6	4.7	11.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.9	0.6	n	0.1	m	a
Nouvelle-Zélande	48.9	0.3	0.1	3.4	n	0.1	0.3	0.2	1.5	1.5	0.1	n	n	0.4	0.1	2.1	0.8	n	m	0.2	
Norvège	10.5	0.5	0.1	1.5	0.1	1.9	17.7	0.6	2.4	3.6	n	5.1	0.2	0.7	0.5	0.4	n	n	m	2.4	
Pologne	0.4	4.2	1.3	2.1	n	0.7	2.1	0.5	8.4	35.9	0.3	0.1	0.1	0.5	3.7	0.3	n	n	m	2.2	
Portugal	0.4	0.8	5.2	2.6	n	2.5	0.4	0.2	17.6	10.2	0.1	0.1	n	0.2	0.9	0.2	n	1.6	m	1.9	
Rép. slovaque	0.3	5.4	0.2	0.5	n	68.8	0.2	0.1	1.5	5.2	n	8.0	n	0.1	0.8	0.1	n	n	m	0.4	
Espagne	0.5	1.9	3.5	0.8	0.3	0.1	0.8	0.5	15.6	18.8	0.1	0.2	0.1	0.7	2.0	0.4	0.1	0.1	m	3.3	
Suède	5.5	1.1	0.4	1.3	n	0.7	11.6	3.4	2.9	4.0	0.2	2.1	0.3	0.5	0.8	0.9	0.1	n	m	1.3	
Suisse	2.7	6.3	0.9	3.2	n	0.1	0.7	0.2	14.3	19.8	0.3	0.1	0.1	0.2	10.1	0.5	0.1	n	m	1.6	
Turquie	0.5	3.6	0.4	1.4	n	0.1	0.6	0.1	3.5	36.5	0.2	0.2	n	0.1	0.7	0.3	0.1	n	m	1.3	
Royaume-Uni	5.9	0.8	0.8	8.8	n	1.4	1.6	0.7	8.8	6.0	0.4	0.4	0.1	4.9	0.9	1.5	0.1	n	m	2.9	
États-Unis	5.8	1.1	0.4	19.0	0.1	0.5	0.6	0.4	6.2	6.3	0.2	0.4	0.1	5.4	0.7	3.7	1.2	n	m	1.0	
Total de l'OCDE	3.2	4.2	3.3	3.4	0.1	2.4	1.3	0.3	5.7	11.2	0.2	0.7	0.1	0.8	1.5	3.2	0.3	0.1	m	3.1	
Pays partenaires	Brésil	2.3	0.4	0.6	3.2	0.8	n	0.3	0.2	10.7	8.0	n	n	n	n	3.8	1.7	0.1	n	m	0.6
	Chine	11.3	0.3	0.2	7.1	n	n	0.4	0.4	4.1	5.0	n	n	n	0.2	0.6	15.3	6.0	n	m	0.7
	Estonie	0.2	1.1	0.4	0.8	n	n	4.9	15.2	2.9	15.4	0.2	0.2	0.2	0.3	1.1	0.4	n	n	m	1.5
	Inde	14.4	0.2	0.2	5.6	n	n	0.2	0.1	0.6	2.0	n	n	n	0.2	0.3	0.3	0.2	n	m	0.2
	Indonésie	27.8	0.1	0.2	2.9	n	n	n	n	0.7	6.7	n	n	n	n	0.2	4.3	0.7	n	m	3.0
	Israël	1.2	0.5	0.2	6.6	n	1.0	0.3	0.1	1.7	8.4	0.5	4.7	n	n	7.1	0.3	n	n	m	1.0
	Fédération de Russie	1.0	1.0	1.0	2.8	n	2.4	0.7	2.2	5.7	21.2	0.6	0.3	n	0.1	1.6	0.6	0.4	n	m	0.8
	Slovénie	0.6	22.8	0.8	0.5	n	0.7	0.6	0.6	3.4	21.2	n	1.1	n	0.3	11.4	0.6	n	0.2	m	2.5
	Afrique du Sud	10.1	0.4	0.5	6.6	n	n	0.4	0.2	1.6	2.3	0.4	0.1	n	0.6	0.3	0.3	0.1	n	m	1.3

Remarque : les proportions d'étudiants scolarisés à l'étranger sont calculées uniquement sur la base des effectifs d'étudiants scolarisés dans des pays ayant fourni des données à l'OCDE ou à l'Institut de statistique de l'UNESCO.

1. Les formations tertiaires de type B sont exclues.

2. L'enseignement de promotion sociale est exclu.

3. Année de référence : 2007.

4. Les établissements privés sont exclus.

5. Les programmes de recherche de haut niveau sont exclus.

6. Les étudiants à temps partiel sont exclus.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eaq2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

Tableau C2.3. (suite)

Répartition des ressortissants nationaux scolarisés à l'étranger, par pays d'accueil (2008)

Proportion de ressortissants nationaux scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger par pays d'accueil dans les effectifs de ressortissants nationaux scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger tous pays d'accueil confondus (calculs fondés sur le nombre d'individus)

Le tableau indique la proportion de ressortissants nationaux scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger par pays d'accueil.

Lecture de la deuxième colonne : l'Autriche accueille 6.1 % des ressortissants tchèques scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, 15.9 % des ressortissants italiens scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, etc.

Lecture de la première ligne : la France accueille 2.9 % des ressortissants australiens scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, la Nouvelle-Zélande accueille 27.9 % des ressortissants australiens scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, etc.

Pays d'origine	Pays d'accueil																		
	Pays membres de l'OCDE											Pays partenaires							
	Nouvelle-Zélande	Norvège	Pologne	Portugal	Rép.slovaque	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis	Total des pays d'accueil (pays membres de l'OCDE)	Brésil	Estonie	Israël	Fédération de Russie ^{4,5}	Slovénie	Total des pays d'accueil (pays partenaires)	Total des pays d'accueil dont les chiffres sont disponibles
(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	(31)	(32)	(33)	(34)	(35)	(36)	(37)	(38)	(39)	
Pays membres de l'OCDE																			
Australie	27.9	0.4	0.2	0.2	n	0.2	0.9	0.8	0.4	15.8	30.3	95.8	m	n	m	0.1	n	4.2	100.0
Autriche	0.5	0.4	0.4	0.2	0.6	1.0	1.0	8.3	0.3	11.1	6.9	94.1	m	n	m	0.1	0.1	5.9	100.0
Belgique	0.3	0.3	0.1	0.7	n	3.1	0.5	2.9	0.2	21.8	7.1	98.3	m	0.1	m	0.1	n	1.7	100.0
Canada	1.4	0.2	0.8	0.2	n	0.2	0.3	0.7	n	11.1	64.4	97.8	m	n	m	n	n	2.2	100.0
Chili	1.3	0.7	n	0.1	n	21.8	2.2	1.1	n	4.1	18.8	77.1	m	n	m	0.1	n	22.9	100.0
Rép. tchèque	0.4	0.5	5.2	0.3	25.7	1.1	0.6	1.6	n	12.7	9.0	98.8	m	n	m	0.2	0.1	1.2	100.0
Danemark	1.9	14.0	0.3	0.1	0.1	1.2	12.4	1.6	0.1	25.2	15.0	96.8	m	0.1	m	0.1	n	3.2	100.0
Finlande	0.5	3.2	0.1	0.1	n	1.0	31.6	1.3	n	17.8	7.2	85.4	m	5.9	m	0.6	n	14.6	100.0
France	0.7	0.3	0.1	1.3	n	3.0	0.6	7.4	0.1	20.1	11.2	98.7	m	n	m	0.1	n	1.3	100.0
Allemagne	1.8	0.8	0.5	0.3	0.2	1.9	1.4	11.6	0.4	14.4	9.4	97.9	m	n	m	0.2	n	2.1	100.0
Grèce	n	0.1	0.1	0.1	1.1	0.5	0.7	1.0	0.6	36.9	5.8	90.6	m	n	m	0.6	n	9.4	100.0
Hongrie	0.4	0.5	0.8	0.2	1.1	0.9	1.4	2.5	0.1	12.7	8.8	95.5	m	n	m	0.3	0.1	4.5	100.0
Islande	0.4	7.4	0.1	n	0.1	0.3	10.2	0.6	n	9.4	11.1	99.9	m	0.1	m	0.1	n	0.1	100.0
Irlande	0.9	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.5	0.2	n	82.3	5.5	99.6	m	n	m	n	n	0.4	100.0
Italie	0.2	0.3	0.1	0.5	0.1	8.4	0.8	11.6	0.1	13.2	8.3	98.0	m	n	m	0.1	0.2	2.0	100.0
Japon	2.0	0.1	0.1	n	n	0.3	0.3	0.5	n	8.4	64.4	97.7	m	n	m	0.3	n	2.3	100.0
Corée	n	n	n	n	n	0.1	0.1	0.2	n	3.5	59.9	97.1	m	n	m	0.6	n	2.9	100.0
Luxembourg	n	n	n	0.5	n	0.2	0.1	3.7	n	10.8	0.6	99.8	m	n	m	n	n	0.2	100.0
Mexique	0.3	0.2	n	0.1	n	12.4	0.4	0.6	n	4.6	51.9	93.1	m	n	m	0.2	n	6.9	100.0
Pays-Bas	2.9	1.5	0.1	0.4	n	2.1	1.8	2.6	0.2	21.8	12.1	98.5	m	n	m	m	n	1.5	100.0
Nouvelle-Zélande	a	0.2	0.2	n	n	0.1	0.6	0.5	n	11.9	24.0	97.4	m	n	m	n	n	2.6	100.0
Norvège	1.2	a	7.5	0.1	1.5	0.6	8.7	0.6	n	20.6	9.3	98.3	m	n	m	0.1	n	1.7	100.0
Pologne	0.1	0.6	a	0.4	0.2	2.0	1.5	1.3	n	22.2	7.1	98.4	m	n	m	0.1	n	1.6	100.0
Portugal	0.1	0.3	0.5	a	0.1	18.7	0.7	7.8	n	19.0	6.1	97.9	m	n	m	n	n	2.1	100.0
Rép.slovaque	0.1	0.1	0.4	0.1	a	0.5	0.1	0.6	n	4.1	2.0	99.7	m	n	m	0.1	n	0.3	100.0
Espagne	0.2	0.7	0.4	2.5	0.1	a	1.3	6.1	n	23.0	14.7	98.7	m	n	m	0.1	n	1.3	100.0
Suède	1.0	8.3	4.7	0.1	0.3	1.3	a	1.8	n	20.7	21.3	96.7	m	0.1	m	0.2	n	3.3	100.0
Suisse	0.6	0.5	0.1	1.5	0.1	2.8	0.6	a	0.1	16.8	11.5	95.9	m	n	m	0.1	n	4.1	100.0
Turquie	n	0.1	0.1	n	n	0.1	0.4	1.4	a	3.6	18.4	73.8	m	n	m	0.5	n	26.2	100.0
Royaume-Uni	13.9	1.1	0.4	0.3	0.1	2.5	1.8	1.4	0.4	a	29.2	97.2	m	n	m	0.1	n	2.8	100.0
États-Unis	5.5	0.7	1.8	0.3	0.1	1.2	0.9	1.0	0.1	26.6	a	91.4	m	n	m	0.2	n	8.6	100.0
Total de l'OCDE	1.7	0.7	0.6	0.3	0.4	2.3	1.3	3.4	0.2	14.9	24.2	94.9	m	0.1	m	m	n	5.1	100.0
Pays partenaires																			
Brésil	0.6	0.3	0.1	10.6	n	8.8	0.4	1.3	n	4.6	27.5	87.3	a	n	m	0.4	n	12.7	100.0
Chine	2.7	0.1	n	n	n	0.1	0.4	0.2	n	8.9	21.6	85.5	m	n	m	1.8	n	14.5	100.0
Estonie	0.1	1.7	0.3	n	n	1.8	5.3	0.5	n	14.7	5.5	74.9	m	a	m	13.2	n	25.1	100.0
Inde	2.9	0.1	0.2	n	n	n	0.4	0.2	n	14.0	51.2	93.7	m	n	m	2.3	n	6.3	100.0
Indonésie	1.1	0.2	n	n	n	n	0.2	0.2	n	2.5	20.9	72.3	m	n	m	0.2	n	27.7	100.0
Israël	0.2	0.1	0.2	n	0.8	0.7	0.2	0.4	0.1	3.6	17.8	57.9	m	n	a	2.4	n	42.1	100.0
Fédération de Russie	0.8	1.5	0.8	0.2	0.1	1.4	1.0	1.3	0.9	4.5	8.3	63.1	m	2.0	m	a	n	36.9	100.0
Slovénie	0.1	0.1	0.3	0.3	0.1	1.2	0.5	1.4	n	9.9	7.3	88.9	m	n	m	0.2	a	11.1	100.0
Afrique du Sud	18.6	0.5	0.2	2.5	n	0.2	0.4	0.5	n	20.3	21.4	89.8	m	n	m	n	n	10.2	100.0

Remarque : les proportions d'étudiants scolarisés à l'étranger sont calculées uniquement sur la base des effectifs d'étudiants scolarisés dans des pays ayant fourni des données à l'OCDE ou à l'Institut de statistique de l'UNESCO.

1. Les formations tertiaires de type B sont exclues.
2. L'enseignement de promotion sociale est exclu.
3. Année de référence : 2007.
4. Les établissements privés sont exclus.
5. Les programmes de recherche de haut niveau sont exclus.
6. Les étudiants à temps partiel sont exclus.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

Tableau C2.4.
Répartition des étudiants en mobilité internationale et des étudiants étrangers,
selon le niveau et le type d'enseignement tertiaire (2008)

	Formations tertiaires de type B	Formations tertiaires de type A	Programmes de recherche de haut niveau	Ensemble du tertiaire	
	(1)	(2)	(3)	(4)	
Répartition des étudiants en mobilité internationale, selon le niveau et le type d'enseignement tertiaire					
Pays membres de l'OCDE	Australie	14.4	81.3	4.3	100.0
	Autriche ¹	2.1	88.7	9.2	100.0
	Belgique ²	31.1	61.9	7.0	100.0
	Canada ^{3,4}	21.4	70.3	8.3	100.0
	Chili	32.7	63.6	3.7	100.0
	Rép. tchèque	m	m	m	m
	Danemark	17.2	78.4	4.4	100.0
	Finlande	n	85.2	14.8	100.0
	Hongrie	0.7	95.7	3.6	100.0
	Islande	0.7	93.5	5.8	100.0
	Irlande	m	m	m	m
	Japon	21.6	67.8	10.5	100.0
	Luxembourg	m	m	m	m
	Mexique	m	m	m	m
	Pays-Bas ⁵	n	100.0	m	100.0
	Nouvelle-Zélande	26.2	67.2	6.6	100.0
	Norvège	0.5	93.6	5.9	100.0
	Portugal	0.2	86.9	12.9	100.0
	Rép. slovaque	0.2	89.1	10.8	100.0
	Espagne	34.6	42.3	23.1	100.0
Suède	0.5	82.0	17.5	100.0	
Suisse ⁶	n	73.7	26.3	100.0	
Royaume-Uni	9.0	81.1	10.0	100.0	
États-Unis	6.9	72.4	20.7	100.0	
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m
	Estonie	6.0	86.3	7.7	100.0
	Israël	m	m	m	m
	Slovénie	15.4	76.1	8.4	100.0
Répartition des étudiants étrangers, selon le niveau et le type d'enseignement tertiaire⁷					
Pays membres de l'OCDE	France	9.2	79.4	11.5	100.0
	Allemagne ⁵	4.9	95.1	m	100.0
	Grèce ⁵	40.3	59.7	m	100.0
	Italie	n	95.4	4.6	100.0
	Corée	11.4	80.6	8.0	100.0
	Pologne	n	94.4	5.6	100.0
	Turquie	4.7	90.6	4.7	100.0
Pays partenaire	Fédération de Russie ^{4,5}	5.3	94.7	m	100.0

1. Calculs fondés sur le nombre d'inscrits et non pas sur le nombre d'individus.

2. L'enseignement de promotion sociale est exclu.

3. Année de référence : 2007.

4. Les établissements privés sont exclus.

5. Les programmes de recherche de haut niveau sont exclus.

6. Les formations tertiaires de type B sont exclues.

7. Les étudiants étrangers sont définis sur la base du pays dont ils sont ressortissants. Comme ces données ne sont pas comparables à celles sur les étudiants en mobilité internationale, elles sont présentées séparément dans le tableau.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

Tableau C2.5.

Répartition des étudiants en mobilité internationale et des étudiants étrangers, selon le domaine d'études (2008)

	Agronomie	Éducation	Ingénierie, production et construction	Santé et secteur social	Lettres, sciences humaines et disciplines artistiques	Sciences	Services	Sciences sociales, commerce et droit	Inconnu ou non précisé	Tous domaines d'études confondus	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
Répartition des étudiants en mobilité internationale, par domaine d'études											
Pays membres de l'OCDE	Australie	0.8	2.8	10.3	9.5	6.6	12.3	1.7	55.8	0.1	100.0
	Autriche ¹	2.1	4.9	13.2	9.7	19.3	11.5	1.5	37.4	0.4	100.0
	Belgique ²	6.9	3.7	6.4	33.8	13.8	6.1	2.1	19.8	7.3	100.0
	Canada ³	1.0	1.6	14.9	6.1	8.8	16.3	1.5	40.8	8.9	100.0
	Chili	3.6	7.0	12.8	14.1	8.1	9.2	5.9	39.2	0.1	100.0
	Danemark	2.4	3.3	19.2	22.5	8.0	9.4	0.2	34.9	n	100.0
	Finlande ¹	2.0	1.8	30.1	9.0	12.5	11.2	4.9	28.6	n	100.0
	Allemagne ^{1,4}	1.6	4.9	20.4	6.1	21.2	16.9	1.7	26.9	0.2	100.0
	Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Hongrie	10.2	4.7	9.0	35.9	10.2	6.9	2.6	20.5	n	100.0
	Islande	0.8	5.1	7.1	3.6	41.7	17.2	0.8	23.6	n	100.0
	Irlande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Japon	2.4	2.4	14.7	2.1	24.5	1.3	2.2	40.1	10.3	100.0
	Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	n	m
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Pays-Bas ⁴	1.5	5.7	5.4	16.9	11.8	5.0	6.6	46.4	0.8	100.0
	Nouvelle-Zélande ⁴	1.4	4.0	7.5	7.0	14.5	20.5	3.2	41.8	0.2	100.0
	Norvège	1.2	5.6	4.4	8.5	21.4	14.6	3.2	33.5	7.6	100.0
	Portugal	1.4	3.8	19.4	8.8	9.0	6.9	7.0	43.7	n	100.0
Espagne ^{1,4}	1.1	3.5	7.7	33.1	14.1	6.6	3.7	30.0	n	100.0	
Suède	0.9	4.6	33.2	9.9	12.1	16.0	1.6	21.5	0.1	100.0	
Suisse ¹	0.8	3.8	16.0	7.4	16.7	16.5	2.1	34.7	2.1	100.0	
Royaume-Uni	0.9	3.3	14.7	9.3	13.9	13.4	2.1	41.1	1.3	100.0	
États-Unis	0.4	3.3	16.6	5.4	11.6	19.7	1.4	29.4	12.2	100.0	
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Estonie	9.6	1.2	2.3	8.9	18.7	3.7	1.3	54.4	n	100.0
	Israël	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Slovénie	2.5	5.4	18.7	11.4	19.0	9.7	4.2	29.2	n	100.0
Répartition des étudiants étrangers, par domaine d'études⁵											
Pays membres de l'OCDE	Rép. tchèque	2.4	4.9	11.4	16.9	8.2	14.1	2.9	39.2	n	100.0
	France	0.3	1.0	12.7	8.6	19.7	16.2	1.4	40.1	0.1	100.0
	Italie	1.5	2.1	15.6	19.6	16.6	5.4	1.7	32.2	5.3	100.0
	Pologne	0.4	3.1	4.2	29.7	17.3	5.3	3.3	36.6	n	100.0
	Rép. slovaque	4.6	13.0	14.6	34.6	8.6	3.1	3.8	17.6	a	100.0
	Turquie	2.5	9.7	14.9	15.1	10.8	8.5	3.3	35.1	n	100.0

1. Les formations tertiaires de type B sont exclues.

2. L'enseignement de promotion sociale est exclu.

3. Année de référence : 2007.

4. Les programmes de recherche de haut niveau sont exclus.

5. Les étudiants étrangers sont définis sur la base du pays dont ils sont ressortissants. Comme ces données ne sont pas comparables à celles sur les étudiants en mobilité internationale, elles sont présentées séparément dans le tableau et dans le graphique.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

Tableau C2.6.

Évolution du nombre d'étudiants scolarisés à l'étranger (entre 2000 et 2008)

Nombre d'étudiants scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger (calculs basés sur le nombre d'individus)

		Nombre d'étudiants étrangers								
		2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Étudiants scolarisés à l'étranger dans le monde entier		3 343 092	3 082 420	2 957 364	2 852 296	2 738 507	2 546 223	2 337 886	2 042 231	1 970 518
Étudiants scolarisés à l'étranger dans les pays membres de l'OCDE		2 646 046	2 522 757	2 440 657	2 370 897	2 270 346	2 090 474	1 902 749	1 646 153	1 587 221

		Indice de variation (2008)							
		2007 = 100	2006 = 100	2005 = 100	2004 = 100	2003 = 100	2002 = 100	2001 = 100	2000 = 100
Étudiants scolarisés à l'étranger dans le monde entier		108	113	117	122	131	143	164	170
Étudiants scolarisés à l'étranger dans les pays membres de l'OCDE		105	108	112	117	127	139	161	167

Remarque : les chiffres sont fondés sur le nombre d'étudiants scolarisés à l'étranger dans un des pays membres ou partenaires de l'OCDE ayant fourni des données à l'OCDE ou à l'Institut de statistique de l'UNESCO, dans le souci de donner un aperçu général de l'évolution du nombre d'étudiants scolarisés à l'étranger dans le monde. Comme le groupe de pays ayant fourni des données a varié dans le temps, des données manquantes ont dû être imputées pour assurer la comparabilité dans le temps des séries chronologiques. L'inclusion de chiffres de l'UNESCO à propos des pays partenaires de l'OCDE et l'imputation de données manquantes expliquent pourquoi les estimations des effectifs d'étudiants étrangers peuvent s'écarter de celles publiées dans les éditions antérieures de *Regards sur l'éducation*.

Source : OCDE et Institut de statistique de l'UNESCO pour la plupart des données sur les pays partenaires de l'OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>

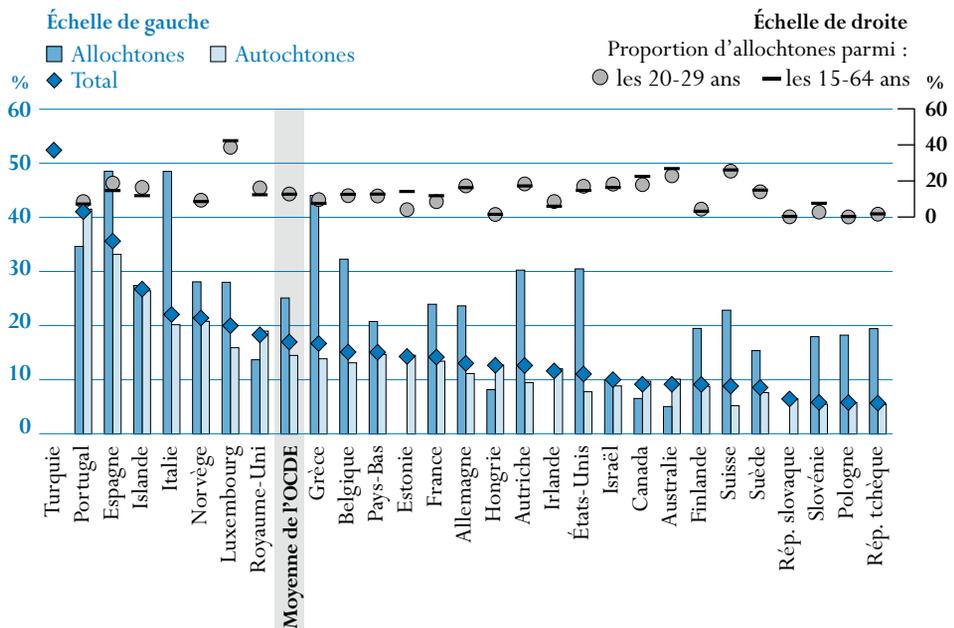
LES JEUNES RÉUSSISSENT-ILS LEUR ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE À L'ISSUE DE LEURS ÉTUDES ?

Cet indicateur évalue le nombre d'années pendant lesquelles les jeunes adultes sont susceptibles de faire des études. De plus, il estime le nombre de jeunes adultes qui poursuivront leurs études au-delà de la scolarité obligatoire. À l'issue de leur formation initiale, les jeunes peuvent être confrontés à des difficultés pour intégrer la vie active. Cet indicateur analyse le chômage, l'inactivité, le travail temporaire et le travail à temps partiel involontaire, et étudie le degré d'adéquation entre le niveau de formation et la profession exercée pour mieux cerner les interactions entre l'école et le monde du travail.

Points clés

Graphique C3.1. Proportion d'individus non scolarisés n'ayant pas terminé leurs études secondaires dans la population âgée de 20 à 24 ans, selon leur ascendance autochtone ou allochtone (2007)

Chez les 20-24 ans, les individus non scolarisés qui n'ont pas terminé leurs études secondaires sont proportionnellement plus nombreux parmi ceux qui sont nés à l'étranger que parmi ceux qui sont nés sur le territoire du pays considéré. L'écart entre les deux groupes atteint près de 11 points de pourcentage en moyenne, dans les pays de l'OCDE, mais il varie fortement entre les pays. Les allochtones âgés de 20 à 24 ans sont trois fois plus susceptibles de n'être plus scolarisés alors qu'ils n'ont pas terminé leurs études secondaires en Autriche, aux États-Unis, en Grèce, en Pologne, en République tchèque et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Slovaquie. À l'inverse, ils sont plus nombreux que les autochtones à terminer leurs études secondaires en Australie, au Canada, en Hongrie, au Portugal et au Royaume-Uni. Les allochtones peuvent influencer sur les proportions globales de diplômés de l'enseignement secondaire dans les pays à forte immigration, tels que l'Australie et le Canada.



Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion d'individus non scolarisés n'ayant pas terminé leurs études secondaires dans la population âgée de 20 à 24 ans.

Source : OCDE, collecte de données spéciale du Réseau de l'INES pour le développement de données sur le marché du travail et les retombées socio-économiques de l'éducation (Réseau LSO), Groupe de travail sur la surveillance des systèmes de transition. Tableau C3.5. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eaq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Autres faits marquants

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, un adolescent âgé de 15 ans en 2008 peut s'attendre au cours des 15 prochaines années à rester scolarisé 6.8 ans dans le cadre institutionnel, à travailler pendant 6.1 ans, à être au chômage pendant 0.7 an et à être inactif (c'est-à-dire n'être ni en formation, ni à la recherche d'un emploi) pendant 1.2 an.
- En moyenne, la réussite des études secondaires diminue le taux de chômage de 8.3 points de pourcentage dans le groupe d'âge des 20-24 ans et de 5.3 points de pourcentage dans le groupe d'âge des 25-29 ans. Ne pas terminer ses études secondaires est de toute évidence un sérieux handicap pour trouver du travail. La réussite d'études tertiaires diminue le taux de chômage de 0.9 point de pourcentage en moyenne dans le groupe d'âge des 25-29 ans. Obtenir un diplôme de fin d'études tertiaires augmente les chances de trouver un emploi.
- Les effets de la récession économique mondiale ne sont pas étudiés dans cette édition, dont l'année de référence est 2008. Les données préliminaires de 2009 (voir l'encadré C3.1) suggèrent qu'un niveau de formation plus élevé protège dans une certaine mesure contre le chômage. Les taux de chômage sont restés peu élevés chez les jeunes sous l'effet de l'accroissement des taux de scolarisation : les jeunes ont préféré poursuivre des études plutôt que d'affronter la situation difficile sur le marché du travail.
- Le désavantage des allochtones qui s'observe dans la réussite des études secondaires disparaît dans celle des études tertiaires. Ce constat indique que certains allochtones réussissent, mais qu'il y a bel et bien des groupes moins performants dans la population allochtone dans de nombreux pays. Ces résultats contrastés sont particulièrement nets en Autriche, au Luxembourg, en Pologne et en République tchèque.
- Dans la population âgée de 15 à 29 ans, la proportion élevée d'individus non scolarisés qui travaillent à temps plein est l'indice d'un bon ancrage des jeunes adultes dans le marché du travail dans la plupart des pays. En moyenne, 85 % des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire travaillent à temps plein. Ces proportions représentent 89 % chez les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire et 91 % chez les diplômés de l'enseignement tertiaire. La comparaison des proportions de travailleurs à temps plein entre les sexes montre que l'éducation contribue très nettement à réduire les écarts entre les femmes et les hommes à cet égard.
- Dans la population âgée de 25 à 29 ans, rares sont les diplômés de l'enseignement tertiaire qui exercent une profession qui ne correspond pas à leur niveau de qualification au cours des premières années de leur vie active. Selon les chiffres de 2007, ils sont 23 % en moyenne à exercer une profession qui ne demande pas leurs compétences professionnelles, une proportion similaire à celle de 2003 (21 %). Chez les 25-29 ans, les diplômés de l'enseignement tertiaire éprouvent plus de difficultés à trouver un emploi à la hauteur de leur niveau de formation au Canada, en Espagne, aux États-Unis, en Irlande et en Nouvelle-Zélande et, dans les pays partenaires, en Israël, où ils sont plus de 30 % à exercer une profession pour laquelle ils sont surqualifiés. Cette proportion ne représente pas plus de 10 % au Luxembourg et en République tchèque.

Contexte

Tous les pays de l'OCDE connaissent des mutations économiques et sociales rapides qui rendent l'entrée dans la vie active plus incertaine pour les jeunes. La plupart commencent à travailler après leurs études dans plusieurs pays de l'OCDE, mais pendant leurs études dans d'autres. La manière dont les études et l'activité professionnelle s'organisent peut avoir des effets sensibles sur le processus d'entrée dans la vie active.

Le passage de l'école au monde du travail est une phase complexe qui ne dépend pas seulement de la durée et de la qualité des études, mais aussi de la situation générale sur le marché du travail et de la conjoncture économique. Des taux de chômage globalement élevés rendent cette transition nettement plus difficile. De plus, les taux de chômage sont plus élevés chez ceux qui entrent dans la vie active que chez ceux qui ont déjà une certaine expérience professionnelle.

L'entrée dans la vie active est souvent difficile, même pour ceux qui trouvent un emploi. Les jeunes adultes sont parfois contraints d'exercer une profession pour laquelle ils sont surqualifiés, d'accepter des postes temporaires ou de travailler à temps partiel pour prendre pied sur le circuit du travail.

La situation générale sur le marché du travail intervient dans les décisions que les jeunes prennent à propos de leur scolarité : ils ont tendance à poursuivre des études si le marché de l'emploi est morose et à entrer dans la vie active s'il est dynamique. Des taux de chômage élevés diminuent le coût d'opportunité de l'éducation. D'autre part, faire des études plus longues atténue le risque de se voir exclu du marché du travail pour cause d'obsolescence des compétences lors de la reprise des embauches.

Les systèmes d'éducation jouent donc un rôle crucial lorsque les effectifs scolarisés augmentent en temps de crise. L'investissement dans l'éducation est aussi un choix sensé pour les pouvoirs publics lorsque les perspectives d'emploi se dégradent. Pour les pouvoirs publics, investir dans l'éducation est, dans ces circonstances, une réponse adéquate afin de compenser l'inactivité et de préparer la reprise économique.

Observations et explications

Les jeunes constituent la source principale de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la politique de l'éducation vise à les encourager à terminer au moins les études secondaires. Ces efforts portent leurs fruits ainsi que le montre l'allongement de l'espérance de scolarisation des adolescents (âgés de 15 ans) au-delà de la scolarité obligatoire.

Les jeunes âgés de 15 ans en 2008 peuvent espérer poursuivre des études pendant 6.8 ans de plus en moyenne (voir le tableau C3.1a), même si certains resteront scolarisés plus longtemps que d'autres. Ils peuvent s'attendre à rester scolarisés pendant au moins huit ans de plus au Danemark, en Finlande, en Islande et aux Pays-Bas et, dans les pays partenaires, en Slovénie. En revanche, cette espérance de scolarisation à l'âge de 15 ans ne représente pas plus de 5 ans au Mexique et en Turquie.

Dans l'ensemble, l'espérance de scolarisation est légèrement plus élevée chez les femmes (6.9 ans) que chez les hommes (6.7 ans). Les femmes restent scolarisées plus longtemps que

les hommes dans tous les pays, si ce n'est en Allemagne, en Australie, au Japon, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Suisse et en Turquie. En Turquie, l'espérance de scolarisation des femmes est inférieure de près de un an à celle des hommes. La tendance inverse s'observe en Italie, en Norvège et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Slovénie.

En moyenne, les adolescents de 15 ans peuvent s'attendre à passer comme suit les 15 années suivantes : 6.8 ans d'études, 6.1 ans d'activité professionnelle, 0.7 an de chômage et 1.2 an d'inactivité (c'est-à-dire ni en formation, ni à la recherche d'un emploi) (voir le tableau C3.1a).

Entre l'âge de 15 et 29 ans, les hommes travaillent en moyenne 1.3 an de plus que les femmes. Ce phénomène reflète le fait qu'au sortir des études, les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'entrer dans la vie active. Dans ce groupe d'âge, les hommes peuvent s'attendre à passer 1.4 an sans faire d'études, ni travailler, contre 2.4 ans chez les femmes. Au Mexique et en Turquie et, dans les pays partenaires, au Brésil, les jeunes femmes ont beaucoup plus souvent tendance à n'être ni en formation, ni au travail (c'est-à-dire à être inactives ou au chômage). Au Canada, au Danemark, en Irlande, au Japon, en Norvège, en Suède et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Israël, l'écart entre hommes et femmes ne représente pas plus de six mois à cet égard (voir le tableau C3.1a).

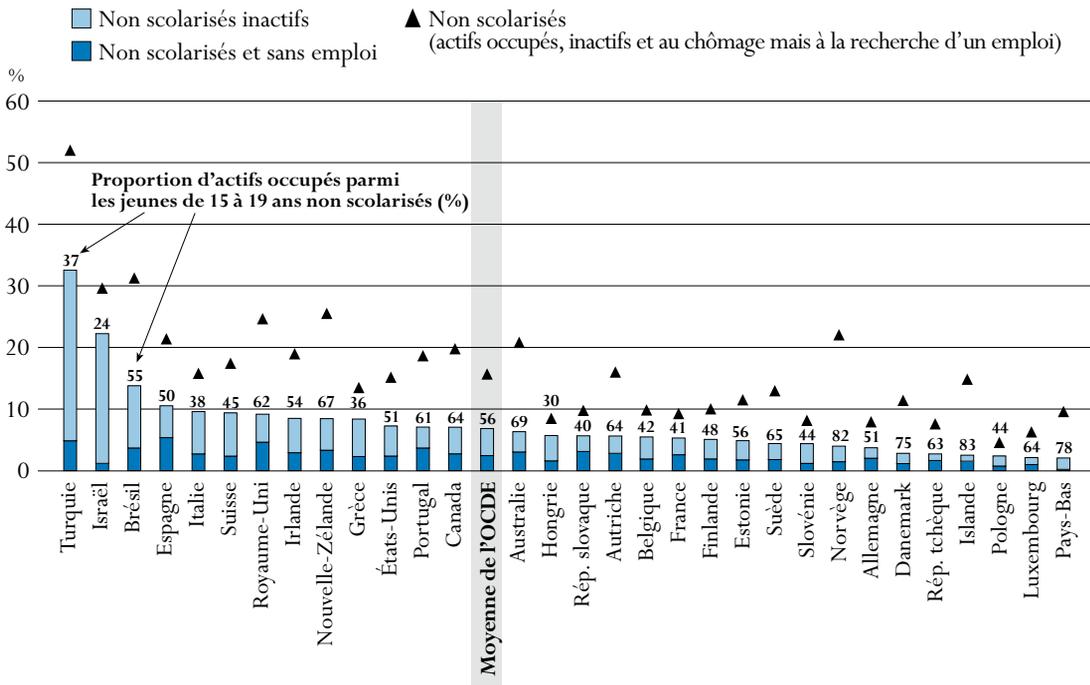
La moyenne cumulée des périodes de chômage diffère considérablement selon les pays, en raison de la variation des taux de chômage globaux et de la durée des études. La moyenne cumulée des périodes de chômage est inférieure à six mois en Australie, en Autriche, au Danemark, en Islande, au Japon, au Mexique, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Israël, mais supérieure à un an en Espagne, en Grèce, au Portugal, en République slovaque et en Turquie (voir le tableau C3.1a, à propos des 15-29 ans).

Chômage et inactivité chez les jeunes non scolarisés

La majorité des individus âgés de 15 à 19 ans sont encore scolarisés (84.6 %). Ceux qui ne sont plus en formation (15.4 %) travaillent (8.6 %), sont au chômage (2.4 %) ou sont inactifs (4.4 %). Ces proportions varient fortement entre les pays : ils ne sont que 2 % à être au chômage (0.2 %) ou inactifs (1.9 %) aux Pays-Bas, mais 33 % à être au chômage (4.9 %) ou inactifs (27.7 %) en Turquie. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, près de la moitié des individus âgés de 15 à 19 ans qui ne sont plus en formation sont soit inactifs, soit au chômage (voir le graphique C3.2).

Étant donné qu'un grand nombre d'emplois proposés sur le marché du travail requièrent des compétences générales plus pointues que jamais, les individus avec un faible niveau de formation sont souvent pénalisés. Certains pays réussissent mieux que d'autres à relever le défi de l'insertion professionnelle des jeunes adultes dont le niveau de formation est relativement peu élevé (comme le montrent les écarts entre les segments et les triangles dans le graphique suivant). Au Danemark, en Islande, en Norvège et aux Pays-Bas, 70 % au moins des jeunes qui ne sont plus scolarisés travaillent (voir le graphique C3.2).

Graphique C3.2. Pourcentage d'individus non scolarisés au chômage ou inactifs chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans (2008)



Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'individus non scolarisés au chômage ou inactifs chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans.

Source : OCDE. Tableau C3.2a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Dans la plupart des pays, les 15-19 ans qui ne sont plus en formation, mais qui ne travaillent pas encore sont particulièrement vulnérables, car ils ne bénéficient guère, voire pas du tout, du système de protection sociale. Dans ce groupe d'âge, la proportion d'inactifs et de chômeurs parmi ceux qui ne sont plus en formation représente plus de 32.6 % en Turquie, mais s'établit à 2.1 % seulement aux Pays-Bas. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les individus âgés de 15 à 19 ans qui ne sont plus scolarisés sont 6.8 % à être inactifs ou au chômage (voir le tableau C3.2a).

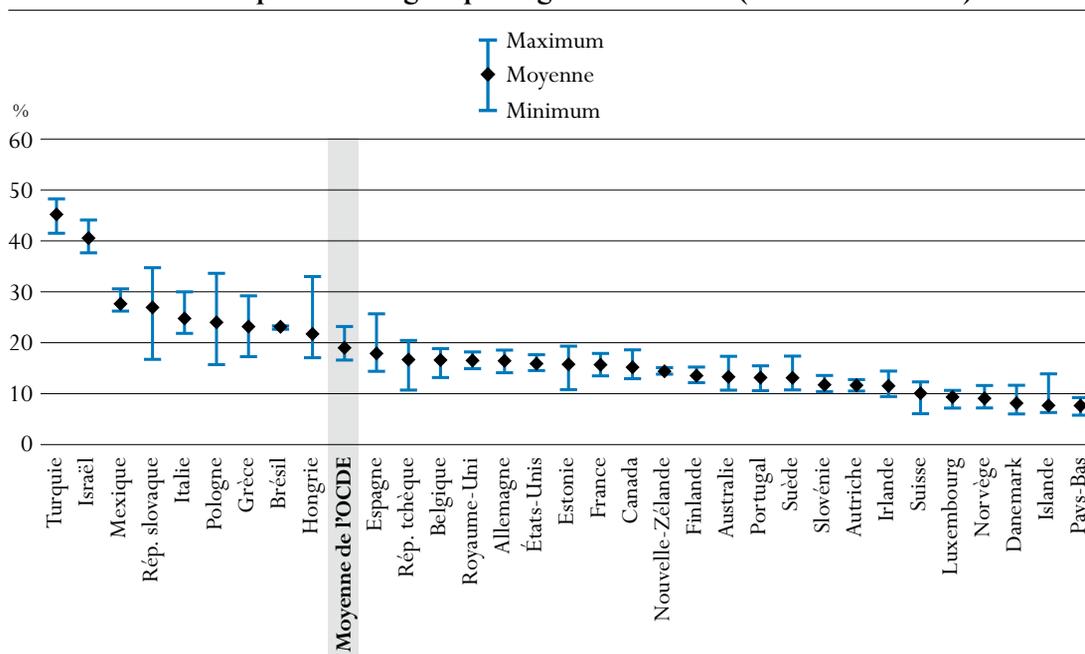
Les taux de chômage des jeunes qui ne sont plus scolarisés varient selon leur niveau de formation, ce qui montre à quel point l'élévation du niveau de formation améliore les perspectives professionnelles. En moyenne, l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires réduit le taux de chômage des individus non scolarisés de 8.3 points de pourcentage entre l'âge de 20 et de 24 ans. Sachant qu'un niveau de formation équivalent au deuxième cycle de l'enseignement secondaire est désormais la norme dans la plupart des pays de l'OCDE (voir l'indicateur A2), les individus qui n'ont pas atteint ce niveau sont nettement plus susceptibles d'éprouver des difficultés à trouver un emploi lors de leur entrée dans la vie active. Le taux de chômage est égal ou supérieur à 15 % chez les individus âgés de 20 à 24 ans qui n'ont pas terminé leurs études secondaires en Belgique, en Espagne, en France, en Irlande, au Luxembourg, en République slovaque et au Royaume-Uni (voir le tableau C3.3).

Dans 13 pays membres et 1 pays partenaire de l'OCDE, 5 % au moins des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont au chômage dans le groupe d'âge des 25-29 ans. Dans quelques pays de l'OCDE, même les diplômés de l'enseignement tertiaire s'exposent à un risque élevé de chômage lors de leur entrée dans la vie professionnelle. Chez les 25-29 ans, on compte plus de 10 % de chômeurs parmi les diplômés de l'enseignement tertiaire en Grèce, au Portugal et en Turquie. Dans ces pays ainsi qu'en Italie et en Nouvelle-Zélande et, dans les pays partenaires, en Slovénie, le taux de chômage est moins élevé chez les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire que chez les diplômés de l'enseignement tertiaire parmi les individus qui ne sont plus scolarisés dans ce groupe d'âge.

Variation du taux d'inactivité chez les individus qui ne sont plus scolarisés

Lorsque la situation se dégrade sur le marché du travail, les premiers à éprouver des difficultés sont ceux qui cherchent à entrer dans la vie active au sortir de leurs études. Comme les employeurs réduisent leurs effectifs en pareil cas, il est pratiquement impossible pour les jeunes adultes d'entrer sur le marché du travail puisqu'ils doivent rivaliser avec des travailleurs qui ont de l'expérience. Les individus non scolarisés sont peu nombreux dans le groupe d'âge des 15-19 ans étant donné que les taux de scolarisation ont augmenté au fil du temps dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Selon les chiffres de 2008, ils sont moins de 16 % à n'être plus scolarisés et 7 % à n'être plus scolarisés et à être au chômage (voir le tableau C3.4a).

Graphique C3.3. Proportions maximale et minimale d'individus non scolarisés et sans emploi dans le groupe d'âge des 20-24 ans (entre 1997 et 2008)



Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion d'individus non scolarisés et sans emploi chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans (en moyenne entre 1997 et 2008).

Source : OCDE, Tableau C3.4a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

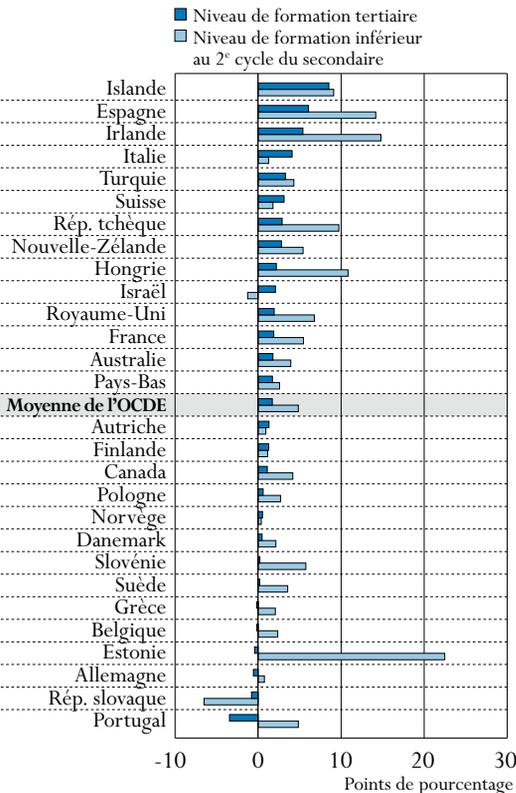
Encadré C3.1 Les jeunes et la crise

La crise économique a touché le marché du travail à plusieurs égards. Le travail à temps partiel a augmenté, le temps de travail moyen a diminué chez les travailleurs à temps plein et le nombre de travailleurs sous contrat temporaire a régressé dans les pays européens (Hijman, 2009). Dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage a augmenté de 2.0 points de pourcentage entre 2008 (5.0 %) et 2009 (7.0 %) dans l'ensemble. Toutefois, son taux de progression varie selon l'âge et le niveau de formation.

Ce sont les jeunes qui ont été les plus durement touchés. Le taux de chômage des 15-29 ans a augmenté de 3.3 points de pourcentage en moyenne, dans les pays de l'OCDE (de 10.2 % à 13.5 %) (OCDE, 2010b). Sous l'effet de la crise économique, la sélectivité s'intensifie sur le marché du travail et le manque de compétences pertinentes ou d'expérience accroît le risque de chômage auquel s'exposent ceux qui entrent dans la vie active. L'importance de ce risque varie en fonction du niveau de formation.

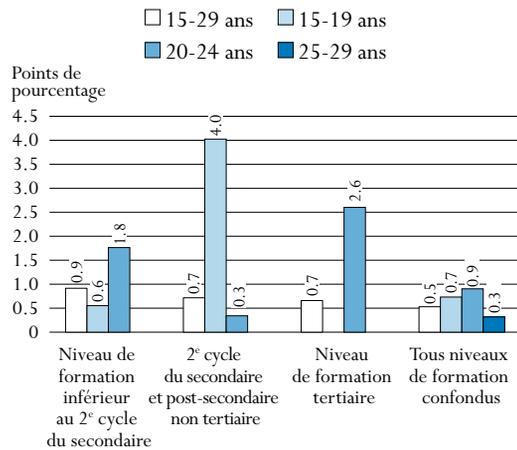
C'est chez les plus qualifiés que le chômage a le moins augmenté entre 2008 et 2009 dans les pays de l'OCDE (sauf au Chili, en Corée, aux États-Unis, au Japon et au Mexique). Le taux de chômage a progressé de 4.8 points de pourcentage chez ceux dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais de 1.7 points de pourcentage chez les diplômés de l'enseignement tertiaire. Les moins qualifiés sont plus susceptibles de travailler dans des secteurs qui ont été frappés de plein fouet par la crise, comme la construction et l'industrie automobile (Hijman, 2009).

Variation du taux de chômage dans la population âgée de 15 à 29 ans (2008-09)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Variation entre 2008 et 2009 de la proportion d'individus en formation, selon le niveau de formation



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

La scolarisation devrait atténuer l'impact de la crise sur les 15-29 ans. En temps de crise, poursuivre ou reprendre des études au lieu de travailler est un choix qui se défend. Entre 2008 et 2009, le taux de scolarisation a augmenté de 0.5 point de pourcentage chez les 15-29 ans dans les pays de l'OCDE (sauf au Chili, en Corée, aux États-Unis, au Japon, au Luxembourg et au Mexique). Dans l'ensemble, il a progressé de 0.7 point de pourcentage chez les 15-19 ans, de 0.9 point de pourcentage chez les 20-24 ans et de 0.3 point de pourcentage chez les 25-29 ans. Les hausses les plus fortes s'observent chez les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans le groupe d'âge des 15-19 ans (4.0 points de pourcentage) et chez les diplômés de l'enseignement tertiaire dans le groupe d'âge des 20-24 ans (2.6 points de pourcentage), ce qui donne à penser que l'accroissement des taux de scolarisation s'explique davantage par la poursuite des études que par la reprise des études.

Hijman (2009), « L'impact de la crise sur l'emploi », *Statistiques en bref*, 79/2009, EUROSTAT.

OCDE (2010b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010*, Éditions de l'OCDE.

En temps de crise économique, les plus vulnérables dans le groupe d'âge des 15-29 ans sont ceux qui ont passé l'âge du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Selon les chiffres de 2008, le taux d'inactivité des individus qui ne sont plus scolarisés est deux fois plus élevé chez les 20-24 ans (16.5 %) et les 25-29 ans (14.7 %) que chez les 15-19 ans (7 %) (voir le tableau C3.4a). Il est plus courant d'avoir des responsabilités familiales à assumer entre 20 et 29 ans qu'entre 15 et 19 ans. Les inactifs sont plus nombreux chez les 20-29 ans qui ne sont plus scolarisés, un groupe d'âge qui subit aussi davantage les effets de l'évolution de la demande sur le marché du travail. Pour illustrer ce risque, le graphique C3.3 montre l'évolution des proportions minimales, maximales et moyennes d'individus non scolarisés et sans emploi dans le groupe d'âge des 20-24 ans entre 1997 et 2008.

Au cours des 12 dernières années, les proportions d'individus non scolarisés et sans emploi ont varié de plus de 10 points de pourcentage en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque, ce qui montre que les 20-24 ans ont dû affronter des situations très différentes sur le marché du travail. La proportion de jeunes inactifs est moindre dans l'ensemble en Australie, au Danemark, en Islande, en Suède et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Estonie, mais les taux d'inactivité parmi les individus non scolarisés ont sensiblement varié aussi par rapport à la moyenne nationale dans ces pays.

Adéquation entre le niveau de formation et la profession chez les jeunes et les immigrants

La plupart des individus âgés de 20 à 24 ans sont diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (83 %). Dans ce groupe d'âge, 15 % des autochtones et 25 % des allochtones ne sont plus scolarisés et n'ont pas terminé leurs études secondaires, selon les chiffres de 2007. Dans plusieurs pays, le niveau de formation peu élevé des allochtones tient au fait que certains immigrants sont arrivés sur le territoire avec peu d'instruction ou sans l'intention de poursuivre des études. Les allochtones sont moins nombreux parmi les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Autriche, aux États-Unis, en Grèce et en Italie, où l'écart entre eux et les autochtones représente au moins 20 points de pourcentage (voir le tableau C3.5).

Certains allochtones s'en sortent bien, mais il subsiste des groupes à risques dans la population allochtone dans de nombreux pays. Le désavantage des allochtones qui s'observe dans la réussite des études secondaires disparaît au niveau des études tertiaires. Ces résultats contrastés sont particulièrement nets en Autriche, au Luxembourg, en Pologne et en République tchèque, où l'échec des allochtones dans les études tertiaires est inférieur de plus de 20 points de pourcentage à celui enregistré dans les études secondaires.

La plupart des jeunes adultes hautement qualifiés exercent une profession du niveau de leurs compétences lors de leur entrée dans la vie active (voir le tableau C3.5). Dans le groupe d'âge des 25-29 ans, 71 % des diplômés de l'enseignement tertiaire exercent des professions intellectuelles et scientifiques (grand groupe 2 de la CITEP) ou des professions intermédiaires (grand groupe 3 de la CITEP), en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Cette proportion est similaire à celle de 2003. Certains diplômés exerceront des professions relevant du grand groupe 1 de la CITEP (directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'exécutif et des corps législatifs), mais cette catégorie de professions est exclue de cette analyse. Il y a lieu de souligner que la proportion d'individus exerçant de telles fonctions (grand groupe 1 de la CITEP) peut être déduite des tableaux C3.5 et C3.7 (voir la section « Définitions et méthodologie »).

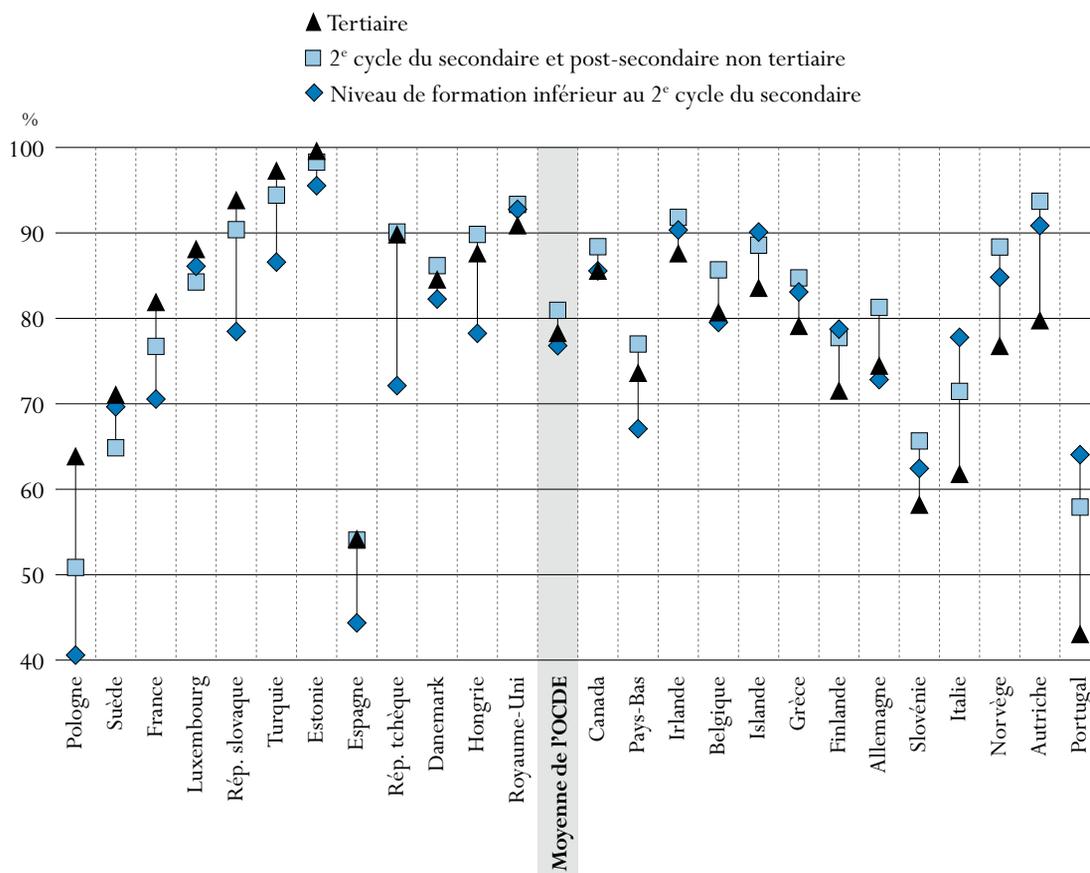
Les immigrants qui recherchent un emploi à la hauteur de leurs compétences sont désavantagés par rapport aux autochtones. Les diplômés de l'enseignement tertiaire qui trouvent un emploi qualifié sont 64 % en moyenne parmi les allochtones, contre 72 % chez les autochtones. Chez les allochtones, il existe toutefois un lien entre la demande de formation tertiaire et la probabilité de décrocher un emploi qualifié, en particulier par comparaison avec la population autochtone. Les immigrants sont moins susceptibles que les autochtones de trouver un emploi à la hauteur de leur niveau de qualification en Belgique, en Espagne, en Grèce, en Italie et au Portugal, des pays où l'écart entre les deux groupes représente au moins 20 points de pourcentage. Parallèlement, la demande de formation tertiaire de la part des immigrants compte parmi les plus faibles des pays de l'OCDE dans ces trois pays.

Ancrage des jeunes adultes dans le marché du travail

Les jeunes adultes doivent non seulement relever le défi de trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences, mais il leur arrive aussi de se résoudre à travailler dans des conditions moins favorables en début de carrière. Le tableau C3.6 indique parmi les individus de 15-29 ans qui ne sont plus scolarisés la proportion de ceux qui occupent un emploi permanent, de ceux qui travaillent à temps plein et de ceux qui ne travaillent qu'à temps partiel alors qu'ils souhaitent travailler à temps plein. La plupart des jeunes adultes trouvent un emploi permanent. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 77 % des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire occupent un emploi permanent. Cette proportion atteint 81 % chez les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire et 79 % chez les diplômés de l'enseignement tertiaire.

Le graphique C3.4 montre, par niveau de formation, la proportion d'individus qui occupent un emploi permanent parmi les 15-29 ans qui ne sont plus scolarisés et qui travaillent. La proportion de jeunes adultes qui occupent un emploi permanent varie considérablement entre les pays. Elle varie parfois aussi en fonction du niveau de formation, mais dans une moindre mesure. À cet égard, la comparaison des proportions entre les niveaux de formation révèle un écart de 5 % au moins en faveur des diplômés de l'enseignement tertiaire en France, en Pologne et en Suède, mais un écart de 10 % au moins en leur défaveur en Autriche, en Norvège et au Portugal.

Graphique C3.4. Proportion d'individus non scolarisés âgés de 15 à 29 ans occupant un emploi permanent dans l'ensemble de la population active occupée non scolarisée âgée de 15 à 29 ans, selon le niveau de formation (2007)



Les pays sont classés par ordre décroissant de la différence dans la proportion d'individus non scolarisés occupant un emploi permanent entre les diplômés du deuxième cycle du secondaire ou du post-secondaire non tertiaire, et ceux de l'enseignement tertiaire dans la population âgée de 15 à 29 ans.

Source : OCDE, collecte de données spéciale du réseau LSO, Groupe de travail sur la formation des adultes. Tableau C3.6. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

La proportion d'individus qui travaillent à temps plein parmi les 15-29 ans qui ne sont plus scolarisés et qui travaillent est l'indice d'un bon ancrage des jeunes adultes dans le marché du travail dans la plupart des pays. Dans l'ensemble, 85 % des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire travaillent à temps plein. Cette proportion atteint 89 % chez les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire et 91 % chez les diplômés de l'enseignement tertiaire. La comparaison des proportions de travailleurs à temps plein entre les sexes montre que l'éducation contribue très nettement à réduire les écarts entre les femmes et les hommes à cet égard : les écarts entre les sexes s'établissent à 20 points de pourcentage chez les individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à 14 points de pourcentage chez les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, mais ne représentent plus que 8 points de pourcentage chez les diplômés de l'enseignement tertiaire (voir le tableau C3.6).

Les proportions d'individus qui occupent un emploi permanent, d'une part, et qui travaillent à temps plein, d'autre part, suggèrent que dans la plupart des pays, les jeunes adultes étaient bien ancrés dans le marché du travail avant la crise économique. Que les diplômés de l'enseignement tertiaire réussissent mieux que les individus moins instruits est un argument supplémentaire en faveur de la poursuite des études, d'autant qu'ils commencent à travailler à un âge plus avancé puisque leur formation dure plus longtemps.

Parmi les jeunes actifs occupés, rares sont ceux qui ne travaillent pas à temps plein (leur proportion est comprise entre 15 % chez les individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et 9 % chez les diplômés de l'enseignement tertiaire, en moyenne, dans les pays de l'OCDE). Moins de la moitié de ceux qui travaillent à temps partiel voudraient travailler à temps plein (voir le tableau C3.6). Les individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont plus nombreux à travailler à temps partiel. Ils sont aussi plus susceptibles de se contenter d'un emploi à temps partiel alors qu'ils voudraient travailler à temps plein. Parmi les individus non scolarisés âgés de 15 à 29 ans, on compte au moins 20 % de travailleurs à temps partiel, dont 30 % souhaiteraient travailler à temps plein en Autriche, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède.

Niveau de qualification du premier emploi et inadéquation de ce dernier avec le niveau de formation

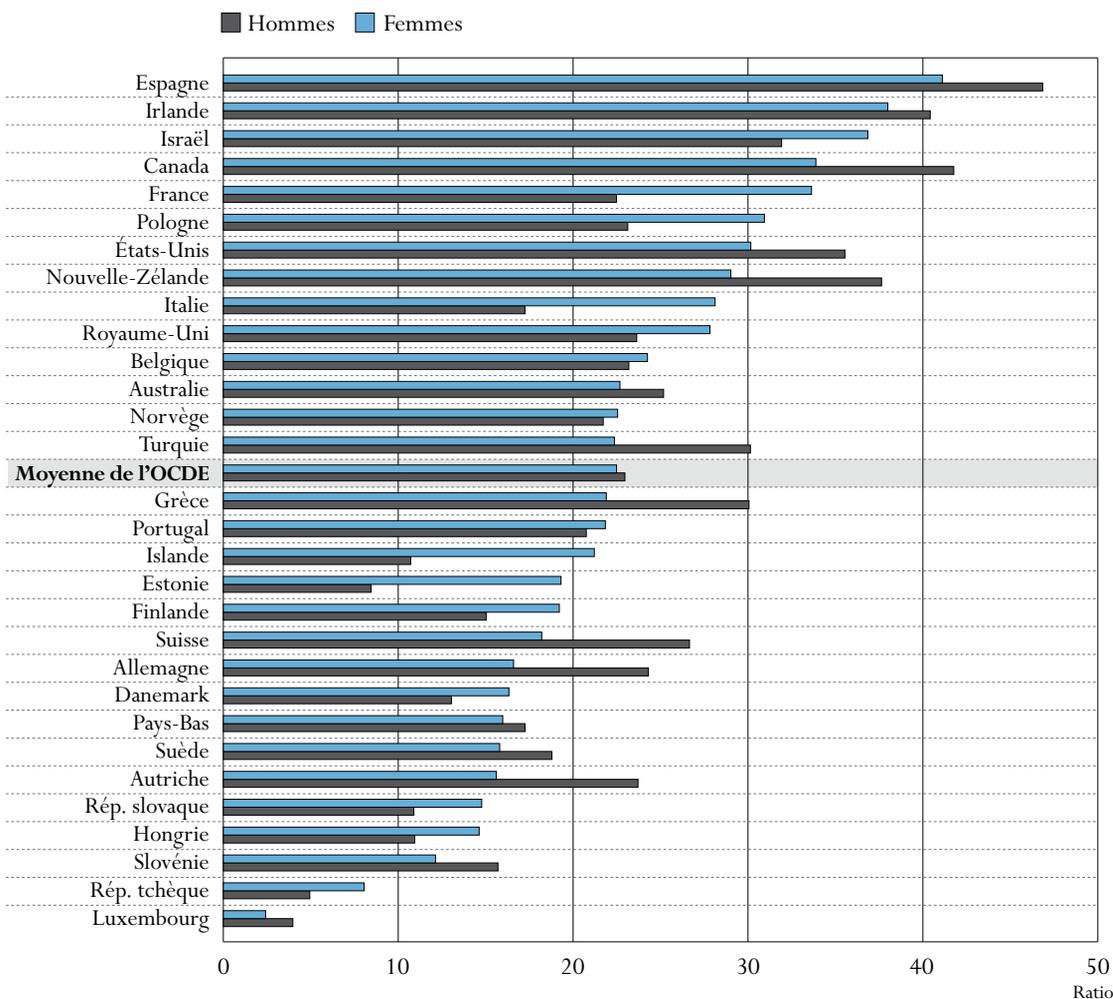
Les jeunes adultes doivent parfois se contenter d'exercer un emploi qui n'est pas à la hauteur de leurs compétences pour entrer dans la vie active et acquérir de l'expérience. En règle générale, il est plus difficile pour les diplômés de l'enseignement tertiaire de trouver un emploi correspondant à leur niveau de qualification, en raison d'une offre plus limitée sur le marché du travail et de la spécificité et de la complexité des fonctions de haut niveau.

Le tableau C3.7 montre le degré d'inadéquation entre le niveau de formation et l'activité professionnelle des individus non scolarisés qui travaillent, dans le groupe d'âge des 25-29 ans. Il indique les proportions de diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire qui exercent des professions élémentaires (soit celles relevant du grand groupe 9 de la CITP) et de diplômés de l'enseignement tertiaire qui exercent des professions n'exigeant pas leur niveau de qualification (soit celles classées dans les grands groupes 4 à 9 de la CITP). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 7 % des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire exercent des professions élémentaires. Cette proportion est égale ou supérieure à 10 % en Belgique, au Canada, en Espagne, en Irlande et au Royaume-Uni.

Le degré d'inadéquation entre le niveau de formation et la profession exercée est plus élevé chez les diplômés de l'enseignement tertiaire, ce qui s'explique en partie par le fait qu'ils sont entrés plus tard dans la vie active. Les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire disposent ainsi de quatre à cinq années supplémentaires pour trouver un emploi à la hauteur de leur niveau de qualification. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 23 % des diplômés de l'enseignement tertiaire exercent une profession qui n'exige pas leur niveau de compétence (contre 21 % en 2003). Les jeunes diplômés de l'enseignement tertiaire éprouvent plus de difficultés à trouver un emploi à la hauteur de leur niveau de formation au Canada, en Espagne, aux États-Unis, en Irlande et en Nouvelle-Zélande et, dans les pays partenaires, en Israël, où ils sont plus de 30 % à exercer une profession classée dans les grands groupes 4 à 9 de la CITP.

Graphique C3.5. Inadéquation entre niveau de formation et catégorie professionnelle, selon le sexe (2007)

Proportion d'actifs occupés non scolarisés âgés de 25 à 29 ans diplômés de l'enseignement tertiaire occupant un emploi de niveaux de qualification 1 et 2 (CITP 4 à 9) dans l'ensemble de la population active occupée non scolarisée diplômée de l'enseignement tertiaire



Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion de femmes non scolarisées âgées de 25 à 29 ans diplômées de l'enseignement tertiaire et occupant un emploi de niveaux de qualification 1 et 2 (CITP 4 à 9) dans l'ensemble de la population active occupée non scolarisée diplômée de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE, Tableau C3.7. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Dans ces pays, en Nouvelle-Zélande par exemple, les diplômés qui partent à l'étranger dès la fin de leurs études sont vraisemblablement plus nombreux. Ils sont donc plus susceptibles d'exercer des professions qui n'exigent pas leur niveau de qualification pour financer leur séjour à l'étranger. Parmi ces individus, nombreux sont ceux qui exerceront des professions correspondant à leur niveau de formation une fois de retour dans leur pays. La proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire qui exercent une profession qui n'est pas à la hauteur de leur niveau de qualification est inférieure à 10 % au Luxembourg et en République tchèque.

Le graphique C3.5 compare le degré d'inadéquation entre le niveau de formation et la profession exercée chez les hommes et les femmes. Il montre la proportion de travailleurs exerçant une profession qui n'est pas la hauteur de leur niveau de qualification (soit celles relevant des grands groupes 4 à 9 de la CITP) parmi les actifs occupés non scolarisés diplômés de l'enseignement tertiaire, dans le groupe d'âge des 25-29 ans. Le degré d'adéquation entre le niveau de formation et la profession varie fortement entre les pays chez les diplômés de l'enseignement tertiaire. Ainsi, les femmes ne sont que 3 % à exercer une profession qui n'exige pas leur niveau de qualification au Luxembourg, alors que les hommes dans la même situation sont 47 % en Espagne.

Dans l'ensemble, hommes et femmes sont logés à la même enseigne lorsqu'il s'agit de trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 22 % de femmes et 23 % d'hommes exercent une profession pour laquelle ils sont surqualifiés durant les premières années de leur vie active. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de trouver un emploi à la hauteur de leur niveau de formation en Allemagne, en Autriche, au Canada, en Grèce, en Nouvelle-Zélande, en Suisse et en Turquie, où l'écart en leur faveur représente au moins 8 points de pourcentage. À l'inverse, elles sont plus susceptibles d'exercer une profession qui n'exige pas leur niveau de qualification en France, en Islande et en Italie et, dans les pays partenaires, en Estonie, où l'écart en leur défaveur représente au moins 10 points de pourcentage.

Définitions et méthodologie

Les données sur lesquelles se base cet indicateur proviennent de l'Enquête annuelle de l'OCDE sur la population active (ou, dans certains pays européens, de l'Enquête européenne annuelle sur les forces de travail, voir l'annexe 3) dont la période de référence correspond habituellement au premier trimestre de l'année civile ou qui porte sur la moyenne des trois premiers mois de l'année. Elles ne tiennent donc pas compte du travail saisonnier durant l'été. Les situations au regard de l'emploi indiquées ici sont définies conformément aux lignes directrices de l'Organisation internationale du travail (OIT), à une exception près. Dans cet indicateur, les effectifs des programmes emploi-études (voir l'annexe 3) sont classés à la fois dans les catégories « Scolarisés » et « Actifs occupés », indépendamment de leur situation durant la semaine de référence selon les définitions de l'OIT. En effet, ces individus n'ont pas nécessairement travaillé dans le cadre de leur formation pendant la semaine de référence, auquel cas ils n'ont pas été comptabilisés dans la catégorie des actifs occupés. La catégorie « Autres actifs occupés » inclut les individus considérés comme actifs occupés en vertu de la définition de l'OIT, mais exclut les effectifs des programmes emploi-études déjà inclus dans la catégorie des actifs occupés. Enfin, la catégorie « Inactifs » inclut les individus qui ne travaillent pas et qui ne sont pas au chômage, c'est-à-dire qui ne sont pas à la recherche d'un emploi.

Le taux d'emploi et le taux de chômage correspondent respectivement à la proportion d'actifs occupés et à la proportion de chômeurs dans la population totale de référence.

Les données des tableaux C3.5, C3.6 et C3.7 ont été recueillies en 2008 par le réseau de l'INES pour le développement de données sur le marché du travail et les retombées socio-économiques de l'éducation (Réseau LSO), Groupe de travail sur la surveillance des systèmes de transition. Elles se réfèrent essentiellement aux enquêtes sur la population active réalisées durant le premier trimestre en 2003 et 2007. Eurostat a fourni des données provenant des enquêtes EU-LSF pour les pays appartenant au Système statistique européen. Dans quelques cas, les données nationales ont

été remplacées par des données d'Eurostat. Le degré d'adéquation entre le niveau de formation des diplômés de l'enseignement tertiaire et la profession qu'ils exercent (tableaux C3.5 et C3.7) a été calculé selon la même méthode. Pour calculer la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire qui exercent une profession relevant du grand groupe 1 de la CITP, il convient d'additionner les valeurs de la colonne n° 9 dans le tableau C3.5 et de la colonne n° 6 dans le tableau C3.7. La part des professions du grand groupe 1 est égale à la différence entre les pourcentages obtenus et 100 %. L'annexe 3 donne plus de précisions sur la source des données et la CITP.

Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont accessibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

- *Tableau C3.1b. Évolution de l'estimation du nombre d'années en formation et hors formation chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans (entre 1998 et 2008), selon le sexe*
- *Tableau C3.2b. Pourcentage de jeunes hommes en formation et hors formation, selon le groupe d'âge (2008)*
- *Tableau C3.2c. Pourcentage de jeunes femmes en formation et hors formation, selon le groupe d'âge (2008)*
- *Tableau C3.4b. Évolution du pourcentage de jeunes hommes en formation et hors formation (entre 1995, 1997 et 2008)*
- *Tableau C3.4c. Évolution du pourcentage de jeunes femmes en formation et hors formation (entre 1995, 1997 et 2008)*

Tableau C3.1a.
Estimation du nombre d'années en formation et hors formation chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans (2008)
 Selon le sexe et la situation au regard de l'emploi

		Estimation du nombre d'années en formation			Estimation du nombre d'années hors formation				
		Sans emploi	Actifs occupés (y compris dans des programmes emploi-études)	Sous-total	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Sous-total	
									(1)
Pays membres de l'OCDE	Australie	Hommes	2.9	4.0	6.9	7.1	0.5	0.5	8.1
	Femmes	2.9	3.8	6.7	6.2	0.4	1.7	8.3	
	H + F	2.9	3.9	6.8	6.7	0.5	1.1	8.2	
	Autriche	Hommes	3.6	2.6	6.3	7.4	0.6	0.7	8.7
	Femmes	4.2	2.3	6.5	6.7	0.5	1.3	8.5	
	H + F	3.9	2.5	6.4	7.1	0.5	1.0	8.6	
	Belgique	Hommes	6.2	0.6	6.8	6.7	0.9	0.7	8.2
	Femmes	6.4	0.6	7.0	5.9	0.8	1.3	8.0	
	H + F	6.3	0.6	6.9	6.3	0.9	1.0	8.1	
	Canada	Hommes	3.8	2.5	6.3	7.1	0.8	0.8	8.7
	Femmes	3.6	3.4	6.9	6.2	0.5	1.3	8.1	
	H + F	3.7	2.9	6.6	6.7	0.7	1.1	8.4	
	Rép. tchèque	Hommes	5.2	1.5	6.7	7.5	0.5	0.3	8.3
	Femmes	6.1	1.2	7.3	5.2	0.4	2.2	7.7	
	H + F	5.6	1.4	7.0	6.4	0.4	1.2	8.0	
	Danemark	Hommes	3.5	4.6	8.1	6.1	0.3	0.4	6.9
	Femmes	3.9	4.9	8.7	5.2	0.3	0.8	6.3	
	H + F	3.7	4.8	8.4	5.7	0.3	0.6	6.6	
	Finlande	Hommes	5.6	2.5	8.1	5.7	0.6	0.6	6.9
	Femmes	5.7	3.1	8.8	4.4	0.6	1.2	6.2	
	H + F	5.6	2.8	8.4	5.1	0.6	0.9	6.6	
	France	Hommes	5.7	1.5	7.2	6.2	1.1	0.5	7.8
	Femmes	6.1	1.4	7.5	5.4	0.8	1.3	7.5	
	H + F	5.9	1.4	7.4	5.8	1.0	0.9	7.6	
Allemagne	Hommes	4.7	3.4	8.1	5.6	1.0	0.4	6.9	
Femmes	4.7	2.9	7.6	5.3	0.6	1.5	7.4		
H + F	4.7	3.2	7.8	5.4	0.8	0.9	7.2		
Grèce	Hommes	5.8	0.5	6.3	7.0	1.1	0.6	8.7	
Femmes	6.4	0.4	6.8	5.0	1.4	1.8	8.2		
H + F	6.1	0.4	6.6	6.0	1.2	1.2	8.4		
Hongrie	Hommes	6.5	0.3	6.8	6.4	0.9	0.9	8.2	
Femmes	6.9	0.4	7.3	4.6	0.7	2.4	7.7		
H + F	6.7	0.4	7.1	5.5	0.8	1.6	7.9		
Islande	Hommes	4.1	4.3	8.5	6.2	0.2	0.2	6.5	
Femmes	4.2	4.6	8.8	5.2	0.1	0.9	6.2		
H + F	4.2	4.5	8.6	5.7	0.1	0.5	6.4		
Irlande	Hommes	3.8	1.5	5.3	8.0	0.9	0.8	9.7	
Femmes	4.1	1.5	5.5	7.3	0.4	1.7	9.5		
H + F	4.0	1.5	5.4	7.7	0.7	1.3	9.6		
Italie	Hommes	5.9	0.5	6.4	6.3	1.0	1.4	8.6	
Femmes	6.6	0.6	7.2	4.3	0.9	2.5	7.8		
H + F	6.2	0.6	6.8	5.3	0.9	1.9	8.2		
Japon¹	Hommes	5.2	1.0	6.1	3.2	0.3	0.3	3.9	
Femmes	4.7	0.8	5.6	3.6	0.3	0.5	4.4		
H + F	4.9	0.9	5.9	3.4	0.3	0.4	4.1		
Luxembourg	Hommes	7.2	0.6	7.8	6.3	0.5	0.4	7.2	
Femmes	7.6	0.2	7.8	5.6	0.9	0.7	7.2		
H + F	7.4	0.4	7.8	5.9	0.7	0.6	7.2		
Mexique	Hommes	3.8	1.5	5.2	8.5	0.5	0.7	9.8	
Femmes	3.9	0.9	4.9	4.6	0.4	5.2	10.1		
H + F	3.8	1.2	5.0	6.5	0.4	3.1	10.0		
Pays-Bas	Hommes	2.8	5.4	8.2	6.3	0.1	0.4	6.8	
Femmes	2.8	5.3	8.1	5.9	0.1	0.9	6.9		
H + F	2.8	5.3	8.1	6.1	0.1	0.7	6.9		
Nouvelle-Zélande	Hommes	3.6	3.2	6.8	6.7	0.5	0.9	8.2	
Femmes	3.6	3.0	6.6	5.9	0.4	2.1	8.4		
H + F	3.6	3.1	6.7	6.3	0.5	1.5	8.3		

1. Les chiffres portent sur les individus âgés de 15 à 24 ans.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.1a. (suite)
Estimation du nombre d'années en formation et hors formation chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans (2008)
Selon le sexe et la situation au regard de l'emploi

		Estimation du nombre d'années en formation			Estimation du nombre d'années hors formation				
		Sans emploi	Actifs occupés (y compris dans des programmes emploi-études)	Sous-total	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Sous-total	
									(1)
Pays membres de l'OCDE	Norvège	Hommes	4.1	2.0	6.1	8.0	0.3	0.6	8.9
		Femmes	4.0	3.2	7.2	6.7	0.3	0.9	7.8
		H + F	4.0	2.6	6.6	7.4	0.3	0.7	8.4
	Pologne	Hommes	6.2	1.6	7.8	5.7	0.8	0.7	7.2
		Femmes	6.6	1.3	8.0	4.4	0.7	1.9	7.0
		H + F	6.4	1.5	7.9	5.1	0.8	1.3	7.1
	Portugal	Hommes	5.2	0.6	5.7	7.9	0.8	0.5	9.3
		Femmes	5.6	0.7	6.3	6.4	1.3	1.1	8.7
		H + F	5.4	0.6	6.0	7.1	1.1	0.8	9.0
	Rép. slovaque	Hommes	5.1	1.0	6.1	7.2	1.2	0.5	8.9
		Femmes	5.9	0.9	6.9	4.9	1.0	2.2	8.1
		H + F	5.5	1.0	6.5	6.1	1.1	1.3	8.5
	Espagne	Hommes	4.4	0.8	5.2	7.7	1.2	0.9	9.8
		Femmes	4.9	0.9	5.8	6.3	1.3	1.7	9.2
		H + F	4.6	0.8	5.5	7.0	1.3	1.3	9.5
	Suède	Hommes	5.9	1.4	7.3	6.5	0.6	0.6	7.7
		Femmes	6.1	2.0	8.1	5.5	0.6	0.8	6.9
		H + F	6.0	1.7	7.7	6.0	0.6	0.7	7.3
Suisse	Hommes	2.9	4.2	7.1	6.6	0.4	0.8	7.9	
	Femmes	3.0	3.7	6.7	6.7	0.5	1.1	8.3	
	H + F	2.9	4.0	6.9	6.7	0.5	1.0	8.1	
Turquie	Hommes	3.3	0.8	4.1	7.6	1.5	1.8	10.9	
	Femmes	2.9	0.4	3.3	3.1	0.7	7.9	11.7	
	H + F	3.1	0.6	3.7	5.4	1.1	4.8	11.3	
Royaume-Uni	Hommes	3.6	2.1	5.7	7.6	1.0	0.7	9.3	
	Femmes	3.6	2.3	5.8	6.5	0.6	2.1	9.2	
	H + F	3.6	2.2	5.8	7.1	0.8	1.4	9.2	
États-Unis	Hommes	4.5	2.1	6.6	6.5	0.9	1.0	8.4	
	Femmes	4.3	2.7	7.0	5.5	0.5	2.0	8.0	
	H + F	4.4	2.4	6.8	6.0	0.7	1.5	8.2	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>Hommes</i>	<i>4.7</i>	<i>2.0</i>	<i>6.7</i>	<i>6.8</i>	<i>0.7</i>	<i>0.7</i>	<i>8.2</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>4.9</i>	<i>2.0</i>	<i>6.9</i>	<i>5.5</i>	<i>0.6</i>	<i>1.8</i>	<i>7.9</i>	
	<i>H + F</i>	<i>4.8</i>	<i>2.0</i>	<i>6.8</i>	<i>6.1</i>	<i>0.7</i>	<i>1.2</i>	<i>8.0</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>Hommes</i>	<i>5.1</i>	<i>1.7</i>	<i>6.8</i>	<i>6.7</i>	<i>0.8</i>	<i>0.6</i>	<i>8.2</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>5.5</i>	<i>1.7</i>	<i>7.2</i>	<i>5.5</i>	<i>0.7</i>	<i>1.5</i>	<i>7.8</i>	
	<i>H + F</i>	<i>5.3</i>	<i>1.7</i>	<i>7.0</i>	<i>6.1</i>	<i>0.8</i>	<i>1.1</i>	<i>8.0</i>	
Pays partenaires	Brésil	Hommes	2.7	2.5	5.2	8.2	0.7	0.9	9.8
		Femmes	3.4	2.0	5.4	5.5	1.0	3.0	9.6
		H + F	3.0	2.3	5.3	6.8	0.9	2.0	9.7
	Estonie	Hommes	5.6	1.4	7.0	7.1	0.4	0.6	8.0
		Femmes	6.4	1.6	8.0	4.5	0.3	2.2	7.0
		H + F	6.0	1.5	7.5	5.8	0.3	1.4	7.5
	Israël	Hommes	4.8	1.4	6.2	4.7	0.4	3.6	8.8
		Femmes	4.7	1.7	6.4	4.4	0.6	3.7	8.6
		H + F	4.8	1.5	6.3	4.5	0.5	3.6	8.7
Slovénie	Hommes	5.5	2.5	8.1	5.8	0.6	0.4	6.9	
	Femmes	6.3	2.8	9.1	4.4	0.7	0.8	5.9	
	H + F	5.9	2.6	8.6	5.2	0.7	0.6	6.4	

1. Les chiffres portent sur les individus âgés de 15 à 24 ans.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.2a.
Pourcentage de jeunes en formation et hors formation, selon le groupe d'âge (2008)
Selon le groupe d'âge et la situation au regard de l'emploi

	Groupe d'âge	En formation					Hors formation				Total des jeunes en formation et hors formation	
		Scolarisés dans des programmes emploi-études ¹	Autres actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Sous-total	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Sous-total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)		(10)
Pays membres de l'OCDE	Australie	15-19	8.0	30.0	4.6	37.0	79.5	14.2	3.0	3.3	20.5	100
		20-24	5.3	22.8	1.6	10.8	40.5	49.0	3.7	6.8	59.5	100
		25-29	1.5	11.2	0.5	3.9	17.0	69.1	2.5	11.3	83.0	100
	Autriche	15-19	24.4	5.4	1.4	53.2	84.3	10.0	2.8	2.8	15.7	100
		20-24	2.1	10.4	0.8	19.0	32.3	56.3	4.6	6.8	67.7	100
		25-29	c	8.0	c	5.9	14.6	71.7	3.4	10.3	85.4	100
	Belgique	15-19	1.2	2.0	c	86.8	90.5	4.0	1.9	3.6	9.5	100
		20-24	0.8	3.6	0.9	36.2	41.5	44.4	7.8	6.4	58.5	100
		25-29	c	3.8	c	3.0	7.7	75.8	7.3	9.2	92.3	100
Canada	15-19	a	30.9	4.7	44.8	80.4	12.4	2.9	4.4	19.6	100	
	20-24	a	20.3	1.3	17.4	38.9	48.0	5.6	7.4	61.1	100	
	25-29	a	7.1	0.4	5.0	12.4	72.7	5.0	9.9	87.6	100	
Rép. tchèque	15-19	18.9	0.8	c	73.0	92.7	4.5	1.6	1.1	7.3	100	
	20-24	0.9	3.9	0.2	39.9	44.8	44.7	4.1	6.5	55.2	100	
	25-29	c	4.6	0.2	6.3	11.1	71.2	3.0	14.7	88.9	100	
Danemark	15-19	a	46.8	3.3	38.7	88.9	8.3	1.1	1.7	11.1	100	
	20-24	a	32.3	2.1	18.8	53.2	39.1	2.8	4.9	46.8	100	
	25-29	a	15.8	0.5	9.3	25.5	66.9	2.3	5.3	74.5	100	
Finlande	15-19	a	13.8	5.4	71.1	90.3	4.6	1.9	3.2	9.7	100	
	20-24	a	22.8	3.5	24.2	50.5	37.5	5.5	6.5	49.5	100	
	25-29	a	19.5	1.4	8.3	29.2	58.4	4.2	8.1	70.8	100	
France	15-19	6.2	2.3	0.7	81.9	91.1	3.6	2.6	2.7	8.9	100	
	20-24	3.5	9.1	1.2	31.5	45.3	41.0	8.3	5.5	54.7	100	
	25-29	0.9	6.8	0.7	3.7	12.1	70.1	8.3	9.5	87.9	100	
Allemagne	15-19	20.5	6.5	1.2	64.2	92.4	3.9	2.0	1.7	7.6	100	
	20-24	17.5	9.0	0.7	19.5	46.7	39.3	7.0	7.0	53.3	100	
	25-29	2.7	7.4	0.4	8.8	19.2	63.8	7.1	9.9	80.8	100	
Grèce	15-19	a	1.7	0.2	84.9	86.8	4.8	2.3	6.1	13.2	100	
	20-24	a	4.0	1.3	43.2	48.5	34.4	9.9	7.2	51.5	100	
	25-29	a	2.9	0.8	5.1	8.9	70.0	11.1	10.0	91.1	100	
Hongrie	15-19	a	0.3	0.1	91.5	91.8	2.5	1.6	4.1	8.2	100	
	20-24	a	2.4	0.5	45.4	48.4	33.2	7.5	10.9	51.6	100	
	25-29	a	4.4	0.3	5.1	9.9	67.1	6.6	16.5	90.1	100	
Islande	15-19	a	41.7	3.5	40.3	85.5	12.0	1.5	1.0	14.5	100	
	20-24	a	30.5	2.5	23.7	56.7	39.8	0.8	2.7	43.3	100	
	25-29	a	17.1	0.7	12.8	30.6	62.6	0.7	6.2	69.4	100	
Irlande	15-19	a	11.3	0.4	69.7	81.4	10.1	2.9	5.6	18.6	100	
	20-24	a	12.8	0.3	17.1	30.2	55.3	5.8	8.7	69.8	100	
	25-29	a	6.2	0.2	3.8	10.1	75.6	4.4	9.9	89.9	100	
Italie	15-19	c	0.9	0.5	83.0	84.5	5.9	2.7	6.9	15.5	100	
	20-24	0.4	5.0	1.4	35.7	42.6	35.4	8.3	13.7	57.4	100	
	25-29	0.2	4.4	1.0	9.9	15.5	60.0	7.2	17.3	84.5	100	
Japon	15-24	a	9.1	0.2	49.3	58.6	34.0	3.2	4.2	41.4	100	
	15-19	a	4.0	c	90.1	94.0	3.8	1.0	1.1	6.0	100	
	20-24	a	3.0	0.8	52.1	55.9	34.3	7.8	2.1	44.1	100	
Luxembourg	25-29	a	1.0	0.6	9.6	11.2	75.8	5.7	7.4	88.8	100	
	15-29	a	8.0	0.5	25.1	33.6	43.2	2.8	20.4	66.4	100	
	15-19	a	53.4	4.0	33.3	90.7	7.2	0.2	1.9	9.3	100	
Mexique	20-24	a	37.2	1.3	13.7	52.1	42.3	1.1	4.6	47.9	100	
	25-29	a	15.5	0.4	3.2	18.7	73.5	1.1	6.7	81.3	100	
	15-19	a	29.1	5.1	40.6	74.8	16.8	3.3	5.1	25.2	100	
Pays-Bas	20-24	a	20.5	1.9	16.3	38.7	46.0	3.0	12.2	61.3	100	
	25-29	a	10.7	0.6	4.2	15.5	68.1	3.0	13.4	84.5	100	
	15-19	a	10.7	0.6	4.2	15.5	68.1	3.0	13.4	84.5	100	
Nouvelle-Zélande	15-19	a	29.1	5.1	40.6	74.8	16.8	3.3	5.1	25.2	100	
	20-24	a	20.5	1.9	16.3	38.7	46.0	3.0	12.2	61.3	100	
	25-29	a	10.7	0.6	4.2	15.5	68.1	3.0	13.4	84.5	100	

1. Les effectifs des programmes emploi-études sont considérés comme des actifs occupés scolarisés, quelle que soit leur situation au regard de l'emploi selon les critères de l'OIT.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.2a. (suite)
Pourcentage de jeunes en formation et hors formation, selon le groupe d'âge (2008)
 Selon le groupe d'âge et la situation au regard de l'emploi

	Groupe d'âge	En formation					Hors formation				Total des jeunes en formation et hors formation	
		Scolarisés dans des programmes emploi-études ¹	Autres actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Sous-total	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Sous-total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
Pays membres de l'OCDE	Norvège	15-19	a	26.3	4.4	47.5	78.3	17.7	1.5	2.5	21.7	100
		20-24	a	19.8	1.2	18.2	39.3	53.6	2.1	5.0	60.7	100
		25-29	a	5.6	0.5	6.5	12.6	78.2	2.5	6.7	87.4	100
	Pologne	15-19	a	4.0	0.6	91.2	95.8	1.9	0.7	1.6	4.2	100
		20-24	a	17.6	3.5	35.7	56.8	27.6	7.1	8.5	43.2	100
		25-29	a	7.3	0.7	3.4	11.4	67.1	7.0	14.5	88.6	100
	Portugal	15-19	a	1.4	0.6	79.8	81.7	11.2	3.7	3.4	18.3	100
		20-24	a	4.7	0.9	30.9	36.5	50.0	8.2	5.2	63.5	100
		25-29	a	5.8	0.6	5.5	11.9	73.0	8.5	6.5	88.1	100
	Rép. slovaque	15-19	12.1	c	c	77.9	90.6	3.8	3.1	2.5	9.4	100
		20-24	c	3.7	c	35.0	39.3	44.1	9.0	7.6	60.7	100
		25-29	a	3.6	c	2.6	6.5	68.7	9.1	15.7	93.5	100
	Espagne	15-19	a	3.8	1.6	73.5	78.9	10.5	5.4	5.2	21.1	100
		20-24	a	7.7	1.5	24.9	34.0	46.5	10.4	9.1	66.0	100
		25-29	a	4.9	0.8	3.8	9.5	71.5	8.9	10.0	90.5	100
Suède	15-19	a	11.5	7.7	68.2	87.4	8.2	1.8	2.6	12.6	100	
	20-24	a	12.9	4.1	22.6	39.5	47.5	6.5	6.4	60.5	100	
	25-29	a	10.2	2.0	9.6	21.7	68.7	4.2	5.4	78.3	100	
Suisse	15-19	34.8	8.1	1.5	38.5	82.9	7.7	2.4	7.0	17.1	100	
	20-24	10.5	15.6	1.8	14.7	42.7	48.2	3.7	5.4	57.3	100	
	25-29	1.3	9.9	c	2.8	14.4	75.5	3.1	7.0	85.6	100	
Turquie	15-19	a	3.1	0.6	44.7	48.3	19.1	4.9	27.7	51.7	100	
	20-24	a	5.5	1.6	12.8	19.9	35.5	9.4	35.2	80.1	100	
	25-29	a	3.1	0.5	1.8	5.4	52.9	8.0	33.7	94.6	100	
Royaume-Uni	15-19	2.6	18.4	4.0	54.6	75.7	15.2	4.6	4.5	24.3	100	
	20-24	0.8	13.1	1.5	15.5	29.3	53.5	6.7	10.5	70.7	100	
	25-29	0.2	8.7	0.3	3.7	12.5	71.4	4.0	12.1	87.5	100	
États-Unis	15-19	a	18.8	3.8	62.5	85.2	7.6	2.4	4.9	14.8	100	
	20-24	a	20.0	1.5	15.4	36.9	45.9	6.4	10.8	63.1	100	
	25-29	a	9.1	0.5	3.6	13.2	67.3	5.4	14.1	86.8	100	
Moyenne de l'OCDE	15-19		14.5	2.6	63.8	84.6	8.6	2.4	4.4	15.4	100	
	20-24		13.7	1.5	25.6	42.3	43.4	6.0	8.3	57.7	100	
	25-29		8.0	0.6	5.6	14.4	69.1	5.3	11.2	85.6	100	
	Moyenne de l'UE19	15-19		10.5	2.1	71.9	87.9	6.5	2.3	3.3	12.1	100
		20-24		11.3	1.5	29.5	43.5	42.4	6.8	7.3	56.5	100
		25-29		7.4	0.7	5.8	14.1	69.5	6.0	10.5	85.9	100
Pays partenaires	Brésil	15-19	a	21.4	6.0	41.7	69.1	17.2	3.7	10.1	30.9	100
		20-24	a	14.8	2.4	6.7	23.8	53.7	7.6	14.9	76.2	100
		25-29	a	9.1	1.0	2.1	12.2	67.1	6.0	14.7	87.8	100
	Estonie	15-19	a	2.9	1.1	84.9	88.8	6.3	1.7	3.1	11.2	100
		20-24	a	17.0	0.9	28.6	46.5	42.8	2.1	8.6	53.5	100
		25-29	a	9.7	0.7	4.4	14.9	66.6	3.1	15.4	85.1	100
	Israël	15-19	a	4.1	0.4	66.2	70.7	7.1	1.2	21.1	29.3	100
		20-24	a	11.5	0.7	16.7	28.9	33.6	5.3	32.2	71.1	100
		25-29	a	15.7	0.8	7.4	24.0	53.1	3.6	19.3	76.0	100
	Slovénie	15-19	a	9.7	0.2	82.3	92.2	3.4	1.2	3.2	7.8	100
		20-24	a	22.6	1.7	36.3	60.6	29.2	6.3	3.9	39.4	100
		25-29	a	19.1	0.9	6.9	26.9	63.2	5.2	4.6	73.1	100

1. Les effectifs des programmes emploi-études sont considérés comme des actifs occupés scolarisés, quelle que soit leur situation au regard de l'emploi selon les critères de l'OIT.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.2d.

Pourcentage de jeunes en formation et hors formation, selon le niveau de formation (2008)
 Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 29 ans, selon le niveau de formation et la situation au regard de l'emploi

Pays membres de l'OCDE	Niveau de formation	En formation					Hors formation				Total des jeunes en formation et hors formation
		Scolarisés dans des programmes emploi-études ¹	Autres actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Sous-total	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Sous-total	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Australie	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	6.7	19.7	3.7	30.6	60.7	25.1	4.5	9.7	39.3	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	5.8	23.8	1.7	11.8	43.1	47.9	2.7	6.3	56.9	100
	Niveau de formation tertiaire	c	18.6	0.9	6.8	26.9	66.3	1.7	5.0	73.1	100
Autriche	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	21.1	3.6	1.2	44.0	69.9	16.8	5.3	8.0	30.1	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	0.9	9.8	0.6	14.5	25.9	65.3	2.6	6.3	74.1	100
	Niveau de formation tertiaire	a	17.1	c	9.3	27.7	66.0	c	4.0	72.3	100
Belgique	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	1.2	1.9	c	63.8	67.5	16.2	6.2	10.1	32.5	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	c	3.0	c	35.2	39.1	50.4	5.7	4.8	60.9	100
	Niveau de formation tertiaire	c	5.8	c	10.9	18.3	74.4	4.7	2.6	81.7	100
Canada	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	24.8	4.4	39.6	68.8	17.5	4.5	9.2	31.2	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	19.1	1.5	18.6	39.2	48.0	5.2	7.6	60.8	100
	Niveau de formation tertiaire	a	14.4	0.8	10.8	26.0	65.4	3.6	5.0	74.0	100
Rép. tchèque	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	18.3	0.5	c	65.5	84.4	6.7	2.9	6.0	15.6	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	0.4	3.6	0.1	25.4	29.5	58.2	3.1	9.2	70.5	100
	Niveau de formation tertiaire	a	10.0	c	18.6	29.0	62.6	2.3	6.2	71.0	100
Danemark	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	40.3	2.6	30.7	73.6	19.1	2.4	4.9	26.4	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	26.5	1.7	15.9	44.1	51.2	1.5	3.2	55.9	100
	Niveau de formation tertiaire	a	17.8	0.4	8.8	26.9	69.1	2.2	1.7	73.1	100
Finlande	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	13.2	4.9	61.7	79.7	11.3	2.8	6.2	20.3	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	23.4	2.9	20.9	47.3	42.0	4.8	5.9	52.7	100
	Niveau de formation tertiaire	a	17.0	0.8	4.1	21.9	69.0	3.5	5.6	78.1	100
France	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	4.9	2.0	0.7	59.8	67.4	16.7	7.3	8.5	32.6	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	3.2	6.7	1.2	30.0	41.1	46.4	6.8	5.8	58.9	100
	Niveau de formation tertiaire	1.9	11.6	0.6	20.0	34.0	59.8	4.1	2.0	66.0	100
Allemagne	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	20.6	5.3	1.1	49.9	76.9	11.0	5.3	6.8	23.1	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	6.8	9.7	0.7	18.3	35.5	52.8	5.8	5.9	64.5	100
	Niveau de formation tertiaire	1.4	8.0	0.8	4.6	14.7	77.1	3.5	4.6	85.3	100
Grèce	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	1.2	0.1	55.6	57.0	29.0	5.3	8.7	43.0	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	3.8	1.2	38.7	43.7	39.5	8.4	8.3	56.3	100
	Niveau de formation tertiaire	a	4.1	1.2	5.8	11.1	69.5	14.3	5.1	88.9	100
Hongrie	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	0.4	0.2	70.1	70.8	11.4	4.5	13.2	29.2	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	3.1	0.3	34.6	37.9	45.7	6.3	10.0	62.1	100
	Niveau de formation tertiaire	a	6.7	0.7	6.6	14.1	74.8	3.7	7.5	85.9	100
Islande	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	32.5	3.1	28.2	63.8	31.2	1.3	3.7	36.2	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	28.4	1.1	25.6	55.2	40.8	0.8	3.2	44.8	100
	Niveau de formation tertiaire	a	16.5	n	9.5	26.1	72.7	n	1.2	73.9	100
Irlande	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	6.2	0.4	56.1	62.7	19.7	5.2	12.4	37.3	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	12.6	0.3	18.6	31.5	55.9	4.8	7.8	68.5	100
	Niveau de formation tertiaire	a	9.9	0.1	7.1	17.1	76.0	3.1	3.7	82.9	100
Italie	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	0.1	0.8	0.4	53.0	54.3	24.4	5.3	16.0	45.7	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	0.4	5.2	1.3	31.7	38.7	44.1	6.9	10.3	61.3	100
	Niveau de formation tertiaire	c	8.3	2.2	23.3	34.1	47.3	7.2	11.4	65.9	100
Japon	2 ^e cycle du secondaire et niveau inférieur	a	14.3	0.1	37.4	51.9	36.9	4.4	6.9	48.1	100
	Niveau de formation tertiaire	a	n	n	n	n	91.3	5.3	3.4	100.0	100
Luxembourg	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	3.7	n	63.1	66.8	21.0	6.6	5.7	33.2	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	1.8	0.6	45.9	48.4	45.8	3.5	2.3	51.6	100
	Niveau de formation tertiaire	a	1.1	1.3	13.5	15.9	80.5	2.4	1.1	84.1	100
Mexique	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	4.6	0.2	19.0	23.7	46.2	2.6	27.4	76.3	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	10.0	0.9	33.9	44.8	38.4	2.8	14.0	55.2	100
	Niveau de formation tertiaire	a	17.1	1.3	32.4	50.7	40.1	3.6	5.6	49.3	100
Pays-Bas	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	40.9	3.2	26.3	70.4	22.0	1.0	6.6	29.6	100
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	35.2	1.1	12.0	48.3	47.8	0.7	3.2	51.7	100
	Niveau de formation tertiaire	a	24.5	n	6.1	30.7	67.3	0.4	1.6	69.3	100

1. Les effectifs des programmes emploi-études sont considérés comme des actifs occupés scolarisés, quelle que soit leur situation au regard de l'emploi selon les critères de l'OIT.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.2d. (suite)
Pourcentage de jeunes en formation et hors formation, selon le niveau de formation (2008)
 Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 29 ans, selon le niveau de formation et la situation au regard de l'emploi

	Niveau de formation	En formation					Hors formation				Total des jeunes en formation et hors formation				
		Scolarisés dans des programmes emploi-études ¹	Autres actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Sous-total	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Sous-total					
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)		(10)			
Pays membres de l'OCDE	Nouvelle-Zélande														
	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	17.4	3.7	30.4	51.4	29.8	4.0	14.8	48.6	100				
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	28.1	2.6	20.1	50.8	40.8	2.1	6.3	49.2	100				
	Niveau de formation tertiaire	a	15.9	1.4	8.6	25.9	62.4	3.4	8.3	74.1	100				
	Norvège														
	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	18.4	3.7	34.2	56.3	33.6	2.9	7.2	43.7	100				
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	15.9	1.0	16.9	33.9	61.8	1.4	2.9	66.1	100				
	Niveau de formation tertiaire	a	19.3	1.2	13.5	34.0	62.8	1.3	1.8	66.0	100				
	Pologne														
	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	3.9	0.6	76.6	81.2	8.4	2.6	7.9	18.8	100				
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	12.6	2.4	25.7	40.6	41.7	6.6	11.1	59.4	100				
	Niveau de formation tertiaire	a	14.8	1.4	5.3	21.6	67.0	6.5	4.9	78.4	100				
	Portugal														
	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	2.4	0.5	36.4	39.3	46.6	6.8	7.0	60.7	100				
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	5.6	0.8	45.2	51.6	41.2	5.2	2.0	48.4	100				
Niveau de formation tertiaire	a	9.3	1.5	7.3	18.1	67.4	12.3	2.2	81.9	100					
Rép. slovaque															
Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	11.5	c	n	70.6	82.2	3.1	6.7	8.0	17.8	100					
2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	c	3.3	c	23.0	26.8	55.8	7.8	9.6	73.2	100					
Niveau de formation tertiaire	a	7.8	c	6.1	14.4	72.1	5.6	8.0	85.6	100					
Espagne															
Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	2.5	1.0	35.7	39.2	40.1	10.4	10.3	60.8	100					
2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	8.3	1.5	32.5	42.3	44.7	6.4	6.6	57.7	100					
Niveau de formation tertiaire	a	8.5	1.4	12.3	22.3	65.0	6.3	6.4	77.7	100					
Suède															
Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	12.9	8.1	57.4	78.4	13.0	3.6	5.0	21.6	100					
2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	7.0	2.7	12.1	21.8	66.2	6.2	5.8	78.2	100					
Niveau de formation tertiaire	a	20.1	3.6	23.5	47.2	47.1	2.8	3.0	52.8	100					
Suisse															
Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	33.8	7.0	1.4	31.8	73.9	15.5	2.9	7.7	26.1	100					
2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	4.9	14.3	1.3	11.4	31.8	58.7	3.5	6.0	68.2	100					
Niveau de formation tertiaire	c	12.3	c	6.0	19.3	73.7	c	5.0	80.7	100					
Turquie															
Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	2.2	0.4	22.9	25.5	32.3	6.0	36.2	74.5	100					
2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	5.7	1.4	19.1	26.2	36.1	7.8	29.8	73.8	100					
Niveau de formation tertiaire	a	8.3	1.9	4.1	14.3	58.8	14.1	12.7	85.7	100					
Royaume-Uni															
Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	1.0	4.4	n	27.4	32.8	32.1	11.0	24.1	67.2	100					
2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	1.7	16.4	n	28.1	46.1	42.5	4.4	6.9	53.9	100					
Niveau de formation tertiaire	0.1	13.2	n	12.9	26.2	67.6	2.7	3.5	73.8	100					
États-Unis															
Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	12.4	3.2	56.6	72.2	14.7	3.7	9.4	27.8	100					
2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	18.9	1.7	16.8	37.4	44.7	6.1	11.9	62.6	100					
Niveau de formation tertiaire	a	14.6	0.7	7.7	23.0	67.7	3.1	6.1	77.0	100					
Moyenne de l'OCDE															
Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire		10.6	2.1	46.3	62.5	21.9	4.8	10.8	37.5	100					
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire		12.9	1.3	24.4	39.4	48.4	4.7	7.6	60.6	100					
Niveau de formation tertiaire		12.6	1.2	10.9	24.7	66.9	4.8	4.8	76.2	100					
Moyenne de l'UE19															
Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire		8.1	1.8	50.0	63.2	18.1	5.0	8.4	31.6	100					
2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire		10.1	1.1	25.1	36.9	47.0	4.8	6.0	57.8	100					
Niveau de formation tertiaire		10.9	1.1	9.6	21.6	64.9	4.5	3.9	73.1	100					
Pays partenaires	Brésil														
	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	15.7	3.9	24.8	44.4	36.4	4.3	14.8	55.6	100				
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	14.1	2.0	5.9	22.0	59.2	7.9	10.9	78.0	100				
	Niveau de formation tertiaire	a	69.4	6.5	24.1	100.0	n	n	n	n	100				
	Estonie														
	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	2.7	1.0	65.7	69.5	20.8	2.8	7.0	30.5	100				
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	15.7	0.8	23.3	39.8	47.0	2.2	11.1	60.2	100				
	Niveau de formation tertiaire	a	14.4	0.8	8.4	23.7	66.1	1.4	8.8	76.3	100				
	Israël														
	Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	3.6	0.5	68.8	72.9	11.2	2.1	13.8	27.1	100				
	2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	12.9	0.7	17.0	30.5	32.8	3.9	32.8	69.5	100				
	Niveau de formation tertiaire	a	14.1	0.7	5.4	20.2	61.0	3.8	15.0	79.8	100				
Slovénie															
Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	a	8.2	0.7	75.1	84.0	9.4	2.1	4.5	16.0	100					
2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	a	22.4	1.2	28.7	52.3	39.2	4.8	3.7	47.7	100					
Niveau de formation tertiaire	a	14.3	0.7	3.5	18.5	68.6	8.7	4.2	81.5	100					

1. Les effectifs des programmes emploi-études sont considérés comme des actifs occupés scolarisés, quelle que soit leur situation au regard de l'emploi selon les critères de l'OIT.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.3.
Pourcentage de chômeurs non scolarisés dans la population âgée de 15 à 29 ans,
selon le niveau de formation (2008)
Selon le niveau de formation, le groupe d'âge et le sexe

Pays membres de l'OCDE		Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire				2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire				Niveau de formation tertiaire			Tous niveaux de formation confondus			
		15-19	20-24	25-29	15-29	15-19 ¹	20-24	25-29	15-29	20-24 ¹	25-29	15-29	15-19	20-24	25-29	15-29
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(10)	(11)	(12)
Australie	Hommes	2.9	12.0	6.2	5.1	4.4	3.2	1.9	3.1	c	c	1.8	3.3	4.9	2.5	3.6
	Femmes	2.6	c	7.1	3.7	2.9	2.4	c	2.4	c	c	1.7	2.7	2.6	2.6	2.6
	H + F	2.7	9.1	6.6	4.5	3.6	2.8	1.9	2.7	2.2	1.4	1.7	3.0	3.7	2.5	3.1
Autriche	Hommes	2.7	18.8	c	6.0	c	3.5	2.5	3.0	c	c	c	2.7	6.2	3.5	4.2
	Femmes	2.8	c	11.7	4.7	c	2.1	c	2.2	c	c	c	2.9	3.0	3.4	3.1
	H + F	2.7	13.4	10.7	5.3	c	2.8	2.3	2.6	c	c	c	2.8	4.6	3.4	3.6
Belgique	Hommes	1.8	20.8	15.1	7.1	c	4.6	5.3	5.1	c	c	4.3	2.5	8.0	7.0	5.8
	Femmes	c	14.2	14.5	5.0	c	5.9	9.0	6.3	6.6	4.1	5.0	c	7.5	7.7	5.5
	H + F	1.4	17.8	14.8	6.2	c	5.2	7.1	5.7	6.2	3.9	4.7	1.9	7.8	7.3	5.7
Canada	Hommes	2.9	14.9	12.7	5.8	4.9	6.2	7.0	6.1	5.0	3.8	4.2	3.6	7.0	6.0	5.6
	Femmes	1.6	8.5	6.8	2.9	3.5	4.0	4.7	4.1	3.4	3.1	3.1	2.2	4.2	3.9	3.4
	H + F	2.3	10.5	10.5	4.5	4.2	5.2	6.0	5.2	4.0	3.4	3.6	2.9	5.6	5.0	4.5
Rép. tchèque	Hommes	0.9	17.5	14.5	3.5	6.9	3.7	2.2	3.2	c	2.2	2.4	1.7	4.9	2.9	3.2
	Femmes	1.0	9.7	9.1	2.3	5.9	2.6	3.1	3.0	c	2.0	2.2	1.6	3.2	3.2	2.7
	H + F	1.0	14.0	11.9	2.9	6.4	3.2	2.6	3.1	3.0	2.1	2.3	1.6	4.1	3.0	3.0
Danemark	Hommes	1.4	5.7	c	2.9	m	c	c	c	m	c	c	1.4	3.0	2.5	2.3
	Femmes	c	6.0	c	1.8	c	c	c	1.8	c	c	c	c	2.5	2.1	1.8
	H + F	1.0	5.8	4.2	2.4	c	1.5	c	1.5	c	2.3	2.2	1.1	2.8	2.3	2.1
Finlande	Hommes	1.9	15.6	c	3.9	c	4.8	4.2	4.6	c	c	c	2.2	6.3	3.7	4.0
	Femmes	c	c	c	1.5	c	4.1	5.7	5.1	c	3.9	4.7	1.6	4.6	4.9	3.7
	H + F	1.3	10.8	c	2.8	8.8	4.5	4.8	4.8	c	3.0	3.5	1.9	5.5	4.2	3.9
France	Hommes	c	25.8	17.6	9.1	c	6.5	9.2	7.2	4.5	3.4	3.7	2.9	9.9	8.9	7.2
	Femmes	c	16.1	12.1	5.4	c	6.0	8.5	6.4	3.8	5.1	4.5	2.3	6.8	7.6	5.6
	H + F	2.1	21.5	15.2	7.3	4.4	6.2	8.9	6.8	4.1	4.4	4.1	2.6	8.3	8.3	6.4
Allemagne	Hommes	2.3	13.3	21.1	6.5	5.2	6.8	7.1	6.9	c	3.3	3.2	2.4	8.5	8.5	6.5
	Femmes	1.3	8.6	11.3	3.9	4.5	4.5	5.1	4.7	5.0	3.3	3.7	1.6	5.5	5.6	4.3
	H + F	1.8	11.1	16.2	5.3	4.8	5.6	6.1	5.8	4.1	3.3	3.5	2.0	7.0	7.1	5.4
Grèce	Hommes	c	12.7	9.0	5.7	c	6.5	8.2	6.9	c	12.4	12.5	c	8.3	9.5	7.1
	Femmes	c	c	c	4.9	c	8.6	13.3	10.1	23.5	13.3	15.5	c	11.6	12.9	9.4
	H + F	c	14.1	9.8	5.3	c	7.5	10.6	8.4	20.0	12.9	14.3	2.3	9.9	11.1	8.2
Hongrie	Hommes	1.7	15.5	16.2	5.9	c	7.1	6.4	6.7	c	c	3.2	2.2	8.7	7.0	6.1
	Femmes	c	8.3	10.7	3.0	c	5.8	6.7	5.9	c	3.0	4.0	0.9	6.3	6.1	4.6
	H + F	1.1	12.2	13.6	4.5	4.3	6.5	6.5	6.3	8.0	2.8	3.7	1.6	7.5	6.6	5.3
Islande	Hommes	c	c	m	c	m	c	c	c	m	m	m	c	c	c	c
	Femmes	c	m	c	c	m	m	m	m	m	m	m	c	m	c	c
	H + F	c	c	c	c	m	c	c	c	m	m	m	c	c	c	c
Irlande	Hommes	2.8	21.0	12.2	7.4	c	5.5	6.2	6.0	c	3.5	4.4	3.8	8.0	5.9	6.0
	Femmes	c	c	c	2.4	c	3.7	c	3.5	c	c	2.2	2.0	3.7	2.8	2.9
	H + F	2.1	15.8	9.4	5.2	5.3	4.6	4.9	4.8	3.9	2.7	3.1	2.9	5.8	4.4	4.4
Italie	Hommes	2.3	12.5	9.9	6.0	9.0	7.2	6.1	6.8	c	7.2	5.8	3.0	8.3	7.5	6.4
	Femmes	1.5	11.2	8.1	4.5	8.5	7.3	6.3	7.0	9.6	7.4	7.9	2.4	8.3	7.0	6.0
	H + F	1.9	11.9	9.1	5.3	8.7	7.2	6.2	6.9	6.6	7.3	7.2	2.7	8.3	7.2	6.2
Luxembourg	Hommes	c	c	c	4.6	m	c	m	c	m	c	c	c	5.6	4.2	3.6
	Femmes	c	30.8	c	9.1	m	c	7.5	4.4	m	c	c	c	10.1	7.1	5.9
	H + F	c	19.0	12.7	6.6	m	3.8	4.0	3.5	m	c	c	c	7.8	5.7	4.8
Mexique	Hommes	m	m	m	3.6	m	m	m	2.7	m	m	3.1	m	m	m	3.3
	Femmes	m	m	m	1.6	m	m	m	3.0	m	m	4.0	m	m	m	2.4
	H + F	m	m	m	2.6	m	m	m	2.8	m	m	3.6	m	m	m	2.8
Pays-Bas	Hommes	0.5	2.9	2.2	1.2	m	0.7	1.0	0.7	m	m	m	0.4	1.3	0.9	0.8
	Femmes	m	2.1	2.8	0.7	m	0.7	1.0	0.7	m	1.0	0.7	m	0.9	1.3	0.7
	H + F	0.3	2.6	2.4	1.0	m	0.7	1.0	0.7	m	0.6	0.4	0.2	1.1	1.1	0.8
Nouvelle-Zélande	Hommes	4.2	7.0	5.2	4.9	2.5	2.0	c	2.1	c	4.8	4.1	3.8	3.3	3.5	3.5
	Femmes	2.1	5.1	c	2.8	2.2	2.1	c	2.2	2.0	2.8	3.0	2.9	2.7	2.5	2.7
	H + F	3.3	6.1	3.8	4.0	2.3	2.1	1.9	2.1	2.2	3.6	3.4	3.3	3.0	3.0	3.1

1. Dans ces colonnes, les écarts entre pays s'expliquent en partie par la variation de l'âge moyen d'obtention d'un diplôme d'un pays à l'autre. En effet, les jeunes âgés de 15 à 19 ans sont moins nombreux à obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires dans certains pays que dans d'autres, car ce diplôme y est généralement délivré à l'âge de 19 ans. Par conséquent, le dénominateur des ratios indiqués dans ces colonnes y est moins élevé que dans les pays où les diplômes sont délivrés à un plus jeune âge.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.3. (suite)
Pourcentage de chômeurs non scolarisés dans la population âgée de 15 à 29 ans,
selon le niveau de formation (2008)
 Selon le niveau de formation, le groupe d'âge et le sexe

		Niveau de formation inférieur au 2 ^e cycle du secondaire				2 ^e cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire				Niveau de formation tertiaire			Tous niveaux de formation confondus				
		15-19	20-24	25-29	15-29	15-19 ¹	20-24	25-29	15-29	20-24 ¹	25-29	15-29	15-19	20-24	25-29	15-29	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(10)	(11)	(12)	
Pays membres de l'OCDE	Norvège	Hommes	c	c	c	3.1	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	2.3
		Femmes	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	1.7
		H + F	c	c	c	2.9	c	c	c	c	c	c	c	c	2.1	2.5	2.0
	Pologne	Hommes	0.7	12.2	13.3	3.5	c	6.9	7.3	6.9	10.2	6.9	7.5	0.8	7.6	7.7	5.5
		Femmes	c	8.8	c	1.5	c	6.1	7.1	6.3	7.7	5.4	5.9	0.7	6.5	6.3	4.7
		H + F	0.6	10.8	9.2	2.6	3.5	6.5	7.2	6.6	8.5	6.0	6.5	0.7	7.1	7.0	5.1
	Portugal	Hommes	4.2	8.5	5.8	5.8	c	c	5.6	3.8	c	8.3	9.5	4.1	6.3	6.2	5.6
		Femmes	2.9	13.1	12.0	8.0	c	5.8	7.9	6.5	18.6	12.1	13.7	3.3	10.2	10.9	8.5
		H + F	3.5	10.4	8.3	6.8	c	4.3	6.8	5.2	17.3	10.8	12.3	3.7	8.2	8.5	7.0
	Rép. slovaque	Hommes	2.5	38.1	33.1	8.2	10.8	6.9	8.0	7.6	c	c	5.9	3.5	10.2	8.9	7.7
		Femmes	c	21.8	35.1	5.0	12.7	6.7	8.4	7.9	c	5.3	5.3	2.7	7.7	9.2	6.7
		H + F	1.9	31.5	34.0	6.7	11.8	6.8	8.2	7.8	c	4.9	5.6	3.1	9.0	9.1	7.2
	Espagne	Hommes	5.8	16.8	11.9	10.5	4.3	5.0	7.5	6.0	4.7	5.4	5.2	5.6	10.4	8.5	8.3
		Femmes	5.3	16.8	13.8	10.2	4.5	7.0	7.8	6.9	7.8	6.9	7.2	5.2	10.3	9.3	8.5
		H + F	5.5	16.8	12.7	10.4	4.4	6.1	7.6	6.4	6.6	6.2	6.3	5.4	10.4	8.9	8.4
Suède	Hommes	c	14.9	c	4.2	c	7.3	c	6.0	c	c	3.2	1.8	7.4	4.1	4.3	
	Femmes	c	c	c	2.8	c	6.6	5.2	6.5	c	c	2.4	1.8	5.6	4.3	3.8	
	H + F	c	13.6	9.8	3.6	8.3	7.0	4.4	6.2	c	2.9	2.8	1.8	6.5	4.2	4.1	
Suisse	Hommes	c	c	c	2.8	c	3.0	c	3.2	c	c	c	c	3.8	2.9	3.0	
	Femmes	c	c	c	2.9	c	3.7	c	3.8	c	c	c	2.6	3.6	3.3	3.2	
	H + F	1.8	c	c	2.9	c	3.3	3.0	3.5	c	c	c	2.4	3.7	3.1	3.1	
Turquie	Hommes	6.6	15.8	12.5	10.3	6.8	9.3	8.7	8.4	14.3	11.4	12.5	6.7	12.6	11.1	9.9	
	Femmes	1.7	2.6	2.3	2.1	6.2	7.5	7.1	7.0	23.2	10.7	15.8	2.8	6.6	4.7	4.7	
	H + F	4.2	7.8	7.0	6.0	6.6	8.5	8.0	7.8	19.1	11.1	14.1	4.9	9.4	8.0	7.3	
Royaume-Uni	Hommes	6.5	21.7	9.2	10.4	4.9	6.3	5.3	5.5	6.0	2.3	3.6	5.6	8.5	4.8	6.3	
	Femmes	2.8	10.4	5.0	4.9	3.3	3.9	4.0	3.7	3.0	1.5	2.1	3.2	4.7	3.2	3.7	
	H + F	4.8	16.5	7.1	7.8	4.1	5.2	4.6	4.6	4.4	1.9	2.8	4.4	6.6	4.0	5.0	
États-Unis	Hommes	1.5	16.9	10.4	4.5	6.9	7.7	7.8	7.6	5.2	2.7	3.5	3.1	8.3	6.4	5.9	
	Femmes	c	10.1	8.5	2.8	3.3	3.9	5.8	4.4	3.9	2.1	2.8	1.7	4.5	4.4	3.5	
	H + F	1.2	13.7	9.6	3.7	5.1	5.9	6.9	6.1	4.5	2.4	3.1	2.4	6.4	5.4	4.7	
Moyenne de l'OCDE	Hommes	2.8	15.7	12.5	5.7	6.1	5.5	5.9	5.3	7.1	5.5	5.2	3.0	7.1	5.8	5.1	
	Femmes	2.3	11.3	10.7	3.9	5.2	4.8	6.5	4.8	9.1	5.2	5.3	2.3	5.7	5.4	4.3	
	H + F	2.2	13.2	10.8	4.8	5.7	4.9	5.5	4.9	7.3	4.5	5.0	2.6	6.2	5.5	4.7	
Moyenne de l'UE19	Hommes	2.5	16.4	13.7	5.9	6.9	5.6	5.7	5.5	6.3	5.5	5.3	2.7	7.2	5.9	5.3	
	Femmes	2.5	12.7	12.2	4.3	6.6	5.1	6.7	5.2	9.5	5.3	5.5	2.3	6.3	6.0	4.8	
	H + F	2.1	14.2	11.7	5.2	6.2	5.0	5.8	5.2	7.7	4.6	5.0	2.4	6.7	6.0	5.1	
Pays partenaires	Brésil	Hommes	2.4	6.0	4.2	3.8	8.7	7.0	4.8	6.3	m	m	m	3.2	6.5	4.5	4.7
		Femmes	2.5	8.0	6.7	4.9	11.7	9.4	8.2	9.2	m	m	m	4.2	8.8	7.5	6.8
		H + F	2.4	6.9	5.4	4.3	10.4	8.3	6.6	7.9	m	m	m	3.7	7.6	6.0	5.8
	Estonie	Hommes	c	c	c	2.7	c	c	c	2.6	c	c	c	c	3.1	c	2.5
		Femmes	c	c	c	2.8	m	c	c	c	m	c	c	c	c	4.2	2.1
		H + F	1.7	c	7.4	2.8	c	1.8	2.7	2.2	c	c	c	1.7	2.1	3.1	2.3
	Israël	Hommes	1.1	5.8	c	2.2	2.8	4.2	2.3	3.3	c	4.0	3.8	1.6	4.3	3.1	3.0
		Femmes	c	19.8	c	2.1	c	5.2	5.4	4.5	6.6	2.9	3.9	c	6.4	4.2	3.7
		H + F	0.6	10.2	4.4	2.1	2.4	4.7	3.6	3.9	5.4	3.4	3.8	1.2	5.3	3.6	3.3
	Slovénie	Hommes	c	8.0	14.5	2.6	c	6.7	3.0	4.7	c	4.1	6.1	c	7.2	3.9	4.2
		Femmes	m	10.5	c	1.4	6.9	4.1	5.3	4.9	16.3	9.2	10.2	1.6	5.3	6.7	4.8
		H + F	c	8.9	11.8	2.1	4.5	5.5	4.0	4.8	18.8	7.3	8.7	1.2	6.3	5.2	4.5

1. Dans ces colonnes, les écarts entre pays s'expliquent en partie par la variation de l'âge moyen d'obtention d'un diplôme d'un pays à l'autre. En effet, les jeunes âgés de 15 à 19 ans sont moins nombreux à obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires dans certains pays que dans d'autres, car ce diplôme y est généralement délivré à l'âge de 19 ans. Par conséquent, le dénominateur des ratios indiqués dans ces colonnes y est moins élevé que dans les pays où les diplômes sont délivrés à un plus jeune âge.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.4a.
Évolution du pourcentage de jeunes en formation et hors formation (entre 1995, 1997 et 2008)
Selon le groupe d'âge et la situation au regard de l'emploi

Pays membres de l'OCDE	Groupe d'âge	1995			1998			2000			2005			2008		
		En formation	Hors formation		En formation	Hors formation		En formation	Hors formation		En formation	Hors formation		En formation	Hors formation	
		Total	Actifs occupés	Sans emploi												
		(1)	(2)	(3)	(7)	(8)	(9)	(13)	(14)	(15)	(28)	(29)	(30)	(37)	(38)	(39)
Australie	15-19	73.4	16.7	9.9	77.3	13.8	8.8	79.5	13.7	6.8	78.3	14.3	7.4	79.5	14.2	6.3
	20-24	27.0	56.1	16.9	32.7	51.3	16.0	35.9	50.9	13.3	39.4	49.0	11.6	40.5	49.0	10.5
	25-29	11.4	67.1	21.5	13.7	67.1	19.2	15.5	65.5	19.0	16.6	68.0	15.4	17.0	69.1	13.8
Autriche	15-19	m	m	m	m	m	m	m	m	m	84.4	8.7	6.9	84.3	10.0	5.6
	20-24	m	m	m	m	m	m	m	m	m	30.4	57.2	12.4	32.3	56.3	11.4
	25-29	m	m	m	m	m	m	m	m	m	12.0	74.6	13.4	14.6	71.7	13.7
Belgique	15-19	86.1	3.3	10.5	85.3	3.9	10.8	89.9	3.6	6.5	90.1	3.7	6.2	90.5	4.0	5.5
	20-24	37.5	43.6	19.0	40.6	42.5	16.9	43.8	40.2	16.0	38.1	43.6	18.3	41.5	44.4	14.1
	25-29	6.8	74.2	19.0	9.3	72.4	18.2	11.8	72.5	15.7	7.4	74.9	17.7	7.7	75.8	16.5
Canada	15-19	79.9	10.5	9.5	81.5	9.9	8.5	80.6	11.2	8.2	80.2	12.8	7.0	80.4	12.4	7.3
	20-24	33.9	47.3	18.7	36.7	45.4	17.8	35.7	48.5	15.7	39.2	46.3	14.4	38.9	48.0	13.1
	25-29	10.3	67.7	22.1	10.8	70.1	19.1	10.6	72.3	17.1	12.5	71.7	15.8	12.4	72.7	14.9
Rép. tchèque	15-19	69.8	23.7	6.5	77.1	15.8	7.2	82.1	10.0	7.9	90.3	4.4	5.3	92.7	4.5	2.7
	20-24	13.1	67.1	19.8	17.1	64.3	18.5	19.7	60.0	20.3	35.9	47.5	16.6	44.8	44.7	10.6
	25-29	1.1	76.1	22.9	1.8	75.1	23.1	2.4	72.1	25.6	4.4	72.4	23.2	11.1	71.2	17.7
Danemark	15-19	88.4	8.7	3.0	90.3	7.9	1.8	89.9	7.4	2.7	88.4	7.3	4.3	88.9	8.3	2.8
	20-24	50.0	39.3	10.7	55.0	38.0	7.0	54.8	38.6	6.6	54.4	37.2	8.3	53.2	39.1	7.7
	25-29	29.6	59.0	11.4	34.5	57.8	7.7	36.1	56.4	7.5	27.0	61.3	11.6	25.5	66.9	7.6
Finlande	15-19	m	m	m	m	m	m	m	m	m	90.2	4.5	5.2	90.3	4.6	5.1
	20-24	m	m	m	m	m	m	m	m	m	52.8	34.1	13.0	50.5	37.5	12.0
	25-29	m	m	m	m	m	m	m	m	m	25.7	60.3	14.0	29.2	58.4	12.4
France	15-19	96.2	1.3	2.5	95.6	1.3	3.1	95.3	1.5	3.3	91.0	3.0	5.9	91.1	3.6	5.3
	20-24	51.2	31.3	17.5	53.5	30.0	16.5	54.2	31.7	14.1	46.8	37.3	15.9	45.3	41.0	13.8
	25-29	11.4	67.5	21.0	11.4	66.5	22.1	12.2	69.2	18.6	12.5	70.1	17.4	12.1	70.1	17.8
Allemagne	15-19	m	m	m	m	m	m	87.4	6.8	5.7	92.9	2.7	4.4	92.4	3.9	3.7
	20-24	m	m	m	m	m	m	34.1	49.0	16.9	44.2	37.1	18.7	46.7	39.3	14.0
	25-29	m	m	m	m	m	m	12.7	69.8	17.5	18.5	60.3	21.2	19.2	63.8	17.0
Grèce	15-19	80.0	9.6	10.5	79.0	9.8	11.2	82.6	8.1	9.3	82.2	6.1	11.7	86.8	4.8	8.4
	20-24	29.2	43.0	27.8	26.7	44.0	29.3	30.7	43.4	25.9	40.4	38.0	21.6	48.5	34.4	17.1
	25-29	4.7	65.2	30.2	4.3	66.1	29.6	5.1	65.8	29.2	6.4	69.8	23.7	8.9	70.0	21.1
Hongrie	15-19	82.5	6.7	10.8	78.2	10.0	11.8	83.7	7.7	8.6	90.6	3.0	6.4	91.8	2.5	5.7
	20-24	22.5	44.4	33.1	26.5	45.9	27.6	32.3	45.7	22.0	46.6	34.5	18.9	48.4	33.2	18.4
	25-29	7.3	56.8	35.9	7.4	58.9	33.7	9.4	61.4	29.2	13.1	63.0	24.0	9.9	67.1	23.1
Islande	15-19	59.5	25.7	14.8	82.2	15.1	c	83.1	14.8	c	86.4	10.7	c	85.5	12.0	c
	20-24	33.3	52.6	14.0	47.8	45.9	6.3	48.0	47.7	c	53.0	37.1	10.0	56.7	39.8	c
	25-29	24.1	64.7	11.1	32.8	57.4	9.8	34.9	59.2	5.9	30.9	61.5	7.6	30.6	62.6	6.9
Irlande	15-19	m	m	m	m	m	m	80.0	15.6	4.4	82.4	13.1	4.5	81.4	10.1	8.5
	20-24	m	m	m	m	m	m	26.7	63.6	9.7	27.7	60.0	12.3	30.2	55.3	14.6
	25-29	m	m	m	m	m	m	3.3	83.4	13.3	5.3	80.9	13.8	10.1	75.6	14.3
Italie	15-19	m	m	m	75.4	9.5	15.2	77.1	9.8	13.1	81.8	7.0	11.2	84.5	5.9	9.6
	20-24	m	m	m	35.8	34.1	30.1	36.0	36.5	27.5	38.6	37.3	24.1	42.6	35.4	22.0
	25-29	m	m	m	16.5	54.1	29.4	17.0	56.1	26.9	14.4	59.8	25.8	15.5	60.0	24.5
Japon	15-24	58.0	34.9	7.1	60.0	32.4	7.6	62.1	29.2	8.8	59.7	31.5	8.8	58.6	34.0	7.4
Luxembourg	15-19	82.7	9.3	8.0	88.6	5.3	6.1	92.2	6.1	c	93.4	4.4	2.2	94.0	3.8	2.1
	20-24	36.5	52.7	10.8	40.4	50.1	9.5	42.8	48.9	8.2	47.4	43.3	9.3	55.9	34.3	9.8
	25-29	8.3	71.6	20.1	11.9	74.0	14.1	11.6	75.5	12.9	8.6	81.2	10.3	11.2	75.8	13.0
Mexique	15-19	45.0	31.8	23.2	46.9	33.8	19.3	47.9	33.8	18.3	m	m	m	m	m	m
	20-24	15.9	53.4	30.7	17.1	55.4	27.4	17.7	55.2	27.1	m	m	m	m	m	m
	25-29	4.6	62.0	33.4	4.2	65.2	30.6	4.0	65.8	30.2	m	m	m	m	m	m
Pays-Bas	15-19	m	m	m	89.7	7.6	2.7	80.6	15.7	3.7	89.2	7.0	3.9	90.7	7.2	2.1
	20-24	m	m	m	50.5	42.0	7.5	36.5	55.2	8.2	49.1	41.8	9.1	52.1	42.3	5.6
	25-29	m	m	m	24.4	64.9	10.7	5.0	83.0	12.1	18.2	70.2	11.6	18.7	73.5	7.8

Remarque : les colonnes concernant les années 1997, 1999, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006 et 2007 peuvent être consultées en ligne (voir le StatLink ci-dessous).

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.4a. (suite)
Évolution du pourcentage de jeunes en formation et hors formation (entre 1995, 1997 et 2008)
Selon le groupe d'âge et la situation au regard de l'emploi

	Groupe d'âge	1995			1998			2000			2005			2008						
		En formation	Hors formation		En formation	Hors formation		En formation	Hors formation		En formation	Hors formation		En formation	Hors formation					
		Total	Actifs occupés	Sans emploi																
		(1)	(2)	(3)	(7)	(8)	(9)	(13)	(14)	(15)	(28)	(29)	(30)	(37)	(38)	(39)				
Pays membres de l'OCDE	Nouvelle-Zélande	15-19	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	74.8	17.1	8.0	74.8	16.8	8.4	
		20-24	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	38.8	46.7	14.4	38.7	46.0	15.2
		25-29	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	18.3	65.6	16.1	15.5	68.1	16.4
	Norvège	15-19	m	m	m	92.1	6.0	1.9	92.4	5.9	c	87.4	10.1	2.5	78.3	17.7	4.0			
		20-24	m	m	m	40.2	51.4	8.4	41.7	50.3	8.0	41.5	48.9	9.6	39.3	53.6	7.0			
		25-29	m	m	m	14.4	76.1	9.6	17.5	72.1	10.4	15.7	72.0	12.3	12.6	78.2	9.2			
	Pologne	15-19	89.6	4.2	6.2	91.0	4.2	4.8	92.8	2.6	4.5	97.9	0.4	1.7	95.8	1.9	2.4			
		20-24	23.7	42.5	33.8	30.8	45.3	23.9	34.9	34.3	30.8	62.7	17.2	20.1	56.8	27.6	15.6			
		25-29	3.1	67.5	29.4	5.7	70.5	23.8	8.0	62.9	29.1	16.4	54.3	29.3	11.4	67.1	21.5			
	Portugal	15-19	72.4	18.5	9.1	71.6	20.1	8.3	72.6	19.7	7.7	79.3	12.2	8.4	81.7	11.2	7.1			
		20-24	37.8	46.6	15.6	32.4	55.7	12.0	36.5	52.6	11.0	37.4	48.4	14.1	36.5	50.0	13.5			
		25-29	11.6	70.9	17.4	9.5	74.8	15.8	11.0	76.6	12.5	11.5	73.6	14.9	11.9	73.0	15.1			
	Rép. slovaque	15-19	70.1	14.0	15.9	69.4	12.3	18.3	67.3	6.4	26.3	90.4	3.3	6.3	90.6	3.8	5.7			
		20-24	14.8	54.9	30.3	17.4	56.3	26.3	18.1	48.8	33.1	31.0	43.8	25.2	39.3	44.1	16.6			
		25-29	1.6	65.5	32.9	1.1	71.6	27.2	1.3	66.9	31.8	6.1	64.9	29.0	6.5	68.7	24.7			
Espagne	15-19	77.3	11.2	11.5	80.2	9.9	9.8	80.6	11.4	8.0	78.2	11.0	10.8	78.9	10.5	10.5				
	20-24	40.0	34.2	25.8	44.3	35.7	20.1	44.6	40.3	15.0	35.1	45.5	19.4	34.0	46.5	19.4				
	25-29	14.6	51.5	33.9	15.3	57.3	27.5	16.2	62.4	21.4	10.9	69.3	19.8	9.5	71.5	18.9				
Suède	15-19	87.4	6.9	5.6	90.9	4.3	4.7	90.6	5.8	3.6	89.6	5.8	4.7	87.4	8.2	4.4				
	20-24	38.8	43.7	17.5	42.6	44.3	13.1	42.1	47.2	10.7	42.5	44.1	13.4	39.5	47.5	12.9				
	25-29	19.9	67.0	13.2	24.9	65.0	10.0	21.9	68.9	9.2	23.6	66.5	10.0	21.7	68.7	9.5				
Suisse	15-19	65.6	10.2	24.2	85.5	9.6	4.9	84.6	7.5	7.9	85.3	7.2	7.5	82.9	7.7	9.4				
	20-24	29.5	59.2	11.3	34.7	54.1	11.3	37.4	56.7	5.9	37.9	50.3	11.9	42.7	48.2	9.1				
	25-29	10.6	76.2	13.2	10.1	78.0	11.9	15.1	73.9	11.0	12.3	75.9	11.8	14.4	75.5	10.1				
Turquie	15-19	38.7	34.2	27.2	40.2	32.1	27.7	39.2	29.6	31.2	42.5	19.9	37.7	48.3	19.1	32.6				
	20-24	10.3	46.5	43.2	13.4	44.7	42.0	12.7	43.1	44.2	15.2	37.7	47.1	19.9	35.5	44.6				
	25-29	2.7	59.6	37.8	2.9	60.4	36.7	2.9	58.8	38.3	4.3	53.5	42.2	5.4	52.9	41.7				
Royaume-Uni	15-19	m	m	m	m	m	m	77.0	15.0	8.0	76.0	14.6	9.3	76.7	14.5	8.8				
	20-24	m	m	m	m	m	m	32.4	52.2	15.4	32.1	51.0	16.8	30.3	52.7	17.0				
	25-29	m	m	m	m	m	m	13.3	70.3	16.3	13.3	70.1	16.6	12.8	71.2	16.0				
États-Unis	15-19	81.5	10.7	7.8	82.2	10.5	7.3	81.3	11.7	7.0	85.6	8.3	6.1	85.2	7.6	7.2				
	20-24	31.5	50.7	17.8	33.0	52.6	14.4	32.5	53.1	14.4	36.1	48.4	15.5	36.9	45.9	17.2				
	25-29	11.6	71.4	17.0	11.9	72.7	15.4	11.4	72.8	15.8	11.9	70.0	18.1	13.2	67.3	19.5				
Moyenne de l'OCDE	15-19	75.1	13.5	11.4	79.6	11.5	9.2	80.4	11.2	9.2	84.4	8.2	7.5	84.6	8.6	7.0				
	20-24	31.9	46.1	22.0	36.2	45.5	18.3	36.3	46.7	18.2	41.3	42.4	16.4	42.7	43.0	14.7				
	25-29	10.3	66.4	23.3	12.7	67.1	20.2	12.4	68.5	19.1	14.0	68.0	18.0	14.4	69.1	16.5				
Moyenne de l'UE19	15-19	81.9	9.8	8.3	83.0	8.7	8.3	83.6	9.0	7.7	87.3	6.4	6.3	87.9	6.5	5.6				
	20-24	32.9	45.3	21.8	36.7	44.9	18.5	36.5	46.4	17.1	41.8	42.1	16.2	43.6	42.4	14.0				
	25-29	10.0	66.1	23.9	12.7	66.4	20.9	11.7	69.0	19.3	13.4	68.3	18.3	14.1	69.5	16.4				
Pays partenaires	Brésil	15-19	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	69.1	17.2	13.8	
		20-24	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	23.8	53.7	22.5	
		25-29	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	12.2	67.1	20.7	
	Estonie	15-19	m	m	m	m	m	m	m	m	m	92.0	2.9	5.2	88.8	6.3	4.9			
		20-24	m	m	m	m	m	m	m	m	m	50.9	32.7	16.3	46.5	42.8	10.7			
		25-29	m	m	m	m	m	m	m	m	m	14.2	61.8	24.0	14.9	66.6	18.5			
	Israël	15-19	m	m	m	m	m	m	m	m	m	68.9	6.3	24.7	70.7	7.1	22.2			
		20-24	m	m	m	m	m	m	m	m	m	28.3	31.4	40.3	28.9	33.6	37.5			
		25-29	m	m	m	m	m	m	m	m	m	21.4	54.3	24.2	24.0	53.1	22.9			
	Slovénie	15-19	m	m	m	m	m	m	m	m	m	92.4	2.7	4.9	92.2	3.4	4.4			
		20-24	m	m	m	m	m	m	m	m	m	55.7	31.3	13.0	60.6	29.2	10.3			
		25-29	m	m	m	m	m	m	m	m	m	24.6	63.9	11.5	26.9	63.2	9.9			

Remarque : les colonnes concernant les années 1997, 1999, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006 et 2007 peuvent être consultées en ligne (voir le StatLink ci-dessous).

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.5.

Niveau de formation et catégorie professionnelle selon l'ascendance autochtone ou allochtone, et proportion d'allochtones dans la population âgée de 20 à 29 ans et de 15 à 64 ans (2003 et 2007)

Selon l'ascendance autochtone ou allochtone : proportion d'individus non scolarisés dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle du secondaire dans la population âgée de 20 à 24 ans ; proportion d'individus diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population âgée de 25 à 29 ans ; proportion d'individus non scolarisés diplômés de l'enseignement tertiaire et occupant un emploi qualifié dans la population âgée de 25 à 29 ans / Proportion d'allochtones dans la population âgée de 20 à 29 ans et de 15 à 64 ans

			Proportion d'individus non scolarisés dont le niveau de formation est inférieur au 2 ^e cycle du secondaire dans la population âgée de 20 à 24 ans, selon leur ascendance autochtone ou allochtone			Proportion d'individus diplômés de l'enseignement tertiaire ou suivant actuellement une formation de ce niveau dans la population âgée de 25 à 29 ans, selon leur ascendance autochtone ou allochtone			Proportion d'individus non scolarisés diplômés de l'enseignement tertiaire et exerçant une profession du grand groupe 3 de la CIFP (professions intermédiaires) ou du grand groupe 2 de la CIFP (professions scientifiques et intellectuelles) dans la population active occupée âgée de 25 à 29 ans, selon leur ascendance autochtone ou allochtone			Proportion d'allochtones dans :		
			Ascendance autochtone ou allochtone			Ascendance autochtone ou allochtone			Ascendance autochtone ou allochtone			la population âgée de 20 à 29 ans	la population âgée de 15 à 64 ans	
			Allo-chtones	Auto-chtones	Total	Allo-chtones	Auto-chtones	Total	Allo-chtones	Auto-chtones	Total			
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	2007	TX	7	17	15	62	40	45	53	65	62	23	27
		2003		11	20	18	56	36	40	59	65	63	21	27
	Autriche	2007	T1	30	9	13	26	26	26	66	70	69	18	17
		2003		m	m	m	m	m	m	52	65	64	14	14
	Belgique	2007	T1	32	13	15	37	43	42	45	66	64	12	13
		2003		m	m	m	m	m	m	m	m	m	10	13
	Canada	2007	T1	7	10	9	62	56	57	49	57	56	18	23
		2003		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque	2007	T1	19	5	6	35	23	24	91	86	87	2	2
		2003		22	5	6	19	10	10	83	86	86	2	2
	Danemark	2007	T1	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
		2003		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Finlande	2007	T1	19	9	9	31	50	49	59	78	77	5	3
		2003		20	9	9	38	54	53	m	70	70	4	3
	France	2007	T1	24	13	14	33	44	43	53	63	63	9	12
		2004		31	13	14	29	43	42	59	66	66	m	m
	Allemagne	2007	T1	24	11	13	26	32	31	66	76	74	17	16
		2003		31	10	13	24	32	30	63	72	72	15	13
	Grèce	2007	T1	44	14	17	10	33	31	45	70	69	10	8
		2003		42	15	17	15	28	27	38	70	68	9	7
	Hongrie	2007	T1	8	13	13	35	30	30	90	77	77	2	2
		2003		11	13	13	29	22	22	43	79	79	2	2
	Islande	2007	T1	27	26	27	54	30	32	68	77	75	11	8
		2003		m	24	24	m	m	30	m	m	71	17	12
	Irlande	2007	T1	m	12	12	m	46	47	m	52	49	9	6
		2003		m	m	m	m	m	m	43	55	53	0.5	0.3
	Italie	2007	T1	48	20	22	14	31	29	55	75	74	m	m
2003			m	m	m	m	m	m	m	m	m	12	10	
Luxembourg	2007	T1	28	16	20	49	30	38	95	100	97	39	42	
	2003		20	13	15	22	28	25	93	97	95	35	39	
Pays-Bas	2007	T1	21	15	15	31	44	42	81	76	77	12	13	
	2003		31	16	18	29	40	39	67	75	74	12	13	
Norvège	2007	T1	28	21	21	34	48	47	70	77	77	9	9	
	2003		12	3	4	37	44	44	57	79	78	9	7	
Pologne	2007	T1	18	6	6	92	39	40	100	66	66	0.2	0.4	
	2003		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Portugal	2007	T1	35	42	41	30	30	30	47	77	73	9	7	
	2003		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Rép. slovaque	2007	T1	m	6	6	m	23	23	m	78	78	0.3	0.5	
	2003		m	4	4	54	16	16	63	76	75	0.5	1	
Espagne	2007	T1	49	33	36	22	48	42	19	58	53	19	15	
	2003		45	33	34	28	45	44	31	54	52	10	8	
Suède	2007	T1	15	8	9	39	46	45	66	82	81	14	15	
	2003		13	8	8	34	42	41	76	88	87	13	13	
Suisse	2007	T2	23	5	9	35	44	41	68	70	70	26	26	
	2003		28	6	11	32	35	34	72	69	70	25	26	
Turquie	2007	T1	m	m	52	m	m	16	m	m	64	m	m	
	2003		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Royaume-Uni	2007	T1	14	19	18	39	40	40	61	58	59	16	13	
	2003		m	m	m	m	m	m	m	m	m	13	10	
États-Unis	2007	T3	31	9	12	34	46	43	m	m	m	17	15	
	2003		32	8	11	34	48	46	m	m	m	16	16	
Moyenne de l'OCDE		2007		25	15	17	38	38	37	64	72	71	13	13
		2003		25	13	14	32	35	34	60	73	72	12	12
Pays partenaires	Estonie	2007	T1	m	15	14	54	36	37	m	65	68	4	14
		2003		m	15	15	m	37	36	m	54	53	4	15
	Israël	2007	T1	10	9	10	53	50	50	60	59	59	18	17
		2003		10	10	10	57	49	50	52	64	61	18	17
Slovénie	2007	T1	18	5	6	14	46	45	m	85	83	3	8	
	2003		17	5	5	29	38	37	100	82	82	3	8	

Source : OCDE, collecte de données spéciale du Réseau LSO, Groupe de travail sur la surveillance des systèmes de transition. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.6.

Emploi permanent, travail à temps plein et travail à temps partiel involontaire dans la population non scolarisée âgée de 15 à 29 ans (2007)

Proportion d'individus non scolarisés âgés de 15 à 29 ans occupant un emploi permanent, un travail à temps plein ou à temps partiel involontaire dans l'ensemble de la population active occupée non scolarisée âgée de 15 à 29 ans, selon le sexe et le niveau de formation

Pays membres de l'OCDE				Proportion d'individus non scolarisés âgés de 15 à 29 ans occupant un emploi permanent dans l'ensemble de la population active occupée non scolarisée âgée de 15 à 29 ans			Proportion d'individus non scolarisés âgés de 15 à 29 ans occupant un travail à temps plein dans l'ensemble de la population active occupée non scolarisée âgée de 15 à 29 ans			Proportion d'individus non scolarisés âgés de 15 à 29 ans occupant un travail à temps partiel involontaire dans l'ensemble de la population non scolarisée âgée de 15 à 29 ans travaillant à temps partiel		
				Hommes	Femmes	H + F	Hommes	Femmes	H + F	Hommes	Femmes	H + F
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Australie	2007	TX	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	86	58	77	m	m	m
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	89	73	82	m	m	m
			Niveau de formation tertiaire	m	m	m	91	84	87	m	m	m
			Tous niveaux confondus	m	m	m	89	75	82	m	m	m
Autriche	2007	T2	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	89	93	91	88	58	75	74	51	57
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	93	95	94	97	78	88	59	35	39
			Niveau de formation tertiaire	87	74	80	94	81	87	33	47	43
			Tous niveaux confondus	92	92	92	95	76	86	61	40	44
Belgique	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	81	77	80	95	65	85	44	53	51
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	87	83	86	94	61	81	53	39	42
			Niveau de formation tertiaire	83	79	81	96	84	89	63	49	51
			Tous niveaux confondus	85	81	83	95	72	85	53	44	46
Canada	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	86	85	86	84	67	78	14	13	14
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	89	88	88	90	77	85	19	11	14
			Niveau de formation tertiaire	89	83	86	93	85	89	15	20	19
			Tous niveaux confondus	88	85	87	91	81	86	17	15	16
Rép. tchèque	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	70	77	72	96	90	94	47	40	44
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	91	89	90	99	96	98	27	31	30
			Niveau de formation tertiaire	93	87	90	98	95	97	45	13	21
			Tous niveaux confondus	90	89	89	99	96	98	35	29	30
Danemark	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	83	80	82	87	73	82	41	36	38
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	90	81	86	92	78	86	53	41	45
			Niveau de formation tertiaire	84	85	85	94	80	87	60	39	43
			Tous niveaux confondus	87	82	85	91	78	85	47	40	42
Finlande	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	82	69	79	95	70	88	52	38	42
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	83	70	78	94	78	88	62	48	52
			Niveau de formation tertiaire	81	66	72	96	93	94	26	40	36
			Tous niveaux confondus	82	68	76	95	83	90	55	46	49
France	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	72	67	71	93	68	84	63	64	64
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	79	73	77	95	76	87	68	63	64
			Niveau de formation tertiaire	85	80	82	96	88	92	51	54	53
			Tous niveaux confondus	80	75	78	95	81	88	62	61	61
Allemagne	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	72	74	73	78	48	66	13	6	8
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	80	83	81	94	75	86	7	11	10
			Niveau de formation tertiaire	80	70	74	93	80	85	34	19	21
			Tous niveaux confondus	79	79	79	92	73	83	12	11	11
Grèce	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	83	84	83	96	84	94	92	52	71
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	84	86	85	96	91	94	62	67	65
			Niveau de formation tertiaire	89	73	79	95	89	92	94	71	77
			Tous niveaux confondus	84	81	83	96	89	93	78	65	70
Hongrie	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	77	80	78	98	94	96	48	66	58
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	89	91	90	98	96	97	50	48	49
			Niveau de formation tertiaire	91	85	88	98	99	99	m	m	45
			Tous niveaux confondus	88	88	88	98	97	98	46	53	50
Islande	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	92	85	90	m	m	m	m	m	m
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	88	89	89	m	m	m	m	m	m
			Niveau de formation tertiaire	81	85	84	m	m	m	m	m	m
			Tous niveaux confondus	90	86	88	m	m	m	m	m	m
Irlande	2007	T2	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	93	84	90	94	61	85	17	3	7
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	93	91	92	96	83	91	20	7	10
			Niveau de formation tertiaire	90	86	88	97	92	94	17	14	14
			Tous niveaux confondus	92	88	90	96	86	92	18	8	10
Italie	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	79	75	78	94	71	88	21	17	19
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	71	72	71	94	79	87	29	15	19
			Niveau de formation tertiaire	63	61	62	90	83	86	18	16	17
			Tous niveaux confondus	74	71	73	94	78	87	25	16	18
Luxembourg	2007	T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	81	93	86	98	78	89	m	20	19
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	88	80	84	96	87	92	m	14	24
			Niveau de formation tertiaire	89	87	88	99	82	90	m	31	35
			Tous niveaux confondus	86	85	86	97	83	91	m	22	26

Source : OCDE, collecte de données spéciale du Réseau LSO, Groupe de travail sur la surveillance des systèmes de transition. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.6. (suite)
**Emploi permanent, travail à temps plein et travail à temps partiel involontaire
 dans la population non scolarisée âgée de 15 à 29 ans (2007)**

Proportion d'individus non scolarisés âgés de 15 à 29 ans occupant un emploi permanent, un travail à temps plein ou à temps partiel involontaire dans l'ensemble de la population active occupée non scolarisée âgée de 15 à 29 ans, selon le sexe et le niveau de formation

	Proportion d'individus non scolarisés âgés de 15 à 29 ans occupant un emploi permanent dans l'ensemble de la population active occupée non scolarisée âgée de 15 à 29 ans			Proportion d'individus non scolarisés âgés de 15 à 29 ans occupant un travail à temps plein dans l'ensemble de la population active occupée non scolarisée âgée de 15 à 29 ans			Proportion d'individus non scolarisés âgés de 15 à 29 ans occupant un travail à temps partiel involontaire dans l'ensemble de la population non scolarisée âgée de 15 à 29 ans travaillant à temps partiel						
	Hommes	Femmes	H + F	Hommes	Femmes	H + F	Hommes	Femmes	H + F				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)				
Pays membres de l'OCDE	Pays-Bas	2007 T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	69	64	67	86	39	69	43	35	38	
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	77	77	77	88	45	68	41	26	29	
			Niveau de formation tertiaire	73	74	74	88	60	72	43	22	26	
			Tous niveaux confondus	74	74	74	87	49	69	43	27	31	
	Nouvelle-Zélande	2007 T1		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	94	70	86	42	20	26
				2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	96	78	89	41	29	31
				Niveau de formation tertiaire	m	m	m	92	85	88	58	30	39
				Tous niveaux confondus	m	m	m	94	81	88	50	27	33
	Norvège	2007 T1		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	87	81	85	87	51	74	42	47	46
				2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	92	83	88	93	65	81	36	35	35
				Niveau de formation tertiaire	84	72	77	88	74	80	27	54	48
				Tous niveaux confondus	88	79	84	90	65	79	36	45	42
Pologne	2007 T1		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	43	33	41	85	80	84	50	56	52	
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	53	47	51	96	87	92	75	63	67	
			Niveau de formation tertiaire	72	59	64	98	93	95	45	47	47	
			Tous niveaux confondus	57	51	54	96	89	93	66	58	61	
Portugal	2007 T1		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	64	63	64	97	94	96	40	37	38	
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	59	57	58	96	94	95	40	39	39	
			Niveau de formation tertiaire	52	39	43	95	90	92	m	43	51	
			Tous niveaux confondus	62	56	59	97	93	95	46	40	42	
Rép. slovaque	2007 T1		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	80	75	78	100	84	95	m	m	m	
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	90	90	90	100	97	99	m	21	29	
			Niveau de formation tertiaire	94	94	94	99	98	98	m	m	20	
			Tous niveaux confondus	90	91	91	100	97	98	62	21	29	
Espagne	2007 T1		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	43	46	44	95	75	89	55	55	55	
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	52	57	54	93	80	87	55	53	54	
			Niveau de formation tertiaire	56	53	54	94	85	89	54	56	55	
			Tous niveaux confondus	49	52	50	95	80	89	55	55	55	
Suède	2007 T1		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	76	58	70	85	59	76	52	41	45	
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	72	55	65	89	58	76	52	48	49	
			Niveau de formation tertiaire	76	67	71	93	85	89	49	42	44	
			Tous niveaux confondus	73	59	67	88	67	79	49	47	47	
Turquie	2007 T1		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	87	84	87	95	74	89	29	7	15	
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	93	97	94	97	93	96	33	19	27	
			Niveau de formation tertiaire	97	97	97	98	96	97	37	16	23	
			Tous niveaux confondus	91	93	91	96	84	92	30	9	17	
Royaume-Uni	2007 T1		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	93	92	93	89	65	81	64	38	47	
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	93	94	93	93	73	84	61	35	42	
			Niveau de formation tertiaire	92	90	91	94	88	91	48	37	40	
			Tous niveaux confondus	93	92	93	92	77	85	59	36	43	
États-Unis	2007 T3		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	91	71	85	59	50	54	
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	91	80	86	65	40	50	
			Niveau de formation tertiaire	m	m	m	96	89	92	66	40	46	
			Tous niveaux confondus	m	m	m	92	83	88	64	41	50	
Moyenne de l'OCDE	2007		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	78	75	77	92	72	85	46	37	39	
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	82	80	81	95	81	89	46	35	39	
			Niveau de formation tertiaire	82	76	79	95	88	91	44	37	39	
			Tous niveaux confondus	82	78	80	94	82	89	47	36	39	
Pays partenaires	Estonie	2007 T1	Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	94	100	96	97	80	93	m	m	m	
			2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	100	96	98	99	100	99	m	m	m	
			Niveau de formation tertiaire	99	100	100	97	92	94	m	m	m	
			Tous niveaux confondus	98	98	98	98	94	96	m	m	20	
	Israël	2007 T1		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	m	m	m	85	62	81	77	m	77
				2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	m	m	m	86	73	81	81	74	77
				Niveau de formation tertiaire	m	m	m	90	61	72	m	78	80
				Tous niveaux confondus	m	m	m	87	67	78	81	76	78
	Slovénie	2007 T1		Niveau inférieur au 2 ^e cycle du secondaire	62	63	62	100	93	99	m	m	m
				2 ^e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	67	64	66	99	92	96	29	41	38
				Niveau de formation tertiaire	71	52	58	94	97	96	71	51	61
				Tous niveaux confondus	67	60	64	98	93	96	47	41	43

Source : OCDE, collecte de données spéciale du Réseau LSO, Groupe de travail sur la surveillance des systèmes de transition. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Tableau C3.7.

Inadéquation entre niveau de formation et catégorie professionnelle chez les jeunes (2003, 2007)

Proportion d'individus non scolarisés titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires et occupant un emploi peu qualifié dans la population âgée de 25 à 29 ans, et proportion d'individus non scolarisés diplômés de l'enseignement tertiaire et occupant un emploi moyennement qualifié dans la population âgée de 25 à 29 ans, selon le sexe

			Proportion d'actifs occupés non scolarisés âgés de 25 à 29 ans titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires occupant un emploi de niveau de qualification 1 (CITP 9) dans l'ensemble de la population active occupée non scolarisée âgée de 25 à 29 ans titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires			Proportion d'actifs occupés non scolarisés âgés de 25 à 29 ans diplômés de l'enseignement tertiaire occupant un emploi de niveaux de qualification 1 et 2 (CITP 4 à 9) dans l'ensemble de la population active occupée non scolarisée diplômée de l'enseignement tertiaire		
			Hommes	Femmes	H + F	Hommes	Femmes	H + F
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Pays membres de l'OCDE	Australie	2007	4	4	4	25	23	24
	2003	7	4	6	23	26	25	
	Autriche	2007	9	8	9	24	16	19
	2003	5	3	4	23	15	19	
	Belgique	2007	12	11	12	23	24	24
	2003	m	m	m	m	m	m	
	Canada	2007	11	8	10	42	34	37
	2003	10	8	9	44	36	39	
	Rép. tchèque	2007	4	2	3	5	8	7
	2003	3	4	3	7	9	8	
	Danemark	2007	4	4	4	13	16	15
	2003	6	5	6	14	14	14	
	Finlande	2007	8	8	8	15	19	18
	2003	10	12	11	13	28	22	
	France	2007	9	9	9	22	34	29
	2003	8	7	7	21	29	25	
	Allemagne	2007	6	4	5	24	17	20
	2003	5	4	5	26	19	22	
	Grèce	2007	3	2	3	30	22	25
	2003	5	3	4	33	25	28	
	Hongrie	2007	4	5	5	11	15	13
	2003	3	5	4	13	11	12	
	Islande	2007	3	6	4	11	21	17
	2003	3	13	7	9	31	21	
	Irlande	2007	11	7	10	40	38	39
	2003	9	4	7	30	35	33	
	Italie	2007	5	5	5	17	28	24
	2003	m	m	m	m	m	m	
Luxembourg	2007	0	7	4	4	2	3	
2003	2	3	2	2	1	1		
Pays-Bas	2007	4	5	5	17	16	17	
2003	4	4	4	18	16	17		
Nouvelle-Zélande	2007	3	3	3	38	29	33	
2003	m	m	m	m	m	m		
Norvège	2007	3	4	3	22	23	22	
2003	3	6	4	22	15	18		
Pologne	2007	8	11	9	23	31	28	
2003	m	m	m	m	m	m		
Portugal	2007	5	12	9	21	22	21	
2003	m	m	m	m	m	m		
Rép. slovaque	2007	10	8	9	11	15	13	
2003	7	5	6	16	13	14		
Espagne	2007	14	21	17	47	41	44	
2003	16	21	19	48	42	45		
Suède	2007	5	8	6	19	16	17	
2003	3	6	5	11	12	11		
Suisse	2007	3	5	4	27	18	23	
2003	4	3	3	27	17	23		
Turquie	2007	9	6	9	30	22	27	
2003	m	m	m	m	m	m		
Royaume-Uni	2007	15	7	12	24	28	26	
2003	m	m	m	m	m	m		
États-Unis	2007	6	3	4	36	30	33	
2003	6	2	4	34	29	32		
Moyenne de l'OCDE	2007	7	7	7	23	22	23	
	2003	6	6	6	22	21	21	
Pays partenaires	Estonie	2007	10	5	8	8	19	15
	2003	10	10	10	3	16	11	
	Israël	2007	9	9	9	32	37	35
	2003	9	7	8	35	32	34	
Slovénie	2007	3	4	3	16	12	13	
2003	2	2	2	6	11	9		

Source : OCDE, collecte de données spéciale du Réseau LSO, Groupe de travail sur la surveillance des systèmes de transition. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>

Chapitre



ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATION SCOLAIRE



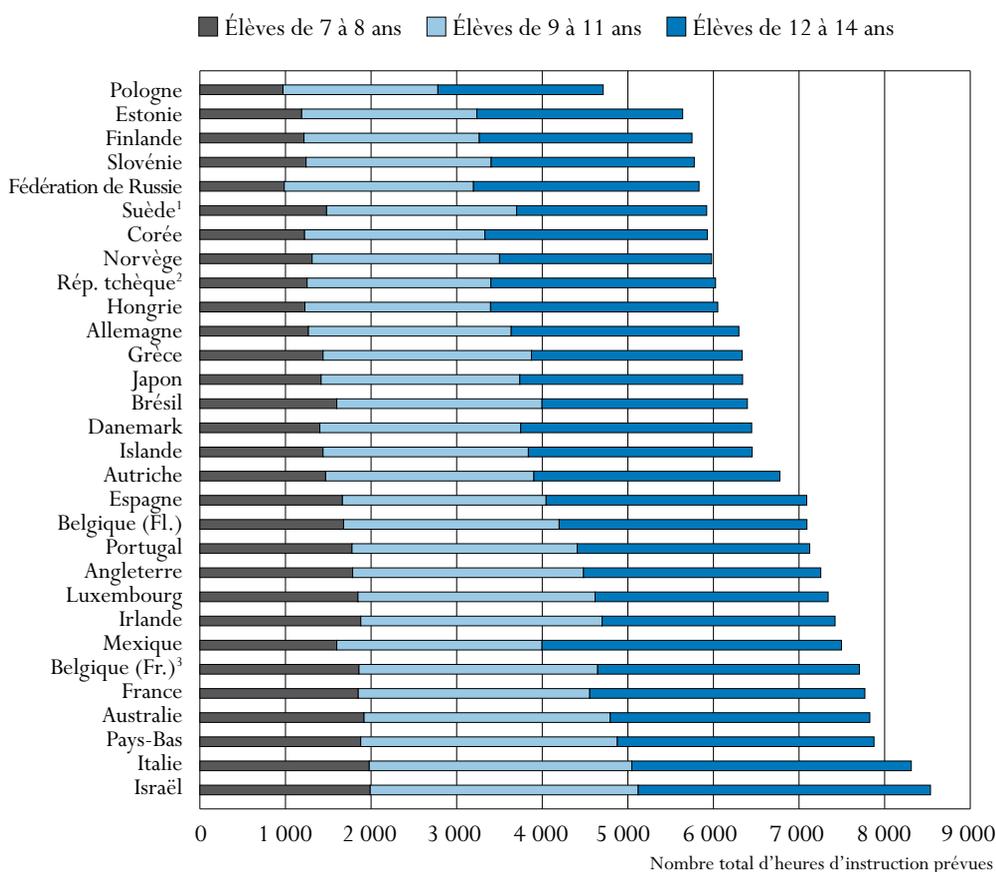
COMBIEN DE TEMPS LES ÉLÈVES PASSENT-ILS EN CLASSE ?

Cet indicateur évalue le temps que les élèves âgés de 7 à 15 ans doivent en principe passer en classe et étudie la façon dont ce temps est réparti entre les différentes matières du programme de cours.

Points clés

Graphique D1.1. Nombre total d'heures d'instruction prévues pour les élèves de 7 à 14 ans dans les établissements publics (2008)

Dans les pays de l'OCDE, les élèves sont censés suivre en moyenne 6 777 heures de cours entre l'âge de 7 et 14 ans, soit 1 554 entre l'âge de 7 et 8 ans, 2 467 entre l'âge de 9 et 11 ans, et 2 755 entre l'âge de 12 et 14 ans. Ce temps d'instruction prévu est en grande partie obligatoire.



1. Estimation en raison de l'absence de données ventilées par âge.

2. Nombre annuel d'heures minimum.

3. La tranche d'âge « De 12 à 14 ans » comprend uniquement les élèves âgés de 12 et 13 ans.

Les pays sont classés par ordre croissant du nombre total d'heures d'instruction prévues.

Source : OCDE, Tableau D1.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316989>

Autres faits marquants

- À l'âge de 7 et 8 ans, les élèves suivent 759 heures de cours obligatoires par an et doivent théoriquement passer 777 heures en classe par an, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Ils suivent environ 43 heures de cours obligatoires de plus par an entre l'âge de 9 et 11 ans, et environ 85 heures de cours de plus par an entre l'âge de 12 et 14 ans qu'entre l'âge de 9 et 11 ans. De même, le temps d'instruction prévu par an pour les élèves âgés de 9 à 11 ans est supérieur d'un peu plus de 45 heures à celui des élèves âgés de 7 et 8 ans, et celui des élèves âgés de 12 à 14 ans est supérieur de 96 heures à celui des élèves âgés de 9 à 11 ans.
- Selon la moyenne établie sur la base des pays de l'OCDE, les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature, de mathématiques et de sciences représentent 48 % du temps d'instruction obligatoire chez les élèves âgés de 9 à 11 ans et 40 % chez les élèves âgés de 12 à 14 ans. La part du programme de cours obligatoire qui est consacrée à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature chez les élèves âgés de 9 à 11 ans varie sensiblement selon les pays : elle ne représente pas plus de 16 % en Islande, mais atteint ou dépasse 30 % en France, au Mexique et aux Pays-Bas.

Contexte

Le temps d'instruction en classe représente une grande partie de l'investissement public consacré à l'apprentissage des élèves dans le cadre institutionnel. C'est aussi l'une des composantes majeures d'une scolarité efficace. Le temps d'instruction (ou temps d'exposition à l'enseignement) est le temps que les élèves passent en classe, ce qui détermine les possibilités d'apprentissage. C'est un facteur qui est au cœur de la politique de l'éducation. Adapter les ressources aux besoins des élèves et optimiser l'utilisation du temps constitue un défi majeur pour la politique de l'éducation. Le déploiement et l'exploitation du corps enseignant, l'entretien des infrastructures scolaires et le coût des autres ressources requises sont les principaux postes de dépenses de l'éducation. Le temps pendant lequel ces ressources sont mises à la disposition des élèves (dont cet indicateur traite en partie) est donc un facteur important lors de l'affectation du budget (voir l'indicateur B7).

Les pays se distinguent selon leurs choix en matière d'enseignement, notamment en ce qui concerne le temps total d'instruction et la sélection des matières obligatoires du programme. Ces choix reflètent les priorités et les préférences nationales ou régionales concernant l'instruction des élèves en fonction de leur âge et traduisent l'importance accordée aux diverses matières. En règle générale, les pays fixent le nombre officiel ou réglementaire d'heures de cours, qui correspond le plus souvent au nombre minimum d'heures de cours que les établissements doivent dispenser aux élèves. Le principe fondamental qui dicte ces normes minimales est qu'un nombre suffisant d'heures de cours est impératif pour que l'apprentissage génère de bons résultats.

Observations et explications

Ce que montre cet indicateur

Le temps d'instruction prévu est un indicateur important des possibilités d'apprentissage offertes aux élèves et de l'investissement public dans l'éducation. Cet indicateur porte sur le temps d'instruction prévu, tel qu'il est fixé par la réglementation, soit le temps d'exposition des élèves à l'enseignement en classe dans le cadre institutionnel, mais il ne permet pas de déterminer le nombre d'heures de cours que les élèves suivent effectivement, ni d'évaluer le temps qu'ils consacrent à l'apprentissage en dehors du cadre scolaire. Des différences entre le nombre minimal d'heures de cours prévues par la réglementation et le nombre d'heures de cours effectivement suivies par les élèves ne sont pas à exclure dans certains pays. Selon certaines études, le nombre minimal d'heures de cours n'est pas toujours atteint, que ce soit en raison du calendrier scolaire fixé par les établissements, de l'annulation de cours ou de l'absentéisme des enseignants (voir l'encadré D1.1 dans l'édition de 2007 de *Regards sur l'éducation*).

Cet indicateur présente aussi la répartition du temps d'instruction minimum entre les diverses matières du programme. Il estime le nombre net d'heures de cours prévues dans les années d'études fréquentées en majorité par des élèves âgés de 7 à 15 ans. Ces chiffres sont difficiles à comparer entre les pays en raison de différences dans leur politique en matière de programmes, mais ils donnent un aperçu du nombre d'heures de cours jugé nécessaire pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs qui leur sont fixés en matière d'apprentissage.

Temps total d'instruction prévu : 6 777 heures en moyenne entre l'âge de 7 et 14 ans

Le temps total d'instruction prévu pour les élèves est une estimation du nombre réglementaire d'heures de cours correspondant aux parties obligatoire et non obligatoire du programme officiel.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le temps total d'instruction prévu par la réglementation s'élève à 6 777 heures entre l'âge de 7 et 14 ans. Toutefois, il varie selon les pays : il s'établit à 4 715 heures en Pologne, mais dépasse 8 000 heures en Italie et, dans les pays partenaires, en Israël. Durant ce temps d'instruction réglementaire, les établissements sont dans l'obligation de dispenser des cours, parties obligatoire et non obligatoire du programme confondues. Dans cette tranche d'âge, le temps d'instruction prévu est un indicateur probant de la charge de travail théorique des élèves dans le cadre scolaire, mais il ne peut être considéré comme le volume exact d'enseignement qui leur est effectivement dispensé pendant leur formation initiale.

Dans certains pays, la charge de travail des élèves est plus importante, la scolarité obligatoire est moins longue et les jeunes quittent l'école plus tôt. Dans d'autres pays en revanche, l'apprentissage est réparti de manière plus uniforme et s'étale sur une période plus longue, et le nombre total d'heures de cours tend à être plus élevé pour tous. Le tableau D1.1 montre la tranche d'âge pendant laquelle plus de 90 % de la population est scolarisée (voir l'indicateur C1), et le graphique D1.1, le temps total d'instruction prévu entre l'âge de 7 et 14 ans. Le temps d'instruction prévu ne permet pas de juger de la qualité de l'offre d'enseignement, ni de la quantité ou de la qualité des moyens matériels et humains qui sont mobilisés (pour des précisions sur les moyens humains, voir l'indicateur D2 relatif au taux d'encadrement).

Dans certains pays, le temps d'instruction prévu varie considérablement entre les régions ou entre les types d'établissements. Dans de nombreux pays, les établissements ou les autorités locales chargées de l'éducation sont libres de décider du nombre d'heures de cours à dispenser et de leur répartition entre les diverses matières. Par ailleurs, le temps d'instruction prévu ne reflète pas nécessairement le nombre d'heures de cours que les élèves suivent effectivement. Des heures de cours supplémentaires sont souvent prévues pour organiser un soutien scolaire individualisé ou pour approfondir le programme. Par ailleurs, des heures peuvent être perdues en raison de l'absentéisme des élèves ou du manque d'enseignants qualifiés pour remplacer les titulaires absents.

Le temps annuel d'instruction doit également être examiné en fonction de la durée de la scolarité obligatoire, période pendant laquelle les jeunes bénéficient d'une instruction à plein temps, intégralement financée par les pouvoirs publics et pendant laquelle plus de 90 % de la population est scolarisée (voir l'indicateur C1).

Temps d'instruction obligatoire : 6 582 heures en moyenne entre l'âge de 7 et 14 ans

Le temps total d'instruction obligatoire est une estimation du nombre d'heures de cours correspondant à la partie obligatoire du programme de base et aux matières dites « à option », elles aussi obligatoires.

Le temps d'instruction prévu correspond au temps d'instruction obligatoire dans tous les groupes d'âges entre 7 et 14 ans en Allemagne, en Angleterre, en Corée, au Danemark, en Espagne, en Grèce, en Islande, au Japon, au Luxembourg, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Suède et, dans les pays partenaires, au Brésil, en Estonie, en Fédération de Russie et en Slovénie. Le temps total d'instruction prévu est inférieur à la moyenne de l'OCDE dans tous ces pays, sauf en Angleterre, en Espagne, au Luxembourg, au Mexique et aux Pays-Bas. Le temps d'instruction prévu est obligatoire également à l'âge de 15 ans dans 14 de ces pays (les données du Japon et des Pays-Bas ne sont pas disponibles). En Australie, en France et en Irlande, le temps d'instruction prévu est totalement obligatoire pour les élèves âgés de 7 et 8 ans et de 9 à 11 ans, mais pas chez les élèves plus âgés.

D1

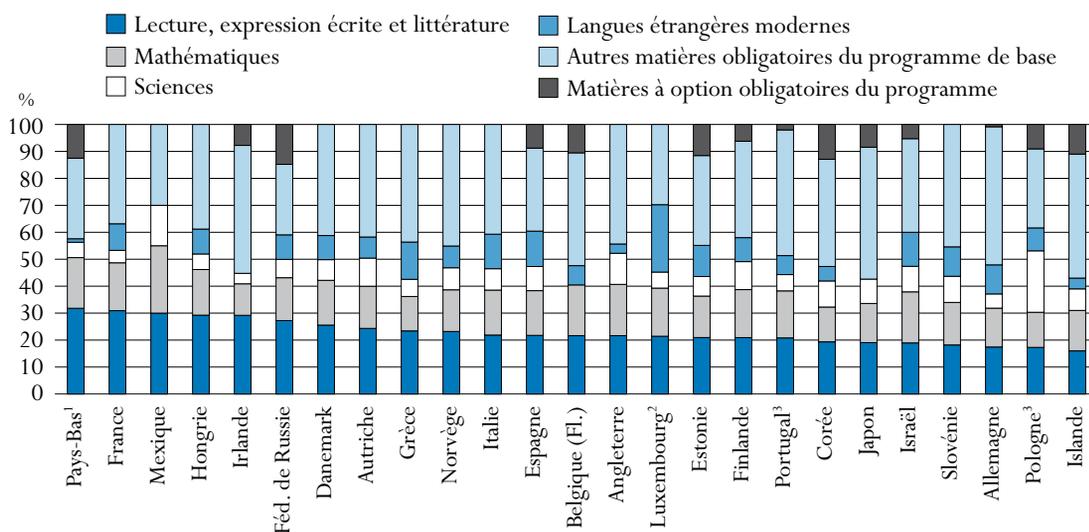
En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le temps total d'instruction obligatoire en salle de classe prévu dans le cadre institutionnel s'établit à 759 heures par an à l'âge de 7 et 8 ans, à 802 heures entre l'âge de 9 et 11 ans, et à 886 heures entre l'âge de 12 et 14 ans. Enfin, il représente en moyenne 902 heures par an dans le programme de cours type que suivent la plupart des élèves de 15 ans (voir le tableau D1.1).

Cours de lecture et d'expression écrite, de mathématiques et de sciences : respectivement 48 % et 40 % au moins du temps obligatoire d'instruction en moyenne chez les 9-11 ans et les 12-14 ans

Dans les pays de l'OCDE, les cours dispensés aux élèves âgés de 9 à 11 ans ne sont pas nécessairement organisés séparément par matière. En moyenne, 48 % du programme obligatoire de ce groupe d'âge est consacré à trois matières fondamentales, à savoir la lecture, l'expression écrite et la littérature (23 %), les mathématiques (16 %) et les sciences (9 %). Les langues étrangères modernes représentent en moyenne 8 % du programme obligatoire, tout comme les sciences sociales. Ces matières constituent, avec les disciplines artistiques (12 %) et l'éducation physique (9 %), les sept domaines d'études principaux inscrits dans les programmes de cours dispensés aux élèves de ce groupe d'âge dans tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Le reste (11 %) du programme obligatoire de base des élèves âgés de 9 à 11 ans est consacré aux cours de grec ancien et/ou de latin, de technologie, de religion, de formation professionnelle et pratique, etc. (voir le tableau D1.2a et le graphique D1.2a).

Graphique D1.2a. Répartition par matière du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves âgés de 9 à 11 ans (2008)

Pourcentage du temps d'instruction prévu consacré aux différentes matières du programme obligatoire



1. Sont uniquement inclus les élèves de 11 ans.
2. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l'allemand est inclus dans les matières « Lecture, expression écrite et littérature » en qualité de langue d'enseignement.
3. Sont uniquement inclus les élèves de 10 à 11 ans.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la part du temps d'instruction prévu pour les matières « Lecture, expression écrite et littérature ».

Source : OCDE. Tableau D1.2a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

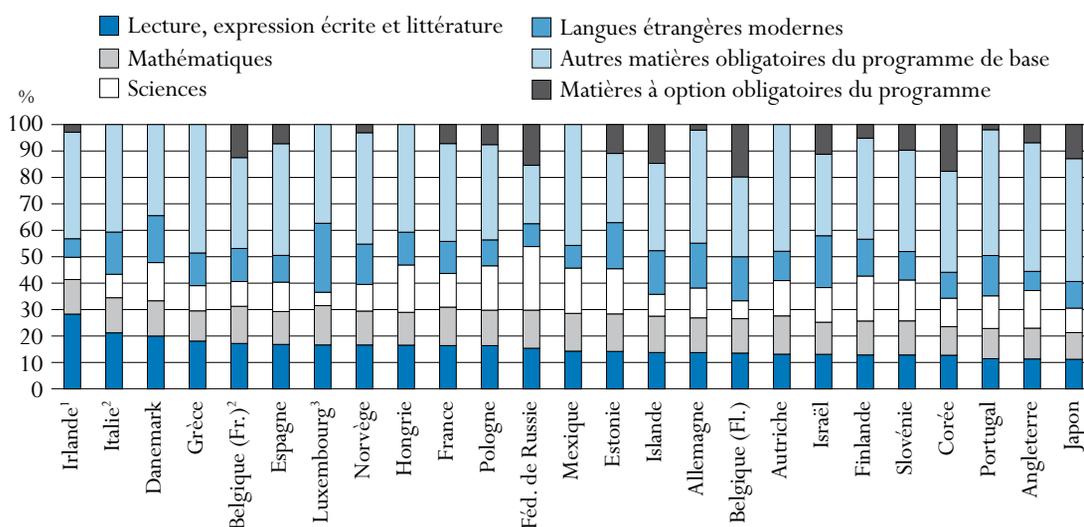
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316989>

En moyenne, la lecture et l'expression écrite constituent la plus grande partie du programme de cours des élèves âgés de 9 à 11 ans. Toutefois, par comparaison avec les autres matières, c'est la part consacrée à ce domaine qui varie le plus entre les pays : la lecture et l'expression écrite ne représentent pas plus de 16 % du temps d'instruction obligatoire en Islande, alors qu'elle atteint ou dépasse 30 % en France, au Mexique et aux Pays-Bas. La part du temps d'instruction obligatoire consacrée aux langues étrangères modernes varie sensiblement aussi : elle ne représente pas plus de 3 % du temps d'instruction obligatoire en Angleterre, au Japon, au Mexique et aux Pays-Bas, mais dépasse 10 % en Allemagne, en Espagne, en Grèce et en Italie et, dans les pays partenaires, en Estonie, en Israël et en Slovaquie, et atteint même 25 % au Luxembourg.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 40 % du programme obligatoire des élèves âgés de 12 à 14 ans est consacré à trois matières fondamentales, à savoir la lecture, l'expression écrite et la littérature (16 %), les mathématiques (13 %) et les sciences (12 %). Par comparaison avec le programme des 9-11 ans, le programme des 12-14 ans accorde relativement plus d'importance aux langues étrangères modernes (13 %) et aux sciences sociales (12 %), et moins d'importance aux disciplines artistiques (8 %) et à l'éducation physique (8 %). Ces matières constituent les sept domaines d'études principaux inscrits dans les programmes de cours dispensés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE. Le reste (12 %) du programme obligatoire de base des élèves âgés de 12 à 14 ans est consacré aux cours de grec ancien et/ou de latin, de technologie, de religion, de formation professionnelle et pratique, etc. (voir le tableau D1.2b et le graphique D1.2b).

Graphique D1.2b. Répartition par matière du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves âgés de 12 à 14 ans (2008)

Pourcentage du temps d'instruction prévu consacré aux différentes matières du programme obligatoire



1. Chez les élèves âgés de 13 à 14 ans, les disciplines artistiques sont des matières à option facultatives.

2. Sont uniquement inclus les élèves de 12 à 13 ans.

3. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l'allemand est inclus dans les matières « Lecture, expression écrite et littérature » en qualité de langue d'enseignement.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la part du temps d'instruction prévu pour les matières « Lecture, expression écrite et littérature ».

Source : OCDE. Tableau D1.2b. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316989>

La part du temps d'instruction qui est consacrée aux différentes matières du programme obligatoire varie moins entre les pays chez les 12-14 ans que chez les 9-11 ans. Les écarts qui s'observent à cet égard sont le reflet des différences de priorité entre les pays. Chez les 12-14 ans, c'est une nouvelle fois la part réservée à la lecture et à l'expression écrite qui varie le plus sensiblement : elle ne représente que 11 % du temps d'instruction obligatoire en Angleterre, au Japon et au Portugal, mais atteint 28 % en Irlande (où les cours de lecture et d'expression écrite sont prévus en anglais et en irlandais).

La répartition du temps d'instruction obligatoire entre les matières n'est pas la même chez les 12-14 ans que chez les 9-11 ans. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les élèves âgés de 12 à 14 ans consacrent moins de temps, un tiers de moins environ, aux cours de lecture, d'expression écrite et de littérature que les élèves âgés de 9 à 11 ans. À l'inverse, la part réservée aux sciences, aux sciences sociales, aux langues étrangères modernes, à la technologie et à la formation professionnelle et pratique augmente avec l'âge des élèves. Ces différences sont plus sensibles dans certains pays que dans d'autres. La part du temps d'instruction obligatoire qui est consacrée à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature chez les 12-14 ans ne représente pas plus de la moitié environ de celle prévue chez les 9-11 ans en Angleterre, en France et au Mexique. En Irlande et en Italie, cette différence ne dépasse pas 5 %. Force est de constater que les pays se différencient selon les matières qu'ils privilégient et l'âge auquel elles doivent être enseignées.

Dans les pays de l'OCDE, la partie non obligatoire du programme de cours représente en moyenne 3 % du temps d'instruction prévu chez les 9-11 ans et 5 % chez les 12-14 ans. Dans certains cas toutefois, le temps d'instruction facultatif supplémentaire peut être considérable. Le temps d'instruction prévu est obligatoire chez les 9-11 ans dans la plupart des pays de l'OCDE. Certains pays font toutefois figure d'exception : le temps d'instruction facultatif supplémentaire représente par exemple 11 % en Belgique (Communauté française), 20 % en Hongrie, 12 % en Italie et 13 % dans un pays partenaire, en l'occurrence en Israël. Chez les 12-14 ans, le temps d'instruction non obligatoire est caractéristique du système d'éducation en Australie, en Autriche, en Belgique (Communauté française), en Finlande, en France, en Hongrie, en Irlande, en Italie, en Pologne et au Portugal et, dans les pays partenaires, en Israël. Sa part est comprise entre 3 % au Portugal et 32 % en Hongrie (voir les tableaux D1.2a et D1.2b).

En moyenne, les matières « à option » représentent 4 % du temps d'instruction obligatoire dans les années d'études fréquentées en majorité par des élèves âgés de 9 à 11 ans. Cette part représente 8 % chez les élèves âgés de 12 à 14 ans. La plupart des pays de l'OCDE fixent le nombre d'heures d'instruction obligatoire. Dans le cadre de ce programme obligatoire, les élèves jouissent d'un degré variable de liberté pour choisir les matières qu'ils souhaitent étudier. C'est en Australie que les élèves jouissent de la plus grande liberté dans le choix des matières « à option » obligatoires : leur part dans le programme obligatoire atteint 57 % chez les 9-11 ans et 41 % chez les 12-14 ans. Plusieurs autres pays (la Belgique, la Corée, l'Islande et le Japon et, dans les pays partenaires, l'Estonie, la Fédération de Russie, Israël et la Slovaquie) se distinguent également par une certaine liberté de choix : les matières « à option » représentent au moins 10 % du programme obligatoire chez les 12-14 ans (voir les tableaux D1.2a et D1.2b).

Définitions et méthodologie

Les données sur le temps d'instruction se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent de l'Enquête OCDE-INES de 2009 sur les enseignants et les programmes.

Le temps d’instruction des élèves âgés de 7 à 15 ans correspond au nombre officiel d’heures de cours (de 60 minutes) dispensé par les établissements pendant l’année scolaire 2007-08. Dans les pays où le temps d’instruction n’est pas strictement réglementé, les temps d’instruction sont estimés sur la base de résultats d’enquête. Les heures perdues lors de la fermeture des établissements pour cause de festivités ou de commémorations (la fête nationale, par exemple) ne sont pas prises en compte. Le temps d’instruction prévu ne comprend pas les cours non obligatoires organisés en dehors de la journée de classe, ni le temps consacré aux devoirs, aux leçons et aux cours particuliers avant ou après la journée de classe.

Par temps d’instruction prévu, on entend le nombre annuel d’heures de cours, parties obligatoire et facultatives du programme confondues.

Par programme obligatoire, on entend le temps d’instruction minimal et sa répartition entre matières obligatoires qui sont appliqués dans la quasi-totalité des établissements publics et pour la quasi-totalité des élèves qui y sont scolarisés. Le temps consacré aux différentes matières est mesuré sur la base du tronc commun minimal, et non du temps moyen consacré à chaque matière, car les sources d’information (la réglementation) ne permettent pas de procéder à des estimations plus précises. Le programme obligatoire total comprend la partie obligatoire du programme et les matières « à option » obligatoires.

Par partie non obligatoire du programme, on entend le nombre moyen d’heures de cours supplémentaires que les élèves peuvent suivre en plus du nombre d’heures d’instruction obligatoire. Les matières concernées varient souvent d’un établissement ou d’une région à l’autre et peuvent être appelées « matières à option non obligatoires ».

Dans le tableau D1.1, le temps d’instruction des élèves de 15 ans est estimé sur la base du programme de cours suivi par la majorité d’entre eux. Il peut s’agir d’un programme relevant du premier ou du deuxième cycle de l’enseignement secondaire. Dans la plupart des pays, ce programme relève de la filière générale. Si le système d’éducation dirige les élèves vers des filières différentes à cet âge, le temps d’instruction moyen peut avoir été estimé sur la base des programmes de cours les plus courants et pondéré en fonction de la proportion d’élèves fréquentant l’année d’études comptant le plus d’élèves de 15 ans. Si la filière professionnelle est incluse dans le calcul du temps d’instruction, seule la partie de la formation dispensée en milieu scolaire est en principe prise en considération.

Le temps d’instruction prévu dans les formations les moins difficiles porte sur les programmes destinés aux élèves peu susceptibles de poursuivre des études à la fin de la scolarité obligatoire ou au-delà du premier cycle de l’enseignement secondaire. Les pays organisent ou non ces formations selon qu’ils pratiquent une politique de sélection ou de filières. De nombreux pays prévoient le même temps d’instruction dans la plupart ou la totalité des filières, mais laissent une certaine liberté aux élèves quant au choix des matières. Ces choix interviennent souvent à un stade assez précoce lorsque les formations sont longues et très diversifiées.

Autres références

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays à propos de cet indicateur figurent à l’annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Tableau D1.1.
Temps d'instruction obligatoire et prévu dans les établissements publics (2008)
 Nombre annuel moyen d'heures d'instruction obligatoires et prévues dans les programmes de cours des élèves
 de 7 à 8 ans, de 9 à 11 ans, de 12 à 14 ans et de 15 ans

	Tranche d'âge dans laquelle plus de 90 % de la population totale est scolarisée	Nombre annuel moyen d'heures d'instruction obligatoires					Nombre annuel moyen d'heures d'instruction prévues					
		De 7 à 8 ans	De 9 à 11 ans	De 12 à 14 ans	À 15 ans (programme typique)	À 15 ans (programme le moins exigeant)	De 7 à 8 ans	De 9 à 11 ans	De 12 à 14 ans	À 15 ans (programme typique)	À 15 ans (programme le moins exigeant)	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
Pays membres de l'OCDE	Australie	5-16	959	959	968	937	937	959	959	1 011	992	992
	Autriche	5-16	690	767	913	1 005	960	735	812	958	1 050	1 005
	Belgique (Fl.)	3-17	a	a	a	a	a	840	840	965	965	453
	Belgique (Fr.) ¹	3-17	840	840	960	m	m	930	930	1 020	m	m
	Chili	6-15	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque ²	5-17	627	716	876	955	687	627	716	876	955	687
	Danemark	3-16	701	783	900	930	900	701	783	900	930	900
	Angleterre	4-16	893	899	925	950	a	893	899	925	950	a
	Finlande	6-18	608	640	777	856	a	608	683	829	913	a
	France	3-17	926	902	978	1 048	a	926	902	1 072	1 153	a
	Allemagne	4-17	635	790	887	896	m	635	790	887	896	m
	Grèce	6-16	720	812	821	798	a	720	812	821	798	a
	Hongrie	4-17	555	601	671	763	763	614	724	885	1 106	1 106
	Islande	3-16	720	800	872	888	a	720	800	872	888	a
	Irlande	5-18	941	941	848	802	713	941	941	907	891	891
	Italie	3-16	891	913	1 001	1 089	m	990	1 023	1 089	1 089	m
	Japon	4-17	709	774	868	m	a	709	774	868	m	a
	Corée	6-16	612	703	867	1 020	a	612	703	867	1 020	a
	Luxembourg	4-15	924	924	908	900	a	924	924	908	900	a
	Mexique	4-14	800	800	1 167	1 058	a	800	800	1 167	1 058	a
	Pays-Bas	4-17	940	1 000	1 000	m	a	940	1 000	1 000	m	a
	Nouvelle-Zélande	4-15	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège	3-17	656	730	826	858	a	656	730	826	858	a
	Pologne	6-18	446	563	604	595	a	486	603	644	635	a
	Portugal	5-16	855	849	880	872	m	889	878	905	923	m
	Écosse	4-16	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Rép. slovaque	6-17	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Espagne	3-16	833	794	1 015	979	978	833	794	1 015	979	978
Suède ³	4-18	741	741	741	741	a	741	741	741	741	a	
Suisse	5-16	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	7-13	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
États-Unis	6-16	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>			<i>759</i>	<i>802</i>	<i>886</i>	<i>902</i>	<i>848</i>	<i>777</i>	<i>822</i>	<i>918</i>	<i>941</i>	<i>876</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>			<i>765</i>	<i>804</i>	<i>872</i>	<i>886</i>	<i>833</i>	<i>788</i>	<i>831</i>	<i>913</i>	<i>934</i>	<i>860</i>
Pays partenaires	Brésil	7-15	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800
	Chine	m	531	613	793	748	m	m	m	m	m	m
	Estonie	4-17	595	683	802	840	m	595	683	802	840	m
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	m	m	551	654	m	m	m	m	m	m	m
	Israël	5-16	878	927	999	1 036	952	996	1 044	1 139	1 176	1 092
	Fédération de Russie	7-16	493	737	879	886	m	493	737	879	886	m
	Slovénie	6-17	621	721	791	908	888	621	721	791	908	888

1. La tranche d'âge « De 12 à 14 ans » comprend uniquement les élèves âgés de 12 et 13 ans.

2. Nombre annuel d'heures minimum.

3. Estimation en raison de l'absence de données ventilées par âge.

Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : ministère de l'Éducation, *Notes relatives au programme expérimental d'instruction obligatoire*, 19 novembre 2001. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316989>

Tableau D1.2a.

Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves de 9 à 11 ans (2008)

Pourcentage du temps d'instruction prévu consacré aux différentes matières du programme obligatoire

	Matières obligatoires du programme de base																
	Lecture, expression écrite et littérature	Mathématiques	Sciences	Sciences sociales	Langues étrangères modernes	Grec ancien et/ou latin	Technologie	Disciplines artistiques	Éducation physique	Religion	Formation professionnelle et pratique	Autres	Total des matières obligatoires du programme de base	Matières à option obligatoires du programme	Total des matières obligatoires	Matières à option facultatives	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	
Pays membres de l'OCDE	Australie ¹	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	43	57	100	n	
	Autriche	24	16	10	3	8	n	n	18	10	8	x(12)	3	100	x(12)	100	6
	Belgique (Fl.) ¹	22	19	x(12)	x(12)	7	n	n	10	7	7	n	18	89	11	100	n
	Belgique (Fr.) ¹	x(12)	x(12)	x(12)	x(12)	5	n	x(12)	x(12)	7	7	n	81	100	n	100	11
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Danemark	26	17	8	4	9	n	n	20	10	4	n	3	100	n	100	n
	Angleterre	22	19	12	9	3	n	11	9	7	4	1	3	100	n	100	n
	Finlande	21	18	10	2	9	n	n	19	9	5	n	n	94	6	100	7
	France	31	18	5	10	10	n	3	11	13	n	n	n	100	n	100	n
	Allemagne	17	14	5	6	11	n	1	15	11	7	n	12	99	1	100	n
	Grèce	23	13	6	16	14	n	n	7	6	6	n	7	100	n	100	n
	Hongrie	29	17	6	7	9	n	n	14	12	n	5	2	100	n	100	20
	Islande	16	15	8	8	4	n	n	6	12	9	3	5	89	11	100	n
	Irlande	29	12	4	8	x(14)	n	n	12	4	10	n	14	92	8	100	n
	Italie ²	22	17	8	11	13	n	2	14	7	6	n	n	100	n	100	12
	Japon	19	15	9	9	n	n	n	10	9	n	n	21	92	8	100	m
	Corée	19	13	10	10	5	n	2	13	10	n	2	3	87	13	100	n
	Luxembourg ³	21	18	6	2	25	n	n	11	10	7	n	n	100	n	100	n
	Mexique	30	25	15	20	n	n	n	5	5	n	n	n	100	n	100	n
	Pays-Bas ⁴	32	19	6	6	1	n	n	9	7	5	3	n	88	13	100	n
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège	23	15	8	10	8	n	n	15	9	8	n	3	100	n	100	n
	Pologne ⁵	17	13	23	8	9	n	4	4	13	n	n	n	91	9	100	7
	Portugal ^{5,6}	21	17	6	11	7	n	x(8)	12	6	n	n	18	98	2	100	3
	Écosse	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Espagne	22	17	9	9	13	n	n	11	11	x(14)	n	n	91	9	100	n	
Suède	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
<i>Moyenne de l'OCDE¹</i>	23	16	9	8	8	n	2	12	9	4	1	5	96	4	100	3	
<i>Moyenne de l'UE19¹</i>	24	16	8	7	10	n	2	12	9	4	1	4	97	3	100	4	
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Chine	20-22	13-15	7-9	3-4	6-8	m	m	9-11	10-11	m	16-20	7-9	m	m	m	
	Estonie	21	15	7	6	12	n	4	9	10	n	n	4	88	12	100	
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	11	11	9	7	a	n	a	9	9	7	4	4	100	x(13)	100	
	Israël	19	19	9	13	13	n	n	6	6	6	n	3	95	5	100	
	Fédération de Russie	27	16	7	6	9	n	7	7	7	n	n	n	85	15	100	
	Slovénie	18	16	10	8	11	n	2	11	11	n	3	10	100	n	100	

1. L'Australie, la Communauté flamande de Belgique et la Communauté française de Belgique sont exclues des moyennes.

2. Le programme des élèves de 9 et 10 ans est très flexible. Le programme des élèves de 11 ans est analogue à celui des élèves de 12 et 13 ans.

3. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l'allemand est inclus dans les matières « Lecture, expression écrite et littérature » en qualité de langue d'enseignement.

4. Sont uniquement inclus les élèves de 11 ans.

5. Sont uniquement inclus les élèves de 10 et 11 ans.

6. Pour les élèves de 9 ans, la technologie, les disciplines artistiques et la formation professionnelle et pratique sont comprises dans la catégorie « Autres ».

Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : ministère de l'Éducation, *Notes relatives au programme expérimental d'instruction obligatoire*, 19 novembre 2001. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316989>

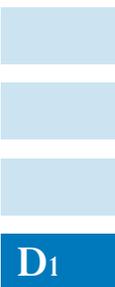


Tableau D1.2b.
**Temps d’instruction par matière en pourcentage du temps total d’instruction
 du programme obligatoire des élèves de 12 à 14 ans (2008)**
 Pourcentage du temps d’instruction prévu consacré aux différentes matières du programme obligatoire

	Matières obligatoires du programme de base												Total des matières obligatoires du programme de base	Matières à option obligatoires du programme	Total des matières obligatoires	Matières à option facultatives	
	Lecture, expression écrite et littérature	Mathématiques	Sciences	Sciences sociales	Langues étrangères modernes	Grec ancien et/ou latin	Technologie	Disciplines artistiques	Éducation physique	Religion	Formation professionnelle et pratique	Autres					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	
Pays membres de l'OCDE	Australie ¹	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	59	41	100	5	
	Autriche	13	14	13	12	11	1	n	16	10	7	2	n	100	x(12)	100	5
	Belgique (Fl.)	14	13	7	9	17	n	4	4	6	6	1	n	80	20	100	n
	Belgique (Fr.) ²	17	14	9	13	13	x(14)	3	3	9	6	n	n	88	13	100	6
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Danemark	20	13	14	9	18	n	n	11	8	3	n	3	100	n	100	n
	Angleterre	11	12	14	12	7	n	12	9	7	4	3	2	93	7	100	n
	Finlande	13	13	17	7	14	n	n	15	7	5	4	n	95	5	100	7
	France	16	15	13	13	12	n	6	7	11	n	n	n	93	7	100	10
	Allemagne	14	13	11	12	17	n	3	10	9	5	2	2	98	2	100	n
	Grèce	18	11	10	12	12	9	5	6	8	6	3	1	100	n	100	n
	Hongrie	17	12	18	12	12	n	3	10	9	n	3	3	100	n	100	32
	Islande	14	14	8	6	17	n	4	7	8	2	4	3	85	15	100	n
	Irlande ³	28	13	8	17	7	n	x(16)	4	5	9	x(16)	5	97	3	100	7
	Italie ²	21	13	9	11	16	n	7	13	6	3	n	n	100	n	100	14
	Japon	11	10	9	9	10	n	3	7	9	n	n	18	87	13	100	m
	Corée	13	11	11	10	10	n	4	8	8	n	4	5	82	18	100	n
	Luxembourg ⁴	17	15	5	10	26	n	n	10	8	6	n	3	100	n	100	n
	Mexique	14	14	17	23	9	n	n	6	6	n	9	3	100	n	100	n
	Pays-Bas	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège	17	13	10	11	15	n	n	11	9	7	n	5	97	3	100	n
	Pologne	16	13	17	15	10	n	4	4	13	n	n	n	92	8	100	7
	Portugal ⁵	11	11	12	13	15	n	4	7	9	n	n	15	98	2	100	3
	Écosse	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Espagne	17	12	11	10	10	n	7	10	7	x(14)	n	8	93	7	100	n	
Suède	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
<i>Moyenne de l'OCDE¹</i>	<i>16</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>13</i>	<i>n</i>	<i>3</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>97</i>	<i>8</i>	<i>100</i>	<i>5</i>	
<i>Moyenne de l'UE19¹</i>	<i>16</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>14</i>	<i>n</i>	<i>4</i>	<i>9</i>	<i>8</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>95</i>	<i>5</i>	<i>100</i>	<i>6</i>	
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Estonie	14	14	17	7	17	n	5	7	7	n	n	n	89	11	100	n
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	13	13	13	12	9	n	4	8	8	7	6	6	100	x(13)	100	6
	Israël	13	12	13	16	20	n	n	n	6	6	n	4	89	11	100	14
	Fédération de Russie	15	14	24	9	9	n	3	4	6	n	1	n	85	15	100	n
Slovénie	13	13	15	15	11	n	2	6	6	n	n	9	90	10	100	n	

1. L’Australie n’est pas incluse dans les moyennes.
 2. Sont uniquement inclus les élèves de 12 à 13 ans.
 3. Les disciplines artistiques sont incluses dans les matières à option facultatives chez les élèves de 13 et 14 ans.
 4. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l’allemand est inclus dans les matières « Lecture, expression écrite et littérature » en qualité de langue d’enseignement.
 5. La technologie est incluse dans les disciplines artistiques pour les élèves de 14 ans.
 Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l’Inde et l’Indonésie : Institut de statistique de l’UNESCO (Programme des indicateurs de l’éducation dans le monde). Voir les notes à l’annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).
 Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316989>

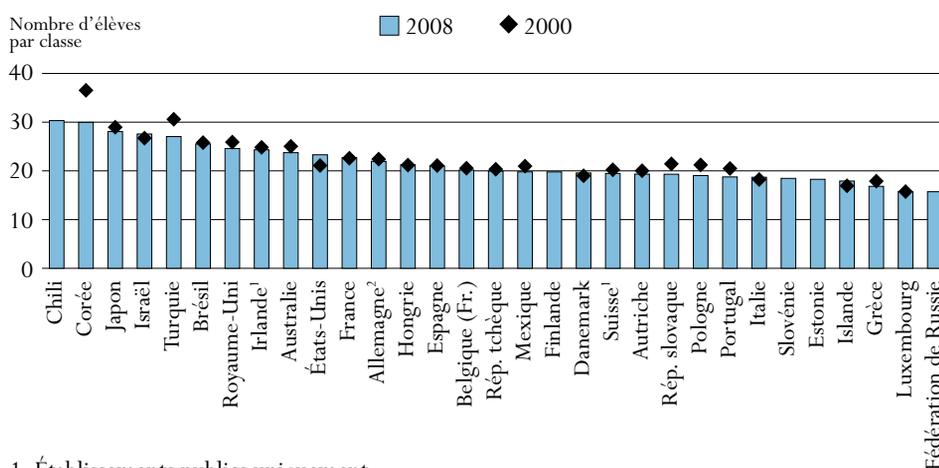
QUELS SONT LE TAUX D'ENCADREMENT ET LA TAILLE DES CLASSES ?

Cet indicateur analyse la taille des classes, c'est-à-dire le nombre d'élèves par classe, dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, ainsi que le taux d'encadrement, soit le nombre d'élèves ou d'étudiants par enseignant, à tous les niveaux d'enseignement et par type d'établissement. La taille des classes et les taux d'encadrement sont au cœur des débats sur l'éducation, car ils se conjuguent à d'autres facteurs, dont le temps total d'instruction (voir l'indicateur D1), le temps de travail moyen des enseignants (voir l'indicateur D4) et la répartition de leur temps de travail entre l'enseignement proprement dit et d'autres tâches, pour déterminer le volume du corps enseignant dans les différents pays. La taille des classes et le taux d'encadrement ont aussi, avec le salaire des enseignants (voir l'indicateur D3) et la pyramide des âges du corps enseignant (voir l'indicateur D7 en ligne), un impact considérable sur le niveau des dépenses de fonctionnement au titre de l'éducation (voir l'indicateur B6).

Points clés

Graphique D2.1. Taille moyenne des classes dans l'enseignement primaire (2000, 2008)

Dans l'enseignement primaire, on compte en moyenne quelque 22 élèves par classe. Toutefois, la taille moyenne des classes varie selon les pays : les élèves sont au moins 30 par classe au Chili et en Corée, mais presque moitié moins au Luxembourg et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie. Entre 2000 et 2008, la taille moyenne des classes a légèrement diminué dans les pays, et les écarts entre les pays de l'OCDE se sont amoindris. Le nombre d'élèves par classe a diminué dans deux tiers des pays dont les données de 2000 et de 2008 sont comparables, en particulier dans ceux où il était relativement élevé en 2000 (comme en Corée et en Turquie), mais il a augmenté dans des pays où il était relativement faible (en Islande notamment).



1. Établissements publics uniquement.

2. Années de référence : 2001 et 2008.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la taille moyenne des classes dans l'enseignement primaire en 2008.

Source : OCDE. Données de 2008 : tableau D2.1. Données de 2000 : tableau D2.4 disponible en ligne. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317008>

Autres faits marquants

- Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la moyenne est de 24 élèves par classe, mais la taille des classes varie fortement selon les pays : les élèves sont au moins 30 par classe au Chili, en Corée et au Japon et, dans les pays partenaires, en Israël, alors qu'ils ne sont pas plus de 20 par classe au Danemark, en Finlande, en Islande, au Luxembourg et en Suisse (établissements publics) et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie.
- Les effectifs des classes augmentent en moyenne de plus de deux élèves entre l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Toutefois, le taux d'encadrement tend à augmenter aux niveaux supérieurs d'enseignement sous l'effet de l'allongement du temps annuel d'instruction, même si cette tendance n'est pas uniforme dans tous les pays.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les taux d'encadrement des établissements privés sont plus élevés que ceux des établissements publics dans l'enseignement secondaire. L'exemple le plus frappant est celui du Mexique où, dans l'enseignement secondaire, les établissements publics comptent environ 14 élèves de plus par enseignant que les établissements privés. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, on compte moins d'un élève de plus par classe dans les établissements publics que dans les établissements privés, en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Contexte

Taille des classes, qualité de l'enseignement et systèmes d'éducation

Au cœur des débats dans de nombreux pays de l'OCDE, la taille des classes est un aspect important de la politique de l'éducation. Il est courant de considérer que des effectifs moins nombreux par classe permettent aux enseignants de se concentrer davantage sur les besoins de chacun de leurs élèves et de passer moins de temps à gérer les perturbations pendant les cours. De plus, le fait que les élèves soient moins nombreux par classe peut aussi influencer les parents lorsqu'ils choisissent un établissement pour leur enfant. À cet égard, la taille des classes peut être considérée comme un indicateur de la qualité du système d'éducation.

Pourtant, les effets de la variation de la taille des classes sur la performance des élèves ne sont pas étayés par des éléments probants. Les recherches menées dans ce domaine controversé n'ont pas permis de tirer des conclusions cohérentes, même s'il apparaît que les classes moins denses pourraient avoir un impact sur des groupes spécifiques d'élèves, notamment les élèves défavorisés (voir par exemple Krueger, 2002).

Les résultats discordants à propos de l'impact de la taille des classes s'expliquent aussi par le fait que les effectifs des classes ne varient pas suffisamment pour en évaluer les effets réels sur la performance des élèves. Par ailleurs, le fait de regrouper les élèves plus faibles en classes plus petites pour leur accorder davantage d'attention peut donner lieu à des gains de performance inférieurs à ceux que l'on pourrait espérer dans des classes moins peuplées. Enfin, la relation entre la taille des classes et la performance est souvent non linéaire, ce qui complique l'évaluation des effets.

Les interactions entre élèves et enseignants sont influencées par un large éventail de facteurs et la taille des classes n'en est qu'un parmi d'autres. Ces interactions dépendent par exemple du nombre de classes ou d'élèves dont les enseignants sont responsables, des matières enseignées, de la répartition du temps de travail des enseignants entre l'enseignement proprement dit et d'autres tâches, du mode de regroupement des élèves par classe, des méthodes pédagogiques utilisées et de la pratique du co-enseignement (*team teaching*).

Le taux d'encadrement, soit le nombre d'élèves ou d'étudiants par enseignant, est également un indicateur important des moyens mobilisés au service de l'éducation. Des arbitrages s'imposent parfois entre l'augmentation du taux d'encadrement (moins d'élèves/étudiants par enseignant) et la revalorisation du salaire des enseignants, l'accroissement des activités de formation continue et de développement professionnel, l'augmentation des investissements dans le matériel pédagogique ou encore le recours plus généralisé à des auxiliaires d'éducation et autres paraprofessionnels dont les salaires sont souvent beaucoup moins élevés que ceux des enseignants qualifiés. En outre, la scolarisation dans des classes normales d'un plus grand nombre d'élèves ayant des besoins d'éducation spécifiques requiert davantage de moyens, tant en termes de personnel spécialisé que de services d'assistance, ce qui peut réduire les ressources disponibles pour accroître le taux d'encadrement.

Le taux d'encadrement est calculé comme suit : les effectifs d'élèves/étudiants en équivalents temps plein d'un niveau d'enseignement sont divisés par le nombre d'enseignants, également en équivalents temps plein, au même niveau d'enseignement et dans le même type d'établissement. Il convient de souligner que le taux d'encadrement ne tient pas compte du rapport entre le temps d'instruction des élèves et le temps de travail quotidien des enseignants, ni de la part de ce temps que les enseignants consacrent à l'enseignement proprement dit. En conséquence, il ne peut pas être interprété en termes de taille des classes (voir l'encadré D2.1).

Observations et explications

Taille moyenne des classes dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire

Dans l'enseignement primaire, on compte en moyenne quelque 22 élèves par classe. Toutefois, la taille moyenne des classes varie grandement selon les pays : les élèves sont au moins 30 par classe au Chili et en Corée, mais moins de 20 par classe en Autriche, au Danemark, en Finlande, en Grèce, en Islande, en Italie, au Luxembourg, au Mexique, en Pologne, au Portugal, en République slovaque, en République tchèque et en Suisse (établissements publics) et, dans les pays partenaires, en Estonie, en Fédération de Russie et en Slovaquie. Dans la filière générale du premier cycle de l'enseignement secondaire, la moyenne est de 24 élèves par classe dans les pays de l'OCDE. La taille moyenne des classes varie considérablement selon les pays : les élèves sont plus de 35 par classe en Corée, mais pas plus de 20 par classe au Danemark, en Islande, au Luxembourg et en Suisse (établissements publics) et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie (voir le tableau D2.1). Les élèves sont entre 22 et 25 par classe dans un tiers des pays de l'OCDE.

Encadré D2.1. Relation entre la taille des classes et le taux d'encadrement

Les effectifs des classes dépendent de plusieurs éléments : le taux d'encadrement, le nombre de classes ou d'élèves/étudiants dont les enseignants sont responsables, le rapport entre le temps d'instruction des élèves/étudiants et le temps de travail quotidien des enseignants, la proportion du temps de travail des enseignants consacrée à l'enseignement proprement dit, les critères de constitution des classes et la pratique du co-enseignement (*team teaching*).

À titre d'exemple, le taux d'encadrement d'un établissement comptant 48 élèves et 8 enseignants en équivalents temps plein correspond à 6 élèves par enseignant. Si le temps de travail des enseignants est de 35 heures par semaine, dont 10 heures de cours, et que le temps d'instruction des élèves est de 40 heures par semaine, la taille moyenne des classes peut être estimée comme suit dans cet établissement, quel que soit le mode de regroupement par classe qui y est appliqué :

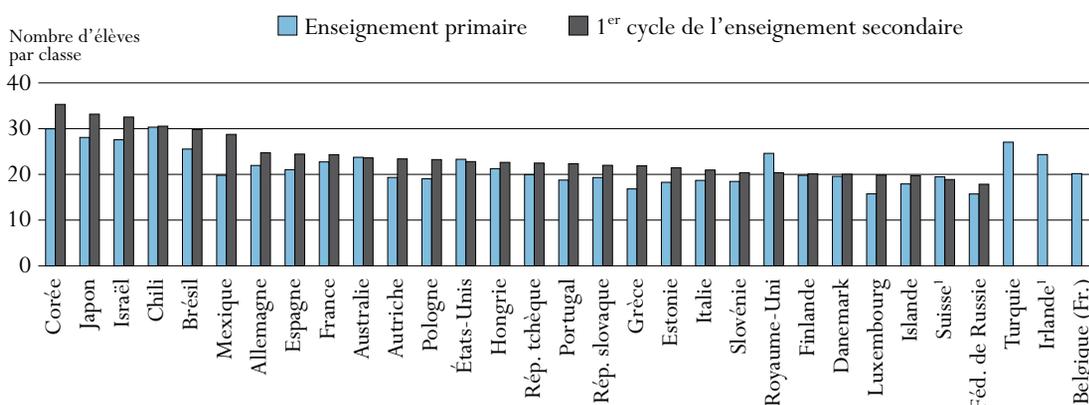
Estimation de la taille de la classe = 6 élèves par enseignant * (40 heures d'instruction / 10 heures d'enseignement par enseignant) = 24 élèves.

En utilisant une approche différente, la taille des classes indiquée dans le tableau D2.1 est calculée à partir du nombre d'élèves suivant un cours commun, sur la base du nombre le plus élevé de cours communs (il s'agit généralement des matières obligatoires), mais abstraction faite des cours donnés en sous-groupe. Par conséquent, les estimations de la taille des classes sont donc proches des tailles moyennes de classe indiquées dans le tableau D2.1 dans les cas où les cours donnés à des sous-groupes d'élèves sont moins fréquents (notamment dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire).

Ces définitions expliquent pourquoi des taux d'encadrement similaires peuvent se traduire par des tailles de classe différentes dans certains pays. Par exemple, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la taille moyenne des classes est similaire en Espagne (24.4 élèves par classe) et en France (24.3 élèves par classe) (voir le tableau D2.1), mais les taux d'encadrement y sont sensiblement différents : 10.3 élèves par enseignant en Espagne, contre 14.6 élèves par enseignant en France (voir le tableau D2.2). Cet écart s'explique vraisemblablement par le fait que les enseignants doivent donner davantage d'heures de cours en Espagne (713 heures) qu'en France (644 heures) (voir le tableau D4.1) et que le temps d'instruction des élèves est moins important en Espagne qu'en France (voir le tableau D1.1).

En moyenne, les effectifs des classes augmentent de plus de deux élèves entre l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. En Autriche, en Corée, en Grèce, au Japon, au Luxembourg, au Mexique et en Pologne et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël, on compte en moyenne plus de quatre élèves de plus par classe dans le premier cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. En revanche, au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, aux États-Unis, les effectifs des classes diminuent légèrement entre ces deux niveaux d'enseignement (voir le graphique D2.2). L'indicateur de la taille des classes n'est calculé que dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, car il serait difficile de définir et de comparer les tailles de classe à des niveaux supérieurs d'enseignement où les élèves/étudiants assistent à des cours différents, selon les matières.

Graphique D2.2. Taille moyenne des classes dans les établissements d'enseignement, selon le niveau d'enseignement (2008)



1. Établissements publics uniquement.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la taille moyenne des classes dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE, Tableau D2.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317008>

Entre 2000 et 2008, la taille moyenne des classes n'a guère varié dans l'enseignement primaire (21.6 élèves en 2008, contre 22.0 en 2000), même si des réformes de la taille des classes ont été mises en œuvre ces dernières années dans certains pays (voir le tableau B7.4). Il ressort toutefois de l'analyse des pays dont les données sont comparables que le nombre d'élèves par classe a diminué dans les pays où il était relativement élevé en 2000 (en Corée et en Turquie, par exemple) et a augmenté (ou est resté constant) dans les pays où il était le moins élevé au début de la période de référence (en Islande, en Italie et au Luxembourg). Dans l'enseignement secondaire, l'évolution de la taille des classes a suivi la même tendance entre 2000 et 2008, ce qui a réduit les écarts entre les pays (voir le tableau D2.1 et le tableau D2.4 disponible en ligne).

Taux d'encadrement

Dans l'enseignement primaire, on compte, en équivalents temps plein, 24 élèves au moins par enseignant au Chili, en Corée, au Mexique et en Turquie et, dans les pays partenaires, au Brésil, mais moins de 11 élèves par enseignant en Hongrie, en Italie, en Norvège et en Pologne. À ce niveau d'enseignement, le taux d'encadrement est de 16 élèves par enseignant en moyenne dans les pays de l'OCDE (voir le graphique D2.3).

Graphique D2.3. Nombre d'élèves/étudiants par enseignant dans les établissements d'enseignement, selon le niveau d'enseignement (2008)



La liste des pays repris dans ce graphique et de leurs abréviations figure dans le Guide du lecteur. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement primaire. Source : OCDE. Tableau D2.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932317008>

Les taux d'encadrement varient également entre les pays dans l'enseignement secondaire. En équivalents temps plein, on compte 30 élèves par enseignant au Mexique, mais moins de 11 élèves par enseignant en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Islande, en Italie, au Luxembourg, en Norvège et au Portugal et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie. Dans l'enseignement secondaire, le taux d'encadrement moyen dans les pays de l'OCDE est de 14 élèves par enseignant. Le taux d'encadrement est proche de cette moyenne dans 11 pays parmi les 29 pays de l'OCDE et les 5 pays partenaires, à savoir en Allemagne (15), aux États-Unis (15), en Finlande (14), en Irlande (13), au Japon (13), en Nouvelle-Zélande (15), en Pologne (13), en République slovaque (15), au Royaume-Uni (13) et en Suède (13) et, dans les pays partenaires, en Estonie (14) (voir le tableau D2.2).

Comme le montre la différence observée entre les taux moyens d'encadrement dans l'enseignement primaire et secondaire, le nombre d'élèves par enseignant (en équivalents temps plein) diminue avec l'élévation du niveau d'enseignement. Malgré un accroissement des effectifs des classes entre l'enseignement primaire et secondaire, le taux d'encadrement augmente entre ces deux niveaux d'enseignement dans tous les pays membres de l'OCDE, sauf huit, à savoir en Australie, au Chili, aux États-Unis, en Hongrie, en Italie, au Mexique, en Pologne et au Royaume-Uni.

L'augmentation du taux d'encadrement entre l'enseignement primaire et secondaire peut être imputée à la variation du temps annuel d'instruction, qui tend à s'allonger avec l'élévation du niveau d'enseignement. Elle peut également s'expliquer par des décalages entre l'évolution démographique et l'adaptation de l'offre d'enseignants, et par des différences dans le nombre d'heures de cours attribuées aux enseignants selon les niveaux d'enseignement (le nombre d'heures de cours tend à diminuer avec l'élévation du niveau d'enseignement, tandis que la spécialisation par matière s'accroît). Même si cette tendance est généralisée, il est difficile de justifier par des raisons pédagogiques probantes le bien-fondé d'une augmentation des taux d'encadrement aux niveaux d'enseignement plus élevés (voir le tableau D2.2).

Le tableau D2.2 présente les taux d'encadrement de l'accueil préprimaire. Au niveau préprimaire, les taux d'encadrement sont aussi calculés par rapport au nombre de membres du personnel de contact (enseignants et auxiliaires d'éducation). Le recours aux auxiliaires d'éducation est généralisé à ce niveau dans certains pays. Dix pays membres et deux pays partenaires de l'OCDE font ainsi état d'effectifs moins nombreux par membre du personnel de contact (voir la colonne 1 du tableau D2.2) que par enseignant. L'écart entre ces deux taux d'encadrement est faible au Japon, en République slovaque, en République tchèque, au Royaume-Uni et en Suède. En revanche, l'Allemagne, l'Autriche, le Chili, les États-Unis et l'Irlande et, dans les pays partenaires, le Brésil et Israël comptent davantage d'auxiliaires d'éducation. Les taux d'encadrement calculés en fonction du personnel de contact y sont donc nettement plus élevés que ceux calculés sur la base des seuls enseignants, en particulier en Irlande et, dans les pays partenaires, en Israël.

Dans l'enseignement tertiaire, on compte au moins 25 étudiants par enseignant au Chili et en Turquie, mais moins de 11 étudiants par enseignant en Islande, au Japon, en Norvège et en Suède (voir le tableau D2.2). Toutefois, la prudence est de rigueur lors de l'interprétation de ces chiffres relatifs à l'enseignement tertiaire, car il est difficile de calculer des taux d'encadrement en équivalents temps plein qui soient comparables à ce niveau d'enseignement.

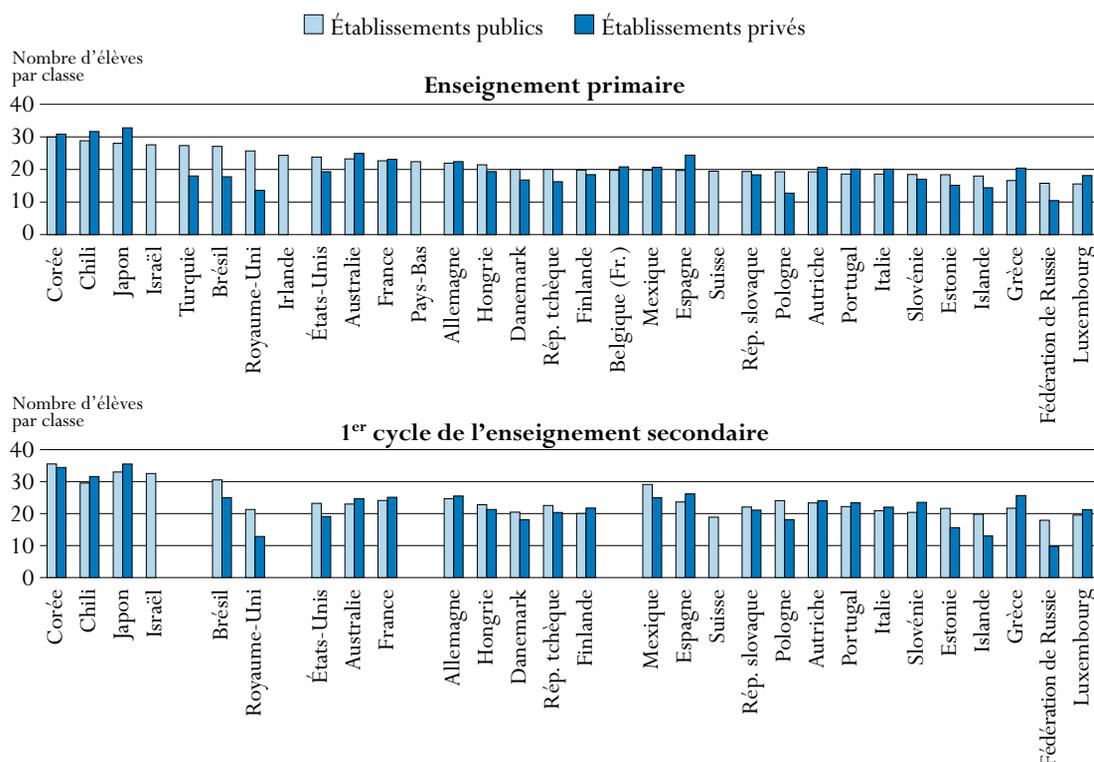
Dans 9 des 14 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont comparables, le taux d'encadrement est plus élevé dans l'enseignement tertiaire de type B, qui a une vocation plus professionnelle, que dans l'enseignement tertiaire de type A et les programmes de recherche de haut niveau (voir le tableau D2.2). Le Chili et la Turquie sont les seuls pays où le taux d'encadrement est sensiblement moins élevé dans l'enseignement tertiaire de type B.

Taux d'encadrement dans les établissements publics et privés

Le tableau D2.3 porte sur l'enseignement secondaire. Il compare le taux d'encadrement, exprimé en nombre d'élèves par enseignant, entre les établissements publics et privés.

En moyenne, dans les pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles, les taux d'encadrement sont un peu plus élevés dans les établissements privés, à la fois dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire : on compte moins de un élève de plus par enseignant dans les établissements publics que dans les établissements privés, premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire confondus. Les écarts les plus importants à cet égard s'observent au Mexique et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, au Brésil où, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les établissements publics comptent au moins neuf élèves de plus par enseignant que les établissements privés. La différence est encore plus marquée dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Mexique.

Graphique D2.4. Taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés, selon le niveau d'enseignement (2008)



Les pays sont classés par ordre décroissant de la taille moyenne des classes dans les établissements publics d'enseignement primaire. Source : OCDE. Tableau D2.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932317008>

À l'inverse, les taux d'encadrement sont plus élevés dans les établissements publics que dans les établissements privés dans certains pays. C'est en Espagne, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, que cette tendance est la plus marquée : les élèves sont 16 environ par enseignant dans les établissements privés, mais 9 seulement dans les établissements publics.

Parmi les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, la taille moyenne des classes ne varie pas de plus de un élève entre les établissements publics et privés dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (voir le graphique D2.4 et le tableau D2.1). Toutefois, des différences marquées s'observent entre les pays. Dans l'enseignement primaire par exemple, la taille moyenne des classes est nettement supérieure dans les établissements publics que dans les établissements privés (au moins quatre élèves de plus par classe) aux États-Unis, en Pologne, au Royaume-Uni et en Turquie et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Fédération de Russie.

Dans tous ces pays, sauf aux États-Unis et, dans les pays partenaires, au Brésil, la part du secteur privé est toutefois relativement faible (elle représente au plus 5 % des effectifs de l'enseignement primaire). À l'inverse, la taille des classes est plus importante dans les établissements privés que dans les établissements publics (au moins quatre élèves de plus par classe) en Espagne et au Japon.

La comparaison de la taille des classes entre les établissements publics et privés révèle des tendances nuancées dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, où la part du secteur privé est plus importante. À ce niveau d'enseignement, la taille moyenne des classes est plus élevée dans les établissements privés que dans les établissements publics dans 12 pays membres et 1 pays partenaire de l'OCDE, mais les écarts sont généralement moins prononcés que dans l'enseignement primaire.

Les pays soutiennent le secteur public et le secteur privé de l'éducation, et mettent des moyens à leur disposition pour diverses raisons. Nombreux sont les pays animés par la volonté d'élargir l'éventail de possibilités offertes aux élèves/étudiants et à leurs parents. Comme la taille des classes est au cœur des débats sur l'éducation dans de nombreux pays, les différences de taille de classe entre les établissements publics et privés peuvent expliquer les différences d'effectifs. Il est intéressant de constater que dans des pays membres ou partenaires de l'OCDE où la part du secteur privé est substantielle dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, en l'occurrence en Australie, en Belgique (Communauté française), au Chili, en Corée (uniquement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en France et au Luxembourg (voir le tableau C1.5), la taille moyenne des classes ne varie que dans une faible mesure entre établissements publics et privés. Lorsque les écarts sont importants, les élèves tendent à être plus nombreux par classe dans les établissements privés que dans les établissements publics. Ce constat montre que dans les pays où de nombreux parents choisissent d'inscrire leur enfant dans un établissement privé, la taille des classes n'est généralement pas un facteur déterminant à leurs yeux.

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2010).

La taille des classes est calculée comme suit : les effectifs d'élèves sont divisés par le nombre de classes. Les programmes d'enseignement spécial sont exclus afin de garantir la comparabilité internationale des données. Cet indicateur comprend uniquement les programmes normaux de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire, et exclut les sous-groupes d'élèves constitués en dehors des classes normales.

Le taux d'encadrement (qui est fonction du nombre d'élèves/étudiants par enseignant) est calculé comme suit : les effectifs d'élèves/étudiants d'un niveau d'enseignement donné, exprimés en équivalents temps plein, sont divisés par le nombre d'enseignants, également en équivalents temps plein, de ce niveau dans le même type d'établissement d'enseignement.

Le taux d'encadrement par type d'établissement est calculé sur la base des effectifs d'élèves/étudiants et d'enseignants dans les établissements publics et privés (établissements privés subventionnés par l'État et indépendants). Dans certains pays, les effectifs des établissements privés sont relativement faibles (voir le tableau C1.5).

Le personnel enseignant (personnel de contact) comprend les deux catégories suivantes :

- Le corps enseignant, soit le personnel qualifié impliqué directement dans l'instruction des élèves/étudiants. Il englobe les enseignants, les enseignants dispensant un enseignement spécialisé et ceux qui prennent en charge des élèves/étudiants constituant une classe entière dans une salle de classe ou des élèves/étudiants réunis en petits groupes dans une salle spécialisée, ou qui donnent des cours particuliers dans une salle de classe ou un autre local. Le corps enseignant comprend également les chefs de département qui ont une charge de cours, mais exclut le personnel non qualifié qui assiste les enseignants lors des cours aux élèves/étudiants, comme les auxiliaires d'éducation ou le personnel paraprofessionnel.
- La catégorie des auxiliaires d'éducation, des assistants et des chargés de cours et de recherche inclut le personnel non professionnel ou les élèves/étudiants qui aident les enseignants à dispenser des cours.

Le personnel non enseignant comprend quatre catégories :

- Les professionnels spécialisés dans le soutien aux élèves/étudiants, qui ont pour mission d'aider les élèves/étudiants dans leurs études. Il s'agit bien souvent d'enseignants qualifiés qui exercent d'autres fonctions dans le système d'éducation. Cette catégorie comprend également tous les personnels du système d'éducation spécialisés dans l'action sociale et les services de santé spécifiques aux élèves/étudiants. À titre d'exemple, citons les conseillers d'orientation, les bibliothécaires, les médecins, les dentistes, les infirmiers, les psychiatres et les psychologues, ainsi que d'autres professionnels exerçant des fonctions similaires.
- Le personnel de direction des établissements et des niveaux supérieurs du système de l'éducation englobe les professionnels responsables de la gestion et de l'administration des établissements ainsi que ceux chargés du contrôle de la qualité et de l'encadrement aux niveaux supérieurs du système d'éducation. Cette catégorie comprend les chefs d'établissements et leurs adjoints, les directeurs et leurs adjoints, les préfets, proviseurs et recteurs et leurs adjoints, ainsi que d'autres professionnels exerçant des fonctions similaires.
- Le personnel administratif des établissements et des niveaux supérieurs du système de l'éducation englobe toutes les catégories de professionnels qui contribuent à l'administration et à la gestion des établissements et des niveaux supérieurs du système de l'éducation.

À titre d'exemple, citons les réceptionnistes, les secrétaires, les dactylos et les rédacteurs, les comptables, les employés de bureau, les analystes, les programmeurs et les administrateurs de réseaux informatiques, ainsi que d'autres professionnels exerçant des fonctions similaires.

- Le personnel de maintenance et d'exploitation englobe les professionnels chargés de l'entretien et du fonctionnement des établissements, des transports scolaires, de la sécurité des établissements et de la cantine. À titre d'exemple, citons les maçons, les menuisiers, les électriciens, les réparateurs, les peintres et les tapissiers, les plâtriers, les plombiers et les mécaniciens automobiles. Cette catégorie de personnel inclut également les chauffeurs de cars scolaires et d'autres véhicules, les ouvriers du bâtiment, les jardiniers, les surveillants de cars scolaires, les agents de sécurité aux abords des établissements, les cuisiniers, les concierges, les employés de cantine, ainsi que d'autres professionnels exerçant des fonctions similaires.

Autres références

Krueger, A.B. (2002), « Economic Considerations and Class Size », *National Bureau of Economic Research Working Paper*: 8875.

Pour plus d'informations sur la pyramide des âges du corps enseignant et sa répartition entre les sexes, il convient de consulter l'indicateur D7 en ligne.

(**StatLink**  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317103>).

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays à propos de cet indicateur figurent à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317008>

- **Tableau D2.4. Taille moyenne des classes, selon le type d'établissement et le niveau d'enseignement (2000)**

Tableau D2.1.
Taille moyenne des classes, selon le type d'établissement et le niveau d'enseignement (2008)
Calculs fondés sur le nombre d'élèves et le nombre de classes

	Enseignement primaire					Premier cycle de l'enseignement secondaire (filière générale)				
	Établissements publics	Établissements privés			Total : établissements publics et privés confondus	Établissements publics	Établissements privés			Total : établissements publics et privés confondus
		Tous établissements privés confondus	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants			Tous établissements privés confondus	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
Pays membres de l'OCDE										
Australie	23.2	24.9	24.9	a	23.7	23.0	24.7	24.7	a	23.6
Autriche	19.3	20.6	x(2)	x(2)	19.3	23.3	24.0	x(7)	x(7)	23.4
Belgique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Belgique (Fr.)	19.7	20.8	20.8	a	20.2	m	m	m	a	m
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	28.8	31.6	33.3	23.8	30.3	29.5	31.6	33.0	24.6	30.5
Rép. tchèque	20.0	16.2	16.2	a	19.9	22.5	20.3	20.3	a	22.5
Danemark	20.0	16.8	16.8	a	19.6	20.4	18.1	18.1	a	20.0
Finlande	19.8	18.4	18.4	a	19.8	20.0	21.7	21.7	a	20.1
France	22.7	23.1	x(2)	x(2)	22.7	24.1	25.1	25.3	13.3	24.3
Allemagne	21.9	22.4	22.4	x(3)	21.9	24.7	25.5	25.5	x(8)	24.7
Grèce	16.6	20.4	a	20.4	16.8	21.7	25.6	a	25.6	21.9
Hongrie	21.4	19.3	19.3	a	21.2	22.8	21.3	21.3	a	22.6
Islande	18.0	14.4	14.4	n	17.9	19.8	13.0	13.0	n	19.7
Irlande	24.3	m	a	m	m	m	m	a	m	m
Italie	18.6	20.1	a	20.1	18.7	20.9	22.0	a	22.0	21.0
Japon	28.0	32.8	a	32.8	28.1	33.0	35.5	a	35.5	33.2
Corée	29.9	30.9	a	30.9	30.0	35.5	34.4	34.4	a	35.3
Luxembourg	15.6	18.1	20.1	18.0	15.7	19.5	21.2	20.9	21.6	19.8
Mexique	19.7	20.7	a	20.7	19.8	29.1	24.9	a	24.9	28.7
Pays-Bas ¹	22.4	m	a	m	m	m	m	a	m	m
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Pologne	19.3	12.7	14.4	12.1	19.0	24.0	18.1	25.1	16.3	23.2
Portugal	18.6	20.1	24.3	19.1	18.8	22.2	23.4	23.6	23.0	22.3
Rép. slovaque	19.4	18.3	18.3	n	19.3	22.0	21.1	21.1	n	22.0
Espagne	19.7	24.4	24.3	24.8	21.0	23.6	26.2	26.3	24.9	24.4
Suède	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Suisse	19.5	m	m	m	m	18.9	m	m	m	m
Turquie	27.3	18.0	a	18.0	27.0	a	a	a	a	a
Royaume-Uni	25.7	13.6	25.7	13.5	24.6	21.3	12.8	21.3	11.2	20.4
États-Unis	23.8	19.3	a	19.3	23.3	23.2	19.1	a	19.1	22.8
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>21.6</i>	<i>20.8</i>	<i>20.9</i>	<i>21.0</i>	<i>21.6</i>	<i>23.7</i>	<i>23.2</i>	<i>23.5</i>	<i>21.8</i>	<i>23.9</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>20.3</i>	<i>19.1</i>	<i>20.1</i>	<i>18.3</i>	<i>19.9</i>	<i>22.2</i>	<i>21.8</i>	<i>22.5</i>	<i>19.7</i>	<i>22.2</i>
Pays partenaires										
Brésil	27.1	17.8	a	17.8	25.5	30.5	25.0	a	25.0	29.8
Chine	36.6	41.8	x(2)	x(2)	36.8	55.5	51.6	x(7)	x(7)	55.2
Estonie	18.4	15.1	a	15.1	18.3	21.6	15.6	a	15.6	21.4
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	27.4	22.8	a	22.8	26.6	37.7	33.1	a	33.1	35.9
Israël	27.6	a	a	a	27.6	32.5	a	a	a	32.5
Fédération de Russie	15.8	10.4	a	10.4	15.7	17.9	9.8	a	9.8	17.8
Slovénie	18.5	17.0	17.0	n	18.5	20.4	23.5	23.5	n	20.4

1. Année de référence : 2006

Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : *Annuaire statistique 2008 de l'éducation de la Chine*. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317008>

Tableau D2.2.
Nombre d'élèves/étudiants par enseignant dans les établissements d'enseignement (2008)
 Par niveau d'enseignement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

	Préprimaire		Primaire	Secondaire			Post-secondaire non tertiaire	Tertiaire		
	Nombre d'élèves par membre du personnel de contact (enseignants et auxiliaires)	Nombre d'élèves par enseignant		Premier cycle	Deuxième cycle	Ensemble du secondaire		Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau	Ensemble du tertiaire
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Pays membres de l'OCDE										
Australie ^{1, 2}	m	m	15.8	x(6)	x(6)	12.0	m	m	15.2	m
Autriche	12.0	16.3	12.9	9.9	10.5	10.2	10.6	x(10)	x(10)	14.6
Belgique ³	15.9	15.9	12.6	8.1	10.8	9.9	x(5)	x(10)	x(10)	19.0
Canada ²	m	x(6)	x(6)	x(6)	x(6)	16.3	m	m	m	m
Chili	11.9	13.7	24.1	24.1	25.2	24.8	a	74.2	21.6	30.0
Rép. tchèque	13.5	13.7	18.1	11.8	12.2	12.0	18.2	16.2	19.4	19.1
Danemark	m	6.2	x(4)	10.1	m	m	m	m	m	m
Finlande	m	11.4	14.4	10.6	15.9	13.6	x(5)	n	15.8	15.8
France ³	19.0	19.0	19.9	14.6	9.4	11.9	x(8)	16.7	16.1	16.2
Allemagne	10.7	13.8	18.0	15.0	14.0	14.7	14.8	12.0	11.5	11.5
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	m	10.9	10.6	10.9	12.3	11.6	13.1	19.5	17.0	17.1
Islande	7.2	7.2	x(4)	10.0	10.6	10.2	x(5, 10)	x(10)	x(10)	10.1
Irlande ²	4.7	10.3	17.8	x(6)	x(6)	12.8	x(6)	x(10)	x(10)	15.9
Italie ²	11.2	11.2	10.6	9.7	11.8	10.8	m	7.5	19.7	19.5
Japon	15.8	16.5	18.8	14.7	12.3	13.4	x(5, 10)	7.5	11.8	10.4
Corée	17.9	17.9	24.1	20.2	16.5	18.2	a	m	m	m
Luxembourg ²	m	12.2	12.1	x(6)	x(6)	9.1	m	m	m	m
Mexique	27.1	27.1	28.0	33.9	25.8	30.7	a	13.3	14.5	14.4
Pays-Bas ²	m	x(3)	15.8	x(6)	x(6)	15.8	x(6)	n	14.9	14.9
Nouvelle-Zélande	9.6	9.6	17.1	16.2	12.8	14.5	17.1	17.3	17.9	17.8
Norvège ²	m	m	10.8	10.1	9.9	10.0	x(5)	x(10)	x(10)	9.3
Pologne	m	18.8	10.5	12.9	12.2	12.5	14.1	11.5	16.8	16.7
Portugal	m	14.7	11.3	8.1	7.3	7.7	x(5, 10)	x(10)	x(10)	13.8
Rép. slovaque	13.2	13.3	18.6	14.5	15.1	14.8	9.3	10.5	15.5	15.4
Espagne	m	13.1	13.1	10.3	8.7	9.8	a	8.8	11.6	11.1
Suède	6.1	6.1	12.2	11.4	14.7	13.1	12.5	x(10)	x(10)	8.5
Suisse ^{1, 2}	m	16.6	15.4	12.1	10.4	11.7	m	m	m	m
Turquie	m	27.1	24.4	a	17.0	17.0	a	80.8	20.0	25.7
Royaume-Uni	16.8	17.9	20.2	15.0	12.4	13.4	x(5)	x(10)	x(10)	16.9
États-Unis	11.0	13.4	14.3	14.8	15.6	15.1	14.7	x(10)	x(10)	15.0
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>13.1</i>	<i>14.4</i>	<i>16.4</i>	<i>13.7</i>	<i>13.5</i>	<i>13.7</i>	<i>13.8</i>	<i>19.7</i>	<i>16.2</i>	<i>15.8</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>12.3</i>	<i>13.2</i>	<i>14.6</i>	<i>11.5</i>	<i>12.0</i>	<i>12.0</i>	<i>13.2</i>	<i>12.8</i>	<i>15.8</i>	<i>15.4</i>
Pays partenaires										
Brésil	14.0	18.8	24.5	21.2	18.4	20.0	a	x(10)	x(10)	15.9
Chine	m	22.4	17.9	16.0	17.5	16.7	m	10.1	m	m
Estonie	m	m	16.4	16.0	12.4	13.8	x(5)	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	14.9	21.4	15.4	18.1	16.4	a	x(10)	x(10)	17.6
Israël ²	11.1	21.9	16.3	12.2	10.9	11.4	m	m	m	m
Fédération de Russie ^{2, 4}	m	m	17.3	x(6)	x(6)	8.7	x(6)	10.2	13.5	12.6
Slovénie	9.4	9.4	15.8	8.9	13.7	11.3	x(5)	x(10)	x(10)	20.8

1. Seule la filière générale est comprise dans le deuxième cycle du secondaire.

2. Établissements publics uniquement (en Australie, tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau uniquement ; en Irlande, aux niveaux préprimaire et secondaire uniquement ; en Italie, du préprimaire au secondaire ; en Israël, au niveau préprimaire uniquement ; en Fédération de Russie, au niveau primaire uniquement).

3. À l'exclusion des établissements privés indépendants.

4. À l'exclusion du personnel à temps partiel des établissements publics du premier cycle du secondaire et de la filière générale du deuxième cycle du secondaire.

Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : *Annuaire statistique 2008 de l'éducation de la Chine*. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317008>

Tableau D2.3.
Nombre d'élèves par enseignant, selon le type d'établissement (2008)
Par niveau d'enseignement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

	Premier cycle du secondaire				Deuxième cycle du secondaire				Ensemble du secondaire				
	Public	Privé			Public	Privé			Public	Privé			
		Tous établissements privés confondus	Établissements privés subventionnés par l'Etat	Établissements privés indépendants		Tous établissements privés confondus	Établissements privés subventionnés par l'Etat	Établissements privés indépendants		Tous établissements privés confondus	Établissements privés subventionnés par l'Etat	Établissements privés indépendants	
		(1)	(2)	(3)		(4)	(5)	(6)		(7)	(8)	(9)	(10)
Pays membres de l'OCDE													
Australie ¹	x(9)	x(10)	x(11)	a	x(9)	x(10)	x(11)	a	12.3	11.6	11.6	a	
Autriche	9.8	11.4	x(2)	x(2)	10.6	10.1	x(6)	x(6)	10.1	10.7	x(10)	x(10)	
Belgique ²	7.5	m	8.6	m	11.1	m	10.6	m	9.8	m	9.9	m	
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chili	24.8	23.5	24.9	17.1	25.3	25.1	28.1	14.4	25.1	24.6	27.0	15.1	
Rép. tchèque	11.9	10.4	10.4	a	11.9	13.9	13.9	a	11.9	13.4	13.4	a	
Danemark ³	10.1	10.1	10.1	a	m	m	m	a	m	m	m	a	
Finlande ⁴	10.6	12.9	12.9	a	15.6	18.5	18.5	a	13.2	17.4	17.4	a	
France	14.3	m	15.7	m	9.2	m	10.3	m	11.7	m	12.9	m	
Allemagne	15.1	14.2	14.2	x(3)	14.2	12.5	12.5	x(7)	14.8	13.5	13.5	x(11)	
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Hongrie	10.9	10.6	10.6	a	12.4	11.8	11.8	a	11.6	11.4	11.4	a	
Islande ^{3,4}	10.0	9.4	9.4	n	10.3	13.3	13.3	n	10.1	11.9	11.9	n	
Irlande ²	x(9)	x(10)	a	x(12)	x(9)	x(10)	a	x(12)	12.8	m	a	m	
Italie	9.7	m	a	m	11.8	m	a	m	10.8	m	a	m	
Japon ⁴	14.8	13.1	a	13.1	11.7	14.0	a	14.0	13.3	13.8	a	13.8	
Corée	20.2	20.4	20.4	a	16.0	17.1	17.1	a	18.4	18.0	18.0	a	
Luxembourg	x(9)	m	m	m	x(9)	m	m	m	9.1	m	m	m	
Mexique	36.0	24.7	a	24.7	30.8	15.4	a	15.4	34.1	19.7	a	19.7	
Pays-Bas ²	x(9)	m	a	m	x(9)	m	a	m	15.8	m	a	m	
Nouvelle-Zélande	16.4	15.2	16.1	13.3	13.2	11.8	12.6	10.5	14.8	13.2	14.0	11.6	
Norvège	10.1	m	m	m	9.9	m	m	m	10.0	m	m	m	
Pologne	13.1	10.0	12.0	9.4	12.3	11.4	15.8	10.7	12.6	10.9	14.0	10.3	
Portugal	7.9	9.8	9.5	10.1	7.6	6.1	9.2	5.4	7.8	7.2	9.4	6.4	
Rép. slovaque	14.5	14.0	14.0	n	15.3	13.5	13.5	n	14.9	13.7	13.7	n	
Espagne	8.7	15.8	15.7	16.6	7.8	13.1	13.3	12.8	8.4	15.0	15.3	14.1	
Suède	11.4	12.0	12.0	n	14.6	15.2	15.2	n	13.0	13.9	13.9	n	
Suisse ⁵	12.1	m	m	m	10.4	m	m	m	11.7	m	m	m	
Turquie	a	a	a	a	17.7	7.0	a	7.0	17.7	7.0	a	7.0	
Royaume-Uni ²	17.3	8.3	11.1	5.2	12.7	12.0	13.3	7.4	14.8	11.1	12.9	6.4	
États-Unis	15.1	11.8	a	11.8	16.3	10.7	a	10.7	15.7	11.3	a	11.3	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>13.8</i>	<i>13.6</i>	<i>13.4</i>	<i>10.1</i>	<i>13.7</i>	<i>13.3</i>	<i>14.3</i>	<i>8.3</i>	<i>13.8</i>	<i>13.5</i>	<i>14.1</i>	<i>8.9</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>11.5</i>	<i>11.6</i>	<i>12.1</i>	<i>10.3</i>	<i>11.9</i>	<i>12.6</i>	<i>13.2</i>	<i>9.1</i>	<i>12.0</i>	<i>12.6</i>	<i>13.1</i>	<i>9.3</i>	
Pays partenaires													
Brésil	22.9	12.3	a	12.3	20.3	11.7	a	11.7	21.8	12.0	a	12.0	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Estonie	16.1	14.5	a	14.5	12.7	6.6	a	6.6	14.1	8.4	a	8.4	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	18.4	12.2	a	12.2	20.3	16.4	a	16.4	19.0	13.9	a	13.9	
Israël	12.2	a	a	a	10.9	a	a	a	11.4	a	a	a	
Fédération de Russie	m	m	a	m	m	m	a	m	m	m	a	m	
Slovénie ²	8.9	4.5	4.5	n	13.7	14.8	x(6)	x(6)	11.2	13.8	x(10)	x(10)	

1. Seule la filière générale est incluse dans les premier et deuxième cycles du secondaire.
2. Le post-secondaire non tertiaire est inclus dans le deuxième cycle du secondaire.
3. Le primaire est inclus dans le premier cycle du secondaire.
4. Des programmes post-secondaires sont inclus dans le deuxième cycle du secondaire.
5. Seule la filière générale est incluse dans le deuxième cycle du secondaire.

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317008>

QUEL EST LE NIVEAU DE SALAIRE DES ENSEIGNANTS ?

Cet indicateur compare le salaire statutaire des enseignants en début de carrière, en milieu de carrière et à l'échelon maximum dans l'enseignement primaire et secondaire du secteur public, et passe en revue diverses primes et incitations prévues dans les systèmes de rémunération des enseignants. L'analyse combinée du salaire et du temps de travail et d'enseignement des enseignants (voir l'indicateur D4) permet de décrire certains aspects essentiels de leurs conditions de travail. Les différences dans les salaires des enseignants et la variation d'autres facteurs tels que les taux d'encadrement (voir l'indicateur D2) expliquent dans une certaine mesure les écarts observés dans les dépenses par élève (voir les indicateurs B1 et B7).

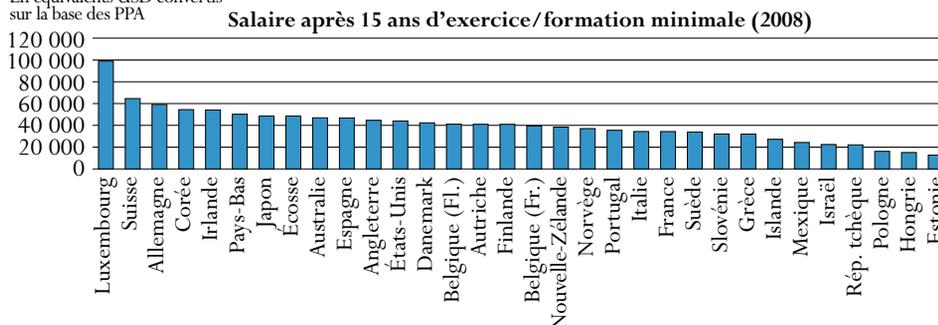
Points clés

Graphique D3.1. Salaire des enseignants du premier cycle du secondaire (2008 ou année de référence indiquée)

Salaire statutaire annuel des enseignants du premier cycle du secondaire dans les établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA, et rapport entre le salaire après 15 ans d'exercice et les revenus d'un diplômé de l'enseignement tertiaire âgé de 25 à 64 ans travaillant à temps plein toute l'année

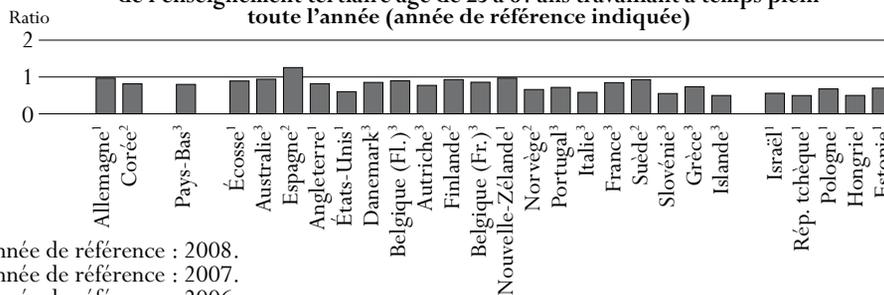
Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants ayant au moins 15 ans d'exercice à leur actif ne représente pas plus de 16 000 USD en Hongrie et, dans les pays partenaires, en Estonie, alors qu'il atteint ou dépasse 54 000 USD en Allemagne, en Corée, en Irlande et en Suisse. Il passe même la barre des 98 000 USD au Luxembourg.

En équivalents USD convertis sur la base des PPA



Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants ayant 15 ans d'ancienneté gagnent davantage que les diplômés de l'enseignement tertiaire qui travaillent en Espagne, mais moins de 60 % qu'eux en Hongrie, en Islande, en Italie et en République tchèque et, dans les pays partenaires, en Israël et en Slovaquie.

Rapport entre le salaire après 15 ans d'exercice et les revenus d'un diplômé de l'enseignement tertiaire âgé de 25 à 64 ans travaillant à temps plein toute l'année (année de référence indiquée)



1. Année de référence : 2008.

2. Année de référence : 2007.

3. Année de référence : 2006.

Les pays sont classés par ordre décroissant du salaire des enseignants possédant la formation minimale, après 15 ans d'exercice, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE, Tableau D3.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932317027>

Autres faits marquants

- Le salaire des enseignants a augmenté en valeur réelle dans la quasi-totalité des pays entre 1996 et 2008. C'est en Finlande, en Hongrie et au Mexique et, dans les pays partenaires, en Estonie que les hausses salariales les plus importantes ont été enregistrées (ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, mais uniquement pour le salaire en début de carrière). En Espagne, le salaire des enseignants a diminué en valeur réelle durant cette période dans l'enseignement primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais il demeure supérieur à la moyenne de l'OCDE.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les enseignants gagnent par heure d'enseignement 39 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. L'écart de rémunération horaire entre ces deux niveaux d'enseignement ne représente pas plus de 5 % en Écosse et en Nouvelle-Zélande, mais est supérieur à 100 % au Danemark. Par contraste, en Angleterre, les enseignants gagnent par heure d'enseignement 9 % de plus dans l'enseignement primaire que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- En moyenne, les enseignants à l'échelon maximum de l'échelle barémique gagnent environ 70 % de plus que les enseignants en début de carrière, tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire. C'est dans les pays où la progression dans l'échelle barémique s'étend sur de nombreuses années que cet écart de rémunération tend à être le plus important. Ainsi, en Corée et au Portugal, le salaire maximal est plus de deux fois et demie plus élevé que le salaire de départ, mais il faut respectivement 37 et 31 années d'exercice pour atteindre le sommet de l'échelle barémique. Il convient de souligner toutefois que les enseignants ne parviennent pas tous au sommet de l'échelle salariale. Les Pays-Bas comptent par exemple trois niveaux de salaire différents dans l'enseignement secondaire. En 2008, 18 % seulement des enseignants se situaient au sommet de l'échelle barémique à ce niveau d'enseignement.

Contexte

La rémunération des enseignants représente le principal poste de dépenses du budget de l'éducation. Le niveau de salaire et les conditions de travail sont des atouts importants pour constituer, développer et entretenir un corps enseignant compétent et de qualité. La rémunération est donc un élément clé pour les décideurs politiques soucieux à la fois de préserver la qualité de l'enseignement et de maintenir le budget de l'éducation en équilibre (voir l'indicateur B6). La taille de ce budget est naturellement le fruit de compromis entre de nombreux facteurs interdépendants, dont le salaire des enseignants, le taux d'encadrement, le temps d'instruction prévu pour les élèves et le nombre d'heures de cours que les enseignants doivent donner.

Dans tous les pays de l'OCDE, l'une des grandes préoccupations des pouvoirs publics est de faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'enseignants qualifiés. Dans des marchés du travail soumis aux lois de la concurrence, la variation des salaires entre les catégories d'enseignants et entre les régions pourrait refléter l'importance de l'offre et de la demande dans ces diverses catégories. Ce n'est pourtant guère le cas dans les pays de l'OCDE, où il est d'usage de fixer les salaires des enseignants et de définir leurs conditions de travail à l'échelle nationale. Les salaires et les conditions de travail sont donc des leviers politiques qui permettent d'influer à la fois sur l'offre et sur la demande d'enseignants.

La comparaison des salaires en fonction de l'ancienneté révèle les perspectives de carrière et de promotion qu'offre la profession d'enseignant. En théorie, le système de rémunération est attractif s'il prévoit des primes pour attirer des enseignants hautement qualifiés et améliorer leurs performances et leur satisfaction professionnelle. La durée de la période probatoire en début de carrière et les conditions de nomination sont d'autres aspects importants de la carrière des enseignants (voir l'indicateur D3 dans l'édition de 2007 de *Regards sur l'éducation*). Les augmentations salariales peuvent se concentrer à divers échelons de l'échelle barémique, que ce soit en début de carrière ou après un certain nombre d'années d'exercice, ou être plus linéaires et s'étaler plus uniformément tout au long de la carrière.

Observations et explications

Comparaison du salaire des enseignants

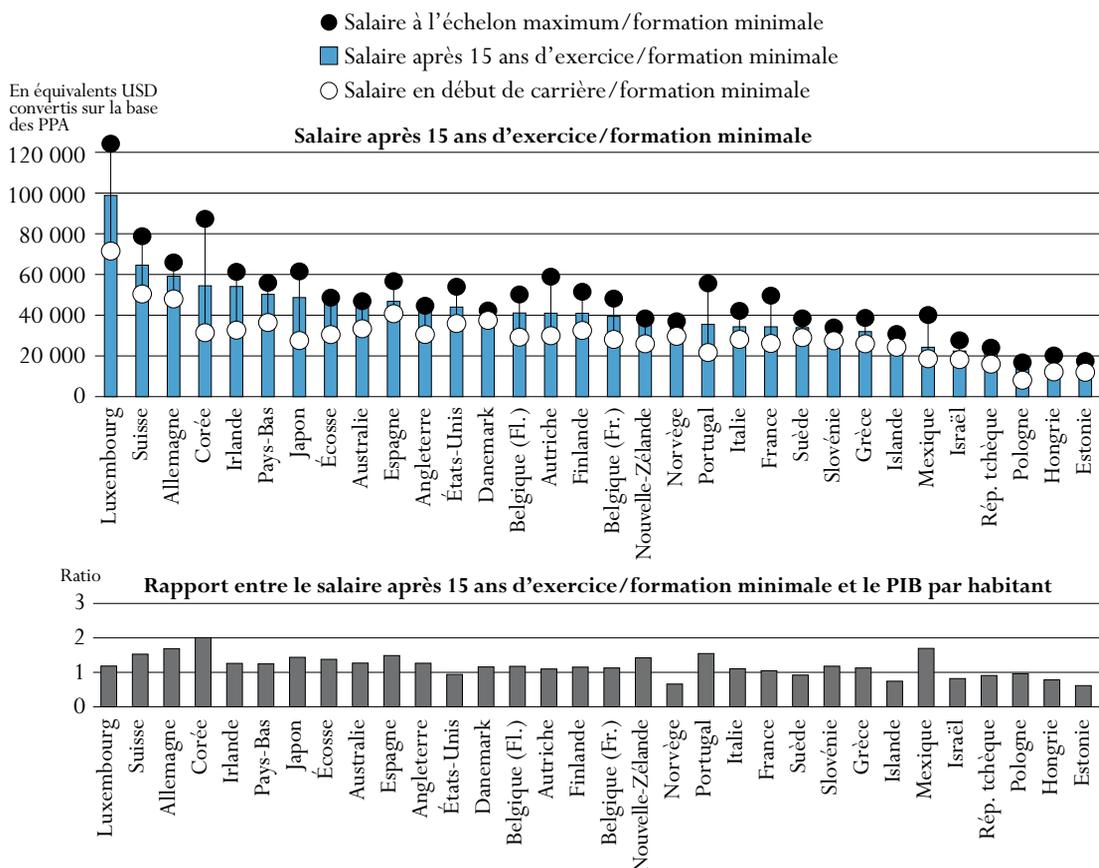
Cet indicateur compare les salaires statutaires en début de carrière, en milieu de carrière et à l'échelon maximum, des enseignants possédant les qualifications minimales requises pour enseigner dans les établissements publics d'enseignement primaire et secondaire. Il analyse ces trois niveaux de salaires en valeur absolue, puis en valeur relative. Enfin, il étudie l'évolution du salaire des enseignants entre 1996 et 2008.

Les comparaisons internationales des salaires montrent de manière simplifiée le niveau de rémunération des enseignants. Elles permettent uniquement de brosser un tableau comparatif général des systèmes de rémunération et d'en déduire des degrés de prospérité des enseignants. Le régime fiscal et le système de prestations sociales varient énormément entre les pays de l'OCDE, à l'instar, par ailleurs, des incitations financières (dont les primes au titre de l'affectation dans des régions reculées, les allocations familiales, les réductions de tarif dans les transports publics, la détaxation des biens culturels et d'autres avantages quasi financiers qui améliorent le salaire de base des enseignants). Pour toutes ces raisons, la prudence est de rigueur lors de la comparaison des salaires des enseignants entre pays.

Il convient de distinguer les salaires statutaires présentés dans cet indicateur de la masse salariale effectivement à la charge des pouvoirs publics et des salaires moyens des enseignants, ceux-ci étant influencés par d'autres facteurs, tels que la pyramide des âges ou la fréquence du travail à temps partiel. L'indicateur B6 évalue les montants totaux correspondant à la rémunération des enseignants. En outre, le temps d'enseignement et le temps de travail des enseignants ainsi que la proportion d'enseignants qui travaillent à temps partiel varient parfois considérablement d'un pays à l'autre (voir l'indicateur D4). Ces éléments sont à prendre en considération pour comparer les salaires entre les pays et évaluer les avantages dont bénéficient les enseignants dans les différents pays. Lors de la comparaison des systèmes de rémunération, il convient de rappeler que les enseignants ne parviennent pas tous au sommet de l'échelle salariale. Les Pays-Bas comptent par exemple trois niveaux de salaire différents dans l'enseignement secondaire. En 2008, 18 % seulement des enseignants se situaient au sommet de l'échelle barémique à ce niveau d'enseignement.

Graphique D3.2. Salaire des enseignants du premier cycle du secondaire, selon l'ancienneté (2008)

Salaire statutaire annuel des enseignants du premier cycle du secondaire dans les établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA, et rapport entre le salaire après 15 ans d'exercice et le PIB par habitant



Les pays sont classés par ordre décroissant du salaire des enseignants possédant la formation minimale, après 15 ans d'exercice, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE, Tableau D3.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932317027>

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire annuel des enseignants ayant au moins 15 ans d'ancienneté représente moins de 16 000 USD en Hongrie et, dans les pays partenaires, en Estonie, mais dépasse 54 000 USD en Allemagne, en Corée, en Irlande et en Suisse, et même 98 000 USD au Luxembourg (voir le tableau D3.1).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le salaire des enseignants augmente avec le niveau auquel ils enseignent. Ainsi, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Pologne et en Suisse, les enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif gagnent au moins 25 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Il n'en va pas de même en Angleterre, en Australie, en Corée, en Écosse, en Grèce, en Irlande, au Japon, en Nouvelle-Zélande et au Portugal et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Slovaquie, où les niveaux de salaire des enseignants sont comparables (moins de 5 % d'écart) dans l'enseignement primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.1).

Des écarts importants de rémunération entre les niveaux d'enseignement peuvent influencer sur la capacité des établissements et des systèmes scolaires à attirer et à retenir les enseignants dans les différents niveaux. Ils peuvent aussi avoir un effet sur la mobilité des enseignants entre les niveaux d'enseignement et par voie de conséquence, sur la segmentation du marché du travail des enseignants.

Salaire des enseignants en valeur relative

Le budget que les pays consacrent à la rémunération des enseignants par rapport aux ressources dont ils disposent donne des indications sur l'importance qu'ils accordent à l'éducation. Rapporter les salaires statutaires des enseignants au PIB par habitant permet d'évaluer les niveaux de salaire en fonction de la richesse des pays et offre un point de référence normalisé.

Faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'enseignants qualifiés est un autre défi à relever. L'analyse de cette question nécessite de mettre en comparaison le salaire des enseignants avec un autre paramètre de référence. Le PIB par habitant est lié à d'autres facteurs que les salaires, notamment le rendement du capital et le taux d'activité. La décision des individus de suivre ou non une formation d'enseignant est capitale pour le volume du corps enseignant. La compétitivité et l'attractivité des salaires de cette profession par comparaison avec la rémunération d'autres professions comptent parmi les nombreux facteurs qui interviennent dans cette décision. L'alternative naturelle à la formation d'enseignant étant une autre formation tertiaire, rapporter les salaires des enseignants à ceux de professions comparables permet de fournir des indications plus précises. Un nouvel indicateur a été créé à cet effet : il consiste à comparer les salaires statutaires des enseignants aux revenus professionnels des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année pour rendre compte de la situation relative des enseignants sur le marché du travail.

Salaires statutaires en pourcentage du PIB par habitant

Rapportés au PIB par habitant, les salaires des enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) sont relativement peu élevés en Hongrie (0.78), en Islande (0.74) et en Norvège (0.66) et, dans les pays partenaires, en Estonie (0.61) et en Israël (0.73 dans l'enseignement primaire et 0.82 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire). C'est en Corée que les salaires sont les plus élevés en proportion du

PIB par habitant (2.01). Dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les salaires les moins élevés en proportion du PIB par habitant s'observent en Hongrie (0.94), en Islande (0.87) et en Norvège (0.69) et, dans les pays partenaires, en Estonie (0.61) et en Israël (0.82). Enfin, c'est en Allemagne (1.82), en Corée (2.01) et en Suisse (1.80) que les salaires en milieu de carrière sont les plus élevés en proportion du PIB par habitant (voir le tableau D3.1).

Le niveau de salaire des enseignants est en corrélation avec le PIB par habitant. Dans certains pays, en l'occurrence en France, en Grèce, en Hongrie, en Italie, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, au Portugal et en République tchèque et, dans les pays partenaires, en Estonie, en Israël et en Slovénie, le PIB par habitant ainsi que les salaires des enseignants dans le premier cycle de l'enseignement secondaire sont peu élevés par rapport à la moyenne de l'OCDE. Dans d'autres pays, soit en Allemagne, en Angleterre, en Australie, au Danemark, en Écosse, aux États-Unis, en Irlande, au Japon, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suisse, le PIB par habitant et les salaires des enseignants sont tous deux supérieurs à la moyenne de l'OCDE. Cette corrélation générale ne s'applique pas à la Corée et l'Espagne : le PIB par habitant y est inférieur à la moyenne, mais le niveau de salaire des enseignants y est comparable à celui de pays dont le PIB par habitant est nettement plus élevé (voir le graphique D3.2 et le tableau D3.1).

Comparaison des salaires statutaires des enseignants aux revenus professionnels des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année

Cet indicateur compare les salaires statutaires des enseignants aux revenus professionnels moyens des diplômés de l'enseignement tertiaire (niveaux 5A/5B et 6 de la CITE) âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année (voir l'indicateur A10 pour plus de précision). Il y a lieu de souligner que cet indicateur porte sur les salaires des enseignants ayant le niveau minimal de qualification et ayant 15 années d'exercice à leur actif, quel que soit leur âge. Les revenus professionnels moyens des enseignants sont vraisemblablement supérieurs aux salaires retenus dans cet indicateur.

Les enseignants ayant 15 ans d'ancienneté en poste dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire gagnent au moins 60 % de moins que les diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année aux États-Unis, en Hongrie, en Islande, en Italie et en République tchèque et, dans les pays partenaires, en Israël et en Slovénie. Dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les coefficients les moins élevés s'observent en République tchèque (0.53) et, dans les pays partenaires, en Israël (0.56) et en Slovénie (0.55). Dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les coefficients les plus élevés s'observent en Allemagne (0.89 dans l'enseignement primaire, 0.97 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Australie (0.93 dans l'enseignement primaire, 0.94 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Belgique (Communauté flamande) (0.90), en Écosse (0.89), en Espagne (1.12 dans l'enseignement primaire et 1.26 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Nouvelle-Zélande (0.97) et en Suède (0.90 dans l'enseignement primaire et 0.93 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire). Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les coefficients les plus élevés s'observent en Allemagne (1.04), en Communauté flamande de Belgique (1.14) et en Communauté française de Belgique (1.10), au Danemark (1.06), en Espagne (1.28), en Finlande (1.02) et aux Pays-Bas (1.07) (voir le tableau D3.1).

Comme les revenus professionnels des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année sont supérieurs au PIB par habitant, les valeurs de cet indicateur basé sur les revenus professionnels sont inférieures à celles calculées en fonction du PIB par habitant. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le coefficient entre le salaire des enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et le PIB par habitant est égal à 1.22, contre 0.79 lorsque l'élément de comparaison est le salaire des actifs occupés titulaires d'un diplôme de fin d'études tertiaires. De plus, cet indicateur varie moins que le précédent, ce qui peut s'expliquer par le fait que le PIB par habitant inclut d'autres variables que les revenus professionnels moyens. Plusieurs pays restent aux premières ou aux dernières places du classement que les salaires des enseignants soient rapportés en proportion du PIB par habitant ou des revenus professionnels moyens. Quelques différences sont toutefois dignes d'être mentionnées. En Corée, la valeur de l'indicateur basé sur le PIB par habitant est élevée, alors que celle de l'indicateur basé sur les revenus professionnels moyens est plus proche de la moyenne. L'inverse s'observe en Espagne. En Norvège, où le PIB par habitant est élevé à cause des revenus du pétrole, la valeur de l'indicateur basé sur les revenus professionnels moyens des diplômés de l'enseignement tertiaire qui travaillent toute l'année à temps plein est plus élevée.

Salaires statutaires par heure d'enseignement

Rapporter le salaire statutaire des enseignants à temps plein au nombre d'heures de cours qu'ils sont tenus de donner par an (voir l'indicateur D4) permet d'évaluer le coût de l'enseignement en salle de classe de manière plus précise. Cette méthode ne permet pas de corriger les salaires en fonction du temps que les enseignants consacrent à d'autres activités liées à l'enseignement, mais elle offre la possibilité d'estimer le coût du temps que les enseignants passent en classe.

Le salaire statutaire par heure d'enseignement après 15 ans d'exercice s'élève en moyenne à 50 USD dans l'enseignement primaire, à 60 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 71 USD dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement primaire, c'est en Hongrie, au Mexique, en Pologne et en République tchèque et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Israël que le salaire par heure d'enseignement est le moins élevé (il ne représente pas plus de 30 USD). En revanche, le salaire par heure d'enseignement est relativement élevé en Allemagne, en Angleterre, en Corée, au Danemark, au Japon et au Luxembourg (60 USD au moins). Le salaire par heure d'enseignement varie plus fortement encore dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire : il est inférieur ou égal à 30 USD en Hongrie et, dans les pays partenaires, en Estonie, mais est égal ou supérieur à 80 USD en Allemagne, en Belgique, en Corée, au Danemark, en Finlande, au Japon, au Luxembourg et aux Pays-Bas (voir le tableau D3.1).

Le salaire par heure d'enseignement est généralement plus élevé dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire, même dans les pays où le salaire statutaire est équivalent entre les deux niveaux d'enseignement, car les enseignants doivent donner moins d'heures de cours dans l'enseignement secondaire (voir l'indicateur D4). En moyenne dans les pays de l'OCDE, les enseignants gagnent 39 % de plus environ par heure d'enseignement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Cet écart de rémunération ne représente pas plus de 5 % en Écosse et en Nouvelle-Zélande, mais atteint ou dépasse 60 % en Belgique (Communauté flamande), au Luxembourg et aux Pays-Bas et passe même la barre des 100 % au Danemark (voir le tableau D3.1). Par contraste, en Angleterre,

les enseignants gagnent 9 % de plus par heure d'enseignement dans l'enseignement primaire que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

L'écart de salaire entre l'enseignement primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est sensible lorsque le facteur de comparaison est le salaire par heure d'enseignement, mais il s'atténue ou disparaît lorsque le facteur de comparaison est le salaire par heure de travail. Au Portugal par exemple, l'écart de rémunération par heure d'enseignement entre l'enseignement primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire représente 14 % alors que le salaire statutaire et le temps de travail dans l'établissement sont équivalents à ces deux niveaux d'enseignement, ce qui s'explique par le fait que les enseignants donnent 12 % d'heures de cours en plus dans l'enseignement primaire que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D4.1).

Ancienneté et niveau de qualification dans les barèmes salariaux des enseignants

Le régime salarial des enseignants donne la mesure des encouragements financiers qui leur sont accordés à différents stades de leur carrière. Certains éléments montrent qu'une proportion non négligeable d'enseignants et de membres de la direction ne souhaitent pas progresser davantage dans la hiérarchie de leur établissement (pour exercer les fonctions de chef d'établissement, par exemple) (OCDE, 2005). Leur réserve s'explique probablement par le fait que les aspects négatifs d'une promotion l'emportent sur les aspects positifs que sont la revalorisation salariale, le prestige et autres. Si tel est le cas, il serait utile, pour rendre ce type de promotion plus attractif, de modifier les missions et les responsabilités associées à cette fonction ou de revoir les barèmes salariaux et autres avantages financiers.

Comme le montre le tableau D3.1, les données des pays de l'OCDE sur les salaires des enseignants se limitent aux salaires statutaires à trois stades de leur carrière, en l'occurrence en début de carrière, après 15 ans d'exercice et à l'échelon maximum. Les salaires indiqués sont ceux des enseignants ayant les qualifications minimales requises. La prudence est de mise lors des comparaisons, car certains pays de l'OCDE prévoient des ajustements salariaux en cas de qualification supérieure au niveau minimum requis. Les données présentées permettent toutefois de déterminer dans quelle mesure le régime de rémunération des enseignants prévoit des avantages salariaux en fonction de l'ancienneté et du niveau de qualification.

La compensation différée est une incitation clé pour les travailleurs dans de nombreux secteurs d'activité. Ce mode de compensation incite les travailleurs à rester fidèles à leur employeur, à ne pas abandonner leur profession et à atteindre les objectifs de performance qui leur sont fixés.

Le système de rémunération des enseignants prévoit une forme de compensation différée. Dans l'enseignement primaire, le premier cycle de l'enseignement secondaire et la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants gagnent respectivement 38 %, 39 % et 43 % de plus après 15 ans d'exercice qu'en début de carrière, selon la moyenne établie sur la base des pays de l'OCDE. Quant au salaire versé aux enseignants parvenus à l'échelon maximum du barème de rémunération aux mêmes niveaux d'enseignement, il est en moyenne supérieur de respectivement 71 %, 70 % et 74 % au salaire de début de carrière. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants possédant le niveau de qualification minimum requis perçoivent en début de carrière un salaire moyen de 30 750 USD.

Leur salaire passe à 41 927 USD après 15 ans d'exercice et à 50 649 USD à l'échelon maximum, qui est atteint après 24 ans d'ancienneté en moyenne. La progression salariale est donc similaire d'une part, entre le début de carrière et 15 ans d'exercice et, d'autre part, entre 15 ans d'exercice et l'échelon maximum (atteint après 24 ans d'ancienneté en moyenne) (voir le tableau D3.1).

Les systèmes de rémunération varient sensiblement selon les pays. Dans certains pays, le salaire progresse relativement peu au fil de la carrière. Au Danemark (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en Norvège et, dans les pays partenaires, en Slovénie, les enseignants arrivés au sommet de l'échelle barémique gagnent tout au plus 25 % de plus que leurs collègues en début de carrière.

L'augmentation du salaire selon l'ancienneté doit être interprétée en fonction du nombre d'années d'exercice requises pour progresser dans l'échelle des rémunérations, un nombre qui varie fortement entre les pays. En Australie, au Danemark, en Écosse et en Nouvelle-Zélande et, dans les pays partenaires, en Estonie, les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire atteignent le niveau maximal du barème salarial après six à neuf années d'exercice. Dans ces pays, l'avantage financier dû à l'ancienneté disparaît donc relativement rapidement par comparaison avec d'autres pays. Dans l'hypothèse où la satisfaction professionnelle et la performance dépendent, en partie du moins, des perspectives de progression salariale, des problèmes risquent de se poser lorsque les enseignants atteignent le sommet de l'échelle barémique.

En Autriche, en Corée, en Espagne, en France, en Grèce, en Hongrie, en Italie, au Japon, au Luxembourg, au Portugal et en République tchèque et, dans les pays partenaires, en Israël, il faut au moins 30 ans d'exercice pour atteindre l'échelon maximum de l'échelle des rémunérations dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.1). Il est difficile de classer les pays en fonction de leur système de rémunération, peu ou très progressif. Dans de nombreux pays, la vitesse de progression des salaires varie aux différents stades de la carrière des enseignants. À titre d'exemple, en Allemagne et au Luxembourg, le salaire augmente dans des proportions comparables pendant les 15 premières années d'exercice, mais progresse de manière très différente après cette période : le taux de revalorisation salariale est élevé au Luxembourg, mais faible en Allemagne. Les décideurs de ces deux pays se trouvent face à des défis différents à l'égard des enseignants ayant plus d'ancienneté.

Cette analyse traite de la progression du salaire des enseignants, mais il convient de souligner qu'il peut être utile de limiter l'étendue des barèmes. Nombreux sont ceux qui estiment que dans les organisations où les écarts de salaire entre les membres du personnel sont plus resserrés, les flux d'information sont plus fluides, les travailleurs se font davantage confiance et la collégialité est plus grande. Ces avantages sont à comparer à ceux qui découlent d'encouragements salariaux.

Évolution des salaires entre 1996 et 2008

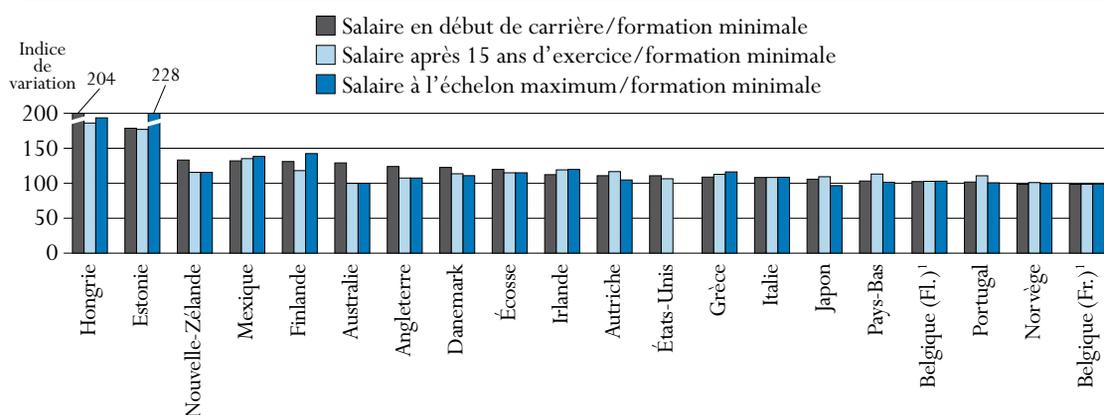
La comparaison des indices de variation des salaires des enseignants entre 1996 et 2008 montre clairement que les salaires des enseignants en poste dans l'enseignement primaire et secondaire ont augmenté en valeur réelle dans la quasi-totalité des pays. Tous niveaux d'enseignement confondus, c'est en Hongrie et, dans les pays partenaires, en Estonie que les hausses salariales les plus fortes ont été enregistrées. Dans ces pays toutefois, les salaires des enseignants restent peu élevés, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. Dans l'ensemble, ce sont les pays où les salaires restent peu élevés en 2008 que les évolutions les plus sensibles s'observent.

Entre 1996 et 2008, le salaire des enseignants a diminué en valeur réelle dans l’enseignement secondaire en Belgique (Communauté française) et dans l’enseignement primaire et le deuxième cycle de l’enseignement secondaire en Espagne. Toutefois, les chiffres de 2008 montrent que le salaire des enseignants reste élevé comparativement aux revenus professionnels des actifs occupés titulaires d’un diplôme de fin d’études tertiaires.

L’évolution des salaires diffère également selon les échelons du barème de rémunération. Ainsi, les salaires des enseignants à l’échelon maximum ont augmenté à un rythme plus soutenu que ceux en début ou milieu de carrière en Finlande, en Grèce et au Mexique (dans le premier cycle de l’enseignement secondaire) et, dans les pays partenaires, en Estonie (voir le tableau D3.2 et le graphique D3.3). En revanche, les salaires des enseignants ayant 15 ans d’exercice à leur actif ont progressé plus rapidement que ceux des enseignants en début de carrière et à l’échelon maximum au Japon, aux Pays-Bas et au Portugal. Les salaires des enseignants en début de carrière ont augmenté à un rythme plus soutenu que ceux en milieu de carrière ou à l’échelon maximum, à tous les niveaux d’enseignement, en Angleterre, en Australie, au Danemark, en Écosse et en Nouvelle-Zélande, où le système de rémunération est moins progressif que dans le pays type de l’OCDE en 2008. Si les enseignants sont attirés par les salaires élevés de début de carrière, il est possible qu’ils s’attendent à des revalorisations salariales élevées pendant toute leur carrière.

Graphique D3.3. Évolution du salaire des enseignants du premier cycle du secondaire, selon la position sur l’échelle salariale (1996 et 2008)

Indice de variation entre 1996 et 2008
(1996 = 100, niveaux de prix de 2008 calculés au moyen des déflateurs du PIB)



1. Les chiffres de 1996 pour la Belgique correspondent à l’ensemble de la Belgique. Les pays sont classés par ordre décroissant de l’indice de variation entre 1996 et 2008 du salaire des enseignants en début de carrière. Source : OCDE. Tableau D3.2. Voir les notes à l’annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2010). StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932317027>

Utiliser les ressources financières pour privilégier le recrutement d’enseignants plus jeunes est un choix qui doit être fait en tenant compte des problèmes que cela peut engendrer en termes de rétention des enseignants et de perte de motivation et de satisfaction. Par ailleurs, il convient de souligner que comparer la variation des salaires à trois échelons du barème ne permet pas nécessairement de mettre en lumière l’évolution d’autres aspects du système de rémunération.

Primes : incitations et allocations

En plus des barèmes de base, de nombreux pays prévoient des systèmes d'incitation qui leur permettent d'offrir aux enseignants des avantages financiers et/ou une réduction du nombre d'heures d'enseignement. Une diminution du nombre d'heures de cours est par exemple accordée aux enseignants au titre de l'ancienneté en Grèce et en Islande. Au Portugal, les enseignants peuvent prétendre à une augmentation de salaire ou à une réduction de leur horaire s'ils se livrent à des activités spéciales (par exemple, la supervision d'enseignants stagiaires, l'exercice des fonctions de conseiller d'orientation, etc.). Conjugués au salaire en début de carrière, ces avantages peuvent être déterminants lorsqu'il s'agit de prendre la décision de devenir ou de rester enseignant. Parmi les mesures incitatives proposées aux enseignants en début de carrière, citons les allocations familiales, les primes au titre de l'affectation dans certaines zones ou encore l'augmentation du salaire de départ au titre de la détention d'un diplôme ou d'une qualification d'un niveau supérieur aux exigences minimales requises, comme l'aptitude à enseigner plusieurs matières ou à prendre en charge des élèves ayant des besoins d'éducation spécifiques.

Des ajustements au salaire de base peuvent être accordés ponctuellement ou chaque année aux enseignants, soit par le chef d'établissement, soit par les autorités locales, régionales ou nationales. Cet indicateur établit une distinction entre les ajustements du salaire de base et les primes annuelles ou ponctuelles.

Types d'avantages salariaux

Les avantages salariaux se classent en trois grandes catégories :

- les avantages salariaux au titre des responsabilités (de gestion par exemple) assumées par les enseignants ou du lieu d'affectation (dans des régions ou des établissements défavorisés par exemple) ;
- les avantages salariaux liés à la situation personnelle des enseignants (l'âge ou l'état civil, par exemple) ; et
- les avantages salariaux liés aux qualifications, à la formation et à la performance des enseignants (par exemple un niveau de qualification supérieur au niveau minimum requis ou la participation à des activités de développement professionnel).

Cet indicateur ne porte pas sur le montant des avantages salariaux, mais indique si ces avantages sont prévus ou non dans les pays et, dans l'affirmative, identifie l'instance responsable de leur octroi (voir le tableau D3.3a et les tableaux accessibles en ligne D3.3b, D3.3c et D3.3d, ainsi que l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2010).

Le plus souvent, les primes sont accordées au titre de l'exercice de fonctions particulières ou de conditions de travail spécifiques, par exemple l'affectation dans des établissements défavorisés, en particulier ceux qui sont situés dans des quartiers très pauvres ou qui accueillent un grand nombre d'élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement. Les enseignants qui travaillent dans ces conditions rencontrent des difficultés que les enseignants qui sont en poste ailleurs n'éprouvent pas nécessairement. Ces établissements peinent souvent à recruter des enseignants et sont plus susceptibles d'être dotés d'un corps enseignant moins expérimenté (OCDE, 2005). Ces primes sont annuelles dans deux tiers environ des pays membres ou partenaires de l'OCDE. Dans dix pays, ceux qui enseignent des matières touchées par une pénurie d'enseignants bénéficient également d'une prime, annuelle le plus souvent.

Moins de la moitié des pays de l'OCDE prévoient l'octroi de primes, le plus souvent annuelles, au titre de la situation personnelle des enseignants. Les primes au titre des qualifications, de la formation ou des performances sont également très courantes dans les pays membres ou partenaires de l'OCDE. À cet égard, les critères d'octroi les plus fréquents de primes au titre de la formation initiale ou des qualifications sont la détention, avant l'entrée en fonction, d'un diplôme soit en pédagogie, soit dans la matière enseignée, d'un niveau supérieur aux qualifications minimales requises pour enseigner. Ces primes existent dans 70 % des pays membres ou partenaires de l'OCDE, la moitié d'entre eux appliquant ces deux critères d'octroi. Ces éléments interviennent dans la fixation du salaire de base dans la quasi-totalité des pays. La validation d'activités de développement professionnel donne droit à un avantage financier dans 18 pays membres ou partenaires de l'OCDE. Elle intervient dans la fixation du salaire de base dans 13 de ces pays, mais ne donne lieu qu'à une prime ponctuelle en Corée.

Dans 13 pays membres et 2 pays partenaires de l'OCDE, les enseignants peuvent prétendre à un avantage financier au titre de performances remarquables. Il s'agit du seul avantage qui puisse être considéré comme une mesure d'incitation à l'amélioration des performances. Il est octroyé sous forme de prime ponctuelle dans deux tiers de ces pays et le plus souvent sous forme de prime annuelle dans 10 pays. Dans 13 des 15 pays qui prévoient cet avantage (l'Angleterre, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque et la Suède et, dans les pays partenaires, l'Estonie et la Slovaquie), la décision de l'octroyer peut être prise par les établissements.

La méthode employée pour identifier les enseignants qui se distinguent par des performances remarquables et les récompenser en conséquence varie selon les pays. Au Mexique, l'évaluation des performances des enseignants se base sur les résultats des élèves ainsi que sur des critères en rapport avec l'expérience, les performances et les qualifications des enseignants. L'octroi de cet avantage dépend de l'évaluation du chef d'établissement en Pologne. Il n'est pas surprenant de constater que l'ancienneté donne lieu à un avantage financier qui prend la forme d'un ajustement du salaire de base dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. Il est plus courant de récompenser le fait d'enseigner dans des conditions spécifiques ou d'assumer des responsabilités supplémentaires par des primes annuelles ou ponctuelles. Échappent à ce constat les enseignants qui assument des responsabilités en matière de gestion : l'avantage dont ils bénéficient se présente généralement sous la forme d'un ajustement du salaire de base ou de primes annuelles ou ponctuelles.

Les trois types d'avantages sont proposés au titre de la qualification, de la formation et de la performance des enseignants. Comme la détention d'un diplôme d'un niveau supérieur au minimum requis est, en règle générale, connue avant l'entrée en fonction, elle donne logiquement plus souvent droit à un ajustement du salaire de base. La situation personnelle des enseignants sert de critère à l'octroi d'une prime annuelle dans 11 des 16 pays où ce type d'avantage existe.

Définitions et méthodologie

Les données sur le salaire statutaire des enseignants et leurs avantages salariaux proviennent de l'Enquête OCDE-INES de 2009 sur les enseignants et les programmes. Elles se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et sont présentées dans le respect des politiques officielles appliquées dans les établissements publics.

D3

Le salaire statutaire (voir le tableau D3.1) est la rémunération versée conformément aux barèmes officiels. Le salaire indiqué est le salaire brut (soit la rémunération versée par l'employeur), hors cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite (conformément aux barèmes salariaux en vigueur). Le salaire mentionné est celui dit « avant impôt », c'est-à-dire avant les déductions au titre de l'impôt sur le revenu. Dans le tableau D3.1, le salaire par heure d'enseignement est calculé comme suit : le salaire statutaire annuel des enseignants (tableau D3.1) est divisé par le nombre total annuel d'heures d'enseignement (tableau D4.1).

Les salaires bruts sont convertis d'après les valeurs du PIB, des parités de pouvoir d'achat (PPA) et des taux de change tels qu'ils figurent dans la *Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux*. La période de référence des salaires des enseignants s'étend du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. La période de référence du PIB par habitant et des PPA est l'année 2007-08. Les données sont corrigées en fonction de l'inflation au mois de janvier 2008. Dans les pays dont l'exercice budgétaire est décalé (en Australie et en Nouvelle-Zélande) ou dont la période de référence des salaires est légèrement différente de la norme générale de l'OCDE (en Finlande, en Hongrie et en Norvège), une correction n'est apportée au déflateur que si l'ajustement qui en résulte est supérieur à 1 %. Les ajustements mineurs ne sont pas pris en compte, car la période exacte à laquelle ils s'appliquent ne serait que légèrement différente, même s'il s'agit de l'année 2007-08. Les statistiques de référence et les années de référence des salaires des enseignants figurent à l'annexe 2.

Les revenus professionnels des diplômés de l'enseignement tertiaire correspondent à la moyenne des revenus du travail des titulaires d'un diplôme du niveau 5A, 5B ou 6 de la CITE âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année. Le salaire relatif est calculé sur la base de la dernière année dont les données sur les revenus sont disponibles. Dans les pays où les données sur le salaire des enseignants et les revenus professionnels des travailleurs ne se rapportent pas à la même année de référence (en Pologne, par exemple), la valeur de l'indicateur est corrigée en fonction de l'inflation au moyen du déflateur du PIB. Les statistiques de référence concernant les revenus professionnels des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire sont reprises à l'annexe 2 et à l'annexe 3.

Concernant le calcul de l'évolution des salaires des enseignants (tableau D3.2), les salaires de 1996 ont été convertis aux prix de 2008 sur la base du déflateur des prix du PIB.

Le salaire en début de carrière correspond au salaire annuel moyen brut des enseignants travaillant à temps plein et ayant le niveau de formation minimal requis pour commencer à enseigner.

Le salaire après 15 ans d'exercice correspond au salaire annuel des enseignants travaillant à temps plein, possédant le niveau de formation minimal requis pour enseigner et ayant 15 ans d'exercice à leur actif. Le salaire maximal correspond au salaire annuel prévu à l'échelon le plus élevé du barème applicable aux enseignants travaillant à temps plein et ayant le niveau de formation minimal requis pour enseigner.

Par définition, un ajustement du salaire de base est un écart de salaire entre ce qu'un enseignant donné perçoit comme rémunération et le montant qu'il serait censé percevoir si seule son ancienneté (c'est-à-dire le nombre d'années passées à enseigner) était prise en considération. Les ajustements peuvent être temporaires ou permanents et peuvent réellement favoriser l'avancement d'un enseignant, que ce soit par le biais de l'application d'un autre barème salarial ou du passage à un échelon barémique supérieur.

Autres références

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays à propos de cet indicateur figurent à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

En complément du tableau D3.1 qui présente les salaires statutaires des enseignants convertis en équivalents USD sur la base des PPA, un tableau indique les salaires des enseignants convertis en équivalents EUR sur la base des PPA à l'annexe 2.

Voir également :

OCDE (2005), *Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*, Éditions de l'OCDE.

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317027>

- *Tableau D3.3b. Ajustements du salaire des enseignants dans les établissements publics sur décision des chefs d'établissement (2008)*
- *Tableau D3.3c. Ajustements du salaire des enseignants dans les établissements publics sur décision des autorités locales ou régionales (2008)*
- *Tableau D3.3d. Ajustements du salaire des enseignants dans les établissements publics sur décision des autorités nationales (2008)*

Tableau D3.1.
Salaires des enseignants (2008)

Salaires statutaire annuel des enseignants des établissements publics, en début de carrière, après 15 ans d'exercice et à l'échelon maximum, selon le niveau d'enseignement, en équivalents USD convertis sur la base des PPA

	Primaire				Premier cycle du secondaire				Deuxième cycle du secondaire				Nombre d'années entre le salaire en début de carrière et le salaire à l'échelon maximum (premier cycle du secondaire)
	Salaires en début de carrière/formation minimale	Salaires après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaires à l'échelon maximum/formation minimale	Rapport entre le salaire à l'échelon maximum et le salaire en début de carrière	Salaires en début de carrière/formation minimale	Salaires après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaires à l'échelon maximum/formation minimale	Rapport entre le salaire à l'échelon maximum et le salaire en début de carrière	Salaires en début de carrière/formation minimale	Salaires après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaires à l'échelon maximum/formation minimale	Rapport entre le salaire à l'échelon maximum et le salaire en début de carrière	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Pays membres de l'OCDE													
Australie	33 153	46 096	46 096	1.39	33 336	46 908	46 908	1.41	33 336	46 908	46 908	1.41	9
Autriche	28 622	37 914	56 709	1.98	29 928	40 993	58 921	1.97	30 353	42 177	62 045	2.04	34
Belgique (Fl.)	29 223	41 093	50 190	1.72	29 223	41 093	50 190	1.72	36 360	52 667	63 391	1.74	27
Belgique (Fr.)	28 115	39 430	48 163	1.71	28 115	39 430	48 163	1.71	34 885	50 541	60 838	1.74	27
Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. tchèque	16 013	21 652	23 693	1.48	15 976	22 084	24 049	1.51	16 587	23 540	25 846	1.56	32
Danemark	37 449	42 308	42 308	1.13	37 449	42 308	42 308	1.13	39 085	51 034	51 034	1.31	8
Angleterre	30 534	44 630	44 630	1.46	30 534	44 630	44 630	1.46	30 534	44 630	44 630	1.46	10
Finlande	29 386	38 217	47 976	1.63	32 513	40 953	51 512	1.58	32 731	44 919	57 925	1.77	16
France	23 735	31 927	47 108	1.98	26 123	34 316	49 607	1.90	26 400	34 593	49 912	1.89	34
Allemagne	43 524	54 184	58 510	1.34	48 004	59 156	65 925	1.37	51 722	63 634	72 876	1.41	28
Grèce	25 974	31 946	38 658	1.49	25 974	31 946	38 658	1.49	25 974	31 946	38 658	1.49	33
Hongrie	12 175	15 049	20 208	1.66	12 175	15 049	20 208	1.66	13 226	18 079	25 523	1.93	40
Islande	24 266	27 226	30 774	1.27	24 266	27 226	30 774	1.27	25 503	31 983	33 483	1.31	18
Irlande	32 657	54 100	61 304	1.88	32 657	54 100	61 304	1.88	32 657	54 100	61 304	1.88	22
Italie	26 074	31 520	38 381	1.47	28 098	34 331	42 132	1.50	28 098	35 290	44 041	1.57	35
Japon	27 545	48 655	61 518	2.23	27 545	48 655	61 518	2.23	27 545	48 655	63 184	2.29	34
Corée	31 532	54 569	87 452	2.77	31 407	54 444	87 327	2.78	31 407	54 444	87 327	2.78	37
Luxembourg	48 793	67 723	101 163	2.07	71 508	98 849	124 231	1.74	71 508	98 849	124 231	1.74	30
Mexique	14 552	19 072	31 557	2.17	18 620	24 261	40 094	2.15	m	m	m	m	14
Pays-Bas	35 428	45 916	51 226	1.45	36 403	50 227	55 929	1.54	36 762	67 105	73 964	2.01	17
Nouvelle-Zélande	25 964	38 412	38 412	1.48	25 964	38 412	38 412	1.48	25 964	38 412	38 412	1.48	8
Norvège	29 635	37 023	37 023	1.25	29 635	37 023	37 023	1.25	31 652	39 016	39 016	1.23	16
Pologne	7 127	14 094	14 686	2.06	8 076	16 137	16 818	2.08	9 173	18 548	19 334	2.11	10
Portugal	21 677	35 486	55 654	2.57	21 677	35 486	55 654	2.57	21 677	35 486	55 654	2.57	31
Écosse	30 475	48 611	48 611	1.60	30 475	48 611	48 611	1.60	30 475	48 611	48 611	1.60	6
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Espagne	37 172	42 796	52 391	1.41	40 729	46 794	56 728	1.39	42 440	48 945	59 234	1.40	38
Suède	28 409	33 055	37 967	m	28 984	33 885	38 431	m	30 533	36 163	41 131	m	a
Suisse	44 308	56 493	69 354	1.57	50 427	64 580	78 801	1.56	58 781	76 207	89 655	1.53	27
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	a	m	m	m	m	m
États-Unis	35 999	44 172	50 922	m	35 915	44 000	53 972	m	36 398	47 317	53 913	m	m
Moyenne de l'OCDE	28 949	39 426	48 022	1.71	30 750	41 927	50 649	1.70	32 563	45 850	54 717	1.74	24
Moyenne de l'UE19	28 628	38 582	46 977	1.69	30 731	41 519	49 700	1.67	32 059	45 043	54 009	1.75	25
Pays partenaires													
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	11 981	12 687	17 510	1.46	11 981	12 687	17 510	1.46	11 981	12 687	17 510	1.46	7
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	1 617	2 046	2 331	1.44	1 723	2 331	2 532	1.47	1 995	2 582	2 813	1.41	32
Israël	18 199	19 868	27 680	1.52	18 199	22 410	27 680	1.52	18 199	22 410	27 680	1.52	36
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie	27 470	32 075	33 967	1.24	27 470	32 075	33 967	1.24	27 470	32 075	33 967	1.24	13

Remarque : le rapport entre le salaire à l'échelon maximum et le salaire en début de carrière n'a pas été calculé pour la Suède et les États-Unis car les salaires sont estimés à partir des salaires observés et non des salaires statutaires.

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317027>

Tableau D3.1. (suite)

Salaire des enseignants (2008)

Salaire statutaire annuel des enseignants des établissements publics, en début de carrière, après 15 ans d'exercice et à l'échelon maximum, selon le niveau d'enseignement, en équivalents USD convertis sur la base des PPA

	Rapport entre le salaire après 15 ans d'exercice (formation minimale) et le PIB par habitant			Rapport entre le salaire après 15 ans d'exercice (formation minimale) et les revenus d'un diplômé de l'enseignement tertiaire âgé de 25 à 64 ans travaillant à temps plein toute l'année			Salaire par heure d'enseignement après 15 ans d'exercice			Rapport entre le salaire horaire des enseignants du 2 ^e cycle du secondaire et du primaire (après 15 ans d'exercice)	
	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire		
	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)		(23)
Pays membres de l'OCDE											
Australie ¹	1.25	1.27	1.27	0.93	0.94	0.94	53	58	58	1.10	
Autriche ¹	1.02	1.10	1.13	0.72	0.77	0.79	49	68	72	1.47	
Belgique (Fl.) ¹	1.17	1.17	1.51	0.90	0.90	1.14	51	59	81	1.60	
Belgique (Fr.) ¹	1.13	1.13	1.44	0.86	0.86	1.10	54	60	84	1.54	
Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Rép. tchèque ²	0.89	0.91	0.97	0.49	0.50	0.53	25	35	39	1.52	
Danemark ¹	1.16	1.16	1.40	0.85	0.85	1.06	65	65	140	2.15	
Angleterre ²	1.26	1.26	1.26	0.82	0.82	0.82	68	62	62	0.91	
Finlande ³	1.07	1.15	1.26	0.87	0.93	1.02	56	69	82	1.45	
France ¹	0.97	1.05	1.05	0.78	0.85	0.85	34	53	55	1.59	
Allemagne ²	1.55	1.69	1.82	0.89	0.97	1.04	67	78	89	1.32	
Grèce ¹	1.13	1.13	1.13	0.74	0.74	0.74	54	75	75	1.38	
Hongrie ²	0.78	0.78	0.94	0.50	0.50	0.60	25	25	30	1.20	
Islande ¹	0.74	0.74	0.87	0.50	0.50	0.61	41	41	57	1.41	
Irlande	1.26	1.26	1.26	m	m	m	59	74	74	1.25	
Italie ¹	1.01	1.10	1.13	0.54	0.58	0.60	43	57	59	1.37	
Japon	1.44	1.44	1.44	m	m	m	69	81	97	1.42	
Corée ³	2.01	2.01	2.01	0.82	0.81	0.81	65	88	90	1.39	
Luxembourg	0.81	1.18	1.18	m	m	m	92	156	156	1.70	
Mexique	1.33	1.69	m	m	m	m	24	23	m	m	
Pays-Bas ¹	1.14	1.25	1.66	0.73	0.80	1.07	49	67	89	1.81	
Nouvelle-Zélande ²	1.42	1.42	1.42	0.97	0.97	0.97	39	40	40	1.04	
Norvège ³	0.66	0.66	0.69	0.66	0.66	0.70	50	57	75	1.49	
Pologne ²	0.84	0.96	1.10	0.59	0.68	0.78	27	31	36	1.32	
Portugal ¹	1.55	1.55	1.55	0.72	0.72	0.72	42	47	47	1.14	
Écosse ²	1.38	1.38	1.38	0.89	0.89	0.89	57	57	57	1.00	
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne ³	1.36	1.49	1.56	1.12	1.26	1.28	49	66	71	1.45	
Suède ³	0.90	0.92	0.98	0.90	0.93	0.99	m	m	m	m	
Suisse	1.34	1.53	1.80	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
États-Unis ²	0.94	0.94	1.01	0.60	0.60	0.65	40	41	45	1.12	
Moyenne de l'OCDE	1.16	1.22	1.29	0.77	0.79	0.86	50	60	71	1.39	
Moyenne de l'UE19	1.12	1.18	1.29	0.77	0.81	0.89	51	63	73	1.43	
Pays partenaires											
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Estonie ²	0.61	0.61	0.61	0.70	0.70	0.70	20	20	22	1.09	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	0.51	0.59	0.65	m	m	m	m	m	m	m	
Israël ²	0.73	0.82	0.82	0.49	0.56	0.56	26	37	41	1.57	
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Slovénie ¹	1.18	1.18	1.18	0.55	0.55	0.55	47	47	51	1.09	

1. Année de référence : 2006 pour les colonnes 17, 18 et 19.

2. Année de référence : 2008 pour les colonnes 17, 18 et 19.

3. Année de référence : 2007 pour les colonnes 17, 18 et 19.

Source : OCDE. Données relatives à la Chine, l'Inde et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317027>

Tableau D3.2.

Évolution du salaire des enseignants (entre 1996 et 2008)

Indice de variation¹ du salaire des enseignants entre 1996 et 2008, en début de carrière, après 15 ans d'exercice et à l'échelon maximum, selon le niveau d'enseignement, après conversion aux niveaux de prix de 2008 au moyen des déflateurs du PIB (1996 = 100)

	Primaire			Premier cycle du secondaire			Deuxième cycle du secondaire, filière générale		
	Salaire en début de carrière/formation minimale	Salaire après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaire à l'échelon maximum/formation minimale	Salaire en début de carrière/formation minimale	Salaire après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaire à l'échelon maximum/formation minimale	Salaire en début de carrière/formation minimale	Salaire après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaire à l'échelon maximum/formation minimale
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Pays membres de l'OCDE									
Australie	128	98	98	129	100	100	129	100	100
Autriche	110	113	108	111	117	105	106	110	98
Belgique (Fl.) ²	105	109	112	102	103	103	103	103	103
Belgique (Fr.) ²	101	105	108	98	99	99	98	99	99
Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. tchèque	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Danemark	123	113	111	123	113	111	117	108	103
Angleterre	124	107	107	124	107	107	124	107	107
Finlande	133	131	159	131	118	142	128	124	151
France	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Allemagne	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Grèce	112	116	119	109	113	116	109	113	116
Hongrie	204	186	193	204	186	193	174	180	203
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande	118	126	121	112	119	120	112	119	120
Italie	109	109	110	108	108	108	108	108	108
Japon	106	109	96	106	109	96	106	109	96
Corée	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	131	130	131	132	135	138	m	m	m
Pays-Bas	106	112	102	103	113	101	103	108	101
Nouvelle-Zélande	133	116	116	133	116	116	133	116	116
Norvège	98	101	100	98	101	100	97	103	96
Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Portugal	102	111	100	102	111	100	102	111	100
Écosse	120	115	115	120	115	115	120	115	115
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Espagne	100	98	94	m	m	m	98	96	93
Suède	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Suisse	99	94	100	m	m	m	m	m	m
Turquie	w	w	w	a	a	a	w	w	w
États-Unis	110	107	m	111	106	m	112	113	m
Pays partenaires									
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	179	177	228	179	177	228	179	177	228
Israël	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. L'indice est calculé comme suit : (salaire de 2008 en devise nationale) * 100 / (salaire de 1996 en devise nationale * déflateur du PIB de 2008) (1996 = 100). Voir les statistiques de référence sur les déflateurs du PIB et les salaires de 1996 et de 2008 en devise nationale à l'annexe 2.

2. Les chiffres de 1996 pour la Belgique correspondent à l'ensemble de la Belgique.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317027>

Tableau D3.3a.
Ajustement des salaires des enseignants dans les établissements publics (2008)
Critères d'ajustement du salaire de base et des primes pour les enseignants dans les établissements publics

	Expérience			Critères basés sur les responsabilités et les conditions d'enseignement														
	Années d'exercice en qualité d'enseignant			Responsabilités administratives en plus des activités pédagogiques			Enseignement dans un nombre de classes supérieur ou selon un horaire plus étoffé que ne le prévoit un contrat de travail à temps plein	Tâches spéciales (orientation professionnelle ou encadrement)	Enseignement dans une région défavorisée, reculée ou ayant un coût de vie élevé (prime selon la situation géographique)	Activités spéciales (par ex. clubs de sports ou de théâtre, école des devoirs, cours d'été, etc.)	Enseignement à des élèves présentant des besoins spécifiques en éducation (dans des établissements non spécialisés)			Enseignement de matières spécifiques				
Pays membres de l'OCDE	Australie	-	-	-	-	-	-	▲		▲								
	Autriche	-	▲		▲	▲	▲	▲		△								
	Belgique (Fl.)	-				△												
	Belgique (Fr.)	-						△										
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m			
	Rép. tchèque	-	▲	△	-	▲	△	▲	△	▲	△	-	▲	△				
	Danemark	-	▲	△	-	▲	△	▲	△	-	▲	△	▲	△	▲	△		
	Angleterre	-	▲	△	-	▲	△			-	▲	△	-	▲	△	-	▲	△
	Finlande		▲		-			▲	△	▲	△	-	▲	△	-	▲	△	
	France	-			-	▲	△	▲	△	-	▲	△	-					
	Allemagne	-			-				△									
	Grèce	-			▲			▲		▲								
	Hongrie	-			▲			▲		▲		△	▲					
	Islande	-	▲	△	-	▲	△	▲	△	-	▲	△	-	▲	△			
	Irlande	-	▲	△	-	▲				-	▲							
	Italie	-				△			△		▲		△					
	Japon	-			▲					▲		△	▲					
	Corée	-			▲		△				△		▲			▲		
	Luxembourg	-					△		△				-					
	Mexique	-	▲	△	-	▲		-	▲	-	▲		-	▲		-	▲	
Pays-Bas	-	▲	△	-	▲	△	-	▲	△	-	▲	△	-	▲	△	-	▲	△
Nouvelle-Zélande	-			▲			▲		▲		▲		▲		▲			
Norvège	-			▲		△	-	▲	△	▲		▲	△					
Pologne	-		△			▲	▲		▲			▲						
Portugal	-			▲		△	▲					-						
Écosse	-						▲		▲									
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
Espagne	-			▲					▲									
Suède	-					△			-									
Suisse	-			-		△		△			△	-						
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
États-Unis	-			▲					-	▲		▲			▲			
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
	Estonie	-			▲	△	▲	△	-	▲	△	▲	△	▲	△			
	Israël	-			-		-		-			-						
	Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
	Slovénie	-			-		△		△	▲		△	▲		▲			

Critères pour :

- : Décision d'une majoration du salaire de base
- ▲ : Décision d'octroi d'une prime annuelle
- △ : Décision d'octroi d'une prime ponctuelle

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317027>

Tableau D3.3a. (suite)
Ajustement des salaires des enseignants dans les établissements publics (2008)
 Critères d'ajustement du salaire de base et des primes pour les enseignants dans les établissements publics

	Critères liés aux qualifications, à la formation et aux performances des enseignants							Critères à caractère démographique		Autres		
	Détention avant l'entrée en fonction d'un diplôme supérieur aux qualifications minimales requises pour enseigner	Obtention en cours de carrière d'un diplôme ou d'un titre sanctionnant une formation d'un niveau supérieur aux qualifications minimales requises pour enseigner			Performances remarquables en matière d'enseignement	Validation d'activités de développement professionnel	Réussite remarquable de l'examen de qualification	Détention d'un diplôme pédagogique dans plusieurs matières	Situation familiale (état civil et nombre d'enfants)		Âge (indépendamment de l'ancienneté)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	-	-						▲			
	Autriche				△				▲		▲	
	Belgique (Fl.)	-	▲								▲	
	Belgique (Fr.)	-	-								▲ △	
	Chili	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m
	Rép. tchèque			- ▲ △	▲ ▲ △	▲ ▲ △					- △	
	Danemark	- ▲ △	- ▲ △	▲ ▲ △	▲ ▲ △							
	Angleterre	- ▲ △	- ▲ △	▲ ▲ △	▲ ▲ △							
	Finlande	-	- ▲	▲	▲	▲						
	France									▲		
	Allemagne									-	-	
	Grèce	-	▲							▲		-
	Hongrie	-	-		△	-			▲			▲
	Islande	- ▲ △	- ▲ △	▲ ▲ △	▲ ▲ △		△				- ▲	
	Irlande	- ▲	- ▲									
	Italie									-		
	Japon									▲		▲
	Corée						△			▲ △	▲	
	Luxembourg		-							▲	-	
	Mexique	- ▲	- ▲	- ▲	- ▲	- ▲	- ▲	- ▲				
	Pays-Bas	- ▲ △	- ▲ △	- ▲ △	- ▲ △	- ▲ △	- ▲ △	- ▲ △				
	Nouvelle-Zélande	-	-	▲	▲	▲						▲
	Norvège	- ▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲			▲	
	Pologne	- ▲ △		▲ ▲ △	▲ ▲ △	-		△				▲ △
	Portugal	-	-							▲		
	Écosse		-									
	Rép. slovaque	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m
Espagne		▲										
Suède	-	-	-	-	-	-	-					
Suisse									▲		▲	
Turquie	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	
États-Unis	- ▲	- ▲	△	- ▲								
Pays partenaires	Brésil	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	
	Estonie	-	-	▲ ▲ △	-			▲ ▲ △		-		
	Israël	-	-		-				-	-		
	Fédération de Russie	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	
	Slovénie	▲	-	△	-						▲	

Critères pour :
 - : Décision d'une majoration du salaire de base
 ▲ : Décision d'octroi d'une prime annuelle
 △ : Décision d'octroi d'une prime ponctuelle

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).
 Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317027>

QUEL EST LE TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS ?

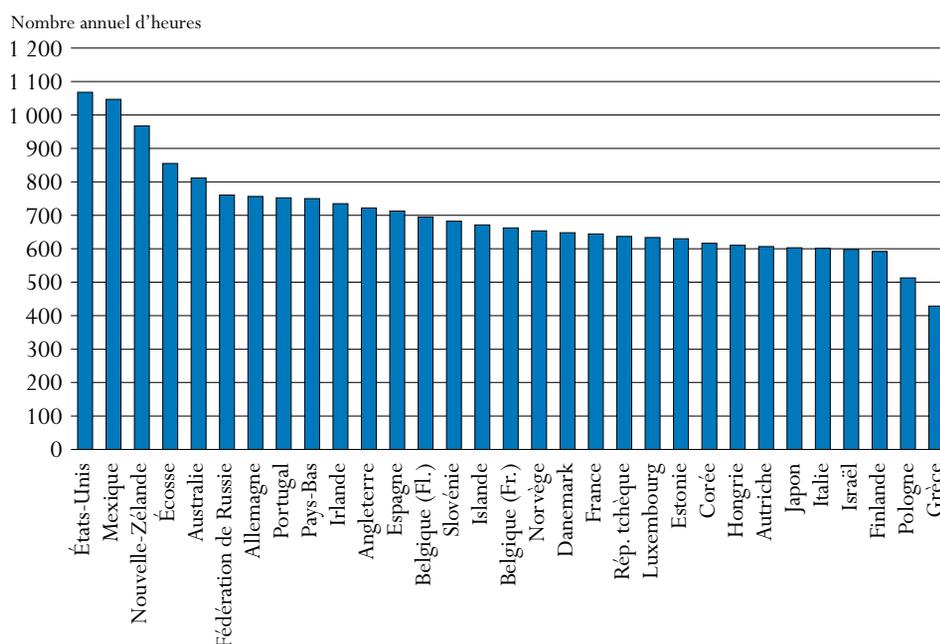
Cet indicateur porte sur le temps de travail légal et sur le temps d'enseignement légal des enseignants aux différents niveaux d'enseignement. Bien que le temps de travail et le temps d'enseignement ne déterminent qu'en partie la charge de travail des enseignants, ils permettent de mieux comparer les exigences des pays envers leurs enseignants. Combiné avec la taille moyenne des classes (voir l'indicateur D2) et le salaire des enseignants (voir l'indicateur D3), cet indicateur décrit plusieurs aspects essentiels des conditions de travail des enseignants.

Points clés

Graphique D4.1. Nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle du secondaire (2008)

Nombre annuel d'heures d'enseignement dans les établissements publics

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants donnent en moyenne 703 heures de cours par an dans les établissements publics. Leur temps d'enseignement représente toutefois moins de 520 heures en Grèce (429 heures) et en Pologne (513 heures) mais passe la barre des 1 000 heures aux États-Unis (1 068 heures) et au Mexique (1 047 heures).



Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE. Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>

Autres faits marquants

- Dans l'enseignement primaire, les enseignants donnent en moyenne 786 heures de cours par an dans les établissements publics, soit 13 heures de moins qu'en 2007. Leur temps d'enseignement représente moins de 650 heures au Danemark, en Grèce, en Hongrie et en Pologne et, dans les pays partenaires, en Estonie, mais atteint 1 097 heures aux États-Unis.
- Dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants donnent en moyenne 661 heures de cours par an. Le temps d'enseignement varie de 364 heures au Danemark à 1 051 heures aux États-Unis.
- La répartition mensuelle, hebdomadaire et quotidienne du temps d'enseignement annuel des enseignants varie considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, dans l'enseignement primaire et secondaire, les enseignants donnent moins d'heures de cours par an au Danemark qu'en Islande, alors qu'on compte 42 semaines de cours par an au Danemark, mais 35 ou 36 seulement en Islande.
- La réglementation du temps de travail des enseignants varie également selon les pays. Les enseignants sont légalement tenus de travailler pendant un nombre d'heures déterminé dans la plupart des pays. Dans certains pays toutefois, seul le nombre d'heures d'enseignement par semaine est spécifié, et le temps de travail hors enseignement (à l'école ou ailleurs) nécessaire par heure de cours peut faire l'objet d'estimations. En Belgique (Communauté française) par exemple, le temps de présence à l'école en dehors des cours est fixé par les établissements et les autorités stipulent uniquement le nombre minimum et maximum d'heures de cours par semaine à chaque niveau d'enseignement.

Contexte

Comme le temps d'instruction prévu pour les élèves (voir l'indicateur D1), la taille des classes et le taux d'encadrement (voir l'indicateur D2) et le salaire des enseignants (voir l'indicateur D3), le temps que les enseignants consacrent à l'enseignement proprement dit a une incidence sur le budget que les pays doivent affecter à l'éducation (voir l'indicateur B7). Par ailleurs, le nombre d'heures de cours et l'importance des activités autres que l'enseignement sont des aspects majeurs des conditions de travail, qui peuvent être déterminants pour l'attractivité du métier d'enseignant.

La part du temps de travail consacrée à l'enseignement permet d'évaluer le temps réservé à d'autres activités, comme la préparation des cours, la correction des copies, la formation continue et les réunions de travail. Si les enseignants doivent passer une grande partie de leur temps de travail à donner cours, il est possible qu'ils aient moins de temps à consacrer à la préparation des leçons et à l'évaluation des élèves. Ils peuvent s'acquitter de ces tâches tout comme les enseignants dont le nombre d'heures de cours est plus faible, mais probablement en dehors de leur temps de travail légal.

Observations et explications

Nombre d'heures de cours dans l'enseignement primaire

Le nombre annuel d'heures de cours que doit donner un enseignant type dans un établissement public varie selon les pays, tant dans l'enseignement primaire que secondaire. Il est généralement plus élevé dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire.

Dans l'enseignement primaire, les enseignants donnent en moyenne 786 heures de cours par an, soit 13 heures de moins qu'en 2007. Leur temps d'enseignement représente moins de 650 heures au Danemark (648 heures), en Grèce (593 heures), en Hongrie (611 heures) et en Pologne (513 heures) et, dans les pays partenaires, en Estonie (630 heures), mais il passe la barre des 900 heures en France (926 heures), en Irlande (915 heures), en Nouvelle-Zélande (985 heures) et aux Pays-Bas (930 heures). Il dépasse même le millier d'heures aux États-Unis (1 097 heures) (voir le graphique D4.2 et le tableau D4.1).

La répartition du temps d'enseignement tout au long de l'année varie sensiblement selon les pays. Ainsi, c'est en Corée que le nombre de jours de cours est le plus élevé (220) dans l'enseignement primaire. Dans ce pays toutefois, les enseignants ne donnent que 3.8 heures de cours par jour en moyenne, un chiffre inférieur à la moyenne de l'OCDE (4.2 heures). Le Danemark et l'Islande offrent un contraste intéressant à cet égard. Le nombre d'heures de cours que les enseignants doivent donner par an est similaire dans les deux pays (voir le graphique D4.2). Toutefois, les enseignants doivent en principe donner 200 jours de cours étalés sur 42 semaines au Danemark, contre 180 jours de cours répartis sur 36 semaines en Islande. C'est le nombre d'heures de cours données par jour qui explique cette différence entre les deux pays. Dans l'enseignement primaire, on compte 20 jours de cours de moins en Islande qu'au Danemark, mais les enseignants doivent donner en moyenne 3.7 heures de cours par jour en Islande, contre 3.2 heures de cours par jour au Danemark. Cet écart minime d'un peu plus d'une demi-heure de cours de plus par jour se répercute par une différence sensible dans le nombre de jours de cours que les enseignants doivent donner par an.

Dans l'enseignement primaire, le temps d'enseignement n'a guère varié entre 1996 et 2008 dans la plupart des pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, sauf en Belgique (Communauté française), en Écosse, en Grèce et au Portugal. Entre 1996 et 2008, le temps d'enseignement à ce niveau a augmenté de 9 % au Portugal, mais a diminué de 24 % en Grèce (voir le tableau D4.2).

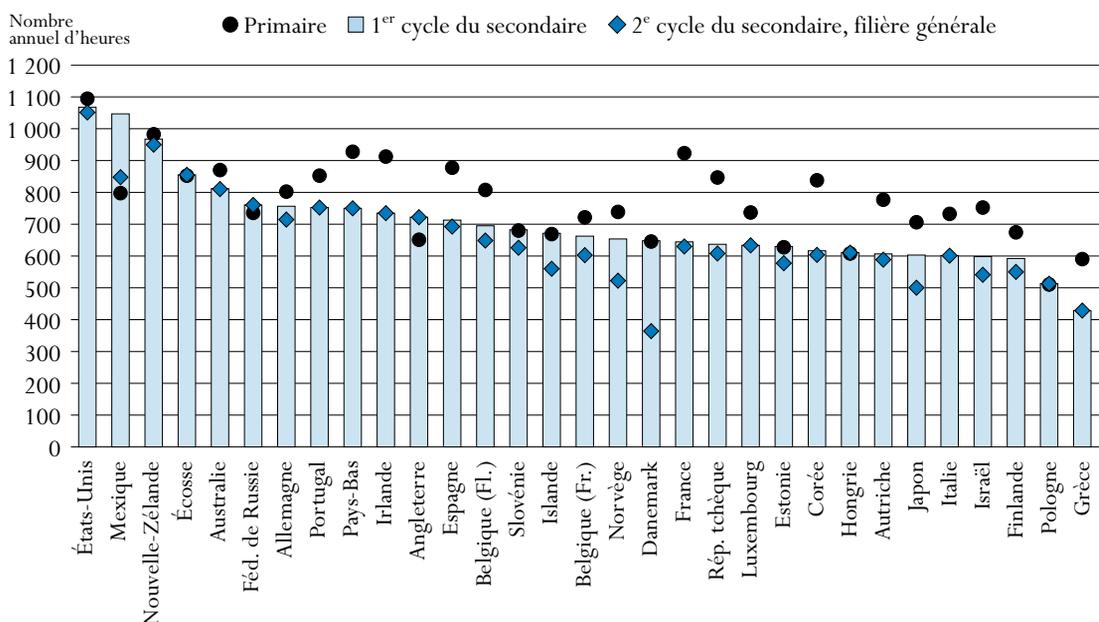
Nombre d'heures de cours dans l'enseignement secondaire

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les enseignants donnent 703 heures de cours par an dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Le temps d'enseignement annuel varie selon les pays : il ne représente pas plus de 600 heures en Finlande (592 heures), en Grèce (429 heures) et en Pologne (513 heures) et, dans les pays partenaires, en Israël (598 heures), mais dépasse le millier d'heures aux États-Unis (1 068 heures) et au Mexique (1 047 heures) (voir le graphique D4.1 et le tableau D4.1)

Dans l'ensemble, le nombre d'heures de cours est moins élevé dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants en filière générale sont légalement tenus de donner 661 heures de cours par an en moyenne. Leur temps d'enseignement est, en moyenne, de 364 heures par an au Danemark et représente au moins 800 heures en Australie (810 heures), en Écosse (855 heures) et au Mexique (848 heures), et plus de 900 heures en Nouvelle-Zélande (950 heures). Il dépasse le millier d'heures aux États-Unis (1 051 heures) (voir le graphique D4.2 et le tableau D4.1).

Graphique D4.2. Nombre annuel d'heures d'enseignement, selon le niveau d'enseignement (2008)

Nombre annuel d'heures d'enseignement dans les établissements publics

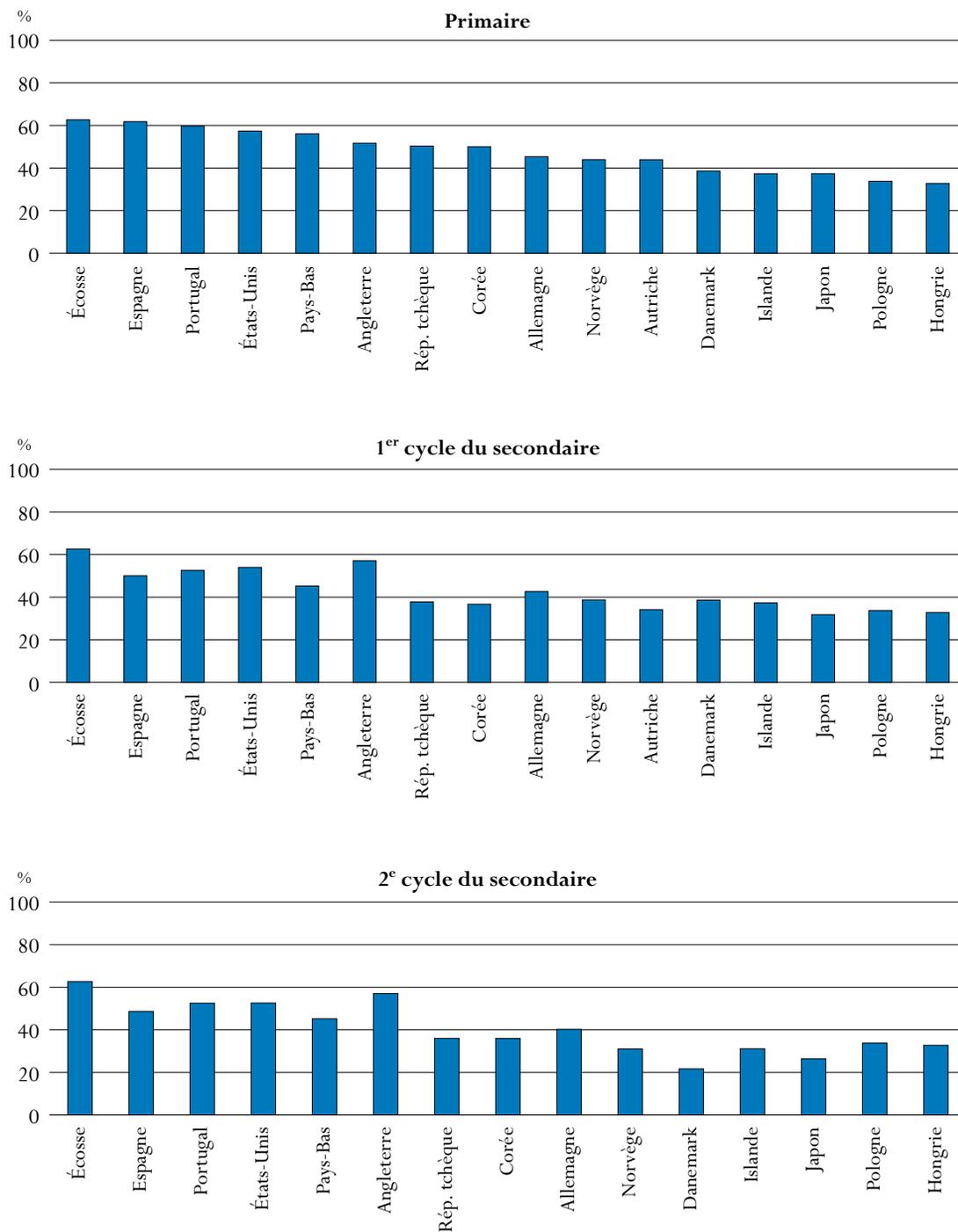


Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Source : OCDE. Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>

Graphique D4.3. Part de l'enseignement dans le temps de travail des enseignants, selon le niveau d'enseignement (2008)

Pourcentage d'heures d'enseignement dans le temps de travail légal total



Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'heures d'enseignement dans le temps de travail des enseignants du primaire. Source : OCDE, Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>

Dans l'enseignement secondaire, comme dans l'enseignement primaire, le nombre annuel d'heures et de jours de cours varie grandement d'un pays à l'autre. Par voie de conséquence, le nombre moyen d'heures de cours que les enseignants doivent donner quotidiennement varie sensiblement aussi selon les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire par exemple, les enseignants ne donnent en moyenne pas plus de trois heures de cours par jour en Corée, en Grèce, au Japon et en Pologne, alors qu'ils en donnent au moins cinq par jour aux États-Unis, au Mexique et en Nouvelle-Zélande. De même, dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants ne donnent en moyenne pas plus de trois heures de cours par jour en Corée, au Danemark, en Finlande, en Grèce, au Japon, en Norvège et en Pologne, tandis qu'ils en donnent au moins cinq aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande (voir le graphique D4.3). La Corée illustre bien les différences dans la répartition du temps de travail des enseignants. C'est le seul pays où les enseignants doivent donner cours plus de cinq jours par semaine en moyenne, mais comme ils donnent moins d'heures de cours par jour, leur temps d'enseignement annuel est inférieur à la moyenne. Le fait que les pauses entre les cours soient comptabilisées dans le temps d'enseignement dans certains pays et pas dans d'autres explique en partie ces différences.

Entre 1996 et 2008, le temps d'enseignement a varié à la hausse ou à la baisse dans une mesure égale ou supérieure à 5 % dans la moitié des pays dont les données sont disponibles dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et dans 10 pays sur 16 dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Durant cette période, le nombre d'heures de cours a augmenté de 29 % dans l'enseignement secondaire en Hongrie et de 31 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Portugal. Le temps d'enseignement a diminué de 35 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Danemark et de 32 % dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Grèce (voir le tableau D4.2).

Variation contrastée du nombre d'heures de cours selon le niveau d'enseignement

En Corée, en France et en République tchèque, les enseignants donnent plus de 200 heures de cours de plus dans l'enseignement primaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans ces pays ainsi qu'au Danemark, au Japon et en Norvège et, dans les pays partenaires, en Israël, ils en donnent plus de 200 de plus également dans l'enseignement primaire que dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En revanche, le nombre annuel d'heures de cours ne varie pas de plus de 60 heures ou ne varie même pas du tout entre l'enseignement primaire et le premier cycle, voire le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Allemagne, au Danemark, en Écosse, aux États-Unis, en Hongrie, en Islande, en Nouvelle-Zélande et en Pologne et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Slovénie. L'Angleterre et le Mexique et, dans les pays partenaires, la Fédération de Russie sont les seuls pays où le nombre d'heures de cours est plus élevé dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Au Mexique, les enseignants donnent un peu plus de 30 % d'heures de cours de plus dans le premier cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Le nombre d'heures de cours y est moins élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans le premier cycle, mais reste supérieur de 6 % au nombre d'heures de cours prévus dans l'enseignement primaire, ce qui s'explique essentiellement par un nombre d'heures de cours quotidien nettement plus important (voir le graphique D4.1).

Lors de l'interprétation de la variation du temps d'enseignement entre les pays, il faut tenir compte du fait que le nombre d'heures de cours, tel qu'il est défini dans le présent indicateur, ne correspond pas nécessairement à la charge d'enseignement. Le nombre d'heures de cours représente une composante importante de la charge d'enseignement, mais la préparation et le suivi des leçons (y compris la correction des copies) sont également à prendre en considération dans les comparaisons de la charge d'enseignement. D'autres éléments pertinents, comme le nombre de matières enseignées, le nombre d'élèves pris en charge et le nombre d'années pendant lesquelles les enseignants s'occupent des mêmes élèves, interviennent aussi.

Temps de travail des enseignants

La réglementation du temps de travail des enseignants varie énormément d'un pays à l'autre. Dans certains pays, seul le nombre d'heures d'enseignement est spécifié dans la réglementation, tandis que dans d'autres, le temps de travail global l'est également. Parfois, la réglementation définit aussi la répartition du temps de travail entre l'enseignement proprement dit et les autres activités.

Dans la plupart des pays, les enseignants sont légalement tenus de travailler pendant un certain nombre d'heures par semaine pour percevoir leur rémunération à temps plein. Ce temps de travail comprend les heures consacrées à l'enseignement et celles consacrées à d'autres activités. Dans ce cadre réglementaire, la répartition du temps de travail entre l'enseignement proprement dit et les autres activités varie selon les pays (voir le graphique D4.3). En règle générale, le nombre d'heures à consacrer à l'enseignement est spécifié à l'échelle nationale (sauf en Suède). Toutefois, certains pays fixent également à l'échelle nationale le temps que les enseignants doivent passer dans leur établissement.

L'Angleterre, l'Australie, la Belgique (Communauté flamande, dans l'enseignement primaire), le Danemark (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), l'Espagne, les États-Unis, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et la Suède et, dans les pays partenaires, l'Estonie et Israël spécifient le temps que les enseignants doivent passer dans leur établissement, tant à enseigner qu'à se livrer à d'autres activités.

En Grèce, la législation prévoit une réduction du nombre d'heures de cours en fonction de l'ancienneté. Dans l'enseignement secondaire, les enseignants donnent 21 heures de cours par semaine en début de carrière, mais n'en donnent plus que 19 par semaine après 6 ans de carrière et 18 par semaine après 12 ans de carrière. Enfin, leur horaire se réduit à 16 heures de cours par semaine après 20 ans de carrière, ce qui représente un peu moins de trois quarts de l'horaire des enseignants en début de carrière. Toutefois, les enseignants doivent passer le reste de leur temps de travail dans leur établissement.

En Allemagne, en Autriche (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Corée, en Écosse, en Hongrie, au Japon, aux Pays-Bas, en Pologne et en République tchèque, le temps de travail annuel total des enseignants est spécifié (mais la répartition entre le temps de présence à l'école et le temps passé ailleurs ne l'est pas). Dans certains pays, la réglementation définit aussi (partiellement) le nombre d'heures qui doit être consacré à des activités autres que l'enseignement, sans toutefois préciser si ce temps doit être passé ou non dans l'établissement.

Part du temps de travail consacrée à d'autres activités que l'enseignement

En Belgique (Communauté française), en Finlande, en France et en Italie et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie et en Slovénie, le temps que les enseignants doivent consacrer à des activités autres que l'enseignement n'est pas réglementé, ni dans l'enseignement primaire, ni dans l'enseignement secondaire, mais cela ne signifie pas une totale liberté en la matière. En Autriche, les dispositions légales concernant le temps de travail des enseignants se fondent sur l'hypothèse que les tâches qui leur incombent (y compris la préparation des leçons et des examens, la correction des devoirs et des copies, l'administration des examens et les tâches administratives) représentent un temps de travail total de 40 heures par semaine. En Belgique (Communauté flamande), le nombre d'heures à consacrer à des activités autres que l'enseignement au sein de l'établissement est fixé par les établissements. En revanche, le temps qui doit être consacré à la préparation des leçons, à la correction des copies et des devoirs des élèves, etc., n'est pas réglementé. Le gouvernement se borne à spécifier le nombre minimum et maximum de cours (de 50 minutes) que les enseignants doivent donner par semaine à chaque niveau d'enseignement (voir le tableau D4.1).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent de l'Enquête OCDE-INES de 2009 sur les enseignants et les programmes.

Temps d'enseignement

Le temps d'enseignement annuel correspond au nombre d'heures de cours qu'un enseignant travaillant à temps plein donne par an à un groupe ou à une classe d'élèves conformément à la réglementation. En règle générale, il est calculé comme suit : le nombre annuel de jours de cours est multiplié par le nombre d'heures de cours qu'un enseignant donne par jour (abstraction faite du temps officiellement réservé aux pauses entre les cours ou séries de cours). Toutefois, certains pays fournissent des estimations du temps d'enseignement qui sont basées sur des résultats d'enquête.

Dans l'enseignement primaire, les courtes pauses entre les leçons sont incluses si les enseignants sont responsables de leur classe pendant ce temps.

Temps de travail

Le temps de travail correspond au nombre normal d'heures de travail d'un enseignant à temps plein. Selon la réglementation en vigueur dans chaque pays, le temps de travail comprend :

- soit uniquement les heures directement consacrées à l'enseignement (ainsi qu'à d'autres activités scolaires concernant les élèves, notamment la correction des devoirs et des contrôles, à l'exclusion des examens annuels) ;
- soit, d'une part, les heures directement consacrées à l'enseignement et, d'autre part, les heures consacrées à d'autres activités liées à l'enseignement, telles que la préparation des cours, l'orientation des élèves, la correction des devoirs et des copies, les activités de développement professionnel, les réunions avec les parents, les réunions de personnel et des tâches générales à caractère scolaire.

Le temps de travail ne comprend pas les heures supplémentaires qui sont rémunérées.

Temps de travail à l'école

Le temps de travail à l'école correspond au temps que les enseignants sont censés passer dans leur établissement, que ce soit pour enseigner ou pour se livrer à d'autres activités.

Nombre de semaines et de jours de cours

Le nombre de semaines de cours correspond au nombre de semaines d'instruction, déduction faite des semaines de vacances. Le nombre de jours de cours correspond au nombre de semaines de cours multiplié par le nombre de jours de cours par semaine, déduction faite des jours de vacances pendant lesquels les établissements sont fermés.

D4

Tableau D4.1.
Organisation du temps de travail des enseignants (2008)

Nombre de semaines, de jours et d'heures d'enseignement, et temps de travail des enseignants pendant l'année scolaire, dans les établissements publics

	Nombre de semaines d'enseignement			Nombre de jours d'enseignement			Nombre d'heures d'enseignement			Temps de travail à l'école (en heures)			Temps de travail légal (en heures)				
	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire (filière générale)		
																(1)	(2)
Pays membres de l'OCDE	Australie	40	40	40	196	196	196	873	812	810	1 207	1 228	1 228	a	a	a	
	Autriche	38	38	38	180	180	180	779	607	589	a	a	a	1 776	1 776	a	
	Belgique (Fl.)	37	37	37	180	181	181	810	695	649	936	a	a	a	a	a	a
	Belgique (Fr.)	37	37	37	181	181	181	724	662	603	a	a	a	a	a	a	a
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque	40	40	40	193	193	193	849	637	608	a	a	a	1 688	1 688	1 688	
	Danemark	42	42	42	200	200	200	648	648	364	1 306	1 306	m	1 680	1 680	1 680	
	Angleterre	38	38	38	190	190	190	654	722	722	1 265	1 265	1 265	1 265	1 265	1 265	
	Finlande	38	38	38	188	188	188	677	592	550	a	a	a	a	a	a	
	France	36	36	36	m	m	m	926	644	630	a	a	a	a	a	a	a
	Allemagne	40	40	40	193	193	193	805	756	715	a	a	a	1 775	1 775	1 775	
	Grèce	36	32	32	178	158	158	593	429	429	1 140	1 170	1 170	a	a	a	
	Hongrie	37	37	37	185	185	185	611	611	611	a	a	a	1 864	1 864	1 864	
	Islande	36	36	35	180	180	175	671	671	560	1 650	1 650	1 720	1 800	1 800	1 800	
	Irlande	37	33	33	183	167	167	915	735	735	1 036	735	735	a	a	a	
	Italie	38	38	38	167	167	167	735	601	601	a	a	a	a	a	a	
	Japon	40	40	40	201	201	198	709	603	500	a	a	a	1 899	1 899	1 899	
	Corée	40	40	40	220	220	220	840	616	604	a	a	a	1 680	1 680	1 680	
	Luxembourg	36	36	36	176	176	176	739	634	634	900	828	828	a	a	a	
	Mexique	41	41	36	200	200	173	800	1 047	848	800	1 167	971	a	a	a	
Pays-Bas	40	m	m	195	m	m	930	750	750	a	a	a	1 659	1 659	1 659		
Nouvelle-Zélande	39	39	38	197	194	190	985	968	950	985	968	950	a	a	a		
Norvège	38	38	38	190	190	190	741	654	523	1 300	1 225	1 150	1 688	1 688	1 688		
Pologne	38	38	38	185	185	185	513	513	513	a	a	a	1 520	1 520	1 520		
Portugal	37	37	37	171	171	171	855	752	752	1 261	1 261	1 261	1 432	1 432	1 432		
Écosse	38	38	38	190	190	190	855	855	855	a	a	a	1 365	1 365	1 365		
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
Espagne	37	37	36	176	176	171	880	713	693	1 140	1 140	1 140	1 425	1 425	1 425		
Suède	a	a	a	a	a	a	a	a	a	1 360	1 360	1 360	1 767	1 767	1 767		
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
Turquie	m	a	m	m	a	m	m	a	m	m	a	m	m	a	m		
États-Unis	36	36	36	180	180	180	1 097	1 068	1 051	1 381	1 381	1 378	1 913	1 977	1 998		
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>38</i>	<i>38</i>	<i>37</i>	<i>187</i>	<i>186</i>	<i>184</i>	<i>786</i>	<i>703</i>	<i>661</i>	<i>1 178</i>	<i>1 192</i>	<i>1 166</i>	<i>1 659</i>	<i>1 662</i>	<i>1 657</i>		
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>38</i>	<i>37</i>	<i>37</i>	<i>184</i>	<i>181</i>	<i>181</i>	<i>763</i>	<i>661</i>	<i>632</i>	<i>1 149</i>	<i>1 133</i>	<i>1 108</i>	<i>1 601</i>	<i>1 601</i>	<i>1 585</i>		
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
	Chine	35	35	35	175	175	175	m	m	m	m	m	m	m	m		
	Estonie	39	39	39	175	175	175	630	630	578	1 540	1 540	1 540	a	a	a	
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	44	44	44	252	164	164	1 260	738	738	m	m	m	m	m	m	
	Israël	43	42	42	185	178	178	755	598	541	981	783	712	a	a	a	
	Fédération de Russie	34	35	35	164	169	169	738	761	761	a	a	a	a	a	a	
Slovénie	40	40	40	188	188	188	682	682	626	a	a	a	a	a	a		

Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : ministère de l'Éducation, *Notes relatives au programme expérimental d'instruction obligatoire*, 19 novembre 2001. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>

Tableau D4.2.

Nombre annuel d'heures d'enseignement (1996, 2008)

Nombre annuel d'heures d'enseignement dans les établissements publics, selon le niveau d'enseignement, et indice de variation entre 1996 et 2008

	Primaire			Premier cycle du secondaire			Deuxième cycle du secondaire (filière générale)			
			Indice de variation entre 1996 et 2008 (1996 = 100)			Indice de variation entre 1996 et 2008 (1996 = 100)			Indice de variation entre 1996 et 2008 (1996 = 100)	
	2008 (1)	1996 (2)	(3)	2008 (4)	1996 (5)	(6)	2008 (7)	1996 (8)	(9)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	873	m	m	812	m	m	810	m	m
	Autriche	779	684	114	607	658	92	589	623	95
	Belgique (Fl.)	810	841	96	695	724	96	649	679	96
	Belgique (Fr.)	724	858	84	662	734	90	603	677	89
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque	849	w	m	637	607	105	608	580	105
	Danemark	648	640	101	648	640	101	364	560	65
	Angleterre	654	w	m	722	w	m	722	m	m
	Finlande	677	m	m	592	m	m	550	m	m
	France	926	900	103	644	647	100	630	636	99
	Allemagne	805	772	104	756	715	106	715	671	106
	Grèce	593	780	76	429	629	68	429	629	68
	Hongrie	611	w	m	611	473	129	611	473	129
	Islande	671	m	m	671	m	m	560	m	m
	Irlande	915	915	100	735	735	100	735	735	100
	Italie	735	735	100	601	601	100	601	601	100
	Japon	709	m	m	603	m	m	500	m	m
	Corée	840	m	m	616	w	m	604	w	m
	Luxembourg	739	m	m	634	m	m	634	m	m
	Mexique	800	800	100	1 047	1 182	89	848	m	m
	Pays-Bas	930	930	100	750	867	87	750	867	87
	Nouvelle-Zélande	985	985	100	968	968	100	950	950	100
	Norvège	741	713	104	654	633	103	523	505	104
	Pologne	513	m	m	513	m	m	513	m	m
	Portugal	855	783	109	752	644	117	752	574	131
	Écosse	855	975	88	855	m	m	855	917	93
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne	880	900	98	713	a	m	693	630	110	
Suède	a	624	m	a	576	m	a	528	m	
Suisse	m	871	m	m	850	m	m	669	m	
Turquie	m	m	m	a	a	a	m	m	m	
États-Unis	1 097	w	m	1 068	w	m	1 051	w	m	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>786</i>	<i>817</i>		<i>703</i>	<i>716</i>		<i>661</i>	<i>658</i>		
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>763</i>	<i>810</i>		<i>661</i>	<i>661</i>		<i>632</i>	<i>649</i>		
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	800	m	m	800	m	m
	Estonie	630	m	m	630	m	m	578	m	m
	Israël	755	m	m	598	m	m	541	m	m
	Fédération de Russie	738	m	m	761	m	m	761	m	m
	Slovénie	682	m	m	682	m	m	626	m	m

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>

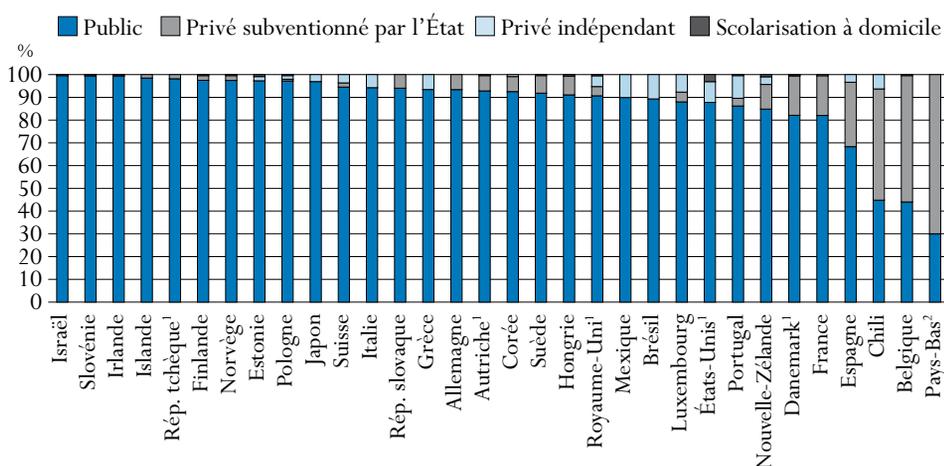
QUELLE EST L'ÉTENDUE DU DROIT AU LIBRE CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LES PAYS POUR PROMOUVOIR OU RESTREINDRE L'EXERCICE DE CE DROIT ?

Cet indicateur analyse la nature et l'étendue du droit des parents au libre choix de l'établissement ainsi que les éléments laissés à leur discrétion. Par ailleurs, il étudie les mesures que les pays ont retenues pour promouvoir ou restreindre l'exercice de ce droit au libre choix de l'établissement dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Des comparaisons du degré institutionnel de liberté de choix ont déjà été faites par le passé entre quelques pays sur la base d'études de cas, certes, mais c'est la première fois qu'une enquête internationale est réalisée à ce sujet et que des variables comparables sont utilisées pour recueillir et analyser les données.

Points clés

Graphique D5.1. Répartition des effectifs entre les différents types d'établissements d'enseignement

Il existe généralement d'autres types d'établissements d'enseignement que les établissements publics. Dans quatre pays de l'OCDE sur cinq, les établissements privés subventionnés par l'État et les établissements privés indépendants sont autorisés à fournir des services d'éducation dans le cadre de l'enseignement obligatoire. Par ailleurs, l'instruction à domicile est autorisée dans le cadre de l'enseignement obligatoire dans plus de 70 % des pays de l'OCDE. Il ressort de l'analyse de la répartition actuelle des effectifs que les établissements privés subventionnés par l'État n'accueillent plus de 10 % des effectifs que dans sept pays (la Belgique, le Chili, le Danemark, l'Espagne, la France, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas). Quant aux établissements privés indépendants, ils n'en accueillent plus de 10 % que dans trois pays (le Mexique et le Portugal et, dans les pays partenaires, le Brésil). La moitié seulement des pays déclarent des enfants instruits à domicile, une proportion qui ne représente que 0.4 % en moyenne des effectifs scolarisés.



Remarque : plusieurs pays déclarent des enfants instruits à domicile, une proportion qui représente moins de 0.01% du total des effectifs.

1. Estimation de l'instruction à domicile.
2. Estimations pour l'année de référence 2006.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion déclarée d'élèves inscrits dans des établissements d'enseignement publics.

Source : OCDE, Tableau D5.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932317065>

Autres faits marquants

- Dans la plupart des pays, l'enseignement obligatoire est en grande partie dispensé dans des établissements publics, mais d'autres options existent.
- Les pays offrent une certaine liberté de choix entre les établissements publics, mais la quasi-totalité d'entre eux commencent par inscrire les élèves dans un établissement public en fonction de sa localisation géographique. Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) dans un autre établissement public que celui qui leur a été attribué doivent en faire la demande ou en solliciter l'autorisation, mais rares sont ceux qui font cette démarche.
- Le principe du libre choix suppose que les établissements se différencient et que les parents peuvent faire leur choix en fonction du profil ou des méthodes pédagogiques de ces établissements. La portée et la nature de la réglementation applicable aux établissements publics et privés peuvent réduire le degré de liberté de choix, voire sa pertinence, dans les pays où les établissements sont plus réglementés. La réglementation consiste le plus souvent à imposer aux établissements de dispenser des programmes de cours normalisés et à respecter les normes de certification et les conditions de travail prévues par la loi pour le personnel enseignant.
- Les pouvoirs publics financent les établissements publics dans tous les pays et contribuent au budget des établissements privés dans de nombreux pays. De plus, ils accordent bien souvent une aide financière aux familles pour leur permettre de s'acquitter des droits de scolarité et autres frais d'études. Onze des pays de l'OCDE à l'étude financent l'octroi de bourses ou de chèques-éducation. Huit pays de l'OCDE font état de l'existence de crédits d'impôt.
- En général, les familles s'acquittent elles-mêmes, en tout ou partie, des droits de scolarité dans les établissements privés. Dans 20 pays de l'OCDE sur 22, certains services ou activités sont payants dans les établissements privés indépendants. C'est le cas également dans les établissements privés subventionnés par l'État dans 13 pays de l'OCDE sur 23 ainsi que dans les établissements publics dans 2 pays sur 30.
- Au cours des 25 dernières années, l'éventail d'options qui s'offre aux parents quant au choix de l'établissement s'est élargi. Plus de la moitié des pays font état d'un assouplissement des restrictions concernant le choix d'un établissement public. Douze pays de l'OCDE ont signalé la création de nouveaux établissements publics autonomes et dix d'entre eux ont évoqué la mise en place de nouveaux mécanismes de financement afin de promouvoir le libre choix de l'établissement. Ces réformes mises en œuvre pour encourager le libre choix de l'établissement concernent le plus souvent des établissements publics et le moins souvent des établissements privés indépendants. Au cours des 25 dernières années, 6 pays de l'OCDE ont lancé des réformes en vue de multiplier les possibilités d'instruction à domicile.

Contexte

Défection, prise de parole et loyauté sont les trois issues qu'ont les consommateurs lorsqu'ils constatent que la qualité de biens ou services est insuffisante ou qu'elle se dégrade (Hirschman, 1970). Ces trois options sont généralement citées pour expliquer ou justifier le droit au libre choix de l'établissement d'enseignement. Dans ce cadre en effet, les parents peuvent opter soit pour la « défection », qui consiste à choisir un établissement autre que celui désigné, soit pour la « prise de parole », qui leur permet d'influer sur le choix de l'établissement, voire de changer d'établissement, soit pour la « loyauté », où le droit à la défection ou à la prise de parole n'est pas accordé aux parents, ou, s'il l'est, n'est pas exercé par ceux-ci.

Le libre choix de l'établissement et la prise de parole sont deux droits inextricablement liés. Les parents sont plus susceptibles de faire entendre leur voix dans les pays où ils ne jouissent guère de liberté quant au choix de l'établissement (voir l'indicateur D6). De même, lorsque les parents ont largement la possibilité de faire entendre leur voix, ils sont moins nombreux à opter pour la « défection » et à choisir d'inscrire leur enfant dans un autre établissement.

Arguments théoriques en faveur du libre choix de l'établissement

Les partisans du libre choix de l'établissement justifient en grande partie leur point de vue en arguant que la privatisation et la concurrence introduiront l'esprit d'entreprise et la culture de l'émulation qui sont insuffisants dans le secteur public de l'éducation. En théorie, la concurrence et la menace de voir des consommateurs choisir d'autres fournisseurs poussent les prestataires à proposer des services de qualité à des prix moindres, par crainte de voir leurs clients s'orienter vers des concurrents. C'est l'un des trois arguments les plus souvent invoqués pour justifier le bien-fondé de l'instauration du droit au libre choix ou de son renforcement.

Le deuxième argument est le suivant : s'il existe un large éventail d'établissements qui proposent chacun une gamme différente de services, les consommateurs choisiront celui dont l'offre de services est la plus en adéquation avec leurs préférences pédagogiques. Dans pareil cas, les établissements finiront par se replier sur un éventail limité d'orientations pédagogiques. Selon ses partisans, le choix de l'établissement en fonction des préférences pédagogiques permet aux établissements d'investir moins de temps et d'énergie à régler les conflits entre les parties prenantes et, donc, d'en consacrer davantage à l'élaboration des programmes de cours et à l'enseignement proprement dit.

Le troisième argument que les partisans du libre choix de l'établissement invoquent tient à l'autonomie : la création d'établissements plus autonomes entraînera des innovations dans les programmes de cours, les pratiques pédagogiques et la gouvernance, ce qui aura pour effet d'améliorer le rendement de l'apprentissage. Les autres établissements, y compris ceux qui ont les mêmes cibles de recrutement, pourraient également s'améliorer en adoptant des pratiques novatrices.

Classification des options de libre choix de l'établissement

Il existe plusieurs options de libre choix de l'établissement. De nombreux cadres d'évaluation prennent pour référence la mesure dans laquelle les établissements sont propriété du secteur public ou du secteur privé et le degré d'intervention du secteur public et du secteur privé dans leur financement et leur gestion. Belfield et Levin (2005) ont retenu cinq dimensions: la participation financière volontaire, la gouvernance, le financement, la production et les résultats.

Cet indicateur se base sur quatre options, qui peuvent toutes inclure ou promouvoir le libre choix de l'établissement. La première option vise les établissements qui sont détenus et financés par les pouvoirs publics, et les trois dernières, les établissements appartenant au secteur privé. Outre ces quatre options, cet indicateur établit une distinction entre les formes de libre choix applicables aux deux niveaux de la CITE qui relèvent de l'enseignement obligatoire, en l'occurrence l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) est souvent considéré comme faisant partie intégrante de l'enseignement obligatoire, mais il est exclu de cet indicateur, car de nombreux pays y proposent des filières diversifiées en fonction des besoins académiques ou professionnels.

Dans le secteur public, le droit au libre choix de l'établissement consiste généralement à permettre aux parents de faire leur choix parmi les établissements publics sous la tutelle du même niveau de l'exécutif. L'éventail d'établissements couverts par le droit au libre choix se limite donc à une municipalité, un district ou une région. Si la loi prévoit d'affecter les enfants à un établissement public en fonction de leur lieu de résidence, les parents peuvent avoir à solliciter une dérogation et à obtenir l'autorisation de les inscrire dans un autre établissement public, ce qui peut dépendre de sa capacité d'accueil.

Dans les années 80 et 90, un certain nombre de pays ont réformé leur système d'éducation dans le but de créer de nouveaux établissements publics, dotés de leur propre équipe de gestion et jouissant d'une plus grande autonomie vis-à-vis de la tutelle locale ou régionale. Plusieurs pays ont créé ce type d'établissements publics autonomes, alors que d'autres ont permis aux établissements publics de changer de statut ou de se soustraire au contrôle de l'autorité de tutelle (municipalité ou district).

Depuis les années 80, un certain nombre de réformes ont été mises en œuvre pour promouvoir la création d'établissements privés ou le développement des établissements privés existants. Certains pays ont revu à la hausse le financement public des établissements privés, à tel point que des établissements privés indépendants sont passés dans la catégorie des établissements privés subventionnés par l'État.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Le libre choix de l'établissement est un concept très complexe, difficile à cerner dans une enquête générale. Étant donné la nature des statistiques qui peuvent être recueillies à l'échelle nationale, la priorité a été donnée aux structures générales du droit au libre choix et à certains types de mesures que les pouvoirs publics peuvent prendre pour promouvoir ou restreindre l'exercice de ce droit. L'enquête a privilégié la réglementation et les structures, et non les pratiques, car celles-ci varient parfois fortement d'une municipalité à l'autre. L'annexe détaillée de cet indicateur donne des précisions importantes pour interpréter et expliquer les réponses des pays au questionnaire. Les neuf tableaux supplémentaires en ligne illustrent également toute la complexité du sujet.

Types d'établissements couverts par le droit au libre choix

La plupart des pays autorisent un large éventail d'établissements à fournir des services d'éducation dans le cadre de l'enseignement obligatoire. Cet indicateur traite, en plus des établissements

publics, de trois types de prestataires privés : les établissements privés subventionnés par l'État, les établissements privés indépendants et, enfin, les parents qui pratiquent l'instruction à domicile. L'analyse de la répartition des effectifs montre toutefois que les établissements privés n'accueillent des proportions considérables d'élèves que dans quelques pays. Les établissements privés subventionnés par l'État n'accueillent que 14 % des effectifs de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire, selon la moyenne établie sur la base des 22 pays de l'OCDE qui ont déclaré des effectifs scolarisés dans ce type d'établissement. Quant aux établissements privés indépendants, ils n'en accueillent que 4 %, en moyenne, dans les 22 pays de l'OCDE qui ont déclaré des effectifs scolarisés dans ce type d'établissement. Enfin, 16 pays membres et 3 pays partenaires de l'OCDE ont déclaré des enfants instruits à domicile, qui ne représentent toutefois que 0.4 % seulement en moyenne des effectifs (voir le graphique D5.1 et le tableau D5.2).

Le droit au libre choix de l'établissement peut être accordé dans le secteur public uniquement ou dans le secteur public et le secteur privé. Il ressort des données recueillies que les parents peuvent choisir n'importe quel établissement public dans 16 pays de l'OCDE sur 29. Dans tous les pays sauf quatre (la Belgique, le Chili, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas), les enfants sont initialement affectés à un établissement public sur la base de leur lieu de résidence. La plupart des pays limitent dans une certaine mesure la possibilité de choisir un autre établissement que celui désigné. C'est le cas aux États-Unis, en Islande, au Japon, en Norvège, en Pologne et en Suisse et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël : le choix d'un autre établissement est limité aux établissements situés dans la même localité ou la même région. Dans deux tiers environ des pays, les parents doivent demander l'autorisation d'inscrire leur enfant dans un établissement public autre que celui qui a été désigné. Dans 21 pays de l'OCDE sur 30, le choix d'un autre établissement public dépend de sa capacité d'accueil (voir le tableau D5.1).

Critères d'affectation et de sélection des élèves dans les établissements publics et privés

Dans 25 pays de l'OCDE sur 30, le critère principal d'affectation des élèves à leur établissement est leur lieu de résidence, tant dans l'enseignement primaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Ce critère se base sur le lieu de résidence de la famille dans la municipalité ainsi que sur sa proximité par rapport au site de l'établissement. L'affectation des élèves à leur établissement se base également sur des examens ou des critères de spécialisation en République slovaque et en République tchèque et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Israël, dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Il en va de même, mais uniquement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, en Allemagne, en Angleterre, en France, au Mexique, aux Pays-Bas et en Suisse. Les établissements publics n'appliquent des critères sélectifs d'admission que dans 12 pays de l'OCDE sur 30 dans l'enseignement primaire, et dans 17 pays sur 30 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D5.5 disponible en ligne).

Par contraste, ce sont les établissements privés indépendants qui jouissent de la plus grande liberté dans la fixation des critères d'admission, à la fois dans l'enseignement primaire (dans 16 pays de l'OCDE sur 19) et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (dans 16 pays de l'OCDE sur 18). Les établissements privés indépendants appliquent des critères d'admission d'ordre académique et confessionnel, et des critères relatifs au sexe des candidats dans plus de 70 % des pays de l'OCDE dont les données sont disponibles dans l'enseignement primaire et

dans plus de 80 % d'entre eux dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. À cet égard, les établissements privés subventionnés par l'État se situent entre les établissements privés indépendants et les établissements publics : ils appliquent des critères sélectifs d'admission dans 16 pays de l'OCDE sur 22 dans l'enseignement primaire et dans 18 pays sur 23 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Le droit au libre choix de l'établissement dans le secteur public

Depuis 1985, des progrès ont été accomplis sur la voie de l'élargissement de l'éventail d'établissements publics couverts par le droit au libre choix dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans près d'une douzaine de pays, les restrictions au libre choix parmi les établissements publics ont été assouplies, et les établissements publics autonomes qui ont été créés ont élargi l'éventail de choix d'établissements publics qui s'offre aux parents. Le tableau D5.6 montre que depuis 1985, l'éventail d'établissements couverts par le droit au libre choix s'est élargi dans 17 pays de l'OCDE sur 30 dans l'enseignement primaire et dans 18 pays de l'OCDE sur 30 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. De nouveaux mécanismes de financement visant à promouvoir le libre choix de l'établissement ont été créés dans le cadre des réformes mises en œuvre en Angleterre, aux États-Unis, en Finlande, en Hongrie, en Italie, au Luxembourg (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Pologne, au Portugal (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en République slovaque et en Suède et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Israël (voir le tableau D5.6 disponible en ligne).

Les établissements privés subventionnés par l'État et leur rôle de prestataire dans l'enseignement obligatoire dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire

Les établissements privés subventionnés par l'État sont autorisés à dispenser l'enseignement obligatoire dans 23 pays de l'OCDE sur 30 dans l'enseignement primaire et dans 24 pays sur 30 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Depuis 1985, le libre choix de l'établissement s'est étendu aux établissements privés subventionnés par l'État dans 11 pays de l'OCDE sur 23 dans l'enseignement primaire et dans 12 pays sur 24 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Le tableau D5.7 (disponible en ligne) montre que dans l'ensemble les restrictions au libre choix ont été assouplies et que des réformes ont été mises en œuvre : des établissements privés subventionnés par l'État ont été créés, élargissant ainsi l'éventail de choix d'établissements qui s'offre aux parents, et les établissements privés subventionnés par l'État se sont vu accorder davantage d'autonomie, notamment en matière d'admission, ce qui peut accroître le degré de liberté laissé aux parents. De nouveaux mécanismes de financement qui favorisent le libre choix de l'établissement ont également été mis en place en Angleterre, en Finlande, en Hongrie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Suède et, dans les pays partenaires, en Israël et en Slovaquie.

Les établissements privés indépendants et leur rôle de prestataire dans l'enseignement obligatoire dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire

Les établissements privés indépendants sont autorisés à dispenser l'enseignement obligatoire dans tous les pays de l'OCDE qui ont fourni des données sauf en Corée (où ils n'y sont pas autorisés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Finlande, en République slovaque, en

République tchèque et en Suède, soit dans 24 pays de l'OCDE sur 30 dans l'enseignement primaire et dans 23 pays sur 30 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. En Belgique, les établissements privés indépendants sont autorisés à dispenser l'enseignement, mais pas à décerner des diplômes homologués – l'homologation est soumise à la réussite de tests organisés par les autorités belges. Depuis 1985, le libre choix de l'établissement s'est étendu aux établissements privés indépendants dans 5 pays de l'OCDE sur 22 dans l'enseignement primaire et dans 6 pays sur 21 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D5.8 disponible en ligne).

L'instruction à domicile, un moyen légal de dispenser l'enseignement obligatoire dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire

L'instruction à domicile est un moyen légal de dispenser l'enseignement obligatoire dans 24 pays de l'OCDE sur 30 dans l'enseignement primaire et dans 22 pays sur 30 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. L'instruction à domicile n'est pas autorisée en Allemagne, Corée, en Espagne, en Grèce, au Japon, au Mexique, en République slovaque (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en République tchèque (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire) et, dans les pays partenaires, au Brésil.

Il ressort de cette enquête que dans la plupart des pays qui autorisent l'instruction à domicile :

- i)* les parents ne peuvent scolariser leur(s) enfant(s) à temps partiel dans un établissement subventionné par l'État et pratiquer l'instruction à domicile le reste du temps ;
- ii)* la législation n'a pas élargi les possibilités de pratiquer l'instruction à domicile depuis 1985 ;
- iii)* les restrictions à la pratique de l'instruction à domicile n'ont pas été assouplies dans le cadre de réformes ;
- iv)* les réformes n'ont pas créé de nouveaux mécanismes de financement qui favoriseraient la pratique de l'instruction à domicile ;
- v)* les pouvoirs publics ne soutiennent financièrement la pratique de l'instruction à domicile que dans quatre pays, en l'occurrence en Hongrie, en Nouvelle-Zélande et en République slovaque (dans l'enseignement primaire) et, dans les pays partenaires, en Estonie (voir le tableau D5.9 disponible en ligne).

Mesures financières visant à encourager les parents à exercer leur droit au libre choix de l'établissement d'enseignement ou à les en dissuader

Les mesures financières sont importantes pour encourager les parents à exercer leur droit au libre choix de l'établissement d'enseignement. Les pouvoirs publics peuvent par exemple octroyer des chèques-éducation (ou bourses) ou accorder des crédits d'impôt. En contribuant ainsi à financer les droits de scolarité, ils aident les parents qui choisissent d'inscrire leur enfant dans un autre établissement que celui qui leur a été attribué initialement.

Dans l'ensemble, les pouvoirs publics ne financent l'octroi de chèques-éducation ou de bourses pour permettre aux parents de choisir un établissement subventionné par l'État que dans tiers environ des pays qui ont fourni des données et de choisir un établissement privé indépendant que dans moins d'un cinquième de ces pays. Les chèques-éducation et les bourses sont réservés aux familles de condition modeste dans environ trois quarts des pays de l'OCDE qui en octroient. Les chèques-éducation et les bourses sont plus souvent attribués dans le premier cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire (voir le tableau D5.3 et le tableau D5.12 disponible en ligne).

Quatre pays, en l'occurrence l'Allemagne, la Corée (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), le Luxembourg et le Portugal, accordent des crédits d'impôt au titre des droits de scolarité aux parents qui choisissent d'inscrire leur enfant dans un établissement privé subventionné par l'État. Neuf pays, à savoir l'Allemagne, la Corée (dans l'enseignement primaire), l'Écosse, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg et le Portugal et dans les pays partenaires, le Brésil et l'Estonie les accordent également aux parents qui optent pour un établissement privé indépendant. En Nouvelle-Zélande, les donations aux établissements privés subventionnés par l'État et aux établissements privés indépendants sont déductibles fiscalement. Au Luxembourg, des crédits d'impôt sont accordés aux parents qui pratiquent l'instruction à domicile sous certaines conditions spécifiques (voir le tableau D5.3).

Les établissements qui sont autorisés à réclamer des droits de scolarité sont moins attractifs, surtout aux yeux des parents dont les revenus sont plus modestes. Les droits de scolarité ne sont obligatoires dans les établissements publics que dans trois pays, en l'occurrence en Belgique (Communauté flamande) et en Italie et, dans les pays partenaires, en Israël. Les établissements privés subventionnés par l'État sont autorisés à demander des droits de scolarité dans 13 pays membres et 2 pays partenaires de l'OCDE. Les établissements privés indépendants le sont aussi dans 20 pays membres et 3 pays partenaires de l'OCDE. Le montant des droits de scolarité dépend généralement du budget accordé par les pouvoirs publics à chaque établissement, mais cet aspect n'a pas été abordé dans cette enquête.

Quant aux contributions financières volontaires, les établissements publics sont autorisés à en percevoir dans 23 pays de l'OCDE sur 30. Ils n'en perçoivent pas en Allemagne, au Chili, en Grèce, en Islande, au Japon, au Luxembourg et en Suisse. Les établissements privés subventionnés par l'État et les établissements privés indépendants sont tous autorisés à percevoir des contributions volontaires. Tous les types d'établissements sont autorisés à percevoir des contributions volontaires dans tous les pays partenaires. L'indicateur B3 étudie les dépenses des ménages au titre des établissements d'enseignement de manière plus approfondie.

Pour que le libre choix soit efficace, le budget que les pouvoirs publics allouent aux établissements d'enseignement doit être étroitement lié à leurs effectifs. Lorsque des parents décident de changer leur enfant d'établissement, le fait que le financement public soit versé au nouvel établissement est un signal fort lancé au marché. Le financement attribué par élève est versé au nouvel établissement dans les établissements publics dans 13 pays de l'OCDE sur 29. Il en va de même dans les établissements privés subventionnés par l'État dans 11 pays de l'OCDE sur 23 et dans les établissements privés indépendants dans 7 pays de l'OCDE sur 13.

En cas de changement d'établissement, le financement public n'est pas nécessairement versé immédiatement au nouvel établissement. Le budget des établissements peut être ajusté au fil du temps en fonction de la variation des effectifs entre les établissements publics dans 14 pays de l'OCDE sur 30. En cas de changement d'établissement, le financement public n'est pas versé au nouvel établissement et ne fait pas ultérieurement l'objet d'un ajustement au Mexique et au Portugal et, dans les pays partenaires, en Slovaquie. Des ajustements ultérieurs au budget des établissements sont courants également en fonction de la variation des effectifs des établissements privés subventionnés par l'État (dans 11 pays de l'OCDE sur 23). Ces ajustements budgétaires ultérieurs ne s'appliquent aux établissements privés indépendants qu'en France, au Luxembourg et en Nouvelle-Zélande et, dans les pays partenaires, en Israël.

Pour plus d'informations et de précisions sur les pays, il convient de consulter le tableau D5.3 et, en ligne, les tableaux D5.12 et D5.13.

Variation de la réglementation selon le type d'établissement

Le principe du libre choix de l'établissement se base sur l'hypothèse que les établissements se différencient, de sorte que les parents peuvent effectuer leur choix en fonction du profil scolaire ou des méthodes pédagogiques. Si les établissements sont tous les mêmes, ou à tout le moins, très similaires, le libre choix ne présente pas autant d'attrait et perd de sa substance. Les établissements fortement réglementés sont censés être plus similaires, avec pour conséquence le fait que la nature et la portée de la réglementation réduisent l'étendue du libre choix et son bien-fondé. Le tableau D5.4 montre la réglementation applicable aux établissements publics, aux établissements privés subventionnés par l'État, aux établissements privés indépendants et à l'instruction à domicile.

Obligation de dispenser des programmes de cours normalisés en tout ou partie. Les établissements publics sont dans l'obligation de dispenser des programmes de cours normalisés en tout ou partie dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans 93 % des pays de l'OCDE qui ont fourni des données. Cette obligation s'applique aux établissements privés subventionnés par l'État dans 91 % des pays de l'OCDE, aux établissements privés indépendants dans 59 % des pays et aux parents qui pratiquent l'instruction à domicile dans 61 % des pays qui les y autorisent. Les tendances sont similaires dans l'enseignement primaire.

Obligation d'administrer un examen national obligatoire. Les établissements publics sont dans l'obligation d'administrer des examens nationaux obligatoires dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans 36 % des pays de l'OCDE. Cette obligation s'applique aux établissements privés subventionnés par l'État dans 32 % des pays de l'OCDE et aux établissements privés indépendants dans 30 % des pays. Les parents qui pratiquent l'instruction à domicile n'y sont tenus que dans 18 % des pays. Les examens obligatoires sont moins courants dans l'enseignement primaire : l'obligation d'en administrer s'applique aux établissements publics dans 14 % des pays de l'OCDE, aux établissements privés subventionnés par l'État dans 10 % des pays, aux établissements privés indépendants dans 13 % des pays et aux parents qui pratiquent l'instruction à domicile dans 5 % des pays.

Obligation d'administrer une évaluation nationale. Le tableau D5.4 montre que dans l'enseignement primaire, les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État sont dans l'obligation d'administrer une évaluation nationale dans deux tiers des pays de l'OCDE. Ils le sont également dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans plus de la moitié des pays de l'OCDE. Cette obligation s'applique moins souvent aux parents qui pratiquent l'instruction à domicile tant dans l'enseignement primaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (c'est le cas dans moins de deux dixièmes des pays de l'OCDE). Les établissements privés indépendants sont dans l'obligation d'administrer une évaluation nationale dans l'enseignement primaire dans la moitié des pays de l'OCDE. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, ils n'y sont tenus que dans moins de la moitié des pays de l'OCDE.

Les établissements d'enseignement peuvent-ils faire du prosélytisme ou promouvoir des pratiques religieuses ? L'existence d'établissements confessionnels est l'un des éléments qui incite les parents à exercer leur droit au libre choix de l'établissement. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire,

les établissements publics sont autorisés à faire du prosélytisme ou à promouvoir des pratiques religieuses dans 46 % des pays de l'OCDE. Les établissements privés subventionnés par l'État le sont dans 83 % des pays de l'OCDE. Les établissements privés indépendants et les parents qui pratiquent l'instruction à domicile sont autorisés à faire du prosélytisme et à promouvoir des pratiques religieuses respectivement dans 95 % et 83 % des pays de l'OCDE. Les tendances sont similaires dans l'enseignement primaire.

Obligation de respecter les normes de certification et les conditions de travail prévues pour le personnel. Tous les pays, sauf le Chili (dans l'enseignement primaire), imposent aux établissements publics de respecter les normes de certification et les conditions de travail applicables au personnel de l'éducation. Cette obligation s'étend aux établissements privés subventionnés par l'État dans tous les pays, si ce n'est au Danemark. Elle s'applique moins souvent aux établissements privés indépendants : elle ne s'étend à ces établissements que dans 16 pays de l'OCDE sur 21 dans l'enseignement primaire et dans 14 pays de l'OCDE sur 20 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Parmi les pays où l'instruction à domicile est autorisée, la République slovaque, la République tchèque et la Suisse et, dans les pays partenaires, l'Estonie imposent aux parents qui pratiquent l'instruction à domicile de respecter cette obligation s'ils emploient du personnel à cet effet.

Restrictions en matière de dotation en personnel et de taille des classes. Les établissements publics sont soumis à des restrictions en matière de dotation en personnel et de taille des classes dans 70 % environ des pays de l'OCDE. Ces restrictions s'appliquent à environ la moitié des établissements privés subventionnés par l'État et à environ un tiers des établissements privés indépendants. La Suisse et, dans les pays partenaires, l'Estonie sont les seuls pays où les parents qui pratiquent l'instruction à domicile sont soumis à ces restrictions. Ces restrictions s'appliquent plus souvent dans l'enseignement primaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Intervention des pouvoirs publics dans le financement des transports scolaires, selon le type d'établissement

Les pouvoirs publics peuvent verser aux établissements d'enseignement des fonds qu'ils doivent affecter au financement des transports scolaires. C'est surtout le cas dans les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État. Les pouvoirs publics interviennent dans le financement des transports scolaires desservant les établissements publics dans tous les pays de l'OCDE, tant dans l'enseignement primaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Il en va de même pour les établissements privés subventionnés par l'État dans trois pays de l'OCDE sur quatre environ. Dans l'ensemble, il n'y a pas eu d'amendement aux conditions de financement des transports scolaires dans le but de promouvoir l'exercice du droit au libre choix de l'établissement, quel que soit le type d'établissement et le niveau d'enseignement (voir le tableau D5.10 disponible en ligne).

Instance chargée d'informer les parents au sujet de l'éventail d'établissements d'enseignement couverts par le droit au libre choix

Dans l'ensemble, ce n'est pas le gouvernement central qui assume la responsabilité d'informer les parents sur le libre choix des établissements d'enseignement. Dans l'enseignement primaire, cette responsabilité ne lui incombe que dans 19 pays de l'OCDE sur 30. De plus, dans sept de ces pays, ce devoir d'information se limite aux établissements publics. Dans le premier cycle de l'enseignement

secondaire, la responsabilité d'informer les parents au sujet des établissements couverts par le droit au libre choix incombe au gouvernement central dans 20 pays sur 30. Ce devoir d'information se limite aux établissements publics dans six de ces pays. L'instance à laquelle incombe la responsabilité d'informer les parents varie selon les pays, mais il s'agit le plus souvent de la municipalité ou de l'exécutif local, ou de l'établissement ou de sa direction. Dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, des données sur les performances ne figurent parmi les informations fournies aux parents qu'en Angleterre, au Chili, aux États-Unis, en Hongrie et en Nouvelle-Zélande (voir le tableau D5.11 disponible en ligne).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent d'une enquête menée par l'OCDE-INES en 2009 sur le droit au libre choix de l'établissement et l'influence des parents (*2009 Survey on School Choice and Parent Voice*). Les données sur les effectifs se rapportent à l'année académique 2007-08 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé chaque année par l'OCDE.

Les établissements d'enseignement sont soit **publics**, soit **privés**. Les établissements publics et les trois autres types d'établissements privés sont définis comme suit :

- **Établissement public.** Sont considérés comme **publics** les établissements dont la gestion relève ou dépend directement : *i*) d'instances publiques en charge de l'éducation ; ou *ii*) d'un organisme gouvernemental ou d'un conseil de direction dont la plupart des membres sont désignés par une instance publique ou sont élus au suffrage public.

Dans quelques pays, de nouveaux établissements publics ont été créés au cours des 25 dernières années dans le but de promouvoir le libre choix de l'établissement. Ces établissements jouissent parfois d'une plus grande autonomie que les autres, mais ils sont considérés comme publics s'ils sont la propriété des pouvoirs publics et que leur gestion et leur financement relèvent des pouvoirs publics.

- **Établissement privé.** Sont considérés comme **privés** les établissements dont la gestion relève : *i*) d'un organisme non gouvernemental (une association professionnelle, un syndicat ou une entreprise commerciale) ; ou *ii*) d'un conseil de direction dont la plupart des membres ne sont pas désignés par une instance publique.

— Un **établissement privé subventionné par l'État** est un établissement dont le budget est financé à hauteur de 50 % au moins par les pouvoirs publics ou dont le personnel enseignant est rémunéré par une instance publique. L'expression « subventionné par l'État » fait uniquement référence à la dépendance financière de l'établissement vis-à-vis des pouvoirs publics, et non à l'intervention des pouvoirs publics dans sa gestion ou sa direction.

— Un **établissement privé indépendant** est un établissement dont le budget est financé à hauteur de moins de 50 % par les pouvoirs publics et dont le personnel enseignant n'est pas rémunéré par une instance publique. L'adjectif « indépendant » fait uniquement référence à l'indépendance financière de l'établissement, et non à son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics en matière de gestion ou de direction.

— L'**instruction à domicile** est la troisième forme retenue dans le secteur privé de l'éducation. Certains pays autorisent l'instruction à domicile sous réserve du respect de la réglementation.

Dans ce cadre, l'enseignement est dispensé aux enfants dans le milieu familial, en général par les parents, mais parfois par des précepteurs, qui doivent respecter la réglementation relative à l'enseignement obligatoire. Dans le monde, il est courant que les parents aident leurs enfants dans leur scolarité, mais cela ne relève pas de l'instruction à domicile si leur intervention vient en complément ou à l'appui de l'enseignement dispensé en milieu scolaire. Dans les pays qui l'autorisent, l'instruction à domicile se substitue à la scolarisation dans le cadre institutionnel et donne accès aux niveaux supérieurs d'enseignement dans le cadre institutionnel.

Terminologie

Les *chèques-éducation* (ou bourses) sont émis par les pouvoirs publics. Les parents peuvent les utiliser pour financer les frais de scolarité de leur enfant dans l'établissement de leur choix, autre que l'établissement public désigné. Dans la plupart des cas, les parents ne reçoivent pas de chèque à proprement parler. Ce sont les établissements qui vérifient si les élèves y ont droit, et les pouvoirs publics leur versent un financement proportionnel au nombre d'élèves éligibles. En matière de chèques-éducation ou de bourses, les groupes cibles sont généralement les minorités ethniques ou les familles de condition modeste.

Un *crédit d'impôt au titre des droits de scolarité* est une mesure fiscale qui permet aux parents de déduire de leurs impôts leurs dépenses d'éducation, y compris les droits de scolarité versés à un établissement privé. Par ce manque à gagner fiscal, les pouvoirs publics financent le coût de la scolarisation dans un établissement privé.

Autres références

Hirschman, A.O. (1970), *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Harvard University Press, Cambridge, MA.

Belfield, C.R. et Levin, H.M. (2005), *Privatizing Educational Choice: Consequences for Parents, Schools, and Public Policy*, Paradigm Publishers, Boulder, Colorado.

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317065>

- **Tableau D5.5. Critères d'affectation et de sélection des élèves dans les établissements d'enseignement publics et privés (2008)**
- **Tableau D5.6. Élargissement de l'éventail d'établissements publics couverts par le droit au libre choix au cours des 25 dernières années (2008)**
- **Tableau D5.7. Les établissements privés subventionnés par l'État et leur rôle de prestataire dans l'enseignement obligatoire dans le primaire et le premier cycle du secondaire (2008)**
- **Tableau D5.8. Les établissements privés indépendants et leur rôle de prestataire dans l'enseignement obligatoire dans le primaire et le premier cycle du secondaire (2008)**
- **Tableau D5.9. L'instruction à domicile, un moyen légal de dispenser l'enseignement obligatoire dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (2008)**
- **Tableau D5.10. Intervention des pouvoirs publics dans le financement des transports scolaires (2008)**
- **Tableau D5.11. Instance chargée d'informer les parents au sujet de l'éventail d'établissements d'enseignement couverts par le droit au libre choix (2008)**
- **Tableau D5.12. Octroi de chèques-éducation (ou bourses) (2008)**
- **Tableau D5.13. Mesure dans laquelle le financement public est versé au nouvel établissement public ou privé en cas de changement d'établissement (2008)**

Tableau D5.1.
Libre choix des parents parmi les établissements d'enseignement publics (2008)
Selon le niveau d'enseignement

	Primaire							Premier cycle du secondaire						
	Affectation initiale en fonction de la localisation géographique des établissements	Les familles ont le droit général d'inscrire leurs enfant(s) dans l'établissement public traditionnel de leur choix	Le choix d'un autre établissement public est limité au district ou à la municipalité	Le choix d'un autre établissement public est limité à la région	Les familles doivent faire une demande pour inscrire leur(s) enfant(s) dans un autre établissement public que celui qui leur a été assigné	Les familles peuvent choisir librement d'autres établissements publics, sous réserve de places disponibles	Autres restrictions ou conditions	Affectation initiale en fonction de la localisation géographique des établissements	Les familles ont le droit général d'inscrire leurs enfant(s) dans l'établissement public traditionnel de leur choix	Le choix d'un autre établissement public est limité au district ou à la municipalité	Le choix d'un autre établissement public est limité à la région	Les familles doivent faire une demande pour inscrire leur(s) enfant(s) dans un autre établissement public que celui qui leur a été assigné	Les familles peuvent choisir librement d'autres établissements publics, sous réserve de places disponibles	Autres restrictions ou conditions
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
Pays membres de l'OCDE														
Autriche	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Belgique (Fl.)	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Belgique (Fr.)	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Chili	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Rép. tchèque	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Danemark	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Angleterre	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Finlande	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui
France	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
Allemagne	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Grèce	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Hongrie	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Islande	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Irlande	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Italie	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	m	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	m
Japon	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Corée	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Luxembourg	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Mexique	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Pays-Bas	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Nouvelle-Zélande	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Norvège	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	m	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	m
Pologne	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Portugal	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Écosse	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Rép. slovaque	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Espagne	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Suède	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Suisse	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
États-Unis	Oui	m	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	m	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Pays partenaires														
Brésil	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Estonie	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Israël	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Slovénie	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non

Remarque : le système scolaire fortement décentralisé de certains États fédéraux ou pays peut induire des différences réglementaires entre États, provinces ou régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317065>

Tableau D5.2.
Les établissements publics et privés et leur rôle de prestataire dans l'enseignement obligatoire (2008)
Selon le niveau d'enseignement

	Établissements publics			Établissements privés subventionnés par l'État			Établissements privés indépendants			Instruction à domicile			
	Autorisés par la loi à gérer et dispenser l'enseignement obligatoire		Pourcentage du total des effectifs des établissements publics et privés	Autorisés par la loi à gérer et dispenser l'enseignement obligatoire		Pourcentage du total des effectifs des établissements publics et privés	Autorisés par la loi à gérer et dispenser l'enseignement obligatoire		Pourcentage du total des effectifs des établissements publics et privés	Autorisée comme moyen légal de dispenser l'enseignement obligatoire		Pourcentage du total des effectifs des établissements publics et privés	
	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire		Primaire et 1 ^{er} cycle du secondaire	Primaire		1 ^{er} cycle du secondaire	Primaire et 1 ^{er} cycle du secondaire		Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire		Primaire et 1 ^{er} cycle du secondaire
			(1)			(2)			(3)			(4)	
Pays membres de l'OCDE	Autriche ¹	Oui	Oui	92.8	Oui	Oui	7.1	Oui	Oui	x(6)	Oui	Oui	0.12
	Belgique ²	Oui	Oui	44.0	Oui	Oui	55.9	Non	Non	m	Oui	Oui	0.06
	Chili	Oui	Oui	44.8	Oui	Oui	48.9	Oui	Oui	6.3	Oui	Oui	m
	Rép. tchèque ¹	Oui	Oui	98.2	Oui	Oui	1.8	Non	Non	a	Oui	Non	n
	Danemark ¹	Oui	Oui	82.1	Oui	Oui	17.4	Oui	Oui	0.4	Oui	Oui	0.03
	Finlande	Oui	Oui	97.5	Oui	Oui	2.4	Non	Non	a	Oui	Oui	0.07
	France	Oui	Oui	82.0	Oui	Oui	17.5	Oui	Oui	0.4	Oui	Oui	n
	Allemagne	Oui	Oui	93.4	Oui	Oui	6.6	Oui	Oui	x(6)	Non	Non	a
	Grèce	Oui	Oui	93.4	Non	Non	a	Oui	Oui	6.6	Non	Non	a
	Hongrie	Oui	Oui	91.1	Oui	Oui	8.3	Oui	Oui	n	Oui	Oui	0.66
	Islande	Oui	Oui	98.5	Oui	Oui	1.5	Oui	Oui	n	Oui	Oui	x(3)
	Irlande	Oui	Oui	99.5	Non	Non	a	Oui	Oui	0.4	Oui	Oui	0.06
	Italie	Oui	Oui	94.3	Non	Non	a	Oui	Oui	5.7	Oui	Oui	m
	Japon	Oui	Oui	96.9	Non	Non	a	Oui	Oui	3.1	Non	Non	a
	Corée	Oui	Oui	92.5	Non	Oui	6.6	Oui	Non	0.9	Non	Non	a
	Luxembourg	Oui	Oui	88.0	Oui	Oui	4.3	Oui	Oui	7.7	Oui	Oui	m
	Mexique	Oui	Oui	89.9	Non	Non	a	Oui	Oui	10.1	Non	Non	a
	Pays-Bas ³	Oui	Oui	30.0	Oui	Oui	70.0	Oui	Oui	n	Oui	Oui	n
	Nouvelle-Zélande	Oui	Oui	84.8	Oui	Oui	10.8	Oui	Oui	3.4	Oui	Oui	0.96
	Norvège	Oui	Oui	97.4	Oui	Oui	2.5	Oui	Oui	x(6)	Oui	Oui	0.06
Pologne	Oui	Oui	97.2	Oui	Oui	0.8	Oui	Oui	2.0	Oui	Oui	0.06	
Portugal	Oui	Oui	86.2	Oui	Oui	3.4	Oui	Oui	10.4	Oui	Oui	0.01	
Rép. slovaque	Oui	Oui	94.0	Oui	Oui	6.0	Non	Non	n	Oui	Non	m	
Espagne	Oui	Oui	68.3	Oui	Oui	28.3	Oui	Oui	3.4	Non	Non	a	
Suède	Oui	Oui	91.8	Oui	Oui	8.1	Non	Non	n	Oui	Oui	0.01	
Suisse	Oui	Oui	94.5	Oui	Oui	1.8	Oui	Oui	3.6	Oui	Oui	m	
Royaume-Uni ¹	Oui	Oui	90.7	Oui	Oui	4.1	Oui	Oui	4.8	Oui	Oui	0.50	
États-Unis ¹	Oui	Oui	87.8	Non	Non	a	Oui	Oui	9.1	Oui	Oui	3.10	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>			<i>85.8</i>			<i>14.3</i>			<i>3.6</i>			<i>0.36</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>			<i>89.5</i>			<i>16.0</i>			<i>3.2</i>			<i>0.15</i>	
Pays partenaires	Brésil	Oui	Oui	89.3	Non	Non	a	Oui	Oui	10.7	Non	Non	a
	Estonie	Oui	Oui	97.3	Non	Non	a	Oui	Oui	1.9	Oui	Oui	0.86
	Israël	Oui	Oui	100.0	Oui	Oui	x(3)	Oui	Oui	n	Oui	Oui	0.04
	Slovénie	Oui	Oui	99.8	Oui	Oui	0.2	Oui	Oui	n	Oui	Oui	0.05

Remarque : le système scolaire fortement décentralisé de certains États fédéraux ou pays peut induire des différences réglementaires entre États, provinces ou régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

1. Estimations pour l'instruction à domicile.

2. Les établissements privés indépendants sont autorisés à fournir des services d'éducation, mais pas à délivrer des diplômes officiels.

3. Estimations pour l'année de référence 2006.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317065>

Tableau D5.3.

Mesures financières visant à encourager les parents à exercer leur droit au libre choix de l'établissement ou à les en dissuader (2008)

Selon le niveau d'enseignement et le type d'établissement

	Des chèques-éducation (ou bourses) peuvent être octroyés au titre de la scolarisation			Des crédits d'impôt sont prévus pour aider les familles à assumer le coût de la scolarisation privée			Des contributions financières obligatoires et/ou volontaires des parents sont autorisées			Mesure dans laquelle le financement public est versé au nouvel établissement public ou privé en cas de changement d'établissement																
	1 ^{er} cycle du secondaire			1 ^{er} cycle du secondaire			Contributions financières obligatoires des parents			Contributions financières volontaires des parents			Le financement est versé au nouvel établissement			Le financement n'est pas versé directement au nouvel établissement, mais des ajustements sont possibles à terme										
	Primaire			Primaire			Primaire			Primaire			Le financement est versé au nouvel établissement			Le financement n'est pas versé directement au nouvel établissement, mais des ajustements sont possibles à terme										
	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État indépendants	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État indépendants	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État indépendants	Établissements privés indépendants	Instruction à domicile	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État indépendants	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État indépendants	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État indépendants	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État indépendants	Établissements privés indépendants				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)			
Pays membres de l'OCDE	Autriche	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	m	Oui	Oui	m	Non	Non	a	Oui	Oui	a			
	Belgique (Fl.)	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	m	Non	Non	m	Non	Oui	Oui	m	Oui	Oui	m	Non	Non	a	Oui	Oui	a	
	Belgique (Fr.)	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	m	Non	Non	m	Non	Non	m	Oui	Oui	m	Non	Non	a	Oui	Oui	a		
	Chili	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	m	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	a	Non	Non	a	
	Rép. tchèque	Non	Non	a	Non	Non	a	Non	a	Non	a	Non	Oui	a	Non	Oui	a	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	Non	Non	a
	Danemark	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	a	Oui	Oui	a
	Angleterre	a	a	Non	a	a	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	a	Oui	Oui	a
	Finlande	a	a	a	a	a	a	Non	a	Non	Non	a	Non	Non	Oui	a	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	Non	Non	a	
	France	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
	Allemagne	Oui	Oui	m	Oui	Oui	m	Oui	Oui	a	Non	Oui	Oui	a	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
	Grèce	Non	a	Non	Non	a	Non	a	Non	a	a	Non	a	Non	a	Oui	Non	a	Oui	Non	a	a	Oui	a	a	
	Hongrie	Non	Non	Non	Non	Non	Non	m	m	m	m	m	m	Non	Oui	m	Oui	Oui	m	Oui	Oui	m	Oui	Oui	m	
	Islande	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Irlande	Non	a	Non	Non	a	Non	a	Non	Non	a	m	m	Non	a	Oui	Oui	a	m	Oui	a	Non	Oui	a	Non	
	Italie	Oui	a	Non	Oui	a	Non	a	Oui	m	a	Oui	m	a	Oui	a	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	Oui	Non	a	Non
	Japon	Non	a	Non	Non	a	Non	a	Non	a	a	Non	a	Non	a	Oui	Non	a	Oui	Non	a	Non	Oui	a	Non	
	Corée	Non	a	Non	Non	Non	a	a	Oui	a	Oui	a	a	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	
	Luxembourg	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
	Mexique	a	a	Non	a	a	Non	a	Non	a	a	Non	a	Non	a	Oui	Oui	a	Oui	Non	a	a	Non	a	a	
	Pays-Bas	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
	Nouvelle-Zélande	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
	Norvège	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	a	Oui	Oui	a
	Pologne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Portugal	a	a	a	a	a	a	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Écosse	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	m	Oui	Oui	m	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	m	Non		
Rép. slovaque	Non	Non	a	Oui	Non	a	Non	a	Non	Non	a	a	Non	Oui	a	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	Non	Non	a		
Espagne	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	Non	Oui	a	Non	Oui	a	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	a	Oui	Oui	a		
Suède	Non	Non	a	Non	Non	a	Non	a	Non	Non	a	Non	Non	Non	a	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	Non	Non	a		
Suisse	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	a	Oui	Oui	a		
États-Unis	a	a	Oui	a	a	Oui	a	Oui	Non	a	Oui	Non	Non	a	Oui	Oui	a	Oui	m	a	Oui	Non	a	Non		
Pays partenaires	Brésil	a	a	a	a	a	a	Oui	a	a	Oui	a	Non	a	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	a	Non	a	a		
	Estonie	Oui	a	Oui	Oui	a	Oui	m	a	Oui	m	Non	a	Non	Oui	a	Oui	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Non	a	Non	
	Israël	a	a	a	a	a	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
	Slovénie	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non		

Remarque : le système scolaire fortement décentralisé de certains États fédéraux ou pays peut induire des différences réglementaires entre États, provinces ou régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317065>

Tableau D5.4.
**Réglementation applicable aux établissements d'enseignement
dans le primaire et le premier cycle du secondaire (2008)**
Selon le type d'établissement

	Primaire																										
	Obligation de dispenser des programmes de cours normalisés en tout ou partie				Obligation d'administrer un examen national obligatoire				Obligation d'administrer une évaluation nationale				Possibilité de faire du prosélytisme ou de promouvoir des pratiques religieuses				Obligation de respecter les normes de certification et les conditions de travail prévues pour le personnel				Existence de restrictions au sujet de la dotation en personnel et de la taille des classes						
	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Instruction à domicile	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Instruction à domicile	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Instruction à domicile	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Instruction à domicile	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Instruction à domicile	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Instruction à domicile			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)				
Pays membres de l'OCDE	Autriche	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non			
	Belgique (Fl.)	Oui	Oui	m	a	Non	Non	m	a	Non	Non	m	a	Non	Non	m	a	Oui	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a		
	Belgique (Fr.)	Oui	Oui	m	Oui	Non	Non	m	Non	Oui	Oui	m	a	Non	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a		
	Chili	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non		
	Rép. tchèque	Oui	Oui	a	Oui	Non	Non	a	Non	Non	Non	a	Non	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	Non			
	Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
	Angleterre	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	
	Finlande	Oui	Oui	a	Oui	a	a	a	a	Oui	Oui	a	Non	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Non	Non	Non	a	Non		
	France	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	a	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	a	
	Allemagne	Oui	Oui	m	a	Non	Non	m	a	Oui	Oui	m	a	Non	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a		
	Grèce	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	m	a	m	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a		
	Hongrie	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a	Oui	Non	m	a		
	Irlande	Oui	a	Oui	Non	Non	a	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non		
	Italie	Oui	a	Oui	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a		
	Japon	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	Non	a	Non	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a		
	Corée	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a		
	Luxembourg	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non		
	Mexique	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a		
	Pays-Bas	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Non	Non	Non	Non		
	Nouvelle-Zélande	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non		
	Norvège	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	a	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non		
	Pologne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non		
	Portugal	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	m	a		
	Écosse	m	m	Non	Non	m	m	Non	Non	m	m	Non	Non	m	m	Oui	Oui	Oui	m	Oui	Non	Oui	m	Non	Non		
Rép. slovaque	Oui	Oui	a	Oui	Non	Non	a	Non	Non	Non	a	Non	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Non	a	a			
Espagne	Oui	Oui	Oui	a	Non	Non	Non	a	Oui	Oui	Oui	a	Non	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a			
Suède	Oui	Oui	a	Oui	Non	Non	a	Non	Oui	Oui	a	Non	Non	Non	a	Non	Oui	Oui	a	Non	Non	Non	a	Non			
Suisse	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
États-Unis	Non	a	Non	Non	Non	a	Non	Non	Non	a	Non	Non	Non	a	Oui	Oui	Oui	a	m	Non	Oui	a	Non	Non			
Pays partenaires	Brésil	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a		
	Estonie	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui			
	Israël	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m	m	m	m	Oui	Oui	Oui	Non	m	m	m	m	Oui	Oui	m	m			
	Slovénie	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	a	Oui	Oui	a	a		

Remarque : le système scolaire fortement décentralisé de certains États fédéraux ou pays peut induire des différences réglementaires entre États, provinces ou régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317065>

Tableau D5.4. (suite)
**Réglementation applicable aux établissements d'enseignement
 dans le primaire et le premier cycle du secondaire (2008)**
 Selon le type d'établissement

	Premier cycle du secondaire																								
	Obligation de dispenser des programmes de cours normalisés en tout ou partie				Obligation d'administrer un examen national obligatoire				Obligation d'administrer une évaluation nationale				Possibilité de faire du prosélytisme ou de promouvoir des pratiques religieuses				Obligation de respecter les normes de certification et les conditions de travail prévues pour le personnel				Existence de restrictions au sujet de la dotation en personnel et de la taille des classes				
	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	(31)	(32)	(33)	(34)	(35)	(36)	(37)	(38)	(39)	(40)	(41)	(42)	(43)	(44)	(45)	(46)	(47)	(48)	
Pays membres de l'OCDE	Autriche	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	
	Belgique (Fl.)	Oui	Oui	m	a	Non	Non	m	a	Non	Non	m	a	Non	Non	m	a	Oui	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a
	Belgique (Fr.)	Oui	Oui	m	a	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	a	a	Non	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a
	Chili	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Rép. tchèque	Oui	Oui	a	a	Non	Non	a	a	Non	Non	a	a	Oui	Oui	a	a	Oui	Oui	a	a	m	m	a	a
	Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Angleterre	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Finlande	Oui	Oui	a	Oui	a	a	a	a	Oui	Oui	a	Non	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Non	Non	Non	a	Non
	France	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	a	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	a
	Allemagne	Oui	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a	Non	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a
	Grèce	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	m	a	m	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a
	Hongrie	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	m	a	Oui	Oui	m	a	Oui	Non	m	a
	Islande	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Irlande	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Oui	a	Non	a
	Italie	Oui	a	Oui	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a
	Japon	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	Non	a	Non	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a
	Corée	Oui	Oui	a	a	Non	Non	a	a	Oui	Oui	a	a	Non	Non	a	a	Oui	Oui	a	a	Oui	Oui	a	a
Luxembourg	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	a	Oui	Oui	Non	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Non	Non	a	
Mexique	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	
Pays-Bas	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Non	Non	Non	a	
Nouvelle-Zélande	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Norvège	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
Pologne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
Portugal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	m	a	
Écosse	m	m	Non	Non	m	m	Non	Non	m	m	Non	Non	m	m	Oui	Oui	Oui	m	Oui	Non	Oui	m	Non	Non	
Rép. slovaque	Oui	Oui	a	a	Non	Non	a	a	Oui	Oui	a	a	Oui	Oui	a	a	Oui	Oui	a	a	Oui	Non	a	a	
Espagne	Oui	Oui	Oui	a	Non	Non	Non	a	Oui	Oui	Oui	a	Non	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	
Suède	Oui	Oui	a	Oui	Non	Non	a	Non	Oui	Oui	a	Non	Non	Non	a	Non	Oui	Oui	a	Non	Non	Non	a	Non	
Suisse	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	a	
États-Unis	Non	a	Non	Non	Non	a	Non	Non	Non	a	Non	Non	Non	a	Oui	Oui	Oui	a	m	Non	Oui	a	Non	Non	
Pays partenaires	Brésil	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Oui	a	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a
	Estonie	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui
	Israël	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m	m	m	m	Oui	Oui	Oui	a	m	m	m	m	Oui	Oui	m	m
	Slovénie	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	a	Oui	Oui	a	a

Remarque : le système scolaire fortement décentralisé de certains États fédéraux ou pays peut induire des différences réglementaires entre États, provinces ou régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317065>

COMMENT LES PARENTS PEUVENT-ILS INFLUER SUR LES STRUCTURES D'ÉDUCATION DE LEUR ENFANT ?

Cet indicateur cherche à déterminer si les parents ont la possibilité d'influer sur l'établissement d'enseignement où leur enfant est scolarisé et à identifier les moyens qui s'offrent à eux pour ce faire. Il analyse trois moyens d'expression officiels à disposition des parents d'élèves : *i*) la participation à la gouvernance ; *ii*) la participation consultative (non-gouvernance) ; et *iii*) le dépôt de plaintes ou de recours. Des formes spécifiques d'implication des parents ont été étudiées par le passé, mais c'est la première fois qu'une enquête internationale examine la réglementation et des moyens institutionnels qui permettent aux parents de faire entendre leur voix.

Points clés

Graphique D6.1. Moyens d'expression à la disposition des parents d'élèves dans les établissements publics (2008)

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les parents d'élèves disposent de divers moyens d'expression à leur disposition. Ainsi, ils peuvent participer à la gouvernance des établissements publics (dans 70 % des pays de l'OCDE) ou siéger dans des associations qui conseillent les établissements publics (dans 90 % des pays de l'OCDE). La grande majorité des pays (90 %) font aussi état de l'existence d'une procédure officielle de dépôt de plainte, et plus de la moitié d'entre eux (60 %), de l'existence d'un médiateur ou d'une agence de médiation chargé d'enregistrer les plaintes ou les recours. Les parents peuvent également contester des décisions prises par les établissements publics ou tenter d'obtenir leur révision par des moyens informels.

■ Oui ■ Non, mais leur existence n'est pas à exclure □ Non

	Les établissements d'enseignement sont dotés d'un conseil d'administration où des parents peuvent siéger	Il existe des associations de parents d'élèves, pouvant jouer un rôle de conseil ou influencer sur les décisions	La réglementation prévoit une procédure officielle de dépôt de plainte pour les parents d'élèves	Un médiateur ou une agence de médiation est responsable de l'enregistrement des plaintes
Autriche	■	■	■	□
Belgique (Fl.)	■	■	■	□
Belgique (Fr.)	■	■	■	□
Rép. tchèque	■	■	■	□
Angleterre	■	■	■	□
Estonie	■	■	■	□
France	■	■	■	□
Grèce	■	■	■	□
Islande	■	■	■	□
Luxembourg	■	■	■	□
Pays-Bas	■	■	■	□
Nouvelle-Zélande	■	■	■	□
Portugal	■	■	■	□
Slovénie	■	■	■	□
Hongrie	■	■	■	□
Israël	■	■	■	□
Norvège	■	■	■	□
Pologne	■	■	■	□
Suède	■	■	■	□
Chili	■	■	■	□
Danemark	■	■	■	□
Allemagne	■	■	■	□
Irlande	■	■	■	□
Italie	■	■	■	□
Corée	■	■	■	□
Rép. slovaque	■	■	■	□
Espagne	■	■	■	□
Finlande	■	■	■	□
Suisse	■	■	■	□
Etats-Unis	■	■	■	□
Ecosse	■	■	■	□
Bésil	■	■	■	□
Mexique	■	■	■	□
Japon	■	■	■	□
% de réponses positives dans les pays membres de l'OCDE	70	90	90	60

Les pays sont classés par ordre décroissant des moyens d'expression à la disposition des parents d'élèves dans les établissements publics.

Source : OCDE, Tableaux D6.1, D6.2 et D6.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317084>

Autres faits marquants

- Les moyens d'expression à la disposition des parents d'élèves ne varient guère entre les pays dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire.
- C'est surtout dans les établissements publics et dans les établissements privés subventionnés par l'État que des dispositions officielles consacrent le droit à la parole des parents d'élèves. Ceux-ci, par contre, ont en général moins de facilité pour faire entendre leur voix dans les établissements privés indépendants.
- Quant à la participation des parents à la gouvernance des établissements, 18 pays de l'OCDE sur 30 imposent que les parents d'élèves soient représentés au conseil de direction des établissements publics. Dans une proportion similaire de pays de l'OCDE (13 sur 23), cette obligation s'applique également aux établissements privés subventionnés par l'État. En revanche, moins d'un tiers des pays de l'OCDE (6 sur 19) imposent cette obligation dans les établissements privés indépendants. Par ailleurs, la représentation des parents d'élèves au conseil de direction des établissements est facultative dans un certain nombre de pays.
- Les associations de parents d'élèves sont des instances consultatives officielles dans 10 pays de l'OCDE sur 26 : le gouvernement est dans l'obligation de les consulter au sujet du choix de grandes orientations de l'action publique. Ces associations conseillent le gouvernement de manière informelle dans 24 pays de l'OCDE sur 27. L'Angleterre et la Corée sont les deux seuls pays où elles ne jouent aucun rôle officiel, ni informel, auprès du gouvernement. Les associations de parents d'élèves sont le plus souvent constituées à l'échelle nationale et à l'échelle des établissements. Il est plus rare qu'elles le soient à l'échelle locale ou régionale.
- Dans 27 pays de l'OCDE sur 30 (les exceptions étant la Corée, le Japon et le Mexique), une procédure officielle permet aux parents d'élèves de porter plainte contre les établissements publics. Cette procédure officielle s'applique également aux établissements privés subventionnés par l'État dans une proportion similaire de pays. Par contre, 12 pays de l'OCDE sur 20 seulement font état de l'existence d'une procédure officielle de dépôt de plainte applicable aux établissements privés indépendants.
- Deux tiers environ des pays de l'OCDE font état de l'existence d'un médiateur ou d'une agence de médiation qui a pour mission d'enregistrer les plaintes contre les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État. Ce dispositif de médiation ne s'applique aux établissements privés indépendants que dans un tiers des pays (en Corée, en Grèce, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Pologne et au Portugal et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Israël).

Contexte

La « prise de parole » fait référence aux moyens dont disposent les parents pour influencer sur l'établissement où leur enfant est scolarisé ou l'amener à évoluer. Selon Hirschman (1970), c'est l'une des trois issues qui s'offrent aux consommateurs lorsqu'ils constatent que la qualité de biens ou services est insuffisante ou qu'elle se dégrade, les deux autres étant la « défection » et la « loyauté ». Dans le cadre scolaire, la « défection » renvoie au libre choix de l'établissement (voir l'indicateur D5) et la « loyauté », à une situation où le droit à la défection ou à la prise de parole n'est pas accordé aux parents, ou, s'il l'est, n'est pas exercé par ceux-ci.

Le libre choix de l'établissement et la prise de parole sont deux droits inextricablement liés. Les parents sont plus susceptibles de faire entendre leur voix dans les pays où ils ne jouissent guère de liberté quant au choix de l'établissement. De même, lorsque les parents ont largement la possibilité de faire entendre leur voix, ils sont moins nombreux à opter pour la « défection » et à choisir d'inscrire leur enfant dans un autre établissement.

L'exercice du droit au libre choix de l'établissement et à la libre expression peut attirer l'attention sur la détérioration de la qualité des établissements d'enseignement. Les cas de « défection » donnent la mesure du mécontentement ou de la détérioration de la qualité, alors que les « prises de parole » informent sur la nature du mécontentement ou les causes de la détérioration perçue. Ces deux variables sont vraisemblablement moins complémentaires dans les pays où les parents d'élèves ne sont pas (encore) habitués à exprimer leur volonté ou leur point de vue au travers de la « défection » ou de la « prise de parole », essentiellement par esprit de loyauté (dans les pays de l'ancien bloc communiste, par exemple).

Il ressort de l'analyse de la littérature et des informations communiquées par des associations d'enseignants d'un certain nombre de pays de l'OCDE que les parents ont à leur disposition divers moyens pour faire entendre leur voix, et ce à différents niveaux, depuis l'établissement jusqu'à l'échelle nationale. C'est pourquoi les niveaux auxquels les parents peuvent exercer officiellement leur droit à la parole sont passés en revue dans un certain nombre d'items.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur cherche à identifier les moyens d'expression à la disposition des parents d'élèves, qu'ils soient prévus dans la réglementation ou reconnus et quantifiables au niveau central ou national. Il est courant certes que les parents d'élèves s'expriment par des moyens informels, en particulier au travers de leurs interactions avec les enseignants et la direction de l'établissement. La mesure dans laquelle les parents font usage des moyens d'expression officiellement à leur disposition varie sensiblement entre les pays, même entre ceux dont les moyens d'expression et la réglementation en la matière sont proches. Malheureusement, cet indicateur ne permet pas de montrer dans quelle mesure les parents exercent effectivement leur droit à la parole.

Participation des parents à la gouvernance

Dix-huit pays de l'OCDE sur trente imposent la représentation des parents d'élèves au conseil de direction des établissements publics (voir le tableau D6.1). Cette obligation s'applique également aux établissements privés subventionnés par l'État dans 13 pays de l'OCDE sur 23. En revanche, cette obligation ne s'applique aux établissements privés indépendants que dans sept pays (la Corée, le Danemark, la Grèce, l'Islande, l'Italie et le Luxembourg et, dans les pays partenaires, l'Estonie).

Par ailleurs, la représentation des parents d'élèves au conseil de direction des établissements publics est facultative en Belgique (Communauté française), au Luxembourg (dans l'enseignement primaire) et aux Pays-Bas. Il en va de même dans les établissements privés subventionnés par l'État en Belgique (Communauté française), en Écosse, aux Pays-Bas et en République slovaque. Les établissements publics ne sont pas tenus de constituer un conseil de direction – mais certains s'en sont dotés – aux États-Unis, en Finlande, en Hongrie, au Japon, en Norvège, en Pologne, en Suède et en Suisse et, dans les pays partenaires, au Brésil et en Israël. C'est le cas aussi pour les établissements privés subventionnés par l'État en Finlande, en France, en Pologne, au Portugal, en Suède et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Israël et en Slovénie. Les établissements privés indépendants ne sont pas soumis non plus à cette obligation dans 12 pays de l'OCDE sur 29. Le Mexique est le seul pays où il n'existe pas de conseils de direction.

D6

Associations de parents d'élèves

Les associations de parents d'élèves existent dans la quasi-totalité des pays et peuvent jouer un certain nombre de rôles différents. Il s'agit d'instances consultatives qui ont pour vocation d'influer sur l'éducation (voir le tableau D6.2). Dans 10 pays de l'OCDE sur 26, à savoir en Belgique (Communauté flamande), au Danemark, en Espagne, en France, en Hongrie, en Irlande, en Islande, en Norvège, en Pologne et au Portugal, les associations de parents d'élèves sont des instances consultatives officielles, que le gouvernement est tenu de consulter lors du choix de grandes orientations de l'action publique. Dans 24 pays de l'OCDE sur 27 et dans tous les pays partenaires, les associations de parents d'élèves jouent un rôle indirect ou plus informel, qui consiste davantage à éclairer le gouvernement sur certains points. L'Angleterre et la Corée sont les deux seuls pays où elles ne jouent ni de rôle officiel, ni de rôle informel auprès du gouvernement. Dans 15 pays de l'OCDE sur 25, elles ont également pour vocation d'informer les parents au sujet de l'évolution de dossiers pertinents dans le domaine de l'éducation.

Les associations de parents d'élèves peuvent représenter divers types d'établissements. Les données suggèrent que les différences entre les types d'établissements (publics ou privés) sont plutôt ténues. Des associations de parents d'élèves existent dans tous les types d'établissements dans la totalité des pays de l'OCDE, sauf dans les établissements publics en Écosse, au Japon et en République slovaque, dans les établissements privés subventionnés par l'État en République slovaque et dans les établissements privés indépendants en Autriche et au Danemark. Des associations représentent les parents qui pratiquent l'instruction à domicile dans neuf pays de l'OCDE et un pays partenaire.

Les associations de parents d'élèves peuvent être constituées à quatre niveaux, en l'occurrence : au niveau de l'État central ; de l'entité fédérée, de la province ou de la région ; du district ou de la municipalité ; et enfin, de l'établissement. Les associations de parents d'élèves sont plus souvent constituées à l'échelle de l'établissement dans le secteur public de l'éducation, sauf au Luxembourg et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Slovénie. Les associations de parents sont aussi nombreuses dans le secteur public que dans le secteur privé et leur répartition entre les différents niveaux (État central, entités fédérées, provinces ou régions, districts ou municipalités et établissements) est similaire. Dans un peu plus de 70 % des pays de l'OCDE, les associations de parents d'élèves représentant les établissements publics et les établissements privés sont d'envergure nationale. Des associations de parents d'élèves existent aussi à l'échelle régionale dans plus de 50 % des pays et à l'échelle locale dans 40 % environ des pays.

De légères différences s'observent toutefois entre les deux types d'établissements privés à l'échelle du district ou de la municipalité. Les associations de parents constituées à l'échelle du district ou de la municipalité sont un peu moins nombreuses dans les établissements privés subventionnés par l'État (sept pays de l'OCDE) que dans les établissements privés indépendants (huit pays de l'OCDE). Il est vraisemblable que des associations de parents constituées à l'échelle locale, régionale et nationale représentent à la fois les établissements publics et privés. Dans les dix pays qui déclarent l'existence d'associations représentant les parents qui pratiquent l'instruction à domicile (en Angleterre, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Islande, aux Pays-Bas, en Pologne, en République tchèque et en Suisse et, dans les pays partenaires, en Estonie), ces associations sont toutes constituées à l'échelle nationale. Il en existe également à l'échelle des entités fédérées ou des régions aux États-Unis, en France, en Pologne et en Suisse, et à l'échelle des districts et des municipalités en Angleterre, aux États-Unis et en Pologne.

Les associations parents-enseignants sont moins courantes que les associations de parents d'élèves. Les deux types d'associations existent toutefois dans un certain nombre de pays (voir le tableau D6.4 disponible en ligne). Au total, huit pays de l'OCDE (l'Angleterre, l'Écosse, les États-Unis, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Pologne et la République tchèque) font état de l'existence d'associations parents-enseignants dans le secteur public de l'éducation. Dans le secteur privé de l'éducation, il existe des associations parents-enseignants dans les établissements privés subventionnés par l'État dans quatre pays et dans les établissements privés indépendants dans sept pays. Des associations parents-enseignants existent dans chaque type d'établissement en Angleterre, aux États-Unis, en Italie, au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Pologne et en République tchèque.

Procédures et mécanismes officiels à la disposition des parents d'élèves désireux de porter plainte ou d'intenter un recours contre des décisions

Il existe une procédure officielle à suivre par les parents d'élèves qui souhaitent porter plainte contre les établissements publics dans tous les pays, sauf en Corée, au Japon et au Mexique et, dans les pays partenaires, au Brésil. Il en va pratiquement de même pour les établissements privés subventionnés par l'État (21 pays de l'OCDE sur 23). Une procédure officielle n'est prévue pour porter plainte contre les établissements privés indépendants que dans 12 pays de l'OCDE sur 20 (voir le tableau D6.3).

Un médiateur ou une agence de médiation est chargé d'enregistrer les plaintes des parents d'élèves à l'encontre des établissements publics dans 18 pays de l'OCDE sur 30 et à l'encontre des établissements privés subventionnés par l'État dans 15 pays de l'OCDE sur 23. Ce mécanisme de médiation n'est prévu pour les établissements privés indépendants qu'en Corée, en Grèce, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Pologne et au Portugal et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Israël. Les données en la matière sont présentées de manière détaillée par pays dans le tableau D6.3.

Droit des parents d'élèves à intenter un recours contre des décisions prises par l'établissement (le conseil de direction ou le chef d'établissement)

Dans la plupart des pays, les parents ont le droit de contester des décisions prises par les établissements publics, les établissements privés subventionnés par l'État et les établissements privés indépendants. Les parents peuvent introduire un recours contre une décision prise par

un établissement public dans tous les pays, sauf en Corée, au Danemark et au Japon. Ils sont également le droit de faire appel des décisions prises par un établissement privé subventionné par l'État dans 21 pays de l'OCDE sur 23 (soit dans tous les pays, sauf en Corée et au Danemark) et par un établissement privé indépendant dans 15 pays de l'OCDE sur 19 (voir le tableau D6.5 disponible en ligne).

Les parents peuvent contester des décisions prises par l'établissement de leur enfant dans divers domaines, notamment à propos des dispositifs prévus pour les élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation, des droits de scolarité et des contributions financières volontaires, des dispositions relatives aux examens et aux évaluations, et des sanctions disciplinaires. Ce sont les décisions prises par les établissements à propos des dispositifs prévus pour les élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation et des sanctions disciplinaires qui font le plus souvent l'objet d'un recours.

Les recours en annulation de décisions prises par des établissements peuvent en théorie être intentés à divers niveaux, en l'occurrence à l'échelle de l'exécutif central, de l'exécutif de l'entité fédérée, de l'exécutif provincial ou régional, de l'exécutif infrarégional ou intercommunal et de l'exécutif local. Dans plus de la moitié des pays à l'étude, les parents peuvent contester des décisions prises par l'établissement de leur enfant à plusieurs niveaux de l'exécutif. Les procédures de recours sont présentées de manière détaillée dans le tableau D6.5 (disponible en ligne).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent d'une enquête menée par l'OCDE-INES en 2009 sur le droit au libre choix de l'établissement et l'influence des parents (*2009 Survey on School Choice and Parent Voice*).

La participation des parents à la gouvernance renvoie aux cas dans lesquels des parents d'élèves siègent dans des conseils qui interviennent directement dans les décisions à propos des budgets, du recrutement et du licenciement du personnel, des programmes de cours et des politiques des établissements.

La participation consultative (non-gouvernance) des parents renvoie aux cas dans lesquels des parents d'élèves siègent dans des conseils, des comités ou des associations, ce qui leur permet d'exprimer leurs souhaits et leurs besoins à ceux investis du pouvoir de décision et, donc, d'influer sur la politique de l'éducation.

Le dépôt de plaintes ou de recours par les parents renvoie aux cas dans lesquels des parents expriment à un représentant de l'établissement des réserves quant à son fonctionnement ou à l'enseignement qui y dispensé, déposent officiellement une plainte et/ou font appel d'une décision prise par les autorités en charge de l'éducation.

Le questionnaire de cette enquête établit une distinction entre six niveaux de l'exécutif auprès desquels les parents peuvent contester une décision prise par l'établissement de leur enfant :

- **L'exécutif central** : il englobe toutes les instances nationales qui prennent des décisions ou participent au processus décisionnel dans diverses matières.
- **L'exécutif de l'entité fédérée** : l'entité fédérée est la première subdivision territoriale dans les États fédéraux et les pays au régime similaire. L'exécutif de l'entité fédérée réunit toutes les instances décisionnelles de cette subdivision territoriale.

- **L'exécutif provincial/régional** : la province ou la région est la première subdivision territoriale dans les États non fédéraux (ou dont le régime n'est pas de type fédéral) et la deuxième subdivision territoriale dans les États fédérés et les pays au régime similaire. L'exécutif de la province/région réunit toutes les instances décisionnelles de cette subdivision territoriale.
- **L'exécutif infrarégional/intercommunal** : la subdivision territoriale infrarégionale ou intercommunale est la deuxième, après la province ou la région, dans les États non fédéraux (ou dont le régime n'est pas de type fédéral). L'exécutif infrarégional ou intercommunal réunit toutes les instances décisionnelles de cette subdivision territoriale.
- **L'exécutif local** : la municipalité est la dernière subdivision territoriale des États. Dans le cadre de cet indicateur, l'exécutif local désigne soit les autorités municipales dans leur ensemble, soit les autorités municipales en charge de l'éducation.
- **L'établissement ou son conseil de direction** : le bassin scolaire est l'unité territoriale où se situe l'établissement. L'instance de décision visée ici est propre à l'établissement. Elle peut être constituée de la direction de l'établissement et de son corps enseignant. Cette instance de décision – qui peut réunir plusieurs organes – est propre à l'établissement et peut se présenter sous diverses formes : *i*) un conseil de direction externe, où siègent des membres de la communauté ; *ii*) un conseil de direction interne où siègent par exemple des chefs de département, des enseignants, des représentants d'autres catégories de personnel, des parents et des élèves ; ou *iii*) un conseil de direction à la fois interne et externe. Les « réseaux scolaires », les « réseaux d'établissements », les « cercles didactiques » et les « groupements d'établissements » sont à considérer comme des établissements.

Autres références

Hirschman, A.O. (1970), *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Harvard University Press, Cambridge, MA.

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317084>

- **Tableau D6.4. Existence et rôle des associations de parents-enseignants (2008)**
- **Tableau D6.5. Recours des parents à l'encontre de décisions prises par l'établissement (conseil de direction ou chef d'établissement) de leur enfant (2008)**

Tableau D6.1.

Représentation obligatoire des parents d'élèves au conseil de direction des établissements d'enseignement (2008)

	Primaire			Premier cycle du secondaire			
	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Pays membres de l'OCDE	Autriche	■	■	△	■	■	△
	Belgique (Fl.)	■	■	a	■	■	a
	Belgique (Fr.)	▲	▲	a	▲	▲	a
	Chili	■	■	△	■	■	△
	Rép. tchèque	■	■	a	■	■	a
	Danemark	■	■	■	■	■	■
	Angleterre	■	■	△	■	■	△
	Finlande	△	△	a	△	△	a
	France	■	△	△	■	△	△
	Allemagne	■	■	m	■	■	m
	Grèce	■	a	■	■	a	■
	Hongrie	△	m	a	△	m	a
	Islande	■	■	■	■	■	■
	Irlande	■	a	△	■	a	△
	Italie	■	a	■	■	a	■
	Japon	△	a	△	△	a	△
	Corée	■	a	■	■	■	a
	Luxembourg	▲	■	■	■	■	■
	Mexique	–	a	–	–	a	–
	Pays-Bas	▲	▲	m	▲	▲	m
	Nouvelle-Zélande	■	■	m	■	■	m
	Norvège	△	■	△	△	■	△
	Pologne	△	△	△	△	△	△
	Portugal	■	△	△	■	△	△
	Écosse	■	▲	△	■	▲	△
	Rép. slovaque	■	▲	a	■	▲	a
Espagne	■	■	△	■	■	△	
Suède	△	△	a	△	△	a	
Suisse	△	△	m	△	△	m	
États-Unis	△	a	△	△	a	△	
Pays partenaires	Brésil	△	a	△	a	△	
	Estonie	■	a	■	■	■	
	Israël	△	△	△	△	△	
	Slovénie	■	△	△	■	△	

Remarque : le système scolaire fortement décentralisé de certains États fédéraux ou pays peut induire des différences réglementaires entre États, provinces ou régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

■ : Représentation obligatoire des parents d'élèves.

▲ : Représentation facultative des parents d'élèves.

△ : La constitution d'un conseil de direction n'est pas obligatoire, mais certains établissements s'en sont dotés.

– : Les conseils de direction n'existent pas.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317084>

Tableau D6.2.
Existence et rôle des associations de parents d'élèves (2008)

	Existence d'associations de parents d'élèves				Échelle territoriale des associations de parents d'élèves															Rôles formel et informel des associations de parents d'élèves					
					Établissements publics				Établissements privés subventionnés par l'État				Établissements privés indépendants				Instruction à domicile								
	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Instruction à domicile	À l'échelle du pays	À l'échelle de l'entité fédérée, de la province ou de la région	À l'échelle du district ou de la municipalité	À l'échelle de l'établissement	À l'échelle du pays	À l'échelle de l'entité fédérée, de la province ou de la région	À l'échelle du district ou de la municipalité	À l'échelle de l'établissement	À l'échelle du pays	À l'échelle de l'entité fédérée, de la province ou de la région	À l'échelle du district ou de la municipalité	À l'échelle de l'établissement	À l'échelle du pays	À l'échelle de l'entité fédérée, de la province ou de la région	À l'échelle du district ou de la municipalité	Rôle formel : le gouvernement est tenu de les consulter lors du choix de grandes orientations de l'action publique	Rôle informel : éclairer et conseiller le gouvernement	Informers les parents d'élèves au sujet de l'évolution de dossiers pertinents pour l'éducation			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)				
Pays membres de l'OCDE	Autriche	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	a	a	a	a	a	a	a	a	m	Oui	m	
	Belgique (Fl.)	Oui	Oui	a	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	a	a	a	a	a	a	a	a	Oui	Non	Non	
	Belgique (Fr.)	Oui	Oui	a	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	a	a	a	a	a	a	a	a	Non	Oui	Non	
	Chili	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	m	m	m	
	Rép. tchèque	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	a	a	a	a	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
	Danemark	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	a	a	a	a	a	a	a	a	Oui	Oui	Non	
	Angleterre	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	
	Finlande	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	a	a	a	a	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	
	France	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
	Allemagne	Oui	Oui	m	a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m	m	m	m	a	a	a	a	Non	Oui	Oui	
	Grèce	Oui	a	Oui	a	Oui	Oui	Oui	Oui	a	a	a	a	Oui	Oui	Oui	Oui	a	a	a	a	Non	Oui	Oui	
	Hongrie	Oui	Oui	a	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	a	a	a	a	a	a	a	a	Oui	Oui	Non	
	Islande	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
	Irlande	Oui	a	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	a	a	a	a	Oui	Non	Non	Oui	a	a	a	a	Oui	Oui	a	
	Italie	Oui	a	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	a	a	a	a	Non	Oui	Oui	Oui	a	a	a	a	Non	Oui	Non	
	Japon	Non	a	Oui	a	a	a	a	a	a	a	a	a	Oui	Oui	Non	Oui	a	a	a	a	Non	Oui	Non	
	Corée	Oui	Oui	Oui	a	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	a	a	a	a	Non	Non	Oui	
	Luxembourg	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	a	a	a	a	Non	Oui	Oui	
	Mexique	Oui	a	Oui	a	Oui	Oui	Non	Oui	a	a	a	a	Oui	Oui	Non	Oui	a	a	a	a	Non	Oui	Oui	
	Pays-Bas	Oui	Oui	m	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	m	m	m	m	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	
	Nouvelle-Zélande	Oui	Oui	Oui	Non	m	Oui	m	Oui	m	Oui	m	Oui	m	Oui	m	Oui	a	a	a	a	Non	Oui	Oui	
	Norvège	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	a	a	a	a	Oui	Oui	Non	
Pologne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Portugal	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	a	a	a	a	Oui	Oui	Non		
Écosse	Non	m	Oui	Non	a	a	a	a	m	m	m	m	Non	Non	Non	Oui	a	a	a	a	m	m	m		
Rép. slovaque	Non	Non	a	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a		
Espagne	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	a	a	a	a	Oui	Oui	Oui		
Suède	Oui	Oui	a	Non	Oui	Oui	m	Oui	Oui	Oui	m	Oui	a	a	a	a	a	a	a	a	Non	Oui	Oui		
Suisse	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui		
États-Unis	Oui	a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	a	a	a	a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui		
Pays partenaires	Brésil	Oui	a	Oui	a	Non	Oui	Oui	Oui	a	a	a	a	Non	Oui	Oui	Oui	a	a	a	Non	Oui	Oui		
	Estonie	Oui	a	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	a	a	a	a	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui		
	Israël	Oui	Oui	Oui	a	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	a	a	a	m	Oui	m		
	Slovénie	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	Non	Oui	Non		

Remarque : le système scolaire fortement décentralisé de certains États fédéraux ou pays peut induire des différences réglementaires entre États, provinces ou régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317084>

Tableau D6.3.
Procédure officielle de dépôt de plainte à suivre par les parents d'élèves (2008)

	Il existe une procédure officielle de dépôt de plainte par les parents d'élèves			Un médiateur ou une agence de médiation enregistre les plaintes			Nombre de plaintes déposées par les parents d'élèves conformément à la procédure officielle en 2008		
	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Pays membres de l'OCDE									
Autriche	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	750	m	a
Belgique (Fl.)	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	116	x(7)	a
Belgique (Fr.)	Oui	Oui	a	Oui	Non	a	m	m	a
Chili	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	m	m	m
Rép. tchèque	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	m	m	a
Danemark	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	m	a	a
Angleterre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	m	m	m
Finlande	Oui	Oui	a	Non	Non	a	m	m	a
France	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	2 665	303	a
Allemagne	Oui	Oui	m	Non	Non	m	m	m	m
Grèce	Oui	a	Oui	Oui	a	Oui	m	a	m
Hongrie ¹	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	1 589	m	a
Islande	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m	m	m
Irlande	Oui	a	Non	Non	a	Non	a	a	a
Italie	Oui	a	Oui	Non	a	Non	m	a	m
Japon	Non	a	Non	Non	a	Non	a	a	a
Corée	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	a	a	a
Luxembourg	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	10	m	m
Mexique	Non	a	Non	Non	a	Non	a	a	a
Pays-Bas	Oui	Oui	m	Oui	Oui	m	m	m	m
Nouvelle-Zélande	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m	m	m
Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2 699	x(7)	x(7)
Pologne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m	m	m
Portugal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m	m	m
Écosse	Oui	m	Non	Non	m	Non	m	m	a
Rép. slovaque	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	216	m	a
Espagne	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	m	m	m
Suède	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	850	103	a
Suisse	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	m	m	m
États-Unis	Oui	a	a	Non	a	Non	m	a	a
Pays partenaires									
Brésil	Non	a	Non	Non	a	Non	a	a	a
Estonie	Oui	a	Oui	Oui	a	Oui	m	a	m
Israël	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m	m	m
Slovénie	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	224	1	a

Remarque : le système scolaire fortement décentralisé de certains États fédéraux ou pays peut induire des différences réglementaires entre États, provinces ou régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

1. Année de référence : 2007.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317084>

Annexe

1

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION

Tableau X1.1a.

Taux d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire : âges typiques d'obtention des diplômes et méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (2008)

L'âge typique correspond à l'âge de l'élève au début de l'année scolaire ; les élèves ont généralement un an de plus que l'âge indiqué lorsqu'ils obtiennent leur diplôme en fin d'année scolaire. L'âge typique est utilisé dans le calcul du taux brut d'obtention des diplômes.

	Âges typiques d'obtention des diplômes							
	Orientation du programme		Finalité : poursuite des études/marché du travail					
	Programmes d'enseignement général	Programmes d'enseignement préprofessionnel ou professionnel	Programmes du niveau 3A de la CITE	Programmes du niveau 3B de la CITE	Programmes courts ¹ du niveau 3C de la CITE	Programmes longs ¹ du niveau 3C de la CITE		
Pays membres de l'OCDE	Australie	17	17	17	17	17	17	
	Autriche	17-18	17-19	17-18	17-19	14-15	16-17	
	Belgique	18	18	18	a	18	18	
	Canada	17-18	17-18	17-18	a	a	17-18	
	Chili	17	17	17	a	a	a	
	Rép. tchèque	18	17	18	18	a	17	
	Danemark	18-19	20-21	18-19	a	27	20-21	
	Finlande	19	19	19	a	a	a	
	France	18-19	17-21	18-19	19-21	17-19	18-23	
	Allemagne	19-20	19-20	19-20	19-20	19-20	a	
	Grèce	18	18	18	a	18	18	
	Hongrie	19	19	19	a	18	19	
	Islande	19	17	19	20	17	19	
	Irlande	18	19	18	a	19	18	
	Italie	19	18	19	18	17	a	
	Japon	17	17	17	17	15	17	
	Corée	18	18	18	a	a	18	
	Luxembourg	17-18	17-20	17-19	18-20	16-18	17-19	
	Mexique	18	18	18	a	a	18	
	Pays-Bas	17	19	17	a	a	18	
	Nouvelle-Zélande	17-18	17-18	18	17	17	17	
	Norvège	18	19-20	18	a	m	19-20	
	Pologne	19	20	19	a	a	19	
	Portugal	17	18	17	m	m	m	
	Rép. slovaque	18	18	18	a	18	17	
	Espagne	17	17	17	a	17	17	
	Suède	19	19	19	19	19	19	
	Suisse	18-20	18-20	18-20	18-20	17-19	18-20	
	Turquie	16-17	16-17	16-17	a	m	a	
	Royaume-Uni	16-18	16-18	18	18	16	16	
	États-Unis	17	m	17	m	m	m	
	Pays partenaires	Brésil	18	22	18	22	a	a
		Chine	m	m	m	m	m	m
Estonie		18	18	18	18	18	a	
Inde		m	m	m	m	m	m	
Indonésie		18	18	18	18	a	a	
Israël		17	17	17	a	a	17	
Fédération de Russie		17	17	17	17	16	17	
Slovénie		19	17-19	19	19	17	18	

1. Durée des programmes du niveau 3C de la CITE : durée courte – durée inférieure d'au moins un an par rapport aux programmes du niveau 3A/3B de la CITE ; durée longue – équivalente aux programmes du niveau 3A/3B de la CITE.

Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317122>

Tableau X1.1a. (suite)

Taux d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire : âges typiques d'obtention des diplômes et méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (2008)

	Calcul du taux d'obtention des diplômes : brut/net						
	Diplômes à l'issue d'une première formation	Programmes du niveau 3A de la CITE	Programmes du niveau 3B de la CITE	Programmes courts ¹ du niveau 3C de la CITE	Programmes longs ¹ du niveau 3C de la CITE	Programmes d'enseignement général	Programmes d'enseignement préprofessionnel ou professionnel
Pays membres de l'OCDE	Australie	m	net	m	m	net	net
	Autriche	m	net	net	net	net	net
	Belgique	m	net	a	net	net	net
	Canada	brut	brut	a	a	brut	brut
	Chili	m	m	a	a	a	m
	Rép. tchèque	brut	brut	m	a	brut	m
	Danemark	net	net	a	n	net	net
	Finlande	net	net	a	a	a	net
	France	m	net	net	net	net	net
	Allemagne	brut	brut	brut	brut	a	brut
	Grèce	net	net	a	m	net	net
	Hongrie	net	net	a	m	net	net
	Islande	net	net	net	net	net	net
	Irlande	net	net	a	net	net	net
	Italie	net	net	brut	brut	a	net
	Japon	brut	brut	brut	m	brut	brut
	Corée	brut	brut	a	a	brut	brut
	Luxembourg	net	net	net	net	net	net
	Mexique	net	net	a	a	net	net
	Pays-Bas	m	net	a	a	net	net
	Nouvelle-Zélande	net	m	m	m	m	m
	Norvège	net	net	a	m	net	net
	Pologne	net	net	a	a	net	net
	Portugal	net	net	m	m	m	net
	Rép. slovaque	net	net	a	net	net	net
	Espagne	brut	brut	a	brut	brut	brut
	Suède	net	net	n	n	net	net
Suisse	brut	brut	brut	brut	brut	brut	
Turquie	net	net	a	m	a	net	
Royaume-Uni	brut	m	m	m	m	m	
États-Unis	net	m	m	m	m	m	
Pays partenaires	Brésil	m	net	net	a	a	net
	Chine	m	m	m	m	m	m
	Estonie	m	net	net	net	a	net
	Inde	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	m	net	net	a	a	net
	Israël	net	net	a	a	net	net
	Fédération de Russie	m	brut	brut	brut	brut	brut
	Slovénie	brut	net	net	net	net	net

1. Durée des programmes du niveau 3C de la CITE : durée courte – durée inférieure d'au moins un an par rapport aux programmes du niveau 3A/3B de la CITE ; durée longue – équivalente aux programmes du niveau 3A/3B de la CITE.

Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317122>

Tableau X1.1b.

Taux d'obtention d'un diplôme de niveau post-secondaire non tertiaire¹ : âges typiques d'obtention des diplômes et méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (2008)

L'âge typique correspond à l'âge de l'élève au début de l'année scolaire ; les élèves ont généralement un an de plus que l'âge indiqué lorsqu'ils obtiennent leur diplôme en fin d'année scolaire. L'âge typique est utilisé dans le calcul du taux brut d'obtention des diplômes.

	Âges typiques d'obtention des diplômes			Calcul du taux d'obtention des diplômes : brut/net				
	Finalité : poursuite des études/marché du travail							
	Programmes du niveau 4A de la CITE	Programmes du niveau 4B de la CITE	Programmes du niveau 4C de la CITE	Diplômes à l'issue d'une première formation du niveau 4 de la CITE	Programmes du niveau 4A de la CITE	Programmes du niveau 4B de la CITE	Programmes du niveau 4C de la CITE	
Pays membres de l'OCDE	Australie	a	a	18-20	m	a	a	net
	Autriche	18-19	19-20	23-24	m	net	net	net
	Belgique	19	19-21	19-21	m	n	net	net
	Canada	m	a	30-34	m	m	a	m
	Chili	a	a	a	a	a	a	a
	Rép. tchèque	20	a	20	brut	brut	a	brut
	Danemark	21	a	a	net	net	a	a
	Finlande	a	a	35-39	net	a	a	net
	France	22-25	a	22-25	m	brut	a	brut
	Allemagne	22	22	a	net	net	brut	a
	Grèce	a	a	20	net	a	a	net
	Hongrie	a	a	20	net	a	a	net
	Islande	n	n	27	net	n	n	net
	Irlande	a	a	23	net	a	a	net
	Italie	a	a	20	net	a	a	net
	Japon	18	18	18	m	m	m	m
	Corée	a	a	a	a	a	a	a
	Luxembourg	a	a	21-23	net	a	a	net
	Mexique	a	a	a	a	a	a	a
	Pays-Bas	a	a	20	m	a	a	net
	Nouvelle-Zélande	18	18	18	net	m	m	m
	Norvège	20-21	a	21-22	net	net	a	net
	Pologne	a	a	21	net	a	a	net
	Portugal	21	21	21	net	m	m	m
	Rép. slovaque	20	a	a	net	net	a	a
	Espagne	a	a	a	a	a	a	a
	Suède	n	n	21-23	net	n	n	net
Suisse	21-23	21-23	a	brut	brut	brut	a	
Turquie	a	a	a	a	a	a	a	
Royaume-Uni	n	n	n	n	n	n	n	
États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	
Pays partenaires	Brésil	a	a	a	a	a	a	a
	Chine	m	m	m	m	m	m	m
	Estonie	a	20	a	m	a	net	a
	Inde	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	a	a	a	a	a	a	a
	Israël	m	a	a	m	m	a	a
	Fédération de Russie	a	a	19	m	a	a	brut
	Slovénie	20	20	n	net	net	net	n

1. Le tableau présentant les données relatives aux taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études post-secondaires non tertiaires (tableau A2.5) est disponible en ligne (www.oecd.org/edu/eag2010).

Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317122>

Tableau X1.1c.

Taux d'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire : âges typiques d'obtention des diplômes et méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (2008)

L'âge typique correspond à l'âge de l'étudiant au début de l'année scolaire ; les étudiants ont généralement un an de plus que l'âge indiqué lorsqu'ils obtiennent leur diplôme en fin d'année scolaire. L'âge typique est utilisé dans le calcul du taux brut d'obtention des diplômes.

	Âges typiques d'obtention des diplômes					
	Programmes tertiaires de type B (CITE 5B)	Programmes tertiaires de type A (CITE 5A)			Programmes de recherche de haut niveau (CITE 6)	
		De 3 ans à moins de 5 ans	5 à 6 ans	6 ans ou plus		
Pays membres de l'OCDE	Australie	20-21	21-22	22-23	24	25-26
	Autriche	21-23	22-24	24-26	a	27-29
	Belgique	21-22	22	23-24	24	26-29
	Canada	21-24	22	23-24	25	27-29
	Chili	22-25	23-25	24-26	25-27	30-34
	Rép. tchèque	21-22	22	24	a	27-28
	Danemark	23-25	24	26	25-29	30-34
	Finlande	30-34	24	26	35-39	30-34
	France	20-24	20-23	22-25	28-31	27-29
	Allemagne	21-23	24-26	25-27	27	28-29
	Grèce	22-24	22-24	25-27	a	28
	Hongrie	21	23	24	a	30-34
	Islande	27	24	26	n	30-34
	Irlande	20-21	21	23	25	27
	Italie	22-23	23	25	30-34	29
	Japon	19	21	23	24	26
	Corée	20	22	24	a	30-34
	Luxembourg	n	22-24	23-25	a	30-34
	Mexique	20	23	23-26	m	24-28
	Pays-Bas	19	23	a	a	28-29
	Nouvelle-Zélande	19-21	21-23	23	n	27-28
	Norvège	21-22	22-23	24-25	26-27	28-29
	Pologne	22	23	25	a	25-29
	Portugal	21	22	23-24	25-29	30-34
	Rép. slovaque	21	21-22	23-24	a	26
	Espagne	19	20	22	27-28	25-27
	Suède	22	25	25	a	30-34
	Suisse	23-29	24-26	25-27	25-27	30-34
Turquie	21	23	23	30-34	30-34	
Royaume-Uni	19-24	20-22	22-24	23-25	25-29	
États-Unis	19	21	23	24	26	
Pays partenaires	Brésil	m	22	m	m	30-34
	Chine	m	m	m	m	m
	Estonie	22	22	24	a	30-34
	Inde	m	m	m	m	m
	Indonésie	22-24	22-24	23-25	24-27	25-27
	Israël	m	26	28-29	a	30-34
	Fédération de Russie	20	21	22	22-23	24-26
	Slovénie	23-26	25-26	25-26	a	29

Remarque : lorsque les données du niveau tertiaire de type A sont disponibles selon la durée de programme, le taux d'obtention d'un diplôme pour tous les programmes est constitué de la somme des taux d'obtention d'un diplôme par durée de programme.

Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317122>

Tableau X1.1c. (suite)

Taux d'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire : âges typiques d'obtention des diplômes et méthode employée pour calculer les taux d'obtention des diplômes (2008)

		Calcul des taux d'obtention des diplômes : brut/net											
		Programmes tertiaires de type B (CITE 5B)				Programmes tertiaires de type A (CITE 5A)						Programmes de recherche de haut niveau (CITE 6)	
		Diplôme à l'issue d'une première formation		Premier diplôme		Diplôme à l'issue d'une première formation		Premier diplôme		Deuxième diplôme		Programmes de recherche de haut niveau (CITE 6)	
		Taux d'obtention des diplômes (tous étudiants confondus)		Taux d'obtention des diplômes pour les étudiants étrangers/ en mobilité internationale uniquement		Taux d'obtention des diplômes (tous étudiants confondus)		Taux d'obtention des diplômes pour les étudiants étrangers/ en mobilité internationale uniquement		Taux d'obtention des diplômes (tous étudiants confondus)		Taux d'obtention des diplômes pour les étudiants étrangers/ en mobilité internationale uniquement	
Pays membres de l'OCDE	Australie	net	m	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net
	Autriche	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net
	Belgique	m	m	net	m	m	m	net	m	net	m	net	m
	Canada	brut	m	net	brut	brut	m	net	brut	net	brut	net	brut
	Chili	m	m	net	m	m	m	net	m	net	m	net	m
	Rép. tchèque	net	m	net	m	net	m	net	m	net	m	net	m
	Danemark	net	m	net	brut	net	m	net	brut	net	brut	net	brut
	Finlande	n	n	n	n	net	m	net	net	net	m	net	net
	France	m	m	brut	m	m	m	brut	m	brut	m	brut	m
	Allemagne	brut	m	brut	m	net	m	net	net	net	net	net	net
	Grèce	m	m	net	m	m	m	net	m	net	m	net	m
	Hongrie	brut	m	net	m	brut	m	net	m	net	m	net	m
	Islande	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net
	Irlande	brut	m	brut	net	brut	m	brut	net	brut	net	brut	net
	Italie	brut	m	brut	m	net	m	net	m	a	m	m	m
	Japon	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut
	Corée	m	m	net	m	m	m	net	m	net	m	net	m
	Luxembourg	n	m	n	m	net	m	net	m	a	m	brut	m
	Mexique	net	m	net	m	net	m	net	m	brut	m	brut	m
	Pays-Bas	n	n	n	n	net	net	net	net	net	net	brut	m
	Nouvelle-Zélande	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net
	Norvège	net	n	net	n	net	net	net	net	net	net	net	net
	Pologne	net	m	net	m	net	m	net	net	brut	net	brut	m
	Portugal	net	m	net	m	net	m	net	m	net	m	net	m
	Rép. slovaque	net	m	net	m	net	m	net	m	net	m	net	m
	Espagne	net	m	net	m	brut	m	net	m	net	m	net	m
Suède	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net	net	
Suisse	brut	m	brut	m	net	m	net	net	net	net	net	net	
Turquie	net	m	net	m	brut	m	net	m	net	m	net	m	
Royaume-Uni	net	m	net	brut	net	m	net	brut	net	brut	net	brut	
États-Unis	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut	brut	
Pays partenaires	Brésil	m	m	brut	m	m	m	net	m	net	m	net	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Estonie	m	m	net	net	m	m	net	net	net	net	net	net
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	net	m	net	m	m	m	net	m	net	m	net	m
	Israël	m	m	m	m	net	m	net	m	net	m	net	m
	Fédération de Russie	m	m	brut	m	m	m	brut	m	brut	m	brut	m
	Slovénie	net	m	net	brut	net	m	net	brut	net	brut	net	brut

Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317122>

Tableau X1.1d.
Taux d'accès à l'enseignement tertiaire : âge typique d'accès
et méthode employée pour calculer les taux d'accès (2008)

	Âge typique d'accès			Calcul des taux d'accès : brut/net			Calcul des taux d'accès : brut/net			
				Tous étudiants confondus			Étudiants en mobilité internationale			
	CITE 5A	CITE 5B	CITE 6	CITE 5A	CITE 5B	CITE 6	CITE 5A	CITE 5B	CITE 6	
Pays membres de l'OCDE	Australie	18	18	22-23	net	m	net	net	m	net
	Autriche	19-20	20-21	25-26	net	net	net	net	net	net
	Belgique	18	18	m	net	net	m	m	m	m
	Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	18-19	18-19	24-25	net	net	net	m	m	m
	Rép. tchèque	19	19	24	net	net	net	m	m	m
	Danemark	21	21	27	net	net	net	m	m	m
	Finlande	19	19	m	net	a	m	m	a	m
	France	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Allemagne	19-21	m	m	net	brut	m	net	m	m
	Grèce	18	18	23-24	net	net	net	m	m	m
	Hongrie	19	19	24	net	net	net	m	m	m
	Islande	20	20	25	net	net	net	net	net	net
	Irlande	18	18	m	net	net	m	net	net	net
	Italie	19	19	24	net	brut	brut	m	m	m
	Japon	18	18	24	net	brut	net	m	m	m
	Corée	18	18	24-29	net	net	net	m	m	m
	Luxembourg	19-21	n	25-29	net	n	net	m	m	m
	Mexique	18	18	24	net	net	net	m	m	m
	Pays-Bas	18-19	17-18	m	net	n	m	net	n	m
	Nouvelle-Zélande	18	19	22-28	net	net	net	net	net	net
	Norvège	19-20	19	27	net	net	net	net	net	n
	Pologne	19-20	19-20	m	net	net	m	net	m	m
	Portugal	18	18	22-24	net	n	net	m	m	m
	Rép. slovaque	19	19	24	net	net	net	m	m	m
	Espagne	18	18	23	net	net	net	m	m	m
	Suède	19	19	26	net	net	net	net	net	net
	Suisse	19-21	18-24	25-29	net	net	net	net	m	net
Turquie	18-19	18-19	25-26	net	net	net	m	m	m	
Royaume-Uni	18	18	23	net	net	net	m	m	m	
États-Unis	18	18	24	net	m	m	brut	m	m	
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Estonie	19	19	24	net	net	net	net	net	
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	19	19	25	net	net	net	m	m	
	Israël	22-24	18	27-29	net	net	net	m	m	
	Fédération de Russie	17	17	23	brut	brut	brut	m	m	
	Slovénie	19	19	24-26	net	net	net	m	m	

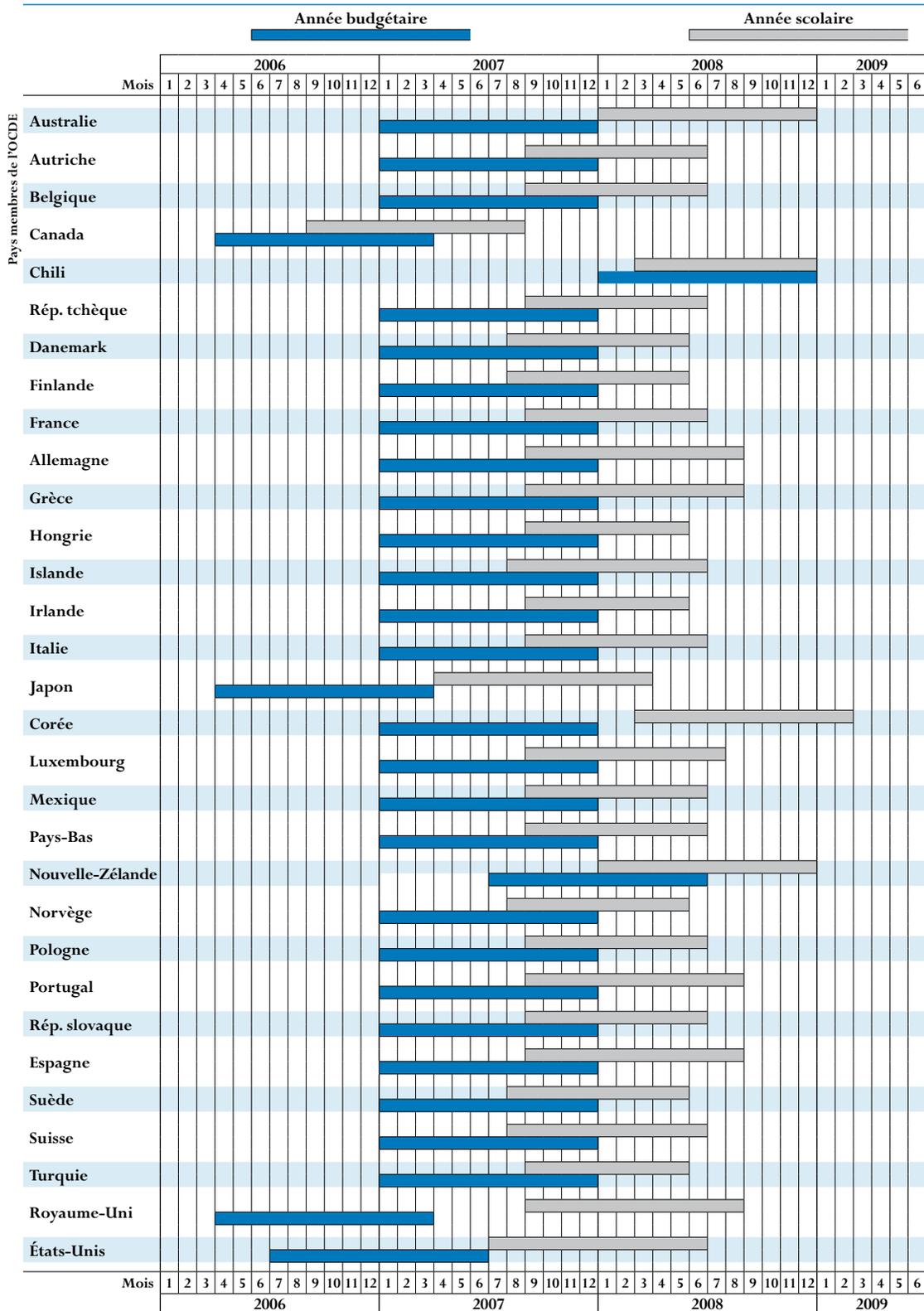
Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317122>

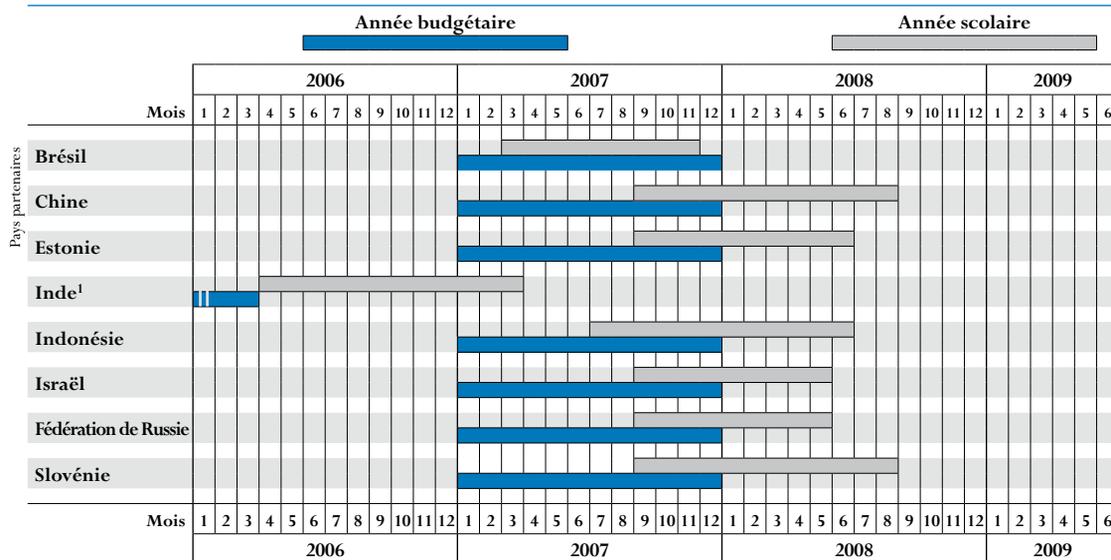
Tableau X1.2a.

Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs financiers, pays membres de l'OCDE



Source : OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932317122>

Tableau X1.2b.
 Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs financiers, pays partenaires


1. Année budgétaire : avril 2005 à mars 2006.

Source : OCDE.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317122>

Tableau X1.3.

Récapitulatif des conditions d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires

	Programmes CITE 3A				Programmes CITE 3B				Programmes CITE 3C			
	Examen final	Série d'examens durant l'année	Nombre d'heures requises de cours ET examen	Nombre d'heures requises de cours uniquement	Examen final	Série d'examens durant l'année	Nombre d'heures requises de cours ET examen	Nombre d'heures requises de cours uniquement	Examen final	Série d'examens durant l'année	Nombre d'heures requises de cours ET examen	Nombre d'heures requises de cours uniquement
Pays membres de l'OCDE	Australie ^{1,2}	N/O	O	O	N	N	O	N	N	O	N	N
	Autriche	O	O	O	N	O	O	O	N	N	O	N
	Belgique (Fl.) ³	O	O	N	N	a	a	a	a	O	O	N
	Belgique (Fr.)	O	O	N	N	a	a	a	a	O	O	N
	Canada (Québec) ¹	N	O	O	N					N	O	O
	Rép. tchèque ¹	O	O	O	N	N	O	O	N	O	O	O
	Danemark ¹	O	O	O		a	a	a	a	O	O	O
	Finlande	O/N	O	O	N							
	France	O	N	O	N	a	a	a	a	O/N	O	N
	Allemagne	O	O	N	N	O	O	N	N	O	O	N
	Grèce ¹	N	O	N	N					N	O	N
	Hongrie	O	N	O	N	a	a	a	a	O	N	O
	Islande ¹	O/N	O	N	N	O	O	N	N	O/N	O	N
	Irlande ¹	O	N	N	N	a	a	a	a	O	O	O
	Italie	O	N	O/N	N	O	O/N	O/N	N	O	N	O/N
	Japon	N	N	O	N	N	N	O	N	N	N	O
	Corée	N	N	N	O					N	N	N
	Luxembourg	O	O	O	N	O	O	O	N	O	O	O
	Mexique	N	O	O	N					O/N	O	O
	Pays-Bas ¹	O	O	O	N	a	a	a	a	O	O	O
	Nouvelle-Zélande	O	O	N	N							
	Norvège	N	O	O	N	a	a	a	a	N	O	O
	Pologne ¹	O	N	O	N	a	a	a	a	O	N	O
	Portugal	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. slovaque ¹	O	N	O	N					O	N	O
	Espagne	N	O	O	N					O/N	O/N	O/N
	Suède	O/N	O/N	N	O/N							
Suisse	O	O	O		O	O	O		O		O	
Turquie ¹	N	N	O	N	a	a	a	a	N	N	O	
Royaume-Uni ¹	N ⁴	O	N	N	a	a	a	a	O	N	N	
États-Unis ¹	20O/30N	CE	CE	Y ⁵	a	a	a	a	a	a	a	
Pays partenaire	Israël ¹	O/N	O	O	N	a	a	a	a	O/N	O	O

Remarque : O = Oui ; N = Non ; CE = Certains États.

1. Voir l'annexe 3 pour des notes additionnelles sur les conditions d'obtention des diplômes (www.oecd.org/edu/eag2010).

2. Les conditions d'obtention pour la CITE 3A varient d'un État et territoire à l'autre. Les informations données dans ce tableau représentent une synthèse des différentes conditions existantes.

3. Ne couvre que les programmes à orientation générale.

4. Il n'y a habituellement pas d'examen final à l'exception de certains programmes 3A.

5. Presque tous les États spécifient des niveaux d'équivalence (*Carnegie credits*), acquis après avoir assisté durant deux semestres à des cours sur des sujets spécifiques. Ces niveaux varient entre États.

Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317122>

Annexe

2

STATISTIQUES DE RÉFÉRENCE

Tableau X2.1.
 Vue d'ensemble des principales variables relatives au contexte économique
 (période de référence : année civile 2007, prix courants de 2007)

	Dépenses publiques totales en pourcentage du PIB	PIB par habitant (en équivalents USD convertis sur la base des PPA)	Déflateur du PIB (1995 = 100)	Déflateur du PIB (2000 = 100)	Taux de change moyen entre 2006 et 2008 ¹	
Pays membres de l'OCDE	Australie	31.2	37 615	144.294	130.990	1.24
	Autriche	48.8	36 839	115.471	112.550	0.74
	Belgique	48.4	34 662	122.431	116.040	0.74
	Canada ²	39.4	36 397	129.196	119.080	1.09
	Chili ³	22.5	14 106	183.101	156.460	525.07
	Rép. tchèque	42.5	23 995	164.443	118.580	19.99
	Danemark	50.9	36 326	128.787	116.810	5.50
	Finlande	47.3	35 322	118.589	108.960	0.74
	France	52.3	32 495	121.570	115.710	0.74
	Allemagne	43.7	34 683	109.223	108.120	0.74
	Grèce	44.4	27 793	160.005	124.580	0.74
	Hongrie	49.8	18 763	281.994	147.370	188.71
	Islande	42.5	36 325	166.196	140.070	74.24
	Irlande	36.2	44 381	154.839	124.150	0.74
	Italie	47.9	31 016	137.270	119.960	0.74
	Japon	36.8	33 635	89.294	92.000	112.47
	Corée	28.7	26 574	137.463	117.380	995.36
	Luxembourg	36.2	82 456	137.327	127.000	0.74
	Mexique	22.4	14 128	356.910	155.720	10.99
	Pays-Bas	45.5	39 594	133.550	118.940	0.74
	Nouvelle-Zélande	32.1	27 020	130.969	120.400	1.44
	Norvège	41.0	53 672	171.384	130.800	5.97
	Pologne	42.2	16 312	203.070	119.730	2.76
	Portugal	45.8	22 638	145.344	123.630	0.74
	Rép. slovaque	18.6	20 270	177.039	129.610	25.25
	Espagne	39.2	31 469	152.172	132.040	0.74
	Suède	52.5	36 785	118.430	112.260	6.91
Suisse	42.5	41 800	110.028	107.750	1.18	
Turquie	m	13 362	4 725.065	361.940	1.34	
Royaume-Uni	46.4	34 957	135.013	120.040	0.53	
États-Unis	37.2	46 434	130.282	119.820	1.00	
Pays partenaires	Brésil	32.3	10 770	273.700	180.730	1.96
	Chine	m	5 345	m	m	m
	Estonie	34.8	20 620	236.755	146.930	11.57
	Inde ⁴	m	2 126	m	m	m
	Indonésie	m	3 728	m	m	m
	Israël	44.0	26 444	150.612	109.480	4.05
	Fédération de Russie	32.6	14 765	1 367.171	289.430	25.87
	Slovénie	42.4	26 557	200.363	138.130	0.74

1. Le taux de change moyen est utilisé dans l'indicateur A10.

2. Année de référence : 2006.

3. Année de référence : 2008.

4. Année de référence : 2005.

Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317141>

Tableau X2.2.
Statistiques de référence (période de référence : année civile 2007, prix courants de 2007)¹

	Produit intérieur brut (en millions de la devise nationale) ²	Dépenses publiques totales (ajustées suivant l'année budgétaire) ³	Dépenses publiques totales (en millions de la devise nationale)	Population totale en milliers (estimation en milieu d'année)	Parité de pouvoir d'achat (PPA) pour le PIB (USD = 1)	Parité de pouvoir d'achat (PPA) pour le PIB (zone euro = 1)	Parité de pouvoir d'achat pour la consommation privée (PPA) (USD = 1)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	1 181 750	1 136 539	354 657	21 236	1.4229	1.6634	1.4671
	Autriche	270 782		132 185	8 301	0.8855	1.0352	0.8820
	Belgique	334 917		162 100	10 622	0.9097	1.0634	0.9345
	Canada ⁴	1 449 215	1 470 147	578 473	32 932	1.2091	1.4135	1.2302
	Chili ⁵	88 535 187		19 877 873	16 770	374.275	437.5438	m
	Rép. tchèque	3 535 460		1 504 320	10 323	14.2738	16.6867	14.9521
	Danemark	1 691 472		860 451	5 460	8.5282	9.9699	8.8309
	Finlande	179 536		84 901	5 289	0.9611	1.1235	1.0344
	France	1 894 646		991 192	63 758	0.9145	1.0691	0.9322
	Allemagne	2 428 200		1 060 650	82 263	0.8510	0.9949	0.8796
	Grèce	226 437		100 460	11 193	0.7279	0.8509	0.7825
	Hongrie	25 408 080		12 650 042	10 056	134.6612	157.4248	144.6951
	Islande	1 301 410		553 091	311	115.0521	134.5009	112.7551
	Irlande	189 751		68 756	4 357	0.9813	1.1472	1.0744
	Italie	1 546 177		739 945	59 375	0.8396	0.9815	0.8878
	Japon ⁶	515 804 800	509 474 800	187 281 500	127 771	120.0239	140.3132	134.6561
	Corée	975 013 000		279 372 900	48 456	757.1866	885.1842	863.0747
	Luxembourg	37 466		13 572	480	0.9466	1.1066	0.9948
	Mexique	11 175 985		2 498 978	105 677	7.4857	8.7512	7.8588
	Pays-Bas	568 664		258 829	16 378	0.8769	1.0252	0.8788
	Nouvelle-Zélande	177 472		56 997	4 264	1.5404	1.8008	1.5826
	Norvège	2 271 607		932 296	4 706	8.9936	10.5139	9.5236
	Pologne	1 176 737		496 440	38 116	1.8927	2.2126	2.0224
	Portugal	163 052		74 697	10 608	0.6789	0.7937	0.7394
	Rép. slovaque	1 854 165		345 750	5 397	16.9504	19.8158	0.611
	Espagne	1 052 730		412 751	44 874	0.7455	0.8715	0.8007
	Suède	3 063 145		1 608 251	9 148	9.1026	10.6414	9.2335
Suisse	521 068		221 689	7 619	1.6362	1.9128	1.7650	
Turquie	843 178		m	70 256	0.8982	1.0500	1.1087	
Royaume-Uni	1 398 882	1 341 116	621 725	60 975	0.6563	0.7672	0.6648	
États-Unis	14 010 800	13 842 150	5 143 896	301 737	1	1.1690	1	
Zone euro					0.855			
Pays partenaires	Brésil	2 597 611		840 501	189 847	1.348	1.5194	m
	Chine	24 954 643		m	m	3.5371	4.1350	m
	Estonie	244 504		85 037	1 342	8.8331	10.3263	9.8637
	Inde ⁷	34 339 015		m	m	14.6686	17.1482	m
	Indonésie	3 956 380 197		m	m	4703.5930	5498.7058	m
	Israël	686 011		301 609	7 180	3.6131	4.2239	3.9591
	Fédération de Russie	33 111 382		10 787 187	142 009	15.7919	18.4614	m
	Slovénie	34 568		14 665	2 019	0.6448	0.7538	0.6818

1. Le PIB, les PPA et les dépenses publiques totales des pays de la zone euro sont exprimés en euros.

2. Australie : PIB calculé suivant l'année budgétaire ; Nouvelle-Zélande : PIB et dépenses publiques totales calculés suivant l'année budgétaire.

3. Pour les pays dont le PIB ne correspond pas à la même période de référence que les données sur les dépenses d'éducation, le PIB est calculé comme suit : $wt \cdot I$ (GDPT - 1) + wt (GDPT), où wt et $wt \cdot I$ sont les pondérations attribuées aux fractions respectives des deux périodes de référence qui serviront à estimer le PIB pour la période de référence concernée. Dans le chapitre B, des corrections de cet ordre ont été apportées aux statistiques fournies par l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni.

4. Année de référence : 2006.

5. Année de référence : 2008.

6. Les dépenses publiques totales sont ajustées à l'année budgétaire nationale.

7. Année de référence : 2005.

Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317141>

Tableau X2.3a.

Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants, selon le niveau d'enseignement (1996, 2008)

		Salaires des enseignants en devise nationale (1996) ¹								
		Primaire			Premier cycle du secondaire			Deuxième cycle du secondaire, filière générale		
		Salaires en début de carrière/formation minimale	Salaires après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaires à l'échelon maximum/formation minimale	Salaires en début de carrière/formation minimale	Salaires après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaires à l'échelon maximum/formation minimale	Salaires en début de carrière/formation minimale	Salaires après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaires à l'échelon maximum/formation minimale
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)		
Pays membres de l'OCDE	Australie	25 693	46 781	46 781	25 693	46 781	46 781	25 693	46 781	46 781
	Autriche	19 911	25 522	40 136	20 598	26 791	42 910	21 891	29 334	48 204
	Belgique (Fl.) ²	20 479	27 542	32 721	20 950	29 346	35 781	25 998	37 534	45 119
	Belgique (Fr.) ²	20 479	27 542	32 721	20 950	29 346	35 781	25 998	37 534	45 119
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque	w	w	w	w	w	w	w	w	w
	Danemark	200 000	244 000	250 000	200 000	244 000	250 000	218 000	310 000	325 000
	Angleterre	12 113	20 423	20 423	12 113	20 423	20 423	12 113	20 423	20 423
	Finlande	17 660	23 378	24 051	19 846	27 751	28 928	20 519	28 928	30 610
	France	w	w	w	w	w	w	w	w	w
	Allemagne	w	w	w	w	w	w	w	w	w
	Grèce	10 772	12 854	15 148	11 141	13 223	15 518	11 141	13 223	15 518
	Hongrie	341 289	462 618	597 402	341 289	462 618	597 402	435 279	574 067	717 756
	Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Irlande	18 235	28 189	33 362	19 141	29 872	33 679	19 141	29 872	33 679
	Italie	14 939	18 030	21 864	16 213	19 796	24 233	16 213	20 412	25 442
	Japon	3 462 000	5 917 000	8 475 000	3 462 000	5 917 000	8 475 000	3 462 000	5 917 000	8 733 000
	Corée	w	w	w	w	w	w	w	w	w
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	29 105	38 606	63 264	37 092	47 174	76 196	m	m	m
	Pays-Bas	21 772	26 537	32 627	22 925	28 847	35 840	23 120	40 273	47 756
	Nouvelle-Zélande	23 000	39 220	39 220	23 000	39 220	39 220	23 000	39 220	39 220
	Norvège	165 228	201 446	204 211	165 228	201 446	204 211	178 752	207 309	222 078
	Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Portugal	9 970	15 001	25 902	9 970	15 001	25 902	9 970	15 001	25 902
	Écosse	12 510	20 796	20 796	12 510	20 796	20 796	12 510	20 796	20 796
	Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Espagne	18 609	21 823	27 940	m	m	m	21 582	25 327	31 780
Suède	w	w	w	w	w	w	w	w	w	
Suisse	65 504	87 585	100 847	m	m	m	m	m	m	
Turquie	w	w	w	a	a	a	w	w	w	
États-Unis	w	w	w	w	w	w	w	w	w	
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Estonie	25 380	27 120	29 040	25 380	27 120	29 040	25 380	27 120	
	Israël	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	
Slovénie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

1. Les données sur les salaires des pays de la zone euro sont exprimées en euros.

2. Les données de 1996 sur les salaires des enseignants se rapportent à l'ensemble de la Belgique.

Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317141>

Tableau X2.3a. (suite)
 Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants,
 selon le niveau d'enseignement (1996, 2008)¹

	Salaire des enseignants en devise nationale (2008) ²									Déflateur du PIB 2008 (1996 = 100)
	Primaire			Premier cycle du secondaire			Deuxième cycle du secondaire, filière générale			
	Salaire en début de carrière/formation minimale	Salaire après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaire à l'échelon maximum/formation minimale	Salaire en début de carrière/formation minimale	Salaire après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaire à l'échelon maximum/formation minimale	Salaire en début de carrière/formation minimale	Salaire après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaire à l'échelon maximum/formation minimale	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Pays membres de l'OCDE										
Australie	49 328	68 586	68 586	49 600	69 794	69 794	49 600	69 794	69 794	150
Autriche	25 454	33 717	50 432	26 615	36 455	52 398	26 993	37 508	55 177	117
Belgique (Fl.)	26 619	37 432	45 719	26 619	37 432	45 719	33 121	47 976	57 744	124
Belgique (Fr.)	25 610	35 917	43 872	25 610	35 917	43 872	31 777	46 039	55 418	124
Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	179
Rép. tchèque	229 253	309 994	339 214	228 725	316 173	344 305	237 470	337 024	370 040	152
Danemark	320 617	362 222	362 222	320 617	362 222	362 222	334 631	436 926	436 926	131
Angleterre	20 133	29 427	29 427	20 133	29 427	29 427	20 133	29 427	29 427	134
Finlande	28 344	36 862	46 275	31 360	39 501	49 685	31 570	43 326	55 871	121
France	21 760	29 271	43 189	23 950	31 461	45 480	24 204	31 715	45 759	123
Allemagne	37 187	46 295	49 991	41 015	50 544	56 327	44 191	54 369	62 265	110
Grèce	18 691	22 989	27 819	18 691	22 989	27 819	18 691	22 989	27 819	154
Hongrie	1 666 344	2 059 668	2 765 748	1 666 344	2 059 668	2 765 748	1 810 224	2 474 388	3 493 152	239
Islande	2 913 387	3 268 766	3 694 797	2 913 387	3 268 766	3 694 797	3 062 000	3 840 000	4 020 000	182
Irlande	32 127	53 221	60 308	32 127	53 221	60 308	32 127	53 221	60 308	150
Italie	21 897	26 470	32 232	23 597	28 831	35 383	23 597	29 637	36 986	135
Japon	3 257 000	5 753 000	7 274 000	3 257 000	5 753 000	7 274 000	3 257 000	5 753 000	7 471 000	89
Corée	24 271 300	42 003 300	67 314 809	24 175 300	41 907 300	67 218 809	24 175 300	41 907 300	67 218 809	134
Luxembourg	46 287	64 244	95 967	67 835	93 772	117 850	67 835	93 772	117 850	140
Mexique	111 331	145 917	241 438	142 458	185 616	306 748	m	m	m	291
Pays-Bas	31 170	40 397	45 069	32 028	44 190	49 207	32 344	59 040	65 074	135
Nouvelle-Zélande	41 002	60 660	60 660	41 002	60 660	60 660	41 002	60 660	60 660	134
Norvège	294 237	367 592	367 592	294 237	367 592	367 592	314 261	387 383	387 383	181
Pologne	13 625	26 944	28 076	15 439	30 850	32 152	17 537	35 459	36 962	177
Portugal	14 653	23 987	37 619	14 653	23 987	37 619	14 653	23 987	37 619	145
Écosse	20 094	32 052	32 052	20 094	32 052	32 052	20 094	32 052	32 052	134
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	175
Espagne	27 962	32 193	39 410	30 638	35 200	42 673	31 925	36 818	44 558	151
Suède	256 800	298 800	343 200	262 000	306 300	347 400	276 000	326 900	371 800	121
Suisse	72 640	92 617	113 701	82 671	105 874	129 188	96 368	124 936	146 983	112
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	2 966
États-Unis	35 999	44 172	50 922	35 915	44 000	53 972	36 398	47 317	53 913	131
Pays partenaires										
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	107 328	113 656	156 864	107 328	113 656	156 864	107 328	113 656	156 864	203
Israël	64 792	70 733	98 546	64 792	79 783	98 546	64 792	79 783	98 546	139
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie	17 909	20 911	22 145	17 909	20 911	22 145	17 909	20 911	22 145	187

1. Les salaires des enseignants présentés à l'indicateur D3 en équivalents USD sont calculés comme suit : la rémunération des enseignants en devise nationale est convertie en USD en utilisant les PPA de janvier 2008 pour le PIB et une correction pour l'inflation si nécessaire. Les salaires des enseignants en équivalents USD sur la base des PPA de janvier 2008 pour la consommation finale sont présentés au tableau X2.3c de l'annexe 2.

2. Les données sur les salaires des pays de la zone euro sont exprimées en euros.

Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317141>

Tableau X2. 3b.
Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants (1996, 2008)

	Parité de pouvoir d'achat pour le PIB (PPA) (2007) ¹	Parité de pouvoir d'achat pour le PIB (PPA) (2008) ¹	Parité de pouvoir d'achat pour le PIB (PPA) (janvier 2008) ¹	Produit intérieur brut (en millions de la devise nationale, année civile 2007) ¹	Produit intérieur brut (en millions de la devise nationale, année civile 2008) ¹	Population totale en milliers (année civile 2007)	Population totale en milliers (année civile 2008)	PIB par habitant (en devise nationale, janvier 2008) ¹	Année de référence des données relatives aux salaires de 2008	Corrections pour l'inflation (2008)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Pays membres de l'OCDE										
Australie	1.42	1.48	1.45	1 088 923	1 192 647	21 015	21 432	53 732	2008	0.98
Autriche	0.89	0.89	0.89	270 782	281 867	8 301	8 337	33 216	2007-08	1.00
Belgique (Fl.) ²	0.91	0.91	0.91	334 948	344 676	10 622	10 708	31 861	2007-08	1.00
Belgique (Fr.) ²	0.91	0.91	0.91	334 948	344 676	10 622	10 708	31 861	2007-08	1.00
Chili	371.42	364.37	367.89	85 621 091	88 535 187	16 598	16 763	5 219 911	m	0.92
Rép. tchèque	14.27	14.36	14.32	3 535 460	3 688 994	10 323	10 430	348 098	2007-08	1.00
Danemark	8.53	8.59	8.56	1 691 472	1 737 448	5 460	5 492	313 077	2007-08	1.00
Angleterre ³	0.66	0.66	0.66	1 398 882	1 448 391	60 975	61 383	23 269	2007-08	1.00
Finlande	0.96	0.97	0.96	179 536	184 179	5 289	5 313	34 305	1 oct. 2007	1.00
France	0.91	0.92	0.92	1 894 646	1 950 085	63 758	64 120	30 065	2007-08	1.00
Allemagne	0.85	0.86	0.85	2 428 200	2 495 800	82 263	82 120	29 955	2007-08	1.00
Grèce	0.73	0.74	0.73	226 437	239 141	11 193	11 237	20 756	2007	1.02
Hongrie	134.66	134.01	134.34	25 408 080	26 543 252	10 056	10 038	2 585 471	2008	0.98
Islande	115.05	125.07	120.06	1 301 409	1 476 463	311	319	4 401 269	2007-08	1.00
Irlande	0.98	0.99	0.98	189 751	181 815	4 357	4 443	42 236	2007-08	1.00
Italie	0.84	0.84	0.84	1 546 177	1 567 851	59 375	59 832	26 122	2007-08	1.00
Japon	120.02	116.46	118.24	515 804 800	507 567 400	127 771	127 692	4 005 944	2007-08	1.00
Corée	757.19	761.65	759.42	975 013 000	1 023 937 700	48 456	48 607	20 593 599	2008	0.99
Luxembourg	0.95	0.95	0.95	37 466	39 348	480	489	79 293	2007-08	1.00
Mexique	7.49	7.82	7.65	11 175 985	12 078 042	105 677	106 568	109 546	2007-08	1.00
Pays-Bas	0.88	0.88	0.88	568 664	595 883	16 378	16 440	35 484	2007-08	1.00
Nouvelle-Zélande	1.54	1.56	1.55	177 472	181 868	4 264	4 305	41 933	2008	0.98
Norvège	8.99	9.10	9.05	2 271 607	2 543 188	4 706	4 768	508 046	1 déc. 2007	0.91
Pologne	1.89	1.93	1.91	1 176 737	1 272 838	38 116	38 116	32 133	2007-08	1.00
Portugal	0.68	0.67	0.68	163 052	166 435	10 608	10 622	15 519	2007-08	1.00
Écosse ³	0.66	0.66	0.66	1 398 882	1 448 391	60 975	61 383	23 269	2007-08	1.00
Rép. slovaque	0.56	0.56	0.56	61 547	67 221	5 397	5 406	11 920	m	1.00
Espagne	0.75	0.76	0.75	1 052 730	1 088 502	44 874	45 593	23 667	2007-08	1.00
Suède	9.10	9.26	9.18	3 063 145	3 154 630	9 148	9 256	337 832	2007	1.02
Suisse	1.64	1.64	1.64	521 068	541 827	7 619	7 710	69 335	2007-08	1.00
Turquie	0.90	0.96	0.93	843 178	950 098	70 256	71 079	12 684	m	1.06
États-Unis	1.00	1.00	1.00	14 010 800	14 369 400	301 737	304 529	46 810	2007-08	1.00
Pays partenaires										
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	8.83	9.08	8.96	244 504	251 493	1 342	1 341	184 847	2007-08	1.00
Israël	3.56	3.56	3.56	686 011	725 142	7 180	7 310	97 374	2007-08	1.00
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie	0.64	0.66	0.65	34 568	37 135	2 019	2 022	17 745	2007-08	1.00

Remarque : les ajustements en raison de l'inflation sont utilisés si l'année de référence n'est pas 2007-08 et si l'inflation entre la période de référence utilisée et l'année 2007-08 varie de plus de 1 %.

1. Les données sur les PPA et le PIB des pays de la zone euro sont exprimées en euros.

2. Les données sur le produit intérieur brut et sur la population totale se rapportent à l'ensemble de la Belgique.

3. Les données sur le produit intérieur brut et sur la population totale se rapportent à l'ensemble du Royaume-Uni.

Source : OCDE.

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317141>

Tableau X2.3c.

Salaire des enseignants (2008)

Salaire statutaire annuel des enseignants des établissements publics en début de carrière, après 15 ans d'exercice et à l'échelon maximum, par niveau d'enseignement, en équivalents euros convertis sur la base des PPA

	Primaire			Premier cycle du secondaire			Deuxième cycle du secondaire			
	Salaire en début de carrière/formation minimale	Salaire après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaire à l'échelon maximum/formation minimale	Salaire en début de carrière/formation minimale	Salaire après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaire à l'échelon maximum/formation minimale	Salaire en début de carrière/formation minimale	Salaire après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaire à l'échelon maximum/formation minimale	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	29 108	40 473	40 473	29 269	41 185	41 185	29 269	41 185	41 185
	Autriche	25 130	33 289	49 791	26 277	35 992	51 732	26 650	37 031	54 476
	Belgique (Fl.)	25 658	36 080	44 067	25 658	36 080	44 067	31 924	46 242	55 658
	Belgique (Fr.)	24 685	34 619	42 287	24 685	34 619	42 287	30 629	44 375	53 415
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque	14 059	19 011	20 803	14 027	19 390	21 115	14 563	20 668	22 693
	Danemark	32 880	37 147	37 147	32 880	37 147	37 147	34 317	44 808	44 808
	Angleterre	26 809	39 185	39 185	26 809	39 185	39 185	26 809	39 185	39 185
	Finlande	25 801	33 555	42 123	28 546	35 957	45 227	28 737	39 439	50 858
	France	20 839	28 032	41 361	22 936	30 129	43 555	23 180	30 373	43 822
	Allemagne	38 214	47 573	51 371	42 148	51 939	57 882	45 412	55 871	63 985
	Grèce	22 805	28 049	33 942	22 805	28 049	33 942	22 805	28 049	33 942
	Hongrie	10 690	13 213	17 743	10 690	13 213	17 743	11 613	15 874	22 409
	Islande	21 305	23 904	27 019	21 305	23 904	27 019	22 392	28 081	29 398
	Irlande	28 673	47 499	53 824	28 673	47 499	53 824	28 673	47 499	53 824
	Italie	22 893	27 674	33 698	24 670	30 142	36 992	24 670	30 985	38 668
	Japon	24 185	42 719	54 013	24 185	42 719	54 013	24 185	42 719	55 476
	Corée	27 685	47 911	76 783	27 576	47 802	76 673	27 576	47 802	76 673
	Luxembourg	42 841	59 460	88 821	62 784	86 790	109 075	62 784	86 790	109 075
	Mexique	12 776	16 745	27 707	16 348	21 301	35 202	m	m	m
	Pays-Bas	31 106	40 314	44 976	31 962	44 099	49 106	32 277	58 918	64 940
	Nouvelle-Zélande	22 796	33 726	33 726	22 796	33 726	33 726	22 796	33 726	33 726
	Norvège	26 019	32 506	32 506	26 019	32 506	32 506	27 790	34 256	34 256
	Pologne	6 257	12 374	12 894	7 090	14 168	14 766	8 054	16 285	16 975
	Portugal	19 033	31 157	48 864	19 033	31 157	48 864	19 033	31 157	48 864
	Écosse	26 757	42 680	42 680	26 757	42 680	42 680	26 757	42 680	42 680
	Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Espagne	32 637	37 575	45 999	35 760	41 085	49 807	37 263	42 974	52 008
Suède	24 943	29 022	33 335	25 448	29 751	33 743	26 808	31 752	36 113	
Suisse	38 903	49 601	60 893	44 275	56 701	69 187	51 610	66 910	78 717	
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
États-Unis	31 607	38 783	44 710	31 533	38 632	47 387	31 958	41 544	47 336	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>25 417</i>	<i>34 616</i>	<i>42 163</i>	<i>26 998</i>	<i>36 812</i>	<i>44 470</i>	<i>28 590</i>	<i>40 256</i>	<i>48 042</i>	
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>25 135</i>	<i>33 875</i>	<i>41 246</i>	<i>26 982</i>	<i>36 453</i>	<i>43 637</i>	<i>28 148</i>	<i>39 548</i>	<i>47 420</i>	
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Estonie	10 519	11 139	15 374	10 519	11 139	15 374	10 519	11 139	15 374
	Israël	15 979	17 444	24 303	15 979	19 676	24 303	15 979	19 676	24 303
	Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Slovénie	24 119	28 161	29 823	24 119	28 161	29 823	24 119	28 161	29 823

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317141>

Notes générales

Définitions

Le produit intérieur brut (PIB) est égal à la valeur ajoutée par les producteurs résidents aux prix départ-usine, diminuée des consommations intermédiaires aux prix d'acquisition et augmentée des droits de douanes et des taxes sur les importations. Le PIB est exprimé en millions de monnaie locale. Pour les pays dont l'année de référence est différente de l'année civile (par exemple l'Australie et la Nouvelle-Zélande), des ajustements sont réalisés pour assurer une correspondance avec l'année civile, par une pondération linéaire du PIB entre deux années de référence consécutives.

Le déflateur du PIB est obtenu en divisant le PIB exprimé à prix courants par le PIB exprimé à prix constants, qui indique le niveau du prix relatif dans un pays. Toutes les données sont basées sur l'année 2000.

Le PIB par habitant est égal au produit intérieur brut (en équivalents USD convertis à l'aide des PPA) divisé par le nombre d'habitants.

Les taux de parité de pouvoir d'achat (PPA) sont des taux de conversion monétaire qui égalisent les pouvoirs d'achat des différentes monnaies : une somme d'argent donnée, convertie au moyen des PPA en différentes monnaies, permet d'acheter le même panier de biens et de services dans tous les pays en question. En d'autres termes, les PPA sont des taux de conversion monétaire qui éliminent les différences des niveaux de prix existant entre les pays. Ainsi, quand on utilise les PPA pour exprimer dans une monnaie commune les dépenses imputées au PIB, elles sont appliquées à un même ensemble de prix internationaux si bien que les comparaisons entre pays portent uniquement sur les différences de volume des biens et des services achetés.

Les dépenses publiques totales utilisées pour le calcul des indicateurs de l'enseignement correspondent à la somme des dépenses courantes et de capital non remboursées pour tous les niveaux de l'administration. Les dépenses courantes incluent la consommation finale des administrations (par exemple la rémunération des salariés, la consommation intermédiaire de biens et services, la consommation de capital fixe et les dépenses militaires), les revenus de la propriété payés, les subventions d'exploitation, et d'autres transferts courants payés (par exemple sécurité sociale, allocations d'assistance, pensions, et autres services sociaux). Les dépenses de capital sont consacrées à l'acquisition et/ou au développement de biens de capital fixe, de terrains, d'actifs incorporels, des stocks des administrations, des actifs non-militaires et non-financiers, et des dépenses pour financer les transferts nets en capital.

Sources

Édition 2010 des *Comptes nationaux des pays de l'OCDE : Tableaux détaillés*, Volume II.

Le cadre théorique utilisé par les comptes nationaux est fourni depuis des années par la publication des Nations Unies *Système de comptabilité nationale* publiée en 1968. Une version mise à jour a été publiée en 1993 (communément appelée SCN 93).

OCDE, *Base de données analytique*, mars 2010.

Annexe

3

SOURCES, MÉTHODES ET NOTES TECHNIQUES

L'annexe 3 sur les sources, méthodes et notes techniques est disponible uniquement en version électronique. Elle se trouve à l'adresse suivante :

www.oecd.org/edu/eq2010

RÉFÉRENCES

Belfield, C.R. et **Levin, H.M.** (2005), *Privatizing Educational Choice: Consequences for Parents, Schools, and Public Policy*, Paradigm Publishers, Boulder, Colorado.

Bulletin statistique de l'éducation, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (2005), « La dépense en éducation par rapport au produit intérieur brut : Comparaison entre le Québec et les pays de l'OCDE », www.mels.gouv.qc.ca/stat/bulletin/bulletin_31an.pdf.

Hijman, R. (2009), « L'impact de la crise sur l'emploi », *Statistiques en bref*, n° 79/2009, Eurostat.

Hirschman, A.O. (1970), *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Harvard University Press, Cambridge, MA.

Kelo, M., U. Teichler et **B. Wächter** (éd.) (2005), « EURODATA: Student Mobility in European Higher Education », Verlags et Mediengesellschaft, Bonn.

Krueger, A.B. (2002), « Economic Considerations and Class Size », *National Bureau of Economic Research Working Paper*: 8875.

Mincer, J. (1974), « Schooling, Experience, and Earnings », National Bureau of Economic Research (NBER), New York.

OCDE (2004), *Internationalisation and Trade in Higher Education: Opportunities and Challenges*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2005), *Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2006), *Statistiques fiscales de l'OCDE : Volume 2006-1 : Statistiques des recettes publiques 1965-2005*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2007), *Comprendre l'impact social de l'éducation*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2008), *OECD Reviews of Tertiary Education: Tertiary Education for the Knowledge Society*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2009a), *Panorama de la santé 2009 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2009b), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2009*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2009c), *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2010a), *Les impôts sur les salaires 2008-2009*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2010b), *OECD Employment Outlook 2010*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (à paraître), *Improving Health and Social Cohesion through Education*, Éditions de l'OCDE.

OCDE et **Statistiques Canada** (2000), *La littératie à l'ère de l'information : Rapport final de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes*, Éditions de l'OCDE.

LISTE DES PARTICIPANTS À CETTE PUBLICATION

De nombreuses personnes ont participé à cette publication. La liste qui suit indique les noms des représentants nationaux, des chercheurs et des experts qui ont pris une part active aux travaux préparatoires de cette édition de *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE 2010*.

L'OCDE tient à les remercier pour leur précieuse collaboration.

Groupe de travail INES

M. Heinz-Werner HETMEIER (Allemagne)	Mme Rachel DINKES (États-Unis)
M. Martin SCHULZE (Allemagne)	Mme Jana KEMP (États-Unis)
Mme Eveline VON GAESSLER (Allemagne)	Mme Valena White PLISKO (États-Unis)
Mme OonYing CHIN (Australie)	M. Thomas SNYDER (États-Unis)
M. Paul CMIEL (Australie)	M. Mark AGRANOVICH (Fédération de Russie)
Mme Shannon MADDEN (Australie)	M. Evgeny BUTKO (Fédération de Russie)
M. Scott MATHESON (Australie)	Mme Anna FATEEVA (Fédération de Russie)
Mme Sabine MARTINSCHITZ (Autriche)	M. Ville HEINONEN (Finlande)
M. Mark NÉMET (Autriche)	M. Matti KYRÖ (Finlande)
M. Markus SCHWABE (Autriche)	M. Reijo LAUKKANEN (Finlande)
M. Wolfgang PAULI (Autriche)	Mme Riikka RAUTANEN (Finlande)
M. Philippe DIEU (Belgique)	M. Mika TUONONEN (Finlande)
M. Liës FEYEN (Belgique)	M. Matti VÄISÄNEN (Finlande)
Mme Nathalie JAUNIAUX (Belgique)	M. Luc BRIERE (France)
M. Guy STOFFELEN (Belgique)	Mme Florence DEFRESNE (France)
M. Raymond VAN DE SIJPE (Belgique)	Mme Cécile LAFARGUE (France)
Mme Ann VAN DRIESSCHE (Belgique)	Mme Valérie LIOGIER (France)
Mme Maria das Graças MOREIRA COSTA (Brésil)	Mme Claude MALEGUE (France)
Mme Carla Maria MOTTA DO VALLE CASTRO (Brésil)	M. Christophe PEPIN (France)
Mme Ana Carolina SILVA CIROTTI (Brésil)	Mme Pascale POULET-COULIBANDO (France)
M. Patrice DE BROUCKER (Canada)	M. Claude SAUVAGEOT (France)
Mme Amanda HODGKINSON (Canada)	Mme Alexia STEFANO (France)
M. Keith LOWE (Canada)	Mme Nadine VAN DER TOL (France)
Mme Maria Fernanda TOLEDO BADILLA (Chili)	Mme Roy CHOURDAKI (Grèce)
M. Cristian Pablo YANEZ NAVARRO (Chili)	Mme Chrysa DRYDAKI (Grèce)
M. Anders HINGEL (Commission européenne)	Mme Maria FASSARI (Grèce)
Mme Lene MEJER (Commission européenne, EUROSTAT)	Mme Melina PAPADAKI (Grèce)
M. Fernando REIS (Commission européenne, EUROSTAT)	Mme Anna IMRE (Hongrie)
M. Eun-Bae KONG (Corée)	Mme Judit KÁDÁR-FÜLÖP (Hongrie)
Mme Jong-Hyo PARK (Corée)	M. Tibor KÖNYVESI (Hongrie)
Mme Liv Maadele MOGENSEN (Danemark)	Mme Judit KOZMA-LUKACS (Hongrie)
Mme Karin BLIX (Danemark)	M. László LIMBACHER (Hongrie)
Mme Lone SOLBJERGHØJ (Danemark)	Mme Éva TÓT (Hongrie)
Mme Isabel ALABAU BALCELLS (Espagne)	M. Pat McSITRIC (Irlande)
M. Eduardo DE LA FUENTE (Espagne)	Mme Nicola TICKNER (Irlande)
M. Luis HERNAEZ GLUCK (Espagne)	M. Gunnar ÁRNASON (Islande)
M. Jesús IBAÑEZ MILLA (Espagne)	M. Júlíus BJÖRNSSON (Islande)
M. Enrique ROCA COBO (Espagne)	Mme Ásta URBANCIC (Islande)
Mme Carmen UREÑA UREÑA (Espagne)	M. Yoav AZULAY (Israël)
Mme Kristi PLOOM (Estonie)	M. Yosef GIDANIAN (Israël)

M. Giovanni BIONDI (Italie)
 Mme Maria Gemma DE SANCTIS (Italie)
 Mme Paola DI GIROLAMO (Italie)
 Mme Maria Teresa MORANA (Italie)
 Mme Claudia PIZZELLA (Italie)
 M. Paolo TURCHETTI (Italie)
 M. Naoki ITO (Japon)
 Mme Yuri KATO (Japon)
 M. Hiromi SASAI (Japon)
 M. Eiichi TSURUMOTO (Japon)
 M. Jérôme LEVY (Luxembourg)
 M. Rafael FREYRE MARTINEZ (Mexique)
 M. René GÓMORA CASTILLO (Mexique)
 Mme Marie ARNEBERG (Norvège)
 M. Terje RISBERG (Norvège)
 M. Paul GINI (Nouvelle-Zélande)
 Mme Frances KELLY (Nouvelle-Zélande)
 Mme Daniëlle ANDARABI (Pays-Bas)
 Mme Linda SLIKKERVEER (Pays-Bas)
 M. Marcel SMITS VAN WAESBERGHE (Pays-Bas)
 M. Dick TAKKENBERG (Pays-Bas)
 Mme Pauline THOOLEN (Pays-Bas)
 Mme Hanna GOLASZEWSKA (Pologne)
 Mme Joanna GÓRSKA (Pologne)
 Mme Renata KORZENIOWSKA-PUCULEK (Pologne)
 M. Sławomir NAŁĘCZ (Pologne)
 Mme Anna NOWOZYNSKA (Pologne)

Mme Maria ULATOWSKA (Pologne)
 Mme Beatriz GONÇALVES (Portugal)
 Mme Elisa GONZALEZ (Portugal)
 M. Joao PEREIRA DE MATOS (Portugal)
 M. Nuno Miguel RODRIGUES (Portugal)
 M. Joaquim SANTOS (Portugal)
 Mme Alzbeta FERENCICOVA (République slovaque)
 Mme Zuzana JAKUBCOVA (République slovaque)
 Mme Elena REBROSOVA (République slovaque)
 Mme Michaela KLENHOVÁ (République tchèque)
 M. Lubomir MARTINEC (République tchèque)
 M. Anthony CLARKE (Royaume-Uni)
 M. Stephen HEWITT (Royaume-Uni)
 M. Stephen LEMAN (Royaume-Uni)
 Mme Helga KOCEVAR (Slovénie)
 Mme Tatjana SKRBEC (Slovénie)
 M. Mats BJÖRNSSON (Suède)
 Mme Marie KAHLROTH (Suède)
 M. Kenny PETERSSON (Suède)
 Mme Katrin HOLENSTEIN (Suisse)
 M. Stefan C. WOLTER (Suisse)
 Mme Nilgün DURAN (Turquie)
 M. Ibrahim Zeki KARABIYIK (Turquie)
 M. Michael BRUNEFORTH (UNESCO)
 M. Albert MOTIVANS (UNESCO)
 M. Said Ould Ahmedou VOFFAL (UNESCO)

Réseau de l'INES chargé d'élaborer des données relatives aux retombées de l'enseignement sur l'économie, le marché du travail et la société

Pays responsable : Canada

Responsable du réseau : M. Patrice DE BROUCKER

Mme Christiane KRÜGER-HEMMER (Allemagne)
 Mme Angelika TRAUB (Allemagne)
 Mme Oon Ying CHIN (Australie)
 M. Paul CMIEL (Australie)
 Mme Shannon MADDEN (Australie)
 M. Scott MATHESON (Australie)
 M. Mark NEMET (Autriche)
 Mme Ariane BAYE (Belgique)
 Mme Isabelle ERAUW (Belgique)
 Mme Geneviève HINDRYCKX (Belgique)
 Mme Carla Maria MOTTA DO VALLE CASTRO (Brésil)
 Mme Ana Carolina SILVA CIROTTO (Brésil)
 M. Patric BLOUIN (Canada)
 M. Patrice DE BROUCKER (Canada)
 Mme Emanuelle CARRIÈRE (Canada)
 Mme Shannon DELBRIDGE (Canada)
 M. Lars JAKOBSEN
 (Commission européenne, EUROSTAT)
 Mme Marta BECK-DOMZALSKA
 (Commission européenne, EUROSTAT)

M. Sylvain JOUHETTE
 (Commission européenne, EUROSTAT)
 Mme Jihee CHOI (Corée)
 Mme Jong-Hyo PARK (Corée)
 M. Andreas GINGER-MORTENSEN (Danemark)
 Mme Liv Maadele MOGENSEN (Danemark)
 Mme Raquel ALVAREZ-ESTEBAN (Espagne)
 Mme Carmen UREÑA UREÑA (Espagne)
 Mme Lisa HUDSON (États-Unis)
 M. Dan SHERMAN (États-Unis)
 M. Mark AGRANOVICH (Fédération de Russie)
 Mme Irja BLOMQVIST (Finlande)
 Mme Aila REPO (Finlande)
 Mme Pascale POULET-COULIBANDO (France)
 Mme Chrysa DRYDAKI (Grèce)
 M. Angelos KARAGIANNIS (Grèce)
 Mme Nicola TICKNER (Irlande)
 M. Yosef GIDANIAN (Israël)
 M. David MAAGAN (Israël)
 Mme Liana VERZICCO (Italie)
 M. Jos NOESEN (Luxembourg)
 M. Rafael FREYRE MARTINEZ (Mexique)

M. René GÓMORA CASTILLO (Mexique)
 M. Héctor ROBLES (Mexique)
 M. Lars NERDRUM (Norvège)
 Mme Ragnhild NERSTEN (Norvège)
 M. Geir NYGÅRD (Norvège)
 M. David SCOTT (Nouvelle-Zélande)
 M. Roy TJOA (Pays-Bas)
 M. Francis VAN DER MOOREN (Pays-Bas)
 M. Marcel SMITS VAN WAESBERGHE (Pays-Bas)

Mme Lubomíra SRNÁNKOVÁ (République slovaque)
 Mme Sona FORTOVA (République tchèque)
 Mme Vendula KAŠPAROVÁ (République tchèque)
 M. Anthony CLARKE (Royaume-Uni)
 M. Stephen LEMAN (Royaume-Uni)
 M. Torbjörn LINDQVIS (Suède)
 M. Kenny PETERSSON (Suède)
 M. Emanuel VON ERLACH (Suisse)

Réseau de l'INES chargé de collecter et de diffuser des informations descriptives sur les structures, les politiques et les pratiques en matière d'éducation à l'échelon des systèmes

Pays responsable : Royaume-Uni

Responsable du réseau : M. Stephen LEMAN

M. Jaap SCHEERENS (Ancien responsable du réseau)

Mme Pia BRUGGER (Allemagne)
 Mme Cornelia FRANKE (Allemagne)
 Mme OonYing CHIN (Australie)
 M. Paul CMIEL (Australie)
 Mme Shannon MADDEN (Australie)
 M. Scott MATHESON (Australie)
 M. Christian KRENTHALLER (Autriche)
 M. François-Gérard STOLZ (Belgique)
 M. Raymond VAN DE SIJPE (Belgique)
 Mme Ann VAN DRIESSCHE (Belgique)
 Mme Carla Maria MOTTA DO VALLE CASTRO (Brésil)
 Mme Ana Carolina SILVA CIROTTO (Brésil)
 M. Richard DEISS (Commission européenne)
 Mme Jong-Hyo PARK (Corée)
 M. Jørgen Balling RASMUSSEN (Danemark)
 Mme Isabel ALABAU BALCELLS (Espagne)
 M. Antonio DEL SASTRE (Espagne)
 M. Mark AGRANOVICH (Fédération de Russie)
 Mme Anna FATEEVA (Fédération de Russie)
 M. Hannu-Pekka LAPPALAINEN (Finlande)
 M. Petra PACKALEN (Finlande)
 Mme Kristiina VOLMARI (Finlande)
 Mme Nadine DALSHHEIMER (France)
 Mme Maria DEMOU (Grèce)

Mme Maria FASSARI (Grèce)
 M. Pat McSITRIC (Irlande)
 M. Yosef GIDANIAN (Israël)
 Mme Gianna BARBIERI (Italie)
 Mme Yuri KATO (Japon)
 M. Masahiro OGAWA (Japon)
 M. Manabu YAMADA (Japon)
 M. Gilles HIRT (Luxembourg)
 M. Rafael FREYRE MARTINEZ (Mexique)
 M. René GÓMORA CASTILLO (Mexique)
 M. Kjetil HELGELAND (Norvège)
 M. Cyril MAKO (Nouvelle-Zélande)
 Mme Maria HENDRIKS (Pays-Bas)
 M. Hans RUESINK (Pays-Bas)
 M. Marcel SMITS VAN WAESBERGHE (Pays-Bas)
 Mme Anna NOWOŻOWOYŃSKA (Pologne)
 M. Nuno Miguel RODRIGUES (Portugal)
 Mme Michaela KLENHOVA (République tchèque)
 Mme Pavla POLECHOVA (République tchèque)
 Mme Pavlina STASTNOVA (République tchèque)
 Mme Lorna BERTRAND (Royaume-Uni)
 M. Anthony CLARKE (Royaume-Uni)
 M. Stephen HEWITT (Royaume-Uni)
 M. Stephen LEMAN (Royaume-Uni)
 M. Anders BORGSTRÖM (Suède)
 Mme Réjane DEPPIERRAZ (Suisse)
 M. Eugen STOCKER (Suisse)

Autres participants à cette publication

Mme Anna BORKOWSKY (Consultante LSO)
 Mme Doranne LECERCLE (Édition)
 Mme Fung-Kwan TAM (Mise en page)
 M. Torberg FALCH (Consultant NESLI)
 M. Henry M. LEVIN (Consultant NESLI)
 M. Gary MIRON (Consultant NESLI)
 M. Bjarne STRØM (Consultant NESLI)

AUTRES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Improving Health and Social Cohesion through Education (2010)

ISBN 978-92-64-08630-2

Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 : Sortir de la crise de l'emploi (2010)

ISBN 978-92-64-08615-9

TALIS 2008 Technical Report (2010)

ISBN 978-92-64-07985-4

Les impôts sur les salaires 2009 (2010)

ISBN 978-92-64-08343-1

Creating Effective Teaching and Learning Environments: First Results from TALIS (2009)

ISBN 978-92-64-05605-3

Panorama de la santé 2009 : Les indicateurs de l'OCDE (2009)

ISBN 978-92-64-07556-6

Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2009 (2009)

ISBN 978-92-64-07544-3

OECD Reviews of Tertiary Education: Tertiary Education for the Knowledge Society (2008)

ISBN 978-92-64-04652-8

Comprendre l'impact social de l'éducation (2007)

ISBN 978-92-64-03419-8

Statistiques fiscales de l'OCDE : Statistiques des recettes publiques 1965-2005 (2006)

ISBN 978-92-64-02993-4

Politiques d'éducation et de formation – Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité (2005)

ISBN 978-92-64-01805-1

Internationalisation and Trade in Higher Education: Opportunities and Challenges (2004)

ISBN 96-64-01504-3

Les publications de l'OCDE sont disponibles sur la Librairie en ligne de l'OCDE (www.oecdbookshop.org).

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(96 2010 07 2P) ISBN 978-92-64-07567-2 – n° 57428 2010

